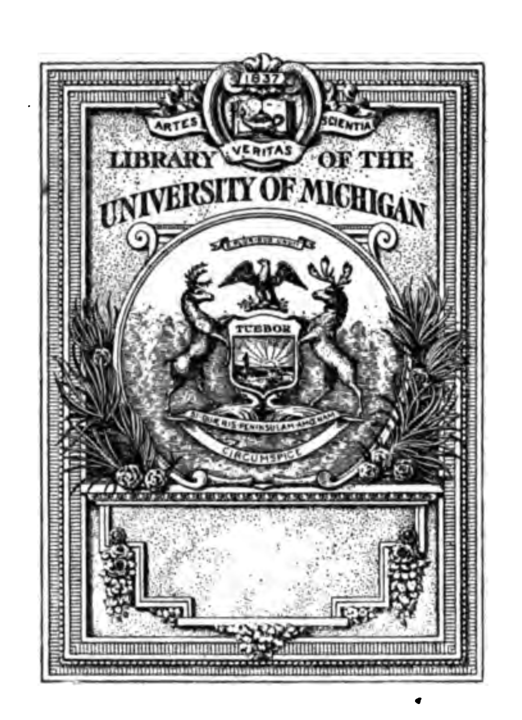
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique et des cultes, *président*.

Assistants..
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.

Auteurs....
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. J.-B. Dumas, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1882.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et C^ie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1882.

Histoire de la philosophie scolastique, par *B. Hauréau, membre de l'Institut.* — Première partie (de Charlemagne à la fin du XII[e] siècle), 1 vol. in-8° de VII-549 pages, chez Durand et Pédone-Lauriel, Paris, 1872. — Deuxième partie, 2 vol. in-8° de 462 et 495 pages, chez Pédone-Lauriel, Paris, 1880.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le sage éclectisme d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin ne pouvait donner satisfaction à l'esprit de système, qui n'est pas moins développé au moyen âge que dans l'antiquité et dans les temps modernes. Or on peut appliquer à l'esprit de système ce que Montesquieu dit du pouvoir : il n'est pas dans sa nature de s'arrêter, « il va jusqu'à ce qu'il « rencontre des limites [2]. » La foi mêlée de raison qui distingue le Docteur Angélique et son illustre maître n'était pas propre à contenter des âmes exaltées qu'une pente irrésistible entraînait vers le mysticisme. Leur platonisme tempéré devait être accusé d'inconséquence par un nouveau réalisme, mieux ordonné, plus savant, plus mesuré dans la forme, aussi absolu au fond que celui de Guillaume de Champeaux et de Gilbert de La Porrée. La place qu'ils font l'un et l'autre, dans la vaste collection de leurs œuvres, à la science de la nature, n'a servi qu'à irriter l'ardente

[1] Voir les cahiers de septembre et de novembre 1881. — [2] *Esprit des lois*, l. XI, ch. IV.

curiosité de ceux qui, rebelles au joug de la tradition et à la domination d'Aristote, pensaient à renouveler la philosophie par les sciences naturelles et physiques. Enfin, de la concession plus apparente que réelle que l'école nominaliste pouvait se flatter d'avoir obtenue d'eux est sorti un nominalisme agrandi et transformé, que les âges précédents avaient à peine soupçonné, et qui a exercé jusqu'à la fin de la scolastique une influence prépondérante. A l'esprit de système qu'on ajoute, dans une certaine mesure, la rivalité des ordres, particulièrement des Dominicains et des Franciscains, seuls admis à partager avec l'Université le droit d'instruire la jeunesse, on s'expliquera la plupart, au moins les plus importantes des doctrines qui font la matière du troisième et dernier volume de l'ouvrage de M. Hauréau : le mysticisme de Jean Fidenza, plus connu sous le nom de saint Bonaventure; le réalisme contenu de Henri de Gand, bientôt suivi du réalisme intempérant, mais parfaitement original, de Duns Scot; le naturalisme, non seulement indépendant, mais révolté et belliqueux, de Roger Bacon; la philosophie (car ce n'est pas moins que cela), la philosophie nominaliste de Guillaume d'Ockam, à laquelle répond la philosophie mystique de Jean Gerson. Toutes ces manières de voir, de nature si diverse, mais également intéressantes pour l'histoire de l'esprit humain au moyen âge, ont cela de commun qu'elles se tiennent moins près de Platon et d'Aristote que les opinions qui les ont précédées; la philosophie scolastique s'y donne libre carrière et nous montre, contre un préjugé trop répandu, qu'elle est autre chose qu'une forme d'argumentation et un écho affaibli du passé.

Jean Fidenza est un Franciscain, le successeur de Jean de la Rochelle dans la chaire qu'occupa le premier Alexandre de Halès. C'est par ce motif, sans doute, que, lorsqu'il descend jusqu'à la philosophie, il se montre l'adversaire de saint Thomas d'Aquin. Saint Thomas d'Aquin fait dériver de la matière les qualités par lesquelles tous les êtres de ce monde se distinguent les uns des autres et sont des individus; ce que la langue de la scolastique exprime par ces mots : « Saint Thomas place « dans la matière le principe d'individuation. » Saint Bonaventure, au contraire, le met dans la forme, et, par ce moyen, il fait de la forme ou du monde intelligible une réalité, une chose qui existe, non seulement dans l'esprit, mais dans la nature, puisque c'est dans la nature que se trouvent réunis tous les individus. Cependant le docteur que l'Église devait canoniser, et qui est mort cardinal, ne pouvait se contenter du pur platonisme, non moins contraire au dogme de la création que l'aristotélisme pur. Voilà sans doute pourquoi saint Bonaventure fait de la réalité deux parts, d'ailleurs inséparables : l'essence et l'existence. L'existence

vient de la matière, car c'est la matière qui fait que les choses existent. L'essence vient de la forme, car c'est par la forme que les choses existantes se distinguent les unes des autres et nous représentent des individus. Or, s'il en est ainsi, s'il n'y a nulle diversité, nulle différence dans le principe qui constitue l'existence des êtres, c'est-à-dire dans la matière, c'est évidemment la même matière, une matière identique et invariable, qui se trouve dans tous les êtres. Saint Bonaventure ne recule pas devant cette conséquence de sa métaphysique. Il l'accepte, au contraire, avec une grande franchise. Mais l'accepte-t-il sans réserve, sans correctif, de manière à renouveler sans le savoir le principe d'où découle le système de David de Dinan? Nous ne le croyons pas, il nous paraît plus naturel de supposer que saint Bonaventure trouvait dans sa philosophie mystique un sûr moyen de rendre inoffensive sa philosophie rationnelle. Il n'était pas à craindre pour lui que l'unité de matière, telle qu'il la concevait, devînt jamais l'unité de substance des panthéistes arabes ou chrétiens; car Dieu, selon sa doctrine, est placé au-dessus des spéculations de la raison. La raison peut bien s'élever jusqu'à lui et nous démontrer son existence; mais la foi seule nous le fait connaître. Or la foi nous enseigne un Dieu distinct du monde, un Dieu créateur, et peut-être le vrai sens de cette matière identique dont nous venons de parler, faut-il le chercher dans l'acte même de la création, dans l'action divine uniformément présente dans tous les êtres et toujours semblable à elle-même, puisqu'on la considère séparément en faisant abstraction de la forme. Rien ne s'accorderait mieux avec le mysticisme de saint Bonaventure et l'idée qu'il nous donne de la grâce; car la grâce, c'est l'action directe que Dieu exerce sur les âmes et d'où résulte pour elles une lumière supérieure à celle qu'elles empruntent à l'intelligence.

Saint Bonaventure, qui a reçu de ses contemporains le surnom de Docteur Séraphique, mettait certainement la philosophie mystique au-dessus de la philosophie rationnelle ou de la métaphysique des écoles; mais nous ne voyons pas que, semblable à plusieurs mystiques modernes, il ait cherché des contradictions entre elles et se soit efforcé, pour faire valoir celle qu'il préférait, de réduire l'autre à un pur scepticisme. Dans l'un de ses ouvrages, où il trace à l'âme l'itinéraire qu'elle doit suivre pour arriver à Dieu, *Itinerarium mentis ad Deum*, il fait jouer un rôle utile à toutes nos connaissances; car toutes, selon lui, nous mettent en communication avec l'universel, avec le divin, par un certain côté. L'étude de la nature nous donne la notion de l'universel dans les choses. L'étude de l'intelligence, probablement la logique et la psychologie, nous donne l'intuition de l'universel tel qu'il existe en nous-mêmes, dans notre propre

pensée. Par l'étude du principe suprême ou de la cause infinie, la raison cherche à contempler, dans les sphères célestes, l'universel avant les choses, ce que Platon aurait appelé le monde des idées, l'Être en soi. On voit que rien n'y manque, ni la science de l'univers, ni la science de l'homme, ni la science de Dieu. Mais cela ne suffit pas; il faut y ajouter une lumière supérieure qui nous vient directement de Dieu par un effet de sa grâce. La foi aussi vient de Dieu, mais elle est une vertu, non une connaissance; elle réside dans la partie affective de l'âme, c'est-à-dire dans le sentiment ou, comme on l'appelle habituellement, dans le cœur, et non dans l'esprit. La certitude qu'elle nous donne, saint Bonaventure la distingue avec un grand sens de celle que nous donne la science. Il appelle la première une certitude d'adhésion, et la seconde une certitude de spéculation. Aucune des deux ne peut remplacer l'autre.

Henri de Gand, qui naquit quelques années avant saint Bonaventure, mais vécut près de vingt ans après lui, peut être considéré comme un de ses adversaires, comme un adversaire du mysticisme en général, en même temps qu'il est celui de saint Thomas, son condisciple, sur la grande question des universaux. Il repousse le mysticisme par ce motif que les facultés naturelles de l'homme lui suffisent, bien entendu en matière de philosophie; car personne n'aurait songé à révoquer en doute les dogmes consacrés par l'Église. L'opération propre et naturelle de l'âme humaine étant de savoir et de connaître, comment une révélation particulière de Dieu serait-elle nécessaire pour produire le même résultat? Dieu nous ayant donné en partage l'intelligence, c'est lui-même qui nous fait une loi d'en faire usage sans attendre de lui un secours surnaturel. Cette argumentation ne sera pas perdue : on en fera usage quelques siècles plus tard, non seulement contre le mysticisme, mais contre toute révélation.

Platonicien comme saint Thomas pour ce qui regarde les idées éternelles de l'intelligence divine, Henri de Gand se montre, à ce qui nous semble, plus original et plus conséquent que le Docteur Angélique. Il croit que les idées de l'intelligence divine, de la raison éternelle et universelle, ne représentent que l'universel, que les types impérissables des choses, non les choses elles-mêmes ou les êtres individuels et éphémères : *Individua proprias ideas in Deo non habent.* Les individus cependant s'y trouvent contenus, mais virtuellement, comme la notion de nombre est contenue dans celle de l'unité et la notion de la partie dans celle du tout. Que la virtualité divine passe à l'acte et se manifeste par les œuvres de la création, les rapports de l'universel et de l'individuel n'auront pas changé, le premier sera toujours antérieur au dernier et, au

lieu de le contenir virtuellement, le contiendra réellement. Il y a d'ailleurs une différence entre l'essence et l'existence. L'essence (*esse essentiæ*), c'est ce que renferment les idées, c'est le genre d'être qui leur appartient. L'existence (*esse existentiæ*), c'est le fait que nous percevons par l'expérience et qui se produit dans les êtres particuliers soumis aux conditions du temps et de l'espace.

Cette doctrine, que M. Hauréau nous permette de le remarquer, a bien plus de portée et nous offre un intérêt plus direct que le réalisme du moyen âge; c'est la propre doctrine de Malebranche, exposée presque dans les termes dont se sert l'auteur de la *Recherche de la vérité*. Selon Malebranche, l'idée, telle qu'elle existe en Dieu et que Dieu la communique à l'entendement de l'homme, représente uniquement l'essence des choses, l'essence des objets particuliers et leurs rapports possibles, non ces objets eux-mêmes et les rapports réels qui existent entre eux. De là résulte que, dans la connaissance que nous avons des choses particulières, il y a deux parts à faire, celle de l'idée qui nous représente leur essence et celle du sentiment qui nous assure de leur existence. C'est ainsi que, dans l'idée de l'étendue ou dans l'étendue intelligible, nous apercevons l'essence de la matière, et que, par nos sensations ou nos sentiments, nous sommes informés de l'existence des corps[1]. C'est en vertu du même principe que Dieu, selon Malebranche, n'intervient dans le gouvernement de l'univers et du genre humain que par les voies les plus générales. Attribuer à Dieu des volontés particulières, c'est, dit-il, porter atteinte à son immutabilité et méconnaître sa sagesse[2].

Sous le nom de *réalisme* on confond habituellement, au XIIe et au XIIIe siècle, deux systèmes très distincts: le platonisme, ou du moins ce qui en fait le fonds général, et le néo-platonisme, plus ou moins épaissi et dégénéré, tel qu'on le trouve chez certains commentateurs d'Aristote. Henri de Gand est un platonicien, non un alexandrin, et, s'il accorde à la matière première considérée en elle-même, indépendamment de toute forme, un certain degré d'existence, au moins une existence possible[3], cette opinion encore lui est commune avec Platon et nous fait penser à l'étendue intelligible de Malebranche, essence première de toute matière, avant que, dans la nature, elle ait revêtu la forme d'aucun corps.

Quelle meilleure preuve pourrions-nous donner du platonisme de Henri de Gand que cette proposition citée par M. Hauréau : « Platon a

[1] Voyez Bouillier, *Histoire du Cartésianisme*, t. II, p. 72 et 73; Ollé Laprune, *La philosophie de Malebranche*, t. II, p. 238 et suiv.

[2] Fr. Bouillier, *Histoire du Cartésianisme*, t. II, p. 135-136.

[3] *Ipsa est susceptibilis esse per se.* M. Hauréau, t. III, p. 61.

« très bien dit que l'homme contemple la vérité pure dans le rayonne-« ment des idées divines, et qu'il arrive par les sens, non pas à la science « certaine, mais à l'opinion[1]. » Cependant il fait tout ce qui est en son pouvoir pour conserver dans ses éléments les plus généraux la tradition péripatéticienne, qui est celle de ses maîtres ou que ses maîtres avaient cru lui enseigner; mais il n'a réussi qu'à justifier cette définition qu'on a donnée de ses œuvres : « une glose platonicienne des aphorismes d'Aris-« tote. » C'est cela même qui fait son originalité, qui lui a valu l'admiration de Pic de la Mirandole, et qui, non seulement à l'époque de la Renaissance, tout imprégnée de l'esprit platonicien, mais même au début du XVII^e siècle, lui conserva en Italie un bon nombre de partisans.

Si Henri de Gand est un esprit indépendant, on peut dire de Roger Bacon que c'est un esprit révolté; mais la révolte, chez lui, n'étouffe pas le génie, elle en vient, au contraire, et l'on ne conçoit pas qu'il en ait pu être autrement quand on pense au but que se proposait Roger Bacon. Ce qui l'attire uniquement, ce qui lui paraît être le véritable objet de la philosophie, confondue dans son esprit avec la science, ce ne sont pas les livres, c'est la nature; ce ne sont pas les discussions, mais les faits; ce ne sont pas les raisonnements, mais l'expérience ou la démonstration mathématique; ce n'est pas la tradition, mais la réalité présente et éternelle. Que lui importe, dès lors, l'enseignement de ses maîtres, les Franciscains, ou celui des Dominicains, leurs rivaux? Il ne fait pas plus de cas d'Alexandre de Haliès, le maître le plus illustre de l'ordre auquel il appartient, le fondateur de l'école franciscaine, que d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, les deux plus grandes autorités de l'école dominicaine, dont l'une a été reconnue par toute l'Église. Il appelle saint Thomas d'Aquin un homme aussi riche d'erreurs que de renommée, *vir erroneus et famosus*, et, puisqu'il se donne pour un fidèle interprète d'Aristote, Roger Bacon ne voit pas pourquoi il aurait plus de respect pour le maître, fût-il considéré comme le maître de tous, que pour le plus grand et le plus vénéré de ses disciples. Il déclare donc que, si cela dépendait de lui, il ferait brûler tous les livres d'Aristote, qui font perdre leur temps à ceux qui les lisent, et qui n'ont jamais été qu'une source d'idées fausses et une cause d'ignorance.

La science de la nature ne se transmet pas toute faite d'une génération à l'autre comme celle de la tradition, elle est l'œuvre du temps et des labeurs accumulés du genre humain. Elle suppose donc le progrès. Aussi Roger Bacon s'est-il gardé de méconnaître cette idée, à laquelle

[1] M. Hauréau, t. III, p. 72.

nous avons la vanité d'attribuer une origine toute moderne. Dans le royaume de la science, dit-il, comme dans le royaume de Dieu annoncé par l'Évangile, les premiers sont les derniers et les derniers sont les premiers. Ce que savaient les anciens est peu de chose en comparaison de ce que savent et surtout de ce que sauront les modernes. Par le nombre de leurs connaissances aussi bien que par celui des années écoulées, ce sont les modernes qui sont les vieux et les anciens qui sont les jeunes. Qu'Aristote n'ait rien ignoré de ce qu'on savait de son temps et que même il y ait beaucoup ajouté, on peut à la rigueur l'accorder à ses admirateurs; mais cela même le place au-dessous des philosophes qui sont venus après lui. Et quels sont ces philosophes? Ce ne sont pas, comme nous venons de le voir, les contemporains de Roger Bacon, les docteurs du XIIIe siècle, échos serviles d'un autre âge, aveugles plagiaires du passé, parleurs stériles qui divisent à l'infini des êtres imaginaires sans porter leurs observations sur un seul être réel. Les philosophes dont on veut parler, c'est Avicenne, c'est Averroës, surtout Averroës, moins sans doute à cause des découvertes dont on peut lui faire honneur qu'à cause de son audace. Averroës a été condamné par les plus grandes autorités de son temps; mais Aristote lui-même n'a-t-il pas été condamné? « Il y a « quarante ans environ (ce sont les propres paroles de Roger Bacon), il y « a quarante ans environ, l'évêque, les théologiens de Paris et les sages « du temps condamnèrent, excommunièrent la *Physique* et la *Métaphy-* « *sique* d'Aristote dont tout le monde approuve présentement l'utile et « saine doctrine[1]. » Que l'autorité approuve ou condamne, cela n'a rien de commun avec la vérité. Il n'y a jamais eu un temps où les idées nouvelles n'aient été contredites.

M. Hauréau ne peut s'empêcher de penser à la surprise qu'aurait eue Condorcet en rencontrant cette profession de foi en faveur du progrès chez un moine du XIIIe siècle. Mais il y a quelqu'un qui, deux cents ans avant Condorcet, aurait pu éprouver le même sentiment: c'est Paracelse. Paracelse, pour justifier le mépris dont il se montre animé à l'égard de ses devanciers dans la science médicale, se sert presque des mêmes termes et des mêmes comparaisons que Roger Bacon. Il interprète comme lui la parole de l'Evangile que les premiers seront les derniers et que les derniers seront les premiers. Comme lui il nous montre l'expérience et la maturité du côté des modernes, et l'inexpérience, l'ignorance de la jeunesse du côté des anciens. Comme lui encore, il annonce que le temps est venu de remplacer l'étude stérile des livres par la science féconde de

[1] Tome III, p. 86.

la nature. Et ces livres qu'il juge si malfaisants et si pleins d'erreurs, il ne se borne pas à déclarer qu'il les détruirait si cela était en son pouvoir; un jour, dans la ville de Bâle, avant d'adresser la parole aux étudiants accourus pour l'entendre, il fit un immense bûcher de tous les ouvrages de Galien et de ses successeurs, et y mit le feu. Mais il est temps que nous revenions à Roger Bacon.

Voici le cours d'études qu'il propose de substituer à celui qui, de son temps et avant lui, était suivi dans les écoles. On commencera par les mathématiques qui sont de toutes les sciences que nous connaissons la plus claire et la plus certaine. Les mathématiques, selon Roger Bacon, sont l'alphabet de la philosophie. On les fera suivre de la perspective, puis de la physique expérimentale et de la chimie. On réservera pour la fin la morale, non la morale verbeuse des docteurs de la scolastique, mais la morale pratique qui a pour base l'expérience et pour but de rendre les hommes meilleurs et plus heureux. Il s'en faut de peu, et c'est peut-être le terme qui lui a manqué, qu'il ne l'appelle la morale utilitaire. Il ne faut pas oublier que Roger Bacon était Anglais; il était né à Ilchester dans le comté de Somerset. Il n'est pas impossible qu'il ait eu comme un pressentiment de la doctrine de Bentham et de Stuart Mill.

À toutes les connaissances que nous venons d'énumérer, Roger Bacon veut qu'on joigne celle des langues, celle du grec, comme un moyen de s'assurer de la véritable pensée de Platon et d'Aristote et de substituer le texte de leurs ouvrages aux commentaires qui l'ont défiguré; celle de l'hébreu, qui permettra au théologien éclairé de lire l'Écriture sainte dans l'original; celle de l'arabe, par laquelle on se mettra en communication avec les deux philosophes préférés de Bacon, Avicenne et Averroës. Lui-même, à ce qu'on assure, possédait admirablement ces trois langues. Il proscrit, comme des matières de discussion absolument stériles et comme des sciences imaginaires, la logique et la métaphysique.

Il ne paraît pas cependant que toute métaphysique lui ait manqué. On est autorisé à lui attribuer, au moins en partie, celle d'Averroës, puisqu'il met l'intelligence active à la place de Dieu et fait dériver, on peut dire émaner d'elle, la science aussi bien que la religion, toute science et toute religion, et la vertu aussi bien que la science. L'homme, selon lui, n'étant pas l'auteur de la vérité, mais la recevant d'une source supérieure à lui-même, il tient la philosophie, la vraie, pour une révélation au même titre que la théologie. Il y a encore une autre idée qu'il emprunte à Averroës. Il pense que les révolutions religieuses sont soumises aux révolutions astronomiques. C'est à cette supposition, reproduite au XVI[e] siècle par Pierre Pomponazzi et considérée alors comme une grande

nouveauté, que Roger Bacon est redevable d'une partie des accusations qui pesèrent sur lui. Loin de les combattre, il n'a rien épargné pour les confirmer et les accroître.

Le même esprit de révolte dont il fait preuve en matière de philosophie, il l'applique à la religion. C'est, en effet, ôter à la religion ce que Pascal appellerait le fondement mystique de son autorité, que de faire de la philosophie une œuvre de la révélation comme elle. A cette proposition générale viennent se joindre, chez Roger Bacon, des attaques multipliées contre les constitutions des ordres religieux, surtout celle du sien, et contre la constitution même de l'Église. On sait de quel prix il paya ces hardiesses. Exilé de la chaire qu'il occupe à Oxford avec beaucoup d'éclat cependant, il est enfermé pendant huit ans, à Paris, dans une maison de son ordre où il lui est défendu de continuer ses observations scientifiques et de les communiquer. Délivré par ordre de Clément IV, récemment élu pape, il ne tarde pas à accumuler contre lui de nouveaux griefs. Enfin, traduit en 1278 devant l'assemblée générale de l'ordre de Saint-François, il est condamné à une véritable prison où il ne passa pas moins de quatorze ans. Il avait quatre-vingt-un ans quand il en sortit en 1292. On voudrait honorer en lui un martyr de la science; mais il est juste de reconnaître qu'il fut surtout victime de son imprudence et de ses emportements. Ce qu'on ne peut nier, c'est son génie, car on ne voit pas trop ce qu'il aurait appris de Pierre de Maricour (*Petrus de Maharíscaria*), un obscur expérimentateur dont le nom même nous est imparfaitement connu et qui passe pour avoir été son maître. La même obscurité enveloppe la personne de Jean, le seul disciple qu'on lui ait jamais attribué. Il est donc permis de dire, en employant un mot d'un usage très fréquent dans la langue philosophique du temps, que Roger Bacon n'est qu'un accident dans l'histoire intellectuelle du XIIIe siècle. C'est l'auteur de l'*Instauratio magna* venu trois cents ans trop tôt. Il troubla un moment la scolastique, mais ne l'empêcha pas de continuer son œuvre de discipline et de préparation dont les esprits n'étaient pas encore en mesure de se passer.

Roger Bacon n'en a pas moins contribué avec Henri de Gand et avec un docteur de son ordre appelé Guillaume de Marra ou de la Mare à ébranler profondément l'autorité de saint Thomas d'Aquin. En vain l'évêque de Paris, Étienne Tempier, rendit-il un décret par lequel sont censurées deux cent deux propositions presque toutes attribuées à des franciscains; en vain une assemblée générale du clergé réunie en 1279 fait-elle aux prieurs des couvents et aux visiteurs généraux une obligation de condamner à des peines sévères quiconque oserait parler irres-

pectueusement du Dr Angélique; en vain Sorboniens et Augustiniens se joignent-ils aux disciples de saint Dominique pour maintenir le règne de la doctrine thomiste : l'ordre de Saint-François et avec lui le réalisme triomphent dans la personne de Jean Duns Scot.

M. Hauréau ne pouvait pas rencontrer sur son chemin un esprit qui lui fût plus antipathique que celui de Duns Scot, si justement appelé le Docteur Subtil; mais c'est un des esprits les plus originaux, les plus puissants, nous n'oserions pas dire un des plus grands esprits du moyen âge; et les deux chapitres qu'il lui a consacrés doivent être comptés parmi les plus intéressants et les plus remarquables de son livre. Les ouvrages de Duns Scot, assez nombreux pour former treize volumes in-folio, et presque tous écrits au jour le jour sous l'aiguillon de la lutte, dans la ferveur de la jeunesse, puisque l'auteur est mort à l'âge de trente-quatre ans, présentent, au premier aspect, l'image de la confusion. Les matières les plus diverses s'y trouvent mêlées, les discussions et les distinctions y sont plus fréquentes que les expositions dogmatiques, les considérations accessoires que les propositions essentielles. Il n'était pas facile d'en tirer un corps de doctrine dont toutes les parties se tinssent et s'éclairassent mutuellement. M. Hauréau a surmonté cette difficulté avec d'autant plus de succès que, se figurant être en face d'un adversaire, il regardait comme son premier devoir de lui rendre justice. S'il se montre quelquefois sévère à l'excès pour les idées de Duns Scot, jamais il ne méconnaît la valeur de l'homme, la vigueur de son intelligence, le rang qu'il a pris à une époque très importante de l'histoire de l'esprit humain.

A la doctrine de saint Thomas Duns Scot a voulu substituer la sienne, et cela ne lui a pas mal réussi puisque le scotisme a formé, dans l'Église et dans l'École, un parti opposé au thomisme. C'est dire qu'il rejette le platonisme mitigé, fortement mêlé d'aristotélisme, de son adversaire, ou la conciliation qu'il prétend établir à tort ou à raison entre le réalisme en théologie et le nominalisme en physique. Pour lui, il n'y a que le platonisme seul ou le réalisme le plus décidé dans les limites de l'orthodoxie et servant d'explication à la nature divine et à celle de l'univers. Pour arriver à ce résultat, toute expérience devait être supprimée, et la logique, ou, pour l'appeler de son vrai nom, la dialectique, érigée en souveraine maîtresse de vérité, en science suprême. Naturellement la logique ainsi comprise, la logique considérée non pas comme une science mais comme la science, la logique enseignante, *logica docens*, comme l'appelle Duns Scot, c'est autre chose que l'art de raisonner ou la logique d'usage, *logica utens*. Voici maintenant quelques-unes des propositions les plus importantes que l'on soutient en son nom.

Il y a une différence entre l'être et l'existence : l'être, ou, comme disait Henri de Gand et comme dira plus tard Malebranche, l'essence, c'est la réalité, et l'existence, ce n'est que l'apparence, le phénomène. Le phénomène, l'individu, voilà ce que Duns Scot, dans la langue qu'il s'est créée, appelle un objet de première vue ou une *intention première*, et c'est à l'intention première qu'il accorde l'existence. Les idées générales, attributs, sujets ou rapports, que l'intelligence, en se repliant sur elle-même, découvre dans les individus, dans les objets concrets ou de première intention, c'est ce qui reçoit le nom de *seconde intention*, nous représente un objet de seconde vue et participe au don de l'être. Ainsi dans Socrate, objet de première intention, nous distinguons l'humanité, l'animalité, êtres de seconde intention. Il n'y a que ces êtres de seconde intention dont on puisse dire qu'ils *sont;* de Socrate on dira seulement qu'il *existe*.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que l'universel est conçu par l'intelligence, et que tout ce que conçoit l'intelligence est nécessaire ou ne peut pas ne pas être. Toute idée générale, toute notion abstraite, devient de cette façon, nous ne dirons pas une existence, mais une réalité éternelle, immuable, en comparaison de laquelle les objets de la nature, c'est-à-dire les individus, ne sont que des fantômes. Le nombre de ces abstractions étant illimité, le système de Duns Scot nous place dans un Olympe métaphysique où chaque jour, chaque instant, chacun des actes de notre intelligence peut ajouter des divinités nouvelles aux divinités innombrables qui s'y pressent déjà. C'est cette exagération du réalisme bien plus que le réalisme lui-même qui justifie la fameuse maxime de Guillaume d'Ockam : « Les êtres ne doivent pas être multipliés sans nécessité. »

Pour donner une idée de l'abus que Duns Scot a fait de cette multiplication des êtres imaginaires, nous citerons les distinctions qu'il établit entre la matière premièrement première, la matière secondement première et la matière troisièmement première; entre l'entité et l'acte entitatif, entre l'entité de l'accident et l'entité de la substance.

Cependant il n'oublie pas le principe de l'unité. Il pense, au contraire, que l'unité, c'est l'être en acte, l'être réel et éternel, que toute multitude suppose et désire : *Omnia unitatem appetunt*. On peut même craindre, dans certaines parties de ses œuvres, qu'il ne pousse l'unité au delà des bornes permises non seulement à un théologien, mais à un philosophe. Ainsi il reconnaît dans la matière le sujet commun de toutes les existences, de tous les êtres individuels, et il faut bien que cette matière soit la même, puisque selon lui, comme selon Henri de Gand, la cause de l'in-

dividualité, le principe d'individuation est la forme. Mais pour tout ce qui regarde la nature de Dieu et l'âme humaine, Duns Scot sait s'arrêter dans la voie qu'il s'est tracée ou donner un autre cours à ses idées. Cela prouverait qu'il savait ce qu'il voulait, ou plutôt ce qu'il ne voulait pas, en évitant de suivre les traces de David de Dinan et de Jean Scot Érigène.

Dieu, dans sa pensée, est une monade solitaire, car il est l'unité parfaite, l'être infini qui ne rentre pas dans le même genre que les autres êtres; de plus, il est la cause efficace de tous les êtres, par conséquent il n'a avec eux aucune ressemblance. Les idées de toutes choses sont contenues en lui, mais ne forment pas un intermédiaire hors de lui entre sa substance et celle de l'univers. L'univers a été créé à la ressemblance ou à l'imitation de ces idées par la seule et libre volonté de Dieu, car Dieu est libre, sa volonté est distincte de son intelligence.

La partie la plus originale de la métaphysique de Duns Scot, c'est la manière dont il conçoit et dont il démontre la liberté divine. Si Dieu n'est pas libre, il n'y a, dit-il, de liberté nulle part; mais Dieu est libre, puisque les existences dont ce monde est composé, nous disons à dessein les existences, sont contingentes et auraient pu ne pas se produire. D'où leur vient cette contingence? Évidemment de la cause qui les a produites, et dans cette cause, ce n'est point l'intelligence qui peut nous l'expliquer, puisque l'intelligence subit la nécessité de sa propre nature ou puisqu'en elle tout est nécessité; c'est donc la volonté. La volonté divine, principe unique de la contingence, est donc une volonté libre. Dieu veut parce qu'il veut, comme il veut, *quia voluntas est voluntas*. N'en demandez pas davantage; c'est dans sa volonté seule qu'il faut chercher la raison de sa volonté. Mais quoi? la volonté de Dieu n'est-elle pas soumise à la nature de Dieu, par conséquent à l'intelligence de Dieu qui en fait partie? Duns Scot a prévu l'objection et il s'efforce d'y répondre. On comprend qu'il n'y réussisse pas. L'objection vient de la distinction établie au sein de la nature divine entre la volonté et l'intelligence, et c'est par de nouvelles distinctions qu'il se flatte de la résoudre. Il oublie que l'unité, comme il le déclare lui-même, est le principe qui domine tout son système. C'est à l'unité qu'il fallait revenir après s'en être écarté; elle seule aurait fourni le moyen de conciliation, vainement cherché ailleurs. Mais il fallait conserver le dogme de la création, qui suppose nécessairement la liberté divine. C'est par respect pour ce dogme que, quatre siècles plus tard, Descartes, sans connaître Duns Scot, est arrivé au même résultat[1].

[1] C'est ce qu'a très bien démontré M. Liard dans son volume intitulé *Descartes*, in-8°, Paris, 1882, chez Germer-Baillière.

Avec la liberté divine Duns Scot admet, il est à peine besoin de le dire, la liberté et la personnalité de l'âme humaine. De l'âme humaine il fait donc une unité substantielle, sans pourtant se décider à lui accorder l'immortalité par d'autres motifs que par des motifs de foi. Mais reprenant bien vite ses habitudes d'abstraction, il nous montre la pensée comme une véritable opération d'alchimie où les espèces impresses, les espèces intelligibles, l'intelligence active, l'intelligence passive et l'intellection jouent un rôle aussi imaginaire qu'inutile. C'est par là et par d'autres détails de même nature que Duns Scot, comme nous l'avons dit, tout en conservant la gloire d'avoir éclairé de la plus vive lumière une des faces de la vérité, un des aspects, et non le moins grand, du problème éternel, a d'avance donné prise contre lui au restaurateur, au fondateur véritable du nominalisme, le même système qui, au XII^e siècle, s'appelait le conceptualisme.

Plusieurs années avant Guillaume d'Ockam et dans l'ordre même de Saint-François auquel il appartient, la philosophie de Duns Scot avait déjà provoqué contre elle une sérieuse résistance, et plusieurs doctrines avaient pris parti pour le système qui lui est le plus opposé, c'est-à-dire pour le nominalisme, aimant mieux sans doute aller jusqu'à cette limite extrême que de reconnaître l'autorité du dominicain saint Thomas. Pierre Auriol, mort en 1321 archevêque d'Aix en Provence, attaque avec vivacité les entités innombrables du Docteur Subtil. Pour lui, les genres et les espèces ne sont que des concepts de l'esprit, des abstractions sans réalité, et il répudie la distinction établie par Duns Scot, auparavant par Henri de Gand, entre l'essence et l'existence. Il ne reconnaît pour des êtres véritables que les individus. La matière est un de ces êtres, une de ces existences, mais la matière déterminée, revêtue d'une forme, non la matière première. Il rejette les idées images, les espèces impresses et tout intermédiaire entre le sujet et l'objet de la connaissance. Pierre Auriol n'est pas le seul adversaire que rencontre à ce moment le scotisme : deux thomistes de renom, Hervé le Breton et Durand de Saint-Pourçain, se joignent à lui et défendent à peu près la même manière de voir. Mais c'est à Guillaume d'Ockam, franciscain et Anglais d'origine, comme cet autre révolutionnaire qui s'appelle Roger Bacon, qu'était réservée la gloire d'être, en quelque sorte, au XIV^e siècle et dans les siècles suivants, la personnification du nominalisme.

Guillaume d'Ockam n'a pas joué un moindre rôle en politique qu'en philosophie. Avec Michel de Césène, qui fut général de son ordre, Bonnegrâce de Bergame, Henri de Chalhem et François d'Ascoli, il resta fidèle à ce parti rigide qui, dans l'ordre de Saint-François, avait toujours soutenu

la pauvreté évangélique et la pratique exclusive de la vie spirituelle contre la papauté telle que le temps l'avait faite. C'est pour obéir à ces principes qu'il prit parti pour Philippe le Bel contre Boniface VIII et pour Louis de Bavière contre Jean XXII. Enfermé à Avignon en 1328 pendant qu'on instruit son procès d'où pouvait sortir pour lui une condamnation au bûcher, il réussit à s'évader et se réfugia à Munich auprès du prince à qui il avait offert sa plume avec ces fières paroles : *Tu me defendas gladio, ego te defendam calamo.* C'est à Munich qu'il mourut paisiblement après y avoir vécu à l'abri de la sentence prononcée contre lui par le chapitre général de son ordre, et qui le condamnait, « comme hé« rétique, schismatique et homicide, » à la prison perpétuelle.

M. Hauréau, en exposant le système de Guillaume d'Ockam, ne pouvait rien ajouter à l'exactitude et à la précision dont il fait preuve dans tout son livre; mais il laisse voir un sentiment de satisfaction qui donne la tentation de lui dire : *Tua res agitur.* Il ne prête rien de son fonds à l'auteur du XIV^e^ siècle, mais il prend à son propre compte tous ses principes et tous ses arguments, et, en les développant, il les fait valoir comme s'ils étaient siens. Quoique nous soyons, sur le fond des choses, d'un autre avis que M. Hauréau, nous trouvons qu'il n'a pas mal placé son admiration. Guillaume d'Ockam est, en effet, une des plus rares et des plus fortes intelligences qui appartiennent à l'histoire, nous ne dirons pas de la philosophie du moyen âge, mais de la philosophie en général. Il a devancé plusieurs philosophes modernes, animés de son esprit sans s'en douter, et n'aurait pas été, s'ils l'avaient connu, désavoué par eux. Il tient de Locke, nous ne disons pas de Hobbes, de Reid et de Kant. Comme le premier, issu comme lui de race anglaise, il met l'expérience à la place de la logique pure et fait commencer toute expérience par les sens sans la renfermer dans le cercle des phénomènes sensibles. L'expérience, ou, comme il l'appelle, l'intuition, nous donne la connaissance, non seulement des corps et des faits qui s'y rapportent, mais des actes de la volonté et de l'intelligence, ou ce que nous appelons aujourd'hui les phénomènes de conscience. Comme Thomas Reid et Antoine Arnaud avant lui, il fait de l'idée un simple mode de la pensée, un état de l'âme, et non une entité, une sorte d'être distinct de l'âme et de la même nature qu'elle. Son argumentation contre les *espèces impresses* et intelligibles ne laisse rien subsister des intermédiaires qu'on a imaginés, pour expliquer la connaissance, entre l'esprit et les objets. C'est un modèle de dialectique et une leçon de bon sens. Il faut savoir gré à M. Hauréau de l'avoir reproduit avec tant de clarté.

Enfin, à certains égards, Guillaume d'Ockam tient aussi de Kant.

Comme l'auteur de la *Critique de la raison pure*, il refuse à l'intelligence de l'homme le pouvoir de nous faire connaître la nature divine et de nous donner une notion quelconque de ses attributs. Entre Dieu et l'homme il y a, selon lui, une barrière infranchissable, c'est l'intelligence, ce sont les concepts de l'homme, qui ne peuvent être qu'une intelligence et des concepts humains, c'est-à-dire relatifs, sans application possible, ou du moins sans application légitime à l'Être absolu. Quand nous parlons de Dieu, de quoi parlons-nous? Du concept que nous avons de Dieu, de nulle autre chose. « Le concept de Dieu, dit en « propres termes Guillaume d'Ockam, n'est pas Dieu lui-même; donc la « connaissance de ce concept ne fait connaître Dieu ni médiatement ni « immédiatement[1]. » Cela n'empêche pas qu'aux yeux de Guillaume d'Ockam, Kant, s'il avait pu le connaître, n'eût passé pour un réaliste; car les catégories de l'entendement pur, les formes de la sensibilité pure et surtout l'impératif catégorique sont, d'après le langage de la scolastique, des universaux *ante rem!* Ils existent dans la pensée antérieurement à toute expérience. L'expérience, loin de les produire, les suppose et leur est soumise comme à des formes nécessaires.

Pour Guillaume d'Ockam, l'universel n'existe nulle part, ni dans la pensée divine, ni dans l'univers, ni dans l'intelligence de l'homme. Il ne lui suffit pas de déclarer la raison humaine incapable de rien savoir de la nature de Dieu; au risque d'être inconséquent, il ne craint pas, dès qu'il s'agit des idées divines, des idées éternelles comprises à la façon de Platon et de saint Thomas, de nier absolument leur existence. Il les trouve inconciliables avec l'unité de l'essence divine, à l'égard de laquelle il confesse, d'ailleurs, la plus complète ignorance.

L'universel, selon Guillaume d'Ockam, n'existe pas davantage dans l'univers ou dans la nature, car dans la nature il n'y a, selon lui, que des individus. « Aucune chose, dit-il, n'est universellement hors de l'intellect humain, ni par elle-même ni par l'addition de quelque réalité ou de quelque imagination rationnelle; de quelque manière qu'on l'envisage ou qu'on la conçoive, aucune chose n'est universellement[2]. »

L'universel n'est pas même dans l'intelligence de l'homme. Ce qu'on appelle ainsi, les notions ou concepts que nous qualifions d'universels, c'est nous qui les créons par le procédé de l'abstraction, en considérant séparément ce qu'il y a de commun ou de semblable entre les individus

[1] Hauréau, *Hist. de la philosophie scolastique*, t. III, p. 401.

[2] Cette proposition, à laquelle on en pourrait ajouter beaucoup d'autres, est citée et traduite par M. Hauréau, t. III, p. 415.

perçus par nos sens. Encore faut-il remarquer que ce prétendu universel n'est qu'un singulier qui représente plusieurs singuliers. Voici, au reste, la définition qu'en donne Guillaume d'Ockam : « L'universel est un son « de voix, un mot écrit ou tout autre signe, soit conventionnel, soit d'un « usage arbitraire, signifiant à la fois plusieurs singuliers. Ce signe est lui- « même une chose singulière, il n'est universel que représentativement, « de telle sorte qu'être, en tant qu'universel, consiste uniquement à repré- « senter, à signifier plusieurs choses à la fois[1]. »

M. Hauréau a raison de dire qu'aucune définition ne saurait être plus nette; mais nous croyons avoir le droit d'ajouter qu'aucune définition ne saurait être plus fausse. Non moins faux sont les raisonnements sur lesquels elle s'appuie. Guillaume d'Ockam, si clairvoyant quand il attaque les espèces impresses et intelligibles de ses devanciers et les entités imaginaires de Duns Scot, n'a plus que des sophismes à mettre au service de sa propre doctrine. Il ne conçoit l'universel que comme un être réel, c'est-à-dire comme une substance ou comme un pur néant. Mais le plan général que nous apercevons dans la nature, qu'y apercevaient Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin; les lois générales qui la gouvernent, les forces générales dont elle subit l'empire, les types généraux qui, dans le germe vivant, déterminent d'avance l'organisation et les conditions d'existence de l'animal à naître; ces préformations, si l'on peut parler ainsi, que Claude Bernard a si justement appelées des idées directrices; dans l'homme et dans l'humanité la justice, le droit, le devoir, la liberté, la raison, ce ne sont pas des substances, et cependant ce sont des choses réelles qu'on ne peut nier sans tomber en contradiction avec soi-même; ce sont des universaux, ou, pour parler la langue de notre temps, ce sont des principes universels et nécessaires.

Le système de Guillaume d'Ockam a trouvé faveur pendant quelque temps, comme cela arrive à tout système qui proteste contre les exagérations d'un système contraire; mais il ne pouvait donner satisfaction ni à la philosophie religieuse, ni à la philosophie rationnelle, c'est-à-dire à la métaphysique, ni à la science de la nature. De Dieu il ne laisse subsister qu'un nom, puisqu'il prétend que Dieu nous est inconnu, et, en détruisant les principes universels de la raison, il nous enlève même la faculté de démontrer son existence. De là le mysticisme de Gerson, de Tauler, de Suso et de beaucoup d'autres. A la métaphysique il enlève les sujets mêmes de ses méditations : l'absolu, l'infini, le nécessaire, le parfait, l'esprit, la matière, l'âme spirituelle et immortelle. Enfin, de

[1] M. Hauréau, *Hist. de la philosophie scolastique*, t. III, p. 423.

la nature il ne laisse subsister que des individus et des phénomènes, qu'il ne sait pas même unir entre eux par le lien de la nécessité ou par cette force mécanique que reconnaît le positivisme, son héritier. De là la nécessité des efforts de l'esprit humain qui ont amené la Renaissance et la philosophie moderne.

Quant à la grande lutte du réalisme et du nominalisme, qui remplit tout le moyen âge, elle n'a jamais cessé, et nous pouvons la reconnaître aujourd'hui même sous d'autres noms et sous d'autres formes. En histoire naturelle, elle existe entre l'évolutionnisme et la croyance à la perpétuité des espèces; en politique, entre le socialisme et les idées libérales; en morale, entre le principe du devoir et celui de l'intérêt ou de l'utilité générale; dans le domaine de l'art et de la littérature, entre ce qu'on appelle le réalisme ou le naturalisme et le culte de l'idéal; en philosophie, entre le positivisme et le spiritualisme; en religion, si l'on n'aime mieux dire en théologie, entre le traditionalisme et le libre examen.

C'est l'œuvre même de M. Hauréau et l'esprit critique dont elle s'inspire qui nous a suggéré ces réflexions.

AD. FRANCK.

HISTOIRE ET MÉMOIRES, par le général comte de Ségur, membre de l'Académie française, 2e édition, Paris, 1877, 7 volumes in-8°. — *MÉMOIRES DE Mme DE RÉMUSAT (1802-1808), publiés avec une préface et des notes par son petit-fils, Paul de Rémusat, sénateur de la Haute-Garonne*, 14e édition, Paris, 1880, 3 volumes in-8°. — *LETTRES DE Mme DE RÉMUSAT (1804-1814), publiées par son petit-fils, Paul de Rémusat, sénateur de la Haute-Garonne*, Paris, 1881, 2 volumes in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Les *Lettres* de Mme de Rémusat témoignent de son sincère attachement pour l'Empereur [2]; et cependant on y peut voir comment va naître

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1881.

[2] « Mon premier désir sera toujours « que vous plaisiez à l'Empereur, et « qu'il rende justice à votre zèle, et cela « parce que je lui suis sincèrement atta-

et se développer en elle, bien avant la chute de l'Empire, le sentiment qui dominera dans ses *Mémoires*.

Son admiration pour lui est sans mesure. Elle ne trouve qu'Alexandre à lui comparer[1]. Mais ce qui est le fondement de son admiration, ce n'est pas le renom qu'il a conquis à la guerre, c'est l'ordre qu'il a rétabli en France, c'est la paix qu'il promet. C'est la paix qu'elle espère aux dépens des Anglais, parmi ces vastes préparatifs d'invasion maritime, lorsque l'Empereur va visiter ses flottilles à Boulogne[2]; c'est la paix qu'elle croit voir affermie, quoi qu'il en soit de l'Angleterre, lorsque l'Empereur va recevoir la couronne d'Italie à Milan :

> Les Italiens ont été forcés à leur tour d'admirer le héros qui va les protéger. Ici, dans la solitude des champs, je me plais souvent à repasser les maux que nous avons éprouvés. Ce pays où je suis me rappelle nos malheurs, et, quelque douloureux qu'ils aient été, vous savez quels sont les sentiments qui en adoucissent pour moi le souvenir; mais lorsque, après cette triste énumération, je reviens à la paix dont nous jouissons, à cette liberté réglée qui me suffit bien à moi, à cette gloire dont mon pays est couvert, à cette pompe, à cette magnificence même que j'aime, parce qu'elle est la preuve que tout est accompli, enfin lorsque je songe que cette prospérité est l'ouvrage d'un seul homme, je me sens pénétrée d'admiration et de reconnaissance[3].

L'Empereur a sauvé la France, il a tiré l'Italie de sa léthargie[4]. La république a passé pour l'une comme pour l'autre; l'une et l'autre ont retrouvé le repos dans la monarchie, et M^{me} de Rémusat estime que tout est pour le mieux. Elle lisait alors la *Grandeur et décadence des Romains*. Elle est fatiguée des Romains, si turbulents, si irritables :

« chée. » (21 septembre 1804. *Lettres*, t. I, p. 54.) « Il a bien fallu que nos « *sévères* convinssent de l'amabilité de « notre souverain; et maintenant elles « veulent bien lui accorder qu'il sait « être aimable lorsqu'il le veut, mais « elles se retranchent sur ce qu'il ne « le veut pas toujours. » (24 avril 1805. *Lettres*, t. I, p. 100.)

[1] « En attendant, nous lisons ici la vie « du seul homme qui puisse, je crois, « lui être comparé, et vous ne vous figurerez jamais assez quels points de « rapprochement je saisis continuellement entre lui et Alexandre, non seulement dans les grands calculs politiques et les qualités importantes, mais « encore dans les habitudes journalières « de la vie et toutes ces petites choses « de caractère qui échappent au récit et « se retrouvent dans l'examen. » (11 mai 1805. *Lettres*, t. I, p. 136.)

[2] « On attend de grandes choses, on « espère la paix, enfin on est content, et « vous jugez ce que mes sentiments tout « patriotiques éprouvent dans cette circonstance et combien jouit ma haine « pour les Anglais. » (12 mai 1805. *Lettres*, t. I, p. 140.)

[3] 20 mai 1805. *Lettres*, t. I, p. 160.

[4] 2 juillet 1805. *Lettres*, t. I, p. 220.

Malgré le courage et la ténacité de ce sénat dont je ne puis m'empêcher d'admirer la conduite pendant des siècles entiers, je m'avise de décider, avec beaucoup d'autres heureusement, que la monarchie convient mieux aux nations, et peut-être, en ma qualité de femme, je me sentirais un peu de goût pour le despotisme[1].

Elle témoigne elle-même de ce besoin de se confier à un homme, lorsqu'au moment où la guerre va reprendre et qu'elle se voit retombée dans ces incertitudes « dont nous commencions, dit-elle, à sortir, » elle ajoute :

Ce qui est remarquable, c'est que ces inquiétudes, auxquelles je ne puis me défendre de me laisser aller, disparaissent à peu près dès que je suis pourtant vis-à-vis de celui qui les cause. Avant-hier au spectacle, en voyant l'Empereur, en contemplant sa physionomie calme, je me sentais tranquille et presque sûre de la paix, de notre avenir. En arrivant au théâtre, son visage était grave, mais point inquiet. A la fin, il riait souvent, et je me sentais tentée du désir de le remercier de sa gaieté, et d'en tirer un heureux augure pour les espérances qu'elle me permettait de concevoir[2].

Peu de jours après (24 septembre 1805), l'Empereur allait se mettre à la tête de la grande armée. C'était, à part la guerre suspendue un moment à peine avec les Anglais, la première guerre de l'Empire. Les esprits redevenaient sombres :

Paris est dans une tristesse profonde, écrivait Mme de Rémusat; chacun vit chez soi, inquiet et incertain; les spectacles sont déserts, tout le monde gémit et attend dans le silence l'ouverture de ces grands événements[3].

Et un peu après :

La consternation est grande ici, et la malveillance cherche encore à l'augmenter. Elle est parvenue en deux jours à embarrasser les payements de la Banque par des demandes multipliées d'argent; il s'y est formé des attroupements que la garde a été forcée de dissiper. Les conspirations tourmentent, l'avenir inquiète.

Mme de Rémusat pourtant résiste à ce mouvement de l'opinion publique. Elle impose silence chez elle aux frondeurs; elle a espoir dans le génie de Napoléon; son cri est : Dieu le conserve! et son espoir n'est pas trompé : l'Empereur entre à Vienne, il marche contre les Autrichiens et les Russes réunis, et gagne la bataille d'Austerlitz. Les plus sombres

[1] 5 juillet 1805. *Lettres*, t. I, p. 229.
[2] 13 septembre 1805. *Lettres*, t. I, p. 243.
[3] 26 septembre 1805. *Lettres*, t. I, p. 280.

appréhensions vont se dissiper à l'éclat de cette journée. La guerre est couronnée par la victoire, et la victoire doit ramener la paix. Et la paix à elle seule était l'objet de tous les vœux. Dès le 4 décembre, avant qu'on eût pu connaître la bataille, on annonçait la paix dans Paris. Le bruit s'en était répandu à la seule vue d'un courrier arrivant :

Aussitôt, dit Mme de Rémusat, voilà toute ma maison en mouvement. Mes gens entrent tous dans ma chambre en s'écriant : *La paix!* Je doute encore de ce qu'ils m'annoncent, je retiens cette joie... Vous savez comme ces Parisiens prennent promptement à l'espérance. On crie : *La paix!* Dans la rue on se l'annonce partout, on s'embrasse, on va revoir l'Empereur, on demande par où il entrera afin de se trouver sur son passage[1].

Et c'est le 10 seulement qu'on reçut la nouvelle de la bataille; mais, disons-le, la victoire est si étourdissante qu'il semble qu'on ne pense plus à la paix :

N'attendez pas, cher ami, que je vous parle d'autre chose, je n'ai plus que la pensée de cette victoire dans la tête. Hier au soir, au milieu de notre joie, nous faisions cette réflexion qu'il serait impossible de contenir longtemps cette espèce de fièvre qui nous agite depuis deux mois. Elle use et gâte un peu peut-être le reste de la vie. Le moyen, après ces violentes secousses, de reprendre le cours habituel de la journée et de rentrer dans ce petit cercle étroit d'idées, que la vie de société fait naître et disparaître presque en même temps ? A la paix, de quoi parlerons-nous dans les salons où nous discourons maintenant de si grands intérêts? Comment pourrons-nous reprendre nos conversations frivoles? L'Empereur ne sait pas à quel point il nous a tous formés, et quelle énergie il donne aux âmes par cette suite d'événements miraculeux[2].

Les enfants, un enfant précoce entre tous, il est vrai, mêlaient leurs voix à ce concert de louanges :

Faute de vous, écrit Mme de Rémusat à son mari, j'ai essayé de communiquer à votre fils cette admiration qui m'agitait. Au lieu de lui faire finir la vie d'Alexandre que nous lisions depuis deux jours, j'ai imaginé de me faire lire par lui le *Moniteur*, et il en était si content qu'il me disait qu'il trouvait tout cela bien plus beau qu'Alexandre[3].

Après cela, faut-il s'étonner que la paix signée alors ait été sitôt suivie d'une autre guerre : la guerre contre la Prusse, plus rapide, plus foudroyante: un seul coup, la bataille d'Iéna, forçant l'entrée de Berlin.

[1] 4 décembre 1805. *Lettres*, t. I, p. 384. — [2] 11 décembre 1805. *Ibid.*, p. 392. — [3] 18 décembre 1805. *Ibid.*, p. 395.

Dans le cours de cette campagne qui avait fait aller M. de Rémusat à Mayence, M^me de Rémusat, questionnée par son fils, lui racontait la campagne d'Italie, celle d'Égypte, le retour en France, les guerres et les succès qui ont suivi. Quand elle eut fini : « Maman, lui dit-il, c'est une « vie de Plutarque que tout cela[1]. » Éloge naïf qui valait bien tous ceux de Fontanes[2]. *Ex ore infantium perfecisti laudem*[3].

Cependant on était revenu vite au sentiment que la paix est le seul bien véritable. Or cette fois la victoire, quoique aussi décisive, n'avait amené qu'à des conférences et l'on se disait qu'elles n'aboutiraient pas :

La paix, écrivait M^me de Rémusat le 12 décembre 1806, on ne l'espère plus guère ici, il y a un découragement et un mécontentement général, on souffre et on se plaint hautement. Cette campagne ne produit pas le quart de l'effet qu'a produit l'autre; nulle admiration, pas même d'étonnement, parce qu'on est blasé sur les miracles; les bulletins sont reçus sans applaudissements aux théâtres, enfin l'impression est bien pénible. Je dirai même qu'elle est tout à fait injuste, car il y a des cas où les événements entraînent même les hommes les plus forts plus loin qu'ils ne le voudraient, et mon esprit se refuse à croire (à ce) qu'une tête supérieure ne veuille trouver de gloire que dans la guerre. Ajoutez à cela la conscription et ce nouvel arrêté sur le commerce[4].

Disons aussi que même à la cour, ou du moins chez l'impératrice, les appointements n'étaient pas payés depuis deux mois[5].

La paix, en effet, avait été plus difficile à obtenir. Au delà de Berlin,

[1] 6 octobre 1806. *Lettres*, t. II, p. 35.

[2] « L'histoire, disait-il à M^me de Rémusat, n'offre rien de semblable, et il « n'est plus possible de la lire. » (10 novembre 1806. *Lettres*, t. II, p. 71.)

[3] *Psalm.* VIII, 3. *Matth.* XXI, 16.

[4] 12 décembre 1806. *Lettres*, t. II, p. 105. Elle parlait déjà de ce décret sur le blocus continental dans sa lettre du 5 décembre : « Vous vous représentez « bien toutes les discussions produites « par ce dernier arrêté pris contre le « commerce d'Angleterre. Ah! mon ami, « les hommes ne sont ni aimables ni « faciles à gouverner. » (*Lettres*, t. II, p. 99.)

[5] 15 janvier 1807. *Lettres*, t. II, p. 136. M. de Metternich, dans ses *Mémoires*, justifie les appréhensions que l'on avait en France en voyant que la bataille d'Iéna ne terminait pas la guerre : « Selon moi, dit-il, la victoire d'Iéna « marque l'apogée de la puissance de « Napoléon. Si, au lieu de vouloir anéantir « la Prusse, il avait borné son ambition « à affaiblir cette puissance et à la « faire entrer, ainsi réduite, dans la confédération « du Rhin, il aurait pu donner « une base solide et durable à l'édifice « immense qu'il était parvenu à élever. « C'est ce que la paix de Tilsitt n'a pu « faire. Que dis-je? Elle a singulièrement « contribué à ébranler le colosse, « parce que les conditions du vainqueur « étaient dures et exagérées. » (*Mémoires*, t. I, p. 54.) Il se félicite des fautes de la Prusse, puisque, en amenant ce triomphe excessif de Napoléon, elles ont préparé sa chute.

comme au delà de Vienne, on avait rencontré les Russes, seuls cette fois, car la Prusse ne comptait plus et l'Autriche restait neutre; seuls, mais déjà défendus par leur hiver. Ils n'avaient pas été écrasés à Eylau (8 février 1807), ils ne cédèrent que dans la campagne d'été à Friedland (14 juin), et alors ce fut bien la paix, la paix continentale : traité de Tilsitt (8 juillet).

Mme de Rémusat ne contient pas sa joie :

> Je pense que l'Empereur est maintenant à Paris. J'ai rêvé cette nuit que je le voyais et que je lui sautais au col en pleurant. Quel poids de moins sur le cœur que de le savoir à Paris et la paix faite! Vraiment, c'est à présent qu'on regarde derrière soi et qu'on est étonné d'avoir marché si longtemps au-dessus de cet effrayant précipice. Nous en voilà quittes, et avec nous, on pourrait dire, une partie de l'univers qui s'appelle la terre, car tout tient à cette seule vie [1]!

Une seule vie, une seule tête, une seule volonté! et elle ne voyait pas que là était tout le péril. La paix était signée, la paix la plus glorieuse assurément, si la gloire se mesure et au nombre des victoires et à l'importance des résultats obtenus. La paix, et ce n'était pas la paix! car l'Angleterre était toujours armée, et l'Empereur, sans frein sur le continent, allait pratiquer en grand cette politique des annexions qui, au comble de la grandeur, avait préparé la ruine de Louis XIV. Mais dans quelles proportions ici : le Portugal, et bientôt Rome et l'Espagne, sans compter ce qui va suivre [2]! C'est le point où commence le désenchantement pour Mme de Rémusat. Elle n'est pas éblouie par l'imposant spectacle d'Erfurth (27 septembre-14 octobre 1808). Quand Napoléon, à la suite de son entrevue avec Alexandre, songe à partir pour l'Espagne afin d'y rétablir l'ascendant de ses armes, elle écrit à M. de Rémusat :

> J'aime l'empereur Alexandre et son admiration pour le nôtre [notre empereur], et j'espère quelque chose de cette grande amitié, mais je t'avoue que mes inquiétudes recommenceront, si, au retour, nous voyons partir l'Empereur pour l'Espagne. L'imagination ne supporte pas les dangers qu'il y va courir. Ceux de la guerre sont peut-être les moindres. Je voudrais qu'il fût possible de lui barrer le chemin. Je suis bien sûre que, quelles que soient les opinions d'un petit nombre, toute la France se mettrait entre lui et l'Espagne [3].

[1] 26 juillet 1807. *Lettres*, t. II, p. 200.

[2] « L'exagération de ces plans, déjà « gigantesques par eux-mêmes, dit M. de « Metternich, a provoqué, quelques an« nées plus tard, la chute de Napo« léon, de même que son entreprise « contre l'Espagne, cette lourde faute, « n'a fait que hâter la catastrophe. » (*Mémoires*, t. I, p. 60.)

[3] 12 octobre 1808. *Lettres*, t. II, p. 274.

Mais la France n'avait pas voix au conseil où se tranchaient ses destinées. Qu'est-ce donc quand cette grande amitié, dont l'auteur des lettres espérait tant, sera rompue! quand Napoléon, toujours occupé en Espagne, voudra entraîner tous les peuples du continent, des ennemis de la veille, des alliés si peu sûrs, contre le seul dont il eût conquis l'amitié, l'empereur de Russie! A partir de ce moment, la correspondance de M^me de Rémusat touche beaucoup moins aux affaires publiques. Une seule ligne en 1809, une ligne qui en dit beaucoup, il est vrai : « On an« nonce le pape à Saint-Denis; on change tous les rois[1]. » Le divorce qui menaçait depuis si longtemps s'est accompli. Napoléon, à la suite de sa seconde guerre d'Autriche, a épousé l'archiduchesse Marie-Louise, et M^me de Rémusat a voulu suivre Joséphine dans sa retraite. La discrétion lui est commandée par sa position nouvelle, et elle sent combien elle est délicate, écrivant de la Malmaison à son mari qui est resté à la cour. Elle lui parle de l'éducation de son fils; elle écrit à son fils. Même en juillet 1812, pas un mot de la guerre de Russie qui est commencée; en 1813, pas un mot de la campagne d'Allemagne. M. et M^me de Rémusat, dans ces dernières années, ont entretenu des relations plus intimes avec Talleyrand, et sa diplomatie leur inspire la prudence. On peut croire qu'ils sont entrés aussi de plus en plus dans sa politique et qu'à la chute de l'Empire ils étaient tout prêts à suivre la ligne de conduite que lui-même adopta.

Le silence de M^me de Rémusat sur les choses de l'État depuis 1808 est donc en lui-même fort significatif, et l'on y peut deviner le travail qui s'accomplissait dans son esprit. A chacune des grandes stations du Consulat et de l'Empire, elle avait toujours souhaité la paix; et chaque fois c'était la guerre qui renaissait, la guerre avec un redoublement de gloire et de grandeur d'abord, mais la guerre ensuite avec les chances fatales qu'un joueur obstiné finit par accumuler contre soi : les revers, l'invasion de la patrie et la ruine de l'Empire. Elle aurait eu moins de perspicacité que le vulgaire si elle n'avait pas vu où cette politique à outrance nous entraînait, et elle sentait trop vivement pour ne pas se révolter intérieurement contre cet abus inouï d'une si grande fortune. Nous sommes donc préparés au contraste que les Mémoires, récrits, comme on l'a vu, dans les premières années de la Restauration, devront offrir avec les impressions que les Lettres ont gardées des plus belles années de l'Empire. Une révolution aussi s'est accomplie dans l'esprit de l'auteur, révolution toute désintéressée d'ailleurs au point de vue de sa situation personnelle : la

[1] Novembre 1809. *Lettres*, t. II, p. 279.

chute de l'Empire lui enlevait tout, et la Restauration ne lui donnait rien.

M. et Mme de Rémusat, qui se donnaient à elle, avaient même quelque peine à se faire accepter. Leur passé, en tout si honorable, était incriminé; il fallait lui trouver sa justification et son excuse. M. de Rémusat, ruiné par la Révolution, avait dû chercher en 1802 une place, « quelle « qu'elle fût : »

Alors, dit Mme de Rémusat, jouir du repos que Bonaparte donnait à la France et se fier aux espérances qu'il permettait de concevoir, c'était sans doute se tromper, mais c'était se tromper avec le monde entier... Bonaparte a régné sur la France de son propre consentement. Il a régné pour notre malheur et pour notre gloire : l'alliance de ces deux mots est plus naturelle dans l'état de société qu'on ne pense, du moins quand il s'agit de gloire militaire. Lorsqu'il arriva au consulat, on respira; d'abord il s'empara de la confiance; peu à peu des chances se rouvrirent pour l'inquiétude, mais on était engagé. Il fit frémir enfin les âmes généreuses qui avaient cru en lui, et il amena peu à peu les vrais citoyens à souhaiter sa chute au risque même des pertes qu'ils prévoyaient pour eux. Voilà notre histoire, à M. de Rémusat et à moi. Elle n'a rien d'humiliant, car il est encore honorable de s'être rassuré quand la patrie respirait et d'avoir ensuite désiré sa délivrance de préférence à tout[1].

Voilà donc dans quelles dispositions d'esprit Mme de Rémusat récrit ses Mémoires, et l'on ne peut être surpris si le tableau qu'elle retrace de l'Empire est peu flatté. On ne laisse pas que d'être un peu ému du portrait en pied qu'elle nous fait de Napoléon dans sa galerie, si je puis dire, préliminaire, intitulée : *Portraits et anecdotes*.

Traitant son sujet suivant les formes analytiques pour lesquelles il avait tant de goût, dit-elle, elle le divise en trois parts : âme, cœur, esprit. L'âme est assez maltraitée :

Quoique très remarquable par certaines qualités intellectuelles, rien de si rabaissé, il faut en convenir, que son âme. Nulle générosité, point de vraie grandeur. Je ne l'ai jamais vu admirer, je ne l'ai jamais vu comprendre une belle action. Toujours il se défiait des apparences d'un bon sentiment; il ne fait nul cas de la sincérité et n'a pas craint de dire qu'il reconnaissait la supériorité d'un homme au plus ou moins d'habileté avec laquelle il savait manier le mensonge, etc.[2]

[1] *Mémoires*, t. I, p. 163-164.

[2] *Ibidem*, t. I, p. 105. M. de Metternich, abordant le même ordre d'idées, s'exprime ainsi : « On a souvent agité la « question si Napoléon était foncièrement « bon ou méchant... Ces épithètes ne « sont point applicables à un caractère « comme le sien... Tel qu'un char « écrase ce qu'il rencontre sur sa route, « Napoléon ne songeait qu'à avancer. Il « ne tenait aucun compte de ceux qui « n'avaient pas su se mettre en garde... « Il a pu compatir aux malheurs bour- « geois; il était indifférent aux malheurs

Mais il y a des passions qui supposent une âme élevée, l'amour de la gloire par exemple :

On ne peut pas dire qu'il ait véritablement aimé la gloire : il n'a point hésité à lui préférer toujours le succès. Aussi, véritablement audacieux dans la fortune, et la poussant aussi loin qu'elle peut aller, on l'a vu constamment timide et troublé quand le malheur a pesé sur sa tête. Tout courage généreux semble lui avoir été étranger[1].

Suit une anecdote à l'appui. Quant au cœur, il n'en avait pas. Et pour l'amour, « quelle manière de le sentir, bon Dieu ! » s'écrie-t-elle. L'amour, chez Bonaparte, « ne tendait qu'à exercer un despotisme de plus[2]. » L'auteur reconnaît pourtant qu'il aima Joséphine. « S'il s'est ému quelquefois, « nul doute que ce n'ait été pour elle et par elle[3]. » Elle avait pris sur lui dès l'origine un ascendant qui tenait à la nature de son esprit :

Il s'accoutuma à joindre l'idée de son influence à ce qui lui arrivait d'heureux. Cette superstition, qu'elle entretenait fort habilement, a eu longtemps un grand pouvoir sur lui ; elle a même retardé plus d'une fois l'exécution de ses projets de divorce[4].

« politiques. Il en était de même par rapport aux instruments dont il se servait... « Il acceptait tous les services, sans scruter ni les motifs, ni les opinions, ni « les antécédents de ceux qui les lui offraient, sauf à en faire usage dans le « seul calcul de ses propres besoins. « Napoléon avait deux faces : comme « homme privé, il était facile et traitable, sans être ni bon ni méchant. « En sa qualité d'homme d'État, il n'admettait aucun sentiment ; il ne se décidait ni par affection ni par haine. « Il écrasait ou écartait ses ennemis sans « consulter autre chose que la nécessité « ou l'intérêt de s'en défaire. Ce but atteint, il les oubliait et ne les persécutait pas. » (*Mémoires*, t. I, p. 289 ; cf. *ibid.*, p. 284 et 286.)

[1] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 107. M. de Metternich est plus équitable envers Napoléon. Répondant à ceux qui suspectaient sa bravoure en face du péril, il dit : « L'histoire de ses « campagnes a suffisamment prouvé qu'il « était toujours à la place, dangereuse ou « non, qui convenait au chef d'une grande « armée. » (*Mémoires*, t. I, p. 286.) Et encore, à propos de sa lutte suprême pour l'Empire menacé : « Les succès « prodigieux dont sa vie était remplie « avaient sans doute fini par l'aveugler ; « mais jusqu'à la campagne de 1812, « où, pour la première fois, il succomba « sous le poids des illusions, il n'avait « jamais perdu de vue les calculs profondément réfléchis par lesquels il « avait tant de fois triomphé. Même « après le désastre de Moscou, nous « l'avons vu défendre son existence avec « autant de sang-froid que d'énergie, et « sa campagne de 1814 fut, sans contredit, celle où, avec des moyens fort réduits, il déploya le plus de talents militaires. » (*Ibidem*, p. 288.)

[2] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 111.

[3] *Ibidem*, t. I, p. 113.

[4] *Ibidem*, t. I, p. 114.

Après avoir tant rabaissé son âme et nié son cœur, l'auteur, abordant le troisième point, rend hommage à la puissance de son esprit. Peu d'instruction, mais une capacité immense et une force de création incroyable :

Chez lui, une seule idée en enfante mille autres et le moindre mot transporte sa conversation dans des régions toujours élevées.

M[me] de Rémusat convient du plaisir qu'elle éprouvait à l'entendre parler :

Il parle mal, mais son langage est ordinairement animé et brillant; ses irrégularités grammaticales lui donnent une force inattendue, parfaitement soutenue par l'originalité de ses idées.

Il n'a pas besoin, continue-t-elle, de second pour s'échauffer. Dès le moment où il entre en matière, il part rapidement et il va très loin, attentif cependant à regarder s'il est suivi[1].

Savoir l'écouter était un moyen de lui plaire :

Je me souviens, dit M[me] de Rémusat, que, par la raison qu'il m'intéressait fort quand il parlait et que je l'écoutais avec plaisir, il me proclama une femme d'esprit, que je ne lui avais pas encore adressé peut-être deux phrases qui eussent un peu de suite[2].

Femme d'esprit, elle l'était à coup sûr, et un peu à ses dépens, comme on le peut voir par les tendances générales des lignes que je viens de citer.

[1] M[me] de Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 117. M. de Metternich, qui ne fait pas non plus un portrait flatté de Napoléon, ne peut s'empêcher de dire : « Ce qui « me frappa d'abord le plus, ce fut la « perspicacité éminente et la grande sim« plicité de la marche de son esprit. La « conversation avec lui a toujours eu « pour moi un charme difficile à définir. « Saisissant les objets par leur point es« sentiel et les dépouillant des accessoires « inutiles, développant sa pensée et ne « cessant de l'élaborer qu'après l'avoir « rendue parfaitement claire et con« cluante, trouvant toujours le mot « propre à la chose ou l'inventant là où « l'usage de la langue ne l'avait pas créé, « ses entretiens étaient toujours pleins « d'intérêt... De même que, dans ses con« ceptions, tout était clair et précis, ce « qui réclamait de l'action ne lui pré« sentait ni difficulté ni incertitude... « La ligne la plus droite pour arriver à « l'objet qu'il tenait en vue était celle « qu'il choisissait de préférence et qu'il « poursuivait jusqu'au bout, tant que « rien ne l'engageait à s'en écarter; mais « aussi, sans être l'esclave de ses plans, « il savait les abandonner ou les modi« fier... » (*Mémoires*, t. I, p. 279-280; cf. p. 180.)

[2] M[me] de Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 117.

Elle devait mieux traiter Joséphine, à qui, parmi plus d'une indiscrétion d'ailleurs, elle applique ce vers de la Fontaine :

> Et la grâce, plus belle encor que la beauté.

Elle nous la dépeint avec sa nonchalance, sa mollesse de créole, changeant « de tout linge » trois fois dans la journée; très bonne, un peu oublieuse, mais ne se lassant pas d'accueillir, généreuse, prodigue, sans calcul ni mesure dans la dépense, recevant tous les marchands, achetant tout et ne se défaisant de rien, si bien qu'il y avait dans tous les palais des magasins remplis de ses chiffons[1]; aussi s'endettait-elle chaque année, et Napoléon quelquefois s'en irritait, d'autres fois la laissait faire, « afin, « dit Mme de Rémusat, de conserver des occasions de l'inquiéter[2]. » Napoléon l'avait épousée par amour. Il l'avait fait venir, au lendemain de son mariage, en Italie pendant sa fameuse campagne, et Mme de Rémusat, qui eut, par Joséphine, communication de ses lettres, en cite une où l'on voit comment son amour l'inspirait dans ses batailles[3].

Quand Bonaparte fut parti pour l'Égypte, on pouvait croire qu'il n'en reviendrait pas, et il y eut de sa part, au retour, une terrible scène de jalousie. Joséphine eut, par la suite, plus justement à se plaindre de lui sur ce chapitre-là. Je ne redirai pas ce qu'elle confiait à Mme de Rémusat de la moralité de son époux[4]. Sa jalousie était toujours en éveil et un jour, voulant éclaircir ses soupçons, elle contraignit à la suivre sa dame d'honneur, qui s'en défendait fort, disant : « Mais si nous les trouvions ! » Les voilà donc, l'une et l'autre, montant lentement un escalier dérobé, quand tout à coup un léger bruit se fit entendre. « C'est peut-être, dit « Joséphine, le mameluk Rustan qui garde la porte. Le malheureux est

[1] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. II, p. 343-346 : « Le nombre de ses châles « allait de trois à quatre cents; elle en « faisait des robes, des couvertures pour « son lit, des coussins pour son chien. « Elle en avait constamment un toute la « matinée, qu'elle drapait sur ses épaules « avec une grâce que je n'ai vue qu'à elle. « Bonaparte, qui trouvait que les châles « la couvraient trop, les arrachait et quel- « quefois les jetait au feu; alors elle en « redemandait un autre. »

[2] *Mémoires*, t. I, p. 127. Cf. t. II, p. 346.

[3] « A la veille d'une de ses grandes « batailles, dit Mme de Rémusat, Bonaparte « écrivait : « Me voici loin de toi. Il semble « que je sois tombé dans les plus épaisses « ténèbres; j'ai besoin des funestes clar- « tés de ces foudres que nous allons lan- « cer sur nos ennemis, pour sortir de « cette obscurité où m'a jeté ton absence. « Joséphine, tu pleurais quand je t'ai « quittée, tu pleurais ! A cette idée, tout « mon être frémit. Va, calme-toi, Wurm- « ser payera cher les larmes que je t'ai vue « répandre. » « Et le lendemain, ajoute- « t-elle, Wurmser était battu. » (*Ibidem*, t. I, p. 143.)

[4] *Ibidem*, t. I, p. 204.

« capable de nous égorger ! » A ces mots, M^me de Rémusat, saisie d'effroi, descendit au plus vite, sans réfléchir qu'emportant la bougie elle laissait Joséphine dans l'obscurité; et Joséphine fut bien forcée de la rejoindre. En se retrouvant elles se mirent à rire, et l'entreprise en demeura là, à la grande satisfaction de M^me de Rémusat, qui ne put s'empêcher de dire combien elle se félicitait de sa peur[1].

Napoléon, du reste, ne se croyait tenu à lui rien cacher; il avait sur ses droits toute une théorie; et elle se calmait facilement, poussant très loin la complaisance. C'est à elle d'ailleurs qu'il revenait toujours, et l'on a vu par quelle influence elle le retenait. Aussi, quand déjà il lui avait parlé d'un divorce possible, il resserrait son union avec elle en la couronnant en même temps que lui, en consacrant, avant le couronnement, par la bénédiction de l'Église, un mariage qui n'avait jusque-là que le caractère civil. Il est vrai qu'on y avait négligé, dit notre auteur, une circonstance qui, disait-on, pouvait le faire déclarer nul[2]; ou, pour mieux dire, il avait la confiance qu'il saurait toujours bien le faire annuler.

Autour de Napoléon et de Joséphine, M^me de Rémusat nous dépeint les Bonaparte et les Beauharnais : Joseph, Lucien, Louis, Jérôme et les sœurs et leurs époux, d'un côté; le prince Eugène et sa sœur Hortense, de l'autre; l'éternelle haine des Bonaparte et des Beauharnais; et le mariage de Louis et d'Hortense, qui devait être un rapprochement, ne fut pas de nature à conjurer cette haine. M^me de Rémusat, ai-je besoin de le dire, est pour les Beauharnais contre les Bonaparte. Elle s'arrête avec complaisance sur cette belle et sympathique figure du prince Eugène, qui n'eut pas un ennemi; elle ne dit pas trop de mal ni de Joseph, ni de Lucien, ni de Jérôme, ce dernier fort jeune encore; mais elle revient à plusieurs reprises sur le caractère sombre et fantasque du prince Louis, sur son brutal et odieux despotisme envers sa jeune femme, et elle défend la princesse contre toute imputation, à toute époque, dans ses Mémoires qui vont jusqu'en 1808, avec la plus chaleureuse conviction.

Pour achever ces portraits, ébauchés dans le préambule, il y aurait à faire de nombreux emprunts au reste de l'ouvrage; il y aurait surtout beaucoup à y prendre pour la figure de Napoléon.

M^me de Rémusat a surtout vu Napoléon à la cour, et, il faut en convenir, Napoléon n'était guère homme de cour[3]. Elle rit un peu de la façon dont le jeune général républicain s'accommodait à l'habit de consul :

[1] *Mémoires*, t. I, p. 208-209.

[2] *Ibidem*, t. II, p. 67.

[3] Ce portrait qu'en fait l'auteur n'est pas non plus d'un courtisan : « Bonaparte manque d'éducation et de formes ; « il semble qu'il ait été irrévocablement

Avec cet habit cerise et doré, il gardait une cravate noire, un jabot de dentelle à la chemise et point de manchettes; quelquefois une veste blanche brodée d'argent; le plus souvent sa veste d'uniforme, l'épée d'uniforme aussi, ainsi que des culottes, des bas de soie et des bottes[1].

Elle reconnaît pourtant qu'il portait mieux l'habit de cérémonie qu'on lui fit sous l'Empire. Il savait alors donner à ses fêtes un éclat incomparable, comme on le voit dans plusieurs pages de ces Mémoires[2]; mais lui-même y figurait assez mal. Il s'ennuyait aux bals et ne s'en cachait guère[3]. Il ne savait, dans les grandes réceptions, que parcourir le cercle, demandant à chacun son nom; or il oubliait, et, dans d'autres soirées, revoyant les mêmes personnages, il leur redemandait la même chose[4]. Mais il y a des noms qui ne s'oublient pas, et des susceptibilités qui ne souffrent pas qu'on les oublie. Un jour que, pour la troisième ou quatrième fois, il demandait son nom à Grétry, celui-ci lui répondit: « Toujours Grétry[5]. » L'Empereur ne l'oublia plus.

Mais c'est surtout dans la compagnie des femmes qu'il manquait de mesure et de tact[6]. M^me^ de Rémusat nous parle d'un déjeuner chez l'Impératrice, où l'Empereur, entrant tout à coup et s'appuyant sur le dos du fauteuil de Joséphine, se mit à questionner plusieurs dames sur leur manière de vivre, se donnant le plaisir de répéter à chacune les bruits

« destiné à vivre sous une tente où tout « est égal, ou sur un trône où tout est « permis. Il ne sait ni entrer ni sortir « d'une chambre; il ignore comment on « salue, comment on se lève ou s'asseoit. « Ses gestes sont courts et cassants; de « même sa manière de dire et de prononcer. Dans sa bouche j'ai vu l'italien « perdre toute sa grâce. Quelle que fût « la langue qu'il parlât, elle paraissait « toujours ne lui être pas familière; il « semblait avoir besoin de la forcer pour « exprimer sa pensée. D'ailleurs toute « règle continue lui devient une gêne « insupportable, toute liberté qu'il prend « lui plaît comme une victoire, et jamais « il n'eût voulu céder quelque chose, « même à la grammaire. » (*Mémoires*, t. I, p. 103-104.) M. de Metternich dit aussi: « Simple et souvent même coulant « comme il l'était dans la société privée, « il se montrait peu à son avantage dans « le grand monde. On imaginerait difficilement plus de gaucherie dans la « tenue que Napoléon n'en avait dans un « salon. Les peines qu'il se donnait pour « corriger les défauts de sa nature et de « son éducation ne faisaient que d'autant « plus ressortir tout ce qui lui manquait. « . . . Il marchait de préférence sur la « pointe des pieds, il s'était donné une « espèce de mouvement de corps qu'il « avait copié des Bourbons, etc. » (*Mémoires*, t. I, p. 286.)

[1] M^me^ de Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 182.

[2] *Ibidem*, t. II, p. 348, et les fêtes de Fontainebleau, t. III, p. 218 et suiv.

[3] *Ibidem*, t. III, p. 233.

[4] *Ibidem*, t. III, p. 22.

[5] *Ibidem*, t. II, p. 77.

[6] Voir ce qui en est dit dans les *Mémoires*, t. I, p. 112.

qui couraient de leurs plus secrètes liaisons, et, quand il les vit toutes émues, confuses, les unes de ce qu'il avait dit d'elles, les autres de ce qu'il en pourrait dire, il ajouta brusquement :

« Mais qu'on ne croie pas que je trouve bons de semblables propos; attaquer ma « cour, c'est m'attaquer moi-même. Je ne veux pas qu'on se permette une parole ni « sur moi, ni sur ma famille, ni sur ma cour. »

Et alors, continue M^me^ de Rémusat, son visage devenant menaçant, son ton de voix plus sévère, il fit une longue sortie contre la société de Paris qui se montrait encore rebelle, disant qu'il exilerait toute femme qui prononcerait un mot sur une dame du palais, et s'échauffant sur ce texte absolument à lui seul, car aucune de nous n'était tentée de lui répondre.

Pour couper court à cette scène, l'Impératrice abrégea le déjeuner; et, comme une de ces dames, « béate admiratrice de tout Bonaparte, » s'attendrissait sur la bonté d'un tel maître qui prenait ce soin de leur réputation : « Oui, Madame, lui dit une autre plus avisée; que l'Empe-« reur nous défende encore de cette manière et nous serons perdues[1]. »

Pour terminer ce chapitre, ajoutons ce que M^me^ de Rémusat raconte d'un des bals masqués qui se donnèrent aux Tuileries dans l'hiver de 1807 à 1808. L'Empereur cette fois parut goûter cette sorte de plaisir. Les hommes portaient un domino, les femmes quelque élégant costume, trouvant dans cette parure leur seul amusement, car on savait que l'Empereur était là, et la crainte de le rencontrer imposait une grande réserve :

Pour lui, ajoute notre récit, masqué jusqu'aux dents, assez facilement reconnu cependant par sa tournure particulière dont il ne pouvait se défaire, il parcourait les appartements ordinairement appuyé sur le bras de Duroc. Il attaquait lestement les femmes, avec assez peu de décence dans les propos, et, s'il était attaqué lui-même

[1] *Mémoires*, t. II, p. 169-170. Ce que raconte M^me^ de Rémusat ne se trouve que trop bien confirmé par M. de Metternich : « Jamais il n'est sorti de sa « bouche un mot gracieux, ni seulement « bien tourné, vis-à-vis d'une femme, bien « que l'effort pour en trouver s'exprimât « souvent sur sa figure et dans le son « de sa voix. Il ne parlait aux dames « que de leur toilette dont il se déclarait « juge minutieux et sévère, ou bien du « nombre de leurs enfants, et l'une de ses « questions habituelles était si elles les « avaient nourris elles-mêmes, question « qu'il leur adressait ordinairement dans « les termes les moins usités en bonne « compagnie. Il s'avisait aussi parfois de « leur faire subir en quelque sorte des « interrogatoires sur des relations se-« crètes de société, ce qui donnait à ses « entretiens plutôt l'air d'admonestations « déplacées, au moins dans le choix du « lieu et des formes, que le caractère poli « des conversations de salon. Ce défaut « de savoir-vivre lui attira plus d'une « fois des reparties qu'il n'eut pas l'a-« dresse de relever. » (*Mémoires*, t. I, p. 287.)

et ne reconnaissait pas de suite qui lui parlait, il finissait par arracher le masque, découvrant ce qu'il était par cet acte impoli de sa puissance.

S'il attaquait les femmes, il se donnait aussi le plaisir d'aller, à la faveur de son déguisement, tourmenter certains maris; et, si ses révélations avaient de mauvaises suites, il s'en fâchait :

Il faut le dire, ajoute Mme de Rémusat, parce que cela est vrai, il y a dans Bonaparte une certaine mauvaise nature innée qui a particulièrement le goût du mal, dans les grandes choses comme dans les petites[1].

Mme de Rémusat ne s'en tient pas aux petites choses, et, dans les grandes, elle ne laisse pas que de rendre hommage au génie de Napoléon, à ses hautes qualités militaires, aux vives lumières qu'il jetait dans le conseil de ses ministres sur les questions les plus ardues; ici les Mémoires se trouvent d'accord avec le ton des Lettres. Mais, quant à son gouvernement, elle le juge désormais comme on le pouvait faire en 1819. Homme de la Révolution, «il se croyait quitte envers elle, dit notre «auteur, en changeant les frontières des États et les maîtres qui les ré«gissaient. Un roi bourgeois, pris dans sa famille ou dans les rangs de «son armée, lui paraissait devoir satisfaire par son élévation subite toutes «les classes bourgeoises des sociétés modernes.» Et d'ailleurs ne disait-il pas : «Je suis la Révolution[2].»

Bonaparte, dit encore Mme de Rémusat, a si souvent répété qu'il était à lui seul toute la Révolution, qu'il a fini par se persuader qu'en conservant sa propre personne, il en gardait tout ce qu'il était utile de ne pas détruire[3].

Le grand mouvement de 1789 trouvait donc en lui sa consomma-

[1] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. III, p. 333-334. Cf. t. II, p. 365.

[2] *Mémoires*, t. I, p. 338. «Pour juger «cet homme extraordinaire, dit aussi «M. de Metternich, il faut le suivre sur «le grand théâtre pour lequel il était né. «La fortune avait sans doute beaucoup «fait pour Napoléon, mais, par la force «de son caractère, par l'activité et la lu«cidité de son esprit et par son génie «pour les grandes conceptions de l'art «militaire, il s'était mis au niveau de «la place qu'elle lui avait destinée... «...Maître de lui-même, il le devint «bientôt des hommes et des événements. «Dans quelque temps qu'il eût paru, il «aurait joué un rôle marquant...

«C'est dans le cours de sa seconde «campagne d'Italie qu'il a conçu le plan «qui devait le porter au sommet de la «puissance. Jeune, m'a-t-il dit, j'ai été «révolutionnaire par ignorance et par «ambition. A l'âge de raison j'ai suivi «des conseils et mon instinct et j'ai «écrasé la Révolution.» (Metternich. *Mémoires*, t. I, p. 288.)

[3] *Mémoires*, t. I, p. 408.

tion. Lorsque, Premier Consul, il voulut consolider son pouvoir, quand il songea à fonder une dynastie, il ne s'était agi que de savoir de quel nom appeler le trône où il allait monter. M. de Talleyrand, homme d'ancien régime, voulait qu'on rétablît pour lui la royauté. Il crut mieux faire en reprenant le mot plus vague et plus vaste d'Empire. C'était la double tradition des Romains et des Francs. Il rêvait une restauration de l'Empire de Charlemagne s'étendant sur tout l'Occident, avec des rois pour grands vassaux [1], et il eût souhaité que cette grande tradition fût consacrée par un succès de théâtre. Raynouard régnait alors sur la scène française et semblait avoir conquis l'opinion publique par sa tragédie des *Templiers :* Napoléon lui faisait dire qu'il ferait bien de prendre un autre sujet dans le passage de la première à la deuxième race [2], — c'est-à-dire de la troisième à la quatrième.

Mme de Rémusat regrette, non sans raison, qu'il n'en soit pas resté au Consulat, et elle peut constater ici les suites fatales de la politique où l'entraîna l'Empire :

Sa position comme Premier Consul, dit-elle, lui était plus avantageuse, parce que, indéterminée qu'elle était, elle échappait plus ou moins aux inquiétudes qu'elle inspirait à certaines gens. Plus tard, le rang positif d'Empereur lui a enlevé cet avantage : c'est alors qu'après avoir découvert son secret à la France, il ne lui est plus resté, pour la distraire de l'impression qu'elle en avait reçue, que ce funeste appât de gloire militaire qu'il a lancé au milieu d'elle. De là ces guerres sans cesse renaissantes, de là ces conquêtes interminables; car, à tout prix, il sentait le besoin de nous occuper. Et de là, si l'on veut bien y regarder, l'obligation qui lui fut imposée par son système de pousser sa destinée, de refuser la paix soit à Dresde, soit même à Châtillon; car Bonaparte sentait bien qu'il serait perdu infailliblement du jour où son repos forcé nous permettrait de réfléchir et sur lui et sur nous [3].

Les mêmes causes ont toujours produit les mêmes effets.

Mme de Rémusat, parlant de l'œuvre impériale, la compare « à ce palais « du Corps législatif où se tient aujourd'hui la Chambre des députés : »

[1] Mme de Rémusat, t. II, p. 366. « Le « système de conquête de Napoléon, dit « aussi M. de Metternich, était d'un ca- « ractère particulier. La domination uni- « verselle à laquelle il visait n'avait pas « pour objet de concentrer dans ses mains « le gouvernement direct d'une masse « énorme de pays, mais d'établir une su- « prématie centrale sur les États de l'Eu- « rope d'après l'idéal défiguré et exagéré « de l'Empire de Charlemagne... Ce plan « se serait également étendu à l'Église. « Il voulait fixer à Paris le siège du ca- « tholicisme et détacher le pape de tout « intérêt temporel en lui assurant la su- « prématie spirituelle sous l'égide de la « France impériale. » (*Mémoires*, t. I, p. 290.)

[2] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. II, p. 163.

[3] *Ibidem*, t. I, p. 199. Elle revient avec plus de développement et de force sur cette idée, *ibidem*, t. I, p. 382-385.

Sans rien déranger, dit-elle, de l'ancien bâtiment, on s'est contenté, pour le rendre plus imposant, d'y adosser une façade qui, en effet, vue du côté de l'eau, a quelque grandeur; mais, en tournant à l'entour, on ne trouve plus derrière rien qui se rapporte au plan de ce seul côté. De même, en système politique, législatif ou d'administration, bien souvent Bonaparte n'a élevé que des façades[1].

C'est beaucoup dire, et il serait trop long de montrer avec quelle ampleur et quelle puissance l'Empire, en se servant d'anciens matériaux sans doute, avait réorganisé l'administration; quant au système politique, si la façade était monumentale, la scène qui s'étendait derrière n'était pas assurément hors de proportion, et les acteurs y faisaient assez grande figure. M^me^ de Rémusat elle-même nous le fait voir en nous montrant au premier rang les deux aristocraties qui entouraient alors le trône impérial: l'aristocratie nouvelle, sortie des camps; l'aristocratie ancienne, revenue de l'émigration ou de l'exil. Cette dernière se trouvait un peu désorientée sans doute dans ces salons remplis de figures inconnues; mais elle reprenait son aplomb en maniant au milieu de ces soldats l'arme familière de l'épigramme. Comme l'Empereur lui-même, sentant le besoin de relever, vis-à-vis de la noblesse du sang, ce qu'on appelait la noblesse de cour, disait : « Cette noblesse de cour aura conquis son « rang avec son épée. » — « Oh! dit M^me^ de Rémusat, avec son épée? Avec « son sabre[2]! » Le mot est fin. Napoléon en rit, mais il aurait pu dire que cette épée était bien grêle auprès de ces sabres qui avaient tranché les batailles de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna.

M^me^ de Rémusat a d'ailleurs, dans ses Mémoires, mille traits qu'il faudra lui prendre pour achever de peindre les maréchaux et les grands personnages de l'Empire, entre lesquels Napoléon, par ses bulletins, distribuait à volonté la gloire[3]; il en donna même à Savary. Mais d'autres en eurent bien aussi par eux-mêmes : Davoust, Ney, Duroc; et c'est pour M^me^ de Rémusat, qui les dépeint, une nouvelle occasion d'épigramme contre la tactique de l'Empereur :

Dans le palais des Tuileries, dit-elle, il craignait les souvenirs du champ de bataille; il dépaysa toutes les prétentions : il fit des généraux des chambellans; plus

[1] *Mémoires*, t. III, p. 15-16.

[2] *Ibidem*, t. III, p. 152, note de l'éditeur.

[3] *Ibidem*, t. II, p. 205. Napoléon, même avec les ambassadeurs étrangers, faisait assez bon marché de ses bulletins, si l'on en croit M. de Metternich : « Lui ayant, dit-il, reproché un jour les « faussetés palpables dont fourmillaient « la plupart de ses bulletins, il me dit « en riant : « Ce n'est pas pour vous que « je les écris. Les Parisiens les croient, « et je pourrais leur conter de bien au« tres choses qu'ils ne se refuseraient « pas à les admettre. » (*Mémoires*, t. II, p. 282.)

tard il les força de ne paraître autour de lui qu'en habit de fantaisie brodé et d'échanger leur sabre contre une épée de cour. Cette transformation déplut à beaucoup d'entre eux, mais il fallut obéir et de loup s'efforcer de devenir berger. Il y avait, au reste, ajoute-t-elle, une pensée raisonnable dans cette volonté. L'éclat des armes eût en quelque sorte assommé les autres classes qu'il fallait séduire; les mœurs soldatesques se trouvaient forcément adoucies, et, de plus, certains maréchaux récalcitrants perdirent un peu de leurs forces en cherchant à acquérir de belles manières. Ils attrapaient dans cet apprentissage une légère teinte de ridicule. Bonaparte y trouvait encore son compte[1].

Auprès des hommes de guerre, il y avait les politiques, et M^me^ de Rémusat en dépeint tout particulièrement deux, Talleyrand et Fouché : l'un représentant l'ancienne noblesse (je ne dirai pas l'ancien clergé) ralliée à la Révolution, l'autre la Révolution apprivoisée par l'Empire. Il faut lire le portrait qu'elle trace de ces deux hommes dans une sorte de parallèle. Le premier, gardant fidèlement « les manières gracieusement « insolentes des grands seigneurs de l'ancien régime : »

Fin, silencieux, mesuré dans ses discours, froid dans son abord, aimable dans la conversation, ne tenant sa force que de lui seul, car il n'avait dans sa main aucun parti. Il ne se livrait à personne, impénétrable sur les affaires dont il était chargé et sur l'opinion qu'il avait du maître qu'il servait; et, pour achever de le peindre, affectant une sorte de nonchalance, ne négligeant aucune de ses aises, soigné dans sa personne, parfumé, amateur de bonne chère et de toutes les jouissances du luxe, jamais empressé auprès de Bonaparte, sachant se faire souhaiter par lui, ne le flattant pas en public et comme sûr de lui demeurer constamment nécessaire.

Le second, au contraire, ancien bonnet rouge, doré maintenant sur toutes les coutures, mais mal soigné de sa personne et portant assez mal aussi ses chamarrures et ses cordons, « comme s'il dédaignait de les ar- « ranger, dit M^me^ de Rémusat, et il s'en moquait même dans l'occasion : »

Actif, animé, toujours un peu inquiet, bavard, assez menteur [cela explique comment il pouvait être bavard], affectant une sorte de franchise qui pouvait bien être le dernier degré de la ruse, se vantant volontiers, assez disposé à se livrer au jugement des autres en racontant sa conduite, ne cherchant guère à se justifier que par le mépris d'une certaine morale ou l'insouciance d'une certaine approbation[2];

toujours en relations avec un parti que l'Empereur, bien qu'il s'en inquiétât quelquefois, ménageait fort en sa personne; assez bonhomme d'ailleurs, « bon mari d'une femme laide et assez ennuyeuse, » très bon et

[1] M^me^ de Rémusat, *Mémoires*, t. II, p. 369. — [2] *Mémoires*, t. II, p. 188.

même très faible père; peu tracassier : « à cause de cela, nous dit-on, « sa police ne suffisait pas à l'Empereur; » peu vindicatif et peu envieux des autres[1].

Mme de Rémusat avait dû ménager beaucoup Fouché à l'origine. Elle raconte à son mari dans ses lettres comment elle l'était allée voir et avait fait sa partie d'échecs; douloureuse politesse quand on songe qu'elle était fille de Charles de Vergennes, et que Fouché était un des hommes les plus couverts de sang sous la Terreur. Elle vit davantage M. de Talleyrand, qu'elle avait, dans le principe, abordé avec timidité, et qui la recherch lui-même par la suite; car il avait apprécié toute la finesse de son esprit, et elle, à son tour, se laissa de plus en plus séduire à ses idées politiques. Aussi revient-il souvent dans ses Mémoires, et elle en parle toujours avec le sentiment de son mérite, mais avec une entière liberté de jugement[2].

Les Mémoires de Mme de Rémusat sont donc un des livres les plus importants à consulter pour l'histoire de Napoléon et, je ne dirai pas de son temps, mais de sa cour. On y trouve, avec ses appréciations toujours sincères, quoique parfois critiquables, les paroles mêmes de l'Empereur, reproduites, on le peut croire, avec une entière fidélité. Paroles recueillies dans son salon, et ici elles ont eu des témoins : par exemple, cette curieuse conversation, on dirait mieux ce long monologue de Napoléon à la Malmaison dans la soirée qui suivit la mort du duc d'Enghien[3]. Pa-

[1] *Mémoires*, t. II, p. 188-190. M. de Metternich, dans ses *Mémoires*, oppose aussi Talleyrand et Fouché. Il reconnaît à Talleyrand une intelligence hors ligne; mais il en parle assez mal, ayant sans doute plus d'un grief à son égard. Il dit de Fouché : « Fouché était un esprit « d'un genre tout opposé; aussi for- « mait-il un parfait contraste avec Tal- « leyrand... Ennemi juré de toutes « les théories, il était l'homme de la « pratique et ne reculait devant aucun « obstacle. Jamais ces deux hommes « n'eurent de rapports ensemble, excepté « lorsque, tramant quelque conspiration « contre l'ordre de choses établi, ils ve- « naient à se rencontrer. Napoléon les « connaissait tous deux et se servait de « leurs qualités comme de leurs défauts. « Fouché avait, en qualité de ministre de « la police, gagné la confiance des émi- « grés. Il leur rendait tous les services « qu'il pouvait, et cela avec un parfait « désintéressement. Fouché pressentait « la chute de l'Empereur, et, le fait une « fois admis, il ne voyait d'autre solution « possible que le retour des Bourbons. » (*Mémoires*, t. I, p. 71.)

[2] Voy. t. I, p. 195 : « M. de Talley- « rand, plus factice que qui que ce soit, « a su se faire comme un caractère na- « turel d'une foule d'habitudes prises à « dessein. Il les a conservées dans toutes « les situations comme si elles avaient eu « la puissance d'une vraie nature. Sa ma- « nière constamment légère de traiter les « grandes choses lui a presque toujours « été utile; mais elle a souvent nui à ce « qu'il a fait. »

[3] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 331-336.

roles recueillies aussi dans des communications plus familières; tel est le curieux récit de la jeunesse de Bonaparte fait par lui-même à Mme de Rémusat quand elle se rendit auprès de son mari malade à Boulogne et que l'Empereur voulut qu'elle vînt dîner chaque jour, parfois en tête à tête, avec lui [1], invitation qu'elle accepta sans la moindre défiance et sans le moindre péril, mais qui fit jaser (elle-même le dit), et qui faillit la brouiller avec Joséphine [2]. Ce sont des pages d'un prix inestimable, car c'est bien là ce que Napoléon a raconté de lui-même : de tels récits ne peuvent pas s'oublier; et il parlait là familièrement et non, comme à Sainte-Hélène, devant l'histoire.

Quant aux jugements, ils sont sévères et parfois même cruels; ce qu'il faut dire à la décharge de l'homme jugé comme de celle qui le juge, c'est qu'ils portent la marque de leur temps. Les maux de l'invasion avaient désenchanté de la gloire; on en cherchait des compensations dans la liberté, et l'on en venait jusqu'à prendre parti en son nom pour l'Europe, pour l'Angleterre, contre l'Empire déchu qu'on ne distinguait pas du despotisme. Est-ce Mme de Rémusat et ne serait-ce pas plutôt un jeune rhétoricien qui a écrit cette page :

Un ver rongeur se cachait sourdement au sein d'une telle gloire. La Révolution française, ouvrage insurmontable des temps, n'avait point soulevé les âmes à l'intention d'affermir le pouvoir arbitraire. Les lumières du siècle, les progrès des saines idées, l'esprit de liberté, combattaient sourdement contre lui et devaient renverser ce brillant échafaudage d'une autorité fondée en opposition avec la marche irrésistible de l'esprit humain. Le foyer de cette liberté existait en Angleterre. Le bonheur des nations a voulu qu'il se trouvât défendu par une barrière que les armes de Bonaparte n'ont pu franchir. Quelques lieues de mer ont protégé la civilisation du monde et empêché que, comprimée, elle ne se vît forcée d'abandonner pour longtemps le champ de bataille à qui ne l'eût jamais totalement vaincue, mais à qui l'eût étouffée, peut-être pour la durée de toute une génération [3].

Où sont donc les *sentiments patriotiques* de 1805? Qu'on est loin du temps où, devant les apprêts menaçants de Boulogne, elle écrivait à son mari : « Vous jugez... combien jouit ma haine pour les Anglais [4]! »

Et encore, à propos du blocus continental établi par le décret de Berlin :

Dès lors il fut notoire que la lutte qui s'ouvrait entre le pouvoir despotique dans toutes ses extensions et, il faut le dire, dans toutes ses habiletés, et la force d'une constitution telle que celle qui régit et anime la nation anglaise, ne finirait que par

[1] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 266-280. — [2] *Ibidem*, t. I, p. 281. — [3] *Ibidem*, t. I, p. 221. — [4] 12 mai 1805. *Lettres*, t. I, p. 140.

la destruction complète de l'un des deux assaillants. Le despotisme a succombé, et, malgré ce qu'il nous en a coûté, il faut en rendre grâce à la Providence pour le salut des peuples et l'instruction de la postérité[1].

Leçons fort salutaires sans doute; mais on peut souhaiter que ce ne soit pas toujours à nos dépens qu'elles se donnent.

Ce sont, du reste, des théories de cabinet que l'on formule après les événements, que l'on ne professerait pas à l'heure de la lutte; et M^me^ de Rémusat, malgré la sévérité de certains jugements, n'a pas été insensible aux malheurs du prisonnier de Sainte-Hélène. Elle en parlait toujours avec tristesse. Elle fondit en larmes en apprenant sa mort[2].

Malgré les pages citées plus haut, qui, je le répète, n'ont pas l'accent ordinaire de M^me^ de Rémusat, ses Mémoires méritent de durer, et ils dureront, parce qu'ils ont en eux ce qui est l'âme immortelle d'un livre, le style. Cela est plus vrai encore de ses Lettres, et son fils tout jeune encore le sentait bien et le lui disait discrètement quand il y voyait une qualité des femmes. M^me^ de Rémusat lui répondait avec finesse :

Il y a quelque chose de vrai dans ce que vous dites sur la facilité avec laquelle les femmes écrivent. La raison, je ne la sais guère, si ce n'est cependant qu'elle vient de cette habitude qui fait que nous mettons plus d'importance que les hommes à mille petites choses journalières qui nous donnent plus d'émotions qu'à vous, nous conduisent à en parler avec plus de mouvement et d'intérêt, sans cependant devenir pesantes, parce que la légèreté féminine effleure tout et ne s'arrête guère[3].

[1] *Mémoires*, t. III, p. 100.

[2] *Préface de M. Charles de Rémusat* insérée en tête du tome III, p. XVIII.

[3] *Lettres*, 10 juillet 1813, t. II, p. 465. « Remarquez, ajoutait-elle, le « ton piquant qu'une femme de Paris « bien élevée sait donner à la conversa- « tion dans le monde, comme elle évite « la dissertation qui l'embarrasserait, et « comme elle parvient à réunir dans « une même causerie un bon nombre « d'hommes qui auraient envie de parler, « et qui, retenus par je ne sais quoi, « n'auraient souvent rien dit si on ne les « avait mis en train et si on n'avait éveillé « leur intérêt et leur vanité par je ne sais « quelle parole dite à propos! C'est là le « grand art des femmes, et ce qui fait « qu'il n'y a réellement de société que « dans les pays où elles sont quelque « chose. On dit bien qu'il en résulte par- « fois des inconvénients; mais c'est à « vous, messieurs, à vous en défendre, « et à nous de profiter du besoin que « vous avez de nos petits moyens de « vous plaire. »

Et répondant à un compliment par un autre qui justifie bien celui dont elle était l'objet :

« Pour en revenir aux lettres, je vous « assure que les vôtres me plaisent aussi « extrêmement. Vous écrivez très bien, « parce que vous êtes naturel et gai. Ce « que vous écrivez vous ressemble tout « à fait. Il y a dans une lettre de vous « mille choses diverses comme dans votre « tête, et une petite couleur de seize ans « sur le tout, qui est fraîche et animée. »

M^me^ de Rémusat a surtout vu Napoléon à la cour. Elle l'a jugé dans les premières années de la Restauration, quand le mouvement libéral était loin de ramener à lui. Pour corriger plusieurs de ses appréciations, il n'est pas sans utilité de lire les mémoires d'un homme qui l'a vu à l'armée, qui combattit près de lui dans ses victoires, dans ses revers; qui a écrit après sa chute, longtemps après sa chute, et a toujours conservé le culte de sa mémoire. S'il pèche par quelque excès de ce côté, les Mémoires de M^me^ de Rémusat nous auront mis en garde, et nous pourrons ainsi nous tenir nous-mêmes à un point plus voisin de la vérité.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les maladies de la mémoire, par Th. Ribot, directeur de la Revue philosophique, 1 vol. in-18 de II-169 pages. Paris, Germer-Baillière et C^ie^, 1881.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Dans la première partie de notre travail, nous avons fait connaître l'objet de l'ouvrage de M. Th. Ribot, la méthode qu'il y emploie et la conception de la mémoire qu'il prend pour point de départ de ses recherches. L'objet du livre, rappelons-le, est de donner une monographie psychologique des maladies de la mémoire, et, autant que le permet l'état de nos connaissances, d'en tirer quelques conclusions. L'auteur prie le lecteur de remarquer qu'on lui offre ici un essai de psychologie descriptive, rien de plus. Chemin faisant, il tiendra plus qu'il ne promet; il entrera en de certaines explications plus profondes qu'une description pure et simple; il s'engagera, quoique à regret, dans une théorie du moi et des variations de la personnalité que le sujet rendait inévitable et que nous discuterons, mais seulement à la fin de notre étude. Sur la méthode de M. Th. Ribot et sur sa conception fondamentale de la mé-

[1] Voir le premier article dans le cahier de novembre 1881.

moire, nous avons présenté quelques observations et quelques réserves. Pénétrons maintenant avec lui dans le vif des questions.

Sa monographie comprend une psychologie et une pathologie de la mémoire, qui est ainsi envisagée d'abord à l'état sain, puis à l'état morbide. Selon M. Th. Ribot, la mémoire à l'état sain revêt deux formes distinctes : elle est ou organique, c'est-à-dire sans conscience, ou psychique, c'est-à-dire augmentée de la conscience qui vient s'y ajouter. Et il importe de ne pas perdre de vue que la mémoire ayant été définie un phénomène biologique par essence, psychologique par accident, la mémoire accompagnée de conscience n'est qu'un cas particulier de la mémoire en général.

A ce qui a été dit plus haut de la mémoire organique, il est utile de joindre des exemples qui en éclaireront l'idée. Les faits curieux abondent sous la plume de M. Th. Ribot. Il choisit toujours les plus frappants, ce qui communique à son livre un vif intérêt. La mémoire organique, tout à fait semblable à la mémoire psychologique, moins la conscience, a, comme celle-ci, un caractère remarquable, c'est que chaque membre de la série des faits suggère le suivant. Ainsi, nous marchons sans y penser. « Tout en dormant, des soldats à pied et même des cavaliers « ont pu continuer leur route, quoique ces derniers aient à se tenir con- « stamment en équilibre. Cette suggestion organique est encore plus frap- « pante dans le cas, cité par Carpenter, d'un pianiste accompli qui « exécuta un morceau de musique en dormant, fait qu'il faut attribuer « moins au sens de l'ouïe qu'au sens musculaire qui suggérait la succes- « sion des mouvements. Sans chercher des cas extraordinaires, nous « trouvons dans nos actes journaliers des séries organiques complexes et « bien déterminées, c'est-à-dire dont le commencement et la fin sont « fixes, et dont les termes, différents les uns des autres, se succèdent « dans un ordre constant, par exemple, monter ou descendre un escalier « dont nous avons un long usage. Notre mémoire psychologique ignore « le nombre des marches ; notre mémoire organique le connaît à sa « manière, ainsi que la division en étages, la distribution des paliers et « d'autres détails : elle ne se trompe pas. » Ces mouvements, que l'on affirme avoir été connus de la conscience à l'origine, lui sont-ils devenus complètement étrangers ? L'auteur le croit et le dit. Toutefois il n'abordera qu'un peu plus loin la question de l'inconscience, et il sera alors plus à propos de lui soumettre quelques observations.

Il invoque encore d'autres faits qui sont à citer, parce qu'il les juge plus instructifs. Un homme sujet à des suspensions temporaires de la conscience continuait, pendant sa crise, le mouvement commencé : un

jour, en marchant toujours devant lui, il tomba à l'eau. Souvent cet homme, qui était cordonnier, se blessait les doigts avec son alène, et continuait ses mouvements pour piquer le cuir[1]. Dans le vertige épileptique appelé « petit mal, » des faits analogues sont fréquents. Un musicien, faisant sa partie de violon dans un orchestre, était souvent pris de vertige épileptique, et subissait une perte de conscience momentanée pendant l'exécution d'un morceau. « Cependant, dit Trousseau, il conti« nuait de jouer, et, quoique restant absolument étranger à ce qui l'en« tourait, quoiqu'il ne vît et n'entendît plus ceux qu'il accompagnait, il « suivait la mesure[2]. » Ces absences brusques de la conscience, comme les appelle M. Th. Ribot, lui semblent démontrer qu'elle est vraiment, dans le mécanisme de la mémoire, un élément surajouté. Surajouté à quoi? A la mémoire organique elle-même; en d'autres termes, à l'organisme modifié d'une certaine façon. De quelle façon? Le chercher, c'est essayer de déterminer les bases organiques de la mémoire, qui seront à la fois les bases de la mémoire organique et celles de la mémoire psychologique, puisque la seconde n'est qu'un cas particulier de la première.

On est ainsi conduit à se demander quelles modifications de l'organisme sont nécessaires pour l'établissement de la mémoire. L'auteur avoue sans hésiter que, dans cette recherche, il lui sera impossible de ne pas faire une part à l'hypothèse. Mais son hypothèse ne sera que partielle : éloignée de toute conception *a priori*, très voisine des faits, elle s'appuiera sur ce que l'on sait exactement de l'action nerveuse. Elle se prêtera d'ailleurs à d'incessantes modifications. Enfin, à une phrase vague sur la conservation et la reproduction du souvenir elle substituera une certaine représentation du développement complexe qui produit et soutient le souvenir.

Le premier point à établir, dit M. Th. Ribot, est relatif au siège de la mémoire. D'après ce qui vient d'être dit, on comprend qu'il est ici question d'un siège organique. L'auteur estime que ce point ne peut aujourd'hui donner lieu à aucune controverse sérieuse. Il approuve et adopte les lignes suivantes du philosophe anglais Bain : « On doit regarder « comme presque démontré que l'impression renouvelée occupe exacte« ment les mêmes parties que l'impression primitive et de la même ma« nière. » On en a des preuves frappantes. Ainsi l'idée persistante d'une couleur éclatante fatigue le nerf optique. Autre exemple : si, les yeux fermés, nous tenons une image d'une couleur très vive longtemps fixée

[1] Carpenter, *Mental Physiology*, p. 75. — [2] Trousseau, *Leçons cliniques*, t. II, XLI, § 2.

devant l'imagination, et qu'après cela, ouvrant brusquement les yeux, nous les portions sur une surface blanche, nous y verrons, durant un instant très court, l'image contemplée en imagination, mais avec la couleur complémentaire. Wundt, à qui M. Th. Ribot emprunte ce fait, remarque qu'on a là la preuve que l'opération nerveuse est la même dans la perception et dans le souvenir.

Il m'en coûte d'interrompre l'auteur. J'aimerais mieux ne pas briser l'enchaînement qui est une des forces de son exposition serrée et sobre. Pourtant il n'est guère possible de ne pas l'arrêter un instant à cet endroit. Je ne contesterai nullement l'identité de l'excitation nerveuse dans la perception et dans le souvenir qui en est la reproduction affaiblie. Cette identité est d'autant moins discutable que les faits cités tout à l'heure la mettent en un jour nouveau et plus vif. Mais que prouve-t-elle? Une seule chose, c'est que la perception d'une couleur et le souvenir de cette couleur ont pour condition physiologique une même impression nerveuse. Or l'impression nerveuse n'est pas le fait de mémoire tout entier : elle n'en est que le premier élément. Il y en a pour le moins deux autres : la sensation, qui est l'impression recueillie et transformée en fait intellectuel, et le jugement de reconnaissance. Pour qu'il fût vrai que le souvenir est fixé « à son lieu de naissance, dans une partie du système ner« veux, » et qu'il n'est point « dans l'âme, » selon une expression courante que M. Ribot appelle vague, il serait nécessaire qu'on eût prouvé que la sensation et le jugement de reconnaissance sont un même phénomène avec l'impression. Dans la perception, la distinction des trois éléments, impression, sensation, attention, et par conséquent connaissance, est solidement établie. Pendant un dîner de famille qui avait duré près d'une heure, je n'avais pas entendu un seul mot de la conversation tenue auprès de moi, préoccupé fortement que j'étais par une question philosophique. Comme je n'avais point été frappé de surdité momentanée, il est évident que les impressions nerveuses de mon appareil auditif étaient restées des impressions, et pas davantage. Si la mémoire, ou, pour être plus précis, si le souvenir, et l'on en convient d'ailleurs, n'est qu'une perception affaiblie qui se prolonge ou reparaît, ce qui est vrai de la perception est vrai aussi du souvenir; et, pour l'un comme pour l'autre, le siège de l'impression n'est le siège que de la première partie du phénomène, sans que l'on ait le droit de conclure qu'il soit le siège du phénomène tout entier.

L'aptitude spécifique des nerfs de chacun de nos sens est une vérité scientifique aujourd'hui généralement admise. Il y a donc autant d'espèces d'impressions distinctes que de perceptions différentes. D'où il

résulte, toujours en tenant le souvenir pour une perception affaiblie, qu'il y a autant d'espèces d'impressions nerveuses que d'espèces de souvenirs. Notre auteur en tire cette conclusion que : « en fait, il n'y a pas « une mémoire, mais des mémoires ; il n'y a pas un siège de la mémoire, « mais des sièges particuliers pour chaque mémoire particulière. » L'observation que nous avons déjà faite s'applique à cette assertion non moins qu'à la précédente. La diversité des impressions spécifiques des nerfs ne prouve pas qu'il y ait un nombre de mémoires individuelles égal au nombre de nos sens, ni que chacune de ces mémoires particulières réside, en tant que mémoire complète quant à ses éléments, dans une partie déterminée du système nerveux. La seule conséquence logique et légitime à déduire des faits physiologiques, c'est qu'il y a diverses conditions nerveuses du souvenir. La physiologie nous amène là sûrement ; mais elle nous y laisse ; et avec elle pour seul guide, nous ne faisons, nous ne pouvons faire un pas de plus. Si donc nous allons plus loin, si ces diversités nerveuses sont soumises à une unité intellectuelle, cette unification, il y a un principe unique qui l'accomplit et une aperception unique qui la saisit. J'y reviendrai.

Dans le siège, ou plutôt dans les sièges multiples où résident les mémoires, puisqu'on en compte plusieurs, pour que le souvenir se produise, deux conditions sont nécessaires : 1° une modification particulière imprimée aux éléments nerveux ; 2° une association, une connexion particulière, établie entre un certain nombre de ces éléments.

Quant à présent, on n'étudie ces conditions que par rapport à la mémoire organique. Chaque mouvement de la locomotion, à la prendre comme exemple, exige la mise en jeu d'un certain nombre de muscles superficiels et profonds, de tendons, de ligaments, etc. La plupart au moins de ces modifications sont transmises au sensorium. Il est donc certain que la sensibilité musculaire existe, qu'elle nous fait connaître la partie de notre corps intéressée dans un mouvement et qu'elle nous permet de le régler. A ces constatations de l'auteur il n'y a rien à objecter. Depuis longtemps la psychologie les accepte. Je maintiens toutefois la substitution indispensable du mot impressibilité à l'expression de sensibilité musculaire ; je maintiens aussi l'existence d'un moi un et simple recueillant les impressions dont il s'agit.

Les faits précédents, continue M. Th. Ribot, supposent des modifications reçues et conservées par un groupe déterminé d'éléments nerveux. Soit, dirons-nous. Admettons provisoirement cette nécessité d'une conservation des impressions reçues et leur mise en dépôt dans un groupe de nerfs. Puis voyons s'il sortira de là plus de lumière, quant à

l'explication de la persistance des souvenirs, qu'il n'en jaillit des explications proposées jusqu'aujourd'hui par les psychologues. M. Th. Ribot cite, à ce propos, un curieux passage de Maudsley et s'y appuie. « Il est « évident, dit Maudsley, qu'il y a dans les centres nerveux des résidus « provenant des réactions motrices. Les mouvements déterminés ou effec- « tués par un centre nerveux particulier laissent, comme les idées, leurs « résidus respectifs qui, répétés plusieurs fois, s'organisent ou s'incarnent « si bien dans sa structure, que les mouvements correspondants peuvent « avoir lieu automatiquement... Quand nous disons : une trace, un ves- « tige, un résidu, tout ce que nous voulons dire, c'est qu'il reste dans « l'élément organique un certain effet, un quelque chose qu'il retient et « qui le prédispose à fonctionner de nouveau de la même manière. »

Examinons attentivement ces lignes. En les réduisant à leur signification la plus simple, sans toutefois les fausser, voici ce qu'elles disent : la répétition qui constitue la mémoire organique a pour cause une prédisposition causée elle-même par un résidu, c'est-à-dire par un certain quelque chose qui est resté dans l'élément organique. Pesons ces expressions diverses. Il y en a au moins une, très sincère d'ailleurs, qui n'est pas de la dernière clarté : c'est ce résidu, lequel est un certain effet, un quelque chose. Il y a peu de mots plus vagues que ceux-là. Un autre terme employé par M. Maudsley, celui de prédisposition, est un peu plus lumineux; mais pourquoi? Parce qu'il est emprunté au vocabulaire de l'observation interne appliquée à la vie consciente. Ainsi, de ces deux expressions, la plus obscure ne vient pas de la psychologie ordinaire, et la plus claire en vient.

Nous ne prétendons nullement qu'il n'y ait jamais aucune obscurité dans le langage ordinaire des psychologues qui admettent l'âme une et identique sur le témoignage du sens intime. Eux aussi, ils rencontrent des éléments ultimes, rebelles à la définition, qu'il faut nommer cependant et qu'ils nomment de leur mieux. Ce que nous soutenons, c'est qu'à ne prendre l'âme, l'esprit, que comme une hypothèse, elle apporte dans l'explication des faits moins d'obscurité et plus de lumière que les hypothèses purement biologiques ou physiologiques. J'essayerai tout à l'heure de le prouver au moyen d'un rapprochement. Je dois auparavant achever de résumer les vues de M. Th. Ribot sur la mémoire organique.

Où se fixe l'impression nerveuse qui est, dit-on, nécessaire à la production du souvenir? Sans insister sur ce point, M. Th. Ribot trouve au moins dans la cellule nerveuse l'élément qui, selon l'avis commun, reçoit, emmagasine et réagit. L'impression une fois reçue marque la

cellule d'une empreinte. « Par là, dit Maudsley, il se produit une aptitude et avec elle une différenciation de l'élément. . . Toute impression « laisse une trace ineffaçable, c'est-à-dire que les molécules, une fois « arrangées autrement et forcées de vibrer d'une autre façon, ne se re« mettront plus exactement dans l'état primitif. » M. Th. Ribot convient qu'il est impossible de dire en quoi consiste cette modification de la cellule. Il constate que ni le microscope, ni les réactifs, ni l'histologie, ni l'histochimie, ne peuvent nous l'apprendre. Mais, ajoute-t-il, les faits et le raisonnement nous démontrent qu'elle a lieu. Que cette modification de la cellule ait lieu, répondrons-nous, ce que nous ne contestons pas, qu'en résultera-t-il? Nous l'avons déjà dit : il s'ensuivra de là uniquement que le souvenir a une condition physiologique de cette espèce. Quant au raisonnement par lequel on établirait que cette modification a été fixée d'une manière permanente et qu'ainsi le souvenir a été emmagasiné dans la cellule, je cherche ce raisonnement, je ne le vois pas.

Il est vrai, je me hâte de le dire, qu'une autre condition est requise pour compléter les bases organiques du souvenir. La mémoire organique suppose, en outre, la formation entre les éléments nerveux d'associations déterminées pour chaque événement particulier. Ce point est, aux yeux de l'auteur, d'une importance capitale, et il ne craint pas d'y insister.

Il voit, dans l'hypothèse de ces associations constantes aboutissant à chaque mouvement distinct, un premier avantage, c'est qu'elle simplifie certaines difficultés. On peut admettre sans témérité, dit-il, que chaque cellule nerveuse, une fois modifiée, garde cette modification et reste à jamais polarisée. Le nombre des cellules est assez grand pour que chaque modification ait la sienne. D'après les calculs de Meynert, il y en a 600 millions, et sir Lionel Beale propose un chiffre beaucoup plus élevé. Mais ces nombres fussent-ils jugés petits, eu égard à la multitude infinie des modifications nerveuses, l'hypothèse d'une seule modification reçue et conservée par chaque cellule serait encore acceptable. Il faut tenir compte, en effet, non seulement de chaque facteur, mais de leurs rapports et des combinaisons qui en résultent. Plusieurs éléments modifiés par la locomotion peuvent servir à une autre fin. Les mouvements secondaires automatiques qui constituent la natation et la danse supposent certaines modifications des muscles, des articulations, déjà usitées dans la locomotion, déjà enregistrées dans certains éléments nerveux : ils trouvent en un mot une mémoire déjà organisée, dont ils détournent plusieurs éléments à leur profit, pour les faire entrer dans une nouvelle combinaison et concourir à former une autre mémoire. En outre, de la solidarité qui s'établit entre les éléments nerveux d'un même groupe résultent une possi-

bilité plus grande de permanence et de reviviscence et des chances plus nombreuses de résurrection.

Ce que je viens d'écrire est une reproduction presque littérale de quelques pages de M. Th. Ribot. Tout en faisant d'expresses réserves au sujet de ce qu'il appelle l'enregistrement dans la cellule nerveuse, tout en persistant à refuser le nom de mémoire organique des phénomènes dont l'habitude est le véritable nom, je reconnais que l'hypothèse de l'auteur présente à l'esprit une image très commode de l'enchaînement qui s'établit entre nos divers mouvements, des groupes qu'ils forment, des prêts et des emprunts qu'ils se font mutuellement. Assurément cette hypothèse des associations nerveuses est conçue sur le modèle des associations purement psychologiques auxquelles nous fait assister la conscience; certainement, en ce cas encore, la lumière vient de l'observation interne avant de se répandre sur les phénomènes corporels. Mais ceux-ci ont une marche, un développement et des accoutumances semblables par beaucoup de traits aux habitudes intellectuelles, et cette similitude incontestable est rendue très frappante par l'hypothèse de M. Ribot.

Cette hypothèse enfin, ainsi qu'il le fait remarquer, s'accorde avec certains phénomènes psychologiques d'observation facile. Citons celui-ci: « Un mouvement acquis, bien fixé dans l'organisme, bien retenu, est très « difficilement remplacé par un autre, ayant à peu près le même siège, « mais supposant un mécanisme différent. Il s'agit, en effet, de défaire « une association pour en faire une autre, de briser des rapports établis « pour en nouer de nouveaux. » C'est juste et clairement exprimé. J'aurais aimé que la difficulté de briser ces rapports et ces associations fût un peu plus expliquée par la psychologie. Rien ne s'y opposait, puisque l'auteur reconnaît que les mouvements automatiques secondaires ont été, au début, voulus et conscients. Il appelle, en outre, ces souvenirs de mémoire organique « des mouvements accoutumés, » et les ramène par conséquent à l'habitude. On ne voit donc pas pourquoi il lui répugnerait de se mettre d'accord avec Maine de Biran, avec M. A. Lemoine et d'autres encore en disant : Toute force isolée ou groupée s'accroît par l'action; cet accroissement, cette exubérance la prédispose à agir de nouveau; plus elle agit, plus elle est habile à agir parce qu'elle mesure mieux son effort et connaît plus sûrement sa direction pour chaque cas. Il est donc tout naturel qu'un mouvement nouveau se substitue malaisément à un mouvement ou à un groupe de mouvements anciens, car, dans ce conflit, le mouvement nouveau rencontre un grand obstacle à vaincre, savoir : la prédisposition de la force à agir de nouveau

dans le sens accoutumé, prédisposition d'autant plus vive que désormais l'effort à faire dans ce sens est moindre, tandis qu'au contraire s'est accrue la facilité avec laquelle la force suit une direction connue et tracée. Ces observations sont désormais acquises à une science psychologique rigoureuse. M. Th. Ribot pourrait d'autant plus les accepter et se les approprier qu'il emploie fréquemment l'expression d'associations dynamiques, ce qui implique, dans son esprit, la présence de l'idée de force active, agissante et capable de composer des groupes avec d'autres forces actives comme elle. Comment en douter lorsqu'il écrit : « Une « mémoire riche et bien fournie n'est pas une collection d'empreintes, « mais un ensemble d'associations *dynamiques* très stables et très promptes « à s'éveiller. »

Cette manière de voir persiste et revient avec des développements nouveaux dans le paragraphe suivant, où il est question de la mémoire psychique à l'état sain. L'auteur nous y recommande de ne pas oublier que l'état de conscience est un événement complexe qui suppose un état particulier du système nerveux; que, si la conscience disparaît pour une cause ou pour une autre, il ne reste de l'événement que sa phase purement organique. Si bien que, comme il l'a déjà dit maintes fois, la conscience n'est que surajoutée à la mémoire organique, lorsque la mémoire psychique se produit.

Ici, il trouve sur son chemin la question des rapports de la conscience avec ce qu'on nomme aujourd'hui l'inconscient. D'après lui on est bien fondé à dire que la conscience a tous les degrés possibles, si petits qu'on voudra; on a le droit d'admettre en elle des modalités infinies, c'est à savoir ces états que Maudsley appelle subconscients; mais rien n'autorise à dire que cette décroissance n'a pas de limite, bien que la limite nous échappe. En d'autres termes, M. Th. Ribot pense que la décroissance de la conscience n'est pas illimitée. La conséquence serait donc que la conscience décroît jusqu'à une certaine limite, passé laquelle elle n'existe plus. Il rejette la solution qui laisse subsister dans l'âme des modifications latentes; thèse insoutenable, à son sens, car un état de conscience qui n'est plus conscient, une représentation qui n'est pas représentée est un pur *flatus vocis*. « Retrancher d'une chose ce qui « en constitue la réalité, c'est la réduire à un possible, c'est dire que, « lorsque ses conditions d'existence reparaîtront, elle reparaîtra. » Or telle est justement la pensée de M. Th. Ribot sur l'inconscient, et il est aisé de comprendre qu'elle réduit le fait de mémoire oublié à n'exister plus que dans ses conditions physiologiques.

Les psychologues auxquels il fait allusion dans ce passage n'acceptent

nullement la conséquence qu'il leur impose. Pourquoi? Parce que, pour eux, jamais les conditions d'un phénomène ne suffisent par leur seule vertu à créer ce phénomène. Laissons à l'écart cette fois les psychologues des générations antérieures à celle de notre auteur. Interrogeons un des plus jeunes, un de ceux qui sont entrés le plus volontiers dans le courant moderne, M. Edmond Colsenet[1]. Ce professeur distingué a écrit une thèse curieuse sur la vie inconsciente de l'esprit, où les hardiesses ne manquent pas. Pourtant il n'a pas osé aller jusqu'à affirmer que le souvenir oublié n'est plus qu'un fait organique. Il soutient justement le contraire. « Le souvenir, dit-il, ne s'explique pas par un mouvement organique. « Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de démontrer que l'idée, pas plus « que tout autre fait de conscience, ne peut se ramener à un mouvement. « L'idée peut avoir dans un mouvement des fibres nerveuses sa condition « nécessaire, elle n'en reste pas moins un fait d'un ordre différent. La « seule question est de savoir s'il suffit que la condition persiste pour que « l'idée puisse reparaître à un moment donné... Mais ce qu'il importe « surtout d'expliquer dans la mémoire, c'est moins encore la simple re- « production d'une idée que la *reconnaissance* de cette idée par l'esprit... « La reconnaissance n'est possible que si l'idée reste de quelque manière « présente à l'esprit. »

Sans doute, tenir un pareil langage, c'est nier que l'idée ou l'image qui tombe dans l'oubli s'évanouisse dans une inconscience absolue; c'est affirmer par là même que cette idée ou image continue à faire partie de l'activité de l'esprit, et que la conscience que nous en gardons, si confuse, si faible qu'on la suppose, est cependant encore une conscience. M. Edmond Colsenet n'est pourtant qu'à moitié de cet avis. « Il n'y a donc, « dit-il, nulle raison sérieuse, ni psychologique ni physiologique, pour « repousser la théorie de la conservation des idées dans les régions obs- « cures que la conscience ne connaît pas. » Mais M. F. Bouillier, que cite M. Ed. Colsenet, croit qu'il reste de ces idées persistantes quoique oubliées quelque sourde conscience, tandis que M. Ed. Colsenet place ces idées en dehors de la conscience permanente du moi. Celui-ci veut bien admettre un magasin intellectuel, à côté du magasin physiologique, pour nos idées conservées et retenues à l'état actif par un travail qui nous échappe. M. F. Bouillier les soumet à une conscience dont la faiblesse et l'obscurité ne descend jamais jusqu'à l'inconscience. L'un et l'autre toutefois s'accordent à maintenir les souvenirs oubliés dans la sphère

[1] *Études sur la vie inconsciente de l'esprit*, par Edmond Colsenet; Paris, Germer-Baillière, 1880. Pages 222 à 224.

des états psychiques. C'est en quoi ils diffèrent de M. Th. Ribot, et c'est cette différence qu'il nous a paru utile de signaler.

Pour nous, il nous est impossible de regarder le souvenir comme un reste, comme un résidu exclusivement physiologique du fait total de mémoire. MM. F. Bouillier, Ed. Colsenet, Albert Lemoine, et beaucoup d'autres nous paraissent avoir raison en ce point. Quant à l'existence, pour l'esprit humain, d'un état d'inconscience absolue, même à l'égard des souvenirs les plus lointains, nous sommes convaincu que les progrès de l'observation interne démontreront que cette inconscience apparente n'est qu'une moindre conscience. On ne connaît pas encore, on connaîtra de plus en plus, si l'on veut l'éprouver avec constance, la portée singulière de l'observation interne. Jusqu'ici les psychologues de profession l'ont-ils assez pratiquée, l'ont-ils épuisée ? C'est à eux de prouver toute la puissance de leur instrument d'analyse, s'ils veulent que leurs rivaux ne la mettent pas en doute. Eh bien, cet instrument pénètre bien profondément. Devant lui reculent les bornes de la conscience. J'en ai fait l'expérience dans un grand nombre de cas. Qu'on me permette d'en citer au moins un.

Il y a quatre ans, suffoqué par l'air épais et chaud d'une salle de restaurant où je dînais, je sors de peur de m'évanouir. C'était trop tard : à la porte de la maison je m'affaisse sur un banc, et, selon l'expression courante, je perds connaissance. Mes yeux se renversent vers le front, je deviens sourd, aveugle, je ne sens ni les mains qui me frictionnent, ni les sels qu'on me fait respirer. L'évanouissement est si profond, si long, qu'on s'en épouvante. Tout à coup, je reviens de cette apparente léthargie, et mon premier mot est celui-ci : « Ah ! mon Dieu, que j'étais « bien ! c'était délicieux ! » Ainsi, dans cet état où tout semblait témoigner que la vie intérieure s'était arrêtée, j'avais senti, j'avais goûté un incontestable bien-être. La conscience avait donc persisté en moi. Bien plus, le souvenir de cette douceur singulière m'est resté ; je crois la ressentir encore en la rappelant. Ce fait, et d'autres pareils ou analogues prouvent que la vie consciente peut exister en dépit des apparences les plus contraires dans des états où l'observation physiologique n'a plus rien à voir. Ils prouvent en second lieu que le psychologue exercé dès longtemps à l'observation interne saisit, recueille au passage certains phénomènes de son existence qui échapperaient à un esprit peu ou point habitué à ce genre d'attention. En poussant dans ces voies, secrètes sans doute et difficiles à parcourir, mais nullement mystiques, nullement artificielles, quoi qu'on en dise, la science de l'âme agrandirait son domaine et augmenterait ses acquisitions.

Ne serait-ce pas surtout à l'observation intérieure, qu'il ne dédaigne ni ne répudie, mais dont il ne reconnaît pas assez la puissance et la fécondité, ne serait-ce pas à l'interrogation de soi-même par soi-même donnant lieu à de légitimes inductions, que M. Th. Ribot doit une partie au moins des résultats remarquables dont je vais maintenant parler?

CH. LÉVÊQUE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

AN HISTORY OF GREEK SCULPTURE, from the earliest times down to the age of Pheidias, by A. S. Murray of the department of Greek and Roman antiquities, British Museum. Murray, 1880, 1 vol. in-8°, avec figures. (*Histoire de la sculpture grecque, depuis les origines jusqu'au temps de Phidias, par A.-S. Murray, conservateur-adjoint des antiques au Musée britannique.*)

PREMIER ARTICLE.

De toutes les branches de l'art antique, celle qui, dans la seconde moitié de notre siècle, a le plus attiré l'attention et fourni la matière des travaux les plus nombreux et les plus intéressants, c'est la sculpture. L'Allemagne possède deux histoires de la sculpture qui sont arrivées l'une à la seconde et l'autre à la troisième édition, celle de Lübke[1] et celle d'Overbeck[2]. Dans la première, comme l'indique le titre, l'étude des créations de la sculpture est poussée jusqu'à nos jours; l'antiquité ne remplit même pas tout le premier volume, dont les premières pages sont consacrées à la sculpture chrétienne des premiers siècles. Overbeck, au contraire, n'a voulu s'occuper que de la statuaire grecque; son ouvrage, tenu soigneusement au courant, a, malgré certains dé-

[1] Lübke, *Geschichte der Plastik von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*, 2e édition, 2 vol. in-8°, Leipzig, Seemann, 1870-1871.

[2] Overbeck, *Geschichte der Griechischen Plastik*, 3e édition, t. I, Leipzig, 1880. On remarquera le sens spécial qu'a pris, dans la langue de la critique allemande, le mot *Plastik;* il ne veut plus dire que *sculpture.*

fauts qui ont été parfois relevés avec trop de sévérité, rendu de très grands services et conquis une faveur méritée. La nouvelle édition, dont le premier volume est déjà publié, comprend la description des monuments récemment découverts à Olympie par les savants allemands; les sculptures de Pergame seront étudiées dans la seconde partie qui est maintenant sous presse.

Cette préférence accordée à la sculpture, dans des livres qui ne s'adressent pas seulement aux archéologues, mais aussi aux artistes et à tous les esprits cultivés et curieux, on se l'explique aisément. En dehors des vases, la peinture antique n'est représentée, pour nous, que par des monuments qui appartiennent déjà à ce que l'on peut appeler la décadence de l'art, par les fresques de Rome et des cités campaniennes; quant aux vases, il faut, pour en goûter le style, toute une préparation spéciale, et les sujets n'en peuvent être compris que par ceux qui ont fait de la mythologie grecque une étude approfondie, ou qui consentent à lire de longs commentaires tout hérissés de discussions savantes et de textes grecs. Nous en dirons autant de l'architecture; de tous les arts, c'est celui qui est le plus difficilement accessible aux gens du monde; les créations ne s'en laissent comprendre qu'à l'aide de dessins dont l'aspect et la complication rebutent souvent tous ceux qui ne sont pas du métier.

Il en est tout autrement des bas-reliefs et des statues. Si l'on vit à Paris, à Londres ou à Berlin, on ne connaît les restes de la peinture antique que par les mauvaises reproductions qu'en donnent la plupart des ouvrages qui ont prétendu nous faire connaître les cités enfouies sous les cendres du Vésuve; quant aux vases, beaucoup des plus beaux sont bien sous les yeux de l'amateur dans les vitrines des grands musées, dont chacun en possède des milliers; mais ils y sont mêlés à beaucoup de pièces qui, par suite de leur mauvais état de conservation ou de la médiocrité de leur exécution, n'ont d'intérêt que pour l'archéologue; ils sont, de plus, presque partout si mal exposés, par suite du manque de place, qu'on semble s'être plutôt proposé d'en détourner l'attention des curieux que de la provoquer et de la satisfaire. Aussi presque toujours le public passe-t-il, indifférent et distrait, dans les salles où ces monuments, mal éclairés, éloignés du jour, sont empilés jusqu'au plafond, à des hauteurs où ils sont invisibles sans le secours d'une échelle ou d'une longue vue. Cet aménagement même semble avertir les visiteurs que tous ces objets ne les regardent pas, qu'ils n'ont rien à leur dire, qu'ils ne sont pas destinés aux yeux des profanes.

Il en est autrement des statues. Quoiqu'elles ne frappent pas autant la foule que les tableaux, elles l'intéressent cependant, pour peu que des

étiquettes et des livrets l'aident à en saisir le sujet et à en apprendre la date. Quiconque a un peu étudié le dessin s'est familiarisé avec elles par l'étude de la bosse, et connaît assez les plus célèbres d'entre elles pour en retrouver avec plaisir les originaux dans les galeries qu'il parcourt. Cette jouissance serait encore bien plus vive et l'effet bien plus durable et plus utile si Paris possédait ce que l'on a si bien disposé à Berlin, un musée de moulages où les principaux monuments de la statuaire seraient rangés dans l'ordre chronologique le plus vraisemblable, depuis les origines jusqu'à la perfection, puis jusqu'à la décadence de l'art. Il y aurait là, dans l'ordre de ces séries, une sorte de leçon muette que saurait entendre notre public même des dimanches, si curieux et si intelligent, malgré son manque de préparation. D'abord s'offriraient à lui des œuvres dans lesquelles il verrait, à chaque pas qu'il ferait dans la salle, le talent de l'artiste plus maître de la matière qu'il emploie, la forme plus souple et plus libre, la vie et le mouvement rendus avec plus d'ampleur; sans presque prendre la peine d'y réfléchir, il devinerait ainsi, ce que les savants n'ont commencé à comprendre qu'avec Winckelmann, comment il y a une histoire de l'art, comment le génie plastique se dégage et prend pleine possession de lui-même à mesure que la société dont il traduit les idées et les sentiments sort de la barbarie et devient plus civilisée et plus puissante. Ailleurs, en regardant les formes s'alourdir et les mêmes types se répéter indéfiniment, marqués de l'empreinte d'une même convention, il sentirait comment, le jour où un peuple est atteint dans ses forces vives et où sa sève commence à s'épuiser, son art baisse en même temps que sa langue, que sa littérature et que son rôle dans le monde. Cette notion du progrès et de l'évolution organique, qui domine aujourd'hui toutes les études historiques, entrerait ainsi, par les yeux, dans l'esprit des plus humbles, et peut-être y porterait-elle, à l'insu même de ceux qui en éprouveraient le bienfait, quelque chose de ce calme et de cette paix profonde que donnent l'étude et l'intelligence des lois éternelles qui président au développement de l'espèce humaine[1].

En attendant que nous possédions enfin à Paris ce musée que réclament à grands cris, depuis vingt ans, tous ceux qui s'intéressent à ces études, on regarde, on admire, on aime, au Louvre, ces statues de

[1] Il y a beaucoup de moulages à l'École des beaux-arts; mais cette collection n'est ouverte au public que quelques heures par semaine; de plus, étant destinée aux élèves de l'École, elle n'est pas rangée dans l'ordre historique; c'est une collection de modèles de dessin, ce n'est pas une suite de documents; elle ne saurait remplacer ce musée historique des moulages dont la première pensée a été conçue en France et que l'Allemagne seule a réalisé.

premier ordre qui ne sont peut-être nulle part, hormis à Rome, en plus grand nombre qu'à Paris. Sauf une ou deux, sur lesquelles on a su appeler l'attention en leur faisant une place d'honneur, ces pièces de choix sont un peu perdues dans la foule, au milieu d'une multitude de répliques et de médiocres copies de l'époque romaine, ou parmi des figures dans lesquelles de beaux morceaux antiques sont dissimulés et comme cachés sous de maladroites restaurations. Cependant, malgré ces difficultés qui le déconcertent un peu, le public sait encore trouver ce qui mérite de le charmer et de le retenir; on le voit s'arrêter devant les ouvrages que vantent le plus les connaisseurs; il en fait le tour, il les examine sous leurs différents aspects; il cherche, de très bonne foi, en à comprendre les beautés, et si, parfois, il exprime mal ce qu'il sent, ce sentiment n'en est pas moins vif et sincère.

Parmi tous les débris qui nous restent de l'œuvre plastique des Grecs, il n'y a que les statues que l'on puisse ainsi goûter de prime saut et sans une éducation spéciale, sans de longues et pénibles études. Tel vase à figures rouges, parfois même à figures noires, fera les délices d'un archéologue ; mais il laissera froid le simple amateur, que gêneront l'obscurité du sujet, les partis-pris du dessin, l'aspect étrange de cette peinture monochrome. L'architecte tombera en extase devant le chapiteau ionique de l'Erechtheum; un profane ne fera pas de différence entre cette merveille d'élégance et le premier chapiteau venu, qu'un ingénieur, chargé de construire une caserne, aura copié tant bien que mal de quelque monument romain. Pour les statues, il n'est pas besoin de tant d'apprêt. Sans doute, nous n'avons pas les mêmes occasions que les Grecs de contempler à chaque instant le corps humain sans voiles, dans la fraîcheur de la nudité athlétique, dans la liberté et le feu du mouvement naïf qui ne se compose et ne se raidit pas comme celui du modèle dans l'atelier; mais, si l'éducation de nos yeux est moins complète, si nous ne saisissons pas aussi vivement certaines nuances délicates, le sentiment et l'amour de la beauté ne sont pas morts dans le cœur de l'homme et n'y mourront jamais. Quoique placés dans des conditions de vie et d'habitudes différentes, les modernes ont donc encore la faculté de distinguer entre les formes vraiment belles et celles qui le sont moins; partout ils cultivent, avec plus ou moins de succès, l'art de la statuaire. Cet art, c'est, en un certain sens, le plus noble et le premier de tous. La peinture, en effet, ne nous montre jamais qu'une des faces du sujet, qu'une partie de la forme vivante; la statuaire dispose au contraire des trois dimensions de l'espace; elle peut donc lutter contre la nature, en rendant la forme tout entière. Le devoir qui lui est imposé de supprimer les accidents de

la couleur ne fait que donner à cet art plus de puissance, pour dégager la forme et pour la conduire au plus haut degré de noblesse et de pureté qu'elle puisse atteindre.

Nous pouvons dire, sans vaine jactance, que la sculpture française du dix-neuvième siècle occupera, dans l'histoire de l'art, une place très élevée. Si la société contemporaine ne paye pas le talent de nos grands statuaires en espèces sonnantes, comme elle le fait pour le moindre peintre de genre dont s'éprend la mode, tout au moins leur réserve-t-elle des compensations qui ont leur prix; pour ne prendre que des exemples tout récents, c'est bien quelque chose que la popularité dont sont arrivées à jouir, malgré leur apparente sévérité, des œuvres comme la *Jeunesse* de M. Chapu, la *Charité* de M. Paul Dubois, le *Gloria victis* de M. Mercié. Partout, dans toute l'Europe, vous retrouverez la trace de ce goût et les effets de cette disposition; c'est en voyant des statues que les gens du monde espèrent s'initier à l'intelligence de l'antiquité et de son génie; c'est en les dessinant et en les copiant que les artistes travaillent à dérober aux maîtres le secret de l'esprit dans lequel ils ont étudié la nature. Tandis que les autres débris du legs de l'antiquité sont réservés, par un accord tacite, aux érudits, aux savants de profession, les Parques et le Thésée, la Vénus de Milo et l'Apollon du Belvédère appartiennent à tout le monde, comme les chefs-d'œuvre de la littérature. Plus on ira, et plus, si nous ne nous trompons, chez tous les peuples qui voudront être bien élevés, on assurera, dans l'éducation, une large place à l'étude de l'art; jusqu'ici, pour ceux qui ne voulaient pas en faire métier, cette étude a été trop négligée, trop abandonnée à la curiosité de l'individu. Or, quand il s'agira des sociétés anciennes, ce sera toujours aux statues qu'il faudra s'adresser pour savoir quelle idée elles se sont faite de la grâce et de la beauté; les œuvres des Léonards et des Raphaëls de la Grèce, nous ne les avons plus et jamais nous ne les retrouverons, quand même on déblayerait et on nettoierait jusqu'au roc tout le sol d'Athènes et de Corinthe.

La statuaire antique occupe donc une place à part, sur la frontière du domaine qu'exploitent les archéologues et des terrains plus ouverts et plus accessibles où se sentent à l'aise tous les esprits cultivés. C'est ce qui explique le phénomène dont témoignent les titres que nous avons transcrits au début de cette étude. On n'a pas essayé, depuis Winckelmann, d'embrasser dans un tableau d'ensemble toute la vie de l'art antique, ou, du moins, Ottfried Müller ne l'a tenté qu'en donnant à son œuvre le caractère d'un manuel. Par l'effet même de cette forme peu propre à une lecture agréable et courante, celui-ci ne pouvait s'adresser

qu'aux gens spéciaux. C'est le même parti qu'avait pris aussi Bernard Stark, dans son nouveau *Manuel de l'archéologie de l'Art*, dont la publication a été si malheureusement interrompue par la mort prématurée de l'auteur[1]. Au contraire, voici trois écrivains qui, vers le même temps, entreprennent de donner à leurs compatriotes une histoire de la statuaire antique. L'une de ces œuvres jouit même déjà d'une autorité consacrée par le succès; c'est celle d'Overbeck. Quoique très développée et d'un caractère tout à fait savant par l'étendue des informations et la précision du détail, elle est destinée au grand public autant qu'aux érudits et aux archéologues. Le choix des figures est fait avec goût, mais l'exécution en laisse malheureusement beaucoup à désirer. A l'exemple d'Ern. Curtius dans son *Histoire grecque*, l'auteur, pour ne pas embarrasser son exposition, a rejeté les notes à la fin de chaque livre. Quoique, en général, les artistes lisent peu, un sculpteur qui voudrait se rendre compte de l'histoire de l'art qu'il cultive trouverait là plaisir et profit. Le style ne manque pas d'aisance et de couleur; l'ouvrage est bien composé.

C'est un livre du même genre que M. A.-S. Murray a voulu mettre aux mains du public anglais. M. Murray était déjà connu par des mémoires intéressants, sur divers points d'érudition, qu'il a insérés dans des recueils périodiques de l'Angleterre et du continent; il est un des collaborateurs les plus autorisés des grandes revues anglaises, où il a fait connaître les plus récentes découvertes des fouilleurs contemporains et les ouvrages qui traitaient des questions d'art et d'archéologie[2]. De fréquents voyages lui ont rendu familières les grandes galeries de l'Europe; il est allé visiter Athènes et Olympie; attaché depuis de longues années au Musée britannique, où il est le lieutenant de M. Newton, il connaît par le menu tous les trésors de cette admirable collection, qui s'enrichit chaque année de morceaux de choix; rien ne lui était plus aisé que d'y désigner, pour chacune des écoles qu'il devra successivement étudier, des monuments qui en représentent le style et que pourront y retrouver sans peine les lecteurs curieux de contrôler par eux-mêmes les définitions et les jugements de l'auteur.

M. Murray était donc dans les meilleures conditions pour entreprendre un travail d'ensemble tel que celui dont il nous offre aujourd'hui le premier volume. Son ouvrage a obtenu le meilleur accueil en Angleterre et à l'étranger; l'Académie des inscriptions et belles-lettres

[1] Le premier volume seul a été publié sous le titre de *Systematik und Archæologie der Kunst*. Leipzig, Engelmann, 1880.

[2] Nous citerons particulièrement l'excellent résumé de l'histoire des études archéologiques qu'il a donné dans l'*Encyclopædia britannica* (9e édition, 1875), sous ce titre: *Classical archæology*.

lui a fait la plus belle part dans la récompense dont elle dispose tous les trois ans, quand elle distribue, à titre d'encouragement, les arrérages du fonds qui lui a été confié par M. Louis Fould; celui-ci, on le sait, a légué une somme importante pour couronner une histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès, œuvre qui ne peut être que celle d'une vie tout entière consacrée à la science, et qui dépasse de beaucoup la mesure commune de temps et de forces que suppose un programme académique.

Nous n'aurons pas de peine à montrer par quelles qualités originales ce premier volume justifie pleinement cette distinction; nous essayerons aussi d'indiquer comment, dans la suite de son étude, M. Murray pourrait encore ajouter quelque chose aux mérites de son livre et rendre de plus en plus difficile la tâche de la critique.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

M. DE LONGPÉRIER.

Le Bureau du *Journal des Savants* vient de faire une perte cruelle. L'un de ses assistants, M. Adrien Prévost de Longpérier, est mort à Paris le 14 janvier.

Par l'importance de ses travaux, sa profonde érudition, surtout par la sûreté de son coup d'œil et la puissance de sa sagacité, M. Ad. de Longpérier s'était placé au premier rang des antiquaires français.

Né à Paris le 21 septembre 1816, et issu d'une ancienne famille, il fut élevé dans la ville de Meaux (Seine-et-Marne) où elle habitait; il n'eut guère d'autre maître que son père, homme distingué et instruit, qui voulut se charger lui-même de l'éducation de ses fils.

Dès son enfance, M. Ad. de Longpérier avait manifesté les dispositions les plus heureuses et une vocation décidée pour l'archéologie. Il n'était point encore sorti de l'adolescence qu'il s'était déjà composé une précieuse collection de monnaies anciennes et avait acquis la réputation d'un habile numismate. Admis en 1836 comme surnuméraire au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, il en était le pre-

mier employé, quand, en 1846, il fut appelé au poste de conservateur adjoint des antiques au Louvre. Il fut d'abord spécialement attaché à la conservation des antiquités orientales. Nommé en 1848, dans le même établissement, conservateur de la sculpture et des monuments qui dépendent de ce département, il remplit pendant plus de vingt années ces fonctions que sa santé, gravement altérée, le contraignit de résigner; il reçut le titre de conservateur honoraire. Il avait été élu membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1854. Il faisait aussi partie de la Société nationale des antiquaires de France, où il avait été admis dès l'âge de vingt ans. Il était entré au conseil de la Société asiatique, et il appartenait comme correspondant à un grand nombre d'académies et de sociétés archéologiques de l'étranger.

M. Ad. de Longpérier a porté ses recherches dans presque toutes les régions du vaste domaine de l'archéologie. Il s'était d'abord spécialement occupé des numismatiques grecque, latine et du moyen âge, et il donna, de quelques riches collections de médailles, entre autres des collections Joseph Dassy, Magnoncour, J. Rousseau, des catalogues estimés qui sont remplis de déterminations nouvelles et d'aperçus originaux. Ses études se dirigèrent ensuite vers la numismatique orientale où il fit de rapides progrès, grâce à la connaissance qu'il acquit de l'arabe et de plusieurs autres idiomes de l'Orient. Il composa deux importants mémoires sur la numismatique des rois de l'ancienne Perse, le premier traitant des monnaies des Sassanides, le second des monnaies des Arsacides.

Son service au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale l'avait familiarisé avec tous les genres de monuments figurés; lorsqu'il eut été appelé au Musée du Louvre, sa curiosité se tourna de préférence vers les monuments assyriens récemment apportés dans cet incomparable dépôt; il en donna, en 1848, une excellente notice. Il s'essaya au déchiffrement des inscriptions cunéiformes qui sont gravées sur ces monuments, et c'est à lui qu'on doit la lecture du premier nom de roi, lecture qui a été le point de départ des découvertes opérées plus tard dans le champ de l'épigraphie assyrienne et babylonienne. M. de Longpérier rédigea également la notice d'autres sections du département confié à sa garde, notamment une *Notice des monuments mexicains et péruviens exposés dans la salle des antiquités américaines* (Paris, 1850), et la *Notice des bronzes antiques exposés dans les galeries du Musée impérial du Louvre* (partie I, 1868). Il avait entrepris, sur les monuments du vaste Musée à la direction duquel il présidait avec une compétence incontestée, une grande publication qui est demeurée interrompue. Sa science s'est répandue dans une multitude de travaux de peu d'étendue, fruits de la sagacité la plus pénétrante et de l'inspiration la plus ingénieuse.

Il a composé nombre de mémoires, de dissertations, de notes, qui ont été insérés dans divers recueils et revues scientifiques. Il a surtout fourni des articles à la *Revue numismatique*, dont il fut, pendant plusieurs années, l'un des directeurs, à la *Revue archéologique*, aux *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, au *Journal asiatique*.

Il fit à l'Académie des inscriptions de fréquentes communications, qui se trouvent relatées pour la plupart dans les *Comptes rendus* de cette Académie.

En 1877, alors qu'on préparait la grande Exposition universelle de Paris, M. de Longpérier fut désigné par le Gouvernement français pour organiser et diriger l'exposition rétrospective du palais du Trocadéro, et il s'acquitta de cette tâche avec l'entente parfaite qu'il avait de la distribution d'un musée et des ressources dont il pouvait disposer, avec cette science consommée qu'il possédait des monuments de tous les âges et de tous les styles. C'était là surtout qu'éclatait sa supériorité.

Nul ne sut mieux, à première vue, discerner la date et le caractère d'une antique, d'une curiosité archéologique, découvrir une fraude, rendre palpable une restauration dissimulée. Nul ne fut plus versé dans les procédés des arts, dans la connaissance des auteurs qui en ont traité.

Quoique déjà atteint du mal qui devait l'enlever à un âge peu avancé, M. de Longpérier n'en poursuivit pas moins avec ardeur et une singulière force d'âme ses travaux de prédilection. De son lit de souffrance, il dicta et envoya au *Journal des Savants* des articles qu'on a pu lire au cours de l'an dernier.

Cet antiquaire a eu le rare avantage de pouvoir, par l'étude qu'il avait faite des œuvres plastiques de tous les temps et de tous les peuples, saisir des rapprochements qu'on n'avait point signalés avant lui; il a jeté ainsi de vives clartés sur différentes branches de l'archéologie. A la fois connaisseur et artiste, il élucidait les questions auxquelles il s'attaquait avec la plus riche érudition et l'intuition la plus pénétrante.

Aussi sagace pour l'interprétation d'un texte manuscrit, d'une inscription, d'une légende de médaille, que pour l'explication d'un monument figuré, aussi exercé dans l'intelligence des langues classiques et de l'Orient que dans la chronologie et l'histoire, il a réuni toutes les qualités qui peuvent faire un antiquaire accompli. Disons de plus qu'il joignait à ces dons merveilleux l'esprit le plus souple et le plus fin. Sa conversation était spirituelle, enjouée et piquante. Il laisse à tous ceux qui ont entretenu avec lui des relations d'études ou d'amitié les souvenirs les plus aimables et les plus précieux.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Charles Blanc, membre de l'Académie française et membre libre de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Paris le 17 janvier 1882.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Adrien Prévost de Longpérier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'un des assistants du *Journal des Savants*, est décédé à Paris, le 14 janvier 1882.

M. François-Charles-Eugène Thurot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 17 janvier 1882.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 16 janvier, l'Académie des sciences a élu M. A. Gaudry à la place de membre titulaire, vacante, dans la section de minéralogie, par le décès de M. Henri Sainte-Claire Deville.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Giovanni Dupré, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Florence, le 10 janvier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Corpus inscriptionum semiticarum ab Academia inscriptionum et litterarum humaniorum conditum atque digestum. Pars prima, inscriptiones phœnicias continens. Tomus I, fasciculus primus. XVI-120 pages, grand in-4°, 13 planches in-fol., Imprimerie nationale.

Le plan de ce recueil fut communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 25 janvier 1867. La préparation a été longue; mais on sera indulgent pour les auteurs, si l'on veut bien songer aux tristes événements qui ont eu lieu dans l'intervalle et aussi à la nécessité de mûrir lentement un plan qui, dès les premières feuilles tirées, deviendrait irrévocable pour tout l'ouvrage et ne permettrait pas les repentirs. Le recueil entrepris par l'Académie doit contenir tous les textes anciens en langue sémitique, écrits en caractères sémitiques, c'est-à-dire dans cet alphabet composé de vingt-deux lettres dont presque tous les alphabets connus sont une dérivation. Cela constitue des limites bien définies quant à l'objet; quant au temps, les rédacteurs ont entendu s'arrêter à peu près à l'époque de l'hégire, excluant ainsi la masse énorme des inscriptions arabes, hébraïques, syriaques, du moyen âge. L'ouvrage se divise en quatre parties: 1° la partie phénicienne, comprenant toutes les inscriptions phéniciennes de toutes les époques, puniques, néo-puniques; 2° la partie hébraïque, comprenant toutes les inscriptions en caractère ancien et en caractère carré jusque vers le VII° siècle de notre ère; 3° la partie araméenne, comprenant tous les restes d'ancienne écriture sémitique trouvés en Assyrie, les inscriptions palmyréniennes, nabatéennmes, hauraniennes, sinaïtiques, araméennes d'Égypte, estranghélo; 4° la partie arabe, renfermant les inscriptions du Safa et celles du même genre qui se trouvent ailleurs, les inscriptions himyarites et éthiopiennes et même les plus anciens spécimens du neskhi. Le fascicule qui vient de paraître comprend les inscriptions phéniciennes qui ont été trouvées en Phénicie et dans l'île de Chypre. Plusieurs textes provenant de cette île paraissent pour la première fois et apportent de précieux éléments à la grammaire comparée et à l'histoire. Les planches de facsimilés ont toutes été exécutées par les procédés héliographiques de M. Dujardin, qui ne permettent en aucune mesure l'intervention arbitraire du graveur. Les rédacteurs n'ont rien négligé pour que l'ouvrage fût, pour les philologues, un instrument commode et sûr. L'Imprimerie nationale n'a reculé devant aucun sacrifice pour que l'exécution eût le caractère de perfection qui convient à ces sortes de travaux.

Les continuateurs de Loret. Lettres en vers de la Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres, recueillies et publiées par le baron James de Rotschild, t. I^er^, de XLIV–1166 pages, in-8°. Paris, Damascène Morgand et Charles Patout, 1881.

M. le baron James de Rotschild venait de terminer le premier volume de cette curieuse collection, quand il a été enlevé par une mort subite, très jeune encore, plein de sève et ayant formé les plus beaux projets d'études et de publications nouvelles. Toutes les pièces que renferme ce premier volume se rapportent aux événe-

ments qui ont eu lieu du mois de mai 1665 au mois de juin 1666, et celles qui nous sont en outre promises doivent nous conduire jusqu'à l'année 1689. Ainsi, comme on le voit, ce volume sera suivi de plusieurs autres. C'est M. Émile Picot, ami et collaborateur assidu de M. de Rotschild, qui s'est chargé de conduire l'entreprise à bonne fin. Nos encouragements, qui lui sont dus, ne lui manqueront pas. Ces Lettres historiques de Mayolas, de Robinet et autres, n'ont pas l'attrait du style noble; mais on doit reconnaître qu'elles sont, pour la plupart, écrites avec beaucoup d'aisance, avec un tour d'esprit vraiment français.

Philostrate l'ancien. Une galerie de soixante-quatre tableaux. Introduction, traduction et commentaire, par M. A. Bougot, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des lettres et à l'École nationale des beaux-arts de Dijon. Paris, librairie Renouard, 1881, gr. in-8° de 563 pages, avec planches.

On sait que Philostrate l'ancien, célèbre sophiste grec du III° siècle de notre ère, auteur de la Vie d'Apollonius de Tyane, a laissé plusieurs autres écrits, notamment un recueil de descriptions de tableaux, dont le texte a eu de nombreuses éditions, depuis celle des Aldes en 1503 jusqu'à celle de Westermann, publiée en 1849 dans la collection grecque-latine de Firmin Didot. Traduits pour la première fois en français par Blaise de Vigenère en 1579, en italien par Filippo Mercuri en 1828, les *Tableaux* de Philostrate ont souvent occupé la critique allemande depuis la fin du siècle dernier. Heyne, Gœthe, Thiersch, Wiedasch, Passow, Ed. Muller, Kayser, et plus récemment MM. Friederichs, Brunn et Matz, ont étudié, analysé, commenté et jugé diversement ce curieux ouvrage, dont M. Bougot nous donne aujourd'hui une nouvelle traduction française, accompagnée de commentaires étendus et précédée d'une introduction de près de deux cents pages, qui est à elle seule une œuvre considérable. Dans cette introduction, l'auteur, après avoir retracé la vie de Philostrate, se livre à un examen approfondi de la description des soixante-quatre tableaux que le sophiste prétend avoir vus dans une galerie de Naples, et cet examen donne à M. Bougot l'occasion de traiter, avec beaucoup d'érudition et une compétence incontestable, quelques-uns des points les plus importants de l'histoire de l'art et de la critique d'art dans l'antiquité. La plupart des écrivains qui se sont occupés de Philostrate considèrent ses *Tableaux* comme un exercice de rhéteur, et pensent qu'il a décrit des œuvres imaginaires. M. Bougot ne partage pas leur opinion, sans soutenir absolument l'authenticité de ces œuvres. Quelle que puisse être la solution définitive de la question, on doit féliciter le nouveau traducteur d'avoir reproduit et commenté, avec toutes les ressources de la critique moderne un ouvrage si précieux pour l'étude de l'art et du sentiment de l'art chez les anciens, en particulier chez les sophistes. Les soins donnés à l'impression du livre et les gravures qui l'accompagnent en grand nombre contribueront aussi au succès de cette publication.

Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés, publié par Ulysse Robert, ancien élève de l'École des chartes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Paris, librairies d'Alphonse Picard et de H. Champion, 1879-1881, deux fascicules in-8°, ensemble de XI-288 pages.

Ce que M. L. Delisle a fait, au grand profit des hommes d'étude, pour les manuscrits de notre Bibliothèque nationale, M. Ulysse Robert vient de l'entreprendre pour les manuscrits des autres bibliothèques de Paris et pour ceux des bibliothèques des départements. Du catalogue général de ces derniers manuscrits, publié par ordre du gou-

vernement, il n'a paru jusqu'ici que six volumes comprenant les manuscrits d'Autun, Lyon, Montpellier, Albi, Troyes, Saint-Omer, Épinal, Saint-Dié, Saint-Mihiel, Schlestadt, Arras, Avranches, Boulogne, Metz, Verdun, Charleville et Douai. Les catalogues de Toulouse par M. A. Molinier, de Rouen par M. de Beaurepaire, et de Besançon par M. Castan, sont en cours d'exécution. Mais ces résultats sont peu de chose, en comparaison des efforts que l'administration a faits pour amener les bibliothécaires à rédiger le catalogue de leurs manuscrits, et l'on ne peut guère espérer l'achèvement prochain du catalogue général. En attendant, les érudits n'ont d'autre guide, pour diriger leurs recherches dans la plupart des bibliothèques des départements, et même dans plusieurs bibliothèques de Paris, que le recueil si incomplet d'Haenel, reproduit, avec quelques additions insuffisantes dans les tomes XL et XLI de la collection Migne. On saura donc beaucoup de gré à M. Robert de la publication de ses inventaires sommaires, dont il a paru jusqu'ici deux fascicules comprenant : le premier, les manuscrits d'Agen, Aire, Aix, Ajaccio, Alençon, Alger, Arbois, Argentan, Arles, et le commencement du catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal (Paris); le second, la suite des manuscrits de l'Arsenal, et ceux d'Auch, Aurillac, Auxonne, Avalon, Avignon, Bagnères, Bastia, Baume-les-Dames, Bayeux, Bayonne, Beaune, Beauvais, Béziers, Blois, Bourbonne, Bourbourg, Bourg, Bourmont, Briey, Brioude, Brive, Cahors, Calais, Cambrai, Castres, Châlon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chambéry, Charolles, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Chaumont, Cherbourg, Clamecy, Clermont-sur-Oise, Cluny, Cognac, Compiègne, Condom, Confolens, Corbeil, Corte, Coutances, Dieuze, Digne, Dijon.

Annales de la Société entomologique de France, 5ᵉ série, t. X, année 1880. Paris, imprimerie Malteste, in-8° de CLII-656 pages.

Les nombreux mémoires insérés dans ces annales sont relatifs, pour la plupart, à la classification des insectes ou consacrés à la description d'espèces nouvelles; ceux de M. Eugène Simon, sur les Arachnides, de M. Bigot, sur les Diptères, et de M. Allard, sur les Blapsides de l'ancien monde, doivent être signalés. L'étude si intéressante des mœurs des insectes y tient une moindre place, sans être pourtant négligée. Une mention spéciale doit être faite de la faune des Coléoptères du bassin de la Seine, par M. Bedel; c'est la première fois qu'il est fait application à l'ensemble d'une faune locale du système dichotomique souvent employé avec succès par les botanistes.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des cultes, *président*.

Assistants...
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. É. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.

Auteurs...
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. J.-B. Dumas, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1882.

Bibliothèque grecque vulgaire, publiée par Émile Legrand, répétiteur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes. Paris, Maisonneuve, 1880-1881. Trois vol. in-8°. Tome I de xxxiv-339 pages; tome II de cviii-400 pages; tome III de xlvii-448 pages.

Parmi les savants qui, postérieurement à Fauriel, se sont adonnés avec succès à l'étude de la littérature grecque vulgaire, M. E. Legrand occupe certainement l'une des premières places. Le nombre de ses publications sur ce sujet est déjà considérable, et il ne serait pas facile d'en établir la bibliographie d'une manière exacte et complète. Il est rare que deux années de suite se passent sans qu'il nous donne le résultat de ses récentes recherches; disons toutefois que la rapidité n'enlève rien au mérite et à la solidité du travail. Les textes qu'il réédite en les améliorant, ou qu'il publie pour la première fois, sont en général étudiés avec soin. Familier avec tous les dialectes particuliers de la Grèce moderne, il connaît de plus à fond l'histoire des provinces danubiennes avant et après la prise de Constantinople en 1453. Sans cesse à la recherche de tous les monuments de la langue vulgaire, depuis les premiers moments où l'on en trouve des traces pendant le moyen âge jusqu'à la fin du dernier siècle, il enrichit chaque jour cette littérature d'une foule de documents curieux. Sans doute ces productions ne sont pas toutes également intéressantes; les poèmes surtout, à peu d'exceptions près, sont d'une monotonie fastidieuse et quelquefois d'une longueur désespérante,

mais le nombre en est assez restreint pour qu'on ne néglige aucun d'eux, parce qu'il y a toujours quelque profit à en tirer au point de vue de la langue, des mœurs, des usages ou de l'histoire. Après la prise de Constantinople, ces poètes, isolés et réduits à leurs seules ressources, élevaient une voix sans écho, et leurs vers sans poésie se perdaient dans l'indifférence des contemporains. Ceux qui ont échappé au naufrage sont allés se réfugier dans les diverses bibliothèques de l'Europe. Il n'en est pas de même de la chanson populaire; c'est là qu'il faut aller chercher la véritable poésie. La chanson n'a pas péri, parce qu'elle s'est conservée dans la mémoire des populations avec toute sa grâce, sa naïveté, sa fraîcheur, sa sage sobriété, ses réticences pleines de charme, et l'expression vraie des sentiments les plus divers, l'amour sérieux et chaste bien qu'un peu matériel, la tendresse, l'affection de famille, la fierté, la haine du conquérant, l'âpre désir de la vengeance et l'appel aux armes. Les savantes recherches que l'on fait en Europe, depuis l'heureux essai de Fauriel, nous montrent chaque jour le mérite et l'intérêt de la chanson populaire.

Jusqu'à présent M. E. Legrand avait publié à part et avec un numéro d'ordre chacune des pièces qui forment la *Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique*, divisée en deux séries, C'était là un inconvénient, parce que plusieurs de ces publications sont épuisées et qu'il est impossible de se procurer la collection complète. Celle qu'il vient d'entreprendre à nouveau est soumise à un autre système plus avantageux; elle se composera d'une série de volumes portant le titre général de *Bibliothèque grecque populaire*. Indépendamment des textes vulgaires, elle comprendra, quelle que soit la langue dans laquelle ils ont été écrits, tous les ouvrages dont la publication pourra jeter quelque lumière sur la période si peu connue que l'hellénisme a traversée depuis le moyen âge jusqu'au commencement de ce siècle. Cette *Bibliothèque*, dont les trois premiers volumes ont paru, est dédiée au prince Georges Maurocordato, et c'est de toute justice, car ce dernier y a beaucoup aidé. Le prince Maurocordato reste fidèle aux traditions de son illustre famille en encourageant les publications relatives à l'histoire et à la littérature de la Grèce. Il est un des rares Hellènes qui comprennent l'utilité de ces sortes d'études. Nous formons le vœu qu'il veuille bien persévérer dans l'heureuse voie où il est entré, car il est difficile de faire un usage plus noble et plus digne de sa grande fortune.

Nous ne saurions analyser les documents divers que renferment les trois premiers volumes de la collection de M. Legrand. Pour plusieurs d'entre eux nous nous contenterons d'une simple mention.

Tome I[er]. P. 1. *Poème à Spaneas.* Poème parénétique qui a joui d'une grande popularité au moyen âge, comme le témoignent les nombreuses versions manuscrites qu'on en trouve dans les bibliothèques. La présente version, simple fragment, doit être antérieure aux amplifications et remaniements qui ont été publiés jusqu'à ce jour.

P. 11. *Conseils de Salomon à son fils Roboam.* Considéré comme un fragment du poème précédent.

P. 17. *La prière du pécheur.* Courte pièce, également dans le genre parénétique; probablement fragment d'un poème plus considérable. En parlant de cette pièce dans l'introduction, M. Legrand donne à la suite un morceau en vers politiques sur Adam et le Paradis.

P. 18. *Poème de Michel Glycas sur son emprisonnement.* « Il en est, dit « M. Legrand, qui prétendent, un peu à la légère, que cet écrivain vi- « vait au XV[e] siècle; d'autres, avec plus de raison, le placent au XII[e] et le « font contemporain des Comnènes. » Puis, à l'appui de cette dernière opinion, le savant éditeur cite une autre pièce de vers du même écrivain adressée à Manuel Comnène[1] pour le féliciter d'une heureuse expédition contre les Hongrois. Et plus loin : « Si, jusqu'à ce jour, « on avait pu contester l'époque où vécut Glycas, etc. » Mais ce point d'histoire littéraire n'est plus en question depuis longtemps. Il y a déjà deux siècles que Boivin a fixé vers 1150 l'époque à laquelle a vécu Michel Glycas, et c'est précisément dans les vers publiés ici pour la première fois qu'il avait trouvé la preuve de cette date. Ce savant avait étudié à fond le manuscrit de Paris n° 228, qui, étant du XIII[e] siècle, mettait par cela même hors de cause le XIV[e] et le XV[e] siècle. Il a même suppléé, sur les marges des premiers feuillets de ce manuscrit, les titres des pièces qui, écrits à l'encre rouge, étaient, par suite de l'humidité, devenus presque complètement illisibles. Le titre du poème en question est un de ces derniers. Boivin communiqua ses observations à Michel Le Quien qui en rend compte dans son édition de saint Jean Damascène[2]. Aussi la critique ne tient plus compte aujourd'hui des erreurs qui ont

[1] Le même manuscrit de Paris 228, n° 45, contient encore une pièce en prose dans laquelle Glycas répond à un livre que Manuel Comnène avait composé sur les sciences astronomiques et qu'il lui avait offert. On sait que Manuel Comnène, ainsi que quelques-uns de ses prédécesseurs, s'était beaucoup occupé d'astrologie judiciaire.

[2] *Opp.*, t. I, p. 633.

été commises à propos de l'historien byzantin. La dernière édition de sa Chronique, publiée par Immanuel Bekker dans la collection de Bonn, en 1836, ne cite que l'opinion de Boivin. Sans doute quelques modernes arriérés, tels que Schœll [1] et Bouillet, hésitent encore entre le XII^e et le XV^e siècle, mais Schœll et Bouillet ne sont pas des autorités.

Maintenant hâtons-nous de dire que M. Legrand s'est montré bon critique et habile paléographe dans la manière dont il a déchiffré et publié le poème de Michel Glycas [2]. Il faut avoir étudié le manuscrit de Paris, comme nous l'avons fait nous-même autrefois, pour pouvoir apprécier tout le mérite du savant éditeur.

Quant à la pièce elle-même, elle ne manque pas d'intérêt. Comme certaines poésies de Théodore Prodrome, contemporain de notre poète, elle est rédigée partie en grec littéral et partie en grec vulgaire. Voici à quelle occasion elle a été composée. Michel Glycas avait été jeté en prison sur la dénonciation d'un voisin; il proteste de son innocence; il prétend qu'il y a eu erreur et qu'il a été pris pour un autre. En faisant un douloureux tableau des misères qu'il endure, il envie le sort des condamnés [3], qui eux du moins ont chaque année cinquante [4] jours de trêve à leurs souffrances. Manuel Comnène ne tint aucun compte des plaintes du malheureux poète et lui fit crever les yeux. M. Legrand place cet événement en 1156, lorsque Manuel était occupé à reconquérir la Cilicie sur les Arméniens. Boivin ajoute [5] que, dans les vers politiques qui suivent, Michel Glycas se reconnaît coupable des crimes dont il a été accusé et pour lesquels il a été privé de la vue et jeté en prison.

[1] *Histoire de la littér. gr.*, t. VI, p. 374.

[2] Parmi les nombreuses corrections qu'il a été obligé de faire à ce texte, M. Legrand cite quelques bonnes conjectures de Wagner. Nous proposerons nous-même les suivantes : V. 115, pourquoi ne pas mettre *κ'οὐ* au lieu de *καὶ οὐ*, puisqu'on observe l'élision v. 124, 125, etc.? — V. 448, *πάντα μεστὰ τῶν Θρήνων*. L'article *τῶν* ne va pas avec *μεστά*. Il faut lire *μετὰ τῶν Θρήνων*, comme porte le manuscrit. — V. 460, l'abréviation donne *ἀξίαν* et non *ἀξίως*. — V. 483, *τὸν πέδον* est une simple faute d'impression pour *τὸ π.* — V. 490, au lieu d'*ἐκκολάζεται*, lisez *ἐκολάζετο*, comme dans le manuscrit. M. Legrand a lu *ἐκολάζεται*. La forme paléographique de la dernière syllabe *το* se retrouve dans *ἐλέγετο* du vers suivant et dans *κατήγετο* du vers 504.

[3] Le mot est illisible dans le manuscrit. M. Legrand supplée *ἀποδικασμένοις*, qui voudrait dire le contraire de *condamné*, c'est-à dire *absous*. Je ne vois pas quel mot il faut suppléer.

[4] En citant cette phrase, M. Legrand écrit par distraction *quarante* au lieu de *cinquante*. Le texte porte *πεντηκονθήμερος καιρὸς ἐλευθερίας κατ' ἔτος*.

[5] Voy. Michel le Quien, *loc. cit.*

P. 38. *Poèmes de Théodore Prodrome.* Ce sont les deux poèmes vulgaires publiés dans le premier volume des *Atacta* de Coray et les trois autres que j'ai fait connaître dans une lecture publique à l'Institut et où le poète raconte à Manuel Comnène toutes ses infortunes conjugales. M. Legrand et moi nous avons donné dans la *Revue archéologique* une édition de ces trois derniers avec une traduction française.

P. 125. *Belthandros et Chrysantza.* Nouvelle édition de ce joli roman, beaucoup plus correcte que les deux précédentes.

P. 169. *Prise de Constantinople par les Turcs.* Poème de Georgillas, publié une première fois d'après le manuscrit de Paris. Une nouvelle collation de ce manuscrit a permis à M. Legrand d'en donner un texte bien meilleur. Dans son livre sur *L'Hellénisme en France*, M. Egger a mis en relief le mérite historique de ce poème.

P. 203. *La peste de Rhodes.* Autre poème de Georgillas sur lequel on peut faire la même observation.

P. 226. *Le sacrifice d'Abraham.* Le plus joli poème du volume. C'est un véritable mystère, comme ceux que l'on représentait dans toute l'Europe au moyen âge. On en connaît un grand nombre d'éditions. Celle de M. Legrand nous donne un texte très amélioré [1].

P. 269. *L'histoire de Suzanne* [2]. Plusieurs fois réimprimée à Venise. L'auteur, Marc Déphanaras, donne lui-même son nom sous forme d'acrostiche. Il était originaire de l'île de Zante. M. Sathas croit qu'il était Chypriote.

[1] Je proposerais les corrections suivantes : P. 239, v. 391, *ν' ἀπο νὰ ποθάνῃ* par erreur typographique au lieu de *ν' ἀποθάνῃ*. — P. 254, v. 766, le vers est faux. Je crois qu'il faut retrancher *νὰ*, qui est de trop avec *ἄς*. — P. 263, v. 1037, peut-être *κ' ἐκεῖ* au lieu de *καὶ κεῖ*. — P. 264, v. 1069, peut-être *ἀνυπόλπιστα* au lieu d'*ἀνηπόλπιστα*. — P. 266, v. 1097, *κλαῖματα*. J'aimerais mieux *κλαύματα*, comme p. 267, v. 1122. — P. 266, v. 1110, le vers a une syllabe de trop. On pourrait retrancher l'article *τό*.

[2] P. 270, v. 28, au lieu de *καὶ κ' τήν*, lisez *καὶ 'κ* (pour *ὀκ*) *τήν*. — P. 273, v. 135, ce vers a une syllabe de trop. — P. 276, v. 235, *ἀπαίστειλε*. J'aimerais mieux *ἀπέστειλε* puisque M. Legrand corrige ailleurs cette mauvaise orthographe. Voy. p. 5, v. 125, 129; p. 32, v. 444, etc. — P. 290, v. 195, et ailleurs *ἀπὸ 'δῶ*. Peut-être *ἀπ' ἐδῶ* à cause de l'accent.

P. 283. *Histoire d'Imbérios et Margarona.* Nombreux remaniements de ce texte; versions rimées en vers blancs; beaucoup d'éditions.

P. 321. *Vie du grand saint Nicolas.* Déjà imprimé. L'auteur s'appelait Théologitos Moscholéos et était Crétois. C'est tout ce qu'on sait de lui.

P. 331. *Tremblement de terre de Céphalonie.* Description en prose de cet événement qui eut lieu le 30 septembre 1637; elle a pour auteur un témoin oculaire nommé Abbatios.

L'introduction du premier volume se termine par cette note que nous croyons devoir reproduire. « Le lecteur est prié de ne pas oublier que le « texte du présent volume est imprimé depuis trois ans et demi. Si donc « il s'y trouve quelques façons d'orthographier que j'ai abandonnées de- « puis lors, il ne doit point y voir un renoncement aux règles que j'ai « exposées ailleurs[1]. »

Nous constatons en effet avec plaisir que M. Legrand a renoncé au système qui consiste à mettre l'accent aigu avant les virgules; ce système, très suivi aujourd'hui et poussé souvent jusqu'à l'abus, est tout à fait contraire à l'usage paléographique.

Le second volume de sa *Bibliothèque* comprend treize pièces dont voici le détail.

P. 1. *Formulaire médical de Jean Staphidas.* Nous ne pouvons laisser passer ce titre sans en signaler le danger, parce qu'il est de nature à introduire plus tard dans l'histoire de la littérature grecque du moyen âge un nom qui ne doit pas y figurer. Une première erreur a été commise par les auteurs du catalogue imprimé des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale. A la fin de la notice consacrée au manuscrit n° 2315, d'où M. Legrand a tiré ce formulaire médical, il y est dit que le manuscrit a été écrit en 1384 par Jean Staphidas[2]. D'abord cette copie n'est point du XIV^e^ siècle, comme il est facile de s'en apercevoir; elle est d'une mauvaise écriture du XV^e^. La souscription[3] du calligraphe anonyme

[1] Voy. l'introduction de son *Recueil de poèmes historiques en grec vulgaire.*

[2] Dans le catalogue on a imprimé à tort *Stophidas.*

[3] Voici cette souscription avec ses fautes d'orthographe, fol. 23 v° : Τὸ *παρὸν βιϐλίον ἀνετέθη τῷ εὐαγεῖ καὶ θείῳ ξενῶνι τοῦ ἐν μάρτυσι μεγάλου καὶ ἰαματικοῦ Παντελεήμονος τῷ πλησίον τοῦ ἐν ἱεράρχαις μεγάλου Βασιλείου· ἐσ7ὶ κατὰ πάντα ἴσον ἐκ τοῦ πρωτοτύπου τῷ παλαιῷ τοῦ αὐτοῦ ξενῶνος. Ἐτελειώθη τὸ πρωτότιπον τοῦ παρόντος βιϐλίου ἐν ἔτι ,ϛωϟϐ' Ν ζ' διὰ χυρὸς Ἰωάννου τοῦ σ7αφιδὰ, ὃς καὶ ἀνέθηκεν τῷ εὐαγεῖ ξενῶνι.*

donne l'explication de ce fait. Il déclare qu'il a transcrit très exactement la copie que Jean Staphidas avait faite en 1384 d'après un ancien manuscrit qui se trouvait dans le *ξενὼν* (lieu où l'on reçoit les étrangers) de Saint-Pantéléémon, *xénon* situé près du couvent de Saint-Basile. Ce Jean Staphidas est donc un simple copiste et non une espèce de compilateur érudit ayant formé un recueil quelconque, comme ceux qui ont sauvé de la destruction des fragments de la littérature médicale. Le manuscrit en question contient un grand nombre d'ouvrages médicaux de plusieurs sortes et de différents auteurs. Le nom de Jean Staphidas doit donc disparaître du titre adopté par M. Legrand et être renvoyé à la liste des calligraphes grecs.

Au moyen âge on appelait *ἰατροσόφια* des espèces de manuels de médecine domestique, écrits dans un idiome semi-vulgaire pour être mis à la portée du public. Ils ont, avec le temps, subi des modifications de toute nature, parce que les gloses marginales et interlinéaires se sont glissées dans le texte. Souvent de petits lexiques botaniques sont donnés à la suite pour en faciliter l'intelligence. Ils sont précieux parce qu'en Grèce les noms des plantes varient souvent d'un canton à l'autre. Ces manuels byzantins proviennent de plusieurs mains; aussi ils présentent les anomalies les plus bizarres, et ont fini par former les compilations les plus indigestes. Ils contiennent des recettes ridicules et montrent jusqu'à quel point la crédulité peut être exploitée par le charlatanisme. L'origine de quelques-unes de ces formules, entremêlées de caractères cabalistiques, remonte à une haute antiquité et se rattache à l'histoire de la magie en Égypte. J'en ai signalé de curieuses dans un très ancien recueil d'hippiatrique[1].

Ces pratiques superstitieuses occupent une très grande place dans les *iatrosophia* byzantins. M. Legrand en a traduit plusieurs comme échantillons. Nous en citerons une ou deux d'après lui, mais nous ferons un choix dans son choix, car nous n'oserions pas prendre au hasard, dans la crainte de mettre sous les yeux du lecteur des réponses à des curiosités malsaines.

Recette contre la chute des cheveux. « Prendre la semelle d'une bottine « de femme, couper la partie sur laquelle porte son talon, la réduire en « cendre, en faire une pommade en y mêlant de l'huile, et se frotter la « tête avec cette composition. »

Pour retrouver le corps d'un noyé. « S'il arrive que quelqu'un se noie

[1] *Notices et extraits des man.*, t. XXI, 2ᵉ part.

« dans un fleuve ou dans la mer, et qu'on ne puisse le retrouver, il faut « jeter un pain à l'endroit où l'accident a eu lieu; ce pain coule au fond « de l'eau et va droit s'arrêter sur le cadavre. »

P. 28. *La messe de l'homme sans barbe.* Cette grossière et indécente parodie en prose de la liturgie grecque a été souvent imprimée à Venise. Le texte donné ici d'après un manuscrit de Vienne est différent et encore plus obscène. Dans quelle intention a été composé ce pamphlet? On a cru qu'il était dirigé contre saint Jean Chrysostome parce que l'iconographie byzantine représente constamment ce dernier sous les traits d'un jeune homme presque sans barbe. « Si l'on admettait cette hypothèse, dit « M. Legrand, il faudrait admettre également que la langue du pamphlet « a subi plusieurs remaniements successifs, car elle est en tout semblable à « l'idiome vulgaire du XI[e] et du XII[e] siècle, à celui des poèmes de Théodore « Prodrome et de Michel Glycas. » Puis il émet l'opinion qu'il n'est pas dirigé contre tel ou tel personnage spécial, mais, en général, contre tout homme qui n'a pas de barbe, c'est-à-dire qui est *glabre.* Cette particularité physique est en horreur en Grèce, et tous ceux qui en sont atteints sont considérés comme capables de tous les crimes. La religion n'a rien à voir là dedans. Au moyen âge on composait des canons sur toutes sortes de sujets, et, dans des temps plus rapprochés de nous, on a fait servir la forme des hymnes ecclésiastiques à des sujets encore plus bas.

P. 48. *Histoire de Suzanne*[2]. Poème très court de Marc Déphanaras sur un sujet traité bien souvent. Il provient d'un manuscrit de Venise, d'après lequel M. Legrand publie dans l'introduction quelques pièces de vers et entre autres un très long poème sur Alexandre. La composition typographique de cette Histoire d'Alexandre en était arrivée au huit cent dix-septième vers lorsque M. Legrand apprit que ce même poème devait faire partie du volume de Wagner qui était déjà imprimé, et que nous avons annoncé dans ce même journal[1]. C'est sans regret qu'il s'est dispensé d'en donner le reste.

P. 51. *Séduction de la jouvencelle.* Le titre exact est *Paroles de la jeune fille et du jeune homme.* Nous traduisons le commencement de cette jolie pièce qui est extraite d'un volume de la Bibliothèque ambrosienne de Milan.

[1] Juillet 1881. — [2] Voy. plus haut, p. 69.

« Une jeune fille et un jeune homme discutent ensemble du haut d'une « fenêtre pendant la nuit, au moment où le jour va paraître. Le jeune « homme demande un baiser et la jeune fille un anneau. Le jeune homme « ne lui donne pas son anneau, mais, avec de mystérieuses tromperies, « il le donnera, dit-il; et comment, et pourquoi, et après quoi, de quelle « façon le dit-il? « Quand le chien et le lièvre fraterniseront ensemble, « quand le chat sera compère avec la souris, quand le corbeau deviendra « blanc comme une colombe, quand tu verras les moineaux poursuivre « l'épervier, quand sur mer on sèmera le blé et l'orge, quand tu verras « le poisson marcher sur la montagne, quand tu verras la mer commen-« cer à ne plus écumer[1], alors, ô ma maîtresse, toi et moi nous nous ma-« rierons ensemble. » Comme la jouvencelle était sage et avisée, elle lui « répondit : « Quand le vaste ciel tombera sur la terre, quand la vérité « passera, jeune homme, pour le mensonge, quand tu verras l'eau de la « mer commencer à devenir douce, quand on trouvera la plante qui fait « revivre les morts, quand l'âne deviendra un ange capable de voler, « quand le soleil changera sa route dans le ciel, quand tu verras le genêt « épineux devenir myrte, quand les pommiers deviendront des joncs « dans la vallée, quand la lune tombera sur la terre et s'éteindra, alors, « ô mon maître, je te donnerai un doux baiser. »

Cette manière de formuler un refus a été très souvent imitée, et même plusieurs de ces vers ont été reproduits presque sans changement dans des chansons d'amour composées plus récemment. Les éloquentes malédictions que prononce la jeune fille après avoir été séduite ont aussi été souvent imitées.

P. 58. *Poésies érotiques en dialecte de Chypre.* Provenant d'un manuscrit de Venise. M. Legrand ne donne ici que le tiers de la collection, se réservant de publier plus tard le restant. L'auteur, suivant M. Sathas, serait un certain Zacharie Boustron, assertion qui laisse quelques doutes dans l'esprit de l'éditeur. Il appartiendrait à quelque ancienne famille noble de Chypre, car il donne une description de ses armes dans la première pièce. Ces poésies sont surtout intéressantes au point de vue de la langue, qui est très difficile à comprendre; les plus remarquables ne sont que des traductions de Pétrarque. En voici trois que nous traduisons comme échantillon.

[1] Dans le texte *ἀποφρίσσῃ*, « à ne plus *se rider.* » La leçon *ἀπαφρίσῃ* de la première édition me semble préférable.

P. 75, n° 34. « Je me rendrai dans les bois où le rossignol gémit « chaque jour, j'accompagnerai son triste chant sans cesser ni le matin « ni le soir, et, s'il veut se taire, je ne le laisserai ni garder le silence ni « respirer. Peut-être en pleurant ainsi serai-je entendu de celle qui peut « me secourir. »

N° 43. « Quand deux cœurs sont pris d'amour, un long temps ne « peut les séparer. Ils ne craignent ni la jalousie ni l'envie; personne ne « peut venir se mettre entre eux, et, si par hasard ils ne peuvent se voir « à toute heure, le désir (mutuel) ne passe pas pour cela. Si donc je suis « loin de ta vue, mon cœur est toujours avec toi. »

N° 66. « Ô arbres, ne pensez pas que je suis chagrin parce que vous « n'avez plus de fleurs. Ô arbres, ne pensez pas que je suis attristé parce « que d'autres cueillent vos fruits. Mais tout ce que j'exprime dans ma « douleur est dû à ce que mon soleil manque à votre ombre. De là vient « que je pleure à toute heure parce que ce n'est plus comme autrefois. »

P. 94. *Apocopos de Bergadès* ou *Repos du soir*. Reproduction d'une édition donnée à Venise[1]. Il s'agit là d'une satire sur la promptitude que les vivants mettent à oublier les morts. M. Legrand laisse aux savants versés dans la littérature des langues néo-latines le soin de déterminer si cette satire est une composition originale ou une simple imitation de quelque poème occidental. Il regrette, et nous le regrettons avec lui, que le plan de ce volume ne lui permette pas de donner une traduction de cette pièce, qui est écrite dans une langue presque incompréhensible.

P. 123. *Poème sur la mort de Michel Limbona*. Issu d'une ancienne et honorable famille d'Athènes, Michel Limbona se rendit à Venise pour y faire ses études littéraires et commerciales. S'étant concilié l'affection générale par les excellentes qualités de son esprit et de son caractère, il fut élu par ses compatriotes gardien de la confrérie grecque de cette ville. Quelque temps après, étant retourné à Athènes, il en défendit les droits avec énergie contre les exactions des Turcs. Il fit même deux voyages à Constantinople pour y porter ses réclamations au nom de sa patrie. Des ordres très sévères accompagnés de menaces de mort contre les délinquants en ayant été la suite, Michel Limbona, en sortant de chez le cadi, fut

[1] Voy. le n° 9 de la *Collection de mon.* de M. Legrand.

massacré, le 23 décembre 1678. Spon, qui visita Athènes deux ans auparavant, parle en détail de la première démarche que les deux frères Limbona, marchands des plus *accommodés* de la ville, avaient faite à Constantinople.

Cette relation, imprimée à Venise en 1681, a pour auteur Antoine Bouboulis, de l'île de Crète, curé de Saint-Georges-des-Grecs à Venise.

P. 148. *L'écurie.* Dialogue satirique qui paraît avoir joui d'une certaine célébrité, à ce que prétend M. Paranicas, célébrité usurpée suivant M. Legrand. Cette satire a pour but principal de stigmatiser l'avarice sordide d'un certain Cyrille, qui était vraisemblement un higoumène de quelque couvent de Bukarest.

P. 166. *Voyage en Russie.* Cette relation en vers, faite par un moine nommé Cyrille, est extraite de la *Géographie historique* de Constantin Dapontès, dont le manuscrit autographe fait partie de la bibliothèque de M. le prince Georges Maurocordato.

Constantin Dapontès, fils d'Étienne, a été secrétaire du prince Constantin Maurocordato. Il est auteur d'un très grand nombre d'ouvrages; sa *Géographie historique*, dont il est question ici, a été achevée au mois d'août 1781. M. Sathas, dans le tome III de sa *Bibliothèque grecque*, a consacré un long article biographique à cet écrivain qui a fourni de nombreux matériaux à la collection que nous annonçons aujourd'hui.

Le Cyrille, qui a accompli, en 1768, le voyage en question, était un moine du couvent de Laura au mont Athos; il a laissé des ouvrages importants pour l'histoire de l'hellénisme après la prise de Constantinople. C'est, du moins, ce qui résulte d'une notice fournie à M. Legrand par M. Gédéon de Constantinople.

P. 183. *Histoire de Michel le Brave.* La grande popularité dont Michel le Brave a joui parmi les Grecs a donné lieu à beaucoup de productions du même genre et qui n'ont de valeur qu'au point de vue de l'histoire et de la philologie. M. Legrand avait déjà publié une histoire de l'illustre voïvode par Stavrinos le Vestiar dans son *Recueil de poèmes historiques en grec vulgaire*[1]. Celle qu'il nous donne aujourd'hui est tirée d'un manuscrit du Musée britannique. L'auteur, Georges Palamède, était originaire de l'île de Candie, comme le montrent les nombreux idiotismes de ce poème. Il nous apprend lui-même qu'il le composa au mois

[1] Paris, 1877, in-8°, p. 16-127.

de décembre 1607, à la cour de Basile, cnèze d'Ostrov, où il y avait, à cette époque, une école grecque très florissante.

P. 231. *Histoire de Valachie.* Cette histoire, publiée de nouveau d'après une édition de Venise, suit comme toujours celle de Michel le Brave. « L'auteur, Matthieu de Myre, dit M. Legrand, fut témoin des faits qu'il « raconte; il écrit dans un style clair et agréable. Les conseils à Élias sont « une source infiniment précieuse de renseignements sur l'état matériel et « moral de la Valachie à cette époque, et nulle part ailleurs on ne trou-« verait peut-être des détails aussi précis et aussi circonstanciés. »

P. 235. *Érophile.* On ne possède aucun détail biographique sur l'auteur de cette tragédie, Georges Chortatzis. On sait seulement qu'il était né dans l'île de Crète et que son *Érophile* était jouée publiquement à la Canée, et avec beaucoup de succès. Cette tragédie est aujourd'hui très peu connue en Grèce, et cependant certains vers du drame sont restés fixés dans la mémoire du peuple; ce qui prouve qu'elle a dû avoir une grande réputation. Une particularité curieuse, c'est que Georges Chortatzis a écrit son *Érophile* en caractères latins. M. Legrand en possède un manuscrit qui procède de l'autographe de l'auteur; il est malheureusement incomplet. C'est ce manuscrit qu'il a reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude. Le poète, comme le fait observer le savant éditeur, n'a pas toujours réussi à rendre les sons particuliers à la langue grecque à l'aide des lettres et combinaisons de lettres qu'il emprunte à l'alphabet latin prononcées à l'italienne. Mais pourquoi a-t-il adopté une langue plutôt que l'autre pour écrire sa tragédie? C'est ce que M. Legrand explique très bien et justifie par des exemples. A l'époque où vécut Georges Chortatzis, beaucoup de Grecs nés sur la terre étrangère, en Italie principalement, ne savaient lire leur langue qu'autant qu'elle était écrite avec l'alphabet latin. Les colonies grecques de la Calabre et de la terre d'Otrante, dont le dialecte se compose d'un quart d'italien et de trois quarts de grec, ne connaissent et n'emploient que l'alphabet latin. Ces observations prouvent que le poète a voulu simplement se conformer à un usage en vigueur de son temps.

Il existe plusieurs éditions grecques de la tragédie d'*Érophile.* Ce travail, fait sur l'original latin, est dû à Matthieu Cigala, qui ne connaissait pas le dialecte crétois dans lequel cette tragédie est écrite; aussi s'est-il très mal acquitté de sa tâche en altérant grossièrement une foule de passages. Le savant bibliothécaire de Saint-Marc, l'abbé Ambroise Gradenigo, en a donné plus tard une autre édition. M. Legrand attend qu'il ait pu se

procurer un exemplaire de cette édition pour entreprendre lui-même un travail de ce genre, en mettant à profit son manuscrit et celui de Munich qui est également en lettres latines.

Dapontès fait à peu près tous les frais du troisième volume de la Bibliothèque de M. Legrand. Les ouvrages qu'on y trouve proviennent du manuscrit autographe de l'auteur qui est conservé dans la bibliothèque de l'école de la Panagia à Péra. Il commence par un long poème en seize chapitres intitulé *Le jardin des Grâces.* C'est une relation détaillée du voyage de Dapontès à travers les provinces danubiennes, à Constantinople, dans les Cyclades et au mont Athos, portant partout avec lui un morceau du bois de la vraie croix qui est la propriété du couvent de Xéropotamo. On trouve dans cette relation une foule de détails curieux sur les cérémonies religieuses dont la précieuse relique a été l'occasion, sur les objets d'art conservés dans les trésors des églises, sur les pays parcourus, sur l'auteur lui-même. L'espace nous manque pour donner une analyse de ce poème mélangé d'ailleurs de détails inutiles; nous nous contenterons de citer un passage intéressant sur les antiquités de Samos. Tournefort le premier a reconnu les débris de l'*Heræum* mentionné par les anciens. Il en restait deux colonnes : l'une en morceaux; l'autre, à peu près complète, n'avait perdu que sa partie supérieure. Cette dernière colonne, qui s'élève à l'extrémité du cap Cora, a été visitée par plusieurs voyageurs modernes qui en ont parlé avec plus ou moins de détails. Voici en abrégé ce qu'en dit Dapontès. Ses yeux n'ont jamais rien vu de comparable à l'île de Samos, dont il fait un grand éloge sous le rapport du climat et de la fertilité. Une immense colonne, composée de douze pierres (Pococke comptait quatorze tambours), est digne d'être considérée comme la huitième merveille du monde. On l'aperçoit à une distance de deux heures de marche. Chaque pierre a huit ou neuf empans de largeur et ressemble à une meule; son épaisseur est de cinq empans, et cinq ou six hommes pourraient se tenir dessus. Ces pierres ont trente empans de tour. Je les ai mesurées, dit-il, en admirant ces hommes divins, ces héros qui ont pu soulever de pareilles pierres et en faire une construction. Elles sont taillées en forme de tambours et sont placées les unes au-dessus des autres. Puis Dapontès compare cette colonne à celles de Constantinople, aux obélisques et aux pyramides d'Égypte, et passe en revue les hommes célèbres de Samos : Pythagore, Chœrile le poète, Polycrate, etc.

L'investiture de Jean Maurocordato, la *Mission en Éthiopie*, la *Description de la Dacie* et les huit *Fables* qui la suivent sont autant d'extraits de la *Géographie historique* de Dapontès.

Le volume se termine par les trois pièces suivantes.

P. 233. *Voyage de Dapontès* en Crimée. Extrait du *Miroir des femmes* destiné à compléter la mention par trop brève que Dapontès fait relativement à son départ précipité de Jassi (*Jardin des Grâces*, VII, v. 41 et suiv.) et à son incarcération dans une prison de Constantinople.

P. 280. *Conquête de la Morée par les Turcs.* Poème de Manthos de Janina, témoin oculaire de cet événement qui eut lieu en 1715, publié d'après l'édition qui a été donnée à Venise en 1784, d'une manière très fautive. Manthos n'était pas un lettré, mais sa relation est très exacte, comme le prouve le Journal de Benjamin Brue, dont M. Legrand cite le passage suivant (pp. 24-25) : « Un janissaire apporta au Grand Vesir un étendard qu'il avoit enlevé, disoit-il, aux Vénitiens qui étoient sous la place, avec un de ses camarades qui avoit esté tué, disoit-il, dans cette occasion. Le Grand Vesir luy fit donner cinquante écus et luy mit de sa main un tzelenk ou aigrette d'argent au turban, pour marque de sa bravoure. Il fit donner aussi trente sequins à un cavalier qui avoit pris le janissaire en croupe, pour empêcher, à ce qu'il disoit, que les autres janissaires ne luy enlevassent l'étendard. Ce qui est arrivé à Corinthe à l'égard de la tête persuade aisément qu'il y a de la supercherie de la part du janissaire, parce que cet étendard ressembloit trop à une bannière d'église pour douter qu'elle ne le fust effectivement. Ce janissaire l'avoit sans doute trouvée dans quelque église à Corinthe ou aux environs de Napoli. »

« Brue avait tort, ajoute M. Legrand, de soupçonner la bonne foi du janissaire; car Manthos nous apprend que les Grecs assiégés avaient en guise d'étendards, des bannières sur lesquelles était peinte l'enseigne de la Vierge. » On sait du reste que les Grecs, quand ils marchaient au combat, portaient toujours des bannières de ce genre[1]. Les historiens byzantins parlent sans cesse de celles de Constantinople, que les empereurs d'Orient faisaient déployer dans les circonstances où l'empire était en danger.

P. 332. *Lambros Cazzonis.* Petit poème racontant une action d'éclat du fameux corsaire de ce nom contre les Turcs en 1789.

[1] On lit dans une chanson (Legr. *Rec. de chans. popul.* t. I, p. 81) : « Il avait un étendard rouge, rouge et bleu, sur lequel se trouvaient une croix, le Christ et la sainte Vierge. »

P. 337. *Conquête de la Chine par les Tartares.* C'est seulement à la fin du XVII^e siècle que l'attention des Grecs se tourna vers la Chine, probablement à cause du voyage qu'un certain Nicolas fit dans le Céleste Empire. Nicolas était né en Moldavie. Après avoir fait de brillantes études à Constantinople et en Italie, il revint dans sa patrie où il fut élevé à la dignité de grand spathar. Plus tard il entra au service de la Russie et fut chargé par l'empereur Alexis d'une mission diplomatique en Chine. Il rédigea en russe l'histoire de ses négociations avec l'empereur de ce vaste pays, notant jour par jour le nom et la description des pays qu'il traversait. En 1693, Chrysanthe Notaras, prélat de Moscou, tira du manuscrit de Nicolas la relation de son voyage qu'il fit traduire en grec. C'est cette traduction que M. Legrand vient de publier d'après un manuscrit rapporté d'Orient par Minoïde Mynas, et qui fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque nationale de Paris. Le savant éditeur en signale une autre copie qui est conservée dans la bibliothèque du couvent du Saint-Sépulcre à Constantinople.

En terminant, nous adresserons un reproche à M. Legrand. Il n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite à la fin du premier volume, où il annonçait qu'il en donnerait le glossaire avec le deuxième. Voici maintenant ce que nous lisons à la fin du troisième volume : « Nous avons re« noncé au projet de publier des glossaires à la fin de chaque volume « de notre *Bibliothèque*, parce que, nous occupant activement et depuis « longtemps de réunir des matériaux pour la rédaction d'un grand dic« tionnaire du grec vulgaire, nous y donnerons place à tous les mots « qui auraient figuré dans ces lexiques partiels. »

Mais, en attendant la réalisation de cette nouvelle promesse, nous craignons bien que la publication de M. Legrand n'ait pas tout le succès qu'elle mérite. Les textes qui y figurent déroutent tout lecteur, non seulement à cause des formes plus ou moins corrompues d'une foule de dialectes particuliers, mais aussi et surtout à cause de tous les mots inconnus qu'on ne trouve dans aucun glossaire. Les Grecs lettrés eux-mêmes avouent qu'ils ont toutes les peines du monde à comprendre ces textes. L'éditeur a donc tout intérêt à hâter la publication du dictionnaire annoncé par M. Legrand; autrement les amateurs de la littérature grecque vulgaire se décideront difficilement à acquérir des volumes qui sont pour eux de véritables lettres closes.

E. MILLER.

Œuvres complètes de sir Benjamin Thompson, comte Rumford, publiées par l'Académie des arts et des sciences de Boston.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Rumford quitta Munich en 1795 pour retourner en Angleterre. Il laissait cette ville dans un état bien différent de celui qu'elle présentait à l'époque où il avait été appelé à s'en occuper. La mendicité en avait disparu. Il avait créé un beau jardin anglais, offrant aux habitants un lieu de distraction agréable et de promenade hygiénique utile. L'armée avait pris un aspect sérieux, et son organisation reposait sur la base solide d'une discipline exacte. Au milieu de l'Europe troublée par les grands événements qui en avaient déplacé l'axe politique, Rumford avait préservé la Bavière de toute atteinte et l'avait maintenue dans une situation de neutralité expectante, favorable à son calme développement intérieur. Il quittait ce pays en 1795, après treize ans de séjour, lorsque, de graves modifications dans les relations de la Bavière étant devenues nécessaires, il eût été forcé de changer de route. Sa retraite en un tel moment et pour de tels motifs lui préparait en Angleterre, pour la seconde fois, un favorable accueil.

Il s'y établit avec l'intention de mettre en ordre les résultats de ses travaux scientifiques et de continuer l'application de ses idées philanthropiques.

L'étude attentive des besoins des classes pauvres le ramenait sans cesse à l'examen des procédés relatifs à la production et à l'emploi économique de la chaleur. Cette force était mal connue alors. Il est difficile de savoir si les succès obtenus par Franklin, qui avait jeté son dévolu sur l'électricité, lui avaient inspiré la pensée de suivre une voie parallèle et de choisir la chaleur comme objet de ses recherches, ou bien s'il avait été conduit à s'en occuper par l'état d'imperfection des appareils de chauffage en usage à cette époque. Quoi qu'il en soit, il examina les propriétés de la chaleur en physicien pénétrant et les applications de cette force en industriel d'une grande sagacité, dirigeant tous ses travaux pratiques par la méthode scientifique, et donnant à tous ses travaux scientifiques la consécration de la pratique.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1881.

Ces vastes cheminées de nos pères, dont le large tuyau semblait calculé pour engouffrer en quelques minutes tout l'air de la chambre, et ces foyers dont le fond perpendiculaire à l'âtre et les parois parallèles entre elles se renvoyaient la chaleur sans profit pour l'appartement ne résistèrent pas à sa critique. La cheminée Rumford, qu'il leur opposa et dont il existe encore des exemplaires dans les magasins de vieux meubles, était un appareil bien étudié, d'un modèle agréable, d'un usage salubre et d'un emploi peu dispendieux. Elle utilisait une grande partie de la chaleur que laissaient perdre les anciennes cheminées dont on trouve encore tant de types dans le midi de la France, et dans lesquelles les dix-neuf vingtièmes de l'effet produit par le combustible sont emportés sans profit dans l'atmosphère.

On serait injuste envers Rumford si l'on ne reconnaissait pas que le point de départ des améliorations qu'on a fait subir au chauffage domestique remonte à ses travaux sur cet objet, et qu'il peut être considéré comme le promoteur de cette variété infinie d'appareils et de procédés plus ou moins heureux auxquels l'art du fumiste a donné naissance depuis un siècle dans tous les pays.

Pour justifier ses idées à cet égard et pour offrir à ses contemporains un exemple authentique de leur application, il acheta une villa à Brumpton et il la fit installer avec ce confortable minutieux et scientifique dont les architectes anglais ont conservé le goût. Le chauffage, la ventilation, les cuisines, la salle de bains, les cabinets de toilette, en étaient étudiés avec un si grand soin que cette maison fut bientôt l'objet de la curiosité publique et l'occasion de nombreux pèlerinages.

Son nom devenu populaire en Angleterre par ce premier succès, il en profita pour réunir, en 1799, l'élite de l'aristocratie et pour l'intéresser à la création de l'Institution royale de Londres. Le but qu'il poursuivait, l'union des sciences et des arts, devait être atteint « en éclairant « les esprits et en faisant disparaître les préjugés qui mettent la société en « défiance contre les inventeurs. » En Europe, l'inventeur est un perturbateur qui trouble les situations acquises. En Amérique, c'est un pionnier qui rend plus faciles les conquêtes sur la nature. En Europe, le brevet d'invention est traité en suspect; en Amérique, en favori. En conformité avec les doctrines de son pays natal, complétées par les observations faites en Europe, Rumford jugeait que la prépondérance d'un peuple se mesure à l'état de ses arts mécaniques et à son goût artistique.

S'il avait placé au premier rang l'aménagement du feu, ce n'était pas en raison d'une partialité puérile pour l'objet de ses études favorites, c'est parce qu'il avait toujours considéré ce sujet comme l'un des plus impor-

tants pour l'espèce humaine, dont il est le privilège. Du reste, l'Institution royale devait servir de dépôt à tous les modèles de machines, d'appareils et d'architecture pratique, propres à représenter l'histoire de l'industrie. Une description détaillée devait accompagner chaque objet. Des cours et des conférences pour l'enseignement des sciences appliquées aux usages de la vie devaient compléter le programme de cette création.

Le 23 décembre 1799, Rumford installait le docteur Garnett comme professeur de physique et de chimie. Dès le mois de février suivant, ils étaient brouillés, et il désignait pour le remplacer Humphry Davy, jeune alors et peu connu. Il avait eu la main heureuse. Si le laboratoire resta tel qu'il l'avait conçu : « Une cuisine et un chimiste, » ce chimiste en éleva la destination. Les idées pratiques de Rumford étaient trop vastes pour une institution privée. Dès 1803, elles étaient abandonnées, et, sous l'impulsion de Davy, l'Institution royale, devenue purement scientifique, se réorganisait sans ateliers, sans modèles de machines, sans cuisines, mais avec un cabinet de physique, un laboratoire et une bibliothèque consacrée aux sciences, toutes choses que Rumford jugeait bonnes pour les riches, inutiles pour les pauvres.

C'est ainsi que, déviant de la pensée première de Rumford, l'Institution royale est devenue l'un des plus puissants foyers scientifiques du monde, et que, depuis le commencement du siècle, elle jouit du privilège d'avoir pour directeurs des hommes du plus rare génie, de servir de théâtre à leurs immortels travaux, et d'attirer aux soirées d'Albemarle-Street les plus éminents personnages de la Grande-Bretagne, en leur offrant la primeur des plus belles découvertes du siècle.

C'est là que Sir Humphry Davy, s'emparant de la puissance chimique de la pile de Volta, parvint à réduire à leurs éléments les combinaisons les plus réfractaires de la nature minérale; à mettre en liberté le potassium et le sodium, les deux métaux les plus extraordinaires que nous connaissions; à révéler la vraie constitution du cristal de roche; à préserver le doublage des navires de l'action corrosive de l'eau des mers; à doter l'art des mines de la lampe de sûreté; enfin, à faire briller pour la première fois, entre deux pôles de charbon, cet arc éblouissant produit par le courant électrique qui éclaire nos phares et nos rues, et auquel l'exposition de l'électricité empruntait naguère sa splendeur.

C'est là que, pendant quarante années, Faraday a sans cesse enrichi la science des découvertes les plus importantes et les plus imprévues : l'induction, le diamagnétisme, le rôle de l'action chimique dans la production de l'électricité voltaïque, les équivalents électriques, le déplacement du plan de polarisation de la lumière par l'action des aimants, la liqué-

faction de presque tous les gaz connus, c'est-à-dire les nouveautés les plus inattendues et les plus fécondes dont l'art d'expérimenter ait enrichi la philosophie naturelle et la haute industrie depuis un demi-siècle.

C'est là que M. Tyndall, reprenant, à son tour, les problèmes les plus délicats concernant la chaleur, la lumière, l'électricité, l'acoustique, le changement d'état des corps et la théorie des glaciers, la génération spontanée et la théorie des germes, présente chaque année sous une forme vive, saisissante et populaire, les résultats de ses propres travaux ou le commentaire animé des acquisitions de la science universelle.

C'est là, surtout, qu'à l'appel du conseil de l'Institution royale viennent, de toutes les parties civilisées du monde, les savants qui se sont signalés par quelques découvertes propres à marquer une étape dans le pèlerinage de l'esprit humain à travers les régions sans bornes de l'inconnu.

C'est ainsi que l'histoire de cette Institution, dont aucun pays ne possède la rivale ou l'émule, est devenue, depuis le commencement du siècle, celle de la marche de l'humanité vers la connaissance scientifique du monde. Dédaignant les détails et les conventions, les directeurs s'attachent à mettre en pleine lumière les faits générateurs et les conceptions de large horizon.

Est-ce là ce que Rumford avait rêvé en créant l'Institution royale? Non, assurément. Dans son plan primitif elle devait être une sorte de conservatoire des arts et métiers, doublé d'une école primaire supérieure, destinée à initier à la connaissance des éléments des sciences les jeunes gens appartenant aux familles laborieuses. On éprouve une sensation étrange en effet, quand on pénètre dans les pièces consacrées aux études des savants auxquels la direction de l'Institution royale a été confiée. Dans les appareils primitifs de Rumford, encore en place, on retrouve toutes les dispositions de ses cuisines économiques. La situation même des laboratoires dans une espèce de sous-sol leur donne l'apparence d'un atelier réservé à quelque humble besogne et non celle d'un cabinet de travail largement installé, mis au service du génie par une aristocratie riche et libérale. Mais comme tout s'embellit sous la baguette magique de la fée de l'Invention! Dans ce milieu vulgaire, où l'on ne pénétra jamais sans y être initié à quelque nouveauté féconde ou brillante, comme on oublie facilement le cadre pour jouir de l'œuvre et pour admirer l'ouvrier! Dirigé par Faraday, recevant la confidence, savourant la primeur de ses découvertes, écoutant avec la plus vive sympathie l'exposé de ses projets et m'associant aux espérances de sa géométrie familière et pénétrante, c'est là que j'ai passé, dans sa douce intimité, les meilleurs moments de ma vie!

Chose étrange, cependant : Rumford, loin de se réjouir d'une déviation qui devait assigner à l'Institution royale une place si haute dans le monde de l'intelligence, fut blessé au premier abord de l'abandon de son plan primitif. Il bouda l'Angleterre et vint à Paris après la paix d'Amiens. Il y forma bientôt des liens qui le décidèrent à s'y fixer, et la classe des sciences de l'Institut ne tarda pas à l'appeler dans son sein au titre d'associé étranger, qui lui permettait de prendre part à ses délibérations et à ses travaux.

Si l'on ne tient compte que des services rendus aux pauvres en Bavière ou des soins donnés à Londres à l'éducation des jeunes ouvriers, si l'on se souvient des appellations populaires : cheminées à la Rumford, lampes à la Rumford, cuisines à la Rumford, soupes à la Rumford, par lesquelles la reconnaissance publique semble avoir voulu perpétuer sa mémoire, on sera tenté d'en conclure que Rumford était un philanthrope passionné et convaincu. Il n'en était rien toutefois. On trouverait plus facilement l'explication du zèle avec lequel il poursuivait l'étude du meilleur emploi des forces de la nature, dans son respect profond pour la Divinité dont il cherchait à découvrir et à interpréter les intentions et les lois, que dans son amour pour l'espèce humaine, qu'il considérait volontiers, dans son tempérament sec et dur, comme un bétail fait pour être soumis et dirigé, et pour laquelle il professait à peu près les sentiments d'un planteur pour ses nègres.

Mais, si Rumford n'était pas un vrai philanthrope, c'était du moins un vrai savant. Cuvier a montré, dans un passage d'une vérité saisissante, quel est le rôle qu'il convient d'attribuer aux sciences dans l'éducation générale, où elles ne doivent pas prendre place seulement pour leur objet, mais aussi pour la direction qu'elles donnent à l'esprit, et pour les habitudes qu'elles impriment à la pensée. Il considère l'étude de la géométrie comme le meilleur cours de logique, et celle des sciences naturelles comme la meilleure initiation à la méthode. Bien entendu que l'opinion de Cuvier ne s'applique ni aux démonstrations par l'absurde, ni à l'enseignement prématuré de la physiologie animale.

Il fait bien voir, en effet, à quel enseignement de l'histoire naturelle il songe, quand il ajoute que nulle étude n'est plus propre à préparer l'administrateur ou l'homme d'affaires à se reconnaître au milieu des documents les plus variés et à classer avec promptitude et clarté les pièces compliquées d'un dossier. Tel est, en effet, le grand profit qu'on retire de l'étude de la classification naturelle des êtres. Elle apprend à observer leurs caractères, à reconnaître entre eux des analogies et des différences et à rapprocher sans hésitation ceux qui se ressemblent, à

séparer ceux qui diffèrent. Telle doit être l'étude de l'histoire naturelle pour l'enfance et la jeunesse, et ceux qui, à ces exercices intéressants et utiles de l'étude des plantes, ont cru pouvoir substituer l'étude de l'anatomie et celle de la physiologie des animaux, ont montré qu'ils méconnaissaient à la fois le puissant caractère philosophique de la méthode naturelle et les vrais besoins du jeune âge.

Lavoisier, Cuvier lui-même, de Candolle, Chaptal, Thenard, Alexandre Brongniart, ont fait voir, dans des situations diverses, comment la méthode scientifique prépare sans effort à remplir avec utilité, ou même avec éclat, les devoirs de l'administrateur. Rumford peut être cité comme un exemple de plus en ce genre, et il n'est pas sans intérêt de rechercher par quelles qualités le savant et l'administrateur se trouvaient intimement confondus dans ce personnage qui a si bien réussi sous les deux espèces.

Rumford s'était familiarisé avec la méthode d'induction propre aux sciences, et il en a fait constamment usage. Elle lui a permis de résoudre tous les problèmes qu'il a rencontrés, comme philanthrope, comme administrateur, comme savant. Il appartenait à cette grande race d'où sont sortis les hommes qui ont illustré les dernières années du siècle précédent et les premières du siècle actuel, parmi lesquels figurent les représentants les plus élevés de l'astronomie et de la mécanique, les créateurs de la physique et de la chimie, de la géologie et de la minéralogie, de la méthode naturelle pour la classification des êtres organisés et de l'anatomie comparée pour l'étude de leur organisation. Brillante époque où l'on croyait que l'esprit de la science en dominait les faits, et que, pour vulgariser la connaissance de la nature, rôle qu'il faut réserver aux génies supérieurs, il s'agit non d'abaisser la science en multipliant les détails, mais de la relever par l'exposé philosophique de sa méthode. Les faits s'effacent de la mémoire, leur importance se modifie avec le temps, leur interprétation change avec le milieu intellectuel; la méthode scientifique reste la même; elle constitue pour toujours un guide qui n'égare pas, et, malgré les siècles qui les séparent et les races qui les distinguent, elle établit une étroite parenté entre Aristote et Cuvier, Archimède et Pascal.

C'est en étudiant chaque élément du problème de l'extinction du paupérisme, en savant qui veut obtenir le maximum d'effet avec le minimum de force, que Rumford change des mendiants paresseux en ouvriers zélés, qu'il les nourrit, les habille, les éclaire, les chauffe et les instruit avec le produit de leur propre travail; qu'il réalise même sur leurs économies quelque pécule au profit de la force publique chargée de les rechercher et de les surveiller.

S'agit-il de l'emploi de la chaleur dans l'économie des fabriques? Il apprend à tirer de la vapeur un parti devenu vulgaire, et il l'applique au chauffage des maisons, à la cuisson des aliments, aux buanderies, aux cuves des teinturiers, aux séchoirs, aux distilleries, aux établissements de bains, etc. Il étudie avec un soin minutieux les appareils qui utilisent directement le combustible, sans souci de leur destination vulgaire; rien ne le rebute : grils et lèche-frites, rôtissoires et bouilloires, casseroles et fourneaux de cuisine, il analyse leur fonctionnement avec la même gravité que s'il s'agissait d'un problème d'astronomie, heureux d'entendre dire qu'il lui suffit de la fumée de son voisin pour cuire son propre dîner.

L'auteur de la *Physiologie du goût* a écrit le livre de la nourriture de luxe, celle des gourmets; Rumford, en s'occupant des aliments, a écrit le livre de la nourriture utile, de celle qui est nécessaire et qui suffit à la réparation des forces. Il arrive à constater qu'on peut nourrir un homme, un soldat, un ouvrier, avec trois soupes par jour, pesant ensemble soixante onces, convenablement préparées et coûtant cinq sous six deniers, en Bavière, à son époque. Aujourd'hui, à Londres ou à Paris, il en coûterait davantage, mais ce procédé d'alimentation n'en resterait pas moins fort économique.

Il étudie comparativement le blé, l'orge, le seigle, le maïs, les pois et les pommes de terre, cherchant à tirer de chacun de ces farineux le meilleur parti, soumettant à l'expérience les diverses recettes en usage pour leur préparation culinaire et comparant avec curiosité les résultats de leur emploi comme aliments. Il attribue au seigle des avantages que la génération actuelle ne semble pas disposée à lui reconnaître, car elle préfère le froment. Il préconise le maïs, et, sous ce rapport, les travaux de M. Best-Penot lui ont donné raison, en montrant tout le parti qu'on peut tirer des farines de maïs bien préparées, et en étendant avec succès à l'engraissement des veaux l'usage connu du maïs pour l'engraissement des volailles.

Mais, si l'attention de Rumford se porte plus particulièrement sur la préparation des aliments à bon marché, des soupes économiques, n'allons pas en conclure qu'il méconnaît les avantages qui résultent du plaisir de manger pour le succès d'une bonne et saine alimentation. De son temps on ne connaissait pas les ferments que la salive, le suc gastrique et le suc pancréatique introduisent dans l'estomac et dans le tube intestinal, on ignorait la part qui leur revient dans l'acte de la digestion. Les expériences de Spallanzani avaient fait voir seulement que le suc gastrique exerce ses facultés digestives hors de l'estomac tout comme s'il agissait

dans cet organe, et que son action purement chimique n'a rien de vital. Rumford avait observé, cependant, que le plaisir de manger exerce une influence utile; que la mastication est nécessaire, et qu'il ne suffit pas de gaver brutalement l'estomac au moyen d'une bouillie nutritive pour assurer une bonne digestion et pour nourrir véritablement le sujet soumis à l'expérience.

Il avait trouvé nécessaire d'introduire des croûtons de pain frit dans la bouillie et d'obliger ainsi le consommateur à mâcher plus ou moins longuement ses aliments, si l'on voulait améliorer ses digestions et faire disparaître les symptômes de dyspepsie qui se manifestaient. Il déterminait ainsi la sécrétion de la salive, et par suite, sans le savoir, celle de la diastase dont elle est accompagnée. Il avait fait plus. En effet, l'odeur du pain frit n'exerce pas seulement une impression agréable sur les nerfs olfactifs; elle produit, sur les nerfs qui se distribuent dans les parois de l'estomac, une action favorable à la sécrétion du suc gastrique. Il suffit, pour en être convaincu, d'avoir vu un de ces chiens dont l'estomac, fistuleux et muni d'une canule, permet d'en observer le fonctionnement: à l'état de repos, la canule étant ouverte, il ne s'en écoule presque rien; vient-on à offrir à l'animal, sans lui permettre d'y toucher, un morceau de viande rôtie et fumante, un écoulement prompt et abondant de suc gastrique témoigne aussitôt de l'action que la sensation perçue par l'odorat a exercée par contre-coup sur les organes chargés de sécréter le liquide digestif.

Cette action physiologique sur l'estomac, soit directe, soit provoquée par les nerfs olfactifs, Rumford constate qu'on peut l'obtenir par l'intervention de condiments odorants : harengs saurs, hachés ou écrasés; fromage fort, râpé et employé à saupoudrer la soupe.

Mais c'est surtout la préparation et l'usage des puddings qui appelle l'attention de Rumford. Il en décrit plusieurs espèces, non de ces puddings de cabinet réservés à la table du riche, mais de ceux que leur préparation économique et simple recommande pour la consommation du pauvre. Mais il ne suffit pas de les bien préparer, encore faut-il savoir les manger! « Le Hasty-Pudding, la bouillie, dit-il, se mange à la « cuiller, en trempant chaque cuillerée, avant de la porter à la bouche, « dans la sauce, formée de beurre et de mélasse, occupant le milieu de « l'assiette et en ayant soin d'attaquer la bouillie par les bords et de « s'approcher régulièrement du centre, pour ne pas détruire trop tôt « l'excavation qui sert de réservoir à la sauce. »

Ailleurs il fait remarquer avec la même importance que :

« Le pudding indien, coupé par tranches, se mange avec un couteau

« et une fourchette, prenant chaque morceau avec la fourchette et le « trempant dans le beurre avant de le porter à la bouche. »

Rumford n'est donc pas plus indifférent au plaisir de manger que l'auteur de la *Physiologie du goût*. Seulement, à raison de l'étroitesse du budget dont il dispose, ses recettes ne sont pas aussi variées. Après avoir démontré que la quantité d'aliments nécessaire à l'entretien de la santé est bien moindre qu'on ne le suppose, et prouvé qu'en général on mange trop, il s'occupe de ce *plaisir de manger*, dont personne ne voudrait être privé, dit-il, et cherche à en concilier la jouissance avec l'usage d'une alimentation sobre.

Ce problème est résolu par l'intervention de parcelles de viandes très sapides dans la soupe. Plus ces parcelles seront divisées, plus leur action sur les nerfs du goût sera répétée et étendue. Mais, si l'on se borne à avaler la soupe, cette sensation ne sera pas assez durable, et le plaisir de manger sera trop éphémère. C'est à prolonger la durée de la sensation que les croûtons frits mêlés à la soupe, qu'on est obligé de mâcher avant de les avaler, doivent une part importante de leur utilité. Nous voilà donc en possession d'un aliment complet, formé d'une soupe à base de farineux nourrissant, assaisonnée de parcelles de viande sapide et odorante, renfermant enfin des croûtons frits dans le beurre, la graisse ou le saindoux, qui obligent à mâcher et prolongent le repas.

J'ignore si le système imaginé par Rumford a conservé beaucoup de partisans, et j'avoue qu'en lisant dans ma jeunesse ses intéressants mémoires, il me restait quelque doute sur la possibilité d'assujettir des consommateurs pendant longtemps à ce régime monotone. Une circonstance particulière me donna l'occasion de constater cependant qu'on pouvait soumettre sans inconvénient tout un groupe de personnes variées de sexe et d'âge à une alimentation représentée par trois soupes par jour. Tel était, il y a trente ou quarante ans, le régime des pénitenciers d'Édimbourg, dont nous eûmes l'occasion de nous occuper avec intérêt, mon ami M. Milne Edwards et moi.

Nous avions été chargés par le Ministre des finances d'étudier en Angleterre la question de la consommation du sel, et spécialement celle de son emploi en agriculture. Parmi les circonstances qui devaient fixer notre attention et qu'il fallait dégager d'abord, pour éclairer la statistique, se trouvait le chiffre de la consommation domestique du sel par tête d'habitant. Un préjugé singulier attribuait à nos voisins un tel goût pour le sel marin qu'on n'hésitait pas, sans autre preuve, à admettre que la consommation d'un Anglais était double de celle d'un Français. Toutes les constatations que nous avions essayé de faire à ce sujet nous avaient

donné un résultat bien différent. La quantité de sel consommée par un Anglais semblait être généralement inférieure à celle que nous consommons nous-mêmes. Cependant de tels résultats sont si difficiles à établir, et il faut tenir compte de tant d'éléments dans les conditions habituelles du régime libre d'une famille ou d'une collection d'individus non séquestrés, que nous étions très curieux de rencontrer une occasion de vérification capable de lever tous nos doutes, et nous cherchions depuis deux mois le moyen de contrôler de la sorte nos premiers résultats.

Cette occasion s'offrit à Édimbourg. Dans certains pénitenciers de cette ville, les détenus mangeaient trois potages par jour, ne recevaient pas d'autre aliment, et les potages étaient préparés administrativement, d'après une formule officielle. L'expérience que nous réclamions était donc réalisée déjà et dans les conditions les plus incontestables de régularité. On comprend avec quel empressement, après avoir obtenu communication de la recette adoptée pour la préparation de la ration journalière de la soupe distribuée aux prisonniers adultes, nous essayâmes d'en déduire la consommation annuelle du sel par tête.

Elle se trouvait de 11 1/2 kilogrammes, tandis que la consommation d'un Français ne dépasse pas 6. Nous nous attendions si peu à ce résultat, après tout ce que nous avions déjà constaté en Angleterre, par des procédés moins directs, il est vrai, que nous n'hésitâmes pas à l'attribuer à quelque erreur de calcul. Vérification faite, il fallut se résigner et croire à cette anomalie étrange dans les besoins de sel marin des deux populations. Notre statistique de la production et des consommations de sel marin en Angleterre sous toutes les formes se trouvait compromise.

Pendant que nous étions occupés à nous débattre avec cette difficulté, on nous annonça la visite d'un ancien directeur des prisons. On nous avait donné pour la consommation du sel un chiffre officiel, mais le chiffre réel était moindre. Il y avait eu lutte entre le médecin, qui entendait faire consommer 11 1/2 kilogrammes de sel par tête et par an à tous les prisonniers, comme tout bon Anglais devait le faire, et les détenus dont l'estomac se cabrait contre cette alimentation trop sapide. On avait pris le parti de laisser sur les recettes officielles le chiffre exigé par le médecin et dans la pratique de la cuisine celui qu'avaient réclamé les consommateurs. Tout le monde était content. La soupe n'était pas trop salée et l'autorité continuait à regarder l'Anglais comme capable d'absorber deux fois plus de sel que le Français.

Mais ce directeur tenait à nous faire constater, sur les livres de sa comp-

tabilité, que, si 11 1/2 kilogrammes par tête et par an figuraient dans les rapports, on n'en trouvait que 8 ou même moins dans les livres du cuisinier et pas davantage dans les colonnes des dépenses effectuées.

Ainsi, quoiqu'il semble que, pour certains établissements de l'Écosse, la consommation du sel dépasse celle que nous avions constatée en Angleterre, cette rectification faisait disparaître une anomalie trop facilement acceptée, et qui n'avait pour origine qu'un préjugé transformé en chiffre par un économiste distrait.

En effet, Mac Culloch avait dit quelque part : « D'après Necker, la « consommation du sel en France dans le pays de quart bouillon est « de 9 kilogrammes par an et par tête; comme il est connu que celle « de l'Anglais est beaucoup plus considérable, on peut l'évaluer à « 11 1/2 kilogrammes. » C'est sur cette base fragile qu'on a souvent apprécié depuis lors et qu'on apprécie peut-être encore aujourd'hui la consommation du sel en Angleterre pour les besoins domestiques. En fait, loin d'être supérieure à la nôtre, qui ne dépasse pas 6 kilogrammes quand on ne se place pas, comme Necker, dans une contrée où s'exerçait la plus active contrebande, elle est très problablement même un peu inférieure.

L'expérience effectuée en Écosse avait donc eu pour résultat de confirmer nos premières appréciations; elle avait une conséquence non moins intéressante : elle nous avait donné l'occasion de saisir sur le vif l'emploi du système d'alimentation scientifique imaginé par Rumford. Trois soupes convenablement préparées suffisent à l'alimentation d'un adulte, vivant, il est vrai, dans une prison ou dans un pénitencier et ne se livrant pas à des exercices énergiques.

Les essais de Rumford concernant le régime des pauvres, des prisonniers et des soldats, montrent avec la plus parfaite évidence comment la méthode scientifique conduit à une solution exacte de la question et fournit le moyen de réaliser l'alimentation la plus saine au meilleur marché possible. Mais ce n'est pas seulement en physicien et en économiste qu'il aborde ce sujet délicat, il le traite en physiologiste et en philosophe. C'est cet agréable mélange de raisonnements, dirigés par la science pure, confirmés par des expériences rigoureuses, et de vues administratives conduisant à des conclusions d'un véritable intérêt pratique, qui donne aux essais de Rumford l'intérêt d'une lecture attachante.

Il nous reste à examiner ceux de ces écrits qui ont pour objet la théorie de la chaleur, et à montrer quelle part considérable revient à Rumford dans la transformation que cette partie de la physique a subie

depuis quelques années, et dans les conséquences qui en résultent pour la nouvelle conception de la nature des forces.

Cette étude fera l'objet d'un troisième et dernier article.

J.-B. DUMAS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les maladies de la mémoire, par *Th. Ribot, directeur de la Revue philosophique*, 1 vol. in-18 de II-169 pages. Paris, Germer-Baillière et Cie, 1881.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Après avoir étudié la question de l'inconscience, M. Th. Ribot passe à l'examen du caractère propre de la mémoire psychique, de celui qui n'appartient qu'à elle, qui en fait la forme la plus complexe, la plus haute et la plus instable de la mémoire. Ce caractère, généralement nommé la reconnaissance ou le jugement de reconnaissance, il préfère l'appeler la localisation dans le temps. C'est là plus qu'une simple dénomination; c'est un point de vue d'où l'auteur n'a peut-être pas tout aperçu, mais d'où il a saisi plusieurs aspects du phénomène laissés dans l'ombre jusqu'ici et qu'il a exactement et clairement décrits. Sans le suivre dans les nombreux détails de son analyse, citons quelques-unes de ses fines descriptions.

Une image quelconque du passé qui se représente à notre esprit n'est pas pour cela seul un souvenir. Si elle reste isolée et comme suspendue dans la conscience, sans rapport avec d'autres images que nous mettons à une place fixe, elle n'a pas assez de quoi se distinguer de l'image d'un objet présent. Mais il y a des images qui, aussitôt revenues, montrent des liens variés qui les rattachent à d'autres images diverses, et qui les font ainsi entrer dans une série plus ou moins longue aboutissant à l'heure présente. Celles-ci sont localisées dans le temps. Cette localisation, comment l'accomplissons-nous?

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de novembre 1881 et janvier 1882.

Lorsque nous procédons sciemment, théoriquement, nous ne suivons qu'une méthode. Elle consiste à marquer des positions dans le temps par rapport à un point fixe, lequel est notre état présent. Ce présent n'est nullement un point sans dimension aucune : il a une longueur réelle, et cette longueur a un commencement et une fin. En outre, son commencement touche à quelque chose qu'il continue. Le quatrième mot de la phrase que je prononce touche le cinquième par un prolongement analogue à ce que l'optique physiologique appelle image « consé« cutive, » en anglais *after-sensation*, en allemand *Nachempfindung*. Ainsi le bout initial de l'état actuel touche le bout final de l'état antérieur. Cela compris, il est clair que le mécanisme théorique de la localisation dans le temps est une marche régressive qui, partant du présent, parcourt une série de termes plus ou moins longue.

Dans la pratique, on abrège en employant des points de repère. Un point de repère est un événement, un état de conscience dont on connaît bien la position dans le temps, c'est-à-dire l'éloignement par rapport au moment actuel, et qui nous sert à mesurer les autres éloignements. Les états intermédiaires disparaissent; la série se réduit à un petit nombre de termes. Sans ce procédé abréviatif, sans la disparition d'un nombre énorme de termes, la localisation serait longue et pénible. Grâce à ce procédé, dès que l'image reparaît, par une première localisation instantanée, elle se place entre deux jalons, le présent et un point de repère quelconque. L'opération se continue après quelques tâtonnements, souvent laborieuse, parfois infructueuse, rarement d'une absolue précision.

Cette localisation, en se renversant, devient une localisation dans l'avenir. Et, en effet, comme le montre très bien l'auteur, notre connaissance de l'avenir ne peut être qu'une copie du passé. M. Th. Ribot insiste sur les faits qui sont une reproduction pure et simple de ce qui a eu lieu aux mêmes époques, dans les mêmes endroits, dans les mêmes circonstances. Il remarque avec raison que cette classe de faits est celle qui ressemble le plus à la mémoire. Le mécanisme de cette localisation, dit-il, ne diffère de celui de la mémoire qu'en un point, c'est que nous passons du bout final du présent au bout initial de l'état suivant. Au lieu d'aller d'un commencement à une fin, nous allons d'une fin à un commencement. C'est encore le mécanisme de la mémoire, mais fonctionnant en sens inverse.

La description de la localisation dans le temps sous ses deux aspects est habilement conduite et intéressante. Le lecteur la comprend sans effort et la vérifie aisément d'après ses propres souvenirs, parce qu'elle est

le fruit de cette observation par la conscience que chacun est ou devient bientôt capable de pratiquer. En se résumant, l'auteur trouve que la reconnaissance n'est pas une faculté, mais un fait, et que ce fait résulte d'une somme de conditions. « Aussi, poursuit-il, la reconnaissance, la « localisation dans le temps, varie au gré de ces conditions à tous les « degrés possibles. Au plus haut degré sont les points de repère; au- « dessous, des souvenirs précis, vifs, casés presque aussitôt; au-dessous, « ceux qui causent des hésitations, exigent un temps appréciable; plus « bas encore, les reconnaissances laborieuses et qui n'aboutissent qu'à « force d'essais et de stratagèmes; enfin, dans quelques cas, le travail « n'aboutit pas, et notre indécision se produit par des phrases de ce « genre : « Il me semble que j'ai vu cette figure! » — « Ai-je rêvé cela? » « Encore un pas et la localisation est nulle; l'image, dépouillée de ses te- « nants et aboutissants, roule à l'état vagabond, sans feu ni lieu. Il y a « de nombreux exemples de ce dernier cas, et ils se rencontrent là où l'on « s'attendrait le moins à les trouver[1]. »

Je reproduirai tout à l'heure quelques-uns de ces exemples. Je voudrais auparavant soumettre à l'auteur une réflexion qu'il me suggère lui-même. Il nous présente un tableau fidèle des formes de la reconnaissance se dégradant, s'affaiblissant peu à peu jusqu'à l'anéantissement. Parmi ces formes, il y en a qui semblent apparaître spontanément; d'autres, au contraire, coûtent à l'esprit du travail, des essais, l'emploi de certains stratagèmes. Les secondes sont-elles, autant que les premières, des faits résultant simplement, mécaniquement, d'une somme de conditions? Est-ce que celles qui exigent le labeur et l'effort ne méritent pas d'être appelées volontaires? Est-ce que celles qui jaillissent d'elles-mêmes du fond de la durée écoulée ne sont pas bien nommées souvenirs involontaires? Mais alors, pourquoi nier que les volontaires, pour le moins, soient l'œuvre de notre faculté de vouloir? Lorsqu'on se sert du mot *volontaire*, et l'auteur en fait un fréquent usage, pourquoi repousserait-on le mot *volonté?* Et, si l'on emploie le mot *volonté,* quel danger, quel mal voit-on à admettre le terme de *faculté?* N'y a-t-il pas là une sorte de préoccupation systématique plus embarrassante, plus gênante qu'utile? Ce qui complique et obscurcit le discours, c'est bien plutôt l'absence du mot *faculté* que sa présence. Il suffit que l'on s'entende et que l'on dise une fois pour toutes qu'une faculté n'est pas une entité, un sujet, mais seulement un pouvoir particulier du sujet.

Les exemples d'images anciennes non reconnues pour telles, non lo-

[1] Page 40.

calisées dans le passé, sont nombreux. Il en est de très remarquables. Par l'effet de la maladie ou de la vieillesse, de grands esprits ne reconnaissent pas leurs œuvres les plus personnelles. Linné, dans ses dernières années, se plaisait à lire ses propres œuvres; et, à mesure qu'il avançait dans cette lecture, il oubliait qu'il était l'auteur et s'écriait : « Que c'est « beau! que je voudrais donc avoir écrit cela! » Aux faits rapportés par M. Th. Ribot j'en ajouterai un non moins caractéristique. D'assez bonne heure Beethoven montra une disposition à oublier qui s'étendait à tout, même à ses compositions. Dès qu'il se livrait à un nouveau travail, c'était avec une telle ardeur que le reste s'effaçait de sa mémoire, et celui-ci, une fois achevé, s'évanouissait dans le passé. Ses copistes avaient-ils besoin d'un éclaircissement, s'ils ne rapportaient pas le manuscrit original, Beethoven ne savait pas de quoi on lui parlait [1]. Quelquefois l'opération intellectuelle commence, les idées se présentent et se déroulent dans l'ordre où l'association les a enchaînées, puis la chaîne se brise, et l'esprit s'arrête court devant des images qu'il croit actuelles. Wycherley, cité par Macaulay, prenait pour siennes le lendemain les pensées d'autrui qu'on lui avait lues la veille et les écrivait de bonne foi, s'imaginant les inventer. Cette erreur est l'inverse de celles que commettaient Linné et Beethoven. « Ces séries d'états de conscience, dit bien « M. Th. Ribot, demeurent isolées, sans rapports qui les rattachent au « présent et les en éloignent, sans rien qui les situe dans le temps. Elles « restent à l'état d'images et elles semblent nouvelles, parce qu'aucun « état concomitant ne leur imprime la marque du passé. »

Et pourtant l'oubli n'est pas toujours une maladie de la mémoire. Loin de là : dans la marche ordinaire et normale de l'intelligence, il est la condition et la preuve de la santé. Il est le résultat d'une élimination nécessaire, sans laquelle le travail de la localisation se prolongerait indéfiniment, accablerait l'esprit, et n'aboutirait pas. Aussi dire que l'oubli est un des secours de la mémoire n'est un paradoxe qu'en apparence. M. Albert Lemoine l'avait déjà constaté, et M. Th. Ribot l'établit clairement. Mais l'oubli n'est un secours que pour l'esprit bien portant; à l'état morbide, il constitue, sous le nom d'amnésie, un des principaux éléments pathologiques de la mémoire.

Les matériaux pour l'étude des maladies de la mémoire ne manquent pas. Quoiqu'ils soient dispersés dans des traités sur l'aliénation mentale et dans les écrits des psychologues, on peut les réunir sans trop de peine. La difficulté est de les classer, parce que l'observation n'en a pas

[1] *Louis van Beethoven*, par M^me^ A. Audley, Didier, 1867, p. 30.

été poussée assez loin ni assez méthodiquement conduite. M. Th. Ribot en essaye toutefois une classification en avertissant, avec sa sincérité ordinaire, que cette classification est à beaucoup d'égards arbitraire.

Il distingue donc deux grandes classes : les maladies générales et les maladies partielles de la mémoire. Il étudie d'abord les premières sous les titres suivants : 1° amnésies temporaires ; 2° amnésies périodiques ; 3° amnésies à formes progressives ; 4° amnésie congénitale. L'examen des amnésies partielles remplit la seconde moitié du volume. Je vais citer des exemples des amnésies temporaires et périodiques. J'insisterai ensuite plus longtemps sur les amnésies progressives, parce que celles-ci mettent en lumière une loi très importante que M. Th. Ribot a eu le grand mérite de dégager et de poser. Cette loi est un résultat psychologique d'une incontestable valeur.

Les cas d'amnésie temporaire les plus courts, les plus nets, les plus communs se rencontrent dans l'épilepsie. Les accès de ce mal, à tous ses degrés, sont suivis d'un désordre mental qui produit des actes tantôt simplement bizarres, tantôt ridicules, quelquefois tragiques. Ces actes ont pour caractère commun de ne laisser aucun souvenir, excepté dans quelques cas où l'on constate de faibles traces de mémoire.

Un malade, en consultation chez son médecin, est pris d'un vertige épileptique. Il se remet aussitôt, mais il a oublié qu'il vient de payer un moment avant l'attaque. Trousseau rapporte qu'un magistrat, siégeant à l'Hôtel de ville de Paris comme membre d'une société savante, sortait nu-tête, allait jusqu'au quai et revenait à sa place prendre part aux discussions, sans le moindre souvenir de sa promenade.

M. Th. Ribot soumet ces faits à une interprétation purement psychologique qui me paraît circonspecte et juste. On peut admettre, dit-il, ou bien que la période d'automatisme mental, ainsi qu'on la nomme, n'a été accompagnée d'aucune conscience ; en ce cas, rien n'a été retenu parce que la conscience n'a rien perçu. Ou bien il y a eu conscience, mais à un degré si faible que l'amnésie s'ensuit[1]. « Je crois, affirme l'auteur, « que cette deuxième hypothèse est la vérité dans un grand nombre de « cas. » Et il en fournit de bonnes raisons. D'abord il est difficile d'admettre que des actes compliqués, adaptés à différents buts, s'accomplissent sans quelque conscience, au moins intermittente. Cependant ce n'est là qu'une induction. Mais on a, de plus, le témoignage de l'expérience. Des faits ont été observés et recueillis, qui prouvent l'existence d'une certaine conscience, même dans les cas si nombreux où le malade

[1] Page 56.

ne garde aucun souvenir de son accès. « Quelques épileptiques, écrit « Trousseau, interpellés pendant leur crise, d'une manière brusque, avec « le ton du commandement, répondent aux questions d'une voix brève « et en criant. L'accès fini, ils ne se souviennent ni de ce qui leur a été « dit, ni de ce qu'ils ont répondu. — Un enfant à qui l'on faisait respirer « pendant ses accès de l'éther et de l'ammoniaque dont l'odeur lui était in« supportable, criait avec rage : Va-t'en, va-t'en! et, l'accès terminé, igno« rait qu'il l'eût eu. » — « Quelquefois les épileptiques parviennent, avec « beaucoup d'efforts, à retrouver dans leur mémoire plusieurs faits qui « se sont produits pendant leur accès, surtout ceux qui ont eu lieu pen« dant les derniers moments[1]... »

Si, dans ces cas, conclut avec raison l'auteur, les circonstances permettent d'affirmer qu'il y a eu conscience, nous pouvons croire sans témérité qu'il en est de même dans beaucoup d'autres. M. Th. Ribot ne veut pas soutenir que cela ait lieu toujours. Nous comprenons cette réserve; mais, comme nous l'avons dit plus haut, il semble que l'observation psychologique consultée jusque dans ses dernières attestations, tende à établir que la vie consciente a des affaiblissements considérables, jamais d'absolue interruption.

Comment donc y a-t-il amnésie lorsqu'il y a eu conscience? Tout simplement parce que la conscience a été d'une extrême faiblesse. La conscience ne crée la mémoire que par l'intensité et la répétition des faits qu'elle atteste. Où il n'y a ni intensité ni répétition, le souvenir ne se fixe pas. Ainsi s'explique l'oubli de la plupart de nos rêves. Les états de conscience y sont très faibles, ils ne paraissent forts que parce qu'ils occupent seuls le sujet, sans distraction, sans pensées assez vives pour les rejeter au second plan. « Dès que l'état de veille recommence, tout se « remet à sa place. »

Toutefois voici encore une difficulté. Les états de conscience assez faibles pour engendrer l'amnésie sont cependant assez forts pour déterminer des actes. N'est-ce pas une sorte de contradiction? On ne le pense pas, mais on invoque ici des excès d'action de centres nerveux inférieurs qui se substituent aux centres supérieurs, aux centres dirigeants. M. Th. Ribot fait très sagement d'en revenir aux explications psychologiques. Et pourtant, selon nous, ce n'est pas la plus claire qu'il choisit. Celle-ci, il l'a fournie tout à l'heure, et il aurait pu la rappeler. Un état de conscience du rêve ordinaire est faible, sans doute, relativement aux perceptions de la veille; mais il est en réalité très fort parce que les sens

[1] Trousseau, *Leçons cliniques*, t. II, p. 114.

du dormeur sont engourdis, et qu'ainsi isolé du monde extérieur, il est livré sans contrôle et sans défense aux hallucinations du songe dont rien ne contre-pèse l'influence. C'est cette force, très relative mais intense, qui engendre et conduit les actes du rêveur ou du somnambule. Il est naturel qu'elle excite et dirige aussi les actions du rêveur épileptique.

Il y a des amnésies temporaires qui se distinguent des précédentes en ce qu'elles détruisent une partie du capital de souvenirs accumulé jusqu'au moment de la maladie. Les cas qu'elles présentent ont quelque chose de saisissant qui frappe l'imagination. Plus tard, peut-être, le travail des psychologues les rendra-t-il instructifs et facilement explicables. Pour le moment, ils ne sont ni l'un ni l'autre. On doit se borner à les enregistrer. Parmi ceux que rapporte notre auteur, je signale le plus singulier.

« Une jeune femme, mariée à un homme qu'elle aimait passionnément, « fut prise en couches d'une longue syncope à la suite de laquelle elle « avait perdu la mémoire du temps qui s'était écoulé depuis son mariage « inclusivement. Elle se rappelait très exactement tout le reste de sa vie « jusque-là... Elle repoussa avec effroi, dans les premiers instants, son « mari et son enfant qu'on lui présentait. Depuis, elle n'a jamais pu re« couvrer la mémoire de cette période de sa vie ni des événements qui « l'ont accompagnée. Ses parents et ses amis sont parvenus, par raison et « par l'autorité de leur témoignage, à lui persuader qu'elle est mariée et « qu'elle a un fils. Elle les croit parce qu'elle aime mieux penser qu'elle a « perdu le souvenir d'une année que de les croire tous des imposteurs. « Mais sa conviction, sa conscience intime n'y est pour rien. Elle voit là « son mari et son enfant sans pouvoir s'imaginer par quelle magie elle a « acquis l'un et donné le jour à l'autre [1]. »

Cet exemple montre l'amnésie détruisant les souvenirs acquis avant l'accident. D'autres crises anéantissent les provisions accumulées par la mémoire depuis l'accident. Enfin, chez certains malades, l'abolition porte non seulement sur les connaissances qui ont suivi l'action de la cause morbide, mais encore sur une partie de celles qui l'avaient précédée. Ces distinctions précises préparent les travaux ultérieurs et les rendront plus faciles.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] *Lettre de Charles Villers à G. Cuvier* (Paris, Lenormant, 1802), citée dans Louyer Villermay, *Essai sur les maladies de la mémoire*, p. 76-77. Ce petit travail de L. Villermay, dont il n'y a d'ailleurs pas beaucoup à tirer, a paru dans les *Mémoires de la Société de médecine de Paris*, 1817, t. I (note de M. Th. Ribot, à la page 62).

كتب ورسائل لابى الوليد مروان ابن جناح القرطبى. *Opuscules et traités d'Abou'l-Walid Merwan ibn Djanah de Cordoue. Texte arabe avec une traduction française par MM. Joseph Derenbourg et Hartwig Derenbourg.* Paris, Imprimerie nationale, 1880.

L'histoire de la construction successive de la grammaire hébraïque est un des sujets de réflexion les plus intéressants pour les personnes versées dans les langues sémitiques. La conjugaison du verbe hébreu offre des bizarreries qu'il est, au premier coup d'œil, difficile de ramener à des analogies générales; il a fallu des siècles d'observation pour arriver aux hypothèses très simples par lesquelles on résout maintenant ces anomalies. Ni les traducteurs grecs ni les rabbins du temps de saint Jérôme n'en avaient aucune idée bien précise. Ce sont les grammairiens juifs de l'école arabe qui sont arrivés à soumettre à un système rigoureux les accidents grammaticaux en apparence les plus capricieux.

On sait avec quel empressement les juifs adoptèrent, vers le IX^e^ siècle, la civilisation musulmane, bien plus analogue à leur génie que la civilisation européenne et chrétienne. Il était naturel qu'ils voulussent appliquer à leur langue sacrée, si voisine de l'arabe sous le rapport grammatical, la culture que les musulmans pratiquaient sur leur idiome. Les karaïtes, il est vrai, paraissent avoir été, avant cette époque, en possession d'un enseignement grammatical, et leurs notions à cet égard, ils ne les devaient pas aux Arabes, puisqu'ils condamnaient l'étude de la grammaire arabe comme inutile et dangereuse. Mais ce premier germe resta sans développement. C'est par la comparaison d'un idiome congénère, devenu l'objet d'une étude grammaticale rigoureuse, que les juifs furent conduits à la pleine conscience des procédés de leur vieille langue sainte. Ils procédèrent par la philologie comparée, huit cents ans avant que Bopp en eût posé les principes. Hâtons-nous d'ajouter que l'unité de l'hébreu, de l'arabe, du syriaque est en quelque sorte à fleur de sol, tandis que, pour apercevoir l'unité du sanscrit, du grec, du latin, des idiomes germaniques, celtiques et slaves, il fallait l'analyse la plus profonde et la méthode scientifique la plus attentive.

Ce furent les juifs du Maghreb qui accomplirent ce grand travail, commencé par Saadia et par l'école juive d'Orient. Menahem ben Serouk, de Tortose, et Dounasch ben Lébrât, de Fez (960 ou 970) compo-

sèrent les plus anciens travaux de lexicographie hébraïque. Vers la même époque, Juda Hayyoudj, de Fez, en se rendant le premier un compte exact de la nature des racines défectives et de la permutation des lettres faibles, posa la base de la saine philologie hébraïque. Enfin, Rabbi Iona ben Gannach, ou, comme il s'appelait en arabe, Abou'l-Walid Merwan ibn Djanah, dans la première moitié du XIe siècle, donna le chef-d'œuvre de cette première école en lexicographie et en grammaire. Juda ben Karisch et Salomon ben Gabirol (l'Avicébron des scolastiques) marchèrent dans la même voie. Plus tard, les Kimchi de Narbonne (vers 1200) ne firent que reprendre les travaux de l'école judéo-maghrébine; mais, étrangers à la connaissance de l'arabe, ils n'égalèrent pas leurs devanciers. Ce n'est que dans les temps modernes, grâce aux progrès de la philologie scientifique, que les travaux d'Ibn-Djanah ont été dépassés, et, s'ils l'ont été, c'est au moyen de la méthode même que suivirent les philologues juifs de l'Espagne et du Maroc, c'est-à-dire par l'étude comparative des idiomes sémitiques embrassés dans leur ensemble.

Les travaux d'Ibn-Djanah n'ont été publiés que de nos jours. Le texte arabe de sa grammaire, intitulée كتاب اللمع, *kitâb el-luma*, « le livre des parterres émaillés, » après avoir été l'objet des travaux partiels de MM. Ewald, Dukes et Munk, est encore inédit; mais la traduction hébraïque qu'en fit Juda ben Tibbon, à la fin du XIIe siècle, a été publiée intégralement par M. Goldberg [1]. Le dictionnaire d'Ibn Djanah, intitulé كتاب الاصول, *kitâb el-osoul*, « le livre des racines, » a été récemment publié par M. Neubauer [2]. Il restait à imprimer les opuscules du même auteur; c'est la tâche qu'ont accomplie, avec une diligence et un savoir dignes des plus grands éloges, MM. Joseph Derenbourg et Hartwig Derenbourg. Le précieux volume qu'ils viennent de donner au public contient quatre traités : 1° le كتاب المستلحق, *kitâb el-mostalhik*, « le livre de « celui qui cherche à compléter, » le premier des traités qu'Ibn-Djanah composa pour défendre la théorie de Juda Hayyoudj sur les racines défectives; 2° la رسالة التنبيه, *risâlet et-tanbih*, « le traité de l'avertissement, » réponse à de nouvelles critiques; 3° la رسالة التقريب والتسهيل, *risâlet et-tekrîb wat-teshîl*, « traité du rapprochement et de la facilitation, » sorte de préparation à la lecture de Hayyoudj; 4° كتاب التسوية, *kitâb et-taswié*, « le « livre du redressement, » réponse aux objections que l'on avait faites au *Mostalhik*. Ces quatre opuscules proviennent d'un manuscrit d'Oxford, dont la copie a été faite par le savant M. Neubauer.

[1] *Sefer harikma. Grammaire hébraïque de John ben Gannach.* Francfort, 1856, in-8°.

[2] *The book of hebrew roots*, by Abul-Walid Merwan ibn Djanah. Oxford, 1873-1875, petit in-4°.

La plupart de ces écrits, on le voit, sont des écrits de polémique, tantôt contre les détracteurs de Hayyoudj, tantôt contre ses partisans aveugles. La doctrine de Juda Hayyoudj sur la conjugaison des verbes défectueux rencontra, en effet, des difficultés dont on a droit d'être étonné. L'ancienne école n'était jamais arrivée clairement à la doctrine de la trilittérité des racines; elle admettait encore des radicaux bilittères et unilittères, quand les grammairiens arabes professaient depuis deux cents ans la trilittérité des racines. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette erreur altérait la langue qu'on écrivait. Ainsi, dans les pays non musulmans, l'hébreu s'encombrait d'une foule de barbarismes provenant de l'entêtement que l'on mettait à voir des racines bilittères dans les mots qui ne renfermaient pas trois lettres solides. Ces étranges bévues déparent notamment les hymnes, d'ailleurs fort remarquables, de Kalir. « Si « l'ignorance croissante de l'idiome classique, disent MM. Derenbourg, est « un des facteurs les plus actifs dans la génération des nouvelles branches « qui poussent et étouffent finalement l'ancien langage, l'hébreu de cette « époque, s'il avait été parlé par une nation compacte, établie dans une « contrée du globe, aurait certainement produit une langue néo-hé- « braïque, qui aurait été, par rapport à l'idiome de la Bible, ce que sont « les langues néo-latines par rapport à l'idiome de Cicéron. Mais ces « productions isolées d'hommes pieux, sans goût, qui, en outre, au lieu « de s'abreuver aux sources pures des Écritures, allaient se désaltérer aux « eaux troubles de l'agada et du midrasch, écrits dans un mélange de « mauvais hébreu, d'araméen et de mots vulgaires, ramassés parmi les « nations au milieu desquelles ils vivaient, ne créaient qu'une confusion « de laquelle Hayyoudj pouvait dire avec raison « qu'elle renversait les « fondements du langage, en détruisait les murs et en dévastait les li- « mites. »

Hayyoudj renversa par la base toutes ces erreurs en établissant des règles fixes pour distinguer les racines faibles ou géminées, et en énumérant ces racines par ordre alphabétique. Ibn-Djanah ne fait que le suivre, le corriger, le compléter. Ce qui étonne, c'est la vivacité des haines que ces innovations excitèrent, et dont les opuscules publiés par MM. Derenbourg nous donnent le singulier spectacle. L'absence de querelles dogmatiques chez les Israélites donnait aux querelles grammaticales d'autant plus de vivacité. Les *Résâïl er-réfâk*, رسائل الرفاق, « traités « des compagnons, » qui étaient restés inconnus jusqu'à ce jour, sont de vrais pamphlets contre Ibn-Djanah. Des fragments en ont été trouvés dans la collection Firkowitsch, à Saint-Pétersbourg. MM. Derenbourg ne les ont connus qu'après l'impression de leur volume; mais ils ont pu leur

donner place dans leur introduction[1]. Il en faut dire autant du *kitâb et-taschwir*, كتاب التشوير, « livre de la remontrance, » le plus important des opuscules qu'Ibn-Djanah écrivit contre les détracteurs de son *Mostalhik*. On le croyait perdu, et MM. Derenbourg avaient dû en reconstituer le plan d'après les citations qu'en fait Ibn-Djanah lui-même dans sa grammaire et son dictionnaire. Or M. Neubauer a retrouvé un fragment considérable de ce traité dans la collection Firkowitsch. MM. Derenbourg l'ont également publié dans leur introduction[2].

Le caractère personnel d'Ibn-Djanah paraît avoir été doux et porté à la conciliation. La préface de son *kitâb et-taswié*[3] renferme un appel à la concorde qui ne manque pas d'éloquence. « Les savants de tous les « temps, dit-il, se sont livrés à la controverse, parce qu'ils voulaient avant « tout féconder les intelligences et montrer les applications du vrai, sans « esprit de dispute ni ardeur de contradiction. Ils pratiquaient, au con- « traire, la justice les uns envers les autres; ils se soumettaient à la vé- « rité et la soutenaient, sans que la joie du vainqueur fût plus vive que « celle du vaincu; car leur unique ambition était de découvrir et de con- « naître le vrai et le juste, en dissipant toutes les obscurités. C'est ainsi « que, chez eux, les sciences grandissaient et que les intelligences s'épu- « raient. Notre devoir à nous, ô société d'élite, société vouée aux lettres « et à l'étude, est donc d'imiter ces hommes, de marcher sur leurs traces, « de nous conformer à leur doctrine et d'agir selon la parole du sage : « Choisissons-nous ce qui est juste, sachons entre nous ce qui est bien[4]. » « Puisse Dieu nous accorder son appui et nous diriger par sa grâce! »

MM. Derenbourg expliquent très bien les causes des préjugés qui empêchèrent les contemporains de Hayyoudj d'accepter tout d'abord une théorie qui se présentait avec tous les caractères de l'évidence. La première cause fut certainement que cette théorie avait le tort d'avoir été formulée d'abord par des infidèles. Ibn-Djanah, à diverses reprises, cherche à prévenir le reproche qu'on pourrait lui adresser de rendre la grammaire hébraïque tributaire de la grammaire arabe. « J'espère, dit-il, que les « hommes modestes et humbles qui verront mon opinion et ma com- « paraison des procédés en usage dans la langue arabe ne me les repro- « cheront pas; car je n'ai point invoqué le témoignage de la langue arabe « pour fixer ma manière de voir, ni parce que l'hébreu aurait besoin « du secours de l'arabe, mais seulement, comme je l'ai déjà dit, par la « raison que, la plupart des Hébreux n'ayant encore entendu rien de

[1] Introd., p. LIX-LXXIII.
[2] Introd., p. XXXVI-XLVII.
[3] P. 343-344.
[4] Job, XXXIV, 4.

« semblable, j'avais à craindre qu'ils ne fussent disposés de prime abord « à rejeter mon opinion[1]. » — « Je citerai, à cette occasion, dit-il ail- « leurs, des exemples pris de la langue usuelle de notre temps (اللغة « المستعملة في زماننا هذا), qui est l'arabe, non pas en vue d'emprunter à « cet idiome un argument pour l'hébreu, mais parce que je sais que « beaucoup d'Hébreux n'ont jamais entendu parler d'une pareille opi- « nion; or quiconque entend émettre une idée nouvelle est porté, au « premier abord, à la rejeter et à la déclarer fausse[2]. » Les rapproche- ments avec le syriaque sont faits sous les mêmes réserves : « Ici encore, « dit-il, le syriaque est cité à côté de l'hébreu. L'accord des deux idiomes « est très fréquent dans diverses classes de mots, et c'est par suite de cet « accord et de ces rapports multiples que les Hébreux distingués (خواصّ « العبرانيين) tenaient à savoir le syriaque, comme on s'en aperçoit par la « façon dont, dans Daniel et Esdras, ils le mêlent constamment avec « l'hébreu, sans aucune nécessité et seulement parce que cela leur plai- « sait[3]. »

Cette répulsion fondée sur des motifs nationaux et religieux suffit-elle, cependant, pour expliquer les difficultés que rencontrèrent les théories de Hayyoudj? Non certes. « Il est impossible, disent MM. Deren- « bourg[4], d'attribuer cette persévérance dans des idées surannées à un « sentiment de répulsion que les Juifs auraient éprouvé contre tout em- « prunt fait aux ennemis de leur religion en vue d'expliquer la langue « sacrée. Rien n'est plus contraire à l'esprit des docteurs juifs que cette « raideur inintelligente..... Il faut chercher ailleurs la raison de ce fait « singulier, qu'on n'a pas encore expliqué. Nous croyons la trouver dans « l'intuition qu'on avait d'une idée juste en elle-même et qui a été viciée « seulement par l'exagération à laquelle on s'est laissé entraîner dans « l'application. Par un procédé purement empirique, on avait remarqué « que des racines comme שוח, שחח et שחח, נוד et נדד, דוך et דכך, זכה et « זכך, זול et זלל, חול, חלה et חלל, יצב et נצב, et tant d'autres, pouvaient « se remplacer mutuellement sans que le sens fût changé; et, le fût-il « légèrement, on ne s'en apercevait pas moins de l'idée commune atta- « chée aux deux radicales communes à chaque groupe de ces racines... « La trilittéralité à laquelle les racines ont été finalement assujetties saute « bien moins aux yeux en hébreu qu'en arabe. La troisième personne du « singulier masculin du parfait ayant été de bonne heure considérée « comme la forme la plus simple du verbe, on voyait, en arabe, grâce à

[1] *Kitâb el-mostalhik*, p. 140-141. — [2] *Ibid.*, p. 135. — [3] *Ibid.*, p. 134-135. Comp. *Risâlet ettanbih*, p. 262, 263. — [4] Introd., p. XXII et suiv.

« la voyelle qui affecte la dernière radicale dans قال, صار, مدّ, ضمّ, la re-
« présentation complète des trois radicales. En hébreu, il n'y avait que « deux radicales pour une même forme; dans שב, קם, צח, כל, etc., nulle « indication d'une troisième radicale... Après Hayyoudj, Ibn-Djanah « maintient encore comme bilittères les mots tels que נב, נג, דד, טל, טף, « טם, סל, etc., qui se présentent bien avec *daguesch* lorsqu'ils sont affectés « d'un suffixe, mais ne paraissent jamais dans l'écriture avec un dédou- « blement de la seconde radicale. »

En somme, ni les grammairiens juifs provençaux du XIII^e siècle ni les grammairiens chrétiens du XVI^e et du XVII^e siècle n'ajoutèrent rien d'important aux idées de la première école juive arabe. Sur quelques points même, ils restèrent en arrière de ces hardis initiateurs. Les premiers grammairiens maghrébins, en effet, virent très bien quelques principes que les Kimchis et les grammairiens modernes n'ont pas su bien comprendre, faute de s'être suffisamment pénétrés du parallélisme de l'arabe et de l'hébreu.

Une des erreurs théoriques les plus graves ou, pour mieux dire, des fausses représentations où sont tombés les grammairiens hébreux modernes est de considérer le *niphal* comme le passif de *kal* et de poser en principe que le *kal* n'a pas, comme le *piel*, l'*hiphil* et l'*hithpaël*, de passif formé par le changement intérieur des voyelles. La comparaison de l'arabe, où toutes les formes sans exception ont un passif formé par le changement intérieur des voyelles, est un fait décisif. Même l'araméen, qui n'a pas ces sortes de passifs, donne au *kal* un passif par la préfixion d'*et*, ainsi que cela a lieu pour le *paël* et l'*aphel*. Indépendamment de ces comparaisons avec les idiomes congénères, un fait aurait dû ouvrir les yeux aux grammairiens à cet égard : c'est la duplicité de participe de la forme *kal*. Qu'est-ce que *katoul*, en effet, si ce n'est le participe d'un passif *kutal*, qui semble avoir disparu dans le reste de la conjugaison[1]? Je dis « qui semble avoir disparu; » car, en fait, il reste encore dans le texte massorétique plus d'une forme qui ne s'explique que par une forme *kutal*, répondant au *kutila* arabe. Le verbe לקח, verbe dont la conjugaison offre des archaïsmes caractéristiques, en a conservé des traces parfaitement visibles. Dans la *Genèse*, II, 23, on trouve la forme לֻקֳחָה, qu'on rattache au *pual* par de vrais sophismes, puisque la caractéristique du *pual*, le daguesh de la deuxième radicale, y manque. Et pourquoi cette singulière préoccupation? Parce que les massorètes, toutes les fois que

[1] J'ai développé ce point dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. I^er, 2^e fasc. (1869), p. 98.

לֻקַּח est pris au passif, ont ponctué לֻקַּח, comme si c'était un *pual.* Mais ce qui prouve bien que c'est là, de leur part, un parti pris à tort, c'est qu'il n'y a pas de *piel* לִקַּח; or le *pual* suppose nécessairement un *piel.* Le vrai est donc que, dans les nombreux endroits où se trouve la forme לֻקַּח, il eût fallu ponctuer לֻקַח; alors la forme לֻקֳחָה de la *Genèse*, II, 23, devient tout à fait régulière. Un texte phénicien récemment découvert paraît offrir également un passif לקח et un passif לֻכַּד[1]; mais l'interprétation de ce texte n'est pas assez certaine pour qu'il soit permis de l'invoquer dans une question comme celle dont il s'agit en ce moment.

Le verbe לקח n'est pas le seul qui ait possédé une forme *kutal.* Il est probable que bien d'autres formes *kuttal* du texte massorétique viennent du préjugé qu'avaient les massorètes contre une forme *kutal*, préjugé qui avait pour cause l'erreur répandue sur la vraie valeur de *niphal* et aussi le petit embarras qu'éprouvaient les massorètes, d'après les règles absolues qu'ils s'étaient faites, à admettre une syllabe ouverte brève. Par l'hypothèse que nous proposons, l'analogie générale du tableau des formes du verbe sémitique est saine et sauve; le *kal* a, comme les autres formes, son passif formé par le changement intérieur des voyelles.

Or ce principe si simple, qu'aucun grammairien moderne n'a osé admettre, Abou'l-Walid Ibn Djanah en a la pleine conscience. Il en fait l'application la plus juste au *pual* de יָלַד. Le *kal* יָלַד veut dire *peperit;* le *piel* יִלֵּד veut dire *parturientem adjuvit*, d'où מְיַלֶּדֶת, *obstetrix.* Or le *pual* יֻלַּד ne veut pas dire *inter parturiendum adjuta est*, mais bien *natus est*, c'est-à-dire qu'il est le passif exact du *kal.* «Nous avons donné la preuve de «l'emploi spécial de ce passif à cette forme lourde dans le paradigme יצר. «Nous ajouterons ceci : Pour les passifs de la forme légère des verbes à «la première radicale י, on ne se sert pas du *hé;* ainsi *yullad* (*Gen.* XLVI, «27), *yulledou* (*ibid.* L, 23) sont les passifs de la forme légère *yalad*, «comme *yuṣṣarou* (*Ps.* CXXXIX, 16) est le passif de la forme légère «*yaṣar;* car il est impossible qu'*yullad* et *yulledou* soient les passifs de la «forme lourde *hammeyallédet* (*Gen.* XXXVIII, 28), puisque celle-ci (qui «fait accoucher) doit être distinguée de la *yolédet* (qui enfante). L'acte «de la *meyallédet* ne va pas au delà de celle qui accouche, pour se «porter à l'enfant; *yullad* et *yulledou* se rapportent, au contraire (comme «passifs) à la *yoledet.*» En d'autres termes, le passif du *piel* se rapporterait à la femme qui a été accouchée, et non à l'enfant qui a été mis au monde[2]. Ailleurs, Ibn-Djanah revient encore sur cette idée que «le passif

[1] *Corpus inscriptionum semiticarum*, I, p. 98 et 99. — [2] *Kitâb el-mostalhik*, p. 48. Comp. Introd. p. XL, XLII.

« dérivé de la forme légère ressemble à celui qui se rattache à la forme « lourde du *piel*, » et il cite très à propos d'autres exemples de *pual* qui n'ont pas de *piel* et qui sont de vrais passifs de *kal* : נֻטָּשׁ (*Is.*, XXXII, 14), עֻזָּב (*ibid.*), שֻׁגַּלְתְּ et son keri שֻׁכַּבְתְּ (*Jerem.*, III, 2), לֻקַּח (*ibid.*, XXIX, 22), זוּנָּה (*Ezech.*, XVI, 84), רֻאוּ (*Job*, XXXIII, 21), עֻבַּד (*Deut.*, XXI, 3)[1]. L'exemple זוּנָּה est très remarquable, en ce que la présence du ו en ce cas aurait dû avertir les massorètes de ponctuer זוּנָה et non זוּנָּה, la syllabe ouverte ayant ainsi sa quantité ordinaire.

Les formes יֻגַּר, יֻתַּן, יֻתַּץ, prêteraient à des observations analogues[2]; mais ici l'assimilation de la première radicale donne lieu à des confusions qui rendent la démonstration impossible.

Le bel ouvrage de MM. Derenbourg n'intéresse pas seulement l'histoire de la grammaire. La savante introduction que les éditeurs y ont jointe renferme les plus précieuses données sur l'histoire des juifs en Espagne. Un grand nombre des familles juives qui figurent dans cette histoire portent des noms espagnols, singulièrement défigurés par le vocalisme sémitique; ainsi *Schaphrout* = Saporta; *Lébrat* = Librado; *Donnasch* est le pluriel de *don* et est quelquefois rendu par אדונים. La connaissance du latin n'était point rare chez ces juifs, et les rendait propres à servir d'intermédiaires dans les transactions politiques. Par là aussi s'explique la facilité d'Ibn-Djanah à citer la Vulgate.

La biographie d'Ibn-Djanah est connue dans ses lignes essentielles. Il naquit à Cordoue dans les dernières années du X[e] siècle; mais il paraît avoir fait ses études à Lucena, ville habitée surtout par des juifs. Il revint ensuite à Cordoue. A cette époque, Hayyoudj était mort. Ibn-Djanah n'a pu connaître le fondateur de la grammaire hébraïque que par ses ouvrages. Il en parle toujours avec la plus grande admiration; mais jamais il ne l'appelle son *moallem*. Il le critique même avec une franchise qui exclut l'hypothèse de rapports personnels. Ibn-Djanah, au contraire, a dû se rencontrer avec Samuel Hallévi, le Nagid, disciple immédiat de Hayyoudj, qui fut son principal adversaire et le chef de l'opposition contre lui.

L'année 1013 fut terrible à la ville de Cordoue. Les chefs berbers s'en emparèrent et la remplirent de deuil. La communauté juive fut dispersée. Ibn-Djanah se rendit à Saragosse, où la communauté juive paraît avoir été peu importante. Il ne s'y trouvait ni docteurs, ni exégètes,

[1] *Kitâb el-mostalhik*, p. 33-34 et *Risâlet et-tanbih*, p. 260. Comp. *Sépher harikma*, édit. Goldberg, Francfort, 1856, p. 92, lignes 21 et suiv. — [2] Introd. de MM. Derenbourg, p. XLII.

ni sociétés vouées aux études bibliques et talmudiques. Ibn-Djanah ne cesse de stigmatiser l'ignorance et l'inintelligence des gens que le sort lui a donnés pour compatriotes[1]. Il se plongea tout entier dans les études grammaticales. La philosophie et la médecine étaient, dans l'Espagne arabe, le complément indispensable de toute carrière savante. Ibn-Djanah, dans cet ordre, ne paraît pas avoir dépassé une certaine médiocrité. Il suffit à sa gloire d'avoir le premier dressé la théorie d'une langue dont le secret était perdu depuis plus de douze cents ans. Qu'on reconstruise par la pensée la chétive grammaire hébraïque que se faisaient les traducteurs grecs alexandrins deux siècles avant J.-C.; on verra toute la différence, et l'on sentira quelle patiente attention a dû être dépensée par ces habiles observateurs juifs du XI^e^ siècle pour tirer une théorie rationnelle d'un pareil chaos.

Ernest RENAN.

SUR LES POÈMES LATINS ATTRIBUÉS À SAINT BERNARD.

PREMIER ARTICLE.

On ne se lasse pas de multiplier, en France, les éditions de saint Bernard; quatre fois dans ces dernières années nous avons vu reproduire, soit le texte de Mabillon, soit la traduction française de MM. les abbés Dion et Charpentier[2]. Saint Bernard a bien mérité ce constant hommage, et, parmi les textes latins de ses Œuvres, celui qu'a donné Mabillon est assurément le meilleur. Cependant il y a lieu de critiquer sur un point le recueil formé par le docte bénédictin. D'anciennes éditions et de nombreux manuscrits nous offrent, sous le nom de saint Bernard, un assez gros fatras de pièces apocryphes. Pourquoi Mabillon, en ayant écarté quelques-unes, en a-t-il conservé quelques autres? A-t-il jugé celles-ci moins contestables, ou simplement moins indignes de saint Bernard? Les explications qu'il a données à cet égard, quand il en a donné, n'ont pas toutes semblé satisfaisantes. Or les explications qui ne satisfont

[1] Introd. p. XV et suiv. — [2] La dernière de ces reproductions, publiée par M. L. Vivès, en neuf volumes in-8°, porte la date de 1877.

pas ont pour effet d'épaissir les nuages qu'elles avaient pour objet de dissiper.

Ainsi, pour nous arrêter à cet exemple, un assez grand nombre de poèmes latins ont été plus ou moins souvent attribués à saint Bernard, et Mabillon en a publié plusieurs. Quels ont été les motifs de ses préférences? Il est difficile de le deviner. En effet, dit-il, saint Bernard n'est peut-être l'auteur ni des uns ni des autres, et la raison qu'il en donne, c'est qu'il était interdit aux religieux cisterciens de rien exprimer dans un langage soumis aux lois de la métrique : *Cistercienses nihil admittebant quod metricis legibus coercetur*[1]. Cette raison n'est-elle pas décisive? Elle a, du moins, semblé l'être à de bons critiques, notamment à Clémencet[2]. Elle est pourtant sans aucune valeur. Jamais il ne fut défendu, chez les cisterciens, de faire des vers métriques. Mabillon s'est ici trompé. Pour être facilement convaincu de son erreur, il n'aurait eu qu'à parcourir d'un regard attentif quelques pages du livre consacré par Charles de Visch aux écrivains de son ordre. Chez les cisterciens, comme chez les clunistes, les poètes abondent, surabondent; et qui s'en étonne? La vie du cloître avait de grands loisirs qu'il fallait occuper, et la distraction habituelle des lettrés, dans tous les genres de solitudes, est de faire des vers bons ou mauvais. Voici maintenant les termes du décret que Mabillon et Clémencet ont mal compris : *Monachi qui rhythmos fecerint ad domos alienas emittantur, non reversuri nisi per capitulum generale.* Ainsi le décret concerne non les vers métriques, mais les vers rythmiques, qui, pour la plupart, étaient fort libres. Quand on s'est imposé la tâche de lire quelque recueil de ces vers, comme, par exemple, celui des moines de Benedictbeuern, récemment publié sous le titre de *Carmina burana*, on comprend sans peine qu'il ait un jour paru nécessaire de condamner une si grande licence, après l'avoir trop longtemps tolérée.

Remarquons, d'ailleurs, que cette sentence capitulaire contre les vers rythmiques est de l'année 1199. Elle est donc bien postérieure à saint Bernard, mort le 20 août 1153. Cela nous autorise à conclure que, du temps de saint Bernard, on pouvait cultiver, chez les cisterciens, ce genre de poésie, sinon sans être blâmé, du moins sans encourir la peine de l'exil; et, s'il était besoin de confirmer cette conclusion par une preuve positive, cette preuve nous serait fournie par l'exemple de saint Bernard lui-même, comme nous l'atteste un de ses contemporains, qui peut être en cela tenu pour un témoin irrécusable. « On nous a raconté,

[1] *Bernardi Opera, ed.* Mabillon; Paris, Gaume, t. II, col. 1763. — [2] *Hist. littér. de S. Bernard,* p. 379.

« lui écrit Pierre Bérenger, que, dans les premières années de ta jeunesse, « ton occupation principale était de composer des chansons bouffonnes, « des vers mondains, *cantiunculas mimicas et urbanos modulos*. Et certes « ce que j'avance n'est pas fondé sur un bruit incertain; c'est ce que m'a « certifié la maison qui fut ta première nourrice. N'est-il donc pas resté « au fond de ta mémoire que tu faisais de constants efforts pour sur-« passer tous tes confrères dans les combats de poésie rythmique, dans « les tours de force de malice et de raillerie? Ne te rappelles-tu pas com-« bien il te semblait désagréable, humiliant, de rencontrer un rival dont « les invectives n'eussent pas moins de sel que les tiennes? Je pourrais, « sur la garantie de témoins dignes de toute confiance, insérer ici quel-« ques-uns de tes vers badins; mais je craindrais de compromettre par « des citations déshonnêtes la gravité d'un écrit qui a les choses de la « foi pour objet. » Si peu que l'on ait de curiosité littéraire, on doit regretter que le vengeur d'Abélard ait été si discret. « D'ailleurs, ajoute-t-il, « ce que tout le monde sait n'a pas besoin d'être prouvé[1]. » Mais ce que tout le monde savait alors, personne aujourd'hui ne le sait plus; personne ne pourrait aujourd'hui désigner une seule pièce de vers libres qui fût sûrement imputable à saint Bernard. Quoi qu'il en soit, il demeure constant qu'il a composé dans sa jeunesse, à Cîteaux, des vers quelconques. Ainsi donc, pour prouver qu'il n'a fait aucun des vers pieux ou profanes qui lui sont attribués, soit en des imprimés, soit en des manuscrits de toute date, l'argument de Mabillon ne vaut rien; il en faut chercher d'autres.

Telle est la recherche que nous avons entreprise, et dont nous allons faire connaître les résultats dans une série de notices plus ou moins étendues sur chacun des poèmes qui nous sont parvenus sous le nom de saint Bernard.

I. *De contemptu mundi.* — Le mépris de ce monde est un lieu commun fréquemment amplifié, soit en prose, soit en vers. Le moyen âge nous ayant laissé beaucoup de poèmes sur cette matière banale, il a paru convenable à divers copistes d'en attribuer cinq ou six à saint Bernard.

Si nous disons cinq ou six, laissant le nombre incertain, c'est que

[1] Berengarii *Apologeticum Abælardi*, dans le n° 1896 des mss. lat. de la Bibl. nat. fol. 185 v°.

plusieurs de nos copistes ont réuni deux poèmes que d'autres nous offrent séparés. Mais la séparation a finalement prévalu et devait prévaloir.

Le premier de ces deux poèmes, commençant par

Chartula nostra tibi mandat, Rainalde, salutes,

est, au point de vue métrique, d'une composition assez bizarre. Tous les vers ont six pieds, mais avec une grande variété de coupe et de rythme. Divisez ce poème par fragments; vous trouvez dans chacun des fragments une série d'hexamètres qui diffère en quelque manière de la série précédente. Ainsi, le prologue a dix vers dont huit sont rimés. On lit ensuite vingt-cinq vers léonins, puis vingt-six rimés, cent quarante léonins et douze dactyliques où le second dactyle rime avec le quatrième, tandis que le spondée rime avec le spondée du vers suivant. Viennent après quatorze vers dont le mode n'est pas moins compliqué, chaque hexamètre offrant une succession de trois adoniques, dont les deux premiers riment ensemble, le troisième avec le troisième du vers immédiatement inférieur; enfin, deux autres séries d'hexamètres rimés ou léonins, l'une de vingt-quatre vers, l'autre de cent vingt-deux. Nous avons peine à nous persuader qu'on ait pu trouver de l'agrément dans cette diversité. Ce que nous croyons plus volontiers, c'est que l'auteur d'un tel poème s'est d'abord proposé, non de charmer son lecteur ou de lui donner une leçon de morale, mais de se montrer habile en des genres d'exercice très variés.

Les nombreuses copies de ces vers sont, pour la plupart, anonymes. Il nous suffit de faire remarquer qu'ils se rencontrent sans aucun nom dans le n° 401 (fol. 221) des manuscrits français, à la Bibliothèque nationale, dans les n^os^ 3549 (fol. 113), 8023 (fol. 45), 8460 (fol. 31), 8491 (fol. 70), 11344 (fol. 7), 14176 (fol. 18), 15155 (fol. 149), 15160 (fol. 103) des manuscrits latins de la même bibliothèque, et dans les n^os^ 1345 de la Mazarine, 106 de Charleville, 663 de Troyes, 115 de Saint-Omer, 547 de Bruges, 4416 et 7740 de Munich, 4548 et 4924 de Vienne. L'œuvre étant devenue classique, l'auteur avait obtenu le genre de succès qu'il avait, à notre avis, recherché; mais, si goûtée que fût l'œuvre, l'auteur était ignoré. La plus proche parente de l'ignorance est la crédulité. Des gens crédules dirent donc qu'un si beau poème était venu directement du ciel, apporté par un ange, mais un ange innomé : *Alii dicunt quod fuit missus de cœlo per angelum*[1]. Cependant cette vague asser-

[1] Voir une glose qui se lit en tête du texte contenu dans le n° 8023 de la Bibliothèque nationale.

tion ne fut pas, même alors, généralement admise; il se rencontra plus d'un copiste qui crut avoir le droit de se prétendre mieux informé. C'est pourquoi nous ne manquons pas de manuscrits où figurent des noms très divers. L'auteur indiqué dans un volume de la bibliothèque Cottonienne[1] et dans le n° 8207 (fol. 18) de la Bibliothèque nationale est le pape Damase; dans le n° 10734 (fol. 65) du même dépôt, c'est le pape Célestin, à qui certains faiseurs de téméraires conjectures ont préféré le pape Silvestre Ier, *beatus Silvester*[2]; c'est Jean de Garlande dans le n° 360 de Leyde[3] et dans un volume de Saint-Bénigne désigné par Montfaucon[4]; dans un manuscrit de Vienne, c'est un frère Prêcheur qui n'a pas voulu se nommer[5]; d'autres supposaient plus volontiers soit un frère Mineur, soit un moine blanc[6]; enfin, dans les nos 4413 et 7678 de Munich, l'auteur est, dit-on, nommé Bernard. Comme on le voit, il existe un complet désaccord entre les copistes. Eh bien, quoique les auteurs par eux désignés soient déjà très nombreux, nous avons à joindre encore un nom à tous ceux qu'ils nous ont proposés, celui de l'archevêque Hincmar, que l'on rencontre, sous le n° 3549, dans le Catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Les rédacteurs de ce catalogue se sont généralement abstenus de faire aucune conjecture. Où donc ont-ils lu ce nom d'Hincmar? Voilà ce que nous ignorons.

On s'explique facilement qu'une telle mésintelligence ait mis les imprimeurs du xve siècle dans un grand embarras. Le poème étant encore estimé, il leur parut avantageux d'en multiplier les exemplaires. Mais à qui l'assigner? Quelques-uns n'osèrent l'assigner à personne; une ancienne édition, in-4°, publiée, sans date, chez Denis Mellier, n'offre aucun nom. L'éditeur du recueil intitulé *Auctores octo* paraît avoir été le premier qui, pour augmenter le crédit de la pièce, l'ait fait imprimer sous le nom de saint Bernard. Encore n'a-t-il pas voulu prendre à sa charge la responsabilité de cette attribution. « On pense, dit-il, commu« nément, *communiter tenetur*, que saint Bernard, étant dans sa première « jeunesse, avait un compagnon qu'il aimait beaucoup et qu'il avait tenté « de gagner à son ordre, mais sans y réussir, et que, voyant l'insuccès « de ses efforts, il avait alors composé ce poème pour lui, avec l'espoir « de l'amener, du moins, à dédaigner ce monde, à rechercher les joies

[1] Édélestand Du Méril, *Poés. popul. latines du moyen âge*, p. 125.

[2] Voir la glose du n° 8023 (fol. 45) de la Bibliothèque nationale.

[3] *Hist. littér. de la Fr.*, t. XXII, p. 950.

[4] *Biblioth. bibl.*, col. 1286.

[5] Denis, *Catal. man. theol. Vind.*, t. I, p. 628.

[6] Voir la glose plusieurs fois citée du n° 8023.

« du paradis. » Ainsi le fondement de l'attribution était une simple historiette, c'est-à-dire un conte fait à plaisir. Cela n'était peut-être pas une raison suffisante pour qu'elle ne fût pas acceptée; il paraît toutefois qu'elle eut des contradicteurs. La glose que nous venons de traduire se trouve, il est vrai, reproduite dans une édition in-4°, sans date, publiée chez Antoine Caylaut, et dans une autre, de même format, de l'année 1499, qui porte le nom du libraire Lenoir. On nous indique encore le nom de saint Bernard dans une troisième édition, non datée, qui fut faite, dans la ville de Caen, par Laurent Hasting[1], et dans une quatrième, donnée en 1493, à Leipzig, par Arnaud de Cologne[2]. Cependant une copie de l'année 1516, conservée dans le n° 902 (fol. 185) de la Mazarine, nous avertit que, malgré la garantie de tous ces éditeurs, beaucoup de gens tenaient encore l'attribution comme peu digne de confiance. On lit en effet le nom de saint Bernard en tête de cette copie, mais sous cette réserve : *ut aliquibus placet*. Ainsi, dès l'année 1516, l'attribution n'était déjà plus admise que par quelques personnes. Elle ne le fut pas, en 1540, par le premier éditeur de toutes les Œuvres de saint Bernard, Josse Clichtoue, ni même par le second, Jean Gillot, en 1586. Elle fut enfin rejetée par tout le monde quand, dans les premières années du siècle suivant, en 1610, Eilhard Lubin, éditant une fois de plus, dans la ville de Rostock, ce poème toujours, comme il paraît, goûté, le présenta sous le nom d'un autre Bernard, moine de Cluni, Bernard de Morlas.

La question semblait donc résolue. Trois grandes éditions de saint Bernard parurent de l'année 1616 à l'année 1642, celle de Carminati, celle d'Horstius et celle de l'Imprimerie royale. Dans aucune ne se rencontre le fameux poème, et Bernard de Morlas était en pleine possession de l'œuvre, lorsqu'il survint un incident qui fit naître de nouveaux doutes. Le P. Poussines, de la compagnie de Jésus, étant à Rome et travaillant sur les manuscrits du cardinal Chigi, y rencontra, sous le nom de saint Bernard, le poème si souvent copié, si souvent imprimé. Il n'y avait pas à faire bruit de cette découverte. Cependant le P. Poussines la crut de grande importance, ne connaissant, comme nous avons lieu de le croire, aucune des éditions anciennes, pas même celle d'Eilhard Lubin, et s'empressa de livrer à la presse le texte qu'il avait trouvé. Cette édition du P. Poussines est de l'année 1663, et, peu d'années après, Mabillon l'a reproduite, mais sous toutes réserves.

Faut-il maintenant faire un choix parmi toutes ces attributions? L'au-

[1] *Hist. litt. de la Fr.*, t. VIII, p. 91. — [2] Hain, *Repert. bibl.*, t. I, p. 376.

teur n'est assurément ni le pape Célestin, ni le pape Damase, ni l'archevêque Hincmar, ni Jean de Garlande[1]. Est-ce le frère Prêcheur du manuscrit de Vienne? Celui-ci l'aurait, dit-on, composé pour un de ses frères, un séculier, un mondain, un cardinal. Voici le titre du manuscrit, tel que le cite Denis : *Liber metricus De contempta mundi, editus a quodam de ordine Prædicatorum quem ad fratrem suum cardinalem misit.* Mais ces détails, qui semblent précis, sont absolument chimériques. Il est vrai que le poème est adressé par l'auteur à son frère; ce qui n'est pas vrai, c'est que ce frère soit un cardinal; c'est un très jeune enfant, à qui le poète dit :

> Fortassis puero tibi frustra mittere curo
> Istum sermonem, quia non capis hanc rationem;
> Sed pater immensus perfectos det tibi sensus,
> Roboret ætatem, tribuat simul et probitatem.

Ainsi le frère Prêcheur doit être écarté. Il doit l'être avec d'autant plus d'assurance que la composition du poème est certainement antérieure à l'institution de son ordre. C'est ce que nous prouve la date précise de la copie contenue dans notre n° 3549. Cette copie est de Bernard Ithier, le bibliothécaire de Saint-Martial de Limoges, qui nous en informe par une note de sa main : *Scripsit Bernardus Itherii, armarius.* Et il ajoute : *Anno 1207 ab incarnatione Domini, Johanne, Angloram rege, veniente de Anglia a la Rochela.* Il est donc évident que ce poème, dont Bernard Ithier ne connaissait plus l'auteur en 1207, n'est d'aucun religieux mendiant, ni Prêcheur, ni Mineur. Mais cela n'est pas une raison suffisante pour l'attribuer à saint Bernard. A notre avis, Mabillon a très judicieusement refusé de souscrire à cette attribution tout à fait chimérique[2]. Le poète nomme ce jeune frère qu'il veut détourner du monde, et le nomme Rainaud. Or Guillaume de Saint-Thierry nous apprend que saint Bernard eut trois frères plus jeunes que lui; mais il nous fait en même temps connaître que ces trois frères s'appelaient Nivard, Barthélemy et André. Cet argument suffirait, il nous semble, à défaut de tout autre, pour faire écarter une conjecture nullement justifiée; et ce n'est pas le seul que nous ayons à produire. Saint Bernard était un théologien sans philosophie mais non sans culture littéraire; son style, qui est celui d'un homme attentif à bien dire, n'a pas moins d'élégance que de vigueur. Ajoutons que cet ardent professeur d'orthodoxie, qui dé-

[1] *Notices et extr. des mss.*, t. XXVII, part. II, p. 1. — [2] S. Bernardi *Opera*, t. II, col. 893.

fendait aux autres, avec tant d'âpreté, la lecture d'Aristote et de Platon, était en commerce habituel avec Ovide, qu'il citait souvent de mémoire. Or on peut être bien certain que les vers pénibles, lourds et pédants de l'épître au jeune Rainaud ne sont pas d'un lettré qui prisait particulièrement le maître des poètes faciles.

Enfin, si l'auteur n'est pas Bernard de Clairvaux, est-ce Bernard de Cluni? On a de ce cluniste un autre poème, en vers dactyliques, sur le mépris du monde, qui commence par :

Hora novissima, tempora pessima sunt, vigilemus.
Ecce minaciter eminet arbiter ille supremus.
Imminet, imminet, ut mala terminet, æqua coronet,
Recta remuneret, anxia liberet, æthera donet.....

Quoique ce poème, très prisé, qu'on s'en étonne, par Gaspard de Barth, soit d'une longueur démesurée et qu'en apparence il n'y manque rien, il n'est certes pas impossible qu'un moine oisif et mélancolique ait traité plusieurs fois, comme on l'assure, un sujet si fécond. La supposition d'Eilhard Lubin serait peut-être en ce cas, comme nous l'avons dit ailleurs[1], la moins invraisemblable. Il vaut mieux toutefois, telle est notre conclusion, ne rien supposer.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Notices et extr. des mss.*, t. XXVII, part. II, p. 24.

Les aqueducs de Rome, par M. Lanciani.

Le tome IV des Mémoires de l'Académie des *Lincei*, classe des sciences morales, historiques et philologiques (Rome, 1880), contient un mémoire de M. Lanciani, associé correspondant, intitulé : « Topographie « de Rome antique, commentaires de Frontin sur les eaux et les aque- « ducs de Rome, collection épigraphique relative aux eaux. » Ce travail, de 400 pages in-4°, est certainement le plus savant et le plus complet qui ait été publié sur cette matière[1].

En fouillant le sol de Rome, on trouve fréquemment d'anciens conduits en terre ou en plomb, portant des marques ou même de courtes inscriptions latines. Ce sont des fragments de l'ancienne canalisation dont la description a été faite par Frontin dans son précieux livre *De aquæductibus urbis Romæ*. M. Lanciani a recueilli toutes ces inscriptions, dont le nombre s'élève aujourd'hui à 596, et, au moyen de ces documents, presque tous récemment découverts, il a entrepris d'expliquer à nouveau le texte de Frontin. Au point de vue archéologique et surtout au point de vue topographique, le résultat obtenu est considérable. M. Lanciani arrive à déterminer avec une précision rigoureuse les conditions techniques de la construction des anciens aqueducs, et, en relevant les noms de maisons indiqués sur les anciens conduits, il détermine par là même l'emplacement de ces maisons; ce qui fournit autant de points de repère pour la connaissance de la ville ancienne. Nous nous contentons de signaler cette partie du travail de M. Lanciani, qui par sa nature même échappe à l'analyse, et nous allons essayer de résumer les trois derniers chapitres (xv, xvi et xvii) qui traitent des *magistratus aquarum*, de l'architecture hydraulique, et enfin du *jus ducendæ tuendæque aquæ*.

Sous la république, l'administration des eaux et la juridiction en cette matière appartenaient aux censeurs, du moins en règle générale, et, à défaut de censeurs, aux édiles ou aux questeurs; sous le règne d'Auguste, ces fonctions furent confiées à des magistrats spéciaux, appelés *curatores aquarum publicarum*, nommés à vie par l'empereur et

[1] M. Lanciani connaît et cite tous les auteurs italiens, allemands, français, qui ont traité le même sujet avant lui. On peut regretter qu'il n'ait pas pu consulter le travail de M. Belgrand, dont un extrait a été publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1871, t. II, p. 170.

agréés par le sénat. C'étaient ordinairement des personnages consulaires. Dans l'exercice de leur ministère, ils étaient accompagnés d'une escorte, qui comprenait un architecte, deux esclaves publics, des *scribæ librarii*, des *accensi*, des *præcones*, auxquels se joignaient deux licteurs quand les opérations avaient lieu hors de Rome. A partir de Dioclétien ou de Constantin, le titre de *consularis* fut substitué à celui de *curator*. Des magistrats semblables furent créés dans les colonies et les municipes. C'est ainsi qu'on rencontre un *curator aquæductus* à Alba Fucensis, un *præfectus aquæ* à Castel, près de Mayence, un *curator operum publicorum et aquarum* à Ostie, un *aquæ curator* à Telesia et à Formies, un *curator aquæ ducendæ* à Alife.

Le premier *curator aquarum* institué par Auguste fut M. Agrippa. A partir d'Agrippa nous connaissons, par Frontin, toute la série des *curatores* et les dates de leur entrée en charge. Les inscriptions fournissent, sur ces personnages, quelques particularités. Ainsi Cocceius Nerva, le célèbre jurisconsulte (24-34 ap. J.-C.) et Vibius Crispus (68-71) s'accordèrent à eux-mêmes des concessions d'eaux, dont on peut mesurer le volume par le diamètre des tuyaux qui portent leurs noms. Frontin fut lui-même curateur de 97 à 106. Après lui, nous trouvons Funisulanus, Neratius Marcellus, Gabinius Priscus, qui vécut sous Hadrien, Cælius Rufus, sous Septime Sévère, puis Valerius Bradua Mauricus et Q. Vibius Egnatius Sulpitius Priscus, sous Caracalla, L. Valerius Poplicola Balbinus Maximus, Cæsonius Macer Rufinianus, et son fils; L. Ælius Helvius Dionysius, qui fut préfet de Rome en 301. Après ce dernier, nous ne rencontrons plus que des *consulares aquarum*. Les inscriptions nous en font connaître huit.

Le *curator aquarum* avait un bureau, *statio aquarum*, dont le personnel comprenait deux *adjutores*, un *procurator libertus Cæsaris*, un *tribunus aquarum*, un ou plusieurs *architerti*, un ou plusieurs *scribæ librarii*, deux licteurs, un certain nombre de *præcones* et d'*accensi*, enfin deux corps d'ouvriers appelés l'un *familia aquaria publica*, l'autre *familia aquaria Cæsaris*.

Les *adjutores* étaient pris dans l'ordre sénatorial, et suppléaient, au besoin, le *curator*. Le *procurator aquarum libertus Cæsaris*, institué par Claude, surveillait l'établissement des prises d'eau concédées. Il était nommé sur la présentation du *curator* et recevait un traitement de cent *sestertia*. Il était aussi chargé de pourvoir aux dépenses du service, sur les fonds fournis par le fisc. Le *procurator* n'était pas toujours un affranchi. Sur quarante-deux dont on connaît les noms (avant Dioclétien), treize étaient des personnages illustres, *viri egregii*. Il semble résulter d'une inscription

trouvée à Rome, en 1872, qu'au v[e] siècle le *procurator* prit le nom de *tribunus aquarum*. Ce dernier titre est donné, dès la fin du II[e] siècle, à un magistrat de Tibur appelé Sabidius Maximus, probablement directeur d'un canal d'irrigation dérivé de l'Anio, canal qui nous est connu par un règlement publié en dernier lieu dans le *Corpus inscriptionum latinarum* (VIII, p. 448) et déterminant les dimensions, l'altitude et le diamètre des prises d'eau d'une concession, ainsi que les heures de jouissance.

L'*architectus* était un ingénieur hydraulicien. Quant aux deux *familiæ aquariæ*, la première, instituée par Agrippa, était payée par l'*ærarium* et comptait 240 ouvriers; la seconde, créée par Claude, était payée par le fisc et se composait de 460 personnes. Elles étaient employées à des travaux semblables, mais probablement elles étaient affectées au service, l'une des anciens, l'autre des nouveaux aqueducs.

On trouve dans deux inscriptions un *tabularius rationis aquariorum*. Le *præpositus aquariorum* dont parle Frontin paraît avoir été un contremaître. Parmi les ouvriers, on distinguait les niveleurs (*libratores*), les aiguiers (*aquarii*, *vilici*, *hydrophylacæ*), les gardiens de château d'eau (*castellarii*), les inspecteurs (*circitores*), les paveurs (*silicarii*), enfin les couvreurs (*tectores*).

Tout ce qui concernait l'administration des eaux était consigné sur des registres. Il y en avait de deux sortes. Les uns contenaient la statistique des eaux, leur volume, leur source, leur cours, les châteaux d'eau, les regards, les fontaines, la distribution des eaux; les autres indiquaient le mouvement journalier de la distribution. Quand une concession était expirée, le volume d'eau qui faisait retour à l'administration était inscrit immédiatement *in actis*, en sorte que le volume disponible pour de nouvelles concessions fût toujours exactement connu. Les hommes recevaient des feuilles de service indiquant un jour à l'avance la tâche du lendemain; les travaux faits étaient mentionnés jour par jour *in actis*.

L'entretien ordinaire des aqueducs était donné en adjudication; les réparations ordinaires étaient faites, tantôt par adjudication, tantôt en régie.

Nous n'analyserons pas ici le chapitre sur l'architecture hydraulique. Il contient trop de détails purement techniques sur les coupures, les galeries, les puits d'aération, le jalonnement, les conduits souterrains, les tranchées à ciel ouvert, la pente, les siphons, les bornes servant, soit à marquer les confins, soit à indiquer la distance d'un point de la ligne à un autre, enfin les plans de tout le système. Tout ce chapitre est fondé sur les données fournies par Frontin et par les inscriptions, notamment

par la grande inscription trouvée à Lambèse en 1866 et relative à l'aqueduc de Bougie (Renier, *Inscriptions d'Afrique*, n° 3509). Un texte moins connu est une inscription grecque récemment trouvée dans les ruines de Sardes, en Lydie, et contenant un plan de distribution d'eau.

Frontin indique en sesterces le coût des anciens aqueducs de Rome. La difficulté consiste à évaluer le sesterce en monnaie moderne. D'après les calculs de M. Lanciani, la dépense totale se serait élevée à cinquante millions de francs.

Le dernier chapitre du mémoire de M. Lanciani traite *de jure ducendæ tuendæque aquæ*. Les règles fondamentales ont été exposées par Frontin (chap. XCIV–CXXX), et constituent en quelque sorte un *Corpus juris aquarum*.

Dans l'origine, toute l'eau des aqueducs était réservée aux usages publics. Les premières concessions eurent pour objet unique l'*aqua caduca*, c'est-à-dire *quæ ex lacu humum accidit, quæ ex lacu abundavit*, et encore n'étaient-elles données qu'aux bains et aux foulons. Des concessions furent ensuite accordées à des personnages distingués, *concedentibus reliquis*, c'est-à-dire du consentement des propriétaires de la circonscription. L'augmentation constante du volume d'eau amené à Rome par les aqueducs permit d'étendre indéfiniment les concessions particulières, à ce point que pas une maison n'en était dépourvue. Au temps de Frontin, les concessions particulières absorbaient près de la moitié des eaux.

Sous l'empire, le droit d'accorder des concessions fut réservé à l'empereur. *Augustus*, dit Frontin (II, XCIX) *totam rem in sua beneficia transtulit.* Les concessions étaient absolument personnelles et viagères. *Jus impetratæ aquæ neque heredem, neque emptorem, neque ullum novum dominum prædiorum sequitur* (chap. CVII). Mais l'héritier ou le nouveau possesseur du fonds pouvait obtenir une nouvelle concession, de son chef. C'était même ce qui arrivait d'ordinaire, et, pour faciliter la transmission, Nerva prescrivit que les eaux continueraient d'être fournies pendant trente jours après l'expiration de chaque concession.

La concession faite à plusieurs associés était indivisible et servie intégralement jusqu'à la mort du dernier associé.

La quantité d'eau concédée n'était soumise à aucune limite maximum. La plus grande concession qui nous soit connue par les inscriptions est de 44 *quinarii*[1]. On trouve toutefois une constitution du 21 juin 384

[1] Le *quinarius* était le calibre servant d'unité. Il avait pour diamètre 1 doigt et [illegible]. La surface était de 423 millimètres carrés.

qui, pour les eaux de Constantinople, fixe d'une demi-once à trois onces le maximum des concessions.

Pour placer les conduites d'eau, il était souvent nécessaire d'emprunter des terrains appartenant à des particuliers. Ces terrains étaient achetés à l'amiable. Sous l'empire, le droit d'expropriation fut formellement reconnu, comme le prouve le chapitre XCIX de la *lex coloniæ Genitivæ*. Toutefois ce droit n'existait pas pour les conduites destinées à des concessions privées. Les fonds traversés par les aqueducs étaient soumis par des sénatus-consultes à des servitudes : obligation de laisser libre l'accès, de laisser prendre des matériaux, de ne pas planter à une certaine distance. Par contre, les propriétaires avaient droit à indemnité contre l'entrepreneur pour les dommages causés par les travaux, et pouvaient exiger de ce chef la *cautio damni infecti*. Sous Constantin on voit apparaître l'obligation, pour les propriétaires, de contribuer à la réparation des aqueducs qui traversent leurs fonds. La zone dans laquelle il était interdit de planter ou de construire était, pour les aqueducs de Rome, de quinze pieds de chaque côté. Elle était moindre, en général, dans les autres localités.

Les concessions étaient soumises à des redevances dont le produit couvrait les dépenses ordinaires du service. La construction de nouveaux aqueducs se faisait au moyen de ressources extraordinaires. Enfin les délits et contraventions étaient soumis à des peines extrêmement rigoureuses. Celui qui prenait de l'eau sans y avoir droit encourait la confiscation de son fonds. Toute altération des eaux, toute construction ou plantation indûment faite dans la zone de protection était punie d'une amende de dix mille sesterces. L'amende était de cent mille sesterces pour toute dégradation ou détérioration des aqueducs. Des constitutions impériales, conservées dans les codes, définirent et réprimèrent d'autres contraventions dans le détail desquelles il est inutile d'entrer. Ajoutons seulement, avec Frontin, que la rigueur de ces peines pouvait être tempérée, eu égard aux circonstances, par l'indulgence de l'empereur.

R. DARESTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Auguste Barbier, membre de l'Académie française, est décédé à Nice, le 13 février 1882.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 6 février 1882, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Ad. Wurtz.

La séance s'est ouverte par un discours du Président proclamant dans l'ordre suivant les prix décernés pour 1881 et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Mécanique. — Prix extraordinaire de 6,000 francs destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales. L'Académie a divisé ce prix en deux parts de 3,000 francs qu'elle a décernées, l'une à M. Gibert, lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, pour ses appareils et ses travaux relatifs à l'artillerie, l'autre à M. Brault, lieutenant de vaisseau, pour ses travaux sur la météorologie nautique.

Prix Poncelet. — Ce prix a été obtenu par M. Briot pour l'ensemble de ses travaux mathématiques, et spécialement pour son ouvrage sur la *Théorie des fonctions abéliennes.*

Prix Montyon. — L'Académie a partagé le prix Montyon de mécanique entre MM. Armengaud père et G. Sire.

Prix Plumey. — Décerné à M. G. Fleuriais, officier de marine, pour les perfectionnements qu'il a apportés à divers instruments de navigation.

Prix Fourneyron. — Le prix n'a pas été décerné. Un encouragement de 1,000 fr. a été accordé à M. Mekarski.

Astronomie. — *Prix Lalande.* — Décerné à M. Swift, de Rochester (États-Unis).

Prix Valz. — Décerné à M. D. Gill, directeur de l'Observatoire du cap de Bonne-Espérance.

Physique. — *Prix Lacaze.* — Décerné à M. Gaston Planté, auteur d'importants travaux relatifs à l'électricité.

Statistique. — *Prix Montyon.* — L'Académie a décerné deux prix, l'un à M. Antony Roulliet, pour son *Histoire des institutions de prévoyance en France*, l'autre à M. Bezançon, pour un *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, de 1872 à 1877*. Elle a accordé une récompense de 400 francs à M. Clément, pour ses *Tables des registres de l'état civil de Valenciennes*, et deux mentions honorables, l'une à M. Amat pour ses *Recherches statistiques et médicales sur la ville de Cette*, l'autre à M. Arthur Chervin, pour un *Essai de géographie médicale de la France, d'après les infirmités constatées chez les conscrits par les conseils de revision pour le recrutement de l'armée, de 1850 à 1869*.

Chimie. — *Prix Jecker.* — Décerné à M. A. le Bel.

Prix Lacaze. — Décerné à M. P. Hautefeuille, maître de conférences à l'École normale supérieure.

Géologie. — *Grand prix des sciences physiques.* — Sujet du concours pour 1881 : « Description géologique approfondie d'une région de la France. » Le prix n'a pas été décerné. M. F. Fontannes, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les terrains tertiaires de la région delphino-provençale du bassin du Rhône*, et M. G. Vasseur, auteur de *Recherches géologiques sur les terrains tertiaires de la Bretagne*, ont obtenu chacun une mention honorable et un encouragement de 1,500 francs.

Botanique. — *Prix Barbier.* — L'Académie a accordé, à titre d'encouragement, à M. Bourgoin, pour son *Traité de pharmacie galénique*, une somme de 1,000 francs; à M. Lotar, pour son *Essai sur l'anatomie comparée des organes végétatifs et des téguments séminaux des Cucurbitacées*, et à M. Émile Doussans, pour son *Étude sur le Thalictrum*, 500 francs à chacun. M. Étienne Gilbert, auteur d'une étude sur les *Philtres, charmes et poisons*, a obtenu une mention honorable.

Prix Alhumbert. — Ce prix a été décerné à M. Gayon, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, pour l'ensemble de ses recherches physiologiques sur les Champignons inférieurs.

Prix Desmazières. — Décerné à M. Paul Petit, pour l'ensemble de ses travaux sur les Algues inférieures.

Prix Thore. — Décerné à M. Em. Bescherelle, pour ses divers mémoires sur la Bryologie.

Prix Bordin. — Question proposée : « Faire connaître, par des observations directes et des expériences, l'influence qu'exerce le milieu sur la structure des organes végétatifs : racines, tiges, feuilles, etc. » Le prix n'a pas été décerné. Une somme de 1,500 francs a été accordée, comme encouragement, à l'auteur d'un mémoire inscrit sous le n° 2 et intitulé : *De l'influence qu'exerce le milieu sur la végétation, la forme et la structure des plantes.*

Question proposée pour l'un des prix Bordin à décerner en 1881 : « Étude comparative de la structure et du développement du liège, et, en général, du système tégumentaire dans la racine. » Le prix a été décerné à M. Louis Olivier.

Anatomie et zoologie. — *Grand prix des sciences physiques.* — Question proposée : « Étude comparative de l'organisation intérieure des divers Crustacés édriophtalmes qui habitent les mers d'Europe. » Ce prix a été décerné à M. Yves Delage.

Médecine et chirurgie. — *Prix Montyon.* — Trois prix ont été décernés à MM. Béranger-Féraud, Favre et Paul Richer; trois mentions honorables à MM. Dastre, Dejerine et Toussaint, et des citations à MM. Beaunis, Budin, Martin-Damourette et Hyades, Guinand, Lombard et Pacini.

Prix Bréant. — Décerné à M. Léon Colin, professeur au Val-de-Grâce, pour son *Traité des maladies épidémiques.*

Prix Godard. — Décerné à M. Dubar, pour son mémoire intitulé : *De l'affection tuberculeuse de la mamelle.*

Prix Serres. — Décerné à M. Édouard van Beneden, professeur de physiologie à l'Université de Liège.

Prix Lallemand. — Décerné à M. le docteur Luys, pour son *Traité des maladies mentales.*

Physiologie. — *Prix Montyon* (*Physiologie expérimentale*). — Décerné à M. d'Arsonval.

Prix Lacaze. — Décerné à M. Brown-Séquard, professeur au Collège de France.

Prix généraux. — *Prix Montyon.* (*Arts insalubres.*) — Deux prix sont décernés, l'un à M. Camille Vincent, l'autre à MM. Tilloy-Delaune. Une indemnité de 500 fr. est accordée à M^lle^ de Rostaing.

Prix Trémont. — Décerné à M. Golaz.

Prix Gegner. — Décerné à M. Lemonnier pour l'encourager à poursuivre ses travaux de mathématiques pures.

Prix Jean Reynaud. — Décerné à feu Henri Sainte-Claire Deville, membre de l'Académie des sciences, pour sa découverte du principe de la dissociation.

Prix fondé par M^me^ la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, et décerné chaque année au premier élève sortant de l'École polytechnique, a été remis par le Président à M. Léon-Augustin Janet, né le 6 décembre 1861 à Paris, et entré, en qualité d'élève ingénieur, à l'École des mines.

PRIX PROPOSÉS.

Géométrie. — *Grand prix des sciences mathématiques.* (Prix du Budget.) — L'Académie propose le sujet suivant pour le concours de 1882 : « Théorie de la décomposition des nombres entiers en une somme de cinq carrés, en appelant particulièrement l'attention des concurrents sur les résultats extrêmement remarquables énoncés sans démonstration par Eisenstein dans une note écrite en langue française au tome XXXV du *Journal de mathématiques de Crelle* (p. 368, année 1847). »

Le prix consistera en une médaille d'or de 3,000 francs.

Les mémoires devront être remis au secrétariat avant le 1^er^ juin 1882.

Mécanique. — *Prix Poncelet.* — Ce prix, décerné chaque année, est destiné à récompenser l'ouvrage le plus utile au progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées, publié dans le cours des dix années qui auront précédé le jugement de l'Académie. Il consiste en une médaille de la valeur de 2,000 francs.

Une donation spéciale de M^me^ veuve Poncelet permet à l'Académie d'ajouter au prix un exemplaire des œuvres complètes du général Poncelet.

Prix Montyon. — M. de Montyon a fondé un prix annuel de mécanique « en « faveur de celui qui, au jugement de l'Académie, s'en sera rendu le plus digne en « inventant ou perfectionnant des instruments utiles au progrès de l'agriculture, des « arts mécaniques ou des sciences. »

Le prix consiste en une médaille de 700 francs.

Prix Plumey. — Ce prix est destiné « à l'auteur du perfectionnement des ma- « chines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès « de la navigation à vapeur. »

L'Académie annonce qu'elle décernera chaque année, dans sa séance publique, une médaille de la valeur de 2,500 francs au travail le plus important qui lui sera soumis sur ces matières.

Prix Dalmont. — Par son testament, M. Dalmont a mis à la charge de ses légataires universels de payer, tous les trois ans, à l'Académie des sciences, une somme de 3,000 francs, pour être remise à celui de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées en activité de service qui lui aura présenté, à son choix, le meilleur travail ressortissant à l'une des sections de cette Académie.

Ce prix triennal de 3,000 francs doit être décerné pendant une période de trente années, afin d'épuiser les 30,000 francs légués à l'Académie, d'exciter MM. les ingénieurs à suivre l'exemple de leurs savants devanciers, Fresnel, Navier, Coriolis, Cauchy, de Prony et Girard, et comme eux obtenir le fauteuil académique.

En conséquence, l'Académie annonce qu'elle décernera le prix fondé par M. Dalmont dans sa séance publique de l'année 1882.

Prix Fourneyron. — M. Fourneyron a légué à l'Académie 300 francs de rente sur l'État français, pour la fondation d'un prix de mécanique appliquée, à décerner tous les deux ans, le fondateur laissant à l'Académie le soin d'en rédiger le programme.

En conséquence, l'Académie propose pour sujet du prix Fourneyron, qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1883, la question suivante : « Étude théorique et expérimentale sur les différents modes de transmission « du travail à distance. »

Les pièces de concours, manuscrites ou imprimées, devront être déposées au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1883.

Astronomie. — *Prix Lalande.* — La médaille fondée par Jérôme de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs, aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile au progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique, conformément à l'arrêté consulaire en date du 13 floréal an x.

Ce prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 540 francs.

Prix Damoiseau. — L'Académie rappelle qu'elle maintient au concours pour sujet du prix Damoiseau à décerner en 1882 la question suivante : « Revoir la théorie des « satellites de Jupiter; discuter les observations et en déduire les constantes qu'elle « renferme, et particulièrement celle qui fournit une détermination directe de la vi- « tesse de la lumière; enfin construire des Tables particulières pour chaque satellite. »

Elle invite les concurrents à donner une attention particulière à l'une des conditions du prix, celle qui est relative à la détermination de la vitesse de la lumière.

Le prix sera une médaille de la valeur de 10,000 francs.

Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er juin 1882.

Physique. — *Grand prix des sciences mathématiques.* (Prix du Budget.) — L'Académie avait proposé pour sujet du grand prix qu'elle devait décerner en 1880 la question suivante : « Étude de l'élasticité d'un ou de plusieurs corps cristallisés, « au double point de vue expérimental et théorique. »

Elle maintient la même question au concours pour l'année 1882. Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat avant le 1er juin.

Prix Bordin. — Question proposée pour l'année 1882 : « Rechercher l'origine de « l'électricité de l'atmosphère et les causes du grand développement des phénomènes « électriques dans les nuages orageux. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires destinés au concours seront reçus jusqu'au 1er juin 1882.

Prix L. Lacaze. — L'Académie décernera, dans sa séance publique de l'année 1883, trois prix de 10,000 francs chacun aux ouvrages ou mémoires qui auront le plus contribué aux progrès de la physiologie, de la physique et de la chimie.

Statistique. — *Prix Montyon.* — L'Académie annonce que, parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la Statistique de la France, celui qui, à son jugement, contiendra les recherches les plus utiles sera couronné dans la prochaine séance publique. Elle considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, arrivent à sa connaissance.

Le prix consiste en une médaille de la valeur de 500 francs.

Chimie. — *Prix Jecker.* — L'Académie annonce qu'elle décernera tous les ans le prix Jecker, porté à la somme de 10,000 francs, aux travaux qu'elle jugera les plus propres à hâter les progrès de la Chimie organique.

Géologie. — *Grand prix des sciences physiques.* (Prix du Budget.) — Question proposée pour 1883 : « Description géologique d'une région de la France ou de « l'Algérie. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1883.

Botanique. — *Prix Barbier.* — M. Barbier, ancien chirurgien en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce, a légué à l'Académie des sciences une rente de 2,000 francs, destinée à la fondation d'un prix annuel « pour celui qui fera une découverte pré« cieuse dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la bota« nique ayant rapport à l'art de guérir. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, dans sa prochaine séance publique.

Prix Desmazières. — Par son testament, M. Desmazières a légué à l'Académie des sciences un capital, devant être converti en rentes et servir à fonder un prix annuel pour être décerné « à l'auteur, français ou étranger, du meilleur ou du plus « utile écrit, publié dans le courant de l'année précédente, sur tout ou partie de la « cryptogamie. »

Conformément aux stipulations ci-dessus, l'Académie annonce qu'elle décernera le prix Desmazières dans sa prochaine séance publique.

Prix de La Fons Mélicocq. — M. de La Fons Mélicocq a légué à l'Académie des sciences une rente de 300 francs, qui devra être accumulée et servira à la fondation

d'« un prix qui sera décerné tous les trois ans au meilleur ouvrage de botanique sur « le nord de la France, c'est-à-dire sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, « des Ardennes, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. »

L'Académie décernera ce prix, qui consiste en une médaille de la valeur de 900 francs, dans sa séance publique de l'année 1883, au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, remplissant les conditions stipulées par le testateur.

Prix Bordin. — L'Académie propose, pour sujet du prix Bordin qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1883, la question suivante : « Faire « connaître, par des observations directes et des expériences, l'influence qu'exerce « le milieu sur la structure des organes végétatifs (racines, tige, feuilles), étudier les « variations que subissent les plantes terrestres élevées dans l'eau, et celles qu'éprou- « vent les plantes aquatiques forcées de vivre dans l'air. Expliquer par des expé- « riences directes les formes spéciales de quelques espèces de la flore maritime. »

L'Académie désirerait que la question fût traitée dans sa généralité, mais elle pourrait couronner un travail sur l'un des points qu'elle vient d'indiquer, à la condition que l'auteur apporterait des vues à la fois nouvelles et précises, fondées sur des observations personnelles.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, rédigés en français ou en latin, devront être adressés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1883.

Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Bordin. — Question proposée pour l'année 1883 : « Recherches relatives à la « paléontologie botanique ou zoologique de la France ou de l'Algérie. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er juin 1883.

Agriculture. — *Prix Morogues.* — Ce prix doit être décerné tous les cinq ans, alternativement : par l'Académie des sciences à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France, et par l'Académie des sciences morales et politiques, au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier.

L'Académie des sciences décernera le prix Morogues en 1883. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Prix Vaillant. — Question proposée pour l'année 1882 :

« De l'inoculation comme moyen prophylactique des maladies contagieuses des « animaux domestiques. Faire connaître, en les appuyant de preuves expérimentales, « les méthodes qui peuvent élargir le champ de son application. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 4,000 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus jusqu'au 1er juin.

Anatomie et zoologie. — *Grand prix des sciences physiques.* (Prix du Budget.) — Concours prorogé de 1876 à 1878, puis à 1880, enfin à 1882.

La question proposée est la suivante : « Étude du mode de distribution des ani- « maux marins du littoral de la France.

« Dans cette étude, il faudra tenir compte des profondeurs, de la nature des fonds, « de la direction des courants et des autres circonstances qui paraissent devoir influer « sur le mode de répartition des espèces marines. Il serait intéressant de comparer,

« sous ce rapport, la faune des côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, « en avançant le plus loin possible en pleine mer; mais l'Académie n'exclurait pas « du concours un travail approfondi qui n'aurait pour objet que l'une de ces trois « régions. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat avant le 1er juin 1882.

Grand prix des sciences physiques. (Prix du Budget.) — Question proposée pour l'année 1883 : « Développement histologique des Insectes pendant leurs métamor« phoses. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1883.

Prix Savigny, fondé par Mlle Letellier. — Un décret, en date du 20 avril 1864, a autorisé l'Académie des sciences à accepter la donation qui lui a été faite par Mlle Letellier, au nom de Savigny, d'une somme de vingt mille francs pour la fondation d'un prix annuel en faveur de jeunes zoologistes voyageurs.

« Voulant, dit la testatrice, perpétuer autant qu'il est en mon pouvoir de le faire, « le souvenir d'un martyr de la science et de l'honneur, je lègue à l'Institut de France, « Académie des sciences, section de zoologie, vingt mille francs, au nom de Marie« Jules-César Le Lorgne de Savigny, ancien membre de l'Institut d'Égypte et de « l'Institut de France, pour l'intérêt de cette somme de vingt mille francs être em« ployé à aider les jeunes zoologistes voyageurs qui ne recevront pas de subvention « du Gouvernement et qui s'occuperont plus spécialement des animaux sans vertèbres « de l'Égypte et de la Syrie. »

Le prix consiste en une médaille de 975 francs.

Prix da Gama Machado. — L'Académie, conformément aux intentions exprimées par le testateur, décernera, tous les trois ans, à partir de l'année 1882, le prix da Gama Machado aux meilleurs mémoires sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Le prix consistera en une médaille de 1,200 francs.

Les mémoires devront être reçus au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1882.

Prix Bordin. — Question proposée pour l'année 1883 : « Recherches relatives à la « paléontologie botanique ou zoologique de la France ou de l'Algérie. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés avant le 1er juin 1883.

Médecine et chirurgie. — *Prix Godard.* — M. le Dr Godard a légué à l'Académie des sciences le capital d'une rente de 1,000 francs, pour fonder un prix qui, chaque année, sera donné « au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie et la patho« logie des organes génito-urinaires. » Aucun sujet de prix ne sera proposé. « Dans le « cas où, une année, le prix ne serait pas donné, il serait ajouté au prix de l'année « suivante. »

En conséquence, l'Académie annonce que le prix Godard, représenté par une médaille de 1,000 francs, sera décerné chaque année, dans sa séance publique, au travail qui remplira les conditions prescrites par le testateur.

Prix Serres. — M. Serres, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des

sciences une somme de 60,000 francs, pour l'institution d'un prix triennal « sur l'em« bryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine. » L'Académie décernera un prix de la valeur de 7,500 francs, dans sa séance publique de l'année 1884, au meilleur ouvrage qu'elle aura reçu sur cette importante question.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1884.

Prix Chaussier. — M. Chaussier a légué à l'Académie des sciences « une inscrip« tion de rente de 2,500 francs par an, que l'on accumulera pendant quatre ans « pour donner un prix sur le meilleur livre ou mémoire qui aura paru pendant « ce temps, et fait avancer la médecine, soit sur la médecine légale, soit sur « la médecine pratique. » L'Académie décernera ce prix, de la valeur de 10,000 fr., dans sa séance publique de l'année 1883, au meilleur ouvrage paru dans les quatre années qui auront précédé son jugement.

Les ouvrages ou mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Prix Dusgate. — Ce prix, de 2,500 francs, est destiné, tous les cinq ans, à l'auteur du meilleur ouvrage « sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens « de prévenir les inhumations précipitées. » L'Académie annonce qu'elle décernera le prix Dusgate, pour la seconde fois, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1885.

Les ouvrages ou mémoires seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin.

Prix Lallemand. — Par un testament en date du 2 novembre 1852, M. G.-F. Lallemand, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des sciences une somme de 50,000 francs dont les intérêts annuels doivent être employés, en son nom, à « récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus « large acception du mot. » L'Académie n'a pu bénéficier de ce legs qu'en 1880; elle annonce qu'elle décernera annuellement le prix Lallemand, dont la valeur est fixée à 800 francs.

Les travaux destinés au concours devront être envoyés au secrétariat avant le 1er juin.

Physiologie. — Prix Montyon, physiologie expérimentale. — M. de Montyon ayant offert à l'Académie des sciences la somme nécessaire à la fondation d'un prix annuel de Physiologie expérimentale, elle annonce qu'elle adjugera annuellement une médaille de la valeur de 750 francs à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra répondre le mieux aux vues du fondateur.

Prix Gay. — M. Claude Gay, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des sciences une rente perpétuelle de 2,500 francs, pour un prix annuel de Géographie physique, conformément au programme donné par une Commission nommée à cet effet.

L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle décernera, s'il y a lieu, en 1882, la question suivante : « Faire connaître, pour les côtes de France baignées par l'Océan « et par la Méditerranée, les dépôts marins ainsi que les dépôts lacustres et terrestres « qui se sont formés sur notre littoral depuis la période actuelle et plus particulière« ment depuis l'époque romaine.

« Cette étude comprendra essentiellement les mouvements d'exhaussement et « d'abaissement de nos côtes; mais il conviendra de faire connaître, en outre, les

« modifications qu'elles ont subies, soit par les érosions de la mer, soit par l'apport « d'alluvions marines ou fluviatiles.

« Le prix pourra être accordé à un mémoire traitant à fond la question, lors « même qu'il s'occuperait seulement d'une région spéciale des côtes de France. »

Les travaux, manuscrits ou imprimés, seront reçus jusqu'au 1er juin 1882.

Locomotion aérienne. — Prix Alphonse Pénaud. — M. Alphonse Pénaud a fait don à l'Académie d'une somme de 3,000 francs, qu'il destine à la création d'un prix, une fois donné, à celui qui aura le plus fait progresser la question de la locomotion aérienne, soit par les ballons, soit par l'aviation.

L'Académie décernera, s'il y a lieu, le prix Alphonse Pénaud dans sa séance publique de l'année 1883.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1883.

Prix généraux. — Prix Cuvier. — L'Académie annonce qu'elle décernera, dans sa séance publique de 1882, le prix Cuvier à l'ouvrage qui sera jugé le plus remarquable entre tous ceux qui auront paru depuis le 1er janvier 1880 jusqu'au 31 décembre 1882, soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Ce prix consistera en une médaille de la valeur de 1,500 francs.

Prix Gegner. — M. Jean-Louis Gegner a légué à l'Académie des sciences une rente annuelle de 4,000 francs, destinée à soutenir un savant qui se sera signalé par des travaux sérieux, et qui dès lors pourra continuer plus fructueusement ses recherches en faveur des progrès des sciences positives.

Prix Delalande-Guérineau. — Mme veuve Delalande-Guérineau a légué à l'Académie des sciences une somme réduite à 10,005 francs, pour la fondation d'un prix à décerner tous les deux ans « au voyageur français ou au savant qui, l'un ou « l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science. »

L'Académie décernera le prix Delalande-Guérineau dans sa séance publique de l'année 1882.

Les pièces de concours devront être déposées au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Prix Jean Reynaud. — L'Académie des sciences annonce qu'elle décernera le prix Jean Reynaud, pour la seconde fois, dans sa séance publique de l'année 1886.

Prix Jérôme Ponti. — L'Académie annonce qu'elle décernera le prix Jérôme Ponti, tous les deux ans, à partir de l'année 1882. Ce prix, de la valeur de 3,500 fr., sera accordé à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture de l'éloge historique de M. Jean-Bernard-Léon Foucault, membre de l'Académie.

M. Decaisne, membre de l'Académie des sciences, section d'économie rurale, est décédé à Paris, le 8 février 1882.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

A l'Académie des sciences morales et politiques, deux places d'académiciens titulaires étaient vacantes, dans la section de législation, droit public et jurisprudence, par suite du décès de MM. Ch. Giraud et Massé. L'Académie, dans sa séance du 4 février 1882, a élu M. Glasson en remplacement de M. Giraud, et M. Arthur Desjardins en remplacement de M. Massé.

LIVRES NOUVEAUX.

BELGIQUE.

Zoologie élémentaire, par Félix Plateau, professeur à l'Université de Gand. Mons, imprimerie et librairie Manceaux, in-12 de 528 pages.

Le plan suivi par M. Plateau dans sa Zoologie élémentaire est original et s'écarte de celui qui est suivi ordinairement dans les ouvrages de ce genre. Écrit particulièrement pour les étudiants qui veulent se rendent compte par eux-mêmes des principaux faits de l'organisation et des fonctions des animaux, ce traité renferme des conseils pratiques pour la dissection, et demande à être suivi à l'aide du scalpel et du microscope. Après un court exposé des notions préliminaires indispensables, l'auteur aborde successivement l'étude de différents types choisis dans la série animale parmi ceux que l'on peut se procurer le plus facilement et pris comme exemple du groupe auquel ils appartiennent. Ainsi la grenouille sert d'exemple pour les Vertébrés, la limace rouge pour les Mollusques, l'écrevisse pour les Arthropodes, etc. Cette méthode d'enseigner une science expérimentale par l'observation nous paraît excellente, et l'étudiant retiendra d'autant plus facilement les faits énoncés qu'il aura pu les observer lui-même. A la suite de ces études pratiques, M. Plateau a consacré plusieurs chapitres à l'exposé des résultats des plus récentes découvertes biologiques. On remarquera ceux où se trouvent résumées l'organisation des protozoaires et les lois du développement embryonnaire.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et C^ie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1882.

Histoire et Mémoires, par le général comte de Ségur, membre de l'Académie française, 2^e^ édition, Paris, 1877, 7 volumes in-8°. — *Mémoires de M^me^ de Rémusat (1802-1808), publiés avec une préface et des notes par son petit-fils, Paul de Rémusat, sénateur de la Haute-Garonne*, 14^e^ édition, Paris, 1880, 3 volumes in-8°. — *Lettres de M^me^ de Rémusat (1804-1814), publiées par son petit-fils, Paul de Rémusat, sénateur de la Haute-Garonne*, Paris, 1881, 2 volumes in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Le général de Ségur, comme M^me^ de Rémusat, appartenait à l'ancienne noblesse. Fils d'un père qui avait été chargé d'une mission en Russie et à qui Louis XVI, presque à la veille de sa chute, avait offert le ministère des affaires étrangères, petit-fils du maréchal de Ségur qui avait été jeté, à l'âge de soixante-dix ans, dans les prisons de la Terreur et ne fut sauvé que par le 9 thermidor, il ne devait guère aimer la Révolution. Ce fut le 18 brumaire, à la vue des dragons sortant des Tuileries, le sabre à la main, pour aller accomplir à Saint-Cloud l'œuvre de Bonaparte, qu'il sentit s'éveiller en lui la vocation militaire[2]. Évidemment, en se faisant soldat, il était prédestiné à servir auprès de Napoléon.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1881 ; pour le deuxième, celui de janvier 1882. — [2] *Histoire et Mémoires*, t. I, p. 48.

Mais, d'abord, il était royaliste et il se figurait qu'en entrant dans l'armée il trouverait, peut-être, dans la suite des révolutions qui, à de si courts intervalles, changeaient la face des choses, l'occasion d'amener ses compagnons d'armes sous les drapeaux du roi. Il en arriva tout le contraire : parti de Paris chaud royaliste en 1800, il y rentrait presque aussi chaud républicain en 1801.

Républicain, du reste, comme on l'était avec Bonaparte et pas plus longtemps que ne le fut le Premier Consul. Ce fut même M. de Ségur le père qui rompit le silence imposé au Corps législatif pour proposer le Consulat de dix ans[1], préliminaires du Consulat à vie et de l'Empire. Le fils, qui a toujours eu et qui, dans son livre, témoigne pour son père les sentiments de la plus grande déférence et du plus entier attachement, ne devait pas avoir d'autres vues sur le gouvernement de la France. S'il gardait quelque chose encore de ses anciennes idées, l'ascendant, comme il le dit, du génie de Napoléon acheva la métamorphose[2].

Il s'était enrôlé le premier dans cette milice que Bonaparte venait d'ouvrir aux fils des anciennes familles en les invitant à s'armer, se monter et s'équiper à leurs frais. Aux yeux de plusieurs de ses proches, c'était une abjuration, un déshonneur. Approuvé par son père, il voulut avoir l'avis de son aïeul, le maréchal, et le vint trouver dans sa retraite, à Chatenay. Il y arriva de bon matin et s'approcha de son lit dans l'attitude la plus soumise. « Vous venez, lui dit d'abord sèchement le vieillard, de « manquer à tous les souvenirs de vos ancêtres; mais c'en est fait, son« gez-y bien, vous voilà volontairement enrôlé dans l'armée républicaine; « servez-y avec franchise et loyauté, car votre parti est pris et il n'est plus « temps d'en revenir. » et le voyant les yeux mouillés de larmes, il s'attendrit, et, de la seule main qui lui restait, l'attira et le pressa sur son cœur; puis, lui remettant vingt louis, à peu près tout ce qu'il pouvait avoir, il ajouta : « Tenez, voici de quoi vous aider à compléter votre « équipement; allez et du moins soutenez avec bravoure et fidélité, sous « le drapeau qu'il vous a plu de choisir, le nom que vous portez et « l'honneur de votre famille[3]. »

Ce ne fut pas alors ni de longtemps qu'il eut l'idée de composer des mémoires. Quelques vers, une ébauche de comédie, c'est tout ce qui l'avait occupé jusque-là, et quand un jour, au début de sa carrière militaire, Mme de Stael, dansant avec lui, l'interrogea sur ce qu'il avait fait de sa plume, il lui dit gaiement qu'il l'avait mise à son shako. Quarante ans s'écoulèrent avant qu'il la reprît pour donner cette forme à ses sou-

[1] *Hist. et Mém.*, t. I, p. 25. — [2] *Ibidem*, t. I, p. 55. — [3] *Ibidem*, t. I, p. 67-68.

venirs[1]. Ce fut moins pour parler de lui que de Napoléon, auprès de qui s'étaient écoulées les plus belles années de sa vie, et il ne dépasse point le moment où il dut le quitter : il s'arrête à 1814; mais il remonte au delà du temps où il commença à le servir. Napoléon était pour lui le sujet principal; il le prend dès sa naissance. On ne peut donc voir là des mémoires. Aussi l'auteur a-t-il soin d'intituler son ouvrage : *Histoire et Mémoires*. Les mémoires, ce qu'il a vu par lui-même, doivent naturellement avoir le plus d'importance à nos yeux. Néanmoins cette histoire de Napoléon avant le 18 brumaire, qui forme le premier volume, est loin d'être sans intérêt. L'auteur y a pu faire entrer ce qu'il tenait des généraux qui avaient connu Bonaparte dans cette première partie de sa carrière, ce qu'il tenait lui-même de sa bouche[2]; il y apporte la connaissance personnelle de l'homme auprès duquel il a combattu pendant quatorze ans, et il nous fait partager, dans une certaine mesure, l'intérêt qu'il prenait lui-même à ses épreuves, à son élévation, à sa fortune. L'ascendant de Napoléon sur lui s'y manifeste déjà par des formes de langage étrangères à son esprit naturellement religieux; ce n'est que *destin*, *prédestination*, *étoile*. Par exemple, parlant des embarras de Pontécoulant, membre du Comité de la guerre en 1795 : « Il était au plus fort « de cette perplexité lorsque l'étoile de Napoléon et de la France voulut « que Boissy d'Anglas entendît ces plaintes[3], » etc. Et à propos de son entrée en scène dans la journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795) : « Comme tout l'a conduit à ce but marqué par le destin!... Depuis le « 25 mai jusqu'au 5 octobre 1795 qu'il est à Paris, pendant ces quatre « mois combien de fois n'a-t-il pas maudit son sort, combien de fois avait- « il tenté d'y échapper, tantôt en abandonnant les armes pour l'industrie, « tantôt en s'efforçant de se faire envoyer, soit en Turquie, soit en Hol- « lande. Mais, sourd à sa voix, le destin l'avait obstinément retenu à « Paris[4], » etc.

[1] Son appendice, où il parle du travail long et assidu de ses Mémoires, est daté, à la première page, de 1845; et quelques dates postérieures viennent sous sa plume à mesure qu'il avance : « Aujourd'hui même, 23 février 1848, « dit-il au commencement de son troi- « sième chapitre, à l'instant où j'écris « cette page, quel ébranlement nou- « veau » (t. VII, p. 249); et à la fin du livre I[er] du tome I, que l'on peut regarder comme une préface, parlant de sa visite à son aïeul le maréchal après son enrôlement : « Cinquante ans « se sont écoulés depuis » (t. I, p. 58); c'est le dater de 1850. Au livre XII de ce même tome, faisant le portrait de Bernadotte, il dit : « Depuis trente ans « qu'il est arrivé au trône » (t. I, p. 492). Cette page est donc écrite en 1840.

[2] Voyez *Mémoires*, t. I, p. 151; t. II, p. 32.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 150.

[4] *Ibidem*, t. I, p. 170, 171.

Je ne veux m'arrêter, du reste, à cette première partie que pour y signaler l'esprit qui anime l'auteur. C'est une vive admiration pour le héros des campagnes d'Italie et d'Égypte, sans qu'il dissimule, d'ailleurs, ni les ruses de sa politique ni l'emportement aveugle de ses passions : mais il voit dans son machiavélisme l'influence de ses relations avec le Directoire[1], et il pourrait voir aussi l'influence de certains directeurs dans quelques épisodes de sa vie en Égypte, disons même l'influence de l'Orient et comme un avant-goût de ce rôle de sultan auquel il s'essayait, quand, par exemple, épris d'une femme, il s'assura toute liberté auprès d'elle en expédiant au delà des mers le mari[2].

Le 18 brumaire n'inspire à l'auteur que de l'enthousiasme : c'est une mission d'en haut[3]. C'est l'époque, on l'a vu, où il s'enrôle dans les « hussards de Bonaparte, » et il nous donne un amusant échantillon de sa manière d'exécuter la consigne dans les débuts de sa carrière. Un jour, le général Matthieu Dumas, qui se rendait chez Carnot, lui ayant dit de le suivre, il le suivit non pas seulement jusque dans la cour de l'hôtel, où ils mirent pied à terre, mais au delà du perron, à travers les antichambres, les salons, jusque dans le cabinet du ministre, droit et fixe derrière son général qui ne s'en doutait point, et devant le ministre qui se demandait ce que ce grand hussard faisait là. Il avait suivi : naïveté, comme il dit, qui ne lui nuisit pas; car le général, en le renvoyant, dit à Carnot ce qu'il était, le premier enrôlé dans les nouveaux volontaires, et Carnot s'en souvint[4]. Quelques mois après, il était officier. Il servit d'abord avec Dumas sous Macdonald, général en chef de l'armée des Grisons, quand un incident le fit passer dans l'armée de Moreau, et il assista, pour ses débuts, à la grande bataille de Hohenlinden (3 décembre 1800). Il en parle en témoin; il ne parle que sur ouï-dire de la bataille de Marengo livrée six mois plus tôt (14 juin); mais parmi ceux qu'il en ouït parler est Bonaparte.

Ses campagnes d'Allemagne, avec Moreau, et des Grisons avec Macdonald l'avaient converti au nouvel ordre de choses :

Ce fut alors surtout, dit-il, que je compris la Révolution. J'en voyais pour la première fois à découvert les plus fortes, les plus vivaces et les plus profondes racines. Les passions dont j'étais environné blessaient mes premières affections : elles me repoussaient en moi-même, où j'aimais d'ailleurs à me renfermer; elles rendaient ma position difficile. Cette situation me fut profitable. Au milieu de cette armée plébéienne si fière d'elle-même à si juste titre, je mesurai la double folie d'une obstination

[1] *Mémoires*, t. I, p. 425.
[2] *Ibidem*, t. I, p. 427.
[3] *Ibidem*, t. II, p. 4.
[4] *Ibidem*, t. II, p. 30.

royaliste et surtout aristocratique : la première, sous nos drapeaux républicains, me sembla une trahison; quant à la seconde, entouré de tant de guerriers, tous plus anciens, plus expérimentés, plus instruits que moi, je sentis combien ces prétentions exclusives de naissance seraient, non seulement dangereuses, mais injustes et ridicules. Dès lors, j'acceptai la Révolution comme un fait accompli, fondé en droit, et auquel le bon sens, l'équité, l'intérêt du pays et même celui de l'ancienne noblesse, ordonnaient qu'on se rattachât[1].

Il ne devait pas tarder à y être rattaché lui-même par un lien plus personnel. Rappelé auprès de Macdonald qui l'avait pris pour officier d'ordonnance, il l'accompagna dans sa mission en Danemark. Il y recueillit curieusement des notes qu'il communiqua à Duroc, alors colonel, aide de camp de Bonaparte et chargé par le Premier Consul de visiter Berlin, Copenhague, Stockholm et Saint-Pétersbourg. Duroc, frappé de son intelligence, parla de lui favorablement à Bonaparte, et, au retour, Bonaparte le chargea d'une mission en Espagne : il s'agissait de remettre ostensiblement une lettre au roi et secrètement une autre lettre au prince de la Paix. Il revint ayant parfaitement réussi, et trois mois après, Napoléon, tenant compte de la préférence bien déclarée qu'il donnait à l'état militaire sur la diplomatie, le fit entrer dans son état-major intérieur[2] (27 octobre 1802).

Ses fonctions consistaient pour le moment à commander la garde montante qui veillait sur le Premier Consul. En temps de paix, elles le retenaient dans le palais où M^{me} de Rémusat venait d'entrer aussi. Napoléon, sans le savoir, se trouvait donc placé entre nos deux observateurs.

Laissons de côté ce que M. de Ségur, fidèle au titre de son ouvrage, nous raconte de l'histoire du temps pour nous en tenir à ce qu'il a plus particulièrement observé de Napoléon. Le jeune officier d'ordonnance est tout d'abord ébloui :

Les charmes et l'esprit si connus des sœurs du Premier Consul, les grâces de M^{me} Bonaparte et de sa fille, la beauté remarquable des jeunes femmes qui venaient compléter cette réunion séduisante, enfin, et par-dessus tout, la présence d'un héros, tout alors donnait à cette cour nouvelle, sans étiquette encore, sans autre gêne que les traditions de l'ancienne bonne compagnie, un éclat, un attrait indéfinissables[3].

Il parle, comme M^{me} de Rémusat, de ces conversations où le Premier Consul, malgré l'incorrection de son langage (M. de Ségur ne relève pas ce détail), tenait tout le monde suspendu à ses lèvres :

[1] *Mémoires*, t. II, p. 131. — [2] *Ibidem*, t. II, p. 189. — [3] *Ibidem*, t. II, p. 200.

Que de fois dans ces veillées, les plus jeunes femmes même oublièrent l'heure, croyant voir ce qu'il racontait, et comme enchaînées à ces admirables récits, que colorait vivement une verve inépuisable d'ingénieux rapprochements, d'images neuves, hardies, les plus inattendues et les plus piquantes[1].

Et continuant :

Les autres plaisirs de son intérieur étaient des spectacles de société, où ses enfants adoptifs avaient, comme nous, des rôles. Lui-même venait quelquefois encourager nos répétitions que dirigeaient les acteurs célèbres, Michaud, Molé et Fleury. Les représentations se passaient à Malmaison devant une société choisie. Elles étaient suivies de concerts, où dominait le chant italien, et souvent aussi de petits bals, sans foule, sans confusion, composés de trois à quatre contredanses simultanées et largement espacées. Il y dansait lui-même gaiement au milieu de nous, en demandant les airs, déjà vieillis, qui lui rappelaient son adolescence. Ainsi se terminaient, vers minuit, ces soirées charmantes[2].

M. de Ségur y ajoute, pour ces premières années, un trait que M^me^ de Rémusat ne donne pas dans son portrait de Napoléon : c'est son « aménité habituelle : »

Et à ce propos, dit-il pour justifier son dire, je me souviens que, dans son salon, lorsque nos éclats de rire devenant trop vifs, troublaient le travail auquel il se livrait dans le cabinet voisin, il entr'ouvrait la porte et se plaignait avec bonhomie de ces interruptions, se contentant de nous recommander doucement une joie un peu moins bruyante[3].

Il y a un autre point où M. de Ségur et M^me^ de Rémusat se rencontrent, et, on le peut dire, avec le même sentiment : c'est l'enlèvement et l'assassinat du duc d'Enghien. M. de Ségur cherche quelques circonstances atténuantes : Bonaparte avait été trompé sur la part que le prince avait eue au complot de Georges Cadoudal, et, au dernier moment, il avait envoyé à Réal l'ordre de se rendre à Vincennes, ordre qui faisait supposer un sursis et qui, dans tous les cas, arriva trop tard. Mais il reconnaît que le Premier Consul accepta pleinement la responsabilité du fait et couvrit ses agents. Cet acte de violence faillit arrêter net le mouvement qui commençait à rapprocher de Bonaparte l'ancienne société. M. et M^me^ de Rémusat étaient fort ébranlés[4]. M. de Ségur et son père, qui était alors au Conseil d'État, délibérèrent s'ils ne donneraient pas leur

[1] *Mémoires*, t. II, p. 200.
[2] *Ibidem*, t. II, p. 201.
[3] *Ibidem*, t. II, p. 201.
[4] *Mémoires de M^me^ de Rémusat*, t. I, p. 326 et 341.

démission [1]. Tout le monde à la cour était consterné. Les Jacobins seuls ne cachaient pas leur joie, dans l'espoir que le chef de l'État, rompant ainsi avec les autres, se trouverait fatalement ramené à eux [2]. Ce fut la crainte qu'il n'en arrivât ainsi qui retint MM. de Ségur. Mais l'impression resta, car la blessure était profonde.

On a vu par M[me] de Rémusat comment Bonaparte cherchait à s'étourdir dans la réception à la Malmaison, le soir qui suivit ce grand crime [3]. M. de Ségur ne fait pas un tableau moins intéressant de la réception qui eut lieu aux Tuileries le 25 mars [4]. Mais, après avoir constaté la peine inutile que le Premier Consul se donna pour trouver une approbation et comment il se raidit devant ce désaveu universel, l'auteur ajoute cette réflexion, qui, pour Bonaparte, eût été une excuse :

> Toutefois son but fut atteint, puisqu'à dater de ce moment les conspirations royales cessèrent [5].

Ce but-là fut atteint, soit; mais un but bien plus élevé fut manqué. Napoléon perdit de sa bonne renommée en France. Le sentiment qui s'était à peine dissimulé, même devant lui, fut partagé par l'immense majorité de la nation; on croyait qu'il allait fonder un régime régulier, et il rentrait dans les voies de la Terreur. Il perdit de sa considération en Europe : la Prusse, qui allait se rapprocher de lui, se retourna vers la Russie, et cela, dit M. de Ségur, prépara la deuxième et la troisième coalition contre la France. Napoléon en triompha, et il fut alors plus grand que jamais; mais il ne triompha point de l'opinion publique : elle flétrit toujours le crime de Vincennes. L'Empereur, dans les derniers jours de son règne, eut l'occasion de le voir, et s'étonnait qu'on en parlât encore. C'est une tache indélébile, qui durera autant que son nom.

Napoléon avait été nommé Premier Consul pour dix ans, puis Consul à vie (1802). La conspiration des royalistes hâta la transformation du Consulat en Empire (1804). Le nouvel Empereur voulait marquer son avènement par l'invasion de l'Angleterre, et, pour que l'Empire fût la paix, il se proposait d'aller détruire, dans les Îles Britanniques, le principe de toutes les résistances du Continent. On sait par quelle cause l'entreprise manqua et comment, à l'invasion de l'Angleterre, fut substituée tout à coup la guerre contre ses deux alliées, l'Autriche et la Russie. En

[1] *Mémoires de M. de Ségur*, t. II, p. 265.

[2] *Ibidem* et *Mémoires de M[me] de Rémusat*, t. I, p. 326.

[3] *Mém. de M[me] de Rémusat*, t. I, p. 330.

[4] *Mémoires de M. de Ségur*, t. II, p. 273-274.

[5] *Ibidem*, t. II, p. 275.

une nuit, dit M. de Ségur, il dicta le plan et la marche de cette grande guerre, et l'auteur ajoute que tout, « les champs de bataille, les victoires « jusques aux jours où nous devions entrer dans Munich et dans Vienne, « tout alors fut annoncé, fut écrit comme il arriva [1]. »

M. de Ségur accompagna Napoléon dans cette guerre, et il rapporte un trait de lui qu'il ne faut pas négliger, puisqu'il corrige d'autres impressions en le montrant sous un meilleur jour. C'était après la bataille d'Elchingen, à la veille de la capitulation d'Ulm. Un petit tambour, pauvre enfant jeté comme tant d'autres, avant l'âge, dans le feu des batailles, s'était retiré, blessé, dans une ferme où l'on vint justement préparer le logement de l'Empereur pour la nuit. Comme on voulait l'en faire sortir, il résista, « disant qu'il y avait place pour tout le monde; qu'il avait froid, qu'il était « blessé, qu'il était bien là et qu'il y restait. » Napoléon l'entendant se mit à rire et voulut « qu'on le laissât sur sa chaise, puisqu'il y tenait si fort. » Quand M. de Ségur entra dans la pièce, l'Empereur et le petit tambour sommeillaient, assis chacun de leur côté auprès du poêle, entourés d'un cercle de généraux qui étaient debout, attendant les ordres [2]. C'est par eux que le jeune officier d'ordonnance eut l'explication du tableau.

Dans la suite de la campagne, M. de Ségur nous retrace plus d'une autre scène. Il était à Austerlitz. Il a vu cette illumination spontanée qui se propagea avec la rapidité d'un feu d'artifice de rang en rang, la veille de la bataille, pour célébrer l'anniversaire du couronnement de l'Empereur. Il a vu les maréchaux venir à l'ordre auprès de l'Empereur avant le combat :

> Dans cet instant solennel, dit-il, ces maréchaux formèrent, autour de l'Empereur, le plus formidable ensemble que l'imagination puisse concevoir! Spectacle merveilleux! Dans ce cercle redoutable, que de gloires réunies! Que de chefs de guerre, justement et diversement célèbres, entourant le plus grand homme de guerre des temps antiques et modernes! Il me semble les voir encore recevoir successivement son inspiration et aussitôt, comme s'ils eussent emporté la foudre, s'élancer de toutes parts pour en aller briser les forces réunies des deux Empires! Ma vie aurait la durée de celle du monde que jamais l'impression d'un tel spectacle ne s'effacerait de ma mémoire [3].

Son récit de la journée prouve du reste que, pour bien faire un tableau de bataille, il n'est pas bon d'y avoir été trop mêlé. On dit fort bien ce que l'on a vu, l'ensemble échappe. M. Thiers, qui n'a pas été à la bataille d'Austerlitz, l'a décrite d'une manière plus saisissante que M. de Ségur qui s'y trouvait aux côtés de Napoléon.

[1] *Mémoires*, t. II, p. 340. — [2] *Ibidem*, t. II, p. 390. — [3] *Ibidem*, t. II, p. 463.

La paix de Presbourg, qui fut le fruit de cette grande victoire, en créant autour de l'Empire tous ces royaumes de famille, commença à donner quelques inquiétudes aux plus sages. M. de Ségur, malgré toute son admiration, le constate :

En le voyant, dit-il, ainsi tailler avec son épée tant de royaumes et y improviser ces monarques sans précédents, les plus réfléchis d'entre nous s'étonnèrent. Ils crurent que, dans ces rois inaccoutumés, et si imprévus à leurs royaumes, origine et langage, habitudes et mœurs, tout serait obstacle à leur naturalisation au milieu de leurs sujets, et bien plus encore dans la famille des princes anciens, si fiers de leur royale descendance, rois issus du temps dont ils avaient tant d'intérêt à défendre la consécration. Ainsi parlaient déjà, mais à voix basse, quelques-uns de nous; et pourtant ceux-là mêmes, entraînés comme nous dans ce tourbillon de gloire, s'y abandonnèrent[1].

Entre la guerre d'Autriche et la guerre de Prusse, Joseph, créé roi de Naples, eut à faire la conquête de son royaume, et M. de Ségur, attaché à son armée, nous fait voir avec quelle imprévoyance et quel désordre se fit cette occupation; il nous dit surtout, en nous racontant la conversation qu'au retour il eut avec l'Empereur à Saint-Cloud, comment l'Empereur la jugea[2]. Partout où l'on trouve ces paroles de Napoléon gardées par une mémoire fidèle, c'est assurément ce qu'on peut recueillir de plus précieux pour la connaissance des choses comme pour l'histoire de l'homme.

Revenu de Naples, M. de Ségur s'était marié sur cette parole de Napoléon : « Reposez-vous donc et mariez-vous, il y a temps pour tout, et il « n'est nullement question de guerre. » Six semaines après, il le rejoignait à Wurtzbourg : la guerre de Prusse venait de commencer.

M. de Ségur, aux premières pages de son deuxième volume, résume en traits généraux toute cette campagne, sauf à la reprendre ensuite dans le détail : très bonne manière de procéder. Il n'a pas de peine à montrer qu'elle dépasse tout ce qu'avait fait le grand Frédéric, le seul homme de guerre avec lequel Napoléon lui-même se mettait en comparaison. Mais l'auteur des Mémoires reconnaît en Frédéric un mérite que n'eut pas

[1] *Mémoires*, t. II, p. 495. A plus forte raison, ce sentiment dominait-il dans le peuple : « A cette époque, dit aussi M. de « Metternich, la France avait besoin d'or- « dre, elle le sentait. Elle aurait suivi sans « peine une voie pacifique, si l'esprit de « conquête de Napoléon ne l'eût poussée « dans un système qui finit par causer « sa perte. » (*Mémoires*, t. I, p. 53). « Si « Napoléon avait borné son ambition à « conserver les conquêtes de la Répu- « blique, il aurait accru sa popularité. » (*Ibidem*, p. 70.)

[2] *Mémoires de M. de Ségur*, t. II, p. 559-562.

son émule : il savait s'arrêter. La Prusse était entièrement conquise, sa capitale, ses forteresses, occupées; n'était-ce point assez?

> Ce fut, dit M. de Ségur, la facilité rapide d'un triomphe si entier qui décida Napoléon à tenter le reste. Son ambition crut avec sa fortune. Il n'était pas accoutumé à se laisser devancer par elle. Dédaigneux de traiter avec un roi désormais sans royaume et sans armée, dès qu'il se vit le pied sur la Baltique, l'Océan lui parut insuffisant : il espéra réunir cette autre mer au système continental, et vaincre ainsi la mer par la terre en interdisant aux Anglais l'accès de toute l'Europe[1].

D'ailleurs, par la Prusse on touchait à la Pologne, par la Pologne à la Russie. La Prusse vaincue, la Pologne pouvait-elle demeurer asservie? Et l'affranchissement de la Pologne n'était-ce pas la guerre avec l'empire des Czars? La campagne de Pologne suivit donc celle de Prusse; et ici on rencontra un genre nouveau de difficultés. On avait jusque-là vécu aux dépens du pays occupé : or on était dans un pays ami; il le fallait donc traiter avec ménagement. Cet embarras et des difficultés d'une autre sorte, la nature du sol, la saison, ne furent qu'un premier avertissement alors. Pour le présent, il n'en résulta qu'un simple retard dans la marche de la fortune de Napoléon, et le triomphe eut plus d'éclat que jamais lorsque, après la bataille de Friedland, il eut conquis la paix de Tilsitt.

M. de Ségur n'assista pas à la fin de cette campagne : il avait été fait prisonnier dans une charge exécutée avec trop d'emportement[2]. Cela nous vaut un premier aperçu de la Russie où il fut emmené en captivité : captivité de vainqueur, captivité dorée, bien différente de celle qu'y trouvèrent plus tard nos officiers et nos soldats vaincus.

Rentré en France après la paix de Tilsitt, il y trouve l'Empire dans toute sa splendeur; mais il voit commencer deux choses dont il ne méconnaît pas la gravité : l'une fort petite, au point de vue militaire : l'envahissement de Rome, le pape déjà presque prisonnier au Vatican; l'autre, grosse de tous les désastres à venir, la guerre d'Espagne.

L'auteur, qui appelle cette guerre, dès le début, « un spectre funeste « attaché à la fortune de Napoléon[3], » cherche pourtant, dans son affection pour l'Empereur, à lui trouver quelques excuses. Après avoir raconté le guet-apens où la famille royale d'Espagne fut attirée :

> Ces faits, dit-il, parlent assez d'eux-mêmes pour qu'il me soit permis de m'abstenir d'y joindre aucun commentaire. Mais, pour terminer par quelques compensations à tout ce que vient de me coûter un récit aussi pénible, je rappellerai la manifestation hostile et perfide du gouvernement espagnol en 1806, le mépris trop mérité qu'in-

[1] *Mémoires*, t. III, p. 75. — [2] *Ibidem*, t. III, p. 96. — [3] *Ibidem*, t. III, p. 213.

spirait cette dernière branche régnante d'une famille dont la déchéance entière importait tant à l'affermissement d'une dynastie naissante, la tentation excitée par les scènes intestines de l'Escurial et de l'Aranjuez et par la crainte d'une influence qui pouvait devenir ennemie de l'alliance française et du système continental. Je ferai remarquer la circonstance atténuante de n'avoir plus qu'à substituer une usurpation étrangère à l'usurpation d'un fils sur un père assez indigne pour préférer l'abandon volontaire de son royaume à un étranger plutôt qu'à ce fils rebelle! Je rappellerai encore, après l'ambition satisfaite, les égards pour la victime, et qu'enfin à cette ambition intéressée il faut ajouter une plus noble ambition, quelque impuissante qu'elle ait été, celle de faire succéder dans la Péninsule, aux ténèbres des temps barbares où son absurde gouvernement la tenait plongée, toutes les lumières, tous les bienfaits de la civilisation des temps modernes [1].

Excuses bien insuffisantes! Qui peut admettre comme valable en pareil cas cet intérêt purement dynastique, ou croire sérieusement à ces projets de civilisation? M. de Ségur, qui fut pendant quelque temps à la guerre d'Espagne, en décrit fort bien le caractère :

Là, dit-il, comme dans la Vendée de 1793, le peuple seul avait commencé; les grands, les riches, les autorités civiles, l'armée espagnole même, tout ce qui calculait enfin, tout ce qui avait intérêt à l'ordre et ne concevait de force que la force organisée, hésita et temporisa [2].

Comment l'Empereur n'y aurait-il pas été trompé? Mais, quand les difficultés apparurent, quand un désastre suivit, ce ne fut pas un avertissement pour lui, tout au contraire. Il s'obstina :

Il ne savait pas reculer, se résigner à se dessaisir. C'était même en lui un système, sentant bien tout ce que dans sa puissance il y avait de prestige d'infaillibilité, d'invincibilité, et craignant avant tout de l'affaiblir [3].

L'irritation de Napoléon contre ceux qui, en Espagne même, ne l'approuvaient pas, avait éclaté contre les grenadiers de la vieille garde :

On dit que vous murmurez, s'était-il écrié, parlant à tous dans la personne de leur chef, que vous voulez retourner à Paris, à vos maîtresses; mais détrompez-vous, je vous retiendrai sous les armes jusqu'à quatre-vingts ans. Vous êtes né au bivouac, vous y mourrez [4].

De retour à Paris, sa mauvaise humeur se manifesta bien davantage à l'égard de ceux qui, n'ayant point approuvé son entreprise, se trouvaient avoir raison contre lui. Mme de Rémusat nous a dit la disgrâce de

[1] *Mémoires*, t. III, p. 231.
[2] *Ibidem*, t. III, p. 239.
[3] *Ibidem*, t. III, p. 256.
[4] *Ibidem*, t. III, p. 312.

Talleyrand; M. de Ségur nous raconte la scène terrible que lui fit l'Empereur en plein Conseil :

L'un des témoins, dit-il, ajoutait que, pendant cette longue et foudroyante explosion de colère méprisante et de gestes menaçants, ce qui l'avait frappé le plus avait été l'attitude et la physionomie muettes et dédaigneusement impassibles de Talleyrand, debout et accoudé contre la cheminée de la salle du Conseil [1].

M. de Ségur, qui hait dans Talleyrand un des auteurs, un des complices au moins de la chute de l'Empire, ajoute :

S'il lui convint de s'imposer cette contrainte, il s'en dédommagea amplement aussitôt après. Je tiens d'autres témoins que ce personnage sortit alors du palais, toujours calme en apparence, le sourire sur les lèvres, affectant même de prononcer quelques mots indifférents, et qu'il se fit conduire chez une dame de sa société intime [serait-ce Mme de Rémusat?]; mais que là, les portes du salon à peine refermées sur lui, débordant enfin, et sa colère s'étant fait jour par un impétueux torrent des plus étranges jurements et imprécations contre l'Empereur, il lui voua une haine éternelle et la plus implacable des vengeances [2].

La grande guerre nouvelle qu'il était facile de prévoir éclata. Napoléon, par ses caresses, par ses promesses, put encore retenir dans son alliance la Russie fort refroidie. Mais l'Autriche mit en mouvement trois armées [3], et un feu secret, nourri par le *Tugendband* « fédération de la « Vertu » courait par toute l'Allemagne.

M. de Ségur admire justement « l'immensité des combinaisons qui « jaillirent alors tout à la fois du génie de l'Empereur:... ses soins pour « l'organisation de ses armées improvisées et de leurs nombreux maga- « sins;... ses ordres pour l'administration et la défense de l'Empire en son « absence; ses instructions à ses envoyés extérieurs et à tous les généraux « de terre et de mer; » et elles embrassèrent, « non seulement la France, « l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, tout le continent enfin, mais aussi la « Méditerranée et l'Océan entier jusqu'au Nouveau-Monde [4]. »

Quant à la guerre, il décrit rapidement les cinq phases qu'elle présente : la première, en cinq journées, qui a pour pivot Ratisbonne, et pour résultat la Bavière reconquise, les Autrichiens coupés de leur base

[1] *Mémoires*, t. III, p. 313.

[2] *Ibidem.*

[3] « L'Autriche, dit M. de Metternich, « se trouvait dans une situation qui ne « pouvait durer. Le cabinet autrichien le « sentait bien; cela n'était pas moins évi- « dent pour Napoléon, qui déjà considé- « rait l'Autriche comme une proie des- « tinée à ses nouveaux alliés allemands. » (*Mémoires*, t. I, p. 65.) C'est peut-être une supposition gratuite en ce qui touche Napoléon.

[4] M. de Ségur, *Histoire et Mémoires*, t. III, p. 316-317.

d'opérations; la seconde, marche sur Vienne et occupation de cette capitale; la troisième, l'héroïque défaite d'Essling; la quatrième, la victoire de Wagram; la cinquième, ce long séjour à Vienne et la paix de Schönbrünn. Il s'arrête à quelques anecdotes où il montre la familiarité de l'Empereur avec le soldat, sa bonté pour tous, son plaisir à récompenser les plus valeureux et l'entrain de ces braves, là même où l'Empereur s'arrêtait consterné, comme à Ébersberg, devant le spectacle hideux des rues encombrées de débris informes d'hommes hachés, écrasés, consumés : « Bah! disait un Corse, allons toujours! il en reste bien assez « de nous pour vaincre encore. » Et néanmoins M. de Ségur ne peut dissimuler que, dans ce même mois, l'Empereur s'exposa volontairement à des pertes bien plus cruelles, « se laissant trop entraîner à ce jeu terrible des batailles, source de sa célébrité première, où son génie trouvait le développement de toutes ses forces et qu'il jouait avec tant de « supériorité[1]. »

La paix de Schönbrünn marque un pas de plus, non dans la puissance, mais dans l'enivrement de l'Empereur. Le divorce depuis si longtemps suspendu sur la tête de Joséphine s'est accompli; Napoléon épouse une archiduchesse, et l'année suivante l'Empire semble consolidé; Napoléon a un fils : le roi de Rome!

Tout prend un caractère de plus en plus personnel à la cour. Les hommes que Napoléon avait jusque-là ménagés, croyant en avoir besoin, sont écartés du pouvoir. Talleyrand n'a plus que des dignités; Fouché quitte la police, l'aide de camp Savary le remplace; le secrétaire d'État Maret devient ministre des relations extérieures :

« Napoléon, dit M. de Ségur, n'a plus affaire qu'à deux serviteurs « d'une obéissance outrée chez l'un et aveugle chez l'autre. » Et, après avoir énuméré de nouvelles annexions : le Valais, le Lauenbourg, les villes hanséatiques; le pape établi à l'archevêché de Paris, le Hanovre donné au roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte) avec promesse de Magdebourg, un grand-duché de Francfort créé pour le prince Eugène, enfin la résolution de réunir l'Espagne au moins jusqu'à l'Èbre « à un Empire qui, dès lors et avec tant d'adjonctions, n'aurait plus été « la France, » il ajoute :

En effet, l'Empire d'alors, c'était l'Empereur. Il n'était qu'en lui! Monstrueux assemblage de parties hétérogènes sous sa main puissante, cet Empire, sans existence propre, n'en avait d'autre que la sienne. Cette main n'allait même plus suffire; ce fut alors pourtant qu'il commença à vouloir forcer la Russie de s'y soumettre[2].

[1] *Histoire et Mémoires*, t. II, p. 337. — [2] *Ibidem*, t. III, p. 447.

Plus il allait en avant, plus il trouvait de difficultés; et plus il trouvait de difficultés, plus il était résolu à les vaincre. C'était sa politique. La guerre de Russie, qui l'aurait cru? lui fut inspirée par une idée de *conservation!* M. de Ségur, qui n'en était point assurément partisan, a dit le mot. Après avoir cherché quelque motif aux annexions les plus outrées (Hambourg, Dantzig), se demandant pourquoi, avant d'en avoir fini avec Cadix, il courait avec tant de hâte à Moscou, il remarque que sa santé déclinait et qu'il pouvait s'inquiéter de l'avenir de son œuvre. Il rappelle cette parole de l'Empereur à Mollien : «Je suis mortel et plus qu'un «autre;» et celle-ci : «Mon sceptre, pour mon héritier, sera bien lourd «à porter.»

Dans cette prévision, ajoute-t-il, comme ce sceptre, comme cet héritier, semblaient n'avoir plus, sur le Continent, d'autre puissance à redouter que celle de la Russie, il se peut, se sentant vieillir, qu'il se soit repenti de l'avoir accrue du nord au sud, jusqu'au golfe de Bothnie et au Danube! De là cette hâte à vouloir l'abaisser, mais dans un esprit de conservation plus que de conquête; d'où résulterait que le reproche d'une impatiente et gigantesque ambition en pourrait être atténué[1].

Étrange *esprit de conservation!* C'est ainsi qu'on se perd. Bien plus, il devint plus fier et plus entreprenant que jamais; c'est alors qu'on le vit réunir à l'Empire français : en Hollande, la Zélande et le Brabant; en Allemagne, les deux têtes de pont sur le Rhin, Kehl, Cassel, et au delà du Rhin, le grand-duché de Berg; en Italie plusieurs provinces et, comme on l'a vu, Rome elle-même[2]. Bien plus, quand le soulèvement de Madrid en eut chassé son frère Joseph, quand il vint de sa personne en Espagne, il songeait à y réunir l'Espagne. Il fallut, outre les instances de son frère, l'annonce des préparatifs de plus en plus menaçants de l'Autriche, pour le faire renoncer à cette résolution[3].

Le quatrième et le cinquième volume des *Mémoires* de M. de Ségur sont une réimpression de son histoire si connue de Napoléon et de la grande armée en 1812. Nous n'avons donc pas à nous y arrêter. En l'abordant on se trouve comme dans un autre milieu; c'est quelquefois le ton épique, et quelle plus formidable épopée que cette histoire? Je veux seulement relever ce que l'historien, quand il revient à ses *Mémoires*, dit lui-même de la manière dont il composa son ouvrage.

[1] *Mémoires*, t. III, p. 476. — [2] *Ibidem*, t. III, p. 256. — [3] *Ibidem*, t. III, p. 301-303.

Pour bien comprendre les entraînements de son héros, M. de Ségur se fit joueur. Un conquérant, n'est-ce pas un terrible joueur? Il voulut donc passagèrement connaître les émotions du jeu :

Lorsque ensuite, dit-il, je les rapportai à mon travail, ce qui, dans ce rapprochement, me frappa le plus, fut ce goût du risque et surtout cette témérité négligente, blasée même, qu'inspire à tous les joueurs, même de batailles, une trop longue suite d'heureuses chances : disposition d'esprit, ou, comme on dit, besoin de se piquer au jeu, qui les porte à ne point trop redouter, à provoquer même les chances malheureuses, comme une sensation nouvelle ou comme un ravivement d'émotions, dont ensuite on se repent amèrement[1].

De plus, pour rendre son livre plus digne de son grand sujet, il voulut prendre modèle sur l'un des grands historiens de l'ancienne Rome, non pas l'historien de ses origines et de ses conquêtes, mais l'historien des mauvais jours, Tacite; et l'on retrouve, en effet, quelque chose des procédés de Tacite dans ces réflexions ou tableaux sous forme de discours indirects mêlés au récit de la campagne. Il eut même dans cette ardeur d'imitation une idée assez étrange. Tacite, dont la lecture avait sur lui tant de puissance, avait écrit il y a dix-huit cents ans, et son autorité s'était accrue sans doute par cette durée. Si lui-même il laissait passer une période égale avant que son œuvre vît le jour? Quelle impression ne ferait pas cette histoire apparaissant tout à coup dans quelque deux mille ans! Mais on lui fit observer qu'une histoire tenue ainsi dans le secret courrait le risque de disparaître, et d'ailleurs que Tacite avait écrit pour ses contemporains[2]. Il se détermina donc à faire comme Tacite. Il n'aurait pas été de l'Académie française, s'il avait attendu deux mille ans.

On éprouve quelque désenchantement lorsque de cette histoire grandiose on retombe dans la suite des *Mémoires*, et les événements ne sont pas de nature à relever les esprits. L'Empire est encore debout, mais la France est épuisée et les jours sont bien sombres. L'Europe offrait alors le spectacle que l'on peut avoir à la suite d'une grande inondation. Sur toute sa surface on voyait des forteresses isolées où flottait notre drapeau, où restaient nos soldats comme les témoins de la domination qui venait de disparaître. On les y avait laissés dans l'espoir d'un retour offensif qu'ils rendraient plus redoutable. On aurait eu grand avantage à les ramener derrière le Rhin pour fortifier cette barrière contre une autre invasion.

[1] *Mémoires*, t. VII, p. 262. — [2] *Ibidem*, t. VII, p. 277.

Le Rhin n'était du reste pas encore menacé. La Russie délivrée avait besoin d'alliés au delà de ses frontières; la Prusse ne faisait que de se relever; l'Autriche, plus engagée avec Napoléon, avait besoin de ménager son changement d'attitude. On attendait encore la guerre en Allemagne. On ne doutait pas qu'on n'y dût voir reparaître l'Empereur, tant l'impression qu'il avait faite était profonde; et cette croyance n'était pas sans fondement, car il ne pouvait pas rester sous le coup d'une défaite. Il savait que, s'il ne se relevait point par quelque action d'éclat, il était perdu.

M. de Ségur, revenu de Russie avec le grade de général, était employé à recruter en Touraine, par-dessus la conscription ordinaire qui anticipait sur les classes, une troupe nouvelle alléchée par le titre de garde d'honneur. Mais que l'on était loin de ces « hussards de Bonaparte » où jadis il s'était enrôlé le premier au commencement du Consulat! et quelle fatigue partout, même parmi ces maréchaux qui, tout en gardant leurs titres, voyaient s'écrouler les dotations fondées sur les pays conquis[1]. La charge qui lui était dévolue ne lui permit pas de suivre, comme il le demandait, Duroc dans la nouvelle guerre d'Allemagne où ce général périt un des premiers. Il ne raconte donc que d'après les bulletins ou les témoignages des autres cette campagne qui commença par les batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurtzen, gagnées avec de jeunes conscrits sur les Prussiens et sur les Russes, et qui, suspendue par un armistice, sous la médiation de l'Autriche, reprise après le congrès de Prague et l'union de l'Autriche aux confédérés, se continua par la bataille de Dresde, où Moreau périt dans les rangs ennemis, et par tant d'autres rencontres, pour aboutir à la désastreuse bataille de Leipsick[1]. M. de Ségur n'arriva à Mayence que pour être témoin des malheurs de cette nouvelle retraite. Il la définit par un mot : « On eût

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 2. M. de Metternich dit déjà de 1809 : « La France « avait besoin de repos; elle le sentait, « et ce sentiment ne régnait pas seule- « ment dans la masse de la nation, il était « partagé par les compagnons d'armes « de Napoléon eux-mêmes. Ces hommes, « sortis pour la plupart des rangs infé- « rieurs de l'armée, étaient parvenus au « comble des honneurs militaires; gorgés « de butin, enrichis par la générosité « calculée de l'Empereur, ils désiraient « jouir de la grande situation à laquelle « ils étaient parvenus. » (*Mémoires*, t. I, p. 68.)

[1] « Il était, dit M. de Metternich, telle- « ment habitué à se regarder comme né- « cessaire au maintien du système qu'il « avait créé, qu'à la fin il ne compre- « nait plus comment le monde pourrait « aller sans lui. Dans notre entretien « de Dresde, il me dit ces propres pa- « roles : Je périrai peut-être, mais j'en- « traînerai dans ma chute les trônes et « la société tout entière. » (*Mémoires*, t. I, p. 288.)

« dit que le spectre de la Grande Armée morte l'année précédente repa-« raissait[1]. »

C'était désormais la campagne de France. M. de Ségur eut sa place avec ses gardes d'honneur dans la défense du Rhin, et, quand cette barrière devant laquelle la coalition semblait hésiter fut franchie, dans la défense du territoire. Ici il recommence à parler en témoin. Mais bien qu'il ne se borne pas à dire ce qu'il a vu, son récit a l'inconvénient que je signalais dans un cadre plus étroit à propos de la bataille d'Austerlitz : la vue d'ensemble manque.

On peut cependant retrouver au milieu des détails où il entre les traits dominants de l'invasion : les Autrichiens sous Schwartzenberg traversent le Rhin à Bâle, les Prussiens sous Blucher à Manheim, tandis que Bernadotte, devenu roi de Suède et passé aux ennemis, occupe la Hollande et entre en Belgique, et que Wellington au sud franchit la Bidassoa. Les trois grands alliés, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, se rencontrent à Vesoul et établissent à Langres leur quartier général. Tout marche vers Paris : Blucher par la Marne, Schwartzenberg par la Seine. Napoléon, qui les surveillait de Vitry-le-François, fond, avec sa petite armée tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, et, sauf à La Rothière, remporte des avantages qui étonnent et pour un moment font reculer l'ennemi : sur Blucher, Champ-Aubert, Montmirail, Château-Thierry, Vaux-Champs ; sur Schwartzenberg, Guignes, Mormant, Nangis. Mais, au sud, le maréchal Soult est contraint de se replier sur Toulouse, au nord Bernadotte refoule Maison dans nos places frontières et vient rejoindre Blucher. Napoléon, qui a refusé l'ultimatum du congrès de Châtillon, est contraint de reprendre, avec une armée épuisée, sa double lutte. Cette fois il change sa manœuvre. Concentrant son action, il cesse de tenter de faire face tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ses deux ennemis. Il opère sur leurs derrières pour les couper de leurs communications, comptant sur ses lieutenants pour les arrêter devant Paris.

M. de Ségur raconte ce qui en arriva. Rien de plus saisissant que les pages où il nous montre Napoléon, à la nouvelle du péril, laissant son armée derrière lui, courant en poste sur Paris jusqu'à Fromenteau à cinq lieues de la ville, où Bertrand qu'il rencontre lui dit qu'il n'y a plus rien à faire. Il ne veut pas s'arrêter et l'entraîne ; mais il n'a personne avec lui, il va se faire prendre. Qu'il attende son armée : elle arrivera dans quatre jours :

[1] M. de Ségur, *Histoire et Mémoires*, t. VI, p. 194.

« Quatre jours! reprit-il vivement; ah! deux jours seulement; et dans Paris que « de défections! L'Impératrice elle-même! Oui, j'ai voulu son départ, car Dieu sait à « quoi l'on aurait pu entraîner son inexpérience! » Puis, retournant à ses cartes, après quelques instants d'une profonde méditation, il se redressa soudainement : « Oui, je les tiens! s'écria-t-il, Dieu me les livre! mais il me faut quatre jours! Ces « quatre jours, vous pouvez me les gagner en pourparlers! » Et il en indiquait la manière, quand sur une observation de son ministre : « Non, non, répond-il, plus « d'humiliations! Point de paix honteuse! C'est de la grandeur de la France, c'est « de son honneur qu'il s'agit ici! L'épée seule, dans une dernière lutte, en doit dé- « cider! Je ne veux que quatre jours! Vous, vous seul, pouvez me les gagner sur « l'empereur Alexandre et contre les intrigues qui vont l'obséder! Partez donc vite! « Quant à moi, je vais à Fontainebleau vous attendre, attendre l'armée, et tout pré- « parer pour venger la France de l'humiliation momentanée qu'elle subit[1]. »

Ce fut sa dernière explosion. Épuisé d'émotion et de fatigue, il tomba sur un fauteuil et s'endormit, et le lendemain, 31 mars, il se laissa ramener à Fontainebleau.

Il méditait un nouveau plan d'attaque, il recevait le peu qui lui arrivait de troupes pour l'entreprendre, lorsque son grand écuyer Caulaincourt arriva (3 avril) et lui fit connaître les détails de la capitulation et sa déchéance[2]. L'Empereur n'en parut pas ému. Il comptait encore sur une revanche; les troupes, s'il avait le temps de les ramener à lui ne manqueraient pas, et les provinces de l'Est, qui avaient tant souffert de l'invasion, étaient prêtes à se soulever en masse. Mais la défection de Paris avait tout ébranlé, même autour de l'Empereur. Il n'avait plus véritablement avec lui que sa vieille garde. Ney lui-même vint lui dire, au nom des maréchaux, que tout était fini[3]. L'Empereur n'avait plus rien quand il abdiqua.

[1] *Histoire et Mémoires*, t. VII, p. 129.

[2] A propos du rôle qu'y joua Talleyrand, M. de Ségur fait de lui un portrait qui embrasse sa vie tout entière; il peut soutenir la comparaison avec celui de Mme de Rémusat et n'y contredit pas. (*Hist. et Mém.* t. VII, p. 137.) Le portrait est moins flatté dans les *Mémoires* de M. de Metternich. Ce diplomate, que Talleyrand tint dès lors en échec, lui en garde rancune :

« M. de Talleyrand, dit-il, était une in- « telligence hors ligne. Je l'ai vu d'assez « près pour l'étudier à fond et reconnaître « qu'il était fait pour détruire plus en- « core que pour conserver. Prêtre, il fut « entraîné par son tempérament dans des « voies antireligieuses; noble de nais- « sance, il plaida pour l'abolition de la « noblesse; sous le régime républicain, « il complota contre la République; sous « l'Empire, il fut constamment porté à « conspirer contre l'Empereur; sous les « Bourbons enfin, il travailla à renverser « la dynastie légitime. *Empêcher de faire « quelque chose de définitif*, tel était le « plus grand talent de cet homme d'État; « je ne pouvais lui reconnaître la même « habileté quand il s'agissait de faire le « contraire. Napoléon le jugeait de même, « et il avait raison. » (*Mém.*, t. I, p. 70.)

[3] *Histoire et Mémoires*, t. VII, p. 153.

M. de Ségur donne des détails très curieux sur les faits qui accompagnèrent la chute, non pas seulement de Napoléon, mais de l'Empire, et sur l'essai que fit l'Empereur, quand on traitait des conditions relatives à sa personne, d'y échapper comme Annibal par le poison[1].

« La mort n'avait pas voulu de lui[2]. » Il se résigna, il reprit foi dans son étoile. Quand il fit, dans la cour de Fontainebleau, ses adieux à sa vieille garde, il savait bien qu'il la reverrait[3].

M. de Ségur ne raconte pas ce retour de Napoléon si fatal à la France. Il s'arrête à cette première catastrophe, où l'Empereur tombant pouvait compter encore parmi ses plus belles victoires les derniers combats qu'il avait livrés. En terminant, il invoque les autorités dont il s'est appuyé pour ce qu'il a dit de Napoléon. « Maréchaux, ministres, géné-« raux, officiers, soldats et serviteurs même, » il a voulu les consulter tous. Il a recueilli leurs témoignages après l'événement; il les a comparés à diverses époques, et ce travail de revision et de contrôle, il l'a poursuivi jusqu'à la fin. Tel est l'ouvrage qu'il a légué à ses héritiers sous le titre d'*Histoire et Mémoires*. Rendons-leur grâce de l'avoir publié. Il n'y en a pas beaucoup de plus précieux à consulter sur la vie de Napoléon.

H. WALLON.

L'Archéologie préhistorique, par M. le baron J. de Baye, Paris, 1880.

DEUXIÈME ARTICLE[4].

III.

Arrivé à l'époque néolithique, M. de Baye trace rapidement le tableau des différences qui distinguent cet âge du précédent, et insiste sur les progrès de diverses sortes qui le caractérisent. Mais, ajoute-t-il, « malgré ses caractères propres et sa supériorité bien reconnue, l'indus-

[1] *Hist. et Mém.*, t. VII, p. 196 et suiv.
[2] Parole de Napoléon. *Histoire et Mémoires*, t. VII, p. 220.
[3] *Ibidem*, t. VII, p. 220.
[4] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1881.

« tric néolithique n'est pas un fait sans rapports avec les temps qui ont « précédé son développement le plus parfait. Elle leur a fait des emprunts « et pris des exemples dans les mœurs et les habitudes. Il semble qu'elle « émerge des temps paléolithiques pour venir se fondre dans les pre- « mières tentatives des civilisations de l'âge du bronze [1]. » On comprend que les analogies signalées dans ce court passage soulèvent diverses questions.

Et d'abord M. de Baye se demande s'il faut attribuer l'apparition des industries néolithiques « à un développement progressif dû à l'expérience « des siècles précédents, ou bien si elle est l'œuvre d'une race nouvelle « introduite parmi les populations paléolithiques [2].... Faut-il en réalité « beaucoup plus de sagacité pour polir un silex que pour le tailler? L'ha- « bitude de polir les instruments en os n'est-elle pas un acheminement « vers le polissage de la pierre? Les instruments barbelés en os ne sont-ils « pas les modèles des flèches barbelées en pierre? La pierre polie, avec « son industrie et sa civilisation, peut donc n'être que le résultat des « âges précédents [3]. » Toutefois notre auteur ajoute que « les traces d'un « mouvement progressif ont été peu remarquées jusqu'à présent à l'é- « poque quaternaire. Tout ce que l'on pourrait supposer comme vrai- « semblable, c'est que les hommes des époques paléolithiques avaient « acquis une aptitude réelle à recevoir l'impulsion imprimée par le cou- « rant d'une nouvelle population [4]. »

La question posée par M. de Baye l'avait été déjà par quelques-uns de ses prédécesseurs, entre autres par MM. Hamy [5], Broca [6], Cazalis de Fondouce [7], qui s'étaient arrêtés à des conclusions fort analogues à celle de notre auteur.

Il me semble pourtant que ce jugement est trop sévère. Tout au moins y a-t-il lieu de faire une exception formelle en faveur de la race de Cro-Magnon. Chez elle le progrès s'accuse de la manière la plus évidente par les restes qu'elle a laissés dans la seule vallée de la Vézère. De la caverne du Moustier à l'abri de Cro-Magnon et de celui-ci aux abris de Laugerie-Haute et de la Madeleine, on voit les industries courantes se perfectionner graduellement, et la taille du silex, par exemple, acquérir peu à peu un degré de perfection vraiment merveilleux. Surtout on voit naître et grandir le curieux mouvement artistique qui assigne, à la race

[1] Page 80.
[2] Page 75.
[3] Page 70.
[4] Page 75.
[5] *Paléontol. humaine*, 1870, p. 367.
[6] *Congrès de l'Association française*, session de Lyon, 1873, p. 682.
[7] *Loc. cit.*, p. 632.

dont nous parlons, une place à part parmi toutes les populations sauvages.

A son tour M. Dupont a abordé le même problème à un point de vue spécial et fort intéressant[1]. De ses belles recherches dans la vallée de la Lesse et dans les environs il résulte que les races quaternaires de la province de Namur n'ont jamais fait usage des ressources naturelles que leur offraient les terrains crétacés du Hainaut situés dans leur voisinage. C'est en Champagne et jusque sur le bord de la Loire qu'ils allaient chercher des silex pour fabriquer leurs instruments de toute sorte et des coquilles fossiles qu'ils utilisaient comme ornements. A en juger par les provenances de ces objets, on peut dire que les contrées fréquentées par les troglodytes belges s'élevaient à peine à trente ou quarante kilomètres au nord et à l'ouest de leurs habitations, tandis qu'elles s'étendaient à quatre ou cinq cents kilomètres vers le sud et au sud-ouest.

Le Hainaut ne restait pas pour cela inhabité. Des géologues de cette province ont trouvé aux environs de Mons quatre gisements de silex taillés dans des alluvions fluviales à ossements de mammouth[2]. Ces silex, empruntés aux couches crétacées locales, diffèrent de ceux de la Lesse non seulement par la matière, mais encore par les formes[3]. Ceux de la province de Namur rappellent les types de la Madeleine; ceux du Hainaut se rattachent aux types des vallées de la Somme et de la Seine. Les ouvriers qui les ont taillés ont pourtant été contemporains. De ces faits et de quelques autres considérations trop longues à exposer ici, M. Dupont a conclu que, pendant les temps quaternaires, les environs de Namur et le Hainaut étaient habités par des populations juxtaposées, mais que séparait quelqu'une de ces haines de race que l'on constate encore de nos jours chez les populations sauvages[4]. L'une habitait les cavernes, l'autre les plaines; et toutes deux ont eu leur développement propre.

[1] M. Dupont a traité deux fois ce sujet au Congrès de Bruxelles, d'abord dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé comme secrétaire général (p. 62), puis dans un mémoire spécial intitulé *Classement des âges de la pierre en Belgique*, p. 459 (*Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique*, session de Bruxelles, 1873). M. de Baye a résumé brièvement les faits annoncés par M. Dupont et les conséquences qu'il en a tirées dans le chapitre de son livre consacré à la question de l'hiatus.

[2] M. Dupont, *Congrès de Bruxelles*, p. 469.

[3] Voy. les planches XXXVII à LVI du *Congrès de Bruxelles*.

[4] M. Dupont cite les Peaux-Rouges et les Esquimaux. Il aurait encore pu citer comme exemple les Diggers, tout aussi peu guerriers que paraissent l'avoir été les hommes de la Lesse, et que tous leurs voisins traquent comme des animaux nuisibles, les Négritos et les Malais.

A l'époque de la pierre polie, toutes ces distinctions disparaissent. Les cavernes sont abandonnées; les outils comme les armes ne sont plus fabriqués qu'en silex du Hainaut. Mais plusieurs instruments usités à cette nouvelle époque rappellent d'une manière remarquable ceux qu'employaient les anciens habitants de la plaine. La ressemblance est surtout frappante lorsqu'on compare ces derniers aux ébauches des instruments néolithiques. « Or, dit M. Dupont, on doit rechercher, non pas dans le « travail perfectionné, mais dans le travail préparatoire, les ressem- « blances entre l'industrie d'une phase de développement plus avancé et « l'industrie plus grossière d'une époque antérieure [1]. »

En somme, pour M. Dupont, dont l'opinion sur ce point n'a pas été contestée, il existe une analogie fondamentale de formes entre plusieurs instruments de l'époque néolithique et les instruments correspondants trouvés dans les alluvions quaternaires des vallées de la Somme, de la Seine et de la Haine.

Il ajoute : « Cette ressemblance semble dénoter entre ces produits, « d'âges évidemment successifs, des rapports assez intimes pour que l'idée « que les uns dérivent des autres soit dans le cas de s'imposer, et, par « conséquent, pour nous amener à considérer l'homme de la pierre polie « comme le descendant direct, dans les mêmes régions, des peuplades « des alluvions quaternaires de ces vallées [2]. »

On voit que M. Dupont ne fait de réserve en faveur d'aucun élément ethnologique nouveau venu du dehors. Pourtant il signale tout le premier un fait important qui aurait dû, ce me semble, attirer son attention sur ce point. En même temps que les anciens habitants du Hainaut prennent possession des provinces de Namur et de Liège, ils modifient leurs habitudes. Au lieu de rester dans les vallées, ils placent leurs résidences sur des hauteurs, souvent d'un accès difficile, et y construisent de véritables camps retranchés [3]. Certes des peuplades qui, de l'âge de l'ours jusqu'à la fin de celui du renne, avaient constamment vécu dans la plaine, ne se réfugient pas dans les montagnes et n'y élèvent pas des fortifications sans une raison sérieuse. L'envahissement du premier habitat par un ennemi redoutable peut seule expliquer un fait de cette nature. C'est ici que les découvertes de M. le docteur Prunières et de M. de Baye

[1] *Loc. cit.*, p. 473.

[2] *Loc. cit.*, p. 478.

[3] MM. Arnould, de Radiguez et Soreil, ont donné des détails précis sur ces antiques fortifications. (*Congrès de Bruxelles*, p. 318, 370 et 381, pl. LXXX, LXXXI, LXXXII, LXXXIII, LXXXVIII et LXXXIX.) Plus de trois cents membres du Congrès ont visité le camp d'Hastedon sous la direction de MM. Dupont, Arnould, de Radiguez et Soreil. (*Loc. cit.*, p. 74.)

prennent une importance toute spéciale, en apportant, sur l'histoire de ces temps reculés, des documents qui me semblent décisifs.

Le docteur Prunières s'est trouvé placé dans des conditions exceptionnellement favorables. Il n'a eu affaire qu'à deux races, nettement caractérisées par la forme de leur tête, l'une étant dolichocéphale, l'autre brachycéphale [1]. Dans plusieurs grottes sépulcrales, il a rencontré une immense quantité d'ossements et des crânes très nombreux. Tous ces derniers sont dolichocéphales. A en juger par ce que nous en savons, ces morts appartiennent exclusivement à la race de Cro-Magnon, c'est-à-dire à une race essentiellement paléolithique [2]. Or, ainsi que je l'ai déjà dit, plusieurs squelettes portent encore, sur diverses parties du corps, des flèches néolithiques enfoncées dans les os et qui y sont restées. Le sujet frappé a parfois succombé à sa blessure; dans d'autres cas, il a guéri et gardé pendant le reste de sa vie le silex qui l'avait atteint. J'ai reçu de M. Prunières les photographies de quatre vertèbres, de quatre os iliaques, d'une tête de tibia, d'un métatarsien et d'un astragale [3], qui présentent des exemples de ces deux cas [4].

D'autre part, M. Prunières a fouillé un très grand nombre de dolmens. Il y a trouvé des brachycéphales purs, mêlés à un certain nombre de dolichocéphales purs et à des métis.

Enfin un vieux cimetière situé au centre du *Causse* [5] a fourni des crânes brachycéphales en grande majorité avec quelques crânes dolichocéphales et d'autres accusant le mélange des deux races [6].

Ces faits confirment et complètent ceux que M. Prunières avait déjà recueillis en explorant les cavernes de l'Homme-Mort et de Baumes-

[1] Cette dernière qualification ne doit probablement être prise que dans un sens relatif. Je serais porté à penser que les *brachycéphales* de M. Prunières sont en réalité *sous-brachycéphales* ou *mésaticéphales*.

[2] Peut-être y a-t-il quelques réserves à faire en faveur de la race de Canstadt. Une étude attentive de la collection Prunières est nécessaire pour résoudre cette question et je n'ai pu encore faire ce voyage. Mais la race à laquelle appartient le crâne de Neanderthal eût-elle contribué pour une part à la formation des peuplades troglodytiques de la Lozère, les résultats que j'indique ici ne seraient pas infirmés, puisque cette race est aussi très dolichocéphale.

[3] Cette dernière blessure, fait observer M. le Dr Prunières, rappelle celle de Garibaldi, et s'est guérie sans le secours de Nélaton.

[4] La guérison des individus frappés nous apprend, dit M. Prunières, que ces flèches n'étaient pas empoisonnées.

[5] On donne ce nom aux plateaux élevés de nos Cévennes.

[6] *Note sur les dernières découvertes effectuées dans la Lozère* par A. de Quatrefages. (*Rapport sur le Congrès de Lisbonne*, par M. E. Cartailhac.) J'ai dit plus haut que je n'avais fait que résumer dans cette note l'ensemble des découvertes dues à M. le Dr Prunières.

Chaudes. De cet ensemble d'observations il résulte, que, dans la Lozère, les dolichocéphales occupaient la contrée à l'origine des temps néolithiques; qu'à un moment donné ils furent attaqués par les brachycéphales; que bientôt il y eut entre les deux races des alliances qui s'accusent par le métissage, constaté chez les Cro-Magnon dans la caverne de l'Homme-Mort, chez les constructeurs de dolmens dans leurs sépultures; enfin que la race brachycéphale a fini par prédominer, au moins sur certains points [1].

Mais, d'une part, la population dolichocéphale qui occupait la contrée depuis des siècles devait, selon toute apparence, être bien plus nombreuse que les tribus brachycéphales immigrantes; et il est facile de comprendre que, sur certains points, elle ait échappé à l'invasion. D'autre part, cette population, appartenant bien probablement en entier à une race qui a laissé tant de traces de son intelligence et de son aptitude au progrès, n'a pu se trouver en contact avec les nouveaux venus sans s'approprier les arts qui faisaient leur supériorité. On s'explique donc très aisément que M. Prunières ait découvert, sur les confins de la Lozère et de l'Aveyron, une région où de magnifiques dolmens, connus dans le pays sous le nom de *Cibournios* ou de *Tombeaux des Poulacres*, ne présentent à celui qui les fouille que des crânes dolichocéphales [2].

En résumé, les belles découvertes de l'infatigable chercheur de Marvéjols nous montrent dans la Lozère les populations de l'âge néolithique comme composées de deux races dont la première date incontestablement des temps quaternaires, dont l'autre apparaît aux premiers jours de la période actuelle. La fusion sur certains points du sol, l'initiation sur d'autres, ont amené ces deux races au même niveau; mais ce n'est pas la plus vieille qui s'est élevée par elle-même à ce que l'on peut appeler la civilisation néolithique.

En concluant comme je le fais ici, j'ai le regret de me séparer de mon savant et laborieux collègue. M. le docteur Prunières pense que les dolichocéphales ont été les premiers constructeurs des dolmens. Mais les faits me semblent aller à l'encontre de cette conclusion. En somme, dans la Lozère deux races sont en présence, et nous savons que l'une

[1] « Encore aujourd'hui les têtes rondes, « dit M. Prunières, sont très nombreuses « sur certains points, même en majorité « peut-être dans la région des dolmens. » (*Congrès de l'Association française*, session de Lyon, p. 701.)

[2] *Sur les objets de bronze, ambre, verre, etc., mêlés aux silex*, et *Sur les races humaines dont on trouve les débris dans les dolmens de la Lozère*, par le docteur Prunières, de Marvéjols. (*Association française pour l'avancement des sciences*, session de Lyon, 1873, p. 695.)

d'elles seulement remonte aux temps quaternaires. Nous voyons celle-ci attaquée par la nouvelle venue; et, pendant la lutte, elle conserve ses habitudes troglodytiques, ses cavernes sépulcrales. Même après que la fusion a amené la paix, nous la trouvons avec les mêmes traits de mœurs (caverne de l'Homme-Mort). Si les plus anciens dolmens en présentent des spécimens, c'est que les brachycéphales ne pouvaient songer à élever de pareils monuments tant qu'ils étaient en lutte avec les premiers habitants du sol. L'alliance entre les deux races attestée par le métissage, en amenant une sécurité au moins relative, pouvait seule permettre d'entreprendre de pareils travaux.

Du reste, tout en attribuant aux brachycéphales l'honneur d'avoir importé dans la Lozère les industries néolithiques, je suis loin de prétendre qu'il en ait été de même partout. Dans le nord de l'Europe, en Suède en particulier, les dolichocéphales apparaissent d'abord presque seuls dans les dolmens. Dans les *Long-Barrows* d'Angleterre, dans les dolmens d'Allemagne et de Pologne, il en est à peu près de même, et ils se trouvent toujours plus ou moins associés aux brachycéphales dans les *Round-Barrows*[1].

Dans le bassin de la Marne, les faits présentent une bien plus grande complication. En outre ils n'ont pu être suivis à partir du moment où ils ont commencé à se produire, et l'on en constate seulement le résultat final. Ils n'en sont pas moins significatifs. J'ai indiqué déjà quels riches matériaux avait réunis M. de Baye. Chaque fois qu'il découvrait une grotte, il recueillait les ossements qu'elle pouvait contenir avec autant de soin que les armes et les outils. S'agissait-il d'un de ces ossuaires dont je parlerai plus loin, les crânes et les os des membres étaient mis à part, séparément. Mais, lorsqu'il rencontrait une grotte ne renfermant qu'un ou deux squelettes, chacun d'eux était conservé entier et déposé isolément dans sa vitrine. Placés depuis leur ensevelissement dans des conditions exceptionnelles de conservation, crânes et squelettes sont presque aussi nets et aussi blancs que s'ils sortaient de chez un préparateur. M. de Baye assure avoir relevé plus de mille sujets. Aussi est-ce par centaines que l'on compte les pièces ostéologiques dans cette galerie sans rivale.

M. Broca a le premier tiré parti de ces richesses. A la suite d'une courte visite, il rapporta de Baye quarante-quatre crânes et un certain nombre d'os des membres. L'étude des premiers lui fit admettre parmi ces anciens troglodytes l'existence de deux races, l'une dolichocéphale,

[1] *Crania Ethnica*, p. 525. Rapport verbal fait à la Société d'anthropologie par M. Hamy, dans la séance du 4 août 1881.

l'autre sous-brachycéphale. Il identifia la première avec la race de Cro-Magnon et admit comme probable que la seconde se rattachait aux hommes fossiles de Furfooz décrits par M. Dupont. En même temps il signala la présence, dans la même collection, de crânes tout à fait semblables à ceux que M. Prunières avait retirés de la caverne de l'Homme-Mort, et montra, sur un certain nombre de tibias, de péronés et de fémurs, les caractères propres à l'ancienne race dolichocéphale[1].

J'ai visité à mon tour le château de Baye et sa galerie d'ostéologie humaine. Deux jours étaient bien peu pour voir les grottes et étudier, ne fût-ce que sommairement, les principaux ossements qui en étaient sortis. Pourtant, par suite des études spéciales faites en commun avec M. Hamy[2], j'étais mieux préparé que ne l'avait été Broca, et je pus pousser plus loin que lui l'analyse ethnologique de cette multitude de têtes osseuses.

Tout d'abord, je n'eus qu'à reconnaître l'exactitude des appréciations de mon éminent et regretté collègue en ce qui touche la race de Cro-Magnon.

La ressemblance de certains crânes avec ceux de la Lesse, signalée par Broca, me parut aussi évidente et je crus même distinguer des représentants des deux races belges que nous avons admises avec M. Hamy. Mais je constatai de plus la présence de la race de Grenelle[3], et enfin je rencontrai un crâne bien caractérisé appartenant à la race de la Truchère, connue jusque-là par un seul spécimen.

Ainsi, sur les six races humaines fossiles que nous avons cru devoir admettre, M. Hamy et moi, cinq figurent dans la collection de Baye. Seule, la race de Canstadt paraît manquer au rendez-vous. D'ailleurs, elles sont loin d'être représentées uniquement par des individus de race pure. Le nombre des métis est, au contraire, considérable, et c'est un point sur lequel j'aurai à revenir.

Mais à côté de ces crânes, appartenant à des races qui m'étaient bien connues, j'en trouvai un grand nombre d'autres, d'un caractère très différent et souvent fort tranché. A ne tenir compte que de l'indice céphalique, on aurait peut-être pu les confondre avec ceux des races qua-

[1] *Sur les crânes des grottes de Baye* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2e série, t. X, 1875, p. 30). Les fémurs ont, en outre, été étudiés techniquement par M. le docteur Kuhf. M. de Baye a reproduit en entier ces deux notes.

[2] Ces études avaient pour objet la publication des *Crania Ethnica*. Nous avons donné une très large part aux races fossiles dans ce livre destiné à faire connaître avec détail les caractères crâniologiques de toutes les races humaines.

[3] Cette race, découverte par M. Martin dans les carrières de granit des environs de Paris, a été distinguée des autres et caractérisée par M. Hamy.

ternaires sous-brachycéphales ou mésaticéphales. Pourtant, la forme de la voûte crânienne et d'autres caractères que je ne saurais énumérer ici ne permettaient pas de confondre ces deux types. Ces têtes osseuses avaient appartenu à des hommes de taille moyenne, qui avaient dû être forts et robustes, à en juger par le développement des empreintes musculaires. C'est là évidemment un élément ethnique, étranger aux temps quaternaires de nos contrées.

Ainsi à Baye, presque toutes les races paléolithiques se trouvent réunies; mais leurs industries caractéristiques ont disparu ou se sont modifiées. Une race étrangère se joint à elles, et nous constatons l'existence d'arts entièrement nouveaux. La logique ne dit-elle pas que c'est la dernière venue qui a apporté cet état de choses inconnu pendant tous les âges précédents?

Bien que les éléments ethnologiques soient plus nombreux dans la Marne que dans la Lozère, les faits sociaux qui se sont accomplis dans ces temps reculés sont au fond les mêmes, et l'on peut presque les raconter en se fondant sur les faits rappelés plus haut.

La race néolithique se montra d'abord en Belgique; elle força les troglodytes de la Lesse et les habitants du Hainaut à oublier leurs vieilles luttes et à s'unir pour résister à l'invasion. Reconnaissant la supériorité de leurs ennemis, les coalisés leur firent certains emprunts et perfectionnèrent leur industrie, tout en lui conservant, dans certains cas, ses caractères fondamentaux, ce qui explique les analogies signalées par MM. Dupont, de Baye et bien d'autres. Les envahisseurs, ou au moins une partie d'entre eux, guidés peut-être par les renseignements tirés du commerce des silex, poussèrent jusqu'en Champagne; et, trouvant dans la vallée du Petit-Morin un ensemble de conditions on ne peut plus favorable à leur genre de vie, ils s'y arrêtèrent. Mais ils ne s'y fixèrent pas seuls. Soit pendant leur marche, soit sur les lieux mêmes, ils se heurtèrent à des tribus quaternaires. Comme dans les Cévennes, la guerre dut être le résultat des premières rencontres. Puis des mélanges s'opérèrent; un calme relatif put s'établir, et l'industrie se développa. Alors on perça les grottes qui, dans la Marne, remplacent les dolmens. Cette substitution s'explique aisément par un emprunt fait aux habitudes troglodytiques des hommes de Furfooz et par la nature de la roche. Cette roche, en effet, n'est que de la craie, dont les massifs sont à la fois très faciles à tailler et imperméables aux eaux fluviales [1]. A cette époque, les

[1] M. de Baye a fort bien montré que, si les hommes du Petit-Morin n'ont pas élevé des dolmens, ce n'était pas faute d'avoir à leur disposition les matériaux nécessaires, comme l'ont dit quelques archéologues.

habitants de la vallée du Petit-Morin ne constituaient plus une *race* proprement dite; ils formaient une *population mixte*, dont le métissage tendait à fusionner de jour en jour les éléments. La collection ostéologique de Baye atteste ce résultat. La collection ethnographique conduit à une conclusion toute semblable. La race conquérante avait apporté à cette société naissante ses industries propres; elle en avait emprunté aussi quelques-unes aux vaincus, mais en les marquant de son empreinte, en les perfectionnant; et c'est à elle en définitive que doivent être attribuées les différences universellement acceptées comme séparant l'époque néolithique des temps paléolithiques.

La civilisation rudimentaire de l'époque qui nous occupe, dit M. de Baye, ne présente pas un caractère uniforme. Elle apparaît sous trois aspects principaux : dans les grottes artificielles, dans les cités lacustres, enfin dans les dolmens et les monuments mégalithiques[1]. On peut en effet réunir sous ces trois chefs tous les produits de l'industrie néolithique.

Entre les trois groupes existent d'ailleurs de nombreux rapports; et de là même résulte la physionomie générale de l'époque entière. Est-ce donc la même race qui a creusé les collines du Petit-Morin, enfoncé des pilotis dans nos lacs et entassé ou dressé ces énormes monolithes qui nous frappent d'étonnement? La question a été posée à propos des constructeurs de dolmens considérés isolément. Après bien des controverses, les archéologues paraissent s'être accordés pour y répondre par la négative. A plus forte raison doit-il en être de même lorsqu'on tient compte des populations qui nous ont laissé les deux autres sortes d'ouvrages.

Les observations crâniologiques, quoique trop peu nombreuses encore, quoique n'ayant pas été comparées et systématisées, paraissent conduire au même résultat. Toutefois il me semble possible qu'une étude sérieuse, faite à ce point de vue, conduise à reconnaître des rapports assez inattendus entre certains éléments ethnologiques, pris sur des points fort éloignés et se rattachant à des manifestations industrielles fort différentes. Cette présomption repose sur l'examen que j'ai fait des crânes de la caverne de l'Homme-Mort de la vallée du Petit-Morin et du célèbre tumulus de Borrebye. Mais ces observations sont trop incomplètes pour qu'il me soit permis de conclure[2].

[1] P. 79.

[2] Pendant mon séjour en Danemark, j'avais réuni les matériaux d'un travail assez complet sur les hommes de Borrebye. Malheureusement je reconnus, à mon retour, que mon compas d'épaisseur avait été faussé pendant le voyage. Ne sachant si l'accident s'est produit avant

Notre auteur a esquissé rapidement l'histoire archéologique des dolmens et des cités lacustres. Je ferai comme lui et passerai rapidement sur cette partie de ce que l'on peut appeler notre histoire préhistorique.

M. de Baye semble regarder les grottes artificielles comme propres aux tout premiers temps de l'époque néolithique et ayant précédé les dolmens. Je serais plutôt tenté de croire à une contemporanéité relative, en ce sens que les uns et les autres datent du moment où a été accomplie, sur un point donné, la fusion des races quaternaires avec les hommes de la pierre polie. Du moins en a-t-il été ainsi aux environs de la caverne de l'Homme-Mort comme dans la vallée du Petit-Morin. La diversité des résultats s'explique d'ailleurs aisément par la différence des conditions locales.

Après bien des discussions, les archéologues paraissent s'être mis d'accord pour ne voir essentiellement dans les dolmens rien autre chose que des tombeaux. Quoique offrant une certaine variété d'une contrée à l'autre, ces étranges monuments présentent toujours, on le sait, un plan fondamental à peu près identique. Ce sont toujours d'énormes dalles de pierre reposant sur des supports ordinairement de même nature et recouvrant habituellement une seule chambre, quelques fois plusieurs caveaux funéraires; assez souvent un couloir étroit, construit de la même façon, précède ces chambres de mort.

Si les dolmens étaient des sépultures et ne recevaient que des morts, il en est tout autrement des cités lacustres. Celles-ci servaient uniquement de demeure aux vivants. Bâties sur pilotis, à quelque distance de la rive d'un lac, communiquant avec la terre par un pont volant, elles mettaient leurs habitants à l'abri des bêtes fauves; elles les protégeaient contre les attaques d'ennemis plus redoutables. Les Crannoges d'Irlande,

ou après le moment où je m'en étais servi pour mes recherches, j'ai cru plus sage de ne pas les publier. Je me borne à répéter ici ce que j'ai eu occasion de dire ailleurs, et qui est hors de doute, que cette sépulture renfermait des hommes et des femmes appartenant à deux types très différents. Le premier, auquel appartient la fameuse tête de Borrebye, figurée dans plusieurs publications (entre autres dans le livre de Lyell sur l'*Ancienneté de l'homme*, p. 95, fig. 7) est très grand et brachycéphale ou sous-brachycéphale. Tous les os ont un tissu d'apparence grossière. Le second, que je désignais sous le nom de *type fin*, a les os d'un tissu dense, lisse, qui les distingue au premier coup d'œil des précédents. Les têtes sont à peu près mésaticéphales. Quelques personnes avaient regardé les squelettes de tailles plus petites comme étant ceux des femmes des grands individus. Mais un examen attentif et l'étude des bassins surtout ne permet pas de s'y méprendre. Il y avait dans la sépulture de Borrebye des hommes et des femmes des deux types.

les Terramares d'Italie, répondaient aux mêmes besoins. Les cités lacustres ou Palafittes ont été découvertes dans le lac de Zurich, en 1854, par M. le D^r Keller, et la Suisse est restée la terre classique de cette antique industrie. Mais on les a retrouvées depuis en Bavière, en Italie, en Autriche. En France, le lac du Bourget à lui seul a révélé à ses explorateurs quelques stations de cette nature. On sait d'ailleurs que l'habitude de construire ainsi les habitations sur pilotis au milieu d'un lac a été signalée par Hérodote chez les Péoniens, et que, de nos jours, on l'a constatée chez bien des populations sauvages ou barbares. La cité marine des Mélanésiens du port Doreï, dans la Nouvelle-Guinée, est un exemple devenu classique depuis la description qu'en a faite Dumont d'Urville.

J'ai dit plus haut que certains dolmens me semblent dater à peu près des premiers temps où commence à se montrer la civilisation néolithique. Les cités lacustres leur sont peut-être postérieures. Mais les uns et les autres ont cela de commun qu'ils ont non seulement traversé toute la période qui les vit naître, mais qu'ils ont atteint des temps bien plus modernes. En effet, les objets découverts dans les chambres mortuaires des monuments mégalithiques, aussi bien qu'au milieu des pilotis vermoulus des palafittes, conduisent de l'âge de la pierre polie jusqu'à l'âge du fer à travers l'âge de bronze. Il en est autrement des grottes artificielles dont il s'agit ici. Celles-ci appartiennent en entier aux temps de la pierre polie. C'est à elles que nous consacrerons notre prochain article.

A. de QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

DE QUELQUES ÉDITIONS D'EXTRAITS DES CLASSIQUES GRECS ET LATINS.

*Morceaux choisis d'*ESCHYLE*, publiés et annotés par M. Henri Weil.* Paris, 1881, 1 vol. petit in-8°, de VI-234 pages. Hachette et C^ie^.

*Morceaux choisis d'*EURIPIDE*, recueil extrait de l'édition des sept tragédies publiées par M. Henri Weil.* Paris, 1875, 1 vol. petit in-8°, de 316 pages. Même librairie.

HÉRODOTE*, morceaux choisis, avec préface et introduction, par M. Éd. Tournier.* 1^re^ édition, Paris, 1874, petit in-8°; 2^e^ édition, Paris, 1881, petit in-8°, de XXV-295 pages. Même librairie.

THUCYDIDE*, morceaux choisis, publiés avec un avertissement, une notice sur Thucydide, des analyses et des notes, par M. Alfred Croiset.* Paris, 1881, 1 vol. petit in-8°, de X-288 pages. Même librairie.

PLAUTE*, morceaux choisis, publiés avec une préface, une notice sur la vie de Plaute, des remarques sur la prosodie et la métrique, des arguments et des notes en français, par M. E. Benoist.* Paris, 1^re^ édition, 1871; dernière édition, 1880, 1 vol. petit in-8°, de XXVII-285 pages. Même librairie.

PREMIER ARTICLE.

On réunit sous une même vue, dans cet article, cinq recueils d'extraits destinés surtout à l'usage de nos classes d'humanités, mais qui, par leurs qualités d'érudition et de critique, méritent d'être recommandés à tous les philologues, à toutes les personnes jalouses de s'intéresser au progrès des études savantes sur l'antiquité. Aussi bien, ces livres nous donnent l'occasion de remettre en lumière quelques principes qui n'ont pas toujours dirigé les éditeurs de textes anciens, et qui devraient être présents à leur esprit dans le mouvement suscité par nos réformes officielles de l'enseignement à tous ses degrés.

« L'usage s'introduit dans nos écoles, dit M. E. Benoist, de présenter « aux élèves des *extraits* des auteurs grecs et latins. C'est le moyen de « faire connaître au moins les parties les plus importantes de ceux que

« l'étendue de leurs œuvres empêche de lire en entier. C'est le moyen de « donner aux jeunes gens une idée de quelques-uns, que des raisons de « convenance, auxquelles on ne peut se refuser dans notre pays, interdisent « de laisser voir avec leur liberté trop antique. Et ainsi les enfants qui « suivent les classes, dans les établissements publics et privés, peuvent « sortir du cercle restreint où les enfermaient les anciennes habitudes. » Cette observation, par laquelle commence la préface du savant latiniste, n'est pas tout à fait exacte, et l'usage de faire connaître par des extraits les textes des auteurs classiques remonte, il le sait lui-même, nous en sommes sûr, beaucoup plus haut que ses paroles ne le laissent croire. Si amoindrie qu'elle soit par les ravages du temps et de la barbarie, la littérature ancienne nous présente encore tant d'ouvrages importants, tant de modèles en tout genre, que l'enseignement de nos lycées et de nos collèges n'a jamais pu prétendre à les faire tous connaître dans leur ensemble. Ceux mêmes des classiques dont nos élèves ont entre les mains des éditions complètes, Homère et Virgile, par exemple, ou Thucydide et César, sont-ils jamais lus d'un bout à l'autre par la jeunesse? Hélas! ils ne le sont pas toujours par les maîtres eux-mêmes, ou du moins ils ne le sont qu'avec une attention superficielle. Sans remonter plus haut que le commencement de ce siècle, il a fallu ménager les forces et le temps de la jeunesse, en appropriant à son usage les auteurs classiques, par un choix intelligent de leurs chefs-d'œuvre ou d'extraits de leurs ouvrages. Tantôt c'était pour graduer les difficultés grammaticales que l'on extrayait ainsi des phrases ou des pages des plus grands écrivains, tantôt c'était pour mettre en un relief plus sensible les parties éminentes de leurs œuvres. De là des recueils très anciens, comme la *Chrestomathie grecque* de Victor Le Clerc, les *Pensées de Platon* par le même, les *Extraits de Plutarque* par Planche, les *Extraits des discours de Cicéron* par M. Ragon, les *Extraits de Platon* par M. Pillon, les *Morceaux choisis et gradués de littérature grecque* par M. Theil. Pour le seul Xénophon, il existe, soit en France, soit à l'étranger, plus de dix recueils du même genre. On en a fait de pareils pour les Pères de l'Église grecque et pour ceux de l'Église latine. Ces derniers même semblent avoir eu l'ambition de détrôner, au moins dans certains établissements, les chefs-d'œuvre de la littérature païenne; c'était l'intention à laquelle obéissait, peut-être sans le savoir, Frédéric Dübner, dans le choix qu'il avait formé, en six volumes, pour les six classes d'enseignement secondaire. Et les *Conciones* et les *Narrationes*, tant de fois reproduits à l'usage des classes de rhétorique et de seconde, ne sont-ils pas des ouvrages de la même famille? Ce n'est donc pas chose nouvelle que l'entreprise à laquelle M. Benoist prête, de-

puis dix ans, le concours de son grand savoir et de son infatigable activité. Seulement il est vrai de dire que ses devanciers n'ont pas toujours apporté à leur travail tout le soin qu'exigent de tels extraits, même quand ils ne sont destinés qu'à nos classes de lycées. Le plus souvent on se contentait de découper les pages d'une édition tenue pour assez recommandable par sa date et par le nom de son auteur. Au fond, et pour être bien exécutés, de tels livres demandent une connaissance spéciale de la tradition philologique, une critique prudente et ferme, qui sache tenir le milieu entre tous les excès de l'érudition. Pour être sobre, il faut pouvoir être abondant; pour être exact, il faut pouvoir être subtil. Aussi est-ce une excellente condition, en vue d'un recueil d'extraits, que de préparer, comme M. Croiset, une édition complète de l'auteur qu'on se propose de faire connaître, d'en avoir déjà publié des morceaux étendus, comme M. Benoist, qui nous avait jadis donné des éditions de la *Cistellaria* et du *Rudens*[1], ou, mieux encore, comme M. Weil, qui avait depuis longtemps fait paraître d'excellentes éditions du théâtre d'Eschyle et de sept tragédies d'Euripide[2]. Quant à M. Tournier, s'il n'avait rien publié des *Histoires* d'Hérodote avant le choix que nous avons sous les yeux, on a du moins le témoignage de l'étude attentive qu'il avait faite des textes de cet historien dans le recueil d'observations critiques, publié sous sa direction et avec sa large part de coopération personnelle, qui forme le dixième fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*[3].

En ce genre de travail, la première difficulté qui se présente est de bien choisir les morceaux destinés à faire connaître chaque auteur. A cet égard, on ne satisfera jamais également tous les esprits curieux de s'instruire, surtout quand il s'agit d'ouvrages comme les deux grandes compositions historiques de Thucydide et d'Hérodote. Qui ne regrettera pas, dans le petit volume de M. Tournier, l'absence de telles ou telles pages intéressantes du vieux conteur ionien, par exemple, du beau récit sur la mort de Cambyse, où se montre, dans sa majesté demi-sauvage, le génie du despotisme oriental? Qui ne regrettera pas que M. Croiset ait omis

[1] *Titi Macci Plauti Cistellaria*, Lyon, 1863; *Rudens*, Paris, 1864, in-8°. — Cf. *De personis muliebribus apud Plautum*, du même auteur, Marseille, 1862, in-8°. — *Lettre à M. Egger* sur divers passages de l'*Aulularia*, par E. Benoist, Lyon, 1865, in-8°.

[2] *Eschyle*, Giessen, 1858-1867, in-8°; — *Euripide*, 1re édition, Paris, 1869, un vol. in-8°; 2e édition, 1879. —

[3] *Exercices critiques de la Conférence de philologie grecque*, Paris, 1872-1875, grand in-8°, travail que je regrette de n'avoir pas signalé spécialement dans mes articles sur la *Recension critique des textes*, insérés au *Journal des Savants* de février et mars 1880.

un des deux discours prononcés par les orateurs rivaux Cléon et Diodote dans la mémorable et lugubre discussion sur le sort des habitants de Mitylène, ou bien la conférence entre les commissaires athéniens et ceux de Mélos (à la fin du V[e] livre), remarquable et presque seul exemple, chez les anciens, du résumé d'une conférence diplomatique? J'aurais aimé aussi à trouver parmi ces extraits la digression, précieuse à tant d'égards, sur les causes de la chute des Pisistratides. Mais ici on devine quel scrupule arrêtait l'éditeur. En réfutant la tradition vulgaire sur Harmodius et Aristogiton, Thucydide a dû démontrer que le bras de l'assassin était, avant tout, armé par une honteuse rivalité d'amour; de telles discussions ne pouvaient figurer dans un livre à l'usage de la jeunesse. Il en est de même de plusieurs épisodes où Hérodote décrit, avec un peu trop de naïveté, certains usages des Grecs ou même des Barbares. Voici pourtant, chez Thucydide, quelques lignes que j'aurais volontiers insérées, ne fût-ce que pour faire apprécier sa méthode et le défaut de proportion que l'on remarque dans ses récits : « Vers la même « époque de l'été, les Athéniens prirent Scioné, qu'ils assiégeaient. Ils « mirent à mort tous les adultes, réduisirent en esclavage les femmes et « les enfants, et donnèrent aux Platéens la jouissance du territoire. Ils « rétablirent les Déliens à Délos, tant à cause du malheur de leurs « propres armes que pour obéir à l'oracle de Delphes, etc. » (Livre V, chapitre XXXII.) On s'étonne d'une telle brièveté sur des événements aussi graves, notamment sur l'exécution cruelle dont la ville de Scioné fut victime, et qui nous rappelle une très belle page de Tite-Live sur l'expulsion des habitants d'Albe[1]; et l'on croit saisir là un témoignage frappant du procédé de composition suivi par Thucydide. L'historien avait d'abord tracé un crayon sommaire de tous les événements de la guerre du Péloponnèse, selon l'ordre des dates; puis il en avait développé le récit, selon ses préférences d'écrivain et de philosophe; mais, arrêté par la mort avant la fin de sa tâche, il n'avait pu donner à chacun sa juste mesure de développement. Certes, le désastre de Scioné, exemple de la dureté des mœurs de ce temps, méritait d'être mieux mis en lumière, d'être ou flétri, ou, s'il se pouvait, excusé par la conscience de l'annaliste athénien. De même et en sens contraire, ce retour d'humanité envers les Déliens, retour commandé par un oracle, valait mieux qu'une si simple et si courte mention. Toute la partie du récit qui forme aujourd'hui le huitième livre est dépourvue de discours, c'est-à-dire d'un genre d'ornement ou plutôt de complément que Thucydide jugeait

[1] Livre I, chapitre XXIX.

indispensable, comme on le voit par le dernier chapitre de sa préface. Or peut-on croire que l'historien eût négligé d'y pourvoir et que, par exemple, à propos de la chute des Quatre Cents et de la mort d'Antiphon, qui fut, dit-on, l'un de ses maîtres d'éloquence, il se fût borné volontairement à écrire ces lignes:

« ... Celui qui avait conçu le plan de cette résolution et qui l'avait « longuement préparée, fut Antiphon, l'un des hommes les plus vertueux « qui fussent alors à Athènes. Penseur profond et non moins habile ora- « teur, il n'intervenait pas volontiers dans les débats politiques ou judi- « ciaires, car sa réputation d'éloquence prévenait la multitude contre lui; « mais c'était l'homme le plus capable de servir par ses conseils ceux qui « avaient une lutte à soutenir dans l'assemblée ou dans un tribunal. « Lorsque plus tard, après la chute des Quatre Cents, il fut en butte à « l'animosité du peuple pour la part qu'il avait prise à leur établissement, « il présenta, contre l'accusation capitale qu'on lui intentait, la plus belle « défense qui, de mémoire d'homme, ait jamais été prononcée. » (Livre VIII, chapitre LXVIII.)

Peut-on croire que Thucydide, même défavorable comme citoyen au gouvernement oligarchique des Quatre Cents, ait négligé une occasion si naturelle de mettre en scène un des plus puissants orateurs de son siècle, en résumant au moins le plaidoyer dont il fait un tel éloge? Ces imperfections, faciles d'ailleurs à excuser par la mort prématurée de l'historien, pouvaient être utilement signalées par quelques lignes de plus, soit dans l'excellente notice que M. Croiset a mise en tête de son livre, soit par l'insertion même des passages dont je viens de parler parmi les extraits du texte grec.

En revanche, un mérite de Thucydide, qu'auraient pu facilement s'assurer d'autres annalistes anciens, c'est d'insérer dans la narration des événements quelques documents authentiques, comme le texte des trêves et des traités d'alliance entre les diverses nations grecques ou avec les peuples étrangers. On n'a jamais douté que les documents ainsi reproduits par Thucydide ne le fussent exactement, et d'après les originaux rédigés presque sous ses yeux et gravés sur le marbre ou le bronze. Or, de l'un de ces documents, la moitié vient d'être retrouvée à Athènes, auprès de l'Acropole : c'est le pacte conclu entre Athènes, Argos et Mantinée [1]; et la comparaison des deux rédactions ne laisse voir presque aucune divergence que celle qui tient à la différence de l'ancienne orthographe attique

[1] Livre V, chapitre XLVII. Texte épigraphique dans l'*Ἀθήναιον* d'Athènes, t. V, p. 313. *Hermès*, t. XII, p. 370.

et de l'orthographe postérieure à Euclide, aujourd'hui seule adoptée dans nos éditions. Un tel rapprochement était donc précieux à double titre, d'abord parce qu'il consacrait pour ainsi dire l'autorité historique de Thucydide, ensuite parce qu'il frappait l'esprit par le contraste des deux orthographes, et montrait la distance qui sépare nos textes typographiques des rédactions originales transmises jusqu'à nous sans l'intermédiaire d'aucune copie.

C'est l'occasion de remarquer qu'il est aujourd'hui facile de constituer un bon texte de Thucydide, au moins pour les formes grammaticales, grâce aux nombreuses inscriptions attiques qui nous sont parvenues du v[e] siècle avant l'ère chrétienne[1]. Il n'en est pas de même pour l'ionien d'Hérodote, parce que nous possédons très peu de documents lapidaires conçus en ce dialecte; aussi l'insuffisante autorité des manuscrits laisse aux éditeurs modernes du vieil historien une certaine liberté de correction, liberté d'autant plus grande que la phrase d'Hérodote n'a pas d'ordinaire la netteté de contours et la sévérité syntaxique particulière à l'atticisme chez les grands écrivains d'Athènes. M. Tournier, avec son sentiment très délicat de ces nuances, tient, en général, une juste mesure entre la déférence aux copies manuscrites du moyen âge et les excès d'une hardiesse toujours périlleuse dans la restitution conjecturale des textes anciens.

Mais tous ces rapports de la philologie avec l'épigraphie me suggèrent une autre réflexion. Plus que jamais aujourd'hui on recommande aux maîtres de la jeunesse le soin d'éclairer les auteurs classiques par l'histoire des mœurs, des institutions et des arts de l'antiquité. Cela peut se faire à l'aide de manuels spéciaux, tels qu'il en existait déjà plusieurs, tels que nous en voyons paraître de nouveaux, mieux au courant des progrès récents de la science, comme celui que vient de publier M. Maxime Collignon[2]; mais cela peut se faire déjà fort utilement par des notes rattachées au texte des auteurs eux-mêmes. J'en prendrai pour exemple le passage suivant de la célèbre oraison funèbre que Thucydide met dans la bouche de Périclès au II[e] livre (chap. XLIII) de sa *Guerre du Péloponnèse:* «La terre entière est le tombeau des hommes illustres, et leur gloire ne «se marque pas seulement par l'inscription des stèles dans leur propre «pays; mais à l'étranger aussi, et sans être gravé, leur souvenir habite

[1] Cela ressort surtout des comparaisons telles que celles que M. Wecklein et M. Riemann ont récemment publiées, entre le texte traditionnel des auteurs attiques et les inscriptions contemporaines de ces auteurs.

[2] *Manuel d'Archéol. gr.*, Paris, 1881, un vol. in 8°. A. Quantin, libraire éditeur.

« plus durable dans la pensée de chacun que sur la pierre d'un monu-« ment. *Ἀνδρῶν γὰρ ἐπιφανῶν πᾶσα γῆ τάφος, καὶ οὐ στηλῶν μόνον ἐν « τῇ οἰκείᾳ σημαίνει ἐπιγραφή, ἀλλὰ καὶ ἐν τῇ μὴ προσηκούσῃ ἄγραφος μνήμη « παρ' ἑκάστῳ τῆς γνώμης μᾶλλον ἢ τοῦ ἔργου ἐνδιαιτᾶται.* » C'est là, avec un surcroît de précision, la pensée par laquelle débute ce discours même, lorsque Périclès compare l'hommage rendu par l'éloquence avec les honneurs, nous dirions aujourd'hui plus matériels (*οἷα καὶ νῦν περὶ τὸν τάφον τόνδε δημοσίᾳ παρασκευασθέντα ὁρᾶτε*) dont la République entourait la sépulture des soldats morts pour sa défense. Mais plusieurs monuments achèvent d'éclairer pour nous ces allusions un peu obscures; et, au premier rang, les célèbres marbres de Nointel, que possède notre musée du Louvre, deux tables de marbre (*στῆλαι*) n'y présentent-elles pas les noms de trois cents Athéniens, officiers et soldats morts au service d'Athènes dans plusieurs guerres qui y sont formellement énumérées [1]? Et ne serait-il pas opportun, pour les commentateurs, de rapprocher un tel monument des témoignages de Thucydide? Ils corrigeraient du même coup l'erreur des critiques qui, comme jadis M. Villemain et M. Roget [2], ont exagéré le caractère impersonnel de l'oraison funèbre chez les Athéniens. Sans doute, avant le discours d'Hypéride en l'honneur de Léosthène et des soldats morts avec lui dans la guerre de Lamia, aucun discours funèbre ne contient les noms des héros dont il loue le dévouement à la patrie; mais ces noms, Thucydide nous le laisse voir et nous le voyons mieux encore sur les monuments, étaient signalés à tous les auditeurs par l'inscription même du tombeau qu'ils avaient sous les yeux.

Le discours de Périclès est précédé, chez l'historien, d'un exposé, très précieux pour nous, de la cérémonie des funérailles. Or, dans cette même page, un trait mérite d'être relevé, qui seul peut suffire pour attirer l'attention des lecteurs de tout âge, et notamment des jeunes lecteurs, sur toute une classe de monuments qui forme la moitié des richesses de nos musées: « *Καὶ ἐπιφέρει τῷ αὑτοῦ ἕκαστος ἥν τι βούληται*, « chacun apporte ce qu'il veut apporter au mort dont il est le parent ou « l'ami. » (Chapitre XXXIV.)

N'est-ce pas l'usage même auquel nous devons tant d'objets d'art, dé-

[1] Inscriptions grecques n^os 112 et 113 du catalogue de M. Frœhner, Paris, 1865 : exemple d'autant plus convenable à citer que nos rhétoriciens peuvent sans peine aller voir le document original au musée du Louvre.

[2] Voir H. Caffiaux, *De l'Oraison funèbre dans la Grèce païenne*, Valenciennes, 1860, in-8°. L'auteur (p. 47-48) n'oublie pas de signaler l'inscription du Louvre; mais il n'en tire pas la conclusion que l'oraison funèbre était alors moins anonyme qu'on ne l'a cru.

posés jadis dans les tombeaux et que les fouilles des antiquaires en font chaque jour sortir? Voilà encore, pourrais-je dire, une porte ouverte aux plus intéressantes et aux plus utiles digressions, pour un professeur jaloux de faire connaître à ses auditeurs mainte production de l'art et de l'industrie chez les anciens. Les fouilles récentes de Tanagra, qui nous ont rendu tant de merveilles de la plastique populaire, prouveraient à elles seules que de tels rapprochements ne sont pas œuvre de simple curiosité, mais qu'ils intéressent la plus haute culture de l'esprit. Pour le dire en passant, à ce propos, il y a là une piquante réponse au dédain exprimé par Isocrate à l'égard de ces faiseurs de poupées (*κοροπλάθοι*) [1], dont il oppose le maigre talent au génie d'un Phidias : nouvel exemple qui nous convie à associer de notre mieux l'étude des œuvres littéraires et celle des monuments de l'art.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

SUR LES POÈMES LATINS ATTRIBUÉS À SAINT BERNARD.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

— Le poème dont nous allons maintenant aborder l'examen n'a pas été recueilli par Mabillon. Cependant, quoiqu'il se rencontre isolément, sans aucun nom d'auteur, dans les nos 8460, 8491 et 11344 de la Bibliothèque nationale, il est joint au précédent, avec ou sans le nom de saint Bernard, dans plusieurs copies, notamment dans celle de Bernard Ithier, et dans plusieurs éditions du XVe siècle, celle de Denys Mellier, celle d'Antoine Cayllaut et toutes celles des *Auctores octo*. Disons d'abord que cette jonction n'est aucunement acceptable. Les vers à l'adresse du jeune Rainaud, se terminant par *Amen*, ont une fin bien marquée. Mais n'insistons pas sur cela, car il y a bien d'autres choses qui démontrent à quel point les deux poèmes sont étrangers l'un à l'autre.

[1] Discours *de l'Antidose*, § 1er. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier de février, p. 106.

Quoique le premier soit divisible, comme on l'a dit, en un certain nombre de fragments diversement rythmés, la matière en est une. C'est un discours à l'adresse d'un jeune homme une fois nommé, plusieurs fois désigné par le mot « frère. » Un examen attentif du second nous a bientôt fait reconnaître que c'est, non pas un vrai poème, mais un assemblage confus de pièces disparates, dont le style diffère autant que le rythme. Ont-elles, du moins, pour unique matière, comme le porte le titre, d'enseigner le mépris de ce monde? Nullement; il y a de tout autres enseignements. A qui doit-on attribuer la fabrique de ce pot pourri? Voilà ce qu'on ne saura jamais. L'âge de quelques manuscrits semble indiquer un professeur de grammaire qui vivait dans les dernières années du XII^e siècle. Mais cela même est incertain; quelques recueils sont, en effet, plus considérables que d'autres, et ceux qui le sont le plus se rencontrent en des manuscrits relativement modernes. Ce prétendu poème est peut-être, en son dernier état, une œuvre du siècle suivant.

Le prenant donc en ce dernier état, tel que nous l'offrent les éditions du XV^e siècle, nous allons en séparer les membres mal assortis et produire tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur les pièces variées qui le composent.

La première, qui commence par :

In re terrena nihil est aliud nisi pœna,

manque dans la copie de Bernard Ithier. C'est une suite de treize hexamètres, dont les douze premiers sont léonins et finissent tous par la même assonance. Dans un assez grand nombre de manuscrits cette pièce est en elle-même un tout parfait, qui ne réclame aucun appendice. Elle est ainsi complètement isolée dans le n° 8023 (fol. 51) de la Bibliothèque nationale et deux fois dans le n° 13468 (fol. 36 et 131). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si M. Zingerlé l'a donnée comme une œuvre entière dans un des recueils de l'académie de Vienne[1]. Quant à l'auteur, il est tout à fait ignoré.

A cette pièce en succède une autre, de soixante-deux hexamètres léonins, dont voici le premier :

Jerusalem civis, fragili dum corpore vivis.

C'est un discours suivi sur la conduite qu'il faut tenir pour mériter le ciel.

[1] *Bericht über die Sterzinger miscellaneenhandschrift*, dans *Phil.-hist. Classe der Wiener Akademie* (1866), p. 293-340.

Il est non seulement suivi, mais encore achevé; ainsi nous le trouvons, sans rien de ce qui précède et rien de ce qui suit, dans le n° 3941 de Munich. Ces méchants vers ne semblent pas avoir obtenu, comme beaucoup de semblables, un succès immérité. Nous en trouvons néanmoins deux extraits en deux recueils différents. Ainsi la vive supplique :

Despice labentem mundum, fugito fugientem,

est tout entière au fol. 14 du n° 115 de Saint-Omer, et cinq autres vers, commençant par :

O dives, dives, non omni tempore vives,

ont été transcrits dans le n° 519 de Berne. A qui rapporter cette pièce? On y remarque des vers à peu près ou même tout à fait pareils à quelques-uns de l'épître au jeune Rainaud; comme celui-ci :

Angelicique chori divina laude sonori.

Quel est donc, des deux poètes, le plagiaire? C'est, à notre avis, l'auteur de l'apostrophe au citoyen de Jérusalem. Nous trouvons, en effet, dans cette même pièce d'autres vers empruntés ailleurs, notamment, comme nous le dirons plus loin, aux poésies de Marbode. D'où l'on peut conclure qu'elle est une des plus modernes de tout le recueil. Mais cela ne nous apprend pas à qui nous devons l'attribuer. La pièce est anonyme dans le seul manuscrit qui nous l'offre isolée.

Suit un pêle-mêle de courts fragments que rien ne rattache les uns aux autres, ni la doctrine ni le rythme. Ce sont d'abord seize hexamètres rimés sur la vanité de tous les plaisirs et de tous les soucis mondains, commençant par :

Plus amat exilium miseri miser orbis amator
Quam patriam, semperque cupit vagus esse viator.

Tout est vanité, même l'étude; surtout l'étude, s'il s'agit de la philosophie :

Quid genus et species, quid opes, quid fama valebit,
Quando nil dives, sed totum pauper habebit?

Aussi le vrai chrétien doit-il tenir en égal mépris Aristote, Socrate et

Platon. Ces vers détestables sont, comme il semble, de quelque moine très peu lettré. Après vient une maxime touchant les voluptés périlleuses, en deux hexamètres léonins, puis une véhémente diatribe contre les femmes, dont plusieurs vers sont tirés de l'épître au jeune Rainaud :

Si Dominum quæris fuge colloquium mulieris,
Colloquium quarum nihil est nisi virus amarum.

A ces hexamètres succède enfin un distique qui se lit partout[1] :

Alea, Bacchus, amor meretricum reddit egentem;
Nunquam qui sequitur hæc tria dives erit;

et à ce distique une autre sentence, en deux hexamètres léonins qui ne sont pas mieux tournés. Rien n'est lié, disons-nous, dans ce fatras de dictons vulgaires. Mais aussitôt après le ton change, s'élève, et nous avons une série de vers graves dont l'objet est de recommander le mépris des richesses. Mortel, durant cette vie qui doit sitôt finir, ne songe pas autant à tes héritiers, songe plus à toi-même, et, pour mériter le salut éternel, hâte-toi de donner tous tes biens aux pauvres. Telle est la moralité de cette déclamation poétique.

En voici l'exorde :

Vitæ præsentis si comparo gaudia ventis,
Cum neutrum duret nemo reprehendere curet.
Omnis in hoc mundo fidens est sicut arundo,
Quam ventus agitat fluviusque simul labefactat...

Il est certain que ces vers sont graves; il ne l'est pas moins qu'ils sont tout à fait disgracieux. A ces deux traits on pourrait presque en deviner l'auteur, s'il n'était pas indiqué. Il ne l'est pas, il est vrai, dans toutes les copies : ainsi dans le n° 2380 (fol. 123) de la Bibliothèque nationale et dans les n^os^ 434, 702 et 710 de Berne, ce petit poème est anonyme. Il a même été publié récemment sans aucun nom par M. Hermann Hagen[2]. Mais cette édition n'est pas la première; nous en avons une autre, donnée par Beaugendre, sous le nom de Marbode, d'après un manuscrit

[1] On exprimait encore ainsi la même chose :

Alea, vina, Venus, tribus his sum factus egenus;
Hæc tria qui sequitur mox miser efficitur.

Nous tirons ce distique d'une glose contenue dans le n° 8427 de la Bibliothèque nationale, fol. 43. On retrouve l'un de ces vers, le premier, dans le n° 11412, fol. 103.

[2] Herm. Hagen, *Carmina medii ævi*, p. 164.

de Saint-Gatien[1], et c'est, en effet, à Marbode que ce petit poëme appartient.

Dans la copie de Bernard Ithier, il est distingué de celui qui suit par un signe divisif. Ainsi Bernard Ithier avait reconnu qu'il copiait des pièces diverses dont, avant lui, quelqu'un avait cru faire une sorte de tout. Celle que le signe précède, commençant par :

> Vos qui diligitis bona quæ retinere nequitis
> Et non diligitis quæ perpetualia scitis,

est pourtant de la même facture, du même style, que celle dont le signe la sépare. Ajoutons qu'elles sont l'une et l'autre du même auteur. Il est vrai que la seconde se rencontre souvent, ainsi que la première, sans aucun nom, comme, par exemple, dans les nos 2380 (fol. 124) de la Bibliothèque nationale, 901 de Vienne, 434, 702 et 710 de Berne. Il est encore vrai que M. Hermann Hagen l'a publiée[2], dans ces derniers temps, sans en indiquer l'auteur, qu'il ne connaissait pas. Mais on a de cette pièce, ainsi que de la précédente, une édition antérieure, sous le nom de Marbode[3]. Comme on la doit à Beaugendre, l'attribution peut être suspecte. Elle ne le serait pourtant pas, il nous semble, à bon droit. Marbode n'écrit pas en vers comme tout le monde. Assurément il manque de grâce, mais il exprime avec vigueur des pensées fortes; sa versification n'est pas assez littéraire, mais elle a, dans sa rudesse, une remarquable originalité. On l'a, de son temps, très estimé. C'est pour cela sans doute qu'on l'a souvent pillé. Ainsi deux vers de cette pièce, les suivants :

> Nescis quæ servas ad cujus opus coacervas,
> Aurum quod nosti servatur forsitan hosti,

se retrouvent dans celle du plagiaire que nous avons plus haut dénoncé. Il en aurait pu dérober de meilleurs. Notons enfin que, dans les manuscrits et dans les deux éditions où la pièce est isolée, elle a cinq vers de plus que dans le prétendu poëme.

Viennent après quatorze vers de fabrique diverse sur les inconvénients de la gourmandise, qui sont ici tout à fait déplacés, ne se rapportant ni à ce qui précède ni à ce qui suit. Ce qui fait d'abord supposer

[1] *Hildeberti Opera et Marbodi opuscula*, ed. Beaugendre, col. 1572.
[2] H. Hagen, *Carmina med. ævi*, p. 165.
[3] *Hildeberti Opera et Marbodi opuscula*, col. 1572.

qu'ils sont d'auteurs différents, c'est que les uns sont léonins et les autres rimés. Ce qui confirme ensuite dans cette opinion, c'est que toutes les copies n'en offrent pas la série complète. Nous sommes, d'ailleurs, en mesure de prouver péremptoirement cette diversité d'origine. Cinq de ces quatorze vers, commençant par :

Ut physicus fatur, parcus de morte levatur,

appartiennent au poème célèbre qu'on a coutume d'attribuer à Jean de Milan, sous le titre de *Scola Salernitana*[1]. Quant aux deux derniers,

Sume cibum modice, modico natura tenetur;
Sic carnem refice ne mens jejuna gravetur,

(notons qu'ils ne se lisent pas dans la copie de Bernard Ithier), ils sont empruntés à un quatrain anonyme qui se rencontre dans les n°s 13468 (fol. 131) de la Bibliothèque nationale et 593 (fol. 24) de la Mazarine. Quelquefois même les deux vers intercalés ici sont cités à part, comme résumant tout le quatrain. Ainsi nous les trouvons à la page 72 des *Carmina burana*, avec la variante : *Sic* corpus *refice.*

Et puis reparaît l'avarice, ou plutôt la convoitise des richesses, pour être de nouveau flétrie dans une autre série de vers mêlés. Voici d'abord onze hexamètres léonins, commençant par :

Qui studet in nummis hic præfert infima summis.

Nous n'en connaissons pas l'auteur. C'est peut-être un fragment d'une pièce plus étendue. Quand les moines du moyen âge déclament contre l'or, ils ont habituellement l'haleine moins courte. A ces hexamètres léonins succèdent un distique :

Excubat et pallet delectans dives in ostro;
Tutus in exiguo stramine dormit inops;

et deux hexamètres rimés :

Posse foramen acus citius transire camelum
Scimus, quam valeat homo dives scandere cœlum,

[1] *Scola Salernit.*, p. 125 et 181 de l'édition de l'année 1625.

que nous avons rencontrés, confondus parmi d'autres vers anonymes, dans le n° 8023 (fol. 54) de la Bibliothèque nationale.

Voici maintenant quelques sentences sur des matières variées : Il faut aimer ses ennemis comme ses amis. Les dons que Dieu nous fait nous sont souvent funestes. Méprise le monde et toi-même. Dieu sait tout; redoute sa justice, etc., etc. Deux de ces vers, qui commencent par *Spernere mundum, spernere nullum*, ont été publiés dans les Œuvres d'Hildebert et ne paraissent pas de lui[1]; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'ils soient de saint Bernard. Viennent ensuite trois distiques tirés d'un long poème, où ne manquent ni la passion ni le talent. C'est encore un poème intitulé *De contempta mundi*, qui fut imprimé pour la première fois en 1573 dans les Œuvres de saint Anselme[2]. M. Thomas Wright, jaloux de tout rapporter aux gens de son pays, en a fait récemment une édition nouvelle sous le nom d'Alexandre Neckam[3]. Mais c'est une attribution insoutenable. L'ouvrage n'est pas d'un chanoine séculier ou régulier; il est d'un moine, et les plus sûrs témoignages l'attribuent à Roger de Caen, moine du Bec[4]. Le même Roger, mort vers l'année 1090, plus d'un demi-siècle avant saint Bernard, est aussi l'auteur des quatre distiques suivants, qui commencent par :

> Gaudia perpetuos pariunt mundana dolores;

ce qu'on peut facilement reconnaître, quoique plusieurs copistes aient singulièrement troublé l'ordre des premiers vers qu'ils ont transcrits en les empruntant à divers passages du vieux poème[5]. Trois séries d'hexamètres rimés ou léonins succèdent à ces distiques. Nous en ignorons l'auteur ou les auteurs. Enfin ces extraits, dont la moralité diffère autant, pour ne pas dire plus, que le rythme, se terminent par quatre distiques que nous trouvons associés à d'autres vers dans le n° 8023 (fol. 54 v°) de la Bibliothèque nationale. Mais ces derniers distiques ne sont pas de Roger; ce dont nous avons lieu de le féliciter.

Une pièce plus considérable suit ce ramassis de courts extraits. Cette pièce, composée de cinquante-deux hexamètres léonins, dont voici les deux premiers :

> Me miserum! Quid agam? Porto sub pectore plagam,
> Plagam peccati fœtentis et inveterati,

[1] *Notic. et extr. des mss.*, t. XXVIII, part. II, p. 376.

[2] Sous le même nom au tome CLVIII de la *Patrologie* de l'abbé Migne, col. 690.

[3] *Anglo-lat satirical poets*, t. II, p. 175.

[4] *Hist. litt. de la France*, t. VIII, p. 421.

[5] Ces divers passages se lisent, tome CLVIII de la *Patrologie* de l'abbé Migne, aux col. 690, 691, 693.

est anonyme dans les nos 2380 (fol. 124), 3088 (fol. 78), 8023 (fol. 54), 8491 (fol. 76) et 11344 (fol. 17) de la Bibliothèque nationale. Elle l'est pareillement dans les nos 434, 702, 710 de Berne et 663 de Troyes. C'est pourquoi M. Hagen ne doit pas être trop blâmé de l'avoir récemment publiée sans nom d'auteur, la croyant inédite[1]. Cependant elle avait été déjà plus d'une fois imprimée, non seulement dans notre prétendu poème, mais encore à part et sous les noms d'auteurs différents. Nous l'avons, en effet, dans les Œuvres de Marbode[2], et nous en lisons les huit premiers vers dans celles de Gérald ou Géraud le Cambrien, qu'il convient mieux d'appeler Gérald de Barri[3].

Faut-il admettre que l'auteur de cette pièce soit Gérald de Barri? Ce qui d'abord nous en dissuade, c'est que nous avons déjà reconnu plusieurs fourrures dans le recueil de ses poésies; nous remarquons ensuite que, sous le rapport de la facture, il n'existe pas la moindre ressemblance entre les vers authentiques de Gérald et ceux que nous venons de citer. Enfin ces vers que l'éditeur de Gérald met à son compte sont cités par Gérald lui-même comme étant d'un autre que lui[4]. Cet autre, pour nous comme pour Beaugendre, c'est bien certainement Marbode. La pièce est de son style; les vers en sont lourds, disgracieux, mal faits; mais, s'ils étaient traduits en bonne prose, le morceau serait éloquent.

Nous venons d'entendre la prière d'un pécheur abîmé dans son repentir. Aussitôt qu'il a quitté la scène apparaît brusquement un philosophe d'une gravité sereine, qui se demande pourquoi le Dieu tout-puissant, qui pouvait demeurer éternellement oisif, a cru devoir faire le monde, et pourquoi, l'ayant fait, il ne l'a pas fait meilleur:

Quæstio magna diu, multis meditantibus, orta est,
 Difficilis nimium præ gravitate sui:
Cur Deus omnipotens aliquos formando creavit
 Quos peccaturos noverat ipse prius?
Dives ab æterno, qui dives erat sine mundo,
 Quid pro factura contulit ipse sibi?
Cur fecit quia sic voluit, cui tanta potestas
 Ut quidquid verbo diceret esset opus?...

Et le philosophe, s'étant adressé cette question certainement indiscrète, y répond ainsi:

[1] *Carmina medii ævi*, p. 175. — [2] *Hildeberti Opera et Marbodi opuscula*, ed. Beaugendre, col. 1534. — [3] *Giraldi Cambrensis Opera*, t. I, p. 370. — [4] *Speculum Ecclesiæ*, t. IV *Operum Giraldi Cambrensis*, p. 328.

Quæ sunt nunc, vel erunt, vel quæ jam præterierunt
  Omnia divina mente fuere Dei.
Hic status æternus fuit et sine tempore rerum;
  Qua vita vivunt omnia vita Deus.
Quod fecit peritura sciens, cui cuncta patebant,
  Ordo divinus consiliumque fuit.
Sic peccaturos Dominus jam noverat ante
  Quam faceret, juste deficiente malo,
Nam dedit arbitrio libertatem faciendi
  Omne quod ex libito cuique placeret opus.
Ergo posse bonum vel posse malum dedit illis,
  Quo virtus aliquem posset habere locum.
Hinc malefactores sequitur damnatio justa,
  Hinc justis juste justa corona datur.
Si Deus ad partem nos tantum cogeret unam,
  Tunc nihil afferret gratia vel meritum.
Ergo creando Deus bona vel mala quæque futura
  Novit, et ex illis quid bonitatis agant.
Lucifer ex merito cecidit delapsus ad ima,
  Quod sprevit Domino subditus esse suo...

On doit reconnaître que cette pièce n'est pas banale. Le fond en est toujours sérieux; la forme en est souvent lyrique. Cependant nous en avons vainement recherché quelque copie séparée du prétendu poème, et nous avons de la peine à nous expliquer comment une pièce de ce mérite n'a pas eu plus de succès. Peut-être ne l'a-t-on pas trouvée tout à fait irréprochable sous le rapport de la doctrine.

Les sept hexamètres qu'on lit après, commençant, dans quelques manuscrits et dans toutes les éditions, par :

O mortalis homo, casus reminiscere vitæ,

mais qui devraient commencer par :

O mortalis homo, mortis reminiscere casus,

sont tirés d'une pièce plus considérable dont l'auteur est Eugène de Tolède. Elle est sans nom dans plusieurs manuscrits, comme, par exemple, dans les n[os] 8319 (fol. 41, 54) de la Bibliothèque nationale et 268 (fol. 42) de Berne; mais elle porte le nom d'Eugène dans le n° 8071 (fol. 23) de la Bibliothèque nationale et dans le n° 455 (fol. 22) de Berne, lequel, étant du x[e] siècle, a beaucoup d'autorité. Elle a, d'ailleurs, été publiée sous ce nom par Sirmond[1] et par M. Hagen[2].

[1] Sirmond, *Opera varia*, t. II, p. 880. — [2] Hagen, *Carmina medii ævi*, p. 97.

Les vers d'Eugène sont médiocres et peu corrects; néanmoins la forme en est classique. Un fragment de trente-quatre hexamètres léonins nous ramène ensuite en plein moyen âge. Il commence par :

Quisquis amas mundum tibi prospice quo sit eundum;
Hæc via qua vadis via pessima plenaque cladis,
Hæc via pœnarum trahit ad loca mortiferarum...

La matière est la description des peines infernales. Quant aux vers, ils sont, on n'hésite pas à le dire, d'une âpreté choquante.

Après ce fragment, une troisième série de sentences mêlées contre la gourmandise, l'ivrognerie, l'amour des femmes, l'avarice. L'auteur de cette compilation désordonnée l'ayant faite avec la plus grande étourderie, il ne faut pas trop s'étonner de le voir ici reproduire ces deux vers qu'on lit plus haut :

Non tibi sit venter dominus, sed vive decenter,
Parcus vescendo, parcissimus esto bibendo.

Cette maxime hygiénique a été, d'ailleurs, fréquemment citée. On la trouvera parmi les fragments conservés dans le n° 16089 (fol. 15 v°) de la Bibliothèque nationale. Mais voici deux vers que nous n'avons pas rencontrés ailleurs et que nous citons pour cette seule raison :

Est dilatari porci, postremo vorari;
Nos dilatemur intus, foris attenuemur.

Puis cinq hexamètres léonins, un distique et huit autres hexamètres léonins contre les femmes; quatorze enfin, du même rythme, contre les avares. Cette série de courts extraits se termine par trois distiques sur l'instabilité des choses humaines. Il est bien difficile de savoir à qui tous ces vers appartiennent.

Nous n'avons pas non plus découvert l'auteur des vingt-quatre hexamètres léonins qu'on lit ensuite. C'est, comme il semble, un fragment d'épître. Épure ton cœur, dit le poète à un de ses amis,

A macula sordis munda, precor, intima cordis,

vis pour Dieu seul, fuis les joies de ce monde et tu mériteras ainsi les joies du paradis.

L'indigeste compilation finit par une pièce du même rythme sur les

signes précurseurs du jugement dernier. M. l'abbé Bourassé, la croyant d'Hildebert, l'a publiée dans la dernière édition de ses Œuvres[1]. Non, certainement, elle n'est pas d'Hildebert, qui n'a jamais fait de vers aussi peu recommandables.

Saint Bernard n'est donc pour rien dans ce prétendu poème, et, si Mabillon ne l'a pas donné, c'est qu'apparemment il a soupçonné la fausseté de l'attribution. Elle est maintenant, comme il nous semble, clairement démontrée.

— Parlons maintenant d'un troisième poème, en vers non métriques, mais rythmiques, qui, dans la plupart des éditions, a quatorze strophes, dont voici la première :

O miranda vanitas! O divitiarum
Amor lamentabilis! O virus amarum,
Cur tot viros inficis, faciendo carum
Quod transit citius quam flamma stuparum?

Mabillon a cru devoir remettre ce poème sous la presse, tel que l'avait donné Charles de Visch en l'année 1656[2]. Mais Charles de Visch n'en avait pas été le premier éditeur. Nous le trouvons, en effet, dans un petit volume de l'année 1496, qui porte la marque du libraire Félix Baligault. Il est vers le milieu de ce volume non paginé, sous ce titre, fidèlement transcrit par Charles de Visch : *Bernardus de contemptu mundi.* Nous reviendrons tout à l'heure sur cette attribution. Nous avons d'abord à reproduire une juste remarque de M. Du Méril[3] sur le texte dont nous venons d'indiquer trois éditions conformes. Cette remarque est que ce troisième poème n'est pas non plus un vrai poème, et qu'il y a encore ici, sous le même titre, deux pièces de fabrique diverse. L'éditeur de l'année 1496 les ayant maladroitement unies, sa faute n'a pas été reconnue par de Visch et ne l'a pas été par Mabillon lui-même.

La première, dont les vers ont treize syllabes, est très courte. Les strophes qui la composent sont au nombre de quatre. La seconde a dix strophes dont les vers sont de douze syllabes. En outre, la première est du style le plus monacal, nous voulons dire le plus lourd; il n'y a pas un trait d'esprit. Mais le ton de la seconde est bien différent. C'est une vive satire contre la vaine gloire, écrite en vers faciles, par un rimeur très exercé.

[1] Migne, *Patrologie; Opera Hild.*, col. 1287.
[2] *Biblioth. script. Cist.*, p. 45.
[3] Édel. du Méril, *Poésies popul. lat.*, p. 125.

En voici quelques-uns :

Cur mundus militat sub vana gloria,
Cujus prosperitas est transitoria?
Tam cito labitur ejus potentia
Quam vasa figuli quæ sunt fragilia...

Dic ubi Salomon, olim tam nobilis?
Vel ubi Samson est, dux invincibilis?
Vel pulcher Absalon, vultu mirabilis?
Vel dulcis Jonathas, multum amabilis?

Quo Cæsar abiit, celsus imperio?
Vel dives splendidus, totus in prandio?
Dic ubi Tullius, clarus eloquio?
Vel Aristoteles, summus ingenio?...

Recherchons maintenant les auteurs de l'une et de l'autre pièce.

Nous avons la première sous le nom de saint Bernard dans le n° 97 de Boulogne-sur-Mer et dans le n° 902 de la Mazarine, fol. 180; mais ces deux manuscrits, étant de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e, ne sont dignes d'aucune confiance. Ils nous offrent peut-être l'un et l'autre des copies faites sur l'édition de Baligault. Nous ne connaissons aucun texte ancien de ces quatre strophes avec ou sans le nom de saint Bernard.

Quant à la seconde pièce, voici toutes nos informations. Elle est sans aucun nom dans les n^{os} 1166 (fol. 127) de la Mazarine, 883 et 4459 de Vienne. Ailleurs l'auteur est désigné sous le faux nom de Golias; c'est pourquoi M. Wright a cru devoir la publier, d'après sept manuscrits d'Angleterre, parmi les poèmes communément attribués à Walter Mapes[1]. Elle est néanmoins réclamée pour le frère Mineur Jacopono Benedetti, autrement Jacques de Todi, par les meilleurs historiens de son ordre. Rodulphius[2] et Luc Wadding l'ont publiée tout entière sous son nom[3], et Rodulphius dit même en quelle circonstance il l'a composée. C'est une circonstance, en effet, très notable. Il était, au rapport de son biographe, en prison, persécuté par Boniface VIII, sans doute comme adhérent à la faction des Spirituels. Jacques de Visch raconte, il est vrai, de son côté, pour enlever tout crédit à cette attribution, que le Mineur tudertain, homme d'esprit, homme de goût, admirant beau-

[1] *The latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. 147.

[2] *Hist. seraph. relig.*, part. I, fol. 109.

[3] *Annales Minor.*, ad annum 1306, n° 12.

coup cette pièce, la récitait souvent, et souvent la copiait pour ses amis; ce qui l'en a fait croire auteur. Mais où de Visch a-t-il trouvé ce conte? Il ne le dit pas. N'a-t-il pas eu, toutefois, de meilleures raisons pour écarter le Mineur et lui substituer saint Bernard? Il se contente d'invoquer ici le témoignage d'un jésuite d'Anvers, Bernard Bouhuis, qu'il dit avoir deux fois publié la pièce sous le nom de saint Bernard, en 1617 et en 1620. Mais cette autorité, que vaut-elle? Ce que vaut celle du libraire Félix Baligault, qui l'avait déjà publiée sous le même nom en 1496. Pour notre part, nous ne saurions confirmer ce témoignage du xv^e siècle que par une conjecture du même temps. Dans le n° 15163 de la Bibliothèque nationale, fol. 223, on lit à la fin de la pièce : *Dictamen B. Bernardi, compositum ab ipso, ut dicitur.* Ce n° 15163 ne paraissant pas beaucoup antérieur, s'il le paraît, à l'année 1496, le renseignement qu'il nous offre n'est pas sans intérêt. En effet il signifie que, si certaines gens disaient alors que la pièce avait été composée par saint Bernard, ce dire mal justifié n'était pas communément accepté. Pour conclure, la pièce n'est peut-être ni de Walter Mapes, ni de Jacopono, mais, dans aucun manuscrit de bonne date, elle n'est au nom de saint Bernard et nous pensons, avec M. Valentinelli, qu'on la lui a sans raison attribuée [1].

— Nous passons au quatrième poème sur le mépris du monde, poème rythmique comme le précédent, commençant par :

Dic, homo, cur abuteris
Discretionis gratia?

Félix Baligault en avait fait deux pièces et Charles de Visch trois, que Leyser nomme trois hymnes [2]. Cependant Mabillon ne doit pas être blâmé d'avoir réuni ce que les anciens éditeurs avaient séparé. Il est vrai que nous avons ici trois suites de strophes dont le rythme diffère; mais l'unité du sujet fait l'unité du poème. On peut d'ailleurs citer plusieurs manuscrits, notamment les n°^s 8259 (fol. 233) et 15163 (fol. 218) de la Bibliothèque nationale, où les trois suites de strophes ne sont divisées par aucun intervalle.

Mais ce qui distingue ces manuscrits de toutes les éditions, c'est qu'ils n'offrent, si modernes qu'ils soient, aucun nom d'auteur. Un fragment du même poème, commençant par :

Dum sit omnis caro fœnum
Et post fœnum fiat cœnum,

[1] Valentinelli, *Biblioth. man. S. Marci*, t. II, p. 208. — [2] *Hist. poet. et poemat.*, p. 422.

se lit, en outre, dans un manuscrit de Vienne mentionné par Denys[1], ainsi que dans un manuscrit du Musée britannique décrit par M. Paul Meyer[2], et le nom de l'auteur n'est pas non plus joint à ces extraits. En un mot, le nom de saint Bernard ne se rencontre dans aucun manuscrit. Cela nous autorise, comme il semble, à croire de nouveau que l'attribution est tout simplement imputable au libraire Félix Baligault.

— Un cinquième poème *De contempta mundi* nous est signalé sous le nom de saint Bernard dans le n° 14703 de Munich, où il commence, dit-on, par :

Heu! heu! mortales homines facti sunt pecudes.

Mais nous n'en avons pas rencontré d'autres copies. Aussi n'avons-nous aucune confiance dans l'attribution. Nous regrettons toutefois de ne connaître qu'un vers de cette pièce.

— Nos explications seront aussi très brèves sur le sixième de ces poèmes par trop mélancoliques. Dans le n° 15690 (fol. 1) de la Bibliothèque nationale se trouve, sous le nom de saint Bernard, l'interminable *De contempta mundi* de Bernard de Morlas. Mais il ne s'agit que d'une étourderie de copiste. C'est, d'ailleurs, une étourderie sans excuse, la dédicace du poème, qui se lit immédiatement au-dessous du titre, commençant par : *Domino et patri suo Petro, dignissimo abbati fratrum Cluniacensium, ejus filius, eorum frater.* On doit à M. Thomas Wright une récente édition de cette œuvre indigeste : *The anglo-latin satirical poets*, t. II.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Cod. theolog. Vindob.*, t. I, col. 1271. — [2] *Arch. des miss. scient.*, 1866, p. 284.

An history of Greek sculpture, from the earliest times down to the age of Pheidias, by A. S. Murray of the department of Greek and Roman antiquities, British Museum. Murray, 1880, 1 vol. in-8°, avec figures. (*Histoire de la sculpture grecque, depuis les origines jusqu'au temps de Phidias, par A.-S. Murray, conservateur-adjoint des antiques au Musée britannique.*)

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le livre de M. Murray commence par des considérations générales qui sont bien à leur place; elles ont le mérite de tracer d'avance le plan de l'ouvrage et d'en indiquer les grandes divisions. « Qu'il s'agisse, dit l'au« teur, de sculpture ou de peinture, l'imitation de la nature rencontre, « dans une certaine mesure, des difficultés analogues à celles dont doit « triompher celui qui traduit un morceau d'une langue dans une autre. « En ce dernier cas, une pensée et la forme qui l'exprime doivent être pré« sentées à l'esprit par le moyen d'un intermédiaire nouveau; de même, « dans l'art, les caractères essentiels de l'objet sont reproduits à l'aide « d'une matière nouvelle. Écrivain et artiste ont besoin l'un et l'autre de « liberté, mais d'une liberté que limitent ces deux conditions : il faut que « chacun d'eux ait une connaissance parfaite de l'original qu'il s'applique « à traduire; il faut, d'autre part, qu'il soit tout à fait maître du nouvel « élément qu'il met en œuvre. Satisfaire pleinement à ces deux conditions, « ce fut l'effort constant de l'art plastique dans la Grèce ancienne; si l'on « coupe cette histoire en deux parts, on verra que, dans la première pé« riode, le progrès consista principalement à devenir de plus en plus ha« bile dans l'emploi de la matière, tandis que, dans la seconde période, on « se préoccupa surtout d'arriver à une entière et profonde connaissance « de l'original. »

La première partie de l'ouvrage, que nous avons sous les yeux, répondrait donc à cette première période, celle où l'artiste lutte péniblement contre la matière, et, par degrés, arrive à triompher des résistances qu'elle lui oppose; la seconde partie, qui, nous l'espérons, ne se fera pas trop attendre, correspondrait au temps où le sculpteur, sachant demander à chaque matière les services et en tirer les effets qu'elle com-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier 1882.

porte, concentre tous ses efforts sur l'étude du corps humain et travaille surtout à en mieux pénétrer la construction pour en faire ressortir les beautés par un choix d'attitudes et de mouvements de plus en plus expressifs et de plus en plus variés.

Nous ne suivrons pas M. Murray dans les développements qu'il donne à sa pensée et dans les exemples qu'il choisit pour l'expliquer. Ce qui nous importe, c'est de montrer en quoi consiste l'intérêt de ces réflexions préliminaires et quelle idée l'auteur se fait des origines de l'art grec.

Le premier chapitre, qui sert d'introduction, a tout entier un caractère théorique. Les vues qui y sont exposées au sujet de l'imitation de la nature nous paraissent justes; on y trouvera peut-être, par endroits, quelque longueur, tandis qu'ailleurs on demanderait volontiers certains éclaircissements. Pour qui écrit sur ces matières, l'embarras est de savoir où s'arrêter; tel lecteur, familier avec les doctrines que vous adoptez ou que vous réfutez, vous aura compris à demi-mot; tel autre, au contraire, qui se trouvera n'avoir jamais réfléchi à ces questions, n'aura pas bien saisi ce que vous vous serez contenté d'indiquer brièvement; pour l'un, vous en aurez toujours trop dit; pour l'autre, vous n'en aurez pas dit assez.

Nous préférons le second chapitre, dans lequel l'auteur aborde la question des origines. Il est là sur le terrain des faits; il les connaît bien et choisit ceux qui ont le plus de signification et d'importance. Il constate, sans chercher à l'expliquer, que l'homme, aussitôt qu'il commence à sortir de la barbarie primitive, laisse déjà paraître l'instinct et le goût de l'ornementation; ces habitants des cavernes de la France centrale, qui nous font l'effet de sauvages, tenaient à décorer les objets dont ils se servaient, leurs ustensiles de ménage et leurs armes; parfois même ils portaient dans cette décoration un vif sentiment de la forme vivante. A plus forte raison les Grecs, quand, avec les poèmes homériques, ils paraissent sur la scène de l'histoire, étaient-ils assez avancés déjà pour que, chez eux, ce besoin fût très développé; la pratique des industries élémentaires avait déjà mis à leur disposition ces différentes séries d'ornements dont chacune, comme l'a si bien montré Semper, s'explique par les procédés mêmes de l'un de ces métiers de première nécessité que l'on trouve à l'origine de toute société policée[1]. Ce qui, dans la société que nous devinons par l'*Iliade* et l'*Odyssée*, peut faire prévoir l'essor

[1] Semper, *Der Stil in den technischen und tektonischen Kunsten oder praktische Æsthetik*. Munich, 1860-1863, 2 vol. in-8°, avec 22 planches, dont quelques-unes sont en couleur, et de nombreuses gravures dans le texte.

que l'art prendra plus tard chez les Grecs, c'est l'estime où l'on tient les artisans habiles; non seulement on les cite par leur nom et la poésie se charge de perpétuer leur réputation, mais encore on voit un héros, comme Ulysse, construire lui-même, en pierre, sa chambre nuptiale et, au milieu de cette chambre, façonner de ses propres mains le lit conjugal, qu'il orne d'or, d'argent et d'ivoire[1].

Ces mêmes poèmes témoignent aussi déjà d'un commerce assez actif et assez étendu; on tire, des lieux de production, des matières premières que l'on met en œuvre; on emprunte aux Phéniciens de Sidon ou de Cypre des objets fabriqués, tels qu'armes et tissus de luxe. Toute cette étude sur le commerce et l'industrie des temps homériques est intéressante dans sa brièveté; nous ne nous séparerons de M. Murray que sur un point. Il se demande si les Grecs connaissaient alors cet alliage que nous appelons *le bronze*, où quelques centièmes d'étain mêlés au cuivre donnent un métal bien plus dur que ne l'est le cuivre pur. Ces doutes ne nous paraissent pas justifiés[2]. On sait aujourd'hui, d'une manière certaine, que l'Égypte d'une part et de l'autre la Chaldée et l'Assyrie ont connu le bronze bien des siècles avant le temps où sont nées l'*Iliade* et l'*Odyssée*[3]. M. Murray admet lui-même que, par l'intermédiaire des Phéniciens, les Grecs étaient alors en relations avec l'Égypte, et qu'ils en tiraient par exemple l'ivoire, soit brut, pour l'incrustation, soit plutôt à l'état d'objets fabriqués, tels que ceux que l'on a retrouvés en Attique, dans la tombe de Spata. Comment, par ce même canal, le secret si simple de ce précieux alliage ne serait-il pas arrivé jusqu'à eux? Ils connaissaient déjà le fer, s'ils n'en faisaient pas un grand usage; or, s'il est aujourd'hui, en archéologie, une vérité élémentaire, c'est que partout l'emploi du bronze a précédé celui du fer, aussi bien dans l'Occident barbare que dans l'Orient si anciennement civilisé.

M. Murray n'exagère certainement pas l'influence que les Phéniciens ont exercée sur les premiers développements de l'habileté professionnelle dans le monde hellénique; à la suite de Gerhard, de Brunn, d'Helbig, de Longpérier, il cite encore des faits nouveaux pour prouver avec quelle profusion et jusqu'à quelles distances ils répandaient, dans tout le bassin de la Méditerranée, les produits de leur art éclectique, où se mêlaient, en proportions inégales, des motifs empruntés à l'Égypte et d'autres motifs pris à la Chaldée. Nous sommes étonné que nulle part il n'in-

[1] *Odyssée*, XXIII, p. 190 et suiv.

[2] *An history of Greek sculpture*, p. 29.

[3] Pour l'Égypte, voyez Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, p. 650 et 829. Pour la Chaldée, consultez de Longpérier, *Musée Napoléon III*, pl. I.

dique comment la civilisation chaldéo-assyrienne a pu agir sur la Grèce primitive par une autre voie que la voie de mer, et par d'autres intermédiaires que les Phéniciens. Ces intermédiaires, ce sont les peuples de l'Asie Mineure, ces Cappadociens, ces Phrygiens, ces Lydiens, qui, comme l'attestent et d'anciennes traditions et les inscriptions cunéiformes, ont été, à certains moments, rattachés par un lien de vassalité au grand empire assyrien, et qui, en tout temps, entretenaient avec lui des rapports de commerce dont témoignent les monuments de l'Asie Mineure. C'est aussi par cette route de terre que s'est opérée la transmission des procédés et des motifs que la Grèce a plus tard employés à traduire ses idées et ses sentiments propres. Partant des grandes capitales, telles que Babylone et Ninive, ces chemins très suivis venaient aboutir aux rivages de la mer Égée, aux ports des cités ioniennes; les Ioniens, pendant plusieurs siècles, se sont ainsi trouvés constamment en contact avec les peuples qui habitaient le plateau de l'Asie Mineure, et surtout avec celles de leurs tribus qui s'étaient établies dans les vallées de l'Hermos, du Caystre et du Méandre. Pourquoi M. Murray, qui suit avec tant d'attention le sillage des navires phéniciens à travers la mer Égée, n'a-t-il pas voulu voir les caravanes qui, dans l'antiquité comme de nos jours, venaient de Sardes et de bien plus loin encore apporter jusqu'au port du Mélès les marchandises de l'intérieur?

Nous devions signaler cet oubli; sous cette réserve, nous avons plaisir à reconnaître combien ce chapitre contient d'aperçus ingénieux et neufs. Voyez, par exemple, tout ce que dit l'auteur de l'influence que le travail du métal, tel que le pratiquaient la Phénicie et l'Assyrie, paraît avoir exercée sur l'art grec primitif[1]. Comme le remarque M. Murray, en Assyrie on a appliqué le bronze sur le bois; rien de plus judicieux et de plus naturel que cette combinaison; en revêtant le bois de toute une couche d'une matière plus dure et plus résistante que ne l'est par elle-même la poutre ou la planche, on augmente ainsi les chances de durée de l'ouvrage[2]. En Grèce, au contraire, dans le *Trésor d'Atrée* par

[1] Pages 39-42.

[2] Le plus curieux exemple que l'on possède de ces plaques métalliques sculptées qui revêtaient et décoraient des panneaux de bois, ce sont celles qui appartiennent aujourd'hui au Musée britannique, après avoir été découvertes par M. Hormuzd Rassam. On les trouvera décrites et représentées dans la belle publication spéciale qui a été entreprise par la *Society of biblical archeology*, et qui a pour titre : « *The bronze ornaments of the palace gates of Balawat* (Shalmaneser II, B. C. 859-825), edited with an introduction by Samuel Birch, with descriptions and translations, by Th. G. Pinches; » in-folio, Londres, 1881. 3 parties ont été publiées jusqu'ici.

exemple, on a appliqué le bronze sur la pierre, ce qui est moins raisonnable. Si l'art grec s'était développé, comme l'a fait l'art égyptien de l'Ancien Empire, d'une manière complètement indépendante, il n'aurait sans doute pas eu l'idée de cet arrangement singulier; quand il aurait voulu décorer les parois de ses édifices, il aurait agi tout autrement; comme l'architecte des tombes de Memphis, celui de Mycènes, à mesure que lui seraient venus l'ambition et le talent, aurait appelé le sculpteur à fouiller et à ciseler la pierre d'excellente qualité dont étaient faits les murs de ses constructions.

Nous en dirons autant des remarques que fait M. Murray à propos du style des ornements qui se sont conservés sur quelques fragments de la décoration des édifices de la Mycènes d'Homère. Les motifs qui naissent le plus naturellement du travail du bronze, ce sont des spirales et des cercles; quand il n'est pas tendu, quand on l'abandonne à sa propre élasticité, un copeau de métal et un fil de bronze prennent spontanément une de ces formes. De même aussi, sur la plaque de métal, les traits que la pointe du burin grave avec le plus de facilité, ce sont des zigzags, des losanges, en un mot, des dessins qui rentrent dans ce que l'on a appelé *l'ornement géométrique*. Or, dans ces débris des plus anciennes constructions que la Grèce nous ait laissées, ce que l'on rencontre surtout, ce sont ces spirales, ces cercles, ces chevrons, ces losanges, ce sont des motifs auxquels le métal a donné naissance et qui ont été transportés à la pierre. Il y a ainsi comme une sorte de désaccord intime et de lutte entre un système de construction en pierre, qui a été inventé par les Grecs eux-mêmes, et des procédés de décoration qui proviennent du grand rôle que les revêtements de métal étaient appelés à jouer chez un peuple qui, comme les Chaldéens et les Assyriens, ne faisait de la pierre, dans ses édifices, qu'un usage très restreint, et cherchait à cacher, sous les splendeurs de l'émail ou sous l'éclat et la riche ornementation du métal, la qualité très inférieure des matériaux qu'il mettait en œuvre.

Une dernière observation a sa valeur. Dans la Grèce que nous décrit Homère, les statues paraissent très rares; mais il semble que des bas-reliefs au repoussé, tels que ceux qui figurent sur le bouclier d'Achille et que ceux qui ont été trouvés à Mycènes par M. Schliemann, décorassent tous les objets d'un travail un peu soigné. Il en est de même en Assyrie. Les statues y étaient peu nombreuses et d'une mauvaise exécution; on sait, au contraire, combien les bas-reliefs y étaient prodigués dans la décoration des édifices et quelles remarquables qualités ils présentaient. C'est un rapport de plus entre la civilisation de la Grèce homérique et celle de l'Assyrie.

Le chapitre III est un des plus curieux et des plus originaux. M. Murray n'a pas été le premier à reconnaître qu'il fallait chercher, dans ces coupes phéniciennes de bronze ciselé trouvées à Cypre et sur d'autres points du bassin de la Méditerranée, le type premier du *bouclier d'Achille*, tel que le décrit Homère, avec cette disposition des sujets représentés par zones concentriques qui se trouve dans tous ces monuments. Overbeck avait déjà exprimé la même idée[1]; il avait suggéré la pensée de mettre à contribution, pour restituer le bouclier, les bas-reliefs assyriens, les coupes phéniciennes et les plus vieux vases grecs, où les sujets sont arrangés, non plus par zones concentriques, la forme du vase ne le permettrait pas, mais par bandes superposées. Ce qui appartient en propre à M. Murray, c'est d'être parti de ces données pour tenter cette restitution.

Nous ne voyons pas bien sur quoi se fonde l'auteur pour chercher dans les représentations du bouclier un écho de ces traditions qui ont trait aux phases successives de la création et que l'on retrouve également dans le récit biblique et dans les fragments mutilés des cosmogonies chaldéennes. Il n'insiste d'ailleurs pas sur ce rapprochement, et il en indique un autre qui nous paraît mieux justifié.

Dans le coffre de Cypsélos, tel qu'il est décrit par Pausanias, les personnages ont tous leur nom écrit à côté d'eux et tous les sujets sont empruntés aux mythes religieux. Au contraire, sur le bouclier, ce sont des scènes d'un caractère général et comme abstrait, ce sont des personnages anonymes. Il en est de même dans les bas-reliefs assyriens, à prendre les choses en gros; les rois seuls ont un nom; presque toutes les autres figures ne sont là que comme représentation d'un incident quelconque de la guerre ou du triomphe; enfin, comme dans les tableaux imaginés par Homère, tout se passe dans la vie réelle, et non dans un monde inventé par l'imagination. Entre le bouclier d'Achille et le coffre de Cypsélos, il y a donc la même différence qu'entre les monuments de l'art assyrien et ceux de l'art grec classique; la conclusion qui se dégage de cette comparaison et que M. Murray aurait pu peut-être mettre encore mieux en lumière, c'est que le poète a conçu le chef-d'œuvre qu'il attribue à l'art divin d'Héphæstos, sinon d'après le modèle des bas-reliefs assyriens, qui lui étaient inconnus, tout au moins d'après celui d'une de ces coupes de

[1] *Geschichte der Griechischen Plastik*, 2e édition, t. I, p. 46 : « Maints produits « de l'art assyrien nous offrent les pre- « miers modèles des procédés de compo- « sition qu'applique l'art décrit par Ho- « mère; on est fondé à les employer, « avec les plus anciennes peintures de « vases, comme nous fournissant les meil- « leurs éléments dont nous puissions dis- « poser pour restituer les œuvres d'art « décrites par Homère. »

métal, à bandes concentriques, que les marchands phéniciens avaient commencé dès lors à répandre dans les îles de l'Archipel, et que les nobles et les rois gardaient dans leurs trésors, comme des objets de grand prix.

Dans sa restauration, M. Murray a fait de larges emprunts à ces coupes; mais celles que nous possédons ne lui donnaient pas toutes les scènes que décrit le poète; des groupes qu'il introduit dans cette restitution, plusieurs ont donc été tirés de bas-reliefs assyriens, de bas-reliefs égyptiens et de vases grecs archaïques. Malgré la très petite dimension de ces figures, toutes rapportées à une même échelle, il résulte, de la diversité de ces sources, certaines différences de style encore assez sensibles; de là l'aspect un peu incohérent de l'ensemble. Ce défaut était inévitable dès que l'on avait résolu de ne mettre ici que des éléments fournis par des monuments encore existants. Sans doute, avec quelque habileté de main, il eût été possible de dessiner, dans le style des coupes par exemple, tous les groupes que l'on n'aurait pas trouvés à y prendre; mais la démonstration aurait été ainsi bien moins convaincante; on n'aurait pas prouvé que, comme point de départ de cette peinture où s'est complu son imagination, Homère avait sous les yeux des œuvres d'art où des sujets analogues étaient représentés; on n'aurait pas fait comprendre que, dans ces objets réels et concrets, les scènes étaient disposées à peu près comme le poète les voyait en esprit à mesure qu'il les décrivait, et comme les concevaient, comme les apercevaient les auditeurs du chant épique, pendant que se déroulait devant eux cette ample et brillante description. A ce titre, malgré les réserves qu'il serait aisé de faire au sujet de telle ou telle application de la méthode, on ne peut qu'en approuver le principe.

Peut-être un jour, à la suite de nouvelles découvertes, aurons-nous un assez grand nombre de ces ouvrages phéniciens pour qu'il soit possible de trouver dans le répertoire des ciseleurs qui les ont décorés toutes ou presque toutes les scènes qu'Homère nous représente comme naissant et apparaissant l'une après l'autre sous les doigts du divin ouvrier. En attendant, la planche qui a été composée par MM. Murray et Harry Rylands présente un vif intérêt; mieux que toutes celles qui ont été dessinées, dans la même intention, par d'autres archéologues, elle nous aide à nous défendre contre un préjugé qui s'impose tout d'abord à l'esprit élevé dans le commerce des ouvrages de l'époque classique. Voici ce qu'elle nous fait vivement sentir : si le poète, qui n'a pas à compter avec les résistances de la matière, peut dès lors, dans les tableaux qu'il peint par la parole, mettre partout la couleur, la grâce et la beauté, les

œuvres d'art dont il s'inspirait et qui lui fournissaient son point de départ étaient encore très imparfaites; les thèmes que l'artiste avait en vue n'y étaient indiqués que par des représentations toutes conventionnelles, empruntées, par l'éclectisme phénicien, à la décadence de l'art chaldéen et de l'art égyptien. Il y avait là, dans ces figures sans grâce, de quoi suggérer déjà au génie grec la conception d'un certain idéal plastique, auquel l'imagination du poète donne sans effort une vie momentanée; mais des siècles devaient encore s'écouler avant que la Grèce, qui avait déjà une admirable poésie, fût capable de traduire, par de belles formes, les sentiments et les pensées qui lui appartenaient en propre. Toute restitution du bouclier d'Achille qui emprunte le style du siècle de Périclès est donc un grossier anachronisme; celle même qui prendrait ses types dans les vases archaïques serait encore très éloignée de la vérité, l'art s'étant dès lors engagé, par la représentation de mythes qui sont purement grecs, dans des voies dont n'avaient encore aucun soupçon les contemporains d'Homère; les seuls modèles dont celui-ci pût s'inspirer, quand, avec la liberté souveraine du poète, il voulait décrire une œuvre merveilleuse d'un de ces Olympiens pour qui n'existaient pas les difficultés du métier, c'étaient les produits de cet art à la fois réaliste et conventionnel dont les éléments avaient été empruntés aux deux grandes civilisations primitives par les Phéniciens, adroits ouvriers, habiles décorateurs, artistes condamnés par leurs préoccupations mercantiles à une éternelle et irrémédiable médiocrité.

Nous signalerons aussi la forme que M. Murray a prêtée au bouclier. Il n'en a pas fait, comme ses prédécesseurs, un disque circulaire; il a préféré une forme que lui fournissaient d'ailleurs certains monuments figurés, auxquels il renvoie : comme plusieurs boucliers représentés sur les vases peints, son bouclier idéal est coupé par deux profondes échancrures qui, pénétrant jusqu'à la limite de la première des zones concentriques, coupent les deux autres bandes où sont distribuées les scènes décrites par le poète. Cette division a l'avantage de mieux partager les sujets et d'en mieux marquer le contraste; ainsi, par exemple, le tableau de la ville livrée aux horreurs de la guerre se distingue mieux de celui de la ville qui jouit des douceurs de la paix. On pourrait objecter que l'espace dont dispose l'artiste divin pour grouper et développer les différentes scènes se trouve par là même fort rétréci; mais cette objection n'aurait de valeur que si nous nous avisions de vouloir considérer le bouclier d'Achille comme une œuvre d'art qui aurait eu une existence réelle. Nous admettons qu'il n'a existé que dans l'imagination d'Homère; dès lors la difficulté disparaît, et nous ne trouvons plus que des avan-

tages à cette ingénieuse combinaison, qui ne s'applique pas d'une manière moins heureuse au *bouclier d'Hercule*. Décrit dans un fragment épique qui nous est arrivé sous le nom d'Hésiode, celui-ci présente des tableaux plus riches encore et plus variés; M. Murray n'en a pas essayé une restitution graphique, qui lui aurait demandé plus d'espace et dont il aurait eu plus de peine encore à réunir les éléments; il s'est contenté d'un diagramme, d'un plan où chacun des sujets indiqués par le poète est mis à sa place; on a tout au moins ainsi l'idée de la conception et de l'ensemble de la disposition. Même procédé pour le coffre de Cypsélos. La plupart des tableaux qui y sont figurés se retrouveraient ou se retrouveront, avec le temps, sur des vases d'ancien style; mais, pour restaurer tous ces tableaux, il aurait fallu un espace que n'accordaient point à l'auteur les limites de son format. Là encore il s'est contenté d'un plan, dans lequel il a distribué les thèmes énumérés par Pausanias en les répartissant, par cinq bandes superposées, sur une des grandes faces et sur les deux petits côtés.

Jusque-là, le travail de M. Murray a été tout entier un travail d'induction et de conjecture. Avec la *porte des lions* à Mycènes, il arrive, vers la fin du chapitre III, aux monuments conservés; il nous reste à montrer comment il a groupé et apprécié ces monuments et ce que ses observations ajoutent à la connaissance que nous avons de la période dite *archaïque* de l'histoire de la sculpture grecque.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 23 mars 1882, une séance publique pour la réception de M. Sully Prudhomme, élu en remplacement de M. Duvergier de Hauranne. M. Maxime du Camp a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 17 février 1882, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. H. Weil à la place vacante par le décès de M. Dulaurier.

La même Académie, dans sa séance du 17 mars, a élu M. Albert Dumont en remplacement de M. de Longpérier, et M. Siméon Luce en remplacement de M. Thurot.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 4 mars, l'Académie des beaux-arts a élu M. Millais, à Londres, à la place d'associé étranger vacante par le décès de M. Dupré, à Florence.

Le 11 mars, la même Académie a élu M. du Sommerard à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Charles Blanc.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du samedi 25 mars, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Courcelle-Seneuil à la place vacante, dans la section d'économie politique, finances et statistique, par le décès de M. Joseph Garnier.

LIVRES NOUVEAUX.

Σειρὰ πλήρης γαλλικῆς κ.τ.λ. Cours complet de grammaire française, etc., à l'usage de tous les Grecs, par B. Nicolaïdy. Paris, E. Leroux, 1882, grand in-8° de XIX-541 pages.

Cet ouvrage, puisé aux meilleures sources, a été fait par un Grec et pour les Grecs. L'auteur, comme il le dit modestement, ne se donne pas pour un grammairien; mais, pendant les vingt ans qu'il a passés à Paris, ayant étudié à fond la langue française avec l'aide d'excellents professeurs, et dans les meilleures grammaires et les meilleurs dictionnaires, il a pensé qu'il pouvait être utile à ses compatriotes en mettant à leur disposition le résultat de ses longues recherches. Il s'est donc attaché à rédiger, sous une forme tout à la fois méthodique et commode, les nombreux matériaux qu'il avait recueillis, de manière à faciliter l'étude de notre langue dont, suivant lui, la difficulté tient à sa pauvreté même. L'ouvrage s'ouvre par une introduction consacrée à l'alphabet français, aux voyelles, aux consonnes, aux diphtongues, etc. Puis il est divisé en deux grandes parties subdivisées elles-mêmes en chapitres et en paragraphes : 1° Lexicologie; 2° Syntaxe. Chacune de ces parties est suivie d'un supplément où un grand nombre d'exemples, empruntés au Dictionnaire de l'Académie française ou aux meilleurs écrivains, viennent confirmer les règles exposées précédemment. A la suite on trouve un appendice comprenant, par ordre alphabétique, plusieurs centaines de mots français qui, dans leur application, présentent quelques difficultés, tels que par exemple, « aïeuls, aïeux, ancêtres; — confier, se confier, « mettre sa confiance, prendre confiance, avoir confiance; — soc, socle, socque, etc. » Le volume se termine par une table alphabétique en français, se rapportant à tout

l'ouvrage. L'auteur affirme, et en cela il a raison, que sa grammaire non seulement peut servir aux commençants, mais aussi est utile, indispensable même, à ceux de ses compatriotes qui se sont familiarisés avec la langue des Pascal, des Fénelon, des Bossuet, des Voltaire, etc. Sachant par expérience combien il est difficile aux Hellènes de ne pas *gréciser* les phrases françaises, il leur rappelle qu'il n'y a qu'une façon de parler le français. En résumé cet ouvrage d'une pratique facile et commode fait honneur au zèle et à la critique de M. Nicolaïdy. Les fautes typographiques et autres qu'on y rencontre tiennent certainement à ce que le livre, imprimé à Venise et loin de l'auteur, n'a pas été soumis à un contrôle assez sévère. E. M.

Œuvres choisies de A.-J. Letronne, membre de l'Institut, assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index, par E. Fagnan, Paris, 1881, 2 vol. in-8° (t. I, XXIII-520 pages; t. II, 600 pages). Ernest Leroux, éditeur.

Lorsque M. Letronne mourut, le 14 décembre 1848, il venait de livrer à la rédaction du *Journal des Savants* son second article sur le *Cours d'études historiques* de M. Daunou; cet article était le cinquième qu'il eût fait imprimer pendant l'année qui devait être la dernière de sa vie. Depuis 1817, le célèbre critique avait collaboré avec une activité infatigable au *Journal des Savants*, au recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, et à mainte autre publication périodique où il multipliait, tantôt comme juge des œuvres d'autrui, tantôt comme historien et antiquaire, les preuves de sa science pénétrante autant que variée. Quelques-uns de ses mémoires, quelques séries de ses articles, formaient de véritables ouvrages; d'autres écrits, quoique rattachés au même ordre de recherches et remarquables par l'unité des vues, attendaient encore que l'auteur pût les réunir, les classer, les reviser, ainsi que l'ont fait, au grand profit et au grand honneur de la philologie, les F. Jacobs et les G. Hermann en Allemagne. On désirait vivement que tant d'œuvres éparses, souvent devenues très rares, fussent un jour rassemblées et remises aux mains des amateurs de littérature ancienne et d'archéologie. M. Letronne y avait un peu songé lui-même lorsqu'il faisait tirer à part, au fur et à mesure de leur publication, et en les rangeant sous une pagination continue, les nombreux articles qu'il avait fournis à la *Revue archéologique*. Mais ce volume, tiré, nous le croyons, à cinquante exemplaires seulement, ne se trouvait guère que dans la bibliothèque de quelques amateurs privilégiés. Peu de temps après la mort de l'auteur, un libraire avait essayé de commencer, pour le public, un autre recueil formé dans la même intention; mais l'entreprise n'avait pas eu de suite, et la famille de M. Letronne était toujours sollicitée de rendre à la mémoire d'un tel savant un hommage plus digne de lui. M. et M^me^ Charles Landelle, son gendre et sa fille, ont voulu le réaliser, et, avec une généreuse libéralité, ils subviennent aux frais de la grande publication dont les deux premiers volumes sont ici annoncés. Ils ont confié le soin de ce choix délicat et de cette réimpression difficile à M. Fagnan, jeune humaniste et orientaliste qui jouit d'une grande estime parmi nous. On ne pouvait songer à reproduire tous les opuscules dus à la féconde plume de Letronne; il fallait se résigner à ne choisir que les plus importants. Pour l'Égypte seule, on en trouvera, dans cette première série, trente, dont quatorze avaient paru dans le *Journal des Savants*. Nous indiquerons ici seulement ceux qui appartenaient à d'autres recueils :

1° Matériaux pour l'histoire du christianisme en Égypte, en Nubie et en Abyssinie;

2° Observations sur un passage de Diodore de Sicile relatif à la durée de l'empire égyptien, et sur le passage d'Hérodote relatif aux changements survenus dans le cours du soleil en Égypte, selon le récit des prêtres;

3° De la civilisation égyptienne depuis l'établissement des Grecs sous Psammetichus jusqu'à la conquête d'Alexandre;

4° Sur le monument d'Osymandias à Thèbes;

5° Sur le plan et la disposition générale du Labyrinthe d'Égypte d'après Hérodote, Diodore de Sicile et Strabon;

6° Sur la poliorcétique égyptienne;

7° Sur l'île de Pharos dans Homère;

8° L'isthme de Suez : le canal de jonction des deux mers sous les Grecs, les Romains et les Arabes;

9° Sur la séparation primitive des bassins de la mer Morte et de la mer Rouge;

10° Sur le gisement et l'exploitation des carrières de porphyre et de granit dans le désert, à l'est du Nil;

11° La statue vocale de Memnon;

12° Examen du texte de Clément d'Alexandrie relatif aux divers modes d'écriture chez les Égyptiens;

13° Inscription grecque de Rosette;

14° Lettre à M. de Saulcy sur l'époque d'un proscynème démotique;

15° Deux inscriptions grecques gravées sur le pylône d'un temple égyptien dans la grande Oasis;

16° Note additionnelle au Mémoire sur la statue de Memnon.

Au reste, la seule bibliographie de ces divers mémoires et articles n'est pas sans offrir quelques difficultés, parce que Letronne, très scrupuleux et toujours actif pour la rédaction et l'amélioration de ses œuvres, en a reproduit plusieurs à diverses reprises et dans divers recueils, tantôt pour les abréger ou les étendre, tantôt pour les corriger. L'attention de M. Fagnan a pu faillir quelquefois dans ses efforts de bibliographe. Elle a failli çà et là dans la correction des épreuves, où d'ailleurs on doit avouer que nos imprimeurs ne secondent pas toujours à souhait leurs clients les philologues. Une négligence plus grave est d'avoir omis de signaler au lecteur la suppression d'une planche qui, en effet, n'était pas très nécessaire (dans le mémoire sur le Labyrinthe), mais dont l'absence pourra bien exposer le libraire-éditeur à quelque réclamation. Quoi qu'il en soit, il faut remercier M. Fagnan d'avoir ajouté à son second volume un index alphabétique très utile pour les recherches.

« Parmi les diverses notices qui ont été publiées sur la vie et sur les écrits de Le-« tronne, lisons-nous dans l'*Avertissement*, l'éditeur a dû nécessairement faire un choix « et le soumettre à la famille de l'illustre savant. D'accord avec elle, il a cru pouvoir « se borner aux deux discours prononcés, l'un sur la tombe même de Letronne, par « M. Eugène Burnouf, l'autre quelques jours après, à la Sorbonne, par M. Egger. « Comme il était naturel, on a réimprimé sans le moindre changement les touchantes « pages de M. Burnouf; mais M. Egger a cru devoir apporter quelques changements « au discours qu'il prononça en 1848, au lendemain de la mort de Letronne. »

En tête même de ces deux morceaux, les admirateurs du grand critique aimeront à reconnaître ses traits dans une esquisse de la main d'un grand artiste, Paul Delaroche, qui avait saisi au vif, dans une séance de l'Institut, la figure de son confrère et ami. De la part d'un peintre habile comme M. Landelle, faire reproduire ce précieux crayon, c'était contribuer d'une façon pieuse et délicate à l'hommage que reçoit, par cette publication, la mémoire d'un de nos maîtres les plus regrettés.

La seconde série du recueil que nous annonçons comprendra les mémoires de géographie. Elle est dès aujourd'hui sous presse, et l'on peut espérer qu'elle ne tardera pas à paraître.

Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, texte critique, par Léon Gautier, 2ᵉ édition. Paris, Palmé, 1881, XXIV-262 pages in-18.

C'est en l'année 1858 que M. Léon Gautier publiait, en deux volumes, sa première édition des *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*. Des erreurs ayant été signalées dans cette édition par M. L. Delisle et par M. l'abbé Misset, M. Léon Gautier s'est remis à l'œuvre avec une modestie pleine de vaillance, et voici qu'il nous donne aujourd'hui, réunies en un seul volume, toutes les œuvres authentiques de l'illustre chanoine. La préface et la plupart des notes de l'ancienne édition ont disparu pour être remplacées par des notes nouvelles, où l'on peut apprécier quelles études, quelles recherches M. Léon Gautier s'est imposées pour améliorer son premier travail. Ainsi les vrais érudits sont constamment les censeurs d'eux-mêmes, et, dès qu'ils ont reconnu leurs fautes, ils n'ont l'esprit en repos qu'après les avoir confessées et corrigées.

Arnaud de Verdale. Catalogus episcoporum Magalonensium, édition d'après les manuscrits avec une traduction française, par M. A. Germain, membre de l'Institut. Montpellier, Martel, 1881, 412 pages in-4°.

Arnaud de Verdale était professeur de droit en l'université de Montpellier quand il fut élu, le 20 avril 1339, évêque de Maguelone. Les actes de son épiscopat nous le font bien connaître. Venu dans un temps où l'affaiblissement des croyances avait ouvert tous les yeux sur les désordres séculaires de l'Église, il fut un réformateur vigilant. D'autre part, ce qui n'étonne pas d'un légiste, il fut un très jaloux défenseur de tous ses droits, temporels et spirituels. Cependant le souci des affaires publiques ne l'envahit pas tout entier; il se réserva, sans négliger aucun de ses devoirs, quelques loisirs pour écrire l'histoire de ses prédécesseurs sur le siège de Maguelone. C'est ce travail important que M. Germain vient de publier d'après les meilleurs textes en y joignant une savante introduction et plus de deux cents pièces justificatives qui, pour la plupart, n'avaient pas encore vu le jour. L'ensemble du volume est, nous n'hésitons pas à le dire, du plus grand intérêt, même pour l'histoire générale. A quelque point de vue qu'on se soit proposé d'observer le XIVᵉ siècle, il faut lire ce volume; il y a, pour tout le monde, des informations à recueillir.

Histoire de la notation musicale depuis ses origines, par MM. Ernest David et Mathis Lussy. Paris, Imprimerie nationale, libraires-éditeurs Calman-Lévy, Fischbacher et Heugel, 1882, in-4° de I-VIII-212 pages, avec de nombreux exemples de musique et fac-similés intercalés dans le texte.

Cet important ouvrage, imprimé aux frais de l'État, a été couronné en 1880 par l'Académie des beaux-arts de l'Institut (prix Bordin). Un des auteurs du *Journal des Savants* se propose d'en donner prochainement à nos lecteurs un compte rendu développé.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et C^ie^, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1882.

LES ANTIQUITÉS EUGANÉENNES ET LES FOUILLES D'ESTE.

PREMIER ARTICLE.

Le district de la Vénétie que traversent les monts Euganéens avait fourni, depuis un certain laps d'années, de curieuses antiquités se rapportant soit à l'époque de la domination romaine, soit à des temps antérieurs. On y avait notamment rencontré, à côté d'objets divers, des inscriptions latines et d'autres inscriptions écrites dans un alphabet particulier et conçues dans un idiome inconnu. Ces trouvailles, la plupart isolées et demeurées d'abord sans lien, n'avaient point suffisamment attiré l'attention des archéologues. Des découvertes récentes sont venues tout à coup leur donner une grande valeur.

Depuis 1876 on a extrait du sol, sur le territoire et aux environs d'Este, l'*Ateste* des anciens, de précieux débris, dont s'est enrichi l'intéressant musée de cette ville, musée qui date d'un demi-siècle, et qui a beaucoup contribué à répandre dans le pays le goût des recherches d'antiquités et l'étude des monuments[1].

La région où les vestiges ici mentionnés ont été mis au jour fut certainement, dès un âge reculé, le siège d'une population nombreuse et le foyer d'une industrie assez développée. Elle était habitée par une nation que les Romains désignaient sous le nom d'Euganéens (*Euganei*), appellation restée attachée à la petite chaîne de montagnes qui s'élève

[1] Voy. Leo Benvenuti, *Il museo euganeo-romano di Este* (Bologne, 1880, in-12).

en ce canton de la Vénétie. Les Euganéens sont représentés par eux comme établis là depuis une époque fort ancienne, et Pline le naturaliste prétend expliquer leur nom par le grec *εὐγενεῖς*, signifiant *bien nés*, mot qui aurait fait allusion à la noblesse de leur race. Ce qui est constant, c'est qu'on était enclin à voir dans les Euganéens les descendants des premiers maîtres de la contrée. D'après une tradition qui avait cours au v^e^ siècle de notre ère, ce peuple, déjà fixé dans la région qu'arrosent l'Adige et le Pô inférieurs lors de l'arrivée des Vénètes (*Veneti*), avait fondé la ville de Padoue (*Patavium*)[1]. Or les Vénètes passaient eux-mêmes pour une nation dont les origines se perdaient dans la nuit des temps[2]. Il résulterait de cette tradition que le territoire des Euganéens avait, dans le principe, plus d'étendue qu'il n'en offrait au commencement de l'empire romain. Le vieux Caton, cité par Pline, leur attribuait trente-trois *oppida*[3]. Ptolémée[4] ne nous fournit pas le nom d'*Euganéens*, mais il indique, sous le vocable de Βεχουνοί, un peuple qu'il place dans la région de la Vénétie répondant au pays des Euganéens, et auquel il rapporte quatre villes. Il y a apparence que ce nom de Βεχουνοί est une reproduction plus rapprochée que le mot *Euganei* de l'appellation nationale que se donnait la population ainsi désignée. Les Grecs et les Latins ont vraisemblablement altéré le mot en question, de façon à l'assimiler à quelques-unes des articulations familières à leur langue.

Quoi qu'il en soit, les Euganéens n'avaient déjà plus d'existence autonome vers la fin du III^e^ siècle de notre ère, et ils s'étaient fondus dans la masse des autres petites nations qui les environnaient, et dont le mélange constituait la population de la Vénétie lors de l'invasion des barbares. Les Hérules, les Goths, les Lombards, apportèrent encore du sang étranger à la race issue de ces croisements, et la trace de la nation dont Caton énumérait les bourgades se perdit absolument. Faut-il croire qu'elle avait seule antérieurement occupé le district que Pline lui assigne? Le fait est plus que douteux. Divers témoignages nous donnent à croire que le territoire sur lequel les Euganéens s'étendaient d'abord avait reçu aussi des Vénètes, des Ombriens et des Étrusques. Ces derniers, on le sait formellement, avaient dominé dans la région que baignent les cours inférieurs de l'Adige et du Pô[5]. Il n'y a d'ailleurs qu'à jeter les yeux sur la carte pour se convaincre que le pays des Euganéens se présentait comme première grande étape aux tribus qui débouchaient du nord-est dans la

[1] Sidon. Apollin. *Panegyr. Anthem.*, v. 189. Cf. Tit.-Liv., I, I.
[2] Voy. Polyb., II, XVII.
[3] Plin., *Hist. nat.*, III, XXIV (XX). Voy., sur les Euganéens, Diefenbach, *Origines europææ*, p. 74 (Francfort, 1861).
[4] Ptolem., III, I, § 32.
[5] Voy. ce que dit Polybe, *loc. cit.*

péninsule italique. L'emplacement de ce canton appelait en quelque sorte les envahisseurs à y faire halte. L'Adige, qui formait là deux bras principaux, et plusieurs cours d'eau de moindre importance, fournissaient, pour pénétrer à l'entrée de cette région montagneuse et l'approvisionner, des moyens faciles de transport et de communication. Le littoral peu éloigné de l'Adriatique, qui ne présente de ce côté ni falaises ni escarpements, se prêtait au débarquement des émigrés venus d'au delà du golfe. Leurs embarcations pouvaient ensuite remonter aisément par les bouches du fleuve, et, toute la contrée contiguë à la mer étant marécageuse et coupée de nombreux canaux naturels, ces arrivants, pour trouver un sol habitable, propre à un établissement permanent, devaient s'avancer jusqu'au pied des monts Euganéens. Là en effet, comme le remarque M. le professeur Alessandro Prosdocimi[1], auquel on doit surtout les découvertes archéologiques dont il sera parlé plus loin, s'élevait une sorte d'oasis que l'action des siècles avait graduellement exhaussée au-dessus de la plaine limoneuse et détrempée qui s'étendait à ses pieds. Le pays des Euganéens fut donc marqué par son site et sa configuration, ainsi que je le faisais observer plus haut, pour devenir de bonne heure un centre de population et un foyer d'industrie et de culture. L'Adige, dont le lit ne s'était pas encore déplacé vers le sud, fait qui arriva en l'an 589 de notre ère, à la suite de terribles inondations, coulait alors sur le territoire d'*Ateste*. Cela explique le grand développement pris par cette ville qui dut au passage d'une branche de la *via Æmilia* un accroissement d'importance.

Les monuments d'une date antérieure à l'époque romaine, découverts dans le pays des Euganéens, ne s'offrent donc pas comme tirant nécessairement leur origine de la population de ce nom, et l'étude comparative de leur style, des conditions dans lesquelles ils ont été rencontrés, peut seule en éclairer la provenance. Cette étude a été poursuivie par M. le professeur A. Prosdocimi, l'infatigable investigateur des antiquités d'Este. Le zèle de quelques autres amis des sciences historiques est venu en aide à ses efforts, et, au premier rang d'entre eux, il est de mon devoir de citer M. Leo Benvenuti, à l'obligeance duquel je dois la communication de la plupart des documents qui m'ont permis la rédaction de ce compte rendu.

Avant d'examiner les résultats auxquels les fouilles faites sur le sol d'Este peuvent conduire, je dois rappeler le point de départ de ces

[1] Voy. Alessandro Prosdocimi, *Le necropoli euganee di Este, le tombe di Canevedo, fondo Boldù-Dolfin* (Montagnana), p. 8, 1878, in-8°.

fouilles, en relater les premiers incidents et signaler les faits qui se dégagèrent comme d'eux-mêmes des découvertes que l'exploration du sol avait produites.

C'est de 1876 que datent les trouvailles qui sont venues, d'une manière si inattendue, grossir considérablement la moisson archéologique au pays des Euganéens. A Canevedo, faubourg de la ville d'Este, dans la propriété de la noble famille Boldù-Dolfin, on rencontra, en creusant la terre, de curieuses sépultures, d'une origine manifestement antérieure à la domination romaine. L'on en retira diverses antiquités qui confirmaient le fait. A ces découvertes en succédèrent d'autres qui se sont répétées jusqu'à ce jour, et dont quelques-unes ont une importance capitale, à raison des monuments exhumés. Les érudits furent tenus au courant du progrès des fouilles. En 1878, M. A. Prosdocimi faisait paraître sur les tombes de Canevedo une notice intitulée: *Le necropoli euganee di Este*. Deux années après, il en donnait une seconde où était exposé tout l'ensemble des travaux effectués jusqu'à ce moment. Elle a pour titre: *Le necropoli euganee di Este e loro caratteri generali desunti degli scavi eseguiti nel 1876-1877-1878*. Un compte rendu des fouilles de 1877 avait fourni, de plus, la matière d'une notice spéciale qui a été reproduite en partie dans une brochure intitulée: *Le necropoli di Este. — Scoperte euganeo-romane fatte nel 1877 nei sobborghi Canevedo e Morlungo*. Plusieurs recueils consacrés à l'archéologie, notamment un journal qui a déjà rendu de grands services à la science de la haute antiquité, le *Bullettino di paletnologia italiana*, que dirigent MM. Pigorini et Strobel, signalèrent à l'attention des antiquaires les fouilles opérées sur le territoire d'Este. Depuis, ce même *Bullettino* a publié un mémoire du professeur A. Prosdocimi sur la plus riche et la plus importante des découvertes dont le sol euganéen ait été le théâtre. C'est celle qui fut faite à la *villa Benvenuti* et d'où ont jailli de nouvelles lumières sur la provenance de ces divers tombeaux. Aussi est-ce surtout à la notice consacrée par M. Prosdocimi aux fouilles de la villa ici nommée, que je demanderai les informations à l'aide desquelles j'essayerai d'exposer les résultats obtenus.

Le faubourg de Canevedo, où j'ai dit qu'avait eu lieu la découverte initiale, est l'ancien *Canepetum*, ainsi que nous l'apprend une inscription latine conservée aujourd'hui au musée d'Este. Les Romains avaient donc trouvé la localité déjà habitée; ils avaient dû s'y mêler aux descendants de la population qui a laissé la trace de son existence dans les tombeaux du fonds Boldù-Dolfin. Plusieurs siècles durent s'écouler entre l'époque où cette population antérieure atteignit un degré relativement assez

avancé de civilisation et celle qui répond aux établissements romains; car les fouilles, dirigées avec autant d'ardeur que d'intelligence par MM. A. Prosdocimi et Angeli Giovanni, ont fait reconnaître plusieurs couches ou strates de sépultures.

Des fouilles effectuées dans une autre localité voisine d'Este, à Morlungo, apportèrent des données du même ordre que celles qu'on devait aux trouvailles de Canevedo dans la propriété Boldù-Dolfin. Voici comment ces dernières se sont produites. Des ouvriers rencontrèrent, à la profondeur d'environ 1 mètre, des caveaux de forme quadrangulaire dont le fond et les parois étaient chacun revêtus d'une grande dalle d'un tuf calcaire blanc-rougeâtre, commun dans la contrée, et qu'on extrait surtout de la colline dite *Palazzo del Principe*, qui s'élève au-dessus d'Este. Cette pierre est connue dans le pays sous la dénomination de *scaglia*, et les ouvriers qui avaient eu l'heureuse chance de tomber sur cette antique nécropole baptisèrent les caveaux du nom de *casselle di scaglia*. Le plafond en était constitué par une autre dalle de forme rectangulaire, taillée au ciseau comme celles des parois, mais avec moins de soin. La disposition de ces fosses en dénotait déjà assez clairement la destination funéraire; ce qu'elles contenaient acheva d'en fournir la démonstration. C'étaient des vases en terre et en bronze, dont plusieurs avaient dû renfermer des cendres de morts qu'on voyait encore mêlées à la terre. On trouva de plus différents objets d'argile ou de métal, appartenant sans aucun doute à ce mobilier funéraire qui accompagne presque constamment les sépultures antiques. Si quelques-uns d'entre eux, par exemple des pointes de lance et des couteaux en fer, n'affectaient point un type tranché qui les pût distinguer des produits de l'industrie romaine, la confusion n'était pas possible pour la plupart des vases et autres ustensiles en bronze que recélaient ces tombeaux. Le style n'en avait rien de romain. Deux des sépultures fournirent chacune un grand vase en bronze dont M. Prosdocimi nous apporte la description. Les deux vases ont la forme d'un tronc de cône renversé. L'un présente une hauteur de 41 centimètres et a 29 centimètres de diamètre à son ouverture; la hauteur de l'autre n'atteint que 32 centimètres, et le diamètre de son ouverture que 26 centimètres. Le second vase a 18 centimètres à la base, c'est-à-dire un centimètre de moins que le premier. Bien que brisés ou endommagés sur certains points, ces deux vases sont encore dans un état assez complet de conservation; ce qui permet d'en reconnaître le mode de fabrication. Le plus grand est fait de deux minces lames de bronze étroitement rapprochées par une suite de rivets en bossette, et, afin de donner plus de solidité au vase, les deux lames

ont été repliées circulairement sur le bord. Ce qu'offrent de plus remarquable ces deux urnes funéraires, ce sont les dessins ou figures au repoussé dont elles sont ornées. La plus grande en est entièrement couverte. Ils y forment deux zones ou registres. La zone supérieure est bordée au-dessus et au-dessous par une bande composée de deux cordons parallèles, entre lesquels court une suite de points. Dans cette zone sont des figures d'hommes et d'animaux dont malheureusement on discerne mal les traits. Des cercles et des lignes forment la décoration de la zone inférieure. Les figures du second vase sont restées beaucoup plus apparentes; elles ne constituent qu'une seule zone, limitée à la partie supérieure par une bande analogue à celles dont il vient d'être question, et qui se compose de deux cordons faits au repoussé. Le sujet représenté est un personnage bossu, la tête coiffée de la *galea*. Il conduit une file d'animaux symboliques ou chimériques, rappelant les processions de pareils êtres fantastiques qu'on voit sur de très anciens vases peints de la Grèce et dans des monuments figurés de l'Étrurie. Les représentations de ces deux vases apportaient de premiers éléments pour la détermination du peuple qui a creusé les sépultures découvertes à Canevedo. Plus tard devaient s'en ajouter de plus précis, les figures de la curieuse ciste ou *situla*, découverte à la villa Benvenuti et que je ferai connaître dans la suite de ce compte rendu.

Outre les deux vases de bronze ici mentionnés, et dont le style diffère fort de celui des Romains, les fouilles de la propriété Boldù-Dolfin donnèrent d'autres objets du même métal, d'un travail ayant une parenté manifeste avec celui de ces vases. Citons une petite écuelle à manche, le fond hémisphérique et une portion du pied d'une coupe, un petit seau (*situla*) qui avait perdu son anse, deux espèces de petits chevalets à quatre pieds, d'un usage inconnu, deux passoires dont la forme est presque la même que celle des ustensiles pareils qui se fabriquent de nos jours, des fragments de ceinturon, de longues aiguilles à coudre, cinquante fibules de l'exécution la plus élégante et d'une conservation parfaite. Ces fibules ont une ressemblance frappante avec celles qui ont été recueillies à Villanova, à Maria-Rastt et à Hallstatt. Elles étaient visiblement prodiguées dans les sépultures de Canevedo, car on y a découvert, de plus, les débris de beaucoup d'autres.

La présence de tant d'objets en bronze montre combien ce métal était alors employé, et il est à noter qu'on a, en outre, retiré des mêmes tombes de nombreux morceaux de semblable matière dans un état informe. Le fer, au contraire, y était rare; il se réduisait aux fragments d'armes dont j'ai parlé plus haut. L'or s'y rencontra moins encore. On

n'a trouvé au fonds Boldù-Dolfin que deux petites feuilles de ce métal portant quelques lignes circulaires en relief. Une pareille petite plaque a été déterrée à Morlungo.

Les vases et les objets en argile que contenaient les sépultures de Canevedo, sans affecter peut-être un type aussi *sui generis* que les ustensiles en bronze, se distinguent pourtant par une physionomie propre. L'un des vases est d'une pâte grossière, rougé-blanchâtre, où s'aperçoivent de petits grains de silice; il est très renflé sur le bord et est orné horizontalement de bandes où l'ocre alterne avec le graphite et divisées par des liserés en relief, mais tracés avec beaucoup d'irrégularité. Un autre vase de moindre dimension, et dont la panse est plus proéminente, reproduit la même ornementation. A ces vases, qui servaient à conserver les cendres du mort et dont la hauteur n'excède pas 36 centimètres, en étaient associés de plus petits, de formes variées. Je dois aussi mentionner une coupe haute de 20 centimètres, ornée de cordonnets en saillie, et dont le pied est percé, à son milieu, d'un faible orifice, et une sorte de plat à quatre pieds, de forme oblongue et à bords légèrement relevés. Ce dernier récipient, long de 51 centimètres, large de 9 centimètres et d'une épaisseur de 3 centimètres, fut retiré brisé en trois morceaux qui ont pu être rapprochés. On a cru y reconnaître un fourneau portatif, un espèce de réchaud. Je passe sous silence d'autres plats sans support et moins larges.

On avait antérieurement déjà trouvé dans la contrée des pièces ayant appartenu à une vaisselle funéraire de même nature. M. Prosdocimi signale, entre autres, un plat dont le pied est également percé d'un petit trou, qui fut trouvé à Padoue, il y a quelques années. La description en a été donnée dans le *Bullettino di paletnologia*. Ajoutons, à l'énumération des objets déterrés au fonds Boldù-Dolfin, 24 perles de pâte de verre assez grossières et un morceau d'ambre.

Les tombes mises au jour à Morlungo, localité située au sud d'Este et qu'avait déjà fouillée Capodaglio, ont fourni, entre autres objets nouveaux, un hameçon de bronze à un crochet, une ciste du même métal décorée de dessins exécutés au repoussé. Les ceinturons que contenaient les tombes préromaines sont d'un travail plus élégant et plus délicat.

Les découvertes faites à Canevedo et celles moins abondantes de Morlungo n'étaient qu'une fraction d'un vaste ensemble de sépultures provenant d'une population très ancienne. Des fouilles exécutées sur d'autres points du même territoire vinrent le démontrer. On put constater l'existence près d'Este d'une véritable nécropole établie bien antérieurement à la domination romaine, et dont les sépultures de Canevedo et de Morlungo ne forment qu'une faible partie. De pareilles sépultures furent

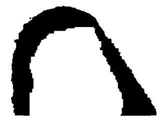

signalées aux portes mêmes d'Este sur une longue zone où elles sont parfois extrêmement rapprochées. Leur exploration donna des résultats analogues à ceux des fouilles du fonds Boldù-Dolfin. Mais il est une localité où les fouilles fournirent des produits beaucoup plus importants et qui ont complété les indications chronologiques déjà entrevues. C'est la villa Benvenuti, propriété de MM. Tommaso et Leo Benvenuti, dont le zèle pour l'archéologie a singulièrement contribué au succès des investigations. Comparées à celles qui avaient été trouvées sur des points peu éloignés, les sépultures de la villa Benvenuti permirent de marquer diverses époques dans l'âge des tombes de la nécropole dont l'antique Ateste était pour ainsi dire environnée. M. A. Prosdocimi en distingue quatre. La plus ancienne nous reporte au pur âge de bronze, alors que le fer n'était presque pas en usage, qu'on savait à peine le façonner. A la seconde époque, ce métal était encore d'un emploi rare et fort limité. C'est seulement à la troisième qu'il devient d'un emploi habituel. Ces trois périodes se placent avant l'établissement des Romains dans la contrée, tout au moins avant que se fasse sentir l'influence de leur industrie, influence qui se montre clairement à la quatrième des époques ici distinguées.

La disposition des sépultures ne demeura pas identique à ces différentes périodes; elle varia notablement. Les tombes qui datent de la plus ancienne époque se réduisent à un simple trou qu'entourait la terre provenant de la combustion du bûcher (*rogus*). Les vases d'argile que renferment ces sépultures primitives et grossières sont d'une pâte mal épurée; ils n'ont pour décoration que de simples lignes tracées à la pointe, parfois coloriées en blanc. Ceux de ces vases à panse renflée qui contenaient les restes du mort présentent, à environ moitié de leur hauteur, des appendices faisant ornement, anses, ailettes de la même pâte que le reste, tantôt non coloriés, tantôt teints d'une couleur appliquée à la pointe. Les ustensiles, les armes, les bijoux de métal recueillis dans les tombes de cette première époque, sont tous en bronze. Les fibules qui les accompagnaient sont formées d'un simple crochet sans ornement ou décorées de petites lignes faites au repoussé; parfois on a fixé à l'agrafe un disque d'ambre ou d'os. Les fusaïoles abondent dans ces mêmes fosses où se sont aussi rencontrés des cylindres à deux gros bouts; les épingles à cheveux y font défaut.

Les sépultures de la seconde époque qui se sont souvent offertes jusqu'à plus de 4 mètres de profondeur, ont l'aspect de caveaux rectangulaires. Des dalles de tuf calcaire, comme on l'observa au fonds Boldù-Dolfin, garnissent les parois. Ces dalles ne sont point taillées au ciseau. D'ordinaire, les sépultures de cette seconde catégorie sont entourées exté-

rieurement de la terre du *rogus* et de tessons de vases en terre semblables à ceux que renferme la tombe et qui contenaient les cendres du mort. La forme et la fabrique de ces vases sont très caractéristiques. Tantôt ils affectent l'aspect de deux cônes tronqués opposés par la base, tantôt celui d'un tronc de cône renversé et à col rentrant. La plupart des vases en terre retirés des tombes de la seconde période sont décorés de boutons ou bossettes en bronze disposés en lignes droites ou courbes. Ces boutons paraissent avoir été fixés dans l'argile du vase, après que celle-ci avait déjà été séchée à l'air, mais avant la cuisson du vase au four. Ce mode spécial d'ornementation ne s'est pas observé ailleurs, sauf sur quelques fusaïoles et sur des cylindres allongés à bouts renflés découverts dans les mêmes tombes. Pour d'autres vases, la décoration est toute différente; ce sont des méandres, des lignes contournées. Sur le fond de certaines coupes on reconnaît gravée à la pointe la croix ansée (*svastica*).

Les fibules ont été trouvées en grand nombre dans les sépultures de cette même période, mais elles affectent une élégance étrangère à la période précédente. Le crochet en est beaucoup plus large dans sa partie médiane; il se rapproche de la forme d'un gros noyau ovoïde allongé, coupé dans le sens de la longueur; ce qui le fait ressembler à un petit bateau et a valu en Italie à de telles agrafes l'épithète d'*a gondola*. Sur le crochet sont ordinairement tracées en relief des lignes ou arêtes droites ou ondulées qui se coupent ou s'entre-croisent de façon à imiter un treillis. On y a quelquefois, comme aux pareils bijoux de l'époque antérieure, inséré un morceau d'os ou d'ambre. Les aiguilles à coudre et surtout les épingles à cheveux en bronze sont d'une présence fréquente dans les tombes ici mentionnées. Les dernières sont de dimensions très variées et généralement fort pointues. La tête en est formée souvent par une suite de boutons ou de petites boules étagées, disposées comme pourraient l'être de gros grains de chapelet enfilés dans une tige. Quelques-unes de ces épingles sont d'un travail fin et délicat. Il en faut dire autant des phalères, des chaînes et anneaux à pendeloques à un ou plusieurs rangs, des bracelets ou armilles qui étaient déposés dans ces tombes. Notons encore la présence de boutons à clou percé; plusieurs de ces petites plaques rondes sont décorées de cercles formés par des gouttes, des zigzags, genre d'ornementation qui reparaît sur certaines fibules. A tous ces bijoux métalliques étaient joints çà et là ces sortes de haches en bronze que les antiquaires désignent aujourd'hui sous le nom de *paalstab*, et de petits couteaux à lame de fer, mais à manche et à gaîne de bronze. A ces lames. à quelques poinçons, à de rares fibules, se réduit, pour la période dont

nous parlons ici, la présence du fer. C'est beaucoup plus cependant qu'à l'âge antérieur. Les sépultures de cette seconde période contenaient de beaux colliers de grandes et petites perles d'ambre, de pâte de verre et de corail, dénotant une recherche très élégante dans la parure; elles n'ont fourni qu'un rasoir et un peigne, dont la présence dépose de l'usage où était la population de se raser la barbe et de soigner sa chevelure.

Les sépultures de la troisième période commencent à se rencontrer à la profondeur de $1^m,50$; elles se reconnaissent à leurs dimensions plus grandes et au soin qui a été apporté dans leur construction. Les dalles des parois sont soigneusement taillées au ciseau, et maçonnées avec un ciment fait d'argile. Ce n'est que fort rarement que l'on retrouve à l'entrée du caveau la terre du *rogus* qui ne recouvre jamais la pierre fermant la fosse. Les vases d'argile destinés à recevoir les cendres du mort, et ceux qui les accompagnent, sont généralement de plus fortes dimensions que ceux des sépultures de la période précédente. La panse en est plus renflée. Ils sont habituellement vernissés, coloriés de bandes rouges et noires. Il est singulier que la pâte de ces vases soit beaucoup moins fine que celle des vases de la seconde période; en revanche, elle a subi une cuisson plus complète. Le mode de décoration à l'aide de bossettes en bronze ne semble plus être alors aussi usité, car les sépultures n'en ont fourni que peu d'exemples. Toutefois, dans le petit nombre de vases qui le gardent encore, on observe plus de soin dans l'exécution. L'art est visiblement en progrès sur la période antérieure. Le fait est surtout manifeste dans les objets en bronze. Quelques-uns sont travaillés avec infiniment d'élégance et de goût. On est frappé de la finesse des dessins ornant des ceinturons fabriqués avec ce métal et qui commencent à se rencontrer à l'époque précédente. Les figures humaines ou d'animaux, qui en composent avec les lignes géométriques la décoration, accusent une main plus légère et plus exercée. Pareil progrès apparaît dans les bijoux, les ustensiles. Il est digne de remarque que les épingles à cheveux, dont l'élégance était si recherchée à la période précédente, fassent défaut aux sépultures de la troisième période. Si ce n'est point là un simple hasard, il faut croire que la mode s'en était perdue. Notons au reste que, chez les hommes, l'usage de tels objets de toilette pour les cheveux est loin d'être un signe de civilisation. Les peuples barbares se passaient volontiers dans la chevelure des broches et des anneaux dont le goût disparaît quand leurs mœurs deviennent plus policées et le besoin de parure moins enfantin et mieux entendu. Les fibules étaient, par contre, d'un emploi trop indispensable pour tomber également dans le

discrédit. Aussi, à cette troisième période, ne sont-elles pas moins abondantes qu'à la période antérieure. Plusieurs affectent une forme particulière; elles sont fréquemment ondulées, le crochet en est plus court et l'ardillon souvent terminé au sommet par un bouton. On peut saisir quelque différence de style et de dessin dans les bijoux en bronze appartenant aux sépultures de cette époque tels que grands bracelets, petits anneaux, chaînettes. Certains bandeaux en bronze paraissent avoir été destinés à maintenir les cheveux. Les colliers trouvés dans ces tombes marquent un nouveau pas en avant; leurs perles sont en pâte de verre de couleur bleue tachetées de points blancs. D'autres perles sont en verre blanc tachetées de bleu. L'ambre a aussi été employé à faire de grosses perles sur lesquelles on a tracé des lignes à la pointe, en manière de décorations.

On n'observe plus dans ces sépultures la même abondance de fusaïoles. En revanche on voit apparaître, pour la fabrication de ces objets, le bronze et l'étain. Les cylindres d'argile à extrémités renflées n'y ont été recueillis qu'en petit nombre. Citons deux bâtons ou verges de bois semés de lamelles de bronze qui ont été extraits des tombes de l'époque en question. Une circonstance qui fournit aux mêmes sépultures un trait distinctif, c'est la présence assez fréquente de petits morceaux informes de bronze rappelant par leur aspect et leur composition l'*æs rude* des Latins. Faut-il les prendre pour des premiers essais de monnaies? S'il en était ainsi, on aurait là une nouvelle preuve des progrès que l'état social avait faits dans la contrée depuis l'époque précédente.

La quatrième période nous amène, comme il a été dit plus haut, manifestement à une époque contemporaine des Romains. Les sépultures qui se placent à cette époque se sont rencontrées à une profondeur de 1 à 3 mètres. Les vases d'argile qui en ont été retirés sont d'un tout autre style que ceux qui viennent d'être décrits. On n'y observe plus la couleur rouge noir et l'extrême poli propre aux vases de l'époque précédente. Les formes sont devenues si complètement romaines chez plusieurs de ces vases qu'on ne saurait plus guère les distinguer de ceux que fournissent les sépultures purement latines de l'époque de la République ou du commencement de l'époque impériale. L'absence de vases de bronze est ce qui caractérise le mieux les tombes de cette quatrième époque. Ajoutons que ce métal n'est plus alors la matière préférée. Le fer est devenu prépondérant. N'étaient, dans ces tombes, la présence de certains vases rappelant encore par leur mode d'ornementation ceux des périodes antérieures, l'absence de certains objets caractéristiques des sépultures romaines, par exemple de ces petites lampes en terre, de ces

fioles lacrymatoires[1], qui y sont presque toujours placées, on ne s'apercevrait pas qu'on est sur le sol euganéen.

A quel peuple doit-on rapporter ces divers tombeaux? Faut-il voir dans cette nécropole les vestiges d'une civilisation indigène ou les traces de quelque nation conquérante qui avait envahi le pays avant les Romains? Voilà ce qu'il nous reste à examiner. Nous essayerons de le faire, en recourant aux représentations figurées que nous fournissent divers vases et ustensiles, surtout à deux situles dont nous avons à décrire les curieux dessins.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LES MALADIES DE LA MÉMOIRE, *par Th. Ribot, directeur de la Revue philosophique*, 1 vol. in-18 de II-169 pages. Paris, Germer-Baillière et Cie, 1881.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Parmi les amnésies temporaires, il en est de beaucoup plus graves que celles dont il vient d'être question. Il importait de s'y arrêter parce qu'elles mettent en évidence le fait extrêmement intéressant et instructif de la rééducation à divers degrés, et qu'elles présentent une transition naturelle entre les amnésies temporaires et celles qui affectent des formes progressives.

Il serait beaucoup trop long de transcrire en entier ne fût-ce qu'un seul des exemples de ces graves amnésies, en apparence totales, qu'a réunis M. Th. Ribot. Les types n'en sont pas d'ailleurs tous semblables. J'indiquerai seulement en quelques traits rapides le cas le plus remarquable; puis je noterai les principales observations auxquelles donnent lieu et ce cas et ses analogues.

[1] On a toutefois rencontré de ces fioles à Morlungo dans des sépultures de la quatrième époque.

[2] Pour les trois premiers articles, voir les cahiers de novembre 1881, janvier et février 1882.

Une femme de vingt-quatre ans, après six semaines d'une tendance irrésistible à la somnolence, s'endort tout à fait sans que, pendant deux mois, il soit possible de la réveiller. On la nourrit en portant une cuiller à ses lèvres. Cet état dure depuis le 10 juin jusqu'à la fin d'août. Avec le réveil commence le travail de rééducation qui était nécessaire, car, au sortir de sa torpeur, elle paraissait avoir oublié tout ce qu'elle avait appris. Tout lui semblait nouveau; elle ne reconnaissait personne. Ce qu'elle réapprenait, elle ne semblait pas avoir la plus faible conscience de l'avoir su autrefois. Ses parents même lui étaient de nouvelles connaissances. Elle apprit de nouveau à lire, mais en commençant par l'alphabet. De même pour l'écriture, il lui a fallu reprendre les exercices les plus élémentaires. Ses progrès, il est vrai, ont été plus rapides que ceux d'un ignorant absolument neuf en ces choses. Mais encore un coup elle ne paraissait pas avoir le plus léger souvenir d'avoir su ce qu'elle apprenait pour la seconde fois. Néanmoins il était évident qu'elle était singulièrement aidée dans son travail de réacquisition par ces connaissances antérieures dont elle n'avait pas conscience. En outre, d'après diverses remarques qu'elle a faites, il était à croire qu'elle possédait plusieurs idées générales qu'elle n'avait pu acquérir depuis sa guérison.

J'ai cité cet exemple en premier lieu, quoique M. Th. Ribot ne l'expose qu'après tous les autres. Ma raison de procéder ainsi, c'est que ce fait, de tous le plus frappant, est aussi celui où l'anéantissement des souvenirs antérieurs a l'air d'avoir réduit l'esprit du sujet à l'état de table rase. Que, dans ce cas, la destruction ne soit complète qu'en apparence, qu'il y ait eu quelque reste de provision conservé dans le réservoir des connaissances acquises, il résultera de là, quant à l'unité et à l'identité du moi, certaines conséquences que plus tard il sera permis de tirer. Or M. Th. Ribot convient sans détour que cette expression de table rase ne doit pas être prise au sens rigoureux. Selon lui, les cas de rééducation qui ont été relatés montrent que « si toute l'expérience antérieure a été « anéantie, il reste cependant dans le cerveau quelques aptitudes latentes. « L'extrême rapidité de la rééducation, surtout dans les derniers temps, « ne s'expliquerait pas sans cela[1]. »

Cette persistance de quelques souvenirs, ou tout au moins de quelques aptitudes à se ressouvenir, après le naufrage du reste, est le caractère commun aux amnésies appelées totales d'un nom inexact. Ces amnésies, en effet, sont seulement celles qui, par leur gravité, approchent le plus d'être totales et exigent la rééducation. Le fait si singulier

[1] Pages 74-75.

et si curieux de la réinstruction de l'esprit, car le mot « réinstruction » dit mieux la chose que le mot « rééducation, » ce fait, dis-je, laisse déjà apercevoir quels sont les souvenirs qui résistent longtemps à l'action destructrice, quels sont ceux qui la subissent promptement, enfin quelle marche suit naturellement la faculté de connaître dans son travail de recouvrance. Un des mérites de l'auteur est d'avoir tracé, à cette occasion, la ligne, flottante encore, mais pourtant visible, qui, dans les chapitres suivants, deviendra une loi constante.

La marche dont nous parlons se dessine surtout dans les amnésies graves où la destruction, faussement qualifiée de totale, n'atteint que le minimum de l'anéantissement. « Elle ne porte alors, dit M. Th. Ribot, « que sur les formes les moins automatiques et les moins organisées [en« tendez *fixées*] de la mémoire. Dans les cas qui appartiennent à ce groupe « morbide, on ne voit disparaître ni les habitudes, ni l'aptitude à un « métier manuel, à coudre, à broder, ni la faculté de lire, d'écrire, de « parler sa langue ou d'autres langues... La destruction pathologique « est bornée aux formes les plus instables de la mémoire, à celles qui « ont un caractère personnel et qui, accompagnées de conscience et de « localisation dans le temps, constituent ce que nous avons appelé, dans « le précédent chapitre, la mémoire psychique proprement dite. De plus, « on doit remarquer aussi que l'amnésie porte sur les faits les plus récents; « que, partant du présent, elle s'étend en arrière sur une période de « durée variable. Au premier abord, ce fait peut surprendre, parce que « rien ne paraît plus vif et plus fort que nos souvenirs récents. En réalité, « ce résultat est logique, la stabilité d'un souvenir étant en raison directe « de son degré d'organisation [1]. »

M. Th. Ribot n'insiste pas à cet endroit sur la marche de la destruction morbide qu'il vient de tracer, parce qu'il la retrouvera beaucoup plus nette et plus évidente dans le développement des amnésies à forme progressive. Mais, avant d'en arriver à celles-ci, il consacre une quinzaine de pages à l'étude des amnésies à forme périodique. Sa pensée est que ces maladies bizarres du souvenir sont plus propres à mettre en lumière la nature du moi et ce qu'il nomme les aberrations de la personnalité, qu'à montrer le mécanisme de la mémoire sous un aspect nouveau. En conséquence, après avoir déclaré qu'il va traiter une grosse question à son grand regret, il expose sa théorie du moi. Sa doctrine sur ce point peut se résumer dans les lignes suivantes : « L'unité du moi n'est pas « celle d'un point mathématique, mais celle d'une machine très compli-

[1] Page 73.

« quée. C'est un consensus d'actions vitales, coordonnées d'abord par le « système nerveux, le coordinateur par excellence, puis par la conscience, « dont la forme naturelle est l'unité[1]. » En se déroulant, cette conception du moi ne va pas à moins qu'à reconnaître et à opposer l'un à l'autre, dans certains cas, deux moi, l'ancien et le nouveau, qui luttent entre eux et dont le combat, suivant les circonstances, produit des résultats divers. J'examinerai cette opinion à la fin de mon travail. En ce moment, je me borne à faire connaître par voie de simple description l'amnésie périodique. On verra si ce genre de désordre intellectuel est assez connu, assez clair, s'il a pu être assez fréquemment observé pour qu'on soit en mesure d'en tirer de hardies conclusions. J'emprunte à M. Th. Ribot l'exposition du cas d'amnésie périodique qu'il juge le plus net, le plus franc, le plus complet, et qui est rapporté par Macnish dans sa *Philosophy of sleep*.

« Une jeune dame américaine, au bout d'un sommeil prolongé, perdit « le souvenir de tout ce qu'elle avait appris. Sa mémoire était devenue « une table rase. Il fallut tout lui rapprendre. Elle fut obligée d'acquérir « de nouveau l'habitude d'épeler, de lire, d'écrire, de calculer, de con- « naître les objets et les personnes qui l'entouraient. Quelques mois après « elle fut reprise d'un profond sommeil, et, quand elle s'éveilla, elle se « retrouva telle qu'elle avait été avant son premier sommeil, ayant toutes « ses connaissances et tous les souvenirs de sa jeunesse, par contre ayant « complètement oublié ce qui s'était passé entre ses deux accès. Pendant « quatre années et au delà, elle a passé périodiquement d'un état à « l'autre, toujours à la suite d'un long et profond sommeil..... Elle a « aussi peu conscience de son double personnage que deux personnes « distinctes en ont de leurs natures respectives. Par exemple, dans l'ancien « état, elle possède toutes ses connaissances primitives. Dans le nouvel « état, elle a seulement celles qu'elle a pu acquérir depuis sa maladie. « Dans l'ancien état, elle a une belle écriture. Dans le nouveau, elle n'a « qu'une pauvre écriture maladroite, ayant eu trop peu de temps pour « s'exercer. Si des personnes lui sont présentées dans un des deux états, « cela ne suffit pas; elle doit, pour les connaître d'une manière suffisante, « les voir dans les deux états. Il en est de même des autres choses[2]. »

Ce cas ainsi que ceux qui sont exposés par M. Th. Ribot après celui-là présentent quelques circonstances que la psychologie doit immédiatement recueillir. On y remarque d'abord la formation de deux mémoires qui, dans l'état complet, sont exclusives l'une de l'autre à tel

[1] Page 85. — [2] Pages 76-77.

point que, quand l'une paraît, l'autre disparaît. Il se produit, pendant les accès, une mémoire partielle, temporaire, parasite. Si intéressant que soit ce phénomène, l'explication n'en saurait encore être essayée. La sagesse veut qu'on ajourne la recherche des causes psychologiques et physiologiques de ce dédoublement. La seconde circonstance à recueillir, c'est que, dans les états moins complets que celui qui a été cité tout à l'heure, tout ce qui est mémoire fixée par l'habitude, routine, mécanisme, n'est pas entamé. D'où se tire une confirmation de la loi esquissée à propos des amnésies périodiques, et d'après laquelle les souvenirs les plus anciens sont les plus résistants. Quant à des conclusions relatives à la nature même du moi, je pense qu'il sera impossible d'en déduire une seule de ces alternances de la mémoire aussi longtemps qu'on n'aura pas observé des cas de guérison parfaite. De tels cas, en effet, sont les seuls qui soient propres à mettre en parfaite évidence ce qu'il advient du moi au milieu des troubles morbides de cette amnésie et à faire voir si la personne est restée une, identique, inaltérable, ou si elle s'est brisée en deux, ainsi qu'on le prétend. Jusqu'à ce que les observateurs aient rencontré la guérison avec ses conséquences et ses enseignements, abstenons-nous de préférer les douteuses lueurs des états rares et morbides aux claires et continuelles attestations de la conscience dans la vie normale.

J'arrive enfin aux amnésies progressives, d'où l'auteur a su faire sortir avec méthode la partie nouvelle de son livre en déterminant pour la première fois la loi qui gouverne la destruction et la reconstruction de nos souvenirs.

« Les amnésies progressives sont celles qui, par un travail de dissolu-« tion lent et continu, conduisent à l'abolition complète de la mémoire. « Cette définition est applicable à la plupart des cas. La marche de la « maladie est très instructive parce qu'en nous montrant comment la « mémoire se désorganise, elle nous apprend comment elle s'est orga-« nisée[1]. » Pour découvrir la loi de la dissolution de la mémoire, il faut étudier psychologiquement la marche de la démence, quelles d'ailleurs que soient les causes du désordre mental, car, dans tous les cas, le travail de dissolution des souvenirs reste le même. Or la perte de la mémoire s'accomplit selon un ordre constant que les aliénistes ont mis en lumière dans leurs ouvrages, sans penser à la question qui nous occupe, ce qui donne à leur témoignage une valeur d'autant plus grande. En étudiant les livres des spécialistes d'une autorité reconnue, tels que Grie-

[1] Page 90.

singer, Baillarger, Falret, Foville, on constate que l'amnésie, après avoir été limitée d'abord aux faits récents, s'étend aux idées, puis aux sentiments et aux affections, et finalement aux actes.

D'après l'observation ordinaire, il est naturel de croire que l'affaiblissement de la mémoire porte d'abord sur les faits anciens. En effet, à l'état normal, les faits les plus stables, les plus nets, sont les faits les plus voisins du présent. Mais, au début de la démence, les conditions anatomiques de la stabilité manquent. Si le fait est totalement neuf, il ne se fixe pas. Au contraire, les souvenirs cent et cent fois répétés depuis longtemps persistent encore. « Le nouveau meurt avant l'ancien. »

Bientôt ce fonds ancien sur lequel le malade peut encore vivre s'entame à son tour. Les provisions intellectuelles si lentement acquises, les connaissances scientifiques, artistiques, littéraires, professionnelles, les langues étrangères, se perdent peu à peu. Les souvenirs personnels s'effacent en descendant vers le passé. Les souvenirs de l'enfance disparaissent les derniers.

Les meilleurs observateurs ont remarqué que les facultés affectives s'éteignent bien plus lentement que les facultés intellectuelles. La réflexion montre que les sentiments sont ce qu'il y a en nous de plus profond, de plus intime, de plus tenace. A côté d'une raison physiologique, l'auteur en présente cette explication toute psychologique que nos sentiments, c'est nous-mêmes. Et il est bien naturel que l'oubli de nous-mêmes soit notre dernier oubli, quand toutefois la perte du souvenir va jusqu'à cette extrémité.

Les acquisitions qui résistent tout à fait à la fin sont celles auxquelles l'organisme a imprimé le plus fortement sa marque, celles qui sont engagées dans l'ornière de la routine quotidienne, les habitudes dès longtemps contractées et tournées en allures automatiques. Beaucoup de malades de cette classe se lèvent, s'habillent, se couchent, jouent aux cartes alors qu'ils n'ont plus ni jugement, ni volonté, ni affections.

La destruction progressive de la mémoire suit donc une marche régulière. S'accomplissant selon une loi constante, elle descend graduellement de l'instable au stable. Du terme initial au terme final, elle parcourt la ligne qui va de la moindre résistance à la résistance la plus grande. Cette loi, M. Th. Ribot la nomme *loi de régression* ou *de réversion*. Nous croyons avec lui qu'elle ressort des faits et qu'elle mérite d'être tenue pour une vérité solidement établie.

L'auteur sent bien que c'est là, dans son travail, la partie importante. Il l'a très habilement préparée, amenée; il a donc le droit de la présenter comme un résultat psychologique nouveau et certain. Cependant,

avec une prudence et une réserve qu'on ne peut que louer, pour dissiper les doutes et prévenir les objections, il pense qu'à la preuve il convient d'ajouter la contre-épreuve. Si la mémoire, lorsqu'elle se défait, dit-il, suit la marche invariable qui vient d'être tracée, elle doit procéder en sens inverse lorsqu'elle se refait. Les formes qui disparaissent les dernières reparaîtront sans doute les premières. Plusieurs circonstances rendent difficile ce travail de vérification. Les cas probants sont rares; rares aussi sont les amnésies progressives dont il y a eu guérison. De plus, l'attention ne s'étant pas encore portée de ce côté, les renseignements font défaut. Préoccupés d'autres symptômes, les médecins notent que la mémoire revient peu à peu, et c'est tout. Toutefois M. Th. Ribot, chercheur infatigable, a réuni un groupe de faits où sa loi se vérifie. Le plus important est si complexe, la description en est si longue et offre tant de petits détails, que nous sommes obligé de renvoyer, sur ce point, le lecteur au livre lui-même. Mais nous citerons un cas emprunté par l'auteur à l'ouvrage de M. H. Taine, *De l'intelligence*[1], et qui suffira ici :

« Dernièrement on a vu en Russie un célèbre astronome oublier tour « à tour les événements de la veille, puis ceux de l'année, puis ceux des « dernières années, et ainsi de suite, la lacune gagnant toujours, tant « qu'enfin il ne lui restait plus que le souvenir des événements de son en- « fance. On le croyait perdu. Mais, par un arrêt soudain et un retour im- « prévu, la lacune se combla en sens inverse, les événements de la jeu- « nesse redevenant visibles, puis ceux de l'âge mûr, puis les plus récents, « puis ceux de la veille. La mémoire était restaurée tout entière quand il « mourut. »

Afin de ne pas trop prolonger cet examen du livre de M. Th. Ribot, j'omets à regret une quantité de questions secondaires nouvelles et curieuses, du moins en psychologie, et je cours chercher au chapitre de l'amnésie des signes une autre confirmation de la loi de régression.

L'auteur nous avertit que ce n'est pas l'aphasie qu'il se propose d'étudier. Dans la plupart des cas, dit-il, l'aphasie suppose bien un désordre de la mémoire, mais avec quelque chose de plus; or ce sont les désordres de la mémoire qui seuls l'intéressent. Il tient que l'aphasie est non une maladie, mais un symptôme. Et la tâche qu'il entreprend consiste à rechercher, parmi les désordres de la faculté expressive, ce qui paraît imputable uniquement à un état morbide de la mémoire. Il est conduit par l'observation à définir l'amnésie des signes : un état pathologique dans lequel, l'idée restant intacte, ou à peu près, une partie ou

[1] T. I^er^, liv. II, ch. II, § 4.

la totalité des signes qui la traduisent est oubliée temporairement ou pour toujours.

Il complète ensuite cette proposition générale en considérant les faits de très près. Puis il constate qu'il y a des cas où la maladie augmentant d'intensité, elle suit une marche progressive dont l'étude est du plus grand intérêt. Cette marche, en effet, se produit selon un certain ordre qui est en résumé celui-ci ; l'amnésie des signes emporte : 1° les mots, c'est-à-dire le langage rationnel; 2° les phases exclamatives, les interjections, ce que Max Müller appelle langage émotionnel; 3° dans des cas très rares, les gestes.

La première période est la plus intéressante de beaucoup, car elle comprend les pertes qui affectent les formes supérieures du langage. Or l'abolition des souvenirs y suit, non seulement un ordre déterminé, mais une marche dont les étapes répondent à celles de la loi de régression. « Les substantifs, dit Kussmaul, dans un récent ouvrage intitulé : *Die Stō-« rungen der Sprache,* les substantifs, et en particulier les noms propres « et les noms de choses (*Sachnamen*), sont plus facilement oubliés que « les verbes, les adjectifs, les conjonctions et les autres parties du dis-« cours[1]. » Ainsi, par rapport aux mots, le progrès de l'amnésie va du particulier au général. Elle emporte d'abord les noms propres, dont la solidité ne s'appuie qu'aux individus, c'est-à-dire à la base logique la plus étroite; puis les noms de choses les plus concrets; puis les substantifs un peu moins particuliers qui ne sont que des adjectifs pris substantivement, un *bon* de la banque, un *brillant*, un *volant;* enfin disparaissent les adjectifs et les verbes qui expriment des qualités, des manières d'être, des actes. Ce sont donc les signes des qualités les plus générales qui sombrent les derniers.

Ce sont là des faits remarquables, décisifs, qui nous dispensent de décrire les autres périodes de l'amnésie des signes. Les deux secondes montreraient, comme la première, que cette maladie de la mémoire obéit à la loi de régression et la vérifie. Loin d'aller au hasard, l'anéantissement suit un ordre rigoureux, des signes les moins fixés par la répétition à ceux que l'habitude a rendus familiers, des plus complexes aux plus simples, de ceux qui sont volontaires et accompagnés d'une vive conscience à ceux qui sont devenus purement automatiques. Ainsi beaucoup d'aphasiques qui ne peuvent plus écrire sont encore capables de signer.

A cet endroit, l'auteur aurait désiré procéder encore à la contre-

[1] Cité par M. Th. Ribot, page 54.

épreuve. Il faut attendre que les observations aient été plus nombreuses pour affirmer que, dans les cas de guérison, le retour des signes s'accomplit suivant un ordre inverse à celui de leur disparition. Provisoirement, voici un fait probant que M. Th. Ribot emprunte au docteur Grasset : « Un homme est atteint d'une impossibilité complète de tra- « duire sa pensée, soit par la parole, soit par l'écriture, soit par les gestes. « Dans les jours suivants, on vit reparaître successivement et peu à peu « la faculté de se faire comprendre par gestes, puis par la parole et « l'écriture. »

Nous pensons avoir fait suffisamment connaître le savant livre de M. Th. Ribot. On trouvera dans l'avant-dernier chapitre la description intéressante des hypermnésies ou exaltations tant générales que partielles de la mémoire et une réduction de ces faits à la loi de régression qui est le résultat principal du travail tout entier. Ces dernières pages font encore paraître les qualités qui distinguent l'auteur, et dont les plus saillantes sont l'habileté à classer les faits et l'art de les décrire de telle sorte qu'on ne les oublie plus.

Au commencement de son ouvrage il avait annoncé un essai de psychologie descriptive et rien au delà. Mais il est plus aisé à un esprit philosophique de faire une pareille promesse que de la tenir. Aussi l'auteur y manque-t-il sans cesse. On ne doit pas l'en blâmer ; le besoin d'explication auquel il cède atteste en lui un désir d'aller jusqu'au fond des questions et démontre une fois de plus que, pour une intelligence pénétrante, la description n'est que le commencement de la science.

Resterait à apprécier les explications diverses qu'il a proposées. Nous en avons discuté quelques-unes, et il n'y a pas lieu d'y revenir. D'autres, assez nombreuses, sont présentées à titre de simples hypothèses, sans beaucoup de chaleur et en tant que provisoires. Il n'est pas nécessaire d'y insister plus que l'auteur lui-même.

Toutefois il n'est pas possible de clore cet examen sans se demander quelle est la valeur de la conception dominante de M. Th. Ribot. Cette conception ne lui est pas personnelle; elle appartient à l'école expérimentale anglaise de notre temps. En deux mots, elle consiste à expliquer les phénomènes de la vie psychologique, essentiellement marqués du caractère de l'unité, non par une unité supérieure et plus profonde, mais par la pluralité. Tandis que la psychologie qui date de Platon et qui demeure vivante parmi nous, invoquant l'unité de l'être pensant affirmée par la conscience, soumet à cette unité tous les groupes de faits internes et les rend par là intelligibles autant qu'ils peuvent l'être, l'école expérimentale procède à l'inverse et résout l'unité la plus certaine en

une poussière de pluralités, avec laquelle elle essaye ensuite de refaire l'unité qu'elle a détruite.

Quelles que soient la science, la subtilité ingénieuse, le talent d'exposition de ceux qui partout dissolvent l'un, l'individu, pour y substituer les associations, les groupements, les multitudes s'assemblant, se cherchant, se liant, ils rencontrent devant eux une résistance égale à leur ténacité. Ceux qui pensent que le moi est un principe substantiellement un et indivisible, et qui l'affirment sur le témoignage de leur conscience, n'ont encore rien cédé de leur conviction. Loin de là, avec une insistance plus ferme que jamais, ils travaillent à mettre au-dessus du doute le fait qu'ils proclament. A ceux qui répètent sans preuves que la conscience d'un moi un et simple n'est qu'une illusion, ils demandent une démonstration qui se fait toujours attendre; et ils répondent eux-mêmes par une étude renouvelée des phénomènes où se manifeste la nature invariablement une de l'âme.

Il est impossible de reprendre ici, même sous forme de résumé, une polémique qui a suscité de nombreux écrits. Je ne voudrais, avant de finir, qu'indiquer une ou deux des raisons qui empêchent de regarder la personnalité comme une totalité dont les éléments mobiles tantôt se rapprochent et tantôt se séparent.

Pour toute une classe d'esprits, le moi est un être qui se connaît en tant que cause active de l'unité que revêtent ses pensées. Il ne reçoit pas l'unité de ses sensations visuelles, acoustiques, tactiles; elles lui arrivent multiples; c'est lui qui leur impose la forme sous laquelle elles se ramassent en une seule représentation. C'est lui qui crée ses idées générales par un effort plus grand encore de concentration. C'est encore ainsi qu'à mesure qu'il avance dans la vie, il resserre la suite de ses souvenirs dans la notion d'une personne unique et qu'en reconnaissant les images remémorées, c'est lui-même qu'il y reconnaît et qu'il y retrouve.

En outre, le moi se sait plus un, plus indivisible que tout ce qui passe pour tel. Proposez-lui une fausse unité, ne fût-elle divisible qu'en deux parties, il la jugera et prononcera que c'est une pluralité. Il a donc l'idée de l'unité vraie, de celle qui ne se brise pas; et, comme il ne la voit nulle part dans la nature, il faut qu'il l'ait aperçue en lui-même.

Voilà un double fait que personne n'a encore réussi à rejeter parmi les illusions. M. Th. Ribot a publié depuis une dizaine d'années d'importants ouvrages, exacts, clairs, bien composés, qui ont rendu facile en France l'étude des doctrines philosophiques de nos voisins d'outre-Rhin et d'outre-Manche. On a de lui une *Histoire de la psychologie allemande contemporaine* (*école expérimentale*), et une *Histoire de la psychologie an-*

glaise qui en est à la seconde édition. Il a donné une traduction des *Principes de psychologie* d'Herbert Spencer, faite en collaboration avec M. Alfred Espinas. Ses travaux personnels sur l'*Hérédité psychologique* et sur *Les maladies de la mémoire* se rattachent librement sans doute, mais par des liens directs, à ces doctrines étrangères, surtout par les théories de l'association, de l'évolution et de ce que j'appellerais en termes atténués la thèse du moi multiple. Il sait avec quelle attention scrupuleuse et pleine de sympathie j'étudie ses livres. Or je suis obligé de dire que nulle part, ni dans ses écrits, ni dans ceux des philosophes dont il est ou l'abréviateur ou l'interprète, je n'ai trouvé trace d'un argument de force, je ne dis pas à renverser, mais seulement à ébranler la certitude psychologique de l'unité, de l'identité, de la spiritualité indivisible et vivante du moi.

Bien d'autres n'ont, pas plus que moi, rencontré cette raison décisive. Sans introduire dans ce débat des énumérations qui, en philosophie, ne sont pas assez des preuves, je me borne, en terminant, à citer une bonne page qui nous est venue du centre intellectuel de l'Italie. Voici ce que dit, sur la doctrine de l'association, M. Luigi Ferri, professeur à l'université de Rome :

« Suivant l'école dont nous avons examiné les doctrines, comment « faut-il entendre la durée de la conscience et de l'unité qui s'y révèle ? « Évidemment comme une répétition d'états ou de modes qui s'as- « socient et deviennent contigus les uns par rapport aux autres, de ma- « nière à former une série. Or cette manière de voir suppose d'abord « l'indépendance radicale de ce que cette école appelle les états de con- « science, et ensuite leur union par contiguïté dans le temps ou succes- « sion. Eh bien, cette décomposition de la conscience, qui force ensuite « les associationistes à la recomposer par association, est leur œuvre et « non celle de la nature. C'est une hypothèse qui en fait naître une « autre, celle de l'illusion comme moyen d'expliquer l'unité du moi; et « c'est ainsi que, tournant dans un cercle d'hypothèses, ils vont de l'une « à l'autre sans rien démontrer[1]. »

Ch. LÉVÊQUE.

[1] Luigi Ferri, *Mémoire sur l'Associationisme*, couronné par l'Institut en 1881.

DE QUELQUES ÉDITIONS D'EXTRAITS DES CLASSIQUES GRECS ET LATINS.

Morceaux choisis d'Eschyle, publiés et annotés par M. Henri Weil. Paris, 1881, 1 vol. petit in-8°, de VI-234 pages. Hachette et Cie.

Morceaux choisis d'Euripide, recueil extrait de l'édition des sept tragédies publiées par M. Henri Weil. Paris, 1875, 1 vol. petit in-8°, de 316 pages. Même librairie.

Hérodote, morceaux choisis, avec préface et introduction, par M. Éd. Tournier. 1re édition, Paris, 1874, petit in-8°; 2e édition, Paris, 1881, petit in-8°, de XXV-295 pages. Même librairie.

Thucydide, morceaux choisis, publiés avec un avertissement, une notice sur Thucydide, des analyses et des notes, par M. Alfred Croiset. Paris, 1881, 1 vol. petit in-8°; de X-288 pages. Même librairie.

Plaute, morceaux choisis, publiés avec une préface, une notice sur la vie de Plaute, des remarques sur la prosodie et la métrique, des arguments et des notes en français, par M. E. Benoist. Paris, 1re édition, 1871; dernière édition, 1880, 1 vol. petit in-8°, de XXVII-285 pages. Même librairie.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Bien qu'ils appartiennent tous au même fonds de librairie, les divers recueils dont nous faisons ici un rapide examen ne sont pas composés et annotés d'après une méthode strictement uniforme. Nous sommes loin d'en faire un reproche aux éditeurs, et nous n'avons guère de goût aux collections pour lesquelles on enrôle sous la même discipline tous les collaborateurs, et on les soumet au même régime d'interprétation sommaire, de renvois à une seule grammaire, à un seul dictionnaire, et cela le plus souvent dans l'intérêt d'une même librairie. C'est ainsi que MM. Croiset, Weil et Benoist ont jugé bon d'écrire eux-mêmes les notices qui précèdent leurs extraits de Thucydide, d'Eschyle et de Plaute; mais M. Tournier a cru pouvoir réimprimer simplement, à titre d'in-

[1] Voir le cahier de mars 1882.

troduction aux récits d'Hérodote, le chapitre consacré à cet auteur dans l'*Histoire de la littérature grecque* de M. Pierron (5e édition). Je regrette qu'un si fin critique et un si bon écrivain n'ait pas pris la peine de rédiger en son propre nom une notice pour laquelle il était si bien préparé par ses études personnelles[1]. Au moins, entre les nombreuses notices que nous possédons déjà sur ce père de l'histoire, aurait-on mieux aimé lire ici le chapitre d'Otfried Müller[2], traduit en français par M. Hillebrand, traduction dont le style aurait seulement exigé quelques retouches. Dans ce morceau, comme dans celui de M. Guigniaut sur le même sujet, que publia jadis l'*Encyclopédie des gens du monde*, et que reproduisait plus tard la *Nouvelle biographie générale*, on trouve une originalité d'esprit critique qui manque à l'ouvrage d'ailleurs estimable de M. Pierron. Par exemple, ce n'est pas Otfried Müller qui eût appelé le poète Panyasis « un des classiques de l'épopée grecque; » on sait trop peu la valeur réelle de ce poète pour lui décerner un pareil éloge, fût-ce même sur l'autorité des grammairiens d'Alexandrie. Ce n'est pas M. Guigniaut qui eût accepté, sur la foi d'un historien sans autorité, l'anecdote conservée par Plutarque et d'après laquelle, sur la proposition d'un certain Anytus, les Athéniens auraient accordé à Hérodote une récompense de dix talents (environ 50,000 francs, qui alors eussent équivalu à 200,000 francs peut-être), pour récompense d'une lecture de quelques pages de son Histoire dans la fête des Panathénées[3]. Sans attacher la même confiance aux récits de telles ou telles de ces lectures, M. Croiset[4] en admet la vraisemblance, au moins pour les prosateurs de la première période dans le genre historique, pour les *logographes*. Trois passages de Thucydide paraissent, à première vue, lui donner raison : I, XXI, 1 : *οὔτε ὡς λογογράφοι ξυνέθεσαν ἐπὶ τὸ προσαγωγότερον τῇ ἀκροάσει ἢ ἀληθέστερον...* — I, XXII, 4 : *Καὶ ἐς μὲν ἀκρόασιν ἴσως τὸ μὴ μυθῶδες αὐτῶν ἀτερπέστερον φανεῖται.* — *Ibid.* : *Κτῆμά τε ἐς ἀεὶ μᾶλλον ἢ ἀγώνισμα ἐς τὸ παραχρῆμα ἀκούειν ξύγκειται.* Mais je crains bien que, dans ces passages, les mots *ἀκρόασις* et *ἀκούειν* ne nous fassent illusion sur la continuité d'un usage originaire des premiers temps de la poésie grecque,

[1] Tournier, *Némésis et la jalousie des dieux*, Paris, 1862, in-8°, 288 pages.

[2] *Histoire de la littérature grecque*, Paris, 1865, t. II, p. 113.

[3] Plutarque, *De la malignité d'Hérodote*, c. XXVI, d'après Diyllus, historien contemporain des premiers successeurs d'Alexandre, qui prétendait parler d'après le texte même du décret. Mais le décret était-il authentique? On peut en douter, si l'on songe que, sur les marbres mêmes, il y eut en Grèce de faux documents, comme nous avons des chartes apocryphes. Voir Théopompe dans Harpocration, à l'article *Ἀττικοῖς γράμμασι*.

[4] Page 13 de sa *Notice sur Thucydide*.

avant qu'elle fût fixée par l'écriture. Les acteurs au théâtre, et les rhapsodes, comme celui que Platon a mis en scène dans l'*Ion*, récitaient certainement des vers qu'ils avaient appris par cœur; quelques gens habiles dans l'art de la récitation pouvaient séduire la foule par des lectures proprement dites [1], comme celles qui devinrent à la mode dans la société romaine sous les premiers Césars. Mais ἀκρόασις et ἀκούειν sont aussi souvent employés en sens métaphorique, pour désigner une lecture silencieuse, celle que fait un amateur de prose et même de poésie dans son cabinet d'étude. N'est-ce pas déjà en ce sens que le traité de *Physique* d'Aristote est intitulé Φυσικὴ ἀκρόασις, quoique ce titre se rapporte primitivement à des leçons orales du philosophe; et n'est-ce pas ainsi que, quatre siècles après Aristote, Plutarque intitulait Πῶς δεῖ τὸν νέον ποιημάτων ἀκούειν un traité sur la manière d'instruire la jeunesse en lui faisant lire les poètes? Six siècles après Plutarque, je trouve encore dans Photius [2] parlant de Denys d'Halicarnasse : Τραχύτερος πώς ἐστι τοῖς ἀκροαταῖς προσφερόμενος. Évidemment Photius, en cet endroit, ne songe pas à nous représenter l'historien grec comme lisant des pages de son *Archéologie romaine* devant un auditoire. Le mot ἀκροατής a ici le simple sens de *lecteur*.

Ce propos nous ramène au texte même d'Hérodote, dont la lecture devait, je l'avoue, produire sur un auditoire un plus agréable effet que l'austère atticisme de Thucydide. M. Tournier ne pouvait-il pas préparer à nos humanistes une comparaison bien instructive à cet égard, en donnant place parmi ses extraits au discours dans lequel Xerxès expose aux seigneurs persans le dessein ambitieux de conquérir toutes les terres de l'Occident? Pour nous faire apprécier le caractère particulier de l'harmonie du style chez Hérodote, Denys d'Halicarnasse en cite comme exemple ce discours même de Xerxès [3]; et, chose singulière, il le cite sous la forme qu'il aurait dans le dialecte attique de Théopompe ou d'É-

[1] C'est ce genre de lecture qui est défini et caractérisé sous le nom d'ἀνάγνωσις dans la *Grammaire* de Denys le Thrace, ch. II (p. 629 des *Anecdota græca* de Bekker). De bonne heure, les mots ἀναγιγνώσκειν et ἀνάγνωσις ont eu pour synonymes respectifs ἐντυγχάνειν et ἔντευξις, qui ne signifient eux-mêmes que par métaphore l'action de lire, d'adresser une requête, la requête. Cf. dans Apollonius Dyscole, *Syntaxe*, II, 14, et *Traité du Pronom*, au début, deux exemples bons à noter du mot ἀνάγνωσμα.

[2] *Bibliothèque*, cod. 84 (p. 65 édit. de Bekker).

[3] Hérodote, VII, VIII. Denys d'Halicarnasse, *Sur l'éloquence de Démosthène*, ch. XLI, où on lit formellement : μετακεκόμισται δ' εἰς τὴν Ἀτθίδα διάλεκτον ἡ λέξις. On serait tenté de croire que ces huit mots sont la note marginale d'un lecteur mécontent, qui regrettait de ne pas trouver là le propre langage d'Hé-

phore. Mais l'étrange méprise du rhéteur tourne ici à notre profit, car elle nous aide à comprendre mieux le charme de l'original ionien, par le contraste de la rédaction en dialecte attique. Aussi, je regrette que l'utilité d'une telle comparaison ait échappé au consciencieux Longueville, entre autres éditeurs modernes, dans son *Recueil des harangues d'Hérodote*, qui est assurément une des meilleures productions de la philologie française durant la première moitié de ce siècle.

Mais, pendant que je signale le mérite de tant d'éditions, habilement appropriées à l'usage de nos classes, et que j'indique quelques moyens de les améliorer encore, je me sens arrêté par de gênants scrupules. Une sorte de contradiction pèse, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur nos nouveaux règlements universitaires et sur la conscience des professeurs chargés de les appliquer. D'une part, on a réduit le nombre des heures consacrées à l'étude des langues anciennes, et l'on a retardé le commencement de cette étude jusqu'à la quatrième pour le grec, jusqu'à la sixième pour le latin. D'autre part, on demande aux maîtres de mieux enseigner qu'ils n'ont fait jusqu'ici ces deux langues anciennes, d'y appliquer des méthodes plus savantes et en meilleur accord avec les progrès récents de la philologie. Voilà des nécessités et des devoirs difficiles à concilier. Les langues modernes, les sciences mathématiques et les sciences naturelles ont envahi une partie du terrain classique, où jadis les humanités ne se trouvaient déjà pas trop à leur aise. Assurément l'art d'un bon maître pourra se tirer d'embarras au milieu de ces gênes, en fondant l'une avec l'autre certaines parties de l'étude des littératures anciennes et des antiquités romaines et grecques. Mais il faudra du temps pour que ces heureuses exceptions deviennent la règle dans notre enseignement secondaire; et même, dans quelques parties de cet enseignement, je désespère un peu du succès.

Voyons maintenant ce qui se passe et prévoyons ce qui se passera en particulier pour l'étude des poètes. La composition des vers latins est devenue suspecte aux promoteurs de nos nouvelles réformes. On en avait abusé peut-être dans la vieille Université; aujourd'hui la versification est réduite à quelques exercices, qui n'ont guère plus pour objet que de fixer dans la mémoire les règles de la prosodie et de la métrique. Mais, du même coup, on recommande aux professeurs une étude plus approfondie de ces règles, et de savants hommes s'ingénient à perfectionner,

rodote. Plutarque, dans le passage que nous rappelons plus haut de son livre *Sur la malignité d'Hérodote*, a été plus scrupuleux, en citant quelques lignes de l'historien qu'il n'était pas tenu de transcrire selon l'exactitude grammaticale, puisqu'il ne discutait que le fond de son témoignage.

que dis-je? à transformer nos anciens manuels. Les livres de M. Louis Quicherat, livres longtemps classiques, se trouvent, selon le mot en usage, dépassés par une science dont les principaux chefs sont d'éminents philologues d'outre-Rhin. En principe, rien de plus louable qu'une telle émulation.

Évitons, autant qu'il est possible, ces blessantes comparaisons entre une science germanique et une science française. Il n'y a pas, en philologie, deux manières d'avoir raison. Mais si l'on va au fond des choses, sans tenir compte des personnes et des nationalités, on reconnaît facilement deux méthodes assez distinctes dans l'étude de la métrique ancienne : l'une qui se rapproche étroitement de la tradition des grammairiens romains et grecs, l'autre qui ne se résigne pas à ignorer, partout où cette tradition nous fait défaut, et qui supplée volontiers à son silence par des conjectures où le jugement de nos oreilles modernes a la meilleure part, puis par des restaurations souvent arbitraires. En rendant compte naguère dans le *Journal des Savants* du livre de M. Alfred Croiset sur Pindare[1], j'ai franchement et modestement exposé mes scrupules au sujet de cette seconde méthode, celle qui domine en Allemagne depuis un siècle environ, et qui d'ailleurs a produit des écoles souvent très divergentes de métriciens. Je ne puis m'empêcher de revenir sur ce sujet à propos des extraits d'Eschyle et d'Euripide par M. Weil, et des extraits de Plaute par M. Benoist.

Nos éditeurs français des tragiques grecs se montrent ou fort sobres de théories sur la métrique (c'est le caractère de M. Weil et aussi, pour ne pas l'oublier, celui de M. Tournier, comme éditeur de Sophocle[2]), ou trop facilement résignés à n'en rien dire, par crainte de se compromettre et d'engager nos élèves, surtout pour ce qui tient aux chœurs, dans un dédale de règles où ils ne sont pas sûrs d'avoir un fil conducteur. Mieux vaut, assurément, la prudente sobriété des uns que la timidité des autres. M. Benoist, dans ses diverses publications de textes de Plaute, se montre plus résolu. Esprit courageux au travail, s'il en fut jamais, toujours attentif à *s'informer,* comme il aime à le dire, des moindres productions de ses maîtres ou de ses confrères sur les sujets qu'il traite, il a voulu tenir le texte de Plaute au courant des derniers progrès de la science; et, pour commencer par le nom même du poète, il ne craint pas, d'accord avec feu Ritschl, de l'appeler *Maccius Plautus,* et non plus *M. Accius Plautus,* chose que l'on peut tenir pour démontrée,

[1] Cahier de mai 1880.

[2] *Morceaux choisis de Sophocle,* recueil extrait de l'édition des tragédies publiées par E. Tournier, Paris, 1872, in-12.

comme la véritable orthographe *Vergilius* pour *Virgilius*, mais à laquelle se résigneront difficilement les latinistes de la vieille école, tels que le vénérable Thomas Vallauri[1]. Mais ces questions d'état civil sont secondaires, à côté de deux principes qui dominent dans toute nouvelle édition de Térence ou de Plaute, le principe de l'orthographe et celui de la métrique.

Rendre aujourd'hui à Plaute une orthographe qui soit précisément celle de son temps n'est, à vrai dire, chose ni possible ni même désirable. Elle n'est pas possible, faute d'assez anciens manuscrits ou d'anciens commentaires, faute d'un assez grand nombre d'inscriptions contemporaines des deux comiques. Elle n'est pas très désirable, car, après tout, la langue de ces vieux poètes offre déjà bien assez de difficultés en elle-même, pour que l'on n'y ajoute pas celle d'une orthographe trop éloignée de nos habitudes modernes. A cet égard, M. Benoist avait trouvé la juste mesure, ou peu s'en faut, dans son édition de Virgile[2], et je ne réclamerais pas volontiers contre celle qu'il applique au texte de Plaute. Quant à la métrique, tout en rendant justice aux sagaces métriciens qui se sont, en si grand nombre, occupés de remettre sur leurs pieds les vers du grand comique, le problème est plus complexe, et j'oserais presque dire qu'il faut craindre de le résoudre trop complètement, en l'état actuel de nos connaissances. Le plus étendu, sinon le plus ancien document que nous ayons sur la métrique des vieux poètes latins, est l'opuscule de Priscien intitulé *De metris Terentii aliorumque comicorum*, qui, dès les premières lignes, témoigne des embarras que causait déjà aux lecteurs la versification des vieux comiques : « . . . Miror « (est-il dit au début de cet opuscule) quosdam vel abnegare esse in « Terentii comœdiis metra, vel ea quasi arcana quædam, et ab omnibus « doctis semota, sibi solis esse cognita confirmare. Quorum ut vel impe« ritiæ vel arrogantiæ vitium effugiamus, breviter de supradictorum « metris auctorum exponamus, testimoniis etiam metricorum usuumque[3] « approbationibus utentes. » Ainsi, les lettrés de la fin du cinquième

[1] Voy. *Thomæ Vallaurii animadversiones in dissertationem Friderici Ritschelii de Plauti poetæ nominibus*, en tête de l'édition de Turin, 1873, in-8°. Voy. aussi notre article de critique générale sur les travaux de Vallauri, *Journal des Savants*, janvier 1877.

[2] Voy. *Journal des Savants*, cahier d'avril 1874.

[3] Dans cette dernière ligne, *usuum* est visiblement fautif, surtout si l'on songe à *utentes* qui termine la phrase. *Versuum* est donné par un manuscrit. On se demande comment M. Keil, qui cite cette leçon en note, ne l'a pas tout simplement admise dans son texte. Après l'autorité des théoriciens, l'auteur s'appuie évidemment sur les exemples (*comicorum versus*), qui sont un contrôle de la théorie.

siècle en étaient juste au point où nous en sommes aujourd'hui; seulement ils avaient sous les yeux de bons manuscrits de Térence et de Plaute, et ils pouvaient consulter les métriciens grecs et romains, dont nous n'avons qu'un extrait bien maigre dans l'opuscule de Priscien. Celui-ci, après s'être tant bien que mal acquitté de son œuvre, nous dit assez lestement : « His igitur exemplis facillime diligentes omnium possunt comœdiarum metra comprehendere et versus, si quos imperitia « scriptorum confuderit, ad integrum restituere musicæ locum[1]. » Il en parle bien à son aise, et les autorités grecques d'Héliodore[2] et d'Héphestion, qu'il invoque bientôt après, sont loin de satisfaire les lecteurs « diligents » sur tous les points obscurs de cette doctrine. On en peut dire autant de l'informe compilation de Rufinus sur ce sujet. Une chose d'abord nous arrête dans l'exposé sommaire que nous en offre M. Benoist : c'est la variation de la quantité latine entre le siècle de Plaute et celui de Virgile ou seulement de Lucrèce. On ne voit pas sur quels témoignages formels et anciens se fonde cette vieille prosodie, dont l'exposé occupe environ six pages[3], et dont, pour ma part, je relève bien peu de traces dans les manuels qui nous restent de l'antiquité classique[4]. Cet exposé, comme celui même de la métrique de Plaute, s'adresse, je le sais, aux maîtres plutôt qu'aux élèves; mais les maîtres, ce me semble, accepteront difficilement tant d'assertions sans autres preuves que le contrôle des vers du poète, vers dont la mesure reste si souvent indécise entre la leçon des manuscrits et les règles de la métrique.

En vérité, je me sens un peu confus de mes propres inquiétudes sur les résultats obtenus par tant de labeurs, soit en France soit à l'étranger. Mais je crois remplir un devoir en signalant à mes meilleurs amis, comme un péril pour la critique en général et pour l'enseignement en particulier, ces enivrements de l'érudition.

Pour appuyer ces réformes de philologie classique, M. Benoist, depuis quelques années, a recruté un auxiliaire très savant, M. Lucien Müller, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg et auteur d'un important

[1] § 30, où l'on remarquera le mot *versus*, qui justifie bien la leçon par nous indiquée dans la note précédente, mais où *locum* paraît une leçon douteuse.

[2] A quels minces débris est réduite pour nous la doctrine de ces vieux métriciens, c'est ce que l'on peut apprécier pour Héliodore, par le recueil de Thiemann *Heliodori colometriæ Aristophaneæ quantum superest una cum reliquis scholiis in Aristophanem metricis;* Halis, 1869, in-8°.

[3] Voy. *Préface*, p. VIII et p. XXIX-XXXIV.

[4] Voir par exemple, l'article *Quincentam* dans le lexique de Pompeius Festus (p. 64, édit. de Fulvius Ursinus), dont la pagination a été reproduite dans notre édition de ce grammairien, comme dans celle d'Otf. Müller.

ouvrage intitulé *De re metrica poetarum latinorum præter Plautum et Terentium*, qui a paru en 1861. Il a fait traduire en français un manuel de métrique du même auteur[1], avec la très bonne intention d'attirer nos jeunes philologues vers ces études. On voudrait louer sans réserve et l'intention et le livre; mais il est à craindre que la méthode de M. Müller ne manque de rigueur et de clarté, et que ce manuel ne réussisse pas par lui-même à former chez nous une école d'habiles métriciens. Les raisons de mes doutes à cet égard seraient trop longues à exposer ici; je n'essayerai même pas de discuter, comme je le voudrais bien, les deux graves questions de l'*anacruse* et de l'*ictus metricus*, qui demanderaient quelques développements. Il vaut mieux consigner, avant de finir, une observation générale, que ma longue expérience dans les études grecques et latines m'autorise peut-être à recommander aux jeunes philologues.

Les humanistes de l'ancienne école négligeaient trop la tradition diplomatique des textes; ils lisaient, ils interprétaient en hommes de goût les chefs-d'œuvre de l'antiquité; mais, faute d'une suffisante attention à l'état des textes, leur goût le plus délicat s'exposait à bien des méprises. Contre les habitudes et les prédilections de ces humanistes l'école critique d'aujourd'hui prend une vigoureuse revanche; mais, à son tour, elle menace de tomber dans l'excès contraire. L'art des recensions, justement encouragé par les académies elles-mêmes[2], tend à opprimer l'esprit littéraire, la science de la métrique à opprimer le sentiment de la versification et des beautés poétiques. Même en matière de prose, la richesse des grammaires, la rigueur des règles qu'elles formulent, préoccupent de plus en plus l'intelligence de nos latinistes et de nos hellénistes; et, après qu'ils ont soigneusement analysé ligne par ligne tous les mots d'un chef-d'œuvre, elles ne leur laissent ni le temps ni la liberté de le bien apprécier. Démosthène et Cicéron, Xénophon et Tite-Live courent quelque risque au milieu des subtilités d'un *criticisme* grammatical qui croit voir partout des hérésies de style, et qui partout soupçonne des erreurs de copiste. Il y a plus : à cette préoccupation trop constante de la grammaire grecque et de la grammaire latine, quelques-uns de

[1] *Métrique grecque et latine, avec un appendice historique sur le développement de la métrique chez les anciens*, par L. Müller, traduit de l'allemand par M. A. Legouëz et précédé d'une introduction par M. E. Benoist; Paris, 1882, in-12 (Klincksieck, éditeur).

[2] A l'exemple de notre Académie des Belles-lettres, voici que la Société de littérature chrétienne de Saint-Paul, à Lille, convie les jeunes philologues à des recherches sur le texte des Pères de l'Église, et que, cette année même, elle met au concours des études de philologie et d'antiquité sur saint Cyprien et sur Prudence.

nos éditeurs français s'exposent à perdre un peu l'usage de bien écrire leur propre langue. L'art du style n'est pas, Dieu merci, chose nouvelle en France, et plusieurs de nos éminents philologues, au premier rang M. Boissonade, semblent l'avoir assez bien pratiqué. La *stylistique*[1], mot nouveau, que l'on est en train de substituer en France à l'art du style, pourrait impliquer une méthode nouvelle, méthode subtile et inquiète, surtout occupée de tourner les phrases ou de choisir les mots conformément aux exemples de tel ou tel auteur classique, aux règles suivies par les écrivains d'un siècle reconnu comme le siècle d'or dans chaque littérature. Il me coûte vraiment de m'associer à de telles sévérités et, par exemple, de considérer Tite-Live comme entaché déjà des premiers défauts d'une décadence que représenteraient bientôt Tacite et Pline le Jeune. Je me sens plus modeste en ma science du latin et, en même temps, j'aime à me sentir plus libre, quand il m'arrive d'écrire quelque page en cette langue. Le latin inégal, mais aimable et facile, d'un Érasme ou d'un Muret, la noble et belle latinité d'un Vallauri, enseignant dans sa chaire, à Turin, ou écrivant ses manuels d'histoire romaine, ses préfaces d'éditions classiques, sa correspondance, n'est peut-être pas irréprochable pour nos philologues puristes. A plus forte raison M. Boissonade les doit-il choquer souvent, par sa manière curieuse de grouper dans la même phrase des mots de Cicéron et d'Apulée. Ce latin-là, sans doute, n'est pas sans reproche, mais il a un grand mérite, qui est de se faire lire agréablement et de s'unir d'ordinaire à celui de bien écrire dans notre langue nationale.

En résumé, on doit féliciter pour leur zèle et leur talent les philologues éditeurs des recueils dont nous venons d'apprécier le mérite. Mais il nous a paru opportun de signaler, à cette occasion, des tendances de la philologie contemporaine qui pourraient, en s'exagérant, compromettre le succès des meilleures réformes.

É. EGGER.

[1] M. Bréal relevait naguère avec complaisance l'utilité de la *stylistique*, telle que la pratiquent les professeurs dans les gymnases allemands (*Excursions pédagogiques*, Paris, 1882, in-12). M. Benoist me paraît la défendre avec une foi plus robuste dans la préface qu'il a mise en tête d'un opuscule récent sur la pratique du thème latin : *Observations sur les exercices de traduction du français en latin*, d'après la préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C.-F. Ingerslev, par F. Antoine; Paris, 1880, in-12 (Klincksieck, éditeur).

L'Archéologie préhistorique, par M. le baron de Baye, Paris, 1880.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

A quelque race qu'ils appartinssent, les hommes de l'époque quaternaire prirent souvent pour habitation ou pour lieu de sépulture les grottes et les cavernes. En Belgique aussi bien qu'en France on constate maintes fois ce fait. Malgré les changements amenés par l'invasion des races néolithiques, ces abris naturels continuèrent à être utilisés par les descendants de ceux qui les avaient d'abord occupées. Nous en avons la preuve dans les objets qu'ont fournis la caverne de l'Homme-Mort, la grotte Duruty, etc. M. de Baye porte à trente environ le nombre des cavernes naturelles présentant des faits analogues. En outre, il en est plusieurs dont le contenu appartient exclusivement aux temps de la pierre polie.

Les populations néolithiques, quels que fussent leurs antécédents, imitèrent donc, sur ce point, leurs prédécesseurs. Elles firent plus et mieux. Elles creusèrent le rocher de leurs mains. Toutefois les œuvres de cette nature semblent d'ordinaire se rattacher à l'ordre d'idées qui faisait élever les dolmens. On remplaçait seulement la chambre sépulcrale par un caveau taillé dans le roc [2].

Mais une de ces tribus, campée en Champagne sur les collines de craie qui lui fournissaient ses silex, ne dut pas tarder à reconnaître les avantages spéciaux qu'on pouvait tirer de cette roche tendre et imperméable. Après avoir peut-être creusé les premières grottes pour y déposer des cadavres, elle comprit combien seraient utiles et agréables des demeures souterraines faciles à se procurer et qui mettraient les habitants à l'abri de toutes les intempéries. Ainsi a dû prendre naissance la remarquable industrie néolithique que M. de Baye a eu l'honneur de découvrir, et dont on ne connaît pas d'autre exemple à l'époque dont il s'agit [3].

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1881, et, pour le deuxième, le cahier de février 1882.

[2] *Sur la non existence d'un peuple des dolmens*, par M. de Mortillet. (*Congrès d'anthropologie préhistorique*, session de Stockholm, 1874, p. 254.)

[3] On sait que, de nos jours encore, il existe quelques rares exemples d'une industrie toute semblable. A Grenade,

L'attention de notre archéologue avait été d'abord excitée par le nombre considérable de silex à divers états de fabrication répandus à la surface du sol. Dès 1871, il fit connaître les premiers résultats de ses recherches[1]. Bientôt il découvrit des stations de plus en plus multipliées. Plus tard d'énormes polissoirs, portant les traces d'un long usage[2], lui parurent démontrer que les populations néolithiques avaient dû être assez denses et avoir séjourné longtemps dans la contrée. Retrouver les traces de leurs habitations, de leurs grottes sépulcrales n'était pourtant rien moins qu'aisé. La tradition restait absolument muette; les collines dont la surface était la plus riche en silex taillés étaient livrées à la culture et ne laissaient apercevoir ni saillies ni replis. M. de Baye ne s'en mit pas moins en quête; et, guidé par l'instinct propre aux découvreurs, il ne tarda pas à voir ses prévisions justifiées.

Un premier groupe de grottes fut mis à découvert près du village de Courjeonnet; puis le nombre des stations reconnues se multiplia. Il est aujourd'hui de treize au moins, et chacune d'elles comprend plusieurs habitations[3].

Ces anciens villages néolithiques sont distribués sur les deux rives du Petit-Morin; toutefois la plupart sont placés sur la rive droite. La rivière traverse ici les vastes marais de Saint-Gond, dont le desséchement a été tenté à diverses reprises depuis Louis XIV[4]. Un nouvel essai, datant de 1840, a eu pour résultat d'en diminuer l'étendue d'une manière très appréciable; mais M. de Baye a rencontré des vieillards qui se rappellent encore le temps où les eaux baignaient le pied des collines habitées par les hommes de la pierre polie. Il est évident qu'à cette époque le marais actuel formait un lac, et qu'entouré de forêts il présentait à cette an-

le faubourg de l'Albaïcin, en face de l'Alhambra, est en entier creusé dans le tuf d'une colline. En France même, à quelque distance de Tours, sur la rive droite de la Loire, existe un village fort étendu à peu près entièrement creusé dans les flancs des collines que longe la grande route. A l'époque où je le vis en passant, le clocher de l'église s'élevait isolé au milieu d'un champ sur le sommet d'un des coteaux. L'église elle-même était souterraine comme les habitations.

[1] *Matériaux pour l'histoire naturelle de l'homme,* 1872.

[2] L'un d'eux, qui mesure 1m,70 de long, figure aujourd'hui dans la collection du château de Baye.

[3] Il est à regretter que M. de Baye ne soit pas entré ici dans quelques détails plus précis. C'est là, du reste, une remarque qui s'applique à plus d'un passage du livre. On dirait que l'auteur craint de trop insister sur ses découvertes; il ne se met jamais en scène et ne parle guère de lui que d'une manière impersonnelle. Cette modestie extrême a parfois des inconvénients pour le lecteur, qui ne distingue pas toujours aisément ce qui appartient en propre à M. de Baye dans les résultats dont il parle.

[4] De Baye, p. 133.

cienne population des conditions d'existence exceptionnellement favorables. Il y a un siècle, la vallée était encore renommée pour l'abondance du poisson et du gibier. La tourbe du marais renferme beaucoup de bois de cerf, et cet animal devait être commun à l'époque néolithique, à en juger par le grand nombre d'objets dont ses bois ont fourni la matière aux habitants des grottes.

Celles-ci sont pratiquées dans le flanc des collines; elles ont presque toutes leur entrée exposée au midi. Les groupes, assez peu distants d'ailleurs, sont distribués de manière à rester en vue les uns des autres, comme si l'on avait voulu se ménager le moyen de s'entendre facilement à l'aide de signaux, dit M. de Baye[1]; peut-être aussi, ajouterai-je, dans l'intention de se surveiller réciproquement, car nous verrons que les habitudes de ces troglodytes n'étaient rien moins que pacifiques.

Les grottes sont toutes taillées de main d'homme dans la craie blanche. Pour atteindre un banc bien homogène et résistant, pour laisser à la voûte une épaisseur qui en garantît la solidité, il fallait entamer assez profondément le plan incliné des collines. Dans cette intention on a pratiqué une tranchée de front et à ciel ouvert, dont la longueur varie avec l'inclinaison du sol, dont les parois, de plus en plus élevées à mesure qu'elle s'enfonce, ont parfois plusieurs mètres de hauteur à l'entrée de la grotte. Les parois de cette tranchée sont travaillés avec soin; leur surface présente une régularité remarquable. Toutefois un certain nombre montrent des traces d'usure et des dégradations. Cela même prouve qu'elles ont été longtemps fréquentées et sont restées exposées à l'action des agents atmosphériques.

Les grottes auxquelles conduisent ces espèces d'allées, quoique restant au fond les mêmes, présentent une grande variété. Sous la conduite de M. de Baye, j'en ai visité une dizaine des divers types, et c'est presque autant avec mes souvenirs qu'avec le livre dont je rends compte que je décris sommairement ces curieux spécimens de l'industrie troglodytique.

Les plus grandes, les plus complètes, se composent d'un vestibule et d'une chambre qui constitue la grotte proprement dite. On entre dans le vestibule par une porte rectangulaire, plus haute que large, mais toujours trop basse pour que l'on puisse y passer debout, et l'on se trouve dans un espace ayant d'ordinaire en largeur trois fois celle de la porte sur une profondeur moindre[2]. En face de la porte d'entrée s'ouvre celle

[1] P. 137.

[2] On doit vivement regretter que M. de Baye n'ait pas donné en chiffres précis les dimensions de ses grottes, dimensions qu'il a, du reste, relevées avec soin, et qu'il n'ait pas accompagné

qui conduit à la grotte. Cette seconde porte est parfois cintrée[1] et toujours plus étroite, plus basse que la première. On ne peut presque la franchir qu'en rampant. M. de Baye voit dans cette disposition une précaution prise contre les invasions subites. Un épais massif de craie, conservé en dedans de chaque côté, avait peut-être pour but de rendre plus difficile l'élargissement de l'entrée par les assaillants (de Baye), et servait en tout cas de contrefort. Le sol du vestibule, comme celui de la chambre, est en contre-bas du seuil, parfois de 50 centimètres. Dans quelques grottes, de véritables escaliers rachètent cette différence de niveau. Une feuillure pratiquée sur le bord extérieur des portes, et deux trous arrondis, qui se correspondent en dehors, semblent annoncer l'usage d'une fermeture, probablement en bois et maintenue au besoin par une barre transversale.

Les dimensions des grottes sont très variables. Il en est qui mesurent seulement 1^{m},90 de long, sur 2 mètres de large. Mais une des grottes à sculpture dont je parlerai plus loin a 4^{m},10 de large, sur 3^{m},40 de profondeur. La hauteur de cette dernière n'est que de 1^{m},28; il en est d'autres dans lesquelles j'ai pu me tenir debout. Le plafond est plat ou à peine bombé. Les parois sont planes et proprement travaillées. Elles ont presque toujours conservé leur blancheur primitive à peine ternie par l'action de l'air ou la poussière, preuve que l'on n'y allumait jamais de feu. Dans bien des cas on pourrait compter les coups de hache qui ont donné la dernière façon; et, quand l'instrument était ébréché, il a laissé des stries faciles à reconnaître. Le sol seul ne montre pas de traces du travail primitif; il a été usé et rendu inégal par les pieds des habitants; mais les angles, placés à l'abri du piétinement, indiquent encore l'ancien niveau. Partout, lorsque les ouvriers ont rencontré un filon de silex, ils ont cassé la roche à coups de percuteur. Quand il s'est agi de rognons isolés, ils les ont laissés en place incrustés dans le mur.

Le plus souvent les grottes ne forment qu'une simple chambre. Pourtant, dans quelques cas, elles sont divisées en deux par une cloison de quelques centimètres d'épaisseur réservée dans la craie vive. La plupart n'ont d'autre ouverture que la porte d'entrée; mais plusieurs ont une sorte de *trou d'aération*[1], partant de l'intérieur et s'ouvrant au dehors.

En taillant leur demeure, les troglodytes ont souvent pourvu à cer-

de coupes et de plans les dessins faits par lui-même de l'entrée et de l'intérieur de quelques-unes d'entre elles. Il y a là une véritable lacune à combler. Je dois les chiffres que je donne plus loin à une communication que l'auteur a bien voulu me faire en réponse à mes questions.

[1] Page 149, fig. 17.

tains besoins domestiques. On rencontre assez fréquemment de véritables étagères sur lesquelles reposent encore les poinçons, les couteaux et autres menus objets qui y furent déposés il y a tant de siècles. Parfois on a ménagé une forte saillie en forme de crochet, évidemment destinée à suspendre des vêtements ou des armes. Enfin M. de Baye a rencontré jusqu'à une cuvette, émergeant de la paroi comme font certains bénitiers [1].

Parmi les grottes découvertes par M. de Baye, il en est sept qui présentent des sculptures, des espèces de bas-reliefs, d'une nature toute spéciale et bien dignes d'attention [2]. Ces sculptures n'ont absolument aucune espèce de rapport avec celles de l'âge paléolithique. Elles semblent toutes représenter la partie supérieure d'un être fantastique, tenant autant de l'oiseau que de la figure humaine, mais dont le sexe est nettement accusé sur l'un des bas-reliefs par la présence de deux mamelles [3]. Le nez ou le bec se détache tantôt directement des parois du mur [4], tantôt d'une portion réservée en relief et formant une courbe prolongée en ligne droite sur les côtés [5]. Les yeux manquent ou sont figurés par de simples points noirs très petits [6]. La bouche est quelquefois vaguement ébauchée [7]. Une sorte de collier composé de grains plus ou moins distincts semble destiné à limiter le cou, qui n'est d'ailleurs nullement indiqué. Ce collier est triple dans une des figures [8]. Il est, du reste, fort difficile de donner une idée de ces sculptures, qui m'ont rappelé vaguement la *chouette* des vases de Troyes découverts par Schlieman, et le mieux est de renvoyer aux dessins fort exacts qu'en a faits M. de Baye. Ajoutons seulement que ces sculptures sont toujours placées dans le vestibule ou anté-grotte [9], et qu'on s'est généralement accordé à y voir la représentation d'une divinité.

Ces mêmes grottes présentent aussi des haches sculptées. Le manche, la gaîne, le silex, sont très exactement reproduits; et, dans un cas, le dernier a été noirci avec soin pour mieux le distinguer du reste [10]. Y a-t-il là, comme le pense M. de Baye, une des plus anciennes preuves connues de ce culte de la hache dont divers archéologues [11], et entre autres M. de Longpérier, ont cité des exemples [12]? Enfin M. de Baye a trouvé dans les mêmes conditions, la sculpture d'une sorte de *battoir à lessive*, percé d'un

[1] De Baye, p. 151.
[2] Page 151.
[3] Page 160.
[4] Page 161, planche II.
[5] Planche I.
[6] Planches II et III.
[7] Planche II.
[8] Planche III.
[9] Planche III.
[10] Page 161.
[11] Planche V.
[12] De Baye, p. 167.

trou rond dans sa partie large[1]. Rien de semblable n'a été rencontré parmi les instruments recueillis dans les grottes.

Les grottes dont je viens de parler étaient évidemment avant tout des habitations. Les escaliers usés, les parois des portes polies par le frottement, le plancher rendu inégal comme de vieilles dalles, ne peuvent laisser de doute sur ce point. Par là, elles se distinguent nettement des dolmens dont elles sont contemporaines.

Elles servaient pourtant aussi de lieu de sépulture, mais seulement dans des circonstances exceptionnelles, et sans doute lorsqu'il s'agissait de personnages marquants. Dans ce cas, le cadavre était habituellement déposé seul sur le sol de la grande grotte, les bras allongés le long du corps, la tête, les reins et les pieds reposant sur des pierres plates[2]. Des objets funéraires, et surtout des haches, étaient dressés contre la paroi de la grotte. Parfois un petit nombre d'individus reposaient ainsi à côté l'un de l'autre. Dans une de ces sépultures M. de Baye a rencontré deux squelettes, placés chacun séparément le long des parois latérales. L'un d'eux avait en main deux silex en forme de couteaux. Nul autre objet funéraire n'a été trouvé dans cette grotte. C'est là un fait entièrement exceptionnel[3]. Une seule fois aussi notre explorateur a découvert un squelette qui avait dû être inhumé dans la position d'un homme accroupi[4].

Ainsi, chez les hommes de la Marne, comme chez certains sauvages, l'habitation se transformait assez souvent en sépulcre. Mais ces troglodytes avaient aussi de véritables grottes sépulcrales qui forment parfois à elles seules un groupe distinct, une nécropole[5]. Elles étaient de deux sortes. Les unes étaient des sépultures de famille ou tout au moins de tribu. Celles-ci sont creusées avec autant de soin que les précédentes. On y trouve les deux sexes et tous les âges. La manière dont les squelettes y sont disposés indique que tout s'est passé à loisir et probablement avec une certaine solennité. Un passage libre est ménagé au milieu de la chambre en face de la porte. Les corps sont placés à droite et à gauche; souvent un lit de pierres plates apportées de fort loin a reçu le cadavre. Celui-ci a été ensuite recouvert de cendre ou de terre meuble. De là il résulte, que, même à la suite du long travail des siècles, les ossements ne sont pas confondus, lors même que les morts ont été superposés. M. de Baye a pu isoler ceux qui appartenaient à chacun des quarante individus inhumés ainsi dans une seule grotte[6].

[1] Planche IV.
[2] Page 177.
[3] Page 177.
[4] Page 180.
[5] Page 176.
[6] Page 179.

D'autres grottes sépulcrales ont un caractère assez différent. Ici tout annonce que l'on a agi à la hâte. La tranchée, la chambre, ne sont, pour ainsi dire, qu'ébauchées; les lits de pierre, la cendre, la terre, ont disparu. Les corps, toujours disposés avec soin, ont été placés en contact immédiat, à côté les uns des autres et superposés tête-bêche, pour économiser l'espace. Enfin, dans ces grottes spéciales, on ne trouve que des squelettes d'hommes jeunes ou dans la force de l'âge. M. de Baye pense, probablement avec raison, que ces sépultures spéciales ont été creusées pour recevoir les corps des individus tués dans quelque combat meurtrier[1]. Une circonstance caractéristique confirme cette appréciation. C'est dans les grottes de cette nature que l'auteur a recueilli en grand nombre les têtes de flèches dont je parlerai tout à l'heure, et qui sont, au contraire, fort rares partout ailleurs.

Les grottes du Petit-Morin ont montré quelques exemples d'incinération. Mais les cas de cette nature sont en trop petit nombre pour que l'on puisse en conclure que ce mode de sépulture faisait vraiment concurrence à l'inhumation. Ils sont d'ailleurs accompagnés de particularités qui permettent d'y voir le résultat de circonstances toutes spéciales dans la vie, soit d'une peuplade, soit de quelques individus. Ainsi, à la *Pierre Michelot*, une grotte était remplie d'ossements plus ou moins calcinés, formant un mélange confus avec des cendres, dans lesquelles on trouvait, en outre, des haches qui avaient évidemment subi l'action du feu. Tout annonce que ces ossements avaient été extraits d'une autre sépulture[2]. Faut-il voir dans ce fait la trace d'une migration forcée, d'un départ précipité, qui aurait conduit à brûler un certain nombre de cadavres pour pouvoir au moins en emporter les os? A Villevenard, un vase en terre cuite, représentant peut-être la première urne funéraire[3], contenait des fragments d'os, parmi lesquels on reconnaît une rotule de petite dimension, à demi carbonisée. Il était placé dans une grotte renfermant en outre plusieurs squelettes inhumés. Seraient-ce là les restes d'un enfant, mort pendant quelque excursion lointaine, et dont on aurait voulu rapporter quelques débris à la sépulture de famille?

Les grottes du Petit-Morin ont encore présenté une particularité fort curieuse, et qui, je crois, n'avait pas été signalée. M. de Baye a trouvé cinq crânes renfermant à l'intérieur les débris d'un squelette d'enfant. Les os longs font généralement défaut[4]; les vertèbres s'y rencontrent

[1] Page 174.
[2] Page 179.
[3] De Baye, p. 180.
[4] Cependant M. de Baye a trouvé dans l'un des crânes la tête du fémur. (Page 181.)

toujours, unies à d'autres os courts et même à des coquillages[1]. Les conditions dans lesquelles ont été trouvés ces crânes excluent d'ailleurs toute idée d'attribuer l'introduction de ces objets à une cause accidentelle. Il est évident qu'elle a été intentionnelle et se rattache à quelque superstition. J'aimerais à penser qu'en agissant ainsi on croyait rapprocher plus intimement un père et des enfants séparés par la mort.

M. de Baye a consacré un assez long chapitre à la *trépanation préhistorique*[2]. Je ne saurais le suivre dans ces détails. Je me bornerai donc à rappeler les principaux faits relatifs à cette découverte en suivant d'aussi près que possible l'exposé qu'en a fait le savant à qui est presque entièrement due la solution des questions multiples qu'elle soulevait[3].

En 1873, M. le docteur Prunières présenta au Congrès de Lyon une rondelle osseuse, elliptique, soigneusement amincie et polie sur les bords, taillée dans un pariétal humain et qu'il avait retirée de l'intérieur d'un crâne extrait d'un dolmen de la Lozère. Dès cette époque, le savant chercheur de Marvéjols voyait dans cette pièce une amulette[4]. L'année suivante, MM. Broca, de Mortillet et Lagneau, visitèrent la collection extraite des grottes du Petit-Morin, et M. de Baye mit sous leurs yeux une pièce toute semblable[5]. L'attention une fois excitée, les faits de même nature se multiplièrent; et bientôt, M. Prunières fut amené à établir des rapprochements entre ces rondelles et les crânes perforés dont la découverte lui appartient aussi[6].

Quelques-unes des pièces recueillies avaient le bord en partie rugueux, en partie lisse et poli. Broca, examinant ces derniers points avec l'œil d'un chirurgien expérimenté, ne tarda pas à reconnaître qu'un polissage exécuté après la mort ne pouvait donner à l'os ces caractères. Un travail de cicatrisation déjà ancien pouvait seul produire ce résultat. Il fut ainsi amené à conclure que les hommes de la pierre polie avaient pratiqué deux sortes de trépanations, l'une sur le vivant, l'autre sur des os appartenant à des individus morts depuis un temps plus ou moins long. Enfin, au congrès de Pesth, il formula les deux propositions suivantes dont son travail renferme la démonstration :

[1] Page 182.

[2] Page 213.

[3] *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, session de Pesth, 1876, p. 101. — *De la trépanation du crâne et des amulettes crâniennes à l'époque néolithique*, par M. Paul Broca.

[4] *Association française*, session de Lyon, 1874, p. 704.

[5] Broca, p. 105.

[6] M. Prunières avait cru d'abord que les perforations pratiquées sur certains crânes avaient pour but de les rendre plus aptes à servir de coupes. Il ne tarda pas à renoncer à cette interprétation.

« 1° On pratiquait, à l'époque néolithique, une opération chirurgicale « consistant à ouvrir le crâne pour traiter certaines maladies internes. « Cette opération se faisait presque exclusivement, peut-être même exclu- « sivement, sur les enfants. (*Trépanation chirurgicale.*)

« 2° Les crânes des individus qui survivaient à cette trépanation « étaient considérés comme jouissant de propriétés particulières, de « l'ordre mystique; et, lorsque ces individus venaient à mourir, on tail- « lait souvent, dans leurs parois crâniennes, des rondelles ou fragments « qui servaient d'amulettes, et que l'on prenait de préférence sur les bords « de l'ouverture cicatrisée[1]. (*Trépanation posthume.*) »

Broca a d'ailleurs montré, par un grand nombre d'observations et d'expériences, que la trépanation chirurgicale se faisait *par raclement*[2], tandis que la trépanation posthume s'opérait *par incision* à l'aide des instruments de silex dont disposaient les hommes de cette époque.

En recherchant la cause de ces pratiques, Broca a été amené à penser que la trépanation chirurgicale avait été employée comme remède contre l'épilepsie et pour donner une issue à l'*esprit* ou démon qui provoquait chez le malade des mouvements désordonnés[3]. Les opérateurs néolithiques, confondant les simples convulsions, si fréquentes chez les enfants, avec la véritable épilepsie, avaient dû avoir d'assez nombreux succès apparents. Or un crâne qui avait été habité par un *esprit*, l'ouverture par laquelle cet *esprit* s'était échappé, devaient acquérir, aux yeux de ces populations superstitieuses, des propriétés surnaturelles. On attribuait à ses moindres fragments la vertu de conjurer les mauvais esprits et surtout de préserver les individus et les familles du mal terrible auquel le sujet trépané avait si heureusement échappé. Voilà pourquoi on taillait des rondelles dans le crâne de ces individus[4]. Et, si l'on plaçait ces amulettes dans la tête d'un mort, c'était pour que ces talismans continuassent à lui porter bonheur. « L'étude des trépanations préhistoriques, « conclut Broca, prouve sans réplique que les hommes de l'époque « néolithique croyaient à une autre vie *dans laquelle les morts conservaient* « *leur individualité*[5]. »

[1] *Loc. cit.*, p. 111.

[2] Broca a montré, par un passage extrait d'un très curieux livre de médecine du XVIIe siècle, que ce procédé était alors employé d'une manière courante. (Jehan Taxil, *Traité de l'épilepsie, maladie vulgairement appelée, au pays de Provence, la goutette aux petits enfants.* Lyon, 1603, p. 227; cité par Broca, p. 142 et 167). — [3] *Loc. cit.*, p. 166. On sait que bien des populations, même occupant une place élevée dans la civilisation, regardent l'épilepsie comme due à l'influence d'un être supérieur bon ou mauvais.

[4] *Loc. cit.*, p. 168.

[5] Page 189.

M. de Baye a apporté sa large part de documents relatifs à la trépanation préhistorique. Nous avons vu qu'il avait été un des premiers à recueillir une des rondelles qui ont été le point de départ de cet ensemble d'études[1]. Au congrès de Pesth, il fit connaître plusieurs faits très intéressants sur le même sujet[2]. Il les reproduit dans son livre en accompagnant la description des objets de dessins, tous exécutés par lui. Il aurait pu, en outre, signaler une particularité que je crois nouvelle dans l'histoire de ces amulettes. Parmi celles que j'ai eu occasion de voir dans sa riche collection, il en est au moins une qui n'est courbée que sur un seul plan, et qui, par conséquent, n'a pas été détachée du crâne. Elle n'a pu être prise que sur un os long, plus ou moins cylindrique, et je trouve dans mes notes qu'elle doit avoir été empruntée au fémur.

M. de Baye a d'ailleurs adopté dans leur ensemble les opinions de Broca. Celles-ci, d'abord assez vivement combattues, n'ont plus aujourd'hui, je crois, de contradicteurs, au moins pour ce qui est relatif aux deux faits essentiels des trépanations chirurgicale et posthume. Quant aux déductions tirées de ces faits, quelques-unes peuvent paraître hasardées; mais, dans leur ensemble, elles expliquent les observations faites jusqu'à ce jour d'une manière au moins très plausible.

M. de Baye a consacré deux chapitres à l'histoire des pointes de flèches. Il en a trouvé seulement cinquante-sept exemplaires se rattachant à divers types connus. Il a découvert, en outre, une forme qui n'avait pas encore été signalée. Cette flèche ressemble assez bien à un petit *couteau* dont une des extrémités s'effile en pointe très aiguë[3]. L'usage de ce silex ne saurait être douteux, car l'auteur a recueilli et figuré une vertèbre lombaire humaine dans laquelle une de ces pointes est profondément enfoncée[4].

Mais notre auteur insiste principalement sur tout ce qui concerne les pointes de flèches *à tranchant transversal.*

Les savants scandinaves, et en particulier le vénérable M. Nilsson, ont donné ce nom à des silex taillés dont la forme générale et les dimensions moyennes rappellent assez bien nos anciennes pierres à fusil[5].

[1] Disons, à ce sujet, que M. de Baye n'a nullement mérité le reproche qui lui a été récemment adressé d'avoir voulu se placer à côté de M. Prunières dans l'histoire de ces découvertes. Il rend, au contraire, à diverses reprises, pleine justice à son savant et laborieux devancier.

[2] *Communication relative aux crânes perforés et aux rondelles crâniennes trouvées dans les stations néolithiques du Petit-Morin.* (*Congrès de Pesth,* p. 196.)

[3] Page 290, fig. 38.

[4] Page 291, fig. 39.

[5] M. de Baye a représenté une série de ces silex. On voit que la longueur va-

D'autres archéologues voyaient en eux soit des objets votifs destinés aux sépultures, soit des pièces destinées à être placées à côté les unes des autres pour former un glaive analogue à celui des Mexicains, soit enfin des *tranchets*. En se fondant sur ses observations multipliées, M. de Baye s'est promptement rallié à l'opinion des savants du Nord. Il a montré que ces silex, rares ailleurs, sont, au contraire, extrêmement nombreux dans les grottes ayant servi de sépulture aux guerriers tombés dans un combat. Là on ne les trouve pas placés en évidence comme les haches et autres objets déposés à titre d'offrandes aux morts. C'est, au contraire, sous les ossements et mêlés à la poussière résultat de la destruction des chairs, qu'on les rencontre par centaines! M. de Baye en conclut qu'au moment de l'ensevelissement, ils étaient enfoncés dans les tissus et sont tombés lorsque ceux-ci se sont décomposés[1]. D'autres considérations, trop longues à exposer ici, conduisent à la même conclusion.

Enfin notre auteur apporte à l'appui de sa manière de voir plusieurs faits décisifs. Dans une grotte renfermant vingt-deux squelettes, il en a découvert un dont la colonne vertébrale était bien conservée et en place. Or une des vertèbres portait, profondément enfoncé dans sa partie antérieure, un des silex dont il s'agit[2]. Sur un autre squelette, M. de Baye a trouvé le silex engagé entre deux vertèbres[3]. Enfin il a rencontré un silex tout pareil dans un squelette de blaireau qui était venu mourir dans une grotte abandonnée.

A ceux qui douteraient encore, ou qui voudraient voir dans cette armature de la flèche de Baye un fait exceptionnel, notre auteur répond en rappelant les découvertes faites en Scandinavie et en Égypte. Le musée de Copenhague conserve un de ces silex encore monté[4] et d'autres qui portent sur les côtés les traces du bois[5]. Il est bien évident que les constructeurs des dolmens septentrionaux connaissaient ce genre de flèche, qui paraît, au contraire, n'avoir pas été en usage chez leurs frères de la haute Lozère[6].

Les Égyptiens aussi avaient des flèches armées d'un silex à tranchant transversal et de deux pointes en silex collées sur les côtés du premier. M. de Baye, après avoir cité ce qu'a dit à ce sujet M. Chabas,

rie du simple au quintuple à peu près, la largeur du simple au double seulement. (Page 253, fig. 29.)

[1] Page 254.

[2] M. de Baye a figuré cette pièce intéressante, page 255, fig. 30.

[3] Page 263.

[4] Page 265, fig. 31.

[5] Page 266, fig. 32.

[6] C'est ce qui résulte des détails qu'a bien voulu me donner M. Prunières.

figure une de ces flèches égyptiennes d'après un dessin de M. le docteur Leemans[1].

J'ajouterai que l'usage des flèches à tranchant transversal s'est conservé en Europe jusqu'aux temps du moyen âge. A l'Armeria de Madrid, j'ai vu plusieurs arbalètes portant les traits qu'elles étaient destinées à lancer. Ceux-ci consistent en une tige de fer de 5 à 6 millimètres de diamètre, emmanchée d'un côté sur le bois de la flèche, et s'élargissant, à l'autre extrémité, en forme de petite pelle à bord antérieur tranchant. A la matière près, c'est presque exactement la flèche des grottes du Petit-Morin.

M. de Baye a naturellement consacré un chapitre spécial aux haches polies, l'arme ou l'outil caractéristique de l'époque dont il s'occupe. Il en a trouvé un très grand nombre, parmi lesquelles dix-huit sont encore fixées dans leur gaîne de bois de cerf. La matière des haches était généralement fournie par les silex de la craie. A la station de Razet, M. de Baye a découvert de nombreuses galeries, où l'on pénétrait par plusieurs puits et qui avaient été évidemment creusées pour exploiter les bancs les plus productifs[2]. Les nombreux éclats répandus dans ces galeries et aux environs montrent que Razet était, comme Spiennes, un centre de fabrication aussi bien que d'extraction.

Mais toutes les haches recueillies dans la vallée du Petit-Morin n'étaient pas en silex. Vingt ont été fabriquées avec des roches étrangères à la contrée, et parmi elles il en est en jadéite, en chloroménalite. On sait que la première de ces matières semble n'exister qu'en Chine et peut-être en Amérique[3], et que M. Damour n'a pu encore découvrir la patrie de la seconde[4]. Les grottes du Petit-Morin posent donc elles aussi la question si souvent agitée de l'origine de ces instruments. M. de Baye expose sommairement les explications qui en ont été données. Il ne se prononce formellement en faveur d'aucune; et, dans l'état actuel de la science, c'est bien là, ce me semble, le parti le plus sage. Mais quelle que soit la solution qui sera donnée plus tard, les faits dès à présent acquis attestent des relations avec des contrées lointaines.

Dans les derniers chapitres de son livre, M. de Baye passe en revue l'outillage en pierre et en os, les parures de diverses sortes, les poteries que lui ont fournies les grottes qu'il a si bien explorées. Je ne le suivrai pas sur ce terrain, car je ne pourrais guère éviter d'être à la fois trop long et fort incomplet. Je préfère terminer ce compte rendu en revenant à la

[1] Page 268, fig. 34. — [2] Page 134. — [3] M. Damour, cité page 313. — [4] *Ibidem*, page 314.

hache polie et en reproduisant, comme le fait l'auteur, les détails d'une expérience fort instructive due à M. le docteur Forel, qui a répondu de la manière la plus nette à des questions bien souvent posées.

« J'ai choisi, dit le savant génevois, dans un tas de cailloux d'erra-« tique alpin un fragment d'*euphotite*, l'une des roches dures employées « par nos ancêtres pour la confection de leurs haches. Ce morceau était « gros comme les deux poings et de forme assez convenable. En m'ai-« dant seulement des outils primitifs, j'en ai façonné une hache du poids « de 515 grammes. J'ai commencé par la tailler, en la martelant, à grands « coups d'abord, puis à petits coups, avec un fragment de *saussurite* « (feldspath très lourd et très compacte); et j'ai employé, en deux séances, « une heure et dix minutes pour lui donner la forme parfaite d'une belle « hache du type des hachettes (palafittes). Je l'ai ensuite aiguisée en la « frottant sur une meule dormante de molasse (grès à très petits grains); « et, en plusieurs séances, je suis arrivé, au bout de quatre heures et dix « minutes, à lui donner un tranchant très régulier. Cela représente un « total de cinq heures et vingt minutes, soit une demi-journée de tra-« vail, pour la taille et l'aiguisage d'une grosse hache de pierre très « dure, avec les moyens mécaniques et les procédés antiques[1]. »

Dans une seconde expérience, M. Forel, armé de son marteau de saussurite et de sa meule dormante, fabriqua de même une hache en serpentine, « informe il est vrai, mais cependant très capable de couper un « morceau de bois et surtout de fendre un crâne. »

Des résultats ainsi obtenus, l'habile expérimentateur conclut que, dans les temps antiques, la plus belle hache n'avait guère d'autre valeur vénale que celle de la roche dont elle était faite, la main-d'œuvre n'entrant que pour peu dans son prix. Il ajoute qu'il ne faut pas payer trop cher les haches de pierre trouvées par les ouvriers, car un prix élevé susciterait bien vite des contrefaçons évidemment très faciles[2].

Dans ce compte rendu forcément très sommaire, j'ai dû insister d'une manière spéciale sur l'histoire des grottes artificielles de la Marne. Là est en effet la partie la plus intéressante de l'ouvrage de M. de Baye. Tout homme sérieux, mais étranger aux questions dont il s'agit, lira

[1] *Sur la taille des haches de pierre* (*Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, tome X, 1875, page 521).

[2] M. Forel a, en outre, montré que l'on peut forer un trou cylindrique dans les roches dures de nos contrées à l'aide d'un morceau de bois de sureau et de sable quartzeux humecté. Mais l'opération demande beaucoup plus de temps, et, par conséquent, les haches à douille devaient avoir une valeur bien supérieure à celle des simples haches. (*Ibid.*)

avec plaisir et avec fruit le reste du livre. Mais les savants les plus spéciaux sauront gré à l'auteur d'avoir exposé l'ensemble de ses découvertes relatives aux industries spéciales de la vallée du Petit-Morin, découvertes dont on ne comprendra d'ailleurs ni toute l'étendne ni toute l'importance, si l'on n'a pas visité la magnifique collection dont j'ai eu si souvent à parler.

A. DE QUATREFAGES.

1° *Histoire générale de Paris. Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, etc.* Tome III, Paris, Imprimerie nationale, 1881, in-fol. de VIII-531 pages, *avec atlas* de XIV pages et de 51 planches.

2° *Mélanges de paléographie et de bibliographie, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, etc.*, Paris, Champion, 1880, in-8° de IX-507 pages.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Il y a déjà plusieurs années, nous avons rendu compte des deux premiers volumes de cet important ouvrage : nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui le troisième et dernier, qui était attendu avec une vive impatience. Il était imprimé depuis longtemps, mais des détails administratifs en ont retardé la distribution.

Dans un court avertissement, M. Delisle rappelle ce qu'il a voulu faire. En recherchant les origines de nos manuscrits et en suivant les vicissitudes par lesquelles ils ont passé, il espère avoir mis en lumière assez de faits curieux pour donner une base solide aux études dont la librairie française au moyen âge peut et doit être l'objet. « Je me suis, dit-il, pro« posé un double but : j'ai voulu montrer, d'une part, comment les livres

[1] Pour le premier article, voyez le cahier de novembre 1875, p. 699-713, et, pour le second, celui de février 1876, p. 102-121.

« étaient fabriqués dans les siècles qui ont précédé la découverte de l'im-« primerie; d'autre part, comment, à la même époque, les étudiants, les « moines, les lettrés et les curieux, pouvaient s'en servir. J'ai essayé de « suivre les courants qui, au moyen âge et dans les temps modernes, ont « tantôt amené chez nous les manuscrits des pays étrangers, tantôt dis-« séminé aux quatre coins de l'Europe les pages copiées et peintes dans « nos ateliers monastiques et séculiers. Une assez large place a dû être « réservée à la formation et à la dispersion des cabinets dont le souvenir « excite à la fois notre admiration et nos regrets. »

M. Delisle ajoute que, d'après le plan qu'il a suivi, il n'a pas pu présenter dans un ordre systématique l'histoire de la fabrication, de la décoration, du commerce et de la conservation des livres manuscrits en France et particulièrement à Paris. Une table alphabétique permettra d'en retrouver les éléments essentiels.

Nous indiquerons rapidement les différentes parties qui composent le présent volume :

1° Seconde partie de l'appendice, comprenant un choix d'anciens catalogues de livres du XI° au XV° siècle. La première partie, qui avait paru à la fin du second volume, comprend vingt-sept de ces catalogues. Les sept derniers, que l'on trouve ici, forment le nombre de trente-quatre; plusieurs concernent quelques bibliothèques importantes. Ces catalogues sont reproduits textuellement et avec toutes leurs fautes; M. Delisle les a enrichis d'une foule de notes précieuses à tous les points de vue.

XXVIII. — Bibliothèque du chapitre de Paris. Quelques états partiels font connaître les livres qu'on devait prêter aux pauvres écoliers de la Faculté de théologie.

XXIX. — Bibliothèque indéterminée. XIII° siècle. Ce catalogue paraît se rapporter à une bibliothèque d'Italie ou du midi de la France.

XXX. — Bibliothèque de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, 1307. Copie d'un inventaire qui devait contenir les livres du chœur aussi bien que ceux de la bibliothèque; copie probablement incomplète.

XXXI. — Bibliothèque de la Sorbonne, XIII° et XIV° siècle. Reproduction à peu près intégrale d'un registre conservé à la bibliothèque de l'Arsenal. On y trouve le catalogue général de l'année 1338, dans lequel sont inventoriés en détail les volumes de la petite librairie, l'inventaire des volumes enchaînés sur les vingt-six bancs de la grande librairie, et le

répertoire méthodique des ouvrages contenus dans les volumes de la grande librairie.

Ce catalogue est rempli d'incorrections, mais il est précieux en ce qu'il donne une foule d'indications intéressantes, les *incipit* et les *finit*, noms des donateurs, prix d'estimation, nombre des quaternions et des feuillets, et quelquefois le nom des personnes ayant rempli des fonctions dans cette maison. Les notices sont très détaillées et indiquent tous les articles. M. Delisle, toutes les fois qu'il l'a pu, a donné les numéros actuels, travail très difficile parce que plusieurs des manuscrits ont subi beaucoup de modifications.

Comme on le voit, les rédacteurs de ce catalogue y ont mis le plus grand soin possible en multipliant les indications de tout genre; mais, ignorants comme on l'était alors, ils ont commis beaucoup d'erreurs. Quant aux langues orientales, ils y étaient complètement étrangers, à tel point qu'ils ne pouvaient distinguer si un manuscrit était écrit en grec, en arabe ou en hébreu. Ainsi on lit, page 41 : *Liber quidam in græco vel arabico vel hebræo.* Il s'agit probablement là d'un manuscrit hébreu, car l'existence de livres hébraïques dans l'ancienne bibliothèque de Sorbonne est attestée par l'état des livres prêtés, en 1414, à un certain Martin Calayera, comme le fait observer M. Delisle.

La géographie et l'histoire ne sont point représentées dans ce catalogue. Un certain nombre de manuscrits français y sont mentionnés (p. 71 et 107), mais la plupart avaient disparu; ils ne sont indiqués que par le mot *deficit* [1].

XXXII. — Librairie du Louvre, 1374-1424. Charles V avait confié l'administration de sa librairie du Louvre à Giles Malet, qui en fit le catalogue en 1373, en ayant soin d'y ajouter successivement les livres qui entrèrent dans cette bibliothèque jusqu'en 1380. Après la mort de Giles Malet, plusieurs inventaires furent faits entre les années 1411 et 1424. Ces inventaires, au nombre de huit, comprennent les livres qui étaient gardés au Louvre dans la tour de la librairie sous les règnes de Charles V et de Charles VI. Les autres livres se trouvaient dans leurs principales résidences, telles que l'hôtel Saint-Paul, Beauté-sur-Marne, Melun, Vincennes et Saint-Germain-en-Laye, comme le constatent les inventaires qui ont été fondus dans un seul catalogue. Pour toutes les indications précieuses qu'on y trouve, nous renvoyons au tome Ier (p. 21-27) du *Cabinet des manuscrits*, où M. Delisle les a exposées en détail.

[1] Deux ont été retrouvés, sous les numéros actuels, Ms. fr. 24402 et 24780.

XXXIII. — Librairie du duc de Berry. Pour la rédaction de ce catalogue, il a suivi le même système que pour le précédent. Il y a coordonné tous les renseignements utiles consignés dans les anciens inventaires, dont le premier remonte à l'année 1402; le dernier porte la date de 1416. Les prix d'estimation, exprimés en monnaie tournois, se rapportent à ce dernier inventaire. Chacun des articles de ce catalogue est accompagné d'une note où sont indiquées les vicissitudes par lesquelles a passé le manuscrit, et, quand cela est possible, le numéro qu'il porte aujourd'hui dans la Bibliothèque nationale.

Dans le tome Ier du *Cabinet des manuscrits*, on trouvera (p. 56-68) tout ce qui concerne l'histoire de la bibliothèque du duc de Berry. C'est de son vivant que furent dispersés beaucoup des volumes que ce prince s'était procurés. Nous possédons encore plus d'un quart de ceux qui sont portés sur les inventaires. M. Delisle en a donné la liste en indiquant les collections où ils se trouvent aujourd'hui. Parmi les volumes qui n'ont pas encore été retrouvés, nous devons citer un manuscrit grec mentionné dans le catalogue sous le n° 295, p. 193 : « Un grand livre ancien « escript en grec, fermant à plusieurs fermoers de cuivre, etc. » Il va de soi que le rédacteur de l'inventaire n'a pas su dire quel en était le contenu. Il s'en est tenu à la description matérielle.

XXXIV. — Bibliothèque du bâtard d'Orléans, 1468. Ce catalogue, qui ne contient que 53 numéros, provient d'un inventaire d'une partie du mobilier de ce prince. C'est le chapitre relatif à la librairie. Parmi les auteurs nommés, on remarque saint Augustin, saint Bernard, Aristote, Tite-Live, etc.; quelques-uns de ces manuscrits sont en français.

Après la publication de ces catalogues, nous trouvons l'explication des planches de l'atlas, qui sont au nombre de cinquante et une. « A « l'époque où ces planches ont été entreprises, dit M. Delisle, l'hélio- « gravure était encore à ses débuts et ne donnait que des épreuves très « imparfaites. Il fallut donc recourir à la lithographie, et, sans méconnaître le talent du dessinateur, M. Bénard, qui a mis sa plume à ma « disposition, je dois avouer que les fac-similés joints au *Cabinet des manuscrits* ne peuvent point soutenir la comparaison avec les planches « héliographiques qui, dans ces dernières années, sont sorties des ateliers « de M. Dujardin. Une autre cause d'infériorité tient à l'exiguïté du format et à l'obligation de grouper une assez grande quantité de fragments sur la même feuille. Malgré ces inconvénients, j'ose espérer que « la série des cinquante planches que j'offre au public rendra quelques

« services à la paléographie française. En effet, tous les types d'écriture « employés en France au moyen âge y seront représentés par des exem- « ples authentiques, empruntés, autant que possible, à des manuscrits « dont la date est certaine. »

En réalité, presque tous les manuscrits qui figurent en fac-similé dans ce recueil de paléographie latine sont datés. Pour fixer la date de ceux qui ne le sont pas, M. Delisle a recours à une foule de remarques, d'observations, qui mettent en relief une science aussi étendue qu'infaillible et une critique des plus ingénieuses. Calendriers, noms des saints qui y sont mentionnés, indication des indictions, caractère et forme de l'écriture, souscriptions, etc., la moindre note est utilisée; de telle sorte que l'ensemble de ces fac-similés présente une série chronologique aussi complète que possible, et qui permet d'étudier dans tous ses détails et dans toutes ses modifications la paléographie latine depuis le v[e] siècle jusqu'au xv[e].

Chacun des manuscrits qui ont fourni des exemples est l'objet d'une notice consacrée à l'explication du fac-similé, avec quelques détails sûr la nature, le caractère et la date du manuscrit. L'étendue de ces notices dépend de l'importance du volume.

M. Delisle y a réuni tous les renseignements qui peuvent présenter quelque intérêt : transposition de feuillets ou de cahiers, feuillets disparus, miniatures coupées, anciens numéros, noms des anciens possesseurs, notes marginales, puis tout ce qui touche à la paléographie, onciales, cursive mérovingienne, écriture carlovingienne, capitales enchevêtrées les unes dans les autres, lettres d'or, d'argent sur parchemin pourpré, notes tironiennes, papyrus, palimpsestes, etc. Outre tous ces renseignements curieux, on y trouve des renvois aux ouvrages qui parlent de ces manuscrits et qui en ont donné des fac-similés. Ajoutez à cela les signatures de rois, de princes et de personnages célèbres, reproduites avec la plus grande exactitude. La dernière planche, en chromolithographie, reproduit la miniature placée en tête de la traduction de *La cité de Dieu*, offerte à Charles V par Raoul de Presle, d'après le manuscrit du fonds Gaignières n° 1379.

Nous n'avons pas à apprécier ici la manière dont les textes choisis ont été déchiffrés et lus. Fait par M. Delisle, ce travail présente dès lors toutes les garanties désirables d'exactitude. Quelle que fût la difficulté paléographique de plusieurs de ces textes, aucun ne pouvait résister à son habileté. On peut s'en rendre compte en comparant la transcription avec les fac-similés. Dans cette transcription, M. Delisle n'a pas cru devoir indiquer les mots écrits en abrégé, de sorte qu'on est obligé d'avoir

sous les yeux le fac-similé lui-même pour savoir quelles sont les habitudes paléographiques de tel ou tel siècle. La comparaison avec le fac-similé est d'autant plus nécessaire que le savant paléographe a fait un certain nombre de rectifications tacites. Il y a peut-être là un inconvénient, en ce sens qu'on ne peut pas savoir quelles sont les fautes d'orthographe ou autres que contient l'original. Je citerai un exemple. Le n° 2 de la planche XXIV (p. 249) reproduit une souscription latine tracée en onciales grecques dans une bible (ms. latin 11505, fol. 205 *bis*). La souscription se termine par cette phrase : HYO IΔHM ΦHPω ΛΑΒωΡΗΜ ΑΛΙΟC ΘΟΛΙΘ ΗωΝωΡΗΜ, ce qui doit se lire ainsi : « Ego « idem fero laborem, alius tulit honorem. » Le fac-similé ne donne pas ΑΛΙΟC, mais bien ΑΑΙΟC. Je crois qu'il eût été mieux de reproduire la faute du manuscrit, qui s'explique naturellement par la confusion des deux lettres Λ et Α. On trouve un autre exemple de la même confusion dans le manuscrit latin 11505. « Sur le folio 112, dit M. Delisle « (p. 249), folio qui était resté en blanc, on a ajouté, au IX^e siècle : « 1° Les sentences des sept sages. « Septem sapientes. Salon Atheniensis, « Philon, etc. Sententiæ septem sapientum. Salon : ΑΟC ΟΡΑ ΜΑΚΡΟΥ « ΒΙΟΥ, hoc est ait : « Fine respice longæ vitæ. » Il faut corriger « Finem. » Quant à ΑΟC, il est clair qu'il faut lire ΤΕΛΟC. La corruption vient sans doute de ce que le Λ aura été pris pour un Α dans le mot ΤΕΛΟC, dont les deux premières lettres avaient disparu.

L'étude des textes grecs qui figurent dans les manuscrits latins écrits en Occident, surtout sous le règne de nos premiers rois, est intéressante au point de vue de l'histoire de la prononciation du grec. Les manuscrits qui ont aidé à former l'atlas fournissent, à cet égard, plusieurs documents curieux. Outre le fac-similé dont nous avons parlé plus haut, nous citerons : le symbole grec en lettres latines (ms. latin 12048, 43, v°, p. 266), le texte grec du *Gloria* [1] et du *Credo* en lettres latines (p. 267), hymne grec avec traduction latine. Nous rappellerons, à cette occasion, le célèbre glossaire grec-latin de la bibliothèque de Laon, qui date du temps de Charles le Chauve, et auquel nous avons dernièrement consacré une longue notice [2].

Le volume se termine par les additions et les corrections et par une table des matières aussi complète que possible, et où le lecteur trouvera

[1] Dans le fac-similé pl. XXX, n° 4, on lit *basileu epuranie* et dans la transcription, t. III, p. 267, *basileu ep uranie*. Je crois qu'il ne faut pas couper en deux le dernier mot qui est le vocatif du composé ἐπουράνιος. Le texte grec du *Gloria* que j'ai sous les yeux donne simplement βασιλεῦ οὐράνιε.

[2] *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIX, 2° part. 1880, p. 1 et suiv.

tout ce qui peut l'intéresser particulièrement. Avant de nous occuper de ces additions, auxquelles nous essayerons de contribuer utilement nous-même, nous dirons quelques mots sur un livre qui peut être considéré comme un complément indispensable du présent ouvrage.

Depuis l'année 1874, époque où a paru le tome second, M. Delisle n'a cessé de travailler sur les manuscrits de la France et de l'étranger, publiant ou communiquant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le résultat de ses recherches. Il a composé une série d'articles ou de mémoires très intéressants qui, trop développés pour entrer dans le *Cabinet des manuscrits*, ont servi à former un recueil annoncé au titre du présent volume. Comme ces *Mélanges* se rattachent intimement à l'ouvrage que nous venons d'analyser, nous croyons devoir en dire ici quelques mots. Ce volume se compose de quinze morceaux, dont deux seulement avaient été publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. On y trouve la notice d'environ 350 volumes ou recueils récemment incorporés dans la Bibliothèque nationale ou conservés dans différentes bibliothèques publiques de la France et de l'étranger. Le plus souvent M. Delisle, comme il en prévient le lecteur, a dû se borner à des indications très brèves mais suffisantes, réservant pour les monuments remarquables les questions de paléographie, de diplomatique, d'histoire littéraire et de bibliographie. Les exemples qu'il cite montrent l'étendue des pertes que nous avons faites et la manière dont on peut reconnaître les manuscrits d'origine française. Comme compensation à toutes ces pertes, il signale l'accroissement de nos collections, et donne le tableau de ce que les trois années 1877-1879 ont produit à ce point de vue.

Une analyse rapide fera connaître l'importance du présent volume. Le premier article[1] est consacré au célèbre manuscrit du Pentateuque en lettres onciales du VI^e siècle, appartenant à la bibliothèque de Lyon. Ce manuscrit était incomplet; M. Delisle découvrit et démontra avec toute la certitude possible que les feuillets en étaient identiques à ceux dans lesquels le dernier comte d'Ashburnham avait retrouvé deux livres d'une ancienne version du Pentateuque. Le fils du noble lord, ayant reconnu la vérité du fait, s'empressa de restituer généreusement les feuillets qui avaient été enlevés du manuscrit de Lyon. Du reste, ce manuscrit a été publié récemment par M. Ulysse Robert; M. Gaston Paris est chargé d'en rendre compte dans ce même journal.

II, p. 11. *Le psautier de Lyon en lettres onciales.* C'est encore la bi-

[1] Publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1878, p. 421.

bliothèque de Lyon qui a fourni le sujet du second article. Il s'agit d'un fragment du psautier en lettres onciales qui, malgré de regrettables mutilations, n'en reste pas moins un monument très précieux pour la paléographie et la critique des versions latines du psautier. D'après certaines particularités graphiques, M. Delisle pense que ce manuscrit existait avant le règne de Charlemagne et que postérieurement il a subi des restaurations.

III, p. 37. *Les bulles sur papyrus de l'abbaye de Saint-Bénigne conservées à Ashburnham-Place et à Dijon.* Ces bulles de Jean V et de Serge I^er^ ont été fabriquées au XI^e^ siècle, comme l'a très bien prouvé M. Delisle.

IV, p. 53. *Manuscrits de l'abbaye de Silos acquis par la Bibliothèque nationale.* Cette acquisition est de la plus haute importance parce qu'elle vient combler une regrettable lacune dans la bibliothèque au point de vue des manuscrits wisigothiques. Les principes au moyen desquels on peut les reconnaître reposent sur la forme des lettres, sur le système des abréviations et sur les particularités orthographiques. Les manuscrits récemment acquis apportent des ressources nouvelles à l'histoire littéraire comme aussi à l'histoire ecclésiastique de la France et de l'Espagne. Ils sont précieux surtout pour les études paléographiques et archéologiques, car ils sont des modèles achevés de la calligraphie espagnole du X^e^ et principalement du XI^e^ siècle. L'intérêt s'attache non seulement à l'écriture proprement dite, mais encore à l'application du dessin et de la peinture à la décoration des livres. Trois d'entre eux sont datés.

Bien que M. Delisle annonce trente manuscrits achetés tout à la fois dans une seule vente, il en décrit quarante-deux. La différence entre ces deux chiffres, qu'il a oublié de mettre d'accord, vient de ce que plusieurs autres manuscrits provenant de la même source ont été achetés plus tard et isolément.

Parmi ces manuscrits, on remarque des traités de saint Éphrem, des homélies de saint Grégoire, des commentaires sur les décrétales, une chronique du roi Henrique IV en espagnol, etc.

V, p. 117. *Les manuscrits de l'Apocalypse de Beatus conservés à la Bibliothèque nationale et dans le cabinet de M. Didot.* L'ouvrage de Beatus est très intéressant pour l'histoire du moyen âge de l'Espagne. Quant aux manuscrits eux-mêmes, ils fournissent des spécimens très curieux de l'art du miniaturiste dans les provinces septentrionales de ce pays vers la fin du XII^e^ siècle. L'importance de ces miniatures a été rapidement es-

quissée par M. Didot. Le manuscrit qui a paru dans sa vente a été adjugé à un libraire pour la somme de 40,000 francs. M. Delisle dresse la liste de vingt manuscrits dont on a signalé l'existence, mais il pense que plusieurs n'existent plus.

VI, p. 149. *Manuscrits du cabinet de M. Didot acquis pour la Bibliothèque nationale.* Nous nous contentons de renvoyer au catalogue Didot, où ils sont analysés dans le plus grand détail, et où ils portent les numéros 4, 6, 9, 22, 24, 29, 35, 43, 45, 53, 63. Pour justifier ces acquisitions, M. Delisle avait adressé des rapports, en 1878 et en 1879, à M. Bardoux et à M. Ferry, ministres de l'instruction publique. Nous trouvons ici un extrait ou développement de ces rapports.

VII, p. 167. *Le psautier de saint Louis et les deux manuscrits de Guillaume de Jumièges conservés à l'université de Leyde.* Le psautier a été exécuté en Angleterre probablement pour Geoffroy Plantagenet, archevêque d'York (1191 à 1192), soit pour un ami de ce prélat. M. Delisle pense qu'il tomba entre les mains de Louis, fils de Philippe-Auguste, quand ce prince se rendit en Angleterre à l'appel des barons révoltés contre Jean sans Terre. Le prince Louis l'aurait donné à sa femme Blanche de Castille, qui s'en servit pour apprendre à lire à Louis, son fils aîné. Ce psautier devint ensuite la propriété de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et, en 1741, il fut donné par I. van Bergh à la bibliothèque de l'université de Leyde.

Le second volume est un manuscrit original de Robert de Thorigni, le célèbre historien du XII[e] siècle. Orderic Vital, vers 1130, a revu et complété l'ouvrage de Guillaume de Jumièges, et, une dizaine d'années plus tard, ce même texte fut de nouveau repris, développé et continué par Robert de Thorigni, dans l'abbaye du Bec. Le manuscrit de Leyde donne une idée de ces modifications, que l'on peut étudier facilement.

Le troisième manuscrit de la bibliothèque de Leyde, auquel M. Delisle consacre quelques détails, provient de la bibliothèque de Paul Petau et se rattache très étroitement au précédent, comme le montre la façon dont y sont groupés les morceaux qui y sont contenus.

VIII, p. 195. *Notes sur différents manuscrits de Belgique et de Hollande.* Ces notes sont le résultat d'un voyage que M. Delisle a fait au mois de juillet 1879 dans ces pays pour acheter quelques volumes destinés à la Bibliothèque nationale et pour rechercher les volumes originaux des traductions de Nicole Oresme.

IX, p. 239. *Un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis.* Cet article, sous forme de lettre adressée à M. le duc de la Trémoïlle, a été publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1877, t. XXXVIII, p. 444.

X, p. 257. *Les Éthiques, les Politiques et les Économiques d'Aristote traduites et copiées pour le roi Charles V.*

XI, p. 283. *Le livre d'heures du duc de Berry conservé dans la famille d'Ailly.* Livre très précieux et d'une exécution remarquable, contenant 172 peintures, généralement exécutées avec beaucoup de finesse.

XII, p. 295. *Autre conservé à Bruxelles.* Après avoir sommairement décrit ce manuscrit, M. Delisle essaye de déterminer quels sont les artistes qui ont exécuté les vingt grandes miniatures qui en font l'ornement.

XIII, p. 305. *La bibliothèque d'Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême.* Avant la vente de cette bibliothèque, M. Delisle avait remarqué que plusieurs des manuscrits renfermaient dans leurs couvertures des débris d'anciennes impressions gothiques. Il parvint à les réunir et il y découvrit des fragments intéressants pour l'histoire des ateliers typographiques français du XV[e] siècle. Anne de Polignac, à laquelle appartenait cette bibliothèque, mérite de figurer parmi les grandes dames qui ont aimé et encouragé les lettres et les arts au temps de François I[er]. Quant à l'atelier typographique qui fut établi à Angoulême au XV[e] siècle, il n'était guère connu que par un petit volume intitulé *Auctores octo*, ouvrage qui avait alors une grande vogue dans les écoles.

XIV, p. 351. *La bible de Charles le Chauve, lacérée en 1706, restaurée en 1878.* Il a été raconté plusieurs fois, en dernier lieu par M. Hauréau, dans les *Singularités historiques et littéraires* (p. 286-334), et par M. Delisle, dans le *Cabinet des manuscrits* (t. I, p. 329), comment, en 1706, Jean Aymon avait mutilé et dérobé plusieurs de nos manuscrits. De très importantes restitutions avaient été faites à diverses reprises; mais il en restait encore à faire. L'une des plus regrettables portait sur des fragments de la bible de Charles le Chauve et de trois autres manuscrits bibliques. Grâce aux habiles démarches de M. Delisle, le Musée britannique a aidé à réparer cette lacune au moyen d'un échange qui, tout

en lui étant avantageux à lui-même, n'était nullement préjudiciable aux intérêts de la Bibliothèque nationale.

Le vol d'Aymon nous en rappelle un autre du même genre qui a eu lieu vers le milieu du dernier siècle.

Le 1er juin 1747, M. l'abbé Sallier a recouvré deux pièces importantes qui avaient été volées avec quelques autres à la bibliothèque du Roi dans l'intervalle du mois de mars au mois d'octobre 1742, et dont le vol a été, dans le temps, attribué au nommé Heuqueville[1], garçon de la bibliothèque.

La première de ces pièces est le décret d'union entre l'Église latine et l'Église grecque dans le concile de Florence, tenu l'an 1439. C'est l'original qui fut signé en plein concile, puisqu'il est souscrit par Grégoire Protosyncelle et que celui-ci ne signa aucune des quatre copies dressées et souscrites après la conclusion du concile. Cette pièce, qui est sur parchemin et qui se trouve portée dans le catalogue imprimé des manuscrits grecs sous le n° 430, était munie d'un sceau d'or qu'on n'a point retrouvé.

La seconde pièce est une charte contenant l'investiture du comté de Namur et de la partie de la Flandre en deçà de l'Escaut vers le Hainaut et le Brabant avec leurs dépendances et appartenances, accordée par l'empereur Frédéric II à Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, l'an 1245. Cette pièce avait aussi un sceau d'or qui ne s'est point retrouvé.

Ces deux pièces furent offertes, en 1743, à dom Toustain, bénédictin de l'abbaye de Saint-Ouen, qui en fit aussitôt l'acquisition pour cette abbaye, ne sachant pas qu'elles appartinssent à la bibliothèque du Roi; le voleur avait eu la précaution d'en effacer l'estampille de la bibliothèque. Ce religieux ayant parlé depuis peu de ces pièces à M. l'abbé Sallier comme de deux morceaux uniques qu'il avait découverts, M. l'abbé Sallier n'a pas manqué de les réclamer au nom de la bibliothèque du Roi et d'en écrire de concert avec dom Toustain au R. P. prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, en lui offrant de rembourser le prix qu'elles avaient coûté. Elles ont été restituées de la manière la plus obligeante et la plus généreuse.

XV, p. 359. *Manuscrits divers acquis par la Bibliothèque nationale en 1876, 1877 et 1878.* On trouve dans cet article, par ordre alphabé-

[1] Dans le *Cabinet des manuscrits*, le sieur Heuqueville est mentionné une seule fois (t. I, p. 396), mais comme relieur travaillant alors pour la bibliothèque du Roi.

tique des matières et des noms d'auteurs, l'indication des manuscrits qui, en dehors des textes orientaux et grecs, ont été, dans ces trois dernières années, ajoutés aux différents fonds de la Bibliothèque nationale. Dans le second volume du *Cabinet des manuscrits* (p. 280-319), M. Delisle avait déjà publié des notes pour servir à l'histoire de ce cabinet depuis 1804 jusqu'en 1873. Pour connaître les principaux détails de cette histoire jusqu'en 1880, il faut recourir aux publications qu'il a faites sous les titres suivants : *La Bibliothèque nationale en 1875*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1876, p. 65-111; 2° *La Bibliothèque nationale en 1876* (*ibid.*, 1877, p. 193-256); 3° l'article des *Mélanges* indiqué ici. C'est là une excellente idée que M. Delisle met en pratique chaque année et qui permet au public savant de connaître tous les monuments littéraires acquis par la Bibliothèque nationale et de contrôler la manière dont sont employés les fonds de l'État au profit de cet établissement.

L'atlas qui accompagne ce volume de *Mélanges* se compose de sept planches d'une exécution très remarquable.

Dans un prochain et dernier article nous nous occuperons des additions au *Cabinet des manuscrits*, additions que nous avons annoncées plus haut.

E. MILLER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 27 avril 1882, une séance publique pour la réception de M. Pasteur, élu, le 8 décembre 1881, en remplacement de M. Littré. M. Renan a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 3 avril, l'Académie des sciences a élu M. Paul Bert à la place vacante, dans la section de médecine et chirurgie, par le décès de M. Bouillaud.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Lehmann, membre de l'Académie des beaux-arts, section de peinture, est décédé à Paris, le 30 mars.

M. Frédéric Drake, sculpteur, associé étranger de la même Académie, est décédé à Berlin.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'Astronomie. — Revue mensuelle d'astronomie populaire, de météorologie et de physique du globe, publiée par M. Camille Flammarion, Paris, Gauthier-Villars, 1882.

M. Camille Flammarion a écrit depuis vingt-cinq ans un grand nombre d'ouvrages dans lesquels il s'est efforcé de rendre accessibles à toutes les intelligences cultivées les principales découvertes de l'astronomie physique. Il a pensé qu'on accueillerait avec faveur une revue périodique où seraient exposés les progrès obtenus et les problèmes dont la science recherche encore la solution. Le premier numéro contient, outre une notice historique sur l'Observatoire de Paris, la description de quelques paysages lunaires ainsi qu'une étude de la marche suivie par la grande comète de 1881. Le texte est accompagné d'un grand nombre de figures qui achèvent de marquer le caractère populaire de cette intéressante publication.

Archives de l'Orient latin, publiées sous le patronage de la Société de l'Orient latin. Paris, Leroux, t. I, de 841 pages, gr. in-8°.

La publication d'une collection de textes exige toujours, pour la recherche, l'examen et le classement des manuscrits employés, des travaux préliminaires dont il est souvent difficile d'insérer le détail dans la collection elle-même. Aussi presque toutes les sociétés qui ont entrepris de former des recueils de documents ont-elles été amenées à créer, à côté de ces recueils, des publications spéciales au moyen desquelles les érudits ont été informés du résultat quotidien de leurs recherches. C'est ce que vient de faire la Société de l'Orient latin, en prenant sous son patronage une publication à peu près bisannuelle, qui, sous le titre d'*Archives de l'Orient latin,* comprendra tous les mémoires relatifs à l'établissement des textes publiés par la Société dans ses deux séries de volumes : série géographique et série historique.

Le tome I^er^, qui vient de paraître, est divisé en quatre parties : critique des

sources, inventaires et descriptions de manuscrits, documents, mélanges historiques et archéologiques. Une *Bibliographie de l'Orient latin*, pour les années 1878-1880 (1200 numéros), est annexée au volume.

La première partie est presque entièrement remplie par un travail de M. le comte Riant sur les lettres historiques des croisades. Ce travail comprend la période antérieure aux guerres saintes et la première croisade.

La seconde partie offre, entre autres articles, le dépouillement des deux volumes, relatifs à l'Orient, de l'*Orbis christianus* de Henri de Suarès, et la description d'un très intéressant recueil de textes formé au XIV^e siècle et conservé aujourd'hui au Vatican.

La section des documents comprend des lettres, de nombreuses chartes (parmi lesquelles 170 actes ont été tirés des registres des notaires génois de la Petite Arménie au XIII^e siècle), des poèmes, dont le plus important est un long fragment du fameux *Solymarius* de Günther de Pairis, fragment retrouvé et publié ici par M. Wattenbach, enfin des documents divers.

La quatrième partie contient, outre des mémoires de sigillographie byzantine consacrés à de récentes et importantes trouvailles, une étude de M. Röhricht sur la croisade du prince Édouard (1270-1274) et sur les batailles de Hims (1281 et 1289), et le travail lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. de Mas-latrie sur les projets d'empoisonnement de Mahomet II accueillis par la République de Venise.

Un index alphabétique très complet termine le volume.

Histoire de Philippe II, par M. H. Forneron. Paris, Plon, 1881, 1882, 4 vol. in-8°. — Cet important ouvrage, d'un constant intérêt, offre au lecteur bien des révélations inattendues, M. Forneron en ayant tiré toute la matière d'archives encore mal explorées. Philippe II a pesé sur l'Europe pendant près d'un demi-siècle. Né le 21 mai 1527, mort le 12 septembre 1598, il n'a pas été seulement le fourbe et farouche oppresseur de ses vastes États; il est intervenu dans toutes les affaires des États voisins, ne se lassant jamais de tramer quelque chose contre leur repos. Cinq rois de France l'eurent pour infatigable ennemi. M. Forneron expose complètement, pour la première fois, tous les détails de cette existence singulièrement tourmentée. Une table faite avec le plus grand soin termine ses quatre volumes et y rend faciles toutes les recherches.

Histoire de la ville de Bressuire, par M. Bélisaire Ledain; 2^e édition, suivie de l'*Histoire des guerres de la Vendée dans le district de Bressuire*. Bressuire, Landeau, 1881, in-8°, 534 pages avec planches.

On sait que la petite ville de Bressuire, qui était, au moyen âge, le chef-lieu d'une châtellenie dans la mouvance des vicomtes de Thouars, a joué, pendant plusieurs siècles, un rôle considérable, surtout à l'époque féodale. Elle a trouvé dans M. B. Ledain un historien érudit, judicieux, et qui a su mettre en œuvre avec habileté un grand nombre de documents inédits. Nous croyons pouvoir signaler ce livre comme une des meilleures histoires de villes qui aient paru depuis quelques années.

ÉTATS-UNIS.

Report of the commissioner of education for the year 1879. Washington, Government Printing Office, 1881, in-8° de CCXXX-758 pages.

L'enseignement public aux États-Unis a été, en France, l'objet de plusieurs travaux parmi lesquels on peut citer en première ligne les rapports publiés il y a quelques années par M. Buisson à la suite de missions qui lui avaient été confiées par le Ministre de l'instruction publique. Ces rapports ont été analysés à cette place lorsqu'ils ont été publiés. Depuis ce temps, le développement de l'organisation scolaire aux États-Unis a suivi une marche rapide, et ceux qui voudraient se rendre compte des progrès accomplis pourront utilement consulter les rapports statistiques publiés chaque année par le « Bureau national d'éducation » au Département de l'intérieur.

Celui que nous avons sous les yeux est dressé d'après une série de tableaux statistiques établis par les divers États, villes ou établissements particuliers sur les données fournies par le bureau d'éducation. Très complet en ce qui concerne l'administration des écoles, leur population et leur situation budgétaire, il ne comporte, par contre, que peu de détails sur le plan des études et les programmes adoptés dans les écoles publiques des États-Unis. La cause en est sans doute dans la diversité des méthodes employées par chaque État et l'indépendance dans laquelle les établissements scolaires se trouvent à l'égard du pouvoir central. On y trouvera toutefois d'utiles renseignements sur diverses institutions, notamment sur les écoles d'enseignement spécial que le génie américain a su particulièrement développer.

La comparaison des chiffres fournis pour une période de cinq années permet de constater, outre une amélioration proportionnelle à l'accroissement rapide de la population, la prospérité plus grande encore de certaines institutions empruntées pour la plupart à l'Europe; tels sont les asiles, les instituts d'aveugles ou de sourds-muets, les écoles pénitentiaires, etc. Il serait trop long de citer tous ces chiffres et nous donnons seulement les résultats généraux de l'année 1879 comparés à ceux de 1875. En 1875, la population scolaire des États-Unis était de 14 millions d'élèves sur lesquels 8,555,000 recevaient l'enseignement des écoles publiques et 200,000 celui des écoles privées. En 1879, sur une population scolaire de près de 15 millions, les écoles publiques recevaient 9,425,000 élèves et les écoles privées 365,000.

GRÈCE.

Ἱστορικὴ ἔκθεσις κ.τ.λ. *Exposition historique des Actes de la Société archéologique d'Athènes depuis sa fondation en 1837 jusqu'à la fin de 1879*, par Euthymius Castorchis. Athènes, 1879, in-8° de 130 pages. — Πρακτικὰ κ.τ.λ. *Actes de la Société pour les trois années 1878-1880*. Athènes, in-8° de 48, 44 et 68 pages.

Après avoir recouvré son autonomie, la nation grecque a pensé que le premier usage qu'elle devait faire de sa liberté était de s'occuper des lettres et des monuments de son glorieux passé. Dès lors se fondèrent rapidement les écoles, les gymnases, l'Université et plus tard la Société archéologique d'Athènes. Fondée en 1837, cette dernière compte aujourd'hui quarante-cinq ans d'existence. Pour répondre au vœu général, M. le professeur Castorchis, avantageusement connu par de savants travaux sur la littérature latine et sur la vie religieuse et privée en Grèce, et qui, pendant vingt-deux ans, avec un zèle et un dévouement remarquables, a participé à la direction et à l'administration de cette société, s'est décidé à exposer rapidement les travaux qu'elle a exécutés avec les fonds qui lui ont été confiés et à mettre en relief les services qu'elle a rendus à la Grèce et à la science archéologique. Cette exposition est un excellent résumé des actes de la Société pendant sa déjà longue existence. M. Castorchis y montre comment, avec les faibles ressources dont elle

disposait, surtout dans les commencements, elle est parvenue à former de riches collections de tout genre, et nous raconte tout ce qu'elle a fait pour la conservation des monuments et des objets archéologiques qu'elle découvrait. Examinant d'abord l'établissement de cette société et son organisation, il raconte la première période de son existence pendant laquelle se sont distingués comme présidents MM. Rizos, Rangabé et Pittakis; l'auteur passe successivement en revue les revenus et les dépenses, les travaux de la Société, les restaurations de divers monuments, l'essai de fouilles au temple de Bacchus, l'envoi des plâtres de Londres, triste compensation des ravages de Lord Elgin, enfin la cessation des travaux pendant quelques années. La seconde période commence à l'année 1858, période pendant laquelle M. Commondis, correspondant de l'Institut, a rendu de grands services à la société. On y voit les efforts énergiques qu'elle a faits. Nouveau conseil d'administration, inamovibilité de ses membres, revenus, loteries en faveur des antiquités, travaux de la Société pendant cette seconde période, fouilles à Athènes et dans les provinces, acquisitions et dons d'antiquités de tout genre, constructions de musées, confection de catalogues, efforts tentés pour la prospérité du journal archéologique déjà fondé depuis longtemps, rien n'est oublié de ce qui peut intéresser l'histoire de cette société. Puis viennent les détails sur les fouilles du gouvernement germanique à Olympie, la découverte du temple d'Asclépios à Athènes, les fouilles entreprises à Mycènes et à Spata, la découverte d'anciens tombeaux dans l'Attique, Olympie, Éleusis et Delphes, des acquisitions d'antiquités, des détails sur les collections de la Société, sa bibliothèque, son journal et la liste de ses bienfaiteurs au nombre desquels figurent les philhellènes de tous les pays. Eu égard aux faibles ressources dont dispose la Société on conviendra qu'elle a fait beaucoup pour la science archéologique, et, si elle pouvait publier les nombreuses œuvres d'art qu'elle a découvertes, ses mérites ressortiraient bien davantage. Malheureusement, comme M. Castorchis le reconnait lui-même, les archéologues et les artistes ne sont pas en nombre suffisant en Grèce, eu égard aux découvertes qui se font tous les jours. Aussi la Société, dans le désir de faire jouir le plus tôt possible le monde savant des nombreuses et importantes découvertes qu'elle fait, a montré une grande libéralité en décidant qu'elle ne se réserve aucun droit de priorité. Dans un espace aussi restreint nous ne pouvons donner qu'une bien faible idée de l'intérêt que comporte le travail de M. Castorchis. Les Πρακτικὰ comprennent les actes de la Société jusqu'en janvier 1881. Le dernier fascicule consacré à l'année 1880 se termine par un compte rendu des fouilles exécutées au Pirée, suivi du plan du théâtre qui y fut découvert.

E. M.

TABLE.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^ie^, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1882.

Code musulman, par Khâlil. (Rite malékite. Statut réel. Texte arabe et nouvelle traduction, par N. Seignette, interprète militaire, licencié en droit.) 1 vol. in-8°, Constantine, Alger et Paris, 1878. (Challamel, éditeur.)

Le livre de Khâlil, uléma égyptien mort au XIVe siècle de notre ère, est le Code de la population musulmane en Algérie. Le texte arabe a été officiellement imprimé, par ordre du gouvernement français, à l'Imprimerie nationale et distribué à tous les cadis. Une traduction française en six volumes in-8° a été publiée par le docteur Perron, de 1848 à 1854, mais cette traduction laissait à désirer. L'auteur, médecin et orientaliste distingué, n'était pas assez familiarisé avec la langue juridique, et d'autre part, en confondant avec le texte une glose verbeuse et subtile, il avait rendu pénible et fastidieuse la lecture de l'ouvrage. Le nouveau traducteur, M. Seignette, a évité ces deux fautes. Il parle exactement la langue du droit et il sait se renfermer dans son texte, auquel il n'ajoute que quelques définitions empruntées au jurisconsulte Ibn Arfa. Malheureusement le volume qu'il a publié ne contient que la moitié de l'ouvrage de Khâlil. Il a cru devoir laisser de côté toute la partie relative aux prescriptions religieuses, au mariage et à la constitution de la famille. Tel qu'il est, pourtant, ce travail rendra de grands services, et répandra de plus en plus la connaissance du droit musulman.

L'intérêt qui s'attache à cette étude n'est pas purement scientifique. La plupart des nations européennes ont aujourd'hui des sujets musulmans et ont dû leur laisser leur loi, au moins en ce qui concerne la

constitution de la famille. Là même où l'on abrogeait la loi musulmane, il a fallu se rendre compte de l'ordre de choses introduit depuis plusieurs siècles par cette loi. C'est ce qu'ont entrepris les Anglais dans l'Inde, les Hollandais à Java, les Russes dans la Transcaucasie, les Français enfin en Algérie, au Sénégal et même à Pondichéry. Des savants français ont poursuivi les mêmes recherches dans l'empire ottoman et la Perse. Grâce à ces grands travaux, on peut embrasser aujourd'hui et saisir le droit musulman dans son ensemble[1].

Nous disons le droit musulman, car, à vrai dire, il n'y en a qu'un pour toutes les populations qui suivent la religion de l'Islam, quelle que soit d'ailleurs leur origine. Sans doute, il s'est fait dans chaque pays, après la conquête musulmane, une réaction locale dans le sens des anciennes coutumes, à Java par exemple et chez les Kabyles algériens. Sans doute encore, des principes entièrement étrangers au droit islamique se sont introduits par voie législative dans certaines contrées, comme dans l'empire ottoman, qui a fait de notables emprunts aux lois des populations vaincues; mais ce sont là des exceptions qui confirment la règle. Partout, depuis la Chine jusqu'au Maroc, le fond est identique. Même méthode, même terminologie. La forme elle-même varie peu, et dans tous les livres on retrouve constamment les mêmes matières traitées dans le même ordre.

Cette uniformité se comprend facilement pour les lois canoniques, qui ont un caractère religieux et absolu. Pour tout ce qui concerne les

[1] Les principaux codes publiés ou traduits sont les suivants : 1° pour l'Inde anglaise, *Hidayat* ou *Guide*, traduit en anglais par Hamilton en 1791, 2ᵉ édition en 1870; 2° pour les colonies hollandaises, *Firouzabadsi* (mort en 1083), traduit en hollandais par Keyzer sous le titre de *Handboek voor het mohammedaansche Recht*, la Haye, 1853; *Précis de jurisprudence musulmane*, par Abou Chodja, texte et traduction en français par Keyzer, Leyde 1859; 3° pour les possessions russes en Asie, Von Tornaw, *Das moslemische Recht aus den Quellen dargestellt*, Leipzig, 1855; 4° pour la Perse, *Recueil de lois concernant les musulmans schiites*, par A. Querry, consul de France à Tébriz; Paris 1871-1872, 5° pour l'empire ottoman, Mouradjea d'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman*, 1786-1820; 6° enfin pour l'Algérie, la traduction de *Khâlil* par Perron; Paris, 1848-1854. Les deux ouvrages les plus importants à lire pour l'intelligence de la législation musulmane sont: Von Kremer, *Culturgeschichte des Orients*, Vienne, 1875-1877, et Van den Berg, *Beginselen van het mohammedaansche Recht*, 2ᵉ édition, la Haye, 1878. Nous citerons encore, comme particulièrement intéressants au point de vue de l'Algérie, les deux ouvrages suivants : Sautayra et Cherbonneau, *Droit musulman, le statut personnel et les successions;* Paris, 1873; Hanoteau et Letourneur, *La Kabylie et les coutumes kabyles;* Paris, 1873.

purifications et ablutions, la prière, la dîme, le jeûne, le pèlerinage, la retraite spirituelle, les jurisconsultes de l'Islam trouvaient des règles posées dans le Coran. Ils ne pouvaient s'en écarter, ils n'ont eu qu'à en régler l'application et la casuistique. Mais il n'en était pas de même des lois civiles. Le Coran ne contenait sur ce sujet que des indications incomplètes, vagues, parfois contradictoires. C'est sur cette base un peu étroite que le droit musulman s'est édifié dans les deux premiers siècles de l'hégire, non par voie législative, mais par l'autorité toute scientifique des docteurs et professeurs de l'Islam. Les quatre plus renommés, Abou Hanifat (mort en 767 à Bagdad), Malek (mort en 795 à Médine), Chaféi (mort en 819 au Caire) et enfin Hanbal (mort en 855 à Balch, en Arabie), ont créé le droit musulman, comme avant eux Sabinus et Labéon avaient créé le droit romain. Chacun d'eux a fait école. Rome avait eu les Sabiniens et les Proculéiens. L'Islam a eu les Hanéfites, les Malékites, les Chaféites et les Hanbalites, tous également orthodoxes et ne différant entre eux que par des vues, plus larges chez les Hanéfites, plus timides et plus esclaves de la lettre chez les autres. Nous ne parlons pas des Schiites qui se sont placés en dehors de l'orthodoxie musulmane et qui ont aussi créé une jurisprudence à peu près identique à la jurisprudence orthodoxe. Enfin, et par un dernier rapprochement, ce grand mouvement s'est terminé chez les Arabes comme à Rome. A un certain moment, la création s'est arrêtée et la stérilité est venue. On ne s'est plus occupé que de fixer par écrit la tradition de l'enseignement oral laissé par les grands jurisconsultes. Puis ce travail même a cessé, et ce sont les gouvernements européens qui, dans un intérêt à la fois scientifique et politique, ont ravivé le flambeau prêt à s'éteindre.

A quelles sources les jurisconsultes de l'Islam avaient-ils puisé leurs doctrines? Le Coran, la tradition, les anciennes coutumes arabes, leur fournissaient quelques éléments, mais rien qui ressemblât à une science, à une théorie. On a prétendu qu'ils avaient beaucoup emprunté au droit romain, et il est certain que les relations des Arabes avec l'empire grec ont dû répandre parmi les savants arabes la connaissance des lois romaines, codifiées par Justinien. Des manuels de droit romain avaient été écrits en syriaque, et continuèrent de servir à l'administration de la justice entre les chrétiens de Syrie après la conquête de cette province par les Musulmans. Il est vrai encore que certaines théories des jurisconsultes musulmans présentent de l'analogie avec les idées romaines. Toutefois il faut prendre garde de se laisser entraîner par quelques ressemblances extérieures, et de négliger les différences fondamentales. Le droit romain est un droit essentiellement formaliste, et c'est même en

cela qu'il a son originalité et sa force. Au contraire, le droit musulman se distingue par le mépris de la forme. Tout y est abandonné à la volonté des parties, au hasard des circonstances, à la prudence du juge. Quant au fond même des institutions, il nous révèle, chez les Arabes, une civilisation encore primitive, qui n'a rien de comparable à la civilisation raffinée de l'empire romain. L'édifice élevé par les jurisconsultes arabes a pour base l'ancien droit national, corrigé et amélioré en beaucoup de points par Mahomet, et développé par l'introduction de certains éléments empruntés au judaïsme et même au christianisme. Si, dans la création du droit musulman, l'Occident a exercé quelque influence, c'est par le droit canonique et non par le droit civil.

Il faut donc étudier le droit musulman en lui-même et remonter aux principes fondamentaux qu'il pose ou plutôt qu'il suppose, car il n'en a pas toujours clairement conscience. Nous essayerons d'en mettre en lumière quelques-uns, les plus caractéristiques, sans entrer dans des détails qui nous conduiraient trop loin.

L'exposition du droit civil commence par les contrats, et spécialement par la vente. C'est à propos de la vente que les jurisconsultes musulmans posent les règles dont l'ensemble constitue la théorie des obligations. Les obligations, pour eux, sont de trois sortes. Les premières naissent indépendamment de la volonté des parties, et dérivent soit d'un délit, soit d'une situation de fait. Les secondes naissent de la volonté d'une seule des parties, comme d'un vœu ou d'une pollicitation. Les dernières naissent de la volonté des deux parties, c'est-à-dire d'un contrat. Les éléments constitutifs du contrat sont exactement analysés en ce qui concerne l'objet, le consentement et la capacité. Toutefois il n'est pas question du quatrième élément distingué par le droit romain et par notre Code civil, et que nous appelons la cause.

C'est à cette occasion, et sous la rubrique de la capacité, que le droit musulman pose les règles générales relatives à l'état des personnes. La majorité commence, comme en droit romain, à la puberté, c'est-à-dire, en moyenne, à l'âge de quatorze ans, et la minorité se divise en deux périodes : dans la première, le tuteur agit seul, au nom du mineur; dans la seconde, c'est le mineur qui agit, avec l'assistance de son tuteur. A la différence du droit romain, il y a une incapacité spéciale qui frappe les faillis. Du moment où ils ont été déclarés tels par sentence du juge, ils ne peuvent plus s'obliger au préjudice de la masse. Quant à l'étranger, c'est-à-dire à l'infidèle, car les musulmans, à quelque nation qu'ils appartiennent, ne sont jamais étrangers entre eux, il ne peut ni acquérir de terres, ni posséder d'esclaves musulmans.

Tous les contrats, pour emprunter le langage des Romains, sont réels ou consensuels. Le droit musulman ne connaît pas de contrat formel analogue à la stipulation romaine ou à l'obligation littérale. Il n'admet pas la lettre de change. Il n'exige même la rédaction d'un écrit ou la présence de témoins que pour deux contrats d'une importance particulière, le mariage et la vente avec livraison à terme ou *salam*.

Une autre distinction, sur laquelle on n'a pas assez insisté, est celle des contrats révocables et irrévocables. Nous avons quelque peine à concevoir aujourd'hui un contrat révocable par la volonté d'une seule partie, et cependant, en étudiant les anciennes législations de l'Orient, on est arrivé à reconnaître que l'idée d'engagement irrévocable est relativement récente. Primitivement, le contrat n'obligeait les parties qu'autant qu'elles le voulaient bien. On trouve dans le droit musulman des traces nombreuses de cette conception. Ainsi, quoique la vente soit en général irrévocable, il y a cependant sept cas dans lesquels elle peut être révoquée par le simple changement de volonté d'une des parties. Par exemple, elle peut être révoquée tant que le vendeur et l'acheteur restent en présence l'un de l'autre. Le contrat de gage ne devient irrévocable qu'après la livraison du gage. Mais la commande d'ouvrage, la société, le mandat, le dépôt, le prêt à usage, la commandite, sont toujours et essentiellement révocables. La donation même est révocable, même après livraison de l'objet au donataire, excepté entre époux ou entre parents ou quand il y a un équivalent donné. Toutefois la révocation n'est permise que contre le donataire en personne et à la condition que l'objet donné soit encore en nature entre les mains du donataire.

Le premier des contrats, dans l'ordre suivi par les jurisconsultes musulmans, est la vente, ou plutôt le contrat générique qui consiste à donner une chose pour recevoir la même chose ou un équivalent, *do ut des*, comme disaient les Romains. Ce genre comprend plusieurs espèces qui sont : la vente proprement dite et l'échange, le change de monnaies, la transaction, le louage, la vente à livrer (*salam*), le prêt à usage et le mariage, qui, dans les idées des Arabes, n'était autre chose que l'achat d'une femme. La vente à livrer, ou *salam*, est soigneusement distinguée de la vente ordinaire, parce qu'elle constitue à peu près le seul moyen de crédit reconnu par la loi. Le prix est payé d'avance. L'objet vendu, qui consiste nécessairement en choses fongibles, n'est livré qu'à terme. C'est ainsi, et ainsi seulement, qu'un cultivateur peut se procurer l'argent dont il a besoin sans se dessaisir de sa terre, car l'hypothèque n'existe pas ; la vente à réméré et l'antichrèse ne produiraient le même résultat qu'à la condition d'une relocation à l'emprunteur, et mettraient ainsi ce

dernier à la discrétion absolue du créancier. D'autre part, la loi musulmane interdit le prêt à intérêt sous quelque forme qu'il se déguise; or les interdictions de ce genre auraient infailliblement pour effet de supprimer tout crédit et par suite tout commerce, si la loi elle-même ne fournissait le moyen de les tourner. C'est ainsi que notre ancienne jurisprudence, bien moins rigoureuse pourtant que la loi musulmane, car elle admettait les intérêts moratoires, avait inventé la rente constituée. Tel est le rôle du *salam* dans le droit musulman.

Les autres contrats n'offrent rien de remarquable. La société est à peu près telle que les Romains la pratiquaient; seulement les jurisconsultes musulmans ont créé la commandite, comme contrat spécial et distinct. Ils ne connaissent du reste ni la division du capital en actions, ni la forme anonyme, ni même la solidarité, car les tiers n'ont d'action que contre l'associé avec qui ils ont traité. On a vu, d'ailleurs, que l'associé peut toujours renoncer à la société. Ajoutons que les spéculations aléatoires sont interdites aussi rigoureusement que la stipulation d'intérêts, ce qui exclut non seulement le contrat à la grosse, mais même l'assurance. En revanche, les contrats agricoles, tels que le métayage et le jardinage, sont considérés avec faveur et réglés avec précision.

Un mot encore sur les contrats accessoires. Le cautionnement est toujours considéré comme un acte de bienfaisance. La loi permet de cautionner un débiteur, même malgré lui ou à son insu, mais en ce cas la caution n'a pas de recours contre le débiteur. Quant au gage, sa fonction originaire était de servir de preuve. « Si vous êtes en voyage, dit « le Coran, et que vous n'ayez pas d'écrivain, au lieu d'un écrit prenez un « gage. » Telle était aussi la fonction primitive des arrhes. Le gage et les arrhes servaient encore à transformer un contrat purement consensuel en un contrat réel et à lui donner ainsi plus de force, tout en consacrant pour chaque partie le droit de se rétracter et de briser le lien. Le gage, comme garantie de payement, ne procure pas au créancier de grands avantages, car l'objet engagé ne peut être vendu qu'avec le consentement du débiteur, à moins que ce dernier ne meure ou ne tombe en faillite.

Le droit musulman reconnaît et garantit la propriété. On trouve sans doute dans le Coran, comme dans la Bible, certaines expressions qui attribuent la terre à Dieu, mais c'est là une idée religieuse et nullement une règle de droit. Il en est ainsi, même pour la terre de conquête. Si elle a été enlevée aux vaincus, elle leur a été rendue à la seule condition de payer le tribut appelé *kharadj*, qui consiste d'ordinaire dans le cinquième des fruits. Les Romains avaient procédé de la même manière. Leurs jurisconsultes avaient même construit une théorie d'après laquelle

le sol des provinces appartenait au peuple romain ou à l'empereur; les habitants n'en avaient que la jouissance ou l'usufruit. Mais ce n'était là qu'une théorie purement spéculative; au fond et dans la pratique, la propriété existait aussi bien dans les provinces qu'à Rome et dans l'Italie; on voulait seulement justifier l'impôt foncier en l'assimilant à un fermage perpétuel.

Ici s'arrête, au surplus, la ressemblance des deux législations. Toutes les règles qui concernent la propriété et ses démembrements, les différentes manières d'acquérir, la distinction de la propriété et de la possession, tout cela, disons-nous, forme, en droit romain, un système bien ordonné, fondé sur une analyse savante et ingénieuse. Le droit musulman, au contraire, ne contient, sur ce sujet, que des règles éparses et incohérentes. Il ne reconnaît pas la possession comme un droit, et nous avons déjà dit qu'il n'admet pas l'hypothèque. Il ne parle de l'usufruit qu'à propos du droit de jouissance qui appartient au mari sur la dot. Il considère les servitudes comme une sorte d'association entre propriétaires. La seule théorie un peu complète est celle de l'usurpation, où l'on voit que le possesseur évincé rend les fruits dans tous les cas et ne peut, même s'il est de bonne foi, réclamer que les frais faits pour la conservation de la chose. Une institution fort importante est celle du *cheffa* ou retrait d'indivision, plus curieuse encore à étudier par ce qu'elle suppose que par ce qu'elle crée, car au fond c'est la sanction de la propriété collective, c'est-à-dire de la forme la plus ancienne du droit de propriété. Cette forme toutefois n'est pas la seule et ne se rencontre en fait que là où les Arabes se sont établis à l'état de tribus. Partout le droit musulman proclame le droit de l'occupation individuelle, fondé sur le travail. Défricher, c'est vivifier la terre morte, c'est créer la propriété, mais à condition qu'il ne se présente pas un ancien propriétaire, car le droit musulman ne connaît pas de prescription. La terre peut toujours être revendiquée, et entre plusieurs prétendants elle appartient à celui qui a le plus ancien titre, en remontant jusqu'à l'introduction de l'Islam. Ajoutons toutefois que l'extrême difficulté de la preuve, dans une législation qui admet la maxime « Témoins passent lettres, » atténue ce qu'il peut y avoir de dangereux dans ce droit illimité de revendication. Les Malékites, et sur ce point il y a un texte positif de Khâlil, admettent la prescription par dix ans entre étrangers, par quarante ans entre parents, en limitant toutefois l'effet de cette prescription à une présomption de propriété qui s'efface devant la preuve contraire. Chez les Turcs, il y a une prescription de quinze ans qui est portée à trente-six ans au profit des établissements religieux, et qui sans doute a été empruntée par eux à la législation de

l'empire grec. Mais les Chaféites et les Schiites, fidèles aux anciens principes, n'admettent aucune prescription, ni à l'effet d'acquérir, ni à l'effet de se libérer.

Le nouveau traducteur de Khâlil a laissé de côté toutes les dispositions relatives au mariage et à la constitution de la famille. Nous n'en dirons que quelques mots. Chez les Arabes, avant l'islamisme, le mariage se contractait sous la forme d'une vente, et la femme était considérée comme faisant partie de l'héritage. Mahomet a relevé la condition de l'épouse. D'après le Coran, la femme doit intervenir au contrat et donner son consentement, au moins tacite. C'est elle qui devient propriétaire du don nuptial. Pendant le mariage, elle conserve la jouissance de ses biens personnels, et n'est même pas tenue de contribuer sur ses biens aux dépenses du ménage. Elle n'est soumise à aucune autorisation du mari. Devenue veuve, elle est entretenue aux frais de la succession pendant une année, et recueille à titre héréditaire une portion des biens de son mari. Le Coran règle aussi les empêchements de mariage, entre parents et alliés jusqu'au troisième degré. Il ajoute un empêchement tout particulier résultant de la parenté de lait, jusqu'au deuxième degré. Enfin il réduit à quatre le nombre des femmes légitimes. S'il admet le divorce, il permet aux époux divorcés de se réunir jusqu'à neuf fois, et il proclame en principe la perpétuité de l'union conjugale. Les Schiites admettent, il est vrai, le mariage temporaire, mais les Schiites sont hérétiques, et l'usage qui a prévalu chez eux ne peut être mis sur le compte du vrai droit musulman.

Les règles relatives à la filiation, à la tutelle des mineurs, à la condition des esclaves, sont nombreuses. La loi s'occupe aussi des absents, des enfants trouvés, et même des hermaphrodites. Nous signalerons seulement la disposition qui permet à l'esclave de contracter avec son maître un pacte de rachat. La femme esclave qui a un enfant de son maître devient libre à la mort de ce dernier. Le mariage des esclaves est reconnu par la loi et produit des effets civils.

L'ordre de succession créé par Mahomet est profondément original. Il distingue deux classes d'héritiers. Les uns ont droit à une part légale, les autres sont appelés à l'hérédité tout entière, mais après prélèvement desdites parts. C'est par ce moyen, et en leur attribuant une part légale, que Mahomet a pu conférer aux femmes un droit de succession. Avant lui elles n'en avaient aucun. Ainsi la veuve prélève, suivant les cas, un quart ou un huitième, la mère un tiers ou un sixième, la grand'mère un sixième; la fille, la petite-fille, la sœur, ont droit à une moitié. Un droit semblable est conféré au mari, qui prend la moitié ou le quart suivant

qu'il y a ou non des enfants communs, au père et à l'aïeul paternel, qui recueillent un sixième. Les plus proches excluent les plus éloignés dans la même ligne, et, si le total des parts dépasse l'unité, il y a lieu à réduction proportionnelle.

Après les héritiers à part légale viennent les héritiers simples, les descendants d'abord, puis les ascendants, puis les collatéraux agnats. Ils succèdent par tête, sans représentation, chaque degré excluant le suivant. Enfin, à défaut d'héritiers, la succession est dévolue au *beit el mâl*, c'est-à-dire au patrimoine des pauvres.

Quand une succession s'ouvre, on paye d'abord les frais funéraires, puis les dettes, mais jusqu'à concurrence de l'actif seulement. L'héritier n'est jamais tenu des dettes *ultra vires*. La responsabilité illimitée empruntée au droit romain par les législations qui en dérivent paraît avoir été une des singularités de l'ancienne Rome. Le décès produit ici le même effet que la faillite en ce qu'il rend toutes les dettes exigibles.

La loi permet le testament, mais s'il y a des héritiers ab intestat, le testateur ne peut disposer que d'un tiers de ses biens. Le legs ne peut être fait à un héritier, à moins que les autres héritiers n'y consentent. Aucune forme n'est prescrite. En général, la déclaration de dernière volonté est faite verbalement ou par écrit, en présence de deux témoins. La liberté de disposer se trouverait ainsi singulièrement réduite si la loi elle-même n'avait ouvert un moyen de tourner la prohibition en léguant la propriété à Dieu, avec réserve de la jouissance au profit de certaines personnes qui peuvent même être appelées dans un certain ordre, par voie de substitution perpétuelle. C'est ce qu'on appelle le *wakf* ou *habous*. Par ce moyen les femmes peuvent être écartées de la succession, et en fait c'est un expédient souvent employé. Le droit de succession des femmes n'est pas encore accepté dans tous les pays de l'Islam, et, au siècle dernier, les Kabyles de l'Algérie l'ont formellement aboli pour revenir à l'ancienne coutume qui ne donne à la femme que des aliments.

Le droit criminel des musulmans n'a guère plus qu'un intérêt historique; du moins il est abrogé dans tous les pays soumis à des nations européennes. On y reconnaît tous les traits caractéristiques du droit primitif. Avant Mahomet, le meurtre d'un homme était vengé par ses proches sur le meurtrier ou sur les parents du meurtrier jusqu'à la cinquième génération, c'est-à-dire jusque sur les parents issus du cinquième ascendant en remontant. En d'autres termes, c'était la guerre permanente entre les familles. Elle ne se terminait que par la conclusion d'un traité après le payement du prix du sang (*dia*). Le prix du sang était fixé

par l'usage à dix chameaux. Il fut porté à cent chameaux dans le siècle qui précéda Mahomet.

Le premier pas dans l'évolution du droit criminel est la substitution de la peine à la vengeance privée, de l'ordre à la force. Le droit musulman a fait ce premier pas, mais sans pouvoir s'élever plus haut. Le meurtre volontaire est puni de mort, à moins que l'héritier du défunt n'accepte le prix du sang. S'il y a plusieurs héritiers, un seul peut forcer les autres à traiter. C'est le contraire de la loi athénienne, qui exigeait expressément l'unanimité. En cas de meurtre involontaire, le prix du sang ne peut être refusé, et le meurtrier a un délai de trois ans pour s'acquitter. Il y a deux sortes de meurtre involontaire, suivant que l'auteur du meurtre a fait plus qu'il ne voulait, ou n'a rien voulu. Dans le premier cas, le prix du sang est de cent chameaux femelles, ou de 1,333 dinars; dans le second il est de cent chameaux dont quatre-vingts femelles, ou de mille dinars. La loi athénienne ne faisait pas cette distinction, et c'est un des reproches que Platon lui adresse.

La *dia* d'une femme est fixée à moitié, celle d'un païen à un quinzième. Quant à l'infidèle, c'est-à-dire au juif ou au chrétien, la *dia* est la même chez les Hanéfites, d'un tiers seulement chez les Chaféites.

Elle est due par tous les parents du meurtrier, ou par tous les membres de la corporation à laquelle le meurtrier appartient. Si le meurtrier est inconnu, elle est payée par la commune, ou par le propriétaire du sol sur lequel le corps est trouvé.

Le prix du sang s'applique aussi aux simples blessures, d'après un tarif moins compliqué que celui des lois germaniques. La mutilation des deux bras ou des deux jambes donne lieu au payement intégral; pour un membre seulement, la moitié; pour un doigt un dixième, pour une phalange un trentième, pour une dent un vingtième; si la blessure a entraîné la paralysie, le tarif est de moitié du prix du sang.

Le meurtre et les blessures forment, dans toutes les législations anciennes, une classe particulière de crimes. Les autres infractions s'en distinguent en ce qu'elles ne donnent jamais ouverture au rachat. Les dispositions qui s'en occupent forment en quelque sorte la seconde couche du droit pénal. Nous en donnerons seulement quelques-unes. Le voleur, par exemple, est condamné à perdre pour la première fois la main droite, pour la seconde fois le pied gauche. A la troisième fois, il est mis en prison. De plus, il restitue la chose volée si elle est encore en ses mains, ou la valeur de cette chose si elle est passée aux mains d'un tiers. Si la valeur de la chose volée ne dépasse pas un dinar ou un quart de dinar, suivant les sectes, le voleur peut s'affranchir de toute peine en res-

tituant. Pour le brigandage, la peine varie suivant la nature des faits commis; c'est la prison, la mutilation, le gibet ou la croix. La rébellion et l'apostasie sont punies de mort, et l'apostasie entraîne, en outre, la confiscation des biens. L'adultère est lapidé, mais la loi exige que le fait soit prouvé par la déposition de quatre témoins oculaires et par l'aveu du coupable, aveu non provoqué et trois fois répété. De plus la loi porte en termes exprès que, si le coupable, au moment de l'exécution, s'élance hors de la fosse et prend la fuite, il ne sera point poursuivi. Enfin l'infraction à la défense de boire du vin est punie de quarante coups de fouet.

Ce chiffre de quarante coups de fouet est le minimum de la peine légale, mais, à la condition de ne pas atteindre ce chiffre, le cadi peut toujours faire administrer une correction corporelle pour tout fait qui, sans être expressément prévu par la loi, paraît cependant contraire à l'ordre public. La correction peut être remise, à la prière de la partie lésée.

Il nous reste à dire quelques mots de l'organisation judiciaire et de la procédure. L'une et l'autre sont extrêmement simples. La justice est rendue, en tout pays musulman, par le cadi, c'est-à-dire par un juge unique, statuant sans appel. Si le cadi est embarrassé, il peut consulter les savants, les docteurs, mais c'est toujours à lui qu'appartient la responsabilité de la décision. Il est nommé par le souverain et ne peut être destitué sans motifs. Du reste ses jugements ne sont irrévocables que pour lui-même, et peuvent être annulés par son successeur si celui-ci les désapprouve, en sorte qu'à vrai dire la chose jugée n'existe pas chez les musulmans. Quant à la procédure, elle est une pour toutes les affaires civiles ou criminelles. Les parties doivent comparaître en personne sur la citation qui leur est donnée; elles s'expliquent verbalement, en public, font leurs preuves, et le jugement est rendu en général séance tenante. La partie qui ne comparaît pas, sans avoir de justes motifs d'excuse, peut être condamnée comme si elle était présente. Enfin, dans tous les cas, le cadi est investi d'un pouvoir en quelque sorte disciplinaire et qui peut aller jusqu'à faire administrer trente-neuf coups de fouet.

Les moyens de preuve reconnus par la loi sont au nombre de trois: l'aveu, les témoins et le serment. Les écrits n'ont par eux-mêmes aucune valeur légale. Ce sont des aveux ou des témoignages, et ils n'ont de force qu'autant qu'ils sont reconnus et verbalement confirmés par les parties ou les témoins. Le témoignage lui-même ne fait pas preuve d'une manière absolue et dans tous les cas. Il faut qu'il soit donné par deux hommes, ou par un homme et deux femmes. Le témoignage qui n'est

donné que par un homme doit être complété par le serment du demandeur. Les témoins ne prêtent pas serment. Le faux témoin est puni du fouet et de la prison par voie correctionnelle, et condamné à des dommages-intérêts. Quant au serment de la partie, il n'est admis qu'en matière civile, du moins en général, car il peut être déféré en cas de vol, ou lorsque l'accusateur peut remettre la peine, et alors même l'accusé qui refuse le serment ne peut être condamné qu'à la restitution ou à l'indemnité pécuniaire. On trouve toutefois des traces de l'institution des cojureurs. Chez les Schiites notamment et chez les Kabyles, la preuve en matière criminelle peut être faite, tant pour l'accusation que contre elle, par le grand serment, qui est prêté par cinquante personnes pour le cas de meurtre volontaire et par vingt-cinq personnes seulement pour le cas de meurtre involontaire. En revanche, il ne paraît pas que les musulmans aient jamais eu recours aux épreuves usitées au moyen âge comme jugement de Dieu.

Tels sont les caractères les plus saillants du droit musulman, tel qu'il nous apparaît dans les livres des grands jurisconsultes de l'Islam. Ajoutons toutefois que la pratique actuelle n'est pas toujours ni partout conforme à la théorie. Sur plusieurs points la loi a pu être tournée, ou complétée par l'usage. Certaines populations, comme les Kabyles, ont été plus hardies et ont expressément abrogé des dispositions contraires à leurs habitudes, par exemple en ce qui touche le droit de succession donné aux femmes. Toutefois le droit musulman, dans ses grands traits, est encore aujourd'hui tel que l'avaient fait Hanifa et Malek, Chaféi et Hanbal. Créé il y a mille ans, pour une société relativement peu avancée, réfractaire à toute transformation et à tout progrès, à raison de la confusion qu'il établit entre la loi civile et la loi religieuse, contraire aux principes les plus certains de l'économie politique en ce qu'il proscrit l'intérêt de l'argent, il est destiné à disparaître plus ou moins rapidement devant la civilisation européenne. Déjà même la pratique ne répond plus à la théorie, et, par exemple, la prohibition de l'intérêt ne sert aujourd'hui qu'à grossir les bénéfices des usuriers. Ce droit n'en mérite pas moins d'être étudié, et il a sa place dans l'histoire par ses imperfections mêmes, qui sont, en général, des traces du droit primitif, par l'originalité de ses conceptions théoriques, enfin par la subtilité d'une casuistique poussée jusqu'au plus incroyable excès. Nous en donnerons un exemple pour terminer ce trop long article. Il est emprunté au code schiite traduit par M. Querry : « Si un infidèle, tirant un oiseau, se convertit, et que sa flèche atteigne et tue un musulman, ses « parents infidèles ne seront point responsables, parce qu'il a atteint la

« victime après avoir embrassé l'islamisme. Ses parents musulmans ne « seront pas non plus responsables, parce qu'il était infidèle au moment « où il a lancé la flèche. En conséquence il sera seul personnellement res- « ponsable. » Le jurisconsulte examine ensuite le cas inverse, c'est-à-dire celui où le tireur, étant musulman au moment où il a lancé la flèche contre un oiseau, apostasie avant qu'elle ait atteint un musulman. Ici les opinions sont partagées. Les uns pensent que la solution doit être la même, et que les parents, infidèles ou musulmans, ne sont pas responsables; mais d'autres estiment que la responsabilité incombe aux parents musulmans, parce que l'apostasie entraîne mort civile, et dès lors ouverture de la succession du meurtrier au profit de ses parents musulmans. Nous laissons au lecteur le soin de prendre parti sur cette grave et difficile question.

R. DARESTE.

Grammatici græci recogniti et apparatu critico instructi. Voluminis primi fasc. I : *Apollonii Dyscoli quæ supersunt, recensuerunt, apparatum criticum, commentarium, indices adjecerunt Richardus Schneider et Gustavus Uhlig.* Voluminis primi fasc. I. *Apollonii scripta minora a Richardo Schneider edita* continens. Leipzig, 1878, grand in-8° de xvi-264 pages (Teubner, éditeur).

Les grandes éditions d'auteurs spéciaux, tels que les grammairiens, sont plus faciles à commencer qu'à finir. En 1605, le savant Putsch (Helias Putschius) publiait son recueil des *Grammaticæ latinæ auctores antiqui;* et il se munissait, en tête de cette laborieuse publication, d'un privilège pour *six ans* (*cum gratia et privilegio ad sexennium*). Son livre est resté deux cent vingt-six ans sans concurrence. Le nouveau *Corpus Grammaticorum latinorum veterum*, commencé par Lindemann en 1831, s'est arrêté à un quatrième volume; et c'est seulement depuis 1855 que M. Keil a repris, sur un nouveau plan, la publication des *Grammatici latini*, qui paraît en ce moment arrivée à sa fin, avec le septième volume. Moins heureuse a été, jusqu'à ce jour, la condition des Grammairiens grecs. L'indigeste et pourtant utile volume, publié par Alde en 1496,

sous le titre de *Cornucopiæ*, *Κέρας Ἀμαλθείας*, n'a été que partiellement reproduit, et c'est seulement en 1823 que M. G. Dindorf semblait entreprendre un nouveau recueil de grammairiens, mais dont le premier volume ne renferme qu'un opuscule d'Hérodien, des variantes pour le texte d'Arcadius et les *Eclogæ* de Favorinus, nom sous lequel se cache probablement un compilateur du xv[e] siècle. Entraîné vers d'autres travaux, le savant éditeur n'a pas donné suite à ce premier volume, qui, d'ailleurs, n'attestait guère un plan régulièrement conçu. Nous aimons à souhaiter une meilleure fortune à l'entreprise de MM. Richard Schneider et Gustave Uhlig. Leur premier fascicule ne nous laisse pas voir clairement quel ordre ils se proposent de suivre dans cette publication; mais on peut deviner qu'ils prétendent classer les grammairiens grecs d'après un ordre d'importance relative, puisqu'ils donnent le premier rang aux écrits d'Apollonius Dyscole, tandis qu'une série chronologique aurait commencé par les fragments des Alexandrins de l'ancienne école, et par le Manuel de Denys le Thrace. En tout cas, Apollonius mérite bien la préférence dont il est ici l'objet; et les philologues, comme les philosophes, lui devaient réparation pour le long oubli où ils l'avaient laissé dormir jusqu'au commencement de ce siècle. Trois éditions de sa *Syntaxe* avaient paru en 1495, 1515 et 1590[1]. Cette dernière, donnée par Sylburg, est la seule dont la lecture soit à peu près facile; mais jusqu'à la fin du xviii[e] siècle, Apollonius n'avait guère attiré l'attention des grammairiens les plus curieux de la tradition de leur science. Fr. Thurot qui, en traduisant l'*Hermès* de Harris, y trouvait Apollonius plusieurs fois cité dans les notes, n'avait sans doute pas recouru au traité même *de la Syntaxe;* car il en parle, dans sa préface historique, de façon à montrer qu'il ne connaissait pas cet important écrit. Même depuis que, dans notre siècle, Imm. Bekker en a donné une réimpression beaucoup plus correcte, en 1817, depuis qu'il a publié le texte, jusque-là inédit, des trois traités *sur le Pronom*, *sur l'Adverbe* et *sur la Conjonction*, les historiens de la littérature grecque n'ont parlé d'Apollonius que très brièvement et avec des expressions d'estime sous lesquelles il est trop facile de deviner qu'ils ne l'ont pas lu. Lorsque nous essayâmes, il y a quarante ans bientôt, d'étudier à fond et d'apprécier dans son ensemble la doctrine grammaticale d'Apollonius, nous ne trouvions guère, sur ce champ d'études, que deux ou trois devanciers, entre autres L. Lersch, l'auteur

[1] L'édition du I[er] livre de la *Syntaxe*, publiée en 1535, n'a guère d'autre intérêt que la singularité du lieu d'impression (Saint-Denys, par les presses de G. Gourmont) et le nom de l'éditeur, Chéradam, un des premiers maîtres qui aient enseigné le grec dans notre pays.

d'un bon livre, la *Sprachphilosophie der Alten*. Ces divers travaux laissaient encore à désirer une réimpression complète et plus correcte des quatre traités qui nous restent d'Apollonius, et une collection de ses fragments épars chez les compilateurs. C'est l'œuvre que viennent d'entreprendre MM. R. Schneider et G. Uhlig, et l'on doit avant tout les en remercier.

Le fils d'Apollonius, Hérodien, avait déjà trouvé, pour ses trois opuscules et pour la riche collection des fragments de ses ouvrages perdus, un éditeur laborieux, feu August Lentz, dont nous avons naguère apprécié le travail dans le *Journal des Savants*[1]. Nous avons donc double plaisir aujourd'hui à faire pour Apollonius lui-même ce que nous avons fait pour son fils.

Dans le fascicule que nous avons sous les yeux, M. Uhlig paraît s'être réservé la nouvelle recension de la *Syntaxe* d'Apollonius, et c'est M. Richard Schneider qui vient de publier les trois autres traités, pour lesquels la préface est de sa main, bien qu'il ne l'ait pas signée. Cette préface expose avec précision et clarté ce qu'on peut appeler l'histoire critique des trois traités *du Pronom, de la Conjonction* et *de l'Adverbe*, tous trois contenus dans un précieux et unique manuscrit, le n° 2548 de notre Bibliothèque nationale, manuscrit du XII[e] siècle, qui renferme en outre la *Syntaxe*, et qui, malheureusement, a subi bien des altérations par l'humidité, par la négligence du relieur, peut-être aussi par la main de quelque correcteur maladroit. La condition de ce volume explique ou du moins excuse le découragement des hellénistes qui, depuis Saumaise et Isaac Vossius jusqu'à Valkenaer, Reitz, Musgrave, Capperonnier, Ruhnkenius, Bast, l'ont connu, apprécié, partiellement copié, sans oser prendre la tâche d'en publier tous les textes inédits. Ce fut, on le sait, Imm. Bekker qui, venu à Paris en 1812, pour explorer les trésors de notre grande bibliothèque, y étudia particulièrement le manuscrit 2548, et, dans ce manuscrit, copia, pour le publier dans le *Museum antiquitatis studiorum* de Fr.-A. Wolf, le traité Περὶ Ἀντωνυμίας. L'édition de Bekker est précédée d'une préface du grand philologue son maître, qui la signale justement à la confiance des lecteurs, non sans ajouter à ses éloges quelques réserves sur de menues questions, telles qu'il en reste toujours à résoudre après la première édition d'un texte difficile, dont nous ne possédons qu'une copie. Bientôt après, Bekker donnait, dans le tome II de ses *Anecdota græca*, le Περὶ Συνδέσμων et le Περὶ Ἐπιῤῥημάτων, scrupuleusement copiés sur le manuscrit, très sobrement, trop sobrement annotés selon son usage. Depuis ce temps,

[1] Août et novembre 1876.

plusieurs philologues se sont occupés, soit de revoir les leçons du n° 2548 et d'y relever les moindres traces de l'écriture ancienne, soit de corriger les fautes plus ou moins évidentes des copistes (car il y en a plusieurs) à qui l'on doit d'avoir sauvé pour nous ces textes d'Apollonius. M. Schneider me semble faire avec équité la part de ses devanciers et la sienne propre, dans les améliorations apportées à l'édition originale de Bekker. Nous aurons à montrer plus bas, par quelques exemples, l'utilité de ces corrections diverses obtenues, tantôt par une revision plus attentive du manuscrit, tantôt par d'heureuses conjectures.

Remarquons d'abord que le texte de Bekker ne doit pas être lu sans un recours perpétuel aux variantes rejetées par lui à la fin du III[e] volume de ses *Anecdota*, comme à la fin de son volume publié sous les auspices de Wolf. Les notes critiques du premier éditeur contiennent en effet beaucoup de corrections importantes que lui a suggérées l'étude du manuscrit ou sa propre sagacité, mais qu'il n'avait pas pu introduire en temps utile dans le texte, déjà imprimé sans doute quand l'annotation fut mise aux mains des imprimeurs. Comme il était naturel, M. Schneider s'est fait avant tout un devoir de profiter de ces diverses corrections, pour constituer le texte qu'il présente aux philologues; puis il s'est appliqué à relever les autres corrections que lui fournissaient les hellénistes qui, depuis Bekker, se sont attachés à l'amélioration des écrits d'Apollonius. Or ces hellénistes sont nombreux, et leurs notes sont dispersées dans bien des dissertations et des recueils périodiques, ce qui rend fort difficile la tâche de les rassembler. Pour notre part, nous n'avons qu'à remercier le nouvel éditeur du soin avec lequel il a réuni nos diverses observations critiques sur le texte du Dyscole. Mais, en général, il nous semble avoir poussé jusqu'à l'excès le scrupule, lorsqu'il s'abstient de faire passer dans son texte quelques corrections, et surtout quelques compléments dont l'utilité ou la nécessité est évidente. Cette discrétion a pour effet de rendre la lecture des trois traités dont nous nous occupons presque aussi laborieuse dans la recension de M. Schneider que dans l'édition *princeps* de Bekker. L'annotation purement critique du nouvel éditeur jette peu de lumière sur les passages obscurs (et ils sont très nombreux) de la doctrine d'Apollonius. Les grammairiens qui, comme nous, se sont essayés à faire passer dans leur langue nationale quelques pages d'un tel écrivain, savent ce qu'il en coûte pour les rendre pleinement intelligibles à des lecteurs modernes. Il n'en est pas de lui comme d'un historien ou d'un orateur classique, souvent publié, souvent commenté, et pour lequel les innovations de la critique verbale trouvent un lecteur tout préparé à les comprendre et à en profiter. Plein

de néologismes, de tours embarrassés, de subtilités qui ont leur justesse, mais qu'on ne pénètre pas sans effort, Apollonius a besoin, pour être apprécié, d'autres secours que ceux de la simple recension qui nous est offerte aujourd'hui. Le commentaire et l'index qu'on nous annonce termineront bien utilement le second fascicule de la nouvelle édition, et mettront en relief beaucoup de mots ou de sens nouveaux, dont ne se sont pas encore enrichis nos meilleurs dictionnaires de la langue grecque.

Pour arriver aux exemples mêmes que nous avons annoncés, on pourrait les ranger en trois classes principales : 1° les passages où le texte corrigé comporte une traduction plus claire et plus conforme aux idées de l'auteur; 2° ceux qui n'intéressent que l'exactitude grammaticale des mots ou de la syntaxe; 3° les citations d'auteurs anciens, qui sont assez fréquentes chez notre grammairien, et dont le texte, bien qu'expliqué par lui, reste souvent incertain, s'il est emprunté à un ouvrage aujourd'hui perdu.

Commençons par ces dernières. Dans le traité *Du Pronom* (Bekker, p. 25, Schneider, p. 21), Apollonius justifie l'emploi de *οὗτος* au vocatif par un vers de Sophron et par un autre vers de Cratinus Ἐν Δραπέτισιν. Le vers de Cratinus est donné ainsi par le manuscrit :

Ουτος καθευδεις ουκ αναστησεις βοτων

Diverses corrections, dont la dernière et la meilleure est due à M. G. Cobet, l'ont amené à cette forme d'un trimètre ïambique très correct et très clair :

« Οὗτος, καθεύδεις; οὐκ ἀναστήσει » βοῶν.

Criant : « Eh! l'homme, tu dors? Ne te relèveras-tu pas? »

De l'Adverbe (Bekker, p. 624, Schneider, p. 209). Quelques mots d'Homère : *Κεῖσε δ' ἂν οὐκ ἂν ἐῷμι*, pour justifier l'apocope de l'*ε* dans l'adverbe de lieu *ἐκεῖσε*, restent fort obscurs, si l'on ne recourt pas à l'*Odyssée* (XVI, v. 85-86) :

Κεῖσε δ'ἂν οὔ μιν ἔγωγε μετὰ μνηστῆρας ἐῷμι
Ἔρχεσθαι.

Évidemment Apollonius cite ici de mémoire, comme cela lui arrive souvent, et il compte un peu trop sur la mémoire de ses lecteurs pour expliquer : 1° que *κεῖσε* commence le vers; 2° qu'il se rapporte au verbe

de mouvement ἔρχεσθαι. M. Schneider aurait donc dû transcrire dans sa note le texte homérique tout entier.

A l'occasion de cet exemple, qu'on lit sur le dernier feuillet du traité Περὶ Ἐπιῤῥημάτων, j'avoue que je ne sais pas pourquoi M. R. Schneider n'a point réservé les dix dernières pages de ce traité (depuis p. 201 de son édition jusqu'à la fin) pour les rejoindre au IV[e] livre de la *Syntaxe*, dont ils font réellement partie; car il se déclare lui-même convaincu par les preuves que M. Otto Schneider et moi nous avons jadis données de cette incontestable transposition.

Comme exemple de corrections qui ne portent que sur la forme des mots, je citerai (Bekker, p. 2, Schneider, p. 4) εἰδικόν, dérivé régulièrement d'εἶδος, au lieu d'ἰδικόν, moins correct ici, mais qui s'explique facilement sous la plume du copiste, par l'iotacisme. (Bekker, p. 3, Schneider, p. 4). Ἀφορία était déjà suspect à Bekker, parce qu'il ne peut être qu'un composé du radical φόρ et de l'ἀ privatif, tandis qu'Apollonius prétend citer un mot où le π de la préposition ἀπό se change en φ par l'influence d'une aspiration initiale dans le mot qui doit suivre. Guttentag conjecture en conséquence qu'il faut lire ici ἀφορμή, qui se compose du radical ἀπ, devenu ἀφ devant l'ὁ aspiré de ὁρμή. La conjecture est si vraisemblable que M. Schneider aurait pu, sans trop de hardiesse, l'insérer dans son texte.

Comme exemples de corrections qui intéressent la syntaxe : *De la Conjonction* (Bekker, p. 479, Schneider, p. 213) : Ἔστι γοῦν πολλή τις καὶ δυσπερίληπτος περὶ τὰς φωνὰς τήρησις. . . κατορθοῦται πᾶσα διάλεκτος, où j'ai proposé jadis de combler la petite lacune du manuscrit par les mots δι' ἧς, que M. Schneider consigne dans sa note, mais sans oser les insérer dans le texte. *Du Pronom* (Bekker, p. 22; Schneider, p. 18), où Apollonius signale la propriété que les *pronoms possessifs* ont d'impliquer la notion de plusieurs personnes à la fois : Καὶ ἐπὶ πληθυντικῶν [ἐν τῷ] σφέτεροι πολλὰ τρίτα; « le pluriel aussi dans σφέτεροι renferme plusieurs troisièmes personnes. » L'insertion très utile, sinon absolument nécessaire, des deux monosyllabes ἐν τῷ est due au nouvel éditeur.

Quant aux passages où le texte corrigé suggère une meilleure traduction, j'en trouve, hélas! bien peu dans la nouvelle édition, où j'ai pourtant cherché les occasions de modifier utilement ma traduction française de quelques-unes des pages insérées, en 1854, dans mon mémoire sur Apollonius. Ainsi, à la page 204 de cet ouvrage, j'avais donné en français et en grec la phrase suivante : « Pour traiter ces divers faits, il nous « a fallu nécessairement quêter parmi l'École, et emprunter à chacun de « nos devanciers ce qui nous était utile : Καὶ ἕνεκά γε τῶν τοιούτων παρα-

« δόσεων ἀναγκαίως εἰς σχολικὴν ἀντιβολὴν κατέστημεν, ἐκλεγόμενοι παρ' « ἑκάστου τῶν πρὸ ἡμῶν τὸ χρειῶδες. » Mais je ne l'avais pas donnée sans défiance du sens que j'adoptais pour une phrase si obscure. La leçon κατέστημεν pour κατεστήσαμεν était déjà constatée dans l'édition de Bekker; M. R. Schneider la préfère avec raison à κατεστήσαμεν, qui est la leçon du manuscrit. Mais son commentaire, que nous attendons encore, pourra seul nous éclairer sur l'ensemble du passage, dans lequel l'expression σχολικὴ ἀντιβολή, dont on ne connaît pas, je crois, d'autre emploi, présente une bien grave difficulté[1]. On en pourrait presque dire autant du sens de παράδοσις[2] mot très fréquent chez Apollonius, où il paraît souvent synonyme de παράθεσις, très usité chez les grammairiens pour désigner les citations d'auteurs. Voilà un exemple qui suffit pour montrer combien le texte d'Apollonius attend encore d'explications, et combien il laisse de questions à résoudre aux traducteurs[3]. Il n'est pas nécessaire d'y insister davantage.

En revenant ainsi à nos anciennes études sur Apollonius Dyscole, nous sommes frappé d'un synchronisme dont il nous sera permis de signaler l'intérêt.

Tandis que l'helléniste Bekker s'occupait de compléter et d'améliorer pour nous les textes de ce vieux grammairien, Franz Bopp publiait (en 1816) son mémorable essai sur le *Système de la conjugaison du sanscrit, comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique;* et il jetait les bases de son grand ouvrage sur la grammaire comparée des langues indo-européennes. Bientôt après s'ouvrait, pour les indianistes, le champ de la philologie védique. A côté du texte même des Védas, on commençait à étudier les traités de phonétique et de grammaire connus sous le nom de *Prâtiçâkhyas,* et l'on y saisissait avec admiration les principes d'une analyse merveilleusement subtile de la langue sacrée. En 1839 et dans les années suivantes, j'avais le bonheur d'écouter quelquefois, sur ces belles questions de la philosophie historique du langage, M. Eugène Burnouf, qui les éclairait des vives lumières de son érudition

[1] Voici pourtant un texte de Thucydide, que je rencontre à propos pour expliquer la locution καθίστασθαι εἰς ἀντιβολήν (*Guerre du Péloponèse*, VII, 75) : Πρὸς γὰρ ἀντιβολίαν καὶ ὀλοφυρμὸν τραπόμενοι ἐς ἀπορίαν καθίστασαν, ἄγειν τε σφᾶς ἀξιοῦντες, κτλ.

[2] Sur παράδοσις, voir notre *Apollonius Dyscole*, p. 34, 44, 70, 203, 204.

[3] Je ne veux pas omettre ici de signaler quelques ouvrages postérieurs en date au mémoire cité dans la note précédente, et qui contribuent fort utilement à l'explication des doctrines d'Apollonius, entre autres : K.-E.-A. Schmidt, *Beiträge zur Geschichte der Grammatik des Griechischen und des Lateinischen*, Halle, 1859, in-8°; G.-F. Schœmann, *Die Lehre von den Redetheilen nach den Alten*, Berlin, 1862, in-8°.

et de son génie pénétrant; et, plus d'une fois, je lui avais modestement soumis le résultat de mes études sur Apollonius, quelques essais de traduction des pages où se marquait le dernier progrès de la théorie des langues chez les Grecs. De ces lectures, rapprochées des résultats obtenus par les indianistes sur les théories de Panini, le principal des grammairiens hindous, ressortait un contraste singulier et instructif. D'une part, on voyait la théorie du langage s'élaborer avec Platon et Aristote, puis avec les stoïciens et les philologues d'Alexandrie; atteindre son apogée, au temps des Antonins, dans les ouvrages d'Apollonius et d'Hérodien. Deux caractères distinguent cette grammaire des Hellènes, à laquelle les Romains n'ont presque rien ajouté : d'abord, l'ignorance ou le dédain des langues étrangères à l'hellénisme; puis la prédominance de l'esprit philosophique sur ce que l'on appelle aujourd'hui la *morphologie*. D'autre part, chez les Hindous, la grammaire commence par une constatation religieuse des formes du texte sacré, par une analyse singulièrement subtile de l'alphabet, des combinaisons de voyelles et de consonnes[1], et plus tard, de la dérivation et de la formation des mots. La théorie des parties du discours ne se dégage que lentement de ce travail, scrupuleux jusqu'à la superstition, qui semble l'œuvre liturgique d'un collège de prêtres plutôt que le produit d'une libre école de philologues et de penseurs. Toutes les règles tendent à se résumer sous des formules dont la brièveté se prête mal aux efforts de nos traducteurs modernes, et dont l'obscurité crée, à chaque page et presque à chaque ligne, des embarras aux interprètes les plus sagaces de notre Occident. Ainsi, chez deux peuples de même famille, se sont développées séparément deux sciences du langage, deux sciences tout à fait distinctes, dont le rapprochement éclaire d'un jour nouveau les méthodes d'analyse pratiquées, avec une précision croissante, par les Bopp, les Burnouf, les Max Müller et leurs disciples. Aux grammairiens de l'Inde on doit surtout l'art d'une sorte d'*organographie* des langues; aux Grecs, l'art des classifications et des définitions philosophiques.

Que de réflexions ne suggère pas ce simple et rapide rapprochement entre les deux traditions de la grammaire savante. Je n'en ferai qu'une seule pour terminer : C'est qu'il était opportun pour nous de rassembler,

[1] A quel point les Grecs sont restés pauvres en ce genre de spéculation, c'est ce que l'on peut voir en comparant les extraits de grammaires byzantines publiées (Leipzig, 1822) par Gœttling sous le nom de Theodosius (p. 12 et suiv.), et le *Prâtiçâkyas* du Rig-Véda, traduit en français par M. Adolphe Régnier (Paris, 1857-1859, *Extraits du Journal Asiatique*). Cf. les faits réunis dans notre *Apollonius Dyscole*, p. 12-13.

comme on le fait aujourd'hui, les débris de la science amassée par un Apollonius et un Hérodien, quand de leur côté les indianistes mettent à notre portée, par d'intelligentes traductions et par des commentaires approfondis, les œuvres grammaticales de l'Inde antique.

É. EGGER.

AN HISTORY OF GREEK SCULPTURE, from the earliest times down to the age of Pheidias, by A. S. Murray, of the department of Greek and Roman antiquities, British Museum. Murray, 1880, 1 vol. in-8°, avec figures. (*Histoire de la sculpture grecque, depuis les origines jusqu'au temps de Phidias, par A.-S. Murray, conservateur adjoint des antiques au Musée britannique.*)

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le chapitre IV de M. Murray est consacré tout entier aux origines de l'art du modelage en terre et de la fonte de bronze. L'auteur fait ressortir le lien qui rattache l'un à l'autre ces deux procédés; on avait commencé par faire des figures en bronze composées de plaques métalliques battues au marteau et réunies par des rivets; on ne put songer à couler des figures en fonte pleine, puis bientôt en fonte creuse, que lorsque l'on eut pris l'habitude de manier avec aisance l'argile plastique et que l'on sut ainsi préparer le modèle en terre et le moule dressé sur ce modèle. Nous regrettons seulement de ne rien trouver ici sur les origines de cette industrie du bronze qui paraît remonter si haut en Égypte et en Chaldée; c'était le lieu d'indiquer par quelles voies était arrivée aux Grecs la connaissance de ce précieux alliage que donne le mélange du cuivre et de l'étain; il convenait de chercher par qui leur avaient été enseignés les procédés qu'ils appliquèrent successivement, depuis le travail au marteau et l'assemblage des plaques rivées, jusqu'à la perfection de la fonte légère et creuse, adroitement retouchée au ciseau. A ce pro-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier 1882; pour le deuxième, le cahier de mars.

pos, on trouve reproduit ici, en tête du volume, un curieux vase du musée de Berlin qui a été publié par Gerhard; il représente l'intérieur d'un atelier où fondeurs et sculpteurs sont occupés, les uns à couler le bronze, les autres à rapprocher et à souder les différentes pièces, fondues séparément, de deux statues. Celles-ci représentent un groupe analogue à celui des deux frontons d'Égine, un combattant qui protège le corps d'un compagnon tombé dans la bataille.

Dans les chapitres v et vi sont passés en revue les plus anciens monuments de la sculpture grecque qui soient arrivés jusqu'à nous. Cette étude s'ouvre par une remarque très juste sur le rôle que joue la polychromie dans cette ancienne sculpture, et sur la peine que les Grecs eux-mêmes éprouvent à séparer la forme de la couleur qui la revêt dans la nature. Tantôt par l'emploi de matières qui possèdent une coloration naturelle, comme l'ivoire ou l'or et l'argent, tantôt à l'aide de tons étendus au pinceau sur l'argile et sur le marbre, la statuaire persiste, pendant plusieurs siècles, à rechercher les effets qui appartiennent en propre à la peinture; ce sera très tard seulement, après le siècle de Phidias, que sera consommée d'une manière définitive la séparation de deux arts qui ont bien même objet, mais qui reposent sur des abstractions et des conventions différentes.

Les caractères que devaient présenter les ouvrages des anciennes écoles de Chios et de Naxos sont indiqués, mais avec quelque sécheresse et d'une manière un peu vague; peut-être cette partie de l'exposition aurait-elle pu devenir plus intéressante à l'aide d'une description des statues archaïques récemment découvertes par M. Homolle dans ses fouilles de Délos; nous sommes étonné de voir qu'il n'en soit fait aucune mention en cet endroit. Sur le trône d'Apollon Amycléen et sur les bas-reliefs dont il était décoré, l'auteur passe assez vite; il adopte, pour grouper les sujets indiqués par Pausanias, l'ordre proposé par Brunn.

A propos de ce monument, M. Murray fait une remarque sur laquelle il revient quand il étudie d'après Benndorf, dans le chapitre vi, les plus anciennes métopes de Sélinonte[1]. Pendant toute la première période de leur développement, les Grecs paraissent avoir pris surtout plaisir à la représentation de scènes de meurtre et de violence, auxquelles se mêle parfois une légère pointe de comique. Ils ne semblent pas avoir encore un goût aussi marqué pour ces sujets aimables et gracieux où

[1] D. Benndorf, *Die Metopen von Selinunt, mit Untersuchungen ueber die Geschichte, die Topographie und die Tempel von Selinunt*, 1 vol. in-4°. Berlin, 1873 (avec 13 planches).

leur art se complaira plus tard. C'est que ces derniers ne peuvent toucher l'esprit que quand les mérites d'une exécution savante en dégagent le charme et en rendent l'expression très claire et très sensible. Il en est tout autrement pour les épisodes empruntés aux parties les plus sombres et les plus dramatiques des vieux mythes; par eux-mêmes, de quelque manière imparfaite qu'ils soient mis en œuvre, ils frappent l'imagination. La foule y trouvait un plaisir analogue à celui que lui offrent aujourd'hui soit les tableaux de bataille, soit les journaux illustrés qui représentent, de la manière la plus grossière, les attentats et les crimes dont s'occupe le public; dans les quartiers populaires, on est sûr de trouver toujours des curieux attroupés devant ces mauvaises et brutales estampes. On peut en dire autant des sujets qui sont de nature à provoquer le rire. Ce devait être un amusement pour le paysan sicilien que de regarder Hercule qui porte sur ses épaules, attachés à une pièce de bois, les jambes en l'air et la tête pendante, les deux Cercopes, semblables à deux bêtes fauves que le chasseur ramène ainsi de la forêt où il les a prises vivantes. Les figures ont beau être d'un travail encore très gauche, le campagnard en saisit aisément le sens; la singularité bouffonne du mouvement le met en joie. La remarque est juste et l'historien aurait pu y insister davantage; ici, comme dans bien des pages de son livre, il se contente peut-être trop d'indiquer brièvement sa pensée. *Intelligenti pauca*, dit le proverbe. Fort bien, dans la conversation, parce que l'on choisit et que l'on connaît ses interlocuteurs; mais le professeur et l'écrivain ne doivent pas se borner à parler et à écrire pour le petit nombre de ceux qui comprennent à demi-mot. Dans l'enseignement et dans le livre, ce sont les intelligences moyennes que l'on doit avoir en vue; il faut développer sa pensée et l'exposer tout entière.

Il y a de bonnes observations dans la comparaison que le critique institue entre les différentes figures où l'on s'accorde en général à reconnaître le type archaïque d'Apollon; mais nous ne pouvons le suivre dans toutes ses appréciations et les discuter l'une après l'autre; cette analyse risquerait de prendre les proportions du livre qu'elle est destinée à faire connaître. Nous avons insisté sur les premiers chapitres du livre, de manière à en bien faire connaître l'esprit et la méthode; nous devrons désormais nous borner à des indications très sommaires.

On trouvera décrits et figurés ici, pour la première fois, si nous ne nous trompons, des bas-reliefs archaïques provenant d'Éphèse, qui appartiennent au Musée britannique[1]; ils proviennent d'Éphèse, et, selon

[1] Pages 111-113.

toute apparence, ils faisaient partie de la décoration du premier temple d'Artémis. Ils ne manquent pas d'intérêt, quoiqu'ils soient réduits, par malheur, en très menus fragments.

Rien de bien nouveau sur les statues retrouvées le long de la voie sacrée des Branchides ni sur le monument lycien de Xanthos, qui est connu sous le nom de *Tombeau des Harpyies*. Ce dernier ouvrage, M. Murray n'en présente pas une nouvelle interprétation; il paraît incliner vers celle que Curtius en a proposée. Ce sont d'ailleurs surtout les questions d'exécution et de style qui l'intéressent. A ce point de vue, il signale les curieuses ressemblances qui rattachent d'autres sculptures funéraires de la Lycie, également rapportées par Fellows, d'une part aux sculptures de Persépolis, de l'autre aux productions de l'art grec archaïque. Il y a là un art mixte et composite qui mérite d'appeler une sérieuse attention; la place qu'il occupe dans l'ensemble du développement de la statuaire n'a pas encore été étudiée d'assez près et déterminée avec une assez rigoureuse exactitude. Certaines analogies permettent aussi à M. Murray de rapprocher ces bas-reliefs lyciens et ceux qui décorent un sarcophage cypriote trouvé par M. de Cesnola et plusieurs fois publié. Là encore, l'auteur suggère plutôt d'utiles réflexions qu'il n'arrive à des conclusions positives; mais peut-être convient-il d'attendre de nouvelles découvertes pour définir le rôle et le caractère de ce que l'on peut appeler la branche orientale de la plastique grecque. Les pages, d'ailleurs intéressantes, qui sont consacrées aux bas-reliefs d'Assos que possède le Louvre devront être revues et complétées lorsqu'auront été mis sous les yeux des archéologues les fragments de cette frise qui ont été récemment dégagés et recueillis par l'*Institut archéologique américain*[1].

Dans le chapitre VII, où M. Murray expose le peu que l'on sait des anciennes écoles d'Argos, de Sicyone et d'Egine, nous ne remarquons pas de vues qui lui appartiennent en propre. Nous en dirons autant du chapitre VIII, où sont décrites les fameuses sculptures des deux frontons, conservées à Munich; on y trouvera l'indication exacte des dernières recherches auxquelles ont donné lieu ces figures et la critique des tentatives qui ont été faites pour en changer la place dans le fronton et pour en augmenter le nombre.

Dans les cinq derniers chapitres de son livre (IX à XIII), M. Murray traite de cette dernière période de l'art archaïque qui confine de si près à la perfection; il se transporte sur le terrain où l'art, avec Phidias, pro-

[1] Sur les premiers résultats de ces fouilles, voir la *Revue archéologique*, décembre 1881.

duira ces chefs-d'œuvre que la Grèce acclamera comme la plus haute expression de son génie plastique. Phidias et les grands travaux de sculpture exécutés sous sa direction à l'Acropole d'Athènes sont réservés pour le second volume de cette histoire; mais la fin de ce premier volume contient tous les faits et toutes les observations qui peuvent préparer l'esprit à comprendre les derniers pas et les derniers efforts par lesquels l'école attique atteindra ce sommet. Cette école est donc, dans ces pages, l'objet d'une étude particulièrement attentive; on y signale ceux de ses ouvrages principaux qui nous sont connus ou par des descriptions anciennes ou par des copies et des imitations postérieures, à travers lesquelles nous pouvons, jusqu'à un certain point, entrevoir et deviner l'original.

C'est à ce point de vue que sont rapprochées et discutées les données, incomplètes et souvent contradictoires, que nous possédons sur des statuaires tels que Critios et Nésiotès, les auteurs du groupe célèbre des *Tyrannicides*, et Kalamis, le plus grand nom de la statuaire athénienne avant Phidias.

Nous signalerons particulièrement les remarques auxquelles donne lieu une statue célèbre de Kalamis, l'*Apollon Alexicacos;* M. Murray en retrouve les traits caractéristiques dans plusieurs figures que renferment différents musées de l'Europe, et particulièrement dans une tête de marbre du Musée britannique, provenant de Cyrène, sur laquelle, croyons-nous, l'attention n'avait pas encore été appelée.

Ce n'était pas seulement à Athènes que, dans cette première moitié du cinquième siècle avant notre ère, l'art du sculpteur était cultivé avec une sincère ardeur et avec un amour passionné de la beauté; partout, ou du moins sur bien des points de la Grèce continentale et insulaire, grâce à la munificence de princes tels que les tyrans de Sicile ou de Cyrène et à la généreuse émulation des cités libres, les statuaires étaient accablés de commandes.

Provoqués sans cesse à de nouvelles entreprises et à de nouvelles recherches, ils travaillaient à s'affranchir des conventions qui avaient si longtemps entravé les progrès de la plastique. Nombre de maîtres, dont quelques-uns de premier ordre, étudiaient curieusement la forme vivante; ils s'acharnaient à en saisir tous les aspects, ils ambitionnaient d'en offrir une représentation qui fût tout à la fois fidèle par la vérité du détail pris sur le vif, et idéale par la noblesse et la pureté de traits que la nature n'offre guère réunis dans un même modèle, et qu'il faut emprunter à des individus différents. C'est à ce titre que l'historien apprécie les caractères des métopes de l'un des temples de Sélinonte, de celui que désigne la

lettre F sur le plan de Benndorf[1]; ensuite, soit à l'aide des textes classiques, soit par le moyen de ces répliques postérieures dont quelques-unes sont arrivées jusqu'à nous, il essaye de se faire une idée du talent et de l'œuvre des Pythagoras de Rhegium, des Myron et des Polyclète. Ce qu'il y avait de réalisme dans la tendance et le style de Myron est indiqué avec précision. C'est surtout par l'étude du *Discobole* du palais Massimi, à Rome, que M. Murray parvient à dégager, des termes si obscurs qu'emploie Pline à ce propos, les éléments d'une définition très vraisemblable de la manière de cet artiste. Tout en ne dissimulant pas les objections, il inclinerait, semble-t-il, avec quelques archéologues contemporains, à voir dans le *Tireur d'épine* du Capitole une copie de Myron; nous sommes de ceux qui attribueraient bien plutôt cette charmante figure à une école très postérieure, à celle de Pasitélès par exemple. Quant au lien par lequel les bas-reliefs du temple de Thésée se rattacheraient à l'école de Myron, les raisons invoquées pour justifier ce rapprochement nous paraissent bien légères et presque insaisissables. Nous avons peine aussi à comprendre la place qui a été assignée ici à l'étude et à la description des plus modernes d'entre les métopes de Sélinonte; le motif que donne l'auteur du parti qu'il a pris ne nous semble pas avoir grande valeur. Nous préférons la division adoptée par Overbeck : dans chaque période, il commence par établir, telle qu'on peut la reconstituer d'après les sources antiques, l'histoire des principaux artistes; puis il fait connaître les œuvres conservées qui paraissent, d'après leur caractère, appartenir à la même période, mais que nous n'avons aucune raison sérieuse de prêter à tel sculpteur plutôt qu'à tel autre. Sans doute nous aimerions mieux pouvoir mettre chaque figure ou chaque fragment au compte d'un sculpteur célèbre, expliquer la gloire des statuaires fameux par le mérite de leurs œuvres et trouver dans les œuvres la confirmation des jugements que les anciens avaient portés et nous ont transmis au sujet de tel ou tel maître; mais l'état de nos connaissances est loin de nous mettre en mesure de procéder ainsi, et force nous est de nous résigner à la méthode d'exposition qui nous expose le moins à mettre en avant des hypothèses à l'appui desquelles on ne saurait présenter même un commencement de preuve.

Le chapitre sur Polyclète est intéressant; il donne, dans son ensemble, une idée juste du rôle de cet artiste et du caractère de son talent; mais vous y chercheriez en vain, sur les motifs qui ont pu conduire Polyclète à la recherche et à l'adoption du *canon* qui lui était attribué, de fines et

[1] O. Benndorf, *Die Metopen von Selinunt*, pl. XII.

profondes réflexions comme celles que M. Eugène Guillaume vient de présenter à propos de la statue du *Doryphore*, en marbre, qui, trouvée à Herculanum, appartient maintenant au musée de Naples[1]. Nous sommes surpris aussi de ne pas trouver ici au moins une mention de ces fragments qui proviennent de l'Heræon d'Argos et qu'il paraît naturel de rattacher tout au moins à l'école de Polyclète; dès 1867, dans la *Revue archéologique*, M. François Lenormant a appelé l'attention sur ces débris, malheureusement très mutilés, qui paraissent appartenir pour la plupart à une frise de la *cella;* il a même publié, d'après une photographie, une charmante tête de femme qui donne une haute idée de l'élégance de cette décoration sculpturale[2].

Le dernier chapitre, intitulé *La sculpture dans la Grèce du nord*, n'est qu'une rapide esquisse. L'auteur y signale des monuments tels que les bas-reliefs de Thasos rapportés au Louvre par M. Miller, et que la stèle de Pharsale, un des fruits de la mission de M. Heuzey; mais il renvoie à un autre moment l'étude des ouvrages que le seul maître de cette école dont le nom nous soit connu, Pæonios de Mendé, a laissés à Olympie, où ils ont été récemment retrouvés et rendus à la lumière. En fermant le livre, on se demande comment il se fait que nulle part il n'y soit question du beau bas-relief d'Éleusis qui représente Triptolème devant Déméter et Koré? N'est-ce pas une des œuvres qui caractérisent le mieux la période au terme de laquelle s'arrête M. Murray, le moment où les vieilles conventions ne se font plus sentir qu'à la symétrie trop marquée qui règne encore soit dans le groupement des figures, soit dans l'arrangement des plis de la draperie? A cela près, la forme a déjà cette noblesse et cette grâce qui font le mérite des œuvres de la grande époque: cette légère teinte et comme ce vague reflet d'archaïsme ne font que donner à la physionomie de l'ouvrage un charme de plus, celui que les délicats goûtent si vivement dans les tableaux de la première manière de Raphaël, par exemple dans le *Sposalizio* de Milan.

Ce premier volume n'a pas de conclusion; ce serait là un défaut de composition qui prêterait à la critique, si, par là-même, l'auteur ne semblait prendre l'engagemeut tacite de publier à bref délai son second volume. Celui-ci, qui s'ouvrira par l'étude de l'œuvre de Phidias, sera le bien venu: M. Murray a sous les yeux les *marbres d'Elgin*, il vit, si l'on peut ainsi parler, dans leur intimité; il a d'ailleurs eu déjà l'occasion de

[1] Dans la troisième livraison des *Monuments de l'art antique* publiés sous la direction de M. Olivier Rayet, in-folio, Quantin, 1881-1882. — [2] *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XVI, p. 116.

montrer qu'il les a étudiés de très près et qu'il a réfléchi à tous ces problèmes obscurs et compliqués que soulèvent les tentatives où s'épuisent les archéologues pour restituer l'ensemble de la décoration sculpturale du Parthénon[1]. Nous n'exprimerons qu'un vœu, c'est que l'exécution des figures qui servent à l'illustration de l'ouvrage soit un peu plus soignée : quelques-unes d'entre elles laissent vraiment trop à désirer, même pour un livre qui, par son format et son prix, s'adresse plutôt au grand public qu'aux archéologues de profession. Nous savons la difficulté de la tâche; nous n'ignorons pas combien de surprises désagréables ménagent à l'auteur du texte les légèretés du dessinateur, les trahisons du graveur, les lourdeurs du tirage typographique. Tant que l'on ne peut recourir aux grandes dimensions et au luxe de l'in-folio, avec les procédés de reproduction que lui seul permet et comporte, on est obligé de se contenter d'à peu près; mais encore est-il possible de donner des monuments une image un peu moins infidèle. Peut-être M. Murray, sans rien changer aux conditions qui lui ont été faites, atteindrait-il ce résultat en diminuant le nombre des figures, mais en n'en donnant que de meilleures, qui aient été exécutées sous ses yeux et sous son intelligente et attentive surveillance. En pareille matière, la qualité vaut mieux que la quantité.

Georges PERROT.

SUR LES POÈMES LATINS ATTRIBUÉS À SAINT BERNARD.

TROISIÈME ARTICLE[2].

II. *Dogma vivendi. — Formula vivendi. — De multimodis erroribus humanæ fragilitatis. — Sequentia de die judicii.* — Saint Bernard fut un homme d'action, plein de grands desseins, constamment occupé d'importantes affaires et plus jaloux de les conduire à bonne fin par la vigueur que par l'adresse. L'histoire le faisant ainsi connaître, on se le

[1] Voir, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXVIII, p. 139, l'article de M. Murray intitulé *La frise orientale du Parthénon* (avec une planche).

[2] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de février et mars 1882.

représente volontiers le front haut et fier, avec ce regard ferme et vif qui commande l'obéissance. Mais tel n'était déjà plus, dès le XIII^e siècle, le saint Bernard légendaire. Le vaillant porte-enseigne de l'Église militante avait été dès lors remplacé, dans l'imagination de la foule, par un moine morose, un reclus pénitent, qui, les yeux fermés au spectacle du monde, toujours pleurait, toujours priait. C'est pourquoi l'on a mis à sa charge tant de poèmes lugubres.

A cette série appartiennent encore plusieurs pièces entre lesquelles nous mentionnerons d'abord celle que les manuscrits intitulent tantôt *Dogma*, tantôt *Modus vivendi*, en vers léonins, dont voici le début :

Hæc tibi vivendi sit formula proficiendi.
Qui cupis ardenter Domino servire libenter,
Sæpe recorderis, bone frater, quod morieris...

Le reste est du même style. C'est, comme on le voit, un style qui manque d'élégance. Un seul manuscrit donne ces vers à saint Bernard, et c'est un manuscrit du XV^e siècle, conservé dans la bibliothèque de Saint-Marc à Venise [1]. Mais nous pouvons en désigner quatre autres où ils sont anonymes : ce sont les n^os 2822, 4428, 14803 de Munich et 4108 de Vienne. En fait, l'auteur de ces vers est inconnu.

On nous dispense d'insister sur de telles œuvres. Cependant il nous faut mentionner, quelles qu'elles soient, toutes celles qu'on a mises au compte de saint Bernard, et rechercher pourquoi certains copistes ou certains libraires leur ont fait ce grand honneur.

— Un poème en vers rythmiques, qui ressemble beaucoup au précédent et ne vaut pas mieux, se lit encore sous le nom du saint abbé dans le n° 11745 de Munich. Il s'agit de cent quatre-vingt-neuf lignes, bien ou mal rimées, dont il suffit assurément de citer les premières :

Christus nobis tradidit formam hanc vivendi,
Ut mundana vanitas possit vilipendi
Et æternum gaudium possit comprehendi...

Ce pitoyable poème, intitulé tantôt *Forma*, tantôt *Formula vivendi*, ou bien encore *Vita religiosorum*, *Instructio contemplativæ vitæ*, etc., eut un grand succès, car il en existe beaucoup de copies; mais, empressons-nous de le dire, aucune n'est du temps de saint Bernard, le poème ayant été composé deux siècles après sa mort. De ces copies la plupart sont ano-

[1] Valentinelli, *Bibl. man. S. Marci*, t. II, p. 207.

nymes, comme, par exemple, celles qu'on rencontre dans les n^{os} 224 de Valenciennes, 641, 2837, 3594, 5015 et 14357 de Munich. On le voit, c'est à Munich que l'œuvre fut surtout goûtée, et ce sont deux autres manuscrits de Munich, les n^{os} 7746 et 11724, qui nous font connaître le nom de l'auteur, Henri de Langenstein, nommé dans l'école Henri de Hesse, vice-chancelier de l'Université de Paris, qui mourut à Vienne dans les dernières années du XIV^{e} siècle. Il nous plaît de lui restituer son bien.

— Ainsi commence la pièce plus courte, mais d'une confection beaucoup plus laborieuse, qui a pour titre *De multimodis erroribus humanæ fragilitatis :*

> Flete, perhorrete, lugete, pavete, dolete,
> Flenda, perhorrenda, lugenda, pavenda, dolenda.
> Ætates, anni, vitium, peccata, tyranni,
> Currunt, labuntur, remanet, crescunt, statuuntur.
> Virtus, Ecclesia, clerus, mammon, simonia,
> Cessat, calcatur, ambit, regnat, dominatur...

En tout, dix-huit distiques de la même facture. Assurément il est impossible d'imaginer rien de plus contraire au génie de la poésie que cet enchevêtrement de substantifs et de verbes discordants. On a bien vite compris l'artifice; mais ce qu'on ne comprend pas, c'est qu'un poète quelconque l'ait inventé. Eh bien, ce qui doit surprendre encore plus, l'invention fut généralement trouvée si merveilleuse, que, durant trois siècles, du XI^{e} au XIII^{e}, presque tous les maîtres ont fait de ces vers-là. Nous en avons de Pierre le Peintre, de Pierre Riga, de Matthieu de Vendôme, de beaucoup d'autres.

Nos dix-huit distiques ont eux-mêmes longtemps flatté le goût du public lettré, et nous en avons conservé d'assez nombreuses copies, qui sont, pour la plupart, anonymes. Comme telles nous pouvons citer celles que nous offrent les n^{os} 246 D de Charleville, 437 de Cambrai, 115 de Saint-Omer et 19488 de Munich. On nous en signale encore une semblable dans la collection jadis formée par Jérôme Casanate [1]. La pièce est de même imprimée sans aucun nom d'auteur parmi les *Carmina burana*, page 38. Cependant elle porte le nom de saint Bernard dans le n° 372 de Douai. C'est, dit-on, un très beau manuscrit et d'un âge respectable; mais il manque d'autorité, car il y a plus d'une attribution d'une fausseté manifeste. Celle-ci, notamment, sera rejetée sans aucune hésitation

[1] Pertz, *Monum. German.*, t. XX Scriptor., p. 106, note 83.

dès que nous aurons donné sur la pièce elle-même quelques explications certainement inattendues.

Cette pièce est, dans les manuscrits cités, un poème court, mais complet, sous un titre particulier. Eh bien, c'est en réalité tout autre chose; c'est un fragment d'un assez long discours, et ce discours appartient, sauf quelques changements, à la Vie de saint Bertin, par l'abbé Simon, *Vita sancti Bertini metrica*, que M. Morand a récemment publiée d'après un manuscrit de Boulogne-sur-Mer[1]. Le duc Walbert étant venu trouver saint Bertin dans sa retraite, celui-ci, pour honorer son hôte illustre, le sermonne d'abord en vers catapultes, puis, changeant de rythme, lui récite les distiques ridicules dont les premiers se lisent plus haut. On croit savoir que Simon, abbé de Saint-Bertin, fit son poème entre les années 1136 et 1148[2]. Il était donc contemporain de saint Bernard. Cela pourtant n'excuse pas le copiste qui a pris l'un pour l'autre.

— La dernière des pièces désignées dans la rubrique se rapporte au jugement dernier. Selon Gavanti, Bzovius et Léandre Alberti[3], plusieurs bibliographes, qu'ils ne nomment pas, se seraient gravement trompés en attribuant à saint Bernard cette séquence du XIIIe siècle :

Cum recordor[4] moriturus
Quid post mortem sim futurus,
Terror me terret venturus,
Quem expecto non securus...

L'auteur serait, assurent-ils, le cardinal Latino Malabranca, dit Frangipane, qu'on appelle encore le cardinal Orsini. Ce qui n'a pas empêché M. Daniel de persister dans l'opinion émise par les bibliographes censurés, et d'imprimer de nouveau sous le nom de saint Bernard les deux strophes de ladite séquence[5]. Mais avons-nous simplement à dire que M. Daniel s'est ici trompé, la restitution faite par Gavanti méritant une pleine confiance? Nous ne saurions nous en tenir là; la question n'est pas, en effet, résolue; elle est à résoudre.

Faisons d'abord remarquer que la prétendue séquence est encore un fragment de poème. Gavanti, Bzovius et Léandre Alberti ont pu rencontrer, dans quelques manuscrits, ce fragment isolé, comme il l'est, par exemple, dans le n° 902 (fol. 183) de la bibliothèque Mazarine; mais les huit vers qui le composent sont tirés d'un poème qui n'en a pas

[1] *Collect. de docum. inéd.* Mélanges historiques, t. I, p. 30.
[2] *Ibid.*, p. 8.
[3] Leyser, *Hist. poetar.*, p. 423.
[4] Ailleurs : *Cum revolvo.*
[5] Daniel, *Thesaur. hymnol.*, t. II, p. 123.

moins de trois cent quatre-vingt-huit[1], et ce long poème, commençant par :

> Heu! heu! mala mundi vita,
> Quare me delectas ita?

se trouve dans les n°s 2389 et 15163 de la Bibliothèque nationale, ainsi que dans les n°s 424 de Berne, 3121 de Vienne et 5833 de Munich. Ajoutons qu'Eugène de Levis l'a depuis longtemps publié tout entier dans ses *Anecdota sacra*, p. 119, 124, que M. Édel. Du Méril l'a donné de nouveau, le croyant inédit, dans ses *Poésies populaires du moyen âge*, p. 108, et que nous en avons enfin une troisième édition faite récemment par M. Mone sur deux manuscrits de Trèves et de Reichenau[2]. Voilà pour ce qui concerne l'œuvre elle-même. Maintenant, pour ce qui touche l'auteur, disons d'abord qu'il n'est nommé dans aucun manuscrit. Les bibliographes suivis par M. Daniel n'ont donc pu rapporter à saint Bernard un fragment de cette œuvre qu'en faisant de leur chef, sans garants, une attribution plus ou moins téméraire. Or, non seulement le style négligé de cette pièce ne rappelle en rien celui de saint Bernard, mais encore elle nous offre, dès la première strophe, toute une série d'allusions à la vie de l'auteur, où l'on voit clairement qu'il était séculier, non régulier. Saint Bernard n'a donc point affaire ici.

Est-il néanmoins certain que la pièce soit du cardinal Latino Malabranca? Ce cardinal, étant homme d'esprit et lettré, peut avoir laissé quelques poèmes. Cependant presque tous ceux qu'on lui donne lui sont disputés. Ainsi, quand on le dit auteur de la prose *Dies iræ*[3], les Mineurs crient au larcin et la revendiquent pour deux de leurs confrères, les uns pour Thomas de Celano[4], les autres pour saint Bonaventure. Mais, quel que soit l'auteur véritable du *Dies iræ*, voici des témoignages qui contestent au cardinal Malabranca, sinon la fausse séquence, du moins le poème dont elle ne devait pas être séparée. Eugène de Levis le réclame pour un Franciscain très peu connu, Pierre Gonnella de Tortone, et Salimbene pour Primat[5]. Mais que valent elles-mêmes ces assertions contradictoires?

Le n° 2389 de la Bibliothèque nationale nous est signalé comme un

[1] Nous en pouvons citer d'autres extraits. Ainsi, dans son *Catalogue des mss. de Turin*, Pasini mentionne, t. II, p. 273, un extrait différent qui commence par :

> Cum revolvo puro corde
> In qua mundus manet sorde...

[2] *Hymni latini*, t. I, pp. 411, 415.

[3] Eggs, *Purpura docta*, t. I, p. 223.

[4] Wadding, *Annal. Minor.* ad. ann. 1228, art. 78.

[5] Salimbene, *Chron.*, p. 357.

manuscrit du XIIe siècle, et sûrement il n'est pas postérieur au premier quart du XIIIe. Le poème dont il nous offre une copie défectueuse, incomplète, conséquemment faite sur une autre, n'est donc pas de Latino Malabranca, nommé cardinal en 1278, mort en 1294. Pour la même raison il n'est pas de Pierre Gonnella, qui vécut, au rapport de Sbaraglia, dans les dernières années du XIIIe siècle ou les premières du XIVe [1]. Ainsi deux des auteurs allégués doivent être et sont écartés. Reste le troisième, Primat. Salimbene, qui le désigne, est certainement beaucoup plus digne de notre confiance que Gavanti, Bzovius et Levis. Né dans la ville de Parme en l'année 1221, il rédigeait sa Chronique en l'année 1282; quand donc il assignait le poème à Primat, il ne faisait pas une conjecture; il reproduisait le témoignage d'une tradition qui n'avait pas encore beaucoup vieilli. Mais nous avons distingué deux poètes surnommés Primat : l'un, d'Orléans, qui vivait au milieu du XIIe siècle, au temps de saint Bernard; l'autre, de Cologne, qui parut à la fin du même siècle et se fit surtout connaître dans les premières années du suivant [2]. Auquel des deux la pièce est-elle attribuée par Salimbene? Elle est en vers rythmiques, et l'un et l'autre ils n'ont guère composé que de ces vers-là. C'est la complainte d'un pécheur qui s'accuse d'avoir cédé trop souvent aux séductions de la vie mondaine, et qui, craignant l'arrêt de son juge, implore sa miséricorde. Eh bien, les deux Primat n'ont pas eu meilleur renom l'un que l'autre; ils ont encore eu cela de commun qu'ils ont été deux vauriens. Si donc nous n'hésitons pas à croire que l'auteur du poème est l'un des Primat, nous ne savons si c'est celui d'Orléans ou celui de Cologne.

III. *Floretus.* — Quoique ayant, disait-on, professé le mépris de ce monde, saint Bernard avait néanmoins pris soin d'enseigner aux jeunes mondains quels sont les usages et les lois de la bonne compagnie. Telle est la matière d'un poème intitulé *Floretus*, souvent copié, souvent imprimé, qui commence par

> Nomine Floretus liber incipit ad bona cœptus,
> Semper erit tutus ejus documenta secutus.

Parlant ailleurs de ce poème, nous en avons déjà désigné douze copies anonymes [3]. En voici d'autres qui le sont pareillement : Mazarine, 902;

[1] Sbaraglia, *Suppl. scriptor. Waddingi*, p. 732. — [2] *Notices et extr. des mss.*, t. XXIX, part. II, p. 259 et suiv. — [3] *Notices et extr. des mss.*, t. XXVII, part. II, p. 26.

Charleville, 234; Saint-Gall, 587; Berne, 205. Il est également sans aucun nom dans le volume publié par Denis Mellier où se trouvent en outre, comme nous l'avons dit, deux des poèmes *De contemptu mundi*. Cependant les éditions où le nom de saint Bernard se lit au titre ou dans la glose sont très nombreuses. Hain en mentionne six, dont quatre de Cologne, sans date, chez Henri Quentell; une de Strasbourg, de l'année 1478; une de Deventer, de l'année 1499. Ajoutons à cette liste une édition sans date de Trepperel; une autre, de l'année 1516, in-4°, donnée par le libraire Pierre Petit; deux autres enfin, des années 1513 et 1520, avec un commentaire de Jean de Gerson, publiées dans la ville de Lyon par les libraires Jean Huguetan et Jean Marion. Le *Floretus* est pareillement honoré du nom de saint Bernard dans toutes les éditions des *Auctores octo;* il s'y trouve non pas au titre, mais dans la glose, et cette glose a été reproduite, en 1499, par le libraire Lenoir, dans un recueil déjà cité, qui contient seulement six des auteurs, ou, pour mieux dire, six des poèmes précédemment unis.

Voilà donc bien des témoignages en faveur de saint Bernard, ou plutôt, car l'œuvre est détestable, contre lui. Mais ce sont tous des témoignages récents. Interrogeons les anciens copistes. « Nous convenons, « dit Clémencet, que ce poème porte le nom de saint Bernard dans « quelques manuscrits[1]. » Eh bien, c'est là ce dont, pour notre part, nous ne convenons pas. De tous les manuscrits que nous avons rencontrés, aucun ne nomme l'auteur saint Bernard, et c'est au xv[e] siècle que, pour la première fois, on a mis ce poème à son compte. L'attribution est imputable à quelque éditeur, peut-être simplement à quelque libraire.

Pour la justifier, on trouvait suffisant de conter une fable. Nous avons fait connaître celle qu'on avait fabriquée pour donner à saint Bernard le premier des poèmes *De contemptu mundi;* nous en lisons la suite dans les scolies du *Floretus*. Saint Bernard n'avait pu, dit-on, décider son jeune frère à quitter ce monde. Des vers si beaux, d'une éloquence si persuasive, ne l'avaient pas touché. Il résolut alors de montrer à ce jeune obstiné comment on peut, même hors du cloître, mériter l'estime des honnêtes gens et gagner le ciel. Voilà dans quelle intention il écrivit le *Floretus*.

On ne disait pas, il est vrai, qu'on avait la preuve du fait, mais on assurait que l'historiette venait de loin, transmise par la tradition. Les gens étaient donc à peu près libres d'y croire ou de n'y pas croire. C'était néanmoins rendre la tradition responsable d'une erreur qu'elle n'avait pas commise. Dans les manuscrits où le *Floretus* est mis à la

[1] *Histoire littéraire de saint Bernard*, p. 383.

charge de quelqu'un, on rencontre les noms de certain pape Clément, de saint Bonaventure et de Jean de Garlande [1]; jamais, comme nous l'avons dit, celui de saint Bernard.

Saint Bernard étant donc mis de côté, faut-il faire un choix entre Jean de Garlande, saint Bonaventure et le pape Clément? Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont tenu pour Jean de Garlande, mais sans appuyer leur opinion de quelque raison valable. En fait, on a toujours ignoré l'auteur de ce poème. S'il s'est caché par modestie, cette rare vertu l'aura bien servi. Le moyen âge nous a laissé beaucoup de mauvais poèmes; mais un des plus mauvais est certainement celui-ci. Il vaut donc mieux pour l'auteur qu'on ne sache pas son nom.

IV. *De fide sanctæ Trinitatis.* — Il s'agit ici de cinquante-six vers sur la Trinité, qui se terminent tous par le mot *esse*. Voici les premiers :

> Esse quod est ex se Deus est per quod datur esse;
> Quod non est ex se deitatis non habet esse.
> Esse quod est Deus est, cui verum competit esse....

Ces trois vers suffisent pour faire soupçonner l'agrément du poème entier. Nous avons déjà donné quelques renseignements sur cette facétie littéraire [2]. Publiée d'abord à Spire, en 1501, sous le nom de saint Bernard, elle fut admise par Mabillon dans sa première édition des œuvres de l'illustre abbé, t. V, p. 331. Mais on ne la retrouve plus ni dans la seconde ni dans les suivantes; ce qui prouve clairement que Mabillon avait reconnu, dès l'année 1690, l'erreur ou la fraude commise par l'imprimeur de Spire. Le même poème a plusieurs fois été publié sous le nom d'Hildebert, d'abord en l'année 1548, puis en l'année 1708; cependant l'éditeur de l'année 1708, Antoine Beaugendre, a cru devoir nous avertir lui-même que cette attribution lui semblait suspecte. Elle est, en effet, injurieuse pour Hildebert, et n'est d'ailleurs aucunement fondée, n'étant recommandée par aucun manuscrit. Ce n'est pas toutefois à dire que les manuscrits s'accordent ici beaucoup mieux que les imprimés. Si le n° 84 de Giessen nomme l'auteur Alain de Lille, le n° 339 de la Mazarine le nomme Pierre Abélard, et l'on ne doit pas plus se fier à l'un qu'à l'autre. Les seuls manuscrits qui nous fournissent, en ce cas, une information véridique sont les n°s 8865 et 16699 de la Bibliothèque nationale, où l'auteur est ainsi désigné : «Pierre, fils de

[1] *Notices et extr. des mss.*, t. XXVII, part. II, p. 25-27. — [2] *Notices et extr. des mss.*, t. XXVIII, part. II, p. 344.

« Jean, chanoine de Saint-Omer. » On l'appelle aussi Pierre le Peintre. C'était un assez méchant poète, qui se proposait presque toujours ainsi quelque difficulté, pour prendre plaisir à la vaincre.

V. *In ingressu claustri.* — *Dictamen ad religiosos.* — *Ad novitios.* — *Exhortatio ad contritionem.* — *Torneamentum.* — Voici maintenant une série de pièces sur les devoirs des moines et la vie du cloître. La première est intitulée, dans le n° 902 (fol. 195 v°) de la bibliothèque Mazarine : *Beatus Bernardus in ingressu sui claustri*, et, comme elle est inédite et courte, nous la publions :

Ad quid venisti, frater, meditare frequenter.
Obsequio Christi subjectus, vive decenter;
Esto tardiloquus, servi, lege, disce libenter;
Sis humilis, verba fratrum fer patienter;
Patribus antiquis caput inclina reverenter;
Sit confessori quod habes in mente patenter;
Non distendatur epulis ut tympana venter;
Sis sobrius vino, quia fallunt vina potantes[1];
Si sic ut moneo semper vivas sapienter,
Te locus iste bonus salvabit sufficienter.

Où le copiste de ces rimes les a-t-il prises? Il ne le dit pas, et nous n'en connaissons aucun autre texte. Il est probable qu'ils sont d'un moine, mais nous sommes très loin d'admettre que ce moine soit saint Bernard. Ce sont des badinages mal plaisants et tout à fait indignes de lui. Pour attribuer de tels vers à saint Bernard sur la foi d'un seul manuscrit, il faudrait au moins que ce manuscrit fût ancien, et le n° 902 de la Mazarine est du XVI^e siècle. Son témoignage est donc sans aucune valeur.

— Le *Dictamen ad religiosos* est une pièce rythmique commençant par :

Si vis esse cœnobita,
Hujus vitæ viam vita,

qui eut longtemps un succès presque mérité; ce qui l'a fait tardivement attribuer à saint Bernard. Elle est sous son nom dans un manuscrit de la bibliothèque privée du roi d'Espagne qui nous est signalé par M. P. Ewald[2], ainsi que dans les n^os 15163 (fol. 220) de la Bibliothèque nationale, 2051 de Troyes, 1166 (fol. 125) et 902 (fol. 192) de la Mazarine. Mais les quatre premiers de ces manuscrits sont du

[1] Avec *potantes* le vers est faux et ne rime pas. Peut-être faut-il lire *potenter*. —
[2] *Neues Archiv*, t. VI, p. 349.

XIV[e] siècle ou du XV[e], et le cinquième est, comme nous venons de le dire, du XVI[e]. On ne peut donc s'y fier. Avec plus de prudence le copiste du n° 413 de l'Arsenal l'a transcrite sous ce titre : *Doctrina peroptima quæ dicitur esse Bernardi*. L'auteur est désigné plus vaguement encore dans un manuscrit de Vienne; ce n'est plus que « certain moine de Clairvaux[1]. » Enfin d'autres copies sont complètement anonymes, notamment celles que contiennent les n[os] 14970 (fol. 67) de la Bibliothèque nationale et 641 (fol. 20) de Munich. Telles sont aussi les éditions : celle de Francowitz[2], celle de Fabricius[3], et une autre, beaucoup plus récente, de M. Friedlænder[4].

Non seulement cette pièce n'est pas de saint Bernard, mais elle n'est pas même de son temps. Il suffit, pour le faire soupçonner, d'en citer quelques vers, ceux-ci par exemple :

Non est tuum honorari
Velle, homo, vel laudari,
 Cum sis vitæ miseræ.
Quidquid hic honoris captas
Si non Deo totum aptas,
 Perdis tuum vivere.

Non tam facile honores,
Si sentirent et labores,
 Affectarent clerici.
Qui præesse, non prodesse,
Quærit perdit suum esse,
 Pœna dignus duplici.

Ad honores sunt parati,
Ad labores sunt ingrati
 Juvenes cum senibus.
Totum datur dignitati,
Parum aut nil sanctitati,
 His nostris temporibus.

Sic et vita laicorum
Parum differt a porcorum
 Consuetudinibus;
Supra modum epulantur,
Intus, foris, maculantur,
 Pleni malis moribus...

[1] Denis, *Cod. theol. Vindob.*, t. I, col. 2319.

[2] *Varia doctor. virorum de corrupto Ecclesiæ statu poem., cum præf. Matth. Flacii Illyrici*, p. 461.

[3] *Bibl. med. et inf. ætat.*, t. III, p. 310.

[4] *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1873, col. 96.

Le n° 14970 de la Bibliothèque nationale est du XIV^e siècle, et l'auteur de la copie contenue dans ce volume a donné pour titre à la pièce : *Complanctus lamentabilis status et morum clericorum modernorum*. Il y a donc vu la censure des mœurs de ses contemporains. S'est-il trompé? Nous ne le croyons pas. En tout cas, son témoignage a plus de valeur que celui des copistes venus après lui.

— Saint Bernard aurait aussi, dit-on, gourmandé les novices de Clairvaux. Dans le n° 338 de Douai se lit une autre pièce rythmique, intitulée *Exhortatio B. Bernardi abbatis ad novitios*, qui commence par :

Novitii, dulces mei,
Plantati in domo Dei,
Rogo studeatis ei...

La suite offre peut-être quelque intérêt; mais nous ne la connaissons pas. Brièvement indiquée dans le récent catalogue des manuscrits de Douai[1], la pièce n'existe pas ailleurs; ou, du moins, nous n'en avons rencontré jusqu'à ce jour aucune autre copie. Or quel crédit peut-on accorder au n° 338 de Douai? Il est daté, et la date qu'il porte est l'année 1471. Le XV^e siècle a mérité d'être particulièrement signalé comme le temps des fausses attributions. A toute pièce anonyme on imposait alors un nom quelconque, sans critique comme sans scrupule. L'auteur du catalogue que nous venons de citer, M. l'abbé Dehaisnes, aurait été certainement très satisfait d'avoir découvert dans ses manuscrits un poème ignoré de saint Bernard; mais, après avoir cité le titre de la pièce, il nous a conseillé lui-même de ne pas nous y fier. C'est un conseil que nous n'hésiterons pas à suivre.

— L'*Exhortatio ad contritionem*, commençant par :

Tu qui juste vel injuste,

est sous le nom de Saint Bernard dans le n° 933 de Saint-Gall, fol. 415. Mais ce manuscrit, qui est de l'année 1401, ne peut faire foi[2], et l'on n'en connaît pas un plus ancien.

— Quant au *Torneamentum B. Bernardi*, c'est encore le n° 902 de la Mazarine qui seul nous offre cette prose rimée sous le nom de saint Bernard. En voici les premiers vers :

Quando nocte[3] video in choro conventum,
Ad laudem dominicam quemlibet intentum,
Esse me considero ad torneamentum,
Ubi non est licitum ire somnolentum...

[1] *Catal. gén. des mss. des bibl. des dép.*, t. VI, p. 177. — [2] *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von S. Gallen*, p. 351. — [3] On lit ailleurs : *Cum in nocte.*

Le sujet est donc la comparaison de la vie monastique et d'un tournoi chevaleresque. Ajoutons que le poème a dix-neuf strophes ainsi rimées, ainsi finissant toutes par la même rime, ainsi parsemées de solécismes inexcusables.

Nous avons dit et répété pourquoi l'on ne peut se fier au manuscrit qui seul impute ce poème à saint Bernard. Tout démontre, d'ailleurs, l'inconvenance de l'imputation. On y chercherait en vain quelque trait heureux; il est d'un illettré sans esprit. Six autres copies du même poème se rencontrent, à la Bibliothèque nationale, dans les nos 25434 des manuscrits français et 1472 des manuscrits latins (nouv. acquis.), et, à la bibliothèque de Munich, dans les nos 3594, 5613, 7750 et 7777; elles y sont intitulées *Torneamentum clericorum*, *Torneamentum monachorum* ou *Torneamentum religiosorum*, et sont anonymes. Remarquons, en outre, que toutes ces copies sont modernes; ce qui nous donne lieu de croire que le poème l'est aussi.

VI. *Disputatio inter matrem Crucifixi et Crucem.* — Le débat commence par un discours de la Vierge :

Crux, de te volo conqueri.
Quid est quod in te reperi
Fructum non tibi debitum?...

Ensuite la croix accusée tente de se justifier, disant :

Virgo, tibi respondeo,
Tibi cui totum debeo
Meorum decus palmitum.
De tuo flore fulgeo,
De tuo fructu gaudeo...

Ce rythme est sans nom d'auteur dans les nos 673 de la Bibliothèque nationale, 902 (fol. 141) de la Mazarine et 675 de Munich; mais le n° 348 de Tours le donne à saint Bernard. Si la langue n'en est pas assez châtiée, il y a de l'invention; si l'on rencontre, dans l'une et dans l'autre plaidoirie, quelques arguments d'une vulgarité choquante, on en rencontre d'autres qu'on ne peut se défendre de trouver ingénieux. Ainsi l'attribution de cette pièce à saint Bernard ne le déshonore pas Mais il est certain qu'elle n'est pas de lui. En effet, Salimbene nous atteste positivement qu'elle est du chancelier Philippe de Grève, un de ses contemporains les plus signalés, les mieux connus. Ajoutons qu'un demi-siècle après la mort de Philippe, beaucoup de gens admiraient

encore cette pièce singulière, où la badinerie va de pair avec la piété. Elle avait traversé les monts, le frère Mineur Henri de Pise l'avait mise en musique[1], et les clercs la chantaient. Il n'y a pas à se défier d'informations aussi précises. C'est donc à bon droit que M. Paul Meyer a récemment publié ce petit poème sous le nom du chancelier Philippe[2].

VII. *In Epiphaniam.* — Nous venons de mentionner toute une suite de pièces composées longtemps après la mort de saint Bernard. Celle dont il s'agit maintenant l'avait été longtemps avant sa naissance. Au rapport de Gavanti[3], certain éditeur, qu'il ne nomme pas, a cru devoir attribuer à saint Bernard l'hymne sur l'Épiphanie qui commence par :

Quicumque cœlum quæritis
Oclos in altum tollite,
Illic licebit visere
Signum perennis gloriæ.

Mais cet éditeur n'a pas sans doute remarqué que cela n'est pas de la prose rimée. Nous avons là des vers très réguliers, qu'on appelle, dans les prosodies, ïambiques dimètres acatalectiques. Or personne, au temps de saint Bernard, ne connaissait d'autres vers métriques que l'hexamètre, le pentamètre et l'adonique. On sait du reste quel est l'auteur de cet hymne; il est de Prudence, et se lit à la page 39 de ses Œuvres, dans la belle édition de Plantin.

VIII. *Prosa de nativitate Domini.* — Il y a beaucoup de proses connues sous ce titre. Il s'agit ici de celle qui commence par :

Lætabundus
Exultet fidelis chorus!
Alleluia!
Regem regum
Intactæ profudit thorus.
Res miranda!

Nous supposons volontiers qu'il en existe quelque édition du XV^e siècle, bien qu'on n'en signale aucune. Le mérite n'en est pas grand; mais les

[1] Salimbene, *Chron.*, p. 65.
[2] *Daniel et Beton*, chanson de geste, p. LXXV.
[3] Gavantus, *Thes. sacr. rituum*, t. II, p. 113.

éditeurs du xv[e] siècle ont eu généralement moins égard au mérite qu'à la célébrité, et cette prose très médiocre a été longtemps célèbre. Quoi qu'il en soit, Gillot nous paraît être le premier qui l'ait donnée à saint Bernard[1].

De l'édition de Gillot la pièce est ensuite passée dans celle de Carminati[2], puis dans celle de l'Imprimerie royale[3]. Horstius l'a néanmoins écartée, comme attribuée sans raison à l'abbé de Clairvaux. Feronsnous à Mabillon l'injure de supposer qu'il n'a pas approuvé, dans ce cas, les scrupules d'Horstius? Non, sans doute; mais, sans placer beaucoup de confiance dans la critique de Gillot, il ne refusa pas néanmoins d'insérer cette pièce trop vantée parmi les vers connus sous le nom de saint Bernard. C'est pourquoi M. Daniel[4] et M. Clément[5] se sont crus autorisés par Mabillon, quoique ne l'étant pas, à l'imprimer de nouveau sous le même nom.

Les copies de cette prose sont très nombreuses. Le récent catalogue de la bibliothèque de Saint-Gall en mentionne sept[6], et tous les riches dépôts de manuscrits en possèdent au moins autant. Mais toutes ces copies sont anonymes. La pièce est très ancienne. Ce qui le prouve d'abord, c'est l'ancienneté manifeste d'une chanson française en l'honneur de la cervoise, une parodie, où se trouvent toutes les finales de la prose latine, *Alleluia*, *Res miranda*, *Sol de stella*, etc., etc. Mais ce qui le prouve mieux encore, c'est une des copies de Saint-Gall, que l'on nous indique comme étant du x[e] siècle[7]. Ainsi Gillot s'est bien trompé.

La célébrité de cette prose l'a fait, disons-nous, imiter en français. Les imitations latines ont été bien plus nombreuses. Nous avons d'abord celle-ci, en l'honneur de sainte Catherine :

Lætabundus
Exultet fidelis chorus!
Alleluia!
Catherina Maxentii
Vicit fraudes.
Res miranda!...[8].

[1] *Opera S. Bernardi*, t. II, col. 366.

[2] T. I, p. 364.

[3] T. V, p. 661.

[4] *Thesaurus hymnol.*, t. II, p. 61.

[5] *Carmina e poet. christ. excerpta*, p. 455.

[6] Sous les n[os] 338, 353, 379, 383, 486, 526, 546.

[7] *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von S. Gallen*, p. 520 et n° 338.

[8] Gall Morel, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, p. 254.

Et puis cette autre, en l'honneur de saint Thomas d'Aquin :

Lætabundus exultet
  Nunc fratrum chorus!
    Alleluia!
Tumba Thomæ odorem
  Profudit dulcem.
    Res miranda!...[1]

La parodie, que M. Daniel nous a fait connaître, vaut certainement mieux que ces graves imitations.

IX. *Epitaphia S. Malachiæ et Hugonis de S. Victore.* — Ce sont trois épitaphes : deux de saint Malachie, conservées, dit Leyser d'après Feller, dans la bibliothèque Pauline à Leipzig[2], et une autre bien plus connue, souvent publiée, celle du célèbre chanoine Hugues de Saint-Victor. L'auteur de cette dernière est, on le sait, Simon Chèvre-d'Or[3]. Quant aux deux épitaphes de saint Malachie, si saint Bernard les avait lui-même composées, il les aurait jointes à la vie de cet évêque, qui se lit dans ses Œuvres. Il est même probable que ce sont là, non pas des épitaphes (les épitaphes sont rarement doubles), mais des titres empruntés au rouleau funèbre du saint homme.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Gall Morel, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, p. 312.

[2] Leyser, *Hist. poet.*, p. 424.

[3] *Hist. littér. de la France*, t. XII, p. 6.

Corpus inscriptionum latinarum. Vol. VIII : *Inscriptiones Africæ latinæ, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ borussicæ collegit Gustavus Wilmanns*, 1881, in-fol. de XXXIV et 1141 pages.

L'Académie de Berlin vient d'ajouter à ses beaux recueils d'épigraphie celui des inscriptions latines de l'Afrique. C'est une œuvre considérable, due au regretté M. Wilmanns, et dont nous devons hautement remercier l'Allemagne savante. Il y a toutefois justice à rappeler que, dans aucun des volumes du *Corpus inscriptionum latinarum*, la part de la France n'a été plus grande. Parmi les dix mille inscriptions retrouvées sur une terre ouverte par nos armes, quatre mille cinq cents avaient déjà été publiées par M. Léon Renier avec une sûreté de savoir qui fait son honneur et le nôtre. Dans l'*Index auctorum* placé au début du volume, les noms de Français tiennent de beaucoup le premier rang. Un contingent considérable est dû à nos associations savantes de l'Algérie, l'Académie d'Hippone, la Revue africaine et surtout la Société de Constantine. Jacob Spon, Peyssonnel, avaient autrefois pénétré en Algérie, en Tunisie, pour y rechercher les marbres antiques; le commandant Delamare, le général Creuly, MM. Cherbonneau, V. Guérin, Héron de Villefosse, y ont mis leur science et leur courage au service de l'épigraphie. M. Wilmanns s'est fait le digne émule de ces hommes dévoués, et à son nom revient l'honneur d'avoir coordonné, complété des travaux épars et d'avoir enfin mis au jour le grand et précieux recueil des *Inscriptiones Africæ latinæ*.

En publiant, il y a quelques années, les inscriptions de l'Espagne, le savant M. Hubner les avait divisées en deux parts; les marbres païens, les marbres chrétiens formaient deux volumes distincts, dont le second a fait, dans ce recueil même, l'objet d'une analyse particulière. J'y consacrerai de même quelques pages aux inscriptions chrétiennes de l'Afrique, laissant à de plus autorisés l'examen des monuments païens.

Si la méthode adoptée par M. Hubner offre, pour les recherches d'ensemble, un avantage incontestable et que, pour ma part, j'apprécie fort, la réunion des marbres des deux cultes n'est pas sans intérêt, car elle montre tout d'abord combien était large et profonde la séparation apportée par le christianisme entre des hommes vivant au même pays, sous un même sceptre et, matériellement du moins, de la même vie. En Afrique, comme dans les autres contrées où a pénétré la foi nou-

velle, l'espoir en une vie meilleure sèche les larmes des fidèles devant les tombes.

.... *ne la*
CRIMAS *d*IMISSA CONIVGE SVN
DAS NI DOLEAS TALEM CVI PRO
MORT*e* DATA BITA PERENNIS,

tels sont les mots inscrits sur le sépulcre d'une femme chrétienne[1], tandis que la plupart des épitaphes païennes accumulent les expressions de douleur[2], invitant les survivants à jouir pleinement d'une existence qui s'enfuit : « Vivez joyeux et pendant de longues années, fait-on dire au « mort; pour moi, j'ai, avec mes amis, épuisé la coupe du rire et de « la volupté[3]. »

......BENE·FACITE
DIV·VIVITE·ET·VENITE

......RISVS LVXVRIA*m* SEMPER FRVITVS CVN CARIS AMICIS
VITAM CVM POTVI GRATAM HABVI.

Ainsi s'expliquent et se justifient, par le simple rapprochement de quelques marbres, les paroles si souvent échangées, au prétoire, entre les juges et les martyrs, ceux-ci proclamant leur attente du bonheur céleste, les autres leur vantant les joies de la vie d'ici-bas[4].

Si nous concentrons nos regards sur les seules inscriptions chrétiennes, l'Afrique nous présente un spectacle que ne pourrait offrir nul autre pays. Tombée de bonne heure entre les mains d'un vainqueur vivant en grande partie sous la tente et laissant dès lors sur le sol les décombres des édifices ruinés, matériaux pour lui inutiles, elle a sauvé un nombre considérable de monuments épigraphiques, et l'histoire du christianisme y est, en quelque sorte, jalonnée par la série de ces marbres.

L'Afrique, nous disent des Pères illustres, tient son évangélisation de Rome, et, si la tradition était muette à ce sujet, les épitaphes, je l'ai fait

[1] *Inscriptiones Africæ latinæ*, p. 939.

[2] *Ibidem*, n[os] 770, 2952, 5001, 9048, 9513.

[3] *Ibidem*, n[os] 5030 et 7156. Voir, dans la *Revue archéologique* de juin 1875, *Note sur une acception épicurienne du verbe Benefacere.*

[4] *Les Actes des martyrs, supplément aux Acta sincera de Dom Ruinart*, § 23 (sous presse).

voir ailleurs, suffiraient à nous le démontrer par la teneur de leurs formules exactement calquées sur celles des liturgies funéraires romaines[1].

Le souvenir des grandes persécutions revit par l'inscription dédiée aux célèbres martyrs Jacques et Marien, texte précieux que le capitaine Carette a signalé sur les rochers de Constantine[2] :

> ✝ IIII · NON SEPT · PASSIONE MARTYR
> ORVM HORTENSIVM MARIANI ET
> IACOBI DATI IAPIN RVSTICI CRISPI
> TATI METTVNI BICTORIS SILBANI EGIP
> TII SCI DI MEMORAMINI IN CONSPECTV DNI
> CVARVM NOMINA SCIT IS QVI FECIT IND XV
> ✝

Une autre pierre, qui nous reporte de même aux âges héroïques du christianisme, nomme un magistrat persécuteur dont parle saint Optat, et rappelle la pieuse pratique des fidèles recueillant et gardant avec honneur le sang des martyrs[3].

> TERTIV IDVS ☧ IVNIAS DEPOSI
> TIO CRVORIS SANCTORVM MARTYRVM
> QVI SVNT PASSI SVB PRESIDE FLORO IN CIV
> ITATE MILEVITANA IN DIEBVS TVRIFI
> CATIONIS, etc.

La paix est à peine revenue, après trois siècles de luttes et de souffrances, et voici que l'Église doit soutenir de nouveaux combats. La mémoire des Donatistes et de leurs indignes violences revit dans leur cri de guerre, DEO LAVDES, dont parle avec horreur saint Augustin, et que nous retrouvons inscrit sur deux pierres massives[4]. Aux portes de

[1] *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 93, 94.
[2] *C. I. L. Inscriptiones Africæ latinæ*, n° 7924.
[3] *Ibidem*, n° 6700.
[4] *Ibidem*, n°s 2046, 2223, 2308. S. August. *Enarratio in Psalm.* CXXXII, c. VI. Cf. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1875, p. 174.

Carthage, la mission française des Pères de Saint-Louis vient, sous la direction du R. P. Delattre, d'exhumer deux cimetières contigus, l'un païen, demeuré intact, l'autre chrétien, dont tous les marbres sont brisés [1]. Tertullien nous parle de ces dévastations des tombes; il montre les gentils se ruant sur les sépulcres des fidèles et les ruinant au cri : *Areæ non sint* [2] ! Je n'oserais penser que les fragments recueillis par le zèle de nos religieux nous reportent à une époque aussi ancienne. Par la présence des croix qui y figurent, par leurs formules, ils appartiennent au temps de ces terribles Vandales qui, au récit de Victor de Vite, firent rage sur les églises, les basiliques des saints, les monastères et les cimetières [3]. Une inscription précieuse pour l'histoire, bien que le nom du mort ait disparu, parle d'un évêque décédé en l'an 495, et qui, sous le règne d'Hunéric, avait, comme tant d'autres pasteurs, subi les misères de l'exil [4].

*mu*LTIS EXILIIS . . .
PROBATVS ET FIDEI
CATHOLICAE ADSER
TOR DIGNVS INVENTVS
INPLEVIT IN EPISCOPATV
AN · XVIII · M · II · D · XII · ET OCCI
SVS EST IN BELLO MAVRO
RVM ET SEPVLTVS EST DIE
VI · ID · MAIAS P CCCCLVI [5].

La persécution s'arrête; avec Hildéric, dit l'auteur anonyme de la vie de saint Fulgence, les églises d'Afrique se rouvrent et l'on rend aux fidèles leurs évêques bannis. Au-devant d'eux se presse la foule, chantant les louanges de Dieu dans toutes les langues, sur cette terre où le vieil idiome national se maintint durant de si longues années. A la vue de saint Fulgence, une grande acclamation retentit dans les rangs de ce peuple si ardent en sa joie qu'un orage terrible est impuissant à le dissiper [6].

[1] *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage, lettre à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions*, par Mgr l'archevêque d'Alger, p. 47.

[2] *Apolog.* XXXVII.

[3] *De persecutione vandalica*, l. I, c. 1 : « Præsertim in ecclesiis basilicisque sanctorum, cœmeteriis vel monasteriis sceleratius sæviebant. »

[4] N° 9286.

[5] (*anno*) *P*(*rovinciæ*) CCCCLVI.

[6] *S. Fulgentii episcopi Ruspensis vita*, c. XXVIII et XXIX.

Sur la porte d'une église, construite ou réparée en ces temps heureux, se lit une inscription faite pour en rappeler la mémoire[1] :

IN NOMINE *domi*NI..... *temp*ORE DO*m*INI *n*O*stri Hilderici regis qui*..... *longa*MQVE PERSECVTIONEM PA*ca*VIT, etc.

Les lettres de saint Paulin de Nole, les anciens manuscrits où nos pères ont recueilli les documents relatifs à la vie de saint Martin, attestent que les entrées, les parois des églises étaient chargées de légendes nombreuses. Dans son livre *De virginis lapsu*, saint Ambroise mentionne ces inscriptions faites pour parler aux cœurs et aux yeux : « En cette « place réservée que tu occupais dans l'église, ne devais-tu pas, dit-il à « une vierge coupable, ne devais-tu pas te souvenir du précepte écrit sur « les murs du saint lieu : « La vierge songe aux choses du Seigneur, afin « d'être sainte de corps et d'esprit (I *Cor.*, VII, 34)[2] ? » Les ruines des sanctuaires africains nous ont gardé de ces antiques légendes, dont plusieurs, rapportées par M. Léon Renier et placées au musée du Louvre, sont, comme celle qu'on vient de lire, empruntées au texte des Livres saints[3] :

DILIGIS DOMINVM DEVM EX *toto corde*
TVO EX TOTA ANIMA TVA ET EX TOT*a fortitudine tua*
(*Deut.* VI, 5; *Matth.* XXII, 37.)

EXSVRGE	RESPICE	EXALTA	ET NON IV
DOMINE	ET EXAVDI	TE D°NE	CVNDASTI
DEVS EX	ME DOMINE	QVIA SVS	INIMICOS
ALTETVR	DEVS ME	CEPISTI ME	MEOS SV
MANVS TVA	VS		PER ME
(*Ps.* X, 12.)	(*Ps.* XLII, 4.)	(*Ps.* XXXIX, 2.)	

SALVT	IVSTVS
EM ACCIP	SIBI LEX
IAM ET NO	EST
MEN DOMI	(Cf. *Ep. ad Rom.* II, 14.)
NI INVOCABO	
(*Ps.* CXV, 13.)	

[1] N° 10706.

[2] *De virginis lapsu*, c. VI.

[3] *C. I. L. Inscript. Africæ*, n°s 7922, 8620 à 8624.

A l'entrée de ces sanctuaires africains, dont la forme générale nous est donnée par un beau lampadaire de bronze de la collection Basilewsky, à l'entrée, dis-je, de ces sanctuaires, on inscrivait, suivant la mode antique, une salutation, un souhait de bienvenue. PAX INTRANTI, lit-on sur un débris de mosaïque retrouvé à Orléansville[1] et qui rappelle des inscriptions de l'Espagne, de l'Italie et de la France[2].

Une singularité longtemps restée de mode, car, imaginée par les Grecs aux temps antiques, elle reparaît dans les œuvres de Fortunat et même de Raban Maur, faisait donner aux inscriptions des dispositions recherchées et bizarres. Parfois, et c'était dans ce cas un des types les plus simples, elles affectaient la forme d'un carré parfait. Au centre était la lettre initiale, soit d'un nom, d'un mot ou d'une phrase qui se lisait dans des directions multiples. On avait écrit de la sorte, dans le parvis d'une basilique d'Orléansville, les mots SANCTA ECLESIA et MARINVS SACERDOS.

A	I	S	E	L	C	E	C	L	E	S	I	A
I	S	E	L	C	E	A	E	C	L	E	S	I
S	E	L	C	E	A	T	A	E	C	L	E	S
E	L	C	E	A	T	C	T	A	E	C	L	E
L	C	E	A	T	C	N	C	T	A	E	C	L
C	E	A	T	C	N	A	N	C	T	A	E	C
E	A	T	C	N	A	s	A	N	C	T	A	E
C	E	A	T	C	N	A	N	C	T	A	E	C
L	C	E	A	T	C	N	C	T	A	E	C	L
E	L	C	E	A	T	C	T	A	E	C	L	E
S	E	L	C	E	A	T	A	E	C	L	E	S
I	S	E	L	C	E	A	E	C	L	E	S	I
A	I	S	E	L	C	E	C	L	E	S	I	A

[1] N° 9721.

[2] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 192; Villanueva, *Viaggio litterario*, t. XV, p. 162. Pierre inédite trouvée à Delcodènes et appartenant à M. Trabaud de Marseille, PAX : EGRE*dientibus*.

S O D R E C A S A C E R D O S

O D R E C A S S S A C E R D O

D R E C A S S V S S A C E R D

R E C A S S V N V S S A C E R

E C A S S V N I N V S S A C E

C A S S V N I R I N V S S A C

A S S V N I R A R I N V S S A

S S V N I R A *m* A R I N V S S

A S S V N I R A R I N V S S A

C A S S V N I R I N V S S A C

E C A S S V N I N V S S A C E

R E C A S S V N V S S A C E R

D R E C A S S V S S A C E R D

O D R E C A S S S A C E R D O

S O D R E C A S A C E R D O S

Souvent, comme on l'a constaté dans différentes contrées du vieux monde chrétien, on inscrivait, dans les nouveaux sanctuaires, des légendes composées pour des églises célèbres. Ce fut ainsi qu'Ina, roi de Wessex, fit placer dans une basilique une inscription formée de deux autres qui se lisaient à Nantes et à Paris; que des vers d'une pièce épigraphique de Trèves furent reproduits à Reims, sur la façade de l'église de Saint-Agricola; c'est ainsi que l'arc latéral d'un de nos édifices du XI^{e} siècle porte deux hexamètres sans suite pris dans les inscriptions de la grande basilique de Saint-Martin, à Tours[1].

Les marbres de l'Afrique nous apportent une nouvelle preuve de cet usage.

Des recherches opérées, en 1876, par le capitaine de Bosredon ont fait découvrir, à Aïn Ghorab, près de Tebessa, les trois fragments suivants qui avaient fait partie du cintre d'une porte :

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 170.

2	1
VITATICEDEVET	CEDEPRIVSNOMEN
OTADICAREIII	REGIALITANI....RV
ESEDESCRISTO	HAECPETRIPAVLIOV

6

EMVNVS ✝ AECLESIA
ABETVNAFIDES ✝ DON
ETCVRAPROBANTI ✝ TISI

Près de ces débris en étaient d'autres de même forme, également gravés sur des pierres cintrées :

5	4	3
RESVNVMDVO...	VDIV.....VES...	VSTAS
ORCELIBRE...	....V...NVSM	ET
V....ENMICO	...CSP......	LIBENTERESVRGIT

M. le commandeur de Rossi qui, pour les inscriptions d'Afrique, a donné à M. Wilmanns tant d'explications précieuses, reconstitue avec certitude le texte, sans suite apparente, que nous avons sous les yeux. Ces débris offrent, nous dit-il, la reproduction presque identique d'une inscription de Rome, probablement composée pour l'église de Saint-Pierre-ès-Liens, et qui nous est connue par le seul *Codex Palatinus :*

CEDE PRIVS NOMEN NOVITATI CEDE VETVSTAS
REGIA LAETANTER VOTA DICARE LIBET
HAEC PETRI PAVLIQ · SIMVL NVNC NOMINE SIGNO
XYSTVS APOSTOLICAE SEDIS HONORE FRVENS
VNVM QVAESO PARES VNVM DVO SVMITE MVNVS
VNVS HONOR CELEBRAT QVOS HABET VNA FIDES
PRESBYTERI TAMEN HIC LABOR EST ET CVRA PHILIPPI

En suivant l'ordre des numéros placés par le savant romain sur les

fragments ci-dessus, nous retrouvons en effet, sauf quelques changements, quelques omissions nécessaires, et de plus quelques fautes, le texte que je viens de transcrire, reproduit ainsi dans le sanctuaire africain :

CEDE PRIVS NOMEN *no*VITATI CEDE VETVSTAS
REGIA LAETANT*e*R VOTA DICARE LIBET
HAEC PETRI PAVLIQVE SEDES CRISTO LIBENTE RESVRGIT
VNV*m q*VES*o pa*RES VNVM DVO *samit*E MVNVS ✝ AECLESIA.....
VNVS H*on*OR CELEBRE*t quos h*ABET VNA FIDES ✝ DON
*pr*ESB*yteri ta*MEN HIC O*pus est* EE CVRA PROBANTI ✝ TIST...[1]

« Africa sanctorum corporibus plena est, » écrit saint Augustin[2]; nulle part ailleurs, le culte antique des saints ne nous a laissé plus de monuments. Sans parler des reliques venues de contrées éloignées, comme celles de saint Laurent, de saint Étienne, que mentionnent les légendes lapidaires, des inscriptions multipliées, dont plusieurs sont entre nos mains[3], rappelaient les nombreux fidèles qui avaient, dans le pays même, versé leur sang pour le nom du Christ. Au temps de Dioclétien, les archives de l'Église périrent, et plus d'un nom illustre parmi les saints nous demeure dès lors inconnu. De ceux que nous offrent les monuments[4], plusieurs manquent dans les Martyrologes. Quels furent les hommes qu'ils désignent et qu'honorèrent les anciens? Ces noms, gravés sur des tuiles, sur des marbres, sont-ils inscrits au ciel dans le Livre de vie? A ceux qui les portèrent, l'Église a-t-elle reconnu le grand titre de martyr[5]? Sont-ce des héros catholiques ou bien des révoltés sortis volontairement de la communauté chrétienne et mis à mort pour la défense d'une cause qu'elle réprouvait? Les circoncellions, ces furieux qui, imaginant dans leur folie que toute mort violente faisait de la victime un martyr, se tuaient eux-mêmes ou exigeaient, le fer en main, qu'on les frappât, ces hommes étaient honorés comme saints par les leurs. « On « les peut compter, dit saint Optat, par les autels, les inscriptions qui « indiquent leurs sépultures[6]. » Et une pièce des plus curieuses, la Pas-

[1] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1878, p. 14.
[2] *Epist.* LXXVIII, § 3.
[3] N°s 8431, 8630, 8632.
[4] N°s 2234, 5352, 5664, 5665, 8631, 9692, 9716, 9717, 10515, 10665, 10686, 10904. — [5] Voir *Codex canonum ecclesiæ Africæ*, c. LXXXIII; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Préface, p. CIV.
[6] S. Optat. *De schismate Donatistarum*, l. III, c. IV.

sion de deux martyrs Donatistes, parle d'une basilique renfermant de nombreux cadavres et où des épitaphes, *titalationes nominum*, perpétuaient la mémoire de leurs frères frappés dans une persécution [1].

En même temps que la protection de Dieu et de «son Christ [2],» comme dit, avec tant de textes antiques, une des inscriptions africaines, on espérait dans celle des saints. Les dieux, proclamaient les gentils, combattaient pour la défense des cités; à l'heure même où le paganisme était expirant, ne racontait-on pas qu'Alaric, menaçant Athènes, avait reculé devant Minerve, apparue telle que ses images la représentent, et parcourant avec Achille les remparts de sa ville bien-aimée [3]? Malgré les railleries des païens [4], les fidèles répétaient à leur tour que saint Félix s'était montré devant Nole aux barbares; que sainte Eulalie avait sauvé Emerita; que les Goths, dans l'attaque de Rome, n'avaient point osé assaillir la partie de l'enceinte couverte par la protection du prince des apôtres [5]. Aux textes, aux monuments divers qui témoignent de cette pieuse confiance se joint l'inscription de Calama, gravée sur l'un des grands ouvrages militaires exécutés en Afrique par le patrice Salomon [6]:

VNA ET BIS SENAS · TVRRES CRESCEBANT IN ORDINE TOTAS
MIRABILEM OPERAM CITO CONSTRVCTA VIDETVR POSTICIVS
SVB TERMAS BALTEO CONCLVDITVR FERRO NVIVS MALORVM
POTERIT EXIGERE MAN PATRICI SOLOMON · INSTItuTION · NEMO
EXPVGNARE VALEVIT DEFENSIO MARTIR · TVETuR POSTICIVS IPSE
CLEMENS ET VINCENTIVS MARTIR · CVSTOD · INtROITVM IPSV · [7]

Je ne m'éloignerai pas de mon sujet en examinant ici un texte inséré dans le même recueil et relatif à des martyrs d'Afrique.

Il y a déjà quelques années, M. Azéma de Montgravier, aujourd'hui décédé, me dit avoir vu, en Algérie, plusieurs tuiles romaines sur les-

[1] *Sermo de passione SS. Donati et Advocati*, § 8 (à la suite des Œuvres de saint Optat, éd. de 1700, p. 300).

[2] N° 2219. SPES IN DEO ET IN CHRISTO E*ius*.

[3] *Zosim.*, l. V, c. VI.

[4] Claudian. *Epigr.* XXVII, *In Jacobum magistrum equitum.*

[5] S. August., *De cura pro mortuis gerenda*, c. XVI; Idat. *Chron.* a° 456; Procop., *De bello gothico*, t. I, c. XXIII.

[6] Procop., *De bello vandal.* l. II, c. XIX: Πόλιν δὲ ἑκάστην περιέβαλλε τείχει.

[7] N° 5352. Cf. n° 2218.

quelles étaient inscrits les mots MARTYRIVM DIXERVNT. Les copies qu'il m'avait promises ne me sont point parvenues, et, dans ces publications, je n'ai relevé qu'une seule légende où figure cette formule. La voici telle que je la retrouve dans une lettre adressée à M. Hase[1] :

AXRΩ
DEO
SANCTISSIMO AETE
MARTIRIVM DIX
MEMORIA APOSTO
PETRI ET PAVLI CIA
CESELIA SECVNDILLA
PER PRESBITER
IVLIA CETVLIA FLAVA PAS
SI IN NONAS MAII BENTE
DEO ANNO C CCC. . . . . .
IN PACE

Quelle est la valeur de ce texte exhumé, dit l'auteur, à Orléansville, et que M. Wilmanns n'a reproduit que sous réserves[2]? En avons-nous ici une transcription exacte? Je ne saurais le dire; mais ce qu'il me faut noter, c'est qu'un débris de tuile, provenant aussi d'Orléansville et conservé au musée d'Alger, présente une formule analogue, où paraissent avoir existé les mots *martyrium dixit*[3] :

A☧Ω
*me*MORIA
*sanc*TI · MARTY*ris*
. . . . IESI PAS*si*

[1] *Revue de bibliographie analytique*, janvier 1844; p. 16 du tirage à part.

[2] N° 9716.

[3] N° 9714.

ADICOI
· ISSIMO AEI
*marty*RIVM DIXIT O
*memo*RIA APOSTOLORVM
*Pet*RI ET PAVLI · PASSA
I · NON · MAI · ANN
*ju*BENTE DEO ET XPO
CTSOI

Ainsi reparaîtrait pour la seconde fois une expression encore non signalée, peut-être particulière à l'Afrique, et dont l'existence ne me semble pas douteuse. Je la retrouve en effet dans ces mots d'un sermon sur le martyre de deux hérétiques, nommés Donatus et Advocatus, qui périrent, ainsi que le disaient les lois, « sous les verges sanglantes : » « Manus contra innocuas ad Dominum extensas armantur fustibus dex- « teræ, quasi minus *martyrium dicerent* qui non gladiis, sed impia cæde « fustibus trucidabantur [1]. »

En même temps que ce texte, je ne crois pas qu'il soit trop téméraire d'inscrire, comme ayant contenu les mêmes mots, un fragment de la *Passio* d'un groupe de célèbres martyrs catholiques. L'évêque Successus, mort pour le Christ, apparut, y lisons-nous, à un chrétien prisonnier, lui annonçant que bientôt il serait appelé au même honneur : « Et cum « ad præsidem admotus essem, dit ce dernier, racontant ce qu'il vit en « songe ou en extase, produci jussus sum. Et apparuit subito in medio « plebis mater mea, dicens : Laudate, laudate quia nemo sic *martyrium* « *duxit* [2]. » Deux manuscrits, l'un signalé à Reims et que je n'ai pu voir, l'autre de Paris, ont fourni ce texte à Ruinart, et, bien que, dans tous deux (je l'ai vérifié pour le second [3]), le mot *duxit* ne soit pas douteux, j'incline à croire qu'il y a ici une faute de copiste, et que l'on peut lire *martyrium dixit*, en se fondant sur les inscriptions d'Orléansville comme sur la *Passio* des Donatistes que j'ai citée plus haut. Si l'on se reporte, ainsi que le faisaient les Pères, à l'étymologie, au sens premier du mot

[1] *Sermo de passione Donati et Advocati*, § 6 (à la suite des Œuvres de saint Optat, p. 300).

[2] *Passio S. Montani, Lucii et aliorum martyrum africanorum*, § 21 (Ruinart, *Acta sincera*, p. 237). — [3] Ms. de Noailles, Biblioth. nat., fonds latin, n° 5289, fol. 25. *Passio scor. mrm. Montani et Gemelli* (*sic*).

martyrium, cette expression devient pour nous l'équivalent de *testimonium dicere*, terme de la haute latinité [1] et que je signalerai, pour citer ici un écrivain chrétien d'Afrique, dans cette phrase d'un traité de saint Augustin : « Cum displiceret ipsum testimonium hominibus adversus « quos dicebatur, passi sunt omnia quæ passi sunt martyres [2]. »

L'une des légendes lapidaires citées au début de cet article contient un mot de forme malsonnante, MARTYRORVM, et le même mot se retrouve dans une épitaphe romaine souvent reproduite et commentée :

PECORI DVLCIS ANIMA BENIT IN CIMITERO VII IDVS IVL · D · P · POSTERA DIE || MARTYRORV [3]

Si nous interrogeons les inscriptions, témoins fidèles de ce que fut, aux temps anciens, le parler vulgaire, nous y relevons, et en grand nombre, ces sortes de génitifs irréguliers. PARENTORVM [4], PAVPERORVM [5], MENSORVM [6], PONTIFICORVM [7], VERSORVM [8], OMNIORVM [9], tels sont les mots gravés sur les marbres des chrétiens et des païens. Dire ainsi n'était pas, autant qu'on le pourrait croire, offenser la langue latine. C'était, de même que bien souvent en ce qui touche notre langage populaire, « parler vieux » plutôt que parler mal. Nous savons que la forme *versus*, *versi*, avait autrefois existé, et que Laberius employait, fort régulièrement dès lors, le génitif *versorum* depuis abandonné [10]. Nonnius Marcellus mentionne les nominatifs pluriels *exerciti*, *adspecti*, *lucti* [11], et d'autres semblables, que le vulgaire avait sans doute gardés, comme il faisait en Afrique, au temps de saint Augustin, pour l'accusatif *ossum* autrefois en usage [12]. Chez les Latins, la langue populaire présentait donc des expres-

[1] Cic. *Pro Roscio*, XXXVI; *Pro Sulla*, XXX; *De natura Deorum*, III, XXXIV.

[2] *Tractatus I In Epist. Joh.*, § 2.

[3] Perret, *Catacombes*, t. V, pl. LXXI, de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 148, etc.

[4] Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 139; Marini, *I papiri diplomatici*, p. 315.

[5] Egger, *Mémoires de philologie*, p. 357; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 386.

[6] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiterj de' santi martiri*, p. 410, MESORVM; p. 428, MESORO; p. 429, MENSOR; p. 433, MENSORVM. Fabretti, c. v, p. 397, MIISORV. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, p. 322, MESORVM, etc.

[7] Fabretti, c. v, n° 378.

[8] *Ibidem*, c. IV, n° 150; c. IX, n° 290.

[9] A la catacombe des SS. Marcellin et Pierre.

[10] Priscian., l. VI, c. XIV, éd. Khrel, p. 268.

[11] L. VIII, *De mutata declinatione*.

[12] S. August., *Enarr. in Ps.* CXXXVIII, § 20; *De doctrina christiana*, l. III, c. III.

sions qui, blessantes pour les oreilles des lettrés, n'étaient autres pourtant que des formes arriérées et oubliées. Maintenues dans l'usage familier, ainsi que l'attestent les marbres, ces formes se retrouvent jusque dans la langue du moyen âge. Telle est, me paraît-il, et je suis heureux de me rencontrer, sur ce point, avec un maître tel que M. Diez [1], telle est l'origine du mot *Marteror*, employé dans nos vieilles chartes pour désigner la fête de la Toussaint [2]. De même que *Geste Francor* dérive de *Gesta Francorum*, de même que *gent pagenor* vient de *gens paganorum* [3], *martror* ou *marteror* me semble la reproduction du mot *martyrorum* des anciens marbres chrétiens.

Comme celles des autres contrées, les inscriptions de l'Afrique nous révèlent encore l'existence de quelques formes vulgaires. Tels sont les modes variés, mais peu classiques, de déclinaison que comporte le mot *Spes* employé comme nom propre. En même temps que la forme régulière, on disait, comme on le gravait sur les marbres, *Spes, Speis; Spes, Spenis; Spes, Spetis* [4], et nous pouvons croire que le latin populaire prêtait au substantif *spes* les mêmes flexions qu'au nom propre.

Quelques épitaphes rappelées au début de cet article nous ont montré, dans les rangs des païens, des hommes frivoles, avides de jouissances et n'attendant rien au delà de cette vie. Bien qu'il s'agisse ici d'un monde condamné, disparu sans retour, j'aurais regret de laisser le lecteur devant l'image et le souvenir d'un pareil abaissement de la conscience humaine. Du Ier au IIIe siècle, la foi, selon sa forme d'alors, je veux dire le respect des immortels et la crainte de leur colère, n'était point effacée autant que pourraient donner à croire, avec quelques autres textes antiques, les mots célèbres de Juvénal :

Esse aliquos manes et subterranea regna
Et contum et Stygio ranas in gurgite nigras,
Atque una transire vadum tot millia cymba,
Nec pueri credunt, nisi qui nondum ære lavantur [5].

Je ne voudrais certes pas m'armer outre mesure, pour réfuter les

Priscian., l. VI, c. XIII; l. VII, c. VIII. Conf. Charisius, *Inst. gramm.* lib. I, n° 160.

[1] *Etymologisches Wörterbuch des romanischen Sprachen*, 1869, t. I, p. 266.

[2] Ducange, l. V.

[3] *La chanson de Roland*, vers 1019, 1443, 2639, 3262.

[4] De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1871, p. 113, SPEIS; *C. I. L. Inscr. Africæ latinæ*, nos 3230, 7525, SPENI. ISPENI; Doni, *Inscriptiones*, XV, 3, ISPENIS; Bosio, *Roma sotterranea*, p. 215, ISPETI.

[5] *Sat.* II, 149-152.

vers du poète, de cette affirmation toute contraire inscrite sur une humble tombe africaine [1] :

. . . . SET·QVIA
SVNT MANES SIT TIBI TER
RA LEVIS

Mais serait-il bien exact de dire que l'on eût oublié ces dieux, dont tant de marbres votifs portaient alors les noms, et qu'un matérialisme grossier ait, en même temps, dominé dans les cœurs? Certes, les belles doctrines philosophiques de Sénèque et de Marc-Aurèle avaient dû trouver de fidèles échos, et plus d'une âme généreuse assista pleine de tristesse à cette ruine des nobles aspirations qui présageait la ruine même de Rome. Dans ces temps de trouble et de défaillance, il était des hommes pénétrés d'autres pensées que celles du scepticisme et du plaisir. Je n'en veux de preuves, entre tant d'autres, que ces paroles inscrites sur le pavé d'un temple d'Esculape retrouvé à Lambæsis :

BONVS INTRA MELIOR EXI [2],

mots qui rappellent les légendes murales de nos antiques églises, et dictés par un sage pour lequel, comme pour saint Justin, la pente devait être facile de la philosophie au christianisme.

EDMOND LE BLANT.

[1] *C. I. L. Inscript. Africæ*, n° 403. — [2] N° 2584.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le comte Franz de Champagny, membre de l'Académie française, est décédé à Paris, le 4 mai 1882.

L'Académie a tenu, le jeudi 25 mai, une séance publique pour la réception de M. Cherbuliez, élu le 8 décembre 1881 en remplacement de M. Dufaure. M. Renan a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Guessard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé au Mesnil-Durand, près Livarot (Calvados), le 7 mai 1882.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 8 mai, l'Académie des sciences a élu M. de Freycinet à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Bussy.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Emerson, associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé aux États-Unis, le 27 avril 1882.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Un critique d'art dans l'antiquité. Philostrate et son école. Thèse présentée à la faculté

des lettres de Paris, par E. Bertrand, ancien élève de l'École normale. Paris, Thorin, 1881, in-8° de 367 pages.

La critique d'art, comme on l'appelle aujourd'hui, n'existait pas dans l'antiquité. C'est seulement au second siècle de notre ère qu'on voit naître quelque chose d'approchant, et c'est ce genre que l'auteur de la thèse s'est proposé d'étudier dans Philostrate l'Ancien, qui, jusqu'à un certain point, peut en être considéré comme l'inventeur, car il semble en avoir fixé les lois. Ce rhéteur fit école et eut de nombreux imitateurs. On sait comment est né son ouvrage intitulé *Les Images* ou *tableaux*, ouvrage qui fut goûté pendant un grand nombre de siècles. On célébrait des jeux à Naples. Près de la maison où Philostrate avait reçu l'hospitalité se trouvait un portique rempli de peintures remarquables. Pour témoigner sa reconnaissance à l'hôte qui l'hébergeait, il parcourut cette galerie avec le fils de ce dernier, auquel s'étaient joints d'autres jeunes gens, et leur expliqua en détail chacun des tableaux qui la composaient. De là est sorti le livre en question. Philostrate le Jeune, à l'imitation de son aïeul, composa aussi des *Tableaux*, ouvrage bien inférieur au premier, et qui ne nous est pas arrivé complet. C'est l'étude de ces descriptions qui fait le fond de la présente thèse. Examinant d'abord ce qu'a été la critique d'art avant le second siècle de notre ère, M. Bertrand se demande comment un ancien comprenait une œuvre d'art, et il recherche l'esprit, la doctrine et la méthode avec lesquels l'antiquité a apprécié ses chefs-d'œuvre. Cette recherche intéressante le conduit naturellement à l'étude de Philostrate l'Ancien et de ses disciples, parmi lesquels Choricius attire surtout son attention. Ici nous devons rectifier une erreur commise par l'auteur. « De Choricius, dit il, il n'existe qu'une édition publiée par Boissonade en « 1845. Cette édition n'est pas complète. Des morceaux inédits du même auteur ont « été donnés par M. Graux en 1877. Un manuscrit de l'Escurial renferme de nom« breuses pièces qui n'ont pas encore vu le jour (*Regiæ Bibliothecæ Matr. codices* « *græci mss. Io. Iriarte, Matriti*, 1779, in-fol., n° CI, p. 406). » La bibliothèque de Madrid et celle de l'Escurial sont deux bibliothèques différentes; c'est à la première qu'appartient le manuscrit de Choricius. Après avoir examiné la critique d'art avant Philostrate, M. Bertrand aborde l'histoire du débat qui s'est élevé en Allemagne, il y a déjà plus d'un siècle, à propos de ses descriptions. Le sophiste a-t-il retracé de véritables tableaux qu'il avait sous les yeux, ou sa galerie est-elle imaginaire et avons-nous là simplement une œuvre de rhéteur? Là est toute la question. Au siècle dernier, le comte de Caylus a introduit le débat en révoquant le premier en doute l'authenticité des *Images* de Philostrate, parce que, suivant lui, l'unité manque à plusieurs des tableaux. Depuis lors, d'éminents critiques ont étudié la question et se sont divisés en deux camps. D'un côté, Friederichs, partageant l'opinion de Caylus, cherche à prouver que ces descriptions ne sont que des exercices de rhétorique; de l'autre Brunn, d'accord avec son maître Welcker, proclame la parfaite bonne foi de Philostrate, comme l'avait déjà fait l'illustre Gœthe. M. Bertrand se range à l'opinion de ces derniers. Pour lui, l'authenticité des *Images* est hors de doute. On y reconnaît le tableau, soit que la composition comprenne une seule scène ou qu'elle soit distribuée en plusieurs. Philostrate n'est pas un rhéteur vulgaire; il a des connaissances artistiques et un sentiment vif de l'art. Il a de l'esprit, du goût, de l'imagination; bien supérieur, sous ce rapport, à Pausanias, il est aussi fin et aussi judicieux que Lucien, qu'il surpasse par l'éclat et la richesse des tableaux. Telles sont les qualités que M. Bertrand reconnaît au sophiste, opinion qu'il justifie par des observations très justes et très délicates. Nous citerons à ce propos les chapitres IX et X consacrés à l'examen d'un triptyque et à l'analyse d'un tableau dans Philostrate. L'école de ce

sophiste se continue chez les Byzantins, tels que Christodore et Paul le Silentiaire, après lesquels viennent Photius, George Pachymère, Manuel Philé et Marcus Eugenicus. Avec ces derniers se termine l'histoire littéraire du genre qui est l'objet de ces recherches. Dans un appendice on trouve la traduction d'un choix de Tableaux de Philostrate l'Ancien, Philostrate le Jeune, Choricius de Gaza et Marcus Eugenicus. Un petit album de représentations figurées complète le travail. Cette rapide analyse donne peut-être une idée suffisante des matières traitées dans ce livre intéressant, mais elle ne peut mettre en relief les qualités remarquables de l'auteur comme écrivain et comme critique. Cette thèse et la manière dont il l'a soutenue lui ont valu l'honneur d'être reçu à l'unanimité docteur ès lettres. E. M.

Combat du cap Ortégal, 13 brumaire an XIV (4 novembre 1805), épilogue de la bataille de Trafalgar. Paris, imprimerie Chaix, 1882, 1 vol. gr. in-8° de 25 pages, avec dix planches.

Un homme de talent et de cœur, M. Gemähling, chef du service central de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, a trouvé dans ses papiers de famille le récit circonstancié d'un combat naval presque complètement négligé par nos historiens, bien qu'il fasse le plus grand honneur à la marine française. On lui saura gré d'avoir livré au public ce document précieux dont il a vérifié la parfaite exactitude en le comparant aux rapports officiels déposés aux archives du Ministère de la marine. Il s'agit du combat livré, près du cap Ortégal, à la flotte anglaise par la flotte hispano-française, le 4 novembre 1805. Le père de M. Gemähling, le capitaine Gemähling, embarqué sur le *Duguay-Trouin,* après avoir pris une part active et glorieuse à la désastreuse bataille de Trafalgar (5 octobre), fut aussi un des héros malheureux de la lutte inégale qui s'engagea, un mois plus tard, au cap Ortégal. Fait prisonnier dans ce dernier combat, c'est à Plymouth, dans la cale d'un ponton anglais, qu'il traça, dans une lettre adressée à sa femme, le 1er décembre, le récit émouvant de la sanglante affaire du cap Ortégal, dont le commodore anglais, sir John Stracham, écrivant aux Lords de l'Amirauté, disait : « Les Français ont com- « battu d'une manière admirable; ils ne se sont rendus que lorsqu'il était absolument « impossible de manœuvrer leurs vaisseaux. » M. Gemähling fils, en reproduisant le récit de son père, n'a pas seulement fait un acte de piété filiale; il a rendu service à l'histoire et réparé un injuste oubli.

TABLE.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^ie^, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1882.

La parole intérieure, essai de psychologie descriptive, par Victor Egger, chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy. Paris, librairie Germer-Baillière, 1881.

On peut dire des nouvelles générations philosophiques que ce n'est pas par excès de timidité qu'elles pèchent. La plupart des jeunes auteurs qui les représentent ne tentent rien moins que de donner du premier coup la formule universelle des choses; ils embrassent pour leur début des sujets trop vastes, et il ne faut pas s'étonner si quelques-uns succombent sous le poids de ces ambitions immodérées. C'est l'évidente et dangereuse tentation d'esprits inexpérimentés, qu'attend trop souvent le découragement, au lendemain de ces efforts excessifs, devant l'indifférence du public ou même devant le sourire indulgent des connaisseurs, qui ne sont pas insensibles au talent, mais qui mesurent la disproportion entre l'effort et le résultat. Il faut savoir gré à M. Victor Egger d'avoir su éviter ce péril des sujets illimités et se prémunir contre cette légère infatuation, produit de la jeunesse ardente et d'un cerveau surmené par l'étude. C'est le signe d'un esprit excellent, d'avoir choisi pour son premier ouvrage une question restreinte, sur laquelle il pût mettre sa marque personnelle. Peut-être estimera-t-on qu'il a dépassé d'une autre manière la mesure, en élargissant cette question dans tous les sens possibles, en essayant d'en découvrir tous les aspects imaginables, d'en vérifier tous les éléments, même ceux qui sont négligeables, d'en définir toutes les conditions, même les plus lointaines. Mais, après tout, l'inconvénient est moindre d'agrandir, fût-ce démesurément, un sujet spécial et

restreint, que de diminuer, par des tentatives inégales et prématurées, la grandeur des problèmes.

Je louerai donc très volontiers M. Victor Egger pour la modestie relative de son sujet, *La parole intérieure*, et aussi pour la modestie du sous-titre, *Essai de psychologie descriptive*, dussé-je restreindre l'éloge pour la manière dont il l'a traité et où je trouve, en quelques endroits, de l'excès. Sa psychologie, fine jusqu'à la subtilité, creuse chaque question, même accessoire, et ne s'arrête qu'au point où la masse des ténèbres infranchissables s'oppose à ce qu'il aille plus avant. Souvent même ce point est dépassé. Il faut voir là l'entraînement d'un esprit qui ne se satisfait pas aisément; mais il pénètre bien loin dans ces couches souterraines, plus loin que l'attention du lecteur ne le suivra. Un autre tort de l'auteur, c'est qu'il ne résiste pas d'un esprit assez ferme à l'attrait de théories très importantes en soi, mais secondaires dans ce sujet spécial, qui traversent à chaque instant son plan, le font dévier, l'égarent ou le troublent momentanément, et jettent l'esprit dans un ordre de problèmes nouveaux qui dépassent de beaucoup la question primitive. L'urne que le jeune sculpteur avait eu le dessein de modeler est petite; je ne l'en blâme pas, mais il y verse un fleuve qui déborde de tous côtés et qui voile, sous l'épanchement de ses ondes, les contours, les délicats reliefs du vase et le fin travail de l'artiste.

La composition du livre n'est assez sévère ni dans l'ensemble ni dans les détails. L'auteur ne sait pas se défendre contre les surprises de sa pensée ni contre les objections qu'il se fait à lui-même. Il veut répondre à toutes les difficultés, ce qui est chimérique; il s'attarde à chacun des problèmes qui naissent sur tous les points de la circonférence où il devrait s'enfermer, ce qui l'entraîne, sinon précisément hors de son sujet, du moins au delà de toutes les proportions que ce sujet comporte. A chaque instant, on voit poindre des théories capitales que l'auteur indique, qu'il commence à traiter, qu'il est forcé d'abandonner en route pour ne pas se perdre dans l'infini, telles que les théories sur la perception extérieure, sur l'habitude, sur la nature du signe, lesquelles touchent bien sans doute au sujet, mais par des liens trop lâches pour qu'on puisse jouir sans inconvénient des vues nouvelles que l'on nous propose, et suivre avec attention l'intérêt trop dispersé de ces idées épisodiques. Enfin, pour épuiser la liste des griefs que j'appellerai extérieurs, nous ne devons pas cacher à un écrivain aussi exercé, aussi habile déjà et d'aussi bonne race littéraire, la surprise que nous ont causée des néologismes étranges, comme ceux-ci que l'on peut recueillir en ouvrant le livre presque au hasard : la parole *audible*, les *visa* et les *tacta*, les *visa tacta*, le *tactum buccal*, la faculté

d'*externer* certaines classes de nos états psychiques, la *spatialité*, l'*internité* des phénomènes. Je sais bien comment se défendrait l'auteur: l'école expérimentale anglaise use largement de ces procédés. Pourquoi ne pas accorder la même licence à ces jeunes écrivains philosophes, qui prétendent tout sacrifier à l'exactitude, qui visent, dans le langage, à une sorte de précision mathématique, et qui, si on les poussait à bout, avoueraient qu'ils ont de grandes préventions contre l'élégance du style, trop aisément confondue par eux avec l'à peu près? Je ne puis consentir à ces trop faciles apologies en faveur d'un langage qui, si l'on n'y prend garde, deviendra celui d'une barbarie pédante; et je reste persuadé qu'il y a dans le fonds commun de la langue littéraire, si l'on y ajoute le contingent nécessaire de la langue scientifique autorisée, des ressources suffisantes pour bien dire et tout dire sur toutes les questions. Je me refuse à croire que ce soit un droit pour chacun des auteurs de se faire un idiome propre à son usage, de créer sa langue, et de nous contraindre à réclamer d'eux, à chacun des livres qu'ils produisent, un index des mots nouveaux et un vocabulaire au service de leurs fantaisies.

Quelque part qu'on doive faire à la critique dans ce livre, il n'en reste pas moins une étude approfondie, curieuse et neuve sur ce singulier phénomène, qui nous est devenu familier par l'habitude, la parole intérieure. « A tout instant, l'âme parle intérieurement sa « pensée. Ce fait, méconnu par la plupart des psychologues, est « un des éléments les plus importants de notre existence; il accom« pagne la presque totalité de nos actes; la série des mots intérieurs forme « une succession presque continue, parallèle à la succession des autres « faits psychiques; à elle seule, elle retient donc une partie considérable « de la conscience de chacun de nous. Cette parole intérieure, silen« cieuse, secrète, que nous entendons seuls, est surtout évidente quand « nous lisons : lire, en effet, c'est traduire l'écriture en parole, et lire « tout bas, c'est la traduire en parole intérieure; or, en général, on lit « tout bas. Il en est de même quand nous écrivons : il n'y a pas d'écriture « sans parole; la parole dicte, la main obéit; or, la plupart du temps, « quand nous écrivons, il n'y a d'autre bruit perçu que celui de la plume « qui court sur le papier; la parole qui dicte ne s'entend pas; elle est « réelle pourtant, mais c'est une parole intérieure, une parole mentale, « sans existence objective, étrangère au monde physique, un simple état « du moi, un fait psychique[1]. »

On ne se contente pas de signaler ce phénomène; on en donne un

[1] Pages 1, 2, etc.

aperçu descriptif dont les traits principaux méritent d'être retenus. C'est surtout, nous dit l'auteur, quand nous écrivons ou lisons en silence que la parole intérieure est le plus facilement observable, parce qu'alors l'homme qui lit ou qui écrit n'est réellement pas seul; il cause avec le livre qu'il lit ou avec le papier qui semble l'écouter. Elle est plus difficile à constater quand nous sommes seuls, vraiment seuls, sans interlocuteur ni confident d'aucune sorte, avec nos souvenirs et nos pensées, mais surtout quand nous produisons des pensées nouvelles, car, dans ce dernier cas, les sons intérieurs ne font qu'un pour nous avec la pensée qu'ils expriment; et cependant ils ne cessent jamais de l'accompagner. Sans cesse nous pensons, et, à mesure que se déroule notre pensée, nous la parlons en silence, mais presque toujours nous la parlons ainsi sans le savoir, de même que nous ignorons nos habitudes, nos instincts, les principes directeurs de notre pensée, car nous nous livrons à notre nature sans la réfléchir. La parole intérieure est donc constante. Pour en ralentir le cours et en briser la continuité, il faut notre propre parole extérieure ou la parole d'autrui. Hors de ces deux cas, nous ne pensons pas, nous ne vivons pas sans elle. Elle occupe tous les vides laissés par la parole extérieure dans la succession psychique; elle fait, pourrait-on dire, l'intérim de la parole extérieure. On voit quelle importance ce phénomène presque inaperçu de notre vie intellectuelle prend tout à coup dans l'analyse de l'auteur. Interprète de l'écriture, antécédent ordinaire de la parole extérieure, expression naturelle et immédiate de la pensée silencieuse, la parole intérieure est toujours au premier rang parmi les facteurs de la vie sociale et de la vie individuelle. Elle dirige et prépare nos relations avec nos semblables; et quant à cette relation de l'homme avec lui-même, la conscience, elle a pour élément non pas nécessaire, *a priori*, mais, en fait, constant, l'audition d'une voix secrète qui formule sans cesse en paroles nos conceptions et nos jugements, nos sentiments même et nos volontés[1].

Cette description, vive et fine, qui remplit les premières pages du livre et révèle le sens exercé de l'observateur, est-elle exempte de toute exagération? J'ai des doutes. En ces matières si délicates, si fugitives, il est bien difficile de se tenir au point juste et de ne pas aller au delà. L'auteur est tellement préoccupé de son sujet qu'il ne voit que lui partout et toujours. Quand il dit que, hors deux cas réservés (qui sont d'ailleurs très contestables), la parole intérieure est constante, que nous ne pensons pas, et par suite, que nous ne vivons pas sans elle, il me paraît

[1] Chap. I, *passim*.

subir une de ces illusions psychologiques familières aux observateurs. Je ne crois pas autant que lui à la constance, à la continuité de ce phénomène, sous la forme de parole expresse, de bruit intérieur, de son mental. Même quand nous lisons, je crois bien sentir que nous ne parlons pas toujours notre lecture. Par exemple, quand il nous arrive de lire très rapidement du regard, de saisir d'un coup d'œil des phrases entières, comme cela est un fait ordinaire aux hommes d'étude, dans ce cas-là et dans d'autres analogues, il ne se produit pas en nous une succession de sons intérieurs; il y a un fait de compréhension pure, d'intuition presque immédiate, qui n'admet pas ce déroulement de la parole intérieure, qui n'en comporte ni l'allure, ni le timbre, ni le bruit continu et régulier. Il en est de même quand nous pensons avec cette vitesse que comporte l'idée et qui nous fait apercevoir comme dans un éclair des espaces infinis, des objets en nombre illimité, dévorant les transitions et les intermédiaires : ou bien alors la parole intérieure s'évanouit dans cette rapidité d'une course à laquelle elle ne peut suffire, ou bien elle n'a plus rien des caractères que l'auteur veut lui maintenir. « L'âme, dit-il, n'est jamais sans entendre un son; lorsque le son n'est « pas extérieur et réel, il est remplacé par une image qui lui ressemble [1]. »

L'image d'un son ressemble à un son, c'est un écho; mais les autres images, les images visuelles, ne lui ressemblent pas, et ce sont de beaucoup les plus fréquentes dans la vie intellectuelle. J'admets, si l'on veut, l'aphorisme d'Aristote « qu'on ne peut pas penser sans image. » Soit, mais Aristote n'a pas dit « sans image sonore; » voir une succession d'images ou de métaphores dans son esprit, ce n'est pas nécessairement leur attribuer un son. La pensée est le plus souvent une intégration d'images; sur ce point, je suis en désaccord avec M. Victor Egger, qui tend à n'y voir qu'une succession de sons intérieurs.

C'est seulement, à ce qu'il me semble, quand il se produit quelque résistance dans l'évolution de la pensée, qu'elle s'accentue, qu'elle cherche son point d'appui dans quelque chose de plus matériel, de plus consistant, et qu'elle a recours à l'image sonore. Elle prend ainsi plus de corps, pour ainsi dire, plus de force pour s'opposer à l'obstacle. C'est ce qui explique précisément tous les cas dans lesquels la parole intérieure se fait réellement connaître à nous, en dehors des hypothèses ou des fictions. Qu'on le remarque, cette manifestation coïncide toujours avec une résistance que l'on voudrait vaincre ou avec le phénomène si curieux du dédoublement de la personnalité, le partage du moi en

[1] Page 5.

deux personnes dont l'une s'oppose momentanément à l'autre. Par exemple, pour la lecture d'un livre, quand est-ce qu'il nous arrive d'avoir recours à la parole intérieure? C'est quand la matière de notre lecture résiste à notre entendement, quand de sérieuses difficultés rompent cette rapidité de l'intuition qui parfois dévore en une seconde toute une série de phrases. Alors la pensée se recueille et se ramasse en elle-même, ralentit sa marche, cherche un point d'appui; elle le trouve naturellement dans la succession des sons intérieurs. Nous lisons *à voix basse*, c'est-à-dire que nous répétons intérieurement les mots imprimés; nous en fixons dans notre mémoire, l'image sonore; nous reproduisons au dedans de nous la série des efforts que nous ferions pour donner l'idée juste et complète du texte à autrui, si nous lisions à haute voix. Grâce à ces expédients presque instinctifs, il arrive que l'attention moins fugitive, plus vigoureusement retenue sur chaque détail, finit par rompre une à une chacune des difficultés d'interprétation qui résistaient à la vision rapide; la parole intérieure a été l'instrument de cet effort et de cette victoire.

Une raison du même genre s'applique à d'autres cas bien connus de chacun de nous et finement analysés par M. Victor Egger : par exemple, le cas de l'insomnie, pendant lequel nous ne pouvons *faire taire* notre pensée. « Nous l'entendons alors, dit très bien l'auteur, car elle a une « voix, elle est accompagnée d'une parole intérieure, vive comme elle, « et qui la suit dans ses évolutions; non seulement nous l'entendons, « mais nous l'écoutons, car elle est contraire à nos vœux, à notre déci- « sion, elle nous étonne, elle nous inquiète; elle est imprévue et ennemie; « nous cherchons à la combattre, à la calmer, à la détourner, pour l'é- « teindre, sur des objets indifférents. » Je relève dans ce passage deux mots caractéristiques : elle nous apparaît, dit-on, alors comme imprévue et ennemie. Imprévue, ennemie? Oui sans doute, imprévue pour celui qui a cru la faire taire, ennemie de celui qui veut dormir. C'est, en effet, là d'ordinaire l'explication de l'insomnie, en dehors des maladies et des souffrances organiques. L'insomnie est le phénomène fatigant et douloureux de la pensée surexcitée qui continue son œuvre mal à propos et se change en tourment pour l'homme physique, las et avide de repos. La pensée, repoussée et redoutée, devient alors parole intérieure pour se faire mieux écouter, pour mieux troubler notre sommeil et vaincre notre apathie. C'est le signe manifeste du dédoublement de notre personnalité. Quelque chose d'analogue se produit quand nous entendons un orateur intimidé et balbutiant; nous nous transformons en lui, nous nous mettons à sa place, nous souffrons de ses maladresses; nous complétons

ses mots, qui n'arrivent pas assez vite; nous achevons ses phrases qui s'arrêtent en chemin; nous corrigeons ses *lapsus*, s'il lui en échappe; la parole intérieure fonctionne alors en nous comme le *souffleur* du personnage malhabile que nous entendons avec une certaine souffrance, et que, par une sorte de substitution, nous nous figurons être un instant nous-mêmes.

Nous ne saurions être de l'avis de M. V. Egger, quand il dit que, pour suspendre tout à fait la parole intérieure durant un temps notable, il faut la parole d'autrui, et qu'elle se repose même entièrement si nous écoutons un discours ininterrompu et parfaitement correct. C'est au contraire sous la suggestion de la parole d'autrui, fût-elle même parfaite, que la parole intérieure prend le plus d'activité et déploie son ressort, du moins si j'en crois mon expérience personnelle; car, en ces sortes d'observations, il y a une grande part à faire à la nature de chacun et à ses habitudes d'esprit. C'est en écoutant le discours d'un autre que notre capacité de parole intérieure s'éveille et s'excite, par une sorte d'émulation involontaire, soit pour abonder avec joie dans le sens de l'orateur, achever ses démonstrations, ajouter des expressions vives et fortes à celles qu'il trouve, compléter les moyens oratoires dont il dispose, soit, au contraire, pour le critiquer, quand son discours nous inquiète ou nous froisse, trouver des arguments contre lui, détruire les siens, apostropher l'orateur au dedans de nous-mêmes, nous imaginant être à la tribune qu'il occupe et lui répondre. Cela est très visible aussi dans les discussions vives, au milieu du monde ou dans une commission scientifique. Loin que la parole de l'adversaire distraie ou éteigne notre parole intérieure, elle l'avive. A qui de nous n'est-il pas arrivé, en entendant une controverse, que nous y soyons ou non directement mêlés, de sentir surgir en nous un flot de paroles qui ne demande qu'à se répandre au dehors et qui fait au dedans de nous un tumulte inaccoutumé? Voici un dernier fait bien curieux, où se manifeste, non plus, comme ici, notre substitution ou notre résistance à une autre personne, mais simplement cette puissance étrange de dédoublement de notre personnalité dans des circonstances qui sembleraient absolument l'exclure. Il n'est pas exact de dire, comme l'a fait M. Victor Egger, que, pour ralentir le cours de la parole intérieure, notre propre parole suffit. Bien que cela puisse sembler paradoxal à ceux qui n'ont pas l'habitude de parler en public, ce n'est pas seulement dans les courts silences, dans les rapides intervalles de la ponctuation de ses phrases, que l'orateur parle tout bas ce qu'il pense par anticipation et ce qu'il va dire, c'est même pendant qu'il parle tout haut. Il y a là quelque chose de bizarre : l'orateur préparant, par

une action continue, la suite de son discours, tandis qu'il a l'air tout entier à l'effort de son discours présent. Deux paroles et deux discours simultanément, c'est là un des secrets de l'improvisateur : la pensée pourvoyant à la fois à deux œuvres et accomplissant deux tâches, celle du moment qui s'achève et celle du moment qui va suivre, l'une au moyen du discours ordinaire, l'autre au moyen de la parole intérieure.

Dans tous ces cas, qu'il serait facile de multiplier, on remarquera qu'il y a dualité d'éléments ou réels ou imaginaires en présence. C'est un signe assez clair que la parole intérieure se manifeste particulièrement là où il y a lutte, antagonisme, de quelque sorte qu'il soit, résistance à un obstacle du dehors ou du dedans, à une personnalité extérieure ou à l'un des termes de notre propre personnalité momentanément divisée. Je crois apercevoir là le dessein d'une loi psychologique qui méritait d'être signalée avec plus de précision que ne l'a fait l'auteur. La plupart des cas où M. V. Egger croit démêler la parole intérieure et auxquels la loi que j'indique ne s'applique pas me paraissent être des cas équivoques ou obscurs où je ne puis, quant à moi, recueillir de ce curieux phénomène que de faibles traces et une image bien décolorée, sinon même l'écho de ma propre pensée qui le crée en s'écoutant.

Il n'en est pas moins vrai, en dépit de quelques exagérations, que le rôle de la parole intérieure est considérable dans la vie intellectuelle, et M. Victor Egger a raison de s'étonner que ce fait capital ait été négligé par la plupart des psychologues et des théoriciens du langage. « A toutes « les époques, il est vrai, et sans doute chez tous les peuples, le sens « commun en a reconnu, sinon l'importance, du moins la réalité. Un « certain nombre d'expressions courantes, dans toutes les langues, témoi- « gnent d'un sentiment confus de l'existence de la parole intérieure. Mais, « dans l'antiquité, elle semble avoir échappé à tous les penseurs, et, chez « les modernes, aucun des maîtres de la psychologie n'a su la décrire « exactement et lui assigner son rang parmi les faits psychiques. » Dans une revue consciencieuse, l'auteur nous met devant les yeux ce qu'on pourrait appeler la bibliographie de son sujet ; elle n'est pas très longue. Socrate est le premier qui ait observé sur lui-même la parole intérieure, puisqu'il se disait conseillé par une voix qui ne se faisait entendre qu'à lui-même ; mais il l'attribuait à un dieu. Platon et Aristote semblent bien ne faire que des métaphores, l'un quand il appelle la pensée « un dialogue inté- « rieur et silencieux de l'âme avec elle-même ; » l'autre, quand il oppose le *λόγος ἔσω* au *λόγος ἔξω*, ce qui paraît être la raison intérieure et le raisonnement extérieur. Le christianisme, en distinguant la prière mentale de la prière exprimée au dehors (*oratio mentalis, oratio vocalis*), le no-

minalisme, en réduisant les genres à des *nomina* qui, pour être pensés, n'ont pas besoin du bruit extérieur de la voix, ont dû éveiller la clairvoyance des philosophes modernes sur ce phénomène. Cependant le progrès en ce sens a été bien lent. Bossuet signale le fait en termes fort clairs dans sa *Logique*. Dans ses *Instructions sur les états d'oraison*, il distingue l'état ordinaire, où la parole intérieure se produit dans un discours suivi, de l'état le plus parfait possible, où la pensée discursive, momentanément suspendue, s'abîme dans la vue de Dieu. Leibniz reconnaît l'utilité des paroles intérieures « qui ne sont pas moins des marques (*notæ*) pour « nous que des signes pour les autres. » Locke constate que « les mots « enregistrent nos propres pensées pour le soulagement de notre mémoire, « ce qui nous aide, dit-il, à nous parler en nous-mêmes. »

Au XIXe siècle, ce phénomène prend tout à coup, chez M. de Bonald, une importance extraordinaire. La parole intérieure devient « la clef de « voûte d'un système complet de philosophie théorique et pratique ou, « comme le dit M. de Bonald, l'explication du mystère de l'être intelli- « gent. . . Après une description sommaire, il se hâte d'employer sa dé- « couverte, d'une part à une sorte de restauration de la maïeutique de « Socrate et de la réminiscence de Platon, d'autre part à la déduction « du célèbre paradoxe de l'institution divine de la parole. » Maine de Biran, dans son *Examen critique*, réfute très solidement la partie systématique de la philosophie de M. de Bonald, mais il omet la part de vérité psychologique qui lui a servi de point de départ. Il faut arriver jusqu'à Cardaillac pour trouver une description vraie, non systématique, de la parole intérieure. Ce psychologue injustement oublié en constate l'utilité et même la nécessité ; il en note les variétés individuelles, distinguant avec soin, avec minutie même, deux paroles intérieures, l'une que nous entendons en nous parce que nous nous parlons, l'autre que nous entendons en nous sans nous parler; il en recherche les causes diverses et rattache par là le phénomène particulier à la psychologie générale. Il n'édifie pas, comme de Bonald, dont il s'inspire sur quelques points, des théories métaphysiques, mais son analyse est beaucoup plus complète et plus exacte que celle de son devancier. Un fin psychologue, mort prématurément, regretté de l'Université et de la philosophie, Albert Lemoine, dans son ouvrage sur *La Physionomie et la Parole*, montre la présence ordinaire de la parole intérieure dans la méditation silencieuse, et, dans un curieux mémoire sur *L'Hallucination*, il soutient cette thèse que c'est l'usage ordinaire des images vocales, au détriment des images visuelles, qui explique la fréquence des hallucinations de l'ouïe. Enfin on nous signale, dans l'ouvrage récent du docteur Fournié,

quelques observations intéressantes sur le langage des gestes comparé au langage de la voix, sur le rôle de ce langage de gestes dans la psychologie et l'éducation du sourd-muet, où il est appelé à rendre à la pensée les mêmes services que la parole, le sourd-muet pensant et développant son intelligence au moyen d'une mimique intérieure.

A défaut des philosophes, dont la plupart n'ont donné qu'une attention superficielle à ce curieux phénomène, le sens commun, organe élémentaire, écho instinctif et direct de la psychologie, a marqué souvent d'un trait vif la nature et les fonctions de la parole intérieure. M. Victor Egger en a recueilli les traces authentiques et variées dans les conversations familières, dans l'usage ordinaire des langues, dans la littérature. Voici quelques expressions bien connues qui contiennent le fait ou y font des allusions : *s'entretenir avec soi-même; qu'en dites-vous? qui l'eût dit?* A chaque instant on rencontre des traits analogues dans les romans ou autobiographies : *pensa-t-il; se disait-il*; *je me disais; il se dit en lui-même*. . . L'auteur juge avec raison que, si de courts apartés, si de longues méditations sont naturellement désignés dans le langage par le verbe *se dire*, si cette locution est devenue le synonyme de *penser en silence*, ce n'est pas seulement par métaphore, et parce que la pensée pourrait être énoncée au dehors, c'est aussi parce qu'elle est réellement énoncée au dedans de nous. — Il faut expliquer de même les expressions comme : *cela ne dit rien à l'esprit; cela parle au cœur;* et chez les poètes :

Tout parle de sa gloire.
(CORNEILLE.)

Jusqu'au silence même,
Tout me parle de ce que j'aime.
(QUINAULT.)

Enfin, s'il est vrai que le *cœur parle* si souvent dans la littérature, c'est sans doute qu'il suggère, qu'il inspire des pensées, comme une bouche étrangère, mais c'est aussi que ses suggestions se traduisent en parole intérieure. Quand Cicéron écrit à Atticus : *Ad me scribe quod in buccam venerit*, il rend hommage, par sa métaphore, à la même vérité psychologique. Enfin, des titres d'ouvrages comme les *Soliloques* (de saint Augustin et de saint Bonaventure) et les *Voix intérieures* (de Victor Hugo) portent avec eux leur pleine signification [1].

De tous ces éléments épars et de bien d'autres qui avaient échappé à

[1] Pages 120 à 122.

une observation superficielle, M. Victor Egger a essayé de dégager une théorie aussi exacte et complète que possible. Il avait d'abord conçu un programme plus vaste d'après lequel il aurait étudié la nature du fait lui-même, son essence, les caractères par lesquels il se distingue des faits analogues; puis la loi du fait, son extension dans la vie psychique, ses causes, son histoire chez l'individu contemporain et dans la vie de l'humanité; enfin ses modifications dans les états anormaux, la distraction, le sommeil, l'ivresse, la folie. Mais c'est là un de ces plans excellents en théorie, et presque impraticables, qui aurait condamné l'auteur à revenir souvent sur ses pas, à se répéter d'une manière fatigante. Certaines parties seraient restées inabordables, faute de matériaux pour les traiter d'une manière même approximative. Comment, par exemple, raconter l'histoire de la parole intérieure dans les différentes phases de la vie de l'humanité, à moins d'avoir recours à des conjectures sans intérêt sérieux et sans valeur? A ce plan idéal les nécessités de l'œuvre pratique ont substitué un plan plus simple et bien assez compréhensif pour ce genre d'étude. L'auteur détermine d'abord la caractéristique de la parole intérieure, en la comparant à la parole extérieure; puis il étudie les variétés vives qu'elle présente, les transitions par lesquelles elle passe, s'accentuant ou se décolorant successivement, les étapes diverses par lesquelles elle aboutit à la parole extérieure; il essaye d'en fixer la place dans la classification des faits psychiques; enfin il la compare à la pensée, et à ce propos il constitue, non sans originalité et sans profondeur, une théorie du signe. Tel est l'ordre des questions que nous voyons se succéder dans ce livre. Si quelques-unes seulement sont résolues, ce sera déjà un gain pour la science et nous tiendrons l'auteur quitte pour le reste où subsistent encore bien des obscurités.

Un des bons chapitres du livre est celui où l'on compare la parole intérieure et la parole extérieure. L'une, nous dit-on, est comme une imitation ou comme un écho de l'autre; mais elle fait partie de nous; l'autre n'est que notre œuvre. La parole extérieure est comme une parole; la parole intérieure est comme *ma* parole. De plus, elle est *un état de conscience* faible relativement à l'autre; elle est plus rapide, plus concise, elle est plus variée, plus souple; enfin, et l'auteur y insiste, elle est une simple image d'une série de sons. Tandis que la parole extérieure d'autrui est une sensation sonore, et que notre propre parole, prononcée et entendue par nous, est une sensation double, à la fois sonore et tactile, un couple de sensations[1], notre parole intérieure n'est pas une sensation,

[1] Pages 76 et suiv.

mais une image, une image simple, purement sonore. Quand nous parlons, notre attention porte particulièrement sur le son; mais nous sentons aussi et très distinctement les mouvements de la langue et des lèvres; en réalité, la sensation de l'ouïe est toujours accompagnée d'une sensation tactile très fine et très spéciale, localisée dans notre bouche. Or, dans la parole intérieure, réduite à elle-même et ramenée à ses éléments, l'image sonore apparaît seule, l'image tactile a disparu.

Ici se présente une objection, transformée par Bain en une théorie, d'après laquelle l'image du mouvement de la bouche, ou même une ébauche du mouvement laryngo-buccal réel, accompagnerait toujours la parole intérieure; peut-être même, selon lui, le phénomène de la parole intérieure serait essentiellement un mouvement interrompu ou la simple image de ce mouvement. Sans aller aussi loin, je serais porté à croire qu'il se produit toujours dans ce phénomène, en même temps qu'une image sonore, une tendance à la produire au dehors, à la transformer en une sensation, quelque chose comme un commencement d'action qui imprimerait un certain mouvement initial aux organes de la voix. Je crois remarquer cette tendance organique toutes les fois que je saisis nettement et distinctement en moi le phénomène de la parole intérieure. M. Victor Egger ne méprise ni cette observation ni l'objection qui s'en déduit, et voici comment il y répond. Il soupçonne là une illusion et il essaye de nous en expliquer le mécanisme; elle a pour cause première, selon lui, l'emploi d'une méthode d'observation qui a ses défauts et ses périls. L'observation du présent est toujours, plus ou moins, une expérimentation, c'est-à-dire une observation volontaire; or la volonté est une force dont l'action ne saurait être exactement limitée à l'avance; je veux observer et j'observe; mais en même temps j'invente, je crée dans une certaine mesure l'objet de mon observation, et il m'arrive ainsi de prendre pour mon état normal et constant les effets d'une excitation passagère[1]. Appliquons cela au cas présent. Quand je dirige mon attention sur l'idée de l'image tactile et que je l'associe à l'image sonore actuellement présente à ma mémoire, cette idée se précise de plus en plus par l'effet de ma volonté tendue vers elle, et par là même j'arrive à susciter en moi certains de ces phénomènes qui l'accompagnent ou la suivent d'ordinaire. Je crée le phénomène en y pensant avec une certaine force. « L'attention « est ainsi comme une sorte de demande qui implique et impose la ré« ponse. »

[1] Pages 79 à 90.

Quoi qu'on pense de cette manière de répondre à l'objection prévue et qui persistera peut-être même après la réponse, il faut reconnaître qu'il y a là une excellente psychologie. Le dernier résultat peut être contesté sans que cela nuise au mérite, à la nouveauté de l'effort que l'auteur a fait pour l'établir et à la partie de vérité psychologique qui s'en dégage. Nous insisterons moins sur le développement que donne l'auteur à l'élucidation de cette question : Comment arrivons-nous à distinguer la parole intérieure, celle qui fait partie de nous et qui ne sort pas de nous, et la parole extérieure, celle qui n'est que notre œuvre et qui fait partie du monde matériel? Comment jugeons-nous que *l'état fort* de conscience est corporel et extérieur, que *l'état faible* est intérieur, c'est-à-dire psychique? M. Victor Egger remonte aux sources de la question; il ne traite de rien moins que de la perception extérieure tout entière; il expose toute une théorie, d'après laquelle ces deux jugements distincts et opposés ne le sont qu'en apparence. Au fond, le second de ces jugements est inutile, car l'absence du premier équivaut à l'affirmation du *moi* ou de ce qui est *mien*. Ce qui est primitif, c'est le *moi* ou la reconnaissance de ce qui est *mien*. Ce qui est secondaire et dérivé, c'est la reconnaissance de ce qui n'est pas moi. A proprement parler, il n'y a ni perception interne ni perception externe; il n'y a qu'une perception: nous nions de nous-mêmes une partie de nos états de conscience, et c'est ce que nous appelons le monde extérieur; ce qui en est conservé par une affirmation énergique et intense, c'est proprement le *moi*, et c'est cette affirmation que la psychologie vulgaire appelle la perception interne ou la conscience. Nous ne suivrons pas l'auteur sur ce terrain où il paraît se mouvoir avec un certain embarras, sentant bien que c'est au fond un hors-d'œuvre, à moins qu'il ne cherche à se défendre par l'axiome que tout est dans tout; mais c'est surtout en psychologie qu'il faut se prémunir contre les périls de cette sorte d'entraînement, garder ses limites et maintenir, sous peine d'une irrémédiable confusion, la spécialité du sujet que l'on a choisi. L'auteur produit à ce propos, je dirais mieux hors de propos, toute une série d'assertions personnelles qui demanderaient, pour être approuvées, plus de développements et de preuves à l'appui, qui n'ont que la valeur d'une ébauche ou de la préparation lointaine d'une théorie, et qui perdent de leur force à être aventurées et comme compromises dans un épisode.

L'auteur se retrouve avec ses avantages dans le chapitre où il traite des variétés vives de la parole intérieure, étudiant et distinguant avec une finesse particulière tous les cas où elle se rapproche de la parole extérieure. C'est une partie tout à fait intéressante et je dirai presque dé-

finitive de ce livre où se joignent, aux bons endroits tels que celui-ci, dans une très agréable mesure, l'esprit scientifique le plus sérieux et ce sens littéraire, dont se défient trop les jeunes philosophes, et qui n'est, au fond, que l'adaptation du style à la nature des différents sujets qu'ils traitent. On nous explique à merveille, par une série d'observations délicates et de cas bien étudiés, comment s'opère le passage de la parole intérieure, faible, monotone, rapide, concise, réellement intérieure, comme il arrive quand l'âme est calme, à la parole extérieure, forte, accentuée, véhémente, comme cela ne manque pas d'arriver, quand l'âme est montée à un certain ton d'imagination ou de passion. On distingue avec soin la parole intérieure passionnée et la parole imaginative, tout en reconnaissant que la passion ne s'éveille pas sans susciter à quelque degré l'imagination, et, réciproquement, qu'il n'est pas d'imagination sans quelque passion; mais la proportion de ces deux phénomènes est très variable, ce qui donne au psychologue le droit de les considérer séparément[1].

La forme dramatique est une forme très fréquente de la parole imaginative. C'est celle dans laquelle nous nous donnons pour ainsi dire en représentation à nous-mêmes. Mais il faut ici distinguer deux degrés : tant que nous conservons la connaissance exacte de ce qui se passe en nous, tant que subsiste un juste équilibre entre l'affirmation et la négation du moi, c'est proprement le drame, ou d'un terme plus général, le jeu. Comme le fait très bien observer l'auteur, l'enfant qui *joue de tout son cœur* et l'acteur *tout à son rôle* arrivent bien rarement à se tromper eux-mêmes et à perdre le sentiment de leur personnalité. Dans tout jeu, dans toute feinte, l'âme se dédouble, et l'acteur convaincu recouvre un spectateur sceptique. C'est même là le sujet du très ingénieux *Paradoxe sur les comédiens* de Diderot. Mais, lorsque dans de forts mouvements d'imagination ou de passion, l'équilibre est rompu en faveur du non-moi, quand, au lieu de n'être dupes qu'à demi, ce qui revient à n'être dupes en aucune façon, nous nous abandonnons insensiblement à l'illusion, la parole intérieure vive devient alors une véritable hallucination.

Dans cette revue exacte et détaillée des variétés de la parole intérieure, M. Victor Egger rattache avec raison à la forme dramatique le phénomène de l'inspiration, propre aux poètes qui croient écrire sous la dictée de la Muse. La Muse, dans les temps modernes, n'est qu'une convention poétique; il faut remonter à la poésie primitive pour trouver une croyance naïve et sincère à l'inspiration d'en haut. Mais le phénomène de l'inspiration n'en est pas moins très nettement caractérisé par ces deux traits :

[1] Pages 128 à 131 et suiv.

l'excitation des facultés esthétiques de l'esprit et l'exaltation de la parole intérieure.

Une place à part et très étendue est donnée à la parole intérieure *morale*. La description que l'auteur en a faite mérite de rester. « Cette sorte « de parole est d'ordinaire intermittente et concise; elle interrompt brus- « quement une méditation, prononce son arrêt, qui est toujours un impé- « ratif non motivé, puis elle se tait jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion se « présente pour elle de rentrer en scène. Elle parle volontiers aussi haut « que la passion, et, par suite, elle simule également bien la parole exté- « rieure... L'idée du devoir survient dans la succession psychique comme « un état jusqu'à un certain point imprévu, circonstance favorable pour « que son expression paraisse extérieure... La loi morale a encore ceci « de particulier, qu'elle parle plus volontiers à la seconde personne qu'à la « première : *tu dois*, au lieu de *je dois;* dans le cas de reproche, elle em- « ploie quelquefois le *vous*, au lieu de *tu*, parce que le *vous*, dans nos « usages modernes, est méprisant quand il n'est pas cérémonieux. Ces « formes de langage indiquent qu'un certain degré d'imagination accom- « pagne les jugements de la raison pratique : la loi morale nous parle « comme un père à ses enfants ou comme un maître à ceux qui lui doivent « obéissance. » Cette analyse s'éclaire de quelques exemples très bien choisis; mais le développement le plus intéressant de ce chapitre est emprunté à deux grands faits historiques. Dans les circonstances ordinaires de la vie, où nous reconnaissons l'imprévu du *dictamen* moral, nous n'avons pas l'idée d'attribuer une origine surnaturelle à cette voix intérieure, vive et forte, qui nous fait des reproches ou nous impose un devoir. Mais, pour un méditatif ou pour un mystique, dans les mêmes circonstances, la voix sera une voix *céleste*, une voix d'*en haut*. Même pour un homme ordinaire, il peut arriver que, dans des circonstances exceptionnellement graves et tragiques, sous l'impression de la surprise que lui cause cette parole dramatisée par la conscience, il pense sentir je ne sais quel coup d'une grâce ou d'une intervention divine. Le démon de Socrate et les voix de Jeanne d'Arc sont deux illustres exemples de la parole intérieure morale attribuée à une personnalité étrangère.

La littérature abonde en allusions à ces variétés vives de la parole intérieure. « La prosopopée est une parole morale fictive, à laquelle, par une « nouvelle fiction, l'orateur ou l'écrivain refuse l'intériorité pour l'attribuer « à une personnalité étrangère, soit humaine, soit divine, soit abstraite, « soit indéterminée, dans laquelle enfin l'impératif moral est complété par « une démonstration tantôt concise, tantôt développée selon les règles de « l'art. » La poésie et l'éloquence antiques sont pleines de ces fictions. L'art

moderne ne peut s'y soustraire, tant ces formes dramatiques de la parole intérieure sont naturelles à l'homme, dès que son imagination ou sa passion s'excitent; dès l'origine des langues, une foule de locutions sont marquées à l'empreinte de ces manières de sentir et de parler. C'est la *voix de la conscience*, la *voix du divin*, la *voix de la raison*, la *voix du cœur*, la *voix du sang*. Chez les tragiques, tout mobile est une voix : la *voix de la nature*, la *voix de la fortune;* ailleurs, la voix devient un cri : le *cri de l'innocence*, le *cri de l'amour*, le *cri du remords*. Racine a dit :

> Le sang de nos rois crie.....

Et Corneille :

> .....Ne point écouter le sang de mes parents
> Qui ne crie en mon cœur que la mort des tyrans.

Dans Shakspeare, les plaies dont est frappé César *crient*. Le calme Rollin lui-même, placé aux antipodes de Shakspeare, fait dire à son Alexandre blessé : « Tous jurent que je suis fils de Jupiter, mais ma blessure me crie que je suis homme. » Rien enfin de plus curieux que le passage de la parole intérieure à la parole extérieure par l'intermédiaire des variétés vives. « Sous l'influence de la passion et de l'imagination, « quand l'excitation intérieure continue à croître, l'état de l'âme doit « s'exprimer par un phénomène qui lui soit égal en intensité; alors la pa« role intérieure vive ne suffit plus; l'âme a besoin de sensations fortes, « de bruit et de mouvement; la parole extérieure jaillit des lèvres; à ces « mouvements se joignent ceux de la physionomie, des bras, des jambes; « on gesticule, on se promène sans but, uniquement pour se sentir vivre; « l'âme envahie par un sentiment violent ou par une conception vive n'a « plus de conscience pour le milieu qui l'entoure; elle l'oublie, elle l'ignore « momentanément, et, avec lui, les convenances, la réserve, les habi« tudes sociales qu'il impose; par les sensations qu'elle se donne, elle se « crée un milieu artificiel en accord avec le phénomène dominant et « exclusif qui la possède; elle est toute à son rêve ou à sa passion, et ce « qui s'est emparé d'elle tout entière est par là même maître absolu du « corps comme de l'âme[1]. » Ainsi naissent les monologues, les apartés si singuliers à observer dans la vie réelle et d'un si grand usage dans le roman et particulièrement au théâtre.

Nous arrêterons là notre analyse. Nous pensons avoir donné une idée

[1] Pages 165 et suiv.

assez juste de ce livre pour que nos lecteurs y reconnaissent les marques d'un vrai talent de psychologue. C'est une étude tout à fait neuve, surtout dans la partie descriptive. Nous aurions volontiers signalé certaines théories dignes d'attention dans la seconde partie de l'ouvrage, par exemple une théorie du *signe*, où se trouvent fixés les résultats d'une comparaison approfondie entre la parole et la pensée. La nature du signe arbitraire, sa supériorité sur le signe analogique, l'aptitude qu'il possède à être élevé, par cela seul qu'il est arbitraire, au plus haut degré de généralité comme la pensée, les marques de sa perfection relative qui sont l'indépendance et l'impartialité, il y aurait là matière à des développements intéressants, suggérés par l'auteur. Mais il me paraît que cette théorie trouverait plus naturellement sa place dans une étude générale du langage et de ses rapports avec la pensée. Je dirai la même chose du dernier chapitre où l'on nous fait voir quelles conséquences pratiques on peut tirer de l'étude du langage pour l'éducation, comment il faut s'habituer à résister à la tyrannie des mots qui menacent par l'habitude d'opprimer la liberté de la pensée. On montre à merveille que le remède est en nous : il consiste à ne jamais abdiquer, à ne pas même abandonner un instant le droit de réfléchir et d'examiner, à travers les facilités croissantes de la routine que nous créons nous-mêmes, à garder notre attention toujours jeune, vive, en éveil, toujours inquiète, en renouvellement et en progrès. De ce chapitre nous pouvons dire comme de celui qui le précède que, malgré l'intérêt de ces questions, la plupart de celles qui s'y trouvent traitées se rapportent plutôt à une théorie du langage qu'à un travail de psychologie descriptive sur la parole intérieure.

Au demeurant, c'est vraiment là le seul reproche que nous puissions faire à cette monographie d'un phénomène très curieux à suivre dans les circonstances de sa naissance et les variétés infinies des formes qu'il revêt. Beaucoup d'étude et d'observation, une rare finesse et une sagacité qui se joue dans les nuances les plus délicates de l'expérience interne, un soin particulier appliqué à rendre exactement ces nuances, il y a là plus que des promesses, il y a déjà la preuve faite d'un philosophe exercé et d'un écrivain qui deviendra excellent quand il consentira à être toujours clair et à se priver de l'expédient trop facile des néologismes.

E. CARO.

1° *HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS. Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, etc.* Tome III, Paris, Imprimerie nationale, 1881, in-fol. de VIII-531 pages, *avec atlas* de XIV pages et de 51 planches.

2° *MÉLANGES DE PALÉOGRAPHIE ET DE BIBLIOGRAPHIE, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, etc.*, Paris, Champion, 1880, in-8° de IX-507 pages.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Le *Cabinet des manuscrits* est une œuvre à laquelle M. Delisle ne cessera jamais de travailler. Les manuscrits, étant un objet d'études continuelles, donnent lieu à une foule de publications où abondent les renseignements nouveaux et les découvertes de tout genre. M. Delisle n'en laisse passer aucune sans y prendre tout ce qui peut enrichir ou améliorer son travail. De là les nombreuses et intéressantes additions recueillies pendant les dernières années et qu'il a publiées à la fin du présent volume.

Ayant étudié nous-même très profondément le fonds des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, nous pourrions fournir un grand nombre d'additions au *Cabinet des manuscrits;* mais, comme notre intention est de faire une histoire particulière de ce fonds qui est très riche, comme d'ailleurs l'espace nous est forcément mesuré, nous nous contenterons d'indiquer ici comme spécimens quelques-unes de celles qui peuvent compléter ou modifier les observations de M. Delisle.

Tome I^er^, p. 278. Dans le Registre des livres acquis depuis 1684, p. 290, on lit : « Au mois de janvier 1697, une personne, qui n'a pas voulu être

[1] Pour le premier article, voyez le cahier de novembre 1875, p. 699-713; pour le deuxième, celui de février 1876, p. 102-121, et, pour le troisième, celui d'avril, p. 237-248.

« connue, a apporté et remis dans la Bibliothèque du Roy l'original de « la Confession de foy de Dosithée, patriarche de Jérusalem, écrite en « grec, et certifiée par M. de Nointel, ambassadeur de Constantinople, « l'an 1673, reliée à la levantine en marroquin. Plus une boëte longue « de deux pieds, couverte aussi de marroquin, dans laquelle est un rou- « leau qui contient en original l'attestation de Denys, patriarche de Con- « stantinople, signée de lui et des autres patriarches, touchant la créance « de l'Église grecque sur la réalité. Ces deux pièces furent envoyées au « Roy l'an 1673, et, comme M. Arnauld travailloit pour lors à son livre « de la perpétuité, Sa Majesté les luy fit remettre entre les mains, où « elles sont restées jusques à sa mort, ayant ordonné, avant que de mou- « rir, qu'elles fussent déposées dans la Bibliothèque du Roy, ce qui a été « exécuté. »

Il s'agit là du célèbre manuscrit grec 424, qui, quelques années après, en 1706, a été volé par Aymon. Le rouleau indiqué plus haut porte le n° 431. Dans le même registre, p. 308, on lit : « Poeta græco- « barbarus de bello Trojano, 4°, donné à la Bibliothèque du Roy par « M. Obrecht. » Ce manuscrit répond au n° 2878.

P. 288. Voici une lettre que Baluze écrivait à Colbert à propos des manuscrits de Petau :

A Paris, le 24 juillet 1677.

Il y a quelques années qu'on me voulut vendre pour la bibliothèque de Monseigneur les manuscrits qui restent de celle de feu M. Petau. Mais comme on les vouloit vendre beaucoup plus que je ne les estimois, je pris la liberté de dire à Monsei- gneur que je ne croyois pas qu'il fallut entrer plus avant en ce marché. Presente- ment on me sollicite de les achetter, et je dois les aller voir Lundy prochain. Je ne sçais pas si j'en pourray conclurre le marché, attendu que c'est affaire de femmes, et que d'ailleurs ces gens sont entestez de leurs manuscrits. Mais je peux bien as- seurer Monseigneur que si je les achette, je ne les payeray pas au delà de ce qu'ils peuvent valloir.

BALUZE.

Et à la marge, de la main de Colbert :

Il faudroit en voir l'inventaire avant que les acheter.

P. 298. Aux trois manuscrits indiqués par M. Delisle comme prove- nant de la bibliothèque de Mathias Corvin, on pourrait ajouter le nu- méro grec 741 à la fin duquel on lit « *re d'Ungaria.* » Ce volume figurait dans la bibliothèque de Blois sous le n° 9.

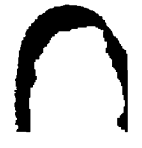

P. 305. Les manuscrits grecs qui ont appartenu à Antoine Faure sont les n[os] 780, 1706, 1872 et 3063. A la fin du n° 1706 on lit : « Franciscus de Hautesere, antecessor Pictaviensis. » Ce personnage était frère du célèbre jurisconsulte de Toulouse, Antoine de Hauteserre, dont le nom de famille était Dadin, au XVI[e] siècle.

P. 320. Les trois manuscrits grecs offerts à Louis XIV, en 1701, par l'archevêque de Philippopolis sont les n[os] 52, 616 et 692. Le 25 mars 1676 un archevèque de Samos nommé Joseph Georgirenus avait donné au roi les deux numéros 25 et 118 qui provenaient de la bibliothèque de Patmos.

P. 334. Le manuscrit grec n° 76 vient de Thévenot.

P. 365. En parlant des manuscrits de Jean-Baptiste Hautin qui ont été achetés par Baluze, M. Delisle ne cite que les volumes latins. Voici l'indication des manuscrits grecs qui en proviennent : 1234, 1802, 2100, 2221, 2341 et 2495. Les numéros 1802 et 2495 sont de la main d'Ange Vergèce; le dernier a appartenu au célèbre Frédéric Morel. Quant au n° 2341, il mérite une mention particulière. Ce manuscrit a été écrit à Paris en 1557 par Nancelius et on y lit le nom de Pierre de La Ramée, *P. Ramus*. L'année suivante (1558), Nancelius écrivait également à Paris le n° 2355, et, en 1562, le n° 2368, sur lesquels on lit aussi le nom de *P. Ramus*. Nicolas de Nancel est né, en 1539, à Nancel, village situé entre Noyon et Soissons. Il fut envoyé à Paris et entra dans le collège de Presle vers l'an 1548. Il y gagna l'affection de Pierre de La Ramée, qui en était principal. Ce dernier lui donna une chaire et le chargea d'enseigner publiquement les langues latine et grecque. Plus tard, à cause des guerres et des troubles, il se retira à Douai et occupa une chaire dans l'université de cette ville. Après deux ans d'absence, il revint à Paris, où il reprit sa chaire au collège de Presle; il y demeura en tout vingt ans avec Pierre de la Ramée. Il se livra ensuite à la médecine et finit par s'établir à Fontevrault, où il passa le reste de sa vie. Il mourut vers 1610, auteur de nombreux ouvrages.

Ces détails expliquent pourquoi les noms de Ramus et de Nancel se trouvent associés sur les manuscrits cités plus haut. Les ouvrages qui y sont contenus concernent les mathématiques, science dont s'occupait alors P. de La Ramée; il est très probable que ces manuscrits ont été copiés sur ceux que possède la Bibliothèque nationale, ce qu'il serait facile de vérifier.

P. 381. Le Registre des acquisitions porte que le 12 mars 1723 un rouleau de Liturgie de saint Basile, en grec, sur parchemin, a été remis par M. de Fonseca, premier médecin du grand vizir, de la part de Mgr Chrysanthos, patriarche de Jérusalem. Ce rouleau répond au n° 408.

P. 382. Le volume envoyé par le prince de Valachie, Nicolas Maurocordato, est le numéro grec 923. Citons aussi une note qui concerne un envoi de livres fait en 1735 : « Six manuscrits grecs en feuilles, et chacun dans une enveloppe particulière, qui sont des copies des livres que l'on a choisis à la Bibliothèque du Roi, dans le catalogue de M. le prince de Moldavie; chaque enveloppe contient les titres, et on y a marqué de plus, le numéro conforme aux copies du catalogue. » La bibliothèque nationale possède un très grand nombre de copies faites sur les manuscrits du prince Maurocordato.

Des deux manuscrits désignés plus loin comme ayant été donnés par le patriarche de Jérusalem, l'un, contenant les *Amphilochia* de Photius, porte aujourd'hui le n° 1229; l'autre, un Homère avec scholies, répond au n° 2766. Sur ce dernier on lit le nom du patriarche Dosithée : *ἐκ τῶν Δοσιθέου Ἱεροσολύμων πατριάρχου.*

P. 397. Sur le manuscrit grec n° 2126, on lit : « Donatum cal. Jan. Henrico Mesmio, Joan. Jacobi filio. » Henri de Mesmes, fils de Jean-Jacques, était né à Paris en 1532. Il avait donc dix-sept ans en 1549; mais à seize ans il professait déjà le droit à Florence avec l'applaudissement du public. Le n° 2125 pourrait bien aussi lui avoir appartenu; il a été écrit comme l'autre par Jean Maludan et porte un ancien chiffre en toutes lettres, *deux cens onze*, tandis que le n° 2126 est coté *deux cens douze*, genre de chiffres qu'on remarque sur les manuscrits de la duchesse de Vivonne.

Tome I, p. 446. « Cette même année (1673), dit M. Delisle, Sauvar, consul de Chypre, fit parvenir à Colbert d'abord seize manuscrits grecs, dont quatorze en parchemin, puis cinquante-deux pièces ou volumes. » Ce consul s'appelait Sauvan et non Sauvar. La famille des Sauvan a fourni plusieurs consuls français en Orient. Nous donnons ici les deux lettres inédites que celui-ci écrivit à Colbert. M. Delisle, obligé de se restreindre, en avait cité seulement deux ou trois lignes, mais elles nous paraissent assez intéressantes pour être publiées entièrement.

Chipres, Lernica, le 22 may 1673.

Monseigneur,

J'envoie à V. G., sur un vaisseau qui part demain, une caisse où il y a quatorze manuscripts grecs en parchemin et deux en papier, ainsi qu'elle pourra voir par la note cy jointe. Il doit partir un autre vaisseau dans quinze jours, sur lequel je chargeray un' autre caisse et peut-estre deux, si j'en puis avoir quelques autres qu'on me faict espérer dans peu et par icelui j'envoiray à M. d'Arnoul le compte de leur depanse, m'ayant payé fort ponctuellement les cent cinq piastres de l'an passé; j'achepteray à l'advenir le moins qu'il me sera possible de manuscripts en papier, mais bien en parchemin, lesquels je tire la pluspart des monastères du coté de Baffo qui se nomment Moni, Chicou, S^t^ Jean Englistra, S^t^ Nicolas et autres, quelquns de Nicossie et Famagouste, mais fort peu; il y en a encore quantité dans les couvents, mais si les religieux ne sont dans une urgente nécessité ils ne les vendent point. Je tiens des gens à Baffo aux aguets pour en avoir soing. Il y en a cinquante dans un seul monastère[1] tous in folio, en parchemin et très rares. Je feray toutes mes diligences pour les attrapper, vous asseurant, Monseigneur, que j'y travailleray avec tout le zèle qui me sera possible. Celui qui me les explique est un pauvre chrétien qui se nomme Pierre Sila, homme docte, mais fort caduc et aagé de soixante trois ans. En toute autre chose ou V. G. jugera à propos de m'emploier, elle ne peut pas douter qu'elle ne me fasse un plaisir signalé et un honneur très considérable, vous estant en tout respect, Monseigneur, de votre grandeur, etc.

B. Sauvan.

Cette lettre se trouvait effectivement accompagnée d'une liste très abrégée des seize manuscrits grecs envoyés par Sauvan, laquelle se terminait par ce placet de Pierre Sila adressé à Colbert :

Moy, Pierre Sila, Cofte de nation par la grace de Nostre Seigneur Jésus Christ, catholique romain dèz mon enfance, ay faict l'examen et la liste des présents manuscripts grecs et me trouvant dans une extrême pauvreté et misère aagé de 60 ans, j'ose prendre la liberté à deux genouils, la larme à l'œil et avec tout le respect qui m'est possible, d'implorer quelque charitable secours de Son Excellence et la supplier à joinctes mains d'avoir compassion de ma vieillesse et de mon indigence, que si elle daigne prester l'oreille à ma prière et jetter un regard favorable sur l'estat pitoiable où je suis, elle me fera la faveur d'adresser ce que Dieu lui inspirera à Mons. le Consul Sauvan ou bien aux RR. PP. Capucins missionnaires de Nicossie, capitale de l'Isle, auxquels depuis 25 ans avec assiduité journelement je rends plusieurs petits services, leurs aidant mesme dans le besoing pour apprendre les langues turque et grecque le tout sans interest, mais purement pour l'amour de Dieu lequel je supplie d'accorder à l'invincible Roy très chrestien victoire sur tous ses ennemis, et le rendre quelque jour possesseur des lieux saincts occupés et profanés par les infidels.

[1] A Paphos.

Et immédiatement au-dessous, de la main même du pétitionnaire : *Jo. Pietro di Francesco Sila di nattion Cofita per la dio grattia chattolico e apostolico romano confirmo hæc supra.*

Voici l'autre lettre à Colbert :

Chipres Larneca, le 4 juin 1673.

Monseigneur,

J'ai chargé sur ce présent vaisseau, capitaine Serry, deux caisses manuscripts contenans cinquante deux pièces. Il y en a douze fort grands tous sur le parchemin, tirez du monastère appelé Mony[1] lesquels je n'ay peu faire notter, ne les ayant receus à temps pour les faire examiner par le sieur Pierre Silla qui fait sa résidance à Nicossie et le vaisseau est de partance; vostre grandeur recevra le compte de leurs depances. Je m'estois donné l'honneur de vous escrire comme les révérends pères de Teres saincte nous inquiettoient au subject de nostre chapelle consulaire, et qu'ils continuent de faire, j'en ay escript en mon particulier au T. R. P. gardien de Hierusalem, et nostre nation en corps, mais il ne nous a faict aucune satisfaction, ainsy j'ay creu estre de mon devoir, Monseigneur, de vous réitérer cest advis, en vous assurant que je suis et seray tousiours, etc.

B. Sauvan.

Avec cette lettre, on trouve deux notes des cinquante-deux manuscrits annoncés, l'une du secrétaire de Sauvan et l'autre de la main de Baluze, qui a même fait des corrections sur la première. Ces 52 manuscrits, joints aux 16 précédents, forment un total de 68. Ce nouvel envoi était dans deux caisses, contenant, l'une jusqu'au 56^e numéro, en commençant au n° 17, suite du précédent envoi, et l'autre les douze manuscrits trouvés dans le monastère appelé Mony par Sauvan.

P. 447. Le 14 août 1674, Colbert acheta vingt manuscrits, parmi lesquels il y en avait trois grecs. Le premier porte le n° 1256. Il contient une lettre autographe de Jacques Gaffarel[2] à Nicolas Chorier, où il est question de ce manuscrit et d'un autre qui provient de la même source. Cette lettre, publiée dans le catalogue imprimé, mais d'une manière inexacte, est datée du mois de janvier de la même année 1674.

L'auteur de cette lettre, Jacques Gaffarel, était un habile orientaliste, né en Provence au commencement du XVII^e siècle. Pendant son séjour à

[1] Ce nom de *Mony* est sans doute une erreur du consul de France, qui aura pris la désignation générale μονή, *monastère*, pour un nom propre.

[2] Le même que Jacques Gaffrel dont parle M. Delisle, t. II, p. 205.

Rome, en 1632, il se lia d'amitié avec Léon Allacci, et l'année suivante il se rendit à Venise, puis visita la Grèce et les côtes de l'Asie, où il acquit une grande quantité d'objets précieux. Il avait acheté au duc de Mantoue un certain nombre de manuscrits pour le cardinal de Richelieu. Il mourut en 1681, à l'âge de quatre-vingts ans, dans son prieuré de Sigonce en Provence, ayant chargé, par son testament, l'avocat Chorier de l'exécution de ses dernières volontés. Ce Chorier (Nicolas), le même auquel est adressée la lettre de Gaffarel, est le célèbre historien du Dauphiné. Sur le dos du premier feuillet, Chorier a écrit une note où il cite la lettre en question. Le second manuscrit, indiqué dans la lettre par Gaffarel comme lui ayant été communiqué par Chorier, est le n° 1858 qui provient bien certainement de la même bibliothèque que le n° 1256, car ils sont reliés pareillement et portent chacun en tête la signature de *Vauprivas* ou de Du Verdier, ce qui indique qu'ils ont fait partie de la bibliothèque de ce dernier, qui est mort en 1600. Le manuscrit 1858 ne contient pas les extraits de Xénophon annoncés par Gaffarel. On remarque bien, il est vrai, une lacune de plusieurs feuillets qui ont dû être arrachés postérieurement à la reliure du manuscrit, mais antérieurement à la date de la lettre; la lacune existait déjà du temps de Du Verdier. Rien ne manque à la fin. Il y a même cette souscription : *Τέλος τοῦ ὀγδόου πολιτειῶν Ἀριστοτέλους.* Bien que plus moderne que l'écriture du manuscrit, cette souscription est cependant du XVIe siècle ou tout au plus du commencement du XVIIe, dans tous les cas antérieure à la date de 1674. Ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que ces mots *cui annectantur et alia quædam Xenophontis* permettent de supposer que Chorier avait joint au manuscrit quelques feuillets détachés contenant des fragments de Xénophon. Chorier les aura confiés à Gaffarel pour en connaître l'estimation au juste et en proposer l'acquisition. Le troisième manuscrit, le n° 1644, donne la clef de l'énigme, car il contient des extraits de Xénophon.

P. 448. Les quatre manuscrits grecs envoyés en 1676 par le père Verjus sont les n° 529, 899, 1000, 1275. La note suivante complétait cet envoi :

On avoit encore eu la pensée d'adjouster un ancien livre de l'Église grecque manuscript, qu'ils appellent *Τριώδιον*, tiré de la bibliothèque d'un ancien monastère, qui est considérable, en ce que l'on descouvre par son moyen les additions ridicules que les nouveaux schismatiques ont fait aux prières qui se chantent dans l'Église pour favoriser leurs dogmes touchant le purgatoire, les azymes, etc. On voit aussy que c'est depuis peu de temps qu'ils font le 2e dimanche de caresme, l'office de Palamas

qu'ils traictent de sainct dans leurs triodi, avec des éloges extraordinaires, quoyqu'il ait esté condamné par divers papes comme hérétique, d'autant que tous ces éloges ny ces additions ne se trouvent point dans cet ancien manuscrit. On ne l'a pourtant pas envoyé, parce qu'on a cru qu'il estoit trop usé, mal conditionné et gasté par le temps qui dévore toutes choses.

P. 452. En 1677, les sieurs Villery et Aubouyn cèdent dix-neuf manuscrits à Colbert. Sur le plat intérieur de la couverture du manuscrit grec n° 94 on lit : «P. Auboyni, 1683, nov. 17.» Cette dernière date prouve que ce manuscrit ne faisait pas partie des dix-neuf cités plus haut. Il aura été vendu plus tard à Colbert, à la bibliothèque duquel il a appartenu.

Quant aux manuscrits de Ballesdens dont il est question un peu plus loin, voici une lettre que Colbert écrivait à Baluze :

Ce 18 novembre 1675.

Je crois que vous aurez observé quand vous avez visité les manuscripts du feu s[r] Balesdens de ne point expliquer ce que vous les estimiez ny mesme ce que c'estoit; faites moy sçavoir promptement l'estat auquel est cette affaire, si l'estimation est faite et ce que M. Le Fourni et vous en sçavez.

COLBERT.

Le mois suivant, Baluze lui écrivait :

A Paris, le 28 décembre 1675.

J'oubliay ces jours passez de dire à Monseigneur que les Religieux de S[te] Geneviève ont renoncé au legs de la bibliothèque de M. Balesdens. De sorte qu'elle est à vendre. M. l'abbé Bizot m'a dit que deux personnes de sa connoissance la marchandoient, et que si quelqu'un d'eux s'en accommodoit, il m'asseuroit que j'aurois la faculté d'y choisir tous les livres que je voudrois prendre pour la bibliothèque de Monseigneur. Si cella ne reüssit pas, et qu'on les vende publiquement, il est nécessaire de sçavoir si Monseigneur veut que je sois assidu à cette vente[1] et que je prenne tous les paquets où il y aura quelques livres qui manquent à sa bibliothèque. Sur quoy je le supplie très humblement de me donner ses ordres.

Les manuscrits grecs de Ballesdens acquis pour Colbert étaient au nombre de neuf. Ce sont les n[os] 564, 802, 908, 1057, 1167, 1232, 2298, 2870, 3037. Sur presque tous on rencontre sa signature.

[1] A la marge, de la main de Colbert : «Il est bon que vous vous trouviez à cette «vente, mais prenez garde...»

44

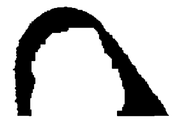

P. 469. Parmi les manuscrits qui proviennent de la bibliothèque de Claude Hardy[1], on en trouve un, le n° 2452, qui porte le nom d'un ancien possesseur, de l'illustre historien des croisades, Jacques Bongars. On sait que ce savant avait acquis une grande partie des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, dispersés lors du pillage de cette abbaye par les calvinistes, plusieurs de celle de la cathédrale de Strasbourg, dissipés dans les mêmes troubles, et les restes de ceux de Cujas. Cette précieuse collection passa depuis dans la bibliothèque de Berne. Cependant il n'est pas probable que le manuscrit grec en question provienne de Saint-Benoît-sur-Loire ou de Strasbourg, parce qu'il est à peu près contemporain de Bongars. Comment a-t-il été distrait de sa collection pour devenir la propriété de Claude Hardy, c'est ce qu'il nous est impossible de savoir. Le plus moderne des manuscrits qui ont appartenu à ce dernier est le n° 1769; il a été copié à Rome en 1648, sur un ancien manuscrit de la bibliothèque des Pères de l'Oratoire, comme l'indique cette note placée en tête du volume : *E Biblioth. Patrum Oratorii Romani Ms. antiq. Num. 60. Romæ an. D. 1648.*

P. 470. Au nombre des manuscrits que Nicolas Le Febvre légua à de Thou figuraient les numéros grecs 18 et 2564. Le n° 18 lui venait de Pithou : « Le Febvre Pithœi dono. »

T. II, p. 33. Parmi les manuscrits tirés des pays étrangers, nous devons citer le manuscrit grec 3075, que Rostgaard a fait exécuter à Rome et qui est arrivé à la Bibliothèque du Roi en 1699. Voici la lettre que Vincent écrivait à ce sujet deux ans auparavant à l'abbé de Louvois[2] :

Rome, ce 26 mars 1697.

Je travaille, Monsieur, à la copie des 12 livres de Nicephore que vous m'avez ordonnée. Mr le card. Casanate m'a bien chargé de vous faire ses compliments. M. l'abbé Zaccagna, son bibliothequaire et custode de la Vaticane, et pour satisfaire aux pretentions de cette Eminence et en mesme tems par inclination et par respect pour tout ce qui venoit de votre part, me donne toutes les facilitez que je puis désirer pour venir à bout de votre commission. J'ay eu beaucoup de peine pour trouver un copiste qui entendist le grec et qui peust transcrire exactement ce manuscrit dont l'es-

[1] 443 manuscrits provenant de sa collection ont été achetés par Colbert le 14 juillet 1678. Je puis indiquer les grecs, qui étaient au nombre de 16. En voici les numéros : 1298, 1769, 1779, 1790, 2116, 2355, 2414, 2433, 2434, 2441, 2452, 2467, 2473, 2517, 2754, 2871.

[2] Voyez la correspondance de l'abbé de Louvois dans le Résidu de Saint-Germain.

criture est fort petite et difficile. Peu de gens en ce pais étudient cette langue. Celui que j'ay chargé de votre commission est fort habile, il a déjà travaillé pour les PP. Bénédictins. Le R. P. Etiennot a bien voulu entrer dans cette affaire, et, de concert avec lui, j'ay promis vingt pistoles de cette monaie. J'aurai une très grande attention sur cette copie et j'espère que l'on en sera content. J'ay déjà commencé le paiement et à mesure que le copiste avancera, je lui fournirai à comptes. Je prendrai la liberté de tirer sur vous la ditte somme. Le change est si haut que je n'ose importuner mes amis de Paris et d'ailleurs mon retour m'oblige à faire icy plusieurs emplettes qui consomment tout le petit fond que j'ai entre mes mains. J'attendrai cependant votre réponce à celle cy afin de ne rien faire qui ne vous soit agréable.

Je vous envoie une copie de la lettre, etc. [1]

VINCENT.

P. 335. Le chapitre XVI est intitulé : *Notes sur diverses bibliothèques dont quelques débris sont arrivés au département des manuscrits.* Dans les additions que nous ferons à ce chapitre, nous comprendrons les noms des personnages célèbres de l'écriture desquels nous pouvons citer des spécimens. Comme il ne s'agit ici que de manuscrits grecs, je me contenterai d'indiquer les numéros sans cette indication.

ALLATIUS (Léon), Suppl. grec 53. — ARGYROPULUS (Jean), 1759 avec sa signature à la fin, 1906, 1908. — AURIA (Josephus), 1820, 2348, 2369, 2380, 2387, 2388, 2405.

BLONDEL (Laurent), 20. Manuscrit donné à la Bibliothèque par Louail, qui l'avait eu de Blondel, correcteur d'imprimerie. Ce manuscrit, d'une très belle écriture en onciales du IX^e siècle, contient des miniatures d'une exécution très remarquable, ce qui n'est pas indiqué dans le catalogue imprimé. Malheureusement il avait déjà subi de nombreuses mutilations. Jean Louail, né à Mayence vers le milieu du XVII^e siècle, a été prieur d'Aurai. Après la mort de l'abbé de Louvois, en 1728, auquel il avait été donné pour l'aider dans ses études, il refusa la place de bibliothécaire du cardinal de Noailles et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, en 1724. — BOTANIATE (Basile), 701. L'empereur Botaniate se fit moine en 1081 sous le nom de Basile. A la fin du manuscrit se trouvent des ïambes de sa main. — BOZE (Claude-Gros DE), 1694. «Olim domini Foucault.» — BRIGALLIERIUS (Bernardus), 2370. — BRIXIUS (Germanus), 99, 1698, 2553. Germain Brice, théologien français né à Auxerre, est mort dans le diocèse de Chartres, en 1538. Il fut aumônier du roi et chanoine de la cathédrale de Paris.

[1] Les détails qui suivent n'ont plus rapport au manuscrit de Nicéphore.

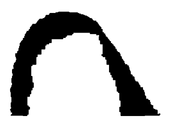

Irène, femme d'Alexis Comnène, 384, avec sa signature écrite en cinabre.

Kuster (Ludolphus), 2621, Suppl. gr. 39 et 261.

Lascaris (Janus), 219. — Linacrus (Thomas), 2202. Vécut du temps de Louis XII. — Lippus Collensis (Laurentius), 2807. « Iste liber est Laurentii Lippi Collensis et amicorum. » Note répétée en grec.

Martel (Louis), 464. — Mentel (Jacques), 226. — Mesmes (Henri de), premier du nom, 2126. — Meursius, 464. Notes de sa main. — Michelotius (Nicolaus) Florentinus, 3047. « A dño Nicolao Michelotio die 9 januarii 1497. » — Moreau (Pierre), savant tourangeau de la fin du xv^e siècle, 1985, 3037. Le dernier qui appartint ensuite à Ballesdens contient cette souscription : *Ἐγράφη τάδε ἐν τῇ τῶν Λωχείων πόλει ταῖν τοῦ Πέτρου Μορήλλου Τουρωνέως χέροιν ἔτει ,αφκζ*. Transcripta 1548 Lochis Turonensium. » La date grecque répond à l'année 1527. — Moreau (René), 3037. — Morel (Frédéric), 2495 avec la note « Fed. « Morelli *κτῆμα*, » 2998, 3063, 3094 à la fin duquel on lit « Exscribebat « Fredericus Morellus ex antiquo codice bibliothecæ mediceæ. » On remarquera le nom *Fredericus* au lieu de l'orthographe habituelle *Federicus*. A la fin du manuscrit grec 2100, on trouve le brouillon d'une lettre de sa main; elle n'est pas signée, mais il est facile de reconnaître son écriture, et le contexte de la lettre ne laisse aucun doute à cet égard. En voici le commencement : « Superiore anno Libanii sophistæ primo volu« mine, edito ad alterius editionem necessaria nos comparare timuera« mus. Interim librarii e re sua censuerunt Philostrati opera gr. et lat. « edere. Hoc propositum, etc. » Frédéric Morel a publié le premier volume de Libanius en 1606, et les œuvres de Philostrate en 1608. Le brouillon de lettre conservé à la fin du n° 2100 pourra donc, à l'avenir, servir de criterium pour l'écriture de Frédéric Morel. Le catalogue grec conservé dans le n° 3063 est tout entier de sa main. — Muret (Marc-Antoine), 2100. « Mss Blemidæ missum dono Roma a M. A. Mureto. » A la fin, des notes de sa main. — Musurus (Marc), 2799, 2810, 2858, 2915, 2947. Le premier et le dernier de ces numéros portent le monogramme de Lascaris, Λσ.

Naugerius (Andreas), 1994. — Nicolaus (Leonicenus), 1977, 2019, 2048, 2069, 2148, 2957.

Oporinus (Jean), Voy. Desportes.

Pepagomenus (Demetrius), 2256. — Petit (Samuel), 2430. — Philelphe (François), 2623, 2978. Sur le dernier on lit cette note : « Opera

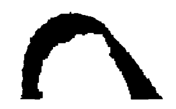

« atque impensis J. Huraultii Boistallarii. Liber hic sacer et mutilus « huic formæ est restitutus Venetiis anno 1562. Emi 3 coro. ab Andrea. « N° 18. » — PINELLI (Jean-Vincent), 1750, 2533, tous deux avec des notes de sa main. La souscription du n° 1750 dit que le manuscrit a été écrit à Padoue en 1560 très gaiement dans la maison de Pinelli et même en présence de la courtisane Lucrèce. — POLITIEN (Ange), 3069.

RABELAIS, 1767. Φραγκίσκου τοῦ Ῥαβελαίσου καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων. — RANCONNET (DE), voy. TILIUS. — RAOULT (Jean), 550. « Joannis Raoult « diaconi Ruthenensis. » — RIBIERIUS (Jacobus), 1771. — RITTERSHUSIUS (Nicolaus), 2437. Appartint ensuite à Saumaise qui y mit des notes à la marge et fut acheté de Lantin avec les papiers de ce dernier. Sur une note d'acquisition on lit : « Is cod. qui fuit primum Nicolai Rittershusii, « deinde cl. Salmasii, XV° S. » — ROTHELIN (L'abbé), 663, 1794, 2118. Le dernier est noté par Sallier comme ayant été donné au roi le 15 juin 1735.

SCALIGER (Joseph), 1749. Plusieurs feuillets de sa main. — SEDANENSIS (Bibliotheca), 3056 A. Ce manuscrit, qui ne figure point dans le catalogue imprimé, contient l'ouvrage d'Athénée et a été écrit par César Strategus au XV^e siècle. — SILVESTRE (Saint), 75, avec le cachet de cette bibliothèque. — SOPHIANUS (Joannes), 2086. Son nom est à la fin. — SOPHIANUS (Michael), 545, 1750. — SOPHIANUS (Nicolaus), 1305, 1661, 1963, 2400. — STROZZI (Charles), 2829. Καρόλου τοῦ Στροζίου. — STROZZI (Pallas), 1906, 1908, 1909, 1919. — SYLBURG (François), 1952.

TAFFINUS NERVIUS (Hermannus), 3074. — TARGNY (Louis DE), 1111, 2533 (?). — TILIUS (Joannes), 2789. « De Ranconnet. A Jo. Tillio « utendum accepi. » — THOINARD, 2238, 2262. — TOUSSAIN (Jacques), 19, 1637. — TOUSSAIN (Pierre), 2121. — TRIVULTIUS (Augustinus), cardinalis, 1662, 2803.

VALLA (George), 2360. — VERCELLANUS, 2926. « Nunc Vercellani « et amicorum. » — VOLATERRANUS (Gaspar), protonotarius apostolicus. Fit ensuite partie de la collection Boistallier, dans laquelle il portait le n° 63, avec cette note : « Emi coron. 2 ab Andrea. » — WITTHIANUS codex, 1089.

T. III, p. 36. Dans l'article consacré à la bibliothèque des Bigot, M. Delisle rappelle qu'il a donné, en 1877, une nouvelle édition de la *Bibliotheca manuscripta, etc.* On y trouve, ajoute-t-il, l'indication des nu-

méros que ces manuscrits portent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Les articles 423 et suivants répondent aux nos 3079-3117 du fonds grec. Ces volumes, presque tous de la main de Bigot, sont in-8° et reliés en vélin. De la même collection provient celui que j'ai acheté à la vente Parison et qui, dans le catalogue[1] de vente (p. 91), était désigné ainsi : « N° 684. Catalogues (en latin) des mss. grecs, etc., des biblio« thèques du cardinal Mazarin, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés « et de l'Escurial. Un fort volume in-8° rel. vel. Le premier feuillet en« levé. » Le rédacteur du catalogue s'est trompé; il a pris le nom de *Gemeticensis* (Jumièges) pour celui de Saint-Germain-des-Prés. Le n° 698 est indiqué ainsi : « Index biblioth. Bigotian. Ms. de plus de 300 p. in-8° « rel. vél., » très probablement la table de la collection grecque dont nous parlions plus haut. L'acquéreur de ce dernier volume m'est inconnu. Le nom de Bigot avait attiré l'attention des amateurs et l'a fait monter plus haut que je ne voulais y mettre. Du reste, il avait beaucoup moins d'importance pour moi. M. Delisle, auquel j'avais communiqué mon acquisition il y a un grand nombre d'années, cite mon manuscrit (t. II, p. 340) à propos de la bibliothèque de Saint-Pierre de Beauvais. Il dit aussi (t. I, p. 329) : « Quelques papiers de Bigot se sont trouvés à la vente du cabi« net de M. Parison. »

T. III, p. 364. A propos de la mission de Wansleb[2], M. Delisle indique un manuscrit important acquis par la Bibliothèque nationale et d'après lequel il donne le texte des instructions qui furent emportées par Wansleb en 1671. Colbert mit fin à cette mission en 1675. J'ai trouvé aux archives des Affaires étrangères les deux lettres suivantes qu'il écrivit à cette occasion. L'une est adressée à Nointel, ambassadeur de France à Constantinople :

Monsieur,

Je vous envoye cy-joint une lettre pour le sr Vanslebe qui a esté envoyé en levant pour la recherche de quelques manuscrits et autres curiositez pour la bibliothèque du Roy. Comme il doibt estre encore à présent à Constantinople et qu'il est nécessaire qu'il ne passe pas plus loin, je vous prie de luy envoyer cette lettre cy-jointe et de l'obliger à partir pour s'en revenir aussy tost qu'il l'aura reçue, estant important qu'il n'exécute point les ordres que je luy ay cy devant donnez.

Je suis, Monsieur, etc.

COLBERT.

[1] *Catalogue de la collection des lettres autographes, documents historiques, etc., du cabinet de feu M. Parison.* Paris, 1856, in-8°. — [2] La véritable orthographe est *Vansleb*. C'est ainsi qu'il signe.

Voici la lettre adressée au sieur Vansleb :

Versailles, le 30e septembre 1675.

Je vous ay escrit à Constantinople le 4e juillet et 17e aoust derniers pour vous dire de retourner promptement au Caire pour tascher de ce lieu là d'entrer dans l'Ethiopie pour y executer les points contenus en l'instruction qui vous a esté remise entre les mains; mais depuis ayant changé de résolution, il est nécessaire que du lieu où cette lettre vous sera rendue vous vous mettiez en estat de revenir incessamment icy ou je vous expliqueray particulierement mes intentions.

COLBERT.

Ces additions, faites à un point de vue particulier, sont extraites d'une Histoire de la formation du fonds grec de la Bibliothèque nationale. Les matériaux en sont réunis depuis un grand nombre d'années et n'attendent plus que la dernière main. J'espère être en mesure prochainement de les mettre en ordre et d'en composer un livre qui pourra peut-être obtenir une petite place modeste auprès du grand ouvrage de M. Delisle. Nécessairement il me faudra modifier mon premier travail, réduire ou supprimer bien des détails, parce que mon savant ami a publié beaucoup de pièces que j'avais recueillies autrefois. Il serait à désirer qu'un orientaliste vint compléter nos recherches en entreprenant un travail analogue sur les fonds orientaux de la Bibliothèque nationale.

E. MILLER.

LES PYGMÉES D'HOMÈRE, D'HÉRODOTE, D'ARISTOTE, DE PLINE, d'après les découvertes modernes. — Au cœur de l'Afrique 1868-1871, voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, par le Dr GEORGE SCHWEINFURTH, traduit par Mme H. LOREAU, 1875. — *Les Akkas, par M. le comte MINISCALCHI-ERRIZO,* 1878. — *Essai de coordination des matériaux récemment recueillis sur l'ethnologie des Négrilles ou Pygmées de l'Afrique équatoriale, par le Dr E. T. HAMY,* 1879. — *Mémoires et notes de divers savants.*

DEUXIÈME ARTICLE[1].

LES PYGMÉES ASIATIQUES OU NÉGRITOS.

I.

Distribution géographique et caractères physiques.

La race négrito, soit pure, soit métissée à divers degrés, est disséminée sur un espace immense. Son habitat est à la fois insulaire et continental. Dans les îles, dans les archipels, son existence est aujourd'hui constatée des régions sud-orientales de la Nouvelle-Guinée en Mélanésie jusqu'aux Andaman dans le golfe du Bengale et des archipels Malais au Japon. Sur le continent, ses tribus sont dispersées de la presqu'île de Malacca jusqu'au pied de l'Himalaya dans le Kamaon, et des montagnes de l'Assam jusque sur la rive droite de l'Indus dans le Daman et le Beloutchistan[2], c'est-à-dire qu'on la retrouve à peu près du 65e au 145e degré de longitude et du 2e au 35e degré de latitude nord.

Une race répandue sur un espace aussi vaste ne pouvait guère rester

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1881, p. 94.

[2] J'ai donné des détails circonstanciés sur ces questions de géographie anthropologique dans divers écrits, entre autres dans un mémoire intitulé : *Études sur les Mincopies et la race négrito en général,* (*Revue d'anthropologie,* t. I, 1872); dans un article du *Journal des Savants,* 1872, relatif au livre de Earl (*The native races of the Indian Archipelago*); et dans un article, encore inédit, mais qui va paraître, intitulé : *Nouvelles études sur la distribution géographique des Négritos et sur leur identification avec les Pygmées asiatiques de Ctésias et de Pline* (*Revue d'ethnographie,* t. I).

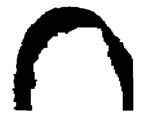

partout identique. Aussi avais-je été conduit, dès 1872, à partager celle-ci en deux rameaux, le rameau malais ou oriental et le rameau mincopie ou occidental[1]. Je n'avais alors tenu compte que des caractères extérieurs. Plus tard, l'étude des crânes nous a conduits, M. Hamy et moi, à accentuer davantage cette division, et à admettre deux sous-races, celle des Négrito-Papous, correspondant au rameau oriental et celle de Négritos proprement dits représentant mon rameau occidental[2].

Sans entrer dans de longs détails, il est aisé de caractériser ces deux types secondaires. Le Négrito-Papou a le crâne un peu plus allongé d'avant en arrière que son frère de l'Occident, bien que restant fort éloigné de la dolichocéphalie vraie qui caractérise le Papoua[3]. Il a, en outre, le teint beaucoup moins noir. Son nez est plus écrasé, son menton beaucoup plus fuyant. Le bas des reins est moins bien formé, les cuisses et les jambes sont moins fournies. En somme, par les traits du visage, par les formes extérieures, le Négrito-Papou est inférieur au Négrito proprement dit[4].

Il n'est pas aisé de déterminer les limites respectives des deux sous-races. Peut-être même n'en ont-elles pas en réalité et se pénètrent-elles réciproquement en donnant naissance à des populations à caractères mixtes. Toutefois nous savons que les Andaman et les Philippines appartiennent aux Négritos et les recherches récentes de M. Montano ont montré qu'il en est de même pour Mindanao. Les Négritos du continent paraissent appartenir au même type. La Nouvelle-Guinée semble être le centre de population des Négrito-Papous[5], qui, d'après le témoignage d'Earl, s'étendent jusqu'à Gilolo dans les Moluques[6]. Mais, d'une part, M. Hamy a suivi le type négrito proprement dit jusqu'à Timor[7]; d'autre part, l'individu vu à Epa par M. d'Albertis paraît avoir présenté

[1] *Étude sur les Mincopies*, p. 236.

[2] *Crania Ethnica.*

[3] L'indice horizontal varie de 80,00 à 84,00 chez le Négrito; de 78, 85 à 79, 87 chez les Négrito-Papous de la Nouvelle-Guinée; de 69, 35 à 78, 23 chez les Papouas de la même île. Le dernier chiffre, très élevé et trouvé sur un crâne de femme, permettrait de soupçonner l'influence du métissage. J'ai déjà insisté ici même sur ces différences craniologiques, et je rappellerai qu'en outre les Papouas sont plus grands plus forts, plus athlétiques que les Négritos. (*Journal des Savants*, 1872, p. 626.)

[4] Pour établir cette caractéristique différentielle, j'ai pris pour termes de comparaison, d'une part, le Négrito-Papou, dont Crawfurd a donné un portrait regardé par Earl comme très exact; de l'autre, les Mincopies, dont nous possédons aujourd'hui de nombreuses photographies.

[5] *Crania Ethnica.*

[6] *The native races of the Indian Archipelago*, préface, p. XII.

[7] *Documents pour servir à l'anthropologie de l'île de Timor* (*Nouvelles Archives du Muséum d'histoire naturelle de Paris*, t. X, p. 263).

tous les caractères extérieurs des Négritos proprement dits, entre autres la couleur parfaitement noire et l'absence du prognathisme [1]. En revanche, les Négritos indous de l'Armarkantak sont, paraît-il, d'une couleur seulement brun foncé [2].

En somme, nous savons assez peu de chose sur les Négrito-Papous. Cette ignorance tient en grande partie à ce qu'ils ont été et sont encore trop souvent confondus avec les Papouas, comme j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer ici même, en rendant compte des livres de Wallace et d'Earl [3]. Bien des voyageurs plus récents ont commis la même faute. M. Meyer, qui a séjourné dans la Nouvelle-Guinée et en a rapporté une magnifique collection de crânes, a embrassé les opinions de Wallace et combattu la pensée que le type nègre fût représenté dans cette île par deux types distincts [4].

M. Beccari lui-même, quoique frappé de la ressemblance de certains Néo-Guinéens avec les Aëtas, n'insiste pas sur cette question [5], et les quelques mots empruntés à une lettre de ce voyageur par M. Giglioli [6] n'en apprennent pas davantage. M. d'Albertis, tout en restant sur une grande réserve, qu'il motive en disant qu'il ne connaît pas le type négrito, a du moins compris qu'il avait sous les yeux à Epa un individu parfaitement distinct de ceux qu'il avait vus jusque-là, et que la question méritait d'être étudiée [7]. Telle a été aussi l'appréciation de M. Lawes relativement aux tribus montagnardes de Port Moresby [8].

En définitive, la description la plus complète des Négrito-Papous qui ait encore été publiée est celle que nous devons à Crawfurd. Voici comment s'exprime cet auteur : « Je ne pense pas en avoir vu dont la taille

[1] *New-Guinea; What I did and what I saw*, by L. M. d'Albertis, 1880. Les voyages de M. d'Albertis ont eu lieu de 1872 à 1875.

[2] Rousselet, *Tableau des races de l'Inde centrale* (*Revue d'Anthropologie*, t. II, p. 280).

[3] *Journal des Savants*, 1872, p. 106 et 627.

[4] *Anthropologische Mittheilungen über die Papuas von New-Guinea* (*Mittheilungen der Antropologische Gesselschaft in Wien*, t. IV, 1874). — *Ueber hundred fünf und dreisig papua Schädel von New-Guinea und der Insel Mysore* (*Mittheilungen aus dem K. Zoologische Museum zu Dresden*, t. I, 1875). C'est en se servant des nombres mêmes publiés par le voyageur allemand que M. Hamy, dans la monographie des Papouas qu'il a publiée dans nos *Crania Ethnica*, a montré que M. Meyer avait apporté de nouvelles preuves à l'appui de l'opinion combattue par lui.

[5] *Appunti etnografici sui Papua* (*Cosmos*, 1877).

[6] *Studi sulla razza negrita* (*Archivio per l'Anthropologia e la Etnografia*, t. V, 1876, p. 334).

[7] *Loc. cit.*

[8] *Ethnological notes on the Motu, Koitapu and Koiari tribes of New-Guinea.* (*The Journal of the anthropological Institut*, t. VIII, p. 369.)

« s'élevât au-dessus de cinq pieds (1m,525)[1]. En outre, leurs formes sont « maigres et chétives. La peau, au lieu d'être d'un noir foncé comme « chez les Africains, est d'une couleur de suie. » Il ajoute, d'après Éverard Home : « La peau du Papoua est d'une couleur plus claire que celle du « Nègre. Ses cheveux sont laineux et poussent par petites touffes; chaque « cheveu forme une spirale entortillée. Le front est plus élevé (que chez « les Nègres), le nez est plus saillant, la lèvre supérieure est plus longue « et plus proéminente, la lèvre inférieure se projette en avant de la mâ-« choire tellement que le menton disparaît et que le bas de la figure est « formé par la bouche. Les fesses sont bien plus basses que chez le « Nègre, d'où résulte un caractère distinctif frappant; mais le mollet est « aussi haut que chez l'Africain[2]. »

A l'appui de cette description, Crawfurd emprunte à Raffles le dessin d'un jeune Papoua de la Nouvelle-Guinée[3]. Il s'agit, il est vrai, d'un enfant de dix ans, et le jeune âge du sujet prête peut-être à quelques observations critiques. Mais il ne faut pas oublier que, chez ces populations, le développement physique est plus précoce que chez nos populations européennes. Cette simple réflexion fait comprendre comment Earl, si bon juge en pareille matière, a pu attester la ressemblance de ce portrait avec les individus adultes. Il raconte que, dans une de ses traversées, il eut pour compagnon un Nègre de Gilolo qui reproduisait tous les traits du *Papoua* de Raffles et de Crawfurd. Il rend ainsi témoignage de l'exactitude des écrivains anglais, aussi bien que de l'extension de ce type dans les archipels indiens.

On vient de le voir, ce type ne brille pas par la beauté des traits; et, quand on l'observe dans sa patrie originelle, les proportions générales du corps paraissent ne s'harmoniser que trop bien avec le visage. Mais, nous dit encore Earl, ces Papouas, transportés comme esclaves dans les îles malaises et placés dans des conditions de bien-être qu'ils n'avaient jamais connues, gagnent rapidement. Leurs membres mignons se régularisent, deviennent ronds et comme polis, et la vivacité, la grâce des mouvements compensent ce que la face conserve de trop caractéristique.

La confusion regrettable que je signalais tout à l'heure est cause que

[1] Beccari attribue aux petits Néo-Guinéens qu'il nomme *Alfourous* 1m,51 à 1m,53. D'après M. Léon Laglaise, les Karons ne dépassent jamais 1m,60 (*La Papouasie ou Nouvelle-Guinée occidentale*, par le Dr Cte Meyners d'Estrey, p. 121). Cette tribu a, du reste, été peut-être relevée par le croisement.

[2] *History of the Indian Archipelago*, t. I, p. 23.

[3] *Histoire de Java*, par Raffles et Crawfurd, traduite de l'anglais par M. Marchal, pl. I.

l'on n'a pas recherché les traits différentiels qui peuvent distinguer les Négrito-Papous des vrais Papouas, au point de vue de l'état social, des mœurs, des croyances, des industries. Wallace et Earl vont jusqu'à dire que, grands ou petits, les Papouas n'ont qu'une manière de vivre. Cette assertion m'a toujours paru quelque peu difficile à admettre, et les renseignements qui commencent à nous parvenir justifient de plus en plus mes doutes. Toutefois, dans l'état actuel de nos connaissances, il serait bien difficile de faire avec quelque certitude le départ de ce qui appartient à chacune de ces deux races, d'autant plus qu'elles ont dû souvent se croiser et donner naissance à des tribus métisses [1]. Je me borne donc à renvoyer le lecteur aux ouvrages les plus récemment publiés sur la Nouvelle-Guinée, centre d'habitation commun à l'une et à l'autre, où elles se sont développées jusqu'à ce jour en pleine liberté [2].

Les Négritos proprement dits nous sont bien plus connus que les Négrito-Papous. Dès les temps du moyen âge, les Arabes, et sans doute les Chinois avant eux, savaient que les îles Andaman étaient habitées par des hommes noirs et à cheveux crépus [3]. A leur arrivée aux Philippines,

[1] Les tribus visitées par M. Comrie dans le voisinage de la baie de l'Astrolabe me paraissent être dans ce cas. Sur 14 crânes recueillis, un seul était sous-brachycéphale; les autres étaient dolichocéphales. Mais la taille, sur vingt individus mâles mesurés, était en moyenne de 1m,553 seulement et descendait jusqu'à 1m,321. Ces nains ne pouvaient être ni des Papouas ni des métis de Polynésiens. Seul le sang négrito a pu abaisser à ce point la stature. La dolichocéphalie jointe à cette petite taille est un exemple de cette juxtaposition de caractères sur laquelle j'ai souvent insisté d'une manière générale et que M. Montano a constatée chez les métis de Négritos, comme je le dirai plus loin. (*Anthropological notes on New Guinea* by Dr Comrie; *The Journal of the Anthropological Institute*, t. VI, p. 102.)

[2] J'indiquerai avant tout le voyage de M. d'Albertis cité plus haut; celui de M. Giglioli, qui, sans avoir visité lui-même la Nouvelle-Guinée, a recueilli, sur ses habitans rencontrés par lui sur divers points, des renseignements intéressants, et a fait connaître les observations de Beccari; le résumé des notions recueillies jusqu'à ce jour sur cette contrée publié par M. le Cte Meyners d'Estrey sous le titre de *La Papouasie ou Nouvelle-Guinée occidentale;*... Je signalerai aussi les deux mémoires de M. Mantegazza *Studi antropologici ed etnografici sulla Nuova Guinea* (*Archivio per l'Antropologia e la Etnologia*, t. VII, 1877) et *Novi studi craniologici sulla Nuova Guinea* (*Archivio*, t. XI, 1881). Dans le premier de ces mémoires M. Mantegazza défendait encore la cause de l'unité ethnologique de tous les Nègres néo-guinéens. Il avait été depuis converti à la dualité des races par la seule vue de la collection craniologique rapportée par M. d'Albertis et avait fait connaître ses nouvelles convictions dans une note adressée à la Société d'Anthropologie de Paris (*Bulletins*, 3e série, t. III, p. 214). On consultera aussi avec intérêt le mémoire de M. Lawes cité plus haut.

[3] Récit de Soleyman recueilli par Abou-Zeyd-Assam (*Relation des voyages*

les Espagnols y trouvèrent les Aëtas, que nous savons aujourd'hui être de la même race que les Mincopies[1]. Depuis cette époque, à mesure que l'on a mieux connu les îles malaises et les deux presqu'îles indiennes on a vu s'étendre et se multiplier les points habités par ces petits Nègres, on a acquis sur leur compte des renseignements de plus en plus précis, et il est possible aujourd'hui de se faire une idée générale de la race ainsi que des variations que présentent ses tribus les plus distantes l'une de l'autre.

Constatons d'abord que ces variations sont très faibles au point de vue du caractère qui nous intéresse le plus, à raison du point de vue spécial qui nous a ramenés à ces études. Partout les Négritos présentent une taille assez peu élevée pour être placés parmi les plus petites races humaines. Depuis longtemps les témoignages unanimes de divers voyageurs ne pouvaient guère laisser de doute sur ce point. Mais ils s'en étaient tenus d'ordinaire à des appréciations générales et vagues. Nous possédons, au contraire, aujourd'hui des mensurations précises et suffisamment nombreuses pour trois des principales stations de la race, savoir Luçon, les Andamans et la presqu'île de Malacca.

Deux voyageurs français, MM. Marche et le docteur Montano[2] viennent de visiter Luçon et en ont mesuré les indigènes Aëtas, le premier,

faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et la Chine dans le IX^e siècle de l'ère chrétienne. Texte arabe par Langlès, 1811; traduction et éclaircissements par Reynaud, 1849).

[1] Ce nom, donné aux habitants des Andaman, a donné lieu à bien des hypothèses. Depuis longtemps j'en ai indiqué l'origine. Le vocabulaire recueilli par le lieutenant Colebrooke nous apprend que ces insulaires appelaient leur pays *Mincopie*. Il est évident que de l'île ce nom est passé aux habitants. (*On the Andaman Islands*, by Dr R. H. Colebrooke; *Asiatic Researches*, t. IV, 1799, p. 385; cité dans mon mémoire sur les Mincopies.)

[2] MM. Marche et Montano avaient reçu du Ministère de l'instruction publique deux missions scientifiques distinctes pour les Philippines. Tous deux s'en sont acquittés d'une manière remarquable.

M. Marche s'est borné à explorer Luçon. La collection qu'il en a rapportée est d'un grand intérêt pour la zoologie et l'anthropologie. Ce qui en a été exposé dans une des salles de la Société de géographie a vivement attiré l'attention par la variété des objets qui la composaient, par l'importance ethnographique de plusieurs d'entre eux.

M. Montano, après avoir séjourné quelque temps aux environs de Manille, est passé à Mindanao dont il a exploré quelques-unes des régions les moins connues. Lui aussi a rapporté des collections fort importantes à plusieurs points de vue. En outre, il a envoyé à la Société de géographie un ensemble d'observations, de notes, d'itinéraires, de cartes, qui ont mérité à ce voyageur le prix Logerot (médaille d'or), qui lui a été décerné dans la séance publique du 28 avril 1882, à la suite d'un rapport fait par M. le docteur Hamy.

à Binangonan de Lampon sur la côte du Pacifique, le second dans la Sierra de Marivelès. Ils ont bien voulu me communiquer les chiffres obtenus par eux et m'autoriser à en publier un résumé, le voici :

		Maximum.	Minimum.	Moyenne.
M. Marche	7 hommes	1^m,472	1^m,354	1^m,397
	3 femmes	1^m,376	1^m,310	1^m,336
M. le D^r Montano	18 hommes[1]	1^m,575	1^m,425	1^m,485
	12 femmes	1^m,485	1^m,350	1^m,431

Ces nombres semblent indiquer que la population montagnarde est en moyenne un peu plus grande que les tribus du littoral. Mais peut-être la différence tient-elle seulement à ce que M. Montano, ayant pu mesurer un plus grand nombre d'individus s'est rapproché davantage de la réalité. Quoi qu'il en soit, on voit que la moyenne générale des Aëtas philippins, hommes et femmes, est d'environ 1^m,413.

Passons maintenant à l'autre extrémité de l'aire maritime des Négritos.

Lorsque j'ai publié mes premières études sur les Mincopies, le nombre des mensurations prises sur ces insulaires n'était que de cinq[2], et donnaient pour maximum 1^m,480, pour minimum 1^m,370, et pour moyenne 1^m,436. Depuis cette époque, M. Flower, dans un excellent travail anatomique, a suivi la méthode de R. Owen et cherché à déterminer la taille des Mincopies d'après l'examen de 19 squelettes d'hommes et de femmes[3]. Les résultats ont été confirmés d'une manière remarquable par les mesures directes prises par M. Brander sur 15 hommes et autant de femmes[4].

[1] Dans la note qu'il a bien voulu me remettre, M. Montano fait remarquer que, sur les 18 hommes mesurés par lui, 5 seulement dépassaient 1^m,500.

[2] Une de ces mensurations n'était pas directe et reposait sur les calculs que M. R. Owen avait faits en se basant sur le rapport admis entre la longueur du fémur et la taille de l'individu. (*Transactions of the Ethnological Society*, t. II, p. 40.)

[3] *On the osteology and affinities of the natives of the Andaman Islands* by W. H. Flower. (*The Journal of the Anthropological Institute*, t. IX, p. 108.)

[4] *Stature of the Andamanese*, note de M. Flower faisant connaître les résultats de M. C. E. Brander (*The Journal of the Anthropological Institute*, t. X, page 124). Le travail de M. Brander a paru dans les *Proceedings of the Royal Society of Edimburg*, 1878-1879, p. 416.

Voici le tableau des nombres obtenus par ces deux méthodes :

		Maximum.	Minimum.	Moyenne.
M. Flower......	hommes[1].....	1^{m},600	1^{m},385	1^{m},448
	femmes......	1^{m},481	1^{m},302	1^{m},375
M. Brander.....	15 hommes	1^{m},562	1^{m},408	1^{m},476
	15 femmes	1^{m},441	1^{m},308	1^{m},366

On voit que le désaccord est peu considérable. Dans les moyennes il ne s'élève qu'à 0^{m},028 pour les hommes et à 0^{m},009 seulement pour les femmes. En outre, dans les maxima et les minima, les nombres les plus accusés s'entrecroisent. Ils tiennent donc à la différence réelle des tailles et non à la méthode inductive suivie par l'un des auteurs. On peut donc attribuer aux nombres de MM. Flower et Brander à peu près la même valeur. Or ils conduisent à attribuer aux Mincopies pris en masse une taille moyenne de 1^{m},416, supérieure de 3 millimètres seulement à celles des Aëtas. Si l'on veut ne tenir compte que des mensurations directes, cette moyenne devient, pour les Mincopies, 1^{m},421, et la différence entre ces derniers et les Aëtas n'est encore que de 8 millimètres.

Les premiers renseignements précis relatifs à la taille des Négritos de la presqu'île de Malacca ont été donnés par le major Macines et reproduits par Crawfurd[2]. Bien plus récemment, le célèbre voyageur russe M. Micluko-Maclay a publié, sur ces populations, un travail que j'ai le regret de connaître seulement par l'analyse qu'en a donnée M. Giglioli[3]. Enfin, MM. Marche et Montano ont recueilli de nouvelles mesures d'autant plus intéressantes que ces voyageurs ont eu soin de faire connaître le nom des tribus diverses qui les leur ont fournies. Les tableaux suivants présentent l'ensemble de ces données à l'exception de l'observation de Macines, qui, ne portant que sur un seul individu, perd aujourd'hui son ancienne importance.

[1] L'anatomiste anglais n'a pas donné le nombre des squelettes pour chaque sexe.

[2] *History of the Indian Archipelago*, t. I, p. 23. La taille assignée par Macines à l'individu unique examiné par lui est de 1^{m},445.

[3] *Nuove notizie sui popoli negroidi dell' Asia e specialmente sui Negriti.* Le mémoire de M. Micluko-Maclay, intitulé *Ethnologische Excursionen in der Malayischen Halbinsel* a paru comme extrait du *Natuurkundig Tijdschrift* de Batavia (*Archivio per l'Antropologia e la Etnologia*, t. IX, p. 173).

		Maximum.	Minimum.	Moyenne.
M. Micluko-Maclay.	hommes[1]	1m,620	1m,460	1m,540[2]
	femmes	1m,480	1m,400	1m,440
M. Marche	10 Sakaïs[3]	1m,705	1m,462	1m,584[4]

		Maximum.	Minimum.	Moyenne.
M. Montano	12 Manthras[5]	1m,580	1m,330	1m,461
	8 Knabouis	1m,578	1m,455	1m,517
	2 Udaïs	1m,545	1m,390	1m,467
	2 Jakouns	1m,550	1m,525	1m,537

D'après ces nombres, la taille moyenne générale de ces diverses tribus serait de 1m,507; supérieure par conséquent de 0m,094 à celle des Aëtas et de 0m,091 à celle des Mincopies.

Mais il faut tenir compte ici de l'influence exercée par le croisement. Une des photographies que je dois à M. de la Croix est très instructive à ce point de vue[6]. Elle représente sept Sakaïs pris en pied. Trois d'entre eux ont des cheveux lisses, les autres ont une chevelure plus ou moins laineuse. Or ceux-ci sont de beaucoup plus petits que les premiers; entre les deux extrêmes, la différence est de près du dixième. Ceci nous apprend que le type négrito est altéré dans cette tribu par le mélange avec un autre élément ethnique à taille bien plus élevée.

Ce fait, que l'on constate d'un coup d'œil, explique la différence que MM. Marche et Montano ont trouvée entre le maximum et le minimum de taille dans la tribu que je viens de nommer et chez les Manthras. Cette différence est de 0m,243 chez les premiers, de 0m,250 chez les seconds.

[1] L'analyse de M. Giglioli ne donne ni le nombre des individus ni leur provenance.

[2] Ici les moyennes ne sont pas prises, comme les précédentes, sur l'ensemble des observations que je ne connais pas. Elles expriment seulement le nombre intermédiaire entre les maxima et les minima.

[3] Les observations de M. Marche ont été recueillies à Nogen-Bara, dans la province de Pérak. Elles n'ont porté que sur des hommes adultes.

[4] Les moyennes indiquées pour MM. Marche et Montano sont prises sur l'ensemble des observations. —

[5] Je réunis dans ce tableau les mesures prises sur les deux sexes. Depuis que ces pages ont été écrites, M. Montano en a publié un autre dans lequel la taille des hommes et des femmes est indiquée à part pour les Manthras et les Knabuniz. Il n'a mesuré qu'une femme chez les Udaïs, et aucune chez les Jakouns. (*Revue d'Ethnographie*, t. I, p. 42 et 43.)

[6] Les deux photographies que je tiens de ce voyageur ont été prises par M. de Saint-Pol Lias, dont il était le compagnon.

On ne voit rien de semblable chez les Aëtas et les Mincopies restés purs ou à peu près purs. Ici la même différence n'atteint que 0m,118, 0m,150 et 0m,154 d'après les mesures prises sur le vivant.

Enfin, dans toutes ces tribus insulaires ou continentales, les minima se rapprochent beaucoup; et même, la taille la moins élevée a été rencontrée chez les Manthras. De ceux-ci aux Aëtas mesurés par les voyageurs français et aux Mincopies de M. Brander, la différence est seulement de 24, 95 et 78 millimètres.

La conséquence de tous ces faits est évidemment qu'à Malacca les Négritos primitifs n'avaient pas la taille plus élevée que les Aëtas et les Mincopies[1].

Nos connaissances sont bien moins avancées en ce qui touche les Négritos de l'Inde. Ici le métissage a presque fait disparaître la souche primitive, si bien que, jusqu'à ces derniers temps, l'on a nié l'existence de vrais Nègres dans cette contrée. Les observations de plusieurs voyageurs anglais[2], celles de M. Rousselet[3], doivent pourtant avoir levé les derniers doutes. Elles nous apprennent que quelques rares représentants de ce type primitif subsistent encore à l'état de pureté, mais seulement dans les lieux les plus inaccessibles et les plus insalubres. Malheureusement les renseignements recueillis sur leur compte se réduisent à bien peu de chose. L'individu, entrevu par notre compatriote et dont il a rapporté le portrait, s'enfuit pendant la nuit, terrifié par le commencement d'étude dont il était l'objet; les observateurs anglais, qui ont pu les examiner plus à loisir, n'ont recueilli que bien peu de détails. Parfois même ils ne disent rien de la chevelure, et les planches seules nous renseignent à cet égard.

M. Rousselet n'a pas manqué, au contraire, de signaler les *boucles lai-*

[1] Pour avoir des termes de comparaison plus précis, je n'ai tenu compte, dans les considérations qui précèdent, ni des mesures calculées par M. Flower, ni des femmes mesurées par divers observateurs, ni des Udaïs et des Jakouns, dont M. Montano n'avait mesuré que deux individus.

[2] Je citerai surtout les travaux de MM. Justin Campbel, *The ethnology of India* (*Journal of the Asiatic Society*, t. XXXV, p. 2, supplementary Number); Dalton, *Descriptive ethnology of Bengal*; Fryer, *A few words concerning the Hill-people inhabiting the forests of the Cochin State* (*The Journal of the R. Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, 2e série, t. III), etc. Parmi les planches reproduisant des photographies qui accompagnent ces publications, plusieurs reproduisent des individus dont les caractères négritos frappent au premier coup d'œil.

[3] *Tableau des races de l'Inde centrale* (*Revue d'anthropologie*, t. II, p. 276), avec une planche et une carte. Avant cette publication, j'avais inséré dans mon *Étude sur les Mincopies* une note que m'avait remise M. Rousselet sur le même sujet.

neuses qui cachaient en partie le front de son Bandar-lokh[1]. Ce caractère, le plus important de tous quand il s'agit de la race nègre, atteste la pureté du sang de l'individu, bien que la peau fût d'un noir roux[2]. Ajoutons que l'ensemble des traits, quoique défiguré par la misère et la faim, répond bien au type négrito.

La taille de cet individu, dit M. Rousselet, était à peine de 1^{m},50. Les Puttouas mesurés par un officier anglais atteignaient 1^{m},57, mais leurs femmes n'avaient que 1^{m},291.

D'après Dalton, la taille des Juangs à teint noir et à cheveux frisés est de 1^{m},525 chez les hommes, de 1^{m},416 chez les femmes[3]; de 1^{m},57 au plus chez les Oraons[4], elle retombe à 1^{m},525 chez les Bhûihers qui, par l'ensemble de leurs caractères, lui rappellent les Andamaniens[5]. Ce dernier chiffre revient bien souvent dans la description d'autres tribus plus fortement métissées. La moyenne de tous ces nombres est 1^{m},488 au plus. On voit que cet ensemble de populations nous ramène aux mêmes chiffres que les groupes précédents.

Les différences de taille, qui s'expriment en chiffres, peuvent être rendues sensibles pour tout le monde. Il n'en est pas de même des autres caractères, tels que les proportions générales du corps, les traits du visage... De nombreux dessins sont nécessaires pour en donner une idée précise; et tout ce que je puis faire ici, c'est de formuler les impressions qui résultent pour moi des matériaux de ce genre heureusement mis à ma disposition.

En écrivant ces lignes, j'ai sous les yeux les photographies que je dois au colonel Tytler, et qui représentent en pied sept insulaires des Andaman[6]; les phototypies publiées par M. Dobson, qui reproduisent

[1] Littéralement *homme-singe*. C'est le nom que donnent à ces Négritos les tribus voisines. Elles les nomment aussi Djangâl ou *hommes des jungles*, terme qu'ils appliquent à toutes les populations plus sauvages qu'elles-mêmes. Enfin le village visité par l'officier anglais appartenait aux Puttouas, ou *peuple des feuilles*. Les Indiens plus ou moins civilisés les nomment ainsi par suite de la coutume qu'ont leurs femmes d'employer pour tout vêtement deux paquets de feuilles fraîches flottant, l'un devant, l'autre derrière. (Rousselet, *loc. cit.*)

[2] L'affaiblissement de la teinte noire s'explique aisément par les tristes conditions d'existence dans lesquelles vivent ces tribus depuis un temps immémorial. On sait que le teint du Nègre africain pâlit dans la maladie.

[3] *Loc. cit.*, p. 157.

[4] *Ibid.*, p. 249.

[5] *Ibid.*, p. 133.

[6] Ces deux photographies représentent un homme adulte, un jeune garçon et cinq femmes ou jeunes filles. Dans l'une, tous les individus sont nus; dans l'autre, ils sont vêtus d'une blouse fermée au cou et serrée à la taille par une ceinture. Quelque simple que soit ce

également en pied et groupés de diverses manières seize indigènes des mêmes îles[1]; trente-six photographies de M. Montano, montrant les traits de quarante-huit Aëtas hommes ou femmes, jeunes ou adultes, purs ou métis; enfin deux photographies de M. de Saint-Pol Lias, prises sur neuf Sakaïs de Malacca et que son compagnon de voyage, M. de La Croix a bien voulu me communiquer[2]. Jamais pareille masse de documents authentiques n'avait été réunie. En les discutant, je prendrai pour terme de comparaison les Mincopies qui, par suite d'un isolement prolongé jusqu'à nos jours, ont certainement conservé une pureté ethnique bien rare même chez les populations les mieux protégées en apparence contre l'infiltration de tout sang étranger.

Ce qui frappe tout d'abord lorsque l'on examine les vingt-trois portraits de Mincopies, c'est la grande ressemblance des proportions du corps, des traits du visage, et la presque identité des physionomies. Il n'y a rien d'étrange dans ce fait. Isolés du monde entier[3] pendant de

vêtement, il suffit pour enlever à ces personnages une partie de ce qu'ils ont d'étrange à l'état de nudité, malgré leurs têtes entièrement rasées.

[1] *On the Andaman and Andamanese*, by G. E. Dobson; *The journal of the Anthropological Institute*, t. IV, p. 457, pl. XXXI, XXXII et XXXIII. Ces phototypies représentent cinq hommes, sept femmes et quatre jeunes filles. Les photographies originales, comme celles du colonel Tytler, ont été prises dans la partie méridionale de ce que l'on a appelé longtemps la Grande Andaman et que l'on sait aujourd'hui se composer de trois îles séparées par d'étroits canaux. (Voir la carte de M. L.-H. Man, esq., dans le *Journal of the Anthropological Institute*, t. VII, p. 105.)

[2] M. de Saint-Pol Lias et M. de La Croix avaient été chargés d'une mission scientifique par le Ministère de l'instruction publique. M. de la Croix doit publier sous peu ses observations sur les populations dont il s'agit ici. J'ai d'autant plus à le remercier d'avoir bien voulu mettre à ma disposition ces photographies et des notes dont j'aurai à me servir plus tard.

[3] Les îles Andaman étaient connues des Arabes dès le IX^e^ siècle. (*Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans le IX^e^ siècle de l'ère chrétienne*, texte arabe d'Abou-Zeyd-Hassan, imprimé par Langles, 1811; traduit par M. Reynaud, 1849.) Mais la réputation de barbarie et de cannibalisme faite à leurs habitants en avait toujours écarté les voyageurs. Les mêmes motifs, et sans doute surtout l'absence du cocotier, que l'on n'a rencontré nulle part dans ce petit archipel, a empêché les Malais de l'envahir comme les Nicobar. En 1790, les Anglais essayèrent d'y fonder un établissement pénitentiaire (Fort Cornwallis), qui fut bientôt abandonné. Ce projet fut repris et exécuté seulement en 1857. Le nouvel établissement (Port Blair) amena sur les lieux de nombreux observateurs, parmi lesquels il n'est que juste de mentionner d'une manière toute spéciale le docteur Mouat. Des cartes, des dessins, des photographies, des squelettes entiers, arrivèrent en Europe et furent étudiés entre autres par MM. R. Owen et G. Busk en Angleterre, par M. Pruner bey et par moi-même en France. J'ai exposé cet histo-

longs siècles, ne se mariant qu'entre eux, soumis aux mêmes conditions d'existence, les insulaires de la Grande Andaman se sont uniformisés comme s'uniformise une race animale surveillée par un éleveur soigneux. Les deux sexes menant d'ailleurs exactement le même genre de vie, il n'est pas surprenant de voir disparaître bien des différences qui distinguent ailleurs l'homme de la femme.

Les mesures, nécessairement quelque peu approximatives, prises sur la jeune fille placée au milieu d'un des groupes de M. Dobson m'ont donné un peu plus de sept têtes pour la hauteur totale du corps. C'est aussi ce que j'avais trouvé en étudiant le portrait de John Andaman, publié par M. Mouat[1]. Sous ce rapport, les Mincopies se rapprochent du Terme égyptien mesuré par Gérard Audran[2]; et, comme leur tête est en même temps élargie, il en résulte qu'elle est forte relativement au reste du corps.

Le même caractère se retrouve chez les Aëtas. Je n'ai pu mesurer, il est vrai, qu'un seul des individus photographiés par M. Montano, les autres ayant tous la tête couverte d'une chevelure par trop abondante. Chez lui, la hauteur totale serait à peine égale à sept têtes. Autant que l'on peut en juger, il en est à peu près de même des Sakaïs de M. de Saint-Pol.

Il n'y a là rien qui puisse surprendre. Quételet a fort bien montré que, chez nous, le rapport dont il s'agit varie et qu'il change avec l'âge, avec la taille. Chez l'enfant, chez le nain[3], la tête entre pour une proportion beaucoup plus forte dans la hauteur totale du corps que chez l'adulte et le géant[4]. C'est une suite du mouvement de transformation morphologique qui commence après la naissance. On devait donc s'attendre à trouver chez les Négritos une tête relativement plus forte que chez nous.

rique avec détail dans mon *Étude sur les Mincopies* (1872). Ici je ne citerai habituellement que les travaux parus depuis cette époque.

[1] *Selection of the Records of the Government of India*, n° XXV. *The Andaman Islands*. Préface, p. XI et frontispice.

[2] D'après le célèbre artiste, ce Terme a 7 $\frac{12}{48}$ têtes. L'Apollon pythien, qui représente l'autre extrême des mensurations prises par Audran, a 7 $\frac{42}{48}$ têtes. On sait qu'Audran partageait la tête en quatre parties égales divisées elles-mêmes en douze minutes. Pour rendre ses résultats plus comparables, j'ai réduit toutes ces fractions au même dénominateur.

[3] Il s'agit ici des véritables nains et non des individus microcéphales trop habituellement confondus avec eux. J'ai insisté sur cette distinction dans une note relative au vrai nain qui se montre sous le nom de *prince Balthazar*. (*Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1881, p. 703.)

[4] Quételet, *Anthropométrie*, p. 205 et suiv.

Chez tous les Mincopies, hommes ou femmes, dont la position dans le dessin permet d'apprécier ce détail, le corps est presque d'une seule venue et s'élargit à peine au bassin et aux trochanters[1]. A cela près, les deux sexes sont bien proportionnés. Chez les jeunes filles, le sein est très petit et conique; chez la femme, il reste plein et tombe fort peu. Dans les deux sexes, la poitrine, les épaules sont larges, les pectoraux très forts, les bras et les avant-bras musculeux, tout en conservant des contours très arrondis; les mains, plutôt petites que grandes, portent des doigts longs, bien détachés, parfois de forme très élégante, terminés par des ongles longs et étroits. L'abdomen ne fait aucune saillie exagérée. Les membres inférieurs présentent les mêmes caractères généraux que les supérieurs. Pourtant la cuisse et la jambe sont assez souvent moins charnus que le bras et l'avant-bras, et le mollet est généralement placé un peu haut, au moins chez les femmes[2]. Ce dernier caractère, sur lequel j'avais insisté dans mon premier travail, comme rappelant ce qui existe chez le Nègre africain, manque chez le seul homme dont on voie bien les jambes, dans les phototypies de M. Dobson. Chez lui, le mollet, très prononcé, est parfaitement conformé[3]. Enfin, dans les cas assez rares où il est placé de manière à être bien vu, le pied se montre petit, haut, cambré, et le talon n'est nullement projeté en arrière[4].

Les photographies de M. Montano montrent, chez les Aëtas, des caractères presque entièrement semblables dans tout le haut du corps. Ici encore, les épaules et la poitrine sont larges, les pectoraux très développés, les bras charnus et également sans saillies musculaires accusées. Mais la ceinture s'accuse et se rétrécit chez un certain nombre d'hommes et de femmes; surtout, dans les deux sexes, sauf chez deux ou trois femmes, les membres inférieurs sont bien moins fournis que les supé-

[1] J'avais déjà fait cette remarque dans mon premier mémoire. M. Giglioli m'oppose une de ses femmes qui a, dit-il, le bassin plutôt large. S'il en est ainsi, cette femme ne figure pas dans la gravure qu'il a publiée. (*Viaggio intorno al Globo della pirocorvetta italiana Magenta*, p. 249 et *Studi della razza Negrita* [*Archivio*, t. V, p. 308]).

[2] Ce caractère est très prononcé dans trois des femmes de la photographie du colonel Tytler. Les jambes de l'homme sont cachées.

[3] *Loc. cit.*, pl. XXXI. Ce même individu est remarquable par son aspect général. Tout en lui indique la force. La poitrine est large, les pectoraux très développés, comme du reste chez tous les hommes; les cuisses sont très charnues. Et pourtant on retrouve ici cette rondeur des contours, ce manque de saillies musculaires signalés chez bien des sauvages, en Amérique en particulier.

[4] Le colonel Fichte avait déjà insisté sur ce caractère comme distinguant l'Andamanien du Nègre africain. (*On certain Aborigenes of the Andaman Island* (*Transactions of the Ethnological Society*, new series, t. V, p. 40.)

rieurs, et deviennent parfois vraiment grêles. De là même et de la pose adoptée par l'opérateur il résulte, au moins en partie, que les pieds paraissent plus gros et plus larges que chez les Mincopies.

Il en est tout autrement des Sakaïs, de ceux surtout que leur chevelure indique comme étant de vrais Négritos. Ici les membres inférieurs sont tout aussi développés que les supérieurs. L'un d'eux surtout est remarquable par la grosseur des jambes aussi bien que des bras, sans que la rondeur des contours y perde rien. Tous ont aussi le mollet placé où il doit l'être d'après nos idées européennes, et les pieds paraissent ressembler à ceux des Mincopies. Tout au moins le talon ne fait aucune saillie exagérée.

En réalité, les Mincopies ne ressemblent au Nègre africain que par les cheveux et le teint. Dans toutes mes photographies, la tête est rasée; mais les témoignages unanimes des voyageurs ne peuvent laisser de doute sur l'apparence laineuse de la chevelure. Fytche, Mouat, etc., ont ajouté que les cheveux semblent pousser en touffe et qu'ils forment ces singuliers gromérules tant de fois signalés par divers voyageurs chez certains Papouas. M. Giglioli a constaté sur deux photographies l'exactitude de ce renseignement[1]. Les portraits d'Aëtas et de certains Sakaïs attestent que ce caractère est exactement le même chez eux. Il en résulte, chez les métis, selon le degré du mélange des sangs, une chevelure ondée, bouclée ou même crépue, fort différente de celle des populations malaises[2]. De son côté, M. Flower a reconnu que la coupe tranversale de ces cheveux présente souvent une ellipse plus allongée que chez n'importe quelle race humaine[3].

Tous les voyageurs affirment que les Aëtas, comme les Mincopies, sont d'un noir très prononcé[4]. Quant aux tribus plus ou moins métisses de Malacca, le mélange des sangs paraît avoir généralement éclairci leur teint. Dans une des notes qu'il a bien voulu écrire pour moi, M. Montano attribue à celles qu'il a observées aux environs de Kessang[5] une peau souvent presque fuligineuse. A en juger par les photographies, la teinte

[1] *Studi sulla razza negrita, loc. cit.*, p. 309.

[2] Note inédite communiquée par M. le docteur Montano.

[3] *Loc. cit.*, p. 127.

[4] Je renvoie le lecteur aux citations de MM. Mouat, Tytler, Colebrooke, Saint-John, etc. (*Étude sur les Mincopies*). Seuls Symes et le colonel Fytche ont parlé d'un *noir de suie*. J'ai déjà fait remarquer que cette appréciation tient sans doute à ce qu'ils avaient eu sous les yeux des individus ayant conservé des traces de la couche de terre jaunâtre dont ces insulaires ont l'habitude de se couvrir le corps pour se garantir des moustiques.

[5] Au nord de Malacca.

paraît être parfois plus foncée. Une statue de *bronze noir* ne donnerait pas d'autre épreuve que celle du robuste Sakaï sur lequel j'ai déjà appelé l'attention.

Malgré la ressemblance de la chevelure et de la couleur, il est impossible de confondre un Mincopie avec un vrai Nègre africain. La forme de la tête, les traits de la figure sont trop différents. Ici la tête vue de face paraît presque globuleuse, au lieu d'être comprimée et allongée; le front est large et souvent bombé, au lieu d'être étroit et fuyant [1]. La face s'élargit beaucoup aux pommettes, ce qui donne aux joues un peu trop d'étendue; les oreilles, qui se détachent autant que possible sur ces têtes rasées, sont petites et élégamment modelées; le nez, très enfoncé à la racine, est droit, plutôt court que long; et les narines, en général peu épatées, sont parfois étroites [2]. Les lèvres, sans être bien fines, n'ont rien d'exagéré, rien qui rappelle celles du Nègre; surtout elles ne sont que peu ou point empâtées aux commissures. Le menton est petit, arrondi et très peu ou pas du tout fuyant; le prognathisme est ou entièrement nul ou presque nul. Enfin les hommes paraissent n'avoir que rarement quelques traces de moustaches [3].

Lorsque l'on examine une à une les vingt-trois photographies que j'ai sous les yeux, on reconnaît bien des différences individuelles; et pourtant il est impossible de ne pas être frappé de l'uniformité de physionomie commune à presque toutes. Ce résultat est dû sans doute en partie à ce qu'en somme les traits ne diffèrent que peu, mais surtout peut-être à la forme et à la disposition des yeux [4]. Ces organes, assez saillants et arrondis, sont rejetés sur les côtés et séparés par un intervalle très sensiblement plus grand que chez nous [5], ce qui donne à l'expression du

[1] Ce trait est très accusé dans la seule femme qui soit vue de profil, dans une des photographies du colonel Tytler, reproduite dans mon *Étude*. Tous les individus représentés par M. Dobson ont été pris de face, ainsi que ceux qui figurent dans la gravure de M. Giglioli.

[2] Par exemple, dans le chef figuré par M. Dobson, *loc. cit.*, pl. XXXI.

[3] Les villosités sont également nulles sur tout le corps, sauf aux lieux d'élection.

[4] Dans la planche au trait que j'ai publiée, le graveur a fort mal rendu le modèle et en particulier les yeux. J'ai eu soin d'en prévenir le lecteur. Toutefois, comme il a respecté leur grand écartement, la physionomie générale est à peu près conservée. (*Étude sur les Mincopies*, p. 49, 58 et 59.)

[5] Ce caractère est bien marqué dans les photographies de M. Tytler et dans les phototypies de M. Dobson. Il manque, au contraire, dans presque tous les individus représentés dans la gravure qu'a publiée M. Giglioli. En outre, les physionomies de ces figures gravées ne rappellent pas du tout celles dont je viens de parler. La forme de la tête diffère aussi parfois absolument de ce que montrent mes photographies et de la description même

visage quelque chose de particulier et d'étrange. Les yeux sont d'ailleurs brillants et très bons comme chez presque tous les sauvages.

Cet écartement des yeux ne se retrouve ni au même degré ni d'une manière aussi générale chez les Aëtas. Il n'est donc pas surprenant que la physionomie de ces deux populations diffère. En outre, bien que les traits soient, au fond, des variantes d'un même type, ils sont d'ordinaire plus grossiers chez les Noirs philippins. Le front reste large et bombé, comme on peut le reconnaître quand il n'est pas couvert par la chevelure. Mais la racine du nez s'affaisse davantage; les narines s'élargissent et s'épatent; les lèvres s'épaississent, sans atteindre pourtant ce qui existe chez le Nègre, et leur commissure s'empâte parfois un peu, comme chez ce dernier. Enfin le menton recule, sans être aussi fuyant que chez le Négrito-Papou. Quand le métissage n'intervient pas, les Aëtas paraissent, en outre, être aussi glabres que les Andamaniens.

Les photographies de M. de Saint-Pol montrent que les Négritos de Malacca se rattachent par les traits du visage bien plutôt aux Aëtas qu'aux Mincopies. Il en est de même des Négritos de l'Inde, à en juger par le croquis qu'a publié M. Rousselet[1]. Seulement, ici le type a été évidemment abaissé par les déplorables conditions d'existence faites aux Djandâls de l'Amarkantak. Le front s'est déprimé, le nez a grossi, les lèvres se sont épaissies, mais non allongées comme dans le Négrito-Papou; le menton est resté médiocrement fuyant. Malgré cette dégradation physique, ces malheureux Négritos n'ont pas pris la physionomie si connue du Nègre africain, encore moins celle d'un singe ou d'un animal quelconque. D'autre part, l'Oraone et les deux Santals en pied représentés par M. Dalton rappellent incontestablement le type négrito[2]. Il en est de même pour quelques-uns des Mulchers figurés par M. Fryer[3].

Cette description serait incomplète si je ne disais quelques mots du squelette. Mais je serai très bref sur ce point et renverrai aux mémoires, aux publications techniques, et surtout au travail si complet de M. Flower[4].

Chez les Mincopies, le squelette, malgré sa petitesse, ne présente aucun signe de dégénérescence ou de faiblesse. Les os sont relativement assez

donnée par l'auteur (p. 249). Je citerai en particulier celle du grand individu debout sur la gauche. Sont-ce là des métis? Ou bien est-ce la faute de l'artiste qui a mal rendu la photographie?

[1] *Loc. cit.*, p. 280.

[2] *Loc. cit.*, frontispice, et p. XXIX.

[3] *Loc. cit.*

[4] *Loc. cit.* On pourra consulter encore les mémoires de MM. Owen, Busk, Pruner-bey, cités dans mon *Étude sur les Mincopies*, cette étude elle-même et les *Crania Ethnica*, p. 183, pl. XIII à XVIII.

épais; leurs empreintes musculaires, toujours bien marquées, sont parfois remarquablement accusées. Les proportions de tous les os comparés les uns aux autres, la forme du bassin, etc., rapprochent l'ensemble de ce qui existe chez l'Australien ou le Nègre.

Il en est tout autrement de la tête. L'Australien et le vrai Nègre d'Afrique sont dolichocéphales; tous les Négritos sont plus ou moins brachycéphales comme je l'ai déjà dit. Ce caractère se retrouve donc chez les Mincopies[1]. Il est associé à d'autres qui donnent à la tête osseuse un cachet tout spécial et permettent souvent de la distinguer au premier coup d'œil. En outre, les différences sont aussi peu tranchées dans le squelette que chez les vivants. M. Flower a insisté sur cette ressemblance et déclare que, dans aucune autre race, il ne serait possible, à moins de faire un choix intentionnel et raisonné, de rencontrer un aussi grand nombre de têtes semblables les unes aux autres. Il est clair que les causes indiquées plus haut ont uniformisé les caractères ostéologiques aussi bien que les traits extérieurs.

La tête du Mincopie, quoique forte relativement à la taille des individus, est très petite, absolument parlant[2]. Vu de face et surtout par derrière, le crâne est très sensiblement pentagonal. La face a quelque chose de massif, ce qui tient surtout à l'écartement des arcades zygomatiques, au peu de profondeur de la fosse canine et à la direction de l'apophyse montante du maxillaire. Au lieu de se contourner de manière à relever et à rétrécir la charpente du nez, celle-ci se dirige droit vers le haut. Par suite, l'espace interorbitaire est considérablement élargi, et les os du nez ne peuvent se joindre que sous un angle très ouvert. On voit que la forme et la disposition de ces parties osseuses commandent et expliquent les caractères extérieurs signalés plus haut. M. Flower a insisté comme je

[1] Nous avions trouvé, M. Hamy et moi, comme indice horizontal des Andamaniens, 82,38 pour l'homme, 84 pour la femme. Les mesures de M. Flower, prises sur un nombre de têtes bien plus nombreuses, le réduisent à 80,50 et à 82,70. On voit que la différence entre les deux sexes reste à peu près la même, et que la femme est plus brachycéphale que l'homme.

[2] La capacité cranienne est, d'après M. Flower, de 1,244 centimètres cubes seulement chez les hommes, de 1,128 centimètres cubes chez les femmes. Broca avait trouvé des nombres plus élevés; mais il n'avait que sept têtes à sa disposition. Le même observateur donne comme moyenne de la capacité cranienne chez cent vingt-quatre Parisiens modernes, les nombres de 1,558 centimètres cubes pour les hommes et 1,337 centimètres cubes pour les femmes. La moyenne la plus basse qu'il ait rencontrée est celle des Nubiens (1,329 et 1,298 centimètres cubes). On voit que les Mincopies, comme le pense M. Flower, seraient au dernier rang des races humaines sous ce rapport.

l'avais fait sur ce que ces traits de la face osseuse ont de tout particulier[1]. Ajoutons que, chez les Aëtas purs, ils se retrouvent aussi marqués que chez les Mincopies.

Je terminerai ce court exposé par une citation. Après avoir longuement et minutieusement étudié vingt-quatre têtes osseuses de Mincopies, M. Flower écrivait : « Mon impression actuelle est que je ne manquerai « jamais de reconnaître pour ce qu'il est le crâne d'un Andamanien de « pure race et que jamais je n'ai vu un seul crâne, venant d'une autre « partie du monde, que je pusse attribuer à un de ces insulaires[2]. » Ces paroles de l'éminent anatomiste anglais feront comprendre comment on peut poursuivre et reconnaître ce type, même bien loin des lieux où il a conservé sa pureté. Les caractères craniologiques ont une grande persistance. Quand le croisement intervient, ils se modifient parfois réciproquement; mais souvent aussi, d'ordinaire peut-être, il se fait une sorte de partage, et les deux types sont représentés, sur la tête des métis, chacun par un certain nombre de traits parfaitement accusés. Quant ces traits sont très spéciaux, comme ceux que je viens de signaler, on les reconnaît bien vite. Voilà comment nous avons pu, M. Hamy et moi, attester que l'élément négrito a joué un rôle plus ou moins considérable dans la formation des populations du Bengale et du Japon.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

ŒUVRES INÉDITES DE BOSSUET, découvertes et publiées par A.-L. Ménard. — Le cours royal complet sur Juvénal. Paris, Didot, 1881.

M. Auguste-Louis Ménard raconte, au commencement de son ouvrage, qu'au mois de mars 1876 des ignorants trouvèrent, dans un ancien manoir abbatial, voisin des ruines du château de Richelieu, parmi des livres et des papiers précieux, deux volumes manuscrits qui contenaient une traduction à peu près complète de Juvénal et de Perse, avec des remarques grammaticales, des commentaires philologiques, et tout

[1] Chez les Négrito-Papous, on retrouve à peu près les mêmes traits, quoique un peu moins accentués. — [2] *Loc. cit.*, p. 112.

un trésor d'applications politiques, philosophiques et morales. Ces volumes lui furent communiqués; à peine en avait-il parcouru quelques pages qu'un frisson de plaisir d'archéologue lui passa sur le cœur; ce sont ses expressions. Une idée lui traversa aussitôt l'esprit : « Voilà, se dit-il « à lui-même, du Bossuet inédit! »

C'était aller peut-être un peu vite. Il est dangereux de se décider si brusquement quelque résolu qu'on soit à ne pas se contenter de cette première intuition et à chercher ensuite de bonnes raisons pour l'appuyer. Ce n'est pas la même chose d'attendre pour se prononcer que des preuves évidentes aient forcé la conviction, ou de ne se mettre en quête de preuves que pour confirmer une opinion qui s'est formée du premier coup.

Les preuves que M. Ménard nous donne sont de deux sortes : les unes matérielles, pour ainsi dire, qu'il tire de l'aspect même de son manuscrit, de la date, du papier, de l'écriture; les autres purement littéraires, qui lui semblent résulter de la façon dont cette traduction de Juvénal est faite, des qualités qu'il y trouve et des rapports de style qu'il croit remarquer entre elle et les autres ouvrages de Bossuet.

Les premières seraient suffisantes si elles étaient présentées avec une rigueur scientifique; malheureusement la critique, dans le sens sérieux de ce mot, est inconnue à M. Ménard. Par exemple, un des arguments qui lui semblent le plus solides et dont il se sert avec le plus de confiance, c'est la ressemblance du papier de son manuscrit avec celui des *Mémoires autographes de Louis XIV*. Mais, pour que l'argument eût toute sa force, il faudrait que M. Ménard prouvât que cette ressemblance n'est pas un simple effet du hasard, que tout papier dont le filigrane porte une *Fortune en folie*, ou quatre L couronnés, était exclusivement réservé à l'usage de la maison du roi, et qu'il n'était pas permis aux particuliers de s'en servir. A-t-il trouvé cette défense, ou quelque chose de semblable, dans le règlement que Louis XIV rédigea en 1671 « pour empêcher le « désordre et rétablir la fabrique du papier en toute sa perfection, » règlement qu'il cite avec complaisance, mais qu'il ne paraît pas avoir consulté? Voilà ce qu'il fallait nous dire pour nous convaincre. Il en est de même de cette signature assez énigmatique de *B. Compaing*, que M. Ménard a trouvée au bas de deux satires; il nous dit que M. le marquis d'Hierville, auteur du *Chartrier français*, et que M. Saige, des Archives nationales, lui ont appris qu'elle appartenait à Bourse-Trouvée de Compaing, gentilhomme de Touraine, capitaine des gardes du Louvre et scribe du Dauphin. C'est un renseignement qui ne manque pas d'importance; mais pourquoi M. Ménard n'a-t-il pas fidèlement transcrit l'attestation des

savants qu'il a consultés? Nous devions connaître les raisons qu'ils lui ont données, et les documents qui leur ont révélé l'existence de ce scribe du Dauphin si profondément inconnu jusqu'ici.

Ce qui peut nous rendre méfiant au sujet des assertions de M. Ménard quand elles ne sont pas appuyées de preuves suffisantes, c'est qu'une fois par exception il nous permet de les vérifier et que cette fois précisément elles ne nous semblent pas exactes. Il dit, dans sa préface, qu'en étudiant de plus près ses manuscrits, « il y a trouvé quelques corrections *autographes* de Bossuet. » Nous croyons tenir enfin une de ces preuves certaines que nous cherchons pour nous décider. Nous allons savoir sûrement si le manuscrit a passé par les mains de Bossuet, s'il l'a lu, s'il l'a corrigé, s'il est l'auteur de la traduction, ou si, tout au moins, il l'a inspirée et revue. Malheureusement, ici encore, notre espoir est trompé. Ces corrections autographes ne tardent pas, quelques lignes plus tard, à se réduire à une seule, qu'il nous faut aller chercher dans une brochure publiée par M. Ménard en 1877 et intitulée : *Bossuet inconnu*. Parmi les fac-similés qu'il a reproduits dans cette brochure, il s'en trouve un qui porte pour titre : *Spécimen des mots difficiles avec correction autographe de Bossuet;* or, dans la page entière, on ne trouve qu'une seule correction : *magister conducendus* avait été traduit par *digne d'être choisy;* le mot *choisy* a été barré et remplacé par *imité*. C'est donc sur ce petit mot, qui ne se distingue en rien des autres, qui ne contient aucune des lettres dans lesquelles on reconnaît d'ordinaire la main de Bossuet, que M. Ménard prétend faire reposer toute sa démonstration! Quel expert en écritures oserait se prononcer sur un aussi pauvre indice? J'ajoute que la correction est des plus malheureuses; *magister conducendus* signifie bien que c'est là le maître qu'il faut se procurer, qui est digne d'être choisi; en remplaçant *choisy* par *imité*, Bossuet aurait tout simplement introduit un faux sens dans la traduction.

Ces raisons suffisent pourtant à M. Ménard pour décider « qu'aucun « doute n'est possible sur sa découverte, » et qu'il a mis la main sur un trésor. C'est bien un trésor véritable, si l'on peut croire ce qu'il raconte des origines du précieux manuscrit. Il suppose que, pendant les leçons que Bossuet faisait à Monseigneur, ses paroles étaient fidèlement recueillies par des sténographes, que ces notes étaient ensuite mises au net et recopiées sous la direction du « scribe du Dauphin, » que le maître enfin prenait la peine de les revoir et de les corriger. Nous sommes donc en présence même de Bossuet quand nous les lisons; nous l'entendons parler, nous assistons à ce merveilleux enseignement dont l'élève profita si mal, mais qui a été si utile à la postérité par les beaux ouvrages qu'il

donna l'occasion d'écrire. On comprend que M. Ménard « se soit réjoui « jusqu'aux larmes, » quand il a trouvé son manuscrit, et qu'il ne tarisse pas d'éloges « sur la monumentale importance de sa découverte. » Par malheur, son hypothèse ne peut pas un moment se soutenir. Sans doute on aurait pu, à la rigueur, recueillir par la sténographie le cours oral de Bossuet : c'était un art qui n'était pas ignoré à la fin du XVII[e] siècle, puisque nous voyons que l'abbé Cossard avait publié, en 1651, un ouvrage intitulé : *Méthode pour écrire aussi vite que la parole.* Mais on en faisait fort peu d'usage, et il serait tout à fait surprenant que l'idée fût venue de l'appliquer à l'éducation du Dauphin. D'ailleurs il suffit de parcourir le manuscrit de M. Ménard, à certains endroits, pour qu'il soit absolument impossible de croire qu'il puisse être la reproduction exacte des paroles de Bossuet à son élève. Ce n'est pas à un jeune homme que peut s'adresser le commentaire sur la sixième satire de Juvénal. L'auteur ne recule devant aucun éclaircissement; il paraît même les donner avec plaisir, et l'on peut dire que la complaisance des explications ajoute quelque chose à l'indécence du texte. C'est se faire une idée fort étrange du grand évêque que de supposer qu'il se soit cru obligé d'enseigner à son élève l'étymologie et la signification précise de termes comme *cinædus*, *cevere*, *crissari*, et de lui donner, à propos de Messaline et de ses pareilles, des informations que je n'oserais pas ici transcrire. Je ne crois pas qu'il puisse tomber dans la pensée d'un homme de sens, après les avoir lues, que c'est ainsi que Bossuet formait le cœur et l'esprit du Dauphin.

Si le manuscrit de M. Ménard ne reproduit pas exactement, comme il l'affirme, l'enseignement de Bossuet, que peut-il donc être? Dans quelle intention Bossuet a-t-il pris la peine de l'écrire ou de le dicter? Doit-on supposer qu'avant d'entamer l'explication de Juvénal devant son élève, il a voulu faire pour son compte une sorte d'étude préliminaire de son auteur et en noter les passages qu'il était le plus difficile d'entendre? Cette opinion paraît d'abord assez vraisemblable, mais je ne crois pas qu'elle supporte plus l'examen que la précédente. Bossuet savait très bien le latin et l'écrivait facilement. Pense-t-on qu'il aurait eu besoin de noter comme une remarque importante et qu'il risquait d'oublier que *pudor* veut dire *retenue*, qu'*arcanus* signifie *caché*, et que *queis* est pour *quibus?* La plupart des observations sont de cette force. Elles portent quelquefois sur des personnages que Bossuet devait parfaitement connaître, et dont il ne devait pas craindre de perdre le souvenir. Est-il croyable qu'il eût peur d'oublier ce que c'était qu'Éole ou Nestor? Se défiait-il tellement de sa mémoire, lui si versé dans la lecture des auteurs

anciens, qu'il prît soin de rappeler, comme une remarque d'importance, que la blessure de Télèphe fut guérie par la lance qui l'avait faite? « Achille, écrit-il dans un style barbare, en tira un peu de râclure dont « il fit un emplastre qu'il lui appliqua à la cuisse. » Il arrive même que quelques-unes de ces observations sont tout à fait ridicules; celle-ci par exemple : à propos d'un vers de la première satire de Juvénal, il nous dit : « Il y a quelques autheurs qui prétendent qu'il y avoit à Rome trois « fameuses cavernes : celle du Cyclope, celle de Vulcain et celle de Cacus : « c'étoient trois endroits où les poëtes avoient accoutumé de réciter leurs « ouvrages. » Les poètes romains lisant leurs vers dans l'antre de Cacus; est-il possible de rien imaginer de plus sot, et valait-il la peine de rapporter les rêveries de quelque commentateur ignorant? Mais voici qui est plus grave : il trouve dans la sixième satire (v. 529) le mot *ovile* et l'explique ainsi : « bergerie de Romulus où il avoit accoutumé de tenir « ses troupeaux du temps qu'il étoit berger. Cela peut encore signifier son « palais, que le poëte appelle *ovile* parce que Romulus étoit berger. » Les écoliers savent que l'on appelait de ce nom, non pas la bergerie ou le palais de Romulus, mais l'endroit du Champ de Mars où se faisaient les élections, parce que les tribus y étaient parquées comme les troupeaux entre leurs claies. Voilà des contresens qu'il est bien difficile et très peu respectueux d'attribuer à Bossuet.

Mais qu'importent ces fautes et d'autres encore, nous répond M. Ménard, si le style de l'ouvrage nous montre avec la dernière évidence que l'auteur n'en peut être que Bossuet, si l'on y reconnaît ses expressions, ses tournures, si l'on y retrouve son génie? — C'est l'argument que M. Ménard trouve le plus fort de tous ceux qu'il emploie, celui sur lequel il insiste avec le plus de complaisance. J'avoue qu'ici je me sens quelque embarras pour lui répondre. Non que les raisons me manquent; mais il a pris soin de s'appuyer sur des autorités si respectables, il a usé, et peut-être abusé du témoignage de si bons juges, qu'il peut sembler téméraire de le contredire. Je viens pourtant de lire soigneusement tout le volume que M. Ménard a publié, et je ne crois pas qu'un critique de bonne foi qui s'est imposé la même tâche et qui l'a accomplie sans prévention puisse penser qu'il contienne rien qui soit de la main de Bossuet. On y trouve sans doute quelques phrases qui, présentées seules et isolées du reste, ont un tour assez élégant. Faut-il en être surpris? Sans aller jusqu'à dire, comme M. Cousin, que « dans un grand siècle « tout est grand, » il est sûr que l'entourage des bons écrivains s'instruit par leur exemple et profite jusqu'à un certain point de leur talent. Cette admirable langue du XVII^e^ siècle possède une sorte d'ampleur et de fierté

naturelle qui se communique parfois même à ceux qui la parlaient le plus mal. Notre traducteur n'est certainement pas Bossuet, mais il vivait de son temps, peut-être dans son voisinage : est-il étonnant qu'il se soit quelquefois exprimé presque comme lui? C'étaient des façons de parler ordinaires; tout le monde les employait alors, comme on portait les mêmes habits. Aujourd'hui qu'on a cessé de s'en servir couramment, on les remarque; et, comme nous ne lisons plus de cette époque que les grands écrivains, elles nous rappellent le style des maîtres. C'est une illusion dont il faut nous défendre. Du reste, ces phrases qu'on est tenté de remarquer sont rares dans le volume de M. Ménard; je ne crois pas qu'on en puisse citer plus de quatre ou cinq. Le reste n'est que platitude et lourdeur. Il me sera, je crois, facile d'en fournir la preuve, mais, avant d'y arriver, quelques réflexions sont nécessaires.

L'auteur n'a pas tout à fait prétendu faire une traduction de Juvénal. Il nous en donne d'abord un commentaire dans lequel il essaye d'en expliquer les difficultés. Nous venons de voir que ce commentaire est assez médiocre et qu'il renferme un grand nombre d'erreurs. Il rassemble ensuite et traduit, sous le titre d'*Applications*, tous les passages qui lui semblent convenir aux mœurs de son temps. Le nombre en est considérable, car la nature humaine, dans les siècles les plus différents, conserve toujours un fond semblable, et un grand nombre de ridicules ou de vices signalés et flétris par Juvénal se retrouvaient à la cour de Louis XIV comme à celle de Domitien. C'est là évidemment la partie la plus curieuse de l'ouvrage; c'est celle aussi dont M. Ménard s'est le plus servi pour établir son opinion. Il fait remarquer que Bossuet dit, dans sa lettre à Innocent XI, « que le Dauphin apprenait par cœur les plus agréables « et les plus utiles endroits des auteurs latins, surtout des poètes, et que, « dans les occasions, il les *appliquait* à propos aux sujets qui se présen« taient. » Ainsi Bossuet faisait des *applications* des auteurs anciens au temps présent, il y a des *applications* semblables dans notre manuscrit : cette coïncidence paraît à M. Ménard tout à fait décisive pour attribuer le manuscrit à Bossuet. « Le hasard, dit-il, peut-il faire de ces miracles? » J'avoue, pour moi, que je n'y vois rien de miraculeux. Cette idée de rapprocher le présent avec le passé est si naturelle qu'elle peut venir à plusieurs esprits, sans qu'on crie au prodige. Quel est le professeur qui ne l'a fait cent fois dans sa classe? J'ajoute qu'à vrai dire les prétendues *applications* du manuscrit n'en sont pas. L'auteur n'a pas pris la peine de montrer en quoi les réflexions de Juvénal conviennent à son siècle; il ne les a nulle part *appliquées* à ses contemporains. Quand il lui semble qu'un passage du poète latin présente quelque rapport avec les mœurs de son

époque, il se contente de le traduire[1], et laisse à ses lecteurs le soin de faire le rapprochement. M. Ménard a comparé l'auteur de son manuscrit anonyme à La Bruyère; je le veux bien : c'est un La Bruyère qui a traduit Théophraste, mais qui n'a pas fait les *Caractères*.

Son rôle a donc été uniquement celui d'un traducteur, et, je m'empresse d'ajouter, d'un traducteur fort médiocre. Il a eu le tort de s'adresser à un poète trop fort pour lui. Dans la littérature latine, il n'y en a pas de plus violent, de plus hardi. La traduction semble avoir pris à tâche de tout effacer. Ce trait charmant de la première satire, dans lequel Juvénal résume tout un développement énergique, *Probitas laudatur et alget*, voici dans quelle phrase traînante il est noyé : « On loue les « gens de bien, mais on ne laisse pas de les voir périr de misère sans en « être touché de compassion. » Un peu plus loin, les admirables vers dans lesquels le poète a décrit l'effroi qui s'empare du coupable quand il entend les satires vengeresses de Lucilius :

.... rubet auditor cui frigida mens est
Criminibus; tacita sudant præcordia culpa,

sont traduits ainsi : « L'auditeur pâlit en voyant découvrir les secrets de « sa conscience. » Que sont devenus l'énergie et l'éclat de l'original? Il n'y a peut-être pas, dans Juvénal, de début plus vif que celui de la seconde satire :

Ultra Sauromatas fugere hinc libet et glacialem
Oceanum, quoties aliquid de moribus audent
Qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt.

Le traducteur a renversé l'ordre du latin et détruit toutes les images : « Lorsque je rencontre ces hypocrites qui, sous l'apparence d'hommes « de bien, osent déclamer contre l'incontinence, quoique leur vie ne soit « qu'une continuelle suite de désordres, je suis animé d'un dépit si violent « qu'à peine puis-je ne pas abandonner Rome pour aller chercher l'inno- « cence et la simplicité parmi les Scythes et les Sarmates. » Qu'est donc devenu, dans cette paraphrase incolore, le vers merveilleux :

Qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt?

[1] Il faut faire remarquer pourtant, pour être juste, que deux fois l'auteur a montré, par l'introduction d'un mot, qu'il voulait appliquer un passage de Juvénal à son temps. Dans la sixième satire, Juvénal avait dit : *materiamque sibi ducis indulgentia quærit*, le traducteur parle de la *générosité du roi*. Louis XIV remplace ici Trajan. Ailleurs l'expression *derideat Æthiopem albus* est rendue par ces mots : *un Français peut se moquer d'un More*. Voilà les seules libertés que notre auteur a osé prendre!

Je pourrais multiplier sans fin les citations; il me serait aisé de montrer que partout le traducteur maladroit supprime les images, affaiblit les expressions du texte et remplace la vivacité par la platitude. Je m'en tiens au passage même que M. Ménard cite avec le plus d'admiration, et qui lui paraît « le morceau le plus parfait qu'il connaisse dans la prose « française. » Ce sont les fameux vers de la dixième satire sur Annibal. Le traducteur cette fois s'est évidemment appliqué, et il faut lui savoir gré d'avoir essayé de rendre, dans l'ensemble du morceau, le mouvement du poète; mais, si l'on regarde de près les détails, que d'impropriétés! que de faiblesses! Quand il arrive à ce passage plein d'une si cruelle ironie :

O qualis facies et quali digna tabella
Cum gætula ducem portaret bellua luscum!

il traduit : « Que l'on eût bien fait de le peindre, monté sur un éléphant; « que le portrait en aurait été beau, bien qu'il n'eût plus qu'un œil! » Évidemment, il n'a pas compris la plaisanterie. La fin est encore plus mauvaise :

. . . . I demens, et sævas curre per Alpes,
Ut pueris placeas et declamatio fias!

« Enfin, toutes ces victoires, que deviendront-elles? le sujet d'un livre « ou d'une harangue que l'on donnera à faire à ceux qui étudient l'élo- « quence. » Est-il possible, je le demande, d'attribuer à Bossuet de pareilles platitudes?

Peut-être sera-t-on tenté de trouver qu'une vérité si évidente ne demandait pas une aussi longue discussion et que nous pouvions accorder moins d'importance au volume publié par M. Ménard. Mais qu'on songe qu'il s'agit de Bossuet. Ses œuvres sont pour nous un trésor sur lequel il nous faut veiller avec soin. Au moment où de jeunes critiques se donnent tant de peine pour nous restituer le texte de ses sermons dans toute sa sincérité[1], nous ne devons pas souffrir qu'on couvre de son nom des ouvrages qui ne lui appartiennent pas et ne sont pas dignes de lui.

GASTON BOISSIER.

[1] MM. Gazier, Brunetière et Rébelliau, viennent de publier des sermons choisis de Bossuet collationnés avec soin sur les manuscrits.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 8 juin 1882, l'Académie française a élu M[gr] Perraud, évêque d'Autun, à la place d'académicien vacante par le décès de M. Barbier.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 12 juin, l'Académie des sciences a élu M. Schlœsing à la place vacante, dans la section d'économie rurale, par le décès de M. Decaisne.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 27 mai 1882, l'Académie des beaux-arts a élu M. Gustave Boulanger à la place vacante, dans la section de peinture, par le décès de M. Lehmann.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la notation musicale depuis ses origines, par MM. Ernest David et Mathis Lussy. Ouvrage couronné par l'Institut (prix Bordin de 1880). Imprimé, par autorisation du Gouvernement, à l'Imprimerie nationale. Paris, 1882.

L'Académie des beaux-arts de l'Institut de France a eu deux fois raison de mettre au concours la question de l'histoire de la notation musicale : d'abord parce que notre littérature relative à la musique n'avait aucun ouvrage suffisant sur cette matière; ensuite parce que le sujet a été parfaitement traité par deux hommes de solide érudition et de grande compétence. Ils ont mesuré d'un juste coup d'œil l'étendue du cadre à tracer; ils l'ont rempli au moyen d'une méthode irréprochable. On ne les invitait pas à créer de toutes pièces l'historique de la question, comme aurait pu le demander l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La tâche eût été énorme et n'aurait pas laissé toute son importance au résultat pratique qu'il fallait obtenir. Mais, en puisant à toutes les sources, en embrassant tous les ouvrages, en nombre considérable, qui étaient à consulter, ils n'ont manqué ni de discernement, ni de sévère critique. Un nom, si célèbre qu'il fût, ne leur a jamais été une autorité indiscutable. Et, pour n'en citer qu'un, en rendant à Fétis pleine justice, ils ont su noter à

l'occasion chez lui, tantôt des exagérations, tantôt des conjectures téméraires et même des erreurs. Le livre Ier, consacré aux anciens peuples orientaux, est court, mais devait l'être. Les auteurs y refusent sagement d'admettre, avec Fétis, une notation égyptienne. Le livre IIe, qui traite des notations de l'antiquité grecque et latine, est d'un très vif intérêt. Les travaux des musicographes hellénistes, français et étrangers, sont habilement résumés. Les systèmes des Grecs reçoivent la lumière d'une exposition simple et très nette. A l'égard des modes, nous regrettons un peu trop de brièveté. Nous aurions désiré quelques lignes sur les chœurs que l'on *serinait* sans notation, du moins à une certaine époque. L'histoire de la notation depuis saint Grégoire jusqu'au XVIIIe siècle est vraiment imposante par l'étendue et par la sagacité des explications. La part de Gui d'Arezzo est établie à l'aide d'une sûre critique. On assiste au spectacle des tentatives si diverses et si nombreuses qui, pendant des siècles, ont préparé la notation actuelle. Les auteurs l'admirent et ils disent pourquoi. C'est ici que paraît surtout leur compétence technique et leur habitude excellente de fournir les raisons psychologiques des faits. Ont-ils été trop sévères à l'endroit des novateurs, notamment envers le système Galin-Pâris-Chevé? Peut-être. Et pourtant ils ont fort impartialement signalé les mérites de cette dernière méthode. Il faut les approuver d'avoir été plus vivement encore frappés des avantages de la notation sur la portée, dont ils ont d'ailleurs marqué franchement les défauts. Ils croient ce système perfectible, si parfait qu'il soit, et, jetant un regard sur l'avenir, ils terminent par cette phrase qui rappelle Leibniz : « Ce qu'il nous est permis d'affirmer, « c'est que ce qui viendra sortira de ce qui est, comme ce qui existe est sorti de ce « qui a été. » Imprimé par l'Imprimerie nationale, qui seule était en état de mener à bien une telle entreprise, l'ouvrage est magnifiquement exécuté. C'est une seconde récompense qui s'ajoute à la couronne décernée aux deux auteurs par l'Académie des beaux-arts.

État des monastères franc-comtois de l'ordre de Cluny aux XIIIe-XVe siècles, par Ulysse Robert. Lons-le-Saulnier, Declume, 1882, in-8°. Cette brochure de 50 pages nous offre une série de textes latins tirés d'un volume de la Bibliothèque nationale, le tome LXXXII de la collection de Bourgogne, et ces textes sont des procès-verbaux de visites. On a depuis longtemps reconnu l'intérêt de ces documents; il n'y en a pas de plus sincères et où l'on trouve plus d'informations pour l'histoire des mœurs. Comme l'attestent les pièces exhumées par M. U. Robert, les mœurs des clunistes n'étaient pas généralement bonnes, aux XIIIe-XVe siècles, dans les monastères de la Franche-Comté; mais ailleurs peut-être elles valaient mieux. L'éditeur exprime le désir de voir prochainement réunir et publier tous les procès-verbaux de même sorte qui concernent les prieurés français de l'ordre de Cluny. Que son vœu soit exaucé!

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des cultes, *président.*

Assistants..

- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. É. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

Auteurs...

- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. J.-B. Dumas, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. R. Dareste, de l'Institut, Academie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et C^ie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants parait par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1882.

Les Manuscrits de Léonard de Vinci. — *Le manuscrit A de la Bibliothèque de l'Institut, publié en fac-similés (procédé Arosa), avec transcription littérale, traduction française et table méthodique, par M. Charles Ravaisson-Mollien.* — Un volume in-folio de 31 pages, 64 folios (recto et verso) et 14 pages pour la table. Paris, A. Quantin, imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît, 7, 1881.

A l'époque où il entra dans la carrière littéraire, M. Félix Ravaisson-Mollien avait pensé à mettre au jour les ouvrages inédits de Léonard de Vinci, et il avait commencé la lecture, ou plutôt le déchiffrement de ceux que possède la Bibliothèque de l'Institut de France. En 1853, alors qu'il se proposait de rétablir l'enseignement du dessin sur les bases indiquées par Léonard dans le Traité de la peinture, il entretenait le ministre de l'instruction publique d'un projet de publication des manuscrits de l'Institut. Ce dessein, d'autres occupations obligèrent M. Félix Ravaisson d'abord à l'ajourner, puis à l'abandonner.

M. Charles Ravaisson l'a repris sur le conseil de son père, dès qu'il s'est senti de force à en tenter l'exécution. Il a donné, dans sa préface, les motifs qui lui paraissaient rendre nécessaire la publication intégrale des écrits laissés par Léonard de Vinci, tout au moins de ceux qui sont en notre possession.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, on ne s'occupa guère de déchiffrer les manuscrits de Léonard de Vinci qu'au point de vue de l'art ou pour y trouver des renseignements biographiques. En outre, les hommes qui travaillèrent à composer les Traités de la peinture et de la mesure de l'eau,

se bornèrent à faire un choix parmi les nombreux matériaux amassés par Léonard, et ce choix fut arbitraire. D'autre part, ils laissèrent de côté de nombreux passages de grand intérêt soit par eux-mêmes, soit parce qu'ils servent à expliquer des extraits antérieurement mis au jour. Les biographes négligèrent aussi certains fragments des manuscrits qui peuvent servir à écrire la vie de Léonard avec plus d'exactitude, et il ne parut qu'un petit nombre de détails importants.

Quand on commença à vouloir montrer ce qu'a été Léonard au point de vue de la science, on ne procéda encore que par extraits, de sorte qu'il est vrai de dire qu'aujourd'hui les manuscrits de Léonard de Vinci sont, peu s'en faut, inédits.

M. Charles Ravaisson estime en conséquence qu'une publication intégrale et textuelle peut seule aboutir à un résultat satisfaisant et définitif, parce que, lorsqu'elle sera achevée, il ne sera plus nécessaire de recourir aux documents originaux pour en faire une étude nouvelle. Alors seulement, en effet, on sera en mesure de juger sans erreur de la puissance d'esprit de Léonard de Vinci et de la valeur de ses découvertes.

Cependant un de nos savants contemporains les plus considérés et les plus capables de se prononcer sur cette question a soutenu récemment une opinion toute contraire. M. Govi, qui s'était proposé de publier des extraits (seulement des extraits) des manuscrits de l'Institut, a, pour justifier cette entreprise restreinte, cité, dans un article intitulé *Leonardo scienzato et letterato*, le passage suivant d'un manuscrit original conservé au *British Museum :*

« Commencé à Florence, en la demeure de Pierre de Braccio Martelli, « le 22 mars 1508. Ceci est « è questo » un recueil sans ordre, tiré de « beaucoup de papiers, que j'ai copiés ici, espérant les mettre ensuite à « leurs places, selon les matières dont ils traitent. Je crois qu'avant d'en « venir à bout, j'aurai à répéter une chose plusieurs fois. Ne me blâme « pas pour cela, lecteur, parce que les choses sont nombreuses et la mé- « moire ne peut les avoir toutes présentes ensemble (*riservare*), et dire : « celle-ci, je ne veux pas l'écrire, parce que je l'ai déjà écrite. Si je ne « voulais pas tomber dans cette erreur, il serait nécessaire que, dans tous « les cas où j'aurais à copier, j'eusse, pour ne pas faire de répétition, à « relire tout le reste, écrit souvent à de longs intervalles de temps. »

A la suite de cette citation, M. Govi reprend la parole et dit : « C'est « pourquoi il serait non seulement impossible, mais dangereux, de publier « une partie des notes de Léonard sans avoir sous les yeux le reste, puis- « qu'en aucun de ses livrets on ne trouve un sujet entièrement traité, et « que très fréquemment l'erreur commise en un volume se trouve corrigée

« dans un autre. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple des plus graves, « à en croire la compilation qui a été publiée sous ce titre : *Du mouvement « et de la mesure de l'eau*, Léonard aurait enseigné la composition d'un « *mouvement perpétuel*, tandis qu'on verra plus loin qu'il a reconnu lui-« même, qu'il a exposé et démontré toutes les raisons pour lesquelles on « doit regarder le *mouvement perpétuel* comme impossible.

« Il faut donc, conclut M. Govi, se borner, tant que le temps et les « hommes ne s'accordent pas pour faire mieux (*finchè i tempi e gli uomini « non consentan far meglio*), à recueillir, des manuscrits qu'on connaît et « qu'on peut voir et étudier, le peu que Léonard y a laissé de certain et « qu'on peut considérer comme tel, comme étant d'accord avec les en-« seignements de la science moderne[1]. »

On le voit : M. G. Govi recommande le système de publication par fragments, par extraits. Après avoir reproduit littéralement l'opinion du savant italien, M. Ch. Ravaisson déclare qu'il n'est nullement ébranlé par les motifs qu'allègue un tel juge. Loin de là, il est resté persuadé, après une lecture attentive et des manuscrits de l'Institut et des ouvrages écrits à propos du contenu des divers écrits de Léonard, que l'utilité d'une publication intégrale était démontrée.

Une expérience plusieurs fois renouvelée a prouvé, ajoute l'éditeur et traducteur français, que la sélection appliquée aux écrits autographes de Léonard ne peut fournir, même entre les mains d'hommes éminents, qu'un travail provisoire destiné à être bientôt recommencé et entièrement refondu. A peine un triage accompli, le savant qui en aura pris la peine et qui pensera n'avoir rien omis qui fût digne d'attention verra un autre admirateur de Léonard, se plaçant à un point de vue différent, trier, déchiffrer, extraire à son tour. « Avec les découvertes continuelles de la « science moderne, il n'y aurait pas de fin à ce choix sur choix, toujours « provoqué par l'espoir de restituer à Léonard quelques-unes de ces vues « de génie qui font l'admiration de ses biographes. »

D'ailleurs l'opération qui fait passer au crible cette masse de notes n'est pas sans quelque risque; avec le sable et le gravier, l'or qui s'y mêle, selon le mot de Venturi, peut tomber et se perdre. Et les fragments, les débris sans valeur apparente acquièrent du prix lorsque, rapprochés de certains autres morceaux, ils les expliquent ou seulement les éclairent. On objecte les conclusions fausses, les spéculations inutiles; on oublie que ces conclusions et ces spéculations sont des éléments intégrants de

[1] *Saggio delle opere di Leonardo da Vinci*, 1872, *Leonardo letterato e scienziato*, par G. Govi, p. 6, col. 1.

l'histoire d'un puissant esprit qui récoltait sans cesse des détails pour les faire concourir à la solidité de l'ensemble, qui n'hésitait pas à noter ses pensées à peine mûres, quitte à se corriger lui-même et à se démentir dans un même alinéa. Sa moisson de faits était continuelle : « Il est tou« jours bon pour l'entendement, disait-il, d'acquérir des connaissances « quelles qu'elles soient; on pourra ensuite choisir les bonnes et écarter « les inutiles. »

Une autre considération viendrait à l'appui de la publication intégrale. Contentons-nous, dit M. Govi, d'extraire le meilleur et le certain parmi ce qui reste des écrits de Léonard. Cela est plus aisé à conseiller qu'à faire. Le premier savant ou le premier historien de l'art venu n'est pas prêt à lire couramment ces écrits tracés à rebours, de droite à gauche. Il faut s'y exercer longtemps; on y perd quelquefois patience et l'on s'arrête fatigué après le déchiffrement de peu de pages. C'est ainsi que les hommes de valeur qui se sont occupés de Léonard de Vinci, MM. Charles Clément, Charles Blanc, Georges Duplessis, et avant eux, Rio, Stendhal, n'ont cité que très peu de parties des manuscrits du maître, en avouant avec franchise que cette lecture est une tâche épineuse et finalement décourageante. S'ils avaient eu sous les yeux une publication complète dans toutes ses parties, comme l'est celle de M. Charles Ravaisson pour le manuscrit A de l'Institut, quel profit ces historiens et ces critiques n'en auraient-ils pas tiré !

A ces raisons on peut en ajouter d'autres aussi bonnes. « Pour nous « Français, dit M. Ch. Ravaisson, outre l'intérêt général, il y a un « intérêt tout particulier à publier nous-mêmes les écrits dont on nous « envie la possession. Il importe à l'honneur de notre pays qu'on ne « nous accuse pas plus longtemps de séquestrer les richesses » qui sont en nos mains, mais qui appartiennent au monde entier. Léonard de Vinci est, en outre, rattaché à la France par des liens historiques. Il fut le peintre de deux de nos rois; il aima la France et en fit sa seconde patrie. Si François I[er] avait pu, comme il le désirait, faire transporter *la Cène* en France; si l'ordre que Napoléon I[er] signa sur son genou avait été exécuté, *la Cène* ne serait pas aujourd'hui si gravement détériorée. N'est-ce pas au Louvre que sont la plupart des chefs-d'œuvre de Léonard? C'est notre Poussin qui pria le cavalier Cassiano del Pozzo de faire prendre une copie des extraits des manuscrits de Léonard qui étaient à la Bibliothèque Barberini à Rome, copie dont Poussin refit de sa main les figures humaines, et qui, après avoir passé aux mains de M. de Chanteloup, servit à la première édition du Traité de la peinture que donna, en 1651, un parent de M. de Chanteloup, Raphaël Trichet-Dufresne.

Évidemment ce passé nous crée des obligations qu'il ne convient pas d'éluder. Mais, parmi ces obligations, il me semble que M. Charles Ravaisson a oublié d'opposer aux ajournements de M. G. Govi la plus pressante de toutes, je veux dire celle qui nous commande de mettre sans retard les manuscrits dont il s'agit à l'abri de tout danger de destruction. En vérité, à entendre M. G. Govi, on croirait que désormais il n'y aura plus ici-bas ni déplacements périlleux de livres, ni incendies de bibliothèques, ni voleurs de manuscrits et d'autographes? Et, si ces dangers n'ont pas disparu, quel meilleur moyen de les conjurer que de tirer à des centaines ou, au besoin, à des milliers d'exemplaires, les œuvres encore inédites des grands hommes?

Vraiment, on n'y pense pas lorsque l'on conseille de laisser tels qu'ils sont les agendas, les carnets, les recueils de notes de Léonard. Ils ont, Dieu merci, échappé jusqu'ici à l'incendie; ce qui ne garantit pas qu'ils y échapperont toujours. Mais il suffit de lire l'histoire de ces cahiers pour voir ce qu'ils ont souffert soit par les déplacements, soit par le vol, et pour comprendre qu'il est urgent que l'impression et la publication en mettent l'existence hors d'atteinte. Rappelons seulement ici quelques-unes des brèches que des mains infidèles et cupides ont déjà faites à ce monument. Ce sera assez, je l'espère, pour inquiéter les savants qui manifestent une excessive sécurité.

Il paraît certain qu'au moment de sa mort Léonard avait par devers lui la collection complète de ses manuscrits. On a toute raison de croire qu'un de ses plus chers disciples, François Melzi, auquel il les avait légués par son testament en date du 22 avril 1518, porta cette collection à sa villa de Vaprio. Melzi, pendant le cours de sa vie, mit au jour des copies d'extraits qui furent l'origine de ce qui a été appelé le Traité de la peinture; mais il est permis de penser qu'il garda tous les textes originaux avec un soin pieux jusqu'à sa propre mort, qui arriva en 1570. Aussitôt après commença la dispersion des papiers et objets d'art légués par Léonard. On en a la preuve dans la lettre d'Ambroise Mazzenta qui se trouve à la fin du manuscrit original provenant de Poussin et contenant le Traité de la peinture, lettre dont M. Eugène Piot, dans le *Cabinet de l'amateur* (1861-1862), a donné une édition plus complète que celle de Venturi.

M. Eugène Piot a publié à la même époque un autre document, celui qui atteste la donation faite par le seigneur milanais Arconati, en 1637, à la Bibliothèque ambroisienne, de douze manuscrits, dont onze étaient de la main même de Léonard. De ces volumes, neuf font aujourd'hui partie de la collection des douze manuscrits que possède

l'Institut depuis 1796, et ils avaient été décrits avec quelque soin dans l'acte même de donation en 1637. En comparant à cette description l'état actuel des cahiers, on voit ce que quelques-uns d'entre eux ont perdu.

Par exemple, le quatrième manuscrit d'Arconati, marqué aujourd'hui de la lettre A, contenait autrefois, d'après l'acte de donation de 1637, 114 feuillets; mais, à présent, il en manque 51; le feuillet 54 a été arraché avec une précipitation brutale; dans le bas on voit encore des lettres.

Le manuscrit B, troisième d'Arconati, auquel le 1er feuillet manquait en 1637, mais qui en contenait 122 autres, a été traité comme le manuscrit A, perdant 38 feuillets et n'en conservant que 84.

Le manuscrit E, sixième d'Arconati, in-octavo composé de cahiers de 16 feuillets, a 80 feuillets. Il en avait autrefois 96. On en a donc enlevé 16.

Le manuscrit G, neuvième d'Arconati, aurait 96 feuillets, comme le précédent, s'il n'avait pas perdu antérieurement à la description de l'acte de donation Arconati, le 7e, le 18e et le 31e feuillet.

Je m'arrête là. Ce petit nombre de renseignements suffit pour rappeler quels dommages les manuscrits précieux sont exposés à subir en pleine civilisation et de la part d'hommes qui ne sont pas des barbares ignorants ou fanatiques. Le plus récent et le plus coupable d'entre eux occupait une situation scientifique qui excluait, à son égard, la méfiance, et qui aurait dû le pénétrer de respect pour ces pages sur lesquelles il a exercé d'incroyables larcins. Par quels scrupules seraient donc retenues les âmes grossières? Le nom de Libri est marqué d'une tache ineffaçable. Les personnes qui hésiteraient à admettre que ce savant ait commis un pareil méfait n'ont qu'à lire l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de France, précédé d'observations sur le commerce des autographes*, par Ludovic Lalanne et H. Bordier. Ils y trouveront au mot *Vinci* une page que M. Charles Ravaisson a fort à propos reproduite dans sa préface, et que je vais citer à mon tour pour l'édification du lecteur. La voici :

« Ces manuscrits, disaient, en 1851, MM. L. Lalanne et Bordier, ces « manuscrits (de Léonard) sont enfermés dans une armoire d'où on ne « les tire que très rarement, car les personnes connues obtiennent seules « la faveur de voir ces précieuses reliques. En 1848, lors de l'instruc- « tion de l'affaire Libri, nous avons examiné en détail ces douze cahiers, « et nous avons remarqué que des soustractions récentes avaient été com-

« mises dans deux d'entre eux. Plusieurs circonstances vinrent à notre aide « pour rendre cette vérification aussi facile que sûre : 1° les manuscrits « de Léonard de Vinci avaient été, en 1797, le sujet d'un mémoire pu« blié par le savant Venturi; 2° M. Libri, qui les avait consultés maintes « fois, les cite souvent dans son *Histoire des sciences mathématiques en « Italie;* 3° dans les papiers de M. Libri, on avait trouvé une note indi« quant le nombre de feuillets que chaque cahier devait contenir. Grâce « à tous ces moyens de vérification, il nous a été possible de constater « les lacunes suivantes. Le volume coté A, in-4°, devait avoir au moins « 114 feuillets, d'après la note de M. Libri, lequel, dans le tome III de « son *Histoire des sciences mathématiques*, publiée en 1840, cite en effet « les feuillets 71, 81 et même le feuillet 114. Aujourd'hui le manuscrit « se termine au feuillet 64, après lequel on voit des traces d'arrachement « prouvant qu'il y a eu plusieurs cahiers enlevés. En outre, le feuillet 54 « a disparu. »

Le *Dictionnaire* de MM. Ludovic Lalanne et H. Bordier est devenu excessivement rare; on le paye fort cher quand on a la chance de le trouver[1]. Voilà pourquoi j'ai cru utile de copier ici cette page accablante. Il y en a d'autres qui ne le sont pas moins, deux notamment, pour lesquelles je renvoie à la préface de M. Charles Ravaisson, afin de ne pas donner à cet article une trop grande étendue.

Ces actes de rapine, qui ne datent pas de quarante ans, doivent avertir les conservateurs de nos bibliothèques qu'en matière de précautions l'excès ne saurait être un défaut. C'est pourquoi les hommes distingués auxquels nous avons confié la garde de nos richesses se sont fait une loi d'être féroces, et nous les en louons hautement. Parmi eux se trouve justement l'un des deux auteurs du *Dictionnaire* cité tout à l'heure. Mais il faut aider leur zèle; et on l'aidera surtout en publiant les manuscrits sur lesquels ils veillent avec tant de sollicitude.

La tâche que s'est imposée M. Charles Ravaisson est donc non seulement utile, mais d'une incontestable nécessité. Il l'a remplie, dans ce premier volume, avec autant d'intelligence que de savoir et de soin. Voici comment il l'a comprise.

Il a cru, avec raison selon nous, qu'il était bon de publier le texte de Léonard de Vinci sans rien changer ni à l'orthographe ni à la ponctuation de l'original; mais que ce texte, sous cette forme, devant présenter d'assez grandes difficultés à la plupart des lecteurs, il fallait y joindre

[1] On ne l'acquiert aujourd'hui qu'au prix de 80 francs, et c'est un volume in-8° de 315 pages seulement.

une traduction française, traduction que M. Charles Ravaisson a faite aussi fidèle et même aussi littérale que possible.

Il lui a semblé que les manuscrits de Léonard devaient être placés sous les yeux du public en fac-similé, d'abord pour y comprendre des dessins qui en sont inséparables, et puis parce que, dans ce texte, sont intercalés certains problèmes dont il n'était pas inutile de conserver l'énoncé et les données à l'usage des savants qui seront tentés de les résoudre. Les fac-similés, dus au procédé photoglyptique Arosa, inventé par Tessier du Motay, occupent la partie supérieure du verso de chaque page; au-dessous est transcrit le texte italien, et la traduction française se lit en regard. Cette traduction est précédée, en tête de chaque page, d'un sommaire des sujets qui y sont traités, et, pour quelques passages déjà publiés ailleurs, de renvois aux ouvrages où ils ont paru.

A cause des irrégularités et même des bizarreries dont il fourmille, tant pour l'assemblage des syllabes que pour l'orthographe, le texte original a été transcrit syllabe à syllabe, lettre à lettre. Par cette transcription on pourra voir que Léonard, ainsi que l'a dit M. Govi, écrivait comme on parle, pour l'oreille plutôt que pour les yeux. M. Charles Ravaisson y a respecté la ponctuation qui était particulière à l'époque de Léonard et que ceux qui ont fait des extraits de ses manuscrits ont cru pouvoir négliger. On en tirera, à l'occasion, des indications utiles, par exemple relativement aux dates des rédactions diverses d'une même pensée. En effet il est à noter que, lorsque Léonard recopiait ses brouillons, cette copie portait une ponctuation régulière et suivie; tandis que là où ses idées n'étaient qu'à l'état d'ébauche, les points sont jetés de la façon la plus irrégulière.

J'omets de signaler beaucoup d'autres précautions prises par M. Charles Ravaisson pour rendre faciles la lecture et l'intelligence des textes. Mais je dois mentionner encore une excellente table des matières, à la fois alphabétique et systématique, disposée de telle sorte qu'il est aisé, pour chaque article, pour chaque question, de retrouver tout ce qui s'y rapporte. Ces détails d'exécution représentent une somme considérable de travail.

Quel en est dès aujourd'hui le résultat? Que nous apprend de nouveau ce magnifique volume dont l'unique défaut, défaut inévitable, est la belle et incommode grandeur du format? Des hommes compétents y recueilleront ce qui intéresse directement la géométrie, l'astronomie, la physique, la mécanique, l'hydraulique, la balistique. Ils y discerneront ce qui avait été, à la fin du siècle dernier, lu et reproduit par Venturi; ils apprécieront au juste la valeur des inventions techniques, des intui-

tions scientifiques de Léonard de Vinci. Cette tâche n'est pas de notre ressort. Nous voudrions chercher seulement ce que ce premier volume ou plutôt ce que le manuscrit A de l'Institut nous fournit de renseignements sur trois points particuliers : 1° le voyage et le séjour de Léonard en Orient, dont il a été fort question depuis trois ans; 2° l'Académie de Milan, dont Léonard passe pour avoir été le fondateur et le chef; 3° les pensées philosophiques de l'auteur de *la Cène,* soit sur la méthode, sur l'homme et sur Dieu, soit sur les conditions psychologiques de l'art.

Il y a environ trois ans, un savant étranger qui a étudié les écrits de Léonard dans diverses bibliothèques, mais surtout dans celle de l'Institut, a affirmé posséder les preuves des faits suivants: « Léonard de Vinci, lié « d'amitié avec le Diadore ou Dévadar du sultan du Caire, Kaït-Bai, sé« journa probablement pendant un long temps en Orient, comme ingé« nieur du sultan d'Égypte Kaït-Bai; — ce fut probablement entre 1477 « et 1485, Léonard ayant difficilement pu être appelé avant l'année 1485 « par Ludovic le More; — l'artiste florentin fut dans le Levant pendant au « moins une période de deux ans; — il dut être renégat. »

A ces assertions, M. Ch. Ravaisson, après une discussion longue et approfondie, a répondu par les conclusions suivantes : « Léonard de « Vinci a pu, lié d'amitié avec le Diadore du sultan d'Égypte, Kaït-Bai, « séjourner en Orient comme ingénieur de ce sultan; — il semble qu'un « tel séjour n'aurait été en tout cas que de courte durée; — qu'il n'au« rait probablement pas pu avoir lieu avant 1476; et, à partir de cette « année jusqu'à l'époque à laquelle on a des raisons de croire qu'il arriva « à Milan, il semble que ce ne serait qu'entre 1478 et 1480, ou entre « 1481 et 1484, qu'il aurait pu passer un certain nombre de mois, tout « au plus environ deux années, dans des contrées éloignées de l'Italie; — « que toutes les connaissances de Léonard pourraient très bien s'expliquer « sans un voyage en Orient, par le milieu dans lequel il vécut en Italie et « par la nature de son génie; — que, si Léonard a parlé des contrées du « Levant absolument comme s'il les avait vues . . . , on a lieu de s'étonner « qu'aucun de ses contemporains, qu'aucun de ses biographes, n'ait fait la « moindre allusion à une telle circonstance, surtout que les peintures et « les dessins de toute sorte d'un semblable artiste n'en offrent aucun reflet « certain; — qu'enfin rien ne prouve que les fonctions remplies par Léo« nard de Vinci dans cette hypothèse auprès de Kaït-Bai dussent l'obliger « à embrasser l'islamisme[1]. »

[1] *Les écrits de Léonard de Vinci,* à propos de la publication intégrale des douze manuscrits inédits de la Bibliothèque de l'Institut, par Charles Ravaisson-Mollien, attaché au musée du Louvre pag. 27, 51, 52.

Ainsi, les deux savants qui ont agité, dans un débat contradictoire, cette question d'Orient, comme on l'a appelée, sont en désaccord presque en tout, excepté sur un séjour possible de deux ans au plus, dit l'un, de deux ans au moins, dit l'autre, que Léonard de Vinci aurait fait en Égypte. Le manuscrit A de la Bibliothèque de l'Institut, tel que nous le lisons dans le volume publié, ne fournit aucun moyen de trancher le différend. Toutefois il contient un passage intéressant en ce qu'il montre que, si l'on jugeait que Léonard est allé dans tous les pays dont il parle, ce procédé d'induction mènerait loin. Par exemple, on lit au folio 58 verso : « Preuve de ce que la Terre n'est pas ronde et de ce que, n'étant « pas ronde, elle ne peut pas avoir un commun centre : — Nous voyons « le Nil partir des régions méridionales et arroser diverses provinces, en « courant vers le septentrion, sur un espace de 3,000 milles, puis se jeter « dans les eaux méditerranéennes, sur les rivages d'Égypte; or, si nous vou- « lons donner à cette descente dix brasses par mille, . . . nous trouverons « qu'à la fin le Nil est plus bas de dix milles qu'au commencement. Nous « voyons encore le Rhin, le Rhône et le Danube, partir des contrées ger- « maniques, comme d'une sorte de centre de l'Europe, pour prendre leur « course vers les mers, l'un à l'orient, l'autre au septentrion, et le dernier « vers les mers méridionales. Si tu considères bien tout, tu verras que les « plaines d'Europe font un concours beaucoup plus élevé que ne le sont « les hautes cimes des monts maritimes; or figure-toi combien leurs cimes « sont elles-mêmes plus élevées que les rivages maritimes. »

Sans prendre part à la discussion dont j'ai présenté les résultats divergents, sans nier la portée des documents d'après lesquels Léonard aurait passé un certain temps en Égypte, il est permis de voir et de signaler chez Léonard une habitude d'esprit qui pourrait faire illusion. Cette habitude consistait à parler des choses et des pays comme étant sous ses yeux et ceux de son lecteur. Ici, il dit : nous voyons (*vedemo*), nous voyons encore (*ancora vedemo*); et il le dit aussi bien du Danube, du Rhône et du Rhin que du Nil. Il conviendrait peut-être d'écarter du débat les passages de ce genre; et M. Ch. Ravaisson a raison de ne pas trop s'y fier.

Si curieuse que soit la question de Léonard de Vinci en Égypte, au service d'un Turc, et même renégat, bien autrement intéressante est celle de savoir quelle était au juste cette académie de Milan à laquelle son nom est attaché. Aucun de ses biographes n'a manqué d'en parler. Stendhal se borne à dire qu'il dirigea une académie de peinture; mais d'autres s'arrêtent plus longtemps sur ce sujet. Charles Blanc a écrit, dans son *Histoire des peintres* (école florentine) : « Un des désirs de Louis le More

« était de fonder une académie. Vinci, qui lui en avait peut-être suggéré « l'idée, en fut naturellement le directeur. Il lui donna son nom et il en « dessina le diplôme, où il encadra les mots : *Academia Leonardi Vinci*, « dans un ingénieux entrelacs de paraphes imitant des cordes et de chiffres « à défier tous les calligraphes. C'est ici le moment de rentrer dans l'ate- « lier du peintre et de nous initier aux vastes études qu'il faisait pour lui- « même et pour l'éducation de ses élèves. L'académie qu'il fonda était la « première institution de ce genre en Italie. Pour en juger par ses fruits, « il ne faut que citer les peintres illustres qui en sortirent. Cette brillante « école avait pris son enseignement au sérieux; il entendait faire plus « pour ses disciples que leur montrer à charger une palette et à tenir un « pinceau. Il était dans la nature de son génie d'aller au fond de chaque « science, de savoir les raisons de toute chose, de ne s'élever à la synthèse « qu'après l'analyse la plus patiente. De là ces traités qu'il composa sur la « perspective, sur la lumière et l'ombre, sur le vol des oiseaux, sur l'ana- « tomie du cheval, et enfin ce *Traité de la peinture* que nous connaissons « mal puisqu'il n'a pas vu le jour par le fait de l'auteur. »

Comme Charles Blanc, M. Charles Clément ne peut s'empêcher de voir un lien étroit entre la plupart des pages que Léonard écrivit à Milan et l'enseignement qu'il donna, selon toute vraisemblance, à l'école qu'il fonda dans cette ville. « Son premier soin, dit le savant et judi- « cieux critique[1], paraît avoir été d'organiser cette Académie de Milan « dont le but même est si mal connu. Il l'avait créée ou du moins « complètement réorganisée : elle portait son nom, comme l'indiquent « une phrase de Vasari et un sceau sur lequel sont inscrits ces mots : « *Leonardi Vinci Academia*, dont il existe une très ancienne gravure, de « la main de Léonard probablement, qu'Amoretti a reproduite en tête « de son ouvrage[2] ..... Toutefois on ignore quelle était la nature « précise des études qui se faisaient dans cette Académie, et de quelle « importance était le rôle qu'y jouait son fondateur lui-même. École ou « corps savant, Léonard paraît s'en être beaucoup occupé, et, à en juger « par un grand nombre de ses manuscrits, qui semblent être bien plutôt « des préparations, sous forme de notes, pour des leçons publiques que « des ouvrages définitivement rédigés, on peut croire qu'il en était le « principal sinon l'unique professeur. »

Ainsi donc une phrase de Vasari et l'empreinte d'un sceau, tels sont

[1] *Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël*, 1882, p. 191-192. Hetzel et C^ie^.

[2] *Memorie storiche su la vita, gli studi e le opere di Lionardo da Vinci*, scritte da Carlo Amoretti, bibliotecario nell' Ambrosiana di Milano (1804).

les deux seuls documents bien directs que puissent citer les biographes au sujet de l'Académie de Léonard de Vinci. Tout le reste n'est que commentaires et conjectures fondés sur des rapprochements et sur des probabilités. Le manuscrit A de l'Institut ne jette sur ce point aucune lumière nouvelle; mais il est à espérer qu'en poursuivant la tâche à laquelle il s'est voué, M. Ch. Ravaisson découvrira, dans les autres cahiers, quelque utile renseignement touchant cette aînée des Académies italiennes.

Léonard de Vinci fut incontestablement un de ces esprits que l'on nomme universels. N'en concluons pas qu'il ait été philosophe au sens propre du terme, ni qu'on ait des chances de découvrir dans ses écrits les membres épars d'un système de philosophie. Mais il sera possible de former, en puisant dans ses cahiers, un recueil précieux de ses pensées philosophiques. Le manuscrit A de l'Institut en contient de fort remarquables, qui sont ou inédites ou plus complètes et plus exactement reproduites là qu'ailleurs. A l'aide de l'excellente table dressée par M. Charles Ravaisson, le lecteur met facilement le doigt sur ces réflexions, tantôt fines et ingénieuses, tantôt profondes.

Il y en a qui concernent la méthode en général, d'autres qui ont trait à la démonstration, comme celle-ci : «Je te rappelle que tu fasses tes «propositions et que tu démontres les choses précédemment écrites «par des exemples (c'est-à-dire par des faits), et non par des affirma-«tions, ce qui serait trop simple[1].» Ce précepte s'accorde avec le besoin et l'habitude qu'avait Léonard, je le répète, d'observer sans cesse, de ne négliger aucun détail et de consigner sur ses carnets les circonstances en apparence les moins importantes. Il faisait ce que Bacon devait appeler bientôt «*une vendange*» continuelle, et témoignait ainsi qu'il n'eût été qu'un élève révolté au temps de la scolastique.

On avait déjà noté de lui quelques beaux passages où paraissait sa croyance en Dieu. Le manuscrit A nous en présente un qui l'emporte sur ceux que l'on connaissait par la force démonstrative et par l'accent religieux. Je le transcris : «Qu'admirable est ta justice, ô toi, premier «moteur! Tu n'as pas voulu qu'il manquât à aucune puissance *créée* «l'ordre et les qualités de ses effets nécessaires, puisque, si une puis-«sance doit chasser à cent brasses une chose vaincue, et que celle-ci; «en lui obéissant, trouve (éprouve) un choc, tu as ordonné que la puis-«sance du coup causât un nouveau mouvement qui, par différents «bonds, recouvrât la somme entière du voyage qu'elle devait faire[2].»

[1] Folio 31 recto. — [2] Folio 24 recto.

Les amis de l'art et du beau chercheront tout d'abord dans les écrits du grand artiste ses principes d'esthétique. Il n'est guère permis de ranger sous ce titre la plupart des règles réunies dans le Traité de la peinture, ni même certaines autres prescriptions inédites, quelle qu'en soit la valeur. La technique et la grammaire des arts du dessin s'y montrent plus souvent que l'analyse psychologique. Celle-ci toutefois n'en est pas absente, et la technique laisse voir çà et là le fil d'or par lequel elle tient à l'idée du beau. Je sais qu'un grand nombre d'observations ont l'air de ne résulter que d'un mesurage suivi d'un calcul de moyennes. Léonard était un mesureur passionné, parce qu'il adorait la proportion, qu'il nommait divine et qu'il prétendait n'avoir pas atteinte dans ses ouvrages. Il écrit donc en quelque sorte d'une façon purement géométrique : «La coupure ou l'angle de la lèvre inférieure est le milieu «entre le dessous du nez et le dessous du menton. L'oreille «est précisément de la même longueur que le nez. La hauteur de l'oreille «doit être égale à la distance qu'il y a du dessous du nez au-dessus «du couvercle (c'est-à-dire de la paupière supérieure) de l'œil. L'espace «qu'il y a entre les deux yeux est égal à la grandeur d'un œil [1].» Ce sont là évidemment des moyennes, car Léonard n'avait pas trouvé ces mêmes distances sur tous les visages humains. Pourquoi les adoptait-il? Parce qu'elles caractérisaient les figures que l'on s'accorde à nommer belles, comme le prouve le passage suivant : «La grandeur de la bouche «d'un *beau visage* (*e grande la bocha d'un bel volto*) est égale à la dis«tance qu'il y a de la division des lèvres au-dessous du menton [2].» Ce n'est donc pas la géométrie qui pose la loi, c'est l'idée de beauté qui dicte un choix parmi les distances relatives géométriquement mesurées.

Ce n'est pas non plus la géométrie, mais l'observation psychologique la plus pénétrante qui a porté Léonard à consigner, au folio 23 (recto) du manuscrit A, cette vue profonde qui, bien développée, fournirait la matière d'un chapitre : «Le peintre qui aura les mains grossières, «les fera semblables dans ses œuvres, et même chose lui arrivera pour «tout autre membre, si la longue étude ne l'en empêche pas. Regarde «donc bien, peintre, la partie que tu as la plus laide dans ta personne, «et, par ton étude, apportes-y bon remède. Car, si tu es bestial, tes «figures seront de même, et sans esprit; et semblablement, tout ce que tu «as de bon ou de mauvais en toi apparaîtra en partie dans tes figures.» On parle beaucoup aujourd'hui de l'influence des milieux sur l'artiste. Léonard savait et a dit, dans ces lignes, avec une netteté frappante,

[1] Manuscrit A, folio 63 recto. — [2] Manuscrit A, folio 62 verso.

que, pour le peintre, le premier et le principal milieu c'est sa propre personne, et non point, en cette personne, la bouche, l'estomac, l'intestin et la nourriture qu'ils élaborent, mais ce qu'elle présente aux yeux et ce qu'elle impose à l'esprit tantôt de beau, tantôt de laid.

Je dois résister à ces textes excitants qui m'entraîneraient fort au delà des limites d'un article. Telle est l'action qu'exercent les vastes et puissants génies. Pour employer un langage dont M. Cousin se plaisait à user : ces génies nous ouvrent, sur le monde et sur les choses, de larges fenêtres, tandis que les petits esprits nous forceraient à ne regarder, comme eux, que par d'étroites lucarnes. M. Charles Ravaisson fait observer maintes fois que Léonard avait au plus haut degré la puissance intellectuelle qui rattache les êtres les uns aux autres par leurs rapports naturels, et qui les explique en leur assignant leur véritable place dans l'ensemble. L'ensemble, voilà la grande fenêtre qu'ouvre Léonard à la science et à l'art, mais après les avoir fortement appliqués à l'étude, même minutieuse, des détails, du particulier. Par là Léonard de Vinci est l'un des plus merveilleux instituteurs de la pensée humaine. M. Charles Ravaisson l'a compris. Qu'il continue donc avec le même courage, le même soin religieux et la même habileté savante, la grande entreprise qu'inaugure heureusement ce premier volume.

Ch. LÉVÊQUE.

LES ANTIQUITÉS EUGANÉENNES ET LES FOUILLES D'ESTE.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

La description que j'ai donnée dans l'article précédent des tombes antiques de l'*agro Estense*, a mis en relief un fait important; c'est que, malgré les modifications qu'elles offrent, suivant les époques, elles représentent un même système et répondent à un plan sensiblement uniforme. Les rites observés pour la sépulture n'y ont guère varié. Les caractères qui différencient les trois premières époques paraissent être simplement dus aux progrès accomplis par la population dans la con-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril, p. 193.

struction des fosses et la fabrication des objets qu'on y déposait. Le trou pratiqué en terre fut le point de départ du caveau dont les parois sont revêtues de dalles de tuf calcaire, assemblées constamment d'après la même méthode. Ces dalles demeurèrent le revêtement intérieur de la fosse jusqu'au temps de la domination romaine. Une telle persistance dans le mode de sépulture est l'indice que toute la nécropole d'Este, les tombes romaines mises à part, a été l'œuvre du même peuple. Celui-ci a dû continuer, pendant une longue suite d'années, d'enterrer ses morts à l'entour d'*Ateste*, qui devait dès lors être une de ses villes. Il s'éleva graduellement à un état social assez avancé, et cette évolution est accusée par les diverses catégories de tombes que j'ai signalées. La succession paraît en avoir été régulière et continue jusqu'au moment où des populations nouvelles pénétrèrent dans le pays. On a pu constater que les Romains ne respectèrent pas toujours ces vieilles tombes. A Morlungo, dans une sépulture romaine, se sont rencontrés des tessons de vases appartenant manifestement à une sépulture plus ancienne que l'époque où s'est fait sentir l'influence du peuple-roi[1].

La présomption qui ressort de ces faits est confirmée par l'étude comparative des objets découverts dans l'*agro Estense*. Ils affectent une certaine physionomie commune, une sorte d'air de famille. Les vases et ustensiles de terre et de bronze, les objets de parure, les engins, les armes de métal, appartiennent à un même art; il portent le cachet d'un même style. L'observation à laquelle donne lieu la construction des caveaux se reproduit ici. Les modifications introduites avec le temps dans la forme, l'ornementation, la fabrique des diverses pièces du mobilier funéraire, paraissent dues principalement au progrès de l'adresse et du goût. Il n'y a d'exceptions que pour quelques objets visiblement d'origine étrangère. Les types, quoique se diversifiant, ne se sont pas pour cela totalement éloignés d'un type archaïque qui se montre dans les tombes de la première époque. C'est seulement à la quatrième, sous l'influence des Gaulois et surtout des Romains, qu'un changement plus profond s'opère, que de nouvelles habitudes prévalent, et cependant plusieurs des anciens types que les influences nouvelles n'ont pu faire disparaître persistent encore.

L'identité de nationalité de ceux qui ont creusé la suite des tombes environnant Este est donc manifeste. Depuis le moment où l'on commença à déposer les morts dans ces tombes, dont aucune maçonnerie ne consolidait, dans le principe, les parois, jusqu'au jour où, devenues

[1] Voy. Prosdocimi, *Le Necropoli euganee di Este*, p. 15 (Este, 1880, in 4°).

des caveaux rectangulaires, elles prirent, dans leur construction, un appareil tout à fait régulier, Ateste et le canton d'alentour gardèrent le même fonds d'habitants. Le développement de cette population qu'accusent les tombes des trois premières époques se place donc nécessairement avant la période de la domination romaine. Pour évaluer le laps de temps que peuvent remplir ces trois époques, il faut préalablement fixer la date approximative à laquelle remonte le début de la quatrième époque durant laquelle un changement marqué s'effectua dans la contrée.

Cette quatrième époque, comme l'observe un éminent antiquaire dans un travail tout récemment publié[1], est représentée par deux tombes que caractérise surtout la présence de certaines urnes d'argile grisâtre et dont le mobilier funéraire, comparé à celui des tombes des deux périodes antérieures, dénote une décadence de l'industrie. Plusieurs de ces vases ont offert des inscriptions en caractères dits *euganéens*. Dans la seconde tombe, la moins ancienne, et où étaient renfermées quinze urnes funéraires, dont plusieurs d'argile rougeâtre, peintes après la cuisson de bandes rouges et noires, huit inscriptions latines apparurent à côté des inscriptions euganéennes; elles se rapportent toutes à des membres de la famille *Titinia*, nom que fournissait déjà une inscription latine d'Ateste. Une monnaie romaine se trouvait déposée avec les cendres du mort dans chacune de ces urnes. On a pu y reconnaître des as du système oncial et semi-oncial, malheureusement très frustes, une monnaie en bronze de Jules César dictateur et plusieurs d'Auguste. Joignez à cela deux patères, l'une portant le nom de C·OPSIVS écrit en *graffiti*, l'autre du style des patères d'Arezzo et où se lit le vocable SERRAE en relief[2]. L'existence de ces monuments fait descendre, ainsi que l'établit M. Helbig, la tombe en question au moins à une date marquée par les années 736 à 739 de Rome (15 à 12 avant J.-C.). Toutefois le savant allemand rapporte à une époque plus reculée les dépôts inférieurs rencontrés dans cette tombe, et il les fait remonter à environ l'an 217 avant J.-C. Notons que c'est seulement à partir de l'an 486 de Rome (268 avant J.-C.), date de la fondation d'une colonie romaine à Ariminum, que le contact entre les Romains et la population d'Ateste put devenir habituel et assez fréquent pour que l'influence des premiers l'emportât dans le pays des Euganéens.

On ne saurait déterminer avec autant d'approximation la place chronologique à assigner à la troisième et à la deuxième période. La présence

[1] Voy. Helbig, dans le *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, ann. 1882. — *La necropoli di Este*, p. 74 et suiv. — [2] *Ibid.*, p. 78.

de certains objets dans les tombes qui y répondent permet cependant une évaluation tant soit peu précise qui tire un nouveau degré de probabilité de la comparaison de quelques monuments extraits de ces antiques sépultures avec ceux qui ont été déterrés dans le Bolonais et en d'autres contrées de l'Italie, même au delà de ses limites. Je continue à prendre pour guide M. Helbig, et aux considérations qu'il a présentées, j'ajouterai des rapprochements de nature à les confirmer.

Deux vases peints qu'ont fournis des tombes du commencement de la troisième période nous ramènent tout à fait, par leur exécution, leur style et leurs ornements, aux produits céramiques provenant de la Chartreuse de Bologne. Or les vases rencontrés dans cette dernière localité se placent, pour le faire et le mode de peinture, aux derniers *decennia* du v^e siècle avant J.-C. L'un des deux vases d'Este ici cités et qui a la forme d'un lecythus, appartient à la catégorie des vases à figures noires. On y voit représenté au milieu un hoplite debout et armé d'un bouclier sur lequel est dessinée une ancre, de chaque côté de laquelle est représenté un personnage enveloppé d'un manteau. Sur le col reparaissent, près d'une palmette deux images de personnages ainsi vêtus. Rien n'est plus frappant que la similitude qu'offre ce petit monument avec plusieurs des vases découverts à la Chartreuse de Bologne. Ce lecythus et une écuelle de pareil style et de même origine peuvent servir à fixer la place chronologique de la troisième période. Nous nous trouvons visiblement là à la fin du v^e siècle avant notre ère.

C'est précisément à la même date que nous reporte l'apparition des vases à figures rouges dont l'effet fut d'amener la décadence de la peinture à figures noires. Eh bien le lecythus de la nécropole d'Este dont il est ici parlé présente, comme les vases correspondants de la Chartreuse de Bologne, des signes incontestables de la décadence de cette dernière manière. On sait que le système primitif de peinture à figures noires sur les vases était déjà complètement abandonné au temps où fut fabriquée la grande amphore panathénaïque sur laquelle se lit le nom de l'archonte Polyzélos; ce qui nous reporte à la deuxième année de la 103^e olympiade (367 avant J.-C.). En effet on observe sur cette amphore des figures noires conçues d'après les principes du système à figures rouges.

Le début de la troisième période de la nécropole d'Este se trouvant ainsi reporté à la seconde moitié du v^e siècle avant notre ère, il reste, pour fixer l'étendue de la période précédente dont nous obtenons de la sorte la limite inférieure, à estimer vers quelle date peut remonter son commencement.

C'est surtout par la présence de vases d'argile où des dessins sont

figurés à l'aide d'espèces de têtes de clou en bronze, que cette période est caractérisée. Le mobilier funéraire qui accompagne ces vases accuse, par son style, ses formes et sa composition, une parenté étroite avec les objets découverts près de Bologne, tant dans la seconde couche des fouilles de la propriété *Benacci* qu'au petit tombeau de très ancienne origine dit *Arnoaldi Veli*. Cette remarque fournit un synchronisme, mais elle ne suffit pas pour nous faire découvrir à quelle époque les sépultures de formes primitives et grossières de la première période firent place au mode de construction et à l'ameublement plus avancés que nous offre la nécropole d'Este à la seconde période.

Les rapprochements entre les trouvailles faites à Este et celles dont la province de Bologne a été le théâtre ne sont pas les seuls auxquels on puisse avoir recours pour apprécier l'âge des sépultures en question. Des objets offrant avec ceux de la nécropole de l'*agro Estense* une grande ressemblance ont été découverts non seulement sur le sol auquel le nom des Euganéens est resté attaché, mais encore dans des parties un peu plus septentrionales de la haute Italie, les provinces de Vérone, de Vicence et de Bellune. Les vases extraits d'antiques sépultures, à Oppeano, dans le Véronais[1], rappellent tout à fait par leur aspect et leur configuration ceux de la nécropole d'Este. La ressemblance se reproduit entre le mobilier funéraire des deux pays pour nombre d'objets en bronze, tels qu'anneaux, fibules, épingles à cheveux à plusieurs têtes ou boutons. On a, de plus, rencontré à Oppeano des fusaïoles d'argile rappelant celles que renfermaient les sépultures de l'*agro Estense*. Un ensemble d'objets ayant la plus grande similitude avec ceux dont il est ici parlé, a été retiré de diverses tombes du Bellunais, ce sont des vases, des bijoux, des ustensiles et des armes de bronze[2]. Le travail du métal, le faire, le style, diffèrent très peu de ce que nous offrent les trouvailles d'Este. On voit là aussi reparaître les fibules de bronze souvent garnies d'un morceau d'ambre du genre de celles de la nécropole qui nous occupe. Si les situles ne présentent pas la richesse d'ornementation figurée qui distingue quelques-uns de ces mêmes vases dans les sépultures de ce cimetière, elles sont au moins façonnées d'après le même procédé et ont été aussi visiblement destinées à recevoir les cendres du mort. Les bi-

[1] Voy. L. Pigorini, *Oggetti della prima età del ferro scoperti in Oppeano nel Veronese*, p. 13 et suiv. dans le *Bullettino di paletnologia italiana* (juillet et août 1876), tav. VI et VII.

[2] Voy. Michele Leicht, *Avanzi preistorichi nel Bellunese*, tav. fig. 1 et suiv. (Belluno, 1871, in-8°). Voy. surtout ce qui est dit des tombes de Caverzano et de Cassanego.

joux à pendeloques déposés dans les tombes de la province de Bellune sont tout à fait dans le goût de ceux qu'a fournis le pays des Euganéens. Enfin un ornement d'une forme non moins caractéristique, la longue épingle de bronze surmontée de plusieurs têtes ou boules étagées que j'ai mentionnée comme s'étant rencontrée à la nécropole d'Este, entrait aussi dans le mobilier funéraire du Bellunais. On a constaté dans les tombes de cette province et dans celles du Vicentin la rareté des objets en fer[1] signalée aux sépultures de la seconde époque de l'*agro Estense*. A la ressemblance des objets déposés dans les fosses vient généralement s'ajouter celle de la disposition qu'offrent ces fosses elles-mêmes; elles sont constituées dans la province de Bellune, comme à la nécropole d'Este de la seconde et de la troisième époque, par des caveaux quadrangulaires construits de la même façon.

Tant de traits de ressemblance dénotent la parenté d'origine de ces diverses sépultures; elles nous apparaissent comme l'œuvre d'un peuple qui occupait un territoire beaucoup plus étendu que celui que Pline le Naturaliste assigne aux Euganéens. Au moins ces sépultures peuvent-elles être attribuées à des populations observant les mêmes rites funéraires et ayant une industrie commune. Or, ainsi qu'il a été remarqué plus haut, ce n'est pas exclusivement dans la haute Italie qu'ont été découverts des monuments du genre et du style ici signalés; leur présence a été constatée encore plus au nord. Près de Matrai, dans le Tyrol, sur le versant septentrional du Brenner et en quelques autres localités de cette contrée, on a retiré de certaines tombes des objets de bronze de la même espèce que ceux qui viennent d'être énumérés, presque du même travail et d'un style analogue[2]. Les tombes qui les renfermaient présentaient également dans leur disposition une notable ressemblance avec celles de la nécropole d'Este[3]. A Hallstatt, dans la haute Autriche, au milieu d'un riche amas d'armes, de bijoux, d'ustensiles et de vases divers rappelant par beaucoup d'échantillons les découvertes du Bellunais[4], on a recueilli des colliers et des bracelets à pendeloques, des fibules, tous en bronze, dont le travail et le style présentent une incontestable similitude avec les objets trouvés tant à Este que dans les cantons de la Vénétie

[1] Ces objets se réduisent, en général, à des couteaux. Aucune monnaie n'a été découverte dans toutes ces tombes.

[2] Voy. conte B. Giovanelli, *Le antichità rezio-etrusche scoperte presso Matrai* (Trento, 1845), et Michele Leicht, *Sulla età del bronzo nel Bellunese* (Venezia, 1878, in-8°).

[3] Voy. conte B. Giovanelli, *Le antichità rezio-etrusche scoperte presso Matrai nel maggio 1845* (Trento, 1845, in-8°).

[4] Voy. Michele Leicht, *Sulla età del bronzo nel Bellunese*, p. 21.

ci-dessus mentionnés[1]. Là encore apparaissent ces mêmes épingles à plusieurs têtes très caractéristiques.

La présence, sur une aussi vaste région, de sépultures congénères de celles de l'*agro Estense* et d'un mobilier funéraire du même type et de composition analogue, prouve que la population qui enterrait ainsi ses morts n'était pas confinée dans le pays des Euganéens. Elle s'était répandue beaucoup plus loin, surtout dans la direction du nord et du nord-est. Son commerce et son influence avaient porté fort au delà des limites de son territoire originel les produits de son industrie et l'usage des rites funéraires qui lui étaient propres.

Je n'entrerai point encore ici dans l'examen des conséquences à tirer de ces faits pour la détermination de la race à laquelle il faut attribuer ces sépultures. Je traiterai ce sujet dans un prochain article. Je me borne à signaler dès maintenant la parenté des monuments funéraires de l'*agro Estense*, du Bolonais avec ceux du Véronais, du Vicentin et du Bellunais, et surtout avec ceux du Tyrol, afin d'en faire ressortir de nouvelles indications chronologiques.

On a vu plus haut que c'est avec la quatrième période des sépultures d'Este qu'apparaissent les inscriptions euganéennes et latines. Tout au plus peut-on faire remonter jusqu'à la fin de la troisième l'apparition de quelques indices de l'emploi des lettres. Or des inscriptions dites euganéennes se lisent sur divers objets provenant de sépultures de la région plus septentrionale mentionnée ci-dessus et dont le contenu rappelle celui des tombes de l'*agro Estense*. En 1855, on découvrit à Vadena, localité du Tyrol, dans une tombe offrant une frappante analogie avec celles d'Este, une dalle qui lui servait de fermeture à la partie supérieure, et où était gravée une inscription en semblables caractères[2]. En un autre endroit du Tyrol, à Cembra, fut déterré jadis un vase de bronze, sorte de situle ayant vraisemblablement été destinée, comme les situles rencontrées ailleurs en Italie, à recevoir les cendres d'un mort, et dont le mode de fabrication rappelle celui des vases mis au jour par les fouilles d'Este. Ce vase porte, tant sur son anse que sur son rebord, une inscription ou un ensemble d'inscriptions en caractères allongés étrusques qui ne sont pas sans analogie avec les caractères euga-

[1] Voy. E. von Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt in Oberösterreich*, Taf. XIII-XV, 21 à 25 (Wien, 1868, in-4°). Quelques-unes des fibules de Hallstatt sont *a gondola*, comme celles d'Este. Voy. Leicht, *Sull' età del bronzo*, tav. fig. 10 et 11.

[2] Michele Leicht, *Avanzi preistorici nel Bellunese*, p. 14. Cf. Fabretti, *Glossarium italicum*, corp. n° 24.

néens [1]. La configuration de quelques-unes des lettres répond même tout à fait à l'alphabet usité dans les inscriptions découvertes tant à Ateste que dans les Monts euganéens [2]. D'autre part, des vases de terre du même style que ceux que contenaient les sépultures de Canevedo et de Morlungo et portant des inscriptions dans cette même écriture euganéenne, ont été recueillis soit dans l'*agro Estense*, soit dans des cantons peu éloignés [3]. Sur une anse de bronze déterrée près de Matrai, et qui provenait sans doute d'une situle funéraire, est gravée une courte inscription en caractères étrusques parfaitement lisibles [4].

Ces monuments épigraphiques nous fournissent la preuve qu'à une période correspondant par son art et son industrie aux dernières époques de la nécropole d'Este, la population de la haute Italie orientale et d'une partie du Tyrol était en possession de l'écriture. Or la tradition que nous ont conservée les anciens nous donne approximativement la date de l'introduction de l'usage de l'alphabet en Étrurie.

Les caractères alphabétiques grecs avaient été apportés, avec les arts plastiques des Hellènes, à Tarquinies par une colonie corinthienne que conduisait Démarate. D'où il suit que l'introduction de l'écriture en Étrurie se place vers le milieu du VII^e siècle avant notre ère, les événements qui obligèrent Démarate à quitter Corinthe remontant à la 30^e olympiade [5]. Or on ne saurait admettre que les populations établies dans la région du Pô et de l'Adige inférieurs, où les Étrusques avaient longtemps dominé, où ils paraissent même avoir pénétré avant de s'avancer dans le pays qui reçut d'eux le nom d'Étrurie, aient connu l'emploi de l'écriture, alors que ces derniers l'ignoraient encore. Les Étrusques de Tarquinies et ceux des autres cités de la dodécapole tyrrhénienne avaient atteint un degré de civilisation bien supérieur à celui des Étrusques du Nord. C'est aux Étrusques de l'Étrurie propre que ces derniers durent

[1] Voy. conte B. Giovanelli, *Dei Rezi, dell' origine de' popoli d'Italia d'una inscrizione rezio-etrusca*, p. 99 et suiv. (Trento, 1844, in-8°). Ce vase présente notamment une grande ressemblance de fabrication avec la situle de la villa Benvenuti, dont je décrirai les figures dans le prochain article.

[2] Comparez l'inscription donnée dans la planche qui accompagne l'ouvrage du conte B. Giovanelli, *Dei Rezi, dell' origine de' popoli d'Italia*, à celles qui sont reproduites dans le *Glossarium italicum* d'Ariodante Fabretti, tav. III, IV, V.

[3] Voy. A. Fabretti, *Glossarium italicum*, tab. V, fig. 37, 38, 39.

[4] B. Giovanelli, *Le antichità rezio-etrusche scoperte presso Matrai*, p. 31, tav. I, fig. 1. Cette inscription, KA⅂IƧƎƧ, a une physionomie tout étrusque.

[5] Voy. Tacite, *Annal.*, XI, XIV; Plin., *Hist. nat.*, XVI, LXXXVII; XXXV, V, XLIII. Cf. K. Otf. Müller, *Die Etrusker, neu bear, beitet*, von W. Decke, t. I, p. 114, 186, t. II, p. 273 (Stuttgard, 1877).

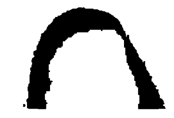

emprunter la connaissance de l'alphabet; et, en effet, la comparaison des caractères des inscriptions euganéennes et des autres inscriptions préromaines du nord de l'Italie avec les plus anciennes formes des lettres étrusques accuse entre elles une étroite parenté[1]. Comme cela arriva pour les différentes petites nations de l'Italie, les Osques, les Messapiens, les Latins, etc., les Euganéens, ou plutôt les Vénètes, durent approprier les lettres grecques, que leur avaient apportées les Étrusques, à l'idiome qu'ils parlaient, et en altérer quelque peu la forme.

De la présence de l'écriture sur des objets contemporains des tombes d'Este de la quatrième période et peut-être aussi de la troisième, il résulte que ces tombes sont très postérieures au VII[e] siècle avant notre ère. En effet, si c'est seulement vers la 30[e] olympiade que les Étrusques reçurent l'alphabet, il a fallu un certain laps d'années pour que de Tarquinies, il se répandît dans la région du Pô et de l'Adige, et qu'il subît les modifications nécessaires à son appropriation aux idiomes qui y étaient en usage.

Ces considérations viennent confirmer les dates que M. Helbig assigne aux dernières époques des sépultures de l'*agro Estense*, et en même temps elles nous mettent sur la voie pour déterminer le peuple qui les a creusées.

Quand Démarate passa de Corinthe en Étrurie[2], il ne pouvait y avoir moins de deux ou trois siècles que les Étrusques étaient maîtres du pays compris entre l'Arno et le Tibre[3]. C'est là qu'ils avaient fondé leurs villes les plus importantes, et que leur nation s'éleva à ce haut degré de puissance et de prospérité qui lui permit d'étendre sa domination sur une grande partie de la péninsule italique[4]. Les Étrusques avaient donc déjà, au milieu du VII[e] siècle avant notre ère, refoulé les Ombriens dans l'espace plus étroit où ce peuple se trouvait cantonné, quatre siècles plus tard. Si cette dernière nation avait creusé les tombes de la nécropole d'Ateste et celles du même caractère qu'on a signalées dans le Bolonais et ailleurs, la province qui prit d'elle le nom d'Ombrie devrait nous offrir de pareilles sépultures, car c'est là que, repoussée par les nouveaux arrivants, elle dut perpétuer ses usages et son industrie. Or on n'a, que je sache, rien rencontré de semblable en Ombrie. La grande inscrip-

[1] Voy. le tableau des alphabets qui est donné à la suite du tome II de l'ouvrage de K. Otf. Müller, éd. Decke.
[2] Voy. Dionys. Halic., III, XLVI.
[3] L'établissement des Étrusques en Toscane remonte vraisemblablement à une époque beaucoup plus reculée; il date du X[e] siècle, suivant les calculs de Fréret. Voyez d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 262.
[4] Voy. Polyb., II, XVII.

tion d'Iguvium, conçue dans l'idiome ombrien, nous présente un alphabet et une langue qui diffèrent de l'écriture et des formes des inscriptions dites euganéennes. Le fonds de la population qui subsistait encore à Ateste pendant la quatrième période de sa nécropole ne saurait donc être confondu avec la nation ombrienne. Aucun témoignage, n'établit qu'elle se fût, dans le principe, répandue au nord de l'Adige et du Pô, et ait occupé avant l'invasion étrusque le Véronais, le Vicentin, le Bellunais, où nous venons de voir que des sépultures du même caractère que celles d'Este ont été découvertes.

Puisque les Ombriens ne sauraient être les auteurs des tombes de l'*agro Estense*, faut-il en rapporter l'origine aux Gaulois?

Les sépultures gauloises se distinguent assez nettement de celles que M. Prosdocimi a qualifiées d'*euganéennes*. Dans la nécropole d'Este, c'est seulement à la quatrième période qu'apparaissent les objets qui se retrouvent dans la couche dite *celtique* par M. Zannoni, pour les sépultures du Bolonais, comme le montre leur présence dans le sol des deux propriétés contiguës Benacci et di Luca. Là se sont offertes des tombes visiblement d'origine gauloise entre un petit tombeau romain et une grande nécropole archaïque du type de Villanova[1].

Une des tombes de la quatrième période d'Este a fourni une épée de fer avec un fourreau de même métal; cette arme paraît être gauloise, à la longueur qu'accuse le long fragment qui en subsiste (la poignée et la pointe manquent). La même nationalité doit être attribuée à une garniture de ceinturon en fer de même provenance et qui rappelle tout à fait celles qu'on a trouvées dans la couche celtique du Bolonais décrite par M. Zannoni. Cette longue épée de fer et à pointe mousse si caractéristique de l'armement gaulois, et dont nous a parlé Polybe, fait défaut dans les tombes d'Este de la troisième et de la deuxième période, où l'on ne retrouve pas davantage ces *torques* d'or et ces autres ornements d'une forme spéciale enfouis dans les tumulus de la Gaule. La poterie grossière dont la présence fait reconnaître les sépultures celtiques est aussi absente des tombes de la deuxième et de la troisième période d'Este, dont le mode de construction diffère notablement des dolmens et des tumulus qui constituaient dans la Gaule les deux genres de tombeaux usités.

La nécropole d'Este doit donc être antérieure à l'établissement des Gaulois, établissement qui fut, selon toute apparence, contemporain de la quatrième période de ces tombes. Donc le peuple qui les creusa,

[1] Voy. Helbig, *ouvr. cité*, p. 76.

était en possession du pays qu'arrose le cours inférieur de l'Adige et du Pô, quand les Lingons, les Boïens et les Senons, pénétrèrent dans la région transapennine; ce qui confirme la date assignée ci-dessus à la quatrième période de la nécropole en question. L'étude comparative des monuments du Bolonais répondant à cette même période place l'invasion celtique vers le Pô inférieur au milieu du IVe siècle avant notre ère.

Les Gaulois écartés, comme les Ombriens, l'idée la plus naturelle est de rapporter aux Étrusques l'origine de la nécropole, car c'est précisément dans la partie de l'Italie septentrionale où s'est étendue pendant des siècles leur domination, que de telles tombes, que le mobilier funéraire qui les caractérise, ont été découverts. A l'arrivée des Gaulois conduits par Bellovèse, les Étrusques s'avançaient non seulement jusqu'à la région du Pô et de l'Adige, mais jusque sur les bords du Tessin[1]. Dans la partie de l'Émilie, où se sont offerts divers objets d'un art et d'un travail analogues à ceux trouvés à Este[2], les Étrusques furent, pendant bien des années, les maîtres du pays. Ils durent exercer une grande influence sur l'industrie de la population indigène.

Les antiquités provenant soit des sépultures d'Este, soit des tombes du Bolonais, de la Vénétie et du Tyrol, qui s'y rattachent par une remarquable affinité, présentent un air de parenté avec certains produits de l'art étrusque, en particulier avec ceux qui ont été rencontrés dans la Gaule, où ils avaient été importés. Je citerai notamment ceux qu'on a découverts à Magny-Lambert. On a trouvé dans cette dernière localité des vases, des situles, des bijoux, des fibules, d'un travail quasi identique à celui des objets de même nature que contenaient les tombes de la haute Italie[3]. Les produits de l'industrie des Étrusques répandus en Gaule fournirent sans doute des modèles aux peuples barbares, chez lesquels ils trafiquaient. On sait que les Etrusques excellaient dans l'art de façonner le bronze et de modeler l'argile. La ressemblance qu'offrent certaines pièces du mobilier funéraire des tumulus gaulois avec les objets exhumés de la nécropole d'Este et de diverses tombes de la Vénétie et du Tyrol, s'explique d'autant plus facilement que ce devait être surtout les Étrusques du Nord qui exportaient au delà des Alpes des ustensiles, des bijoux et des armes. D'ordinaire, entre deux peuples voisins, le plus civilisé

[1] Tit. Liv., V, XXXIV, XXXV; Justin, XX, v. Cf. Polyb., XLIX, XVII; Plutarch., *Marius*, XI.

[2] Nous citerons notamment le miroir trouvé à Castelvetro dans le Modénais. On a rencontré une urne funéraire d'argile décorée de clous de bronze formant des dessins géométriques, dans le tombeau de *Casinalbo Medenese*, qui est fort ancien. (Helbig., *ouv. cit.*, p. 83.)

[3] Voy. Alex. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 272 et suiv.

impose ses procédés de fabrication et ses arts à celui qui l'est le moins. Les Gaulois de la Gaule cisalpine imitèrent visiblement le travail étrusque. Plusieurs tombes découvertes dans la région où ils s'étaient fixés ont offert des objets de fabrication celtique associés à d'autres de style étrusque[2]. L'influence de l'art tyrrhénien sur l'industrie des barbares du Nord doit s'être exercée principalement par la Rhétie. Les objets qui y étaient fabriqués d'après des modèles venus d'Italie furent portés tant dans la Gaule orientale, que dans la Vindélicie et le Norique, comme l'attestent les sépultures de Hallstatt.

Cette introduction au nord des Alpes de produits d'origine italique n'implique pas que les Gaulois et les populations congénères de la Germanie méridionale ignorassent, avant leur contact avec les Étrusques, l'art de travailler les métaux, et en particulier le bronze. Tout donne à croire que ces peuples l'avaient apporté de l'Asie. Cet art s'était développé dès la plus haute antiquité dans la région du Caucase, d'où les Étrusques et les Grecs l'avaient sans doute reçu. Mais, selon toute apparence, les Celtes se perfectionnèrent dans l'industrie dont les nécropoles de la haute Italie nous fournissent des échantillons, par leurs relations avec les Étrusques, plus avancés qu'eux dans l'art de travailler les métaux. Ces Étrusques furent surtout ceux qui occupaient les bords de l'Adige et du Pô et qui s'étaient mêlés aux tribus indigènes, aux Vénètes, aux Ombriens, aux Libuens, aux Euganéens, ou plutôt, c'étaient ces populations mêmes, rattachées entre elles par leur commune sujétion aux Étrusques.

Ce qui achève de nous convaincre qu'on doit rapporter au temps de la domination des Étrusques dans la région cispadane, à la période où leur art et leur industrie prévalaient dans l'Italie septentrionale, les tombes de l'*agro Estense* ne portant aucune trace de l'influence romaine, c'est l'extrême ressemblance du mobilier funéraire de ces tombes et de celui des sépultures antiques de la Rhétie.

L'abréviateur de Trogue-Pompée[3], Justin, confirmé en cela par Pline l'Ancien, nous dit que l'invasion des Gaulois au nord de l'Italie détermina

[1] Voyez, à ce sujet, les judicieuses observations de M. Alex. Bertrand, *ouv. cit.*, p. 334 et suiv.

[2] On peut citer comme exemple les objets découverts à la villa Nessi (valle di Vico) et à la nécropole de Moncucco, décrits par M. A. Garovaglio, dans la *Rivista archeologica della provincia di Como,* décembre 1874, tav. I e II, et juillet 1876, tav. I e II.

[3] « Tusci quoque duce Rhæto avitis « sedibus amissis, Alpes occupavere et « ex nomine ducis gentes Rhætorum « condiderunt. » Cf. Plin., *Hist. nat.*, III, xx.

l'émigration en Rhétie des Étrusques dépossédés de leur territoire par les nouveaux arrivants. Ainsi ce furent les Étrusques habitant la contrée qu'arrosent l'Adda, l'Adige et le Pô, qui se portèrent au nord des Alpes pour occuper le pays répondant aujourd'hui au canton des Grisons et au Tyrol. Or il a été noté plus haut qu'on a précisément découvert dans cette dernière province, près de Matrai, des sépultures du même caractère que celles d'Este et renfermant un mobilier analogue. Il faut donc reconnaître là l'œuvre des Etrusques du nord, de ceux qui occupèrent aussi la province de Bologne et de Modène. Entre autres rapprochements qui peuvent être invoqués en faveur de cette conclusion citons-en un très significatif. Sur les fragments d'une situle déterrée près de Matrai sont représentés des personnages dont la physionomie, l'accoutrement et l'attitude, offrent une grande analogie tant avec ceux qui se voient sur les situles de la villa Benvenuti et de la Chartreuse de Bologne que sur un miroir de bronze trouvé à Castelvetro, dans le Modénais. On est là en présence d'œuvres de dates sans doute différentes, mais sorties de la même école, et cette école on en discerne l'empreinte en d'autres régions de l'Italie [1].

Les Etrusques du nord ne sauraient toutefois être confondus avec les Étresques de l'Étrurie proprement dite, dont nous possédons tant de monuments. Si le peuple que les Grecs désignaient sous le nom de *Tyrrhéniens* s'est avancé jusque sur les bords de l'Adige, du Pô et du Tessin, ce fut plus en conquérant qu'en colon. Les Étrusques occupèrent cette région de l'Italie septentrionale à la façon dont ils occupèrent une partie de l'Italie méridionale. Ils élevèrent quelques villes, comme Felsina, appelée plus tard Bologne, Mantoue et Ravenne, ou plutôt ils s'approprièrent les anciens *oppida* et leur imposèrent un nom tiré de leur idiome, mais ils laissèrent subsister le fonds de la population antérieure. C'est, comme je l'ai remarqué ci-dessus, ce fonds indigène, assujetti aux Étrusques et modifié par eux, qui constitua au delà de l'Apennin ce qu'on peut appeler les Etrusques du nord. Les Vénètes y tenaient vraisemblablement le premier rang. La situation du pays qu'ils habitaient les avait mis de très bonne heure en rapport avec les Grecs, dont la civilisation dut exercer sur leur état social une influence prolongée. La tradition voulait même qu'une colonie troyenne conduite par Anténor [2] eût débarqué à l'embouchure du Pô. Ce qui semble constant, c'est que les Vénètes avaient refoulé devant eux les Euganéens, et l'opinion émise

[1] Voy. *Musæum etruscum Gregoria num.* P. 1 tav. III-VII. — [2] Strabon., V, p. 211-212. Servius, *ad Virgil. Æn.*, I, 605.

par M. Helbig, que les inscriptions dites *euganéennes* sont conçues dans l'idiome de ces Vénètes, que Polybe déclare différent de la langue des Celtes[1], est très acceptable. Ils ont pu s'étendre, dans le principe, jusque dans l'Émilie. Quoi qu'il en soit, c'est à leur race qu'il faut rapporter le noyau de ces Étrusques du nord qui creusèrent les sépultures d'Este. Ce sont ces Vénéto-Étrusques qui doivent avoir colonisé la Rhétie, car les antiquités découvertes à Matrai et en quelques autres localités du Tyrol se rattachent beaucoup plus à celles qu'ont fournies les vieilles nécropoles du pays des Euganéens et du Bolonais, qu'à celles de Vulci, de Chiusi et de Corneto. C'est seulement à Cære, l'antique *Agylla*, que se retrouvent des types et des objets ayant une ressemblance manifeste avec ceux de l'Étrurie transapennine, dont il vient d'être question.

Quel était l'état social des tribus des bords de l'Adige et du Pô et du littoral de l'Adriatique auxquelles les Étrusques imposèrent leur domination? Voilà ce qu'il nous reste à rechercher d'après les représentations figurées que portent quelques-uns des monuments découverts dans l'*agro Estense*, dans le Bolonais et dans l'Émilie, et notamment à l'aide des deux situles de la Chartreuse de Bologne et de la villa Benvenuti, où se déroule tout un tableau des mœurs, du costume et de l'armement de cette population, que j'appellerai les *Vénéto-Étrusques*, et qui garda jusqu'à l'arrivée des Gaulois l'empreinte de la vieille civilisation grecque.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Polyb., II, XVII.

SUR LES POÈMES LATINS ATTRIBUÉS À SAINT BERNARD.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

X. *Jubilus de nomine Jesu.* — *Jubilus Bernardi, vel Stimulus compassionis de nomine Jesu.* — Les pièces dont il nous reste à parler sont des hymnes, des chants pieux. Quoiqu'elles aient toutes l'honneur commun d'avoir été attribuées à saint Bernard, personne n'a pris le soin de les réunir et d'en former un recueil. Nous ne voulons pourtant pas les mentionner en désordre. Telle est donc la distribution que nous avons cru devoir adopter : nous citerons d'abord celles qui concernent Jésus, ensuite celles qui se rapportent particulièrement à la Vierge.

Voici premièrement le célèbre *Jubilus de nomine Jesu. Jubilus* et *neuma* sont, selon Ducange, deux mots qui s'emploient indifféremment pour signifier une mélodie prolongée qui succède aux chants alternatifs de deux chœurs. Nous traduisons ici *jubilus* par transport, hymne d'allégresse. La pièce, composée de quarante-huit strophes de quatre vers, commence par celle-ci :

Jesu, dulcis memoria,

ou

Dulcis, Jesu, memoria,
Dans vera cordi gaudia;
Sed super mel et omnia
Ejus dulcis præsentia;

et, si longue qu'elle soit, elle n'offre aucun trait original. L'inspiration en est pieuse, d'une piété vive et soutenue; mais, ce qui fait le mérite d'un poème, l'invention, le charme du style, le judicieux emploi des figures, tout cela manque dans cette amplification mystique. On paraît avoir hésité longtemps à l'imprimer sous le nom de saint Bernard. En effet, le *Répertoire* de M. Hain n'en cite aucune édition du XV^e^ siècle. Elle ne figure pas même dans le recueil de Félix Baligault. Quand Georges Fabricius la publiait, en 1564, dans son ample collection des *Anciens poètes de l'Église*, il la disait d'un auteur incertain, *incerti auctoris*[2]. Le

[1] Voir, pour les trois premiers articles, les cahiers de février, de mars et de mai 1882. — [2] *Poetæ veteres eccles.*, p. 810.

premier éditeur qui se soit permis de l'attribuer à quelqu'un paraît être encore le téméraire Gillot, qui lui donna place, en 1586, dans le tome II, col. 362, de son édition des *Œuvres de saint Bernard*. Mais, depuis ce temps, l'attribution a fait fortune. Carminati l'a confirmée, sans aucune méfiance, en 1616[1]; de même, en 1633, un certain Joseph Wilhem, que cite J.-Albert Fabricius[2]. Entre tous les poèmes si libéralement donnés à saint Bernard, Horstius, en l'année 1641, n'en a voulu recevoir qu'un seul au titre d'authentique, ce *Jubilus*[3], et Mabillon, sans avoir appris rien de sûr, il le déclare, touchant l'auteur de cette prose rimée, n'a pas cru pouvoir l'exclure de son édition. Il aurait sans doute, en l'écartant, affecté trop d'irrévérence à l'égard d'une tradition si constante. Enfin nous retrouvons la même pièce sous le nom de saint Bernard dans les recueils publiés par M. Daniel en 1841[4], par M. Clément et M. Mone en 1854[5]. Ces nouveaux éditeurs ont-ils eu, pour justifier l'attribution de Gillot, quelques bonnes raisons, vainement recherchées par Mabillon? Ni les uns ni les autres n'en allèguent aucune.

Nous croyons être en mesure de prouver qu'ayant acquis une si parfaite connaissance du style propre à l'abbé de Clairvaux, Mabillon a judicieusement pensé qu'un tel écrivain ne devait pas être considéré comme l'auteur certain d'un si méchant poème. A la vérité, nous le trouvons sous son nom dans un certain nombre de manuscrits, notamment dans les n^{os} 2927 (fol. 41), 15962 (fol. 128) de la Bibliothèque nationale, 2051 de Troyes, 241 de Metz, 396 de Douai et dans un volume de Saint-Marc que nous désigne M. Valentinelli[6]. Mais tous ces manuscrits sont du xv^e siècle; les plus anciens, du xiv^e. On a donc lieu de s'en méfier. M. Valentinelli nous en signale un autre, dans la même bibliothèque de Saint-Marc, où l'auteur est nommé Jérôme[7]. Mais quel est, dit-il, ce Jérôme, dont aucun bibliographe n'a parlé? C'est peut-être, osons-nous répondre, saint Jérôme. Les copistes et les scoliastes du moyen âge, qui n'étaient pas tous lettrés, se sont permis, en matière d'attribution, les plus grandes licences. N'ont-ils pas inscrit au nom de saint Jean Chrysostome un des plus mauvais poèmes latins du xiii^e siècle[8]?

En fait, la plupart des copies, et particulièrement les plus anciennes,

[1] *Opera S. Bernardi*, t. I, fol. 362.

[2] J.-Alb. Fabricius, *Bibl. med. et inf. ætat.*, t. I, p. 228.

[3] *Opera S. Bernardi*, t. II, p. 271.

[4] Herm.-Adalb. Daniel, *Thes. hymnolog.*, t. I, p. 227.

[5] F. Clément, *Carmina e poet. christ. excerpta*, p. 431. — Mone, *Hymni lat.*, t. I, p. 330.

[6] Valentinelli, *Bibl. man. S. Marci*, t. IV, p. 201.

[7] *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 188.

[8] *Notices et extr. des mss.*, t. XXVII, 2^e partie, p. 11.

sont anonymes; celles, par exemple, que contiennent les nos 2565 (fol. 8), 2931, 18134 (fol. 246), des manuscrits latins et 25408 (fol. 107) des manuscrits français, à la Bibliothèque nationale, 852 de Troyes, 11394 de Saint-Gall, 628 d'Einsiedeln[1] et 9653 de Munich. En outre, il y en a deux pareilles à la bibliothèque de Florence[2], une autre à celle de Turin[3]. Nous voyons donc que si, vers la fin du XIVe siècle, certains copistes se sont avisés de mettre la pièce au compte de notre illustre abbé, elle était avant ce temps, quoique très goûtée, d'un auteur ignoré. Il fallait s'en tenir à cette ignorance; il le fallait, nous le répétons, dans l'intérêt bien entendu de saint Bernard. Toute cette pièce est, en effet, de la plus grande inconvenance. Parlant des poètes chrétiens de son temps, à qui de rigides critiques reprochaient durement leur commerce trop habituel avec l'antiquité païenne, Bayle dit très sagement, sans d'ailleurs les justifier : « Plût à Dieu que nous n'eussions à « nous plaindre que des vers profanes de nos poètes! Le plus grand mal « est que leurs vers de dévotion font souvent plus de tort à l'Évangile « que les autres, tant ils sont pleins d'extravagances et de bassesses et de « fictions ridicules[4]. » Si Bayle avait connu les poèmes dévots du XIVe, du XVe siècle, il les aurait certainement jugés, pour la plupart, encore plus extravagants et plus ridicules que ceux de son temps.

Il nous reste à faire, à propos de cette pièce, une courte remarque sur une mention de Gavanti. Celui-ci réclame pour saint Bernard une prière, introduite, dit-il, dans le *Bréviaire romain* en l'année 1550, et qui commence par :

Amor, Jesu, dulcissime[5].

Eh bien, cette réclamation est mal fondée. En effet, la prière citée par Gavanti comme admise au *Bréviaire* n'est qu'un fragment distrait du *Jubilus* dont nous venons de parler. Il est donc déjà prouvé qu'elle n'est pas de saint Bernard.

— Sur le second *Jubilus*, qui porte aussi le titre de *Stimulus compassionis*, nos explications seront plus brèves. M. Mone l'a trouvé sous le nom de saint Bernard dans le n° 36 de la bibliothèque de Reiche-

[1] Gall Morel, *Latein. Hymn. des Mittelalt.*, p. 64.
[2] Bandini, *Catalogus bibliothecæ Laurentianæ*, t. III, col. 348, et t. IV, col. 562.
[3] Pasini, *Cod. man. bibl. Taurin*, t. II, p. 248.
[4] Bayle, *Pensées diverses*, n° 125.
[5] Gavantus, *Thes. sacr. rituum*, t. II, p. 113.

nau[1], manuscrit du XIV[e] ou plutôt du XV[e] siècle, où il commence par ces vers :

Jesu Christi celeri miseratione
Et Mariæ Virginis intercessione,
Spero quod hæc meditans ex intentione,
Lacrymis potabit se ex compassione...

Il paraît qu'on lit ailleurs, au lieu de *potabit*, *plorabit*. L'un vaut-il mieux que l'autre? Il importe peu de le décider; il n'y a pas de correction qui puisse rendre meilleurs des vers de cette fabrique. Au reste, tout le poème, dont le manuscrit de Reichenau ne contient qu'un fragment, est du même style. Nous le connaissons bien, car il a été plusieurs fois publié sous le nom de saint Anselme de Lucques[2]. Casimir Oudin le juge indigne de cet évêque[3]. Nous ne prétendons pas qu'il lui soit imposé. Ce que nous demandons simplement, c'est qu'on ne l'attribue pas non plus à saint Bernard. Le n° 413 (fol. 81) de l'Arsenal nous l'offre sans aucun nom d'auteur. Nous croyons qu'en effet l'auteur de ces détestables vers est tout à fait ignoré.

XI. *Orationes* : *Oratio ad unam quodlibet membrorum Christi patientis in cruce.* — *Oratio ad Jesum et B. Mariam.* — *Oratio de gratiarum actionibus.* — *Oratio B. Bernardi.* Voilà toute une série d'oraisons. Il faut d'abord expliquer le titre de la première. Les membres divers du Christ patient sont les pieds, les genoux, les mains, les flancs, la poitrine, le cœur et le visage, et le poète adresse tour à tour à chacun d'eux, en vers de huit syllabes, une oraison particulière. Un des éditeurs s'est chargé d'expliquer la bizarrerie de cette composition. Saint Bernard a, dit-il, ainsi prié dans un moment où se fit en sa faveur un grand miracle. Comme il se trouvait près d'une image du Christ, cette image, se détachant de la croix, s'abaissa vers lui pour l'envelopper de ses bras : *Imago Salvatoris, solutis brachiis de cruce, amplexata est eum*[4]. Le miracle écarté, reste l'attribution. Que vaut-elle? Les manuscrits de la pièce ne sont pas communs. M. Mone, qui ne l'a pas reproduite tout entière, en désigne, il est vrai, quelques-uns[5], auxquels nous en pourrions joindre plusieurs autres que mentionnent les catalogues de la bibliothèque Laurentienne[6]

[1] Mone, *Hymni lat.*, t. I, p. 173.
[2] Migne, *Patrologie*, t. CXLIX, col. 601.
[3] *Comment. de Script. eccl.*, t. II, col. 722.
[4] Voir l'édition de Félix Baligault, au titre de la pièce.
[5] *Hymni latini*, t. I, p. 162.
[6] Bandini, *Catalog. biblioth. Laurent.*, t. III, col. 349.

et de Saint-Gall[1]; mais nous n'en connaissons pas un seul à la Bibliothèque nationale. Remarquons d'ailleurs que les manuscrits cités sont tous modernes. Ainsi l'on ne peut être curieux d'apprendre s'ils offrent ou n'offrent pas le nom de saint Bernard. Quant aux éditions honorées de ce nom, elles sont, au contraire, assez nombreuses. M. Hain en indique une de Milan, sans date, in-4°[2]. Nous en avons une autre que publia Félix Baligault en l'année 1496. La pièce fut ensuite introduite par Gillot dans son édition de saint Bernard[3]; Carminati l'inséra de même dans la sienne[4] et, quoique Horstius l'eût dédaigneusement rejetée, elle reparut en 1642 dans l'édition de l'Imprimerie royale[5] et plus tard dans celle de Mabillon. Mais, si le grand nombre des éditions ne prouve rien, le petit nombre des manuscrits semble beaucoup prouver. Il est, en effet, difficile de comprendre qu'une œuvre authentique de saint Bernard ait été si rarement copiée, et qu'on n'en signale aucun manuscrit dans nos bibliothèques françaises, où surabondent même ses œuvres apocryphes. Ajoutons que ce long poème est illisible. L'auteur s'est vraiment torturé, cela paraît bien, pour faire preuve d'esprit, mais il n'y a pas réussi; ce dont il a dû se contenter, pour prix de toute sa peine, est ou grossier ou banal.

— La deuxième de nos oraisons, intitulée *Oratio ad dominum Jesum et ad B. Mariam*, nous offre une suite de strophes dont voici la première :

Summe summi tu Patris unice,
Mundi faber et rector fabricæ,
Pietatis respectu deicæ
Peccatores afflictos respice,
Pie pater.
Summa summi tu mater Filii,
Clavem nostri tenens auxilii,
Fove tui lacte consilii
Peregrinos hujus exsilii,
Pia mater...

Imprimée pour la première fois par Gillot dans les Œuvres de saint Bernard, cette pièce se lit encore dans l'édition de Carminati, dans celle de l'Imprimerie royale et dans toutes celles de Mabillon. Gillot l'avait sans doute tirée d'un manuscrit semblable au n° 3639 de la Bibliothèque

[1] *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliotek von S. Gallen*, n° 925.
[2] *Repert. bibl.*, t. I, p. 377, n° 2919.
[3] Tome II, col. 357.
[4] Tome I, fol. 360.
[5] Tome V, fol. 638.

nationale, où elle se rencontre deux fois, fol. 116 et 248, sous le nom de saint Bernard. Mais ce manuscrit, étant du xv^e siècle, n'a pas la valeur d'un témoignage. La pièce est anonyme dans les n^{os} 15163 (fol. 165) et 18014 (fol. 97) de la même bibliothèque.

Aucun manuscrit ancien ne la donnant à saint Bernard, il est déjà peu vraisemblable qu'elle soit de lui. On y remarque, à la vérité, des visées littéraires; mais elles sont exprimées dans une langue péniblement incorrecte qui n'est aucunement celle de notre abbé. Comme cette pièce n'est citée ni par M. Daniel, ni par M. Mone, ni par M. Gall Morel, on a lieu de croire qu'elle ne se rencontre dans aucun volume de Suisse ou d'Allemagne; ce qui fait aussitôt supposer qu'elle est d'un Français. Mais il faut que les conjectures s'arrêtent là.

— Sur la troisième oraison nous n'avons pas d'autres informations que celles qui nous sont fournies par M. Mone[1]. Elle existe sous ce titre dans un manuscrit de Reichenau déjà cité : *Oratio Bernardi abbatis de gratiarum actionibus;* et elle commence par la strophe suivante :

Ad beatæ trinitatis
Simplicisque deitatis
   Sempiternam gloriam,
Te collaudo, Jesu Christe,
Cujus laudis hymnus iste.
   Personat memoriam...

M. Mone n'a trouvé cette pièce que dans un seul manuscrit, qui est du xv^e siècle. Or nous avons déjà reconnu dans ce manuscrit une fausse attribution et nous en signalerons tout à l'heure beaucoup d'autres. Il serait donc très imprudent de rapporter à saint Bernard des vers aussi peu louables sur la foi de ce témoin unique, récent et peu véridique.

— C'est encore le même manuscrit qui seul met à la charge de saint Bernard, sous ce titre : *Oratio B. Bernardi,* une sorte de prose rimée, commençant par :

Dulcis Jesu, in adjutorium meum intende
Et a cunctis hostibus et periculis me defende,

où, s'il n'y avait la rime, on ne pourrait soupçonner l'intention poétique[2]. Nous ne connaissons pas et ne tenons aucunement à connaître la suite de cette oraison banale. Il nous suffit de pouvoir assurer qu'elle n'est pas de saint Bernard.

[1] *Hymni latini,* t. I, p. 173. — [2] Mone, *Hymni latini,* t. I, p. 172.

XII. *Bernardus in persona Christi.* — *Salutatio de passione et vita Christi.* — *Planctus S. Bernardi.* — Ces trois pièces se lisent encore sous le nom de saint Bernard, au rapport de M. Mone, dans le n° 36 de Reichenau.

Pour ce qui regarde la première, nous ferons d'abord remarquer que la transcription, sans doute fidèle, de M. Mone nous offre une pièce remaniée, où les additions ne sont pas moins nombreuses que les soustractions. Il faut lire ainsi la première strophe, d'après le n° 8433 (fol. 45) de la Bibliothèque nationale :

Homo, vide quæ pro te patior,
Si est dolor sicut quo crucior.
Ad te clamo qui pro te morior,
Vide pœnas quibus afficior,
Vide clavos quibus confodior.
Cum sit tantus dolor exterior,
Interior planctus est gravior,
Tam ingratum te dum experior.

Nous dirons ensuite que ces vers faciles, quoique d'un rythme pédant, ne sont pas de saint Bernard, qu'ils sont encore du chancelier Philippe de Grève. Si le nom de l'auteur manque dans la copie que nous venons de reproduire et dans un manuscrit de la Bibliothèque laurentienne que décrit Bandini [1], il nous est fourni par le n° 274 du fonds Egerton, au Musée britannique [2], volume du XIII^e siècle dont le témoignage a certainement beaucoup d'autorité. Ajoutons que, dans notre n° 8433, la pièce est jointe à d'autres cantilènes du chancelier Philippe et notée comme elles, sans doute par le même musicien, nous voulons dire par Henri de Pise.

— Sur la seconde, nous avons de moins sûres informations. Après en avoir publié les premiers vers sous le nom de saint Bernard, à la page 173 du premier tome de ses *Hymni*, d'après son perfide manuscrit de Reichenau, M. Mone l'a donnée tout entière, sans nom d'auteur, à la page 336 du même volume, d'après un manuscrit de Bronnbach, où elle est intitulée *Sertum Christi*.

En voici le commencement :

Ave, Jesu conditor, veritas et vita,
Via, virtus, gratia, salus infinita;
Ave qui de lumine lumen advenisti,
Et de patris gremio nobis illuxisti.

[1] *Catal. bibl. Laurent.*, t. IV, col. 588. — [2] P. Meyer, *Arch. des miss. scient.* 1866, p. 283.

Ave, splendor gloriæ paternæ majestatis,
Speculum munditiæ divinæ claritatis;
Ave, fons clementiæ summæ bonitatis,
Imperator patriæ, lumen veritatis...

Il n'est pas facile de découvrir quel est l'auteur de ces rimes. Elles sont anonymes dans le manuscrit de Bronnbach; elles le sont pareillement dans les n°s 485 et 519 de Saint-Gall, qui pourtant appartiennent au temps des libres attributions, au xv^e siècle. On peut du moins être convaincu que cet auteur n'est pas l'abbé de Clairvaux, qui ne s'est jamais exprimé dans une langue aussi barbare. Remarquons, d'ailleurs, au dernier vers, cette locution germanique : *imperator patriæ*. En France, on disait : roi du ciel.

— Le *Planctus S. Bernardi* est la dernière des pièces relatives à Jésus qui portent le nom de saint Bernard dans le manuscrit de Reichenau. Elle commence par :

Te ut in memoriam revocem, Salvator,
Mihi benignissimus adsit consolator,
Spiritus paraclitus, tuæ inspirator
Gratiæ, et mentium pius visitator.

Elle est encore sous le même nom dans le n° 14811 de Munich, avec le titre de *Granum devotionis*. Mais elle est anonyme dans les n°s 671 et 23160 de la même bibliothèque, ainsi que dans le n° 519 de Saint-Gall, et nous approuvons le silence prudent des copistes à qui l'on doit ces exemplaires. Remarquons, en outre, que toutes ces copies sont modernes; ce qui fait supposer que le poème l'est pareillement.

Ici finit la série des hymnes, prières ou complaintes adressées à Jésus. Ce sont, pour la plupart, des pièces vulgaires, où le style reste au niveau de la pensée. Et qui les a presque toutes rapportées à saint Bernard? Un seul copiste, quelque moine insulaire de Reichenau, dans la Souabe, un bénédictin du xv^e siècle, le siècle où les bénédictins, après avoir été les plus savants, étaient devenus les plus ignorants des religieux. Si nous insistons particulièrement sur l'étourderie de ce copiste, c'est que nous devons bientôt avoir encore affaire à lui.

XIII. *Liber de laudibus B. Virginis.* — Nous abordons maintenant la série des poèmes qui concernent la Vierge.

Le plus considérable est celui qu'a publié, sous le titre qu'on vient de lire, le chanoine Jacques Hommey, dans son recueil intitulé *Supplementum Patrum*, p. 163-178, et dont une nouvelle édition vient de nous

être donnée par M. le comte Alexandre Przezdziecki[1]. Un fragment étendu du même poème avait été d'abord imprimé par le chanoine Swincicki[2] et reproduit ensuite par Horstius et les Bollandistes, sous le nom de saint Casimir, prince royal de Pologne. Mais Jacques Hommey n'avait pas eu de peine à démontrer la fausseté de cette attribution. Le prince Casimir était mort en l'année 1484, à l'âge de vingt-cinq ans, et le chanoine français produisait un texte complet du poème d'après un manuscrit daté du XIIe siècle. Ainsi la thèse des Polonais n'était plus soutenable. M. le comte Przezdziecki s'est vu lui-même contraint, non sans regret, à la désavouer.

Le manuscrit découvert par Jacques Hommey est aujourd'hui conservé sous le n° 2445 A à la Bibliothèque nationale. On y trouve, à la page 35, les notes chronologiques qu'a signalées notre chanoine, et l'on en tire l'information certaine que cette page fut écrite après l'année 1131, avant l'année 1137. La dernière partie du volume, où se lit le poème, est, il est vrai, d'une autre main; mais on n'hésite pas à dire que cette autre main n'est pas celle d'un copiste postérieur au XIIe siècle. Le prince Casimir n'a donc point affaire ici.

Ni le prince Casimir, ni, pour la même raison, saint Thomas d'Aquin, à qui le même poème est attribué par un manuscrit de Carlsruhe, que cite M. Mone[3]. Il a été encore proposé de le rapporter tantôt à l'abbé d'Admont, Engelbert de Volckersdorf, tantôt au chartreux Conrad de Hainburg[4]. Tous ces noms désignent des auteurs trop modernes; l'âge du manuscrit que nous avons sous les yeux ne permet d'en admettre aucun.

Mais non seulement notre manuscrit écarte tous ces noms; il fait plus, il en présente un autre, et ce nom, qu'on lit deux fois, au titre et dans la note finale, est celui du « moine Bernard. » Quel est ce moine Bernard? C'est, à n'en pas douter, dit Hommey, l'abbé de Clairvaux; c'est « visiblement, » répondent les auteurs de l'*Histoire littéraire*, le religieux de Cluny, Bernard de Morlas[5]. Saint Bernard et Bernard de Morlas ayant été moines l'un et l'autre, et dans le même temps, le manuscrit cité permet d'hésiter entre eux. Avons-nous d'autres copies qui nous aident à résoudre le problème? On en désigne une incomplète à Valenciennes[6] et une autre à Munich[7]; mais elles sont anonymes. Si nous en

[1] *Oraison de saint Casimir à la très sainte Vierge*, Cracovie, 1866, in-8°.
[2] *Theatrum S. Casimiri*, Vilnæ, 1604.
[3] *Hymni latini*, t. II, p. 258 et suiv.
[4] M. Przezdziecki, livre cité, p. 351.
[5] *Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 241, 242.
[6] Mangeart, *Catal. des mss. de Valenc.*, p. 600.
[7] M. Przezdziecki, p. 35.

trouvons d'autres de meilleure date dans le n° 115 de Saint-Omer et dans le n° 11867 (fol. 180) de la Bibliothèque nationale, elles sont également sans aucun nom. Voici le nom de Bernard dans le titre d'une copie moderne que contient le n° 3639 de la même bibliothèque, et, de plus, un qualificatif est joint à ce nom : *Bernardi Francigenæ orationes rithmicæ in honore Virginis;* mais dire du moine Bernard qu'il était Français, ce n'est pas nous éclairer sur le choix que nous avons à faire entre l'abbé de Clairvaux, qu'on sait Bourguignon, et le religieux de Cluny, qu'on croit de Morlaix en Bretagne ou de Morlas en Béarn.

Les manuscrits nous refusant une indication précise, nous ne pouvons que tirer une conjecture du style de l'ouvrage. Il commence par un prologue dont voici les premiers vers :

O lumen verum, quo lux est facta dierum,
Lumen præclarum, sapientia, fons animarum,
Quæ requiem fessis tribuis, solatia pressis,
Et quæ justificas animas clementer iniquas,
Ad te suspiro, tibi supplico teque requiro,
Pane salutari cupiens, te dante, cibari;
Verus enim panis tua verba cibusque perennis.
Fons vitæ, rora refovens mea cœlitus ora,
Funde tuum rorem, ne deficiendo laborem,
Et ne lassescam mihi da, quæ non perit, escam.

Cela paraît avoir été très goûté. C'est ce que l'on aura quelque peine à comprendre, et nous reconnaissons, en effet, qu'il est difficile de dire des choses plus banales dans une plus mauvaise langue. Les vers du poème sont, il est vrai, plus harmonieux que ceux du prologue. Ils commencent ainsi :

Ut jucundas
Cervus aquas
Æstuans desiderat,
Sic ad Deum
Fontem vivum
Mens fidelis properat.

Sicut rivi
Fontis vivi
Præbent refrigerium,
Ita menti
Sitienti
Deus est remedium.

Quantis bonis
Superponis
Servos tuos, Domine!
Sese lædit
Qui recedit
Ab æterno lumine.

Mais, qu'on le remarque, c'est la cadence qui plaît dans ces vers; la

langue n'en est pas meilleure que celle du prologue. Une autre remarque est à faire sur l'ensemble. Saint Bernard est toujours un écrivain sobre, même dans ses sermons et dans ses lettres. Quoique son style soit fleuri, ses phrases sont courtes; il dit élégamment ce qu'il veut dire, mais sans insister, sans amplifier. Or nous avons ici l'une des plus verbeuses amplifications que nous ayons jamais rencontrées : une prière, une hymne à la Vierge en cinq cent quatre-vingts strophes de six vers avec un épilogue en seize strophes de quatre vers. C'est là véritablement un étonnant tour de force. Eh bien, nous ne pouvons admettre qu'il soit de saint Bernard. Il serait plutôt, comme l'ont supposé les auteurs de l'*Histoire littéraire*, du cluniste Bernard de Morlas. Quand on a fait, comme celui-ci, trois mille hexamètres dactyliques sur le mépris du monde, on peut bien avoir fait encore trois mille cinq cent soixante versiculets sur tous les traits distinctifs de la Vierge. Ainsi nous adhérons volontiers à la conjecture de l'*Histoire littéraire*. Nous ne saurions cependant la confirmer par une preuve positive, et, nous le reconnaissons volontiers, dans un temps où le nom de Bernard était commun, quelque autre religieux de ce nom a bien pu composer, soit à Clairvaux, soit à Cluny, soit ailleurs, ce poème bizarre et sans mérite. Ce qu'on peut tenir pour certain, c'est que ce Bernard vivait au XIIe siècle.

XIV. *Ave, maris stella.* — Charles de Visch, François Coster et même Gavanti, car il cite François Coster sans le contredire, attribuent à saint Bernard l'hymne : *Ave, maris stella.* C'est une attribution que Mabillon ne se contente pas de déclarer inacceptable; ici, par exception, il motive son avis, disant que cette pièce se lit en deux manuscrits plus vieux que saint Bernard, l'un de Saint-Germain, l'autre de l'Oratoire. On ne peut rien objecter à cela, si Charles de Visch et François Coster ont entendu parler de l'hymne célèbre dont voici la première strophe :

Ave, maris stella,
Dei mater alma,
Atque semper virgo,
Felix cœli porta.

Le style barbare de cette prose, qui n'est pas même toujours rimée, atteste, en effet, qu'elle est très ancienne, et M. Daniel l'a judicieusement supposée antérieure au Xe siècle [1]. Elle se rencontre, en effet, dans plusieurs manuscrits du siècle précédent, parmi lesquels nous citerons le n° 95 de

[1] Daniel, *Thes. hymnol.*, t. I, p. 204.

Saint-Gall. Mais il y a bien d'autres proses du même genre qui commencent par *Ave, maris stella;* M. Mone n'en a pas publié moins de quatre, d'après divers manuscrits de Munich, de Mayence, de Reichenau[1]. S'il s'agit de l'une de ces proses, quelle que soit celle qu'ait voulu désigner Charles de Visch, disons que pas une n'est dans les manuscrits sous le nom de saint Bernard. Mais il y a peut-être lieu de faire une autre conjecture. Charles de Visch n'a-t-il pas indiqué d'une manière inexacte la pièce qu'il a voulu réclamer ici pour l'abbé de Clairvaux? L'épilogue du long poème dont nous parlions tout à l'heure commence par :

> O salutaris virgo, stella maris,
> Generans prolem æquitatis solem...

Et n'est-ce pas le premier vers de cet épilogue que Charles de Visch a mal cité, le citant de mémoire? Il aurait, dans ce cas, commis une moins lourde faute, l'auteur étant, en effet, un moine nommé Bernard.

XV. *Deliciæ Mariæ Virginis.* — *Oratio ad Mariam.* — Ces deux pièces, empruntées à deux manuscrits différents, offrent plus d'un trait commun. La première, publiée par M. Mone d'après le n° 36 de Reichenau[2], y est intitulée : *Jubilus S. Bernardi abbatis ad Mariam Virginem de omnibus deliciis ejusdem*, et commence par :

> Salve, sancta mater Dei,
> Radix vitæ, robur spei
> Mortis in angustiis;
> Per te quæso consolari.
> Da sincere meditari
> De tuis deliciis...

Le n° 36 de Reichenau est ce manuscrit du XV^e siècle où nous avons déjà vu tant de fausses attributions, et la fausseté de celle-ci vient d'être particulièrement signalée. Un manuscrit du siècle précédent, que conserve aujourd'hui la bibliothèque de Saint-Marc, contient la même pièce, mais sans aucun nom d'auteur. Les autres vers du même recueil sont-ils pareillement anonymes? Presque tous, au contraire, sont rapportés à quelqu'un et le sont très librement. L'absence du nom de saint Bernard en tête de cette pièce semble donc prouver qu'on ne savait pas,

[1] *Hymni latini*, t. II, p. 216, 218, 220, 228. — [2] Mone, *Hymni latini*, t. II, p. 280.

au XIV[e] siècle, à qui la donner. C'est pourquoi l'auteur du catalogue de Saint-Marc, M. Valentinelli, déclare sans hésiter qu'il faut imputer à la fantaisie d'un copiste le titre lu par M. Mone dans son manuscrit de Reichenau[1].

L'*Oratio* nous est fournie par le n° 3639 (fol. 118) de la Bibliothèque nationale, et en voici la première strophe :

Mole pressus hujus miseriæ,
In qua sede, privatus gloriæ,
Pœnas luo primæ superbiæ,
Ad te clamo, fons indulgentiæ,
In qua sola spem ponunt veniæ
. . Desolati.

Cette oraison porte, dans ce n° 3639, le nom de saint Bernard; mais c'est encore un manuscrit du XV[e] siècle, et dans le n° 49 de Douai, qui est du XIII[e], elle ne porte aucun nom. Ainsi, pour attribuer l'une et l'autre pièce à saint Bernard, on n'a que des témoignages modernes.

Nous allons maintenant prouver que, même plus anciens, ils seraient sans valeur. Dans la première des deux pièces se lisent ces vers :

Salve, Deo consecrata. . .
Intra matris uterum;
Dono fixa speciali
Ut nec lapsu veniali
Peccares in posterum. . . .

et dans la seconde ceux-ci :

Scio, mater, quod ab infantia,
Omni carens carnis spurcitia,
Sic es sacra respersa gratia. . .

Les auteurs de ces deux pièces tenaient donc pour l'immaculée conception de la Vierge. Or la légende nous apprend que, pour avoir douté de ce mystère, saint Bernard apparut, après sa mort, avec une tache noire, humiliant stigmate qu'il avait, dit-il, bien mérité[2]. C'est là sans doute une légende franciscaine, et nous admettons bien volontiers qu'on a le droit de la tenir pour suspecte. Mais voici le grave témoignage des bé-

[1] Valentinelli, *Bibl. mss. S. Marci*, t. II, p. 91.

[2] *Dormi secure*, part. II, serm. 5, fol. 13 de l'édit. de 1538 et p. 42 de l'édit. de 1612. Voir notre *Mémoire sur les récits d'apparitions*, dans le tome XXVIII, 2[e] partie, des *Mémoires de l'Acad. des inscript.*

nédictins sur les sentiments de saint Bernard touchant le dogme dont il s'agit : « Son orthodoxie scrupuleuse repoussait les nouveautés. Il a même « combattu certaines croyances qui pouvaient sembler pieuses, et qui « depuis ont acquis des partisans, mais qui, récentes au XIIᵉ siècle, ne se « conciliaient point assez avec les traditions antiques. Ainsi, malgré sa « dévotion si éloquente et si tendre pour la sainte Vierge, il soutenait que « le privilège d'avoir été conçu sans tache n'avait jamais pu appartenir « qu'à Jésus-Christ[1]. »

Nous croyons que ces deux pièces, où les intentions littéraires ne manquent pas, quoique la langue en soit peu châtiée, sont postérieures d'un siècle environ à saint Bernard.

XVI. *Antiphonæ de B. Maria.* — On lit à la suite, dans le même nº 3639, plusieurs antiennes bien connues qu'on s'étonne d'y voir pareillement attribuées à l'abbé de Clairvaux. Nous citerons d'abord, au feuillet 218, l'antienne :

Alma Redemptoris mater, quæ pervia cœli
Porta manes,......................

restée, comme on le sait, dans le *Bréviaire*, et qui se chante encore de l'Avent à la Purification. Sans être vraiment classiques, les hexamètres de cette antienne sont toutefois d'un versificateur expérimenté. Mais ce n'est pas saint Bernard. Du Cange doit néanmoins se tromper quand il croit voir une réminiscence de certain vers de cette pièce dans le poème d'Abbon sur le siége de Paris[2]. C'est trop la vieillir. L'auteur en est connu; c'est Hermann Contract, comme l'atteste Jean de Tritenheim, en cela d'accord avec la tradition[3]. Quant à l'attribution de notre manuscrit, elle ne mérite aucune créance, étant d'un copiste postérieur de trois siècles à saint Bernard et beaucoup trop jaloux de grossir le recueil de ses œuvres. Ainsi nous le voyons lui donner encore, au feuillet 143, l'antienne :

Ave, regina cœlorum,
Ave, domina angelorum,

qui se chante pendant le Carême. L'auteur n'est pas désigné par les anciens hymnographes. Si l'un d'eux avait cité saint Bernard, il y aurait

[1] *Hist. littér. de la France*, t. XIII, p. 232. — [2] Du Cange, *Glossar. med. et inf. lat.*, au mot *Salve regina*. Il s'agit sans doute du vers 344. — [3] Joann. a Tritenhem, *Catal. script. eccles.* fol. 64 de l'édit. de 1531.

lieu de rechercher sur quel fondement; mais il n'y a pas ici de recherche à faire; l'attribution du copiste est de pure fantaisie. Au même feuillet, sous le même nom, se lit cette autre antienne, que n'ont connue ni M. Daniel, ni M. Mone :

Ave, Maria, ancilla sanctæ Trinitatis humillima,
Ave, Maria, prælecta Dei Patris sanctissima,
Ave, Maria, sponsa Spiritus Sancti amabilissima.....

Quelle poésie! Au même feuillet :

Ave, Maria, alta stirps lilii castitatis,
Ave, profunda viola vallis humilitatis,
Ave, lata rosa campi divinæ caritatis...

Enfin, au verso :

Est tibi, o piissima, quasi osculum
Imprimere,
Hunc audire
Versiculum :
Ave, Maria, gratia plena. Dominus tecum!...

Mais le nom de saint Bernard a été mis sans raison en tête de ces proses vulgaires. Au titre de saint il a eu ses dévots, surtout parmi les moines, et leur manière de l'honorer a été de lui rapporter tout ce qu'ils trouvaient à leur goût dans le fatras des poèmes anonymes. Si, du moins, leur goût avait été meilleur!

XVII. *Psalterium B. Mariæ.* — Ce psautier de Marie, divisé en sept journées, se compose de cent quatre-vingt-neuf strophes, dont voici la première :

Ave, virgo virginum,
Ave, via morum;
Edidisti filium,
Vitam mortuorum,
Qui non in consilium
Abiit impiorum.
Is per te subsidium
Conferat beatorum!...

En citer plus serait abuser du papier blanc. Et, nous le répétons, la pièce a mille cinq cent douze vers ainsi fabriqués. Ce que l'auteur s'est proposé, c'est peut-être de faire louer sa peine. Eh bien, s'il a par hasard

obtenu cet éloge, il ne l'a pas, à notre avis, mérité; quand on ne s'interdit pas les chevilles les plus banales, on fait de tels vers au courant de la plume. Mais il ne s'agit aucunement de saint Bernard. La pièce n'est sous son nom que dans ce n° 36 de Reichenau[1] où nous avons déjà signalé tant de fausses attributions. Celle-ci n'est pas certainement plus admissible.

XVIII. *Dulciloquium B. Bernardi ad B. Virginem.* — Ce long cantique, en trois parties, commence par :

Gaude, sedens in decore,
Semper ardens in amore,
Cujus vultum concupiscunt
Qui amare te addiscunt,
Te solam et non aliam.....

On ne peut se défendre d'être indigné contre le copiste qui s'est permis d'assigner de telles fadaises à saint Bernard. Mais du moins, ce délit n'a-t-il été commis qu'une fois. La pièce n'est, en effet, connue que par le volume de Reichenau que nous avons dû trop souvent citer[2]. Elle est de quelque obscur rimeur du XIVe siècle.

Nous avons enfin achevé notre pénible enquête et l'on en connaît le résultat. S'il ne paraît pas douteux que saint Bernard ait fait des vers, ils sont perdus ou n'ont pas été conservés sous son nom. Voilà notre très ferme conclusion, et nous souhaitons qu'elle soit généralement acceptée. C'est un souhait que nous inspire l'intérêt que nous portons, que nous devons porter à l'honneur de saint Bernard.

B. HAURÉAU.

[1] Mone, *Hymni latini*, t. II, p. 256. — [2] *Id., ibid.*

Les théâtres d'automates en Grèce au II^e siècle avant l'ère chrétienne, d'après les Αὐτοματοποιητικά *d'Héron d'Alexandrie, par M. Victor Prou, ingénieur civil.* (Extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 1^re série, t. IX, II^e partie.) Paris, 1881.

L'antiquité grecque nous a laissé un assez grand nombre de livres techniques dont les littérateurs et même les philologues ne s'occupent guère. M. Victor Prou, ingénieur civil, a bien mérité de cette partie négligée de la littérature grecque, en publiant la seconde et la plus intéressante partie des Αὐτοματοποιητικά d'Héron d'Alexandrie, celle qui a pour titre : Περὶ τῶν σ7ατῶν αὐτομάτων. Cette édition est presque une *editio princeps;* car celle que Thévenot donna, en 1693, dans son recueil des *Mathemathici veteres,* laisse infiniment à désirer.

M. Prou a établi le texte grec sur la collation de sept manuscrits de la Bibliothèque nationale; il a placé en bas du texte une traduction française et des notes philologiques, et il l'a fait précéder d'une double introduction historique et technique. C'est dans cette dernière partie qu'il examine et explique les appareils moteurs des automates d'Héron avec la compétence d'un homme profondément versé dans la mécanique : il fallait être à la fois, comme M. Prou, ingénieur et helléniste, pour mener à bonne fin un travail de ce genre. Nos observations ne porteront que sur ce que l'on peut comprendre de l'ouvrage sans être ingénieur.

Héron d'Alexandrie enseigne la manière de construire ce que l'on peut appeler avec M. Prou des «théâtres d'automates.» Par le fait, il s'agit de mettre sous les yeux des spectateurs une série de tableaux mouvants, représentant les actes principaux d'une action intéressante. Le sujet choisi est le retour dans la Grèce des héros qui avaient combattu à Troie et la fameuse tempête que leur flotte essuya sur la côte de l'Eubée. Voici la suite des tableaux :

1° Les Grecs réparent leurs navires (c'est là le sens d'ἐπισκευάζοντες τὰς ναῦς) : on voit douze ouvriers à l'œuvre.

2° Les navires sont mis à flot.

3° Les vaisseaux défilent : on voit des dauphins s'ébattre autour d'eux et la mer devenir houleuse.

4° On voit Nauplios, une torche à la main, et Athéna à côté de lui.

L'homme et la déesse s'associent pour un même acte de vengeance. Nauplios fait expier aux Grecs la mort de son fils Palamède en les attirant par un signal trompeur près des rochers de Capharée; Athéna punit les excès impies commis par les vainqueurs après la prise de la ville.

5° Les vaisseaux font naufrage; Ajax nage dans les flots, est frappé de la foudre et disparaît.

L'auteur désigne lui-même ce sujet comme la fable de Nauplios, titre qui s'accorde avec celui de plusieurs tragédies perdues, le *Ναύπλιος πυρκαεύς* de Sophocle, le *Ναύπλιος* de Philoclès, le *Ναύπλιος* d'Astydamas. Le troisième tableau rappelle un fragment de Pacuvius[1] dans lequel le retour des Grecs est décrit avec les mêmes détails :

> Profectione læti piscium lasciviam
> Intuentur, nec tuendi capere satietas potest:
> Interea, prope jam occidente sole, inhorrescit mare...

Les poissons en question sont évidemment des dauphins, et c'est avec raison que l'on a rapproché de ce fragment cet autre vers de Pacuvius cité par Quintilien[2] :

> Nerei repandirostrum, incurvicervicum pecus.

Citons textuellement les lignes correspondantes d'Héron : *Παρέπλεον αἱ νῆες σ7ολοδρομοῦσαι... Παρεκολύμϐων δὲ καὶ δελφῖνες, ὁτὲ μὲν εἰς τὴν θάλασσαν καταδυόμενοι, ὁτὲ δὲ φαινόμενοι* (*piscium lascivia*), *καθάπερ ἐπὶ τῆς ἀληθείας. Καὶ μικρὸν* (lisez *Κατὰ μικρὸν*) *δ' ἐφαίνετο χειμέριος ἡ θάλασσα* (*inhorrescit mare*) *καὶ αἱ νῆες ἔτρεχον συνεχῶς.*

On suppose le fragment de Pacuvius tiré du *Teucer* de ce poète, et cela est très probable. Le poète latin a pu trouver le modèle de ce récit soit dans le *Teukros*, soit dans le *Nauplios* de Sophocle; il se peut aussi qu'il ait écrit lui-même un *Nauplius*. Quoi qu'il en soit, le tableau mouvant de l'ingénieur alexandrin répondait à un récit de tragédie. Il faut en dire autant du cinquième et dernier tableau, le naufrage des Grecs et la mort d'Ajax. Le quatrième est le seul qui pourrait être inspiré, non par un récit, mais par une scène dialoguée de la tragédie. Le rapprochement de la déesse et du mortel, qui, obéissant à des motifs différents, ayant chacun à venger une injure, s'associent et conspirent en quelque sorte pour perdre la flotte des Grecs, a quelque chose de saisissant, et l'on peut faire à Sophocle l'honneur de cette invention.

[1] *Frag. ex incertis fabulis*, XLV, Ribbeck. — [2] *Instit. orat.*, I, v, 67.

C'est ainsi qu'on voit, au début d'une de ses tragédies conservées, la même Athéné paraître à côté d'Ulysse, son allié contre le grand Ajax, fils de Télamon.

L'idée des deux premiers tableaux, le chantier naval et le départ de la flotte, appartient certainement à Héron. Ces faits, antérieurs à l'action principale et qui se passent dans un autre lieu, devaient rester en dehors du drame; mais ils convenaient à l'ingénieur qui ne s'adressait qu'aux yeux de son public, et qui cherchait des sujets où pût briller son art de construire des tableaux mouvants. Ces représentations pouvaient être accompagnées de quelques paroles explicatives, peut-être d'un peu de musique. Mais on ne saurait admettre que les figures peintes sur ces tableaux aient pris la parole, je veux dire qu'on ait parlé pour elles; le quatrième tableau, celui de Nauplios et d'Athéna, est le seul qui pourrait se prêter à cette hypothèse.

Ce serait donc une illusion de croire que la suite des tableaux de l'ingénieur alexandrin puisse jeter quelque jour sur l'économie de la pièce du poète attique. Les conditions du spectacle dramatique et du spectacle mécanique sont trop différentes, et, à une seule exception près, nous devons nous attendre à ne trouver dans ce dernier que le souvenir de quelques faits que la tragédie ne pouvait montrer et qu'elle se bornait à rappeler brièvement ou à décrire au moyen de récits.

Cependant il y a cinq tableaux, et ce nombre n'est peut-être pas sans rapport (M. Prou a raison de le penser) avec la division usuelle des tragédies. En effet, la règle des cinq actes n'a pas été inventée par Horace, et l'on ne se trompera pas en la faisant remonter aux Grecs. La plupart des tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, ont trois actes (*ἐπεισόδια*) intermédiaires entre le premier acte, désigné par le nom de *prologue*, et le dernier, qu'on appelait *exode*. Les comédies de Ménandre étaient coupées par quatre intermèdes, et il en était probablement de même des tragédies de la période alexandrine[1]. Cependant, si le nombre de cinq tableaux concorde avec la tradition du théâtre proprement dit, la ressemblance s'arrête là, le sujet de ces tableaux ne répond point, nous l'avons vu, et ne peut répondre à la suite d'une action tragique.

Il y a toutefois une distinction à faire entre le théâtre d'Athènes au siècle de Périclès et le théâtre d'Alexandrie sous le règne des Ptolémées. Le public mêlé et cosmopolite de cette capitale ressemblait, on peut le croire, au public qui fréquentait le théâtre de Rome du temps de Jules

[1] Voyez *La règle des trois acteurs dans les tragédies de Sénèque* (*Revue archéologique*, 1865, janvier).

César et d'Auguste. On connaît les plaintes d'Horace sur la décadence du théâtre et la dépravation du goût[1]. Le peuple demandait des pièces à grand spectacle, des combats de fantassins et de cavaliers, d'interminables processions triomphales. Cicéron se plaignait déjà dans sa vieillesse des mêmes signes de mauvais goût : entre autres, il parle de centaines de mules que l'on fit paraître sur le théâtre à une représentation de la *Clytemnestre* d'Attius[2]. C'était évidemment un spectacle auquel le poète n'avait pas pensé, et que le régisseur désigné par Pompée ajoutait à la scène d'Agamemnon rentrant victorieux dans Argos. Nous avons moins de données sur le théâtre d'Alexandrie; cependant le scholiaste d'Euripide rapporte un fait absolument semblable à celui dont se plaint Cicéron.

Au début de l'*Oreste* d'Euripide, Électre, qui prononce le prologue, raconte qu'Hélène, de retour de Troie, est rentrée dans le palais pendant la nuit. En remontant ce drame à Alexandrie, on eut l'idée d'ajouter un spectacle pompeux[3] : ce que l'Électre d'Euripide se bornait à raconter, fut mis sous les yeux des spectateurs, et avant le prologue il y eut une scène muette représentant la rentrée triomphale d'Hélène au milieu des dépouilles de Troie. Le poète Lycophron donna une tragédie portant le titre de *Nauplios;* nous n'en savons rien, si ce n'est que c'était un remaniement (*διασκευή*)[4]. Si Lycophron accommodait la tragédie de Sophocle au goût de son siècle, on peut croire qu'il chercha l'occasion d'amuser les yeux du public. Le soin que des ingénieurs distingués tels que Philon de Byzance et Héron d'Alexandrie mirent à construire des théâtres automatiques et à en décrire les procédés est un indice du même goût.

Arrivons à la constitution du texte. La question critique la plus importante est celle que soulève le commencement du chapitre v, dans lequel se trouvent décrits la construction du théâtre et le mécanisme servant à ouvrir et à fermer les portes du tableau. Les deux chapitres précédents contiennent, le troisième, la suite des sujets représentés dans les cinq tableaux, le quatrième, les procédés mécaniques employés pour le premier tableau. Il faut transcrire la fin du troisième chapitre, c'est-à-dire le sujet du cinquième et dernier tableau : Κλεισθέντος δὲ πάλιν καὶ

[1] *Épître à Auguste*, v. 137 sqq.

[2] Cicéron, *Ad. Famil.*, VII, 1.

[3] Voy. l'ancienne scholie sur le vers 58 de l'*Oreste*.

[4] Voyez Suidas, article Λυκόφρων. Bernhardy, *Griech. Litterat.*, II, II, p. 75 (71), croit, avec Fabricius, que les mots διασκευὴ δ'ἐστὶν ὁ Ναύπλιος indiquent que le *Nauplios* de Lycophron n'existait plus qu'en seconde édition. Je m'en tiens à l'explication la plus naturelle, qui est celle de Welcker, *Die griech. Tragödien*, p. 1257.

ἀνοιχθέντος, ἡ τῶν νεῶν ἔκπλωσις ἐφαίνετο καὶ ὁ Αἴας νηχόμενος, μηχανή τε [*καὶ*] *ἄνωθεν τοῦ πίνακος ἐξήρθη καὶ, βροντῆς γενομένης, ἐν αὐτῷ τῷ πίνακι*[1] *κεραυνὸς ἔπεσεν ἐπὶ τὸν Αἴαντα, καὶ ἠφανίσθη αὐτοῦ τὸ ζώδιον. Καὶ οὕτω κλεισθέντος καταστροφὴν εἶχεν ὁ μῦθος.* Suit le quatrième chapitre, les détails techniques sur le chantier naval, représenté dans le premier tableau. Puis le cinquième chapitre commence par le texte suivant, dont les premiers mots seulement se rattachent au contenu du quatrième chapitre : *Τὰ μὲν οὖν περὶ τοὺς τεκτονεύοντας οὕτως τῷ πίνακι κεραυνὸς ἐπὶ τὸν Αἴαντα, καὶ ἠφανίσθη αὐτὸ* (*sic*) *τὸ ζώδιον· καὶ οὕτω δὲ κλεισθέντος, καταστροφὴν εἶχεν ὁ μῦθος. Ἡ μὲν οὖν διάθεσις ἦν τοιαύτη· κατασκευάζειν δὲ δεῖ κ. τ. λ.*

Les copistes ont déjà fait remarquer que le discours ne se suit pas (*οὐκ ἔστι συνεχὴς ὁ λόγος οὗτος*), et ils ont indiqué une lacune après *τῷ πίνακι*. Le dernier éditeur écrit *ἐν τῷ πίνακι*, écarte, comme de raison, les autres mots tirés du troisième chapitre, et les remplace par un supplément de deux lignes destiné à combler la lacune. Le mal est que ni ce supplément ni aucun autre ne peut remédier à l'incohérence du discours. Les mots *ἡ μὲν οὖν διάθεσις ἦν τοιαύτη* ont un sens que l'on ne saurait éluder. Les particules *μὲν οὖν*, ainsi que la particule *δὲ* dans le membre de phrase suivant, indiquent que l'auteur se réfère au sujet traité précédemment. Cela constitue un double emploi : car il vient de s'y référer en écrivant *τὰ μὲν οὖν περὶ τοὺς τεκτονεύοντας*. Supposera-t-on l'omission de tout un chapitre? Mais le plan de l'ouvrage est complet, M. Prou l'a démontré.

C'est ce plan qui va nous aider à rétablir le texte. Dans l'ordonnance actuelle, on l'a vu, le mécanisme de l'ouverture et de la fermeture des portes est intercalé entre le mécanisme du premier et celui du deuxième tableau. Or il est évident qu'il faut ouvrir les portes dès l'abord, afin de faire voir le premier tableau, et il conviendrait, ce semble, d'exposer les mouvements automatiques des portes avant de donner des détails sur le premier tableau, immédiatement après l'indication sommaire de l'ensemble de la représentation. Plaçons donc le chapitre v, sauf les premiers mots, à la suite du chapitre III. Le manuscrit lui-même nous y autorise, puisqu'il répète les dernières lignes de ce chapitre avant les mots : *Ἡ μὲν οὖν διάθεσις ἦν τοιαύτη· κατασκευάζειν δὲ δεῖ .....*, mots qui forment la transition la plus convenable du sujet de ce chapitre à la construction du théâtre, de son plancher, de ses portes.

[1] Il faut placer la virgule avant *ἐν αὐτῷ τῷ πίνακι*, non après ces mots. Cela est assez clair pour qu'il soit presque inutile de renvoyer au passage parallèle *ὅ τε κεραυνὸς ἐν τῷ πίνακι πεσεῖται*, x, 3.

Le chapitre v, devenu le quatrième, se termine ainsi : *Ὅταν οὖν ἡ ἀρχὴ τῆς σπάρτου, ἐφ' ἧς ἐσῖὶ τὸ Κ, ἐκδεθεῖσα τῇ λείᾳ ἕλκηται, πράως ἀνοίξει καὶ κλείσει τὸν πίνακα, χρόνους καὶ διαλείμματα διδοῦσα.* Au moyen d'un petit supplément, que nous suggèrent les formules de transition familières à notre auteur, nous rattacherons à ces mots le début, évidemment tronqué, du chapitre iv, qui deviendra le cinquième chapitre. Voici comment nous voudrions écrire ce début, assez maltraité par les copistes : [*Καὶ ταῦτα μὲν*] *οὕτω γίνεται. Γινομένης* (lisez *γενομένης δὲ*) *τῆς πρώτης ἀνοίξεως, ἡμῖν ἐσῖί πως* (mots gâtés, que je ne parviens pas à corriger plausiblement) *φανῆναι ζῴδια τεκταίνοντα, περιεμφανίσαι δὲ* (lisez *περὶ ὧν ἐμφανίσαι δεῖ*) *τίνι τρόπῳ τὴν κίνησιν λαμβάνει.* Justifions la dernière correction. Le composé *περιεμφανίσαι* n'est pas grec; l'omission de *ων* avant *εμ* se comprend aisément; enfin le sens ne permet pas de coordonner les deux infinitifs *φανῆναι*, qui se rapportent à la représentation, et *ἐμφανίσαι*, qui désigne l'exposition didactique des procédés.

Après la fin de ce chapitre, on lit dans le texte les premiers mots de l'ancien chapitre v : *Τὰ μὲν οὖν περὶ τοὺς τεκτονεύοντας οὕτως.* C'est après ces mots que se trouvent, on s'en souvient, les lignes répétées par les copistes et le morceau qui s'y rattache et que nous avons transposé. Nous arrivons donc au commencement du chapitre vi, et il suffira d'insérer le verbe *γίνεται*, pour passer des mots que nous venons de transcrire à : *Κλεισθέντος δὲ καὶ μετὰ ταῦτ' ἀνοιχθέντος, δεῖ τοὺς μὲν τεκτονεύοντας μηκέτι φαίνεσθαι, τὰς δὲ ναῦς καθελκομένας. Γίνεται οὖν καὶ τοῦτο καθὼς μέλλομεν λέγειν.*

Notre transposition est, on le voit, des plus simples; elle est autorisée, jusqu'à un certain point, par l'erreur même des copistes, et elle fait succéder au désordre actuel un ordre des matières satisfaisant. Montrons maintenant que cet ordre était bien réellement celui que l'auteur s'était proposé de suivre. Il suffira de citer le passage dans lequel il définit le problème mécanique à résoudre. Ce passage se trouve au chapitre ii, section ii, et le même ordre y est nettement indiqué.

Τὸ δὲ πρόβλημά ἐσῖι τοιοῦτο, ὥσῖε, πίνακος ἐπιτεθέντος ἐπί τι κιόνιον ξύλινον, ἀνοιχθῆναί τε αὐτόματον καὶ τὰ ἐν αὐτῷ ἐζωγραφημένα φαίνεσθαι κινούμενα, πρὸς λόγον τῆς ὑποκειμένης διαθέσεως· καί, πάλιν κλεισθέντος αὐτομάτου, διαγενέσθαι ὀλίγον παντελῶς χρόνον καὶ ἀνοιχθέντος φαίνεσθαι, ἀλλὰ (lisez *φαίνεσθαι ἄλλα*) *τὰ ἐν αὐτῷ γεγραμμένα καὶ εἰς τὸ δυνατὸν πάλιν τὰ αὐτὰ* (lisez *πάλιν ταῦτα*) *ἤ τιν' αὐτῶν κινεῖσθαι, καὶ τοῦτο πάλιν πλεονάκις γενέσθαι· καὶ ἐκτὸς τῶν πινάκων ἢ μηχανὰς ἐρρωμένας φαίνεσθαι καὶ περιαγομένας ἢ ἄλλας τινὰς κινήσεις.* Le sens de la dernière phrase ne peut

se rétablir par des corrections aussi faciles que celles que nous introduisons dans les phrases précédentes. On accordera que le verbe *φαίνεσθαι* est répété par distraction : il était de mise plus haut, où il s'agissait des tableaux exposés à la vue des spectateurs; mais il ne peut s'appliquer aux machines, qui doivent rester cachées à leurs yeux. De plus, les particules *ἢ* et *καί* sont jetées au hasard, et le dernier membre de phrase est incomplet. Nous proposons d'écrire : *καὶ ἐκτὸς τῶν πινάκων μηχανὰς ἐρρωμένας Φέρεσθαι ἢ περιαγομένας ἢ ἄλλας τινὰς* [*κινουμένας*] *κινήσεις.*

Quant à la solution de ce problème, bornons-nous à dire que tous les tableaux ont des parties mobiles qui sont mises en mouvement par des moyens mécaniques, et que le premier est peint sur le bois même, les autres sur des morceaux de toile ou de papyrus, qu'on fait descendre en temps opportun et qui couvrent le bois comme des rideaux. Ces rideaux sont appelés *τὰ ἐπικαλύπτοντα* et opposés au bois, *τὸ ἔδαφος τοῦ πίνακος.* Ainsi quand Héron dit que les figures du premier tableau doivent être peintes *ἐν τῷ ἐδάφει τοῦ πίνακος* (ch. IV, § 1), il n'entend pas le bas du tableau (comment les douze ouvriers qu'on y voyait disposés sur trois rangs et qui formaient le tableau tout entier, n'en auraient-ils occupé que la base?), mais il indique que la première scène était peinte sur le bois même du *πίναξ*. La locution *τὸ ἔδαφος τοῦ πίνακος* revient plusieurs fois dans ce traité, et le sens que nous y attachons résulte de tous les passages intelligibles et conservés sans altération.

Ajoutons encore quelques observations critiques à celles qui précèdent. Malgré les efforts de M. Prou, le texte, on l'a vu, peut encore être amélioré, et il s'en faut de beaucoup qu'il soit partout d'une clarté et d'une correction parfaites. Le lecteur est arrêté dès les premiers mots. D'abord l'auteur rappelle rapidement le sujet de la première partie de l'ouvrage, les automates à siège mobile (*τὰ ὑπάγοντα αὐτόματα*). Là se trouve la phrase : *Εὐκόπως καὶ ἀκινδύνως καὶ ξένως παρὰ τὰ πρὸ ἡμῶν ἀναγεγραμμένα κατακεχωρήκαμεν. Étrangement, ξένως*, est fort étrange; j'aimerais mieux *καινῶς*. Le verbe *καταχωρεῖν* est inadmissible. Un peu plus bas M. Prou y a substitué avec raison *καταχωρίζειν* (mettre en son lieu, à sa place); ici, il s'est sagement abstenu de faire la même correction. Je ne sais ce que l'auteur avait mis, peut-être *μετακεχειρίκαμεν* : il s'agit de l'appareil inventé par Héron et de la manière de le mettre en mouvement.

Ensuite l'auteur passe au sujet qu'il va traiter, les automates à siège fixe : *Περὶ δὲ τῶν σlατῶν αὐτομάτων βουλόμεθα ἐπιγράφειν, καινότερόν τι καὶ βέλτιον τῶν πρὸ ἡμῶν, ἅμα καὶ πρὸς διδασκαλίαν ἁρμόζον, οὐδὲν εὕρομεν τῶν ὑπὸ Φίλωνος τοῦ Βυζαντίου ἀναγεγραμμένων.* Le dernier éditeur a vu

qu'il fallait rattacher les comparatifs *καινότερον* et *βέλτιον*, ainsi que *ἁρμόζον*, à *οὐδὲν εὕρομεν*, au lieu de les faire entrer dans le membre de phrase précédent, comme on avait fait avant lui. Il a bien établi le sens général du passage; les corrections qu'il y introduit nous semblent moins heureuses. Pour lier les deux membres de phrase, il substitue *καινότερον δὲ* à *καινότερόν τι*. Mais, sans le pronom indéfini, qui gouverne *τῶν πρὸ ἡμῶν*, il est bien difficile de se rendre compte de ce génitif. Héron dit que, parmi les écrits de ses devanciers, il n'a rien trouvé de plus neuf ni de meilleur que l'ouvrage de Philon. Ne nous étonnons pas de voir *τι* suivi d'*οὐδέν* : c'est là un hellénisme que l'on trouve chez les meilleurs auteurs. Voy. Platon, *Phédon*, p. 65, E : *Μήτε τινὰ ἄλλην αἴσθησιν ἐφέλκων μηδεμίαν μετὰ τοῦ λογισμοῦ*. Faut-il donc écrire *καινότερον δέ τι*? Je ne le pense pas : le discours ne marcherait pas naturellement, et le présent *βουλόμεθα* ne s'accorderait pas avec l'aoriste *εὕρομεν*. Quant à *ἐπιγράφειν*, cette leçon n'offre pas de sens ici; *ἔτι γράφειν*, mis dans le texte par M. Prou, ne serait correct que si l'auteur avait déjà écrit précédemment sur les *σ7ατὰ αὐτόματα*. Ce qu'il y aurait de plus conforme à l'usage, ce serait *βουλόμενοι γράφειν*[1] ou *βουλόμενοι συγγράφειν*.

Un peu plus bas, dans le § 3 du chapitre I, on lit : *Πολλῶν δὲ οὐσῶν τῶν ἐν τῇ διαθέσει ὑποσχέσεων, ἴσως ἔλαθεν ἀναγράφοντα αὐτήν*. Le sens exige *αὔτη*. — Ch. II, § 3, il faut insérer un mot, omis parce qu'il se termine par les mêmes lettres que le mot précédent : *καὶ μετὰ ⟨ταῦτα⟩ τὴν κατασκευὴν ἐμφανιοῦμεν*. — Quelquefois nous jugeons le texte des manuscrits préférable aux conjectures de l'éditeur. Au chap. I, § 3, il convient de rétablir la leçon traditionnelle en insérant deux lettres et en changeant la ponctuation : *Πολλοῖς γὰρ συντάγμασι περιτυχόντες, οὐχ εὕρομεν τοῦθ' ἀναγεγραμμένον. Καθὼς δόξει* (lisez *ἀναγεγραμμένον καθαρῶς. Δόξει*) *τις ἡμᾶς, κατατρέχοντας τοῦ Φίλωνος, διαβάλλειν αὐτὸν ὡς μὴ δεδυνημένον τὴν ὑπόσχεσιν ἀπαρτίσαι· ἀλλ' οὐχ οὕτως ἔχει*. M. Prou donne à tort *κακῶς λέξει* et *ἀπαρτίσθαι*. On peut encore moins approuver que, dans la phrase *ὁ Ναύπλιος τὸν πυρσὸν ἐξηρκώς*, le participe *ἐξηρκώς*, qui est le mot juste, ait été remplacé par *ἐξηρηκώς*, au chap. III, § 3, et au chap. IX, § 1; ou *ἐξ ἐλαφρῶν κεράτων*, qui est très bon, changé en *ἐξ ἐλαφῶν* (pour *ἐλαφείων*?) *κεράτων*, au chap. IV, § 1.

Les observations qui précèdent ne portent que sur une petite partie

[1] Au moment de corriger les épreuves je vois avec plaisir que je me suis rencontré, pour cette conjecture, avec Frédéric Haase, qui l'avait proposée dans une notice sur Philon de Byzance. Je tire ce renseignement d'un article du très regretté Charles Graux (*Revue de philologie*, 1876, p. 99).

du traité de l'ingénieur alexandrin, celle qui n'échappe pas à notre compétence : ce sont les observations d'un ignorant. Grâce à ses connaissances spéciales, M. Prou a pu élucider la partie technique de l'ouvrage, de beaucoup la plus importante et la plus difficile à comprendre. Il a cherché à déterminer la valeur des termes grecs, les a rendus par des termes français; il a expliqué le mécanisme et dessiné toutes les parties de l'appareil. Un simple philologue n'aurait pu faire un tel travail : remercions M. Prou de l'avoir entrepris et de s'en être acquitté si consciencieusement.

HENRI WEIL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 6 juillet 1882, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Mézières, directeur.

M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, a ouvert la séance en donnant lecture de son rapport sur les concours de l'année 1881. Après cette lecture, la proclamation des prix décernés et des prix proposés par l'Académie a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 « Éloge de Rotrou. » Le prix n'a pas été décerné. Une mention honorable avec une médaille de 1,000 francs a été accordée à M. Félix Hémon, professeur de rhétorique au lycée de Brest.

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné cinq prix de 2,500 francs chacun : à M Léon Ollé-Laprune, auteur d'un ouvrage intitulé : *De la Certitude morale*, 1 vol. in-8°; à M. Albert Duruy, auteur d'un ouvrage intitulé : *L'Instruction publique et la Révolution*, 1 vol. in-8°; à

M. Raoul Frary, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Péril national*, 1 vol. in-12; à M. Frédéric Masson, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Marquis de Grignan*, 1 vol. in-8°; à M. Anatole France, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Crime de Sylvestre Bonnard*, 1 vol. in-12.

Deux prix de 2,000 francs chacun : à M. Victor Guérin, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Terre sainte*, 1 vol. gr. in-4°; à M. H. Lafontaine, auteur d'un ouvrage intitulé : *Petites Misères*.

Un prix de 1,500 francs à M. Auguste Dorchain, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *La Jeunesse pensive*, 1 vol. in-12.

Prix Gobert. — Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné le grand prix de la fondation Gobert à M. A. Chéruel, pour son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, 4 vol. in-8°, et pour le premier volume de son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

Le second prix de la même fondation a été maintenu à M. Berthold Zeller, pour ses deux ouvrages intitulés : *Richelieu et les ministres de Louis XIII* (1621-1624), 1 vol. in-8°; — *Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline*, 1 vol. in-8°.

Prix Thérouanne. — Le prix Thérouanne, de la valeur de 4,000 francs, a été ainsi réparti : 1° un prix de 2,000 francs, à M. Henri Forneron, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de Philippe II*, 4 vol. in-8°; 2° un prix de 1,000 francs, à M. le comte Hector de la Ferrière, pour son *Introduction à la publication des lettres de Catherine de Médicis*, 1 vol. in-4°; 3° un prix de 1,000 francs, à M. le comte de Luçay, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, 1 vol. in-8°.

Prix Bordin. — Le prix Bordin, de la valeur de 3,000 francs, a été ainsi réparti : 1° un prix de 2,500 francs a été décerné à M. Albert Vandal, auteur d'un ouvrage intitulé : *Louis XV et Élisabeth de Russie*, 1 vol. in-8°; 2° une médaille d'or de la valeur de 500 francs a été accordée à M. Georges Pallain, pour la publication, avec préface, éclaircissements et notes, de la *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, 1 vol. in-8°.

Prix Marcelin Guérin. — Ce prix a été décerné, par portions égales de 1,000 fr. : à M. Charles Yriarte, auteur d'un ouvrage intitulé : *Un condottiere au XV^e siècle*. Rimini, 1 vol. in-4°; à M. Ernest Daudet, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la révolution* (1790-1793), 1 vol. in-12; à M. Émile Bos, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Avocats au conseil du roi; Étude sur l'ancien régime judiciaire de la France*, 1 vol. in-8°; à M. Frédéric Godefroy, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française au XIX^e siècle*, 4 vol. in-8°; à M. l'abbé A. Fabre, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Jeunesse de Fléchier*, 2 vol. in-8°; à M. F.-M. Luzel, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, 2 vol. in-12.

Prix Langlois. — Le prix Langlois, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. A. Bougot, pour sa traduction de *La Galerie antique, par Philostrate l'Ancien*, 1 vol. in-8°.

Prix Archon-Despérouses. — Le prix Archon-Despérouses, de la valeur de

4,000 francs, a été ainsi réparti : 1° un prix de 2,000 francs à *la Société des anciens textes français*, représentée par son secrétaire, M. Paul Meyer; 2° un prix de 1,000 francs, à MM. Lucien Perey et Gaston Maugras, pour leur *Édition des lettres de l'abbé F. Galiani*, 2 vol. in-8°; 3° un prix de 1,000 francs, à M. Eugène Asse, pour l'ensemble de ses travaux sur *Les Lettres du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle*, 7 vol. in-12.

Prix Vitet. — L'Académie a décerné ce prix, que lui a légué M. Vitet, « pour « être employé comme elle l'entendra, dans l'intérêt des lettres, » à M. Gustave Nadaud.

Prix Maillé-Latour-Landry. — L'Académie a décidé que ce prix serait décerné à M. Léon Cladel, auteur de plusieurs romans.

Prix Lambert. — L'Académie a décidé que ce prix serait décerné à M. Émile Pouvillon, auteur d'un roman intitulé : *Césette*, 1 vol. in-12.

Fondations destinées aux actes de vertu. Prix Montyon. — L'Académie a décerné : deux prix de 2,000 francs : à la dame veuve Péroignez de Villecourt, à Salazie (île de la Réunion); à Mariannette Saint-Martin, à Nay (Basses-Pyrénées).

Deux prix de 1,500 francs à la dame veuve Ruault, à Andigné (Maine-et-Loire); à Marie-Anne Fournier, à Albaret-Sainte-Marie (Lozère).

Huit médailles de 1,000 francs à Louise Maignan, à Saumur (Maine-et-Loire); à la dame veuve Goubert, à Saint-Simon (Cantal); à Aimable-Eugène Rassicot, à Granville (Manche); à Eulalie Durand, à la Poitevinière (Maine-et-Loire); à Léonie Breuil, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 34 (à Paris); à Marie-Catherine Paris, à Dienville (Aube); à Joseph Ponée, à Bréhal (Manche); à Jacques Jollinier, à Nantes (Loire-Inférieure).

Douze médailles de 500 francs à la dame veuve Amblard, à Faremoutiers (Seine-et-Marne); à Bernard Dinnat, à Campagnan (Hérault); à Marie Tillard, à Sainte-Geneviève (Aveyron); à Marie Bouquet, à Estables Lozère; à la dame veuve Labédan, à Auterrive (Gers); à Virginie Leclerc, à Torigni-sur-Vire (Calvados); à Euphémie Flamery, à Fontainebleau (Seine-et-Marne); à Joséphine Perrot, à Lyon; à Fanny Prévost, à Liancourt (Oise); aux époux Blondelot, à Mouy-sur-Seine (Seine-et-Marne); à Marguerite-Virginie Barbé, à Elbeuf (Seine-Inférieure); à la dame veuve Descombes, à Écully (Rhône).

Prix Souriau. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, a été décerné à l'abbé Petitjean, à Herméville (Meuse).

Prix Marie Lasne. — Ces prix, de la valeur de 300 francs chacun, doivent être donnés « de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale. » Ces prix sont attribués : à la dame veuve Baumont à Marseille; à Marianne Laure, à Valbonnes (Alpes-Maritimes); à Rosette Tempère, à Rosière (Haute-Loire); à Marie-Caroline-Bernardine Leclair, à Herqueville (Manche); à Barbe Deloy, à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle); à Antoinette Leguet, à Lyon.

Prix Gémond. — Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à Henri-César Lecroisey, au Havre (Seine-Inférieure).

Prix Laussat. — Ce prix, de la valeur de 400 francs a été décerné à Berthe Riard, à Sanvic (Seine-Inférieure).

Prix anonyme fondé par une personne charitable. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, a été décerné à M. et M[lle] Descemet, à Rome.

PRIX PROPOSÉS.

Prix de poésie à décerner en 1883. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie à décerner en 1881 : « Lamartine. » Le prix n'ayant pas été décerné, le même sujet est remis au concours pour 1883. — Le nombre de vers ne doit pas excéder trois cents.

Les ouvrages présentés pour ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1882.

Prix d'éloquence à décerner en 1884. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1884 : « Discours sur la vie et les œuvres d'Agrippa d'Aubigné. »

Les ouvrages présentés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1883.

Prix Thiers. — L'Académie décernera en 1883 le prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Thiers pour l'*encouragement de la littérature et des travaux historiques*, au meilleur ouvrage d'histoire publié dans les trois années précédentes.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1882.

Prix Halphen. — L'Académie décernera, en 1884, le prix triennal de 1,500 francs, fondé par M. Achille-Edmond Halphen, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que l'*Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Guizot. — L'Académie décernera, en 1884, le prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Guizot. Ce prix, selon les intentions du fondateur, sera décerné au « meilleur ouvrage, publié dans les trois années précédentes, soit sur l'une des grandes « époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la « vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poètes, philosophes, « historiens, orateurs ou critiques érudits. »

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix de M. Jules Janin. — L'Académie décernera, en 1883, le prix triennal de 3,000 francs fondé par M[me] Jules Janin, *à la meilleure traduction d'un ouvrage latin*, publiée dans les trois années précédentes.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1882.

Prix de Jouy. — Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, fondé par M[me] Bain-Boudonville, née de Jouy, sera décerné, en 1883, à l'ouvrage publié dans le cours des années 1881 et 1882. Aux termes du testament, il doit être décerné, tous les deux ans, « à un ouvrage, soit d'observation, soit d'imagination, soit de critique, et ayant pour objet l'étude des mœurs actuelles. »

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1882.

Prix Botta. — M^me^ Botta, de New-York, a fait don à l'Académie française d'une somme de 20,000 francs, dont les revenus doivent être employés à la fondation d'un prix quinquennal. Conformément aux intentions de la fondatrice, l'Académie décernera, en 1883, ce prix de 5,000 francs, au meilleur ouvrage publié en français, *sur la condition des femmes.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1882.

Prix de M. Jean Reynaud. — Ce prix, de la valeur de 10,000 francs, fondé par M^me^ veuve Jean Reynaud, pour honorer la mémoire de son mari, sera décerné, en 1884, « au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de « cinq ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'in- « vention et de nouveauté. Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du con- « cours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement; dans le cas où aucun ouvrage ne « semblerait digne de le mériter entièrement, sa valeur sera délivrée à quelque grande « infortune littéraire. »

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, le discours de M. Mézières, directeur, sur les prix de vertu, a terminé la séance.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 23 juin 1882, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Sénart à la place d'académicien titulaire, vacante par le décès de M. Guessard.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Jouffroy, membre de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture, est décédé à Laval, le 27 juin.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata edidit Joannes Baptista cardinalis Pitra, episcopus Tusculanus, sanctæ ecclesiæ Romanæ bibliothecarius. *Tomus VIII. Nova*

sanctæ Hildegardis opera. Parisiis, A. Jouby et Roger, 1882, grand in-8° de XXIII et 614 pages.

Quoique sainte Hildegarde ait tenu, au XII° siècle, une place considérable dans le monde religieux et littéraire, la meilleure partie de ses œuvres était restée inédite. Le cardinal Pitra en a recueilli, dans diverses bibliothèques de l'Europe, une quantité suffisante pour remplir un gros volume.

Le grand ouvrage mystique qui a le plus contribué à la réputation de sainte Hildegarde comprend trois parties, qu'elle a intitulées : *Scivias* (pour *Scito vias Domini*), *Liber vitæ meritorum* et *Liber divinorum operum.* La première partie a été imprimée en 1513 et la dernière a été comprise, en 1761, dans la réimpression que Mansi a donnée des *Miscellanea* de Baluze; mais la deuxième partie n'avait jamais été publiée. Elle occupe les 244 premières pages du volume que vient de donner le cardinal Pitra.

Les autres écrits de sainte Hildegarde, dont nous devons la connaissance à dom Pitra, sont un commentaire sur les Évangiles, cent quarante-cinq lettres nouvelles, des pièces liturgiques et une compilation médicale qui nous a été conservée par un manuscrit de Copenhague.

L'histoire littéraire aura beaucoup à glaner dans un tel recueil de textes. Il faut particulièrement signaler dans l'appendice de longs extraits d'un poème rythmique que Guibert de Gemblours a composé en l'honneur de saint Martin, et qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles. On y remarque un curieux éloge de l'abbaye de Marmoutier et de l'église Saint-Martin de Tours. Il faut espérer que les fragments publiés par le cardinal Pitra attireront l'attention de quelques amis de l'histoire de Touraine et les décideront à donner une édition complète du poème de Guibert de Gemblours.

Les religions de l'Inde, par A. Barth. Paris, Fischbacher, 1879. 175 pages in-8°.

The religions of India, by A. Barth, member of the Société asiatique of Paris; authorised translation by Rev. J. Wood. London, Trübner, 1882. XXIV-309 pages in-8°.

L'Angleterre est la souveraine de l'Inde au point de vue scientifique comme au point de vue politique; ses savants en ont étudié à tous les points de vue l'histoire, les antiquités, la langue et la religion. Aussi est-ce un grand honneur pour une œuvre étrangère quand la science anglaise juge opportun de se l'approprier par une traduction. C'est le cas de l'*Histoire des religions de l'Inde* de notre compatriote M. Barth.

On a beaucoup écrit sur les religions de l'Inde; mais, comme le sujet est immense, et qu'il s'agit de plusieurs religions qui se sont successivement développées dans un espace de près de trois mille ans, la plupart des érudits choisissaient chacun la partie qui l'intéressait le plus et qu'il avait étudiée de préférence, l'un les temps védiques, l'autre le brahmanisme, un autre le bouddhisme, et plus rarement encore ces religions modernes connues sous le nom général d'*hindouisme.* Mais raconter les phases successives de ces religions qui, malgré leurs différences, tiennent l'une à l'autre par des liens profonds, était une tâche de nature à décourager les plus ambitieux. Aussi nous ne devons l'ouvrage que nous annonçons qu'à une circonstance un peu fortuite. M. Barth avait accepté le labeur ingrat d'écrire l'article *Religions de l'Inde* pour l'*Encyclopédie des sciences religieuses,* que dirige M. Lichtenberger : cet article grossit entre ses mains au point que le tirage à part forme un véritable volume aux pages compactes et serrées.

Depuis la rénovation des études de grammaire comparée, on a beaucoup parlé

des Védas, ces livres sacrés les plus anciens de l'Inde, et l'on en a tiré un grand parti pour la mythologie comparée des peuples de la race indo-européenne ou aryenne. Là comme ailleurs encore quand il s'agit d'études nouvelles, on semble être allé trop loin dans la première ardeur de l'exploration et de la conquête. Le sanscrit nous offre les formes linguistiques les plus anciennes des langues de la famille indo-européenne; on y voyait une forme presque atténuée de la langue parlée par les ancêtres mêmes de notre race. Par un raisonnement analogue, on croyait posséder dans les plus anciens livres de cette langue, dans les Védas, des idées religieuses tout à fait primitives, comme le premier épanouissement de l'âme des Indo-Européens devant les splendeurs de la nature. C'est par les Védas que l'on expliqua les religions de la Grèce et de Rome; on crut être remonté aux premiers âges de l'humanité. C'était une généralisation trop hâtive, et les travaux les plus récents des sanscritistes, les attaques de différents mythologues montrent que l'on n'a pas le droit de conclure d'une façon aussi prompte des croyances des Védas aux croyances primitives de la race indo-européenne. Les Védas ne sont pas l'expansion d'un naturalisme tout primitif; ils ne nous représentent pas la *novitas florida mundi ;* ils sont *une liturgie*, ce qui suppose avant eux un long développement de temps et d'idées.

Dans la préface mise à la traduction anglaise de son livre, M. Barth s'est attaché à mettre en lumière ce point de vue, nouveau encore dans les études mythologiques et qui ruine bien des systèmes : « A un lecteur attentif et au courant des études in« dianistes, il n'échappera pas que mes idées sur les Védas ne sont pas précisément « celles qui sont le plus généralement adoptées. J'y vois une littérature avant tout « sacerdotale, nullement populaire, et cela sans excepter, comme on le fait d'ordi« naire, le Livre des Hymnes, le plus ancien de ces documents. Ni dans la langue « ni dans la pensée du Rig-Véda, je ne saurais trouver le caractère de naïveté primi« tive qu'on se plaît à y voir. Toute cette poésie me semble, au contraire, singuliè« rement raffinée, artificielle, pleine d'allusions et de réticences, de prétention au « mystère et à la théosophie; et la manière dont elle s'exprime me rappelle plus sou« vent la phraséologie en usage parmi de petits groupes d'initiés que le parler poétique « d'une grande communauté. Et ces caractères, je suis obligé de les reconnaître au « recueil entier; non pas qu'ils s'affirment également dans tous les hymnes, car l'ima« gination la plus abstruse a ses moments de simplicité. Mais il est fort peu de ces « chants qui n'en montrent quelque trace; et, en tout cas, il est toujours difficile de « détacher du livre une portion nettement définie qui n'en soit pas affectée. Sous « tous ces rapports, l'esprit du Rig-Véda me paraît se rapprocher plus qu'on n'en « convient d'ordinaire de celui qui prévaut dans les autres recueils védiques et dans « les Brahmanas. Cette conviction, que j'avais exprimée dans toute sa force plus « d'une fois déjà dans la *Revue critique*, j'ai cru devoir ne la produire ici qu'avec « mesure dans un livre d'où la discussion devait autant que possible être exclue. »

Nous insistons sur ce point, non seulement parce qu'il s'agit là de vues encore nouvelles, mais parce que c'est là le côté le plus intéressant des études sanscrites pour l'histoire de l'humanité. Mais le développement des systèmes religieux sur le sol même de l'Inde ne doit pas non plus laisser indifférent l'historien et le philosophe. L'Inde est, en effet, la seule contrée où un peuple de la race aryenne ait, depuis les temps les plus anciens et malgré bien des vicissitudes, conservé ses anciennes croyances, en les transformant et en les modifiant, mais sans subir l'influence des religions des races étrangères.

L'analyse de ce livre demanderait de longs développements : nous nous bornerons à en indiquer la division. Il traite successivement des religions védiques, du

brahmanisme, du bouddhisme, du jaïnisme, de l'hindouisme, c'est-à-dire des religions actuelles de l'Inde. Ces deux dernières parties seront nouvelles pour le lecteur français, moins ignorant des choses brahmaniques et bouddhiques, grâce à diverses publications, parmi lesquelles on ne doit pas oublier ici les études de M. Barthélemy-Saint Hilaire. La clarté que M. Barth sait jeter sur un sujet aussi éloigné et aussi touffu, l'aisance avec laquelle il porte le poids d'une érudition toujours bien informée, font de ce livre une lecture aussi attrayante qu'instructive.

Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, conseiller maître des requêtes, intendant et premier président du parlement de Normandie (1619-1683), par E. O'Reilly, conseiller à la Cour d'appel de Rouen. Rouen, imprimerie Cagniard; Paris, librairie Champion, 1881, 1882, 2 vol. in-8° de 679 et 753 pages.

Né à Lyon en 1619, mort à Paris en 1683, Claude Pellot occupa successivement les fonctions d'intendant de justice à Grenoble, à Poitiers, à Limoges, à Montauban, à Bordeaux, et devint, en 1670, premier président du parlement de Normandie. Dans ces diverses situations, il a joué un rôle considérable et exercé une grande influence, due peut-être moins à ses mérites, d'ailleurs incontestables, qu'à sa constante intimité avec Colbert, son parent par alliance, à qui il devait sa fortune, et dont il fut, pendant de longues années, le confident et l'ami. C'est principalement à la correspondance inédite de ce personnage avec le grand ministre et avec le chancelier Séguier que M. O'Reilly a emprunté les matériaux de son ouvrage. Outre des détails surabondants peut-être et d'un intérêt nécessairement restreint sur la vie privée et la famille de Claude Pellot, on y trouve un exposé très instructif de sa vie publique, de ses relations avec les hommes éminents de son temps, des importantes affaires dont il a été chargé, et cette partie du livre peut être considérée comme une excellente étude, appuyée de documents nouveaux, sur l'administration et sur la justice en France au XVII[e] siècle.

Traité de Géométrie analytique, par M. H. Picquet, capitaine du génie, répétiteur d'analyse à l'École polytechnique, secrétaire de la Société mathématique de France. Paris, Masson, 1882, in-8° de III-612 pages.

Les personnes qui suivent les progrès de la géométrie analytique savent quelles ressources offrent à cette science les nouvelles méthodes d'exposition et d'enseignement. La solution d'un grand nombre de problèmes ne saurait être obtenue par l'emploi exclusif des coordonnées cartésiennes, qu'au prix de calculs longs et pénibles; dans bien des cas, les systèmes trilinéaires, les applications du principe de dualité, les transformations homographiques, présentent des avantages considérables. L'ouvrage de M. Picquet est surtout destiné à répandre ces méthodes.

Le premier livre de la *Géométrie analytique* contient, avec l'étude de la ligne droite et du point, l'exposition de la dualité et de l'homographie. Après avoir considéré, dans le second livre, les propriétés générales des courbes, l'auteur traite des courbes du second degré. On trouvera dans cette partie de l'ouvrage la théorie complète de l'involution et la démonstration des théorèmes relatifs à deux coniques ou à des systèmes de coniques. Le quatrième livre a pour objet l'étude des coordonnées polaires et la construction des courbes algébriques. Chaque chapitre contient un excellent choix de sujets d'exercices, théorèmes à démontrer, lieux géométriques à déterminer, courbes à construire.

Cet ouvrage si complet s'adresse surtout aux savants et aux membres de l'enseignement public; toutefois il rendra d'importants services aux élèves de nos écoles spéciales ainsi qu'aux étudiants qui se préparent à ces écoles.

Esquisse sommaire de la mythologie slave, par Louis Leger, professeur à l'École des langues orientales, Paris, Leroux, 1882, in-8°, 24 pages.

Cette esquisse est fort courte; mais la mythologie slave elle-même, nous parlons de l'époque ancienne et païenne, se réduit à peu de chose. Les Slaves païens n'avaient pas de littérature écrite : le peu que l'on puisse recueillir sur ce sujet se résume en quelques mots des premiers écrivains chrétiens.

Comme toutes les religions anciennes, la religion des anciens slaves reposait sur le culte des phénomènes et des forces de la nature, de l'été et de l'hiver, du jour et de la nuit, de la vie et de la mort. On voit apparaître la mention spéciale de plusieurs dieux particuliers qui semblent avoir été les plus importants de ce panthéon, et d'un dieu supérieur du ciel, maître du tonnerre. Encore, ces rares textes présentant un caractère local, on ne saurait transporter d'une branche de la famille slave à une autre le dieux que nomment les différents chroniqueurs. C'est pour les Slaves de l'Elbe, en contact immédiat avec les Allemands, que les renseignements sont le moins pauvres. On connaît par là le culte de Svantovit et son temple dans l'île de Rügen, et celui de Triglav, adoré à Stettin et à Wollin.

C'est évidemment à l'époque ancienne et païenne qu'il faut rattacher les croyances et superstitions populaires encore en vogue chez les peuples slaves; mais cette « basse « mythologie, » comme on dit aujourd'hui, est un peu partout la même, et nulle part elle ne présente ce caractère synthétique qui constitue une religion proprement dite.

La brochure de M. Leger résume en termes fort clairs, et d'une façon très intéressante, ce que l'on sait aujourd'hui sur cette obscure question. Il met en garde contre certains documents apocryphes sur lesquels on a souvent eu le tort de s'appuyer, et il termine par une utile bibliographie des ouvrages à consulter pour une étude plus approfondie du sujet.

Essai sur le verbe néo-celtique, en irlandais ancien et dans les dialectes modernes; son caractère, ses transformations, par J. Loth, agrégé de l'Université, élève diplômé de l'École des hautes études. Paris, Leroux, 1882, VI-92 pages, in-8°.

Ce travail, dédié à M. Gaidoz, montre que les études celtiques s'implantent définitivement en France. L'objet de M. Loth a été de rechercher les lois psychologiques qui ont présidé au développement des formations verbales dans les langues celtiques modernes. Les différents procédés par lesquels le génie instinctif de la langue a réparé l'usure des formes anciennes sont aussi intéressants pour la philosophie du langage que pour l'histoire des langues celtiques elles-mêmes.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et C^ie^, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1882.

La vraie conscience, par *Francisque Bouillier, membre de l'Institut.* 1 vol. in-18 de VIII-320 pages. Librairie Hachette et C^ie^, Paris, 1882.

Voici en quels termes M. Bouillier lui-même nous expose, dans sa préface, l'origine et le but du livre qu'il vient de mettre au jour : « Ce « livre n'est pas entièrement nouveau; il y a déjà plus de dix ans, nous « avons publié un petit volume intitulé : *De la conscience en psychologie et* « *en morale*, où nous avons traité quelques-unes des questions sur les- « quelles nous revenons aujourd'hui, après avoir tâché de mettre le temps « à profit pour les approfondir davantage, pour répondre à de nouvelles « objections et à de nouveaux adversaires dans le camp toujours plus « nombreux des associationnistes et des physiologistes. »

Je me hâte de dire que M. Bouillier, contre l'habitude de la grande majorité des auteurs, nous donne beaucoup plus qu'il ne nous promet, et que son œuvre est plus nouvelle qu'il ne veut nous le laisser croire. La philosophie proprement dite, la discussion des plus hautes questions de psychologie et de morale n'y tient pas moins de place que la polémique ou la critique, et cette critique elle-même ne s'adresse pas seulement à l'école anglaise contemporaine, qui fait de l'esprit humain une simple association de phénomènes, et à certains physiologistes qui mettent le cerveau à la place de l'âme, mais à tous les systèmes anciens et modernes, surtout modernes, surtout contemporains, qui méconnaissent l'unité et l'autorité de la conscience. Si un ouvrage qui traite de matières aussi graves pouvait être considéré comme un écrit de circon-

stance, je donnerais volontiers cette qualification au volume de M. Bouillier.

La conscience, pour M. Bouillier, comme pour tous les philosophes anciens et modernes, à l'exception de l'école écossaise, n'est pas une faculté distincte, ni un mode particulier de l'esprit humain; elle entre dans toutes les facultés que notre esprit s'attribue ou dont il se sait doué; elle fait partie de tous les phénomènes de notre vie intellectuelle et morale; elle n'est pas simplement une qualité générale de ces phénomènes, elle est la condition de leur existence, elle est la condition, la forme nécessaire de l'esprit lui-même et de toutes ses opérations, de tout ce qui se passe en lui. On ne pense pas sans savoir qu'on pense, on ne veut pas sans savoir qu'on veut, on n'éprouve ni affection, ni plaisir, ni douleur, sans savoir qu'on aime ou qu'on hait, qu'on souffre ou qu'on jouit. On peut regarder comme un axiome philosophique cette proposition de M. Bouillier : « Nul mode de l'esprit sans la conscience, nulle « conscience sans un mode quelconque de l'esprit [1]. »

La conscience que nous avons de tous les modes de notre esprit et de notre esprit lui-même a la propriété de se dédoubler, en quelque sorte, et de se poser en face d'elle-même, de manière à former comme une conscience de la conscience qui nous permet d'observer, d'analyser, de classer et de décrire tous les phénomènes aperçus par elle. Ce dédoublement n'est pas autre chose que la réflexion, c'est-à-dire l'attention que l'esprit exerce sur ses propres opérations, sur les modes et les lois de sa propre existence et sur le principe ou le sujet, quel qu'il puisse être, de ces modes et de ces lois. Le contester, comme Bonald et Broussais ont essayé de le faire, sous prétexte que l'esprit ne peut pas être à la fois le sujet et l'objet de ses observations, c'est chose puérile, car c'est contester un fait qui se produit à chaque instant, avec plus ou moins d'intensité, chez tous les hommes arrivés à un certain degré de maturité et de culture. Un pareil doute ne s'est jamais présenté à la pensée des anciens, qui ont fait de la connaissance de soi-même la première condition de la sagesse.

S'il en est ainsi, il est évident qu'il y a non seulement une connaissance, mais une science de soi-même, uniquement fondée sur la conscience, sur la conscience réfléchie, et qui, sans nier les conditions extérieures, les conditions physiques et physiologiques des phénomènes immédiatement accessibles à ses recherches, a cependant son domaine à part où elle est chez elle, où elle est reine et maîtresse. Si le nom qu'elle

[1] Chap. XI, p. 205.

porte aujourd'hui, celui de psychologie, est assez moderne[1], son existence remonte aux premiers âges de la philosophie. C'est cette science que M. Bouillier, avec autant de verve que de bon sens, avec autant d'érudition que de logique, défend contre ceux qui la dénaturent ou qui la nient. Ceux qui le connaissent, je veux dire ceux qui ont lu ses autres ouvrages et qui ont pu se faire une idée de sa manière de discuter, ne se tromperont pas s'ils supposent que chez lui la défense est souvent remplacée par l'attaque. Mais, ni dans l'un ni dans l'autre cas, sa sévérité pour les doctrines ne l'empêche d'être juste envers les personnes.

Il y a une école, très répandue aujourd'hui en France, en Angleterre et en Allemagne, d'après laquelle la psychologie n'est qu'une branche de la physiologie, et qui, dans les phénomènes de conscience, ne veut voir qu'une des faces, un des aspects des mouvements du cerveau. Elle considère le mouvement du cerveau comme la face extérieure, la face objective du phénomène, et le fait de conscience comme sa face intérieure, sa face subjective. Elle les compare tous les deux à l'envers et à l'endroit d'un même tissu, et ne voit entre eux d'autre différence que celle des deux modes d'appréhension par lesquels il nous est donné de les percevoir. C'est cette école, où des philosophes et des physiologistes étroitement unis ensemble s'appuient les uns sur les autres, qui fournit à M. Bouillier ses premiers adversaires. Les arguments qu'il leur oppose peuvent se résumer en ces termes : vous aurez beau faire, vous n'empêcherez pas que ce que vous appelez les deux faces d'un même fait ne soient réellement deux faits différents, qui n'ont aucune ressemblance l'un avec l'autre. Quelle ressemblance y a-t-il entre un plaisir, une douleur, un acte de volonté, un sentiment, une idée, un raisonnement et un mouvement quelconque du cerveau ou ce que vous appelez un *processus* nerveux? Les premiers de ces phénomènes nous sont parfaitement connus, sans que nous ayons le moindre soupçon du dernier; tandis que le dernier n'a qu'un caractère purement physique, tant que vous n'avez pas étudié les premiers et que vous ne l'y avez pas attaché, tant bien que mal, par un lien de concomitance. Puis comment parler de la face subjective d'un fait qui ne se rapporte à aucun sujet, qui existe sans sujet? Car le sujet, c'est le moi, c'est la personne humaine entièrement supprimée dans ce système, qui ne reconnaît que des phénomènes. Si la face subjective n'existe pas, comment y aurait-il une face objective, puisque les

[1] C'est le philosophe allemand Goclenius qui, le premier, l'a introduit dans la langue philosophique en le donnant pour titre à un de ses ouvrages : Ψυχολόγια, *hoc est de hominis perfectione, anima, ortu*, etc. in-8°. Marbourg, 1590.

deux se correspondent et se supposent mutuellement? Admettons pourtant ces deux faces et essayons de les expliquer par les deux modes d'appréhension auxquels elles donnent lieu, la difficulté ne sera pas amoindrie, au contraire. En l'absence d'un sujet qui perçoit, qui *appréhende*, et d'un objet qui est perçu, qui est *appréhendé*, on a le droit de demander comment se produiront ces deux modes d'appréhension. Est-ce la sensation qui s'appréhende comme mouvement, ou est-ce le mouvement qui s'appréhende comme sensation? Quant à l'assimilation des deux ordres de faits à l'envers et à l'endroit d'une étoffe ou à la surface convexe et à la surface concave d'un corps, ce n'est pas seulement une métaphore qui ne prouve rien, c'est une métaphore inintelligible, qui n'a pas même le mérite de l'invention. Dès les premières années de ce siècle, Cabanis écrivait que le moral de l'homme est le physique retourné. Mais, s'il est facile de s'assurer par les sens et de se rendre compte par la réflexion de l'identité d'un objet matériel qui se présente à nous sous deux aspects, on ne comprendra jamais comment la conscience peut être retournée, et comment, étant retournée, elle sera un mouvement, ni comment le mouvement sera retourné de manière à faire une conscience.

Les philosophes dont nous parlons n'ont pas la prétention d'expliquer le principe sur lequel repose tout leur système, c'est-à-dire l'identité des deux ordres de phénomènes. Ils se contentent de l'affirmer sur la foi de certains rapports de coexistence dont, par une conclusion des plus arbitraires, ils font des rapports d'identité. « La connaissance la plus parfaite « que nous puissions avoir de l'encéphale, nous dit l'un d'entre eux [1], ne « nous y révèle que de la matière en mouvement. Mais aucun mouve- « ment ni arrangement de parties matérielles ne peut servir de pont « pour passer dans le domaine de l'intelligence. » Un autre, qui n'est pas un des moins obstinés du parti, ni un des adversaires les moins méprisants de toute philosophie spiritualiste, fait la même réflexion au sujet de la sensation [2]. « La condition de la sensation, dit-il, est un mouve- « ment. Supposez la physiologie aussi avancée que vous voudrez, c'est « toujours du mouvement, et un mouvement, quel qu'il soit, ne ressemble « en rien à une sensation. L'analyse, au lieu de combler l'intervalle, « semble l'élargir à l'infini. »

Voilà, en vérité, de quoi décourager la *vieille psychologie*, comme les philosophes qui nous occupent en ce moment appellent avec dédain la

[1] M. Dubois-Raymond, qui est cité par M. Bouillier, p. 40.

[2] M. Taine, cité par M. Bouillier, p. 41.

manière de procéder de Platon, d'Aristote, de saint Augustin, de Descartes, de Leibnitz, de Locke, de Kant, de Malebranche, de Jouffroy, de Maine de Biran et de Cousin. Ils n'étaient pas physiologistes, cela va sans dire; mais la plupart d'entre eux, Malebranche entre autres et même Bossuet, reconnaissent parfaitement le lien étroit qui existe entre les fonctions de l'organisme et celles de l'intelligence. M. Bouillier remarque, avec raison, que la psychologie a fait de grands progrès, tout en admettant une physiologie erronée ou en se passant tout à fait de principes physiologiques; tandis que la physiologie du cerveau, si elle ne veut se perdre dans les plus arbitraires hypothèses, est tenue de s'appuyer sur une psychologie exacte.

Après l'école qu'on peut appeler *physiologique* ou *physiologico-psychologique*, nous rencontrons, dans le livre de M. Bouillier, l'école associationniste, ou l'école anglaise, qui réduit toutes les opérations, toutes les connaissances, toutes les lois de l'esprit et l'esprit lui-même, c'est-à-dire le moi, la personne humaine, à une simple association d'idées, ou, pour mieux dire, de sensations et d'images, généralisées sous le nom d'*états de conscience*. Il existe assurément une étroite relation entre cette classe de philosophes et la précédente; cependant elles ne se confondent pas. Dès que les phénomènes de l'âme ne sont plus que des phénomènes du cerveau, il est évident que l'âme, que la personne humaine disparaît et qu'il ne reste plus à sa place qu'une collection, une succession ou association d'états tout à la fois intérieurs et extérieurs, perceptibles à la conscience et aux sens. Mais on peut admettre aussi, et cela de l'aveu même des maîtres les plus clairvoyants de l'école physiologique, que les états de conscience se distinguent complètement de ceux qui se produisent dans l'appareil encéphalique, et que l'existence des premiers ne prouve nullement l'existence des derniers, qu'ils laissent dans le doute l'existence des corps, par conséquent celle de notre propre corps et celle de l'encéphale. C'est cette opinion que professe l'école associationniste, telle que nous la connaissons par les œuvres de Stuart Mill, d'Alexandre Bain, de M. Herbert Spencer.

M. Bouillier fait d'abord remarquer que la doctrine associationniste, malgré la réputation d'originalité qu'on lui a faite et l'immense succès qu'elle a obtenu, qu'elle continue d'obtenir en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie, ne diffère pas essentiellement de celle de Hume et de Condillac. Quel est, en effet, le principe d'où découle tout le scepticisme de Hume? C'est qu'il n'y a rien, ni dans la nature ni dans l'homme, qui ressemble à ce que nous appelons des causes, des substances, des forces. Il n'y a que des phénomènes et des relations de phé-

nomènes. Notre âme, notre corps et tous les corps et l'univers entier, ne sont que des phénomènes associés entre eux par certains rapports et suivant certaines lois. Comment Condillac a-t-il défini l'âme, le moi? Une collection de sensations. M. Taine, disciple fervent de Stuart Mill, aime mieux dire : « un polypier d'images. » Où est la nouveauté, si ce n'est dans les mots, et pourquoi passer la Manche pour faire une pareille découverte? Un autre voit dans le moi un agrégat toujours uni, mais toujours changeant de sensations, de sentiments, de besoins et de notions. Un troisième, et celui-là n'est rien moins que M. Herbert Spencer en personne, le conçoit comme une trame faite d'un nombre immense de fils séparés; un autre, comme un composé instable de phénomènes de conscience, qui, sans cesse, se fait et se défait.

Toutes ces propositions se réduisent à une seule, puisqu'elles ont toutes le même sens. Pour la réfuter, il n'est pas besoin non plus de se mettre en frais d'invention, car les objections qui se dressent contre elle, les unes tirées de la nature de nos idées et des lois invariables de notre raison, les autres, de la nature de nos sentiments, d'autres, de la nature de notre volonté, sont connues depuis longtemps. Ce sont les mêmes qui ont été produites par Leibniz contre Locke, par Kant contre Hume, par Royer-Collard, Jouffroy, Maine de Biran, Cousin, contre Condillac et ses devanciers. Mais une seule de ces objections suffit et dispense de toutes les autres. C'est celle qui est tirée de l'unité, de l'identité, de l'activité et de la responsabilité de la personne humaine. Une succession, un agrégat, une juxtaposition, une collection de phénomènes, de quelque nom qu'on les appelle, sensations, images, représentations, états de conscience, ne peuvent pas remplacer le moi indivisible, identique, que nous sommes, que nous persistons à nous croire en dépit de tous les raisonnements et de toutes les prétendues expériences qu'on lui oppose; ce moi qui n'augmente ni ne diminue, tandis que les faits mis à sa place ne cessent de s'ajouter et de se substituer les uns aux autres, non moins variables en quantité qu'en nature; ce moi qui se sait, non par un raisonnement, mais par une conscience directe, par une intuition immédiate et irrésistible, l'auteur, la cause, la cause libre et responsable de ses actes, de ses volontés, de ses efforts d'attention, de ses efforts musculaires, comme dit Maine de Biran; tandis que des phénomènes qui ne se passent dans aucun sujet, qui ne se lient entre eux que par un rapport de simultanéité ou de succession, ne sont que des effets sans cause, dépourvus de toute activité, de toute volonté, de toute intention, de toute responsabilité.

L'école associationniste ne se borne pas à supprimer l'âme; elle sup-

prime aussi, comme je l'ai déjà dit, le corps, le monde extérieur, la nature. En effet, c'est par la conscience que nous avons d'une résistance opposée à notre moi, à la force ou à l'activité qui est en nous, que nous sommes forcés d'admettre immédiatement l'existence d'une activité étrangère, d'une force ou d'un agrégat de forces qui subsiste hors de nous, d'un monde extérieur à la conscience. Mais, quand il n'y a ni conscience, ni moi, ni activité, ni force, le monde extérieur n'est qu'une illusion. Il se résout en images, en sensations, et pas même en sensations réelles ou actuellement éprouvées, mais en sensations possibles, ou, comme dit Stuart Mill, « en groupes de possibilités permanentes de sensations. » M. Bouillier demande avec raison d'où viendrait la permanence de ces possibilités, et qu'est-ce qui aurait formé ou maintiendrait ces groupes permanents, s'ils n'avaient pas une cause permanente. On répondra, selon les exigences du système, qu'il n'y a pas de cause, qu'il n'y a que des phénomènes qui se précèdent et qui se suivent. Mais alors il n'y a plus rien, car nos illusions mêmes, et, pour nous servir de l'expression d'un philosophe français, notre contemporain, nos hallucinations, ont une cause.

Autour de Stuart Mill et de M. Herbert Spencer se groupent un certain nombre de philosophes qui, apercevant le défaut capital de leur doctrine, ont entrepris d'y remédier. Ce défaut capital, c'est, comme on vient de le dire, la difficulté d'expliquer l'unité du moi par des phénomènes indépendants les uns des autres. Un des philosophes dont nous parlons s'est flatté de le faire disparaître en se représentant les sensations, les idées, les images, dont nous avons conscience, comme autant d'éléments chimiques qui se groupent et se lient par la force de l'affinité, qui se séparent par la force contraire, et forment de cette façon un tout plus ou moins durable, que, dans notre ignorance, nous prenons pour notre âme, pour notre personne. Un autre (c'est de M. Fouillée qu'il est question) va plus droit au fait. La puissance, l'efficace, comme on disait au XVII^e siècle, qu'il refuse à l'âme, à l'esprit considéré comme une existence distincte de celle des phénomènes, il les met dans les idées; il reconnaît des idées-forces. Ce sont ces idées qui nous dominent, qui nous dirigent, qui font l'unité et la réalité de notre être; elles nous tiennent lieu de liberté, car, selon M. Fouillée, l'homme n'est pas libre ; il n'a que l'idée de la liberté, dont il approche de plus en plus, sans pouvoir la réaliser jamais.

A quoi se réduisent ces deux inventions? Tout simplement à donner aux phénomènes, aux sensations et aux idées, une réalité, une force, une unité, qui n'appartiennent qu'à notre moi identique, à notre personne

spirituelle. En d'autres termes, elles se réduisent, comme les théories les plus décriées de la scolastique, comme les intentions secondes de Duns Scot, à réaliser des abstractions. « On expulse, dit M. Bouillier[1], toutes « les substances avec le dernier mépris; on ne veut plus que de simples « phénomènes, et voilà que, par un détour, on tend à ériger les phéno- « mènes eux-mêmes en de vraies substances! »

A défaut de l'unité, qu'ils désespèrent de rencontrer dans de simples agrégats de phénomènes, quelques-uns se contenteraient volontiers de l'homogénéité. L'homogénéité, aussi bien que l'unité, manque à la philosophie associationniste, puisqu'elle réunit sans distinction les faits les plus divers. Pour remplir cette condition d'une bonne psychologie, on a imaginé une conscience particulière, non seulement pour des organes tout formés, tels que le cerveau, la moelle épinière, les ganglions, mais pour chaque cellule, et même pour chaque atome; et de ces consciences diverses, nécessairement inégales en compréhension et en clarté, de ces petites consciences, comme les appelle M. Bouillier, on a fait une somme, une addition, une résultante, qui nous représente la conscience humaine. Ce système ne vaut pas mieux que celui des idées-forces et des affinités électives placées dans les sensations. Il faudrait d'abord prouver, ce qui semble impossible, qu'une conscience plus ou moins imparfaite, une conscience plus ou moins inconsciente, si l'on peut parler ainsi, existe dans chaque parcelle de l'organisme, ou seulement dans chaque centre nerveux. Comment se faire une idée d'une multitude infinie de consciences dont aucune ne ressemble à la nôtre et qui toutes diffèrent entre elles? Puis, admettons un instant que toutes ces consciences existent et qu'il nous est donné de les concevoir, de quelle manière s'y prendra-t-on pour en faire une conscience unique? Une somme de plusieurs unités n'est pas une unité. Une somme de plusieurs unités dissemblables ne donne pas même l'homogénéité. On ne résoudra pas la difficulté en supposant, comme on l'a fait[2], une conscience centrale, une conscience supérieure, qui domine et dirige toutes les autres et dans laquelle elles sont comme absorbées. Comment une conscience, qui n'est pas un être réel, en dirige une autre, qui n'a pas plus de réalité; comment, étant de natures différentes et formant chacune comme une sphère absolument fermée, elles peuvent cependant communiquer et même se fondre ensemble; voilà ce qui n'est pas facile à comprendre, en supposant que cela

[1] Page 111.

[2] Particulièrement dans une thèse récemment soutenue devant la Faculté des lettres de Paris et qui a pour auteur M. Bertrand : *La perception du corps humain par la conscience*, in-8°. Paris, 1881.

existe. Aussi ne sera-t-on pas étonné de la vivacité de langage avec laquelle M. Bouillier répudie ces chimères : « . . . des consciences closes « et impénétrables, sans quoi elles ne seraient pas des consciences, ne « peuvent se déverser les unes dans les autres, ni dans une conscience « centrale, comme par une sorte de cascade, et produire l'unité qui est « la forme de la conscience[1]. »

Du moment qu'il suffit d'additionner ensemble plusieurs consciences pour en faire une seule d'un caractère plus général et d'une portée plus étendue, pourquoi cette opération se renfermerait-elle dans un individu? Elle pourrait aussi embrasser plusieurs individus et former la conscience d'une espèce ou d'une race. C'est l'opinion que défend M. Espinas, avec beaucoup de talent et une grande abondance d'observations, dans un livre très remarqué, d'abord présenté sous forme de thèse à la Faculté des lettres de Paris : *Des sociétés animales*[2]. Que l'auteur, tout en ne s'occupant que des animaux, ait eu la pensée, comme M. Bouillier l'en soupçonne, d'étendre ses conclusions jusqu'à l'homme, cela importe peu. Le procédé de composition appliqué à la conscience est le même, et l'on ne voit pas pourquoi il ne serait pas poussé à un plus haut degré de généralité. Au fond, l'opinion de M. Espinas, comme beaucoup d'autres idées dont on fait grand bruit aujourd'hui, n'est pas aussi nouvelle qu'on le suppose. Les faits sur lesquels il s'appuie pour reconnaître à tous les individus d'une race animale une conscience unique, c'est l'accord parfait qui existe entre leurs instincts et leurs sensations; c'est le sentiment de solidarité dont ils font preuve dans un danger commun et dans les actes d'où dépend leur conservation; c'est comme une même tâche comprise et remplie de la même manière. Eh bien, il y a longtemps qu'on a appliqué ce raisonnement aux grandes variétés de l'espèce humaine. N'a-t-on pas distingué des races monothéistes et des races polythéistes, qui sont fatalement ce qu'elles sont et ne peuvent pas être différentes? N'a-t-on pas distingué aussi (et c'est à Aristote que cette croyance remonte) des races propres à la liberté et d'autres à la servitude? N'avons-nous pas devant les yeux un parti qui essaye, sous le nom de *collectivisme*, d'imposer cette unité de vie et de conscience à la société contemporaine? Mais, soit qu'on la renferme dans l'animalité, ou qu'on l'applique à l'espèce humaine, cette manière de comprendre la conscience ne contient pas une plus grande part de vérité que d'originalité. Chaque conscience forme un tout par elle-même, est une unité indivisible; et la réunion de plusieurs unités indivisibles, de plusieurs unités

[1] P. 135. — [2] In-8°, Paris, 1879.

impénétrables, n'est pas une unité nouvelle, mais une collection d'unités. Entre plusieurs consciences, il peut y avoir sympathie, harmonie, accord, influence réciproque, mais non fusion et identification. Beaucoup d'autres objections encore s'élèvent contre M. Espinas et contre tous ceux qui abusent de la théorie des races. Qu'est-ce qu'une race? Où commence-t-elle? Où finit-elle? Pourquoi se borner à l'unité d'une race, et ne pas l'étendre jusqu'à l'espèce? Pourquoi se borner à l'unité d'une espèce et ne pas l'étendre aux espèces voisines, à toutes les espèces, à toute la nature vivante? On arriverait ainsi, comme Origène, Campanella, Charles Fourier et d'autres rêveurs de cet ordre, à donner une conscience ou une âme à la terre, aux autres planètes et aux astres en général.

Les différentes écoles et les philosophes isolés que je viens de nommer, associationnistes, physiologistes-psychologues, partisans des idées-forces, des affinités électives en psychologie et des consciences de races, ne sont pas les seuls qui contestent l'unité de la conscience et la réalité substantielle du moi. A côté d'eux, on rencontre les nouveaux disciples de Kant, ceux qui se donnent en France pour les interprètes authentiques du criticisme allemand. Leur idéalisme outré, où s'engloutissent à la fois l'homme et la nature, où la personnalité elle-même n'est qu'une forme, une loi à laquelle nulle réalité ne répond, n'est pas traité avec moins de rigueur par M. Bouillier que les systèmes qui ne reconnaissent que de purs phénomènes. C'est pourtant quelque chose de respecter les lois universelles et immuables de la pensée, et de reconnaître au-dessus de ces lois la loi du devoir, qui suppose la liberté, et la fin idéale de la liberté et de la vie. Cela suffit pour établir une ligne de démarcation infranchissable entre l'école en question et l'associationnisme anglais ou français.

Les discussions que je viens de résumer en les accompagnant, quand je l'ai jugé utile, de mes propres réflexions, font le principal intérêt et occupent de beaucoup la plus grande partie du livre de M. Bouillier. Mais à cette polémique ardente se mêlent presque partout des considérations théoriques. M. Bouillier ne peut laisser passer d'importantes questions sans les traiter pour son propre compte, et, lorsqu'elles ne se présentent pas d'elles-mêmes, il va les chercher. Les plus difficiles, les plus délicates, j'ajouterai les plus controversées, sont celles qui l'attirent le plus. La première qui sollicite notre attention est celle qui concerne la période de la vie où la conscience commence à se montrer chez l'homme. Est-ce après ou avant la naissance, et combien de temps après, combien de temps avant? La question paraît insoluble; cependant elle a beaucoup occupé les physiologistes, les théologiens et les jurisconsultes. Les philosophes aussi y ont pris intérêt, et tous se sont partagés

sur ce point entre des opinions différentes. La plupart d'entre eux estiment que la conscience apparaît chez l'enfant dès le premier acte de respiration. L'enfant qui vient de naître est vivant, disent-ils, il souffre, puisqu'il crie, et comment souffrirait-il sans le savoir confusément, sans être doué d'un certain degré de conscience? D'autres, par cette même raison, remontent plus haut. Ils font remarquer que la vie et la sensibilité existent déjà dans le fœtus. Or, si le fœtus a des sensations, il ne saurait être absolument inconscient. Selon Malebranche, l'enfant dans le sein de sa mère n'est pas seulement doué de sensibilité, il est doué d'intelligence, il fait usage de la pensée. « Les préjugés des hommes, « dit-il, à l'égard des enfants sont tels, qu'on s'imagine ordinairement « qu'ils ne pensent pas dans le ventre de leurs mères. » On sera moins surpris de cette réflexion si l'on songe que le mot « pensée » dans la langue de Descartes et de son école, a exactement le même sens que le mot conscience. Voilà pourquoi la pensée, pour l'auteur des *Méditations métaphysiques* et celui de la *Recherche de la vérité*, embrasse les actes de volonté aussi bien que les opérations de l'entendement; elle s'étend indistinctement à tous les phénomènes de l'âme; et c'est ce qui leur permet de dire que la pensée est l'essence de l'âme, comme l'étendue est l'essence de la matière. Claude Perrault, plus hardi encore, place dans le fœtus une âme raisonnable, qui non seulement précède, mais construit les organes du corps. Des physiologistes de notre temps et d'une grande autorité attribuent à l'embryon, lorsqu'il a atteint un certain âge, des mouvements volontaires qui supposent nécessairement un commencement de sensibilité avec quelques sourdes conceptions. M. Bouillier, après avoir défendu, dans un curieux et savant livre [1], la cause de l'animisme, n'est que conséquent avec lui-même en faisant commencer la sensibilité et, par suite, la conscience avant la naissance, puisque avant la naissance la vie existe déjà et a déjà acquis un certain développement. Seulement il se refuse à assigner une date précise à ce premier éveil de la conscience intra-utérine. On pensera certainement qu'il a raison.

Après ces hypothétiques recherches, viennent des questions qui relèvent plus directement de l'analyse psychologique : si les facultés qu'on a coutume de distinguer dans l'âme ont une existence réelle, non pas indépendante assurément, mais distincte de celle de l'âme et des phénomènes; si la conscience ne peut se produire ni subsister que sous la condition d'un changement, d'une succession d'états, d'une discrimination, comme disent les philosophes anglais; si la conscience peut em-

[1] *Le principe vital et l'âme pensante.* Paris, 1873, in-18.

brasser plusieurs choses, plusieurs phénomènes à la fois, ou si la simultanéité que nous attribuons à ces phénomènes n'est qu'une illusion produite par la rapidité avec laquelle ils se suivent.

Sur la question des facultés, nous craignons que M. Bouillier ne se soit déclaré pour une cause ingrate et que, de plus, il ne se soit pas expliqué avec sa clarté habituelle. Accorder aux facultés une existence réelle, distincte de celle du moi et de ses différentes manières d'être, c'est encourir le reproche de réaliser des abstractions, à moins que ce ne soit pis encore, et qu'on ne se fasse soupçonner d'un retour aux qualités occultes de la scolastique. Entre les phénomènes transitoires et le moi permanent qui les produit ou qui les subit, il n'y a rien dont la raison ou l'expérience puisse nous donner une idée, et le moi lui-même, tel que la conscience le perçoit, tel que M. Bouillier le comprend avec nous, n'est qu'une force toujours en action. Les pouvoirs prétendus différents qu'on désigne sous le nom de *facultés* ne sont qu'un seul et même pouvoir, une seule et même force, qui porte des noms différents selon la manière dont elle s'exerce et se manifeste.

La solution de la première question nous donne celle des deux autres. Le moi n'existe, n'est une réalité et, par conséquent, n'a conscience de lui-même qu'à la condition d'agir. Agir, pour lui, c'est être, c'est vivre, c'est penser. Mais ni la vie, ni l'action, ni la pensée, ni la conscience qui en est la condition ou la forme nécessaire, ne sont un fait absolument simple et irréductible. La vie, c'est la variété dans l'unité, c'est une série d'actions. L'action suppose au moins la différence de la cause et de l'effet, de l'action produite et de la force qui la produit. La pensée ne se conçoit pas sans un objet, sans un sujet et sans un acte de la pensée; et il en est de même de la conscience, sans laquelle la pensée n'existe pas. Les Anglais, avec leur loi de discrimination, qui n'est pas pour eux, mais contre eux, n'ont donc fait autre chose qu'énoncer une tautologie. Qui s'est jamais imaginé que la conscience pouvait subsister toute seule, vide de tout contenu, isolée d'un moi conscient? Ce serait le néant, et il est tout à fait superflu de prouver que le néant n'existe pas. Quant à dire que la discrimination n'existe que dans une succession de phénomènes, c'est le contraire de la vérité, car, sans la conscience d'un moi identique, qu'est-ce qui prendrait connaissance de cette succession et pourrait en comparer, en différencier les éléments? Les raisons sur lesquelles s'appuie M. Bouillier sont quelque peu différentes de celles que je viens d'exposer, mais la conclusion est de tout point la même.

Si cette conclusion est juste, il est démontré que la conscience embrasse à la fois dans le même instant plusieurs idées, plusieurs sensations,

plusieurs manières de sentir et de penser, et que cette simultanéité n'est pas, comme le prétendent l'école anglaise et l'école empirique en général, une pure illusion. Que l'on considère le moi comme une existence à part ou comme une collection de phénomènes, toujours est-il que la conscience du moi est inséparable de celle des phénomènes qu'il éprouve. Jamais, même une statue animée, si elle a quelque chose d'humain, ne dira, comme le suppose Condillac : Je suis odeur de rose; elle dira : Je sens l'odeur de la rose, et alors il y a simultanéité. Mais laissons les arguments généraux, surtout ceux qui sont tirés d'une hypothèse, et adressons-nous directement à l'observation. Que nous plongions les mains dans deux vases, dont l'un contient de l'eau chaude et l'autre de l'eau froide, nous éprouverons à la fois deux sensations de nature bien différente, et nous aurons en même temps la perception des deux vases, c'est-à-dire deux perceptions, avec celle du lieu où le fait se passe, celle du siège que nous occupons et la conscience de notre personne. Quand nous regardons un arc-en-ciel, osera-t-on soutenir que nous ne voyons pas dans le même instant les couleurs diverses dont il se compose, au moins les couleurs dominantes et celle du ciel qu'il traverse? Le philosophe écossais Hamilton estime que la conscience peut réunir jusqu'à six représentations à la fois. C'est faire intervenir l'arithmétique dans une matière qui ne la comporte guère. Un des adeptes de l'école associationniste, Alexandre Bain, n'ose pas, devant l'évidence du fait contraire, nier la simultanéité des sensations ou des représentations sensibles, mais il soutient qu'elles ne peuvent exercer l'attention que successivement, de sorte qu'elles ne sont véritablement présentes à l'esprit que les unes après les autres. Cela aussi est absolument le contraire de la vérité. Qu'est-ce que la comparaison, sinon, comme on l'a définie, une double attention? En supposant même que l'un des objets sur lesquels la comparaison s'exerce ne soit plus qu'un souvenir, tandis que l'autre est encore présent à nos sens, la double attention dont la comparaison est formée n'en subsistera pas moins. Si nous passons de la sensation et de la perception des sens aux faits qui appartiennent à l'ordre moral et à l'ordre esthétique, la simultanéité des faits de conscience ne sera pas moins facile à démontrer. Lorsque, sollicités en sens contraire par l'intérêt et le devoir, ou deux devoirs, deux intérêts qui semblent se contredire, nous délibérons sur le parti que nous avons à prendre, est-il soutenable que ces motifs opposés ne sont pas présents, dans le même moment, je ne dis pas à la conscience, mais à l'attention? Que l'un des deux vienne à disparaître ou seulement à s'obscurcir, la délibération cesse, nous ne sommes plus mis en demeure de faire un choix. Il en est de même quand nous concevons

le plan ou voulons nous rendre compte d'une œuvre d'art. Ayez les yeux fixés sur un groupe de bronze ou de marbre, ou sur un tableau, ayez l'oreille tendue vers une symphonie, ou imaginez une œuvre de ce genre, essayez de la composer, il vous sera impossible de considérer séparément les figures ou les sons dont elle est formée. Ces figures et ces sons n'ont point de sens les uns sans les autres. Si vous ne les embrassez pas simultanément, vous pourrez avoir des sensations, comme en aurait, en présence du même spectacle, un sauvage ou un enfant, encore faudrait-il supposer un enfant très jeune : vous n'aurez aucune idée ni aucun sentiment de l'art. Il faut même être d'une nature absolument rebelle aux choses de l'art, autant que le sont les philosophes de l'école anglaise, pour s'arrêter un seul instant à une pareille énormité. M. Bouillier la condamne sans doute, il soutient la simultanéité des faits de conscience, mais peut-être n'use-t-il pas assez des avantages qu'une telle cause lui donne contre ses adversaires. L'esthétique et la morale sont absolument réfractaires à la philosophie de l'association.

« Pour savoir ce que nous devons faire, dit M. Bouillier[1], nous n'avons « qu'à savoir ce que nous sommes. C'est par la conscience que nous « savons ce que nous sommes; c'est donc elle aussi qui nous apprendra « ce que nous devons faire. » Tel est le raisonnement par lequel M. Bouillier, après avoir parlé de la conscience proprement dite, de la conscience entendue au sens psychologique, a jugé utile de s'occuper de la conscience morale et, par suite, du principe sur lequel repose la science de nos devoirs. Ce raisonnement manque de justesse, et il en est résulté, dans le savant livre que nous examinons, un manque d'unité. La conscience, il n'y en a qu'une, comme M. Bouillier le constate à plusieurs reprises, suffit pour nous instruire de notre existence et de nos différentes manières d'être, sans en excepter les sentiments moraux, tels que l'amour du bien, l'horreur du mal, la satisfaction de conscience, le remords; elle ne suffit pas pour nous donner l'idée du devoir et nous éclairer sur les applications qu'elle comporte. L'idée du devoir relève de la raison; elle est, pour ceux qui croient à la raison, un principe nécessaire et universel; les applications, très nombreuses et très diverses, dont elle est susceptible, relèvent du raisonnement. Ensemble elles forment le sujet de la morale; elles nous placent sur un autre terrain que celui qui avait été choisi.

J'ajouterai que cette excursion n'a pas porté bonheur à M. Bouillier. Dominé qu'il est par la préoccupation de faire rentrer l'idée du devoir,

[1] P. 263.

la loi morale de l'obligation, dans les simples faits de conscience, il en méconnaît ou du moins en compromet le caractère absolu et la majesté toute divine. Dans la crainte de la faire descendre de trop haut et par là-même de la rendre inaccessible à la faiblesse humaine, il veut qu'on la tienne en dehors de toutes les spéculations métaphysiques ou religieuses sur le bien absolu, sur la perfection absolue, sur la nature divine. Il n'est pas question, comme on se le figurera sans peine, d'emprunter la loi du devoir à une source surnaturelle; mais, si cette loi est la forme unique sous laquelle notre raison puisse concevoir la perfection absolue, et si la perfection absolue n'est pas une idée pure, si elle est réalisée quelque part, si elle existe véritablement, ce n'est que dans un être absolu ou dans la nature divine. Rien donc de plus légitime pour ceux qui, par des raisons métaphysiques ou religieuses, admettent l'existence d'une telle nature, que de nous montrer en elle l'idéal suprême que l'homme, dans l'ensemble de sa vie, doit se proposer comme modèle. Platon est tout à la fois le plus grand, tout au moins le plus conséquent des métaphysiciens et des moralistes, lorsqu'il dit : « Efforcez-« vous de ressembler à la Divinité » (*ἐξομοιώσις τῷ Θεῷ*). La même pensée, conçue sans doute par intuition, nous la rencontrons, revêtue d'une expression plus touchante, dans l'Ancien et le Nouveau Testament : « Soyez saints comme l'est votre père qui est dans le ciel. »

Kant, considéré comme moraliste, n'est pas traité par M. Bouillier avec plus de justice que Platon et les philosophes de son école. « Son « impératif, dit-il [1], manque à la fois d'autorité et de contenu; c'est une « coquille sans noyau, a dit Schopenhauer dans sa critique trop peu res-« pectueuse, mais non sans force, de l'impératif kantien. De notre part, « ce ne serait plus une obéissance raisonnable, *obsequium rationabile*, « mais une obéissance aveugle; il n'y a plus à obéir que pour obéir, sans « nulle autre raison. » Je laisse de côté la comparaison humoristique de Schopenhauer, dont il serait difficile de tirer une conclusion, et je me contente de montrer ce qu'il y a de contradictoire dans le reproche de M. Bouillier. Comment! Voilà un homme qui soutient que la loi de la raison est la suprême loi, que la raison ne reconnaît pas de loi supérieure à elle-même, que la nature d'un être raisonnable consiste à s'y conformer, et vous l'accusez d'exiger de vous une obéissance aveugle, arbitraire, déraisonnable! Et vous-même, que faites-vous, lorsque vous dites que l'homme trouve sa loi en lui-même, qu'il est sa propre loi, qui se confond avec sa conscience? Kant n'a jamais nié que la loi réalisée, ce

[1] P. 247.

que ses contradicteurs appellent, par une métaphore amphibologique, le contenu de la loi, ne soit autre chose que la loi elle-même; il y voit l'harmonie du bonheur et de la vertu, ou l'ordre universel comprenant l'ordre de l'espèce humaine. Mais pour ce qui est de la loi, qu'il est pourtant impossible de comprendre autrement que sous la forme d'un impératif, sous la forme d'un commandement auquel on doit obéissance, personne mieux que lui, personne aussi bien que lui, parmi les philosophes anciens, modernes et contemporains, n'en a défini le caractère rationnel absolument obligatoire : « Agis de telle sorte que la maxime à « laquelle tu conformes ta volonté puisse devenir un principe de législation « universelle. » A parler franchement, cela vaut beaucoup mieux que l'*eudémonisme rationnel* dont on parle depuis quelque temps et auquel se rattache M. Bouillier. Rationnel ou non, l'eudémonisme, c'est la morale du bonheur, et la morale du bonheur, si haut qu'elle place le bonheur, est bien près de verser dans la morale utilitaire, qui, lorsqu'elle est conséquente avec elle-même, est tout simplement la suppression de la morale. La pensée de M. Bouillier est supérieure à sa formule, et, si peu qu'on veuille la presser, on reste convaincu qu'elle ne diffère pas essentiellement de celle de Kant et de Platon.

J'ai encore, avant de finir, une autre objection à présenter à M. Bouillier. Dans le dernier chapitre de son livre, considérant la loi du progrès dans ses rapports avec la moralité, il soutient la proposition suivante : « Le progrès moral demeure enfermé en chaque individu sans nulle tran« sition possible de l'un à l'autre. Les plus justes, les plus saints, si loin « qu'ils l'aient poussé dans leurs âmes, l'emportent avec eux tout entier « dans la tombe; toujours ce progrès est à recommencer, comme si rien « n'avait précédé, avec chaque vie humaine [1]. » Assurément, si M. Bouillier fait consister la moralité dans le seul effort de la volonté, dans la seule énergie déployée par elle pour réaliser l'idée du bien en dépit de tous les obstacles intérieurs et extérieurs, il a raison d'en faire une qualité personnelle et de contredire ceux qui affirment que cette qualité est plus commune de notre temps que dans les siècles passés. Une pareille affirmation est difficile à justifier. Mais la moralité n'est pas seulement dans les efforts de la volonté, ni dans les victoires qu'elle remporte sur les passions, elle est aussi dans les sentiments qui nous portent à bien faire et qui nous détournent de mal faire; je dis les sentiments et non les idées, car il ne suffit pas de voir le bien pour le faire. Or il est incontestable que les sentiments de cette espèce sont plus répandus au-

[1] P. 296.

jourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été. Il est incontestable que les haines qui armaient autrefois, les unes contre les autres, les nations, les religions, les races, ont beaucoup perdu de leur violence et ne se manifestent plus guère que dans des situations exceptionnelles. Il existe toujours des rhéteurs, des sophistes ou des politiques ambitieux qui s'efforcent de les entretenir ou de les faire renaître; mais la conscience publique, j'oserai dire la moralité publique, les condamne. J'en dirai autant de certains usages, de certaines institutions, de certaines lois, autrefois consacrés par le consentement unanime, et aujourd'hui frappés, chez les peuples civilisés, de l'unanime réprobation. Qui supporterait aujourd'hui d'assister, même en imagination, à l'un de ces supplices qui tenaient une si grande place dans la législation pénale de l'antiquité, du moyen âge et même du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. Où trouverait-on, dans le temps où nous vivons, un tribunal capable d'inventer ou d'infliger à qui que ce soit des tourments pareils à ceux qu'on a fait endurer à Damiens? Qu'est-ce qu'est devenu, dans les deux Amériques, si l'on excepte Cuba, l'esclavage des noirs? Quant à l'esclavage des blancs, il a disparu dès les premiers siècles du christianisme, et du servage qui avait pris sa place nous avons vu détruire, il y a quelques années, les derniers vestiges. Quel est le général victorieux qui oserait livrer au pillage une ville prise d'assaut, ou qui, selon les vieilles lois de la guerre, ferait mourir d'une mort infamante, ou simplement ferait passer par les armes le commandant de place resté fidèle à son devoir jusqu'à la dernière extrémité? M. Bouillier nous accordera que nous avons l'esprit plus éclairé, que nous connaissons mieux que les générations précédentes les conditions de la vie sociale. Non, c'est notre cœur qui est devenu moins dur, et c'est bien là un élément de moralité. Si le nombre des héros et des saints n'a pas augmenté, s'il a peut-être diminué, il y a une progression illimitée, non seulement chez les individus, mais chez les peuples, que révoltent le spectacle de l'injustice et les abus de la force.

Les points sur lesquels je diffère d'avis avec M. Bouillier sont en si petit nombre que j'ai pu les signaler en toute franchise. Ceux où je suis d'accord avec lui n'en ressortiront que mieux et feront valoir avec plus de force le prix qu'il faut attacher à son excellent livre.

AD. FRANCK.

Philostrate l'Ancien. Une galerie antique de soixante-quatre tableaux, introduction, traduction et commentaire, par A. Bougot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, 1 vol. gr. in-8°, 4 planches et figures dans le texte. Paris, Renouard, 1881.

De tous les écrivains grecs de l'époque impériale qui sont connus sous le nom de *rhéteurs* et de *sophistes*, le plus intéressant, après Dion Chrysostome, c'est Philostrate l'Ancien. Il ne nous reste presque rien d'Hérode Atticus, celui peut-être de tous les beaux esprits du second siècle qui jouit en son temps de la plus grande réputation; tout ce que nous avons conservé de son œuvre si vantée, ce sont quelques textes assez courts, gravés sur la pierre, tels que les *inscriptions triopéennes;* de ses discours, nous ne connaissons guère que le titre[1]. Quant à Ælius Aristide, c'est le contraire; quiconque, pour une raison ou pour une autre, a eu le malheur de vouloir en lire quelques pages, serait presque tenté de regretter, par moments, que la fortune lui ait été si favorable et qu'elle ait épargné toute son œuvre. Je ne connais pas d'homme qui ait poussé plus loin qu'Aristide l'art de parler sans idées, de parler pour ne rien dire. S'il nous apprend quelque chose, c'est indirectement et comme malgré lui, lorsque, de loin en loin, il lui échappe par hasard de mêler à ses longs et verbeux développements quelques faits dont peuvent tirer parti l'historien et l'archéologue[2]; c'est aussi par l'idée qu'il nous donne,

[1] Au sujet de ce rhéteur, on consultera avec profit le travail de M. Vidal-Lablache, intitulé: *Hérode Atticus, étude critique sur sa vie*. Paris, Thorin, in-8°, 1872.

[2] C'est ainsi qu'il a fourni la matière de deux mémoires intéressants, à MM. Waddington et André Cherbuliez. La première de ces dissertations a pour titre : *Mémoire sur la chronologie de la vie du rhéteur Ælius Aristide* (dans le tome XXVI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*), 1867, in-4°. L'auteur y fixe, à l'aide de mentions éparses dans l'œuvre d'Ælius, différents points de chronologie qui ont leur importance, entre autres la date du martyre de saint Polycarpe. André Cherbuliez, le père du brillant essayiste et romancier, n'a malheureusement pas achevé le travail qu'il avait entrepris dans sa vieillesse sur *La ville de Smyrne et son orateur Aristide* (in-4°). Il n'en a publié que deux parties, l'une en 1863 et l'autre en 1865. Il y a lieu de regretter vivement que la troisième et dernière partie n'ait pas été achevée avant la mort de l'écrivain; car le mémoire contenait, avec la traduction de plus d'un passage curieux, beaucoup de détails intéressants sur la vie d'une cité grecque telle que Smyrne et sur les habitudes des Grecs au temps de l'empire.

à son insu, d'un état de débilité intellectuelle qui était alors beaucoup plus général que ne porterait à le croire l'apparence florissante de la société gréco-romaine du second siècle. La conception de la loi, conception qui est le principe même de toute recherche scientifique, s'est singulièrement affaiblie; elle n'est plus ce qu'elle était dans l'esprit d'un Hippocrate et d'un Thucydide, d'un Aristote et d'un Lucrèce; elle s'est comme évanouie, surtout dans ce monde oriental ou gréco-syrien que représentent les écrivains auxquels nous venons de faire allusion. Partout on a soif de merveilleux; on se précipite, avec une ferveur qui n'a pas l'excuse de la naïveté, dans des superstitions auxquelles manquent la grâce et le charme des croyances primitives, dans des dévotions dont la mise en scène suppose des compères et des dupes. On n'a pas d'imagination, mais on a moins encore de raison. Il semble, à lire certaines pages, que la Grèce radote et va retomber en enfance.

Nulle part on n'aura cette impression plus vive et plus forte que si l'on s'impose la fatigue de parcourir, comme je l'ai fait jadis à d'autres fins, les *Discours sacrés* d'Aristide. Aristide est un monomane et un superstitieux; dans ces cinq discours [1], il raconte, avec une prolixité qui fait bien souvent tomber le livre des mains, toutes les phases de la maladie bizarre dont il a souffert pendant une bonne partie de sa vie, tous les pèlerinages auxquels il a eu recours, tous les traitements dont il a essayé; il nous entretient des oracles qu'il a consultés et il rapporte leurs réponses; il décrit toutes les apparitions et tous les songes que lui ont procurés des nuits passées dans les sanctuaires d'Esculape, jusqu'au moment où, au bout de dix-sept ans, il obtint enfin la guérison tant souhaitée.

Sans doute il est curieux pour l'historien de pouvoir étudier, sur un sujet qui se propose et qui se livre ainsi lui-même à l'examen, tous les symptômes de cette dégénérescence cérébrale, on pourrait presque dire de cette aliénation mentale dont la trace se retrouverait plus ou moins marquée chez la plupart des contemporains d'Aristide; il serait curieux aussi de distinguer, dans la folie d'Aristide, les traits qui lui sont communs avec la plupart de ses contemporains et ceux qui lui appartiennent en propre, ceux qui tiennent à sa situation personnelle. Cette habitude d'être toujours en représentation et ce perpétuel besoin d'applaudissement devaient développer chez le sophiste, comme chez l'acteur, une excitation maladive, tout à fait préjudiciable à l'équilibre et à la santé

[1] Aristide en avait commencé un sixième, qu'il ne paraît pas avoir achevé; il n'en reste que le début.

de l'intelligence. Il y aurait donc là matière à une analyse psychologique d'un réel intérêt; mais ce point de vue ne peut pas être celui de tous les lecteurs, et, pour quiconque ne s'y sera pas placé, Aristide, avec sa vanité de virtuose gâté par le public et son bavardage plaintif de malade plus ou moins imaginaire, Aristide, malgré la gloire dont il a joui de son vivant, restera toujours un des écrivains les plus insipides que nous ait conservés ce capricieux destin des livres qui nous a ravi Alcée, Sapho, Archiloque, Ménandre, et toute une part de Tite-Live et de Tacite.

Il en est tout autrement de Philostrate. Que son style ait les défauts du temps où il a vécu et de l'école à laquelle il appartenait, c'est ce que ne songerait pas à nier l'homme de mérite et de patient labeur qui vient de lui consacrer plusieurs années de sa vie.

Comme tous les exécutants qui ont fait leur partie dans cet orchestre de la rhétorique et de la sophistique, Philostrate est bien plus préoccupé du mot que de l'idée; sa langue est recherchée et d'une élégance souvent précieuse; elle se rattache, surtout dans les *Images*, à ce genre de la prose poétique qui a toujours été et qui restera toujours un genre faux, que ne goûtera jamais pleinement quiconque a appris à aimer la vraie prose, la prose attique et la prose française, celle de Platon et de Démosthène, celle de Pascal et de Voltaire. Malgré tout, cependant, Philostrate a cet avantage sur ses rivaux, que presque chacun des livres qu'il nous a laissés est un document instructif et intéressant. Comme les *Discours sacrés* d'Aristide, mais sous une forme beaucoup plus agréable, sa vie d'Apollonius de Tyane est une des œuvres qui nous font le mieux comprendre la disposition d'esprit des hommes du second siècle; dès que l'on touche à l'histoire des origines du christianisme, combien d'utiles données on trouve dans cet ouvrage! Philostrate l'entreprit à l'instigation d'une impératrice syrienne, de cette Julia Domna, qui, comme toutes les femmes de cette famille d'Émèse, fut si mêlée au mouvement philosophique et religieux de son époque; ce livre nous introduit donc dans le cercle de gens distingués, dans l'espèce d'académie qui se réunissait autour de cette princesse; il nous apprend ce que l'on y lisait, ce que l'on y pensait, ce que l'on y disait. Or, à chaque page de ce récit, dans la relation des miracles d'Apollonius comme dans celle de ses conversations et dans l'exposé de ses doctrines, on sent percer ces mystiques et confus désirs de rénovation morale que se chargea de satisfaire la prédication de la foi chrétienne. Pourvu que cette foi réponde aux aspirations des âmes qu'elle sollicite, la foule ne se laissera point arrêter par les objections de quelques raisonneurs subtils et critiques; elle veut aimer et croire, et ce ne sera pas la difficulté d'admettre le miracle qui retardera son élan.

D'ailleurs, ceux mêmes qui, comme Celse, tournent en ridicule les miracles juifs et chrétiens, ne protestent point contre les prodiges que les magiciens se vantent d'accomplir; ils acceptent les sortilèges et les enchantements.

Partout donc, au second siècle, le peuple veut des miracles, non seulement comme preuve et comme garantie de la mission divine, mais aussi parce qu'ils flattent et parce qu'ils charment son imagination, qui souffrirait de se voir enfermée à tout jamais dans les étroites limites des faits démontrés et des vérités d'expérience. Voilà ce dont Philostrate nous informe, voilà ce qu'il nous révèle à son insu; dans la vie d'Apollonius, il n'avait vu qu'un thème heureux qui lui fournirait un prétexte à de beaux développements et à d'élégantes descriptions poétiques; or il se trouve, par la force des choses, avoir écrit un de ces livres comme il en naît surtout dans les siècles émus et troublés, une de ces confessions involontaires dans lesquelles une société, prête à se transformer et travaillée par des sentiments dont elle ne se rend pas un compte très exact, laisse échapper son secret et montre à découvert le fond de sa pensée [1].

Sans avoir la même importance, les *Vies des sophistes* sont encore un ouvrage utile et dont l'histoire littéraire a tiré grand parti. C'est là, et là seulement, que se trouve réuni tout un ensemble de données précises sur des écrivains dont la plupart ne sont pas représentés même par quelque court fragment de leur œuvre perdue. Tout succincts que soient ces renseignements, on serait encore parfois tenté de les accuser de longueur, si l'on ne songeait qu'à la valeur absolue des hommes et de leurs ouvrages; mais on est plus indulgent, et l'on apprécie le service rendu par Philostrate quand on se souvient qu'après tout ces rhéteurs et ces sophistes se sont employés, avec une persévérance et une passion singulières, pendant plusieurs siècles, à tenir le génie grec en éveil et en haleine. C'est, en partie, grâce à eux qu'il ne s'est pas engourdi dans la paresse, qu'il ne s'est pas endormi dans cette inaction où les facultés s'atrophient. On dira peut-être que, la plupart du temps, la machine tournait à vide : d'accord; mais au moins, grâce à ce mouvement perpétuel, les rouages et les ressorts ne s'en sont-ils pas rouillés, et s'est-elle trouvée prête à faire un travail utile quand la philosophie alexandrine, d'une part, et, de l'autre, la théologie chrétienne, sont venues demander à la langue grecque d'être, une fois de plus, l'interprète d'idées originales

[1] La *Vie d'Apollonius de Tyane* a été traduite en français par M. Chassang en 1862. Elle l'avait été déjà deux fois avant ce temps; mais la nouvelle version, faite sur un meilleur texte que les précédentes, et par quelqu'un qui sait mieux le grec que ne le savaient ses prédécesseurs, est la seule qui mérite d'être citée.

et de hautes doctrines métaphysiques et morales. Entre le règne des grandes écoles que vit naître Athènes dans le cours du IVe siècle avant notre ère, et le premier élan de ces spéculations hardies que représentent pour nous les noms de Plotin et de Proclus, entre les luttes de la tribune politique, dans les libres cités de la vieille Grèce, et les débats dont allaient bientôt retentir les voûtes des églises, quand les conciles discuteraient le dogme et que les évêques, du haut de la chaire, instruiraient et consoleraient le peuple catholique, les sophistes ont, si l'on peut ainsi parler, fait un intérim, et ils ont d'autant mieux joué leur rôle qu'ils l'ont pris plus au sérieux. L'effort qu'ils se sont imposé et les exemples qu'ils ont donnés sont certainement pour beaucoup dans la vitalité prodigieuse que l'idiome grec a gardée durant une si longue suite d'années; c'est ainsi seulement que l'on s'explique qu'il ait eu encore tant de fermeté, de souplesse et de pureté, quand la pensée chrétienne l'a pris pour organe et l'a plié à de nouveaux accents. Alors, dans cette heure indécise qui sépare la fin de l'antiquité du commencement des temps modernes, combien la différence est grande entre le grec, sur lequel le temps ne semble pas avoir eu de prise, au moins depuis que les conquêtes d'Alexandre l'ont répandu dans l'Orient tout entier, et le latin, qui s'est si vite obscurci, altéré et décomposé! Pour peu que les sophistes aient contribué, par leurs qualités et même par leurs défauts, à maintenir en honneur l'étude attentive et patiente du merveilleux instrument que possédait la race hellénique, ils méritent, sinon qu'on les admire, tout au moins qu'on leur rende justice; on leur doit de chercher à les comprendre et à les expliquer, en les replaçant, par la pensée, dans leur milieu et dans leur cadre historique. Du moment où l'on sent la nécessité de cet effort, on se sent tenu de témoigner quelque reconnaissance à celui de ces personnages qui s'est fait le biographe de ses prédécesseurs et de ses émules; il s'est acquitté de sa tâche en homme exact et bien informé. Toutes les fois que l'on entreprendra de peindre la vie des cités grecques sous la domination romaine, on ne pourra se dispenser de relire les *Vies des sophistes*, ce seront elles qui fourniront les faits les mieux attestés, les premiers traits et comme l'esquisse du tableau dont ensuite on empruntera les couleurs au peu qui nous reste de l'œuvre même de tous ces écrivains[1].

[1] Les *Vies des sophistes* méritaient d'être traduites complètement en français. L'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France* a donné, en 1880 et 1881, quelques extraits d'une traduction due à M. Bourquin; elle paraît faite avec soin, et il est regrettable qu'elle ne soit pas publiée tout entière.

Quand il nous promène, avec Apollonius, de l'Inde à l'Italie, Philostrate nous aide à pénétrer dans les profondeurs et les replis secrets de toutes ces âmes où, suivant l'énergique expression de la vieille prose romaine, *germait* par avance le Sauveur : le Sauveur[1], c'est-à-dire l'idée et le type d'un dieu visible et prochain, qui répondît, mieux que ne pouvaient le faire les anciens dieux, aux aspirations et aux besoins de tous les hommes de bonne volonté. En publiant tout ce qu'il avait réuni de notes sur la sophistique contemporaine, Philostrate a fourni des matériaux excellents pour l'un des chapitres les plus curieux de l'histoire littéraire. Enfin, et c'est là ce qui fait surtout son originalité, cet écrivain ne s'est pas renfermé dans la littérature proprement dite ; il a été aussi ce que nous appellerions aujourd'hui un *critique d'art*. Le petit livre auquel il a donné le titre d'*Images* (Εἰκόνες), tout médiocre qu'il est par lui-même, est pourtant le chef-d'œuvre d'un genre qui a été très cultivé sous l'empire et jusqu'en pleine période byzantine. L'auteur cherche à donner une idée d'une suite de peintures ; il expose le sujet de chaque tableau, il explique les intentions de l'artiste et juge son œuvre ; il trouve ainsi l'occasion de montrer combien il est au courant de la mythologie et de l'histoire, il a mille prétextes de citer les poètes et de faire valoir son esprit et ses connaissances. On comprend quelles brillantes variations le sophiste pouvait exécuter sur un pareil thème, et quel plaisir y trouvait ce public d'oisifs, de lettrés et d'amateurs, auquel il s'adressait. Philostrate n'est pas le premier qui ait donné l'exemple de ces descriptions ; il y a déjà dans Lucien plus d'un morceau qui prouve que ces analyses et ces appréciations, écrites dans une langue brillante et colorée, étaient fort à la mode, dès le milieu du second siècle avant notre ère ; mais, si Lucien a décrit, en connaisseur, plusieurs statues et peintures de maître, il ne l'a fait, pour ainsi dire, qu'en passant et à propos d'une idée qu'il tient à développer, d'une thèse qu'il soutient en se jouant. Philostrate a pris un autre parti. La description, chez lui, semble être composée pour elle-même ; elle est le vrai sujet de l'ouvrage et lui donne son titre ; c'est lui surtout qu'imiteront tous ceux qui se serviront, après lui, de ce même cadre, écrivains profanes ou écrivains chrétiens.

Le livre de Philostrate se présente comme le catalogue, dirions-nous, d'une galerie que le sophiste aurait visitée à Naples, chez un riche particulier ; il comprend, outre une préface, la description de soixante-quatre tableaux. Son petit-fils, devenu son émule, ajouta à l'œuvre de son aïeul la description de dix-huit autres tableaux ; mais on est d'accord pour re-

[1] « Tellus germinet salvatorem. »

connaître que cette suite est très inférieure à l'ouvrage original, et on l'a beaucoup moins étudiée. C'est le livre de Philostrate l'Ancien qui a donné lieu, dans ces derniers temps, à des discussions qui ont été parfois assez vives et presque passionnées. Nous les résumerons, à l'aide des indications que contient la judicieuse introduction de M. Bougot. Traduit en français, à la fin du XVI^e^ siècle, par Blaise de Vigenères, il avait été goûté par les érudits de la renaissance; mais il était tombé depuis lors, en France surtout, dans un profond oubli. C'est le réveil des études archéologiques, vers le commencement de ce siècle, qui a ramené sur lui l'attention; quand on a voulu se rendre compte de ce que l'on possédait de documents qui pussent nous aider à faire l'histoire de la peinture antique, on s'est bientôt demandé quel fonds il fallait faire sur les descriptions de Philostrate. De là des controverses où les plus éminents des archéologues de l'Allemagne ont dit leur mot. La science française n'a point, pendant longtemps, pris part au débat; puis, tout d'un coup, l'an dernier, presque en même temps, paraissaient deux études consacrées à Philostrate, celle dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article, et une thèse de M. Bertrand, intitulée *Un critique d'art dans l'antiquité, Philostrate et son école*[1].

Tout restreint et particulier qu'il puisse paraître, le sujet a de l'intérêt; il s'agit de savoir quel parti l'archéologue a le droit de tirer de ce petit livre qui charmait Gœthe, et que Welcker et Brunn ont pris fort au sérieux. Les deux ouvrages de MM. Bougot et Bertrand nous fourniront tous les éléments nécessaires pour résumer la controverse qui s'est engagée à ce propos et pour apprécier la valeur des conclusions auxquelles sont arrivés soit les détracteurs, soit les partisans et les défenseurs de Philostrate.

GEORGES PERROT.

[1] 1 vol. in-8°, Thorin, 1881. Cette thèse a été appréciée d'une manière très favorable par notre savant confrère M. E. Miller, dans une note critique que le *Journal des Savants* a publiée dans son cahier de mai de la présente année (p. 311).

Les Pygmées d'Homère, d'Hérodote, d'Aristote, de Pline, d'après les découvertes modernes. — Au cœur de l'Afrique 1868-1871, voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, par le Dr George Schweinfurth, traduit par Mme H. Loreau, 1875. — Les Akkas, par M. le comte Miniscalchi-Errizo, 1878. — Essai de coordination des matériaux récemment recueillis sur l'ethnologie des Négrilles ou Pygmées de l'Afrique équatoriale, par le Dr E. T. Hamy, 1879. — Mémoires et notes de divers savants.

TROISIÈME ARTICLE[1].

LES PYGMÉES ASIATIQUES OU NÉGRITOS.

III.

Caractères intellectuels.[2].

Langage. — Entièrement étranger aux études linguistiques, je ne puis que consigner ici sans les discuter les renseignements obtenus par

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1881, p. 94; pour le deuxième, le cahier de juin, p. 345.

[2] Pour remplir le cadre d'une description anthropologique complète, j'aurais dû parler ici des caractères physiologiques et pathologiques des Négritos. Mais ce que nous savons à ce sujet est peu de chose et rentre à peu près dans ce que les voyageurs ont dit de presque toutes les populations sauvages. Les Mincopies ont une force musculaire très supérieure à ce que pourraient faire présumer leur petite taille et leurs formes arrondies. Ils sont, comme les Aëtas, remarquables par leur extrême agilité, par l'acuité de leurs sens. Les deux populations peuvent supporter un jeûne prolongé et aussi absorber en un seul repas des quantités exagérées de nourriture. Les Mincopies, qui seuls me semblent avoir été quelque peu étudiés au point de vue pathologique, souffrent surtout de maladies dues à l'habitude de se vêtir en quelque sorte de boue, comme je le dirai plus loin. La phtisie n'existait pas aux Andamans, mais quelques-uns de leurs habitants, transportés parmi les Blancs, n'ont pas tardé à en être atteints. Ce fait viendrait à l'appui des idées que j'ai exprimées à diverses reprises, savoir que nous avons importé cette maladie sur divers points du globe où elle était inconnue. (*Les Polynésiens et leurs migrations* et *Journal des Savants*, 1873.) — M. Montano a trouvé, dans une seule famille de Manthras, un individu rachitique et un autre épileptique. (*Quelques jours chez les indigènes de la province de Malacca; Revue d'ethnographie*, tome I, p. 46.) Il semble attribuer à cette observation une sorte de valeur générale.

quelques voyageurs, et malheureusement ces renseignements se réduisent en général à peu de chose.

De toutes les langues employées par les Négritos, les plus importantes à étudier seraient sans contredit celles des Mincopies. Grâce à l'isolement à peu près absolu dans lequel ont vécu ces insulaires, surtout dans les îles de la grande Andaman [1], le langage n'a dû s'altérer chez eux que par suite d'une évolution naturelle et en dehors de toute influence étrangère. Or ce langage remonte à coup sûr à une antiquité très haute et a probablement précédé tous ceux qui se parlent aujourd'hui à Malacca, en Siam et dans l'Inde elle-même. A ce titre la connaissance en serait évidemment du plus haut intérêt, au point de vue de l'ethnologie aussi bien que de la linguistique.

C'est ce que paraît avoir compris M. E.-H. Man. Avant lui Symes, Colebrooke, Röepstorff, Tickel, etc., s'étaient bornés à recueillir de courts vocabulaires [2]. Mis journellement en rapport avec les indigènes par suite même de ses fonctions, M. Man a appris leurs langues; il a traduit, en une d'elles la prière que répètent tous les chrétiens, et l'a publiée avec un commentaire et des notes dues au lieutenant R. C. Temple [3]. Dans deux communications, le colonel Lane Fox a reproduit cette traduction [4] et résumé trop brièvement les conclusions générales des auteurs [5]. Je traduis textuellement ce qu'il dit de ces dernières et crois aussi pouvoir être utile ou agréable aux lecteurs occupés de linguistique en transcrivant ici le document qui a servi de point de départ à cette étude [6].

Ce qu'il a vu là lui parait montrer *comment finit une race.* Mais les groupes vus par M. Montano doivent être une exception. Du moins Logan ne dit-il rien de semblable. Il semble, au contraire, attribuer à ces populations une vitalité qui résiste fort bien aux conditions peu favorables que leur ont faites la conquête. (*The Binua of Johore; The Journal of the Indian Archipelago*, t. I, passim.

[1] On sait aujourd'hui que les terres désignées encore assez récemment sous le nom de Grande Andaman forment en réalité trois îles séparées par d'étroits canaux. (*The Andaman Islands*, by E.-H. Man, Esq.; *The Journal of the Anthropological Institute*, t. VII, p. 105.) Dans ma première *Étude sur les Mincopies et la race négrito en général*, j'ai montré que l'on trouvait des signes de métissage dans la petite Andaman, placée au sud des précédentes. (*Revue d'Anthropologie*, t. I, p. 213.)

[2] J'ai emprunté à ces divers auteurs quelques-uns des exemples qui m'ont paru les plus propres à mettre en évidence la diversité des langues mincopies signalée pour la première fois par M. Francis Day. (*Étude sur les Mincopies*, p. 194.)

[3] *The Lord's Prayer translated into Bôjingtjîda by E.-H. Man, with preface and notes by R.-C. Temple.* Calcutta, 1877.

[4] *The Journal of the Anthropological Institute*, t. VII, p. 108.

[5] *Ibid.*, p. 436.

[6] *He Maw-rô kôktâr-len yâtê*
O Heaven in (is) who

L'étude des vocabulaires que je viens de rappeler avait conduit Latham à admettre quelques rapports entre le mincopie et le birman [1]. M. Pruner-bey a signalé quelques traits communs entre le mincopie et le néo-calédonien [2]. Hyde Clarke a cru découvrir dans la langue andamanienne des affinités avec celles de plusieurs populations de l'Asie, de l'Afrique et des deux Amériques [3].

MM. Man et Temple constatent d'abord que les neuf tribus qui figurent sur la carte ethnologique de l'un d'eux [4] ont chacune sa langue particulière. « L'habitant de l'île du nord est aussi absolument incapable de se « faire comprendre par un habitant de l'île méridionale que le serait un « paysan anglais parlant à un Russe. » Il ne s'agit donc pas de simples dialectes, mais bien de langages distincts. Pourtant ces langues ont une origine et une structure communes. Elles sont toutes agglutinatives. Si elles ont quelques affinités avec d'autres, ce que MM. Man et Temple regardent comme douteux, ce serait avec les langues australiennes, dravidiennes et scythiques, dont elles se rapprochent par quelques particularités, telles que l'usage de postpositions au lieu de prépositions; l'emploi de deux formes, l'une inclusive, l'autre exclusive, pour la première personne du pluriel; et en général par la structure agglutinative des mots.

En lisant ces quelques phrases, il est difficile de ne pas songer aux rapports signalés par les linguistes, entre autres par notre éminent collègue M. Maury, comme existant entre les langues dravidiennes et austra-

móllárdárû Ab-Máyóla. Ngia
our (*lit.* all of us of) Father. Thy
ting-len dui-t-t-múgû-en-inga ítán.
name-to be reverence paid Let.
Ngólla-len móllárdárû meta máyóla
You (to) we all our chief
ngenáke ab-chanag iji-la bédig. Maw-ró
wish for supreme only and. Heaven
kóktár-len tegí-lut-malin yaté ngía
in is obeyed which thy
kánik, ká-úbada árla-len árla-len
will, in the same way ever (daily, always)
érem-len ítan. Ka-wai mólláardárû-len
earth on Let. This day all of us
árla-nackan yát man. Móllár-
to daily (*lit.* daily like) food give. We
dárû mol-oichik-len tigrel yaté óloichik-len
all us (to) *i. e.* agst offend who them
árlídábû. Móllárdárû-len ótig-újánga ítán
forgive. Us all (to) be tempted let
ya-ba, dóna móllárdárû-len abja-bag-tek
not, but us all (to) evil from
ótráj.
deliver.

Ngól kichi-kan kánake!
(Do) thou thus order (*i. e.* Amen!).

[1] *Elements of comparative Philology*, p. 59.

[2] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1866, p. 12 et 13.

[3] *The Journal of the Anthropological Institute*, t. IV, p. 467.

[4] *The Andaman Islands* by E.-H. Man, Esq. (*The Journal of the Anthropological Institute*, t. VII, p. 105). Le *Notre Père* a été traduit dans la langue de la tribu

liennes[1]. MM. Man et Temple ajoutent un troisième groupe linguistique aux précédents; or ce dernier venu a bien probablement précédé les deux autres. Tout tend de plus en plus à démontrer que la race négrito, dont les Mincopies sont les représentants les plus purs, est l'élément nègre fondamental de toutes ou de presque toutes les tribus dravidiennes et de celles qui, sans parler une langue de ce nom, leur ressemblent par les caractères physiques[2]. S'il en est bien ainsi, n'est-il pas permis de penser que l'on trouvera dans les langues mincopies le *substratum* de cette famille linguistique? En tout cas, il y a là un problème intéressant à résoudre, et nous devons faire des vœux pour que MM. Man et Temple poursuivent des recherches qui déjà les ont conduits à d'aussi curieux résultats.

Quoique dispersées des Andamans aux Philippines, les tribus négritos ont conservé d'une manière remarquable tous leurs caractères extérieurs et ostéologiques. Il en est autrement du langage. Celui-ci a parfois à peu près complètement disparu au contact de populations supérieures, là même où des groupes négritos encore nombreux et jouissant d'une certaine indépendance ont conservé une pureté de sang relative.

Ce fait avait été reconnu aux Philippines dès les premiers temps de l'occupation espagnole. Même dans l'île qui leur doit son nom, nos petits noirs parlaient le bisaya, c'est-à-dire un dialecte local du malais[3], seulement ils y mêlaient un grand nombre de mots étrangers. Il me semble probable que ces derniers étaient autant de témoins conservés de la langue primitive.

A Luçon, il devait, à plus forte raison, en être de même. Le témoignage donné sur ce point par de La Fuente[4] vient d'être pleinement confirmé par les recherches de M. le docteur Montano, qui a bien voulu mettre à ma disposition ses notes inédites avec une libéralité dont je suis heureux de le remercier ici. Ce voyageur, qui parle couramment le malais et s'est familiarisé avec plusieurs de ses dialectes, a retrouvé dans le langage des Aëtas non seulement les formes grammaticales, mais encore

qui occupe l'île méridionale de la grande Andaman, île où se trouve Port-Blair, siège de l'établissement anglais.

[1] *La Terre et l'Homme*, 3e édition, p. 504. M. Maury est, en outre, disposé à rattacher ces deux groupes de langue au *médo-scythique*, parlé probablement, dit-il, par les tribus indigènes de la Médie et de la Susiane.

[2] J'ai insisté sur cette question dans un article de la *Revue d'ethnographie*, t. I.

[3] « La lingua dell' Isola detta de' « Negri e la Bissaya stessa col miscuglio « di moltissime parole forestiere. » (L'abbé Torrès, cité par Prichard, *Researches into the physical history of Mankind*, t. V, p. 221).

[4] Cité par Prichard, *loc. cit.*

un vocabulaire presque exclusivement tagaloc. Il a vérifié un à un cent quatre mots recueillis par M. Meyer dans le dialecte de Marivelès; il a noté ceux qui lui ont paru étrangers aux langues malaises, et n'en a trouvé que dix-sept. Encore croit-il devoir faire des réserves au sujet de quelques-uns d'entre eux [1].

M. Montano n'a pu recueillir des renseignements aussi précis relativement au langage des Mamanouas ou Négritos de Mindanao. Mais il les a vus se comprendre assez bien avec ses guides, qui leur parlaient un bisaya corrompu ou plutôt simplifié [2]. Là aussi, sans doute, la langue primitive a plus ou moins disparu.

En a-t-il été de même dans la presqu'île de Malacca? M. Montano ne croit pas pouvoir encore répondre à cette question. Il comprenait fort bien son guide manthra [3] quand celui-ci lui adressait la parole en malais; mais, à peine saisissait-il quelques mots, lorsque le même individu causait avec ses compatriotes sauvages. Il est évident pour lui que les Manthras ont tout au moins un accent particulier qui peut tenir à des causes diverses.

Le P. Pouget, établi depuis longtemps à Malacca et qui a fréquenté toutes les tribus de l'intérieur, a dit à M. Montano que ces sauvages n'ont ni langue ni dialecte propre et que leur langage est un mélange de malais altéré et de siamois.

Toutefois, dans son curieux travail sur les Binouas de Johore [4], Logan regarde comme démontré que cette tribu, évidemment bien plus métissée de Malais que les Manthras, a eu jadis sa langue propre, et apporte à l'appui de son opinion de nombreux arguments [5]. Dans le langage par-

[1] M. Montano compte, en outre, treize mots non malais dans le même vocabulaire traduit en dialecte négrito de Zambalès. Il a aussi obtenu, non sans peine, d'un des Aëtas avec lequel il s'est trouvé en rapport, un couplet de chanson que je reproduis ici :

Makaalis ako ina,
Je pars, (ô mon) amie,
Makpaka bait, ka, ina.
Sois bien prudente, toi, amie.
Ta! ma papaka sayou, ako ina,
Ah! je vais bien loin, mon amie,
Into ka man a bibing ianmo.
Pendant que tu restes dans (la) demeure tienne.
Hanag banuan dolipatan mo.
Jamais (ton) village sera oublié (par) moi.

Les Négritos de la province d'Albay (sud-est de Luçon) parlent couramment le bicol. Mais ils sont métissés de Malais. Le bisaya, le tagaloc, le bicol, le pampango, etc., ne sont que des dialectes du Malais plus ou moins profondément modifiés. (Montano.)

[2] M. Montano dit : « une espèce de langue sabir bisaya. »

[3] Les Manthras sont des métis des environs de Kessang, province de Malacca, dans la presqu'île de ce nom.

[4] Région la plus méridionale de la presqu'île de Malacca.

[5] *The Orang Binua of Johore* (*The Journal of the Indian Archipelago*, t. I, p. 289).

ticulier qu'emploient ces indigènes lorsqu'ils vont au cœur de leurs forêts à la recherche des camphriers[1], le même auteur a relevé un certain nombre de mots étrangers au Malais. J'en ai comparé plusieurs à ceux que renferment deux vocabulaires siamois et laossien publiés par Latham[2] et n'ai pu reconnaître aucune ressemblance. Le rapprochement de ces mêmes vocabulaires avec celui que M. de La Croix a recueilli chez les Sakaïs de Pérak[3] m'a conduit au même résultat. De son côté, M. de La Croix ne compte que douze mots malais sur les quatre-vingt-dix qui composent son vocabulaire. Déjà le voyageur russe Miklucho-Maclay avait réuni chez les tribus sauvages de Johore et de l'intérieur cent soixante-dix mots qui, soumis à l'appréciation de plusieurs Malais, avaient été regardés par eux comme n'appartenant pas à leur langue[4]. Enfin M. de Castelnau était arrivé, de son côté, à des conclusions analogues[5].

De cet ensemble de faits il me semble résulter que les anciens Négritos de la presqu'île de Malacca ont dû avoir une langue propre, à peu près entièrement oubliée par une partie de leurs descendants, un peu moins peut-être par d'autres, parce qu'ils sont tous plus ou moins métissés de Malais, sans doute aussi de Siamois, et peut-être d'autres éléments ethnologiques encore indéterminés. Cette langue se rattachait-elle à celle des Mincopies? Ce n'est là qu'une hypothèse; mais le voisinage relatif des populations permet au moins de la poser. Peut-être MM. Man et Temple nous diront-ils un jour ce que cette conjecture peut avoir de vrai[6]. Peut-être arriveront-ils aussi à reconnaître si les affinités singulières

[1] Ce langage est appelé *bássá kápor* (*camphorl anguage*, L.). Logan l'a trouvé en usage et toujours le même dans toutes les tribus qui se livrent à la récolte du camphre. Ces sauvages sont convaincus que l'on ne saurait découvrir les camphriers si l'on emploie un autre idiome que le *bássá kapor*, quand on se livre à la recherche de cet arbre. (Logan, *loc. cit.*, 263.) M. Montano, qui parle aussi de ce langage dans ses notes, écrit *bahasa kapour*.

[2] *Elements of comparative Phylology*, p. 51.

[3] La province de Pérak, située à 2° ou 3° au nord de celle de Malacca, est placée vers le milieu occidental de la presqu'île. Nous n'avons pas de renseignements sur les tribus négrito-malaises qui peuvent exister plus au nord.

[4] *Dialects of the melanesian tribes in the Malay Peninsula* (*Journal of the straits branch of the Royal Asiatic Society*, n° 1, p. 38). Le voyageur russe a constaté l'identité de langage chez ces tribus isolées et sans aucun rapport entre elles, depuis Johore au sud de la presqu'île jusqu'à Ligor au sud du Siam. Ce résultat paraît l'avoir frappé d'étonnement. Il n'a toutefois rien que de très naturel pour qui s'est occupé de l'histoire des Négritos considérés dans leur ensemble.

[5] *Revue de philologie*, 1876. (Indication due à M. Montano.)

[6] Il serait, je crois, bien intéressant,

signalées par M. Hyde Clarke entre les diverses langues mincopies et certains idiomes africains et américains ont quelque chose de fondé[1]. Enfin, il serait bien intéressant de rechercher si la langue des Puttouas des montagnes de l'Amarkantak, langue qui ne ressemble à aucun des dialectes dravidiens du voisinage[2], se rattacherait d'une manière quelconque à celles qui se parlent dans les îles Andamans ou dans la presqu'île malaise.

État social. — Les Mincopies sont exclusivement chasseurs et pêcheurs et n'ont aucune demeure fixe. Vivant sur les bords d'une mer remarquablement poissonneuse, à portée d'épaisses forêts où pullulent les sangliers, et qui leur fournissent, en outre, du miel et des fruits, ils n'ont pas éprouvé le besoin de demander au travail de la terre un supplément de nourriture, et ce bien-être même les a retenus au plus bas de l'échelle sociale[3].

La plupart des voyageurs qui ont visité les Philippines ont parlé des Aëtas comme n'ayant jamais franchi cet échelon, quoique placés dans des conditions bien moins favorables. La Gironnière[4], Meyer, sont très affirmatifs sur ce point[5], et M. Giglioli a accepté sans réserve ce qu'ils disent à cet égard[6]. Rienzi lui-même, à qui nous devons des renseignements sur le passé plus heureux de ces populations, les représente comme vivant aujourd'hui exclusivement de fruits sauvages et des produits de la pêche ou de la chasse[7].

Mais il est évident qu'aux Philippines cet état social inférieur est le résultat de la persécution exercée contre les Négritos par des races plus vigoureuses et plus puissantes. Sans doute aussi les faux renseignements intéressés fournis aux voyageurs par les petits chefs de villages tagals[8]

au point de vue de cette étude, de rechercher quelle est la langue parlée par les Négritos récemment découverts dans le petit archipel de Ténasserim. Leur isolement relatif peut faire espérer que le langage primitif a été moins altéré que sur le continent.

[1] *Note on the languages of the Andamans* (*Journal of the Anthropological Institute*, t. IV, p. 467).

[2] Rousselet, *Tableau des races de l'Inde centrale* (*Revue d'anthropologie*, t. II, p. 282).

[3] M. Francis Day nous apprend qu'une très petite tribu de Mincopies, campés près des établissements anglais et recevant des rations journalières, a pris en outre, dans un an, 500 sangliers, 150 tortues, 20 chats sauvages, 50 iguanes et 6 dugongs (*Proceedings of the Asiatic Society of Bengale*, 1870, p. 153).

[4] *Vingt années aux Philippines*, p. 303.

[5] *Die Philippinen und ihre Bewohner*, M.

[6] *Studi sulla raza negrita* (*Archivio per l'antropologia*, t. V, p. 293), et *Viaggio della pirocorvetta Magenta*, p. 245.

[7] *Océanie*, t. I, p. 301.

[8] Note manuscrite de M. Montano.

ont fait admettre comme général un état de choses peut-être plus ou moins exceptionnel. Pour répondre à ces exagérations, je crois n'avoir rien de mieux à faire que de reproduire à peu près textuellement quelques-unes des notes qu'a bien voulu me remettre M. Montano.

« Les Négritos de la province de Bataan paraissaient apprécier parfai-« tement la sécurité que leur donnait l'administration juste et éclairée du « gouverneur don Estanislao Chaves. Je les ai visités dans leurs mon-« tagnes... La demeure du chef, très propre, était située sur un mame-« lon qu'entouraient d'autres éminences. Plusieurs cases y étaient élevées, « chacune au milieu d'un défrichement de quelques arpents où il y avait « des bananiers, du riz, de la canne à sucre et surtout des patates... « Le chef appela; et aussitôt les cris se succédèrent et se répandirent. « Bientôt après toute la tribu était autour de moi... Dans la province « d'Albay, où leurs conditions d'existence doivent ressembler à ce qui « existe dans celle de Bataan, j'ai vu une quantité considérable de cacao « récolté par les Négritos des îles du golfe. »

Même chez les Mamanouas[1] de Mindanao, dont les derniers restes sont sans cesse traqués par les féroces Manobros, le voyageur français a vu, sur la côte est du lac Maïnit, « une tribu craintive, excessivement mé-« fiante, mais qui n'en avait pas moins construit des cases, défriché un « coin de la forêt et planté des bananiers et des patates. »

Ainsi tout ce que l'on a dit au sujet des indomptables instincts de vagabondage des Aëtas est parfaitement inexact. Si ces petits Nègres mènent une vie errante sur certains points de l'archipel, s'ils ne bâtissent pas de huttes et ne cultivent pas le sol, la faute en est aux persécuteurs dont ils sont les victimes.

Les cultures, fort élémentaires du reste, dont nous venons de parler se retrouvent chez les Négritos métis de l'Inde et de la presqu'île malaise. Chez tous, le procédé général paraît être le même. Le Gound, comme le Manthra, commence par abattre les arbres, auxquels il met le feu dès qu'ils sont à demi secs. Puis il sème, ou plante au milieu du fouillis des troncs enchevêtrés, du grain, des patates... Quand les broussailles repoussent, il abandonne sa hutte, faite de légers clayonnages et couverte de feuilles, et va recommencer ailleurs. Un chien, quelques poules, des porcs, vivent comme ils peuvent sur ces défrichements imparfaits. La chasse, la pêche, les racines et les fruits sauvages, semblent d'ailleurs constituer les principales ressources de ces populations[2].

[1] C'est le nom que l'on donne aux Négritos dans l'île de Mindanao. (Notes de M. Montano.)

[2] Notes inédites de M. Montano; Rousselet, *loc. cit.*, p. 276; Logan, *loc. cit.*, p. 255; etc.

Tel est l'état de choses actuel. Mais ces tribus aujourd'hui à demi errantes et dispersées n'ont-elles pas connu des jours meilleurs et une organisation sociale plus élevée? On ne saurait répondre d'une manière générale à cette question.

Pour ce qui est des Mincopies, rien n'indique qu'ils se soient jamais élevés au-dessus de ce que nous les voyons. Ayant pour ainsi dire sous la main tout ce qui peut satisfaire aux besoins du sauvage, sans rapports avec les étrangers, rien n'est venu éveiller chez eux des aspirations nouvelles; et leur activité intellectuelle s'est appliquée uniquement à multiplier, à perfectionner l'outillage que comportait leur genre de vie. Nous verrons tout à l'heure que, dans cette direction, ils ont fait preuve d'une véritable initiative.

Il est plus que probable qu'aux Philippines les Aëtas étaient plus avancés. Rienzi, qui a résumé, d'une manière malheureusement trop confuse, les traditions relatives à ces peuples, les représente comme ayant occupé jadis en entier l'île de Luçon, comme ayant résisté longtemps aux invasions tagales[1]. Ils avaient alors une sorte de gouvernement. Une réunion de chefs et de vieillards veillait à l'exécution des lois[2]. Il est difficile d'admettre qu'à cette époque la culture du sol n'ait pas été pratiquée tout au moins dans la mesure constatée par M. Montano.

A plus forte raison en est-il de même des tribus plus ou moins métisses de Malacca. M. Montano nous apprend que les Manthras se souviennent encore du temps où leurs ancêtres étaient maîtres de la contrée entière. A cette époque, disent-ils, ils possédaient beaucoup d'écrits tracés sur des feuilles d'arbres. Ce fait suppose à lui seul un état social dont M. Montano semble avoir trouvé la trace dans le nom même de son guide. Celui-ci s'appelait comme son père, comme son grand-père et sans doute comme ses ancêtres, *Pang-lima-dalam*, mot que notre voyageur traduit par le « seigneur qui administre le palais d'un sultan[3]. » Ce descendant de quelque grand dignitaire remplit aujourd'hui les fonctions de coolie chez un planteur chinois. Dans la presqu'île de Malacca comme dans l'Inde, la conquête a détruit des États peut-être jadis considérables et florissants, mais dont le souvenir même a disparu; elle a rejeté dans les forêts et les montagnes la race plus ou moins négroïde qui les avait fondés. Là cette race est retombée à l'état sauvage, comme ont fait bien

[1] *Océanie*, t. I, p. 301.

[2] C'est exactement ce qui existe encore chez les Bhils, métis de Négritos. (Rousselet, *loc. cit.*, p. 61.)

[3] Montano, *Quelques jours chez les indigènes de la province de Malacca* (*Revue d'Ethnographie*, t. I, p. 48).

des Dravidiens[1]. Elle s'est comme rompue et morcelée en tribus, en simples familles[2]; et la hiérarchie des chefs que Logan a fait connaître chez les populations du Bermun est probablement tout ce qui reste de son ancien état social[3].

Partout, paraît-il, chez les Négritos, la famille a résisté à cette déchéance de la race. Les assertions d'un cipaye déserteur, trop facilement acceptées par quelques écrivains, la représentaient comme assez lâchement constituée aux Andamans. Des renseignements recueillis par le lieutenant Saint-John[4] et surtout par M. Day[5] ont corrigé ce que ces premières données avaient d'inexact. Les Mincopies sont monogames. Le mariage n'a lieu qu'avec l'assentiment du *gardien des jeunes filles*, qui consacre l'union des époux en joignant leurs mains. La femme et le mari ont des devoirs réciproques; les parents manifestent la plus vive tendresse pour les enfants[6].

Aux Philippines, même dans la malheureuse et sauvage tribu qu'il a visitée, La Gironnière a constaté des faits analogues. « Les Aëtas, dit-il, « sont fidèles dans le mariage et n'ont qu'une femme. » Le jeune homme qui a fait son choix, s'adresse aux parents, qui ne refusent jamais mais envoient la jeune fille dans la forêt, où elle se cache avant le jour. C'est au jeune homme à la trouver. S'il n'y parvient pas il doit renoncer à toute prétention[7]. On voit qu'en réalité la décision appartient à la jeune fille.

Les notes de M. Montano confirment et complètent les renseignements

[1] Entre autre les Bhils; toutefois ceux-ci ont encore des demeures permanentes, solidement construites et groupées en villages. Ce qui peut n'être regardé que comme une hypothèse lorsqu'il s'agit de certaines tribus du Bermun paraît être bien certain pour leurs frères les Binouas. Logan nous apprend que ceux-ci étaient gouvernés par des rois dont l'origine était surnaturelle et dont les descendants existent encore. (Logan, *loc. cit.*, p. 279.)

[2] Montano, *loc. cit.*, p. 46.

[3] Dans son mémoire sur les Binouas de Johore, Logan donne des détails sur cinq tribus auxquelles se rapporte essentiellement tout ce que je dis ici; ce sont: les Udaïs ou Orang-Pagos, les Jakuns, les Sakaïs, les Mintiras ou Manthras, et les Besisis. Ces tribus habitent le massif du Cunong-Bermun, une des plus hautes chaînes de la péninsule malaise. Chez les Manthras, il existe des chefs supérieurs (*Batin*), dont la juridiction s'étend sur des cantons déterminés. Chaque Batin a sous ses ordres un Jinang, un *Jukra* ou *Jorokra*, et un nombre indéfini de *Panglimas* et d'*Ulubalangs*. A la mort d'un Batin, son successeur est choisi parmi les fils d'une de ses sœurs. (*The Binua of Johore*, dans *The Journal of the Indian Archipelago*, t. I, p. 275.)

[4] *Loc. cit.*, p. 45.

[5] *Loc. cit.*, p. 160.

[6] Mouat, *Adventures and Researches among the Andaman Islanders*, p. 295.

[7] *Loc. cit.*, p. 302.

dus à La Gironnière. Elles nous font connaître, en outre, la curieuse cérémonie qui sanctionne le mariage chez les Aëtas de Luçon. Les deux conjoints grimpent sur deux arbres flexibles et rapprochés qu'un vieillard fait ployer l'un vers l'autre. Quand la tête du futur a touché celle de la femme, le mariage est légalement accompli. Un grand festin et des danses guerrières sont le complément de la fête.

On me saura gré d'emprunter encore à notre voyageur les détails suivants, relatifs aux Négritos de Mindanao.

« Chez les pauvres Mamanuas, ces anciens maîtres du sol[1], que l'on « dit si abrutis, j'ai trouvé les mêmes usages que chez les Négritos de « Marivélès, le même respect des vieillards, le même amour des enfants, « le même culte des morts. Dans cette population qui va disparaître, les « coutumes ont gardé le même empire indiscuté. Ces coutumes sont « simples sans doute, et leur procédure est élémentaire, mais non pas « nulle. Il ne faut pas croire que chaque Mamanua agisse dans sa case « comme bon lui semble et sans avoir de compte à rendre à personne. « Le mari trompé tue sa femme, mais seulement si l'adultère est bien « prouvé, auquel cas les parents de la coupable consentent à sa mort. « Dans le cas contraire, il serait tenu pour assassin et passible lui-même « de la peine de mort, prononcée par le chef de la tribu sur la plainte « des parents de la victime. »

« L'adultère est du reste, comme tous les autres délits ou crimes, « excessivement rare chez les Négritos de toutes ces régions. Les mœurs « des jeunes filles sont fort correctes; le moindre soupçon élevé sur ce « point les empêcherait de trouver un mari.

« Le Négrito n'achète pas sa femme. Il fait seulement un petit cadeau « à son futur beau-père, qui donne toujours à sa fille une dot à peu près « égale à ce qu'il a reçu. »

« La propriété est parfaitement établie et transmissible par vente ou « par hérédité. Le champ défriché est la propriété incontestée de celui « qui l'a créé et de ses héritiers. A la mort du père de famille, si la mère « vit encore, l'héritage se divise en deux moitiés : l'une va à la mère, « l'autre aux enfants, dont chacun prend une part égale. »

« Si les enfants sont déjà grands, la veuve continue à habiter la case « de son mari; si les enfants sont très jeunes, elle se retire avec eux chez « ses parents.

« Tous les différends sont jugés par le chef de la tribu. Du reste, il est

[1] *Banua* « sol »; *ba*, préfixe de possession. (Montano.)

« excessivement rare qu'il ait à intervenir. Ses décisions sont toujours « scrupuleusement obéies. »

On conviendra qu'il y a loin de l'état de choses que nous fait connaître M. Mantano, aux renseignements fournis par ses prédécesseurs. C'est un exemple de plus à ajouter à tant d'autres qui montrent combien on a tort de s'en tenir à une observation superficielle quand il s'agit de juger les populations les plus arriérées, les plus sauvages.

Bien que plus ou moins mélangés à d'autres races, les Négritos de Malacca présenteraient sans doute des traits de mœurs analogues si on les connaissait mieux. M. Montano nous dit qu'ils ne se font jamais la guerre[1], que les parents veillent tendrement sur leurs enfants et, au besoin, se privent pour eux de nourriture. Logan nous apprend que chez les Manthras l'adultère est puni de mort, mais seulement, comme chez les Mamanuas, s'il est prouvé par témoins. L'arrêt, prononcé par le chef supérieur (*Batin*), est exécuté par le *Panglima*. Les deux coupables sont couchés dans le plus proche ruisseau, et leurs têtes sont maintenues sous l'eau à l'aide d'une fourche. Le mari convaincu de l'inconduite de sa femme, sans pouvoir en donner la preuve, peut la quitter, à condition de lui abandonner, avec la maison et les cultures qui l'entourent, une certaine quantité d'étoffe, quelques anneaux et une petite somme d'argent. Les enfants restent avec la mère; mais celle-ci ne peut se remarier que lorsque le mari divorcé a pris lui-même une autre femme[2].

Industries. — J'ai dit plus haut comment se nourrissent les diverses populations négritos. Je dois ajouter qu'aucune de celles dont je parle ici n'est anthropophage.[3] Cette accusation a pesé sur plusieurs d'entre elles, en particulier sur les Mincopies. Or, loin de rechercher la chair humaine, les Andamaniens la regardent comme un poison mortel[4].

[1] Logan avait déjà signalé ce fait bien remarquable de la part de populations sauvages et chasseuses. (*The Binua of Johore*, p. 273.)

[2] *Loc. cit.*, p. 268.

[3] Je dois rappeler que ces articles sont consacrés exclusivement aux Négritos proprement dits. Quant aux Négrito-Papous mêlés aux Papouas de la Nouvelle-Guinée et des archipels voisins, il est bien possible qu'ils aient cédé aux entraînements de l'exemple et se soient laissés aller au cannibalisme. Mais il est impossible, faute de renseignements précis de se prononcer sur ce point. La confusion qui a trop longtemps existé entre ces deux races, et que maintiennent plus ou moins quelques-uns des voyageurs les plus récents, rend bien difficile, toute étude de l'une des deux considérée isolément. L'examen des crânes nous permet bien de rapporter à l'une ou à l'autre une population donnée; mais il ne nous éclaire pas sur les caractères qui peuvent les différencier sous d'autres rapports.

[4] Day, *loc. cit.*, p. 165.

Tous les Négritos font cuire à l'eau ou au moins griller les viandes; tous, par conséquent, savent se procurer du feu et emploient bien probablement le même procédé, le frottement de deux morceaux de bois. Mais ce procédé est pénible et peu sûr, même pour des sauvages; et, une fois la première étincelle obtenue, ils s'ingénient à la conserver. Les Mincopies ont inventé un moyen tout spécial. Ils creusent un gros arbre et allument du feu à l'intérieur : le tronc se dessèche et se consume très lentement; ils entretiennent ce brasier, qui creuse peu à peu une cavité où s'accumule jusqu'à un mètre de cendres, sous lesquelles le feu couve toujours. C'est dans ces singuliers fours, dit Mouat, que le Mincopie rôtit ses petits sangliers, frit ses poissons et prépare sa soupe à la tortue[1].

Chez les Manthras, le tronc d'arbre est représenté par un amas de terre renfermé dans un cadre en bois, où l'on a soin d'entretenir constamment le feu[2].

Dans les climats froids ou tempérés, les besoins les plus urgents, après celui de se nourrir, sont ceux de se loger et de se vêtir. Il en est autrement dans les régions tropicales. Ici le vêtement n'est guère qu'une question de luxe; il est souvent plus incommode qu'utile. Il en est presque de même du logement; et, en tout cas, le plus simple abri, pouvant donner de l'ombre pendant le jour, mettre à l'abri du rayonnement pendant la nuit et protéger contre la pluie, répond pleinement aux besoins les plus essentiels. C'est là ce qu'oublient trop souvent les voyageurs, les écrivains qui voient dans l'extrême simplicité du costume ou des habitations un signe d'infériorité intellectuelle et un manque d'industrie.

On a reproché aux Mincopies de ne pas se couvrir. En effet, à part la ceinture dont je parlerai plus loin, ils n'ont d'autres vêtements que des tatouages grossiers et des peintures dont les phototypies de M. Dobson permettent de juger[3]. Toutefois ils ont à se défendre contre les moustiques et autres insectes, qui, la nuit venue, les attaqueraient de toute part. Pour se protéger, ils ont imaginé de s'enduire chaque soir d'une couche épaisse de boue argileuse, bientôt séchée et formant une véritable cuirasse. Ils peuvent ainsi dormir en paix; mais on comprend que ce vêtement de nuit doit être pour beaucoup dans le développement des maladies rhumatismales et abdominales auxquelles ils sont spécialement sujets.

Sans cesse errant le long de leurs rivages, les Andamaniens ne pou-

[1] *Adventures*, p. 308.

[2] Montano, *loc. cit.*, p. 46.

[3] *On the Andamans and Andamanese* (*The Journal of the Anthropological Institute*, t. IV, p. 457, pl. XXXI, XXXII et XXXIII).

vaient avoir de demeures fixes. Quatre perches, réunies au sommet et couvertes de larges feuilles, constituent pour eux de véritables gourbis, dressés en un clin d'œil et qui les protègent parfaitement contre la pluie, seule intempérie qu'ils paraissent redouter. Ce sont, en réalité, des tentes imperméables, dont la forêt voisine fait tous les frais et qu'ils n'ont pas à transporter. Que pouvaient-ils imaginer de mieux; et nos soldats africains ne s'estimeraient-ils pas heureux de pouvoir agir de même?

Les Aëtas ne sont guère plus vêtus que leurs frères des Andamans[1]. En outre celles de leurs tribus que traquent sans cesse des ennemis redoutables n'élèvent pas même d'abris temporaires et couchent sur les arbres ou se roulent dans les cendres chaudes d'un grand brasier allumé pour combattre le froid de la nuit. Mais nous avons vu que, placés dans des conditions plus régulières d'existence, ils élèvent des cabanes et savent se fixer.

Les photographies de MM. de Saint-Pol, Lias, nous montrent les Sakaïs portant une simple ceinture lâchement nouée sur le devant, et dont les bouts pendent sur les cuisses. M. Montano a décrit la hutte de bambou d'une famille manthra vivant seule au milieu des bois[2]. Elle n'est, certes, rien moins que luxueuse. Pourtant elle présente cette particularité d'avoir un plancher élevé de deux pieds au-dessus du sol. Dans presque toutes les maisons de nos paysans, la terre nue remplace le plancher. Le pauvre sauvage de Malacca a su se placer dans des conditions d'hygiène meilleures que l'Européen.

Les Mincopies, exclusivement chasseurs et pêcheurs, mais protégés par leur isolement, par les fables mêmes dont ils étaient l'objet[3], ont pu développer tranquillement les industries en rapport avec leur genre de vie. Les résultats atteints par ces insulaires avaient déjà vivement frappé les observateurs instruits qui, les premiers, ont étudié de nos jours les Andamans et leurs habitants. Malgré leur dédain pour ces *Nègres sauvages,* Colebrooke, Symes et surtout Mouat, leur ont, à diverses reprises, rendu justice sous ce rapport[4]. Nous sommes encore mieux renseignés aujour-

[1] J'ai représenté un chef Aëta d'après une photographie de M. Montano, dans le mémoire intitulé : *Nouvelles études sur la distribution géographique des Négritos et sur leur identification avec les Pygmées asiatiques de Ctésias et de Pline* (*Revue d'ethnographie,* t. I, p. 183).

[2] *Loc. cit.,* p. 46.

[3] Dans le mémoire spécialement consacré aux Mincopies, j'ai rapporté quelques-unes de ces fables empruntées à Marco Polo et aux écrivains arabes. (*Revue d'Anthropologie,* t. I, p. 40.)

[4] Je ne puis ici que renvoyer à mon premier mémoire déjà cité.

d'hui, grâce à M. Man. Celui-ci a recueilli et envoyé à Londres une riche collection où sont représentées à peu près toutes les industries mincopies, et qui a été l'objet d'une notice aussi intéressante qu'instructive, due au major général Lane Fox[1]. Je ne puis résumer que bien rapidement l'ensemble de ces documents.

Rappelons d'abord que les Andamans, où les Chinois et les Nicobariens paraissent avoir introduit le fer, ont eu leur âge de pierre, dont on retrouve les traces dans de véritables *kiœkkenmœddings* parfaitement comparables à ceux du Danemark. Ces « débris de cuisine » ont été découverts par M. de Roepstorff[2], et explorés surtout par le D^r^ Stoliczka[3]. On y a trouvé des marteaux, des couteaux, des haches grossières, répondant sans doute à nos objets de l'âge de la pierre taillée. Mais à côté d'eux on a rencontré une hache polie, que Stoliczka déclare ne pouvoir être distinguée des *celts* de la période néolithique, et un véritable *ciseau* de trois pouces de long avec un tranchant aiguisé à une de ses extrémités. De nombreux débris de poterie, simplement séchée au soleil, ornés de rainures irrégulières de diverses formes, ont été trouvés sur le même point[4]. Les Mincopies font encore quelques vases de même nature; et, s'ils n'en sont pas arrivés à la *terre cuite*, cet arrêt dans l'industrie s'explique sans doute par la facilité avec laquelle ils remplacent les vases à eau par des nœuds de bambou, et les vases de cuisine par les grandes coquilles de tridacne et de turbot.

A part les harpons exclusivement réservés pour la pêche, la seule arme de chasse ou de guerre que les voyageurs les plus récents attribuent aux Mincopies est l'arc[5]. Celui de la petite Andaman ressemble à beaucoup d'autres; il est tout droit et symétriquement atténué du centre aux extrémités[6]. Celui de la grande Andaman présente, au contraire, une forme remarquable. Le milieu figure une sorte de poignée cylindrique, d'un diamètre relativement petit. Les deux côtés, d'abord très élargis, plats en dedans, convexes en dehors, vont en s'effilant vers les extrémités, et

[1] *Observations on M. Man's collection of Andamanese and Nicobarese objets*, by major general A. Lane Fox F. R. S., avec quatre planches (*The Journal of the Anthropological Institute*, t. VII, p. 434).

[2] *A short List of Andamanese test words* (*Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, 1870, p. 178). Le *Kiœkkenmœdding* découvert près de l'établissement de Hope-Town avait environ 60 pieds de circonférence et 12 pieds de haut. Il existe en divers points de l'île Chatam des amas de même nature et plus considérables encore.

[3] *Note on the kiœkkenmœddings of the Andaman Islands* (*Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, 1870, p. 13).

[4] La planche XVI de la note de M. Lane Fox représente plusieurs de ces dessins.

[5] Symes seul a parlé de longues lances et de boucliers d'écorce.

[6] Lane Fox, pl. XIV, fig. 3.

sont, en outre, légèrement courbés en sens inverse, si bien que l'ensemble fait penser à une S allongée. Cet arc a de 1m,75 à 2 mètres de long[1]. Il est très dur; les plus robustes matelots anglais ne pouvaient même pas le bander[2]. Malgré leur petite taille et leurs muscles arrondis, les Mincopies s'en servaient si bien qu'à 40 ou 50 mètres la flèche traversait le vêtement des Européens et s'enfonçait profondément dans les chairs.

Cet arc sert à lancer des flèches de diverses sortes, parmi lesquelles il en est que l'on pourrait appeler des *harpons de chasse*. En effet, elles se composent d'une courte tête, qui porte la pointe, et d'un corps long d'environ un mètre. Ces deux parties sont réunies par une solide cordelette qu'on enroule pour les maintenir en place. Mais, quand un sanglier est atteint et cherche à fuir dans le fourré, la corde se déroule; la tête, armée de barbelures, reste fichée dans les chairs; et le corps, traîné obliquement, arrête à chaque instant la course de l'animal, qui est bientôt atteint.

Le canot des Mincopies a justement attiré l'attention des Anglais. Il est pris dans un tronc d'arbre, très finement travaillé en dehors, très épais du fond, très mince sur les bords. Ainsi lestée naturellement, cette embarcation est insubmersible. Percée de balles, elle ne coule pas. Elle glisse d'ailleurs merveilleusement sous les coups de pagaie. Les Anglais ont fait lutter le gig et le cutter du *Pluton*, montés par des équipages de choix, contre un de ces canots. Ils ont toujours été battus, grâce à la supériorité de l'œuvre des sauvages[3].

Je crois inutile d'insister davantage sur les industries de ces insulaires et de parler de leurs harpons, de leurs filets... Ici encore ils se montrent égaux et parfois supérieurs aux autres populations placées dans les mêmes conditions d'existence. La collection recueillie par M. Man, les planches qui accompagnent les communications de M. Lane Fox, suffisent pour réfuter tout ce qui a été dit de l'abaissement intellectuel des Mincopies.

Il en est autrement des tribus Aëtas, que la persécution maintient à l'état errant, et ce fait ne saurait surprendre. Chez elles, les armes de chasse et de guerre se réduisent à une courte lance, à l'arc et à une seule sorte de flèches. Mais celles-ci sont empoisonnées, et la moindre blessure entraîne, sinon la mort, du moins de longues et terribles souf-

[1] Mouat, *loc. cit.*, p. 321.

[2] M. Lane Fox fait observer que l'on trouve à Mallicolo des arcs présentant la même forme, et que l'arc japonais s'en rapproche en ce que ses deux moitiés ne sont pas symétriques (*loc. cit.* p. 440.)

[3] Mouat, *Adventures*, p. 315.

frances, dont La Gironnière a tracé le tableau d'après sa propre expérience [1].

Le poison est aussi employé par les Manthras [2] et les autres tribus du Bermun. Mais ces métis de Négritos, bien que connaissant l'arc et les flèches, les ont remplacés par la sarbacane [3]. On reconnaît aisément dans ce fait, comme dans bien d'autres, l'influence malaise.

Toutefois les Négritos métis de Malacca savent aussi tendre au gros gibier un piège redoutable où se prennent les tigres eux-mêmes. Ils placent à l'extrémité d'un long sentier, percé artificiellement dans le fourré, une forte lance attachée à un arbre courbé et maintenu par une sorte de déclic. L'animal, en passant, fait partir la détente et tombe percé de part en part [4].

Dans l'Inde, aujourd'hui comme au temps de Ctésias, l'arc est, pour ainsi dire, l'arme caractéristique des populations dravidiennes. Les Gounds seuls, semble-t-il, y ont renoncé et ont adopté la hache et la pique [5].

IV.

Caractères religieux et moraux.

Croyance à des êtres supérieurs. — Comme bien d'autres populations sauvages, les Négritos qui font le principal sujet de cet article ont maintes fois été représentés comme absolument athées. Il n'en est pourtant rien. Seulement il ne faut pas apprécier leurs croyances rudimentaires en partant des idées que des Européens instruits se font de la religion, lors même qu'ils se déclarent incrédules.

Sur la foi des déclarations d'un cipaye déserteur qui avait vécu quelque

[1] La Gironnière fut atteint au doigt par une de ces flèches, à la suite de l'enlèvement d'un squelette d'Aëta, le premier qui soit parvenu en Europe et qui figure dans les collections du Muséum. A peine s'était-il aperçu de la blessure, qu'il prit pour une égratignure faite par quelque épine. Après *trois jours* d'incubation, l'effet du poison s'accusa par d'atroces douleurs; le bras enfla tout entier; puis le mal gagna la poitrine. Après un mois de torture, le malade parut être à toute extrémité. Il résista néanmoins; mais, pendant plus d'une année, il souffrit encore de la poitrine. Cet ensemble de symptômes ne rappelle nullement ce que les voyageurs et les expérimentateurs nous disent de l'effet des autres poisons connus. Il semblerait que celui qu'emploient les Aëtas est d'une nature particulière. Mais peut-être le traitement même a-t-il été pour une part dans les souffrances subies par l'intrépide voyageur.

[2] Montano, *loc. cit.*, p. 47.

[3] Montano; Logan, *loc. cit.*, p. 272.

[4] Logan, *loc. cit.*, p. 257.

[5] Rousselet, *Tableau des races de l'Inde centrale* (*Revue d'anthropologie*, t. II, p. 276).

temps chez les Mincopies, quelques écrivains ont admis, récemment encore, que ces insulaires ne croient à aucun être supérieur pouvant influer en bien ou en mal sur leurs destinées. Ils oublient le témoignage si formel de Symes, qu'il est bon de reproduire textuellement.

« Ils adorent le soleil, comme source de tout bien; la lune, comme « puissance secondaire; les génies des bois, des eaux et des montagnes, « comme agents des premières divinités. Ils croient qu'un génie malfai- « sant excite les tempêtes; et, pendant les orages et les pluies qu'occa- « sionne la mousson du sud-ouest, ils se rassemblent sur la plage ou sur « les rochers escarpés qui s'avancent le plus dans la mer; et là, par des « chants barbares qu'ils adressent à cet esprit, ils cherchent à calmer « sa rage [1]. » Les faits recueillis depuis lors par MM. S'John et Day ont confirmé ces appréciations déjà anciennes.

Lorsqu'on y regardera de plus près, comme on l'a fait ailleurs, on trouvera peut-être chez les Mincopies toute une mythologie rudimentaire. Déjà nous savons par M. Man qu'ils ont gardé la tradition d'un déluge. Ils montrent, en outre, dans le sud-est de l'île du Milieu (*Middle Andaman*), un rocher nommé *Wotâ-Eméda*, sur lequel le premier homme apparut et grava l'histoire de la création. M. Man a visité cet Éden mincopie et en a donné la description : c'est un bloc isolé, d'un volume assez peu considérable, chargé d'érosions irrégulières qu'ont creusées les vagues et les intempéries [2]. Espérons que M. Man fera connaître aussi avec détail les fables qui s'y rattachent.

Nous sommes moins bien renseignés relativement aux Aëtas. M. Montano dit, dans ses notes, n'avoir reconnu chez eux aucun signe de religion. Mais, éclairé par une expérience personnelle, il s'est bien gardé de conclure qu'ils sont entièrement dépourvus de croyances [3]. La Gironnière, tout en déclarant que ces petits Nègres n'ont aucune religion, nous apprend qu'ils adorent, au moins temporairement, les rochers ou les troncs d'arbre auxquels ils trouvent une ressemblance avec un animal quelconque [4]. Il me paraît probable que l'hommage s'adresse à

[1] *Relation de l'ambassade anglaise dans le royaume d'Ava*, traduit de l'anglais par Castera, t. I, p. 247. Le major Symes reproduit les renseignements fournis par le capitaine Stockoe, qui résidait aux Andamans depuis plusieurs années et s'était vivement intéressé aux indigènes.

[2] *The Andaman Islands* (*The Journal of the Anthropological Institute*, t. VII, p. 105 et 455).

[3] On avait dit à M. Montano que les Bagobos n'avaient aucune religion. Servi par les circonstances, il a trouvé chez eux une conception religieuse parfaitement définie et point du tout rudimentaire, qu'il a fait connaître dans une de ses communications à la Société de Géographie, 1877.

[4] *Loc. cit.*, p. 300.

quelque chose de supérieur à ces objets matériels, peut-être aux esprits ou génies des montagnes ou des forêts, car Rienzi nous dit encore que ces sauvages croient à des génies malfaisants appelés *Nonos*, et leur offrent des sacrifices [1].

Cette croyance aux esprits, aux génies, se retrouve chez toutes les tribus du Bermun et par conséquent chez les Sakaïs, les Manthras, etc. Ici elle a pour représentant officiel un corps de prêtres ou mieux de sorciers, appelés *Poyang* ou *Pawang*. Après avoir donné sur ce point bien des détails que je ne saurais reproduire ici, Logan résume son appréciation à peu près dans les termes suivants : « Nous trouvons chez ces « tribus un pur chamanisme avec son accompagnement de charmes et « de talismans. C'est une foi vivante qui date des plus anciens jours de « l'Asie, qui a conservé sa vigueur et sa simplicité premières, sans se lais- « ser entamer ni par le bouddhisme ni par le mahométisme [2]. »

A peine est-il besoin de rappeler que, chez la plupart des tribus dravidiennes, chez celles mêmes qui avaient atteint un degré de civilisation assez avancé, on reconnaît un fond de croyances analogues aux précédentes à travers les emprunts faits aux diverses sectes indoues et à l'islamisme.

Croyance à une autre vie. — Tous les Négritos croient que l'esprit survit au corps, qu'il éprouve des besoins analogues à ceux des vivants et veut qu'on lui témoigne des égards. Chez les Mincopies, on place un vase plein d'eau sur la tombe du défunt pour que l'esprit puisse se désaltérer pendant la nuit; on allume un feu sous l'échafaudage qui porte le cadavre d'un chef, pour éviter que son puissant esprit ne fasse du mal aux passants; en portant le crâne ou des ossements retirés d'une tombe, on croit se rendre favorable l'esprit du défunt; l'esprit d'un étranger est regardé comme n'étant pas à craindre, aussi laisse-t-on sans sépulture le corps de quiconque meurt loin de sa tribu [3].

Les Aëtas ont une grande vénération pour leurs morts. « Pendant « plusieurs années, dit La Gironnière, ils vont sur leurs tombeaux déposer « un peu de tabac et de bétel. L'arc et les flèches qui ont appartenu au « défunt sont suspendus, le jour où il est mis en terre, au-dessus de sa

[1] *Loc. cit.*, p. 303.

[2] *The Binua of Johore. Loc. cit.*, p. 282.

[3] Ces détails sont extraits du mémoire de Day. Ils sont d'autant plus significatifs que l'auteur les donne en passant et sans paraître avoir compris tout ce qu'ils ont d'intéressant. (*Observations on the Andamanese, loc. cit.*, p. 163.)

« tombe, et toutes les nuits, suivant la croyance de ses camarades, il en « sort pour aller à la chasse [1]. »

Les Négritos de Malacca sembleraient ne pas avoir des idées aussi précises. Logan dit que les tribus du Bermun allument du feu pendant quelques nuits de suite sur la tombe de leurs morts pour empêcher l'esprit de crier [2]. M. Montano ajoute que, chez les Manthras, la tombe est placée assez loin des habitations « pour que le mort ne puisse pas en« tendre le chant du coq [3]. » Mais ni l'un ni l'autre ne parlent d'offrandes destinées à l'esprit du défunt, bien que, chez les Manthras, la tombe soit évidemment l'objet de soins tout particuliers [4].

Chasteté, pudeur. — M. Montano nous a renseignés relativement à la chasteté des jeunes filles aëtas. Le témoignage de Symes ne permet pas de douter que cette vertu ne se retrouve aux Andamans. Deux jeunes Mincopies, prisonnières sur un vaisseau anglais, furent bientôt rassurées sous tous les autres rapports. Mais, quoiqu'on les eût logées dans une chambre où elles étaient seules, elles ne se couchaient jamais toutes les deux à la fois. Elles veillaient alternativement sur leur honneur [5].

Ajoutons que pas un des voyageurs qui ont, jusqu'ici, visité les Andamans, n'a fait la moindre allusion à des faits, à des scènes analogues à ce qu'ont si souvent eu à raconter les découvreurs des archipels du Pacifique. Au point de vue de la chasteté, les Mincopies paraissent être incontestablement supérieures aux Polynésiennes.

Parmi les accusations portées contre une foule de tribus sauvages, une des plus fréquentes est celle de manquer de pudeur. Mais déjà on sait que les voyageurs se sont souvent mépris à cet égard, au point de prendre pour un raffinement d'impudicité précisément ce qui, dans l'esprit des indigènes, n'était qu'un acte de pudeur élémentaire.

Nous manquons de renseignements précis sur ce point, pour la plupart des populations négritos. Mais aux Andamans, là où le vêtement des femmes est aussi succinct que possible, nous savons aujourd'hui, grâce à M. Man, que ce vêtement existe, qu'il a un nom particulier [6] et que se montrer sans en être revêtu est regardé comme indécent par les indi-

[1] *Vingt années aux Philippines*, p. 301.

[2] *Loc. cit.*, p. 271.

[3] *Loc. cit.*, p. 49.

[4] Montano, *loc. cit.*, p. 50 et fig. 52, 53, 54 et 55.

[5] *Loc. cit.*, p. 243.

[6] *Bód-da.* Cette ceinture, dont la forme paraît varier quelque peu, est représentée dans le mémoire cité plus haut, pl. XIII, fig. 27 et 27 *a*.

gènes[1]. Pour se manifester autrement que chez nous, la pudeur n'en existe pas moins chez les Mincopies.

Au reste, l'histoire d'un Mincopie amené en Europe montre combien ces insulaires sont accessibles aux sentiments dont nous parlons. Quand on voulut photographier en pied John Andaman, il ne quitta ses vêtements qu'avec une répugnance visible; il les reprit avec une évidente satisfaction[2]. Ce *sauvage* de la veille rougissait à la pensée de se laisser voir nu.

Caractère général. — De plusieurs détails indiqués plus haut il résulte que les Négritos qui font le sujet spécial de cet article sont loin de mériter les accusations dont ils ont été trop souvent l'objet.

Les Mincopies, si longtemps représentés comme d'affreux anthropophages, sont devenus, quand on les a vus de près, des espèces d'enfants gâtés, quelque peu capricieux, mais d'un bon caractère[3]. Mouat peint cette population comme gaie, rieuse, amie du chant et de la danse. Bien loin d'être intraitable et féroce, elle s'est montrée humaine et hospitalière dès qu'elle a cessé de craindre.

Le voyageur anglais ajoute : « Elle est courageuse, dure au travail, « adroite, extrêmement active; et, sous l'influence de la civilisation, elle « deviendrait intelligente et industrieuse[4]. »

M. Montano me dit dans une de ses notes : « Non seulement les Né- « gritos ne sont point féroces, mais ils sont vraiment humains. Ils soi- « gnent les malades avec beaucoup de dévouement, même quand ils « n'appartiennent pas à leur famille. »

« Le Manthra, écrit M. Montano, ne manque pas d'intelligence, mais « l'insouciance et la paresse semblent lui interdire tout progrès[5]. » En même temps, il attribue à cette population des mœurs douces, dont nous avons déjà vu la preuve. Notre voyageur s'accorde ici entièrement avec Logan. Toutefois celui-ci reconnaît, en outre, à ses tribus du Bermun, en général, une certaine inconstance et une susceptibilité facile à émouvoir. Il faut, dit-il, les traiter comme des enfants[6]. C'est précisément l'expression que S'John emploie en parlant des Mincopies. Les deux populations se ressemblent, on le voit, au moral comme au physique, et nier leur identité ethnique fondamentale est évidemment impossible pour quiconque aura quelque peu étudié la question.

[1] *Observations on M. Man's collection*, *loc. cit.*, p. 440.
[2] *Mouat*, *loc. cit*, p. 284.
[3] S'John, *loc. cit.*, p. 45.
[4] *Adventures*, préface, p. xv.
[5] Montano, *loc. cit.*, p. 47.
[6] *Loc. cit.*, p. 269.

Conclusion. — Malgré ce que cette étude a nécessairement de très incomplet, il en ressort, ce me semble, une conclusion évidente et facile à formuler. D'un accord à peu près unanime, les populations dont nous venons de parler ont été considérées comme placées à l'un des derniers échelons de l'humanité. En particulier, lorsqu'on a commencé à s'occuper des Mincopies, des savants, d'un grand mérite d'ailleurs, ont paru croire qu'enfin on avait mis la main sur le chaînon intermédiaire entre l'homme et le singe. On vient de voir qu'il n'en est rien; et que, là même où ils ont vécu le plus en dehors du mouvement et du mélange, qui seuls élèvent les sociétés, les Négritos se montrent de vrais hommes en tout et pour tout.

A. de QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Bernardi Stade *De populo Iavan parergon, patrio sermone conscriptum*, Giessen, 1880, gr. in-8° de 20 pages. Programme de l'Université de cette ville pour la fête de Louis IV, grand-duc de Hesse.

PREMIER ARTICLE.

Le nom de *Yâvân* figure dans la table ethnographique du chapitre x de la *Genèse* comme celui d'un des fils de Yapheth. Il est reproduit encore plusieurs autres fois dans la Bible avec un sens certain, sur lequel il n'y a ni hésitation ni divergence entre les commentateurs, soit anciens, soit modernes. C'est ce que M. Stade a montré dans un travail que nous voulons signaler ici à l'attention du public[1]. De tout temps on a reconnu, ce qu'enseignait, du reste, la tradition, que ce nom n'est autre que celui des Ioniens, Ἴωνες, cette dernière forme étant contractée d'Ἰάονες[2], qui luimême a été primitivement ἸάϜονες, avec le *digamma*, que le nom conservait encore à l'époque de la composition des poésies homériques. *Yâvân* est la transcription régulière et sans altération de ἸάϜων. Mais tandis que,

[1] On verra, par la suite de cet article, que nous nous éloignons en un certain nombre de cas de ses opinions.

[2] Homer., *Iliad.*, N, v. 685; *Hymn. in Apoll.*, v. 147; Æschyl., *Suppl.*, v. 72; Steph. Byz., v. Ἰάων.

dans le langage des Grecs et dans leurs traditions sur l'histoire primitive de leur nation, le nom d'Ἰάονες ou Ἴωνες désigne une fraction de la race hellénique, les Ioniens proprement dits, distingués des Éoliens et des Doriens[1], chez les peuples asiatiques, depuis la Phénicie et la Palestine jusqu'au fond de l'Inde, l'appellation de *Yâvân*, *Yavana*, *Yavna*, *Yauna* englobe tous les Hellènes sans distinction, à quelque rameau qu'ils appartiennent. Les Grecs le savaient parfaitement. Nous lisons dans le Scholiaste d'Aristophane[2] : Πάντας τοὺς Ἕλληνας Ἰάονας οἱ βάρβαροι ἐκάλουν. Et chez Hésychios[3] : Ἐπιεικῶς οἱ βάρβαροι τοὺς Ἕλληνας Ἴωνας λέγουσιν.

C'est là un fait qui peut entraîner d'importantes conséquences historiques. Aussi, bien qu'il soit déjà connu, il peut y avoir quelque intérêt à le mettre plus complètement en lumière, en relevant les principaux exemples de l'emploi du nom de *Yâvân*, *Yavana*, *Yauna*, dans les documents les plus anciens des peuples orientaux.

Nous commencerons par la Bible.

Josèphe[4] dit que le Yâvân de *Genes.*, x, 2, est le père, non seulement des Ioniens, mais de tous les Hellènes. C'est bien là le sens étendu qu'a ce nom dans les livres de l'Ancien Testament. Yescha'yâhoû[5] (Isaïe), ou le second prophète de la fin de la captivité, dont les œuvres ont été confondues dans le recueil placé sous ce nom, dit :

> Je mettrai un signe parmi eux[6],
> et j'enverrai leurs réchappés vers les nations,
> à Tarschisch, à Poûl et à Loûd, qui tirent de l'arc,
> à Toubâl et à Yâvân,
> aux îles lointaines
> qui n'ont jamais entendu parler de moi,
> et qui n'ont pas vu ma gloire;
> et ils publieront ma gloire parmi les nations.

Ici l'association avec des peuples qui appartiennent incontestablement à l'Asie Mineure, comme Loûd (la Lydie) et Toubâl[7], doit conduire à

[1] Voy. Knobel, *Die Vœlkertafel der Genesis*, p. 75 et suiv.; D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 254 et suiv.

[2] *Ad Acharn.*, v. 104.

[3] *V.* Ἰάννα; cf. *v.* Ἴωνες.

[4] *Antiq. jud.*, I, vi, 1.

[5] lxvi, 19.

[6] Ceux des Israélites qui revinrent de la captivité. — [7] Poûl, qui n'est mentionné dans aucun autre passage biblique, reste un mystère. La plupart des commentateurs pensent que *Pûl* est ici une faute de copiste pour *Pût*, les Libyens du nord de l'Afrique. Mais j'ai peine à le croire d'après l'ensemble du contexte.

voir dans Yâvân les Grecs asiatiques, les Ioniens. Il en est de même dans *Ezech.*, XXVII, 13 :

> Yâvân, Toubâl et Meschech trafiquaient avec toi[1];
> contre des âmes humaines[2] et des ustensiles d'airain
> ils échangeaient tes marchandises.

On a même pensé, d'après la situation où les géographes classiques nous montrent plus tard les Tibaréniens et les Moschiens, descendants des peuples de Toubâl et de Meschech, qu'il s'agissait, chez Ye'hezqêl (Ézéchiel), des habitants des colonies milésiennes du littoral sud du Pont-Euxin, ou même des Achéens du nord-est de cette mer, voisins des Hénioques[3]. Mais aujourd'hui que l'on sait positivement, par les documents assyriens, qu'au temps des prophètes les gens de Toubâl et de Meschech habitaient au centre de l'Asie Mineure, dans la Cappadoce, il est beaucoup plus naturel d'entendre le verset du prophète comme se rapportant au commerce très actif que la Phénicie entretenait avec les cités grecques de la côte d'Ionie et de la Carie[4], qui étaient alors dans tout l'éclat de leur splendeur, bien plus riches, plus florissantes et plus peuplées que celles de la Grèce propre.

Chez Yôêl[5] le sens de *Yâvân* n'est pas spécialisé; il s'agit des Grecs en général. Le prophète dit aux Phéniciens de Çor et de Çîdôn :

> Vous avez vendu les fils de Yehoûdâh et les fils de Yeroûschâlaïm aux fils des Yevânîm,
> pour les éloigner de leur terre.
> Voici, je les ferai revenir du lieu où vous les avez vendus,
> et je ferai retomber votre vengeance sur vos têtes.

Le récit que le pâtre Eumée fait, dans l'*Odyssée*[6], de son enfance, de son enlèvement par les pirates sidoniens et de sa vente par eux à Ithaque, peut servir de commentaire à ce passage biblique, et aussi à celui de Ye'hezqêl; car nous y voyons en action le commerce des esclaves, que les navigateurs phéniciens importaient en Grèce dans le IXe ou le VIIIe siècle avant notre ère, date à laquelle paraît descendre cette partie du poème homérique, et nous y voyons également de quelle façon les mêmes Phéniciens, par achat ou par enlèvement violent, tiraient de chez les Grecs d'autres esclaves, sachant profiter des discordes des peuples helléniques

[1] Avec Tyr.
[2] Des esclaves.
[3] C'est l'opinion de Knobel, *Die Völkertafel*, p. 77 et suiv.
[4] Friedr. Delitzsch, *Wo lag das Paradies*, p. 248.
[5] IV, 6.
[6] O, v. 403 et suiv.

entre eux pour vendre aux uns des captifs pris chez les autres [1]. Si Yôêl ajoute ensuite, immédiatement après [2] :

> Je vendrai vos fils et vos filles par la main des fils de Yehoûdâh,
> et ils les vendront aux Schebâîm, nation lointaine,
> car Yahveh a parlé,

on ne saurait en aucune façon conclure, de cette mention des Sabéens, comme l'ont cru quelques-uns, que ce soit du Yâvân de l'Arabie méridionale, dont nous parlerons un peu plus loin, qu'il soit question dans le verset 6. Au contraire, il est clair que les Sabéens sont ici opposés aux Grecs comme étant un peuple encore plus éloigné, mais dans une autre direction; ce sont comme les deux extrémités du monde.

Je laisse de côté la mention de Yâvân dans *Zachar.*, IX, 13. Il est bien certain que c'est aux Grecs qu'elle se rapporte; mais il est fort difficile de l'interpréter historiquement et d'en faire l'application. Tout dépend ici de la question si controversée de l'époque à laquelle ont été composés les chapitres IX-XI, que la plupart des critiques modernes attribuent à un autre auteur que Zecharyâh, fils de Bérêchyâh, fils de 'Iddô. Remarquons cependant que l'annonce d'un conflit entre les Grecs et les enfants de Yisrâêl se place bien mieux chez un prophète de l'époque perse que chez un qui aurait vécu au temps du roi A'haz, comme le voudraient Bertholdt, Gesenius, Knobel, Maurer, Bunsen, Ewald et d'autres encore, sans que pour cela il soit nécessaire de faire descendre l'auteur, avec Eichhorn [3], jusqu'après Alexandre le Grand. L'exégèse orthodoxe juive et chrétienne interprète ce passage comme une annonce prophétique de la lutte d'indépendance nationale soutenue par les Macchabées contre les Séleucides, et par conséquent y entend *Yâvân* comme une désignation de la puissance gréco-macédonienne.

Dans les visions de Danîêl, le *melech Yâvân* [4] ou *sar Yâvân* [5] est Alexandre, la *malchûth Yâvân* le royaume de Macédoine, d'où sort ce conquérant [6]. On comprend donc tout naturellement comment les Targoumîm [7] expliquent le Yâvân de *Genes.*, X, 2 par *Maqedônya* [8]. En revanche, le Talmud de Jérusalem [9] et le Targoum des *Chroniques* [10], en s'attachant surtout à la ressemblance de ce nom avec celui de l'Ionie, l'interprètent

[1] Fr. Lenormant, *Les premières civilisations*, t. II, p. 417.
[2] IV, 8.
[3] *Einleitung*, t. IV, p. 444.
[4] VIII, 21.
[5] X, 20.
[6] XI, 2.
[7] Et aussi le Talmud de Babylone, *Yoma*, fol. 10 *a*.
[8] Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 422.
[9] *Megillah*, I, 11.
[10] I *Chron.*, I, 5.

par *Évesûs* (Talmud) ou *Aûbhêsûs* (Targoum), c'est-à-dire Éphèse, la principale des villes ioniennes[1]. Du reste, dans le langage talmudique, *Yâvân* est toujours la Grèce et la nation grecque dans sa totalité, en Europe comme en Asie : *leschôn Yâvân* « la langue grecque ; » *kethibath Yâvân* « l'écriture grecque ; » *millâh yevânîth* « une expression grecque ; » *'hachmâh yevânîth* « la science des Grecs, » etc.[2] On dit même *Itạlya schel Yâvân* pour désigner l'Italie méridionale, la Grande Grèce[3] et cette expression finit par s'étendre jusqu'à Rome[4], d'où elle fut appliquée abusivement à Constantinople[5], la nouvelle Rome. Cela fait comprendre comment le Midrasch rend *Yâvân* de *Genes.*, x, 2, par *Isenya*, que M. Rappoport[6] a montré être une leçon fautive pour *Aûsônya*[7].

Le syriaque appelle de même la Grèce, le pays grec, *Yavnô*, *Yavon*, un Grec *yavnoyô*, et en compose la forme verbale *ethyavnan* : « il s'est fait « grec, il s'est hellénisé. » L'arabe désigne par le nom de *yûnânun* la nation des Grecs antiques païens, à la différence de celle des Grecs chrétiens de l'empire de Constantinople, qui est *er-Rûm*. Enfin le ghez rend l'idée de Grec par *yunanawi*. Le nom est, on le voit, commun à tous les idiomes sémitiques.

Nous le trouvons également en assyrien sous la forme *Yavanai*, *Yavnai*. Les exemples de ce nom dans les documents cunéiformes jusqu'à présent connus sont assez rares et méritent d'être ici rassemblés.

Un passage des *Barils* de Scharrou-kinou, déjà bien des fois cité, mais dont le véritable sens n'a été discerné que par M. Friedrich Delitzsch, qualifie ce monarque comme « celui qui du milieu « de la mer a chassé les Grecs comme des poissons à force de voiles et « a rendu la tranquillité à Qouê (la plaine de la Cilicie)[8] et à Çôr

[1] Neubauer, ouvr. cit., p. 422.

[2] J. Buxtorf, *Lexic. talmud.*, aux mots *Yâvân*, *Yevâny* et *Yevânith*.

[3] Rappoport, *Erech Millin*, p. 43; Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 414.

[4] Neubauer, *ibid.*

[5] M. Rappoport (*Erech Millin*, p. 43) a établi que la description de la ville de *Itạlya schel Yâvân* dans Talm. Babyl., *Megillah*, fol. 6 *b*, s'appliquait à Constantinople; voy. Neubauer, ouvr. cit., p. 415.

[6] *Erech Millin*, p. 28; voy. Neubauer, ouvr. cit., p. 422.

[7] L. XXI : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I. pl. XXXVI; Oppert, *Inscriptions de Dour-Sarkayan*, p. 13.

[8] La situation de ce pays de *Qui* ou *Qaui*, fréquemment mentionné dans les textes cunéiformes, a été parfaitement déterminée par M. E. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 236-242. Mais je m'étonne qu'il n'ait pas rapproché ici les deux passages, parallèles entre eux, de l'Ancien Testament sur les acquisitions de chevaux du roi Schelômôh : 1° I *Reg.*, x, 28 : *ûmôçâ hassûsîm aschér liSchelômôh mimMiçrâîm umiQvêh sô'harê hammélêch yiq'hû miQvêh bime'hîr;* 2° II *Chron.*, I, 16 : *ûmôçâ hassûsîm aschér liSchelômôh mimMiçrâîm umiQvê sô'harê hammélêch mi-*

« (Tyr)[1]. » C'était là une conséquence naturelle de sa prise de possession de l'île de Cypre, qui assura pour un temps à la monarchie assyrienne un véritable empire dans les eaux de la Syrie et de l'Asie Mineure méridionale. Les *Yavnai* dont Scharrou-kinou purgea ces eaux étaient les pirates grecs, pour la plupart Ioniens, que nous voyons au siècle suivant intervenir d'une façon décisive dans l'histoire de l'avènement de Psaméthik au trône d'Égypte.

Dans une des parties les plus récentes de l'*Odyssée*[2], la nourrice d'Eumée à la cour de Syros raconte son histoire en ces termes : « Je me glorifie « d'être de Sidon abondante en airain; je suis la fille du puissamment « riche Arybante; mais des pirates Taphiens m'enlevèrent quand je reve« nais des champs et m'amenèrent ici, dans la maison de cet homme, qui « donna de moi un prix convenable. » Voilà les courses des écumeurs de mer grecs, allant faire du butin jusque sur la côte de Phénicie en représaille des déprédations des Phéniciens dans leur propre pays[3], déprédations auxquelles Scharrou-kinou mit fin pour un temps, en rendant à Çôr la tranquillité.

Quand Sin-a'hê-irba, dans l'inscription des taureaux des portes de son palais de Ninive, raconte la campagne maritime qu'il fit contre le pays de Nagit, district de 'Elam, situé sur la côte du Golfe Persique, il nous apprend[4] comment fut construite la flotte qu'il mit sur chantiers à Ninive même, sur le Tigre, qu'il fit ensuite descendre par ce fleuve jusqu'à

Qvê yiq'hû bime'hîr. L'ancienne tradition d'interprétation reconnaît dans *Qvêh* ou *Qvê* un nom de pays faisant pendant à celui de *Miçrâîm.* Aussi les Septante traduisent dans le premier endroit : **Καὶ ἡ ἔξοδος Σαλωμὼν τῶν ἱππέων καὶ ἐξ Αἰγύπτου καὶ ἐκ [Θε]κουὲ ἔμποροι τοῦ βασιλέως, καὶ ἐλάμβανον ἐκ [Θε]κουὲ ἐν ἀλλάγματι**, tandis que, dans le second, ils suppriment *miQvê* les deux fois qu'il se présente. Quant à saint Jérôme, il traduit dans le premier passage : *Et educebantur equi Salomoni de Ægypto et de Coa. Negotiatores enim regis emebant de Coa, et statuto pretio perducebant.* Dans le second : *Adducebantur autem ei equi de Ægypto et de Coa a negotiatioribus regis, qui ibant et emebant pretio.* C'est là incontestablement le vrai sens du texte et la pensée des écrivains. Maintenant le nom de *Qvêh, Qvê,* ou plus probablement *Qûêh, Qûê,* car il y a vraisemblance à ce qu'il faille ici corriger la ponctuation massorétique, est manifestement identique au *Qui, Que,* des documents cunéiformes. Précisément la plaine de la Cilicie, qui correspond au pays de ce dernier nom dans les textes assyriens, était célèbre par les chevaux de belle race, à la robe blanche, qu'elle produisait. Hérodote (III, xc) nous apprend qu'elle en fournissait 360 chaque année en tribut au roi de Perse.

[1] *Sa ina qabal tamtim Yavnai sandaniš kima nuni ibarâma ušapši'hu Que u Çurri.*

[2] O, v. 425-429.

[3] Fr. Lenormant, *Les premières civilisations*, t. II, p. 417.

[4] G. Smith, *History of Sennacherib*, p. 92-95.

l'entrée du canal Ara'htou, passer dans ce canal pour gagner l'Euphrate et descendre ensuite ce dernier fleuve jusqu'à son embouchure appelée Bab-salimeti, où le roi et son armée s'embarquèrent et où les vaisseaux prirent la mer.

Ce furent des charpentiers de Syrie (*'Hatti*) qui construisirent ces vaisseaux d'après le modèle usité dans leur pays, et Sin-a'hê-irba y installa, dit-il, comme équipages «des matelots de Çôr, de Çidôn et de «Yâvân, capturés par mes mains,» *mala'hê Çurrai Çidunnai Yavnai kišidti qatâya*[1]. Voilà donc des Grecs employés comme marins par le roi d'Assyrie. Que les monarques assyriens du VIIe siècle aient eu des mercenaires hellènes, c'est ce qu'attestait déjà un des extraits de Bérose par Abydène[2], confondant à cette occasion Pythagore le philosophe avec quelque homonyme qui servait dans ces troupes, peut-être le petit roi d'une des villes de Cypre, mentionné dans les inscriptions cunéiformes d'Asschour-a'h-iddina, c'est-à-dire du monarque même sous lequel Abydène place le fait[3].

Le même morceau d'Abydène et un autre qui fait partie des extraits de Bérose par Alexandre Polyhistor[4], mentionnent un conflit de Sin-a'hê-irba avec les Grecs sur la côte de Cilicie. La tradition hellénique parle, en effet, de l'établissement, dans cette contrée et en Pamphylie, de colonies très anciennes, que l'on faisait même remonter jusqu'aux temps qui suivirent immédiatement la guerre de Troie[5]. Non pour ce dernier point, mais pour l'ancienneté relative des établissements grecs en Cilicie, elle est confirmée par un fragment de liste géographique provenant de la bibliothèque de Ninive, où nous voyons *Yavanu*, c'est-à-dire un peuple de Grecs, enregistré comme voisin de *'Hilakku*, la Cilicie, et de *Melidi*, le pays de Mélitène sur le haut Euphrate[6].

En perse, le nom des Grecs est *Yauna*, pluriel *Yaunâ*, et il s'applique encore à toutes les populations helléniques sans distinction. En effet, on les divise en *Yaunâ tyai uskahyâ*, «Grecs du continent,» et *Yaunâ tyai darayahyâ*, «Grecs de la mer,» c'est-à-dire des îles de l'Archipel[7]. Une autre division est en *Yaunâ*, dits absolument, les Grecs de l'Asie Mineure, les Ioniens, formant seuls une province de l'empire achéménide[8]

[1] P. 91, l. 59 et 60.

[2] *Ap.* Euseb., *Chron. armen.*, p. 15, ed. Mai.

[3] Fr. Lenormant, *Die Magie und Wahrsagekunst der Chaldæer*, p. 530; *La Grande Grèce*, t. II, p. 41.

[4] Ap. Euseb., *Chron. armen.*, p. 19, ed. Mai.

[5] Voy. R. Rochette, *Histoire des colonies grecques*, t. II, p. 404-407.

[6] *Cuneif. inscr. of West Asia*, t. II, pl. XLIII, l. 9 *b*.

[7] Inscription 1 de Persépolis, l. 13 et 15.

[8] Inscr. de Behistoun, texte perse, table I, § 6; *Iyaonap* dans le texte médo-

nommée à côté de *Katapatuka*, la Cappadoce, et de *Çparda*, la Lydie[1], et en *Yaunâ takabarâ*, qui sont comptés parmi les peuples européens, auprès de *Çakâ tyaiy pâradaraya*, les Scythes maritimes ou du bord du Pont-Euxin, et de *Çkudra*, la Thrace et la Macédoine[2], qui sont par conséquent les habitants de la Grèce propre. L'expression qui désigne ceux-ci, et que la version médo-élamite[3] reproduit sans la traduire, *Yavana takabarrapé*, demeurerait obscure si l'on n'avait que la rédaction perse. Une partie des interprètes, comme M. Spiegel, l'ont traduite par « qui portent des couronnes. » Mais le vrai sens est donné par la paraphrase qu'en fait la version assyro-babylonienne[4] : *Yavanu šanutû ša magiduta*[5] *ina qaqqadišunu našû*, « les autres Grecs qui portent sur le sommet « de la tête une chevelure tressée. » C'est donc l'équivalent de l'expression homérique *κάρη κομόωντες* Ἀχαιοί[6] ou de l'*ὄπισθεν κομόωντες* appliqué aux Abantes de l'Eubée[7]; et, si l'on se reporte au beau mémoire de M. Helbig *Sopra il trattamento della capellatura e della barba all' epoca omerica*[8], l'on verra, par la comparaison des témoignages littéraires et monumentaux, combien une telle désignation était précise.

Par conséquent nous devons relever un trait exact et une recherche de couleur locale dans le soin avec lequel Eschyle[9] met toujours dans la bouche des Perses le mot Ἰάονες en parlant des Grecs, et dans la façon dont Aristophane[10] fait dire par un Perse à un Athénien *χαυνόπρωκτ'* Ἰαοναῦ.

François LENORMANT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

élamite, table I, l. 11; *Yavanu* dans le texte babylonien.

[1] Inscr. *a* de Naqsch-i-Roustam, texte perse, l. 28.

[2] Inscr. *a* de Naqsch-i-Roustam, texte perse, l. 29. *Yavna* dans le texte médo-élamite, l. 23; *Yavanu* dans le texte babylonien, l. 16.

[3] L. 24.

[4] L. 18.

[5] Sur la vraie leçon de ce mot, voy. Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 175; Friedr. Delitzsch, *Wo lag das Paradies*, p. 239.

[6] *Iliad.*, B, v. 11, 28, 51, 65, 323, 443, 472; Γ, v. 43, 79; Δ, v. 261, 268; H, v. 85, 328, 442, 448, 459, 472, 767; Θ, v. 53, 341, 510; I, v. 45; N, v. 310; Σ, v. 6, 359; T, v. 69; *Odyss.*, A, v. 90; B, v. 7; Y, v. 277; cf. B, v. 408. L'épithète se trouve donc *vingt-trois* fois dans l'*Iliade* et *quatre* seulement dans l'*Odyssée*. Il y a là, ce me semble, un indice de ce que cette disposition de la coiffure constituait un des traits caractéristiques par lesquels le costume et l'aspect des Grecs de la haute antiquité différaient de ceux des Asiatiques.

[7] *Iliad*, B, v. 542.

[8] Dans le recueil de l'Académie royale dei Lincei, de Rome, série 3, *Memorie della Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, t. V.

[9] *Pers.*, v. 178 et 563.

[10] *Acharn.*, v. 104.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le mardi 22 juillet 1882, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Caro.

La séance s'est ouverte par un discours du président, annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés par l'Académie.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix du budget. (*Section d'économie politique et finances; statistique.*) — L'Académie avait prorogé à l'année 1881 le sujet suivant, qui avait d'abord été proposé pour l'année 1878 : « Du cours forcé des émissions fiduciaires et de ses effets en matière « économique et commerciale. »

Le prix n'a pas été décerné. Une médaille de la valeur de 1,000 francs a été accordée, à titre de récompense, à M. F. de Reinach.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Étudier l'origine et la nature du pouvoir royal à « l'avènement de Hugues Capet; exposer l'histoire de ce pouvoir sous les six pre« miers capétiens et particulièrement sous Louis VI et sous Louis VII. »

Ce prix était de 1,500 francs; mais l'Académie, vu les rares qualités et les mérites supérieurs du mémoire inscrit sous le n° 1, décerne le prix, en en doublant la valeur, à son auteur M. Achille Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Prix Victor Cousin. (*Section de philosophie.*) — L'Académie avait proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant : « La philosophie d'Origène. »

Le prix, de la valeur de 3,000 francs, a été décerné à M. Jacques Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Prix du comte Rossi. (*Section d'économie politique, finances, statistique.*) — L'Académie avait proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant : « Du rôle de l'État dans « l'ordre économique. »

Le prix, de la valeur de 5,000 francs, a été partagé entre M. Alfred Jourdan, doyen de la Faculté de droit d'Aix, professeur d'économie politique à la Faculté des sciences de Marseille, et M. Edmond Villey, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Caen.

L'Académie a accordé, en outre, une mention honorable au mémoire inscrit sous le n° 9, et dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix quinquennal (fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour). — L'Académie avait proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant: « Histoire des établissements de « charité avant et depuis 1789, en France. »

Le prix, de la valeur de 5,000 francs, a été partagé entre M. Léon Lallemand et M. Gustave Schelle, chef de bureau au Ministère des travaux publics.

Prix Stassart. (Section de morale.) — L'Académie avait proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant: « Quels sont les éléments moraux nécessaires au développement régulier de la démocratie dans les sociétés modernes? »

Le prix, de la valeur de 3,000 francs, a été décerné à M. le vicomte Philibert d'Ussel.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, la question suivante: « Des devoirs et des droits de l'État et de la famille en matière d'enseignement et d'éducation. »

L'Académie n'a pas décerné le prix. Elle a accordé trois récompenses: la première, de la valeur de 2,000 francs, à M. Wuarin, pasteur auxiliaire à Genève; et les deux autres, de la valeur de 500 francs chacune, aux mémoires inscrits sous les n°s 4 et 6.

L'Académie a accordé, en outre, une mention honorable au mémoire inscrit sous le n° 7. Les auteurs de ces trois derniers mémoires ne se sont pas fait connaître.

Prix Bordin. (Section d'histoire générale et philosophique.) — L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant. « De l'origine de la pairie en France, « de ses développements, de ses transformations et de ses attributions successives, « depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. »

L'Académie n'a pas décerné le prix. Elle a accordé une récompense de la valeur de 2,000 francs à M. Alfred Levesque, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Prix triennal (fondé par M. Achille-Edmond Halphen). — Ce prix, destiné « soit « à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruc- « tion primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son « enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction « primaire, » a été décerné à M. Maggiolo, recteur honoraire.

PRIX PROPOSÉS.

Prix du budget. (Section de philosophie.) — L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant: « La perception extérieure. Exposer les principales « théories de la perception extérieure. Faire connaître et discuter les travaux les plus « récents sur les rapports des phénomènes psychologiques et des phénomènes phy- « siologiques dans le fait de la perception. Rechercher ce que les observations des « physiologistes contemporains ont pu apprendre de nouveau relativement à cette « question. »

Un seul mémoire a été adressé au concours. Ce mémoire, considérable par son étendue, ne manque pas de mérite. Mais l'auteur s'est montré faible dans l'étude psychologique de la perception; il n'indique pas en quoi la sensation diffère de l'impression. La part de la raison dans le fait de la perception, l'intervention des notions de temps et d'espace, ne sont pas étudiées. Dans cette partie de son travail il y a de notables erreurs et de regrettables lacunes. L'Académie pense que l'auteur pourrait améliorer et compléter son ouvrage, et c'est pourquoi elle remet la question de la perception extérieure au concours avec l'espérance que d'autres concurrents se présenteront aussi pour la traiter.

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 mars 1884.

L'Académie propose, en outre, pour le concours de 1885, le sujet suivant: « Le « Libre Arbitre, théorie et histoire. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait prorogé à l'année 1882 le sujet suivant qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1879: « Rechercher « les origines et les caractères de la chevalerie, ainsi que les origines et les carac- « tères de la littérature chevaleresque. Déterminer, dans la chevalerie et dans la litté- « rature qui en est l'expression, quelle part peuvent avoir eue: 1° l'élément celtique « (gallois, breton et gaélique); 2° l'élément germanique et scandinave; 3° le chris- « tianisme et l'esprit religieux. Examiner si une part d'influence doit être aussi attri- « buée à la civilisation arabe et moresque, au moins sur la branche méridionale de « la littérature chevaleresque. Étudier l'influence qu'ont exercée la chevalerie et la « littérature chevaleresque sur les mœurs et les idées de la France et de l'Europe « depuis le XI^e siècle jusqu'à la dernière période de la chevalerie caractérisée par le « chevalier Bayard. Déterminer les rapports et les oppositions entre la morale cheva- « leresque, telle qu'elle se dégage des *Chansons de gestes* et de l'ensemble de cette « littérature, et, d'autre part, la morale de l'Église et l'esprit de la législation féo- « dale. »

Ce sujet avait été mis une première fois au concours pour l'année 1879. Un seul mémoire avait été alors adressé à l'Académie. L'auteur y traitait le sujet proposé en suivant les indications générales du programme. Ce mémoire était un travail considérable par le savoir qu'il contenait et les qualités historiques qui s'y révélaient. Malgré ses mérites et à cause de ses défauts, l'Académie ne l'avait pas jugé digne d'une récompense. Elle avait donc prorogé le concours avec l'espérance que l'auteur de ce mémoire s'y représenterait après avoir perfectionné son œuvre. Il est à regretter qu'il n'en ait pas été ainsi. Un seul mémoire, trop court pour être suffisant, a, cette fois, été envoyé au concours. Il contient des considérations sommaires, mais assez bien exprimées, sur le sujet, qui y est effleuré et non traité.

L'Académie pense que ce sujet est trop important pour être abandonné, et elle remet une troisième fois la question au concours.

Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1883.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1885, la question suivante: « La Poli- « tique du roi Charles V. Examiner quels furent les caractères distinctifs de la poli- « tique de Charles V, par quels moyens ce prince sut reconstituer la puissance royale

« et faire respecter son autorité sans recourir aux procédés de gouvernement qui « étaient en usage sous ses prédécesseurs et qui se renouvelèrent après lui.

« L'Académie n'impose pas aux concurrents l'obligation de faire une histoire du « règne. Elle désire qu'ils tirent des documents les plus précis et qu'ils mettent en « lumière les ressorts du gouvernement, qu'ils montrent, par des comparaisons « habilement choisies soit avec ses prédécesseurs, soit avec les princes de son temps, « ce qu'avait d'original, au XIV^e siècle, la politique de Charles V, et comment, surtout « à l'aide du Parlement, en ne faisant que de rares appels aux conseils de la nation, « il a su rétablir l'ordre sans violences et prolonger la paix sans faiblesses. Les con- « currents devront s'attacher à observer le rôle du Parlement et faire connaître dans « quelle mesure il a secondé l'action de la royauté. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1884.

Prix Victor Cousin. (Section de philosophie.) — L'Académie avait remis au concours, pour l'année 1882, en élevant la valeur du prix à la somme de 5,000 francs, le sujet suivant, qu'elle avait déjà prorogé une première fois : « De la philosophie « stoïcienne. »

Les quatre mémoires adressés à l'Académie n'ayant pas été jugés dignes du prix, la même question est remise au concours pour l'année 1884.

Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 mars 1884.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1884, le sujet suivant : « Le « Scepticisme dans l'antiquité grecque. »

Ce prix est de la valeur de 6,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1883.

Prix Odilon Barrot. (Section de législation, droit public et jurisprudence.) — L'Académie rappelle qu'elle a proposé la question suivante pour l'année 1884 : « Le bar- « reau anglais et le barreau français. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1883.

Prix Wolowski. (Sections d'économie politique et de législation réunies.) — L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Des rapports entre le « droit et l'économie politique. Constater ces rapports, en préciser le caractère, étu- « dier et signaler les causes qui les déterminent. »

Les trois mémoires adressés au concours n'ayant pas paru répondre au programme tracé par l'Académie, le même sujet est remis au concours pour l'année 1884.

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1883.

L'Académie a, en outre, décidé qu'en 1885 elle décernerait le prix Wolowski à un ouvrage d'Économie politique composé dans les six années qui auront précédé le terme du concours fixé au 31 décembre 1884.

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs. Les ouvrages devront être déposés le 31 décembre 1884.

Prix du comte Rossi. (Section d'économie politique, finances, statistique.) — L'Académie avait proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant : « Des coalitions et des « grèves dans l'industrie, et de leur influence. »

L'Académie n'a pas décerné le prix, elle remet la question au concours pour l'année 1885.

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie propose, pour l'année 1884, la question suivante: « Les corporations « d'arts et métiers en France et dans les principaux États de l'Europe. Exposer som- « mairement leur origine, les diverses phases de leur développement, les causes de « leur décadence. Étudier les inconvénients et les avantages qu'elles pourraient avoir « aujourd'hui; si elles seraient favorables ou défavorables aux progrès industriels; « quelle action elles pourraient exercer sur les conditions du travail. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1883.

Prix Kœnigswarter. — M. Louis-Jean Kœnigswarter, ancien correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, a légué à l'Académie une somme de 10,000 francs, à charge par elle de fonder, en faveur du « meilleur ouvrage sur « l'histoire du Droit, » un prix triennal de 1,500 francs. Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, dans l'année 1884.

Prix quinquennal (fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour). — L'Académie propose, pour l'année 1885, le sujet suivant: « De la protection de l'enfance, au « point de vue des enfants trouvés et assistés, ou délaissés par leur famille. Recher- « cher comment, soit dans l'antiquité, soit chez les peuples modernes, a été résolu « le problème de la protection des enfants trouvés et assistés, ou délaissés par leur « famille. Indiquer quels seraient aujourd'hui les meilleurs moyens de le résoudre. »

Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1884.

Prix fondé par M. le baron de Morogues. — M. le baron de Morogues a légué une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement, par l'Académie des sciences morales et politiques, au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier, et, par l'Académie des sciences, à l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France.

Ce prix est de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages imprimés devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Stassart. (Section de morale.) — L'Académie propose, pour l'année 1885, le sujet suivant: « Étude historique et critique sur le réalisme dans la poésie et dans « l'art. »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Terme du concours: 31 décembre 1884.

Prix Bordin. (Section de morale.) — L'Académie propose, en outre, pour l'année 1885, la question suivante: « Énumérer et apprécier les traités de morale qui, en « France, de 1790 à 1804, sous forme d'ouvrages philosophiques ou de manuels « ou de catéchismes, ont été publiés, réédités ou demandés par l'autorité publique. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Terme du concours: 31 décembre 1884.

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie rappelle qu'elle

a prorogé à l'année 1884 le sujet suivant, qu'elle avait proposé une première fois pour l'année 1880 : « Les grandes compagnies de commerce. Indiquer brièvement « les origines des compagnies de commerce et des corporations commerciales avant « le XVIe siècle; exposer l'organisation et l'histoire des compagnies privilégiées fon- « dées depuis le XVIe siècle en vue du commerce extérieur dans les principaux États « de l'Europe, et notamment en Hollande, en Angleterre et en France; discuter les « principes économiques sur lesquels elles étaient fondées; rechercher les résultats « qu'elles ont obtenus pour elles-mêmes, et l'influence, utile ou nuisible, qu'elles « ont pu exercer sur le commerce de leur propre nation et sur le développement « général de l'industrie et du commerce dans le monde. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1883.

Prix triennal (fondé par M. Achille-Edmond Halphen). — Ce prix, destiné « soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'in- « struction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts « ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'in- « struction primaire, » est de la valeur de 1,500 francs. Il sera décerné en séance publique, selon les intentions du testateur. Le concours sera clos le 31 décembre 1884.

Prix Jean Reynaud. — Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire « de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France, » a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de 10,000 francs destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies. Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'In- « stitut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il ira toujours à une « œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours. Le prix sera tou- « jours décerné intégralement. Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mé- « riter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, « littéraire ou artistique. Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

Ce prix sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1883.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Jules Simon, membre de l'Académie, a terminé la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Ch. de Rémusat.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, suite du Mariage de Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse de Ruble. Paris, Labitte, 1881-1882, 2 vol. in-8° de XI-446 et 505 pages.

De savantes études, aux points de vue bibliographique et littéraire, ont été consacrées depuis trente ans à Marguerite d'Angoulême, l'auteur de l'*Heptameron*. Sa fille, Jeanne d'Albret, bien que son rôle présentât une plus grande importance, a été jusqu'à ce jour plus négligée par les historiens, au moins par les historiens qui s'adonnent exclusivement à l'étude des sources. C'est une des considérations qui ont décidé M. le baron de Ruble à s'occuper d'elle. Il essaye de présenter, dans une suite d'études successives, les diverses phases de la vie de la reine de Navarre, et plus tard de la jeunesse de Henri IV. Le *Mariage de Jeanne d'Albret*, qui a paru en 1877, raconte la jeunesse de la royale héritière de la Navarre et les négociations matrimoniales qui se croisaient autour d'elle. Les plus grands princes du XVI^e siècle, même Philippe II, demandaient sa main. François I^{er}, pour acquérir des alliances, la donna à un prince allemand qu'aucune délicatesse ne recommandait à une princesse du sang des Valois, élevée sur les genoux de la reine Marguerite. M. de Ruble a eu la bonne fortune de fixer la date de ce mariage, que tous les historiens, depuis le XVI^e siècle, avaient placé au 15 juillet 1540, tandis qu'il est du 14 juin 1541. La suite de cette étude, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, est encore incomplète, mais deux volumes ont déjà paru. Le premier renferme l'histoire de Jeanne d'Albret depuis son second mariage avec Antoine de Bourbon jusqu'à la mort de Henri II. Outre les documents inédits tirés des archives et des fonds manuscrits de la Bibliothèque nationale, l'auteur a utilisé les volumineuses correspondances de Charles-Quint, de Philippe II et de leurs innombrables agents, conservées à Simancas, en Espagne. Il a essayé d'éclairer les négociations de cette politique espagnole qui faillit soumettre le monde. Parmi les parties nouvelles que contient ce volume, nous signalerons les chapitres où sont exposées les intrigues criminelles du roi de Navarre avec l'Espagne contre le roi de France. Le secret en est révélé pour la première fois. Il semble que l'histoire dût se voiler la face plutôt que de convaincre de trahison le père de Henri IV. Mais M. de Ruble a raison de penser que la vérité a ses droits, et que, d'ailleurs, les Bourbons ont rendu assez de services à la France pour lui faire oublier les fautes de l'un d'eux. Le tome II n'embrasse que le règne de François II. A mesure que le récit se rapproche des guerres de religion, les événements s'aggravent et prennent un plus grand développement. La rivalité des Bourbons et des Guises, la conjuration d'Amboise, l'arrestation du prince de Condé et la mort inattendue de François II occupent ce volume en entier. Un nouvel élément, la passion religieuse, se mêle aux passions ambitieuses des princes. La lutte, d'abord sourde et cachée, des partis catholique

et protestant s'apprête à se produire au grand jour. L'auteur a mis toute son attention à rester impartial. A l'aide des documents originaux, il a pu réfuter de nombreuses accusations, soit contre les Guises, soit contre les chefs huguenots, accusations que les pamphlétaires du temps avaient réussi à faire passer dans l'histoire. Le tome III est sous presse. Il contiendra le récit de la vie du roi et de la reine de Navarre depuis la mort de François II (5 décembre 1560) jusqu'à la mort du roi de Navarre sous les murs de Rouen (17 novembre 1562). E. M.

Jacob-Rodrigues Pereire, premier instituteur des sourds-muets en France, sa vie et ses travaux, par Ernest La Rochelle. Paris, P. Dupont, 1882, in-8°.

Cet ouvrage nous fait connaître un bienfaiteur de l'humanité dont le nom et l'œuvre avaient été de notre temps trop oubliés et auquel revient le mérite d'avoir imaginé le premier un système d'éducation des sourds-muets propre à les mettre en état d'articuler les mots de la langue parlée et d'en comprendre le sens. Cet honneur était par beaucoup reporté à d'autres hommes qui ne furent que ses imitateurs, ses continuateurs et parfois même ses plagiaires. M. La Rochelle nous donne sa biographie d'après des documents originaux dont plusieurs étaient inédits, et il venge ainsi d'un injuste oubli la belle figure de Jacob-Rodrigues Pereire, ancêtre d'une famille qui a occupé de notre temps une grande place dans le monde financier. Pereire était venu à Paris en 1747, et le *Journal des Savants* parla alors avec admiration de deux jeunes gens sourds-muets de naissance qu'il avait formés à la prononciation des mots. Pereire avait déjà obtenu en effet, à cette époque, des résultats remarquables, qu'il poursuivit avec persévérance et succès. On ne tarda pas à rendre justice en France à sa précieuse découverte. Ses talents furent reconnus et proclamés par l'Académie des sciences, et le roi lui accorda une pension. Buffon l'a mentionné en termes élogieux dans son *Histoire naturelle*, et d'autres écrivains du siècle dernier, Diderot, le chevalier de Jaucourt, Du Marsais, J.-J. Rousseau, partagèrent ces sentiments. M. La Rochelle nous raconte en détail les travaux de cet esprit créateur. Il passe préalablement en revue les prédécesseurs de Pereire dans son invention, puis nous le montre venant en France de l'Estramadure espagnole, où il était né en 1715, appliquant sa méthode et se défendant contre ses détracteurs. C'est une gloire pour la race israélite, à laquelle Pereire appartenait et dont il a activement servi la cause, d'avoir produit l'homme qui a le premier rendu au commerce des autres hommes les malheureux frappés de la cruelle infirmité du surdi-mutisme. Pereire fut réellement l'inventeur de l'art de faire parler les sourds-muets, et cette science parut alors si merveilleuse que le duc de Chaulnes conçut le projet de faire fonder pour Pereire une chaire spéciale au Collège de France. Pereire a imaginé une machine arithmétique, qu'il soumit à l'Académie des sciences, et fut auteur d'autres inventions ingénieuses et de travaux sur les finances qui attestent l'étendue et la flexibilité de son intelligence. Sa réputation lui valut d'être nommé membre de la Société royale de Londres.

L'ouvrage de M. La Rochelle, publié sous les auspices et grâce à l'appui et au concours de plusieurs membres de la famille Pereire, ajoute un chapitre vraiment original à l'histoire du mouvement intellectuel au siècle dernier. Et, en nous donnant la vie d'un homme digne de vénération, le consciencieux biographe consigne, chemin faisant, sur l'emploi comparatif de la mimique et de la parole articulée dans l'éducation des sourds-muets, des détails curieux et intéressants.

Les catacombes de Rome, histoire de l'art et des croyances religieuses pendant les premiers siècles du christianisme, par Th. Roller. Vve A. Morel et Cie, 1881.

Après les travaux de M. de Rossi, restait-il quelque chose à faire sur les catacombes? Quant à la rigueur scientifique des recherches, surtout quant à l'exactitude des descriptions topographiques, rien ou presque rien. Cependant M. de Rossi n'a guère eu encore le temps de décrire qu'un seul cimetière, celui de Calliste. Ses aperçus sur les autres devaient être complétés. Il manquait une vue d'ensemble des nécropoles romaines. Après les études plus ou moins fragmentaires qui avaient été faites, il restait des rapprochements à tenter, des conclusions historiques à essayer. Trop de branches de la science sont intéressées à ces conclusions pour qu'on les accepte toujours telles que la tradition ecclésiastique les a faites. Le contrôle des données les mieux acquises n'est d'ailleurs jamais superflu.

De plus, les représentations figurées des monuments de la Rome chrétienne des premiers siècles n'étaient pas complètes ou laissaient à désirer. Pour ce que n'a pu publier M. de Rossi, on en était réduit aux mauvaises gravures des vieux auteurs, comme Bosio, Boldetti, etc., ou aux infidèles chromolithographies de M. Peint. Or les procédés rigoureux qui sont maintenant à la disposition de l'archéologue et de l'historien offrent des avantages qu'il eût été regrettable de ne pas voir utilisés pour ce genre d'études.

C'est ce qu'a pensé M. Roller, qui, ayant vécu de longues années en Italie, occupé d'art antique, d'histoire et de théologie, doué d'ailleurs d'un esprit fort indépendant, a voulu reprendre en sous-main tout ce qui avait été écrit sur ces matières en usant d'une critique qu'il croit et veut libre des préjugés de toute église, même de la sienne.

Des photographies prises sur les lieux, souvent à la lumière du magnésium, lui ont donné l'idée de fournir au public les preuves visibles des résultats auxquels il est arrivé. Avec de telles vues et de tels moyens, on pouvait écrire un ouvrage d'un certain intérêt, surtout en l'enrichissant de cent belles héliogravures qui reproduisent tout ce qu'il y a d'important dans les fresques ou les sculptures chrétiennes des premiers siècles. De fidèles reproductions épigraphiques devaient aussi avoir leur valeur, même indépendamment des commentaires et des traductions qu'en a donnés l'auteur.

Les textes des Pères de l'Église viennent servir d'explication aux monuments, et l'on peut dire que, si M. Roller n'est pas parvenu à contenter tout le monde, ce n'est pas faute de longues recherches, de labeurs consciencieux et obstinés.

Son livre est, du reste, de ceux que toute personne instruite peut lire, car il n'a pas été écrit pour les savants seuls. Ces deux volumes n'ont d'effrayant que leur format in-folio et leur prix, qui ne pouvait être modeste, puisqu'ils sortent des ateliers de Jouaust et de Dujardin.

ALLEMAGNE.

Commentar zu Kants Kritik der reinen Vernunft (Commentaire sur la Critique de la raison pure de Kant), par le docteur Waihinger, professeur libre à l'Université de Strasbourg. Stuttgart, Speman, 1881 et 1882; in-8° de xvi-505 pages.

Il y a cent ans qu'Emmanuel Kant publia la *Critique de la raison pure*. On sait que l'Allemagne savante accueillit avec enthousiasme l'apparition de cet ouvrage: « Une grande lumière vient d'éclairer le monde, » disait Schiller; la *Gazette d'Iéna*

voyait dans le maître de Kœnigsberg le prophète d'une religion nouvelle, et Reinhold annonçait que, dans un siècle, Kant aurait la réputation de Jésus-Christ.

Ces premiers transports ont fait place à une admiration plus éclairée; l'œuvre de Kant a été bien des fois analysée, développée, discutée par les philosophes d'outre-Rhin. L'un d'eux, M. Waihinger, aujourd'hui *privat-docent* à l'Université de Strasbourg, a entrepris de résumer et de compléter les travaux de ses devanciers; il vient de publier son Commentaire à l'occasion du centième anniversaire (*Jubilæum*) de la *Critique de la raison pure*.

L'auteur de cet ouvrage a suivi la méthode appelée *philologique*, dont Bonitz a donné l'exemple dans son *Commentaire sur la métaphysique d'Aristote*, et dont les écrits de Zeller offrent le modèle. M. Waihinger s'est surtout proposé pour but l'explication d'un texte dont l'interprétation n'est pas toujours facile, même aux plus experts; il s'est particulièrement attaché à la terminologie spéciale de l'illustre philosophe. On lira avec intérêt l'introduction dans laquelle M. Waihinger expose l'état actuel des polémiques dont le système de Kant est l'objet. L'ouvrage se termine par un index bibliographique. On comprendra tout le prix d'une pareille nomenclature si l'on se rappelle que, de 1781 à 1791 seulement, il n'a pas paru moins de trois cents écrits de tout genre sur la *Critique de la raison pure*.

Poetæ latini ævi Carolini. Recensuit Ernestus Duemmler. Berlin, 1881, tome I^er^, in-4°.

Nous annonçons le premier volume, maintenant complet, de cette importante publication. Les poètes de l'époque carlovingienne, dont toutes les œuvres se trouvent réunies dans ce volume, sont : Boniface, les diacres Paul et Pierre, Paul d'Aquilée, Joseph le Scot, Alcuin, Engilbert, Faldulfe, Muadwin, Bernouin, Amalaire, Théodulfe, Modoin, Ædivulfe, Smaragde et Gosbert. A ces poésies d'auteurs connus sont jointes des pièces anonymes. La publication étant de M. Duemmler, il n'est pas nécessaire de dire qu'elle a été faite avec le plus grand soin, que tous les manuscrits ont été consultés, que toutes les variantes offertes par ces manuscrits ont été minutieusement recueillies et mentionnées au bas des pages. On ne pouvait s'attendre à le voir découvrir beaucoup d'œuvres inédites, les poètes de l'époque carlovingienne ayant été déjà l'objet de nombreuses enquêtes; mais ce qu'on espérait de lui, c'était une édition vraiment savante de ces poètes, et il vient de la donner. Il faut, en lui témoignant une juste reconnaissance, l'encourager à continuer une si laborieuse entreprise.

INDES ORIENTALES.

Togail Troï, The destruction of Troy, transcribed from the fac-simile of the Book of Leinster, and translated, with a glossarial index of the rarer words, by Whitley Stokes, correspondent of the Institute of France. Calcutta, 1882, xv-188 pages, in-8°.

L'ancienne littérature irlandaise est si étendue qu'il se passera un long temps avant qu'elle puisse être retirée tout entière des manuscrits où elle sommeille depuis de longs siècles. Aussi chaque publication nouvelle de textes amène-t-elle au jour des faits intéressants. A côté de ses œuvres originales, où sont conservés les débris de sa mythologie, l'ancienne Irlande avait aussi des traductions des œuvres les plus populaires de l'Europe du moyen âge. Ces textes ont un certain intérêt pour

l'histoire générale de la littérature en fournissant des variantes, en faisant connaître les chaînons qui relient une légende à une autre.

Un érudit du Nord, M. Sophus Bogge, a émis, et avec des raisons fort spécieuses à l'appui, l'hypothèse que les Eddas scandinaves ne sont pas, comme on l'a cru jusqu'ici, une émanation directe du germanisme païen, mais qu'elles ont subi l'influence et des croyances de la Grèce et de Rome, et du christianisme. Cette théorie expliquerait des ressemblances trop frappantes pour être fortuites. D'après M. Bogge, c'est en Irlande, où les Scandinaves s'établirent de bonne heure et eurent des relations très étroites avec les Irlandais déjà chrétiens et déjà imbus de la culture latine et classique, c'est en Irlande que cette infiltration de mythes classiques et chrétiens se serait faite dans les idées religieuses des Scandinaves.

Mais, pour éclaircir le problème, il faut se rendre compte du progrès que les légendes de l'antiquité classique avaient fait en Irlande, et de la forme qu'elles y avaient revêtue. Il faudra publier bien des textes avant que ce tableau ressorte d'une façon claire. La publication de M. Stokes est un premier pas fait dans cette voie. Ce sont des fragments de version de l'expédition des Argonautes et de la destruction de Troie, conservés dans un manuscrit irlandais du XII[e] siècle. Ces fragments se rattachent à l'histoire de Darès de Phrygie, qui eut une si grande vogue au moyen âge; mais le narrateur irlandais y a introduit des traits et des croyances qu'il empruntait à ses compatriotes et ses contemporains. On peut voir par cette version, en quelque sorte *barbarisée*, comme les légendes de l'antiquité s'altéraient en se transmettant au loin.

La publication de M. Stokes a pour principal objet de fournir des matériaux à l'histoire littéraire du moyen âge, en donnant ces textes dans une traduction anglaise. Elle intéressera aussi les celtistes par le glossaire qui la termine et par les observations philologiques dont M. Stokes a accompagné le texte irlandais.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1882.

ÉTUDE HISTORIQUE sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques par M. R. Cagnat, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprimerie nationale, 1882, 1 vol. in-8°[1].

Dans toute l'antiquité ce que nous connaissons le moins, ce sont les finances romaines. Quelques indications éparses dans les historiens et dans les écrivains purement littéraires, quelques solutions proposées incidemment par les jurisconsultes sur certaines questions de droit auxquelles la perception des impôts pouvait donner lieu, c'est tout ce que nous avons possédé jusqu'à ces derniers temps. Heureusement les récentes découvertes de l'épigraphie ont fourni de nouvelles données, et rajeuni le sujet. C'est là sans doute ce qui a déterminé l'Académie des inscriptions et belles-lettres à mettre au concours la question des impôts indirects chez les Romains, et, en se plaçant à ce point de vue, M. Cagnat

[1] A l'ouvrage de M. Cagnat, il convient de joindre les dissertations suivantes : Humbert, *Mémoires sur les douanes et les octrois chez les Romains*, dans le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 1867, p. 67-134. — Naquet, *Des impôts indirects chez les Romains, sous la république et sous l'empire* (1875). — Vigié, *Fragment sur la vicesima libertatis, la vicesima hereditatium et la centesima auctionum*, dans la *Revue générale de droit* de 1881. — De la Ménardière, *De l'impôt du vingtième sur l'affranchissement des esclaves*, Poitiers, 1872. Le mémoire de M. Vigié a été couronné en même temps que celui de M. Cagnat. Nous regrettons qu'il n'en ait encore publié que des fragments.

est arrivé à des résultats incomplets sans doute, mais, du moins, précis et positifs. Par un singulier hasard, le jour même où l'auteur terminait l'impression de son ouvrage, l'Académie des inscriptions recevait les estampages d'une grande inscription trouvée dans les ruines de Palmyre, contenant un tarif de douane et un règlement sur la perception de l'impôt. C'est un nouveau chapitre à écrire. Bientôt ce ne sera peut-être pas le seul, car M. Cagnat vient d'être envoyé en mission à Tunis, et il n'aurait pas la main heureuse si de cette terre si peu fouillée il ne rapportait pas quelque texte inédit.

Les principales taxes indirectes chez les Romains étaient les péages (*portoria*), l'impôt sur les successions, l'impôt sur les affranchissements et l'impôt sur les ventes mobilières.

Le *portorium* comprenait tout ce que nous appelons aujourd'hui douanes, octrois et péages, mais, à proprement parler, c'était surtout un droit de péage ou de circulation. Les Romains n'avaient pas d'industrie nationale ni de concurrence étrangère à soutenir. Ils n'ont jamais songé à établir des tarifs protecteurs. Les tarifs n'étaient pas non plus calculés de manière à atteindre les consommations locales, comme le sont nos tarifs d'octrois. On prenait les marchandises au passage, sans s'inquiéter de la provenance ni de la destination, on les prenait non pas à la frontière, mais partout : au débouché des routes les plus fréquentées, à l'entrée ou à la sortie des grandes villes ou des principaux ports. Ce n'était pas seulement aux marchandises que la taxe était imposée; on l'exigeait souvent des simples voyageurs, de leurs esclaves, de leurs voitures et de leurs chevaux.

Le *portorium* était à Rome un impôt très ancien. Il n'était, d'ailleurs, pas d'invention romaine. On le trouve en effet partout : en Orient, en Égypte, en Grèce. Les orateurs athéniens parlent souvent de la taxe du cinquantième qui était perçue sur toutes les cargaisons, à l'entrée du Pirée. Les Romains suivirent cet exemple, et se gardèrent bien d'abolir les taxes établies dans les pays annexés. Ils se contentèrent de les exploiter à leur profit, sauf à laisser une part aux provinces ou aux cités qu'ils voulaient favoriser. Un instant même ils se crurent assez riches pour supprimer le *portoriam* en Italie. Ce fut l'objet de la loi *Cæcilia* (an 60 av. J. C.), mais, bientôt après, César fut obligé de revenir sur cette mesure et créa un droit d'entrée sur toutes les marchandises importées des provinces en Italie, principalement sur les objets de luxe. Sous l'empire, les *portoria* devinrent une des ressources les plus abondantes du Trésor. Néron voulut les supprimer. La mesure eût été populaire, mais le Sénat s'y opposa et réussit à l'empêcher. M. Cagnat paraît croire

que le projet fut repris et exécuté par l'empereur Pertinax. Cette suppression n'aurait pas été de longue durée, car le *portorium* continua d'être perçu dans tout l'empire sous les successeurs de Pertinax et jusqu'au VI^e siècle au moins. Mais le texte d'Hérodien invoqué à l'appui de cette opinion ne nous semble pas avoir cette portée. Hérodien dit que Pertinax supprima tous les péages imaginés *pendant la tyrannie*, c'est-à-dire sans doute sous le règne de Commode, son prédécesseur.

Le taux primitif du *portorium* était de 2.50 p. 0/0 *ad valorem*. De là le nom de *quadragesima* qui lui est donné par les anciens auteurs, et qui se trouve encore au V^e siècle dans une lettre de Symmaque. Un certain nombre de constitutions impériales insérées dans le code de Justinien, et dont la plus ancienne remonte à l'an 227, remplacent le nom de *quadragesima* par celui d'*octava*, ce qui donne un taux quintuple (12.50 p. 0/0). M. Cagnat pense que le taux du *portorium* fut effectivement quintuplé par une mesure générale qui serait postérieure au règne de Théodose, et que, si le mot d'*octava* se trouve dans des documents antérieurs, c'est par interpolation. Nous croyons, quant à nous, qu'il ne faut pas attacher tant d'importance aux mots de *quadragesima* et d'*octava*. Le taux de l'impôt variait suivant les provinces. Ainsi, au temps de Cicéron, il était d'un vingtième en Sicile. Il était également d'un vingtième en Afrique, au milieu du V^e siècle, comme nous le verrons tout à l'heure, et d'un cinquantième seulement en Espagne[1]. D'ailleurs, à côté de la règle générale, il y avait les tarifs spéciaux qui frappaient certaines marchandises de droits moins élevés. Enfin le texte même d'une des constitutions où il est parlé du huitième prouve que ce taux n'avait rien d'absolu : *qui octavam*, dit l'empereur Léon, *vel aliquid vectigalis causa... susceperit*... De même en France, avant 1789, la dîme se percevait à des taux qui n'étaient pas toujours le dixième.

Les limites des circonscriptions douanières et l'emplacement des *stationes* ou bureaux de perception nous seraient presque entièrement inconnus sans les inscriptions. Grâce aux renseignements qu'elles fournissent, M. Cagnat a pu tracer des cartes qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil l'organisation du service. Les circonscriptions douanières étaient au nombre de dix, savoir : la Bretagne, les Gaules, l'Illyricum, l'Espagne, l'Afrique, l'Égypte, l'Asie, la Bithynie et le Pont, la Sicile, et enfin l'Italie.

[1] Nous ne parlons pas du *quart* qui, selon Arrien (*Peripl. mar. Erythr.*), aurait été perçu en Égypte dans les ports de la mer Rouge. Il faut lire évidemment **τετταρακοστῆς** au lieu de **τετάρτης**.

Voici le tableau des *stationes*, tel qu'il résulte des recherches de M. Cagnat :

I. Bretagne : Londres. — II. Illyricum : Atrans (Saint-Oswald), Larix (Saifnitz), Loncium (Mauthen), Vipitenum (Sterzing), Partschins, Boiodurum (Passau), Intercisa (Duna Pentele), Pons Augusti (Veczel), Pœtovio (Pettau), Savaria (Stein-am-Anger), statio Escensis (Ischl?), Lezan près de Nikopoli, Semendria, Tsierna, Almus (Lom). — III. Gaules : Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand-de-Comminges), Illiberis (Elne), Arelate (Arles), Pedo (Borgo-San-Dalmazzo), Piasco, Fines Cottii (Avigliana), ad Publicanos (près d'Albertville), Tarnadæ (Saint-Maurice), Magia (Mayenfeld), Turicum (Zurich), Divodurum (Metz). Les Germanies étaient en dehors de la ligne du *portorium*. Nous savons aussi par Strabon que le *portorium* était perçu sur toutes les denrées passant de Bretagne en Gaule et réciproquement. A l'intérieur, on trouve encore Nemausus (Nîmes), Cularo (Grenoble), Vienna (Vienne), Lugudunum (Lyon). — IV. Espagne : une station dont le nom reste inconnu; V. Afrique : Rusicada (Philippeville); ad portum, ou Zarai (Zraïa, près de Sétif). — VI. Égypte : Schedia (près d'Alexandrie), Syène, Leukè Comè sur la mer Rouge, Hermopolis, une station anonyme à l'entrée de la Thébaïde, enfin un péage local sur l'exportation des blés à Hermonthis (Ernent). — VII. Asie : Milet. — VIII. Bithynie et Paphlagonie. . . — IX. Sicile. . . — X. Italie : Puteoli (Pouzzoles), Brundisium (Brindisi), Tergesta (Trieste) et enfin Aquileia.

A ces données des inscriptions, auxquelles il faut ajouter la ville de Palmyre, on peut joindre quelques indications fournies par les auteurs, et qui ont échappé aux recherches de M. Cagnat. Ainsi en Numidie il existait une station à Colua (Collo), d'après une constitution de l'empereur Valentinien III sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. M. Cagnat lui-même cite une inscription où il est question du *portorium* de Cirta (Constantine). En Asie, il se trouvait une station au lieu appelé *Zeugma*, pont sur l'Euphrate, à l'entrée de la Mésopotamie, sur la route d'Antioche à Édesse. C'est, du moins, ce que nous apprend Philostrate dans la *Vie d'Apollonius de Tyane*. « Quand ils entrèrent en Mésopotamie, « dit Philostrate, le fermier du péage établi au pont de l'Euphrate les « conduisit devant l'affiche du tarif et leur demanda ce qu'ils emportaient « avec eux. « J'emporte, répondit Apollonius, la continence, la justice, la « force, la tempérance, la bravoure, la patience, » et il énuméra encore « plusieurs vertus dont les noms sont au féminin. Le percepteur, ne

« songeant qu'à son profit, lui dit : « Déclarez donc toutes ces esclaves. « — Non pas, s'écria Apollonius, ce ne sont pas des esclaves, ce sont des « maîtresses[1]. » Cela se passait sous le règne de Néron. Apollonius se rendait chez les Parthes, et la Mésopotamie n'était pas encore province romaine. Le droit qu'on lui réclamait était donc un droit de sortie, ou d'exportation.

Plus tard, Eudémon de Nicomédie présente requête à l'empereur Antonin. Il se plaint de ce qu'ayant fait naufrage près de l'île d'Icaria il a été dépouillé par les publicains des Cyclades[2]. Le jurisconsulte Scævola parle d'un navire qui avait été frété pour porter de l'huile et du froment de la province de Cyrène au port d'Aquilée, et dont le chargement fut confisqué, pour contravention, dans le port de départ[3].

Il y avait un bureau à Tyra, sur les bords du Dniester, un autre à Passala, port de la cité de Mylasa, en Carie; en Galilée, à Capharnaüm, sur les bords du lac de Génésareth. Enfin, dans une formule mérovingienne qui paraît empruntée à un acte de la fin du VI^e siècle, on voit qu'il existait des péages à Marseille, Toulon, Fos, Arles, Avignon, Sorgues, Valence, Vienne, Lyon et Chalon-sur-Saône[4]. Le témoignage est, sans doute, postérieur à l'époque romaine, mais, en fait d'administration et de finances, les Francs n'ont rien changé à ce que les Romains avaient établi. N'est-on pas fondé dès lors à admettre que les localités dont il s'agit avaient chacune, dès l'époque romaine, une *statio quadragesimæ?*

La perception du *portorium* était confiée à des fermiers. Ces fermiers étaient d'ordinaire des représentants de puissantes compagnies financières dont la constitution, analogue à celle de nos sociétés par actions, mériterait une étude particulière. En traitant avec elles, l'État prenait soin de se réserver des droits bien définis et des garanties énergiques. La principale de ces garanties était la *cautio prædibus prædiisque*, qui permettait à l'Etat de se mettre en possession des immeubles du fermier, sans aucune intervention de la justice ordinaire. Cette partie du droit public romain est aujourd'hui bien connue, et nous n'en parlons que pour mémoire. Mais ce qu'on a longtemps ignoré, jusqu'aux récentes découvertes de l'épigraphie, c'est que, sous l'empire, la gestion des fermiers fut soumise à une surveillance étroite. L'empereur mit partout un procurateur à côté du fermier, commandant comme ce dernier à un nombreux per-

[1] Philostrate, *Vie d'Apollonius*, I, XX.

[2] L. 9 D., *de lege Rhodia de jactu.* (Volusius Mæcianus ex lege Rhodia). Nous lisons, avec Godefroy, *ἐν Ἰκαρίᾳ*, au lieu d'*ἐν Ἰταλίᾳ*.

[3] L. 61 D., *locati conducti* (Scævola, libro VII, Digestorum).

[4] *Præceptum de navibus et teloneis*, formule 32 *bis* du recueil de Rozière.

sonnel, libre et esclave. Il y eut à Rome une administration spéciale chargée de reviser et de contrôler tous les actes du service, et la décision suprême fut réservée à l'empereur. Depuis Dioclétien ce droit de l'empereur fut attribué au *comes sacrarum largitionum*, qui remplissait, comme on sait, les fonctions de ministre des finances. Un fait intéressant à signaler, c'est que les employés en rapport avec le public étaient toujours des esclaves, et M. Cagnat en donne la raison. Il fallait des hommes que l'on pût, au besoin, mettre à la question.

Quels étaient les objets soumis à l'impôt? En général tout ce qui pouvait être considéré comme marchandise. D'ordinaire on laissait passer sans payer les objets qui étaient à l'usage personnel des voyageurs. *Servos quos domum quis ducet suo usu, pro his portorium ne dato.* Ainsi s'exprimait la *lex censoria* du *portorium* de Sicile. Toutefois l'exception était maintenue dans d'étroites limites, car une interprétation trop large aurait donné à la fraude des facilités regrettables. Il fallut une constitution impériale pour assimiler aux objets d'usage personnel les instruments du matériel agricole. La loi exemptait aussi, du moins en général, les moyens de transport, *instrumenta itineris*. Il va sans dire que les objets appartenant au fisc, ou transportés pour le service des armées, ne payaient aucun droit.

Le jurisconsulte Marcien avait inséré dans son traité des délateurs une liste d'objets soumis au *portorium*. Ce fragment a été admis dans le Digeste, et jusqu'à ces dernières années on ne connaissait pas d'autre monument du même genre. Les objets compris dans cette liste sont ou des substances employées en médecine, ou des épices, telles que le poivre, la cannelle, le gingembre, ou des tissus et fourrures, ou des métaux et pierres précieuses, ou des teintures, comme la pourpre, ou enfin des eunuques et des animaux vivants, lions, panthères et léopards. Il s'agit, comme on le voit, de marchandises de prix. Peut-être étaient-elles seules soumises au *portorium* en Italie. Nous savons aussi par Cicéron que le *portorium* de Sicile frappait les métaux et les tissus précieux, les objets d'art, le blé et le miel.

Le tarif de Zraïa, qui a été trouvé, en 1858, en Algérie près de Sétif, est pour nous beaucoup plus instructif. Il se divise en quatre chapitres, à savoir : 1° Droits sur les esclaves et le bétail, à payer par tête; 2° droits sur les étoffes étrangères; 3° droits sur les cuirs; 4° objets de consommation et matières premières. Ces droits sont établis non *ad valorem*, mais par unités ou au poids. Ils sont très modérés, car un esclave, un cheval, un mulet, un manteau de table, sont taxés à un denier et demi, c'est-à-dire à 1/2 p. 0/0 de la valeur, d'après les prix qui nous sont connus.

Les bestiaux destinés au marché, les animaux qui se rendent au pâturage, et enfin les bêtes de somme sont exempts de tout droit. Ce tarif est de l'an 202 après J.-C. sous le règne de Septime Sévère.

Un texte connu depuis longtemps, mais négligé par les auteurs qui ont traité cette matière, se trouve dans une novelle de Valentinien III, qui porte la date de l'an 445. La province de Numidie venait d'être restituée à l'empire par les Vandales. Elle sollicita et obtint de l'empereur un allégement de ses charges. Spécialement en ce qui concerne le *telonium*, c'est-à-dire le péage, l'empereur décide que le produit de l'impôt qui est au taux de 5 p. o/o, soit un vingtième, sera partagé entre le trésor impérial, qui prendra les trois cinquièmes, et les villes de Rusicada et de Colua (Philippeville et Collo), qui prendront les deux cinquièmes. Par une disposition spéciale, six espèces de marchandises restent soumises à un tarif particulier, moins élevé que le tarif général. Ce sont le sel, l'alun, le marbre, la garance, le lin en étoupe, et le bois de citronnier en pièces[1]. Enfin il est interdit aux municipalités de se mêler de la perception, qui sera désormais exclusivement réservée aux agents de l'État.

Le diplôme mérovingien dont nous avons déjà parlé confère une immunité pour le transport de la cire destinée à l'éclairage d'une église. On peut en conclure que la cire était imposée, probablement aux conditions du tarif général pour la Gaule.

Nous regrettons de ne pouvoir analyser ici la grande inscription bilingue, en grec et en palmyrénien, qui vient d'être découverte à Palmyre par le prince Abamelek Lazarew. L'estampage a été envoyé à l'Institut de France, et l'on peut espérer que le texte palmyrénien sera publié prochainement dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*. Quant au texte grec, en attendant la publication promise par le prince Lazarew, nous n'en connaissons qu'une vingtaine de lignes, données à titre de *specimen* dans la dernière livraison du *Bulletin de correspondance hellénique* (mai-juin 1882). Ce fragment nous apprend déjà plusieurs choses importantes. L'inscription est du mois d'avril 137, sous le règne de l'empereur Hadrien. C'est un décret du sénat de Palmyre, qui ordonne une nouvelle publication du tarif, complété par l'indication de toutes les perceptions fondées sur un simple usage, à défaut de loi, et codifie en quelque sorte des dispositions provenant d'origines diverses. Tel article

[1] Le texte est assez corrompu, mais les restitutions de Hænel paraissent certaines. Il n'y a guère de difficulté que pour le mot *charactere*, où nous lisons, avec Hænel, *carraria*.

a été approuvé par Germanicus, tel autre par Corbulon, un troisième par un affranchi de l'empereur, nommé Cilix. La taxe est due par la résine apportée au marché. Elle est due aussi sur toutes les denrées de consommation solides (βρωτά), qui entrent ou qui sortent, à l'exception toutefois de celles que les cultivateurs du pays apportent chez eux ou emportent de chez eux. Il y a aussi un droit d'un denier par chameau, chargé ou non. Enfin, pour toutes les contestations entre le fermier et les redevables, il y a attribution de juridiction à un magistrat établi à Palmyre.

Etaient exempts du *portorium* pour les objets à leur usage : l'empereur, les gouverneurs de province, les soldats, les vétérans, les *navicularii* chargés de transporter à Rome les blés de l'Afrique ou de l'Asie. Il y avait aussi des exemptions personnelles, comme celle que l'empereur Hadrien accorda au rhéteur Polémon et à ses descendants. Une exemption curieuse est celle des citoyens de la ville de Tyra, sur la rive droite du Dniester. Les empereurs Septime Sévère et Caracalla leur accordent le privilège de ne payer aucun *portorium*, même pour les marchandises, à charge toutefois de faire la déclaration desdites marchandises au bureau établi dans la ville. C'était là, sans doute, un des moyens employés par le gouvernement romain pour attirer des colons dans les provinces du Danube.

La déclaration dont nous venons de parler, *professio*, était exigée de tous les voyageurs et devait comprendre tous les objets transportés, même ceux qui étaient exempts de droit. Elle était enregistrée par le percepteur, qui liquidait ensuite le droit à payer et inscrivait la somme sur ses livres. Tout objet non déclaré, ou faussement déclaré, ou introduit en fraude, était saisi et confisqué (*commissum*). Du reste les transactions étaient permises, comme elles le sont chez nous. Les moyens de vérification étaient aussi les mêmes. Enfin le fermier était responsable de son fait et du fait de ses employés. La partie lésée s'adressait à Rome au préteur, dans les provinces au légat impérial ou au proconsul, et ce magistrat pouvait statuer directement, *extra ordinem*, sans renvoyer l'affaire devant un juge. La condamnation était portée au double lorsque l'action était intentée dans l'année. S'il y avait eu extorsion par violence, le fermier était condamné au triple.

M. Cagnat distingue du *portorium* les péages établis à l'intérieur de l'empire, sur certaines routes ou sur des ponts, et les octrois établis dans certaines villes pour subvenir à leurs besoins municipaux. Nous ne pouvons partager cette manière de voir. La distinction dont il s'agit est toute moderne. Les Romains ne faisaient aucune différence

entre ce que nous appelons aujourd'hui douanes, péages et octrois. Les octrois, par exemple, sont une taxe établie sur les consommations locales, perçue à l'entrée d'une ville et même sur les objets de consommation qui sont récoltés, préparés ou fabriqués dans l'intérieur de la ville. Dans l'empire romain nous ne trouvons rien de pareil. Le *portorium* municipal était perçu à la sortie comme à l'entrée, et sur les mêmes objets que le *portorium* fiscal. Aussi n'y avait-il, à proprement parler, qu'une taxe dont les produits étaient partagés entre les municipalités et le trésor public. Quant aux péages, tout ce qu'on peut concéder à M. Cagnat, c'est qu'en certains endroits la taxe frappait non seulement les marchandises, mais encore les voyageurs, les passants et leurs chevaux et voitures, mais il n'y a aucune raison pour croire que cette circonstance se produisît seulement à l'intérieur des provinces. Si chaque bureau de *portorium* avait un tarif différent, il n'en est pas moins vrai que la taxe perçue était toujours et uniquement le *portorium*.

Tout au plus admettrions-nous une exception pour la ville de Rome, où il existait une taxe sur les comestibles, taxe de marché à vrai dire, mais aussi taxe d'octroi en ce sens qu'elle se percevait à l'entrée sous le nom de *vectigal foricularii et ansarii promercalium*. Les inscriptions qui nous font connaître l'existence de cet impôt nous apprennent en même temps deux circonstances remarquables. En premier lieu, l'impôt n'était perçu qu'une fois, *semel dumtaxat exigundo*, à la différence du *portorium* qui était dû autant de fois qu'on passait. En second lieu, il n'était perçu qu'à l'entrée, et seulement sur les comestibles destinés à être vendus au marché : *quidquid usuarium invehitur ansarium non debet*.

A côté du *portorium* les Romains avaient d'autres impôts indirects sur lesquels nous possédons quelques données. Et d'abord la *vicesima libertatis*, taxe d'un vingtième sur tous les affranchissements. Établie en 357 avant J.-C., elle fut perçue jusqu'aux réformes financières de Dioclétien. Sous la république, le produit de cette taxe avait une affectation particulière. Il était converti en lingots d'or, déposés dans l'*ærarium Saturni sanctius*, et mis en réserve pour les besoins extraordinaires de l'État. Comme le *portorium*, la *vicesima libertatis* était primitivement affermée, à Rome et dans chaque province, mais à partir du IIe siècle les inscriptions nous montrent partout des procurateurs à la place des fermiers. L'impôt désormais est perçu directement.

Les inscriptions nous révèlent l'existence de bureaux de perception pour la *vicesima libertatis* : à Rome d'abord, puis à Capoue, Vérone et Aquilée, pour l'Italie; en Espagne, à Cadix et Tarragone; en Gaule, à Aoste et à Poitiers, en Germanie, à Finthen, près de Mayence;

en Dacie, à Dorstadt; en Achaïe, à Athènes; et enfin, en Afrique, à Cirta.

M. Cagnat pense que l'impôt était dû soit par le maître, soit par l'esclave, suivant que l'affranchissement avait lieu à titre gratuit ou à titre onéreux. Les textes qu'il cite ne nous paraissent pas conduire à cette distinction. Selon nous, l'impôt pouvait être exigé soit du maître, soit de l'esclave, indistinctement, et solidairement. Quant à l'incidence de l'impôt, elle était réglée par les conventions des parties, conventions qui, à l'égard du fisc, étaient *res inter alios acta*.

En l'an 208 avant Jésus-Christ, au plus fort de la deuxième guerre punique, le Sénat eut recours à la réserve de l'*aurum vicesimarium*, et se procura ainsi un poids de quatre mille livres d'or. Si l'on admet que cet emploi ait été le premier, comme la *vicesima* était perçue depuis cent quarante-huit ans, il suffit de diviser la somme par 148 pour trouver le produit moyen annuel de la taxe. On arrive par ce calcul à une somme d'environ 30,000 francs de notre monnaie; mais rien ne prouve que le dépôt fût resté intact pendant cette longue période. En tout cas le produit de l'impôt a dû singulièrement augmenter sous l'empire, à raison de l'extension du territoire et de la multiplication des affranchissements.

Nous arrivons maintenant à l'impôt sur les successions, *vicesima hereditatium*, dont l'origine remonte peut-être à la loi *Voconia*, mais qui ne fut définitivement établi que sous Auguste, en vue d'alimenter la caisse de la dotation de l'armée (*ærariam militare*). Il ne frappait que les citoyens romains et s'appliquait à toutes les successions ainsi qu'aux legs. Il n'y avait d'exception que pour les parents les plus proches et les indigents, *πλὴν τῶν πάνυ συγγενῶν ἢ καὶ πενήτων*, dit Dion Cassius. Le chiffre caractéristique de l'indigence fut déterminé par une constitution de Trajan. C'est tout ce que nous en savons. Quant à la proche parenté, elle comprenait probablement les personnes désignées dans la *bonorum possessio unde decem personæ*. Cette conjecture, mise en avant par Rudorff, est de toutes la plus vraisemblable. Pline nous apprend que l'exception fut quelque peu étendue par Nerva et par Trajan. Hadrien codifia toutes les règles relatives à la *vicesima hereditatium*, et le jurisconsulte Æmilius Macer écrivit sur cet édit un commentaire en deux livres, dont le Digeste donne quelques fragments. Caracalla doubla le taux de l'impôt, qu'il porta au dixième, soumit tous les provinciaux à la taxe en leur conférant le droit de cité, et supprima l'exemption légale accordée aux proches parents. Ces innovations furent abrogées par Macrin, qui laissa seulement subsister l'extension du droit

de cité à tous les habitants de l'empire. L'impôt dura ainsi quelque temps encore et disparut, probablement dans les réformes financières de Dioclétien.

La perception de la *vicesima hereditatium* avait d'abord été mise en ferme, comme celle des autres impôts. Sous l'empire, et probablement sous le règne d'Hadrien, elle fut confiée à des agents du fisc, ou procurateurs, formant une hiérarchie dont l'empereur était le chef suprême. Æmilius Macer nous apprend que ces procurateurs ne pouvaient transiger sans avoir soumis l'affaire au prince. Ils étaient étroitement liés par les règlements.

M. Cagnat a fait pour cet impôt le même travail géographique et statistique que pour le *portorium* et la *vicesima libertatis*. Il a constaté, d'après les inscriptions, l'existence d'un bureau central ou direction générale à Rome. Le directeur général, *magister* ou même simplement *procurator*, était pris parmi les chevaliers et recevait un traitement de 100,000, peut-être de 200,000 sesterces (21,000 ou 42,000 francs). Le sous-directeur, *pro magistro*, était aussi un chevalier, et recevait un traitement de 60,000 sesterces (12,600 francs). Les employés inférieurs étaient pris parmi les affranchis et portaient les noms de *tabularii*, avec un *princeps tabularius*, de *proximi* ou *adjutores*, de *tabellarii* ou courriers chargés de porter la correspondance, avec un *præpositus tabellariorum*. Enfin on trouve la mention d'un caissier, *dispensator*, qui était esclave de César.

Outre la ville de Rome qui formait à elle seule une circonscription particulière, il y avait en Italie quatre circonscriptions pour la perception de la *vicesima hereditatium*. Elles coïncidaient apparemment avec les quatre circonscriptions judiciaires créées par Hadrien.

En dehors de l'Italie, les circonscriptions étaient les suivantes : 1° Espagne citérieure; 2° Espagne bétique et Lusitanie; 3° Gaule narbonnaise et Aquitaine; 4° Gaule lyonnaise, Belgique et Germanies; 5° les deux Pannonies; 6° Achaïe; 7° Asie ou Pamphylie, Lycie, Phrygie, Galatie, Cyclades; 8° Pont, Bithynie, et Paphlagonie; 9° Syrie. Dans chaque circonscription on trouve un bureau principal établi dans un chef-lieu, et un certain nombre de bureaux secondaires avec un sous-procurateur. On a reconnu l'existence de ces bureaux secondaires à Emerita en Lusitanie, à Plaisance en Italie, à Vienne en Gaule. Le personnel des bureaux de province était organisé comme celui de la direction centrale, avec cette différence que le traitement du *procurator* pouvait n'être que de 60,000 sesterces, et que la fonction pouvait être confiée à un affranchi. On trouve aussi des employés désignés sous les noms de *com-*

mentarienses et de *tabularii*, et des agents inférieurs appelés *villici* ou *arcarii*. Ces derniers étaient pris parmi les esclaves de César.

Pour assurer la perception de l'impôt, autant que pour sauvegarder les droits des héritiers, la loi ordonnait de procéder à l'ouverture des testaments, du troisième au cinquième jour. Pour calculer la somme soumise au droit, on évaluait la succession par les moyens ordinaires habituellement employés pour la fixation de la *quarte Falcidie*, et l'on déduisait les frais funéraires et les legs. Quant aux dettes, rien n'indique qu'il en fût fait déduction; mais cela paraît probable, car on en tenait compte dans le calcul de la *Falcidie*, et nous venons de voir que le calcul de la *vicesima* se faisait par les mêmes moyens. Le droit sur les legs était à la charge des légataires, mais le testateur pouvait imposer à son héritier l'obligation de délivrer les legs francs de tout droit. C'est encore ainsi qu'on procède aujourd'hui chez nous.

Nous n'avons malheureusement aucune donnée pour calculer, même approximativement, le rendement de la *vicesima hereditatium*. Il est toutefois probable que cet impôt était un des plus productifs. C'est aussi l'avis de M. Cagnat, mais il se trompe quand il ajoute que la quarte Falcidie n'était pas soumise à l'impôt. Cette quarte était une réserve faite non au profit des plus proches héritiers du sang, à l'encontre des successeurs testamentaires, mais au profit de l'héritier institué, à l'encontre des légataires. Elle ne profitait donc pas de l'exemption introduite au profit des *decem personæ*.

Il nous reste à dire un mot de l'impôt du centième sur l[illegible] que [illegible]tes à l'encan. Établi par Auguste pour les besoins de la caisse mili[illegible] qu'aux fut réduit aux deux centièmes par Tibère et enfin supprimé pou[illegible] le par Caligula. Mais il continua d'être perçu dans les provinces, comme nous le voyons par le témoignage d'Ulpien, au Digeste. Il était encore perçu au temps de Justinien, qui en exempte certains fonctionnaires de son palais. La perception s'effectuait facilement par le moyen des *auctionatores* ou officiers publics chargés de faire les ventes à l'encan.

Les ventes d'esclaves étaient soumises à une taxe spéciale d'un vingt-cinquième du prix. Cet impôt avait été établi par Auguste, pour subvenir aux frais entraînés par la création du corps des *vigiles*.

Rappelons aussi, pour mémoire, qu'un impôt sur les procès fut créé par Caligula. Il s'élevait à 2 p. o/o et fut probablement supprimé par Galba. Enfin, la vente du sel fut longtemps soumise au monopole de l'État, mais ce monopole paraît avoir été abandonné dès le commencement de l'empire.

Voilà à peu près tout ce que nous savons sur les impôts indirects chez

les Romains. C'est peu de chose, sans doute, en comparaison de ce que nous ignorons. Toutefois on peut affirmer dès à présent que ces impôts étaient judicieusement établis, que la perception en était soumise à des règles fixes et précises, enfin que le produit en était considérable sans que le taux en fût exagéré. L'impôt du *portorium*, même dans les derniers temps de l'empire, ne dépassait pas 12 1/2 p. 0/0 au maximum, et restait d'ordinaire bien au-dessous; la taxe des successions atteignait uniformément 5 p. 0/0, mais les cas d'exception étaient nombreux. Les autres taxes étaient également modérées, et en somme la charge résultant de ces impôts était moindre que celle qui résulte pour nous des impôts actuels. Il serait certainement injuste de dire que l'exagération de ces taxes ait contribué pour une part quelconque à la ruine financière et à la chute de l'empire romain.

R. DARESTE.

A Manual of Greek historical Inscriptions, by E.-L. Hicks, M. A., late fellow and tutor of Corpus Christi College. Oxford, 1882, un vol. in-8° de XXVIII-372 pages.

L'épigraphie grecque, chaque jour enrichie pour nous par d'importantes découvertes, devient un si large domaine, qu'on sent le besoin de le diviser et de le subdiviser. Il y a des inscriptions sans rapport, au moins sans rapport connu jusqu'ici, avec les ouvrages des auteurs anciens; il y a celles qui éclairent, complètent ou corrigent le texte des auteurs. Il y en a, de grande et de moyenne étendue, qui sont à elles seules des pages d'histoire, soit qu'on y trouve exposées des relations de guerre ou de paix entre les peuples, soit qu'elles nous offrent des textes de lois, des règlements, des comptes de dépenses, des catalogues d'offrandes déposées dans les temples, etc. Il y en a de particulièrement instructives pour l'histoire de la langue grecque, de ses dialectes principaux et de ses plus humbles patois. Parmi cette immense variété, le philologue a besoin aujourd'hui de faire un choix, selon l'objet qu'il se propose dans ses études sur l'antiquité. Tel, comme jadis M. Rose en Angleterre, a choisi les plus anciennes inscriptions, qui alors étaient aussi les plus difficiles à interpréter. Tel autre, comme M. Franz en 1840,

a classé par ordre de date cent cinquante-deux textes épigraphiques, pour établir, en les examinant, les règles de l'exégèse et de la critique applicables à ces sortes de documents. Quelquefois, dans un cours public, comme nous l'avons essayé nous-même en 1843 et 1844, on a interprété un petit nombre de textes, très divers par le sujet comme par la langue, en vue d'attirer l'attention et d'intéresser les esprits sérieux à tous les problèmes d'érudition qui relèvent de l'épigraphie. Nous avons, l'an dernier, apprécié dans le *Journal des Savants* le recueil de M. Cauer, formé en vue de l'histoire des dialectes, et celui de M. Kaibel, qui renferme les inscriptions métriques jusqu'ici connues en dehors de l'*Anthologie*. C'est encore un travail de ce genre que vient d'entreprendre M. Hicks, un disciple du savant M. Newton et son collaborateur dans la publication des inscriptions grecques du *British Museum*[1]. Il s'est proposé de mettre à la portée des historiens modernes de la Grèce un choix d'inscriptions toutes relatives à des événements, à des faits, à des souvenirs dont les historiens grecs et romains nous ont transmis quelques témoignages, et il a volontairement écarté les pièces, souvent très importantes, qui ne se rattachent par aucun lien saisissable aux témoignages de ces écrivains. A ce point de vue, la variété des dialectes et les variations de l'orthographe n'avaient pour lui qu'un intérêt secondaire; il a pu n'en pas tenir compte dans la reproduction des textes épigraphiques; il a pu même offrir tous ces textes à ses lecteurs sous la forme et avec les caractères usuels de notre typographie : c'était en rendre la lecture plus facile. Le professeur d'un gymnase ou d'un lycée usera commodément de ce livre, où il trouvera, classées selon l'ordre des dates, deux cent six inscriptions, que M. Hicks a éclairées d'un commentaire judicieux. Son ouvrage est divisé en neuf parties, qui correspondent aux périodes suivantes de l'histoire grecque :

1° Avant la guerre persique (nos 1 à 10);
2° De la guerre persique à celle du Péloponnèse (nos 11 à 42);
3° Guerre du Péloponnèse (nos 43 à 61);
4° De l'archontat d'Euclide à Chéronée (nos 62 à 119);
5° De Chéronée à la mort d'Alexandre (nos 120 à 132);
6° De la mort d'Alexandre à l'invasion gauloise (nos 133 à 161);
7° De Pyrrhus à Flamininus (nos 162 à 187);
8° De Flamininus à Mummius (nos 188 à 199);
9° De Mummius à Sylla (nos 200 à 206).

[1] Voir notre article sur ce recueil dans le *Journal des Savants* de février 1876.

A vrai dire, ce n'est pas sans regret que nous constatons d'abord l'exécution uniforme de ces réimpressions, dans lesquelles une page gravée sur le marbre au temps de Périclès ressemble trop à une page de Thucydide dans l'édition de Classen ou dans celle de Didot; où le plus ancien texte ionien (les imprécations de Téos, n° 16) nous offre aussi l'image d'un texte moderne d'Hérodote. Le regret est plus vif encore, quand il s'agit d'une inscription comme celle de Sigée (n° 7) ou comme le traité entre les villes d'Élis et d'Heræa (n° 8), pour lesquelles la forme même des caractères archaïques et l'aspect général du monument appartiennent à l'histoire autant que le contenu du texte. Si, descendant plus bas, nous nous arrêtons à la mémorable date de 403 avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire à l'archontat d'Euclide, sous lequel les Athéniens décrétèrent la réforme de leur orthographe et firent recopier tant de textes officiels, dont la lecture était devenue difficile, il nous faut bien compter un tel changement comme l'un des plus graves événements des annales d'Athènes, et il est fâcheux que nulle modification typographique ne frappe nos yeux dans ce livre, quand nous passons de la période qui précède Euclide à la période suivante. Mais enfin, le livre de M. Hicks ne pouvait, sans être grossi outre mesure, satisfaire la curiosité de toutes les classes de lecteurs; avant tout, il est juste d'y chercher ce que l'auteur y a voulu mettre, c'est-à-dire un ensemble de notions précieuses, dont le rapprochement fait ressortir tour à tour l'utilité des inscriptions pour éclaircir Hérodote, Thucydide, Xénophon ou Polybe, et réciproquement l'utilité de ces écrivains pour éclaircir le texte, soit trop bref par lui-même, soit mutilé aujourd'hui, des inscriptions.

Citons tout de suite quelques exemples, où l'on verra le texte d'un historien confirmé et complété par le témoignage des marbres.

Voici une dizaine de mots qui ne frapperaient guère l'attention d'un lecteur superficiel, et qui cependant nous intéressent, si nous y regardons de plus près, comme un des plus nobles souvenirs de l'art athénien sous l'administration de Périclès (n° 33 de Hicks) :

Θεοί. Ἀθηνᾶ. Τύχη· | Κιχήσιππος ἐγραμμά|τευε ἀγάλματος ἐπι|σλάτησι Μυῤῥινούσιος· | λῆμμα παρὰ.....

Cette formule d'invocation « aux Dieux, à Athéna, à la Fortune, » et cette mention des sommes reçues pour les dépenses d'une statue par ceux qui présidaient à son érection, se rapportent à la célèbre Minerve du Parthénon, qui fut un des chefs-d'œuvre de Phidias. Kichésippos, dont le nom paraît pour la première fois dans l'*onomasticon* grec, et présente à peu près le même sens que Ktésippos, était le greffier des commissaires

chargés de l'exécution, sous les ordres du grand artiste : c'était donc un de ses collaborateurs, bien modeste sans doute, mais qui se trouve ainsi associé à sa gloire. Quant aux sommes reçues par les commissaires et dont il tenait le compte, le détail en était également consigné sur le marbre, dont quelques fragments, découverts au même lieu, figurent plus bas sous le n° 34. Voilà une précieuse addition au mémoire d'Otfried Müller sur Phidias et son chef-d'œuvre; voilà quelques lignes qui méritent bien d'être enchâssées dans la belle page de Plutarque où sont dépeintes, avec une vivacité d'admiration éloquente, les merveilles de l'Acropole sous Périclès.

Le numéro suivant contient une de ces nombreuses listes des villes tributaires d'Athènes et de leurs contributions, dont Boeckh et Kirchhoff ont restitué les autres débris parvenus jusqu'à nous : c'est le riche complément et le commentaire des pages où Thucydide nous présente l'état des forces athéniennes, dans les années qui précèdent la guerre du Péloponèse.

De même, le n° 41 éclaire les récits de cet historien aux chapitres XLV et LI de son premier livre, sur l'expédition de Corcyre.

Nous sommes plus frappés encore, s'il est possible, de retrouver, dans le fac-similé d'un marbre rendu au jour en 1877, la leçon originale du distique suivant, que Thucydide nous avait transmis (livre VI, ch. LIV; n° 9 de Hicks) :

Μνῆμα τόδε ἧς ἀρχῆς Πεισίσ7[ρατος Ἱππίου] υἱὸς
Θῆκεν Ἀπόλλωνος Πυθ[ί]ου ἐν τεμένει.

Sous le n° 52, M. Hicks, faisant exception à la règle qu'il suit d'ordinaire, reproduit avec sa forme archaïque le texte, récemment retrouvé dans Athènes, de la moitié d'un traité que Thucydide a transcrit au chapitre XLVII du cinquième livre de son histoire. S'il pouvait exister le moindre doute sur l'authenticité des autres documents du même genre que le grave historien a insérés dans son récit, une telle découverte lèverait assurément tous les scrupules. Entre sa copie et la leçon du marbre original, on remarque deux ou trois différences, que l'on peut attribuer soit à la négligence des copistes byzantins, soit à l'infidélité de ceux que Thucydide employait pour recueillir les matériaux de son histoire. Peu importe, en vérité, que l'on s'arrête à l'une ou à l'autre de ces hypothèses : elles n'infirment en rien l'autorité fondamentale des documents dont il s'agit.

Le compilateur, écolier ou maître d'école, à qui l'on doit les maigres et pourtant instructives *Biographies des dix orateurs attiques* portant le

nom de Plutarque, avait bien autrement besoin que Thucydide de la confirmation des monuments, pour faire croire à l'authenticité du décret des Athéniens en l'honneur de l'orateur Lycurgue, dont il nous a fourni une rédaction. Or cette confirmation ne lui manque plus aujourd'hui. Deux fragments, publiés jadis dans la seconde série de l'*Éphéméride archéologique* d'Athènes, et que M. Hicks a réunis sous le n° 145 de son recueil, établissent nettement, pour le fond, l'authenticité du décret dont il s'agit. Seulement, la comparaison des deux textes, dans l'inscription et chez le faux Plutarque, laisse voir qu'il existait peut-être, dès l'antiquité, deux rédactions, l'une plus étendue, l'autre plus courte, du même document. Il est bien naturel, en effet, que, pour des recueils de pièces officielles, comme celui qu'avait formé le Macédonien Kratéros [1], on abrégeât quelquefois les longs protocoles délibératifs ou le texte des proclamations publiques en l'honneur du bienfaiteur couronné par une cité. Cela n'infirme pas les conclusions rassurantes que peut tirer la critique d'un rapprochement tel que celui que nous venons de signaler. Ces conclusions mêmes peuvent être utilement étendues aux difficiles questions que soulèvent les documents insérés dans les *Orateurs attiques*, notamment dans le discours de Démosthène *Sur la Couronne*, documents qu'il convient de ne pas condamner tous comme apocryphes, et dont quelques-uns ont peut-être subi seulement de graves altérations [2].

Dans un autre décret, qui appartient à la même période de l'histoire et à l'administration de Lycurgue (Hicks, n° 128), le graveur ancien a commis une erreur, que l'éditeur relève avec raison : au lieu d'écrire *ποίησιν τοῦ θεάτρου καὶ τοῦ σ7αδίου* Παναθηναϊκοῦ, il a mis *ποίησιν τοῦ σ7αδίου καὶ τοῦ θεάτρου* Παναθηναϊκοῦ; ce qui constitue une erreur de topographie. Les graveurs anciens étaient aussi exposés que les copistes de manuscrits à ces sortes de méprises. A propos de ce même document, je me permettrai de faire remarquer à M. Hicks qu'il aurait pu combler avec quelque confiance la lacune que présente le marbre (ligne 37) avant le mot *δραχμάς*, en insérant trois ΔΔΔ, qui représenteraient la somme de trente drachmes. C'est un chiffre que l'on rencontre plusieurs fois à la fin de pièces épigraphiques, dont l'exécution n'a pas dû être plus coûteuse que pour le décret proposé par Lycurgue en l'honneur du Platéen Eudémos [3].

[1] Voyez C. Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 617.

[2] Voir nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 60 et suiv.

[3] Il ne l'était, en effet, jusqu'ici, que par le témoignage de Pline (XXXIV, XIX, § 31) : « Pyrrhus Hygiam et Minervam (fecit); » passage où l'on pourrait être tenté de supprimer la conjonction *et*, si Pausanias n'attestait avoir vu sur

Après Plutarque, mentionnons Pausanias, le voyageur qui a tantôt signalé, tantôt copié, tant d'inscriptions relatives à l'histoire politique des cités grecques, aux jeux publics, et même à l'histoire littéraire. Le chapitre XXIX de son livre Ier (*Attica*), décrit plusieurs tombes athéniennes, soit particulières, soit communes aux citoyens morts pour la patrie; et ce chapitre se trouve complété par d'autres documents, notamment par le nº 22 de M. Hicks. Le livre des *Attica* reproduit encore (ch. XXVIII, XLIII et XLIV) les nos 1, 11 et 27 de M. Hicks; et le livre V (*Eliaca*) contient (ch. XXIV et XXVI) les inscriptions nos 17 et 49 de l'éditeur anglais.

Donnons maintenant un exemple des inscriptions auxquelles un texte d'historien nous permet d'assigner une date au moins approximative, et une signification plus précise que celle qu'elles nous offriraient dans leur brièveté.

Le nº 36 de M. Hicks reproduit la dédicace d'une statue dont la base fut découverte en sa place même, dans les fouilles des Propylées :

Ἀθηναῖοι τῇ Ἀθηναίᾳ τῇ Ὑγιείᾳ
Πύῤῥος ἐποίησεν Ἀθηναῖος.

Pyrrhos, statuaire d'ailleurs peu connu[1], était l'auteur de cette statue à Minerve, déesse de la santé. Les caractères grecs sont du temps de Périclès; mais voilà tout ce que nous saurions du monument si Plutarque (*Péricl.*, 13), sans nommer d'ailleurs l'artiste, ne nous en apprenait l'origine. Pendant la construction des Propylées, un des plus habiles ouvriers que Mnésiclès employait à ses travaux tomba du haut du rocher, et fut mis par sa chute en si piteux état que les médecins désespérèrent de le sauver. Ce fut Minerve qui, dit-on, apparut en songe à Périclès, pour lui suggérer les remèdes auxquels le malheureux ouvrier dut son salut. Les Athéniens, pour remercier la déesse, lui firent ériger la statue dont, hélas! la base est seule conservée. C'est donc à Plutarque que nous devons ici de connaître les circonstances et la cause d'une dédicace qui, sans cela, rentrerait dans la classe banale où figurent tant d'autres inscriptions dédicatoires.

Quelque soin que l'éditeur anglais apporte à l'explication de tant de

l'Acropole deux statues, l'une d'Hygie et l'autre d'Athéna Hygie : *Θεῶν ἀγάλματά ἐστιν Ὑγιείας τε, ἣν Ἀσκληπιοῦ παῖδα εἶναι λέγουσι, καὶ Ἀθηνᾶς, ἐπίκλησιν καὶ ταύτης Ὑγιείας.* (I, XXIII, § 4.) Qui sait si Pyrrhos n'était pas l'auteur de la première, comme notre monument prouve qu'il l'était de la seconde?

[1] Voir, sur ce sujet, les sages observations de M. Weil, dans son introduction au discours de Démosthène *sur la Couronne.*

textes intéressants, nous ne croyons pas qu'il épuise un sujet si riche et si varié. C'est aux professeurs qui se serviront de son livre à en étendre le profit par des recherches et par des observations personnelles. Ainsi, les marbres de Nointel, que nous possédons à Paris et qui figurent chez M. Hicks sous le n° 19, nous offrent une liste de 168 soldats athéniens morts dans divers combats sur terre et sur mer, en 458 avant l'ère chrétienne. Cette liste, où les morts sont rangés par tribu, nous aide à corriger une assertion de Pausanias, qui prétend, dans le chapitre XXIX de ses *Attica*, que, sur les tombeaux de ce même genre le nom de chaque mort était accompagné de l'indication de son *dême* natal[1]. Il est probable que Pausanias écrivait cela de mémoire et que ses souvenirs l'ont trompé; car nous possédons aujourd'hui quatre plaques funéraires, au moins, de cette classe, et nous n'y trouvons qu'une division par tribu; chaque nom propre y reste sans complément particulier. C'est sur les petites stèles funéraires, comme celles dont M. Koumanoudis a publié la riche collection[2], que les citoyens ou habitants de l'Attique sont personnellement désignés par leur nom, par celui de leur père et par celui de leur dême natal. D'un autre côté, le témoignage de Pausanias éclaire et complète un passage célèbre du plaidoyer de Démosthène[3]. Là l'orateur résumant, dans une magnifique apostrophe, les exploits des Athéniens pour la défense de la liberté hellénique, rappelle, sans bien suivre l'ordre rigoureux des dates, les batailles de Marathon, de Platée, de Salamine et d'Artemisium, dont les héros furent tous honorés par les Athéniens d'une sépulture publique, « non pas seulement, » ajoute-t-il, « ceux qui réussirent et triomphèrent, mais ceux dont la victoire ne ré« compensa pas le dévouement. » Par ces derniers il désigne sans doute les soldats morts à Chéronée; mais, soit omission volontaire, soit négligence, il ne les mentionne pas; et c'est Pausanias qui, dans la page même que nous venons de citer, atteste avoir vu, sur le chemin d'Athènes à l'Académie, la tombe commune des Athéniens morts dans cette mémorable bataille.

Un autre intérêt s'attache à ces listes de noms athéniens. On ne peut n'y pas remarquer le caractère de ces noms propres qui, à très peu d'exceptions près, expriment toujours des idées de patriotisme, de piété, d'affection domestique. Barthélemy avait déjà signalé la chose, dans un chapitre du *Voyage d'Anacharsis*. Elle tient particulièrement à la liberté, dont

[1] Pausanias, I, XXIX, § 4 : *Σφῶν ἑσΊᾶσιν ἐπὶ τοῖς τάφοις σΊῆλαι τὰ ὀνόματα καὶ τὸν δῆμον ἑκάσΊου λέγουσαι.*

[2] Voir le *Journal des Savants*, cahier de février 1873, p. 121-131.

[3] Voir § 208 de l'édition de Vœmel et de Weil, et Pausanias, I, XXIX, § 13.

jouissait un citoyen d'Athènes, de choisir un nom pour ses enfants; ainsi quand, par hasard et par malheur, un nom ou un sobriquet mal sonnant avait pu s'attacher à la personne d'un Athénien, celui-ci était toujours libre de ne le pas transmettre à son fils, et d'effacer ainsi une tache désagréable à l'honneur ou simplement à la vanité de sa famille. C'est là une différence considérable entre les usages de l'état civil chez les Athéniens et les règlements de l'état civil romain, qui sont devenus les nôtres[1]. Il est singulier que les Athéniens, d'ailleurs si fiers de tous leurs souvenirs patriotiques, de leurs victoires sur les barbares ou même sur des peuples grecs moins civilisés, nous aient paru jusqu'ici négliger de prendre des noms rappelant quelques-unes de ces victoires, comme ce fut un usage si répandu chez les Romains[2]. De ces noms pourtant, il s'en retrouve quelques-uns sur les stèles où se lisent gravés des noms de soldats morts pour leur patrie : par exemple, le nom de Σκυροκλῆς (la gloire de Scyros), qui rappelle évidemment la conquête de Scyros[3] et celui de Καρυστόνικος (le vainqueur de Carystos), évident souvenir d'un autre fait de guerre qui paraît se placer dans le demi-siècle dont les événements sont résumés au premier livre de Thucydide. Mais, si M. Hicks avait pu signaler le premier exemple, j'ai hâte d'ajouter que le second lui était inconnu, car il se présente pour la première fois sur le monument funéraire dont M. Koumanoudis a publié la très intéressante inscription, plusieurs mois après l'impression du recueil anglais[4]. Ce n'est pas la seule occasion que M. Hicks aura de compléter son ouvrage, car jamais les fouilles n'ont été plus actives sur le sol de l'ancienne Grèce, ni jamais plus heureuses. Enfin je n'oublie pas que l'intéressant volume dont je viens de rendre compte au lecteur est intitulé *Manuel*, et que le

[1] Voir nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, sur les *Formalités de l'état civil* chez les Athéniens, p. 105 et suiv. Une jolie épigramme de Nicarchus (*Anthol. palat.*, XI, 17) témoigne aussi de la facilité avec laquelle certains Grecs transformaient leur nom bourgeois pour lui donner une plus noble apparence.

[2] A peine est-il besoin de rappeler les surnoms de Coriolanus, Africanus, Numantinus, Numidicus, etc.

[3] Thucydide, I, XCVIII. Quant à la réduction de Naxos, mentionnée au même chapitre de l'historien, il n'est pas probable que le souvenir s'en retrouve, comme le pense M. Koumanoudis, dans le nom propre Ναξιάδης, qui est simplement un patronymique de Νάξιος, devenu nom propre après avoir été d'abord le simple ethnique de Νάξος. L'inscription funéraire athénienne où nous lisons le nom de Σκυροκλῆς, figure dans le *Corpus* de Bœckh sous le n° 71, et dans le *Nouveau Corpus* sous le n° 446, parmi les inscriptions antérieures à l'archontat d'Euclide. M. Hicks ne l'a pas comprise dans son recueil.

[4] Ἀθήναιον de mars-avril 1882, p. 524.

savant helléniste qui l'a rédigé n'a pas eu l'ambition de composer un traité en forme, ni d'attacher à tous les événements de l'histoire grecque un commentaire épigraphique. Il a pris soin, dans sa préface, de signaler comme la matière d'un autre recueil les inscriptions concernant les institutions civiles, militaires, religieuses et politiques, qui complètent pour nous le tableau de la vie hellénique. Nous ne pouvons que l'encourager à la publication d'un si utile travail.

É. EGGER.

Œuvres complètes de sir Benjamin Thompson, comte Rumford, publiées par l'Académie des arts et des sciences de Boston.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Dans les premières années du siècle, Rumford était considéré seulement comme un habile expérimentateur et comme l'inventeur heureux de quelques appareils économiques; aujourd'hui on rend une justice plus haute à ses travaux scientifiques et on ne lui conteste pas l'honneur d'avoir décidé la question si controversée de la véritable nature de la chaleur. Longtemps avant que les admirables recherches de Fresnel eussent conduit à abandonner la théorie de l'émission, relativement à la lumière, et à donner la préférence à la théorie des ondulations, Rumford avait prouvé que la chaleur n'est pas une matière, une matière impondérable, comme on disait alors, mais un mouvement vibratoire excité parmi les particules dont les corps sont formés.

Rumford n'a pas inventé la théorie de la chaleur considérée comme un mouvement, mais il a démontré par des expériences irréfutables que cette théorie était la vraie et que seule elle pouvait expliquer les phénomènes qu'il avait signalés à l'attention des physiciens. Ces phénomènes sont d'ailleurs d'une telle clarté, que, lorsqu'il s'agit de mettre en évidence encore aujourd'hui les rapports qui existent entre le travail mécanique et la chaleur, c'est à l'expérience de Rumford qu'on a recours.

Cette expérience était pourtant connue de toute antiquité. Les peu-

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de décembre 1881 et de février 1882.

plades les plus sauvages savent la mettre à profit. Deux solides qu'on frotte l'un contre l'autre s'échauffent, et, s'il s'agit de deux morceaux de bois sec, leur température s'élève au point de déterminer leur inflammation. Une roue en bois tournant sur son essieu mal graissé s'échauffe de même et prend feu. S'agit-il d'un axe métallique tournant à sec dans une cavité également métallique, leur température s'élève au point de les ramollir, d'en effectuer la soudure et d'en arrêter le mouvement.

On connaissait donc de toute antiquité cette propriété des corps solides frottants l'un sur l'autre; on savait qu'ils s'échauffaient et même beaucoup; cependant on n'en avait pas tiré la conséquence qu'il appartenait à Rumford d'en faire sortir : c'est-à-dire la transformation du travail mécanique en chaleur. Dès sa jeunesse, à l'âge de dix-sept ans, le traité de Boerhaave sur le feu avait vivement excité son attention. La chaleur, depuis cette époque, n'avait jamais cessé de l'occuper, et, lorsque des devoirs pressants l'avaient détourné de cette étude, il ne manquait pas de la reprendre dès que son esprit était rendu à la liberté. Dès sa jeunesse également, il s'était persuadé que la chaleur ne se propageait pas par émission, mais par vibration, à la manière du son. Son opinion s'était faite en examinant les résultats produits par l'explosion de la poudre dans un canon de fusil librement suspendu dans l'air et chargé alternativement à poudre et à balle. Le canon s'échauffait beaucoup quand la poudre détonait sans produire de travail, et bien moins quand elle déterminait le déplacement et le jet de la balle.

Ce n'est que vingt ans plus tard qu'il eut l'occasion de donner à ces résultats encore indécis toute la rigueur d'une démonstration concluante. L'expérience effectuée dans l'arsenal de Munich est demeurée classique; elle marque une date importante dans la marche de la philosophie naturelle.

Un canon étant soumis à l'opération du forage s'échauffe, et les copeaux détachés de sa masse possèdent une température qui s'élève au delà de celle de l'eau bouillante. En faisant agir un foret obtus sur le fond d'un cylindre creux de bronze à raison de trente-deux tours par minute sous une pression de cinq tonnes, non seulement le métal atteignit cette température, mais près de dix kilogrammes d'eau placés dans la cavité s'échauffèrent au point d'entrer en pleine ébullition au bout de deux heures et demie.

« Il serait difficile, raconte Rumford, de peindre la surprise des spec« tateurs à la vue d'une quantité d'eau si considérable amenée à bouillir « sans feu; et quoiqu'il n'y eût, dans le fait, rien qui dût réellement « étonner, j'avoue franchement, ajoute-t-il, que ce phénomène me causa

« une joie presque enfantine, que j'aurais dû cacher si j'aspirais à la « réputation d'un grave philosophe. Non seulement la masse d'eau avait « été portée à l'ébullition, mais le cylindre de bronze et l'axe du foret, « représentant ensemble près de soixante kilogrammes de métal, avaient « acquis la température de 100 degrés. »

D'où venait cette grande quantité de chaleur fournie en torrent continu dans toutes les directions sans interruption ou intermittence et sans aucun signe de diminution ou d'épuisement?

Elle ne venait ni de l'air, ni de l'eau, ni d'un changement dans la nature du métal. Rumford conclut donc qu'on ne peut pas considérer comme une substance matérielle cette chaleur susceptible d'être fournie indéfiniment par un système de corps isolés, et que le mouvement seul donne une idée distincte de cette élévation de température excitée et communiquée aux masses soumises à l'expérience.

Eh bien, cette démonstration à laquelle il n'y a rien à reprocher, et que l'on considère aujourd'hui comme absolument irréfutable, ne fut pas acceptée par les contemporains. Le professeur Pictet, de Genève, l'un des plus fervents propagateurs des idées pratiques et des appareils économiques de Rumford, l'accuse d'avoir cherché dans la brume où se perd notre horizon l'explication d'une expérience qu'il ne veut pas considérer comme concluante et au sujet de laquelle il suggère des vues qui ne brillent point par leur clarté.

Un adversaire plus en vue, l'illustre Berthollet, consacrait à la discussion de cette expérience une note développée qu'on trouve au premier volume de sa *Statique chimique*. « Vous vous étonnez, dit-il, de voir, sans « foyer apparent, un canon de bronze qu'un foret creuse mettre en « ébullition quelques kilogrammes d'eau! Mais les causes qui déterminent « de tels changements de température nous sont si peu connues! La « quantité de chaleur développée dans votre expérience aurait porté à « 200 degrés la masse de bronze mise en jeu. Eh bien, inversement, « pourquoi la compression subie par le métal et la diminution de volume « qui en serait la conséquence n'aurait-elle pas été la source de cette « chaleur? Les métaux passant à la filière, au laminoir ou soumis au choc « du marteau n'éprouvent-ils pas une diminution de volume capable « d'expliquer l'élévation de température qu'ils manifestent?

« Si la chaleur produite dans votre expérience eût été recueillie dans « 15 kilogrammes de neige à 0°, il en serait résulté 15 kilogrammes d'eau « liquide également à 0°. Ce résultat n'eût-il pas été bien plus surpre- « nant? Cependant on l'explique sans peine en prenant en considération « la chaleur latente qu'exige la fusion de l'eau solide.

« Entre la chaleur qui disparaît quand l'état moléculaire de l'eau « change et celle qui apparaît quand l'état moléculaire du bronze se mo-« difie, où est la différence? »

Quelques années plus tard, en 1809, Berthollet, que l'expérience de Rumford obsédait, exécutait de concert avec Biot et Pictet des études sur l'effet de la compression des métaux par le choc et sur la chaleur développée dans cette circonstance. En opérant sur des disques d'or, d'argent ou de cuivre, les trois observateurs purent constater qu'un de ces disques pris à l'état naturel s'échauffe par un premier choc, moins par un second, et n'éprouve plus rien par le troisième; la densité augmente au premier coup, encore un peu au second, le troisième ne la modifie plus.

Berthollet en conclut, comme il l'avait fait précédemment, que la condensation de ces métaux est la source de la chaleur développée par le coup de balancier, et que le choc, c'est-à-dire l'action mécanique, n'y est pour rien.

Il est facile de voir par où ces expériences pèchent. Le disque constitue une masse si faible relativement à celle du balancier, que la quantité de chaleur produite par le choc, répartie proportionnellement entre ces deux éléments, reste inappréciable pour le moins important des deux.

Rumford ne laissa aucune des objections de Berthollet sans réponse. Avec une courtoisie pleine de déférence, il en démontra le peu de fondement, et il mit fin au débat en montrant que, dans un ballon plein d'eau, il suffit de faire tourner un disque mobile sur un disque fixe, avec rapidité et sous une pression forte, pour que, sans perte de substance de leur part, l'eau soit échauffée et mise en ébullition.

On comprend facilement, quand on suit l'ordre d'idées dans lequel Berthollet se trouvait engagé, comment il se fait que Biot, en publiant les quatre volumes de son traité de physique en 1816, ait mis de côté l'expérience de Rumford, n'ait pas jugé qu'elle fût digne d'être rappelée et se soit appliqué à présenter la chaleur comme résultant d'une manifestation matérielle. On sait avec quelle ardeur Biot a soutenu jusqu'à la dernière extrémité la théorie de l'émission de la lumière, c'est-à-dire de sa matérialité; or il ne séparait pas la théorie de la chaleur de celle de la lumière.

Il est curieux de voir comment des hommes d'un génie supérieur envisageant les choses de haut, avec une entière liberté d'appréciation, peuvent devenir cependant les chefs d'une école systématique, intolérante et obstinée. Laplace et Lavoisier, en 1780, admettaient que les effets de la chaleur pouvaient s'expliquer de deux manières. Dans l'une,

la chaleur était une matière qui, en passant dans les corps, les dilatait, qui, en se séparant de ceux-ci, les ramenait à leurs dimensions premières, agissant sur eux à la façon de l'eau qui, en entrant dans une éponge, la gonfle, et qui ruisselle de toutes parts lorsque celle-ci est comprimée. Dans l'autre hypothèse, la chaleur est un mouvement insensible qui agite les molécules de la matière : la chaleur libre devient force vive ; la chaleur combinée, perte de force vive ; la chaleur dégagée, augmentation de force vive. « Nous ne déciderons pas entre les deux hypothèses, di-« sent-ils ; plusieurs phénomènes paraissent favorables à la dernière ; tel « est, par exemple, celui de la chaleur que produit le frottement de « deux corps solides. »

Peu à peu, cependant, ce doute philosophique, ce penchant vers la doctrine la plus profonde, faisaient place à une affirmation tranchante et à une préférence sans réserve en faveur du système qui se prêtait le mieux aux exigences de l'enseignement. Tous les professeurs de physique trouvaient plus facile et plus commode d'envisager, avec leurs élèves, la chaleur comme une matière capable d'entrer dans les corps, de s'y unir, d'en sortir, d'en modifier les propriétés et d'en changer l'état, au lieu d'y voir un mouvement moléculaire obéissant à des lois mathématiques délicates et complexes. C'est ainsi que, peu à peu, la chaleur, considérée comme une matière impondérable, prenait, dans les écoles, une place prépondérante, et que la chaleur considérée comme un mouvement était rejetée dans l'oubli.

Les idées actuelles au sujet de la chaleur, conformes à celles que Laplace et Lavoisier envisageaient comme mieux en harmonie *avec plusieurs phénomènes*, ont remis à leur place les vues auxquelles obéissait Rumford et la belle démonstration qu'il en avait donnée ; mais, pendant soixante années, ces vues et cette démonstration étaient demeurées stériles et presque dans l'oubli.

A côté de ces résultats qui se rapportent à la nature même de la chaleur, on trouve dans les études de Rumford un grand nombre d'expériences conduites avec une singulière netteté de vues et interprétées, dans un esprit pratique, avec un bon sens remarquable.

Quand on chauffe une barre de fer par le milieu, la chaleur se transporte d'un pas égal vers les deux extrémités, bien qu'elle soit debout, et sans préférence pour le haut et le bas. En est-il de même de l'eau et, en général, des liquides ? Rumford démontre par des expériences élégantes et précises que la chaleur marche très lentement et d'une façon presque insensible à travers les liquides. Pour s'échauffer, ceux-ci mettent à profit la mobilité de leurs molécules et la légèreté relative qu'elles

acquièrent en se dilatant sous l'influence de la chaleur. Chauffez par le milieu une colonne d'eau verticale, on pourra faire bouillir la moitié supérieure, sans que le thermomètre ait subi de changement dans la moitié inférieure. Des poussières en suspension dans l'eau tiède sont entraînées par les courants chauds, montent à la surface du liquide dont les couches supérieures se refroidissent par l'évaporation, et on les voit bientôt redescendre avec le courant alourdi qui retourne vers la source de chaleur. C'est ainsi que, dans un vase placé sur le feu une circulation incessante s'établit, ramène toutes les parties du liquide du fond à la surface et de la surface au fond, déterminant une température uniforme dans toute la masse d'un liquide mauvais conducteur de la chaleur, absolument comme s'il s'agissait d'un métal.

Rumford démontre qu'un bloc de glace placé au-dessous d'une colonne d'eau bouillante ne fond pas plus vite que si l'eau était à la température ordinaire. Il est conduit, par une discussion attentive des incidents produits dans ces divers essais, à penser même que la glace fond plus vite sous une colonne d'eau à 4 ou 5 degrés que sous une colonne d'eau presque bouillante, l'eau, à son maximum de densité, étant à l'état le plus favorable pour produire les mouvements nécessaires à son renouvellement à la surface de la glace et pour en déterminer la fusion.

De ses expériences nombreuses et variées sur la marche de la chaleur, Rumford conclut qu'elle se propage de proche en proche dans les solides, les particules restant en place, qu'elle se répand dans les liquides et les gaz par le transport des particules qui l'ont reçue. De cette difficulté que les gaz opposent à la propagation directe de la chaleur, il tire la conclusion que, de tous les vêtements propres à garantir du froid, le meilleur est un vêtement d'air immobile. N'est-ce pas là le rôle des duvets et des fourrures qui protègent tant d'espèces animales dans les climats rigoureux?

On accuse assez ordinairement la science de tarir les sources de la poésie. Il suffirait de lire le chapitre III du septième essai de Rumford, qui n'a jamais passé pour un esprit prompt aux entraînements, pour être convaincu du contraire. Pourquoi, de tous les liquides connus, l'eau jouit-elle seule de la propriété de se dilater quand elle se refroidit en s'approchant du terme de la congélation? Pourquoi la glace est-elle plus légère que l'eau? Pourquoi l'eau salée n'a-t-elle plus la propriété de se dilater en se refroidissant? Pourquoi les liquides visqueux, tels que la sève des plantes et le sang des animaux, se meuvent-ils plus lentement que l'eau pure, s'échauffant ou se refroidissant moins vite qu'elle? Pourquoi l'écorce des arbres spongieuse transmet-elle difficilement la cha-

leur? Pourquoi la neige, également spongieuse, couvre-t-elle le sol d'un manteau qui le préserve des grands froids et qui en protège la végétation durant les hivers rigoureux.

L'esprit religieux de l'auteur trouve dans toutes ces circonstances spéciales à la constitution de l'eau sous ses diverses formes, l'occasion naturelle de faire éclater son enthousiasme, d'admirer par quels moyens simples le Créateur a pourvu à la conservation de la vie animale, rendu plus habitables les régions voisines des pôles en y transportant par des courants réguliers les eaux des mers chauffées et dilatées sous l'Équateur, et tempéré les pays qu'un soleil toujours ardent éclaire, en y ramenant les eaux froides provenant de la fonte des glaces polaires.

Pour rendre très lent le refroidissement de l'eau vers le terme de la congélation, il a suffi de lui assigner au voisinage un maximum de densité qui tend à immobiliser ses molécules; pour assurer la circulation de l'eau chaude partant de l'Équateur et de l'eau froide revenant des pôles, il a suffi de dépouiller l'eau salée de cette propriété et de rendre sa condensation continue jusqu'au moment où la glace s'en sépare; enfin, s'il est nécessaire au maintien de la vie que les continents, les lacs et les rivières soient mis à l'abri des rigueurs des vents des pôles et que le déluge d'air froid qui s'en écoulerait soit réchauffé, ce sont les eaux salées de l'Océan qui rendent ce service par l'immense quantité de chaleur qu'elles emmagasinent, « et il y a bien lieu de croire qu'elles ont « été *préparées à cet effet*, ajoute Rumford. Si la crainte d'un Dieu tend à « adoucir les mœurs, la conviction de l'*existence d'une intelligence su-* « *prême*, qui gouverne l'Univers avec sagesse et bonté, insiste-t-il en ter- « minant, n'est pas moins nécessaire à ceux qui, cultivant leur intelligence, « *ont appris combien de choses ils ignorent encore.* »

Laplace mourant disait à ses amis en pleurs, lui rappelant ses travaux et sa gloire : *ce que nous savons est peu de chose*, et ce furent ses dernières paroles.

Coïncidence étrange dans cette conclusion identique tirée, d'un côté, par un esprit religieux admirant, dans les propriétés les plus minutieuses et les plus cachées de la matière, la profondeur des desseins de la nature, c'est-à-dire les causes finales, et, de l'autre, par le grand géomètre élevé à l'école philosophique du XVIII^e siècle, qui, après avoir mis en évidence les lois immuables faites pour assurer l'ordre et la stabilité de l'Univers, avait découvert, par la plus puissante des synthèses, la marche même de la création des mondes, et fourni aux matérialistes leurs plus spécieux arguments, sans partager leurs convictions.

Rumford est toujours prêt à mettre en évidence le lien qui rattache

les observations qu'il recueille à ces causes finales dont il admet l'existence dans le plan auquel la nature est soumise. C'est ainsi qu'il est amené à rechercher sous quelles conditions l'homme peut s'acclimater dans les régions tropicales, et de quels avantages le nègre se trouve doué sous ce rapport. Il compare entre eux, à cet effet, deux vases métalliques; l'un à surface nue, l'autre à surface noircie. Exposés aux émanations d'une source de chaleur, le premier s'échauffe deux fois plus lentement que le second. Remplis d'eau chaude à la même température, le second se refroidit deux fois plus vite que le premier. Le nègre perd donc sa chaleur propre plus facilement que le blanc. D'un autre côté, sous l'influence solaire, sa peau se couvre d'une sécrétion huileuse et devient luisante, comme l'ont remarqué tous ceux qui ont vu des nègres exposés nus au soleil dans un pays chaud; elle réfléchit ainsi la lumière et ne la convertit pas, en l'éteignant, en chaleur obscure qui serait absorbée et qui l'incommoderait. Le blanc ne jouit pas de cette propriété.

Rumford ne serait donc pas éloigné de conseiller aux blancs qui voyagent sous les tropiques d'huiler pendant le jour les parties de leur corps exposées à la lumière et de les envelopper d'un voile noir pendant la nuit, c'est-à-dire de se placer artificiellement dans les conditions auxquelles les nègres sont naturellement soumis.

Soit que Rumford examine une question purement théorique, telle que celle qui a pour objet de s'assurer que la chaleur rayonnante peut traverser un espace vide, soit qu'il étudie sur un thermomètre servant de mannequin les propriétés des étoffes destinées à la confection des vêtements d'un soldat, il procède par ce mélange de raisonnements et d'expériences qui constitue la vraie méthode scientifique. Dans ses mémoires il y a peu de calculs, mais un exposé clair et méthodique de la marche de sa pensée. Le but poursuivi, les moyens employés, les erreurs reconnues, les conclusions mises en évidence, les conséquences qui en dérivent et leur vérification expérimentale servant de contrôle, forment un tout instructif et attachant. Le lecteur n'y trouve pas seulement des faits présentés d'une manière étroite et sèche ou des formules sous lesquelles la marche du raisonnement se trouve dissimulée, mais un ensemble logique dont toutes les parties se tiennent et dont le développement s'effectue au grand jour.

Les physiciens anglais ont conservé cette méthode; les physiciens français et allemands en ont perdu l'habitude. Peut-être l'ensemble de l'éducation scientifique du pays, du moins en France, en a-t-elle souffert. Il n'est pas un homme du monde, ayant la faculté d'appliquer son attention, qui ne puisse lire avec intérêt et comprendre sans difficulté

des mémoires du genre de ceux que Rumford a laissés. Il fut un temps peut-être où les physiciens familiers avec l'emploi du calcul l'ont trouvé trop terre à terre, mais il n'en a pas moins porté la lumière sur un des points les plus délicats de la théorie des forces, et fourni à l'industrie des modèles de discussion dans le choix de ses procédés et dans l'agencement de ses appareils, dont elle a fait un large profit. Si les savants l'ont trouvé trop élémentaire et ont un peu trop dédaigné la bonhomie de ses raisonnements, les industriels ne se sont jamais plaints d'avoir trouvé dans ses écrits des arguments à leur portée, des démonstrations d'une intelligence facile et des procédés justifiés par des expériences d'une exactitude suffisante pour tous les besoins de la pratique.

Rumford, ayant perdu sa première femme et désirant se fixer en France, eut la singulière fortune de contracter une seconde union avec la veuve de l'illustre et malheureux Lavoisier. Jamais deux caractères moins faits pour s'accorder ne furent soumis à l'épreuve d'une vie commune : Rumford, froid, précis, réservé, calculant les moindres démarches, prévoyant tous les détails de l'existence, régulier jusqu'à la manie pour les heures des repas, pour l'arrangement matériel du mobilier et pour l'étiquette à observer dans la maison; Mme Lavoisier, pleine de vivacité dans la conversation et d'imprévu dans l'organisation de ses journées, aimant le monde, et y étant aimée, toujours prête à accepter le sacrifice d'une part de sa liberté pour obéir aux exigences sociales. Des tiraillements, qui devaient finir par une séparation, furent le partage de ce ménage mal assorti. Dès le début, on aurait pu prévoir quel serait le terme d'une union où la femme, par un scrupule singulier, en donnant sa main à un second mari, entendait néanmoins porter toujours le nom qu'elle avait reçu du premier. Après la mort de Rumford, Mme Lavoisier, par une étrange inconséquence, prit le nom de comtesse de Rumford, dont elle avait refusé de se parer du vivant de son mari. C'est sous ce titre qu'elle réunissait dans son salon l'élite des savants et des hommes de lettres de son époque. Elle avait su se conserver les amitiés de sa jeunesse et s'entourer des illustrations nouvelles. Rumford, au contraire, s'était isolé de plus en plus; aussi ne doit-on pas être trop surpris de voir que Cuvier, en faisant son éloge devant l'Académie des sciences, oublie de mentionner le mariage qu'il avait contracté en France et de rappeler qu'il laissait après lui une veuve, peu affligée sans doute, il est vrai.

Singulière destinée que celle d'une femme d'un esprit distingué, capable de comprendre les grandes œuvres accomplies par les deux savants illustres auxquels sa vie se trouva successivement liée : Lavoisier

renouvelant la philosophie naturelle et montrant par des expériences décisives que les éléments des anciens n'étaient pas les vrais corps simples de la nature; apprenant à isoler ceux-ci par une analyse définitive et fixant pour toujours le principe sur lequel repose la conception matérielle de l'univers : rien ne se perd, rien ne se crée dans la nature; Rumford, de son côté, montrant par des expériences décisives que le travail mécanique se transforme en chaleur et ouvrant ainsi la voie à la physique moderne, convaincue désormais que les forces peuvent, à volonté, se convertir les unes dans les autres, mais ne se dissipent jamais. L'indestructibilité de la matière et la conservation de l'énergie, c'est-à-dire les deux lois sur lesquelles reposent la création et le jeu des mondes répandus dans l'espace, devenues des doctrines incontestées, rappelleront toujours les noms de ces deux créateurs.

Mme Lavoisier-Rumford, par un privilège rare, aura vu la première de ces vérités jaillir éclatante, aux applaudissements de l'Europe, des travaux du sympathique époux de sa jeunesse, et la seconde, longtemps dédaignée, se dégager enfin, non moins brillante et féconde, des travaux de l'époux morose de son âge mûr.

J.-B. DUMAS.

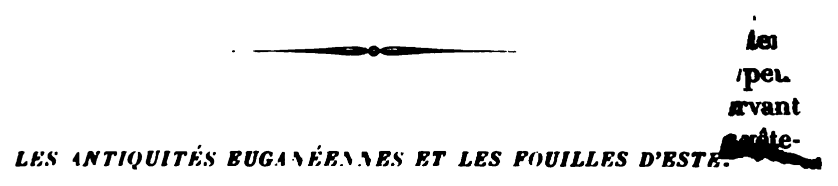

LES ANTIQUITÉS EUGANÉENNES ET LES FOUILLES D'ESTE.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Après avoir recherché à quel peuple peuvent être rapportées les sépultures découvertes dans l'*agro Estense*, il me reste à réunir les indications que les monuments figurés qu'on y a rencontrés nous fournissent sur le genre de vie et les usages de cette population, ici désignée, faute d'autre dénomination, sous le nom de Vénéto-Étrusques ou d'Étrusques du Nord. Ces monuments ne sauraient être séparés de ceux de la même famille qu'on a signalés dans la région à laquelle appartenait l'antique Ateste. Aussi les embrasserai-je tous dans l'examen qui va suivre.

Entre les vases en bronze trouvés près d'Este, le plus curieux est sans contredit la situle décorée de sujets exécutés au repoussé, déterrée à la

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers d'avril et de juillet 1882.

villa Benvenuti[1]. Elle présente, à sa surface, quatre zones, séparées les unes des autres par une étroite bande composée d'une suite de gouttes circulaires, courant entre deux lignes de points; ce qui constitue un encadrement pour chacun des quatre registres disposés du col à la panse du vase. La zone inférieure ne renferme pas de figures. Je n'ai donc à parler que des trois autres; mais, avant de les décrire, je ferai observer que les sujets que l'on y voit, et la manière dont les figures sont rendues, ont une grande ressemblance avec les représentations que portent des vases et divers objets de bronze provenant de localités de l'Italie septentrionale où dominèrent longtemps les Étrusques. Ainsi l'on a rencontré à la Chartreuse de Bologne une situle de bronze, aujourd'hui conservée au musée de cette ville, et exécutée au marteau avec des figures au repoussé, comme la situle de la villa Benvenuti[2]. On y voit également une suite de zones à figures dont l'air de famille avec celles qui viennent d'être mentionnées frappe au premier coup d'œil. En présence d'une telle similitude, il est difficile de ne pas reconnaître dans ces deux vases le produit de la même industrie, l'œuvre d'ouvriers de la même école. Ce sont encore des figures de pareil type qui interviennent dans des scènes de composition analogue sur un miroir de bronze découvert dans le Modénais, à Castelvetro, et que Cavedoni fit connaître en 1842[3].

La parenté de ce miroir avec nos deux situles est manifeste. On peut rattacher à la même famille une ciste ou situle dont les fragments furent recueillis près de Matrai dans le Tyrol[4]. Les figures qui s'y observent représentent des personnages dessinés dans le même style et le même accoutrement que ceux qu'offrent les monuments précédents, et l'on retrouve là quelques-unes des scènes dont les deux situles sont décorées. Enfin un casque de bronze découvert à Oppeano[5], dans le Véronais, porte des figures ayant beaucoup d'analogie avec plusieurs de celles que je viens de mentionner. A la ressemblance des sujets exécutés au repoussé avec celle des situles et du miroir s'ajoute l'identité du mode de

[1] Voyez la planche (tavola VI) qui accompagne la notice de M. Prosdocimi intitulée : *Le Necropoli euganei ed una tomba della villa Benvenuti in Este*, extraite du *Bullettino di paletnologia italiana* (mai et juin 1880).

[2] Voy. la planche (tavola VII, fig. 6) qui accompagne la dissertation de M. Chierici intitulée : *La situla figurata della Certosa illustrata dal Zannoni*, extraite du *Bullettino di paletnologia italiana* (mai et juin 1880). — [3] Voy. conte B. Giovanelli, *Le antichità rezio-etrusche scoperte presso Matrai nel maggio 1845*, p. 31 et suiv. (tavola I, fig. 2 à 6).

[4] Voy. *Annal. dell' Inst. di corresp. archeol. di Roma*, ann. 1842, et Giovanelli, *ouv. cit.*, tav. I, fig. 8.

[5] Voy. Pigorini, *Oggetti della prima età del ferro scoperti in Oppeano nel Veronese*, tav. VI, n° 5.

fabrication, car les plaques dont ce casque est formé ont été assemblées et jointes suivant le procédé adopté pour la confection des situles en question.

Les situles de la villa Benvenuti et de la Chartreuse de Bologne avaient, comme les autres situles de bronze de pareille fabrique, mais dépourvues de figures, déterrées en diverses localités de l'Italie septentrionale, une destination funéraire. Leur présence dans une région où dominèrent les Étrusques, aussi bien que leur mode de fabrication et leur style, est un indice de leur origine. On reconnaît d'autre part, dans le miroir de Castelvetro, un de ces ustensiles en bronze si usités chez les Étrusques et dont nous possédons de très nombreux spécimens.

Les sujets exécutés au repoussé sur la situle de la villa Benvenuti ne sauraient, dès lors, être regardés comme le produit de l'imagination de quelque artiste grec ou asiatique venu dans le pays des Euganéens. Tout l'ensemble des figures montre suffisamment que l'artiste qui a façonné la situle reproduisait des scènes de la vie du peuple au milieu duquel il vivait, et c'est là ce qui fait par-dessus tout l'intérêt de ce curieux monument. Donnons-en ici la description, en prenant pour guide M. A. Prosdocimi et en rapprochant les sujets qui s'y voient de ceux des monuments de même caractère que je viens de citer.

A l'une des extrémités de la zone supérieure se montre un personnage assis sur un siège, sorte de fauteuil à dos renversé. Il est coiffé d'un chapeau plat à larges bords relevés, qui, dessiné de profil, offre quelque peu l'aspect du chapeau à la *Basile* qu'adopta pendant longtemps le clergé espagnol. Cette coiffure est aussi celle d'autres personnages gravés sur la situle ici décrite et dont je parlerai bientôt. La même coiffure appartient à divers personnages de la situle de la Chartreuse de Bologne, du miroir de Castelvetro et des fragments de ciste trouvés près de Matrai. La plupart de ces personnages sont vêtus d'une sorte de toge descendant jusqu'à mi-jambe.

Dans les scènes où ils apparaissent, presque tous les individus ainsi coiffés semblent s'acquitter de fonctions sacerdotales, et il est naturel de voir en eux des prêtres ou des personnes prenant part à quelque cérémonie religieuse, comme l'a fait remarquer M. Prosdocimi. Sur l'un des fragments de plaque de bronze de Matrai, des hommes coiffés de ce pétase forment une sorte de procession. Sur le miroir de Castelvetro, des femmes dans l'attitude de l'adoration et du respect sont debout devant des individus à cheveux longs et à l'air grave, portant un pareil chapeau[1]. Le

[1] Voy. Giovanelli, *Le antichità rezio-etrusche scoperte presso Matrai*, tav. I, fig. 8, cf. fig. 2.

personnage assis, coiffé du pétase en question, que nous offre la situle de la villa Benvenuti, est chaussé de bottes, ainsi que le prouve la ressemblance signalée par M. Prosdocimi entre la chaussure de son pied et celle qu'on voit sur deux vases qui ont été découverts dans cette même région de l'Italie et qui simulent incontestablement des bottes. Comme la figure est représentée de profil, suivant le mode usité sur les monuments qui viennent d'être mentionnés, l'artiste n'a donné à son personnage qu'un seul pied, lequel repose sur la partie inférieure et relevée du siège où il est assis. Il tient du bras droit tendu une coupe ronde, et de la gauche, qui se cache en partie sous son long vêtement, il tire à soi, par une sorte de longe, un cheval qui piaffe. Un second personnage, dans une attitude courbée, retient, d'une main, le pied droit de derrière de l'animal, tandis que de l'autre il lui prend la queue, comme pour l'empêcher de ruer. L'espèce de jaquette, se terminant aux genoux et pourvue d'un capuchon enveloppant la tête, dont cet individu est vêtu, montre qu'il appartient à une condition fort au-dessous de celle du personnage qui tient le cheval par la longe. Il est malaisé de dire ce qu'on a voulu représenter ici. Si l'attitude du second personnage rappelle quelque peu celle d'un maréchal ferrant, le reste des détails ne s'accorde pas avec cette apparence. On sait d'ailleurs que les Grecs n'étaient pas dans l'habitude de ferrer les chevaux, usage qui a été imaginé par les populations du centre et du nord de l'Europe[1]. On penserait plutôt, d'après l'attitude du personnage assis, qui est aussi celle des deux autres individus qui figurent plus loin sur la même zone comme juges d'une lutte, que l'artiste nous met sous les yeux quelque exercice destiné à faire montre de la force musculaire. Le personnage assis semble entraîner vers lui le cheval et promettre, pour récompense, la coupe qu'il a dans la main, à celui dont le bras sera assez vigoureux pour empêcher, en le retenant par derrière, l'animal d'avancer. Peut-être encore la scène a-t-elle trait à quelque manière de tirer des présages des mouvements du cheval[2]. Quoi qu'il en soit, tout dénote ici un usage propre au pays où la situle a été découverte. Un arbuste à trois branches, dont des espèces de boules disposées le long des rameaux représentent les feuilles, marque la séparation entre ce premier sujet et le second, qui est, comme il vient d'être dit, une scène de pugilat. Les deux champions paraissent armés du ceste. Mais tout près de l'arbuste se voit d'abord, posé à terre,

[1] La découverte de fers à cheval dans des sépultures datant de l'invasion des Barbares, montre que l'usage de ferrer le cheval leur était connu.

[2] Voy. ce qui est dit des croyances religieuses dont le cheval était l'objet dans les contrées du nord de l'Europe, J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3e édit., p. 623 et suiv. (Gœtting., 1844).

un vase ou situle sans anse, dont la forme rappelle celle de plusieurs vases de bronze déterrés dans la haute Italie. Viennent ensuite trois autres situles, dont l'orifice à rebords est très évasé et qui sont figurées suspendues par leur anse à une sorte de barre ou de traverse que supportent deux montants verticaux fichés en terre. Au bas on a représenté, reposant sur le sol par le tranchant de sa lame, une hache, ou sorte de *paalstab* emmanché d'un long manche. A la suite, et tournant le dos à l'appentis où sont suspendus les vases, apparaissent les juges de la lutte. Deux de ces agonothètes sont vêtus du manteau ponctué que porte l'un des personnages du premier sujet. Le troisième, placé en arrière et debout sur une sorte d'escabeau, tient à la main, la seule qui s'aperçoive, une coupe, récompense sans doute proposée au vainqueur de la lutte. L'un des deux autres juges a aussi une coupe à la main; il est assis, comme celui qui le précède, mais la tête de ce dernier se cache sous le pétase qui la couvre, et qui est semblable à celui dont sont coiffés tous les arbitres du concours. Au delà sont les athlètes, figurés presque totalement nus, car ils n'ont pour vêtement qu'une sorte de caleçon et une calotte. Une brisure, qu'a subie en cet endroit la situle, a fait disparaître la partie inférieure de leur corps, ainsi que la partie antérieure d'un animal qui ferme la scène, et qui parait être un chien, à en juger par la forme de la queue et du train de derrière. Un arbuste à deux branches, dont les feuilles sont figurées comme celles de l'arbuste précédent, marque la fin de cette seconde scène. Je parlerai plus loin du sujet de la troisième. Je passe à la seconde zone de cette curieuse situle. Avant de la décrire je ferai remarquer que la représentation d'une lutte se retrouve sur d'autres vases appartenant à la même catégorie. La situle de la Chartreuse de Bologne nous offre aussi deux athlètes qui s'apprêtent à en venir aux mains et se menacent du poing. On voit placé entre eux deux un vase de la même forme que celui qui est posé à terre sur la première zone de la situle de la villa Benvenuti. C'est sans doute la récompense réservée au vainqueur. La scène de pugilat occupe l'arrière-plan. Sur celui de devant sont deux personnages assis sur un lit élégant, de la forme de celui où les Romains se couchaient pour prendre leurs repas. Ils sont tous deux coiffés du *pileus* plat dont il vient d'être question, et jouent, l'un de la flûte de Pan, l'autre de la harpe. On a visiblement représenté là un concours de musique, auquel président deux juges habillés et coiffés comme le juge qui est debout, regardant les lutteurs, sur la situle trouvée à Este. La toge est seulement indiquée d'un autre tissu; elle est ornée de lignes croisées, sans doute pour indiquer une étoffe rayée. Ces deux juges se font face. Une autre scène de lutte se voit sur un des fragments

de ciste découverts près de Matrai[1]. Les deux athlètes sont aussi là figurés nus, les poings armés du ceste. Entre eux s'élève une sorte de trophée dont on ne saisit pas bien le caractère. Derrière se voient trois individus debout, vêtus d'une tunique étroite, analogue à celle du premier des juges de la lutte sur la situle Benvenuti, et coiffés également d'un *pileus* rappelant beaucoup celui qui vient d'être décrit, mais dont les bords sont beaucoup moins allongés. Le dessin de ces figures est, au reste, fort inférieur à celui de la situle Benvenuti. Les traits ou petites lignes qu'offre la coiffure des personnages, et qui sont absents des chapeaux de même forme sur les situles d'Este et de Bologne, pourraient bien figurer le poil dont quelques-uns de ces *pileus* devaient être façonnés. Ce même chapeau plat à larges bords est donné pour coiffure à plusieurs des figures masculines gravées sur le miroir de Castelvetro[2]. Là, comme sur les fragments de plaques de Matrai, tous les individus ainsi coiffés paraissent prendre part à une cérémonie religieuse, caractère que devaient avoir aussi la lutte et le concours musical.

La zone intermédiaire de la situle Benvenuti nous présente une scène de la vie champêtre. Un individu coiffé du *pileus* ci-dessus décrit et portant à la main une sorte de *pedum*, tient en laisse un chien. Devant lui est, paissant au milieu de grandes herbes, un bœuf au corps allongé et dont l'artiste n'a figuré qu'une corne. Derrière le chien, et en étant séparé par un arbuste à formes conventionnelles, analogue à ceux dont il vient d'être parlé, sont un sphinx et un animal fantastique ailé rappelant fort le monstre du même genre qu'un arbuste sépare du bœuf paissant. Je reviendrai bientôt sur ces figures d'êtres imaginaires ici mêlés à la vie réelle et qui se retrouvent à l'extrémité de la zone supérieure dont j'ai donné la description. Deux animaux correctement dessinés et qui se reconnaissent sans peine, ferment la marche. Ils nous ramènent à la vie des champs ou plutôt à la vie chasseresse et sauvage. L'un est un bouquetin en train de brouter un rameau d'arbre; l'autre est un cerf abaissant près du gazon sa tête chargée d'un long bois.

Ces différentes scènes nous fournissent donc une image de la vie rurale. Nous retrouvons précisément sur l'une des zones de la situle de Bologne des scènes du même caractère, placées de chaque côté du concours de musique et de lutte dont il a été fait mention. On y remarque un laboureur vêtu de la courte tunique et coiffé de la calotte que la situle de la villa Benvenuti nous offre comme constituant l'habillement

[1] Giovanelli, *Le antichità rezio-etrusche scoperte presso Matrai*, tav. I, n[os] 2, 3 et suiv. — [2] Giovanelli, *ibid.*, tav. I, n° 8.

ordinaire des gens du vulgaire. Il tient d'une main la charrue et pousse avec son fouet deux bœufs à longues cornes qui s'avancent devant lui. Derrière est une femme dont la courte jaquette, qui laisse nus les épaules et le sein, dénote la condition inférieure; elle traîne par la patte un cochon. C'est aussi un porc, mais un porc tué, que deux hommes, vêtus également à la façon du vulgaire, portent suspendu par les quatre pattes à un bâton placé sur leurs épaules. Un chien les accompagne, et derrière eux se voit une scène de chasse. Un homme presque nu et coiffé d'un bonnet surmonté d'un *apex*, frappe d'une main sur un arbre pour effrayer un lièvre qui va se précipiter dans les rets qu'il a tendus. De l'autre il tient l'engin destiné à tuer l'animal.

Ainsi, sur les deux situles, l'artiste a retracé des scènes de la vie champêtre. La vie guerrière trouve aussi sur ces deux vases un spécimen. A la zone inférieure de la situle de la villa Benvenuti, on paraît avoir voulu représenter une pompe triomphale. Le vainqueur est monté sur un bige qu'il conduit lui-même. Conformément au mode adopté pour le dessin de la plupart des figures, un seul des deux chevaux se laisse apercevoir et il n'a qu'une oreille. La tête de l'animal est caparaçonnée. Au-devant du triomphateur se trouve un guerrier coiffé d'un casque à crinière, vêtu d'une courte casaque retenue par une ceinture; il tient de la main gauche sa longue haste plantée en terre et de la droite porte, appuyé sur l'épaule, un *pilum* ou lance de jet. En avant de ce guerrier, et la face en sens opposé, est un homme qui paraît nu et dont la tête est coiffée d'un semblable casque; de chaque main il brandit une lance. On dirait qu'il se livre à une danse guerrière. Un personnage assis, les jambes étendues, souffle dans une sorte de conque. Derrière le char marchent deux guerriers casqués, le bouclier rond au bras. Le premier tient à la main une lance de jet et en porte deux autres sur l'épaule; le second n'a qu'une lance et conduit, lié par les mains, un prisonnier nu et au cou duquel pend un bouclier rond[1]. Viennent ensuite deux autres captifs, entre lesquels est placé un soldat qui les tient liés. Ce soldat est armé de la lance et du bouclier; il pousse de son arme le premier de ces prisonniers dont le bras est retenu par une corde ou longue courroie, et tire à sa suite le second qui a aussi le poignet lié et au cou duquel pend un bouclier attaché comme il vient d'être dit[2]. La scène militaire qui décore la zone supé-

[1] M. Prosdocimi qualifie seulement cet objet circulaire de disque. Je crois que c'est le bouclier du captif qui lui sert ici d'entrave.

[2] Voy. la planche VI, fig. 10, de la dissertation de M. A. Prosdocimi, *Le Necropoli euganei ed una tomba della villa Benvenuti*.

rieure de la situle de Bologne compte bien plus de personnages[1]. L'artiste a eu manifestement l'intention de représenter la marche d'une armée dont les différents corps défilent. Viennent d'abord deux cavaliers portant sur l'épaule gauche le *paalstab* ou hache de combat; c'est peut-être la *λάβρυς* des Lydiens ou la *σάγαρις* des Amazones, la *πέλεκυς* ou encore l'*ἀξίνη* des Grecs, la *securis* des Latins. Suivent cinq fantassins ayant au bras le bouclier ovale allongé (*θυρεός*), et coiffés d'un casque de forme hémisphérique surmonté d'une pointe; ils tiennent à la main une longue lance dont ils inclinent le fer sur le sol. Après eux s'avancent quatre autres fantassins, la lance dans la même position; mais leur bouclier rond (*ἀσπίς*), au lieu de porter pour *umbo* un croissant comme ceux des précédents, offre, à son centre, une saillie quadrangulaire composée de deux pièces de même forme superposées. Le casque de ces soldats est à crête, et par sa longue crinière il diffère totalement de celui des guerriers qui les précèdent. Ce même casque reparaît sur la tête des quatre soldats qui viennent après eux. Ils sont également armés d'une lance qu'ils inclinent par la pointe. Leur *aspis* ou bouclier rond porte à sa circonférence un rebord saillant; il n'a point d'*umbo*. Quatre fantassins vêtus d'une jaquette rayée, retenue par une large ceinture, coiffés d'une sorte de pétase en forme de ruche, et tenant sur l'épaule, à la façon de nos sapeurs, la hache d'armes, ferment la marche. Les fantassins armés de lance, ou doryphores, de l'avant-dernier peloton de cette troupe, présentent, dans leur accoutrement, une grande ressemblance avec ceux qui conduisent les prisonniers sur la situle de la villa Benvenuti : même bouclier, même forme de lance, casque à crinière et de forme analogue. On a visiblement là, sur ces deux situles, des guerriers de la même nation. Il est à remarquer qu'on n'observe pas, sur la situle d'Este, de scènes qui se rapportent au culte proprement dit. Tout au plus y peut-on rattacher la lutte qui faisait partie des jeux auxquels les anciens attribuaient un caractère religieux. Mais, sur la situle de la Chartreuse de Bologne, une pompe sacrée occupe toute la seconde zone. On y voit une curieuse procession qui conduit les victimes au sacrifice : un taureau et un bélier. Plusieurs des personnages qui y figurent comme ministres du culte sont coiffés du pétase plat dont j'ai déjà parlé. Ils sont vêtus d'une longue tunique, et, pour quelques-unes, le dessin paraît indiquer une étoffe brodée ou bariolée. Des femmes, dont l'habillement rappelle fort celui des femmes figurées sur le miroir de Castelvetro, c'est-à-dire coiffées d'une sorte de

[1] Voy. la planche qui accompagne la dissertation déjà citée, *La situla figurata della Certosa illustrata dal Zannoni.*

cape (ἐπίβλημα) ou de voile (κάλυμμα) fait d'un tissu soit uni, soit croisé, qui leur retombe sur les épaules, et vêtues d'une robe rayée, portent sur la tête les vases, les corbeilles et le bois destinés au sacrifice. Des prêtres coiffés comme il a été dit sont chargés des autres ustensiles, entre lesquels on reconnaît une situle d'une forme rappelant celle du vase sur lequel la scène est gravée, et la broche pour faire rôtir la chair des victimes. Deux ministres inférieurs, vêtus d'une simple jaquette et coiffés d'une calotte, s'avancent en tenant par l'anse un large vase; ils précèdent le bélier, qu'un homme pareillement vêtu retient par les cornes. Deux personnages ayant le pétase caractéristique marchent devant; ils portent un large panier de forme évasée, suspendu par les anses à une perche passée sur leurs épaules. En tête du cortège est un taureau à longues cornes, conduit par un prêtre; au-dessus vole un oiseau. Le miroir de Castelvetro nous fournit une autre scène empruntée à la vie religieuse, mais le sujet en est différent. Elle a visiblement trait aux rites funéraires. A la suite d'une pompe où figurent des personnages dont plusieurs portent le pétase signalé ci-dessus et qui accompagnent ou conduisent par les rênes des coursiers richement harnachés, on voit un mort couché dans son cercueil[1]. On le reconnaît à sa pose, à la fermeture de ses paupières, à l'expression immobile de son visage. Il est étendu sur le dos, mais il a les jambes relevées et pliées en l'air. Le cercueil ouvert a quelque peu l'aspect d'une barque dont la proue et la poupe affecteraient la forme d'une tête de cygne. Un personnage, qui ne laisse voir que son buste, contemple le cadavre. C'est vraisemblablement celui qui est chargé de lui rendre les derniers devoirs. Sa calvitie est à noter. Il a le menton rasé, comme la plupart des individus figurés sur les situles et sur le miroir ici décrit. En revanche, quelques-uns d'entre eux, coiffés du pétase plat, portent les cheveux longs par derrière. Donc, dans la région à laquelle appartiennent ces divers monuments, on était dans l'usage de se raser, et cela explique la présence du rasoir découvert à la nécropole d'Este[2].

Chose importante à noter, si, dans plusieurs des scènes ici relatées, des animaux fantastiques et symboliques du genre de ceux qui s'observent sur les monuments figurés de l'Étrurie sont associés à des êtres réels, on n'y rencontre cependant point d'images qui puissent être attribuées à des divinités; on n'y voit notamment aucune de ces *lasa* ou génies féminins, de ces dieux infernaux que les Étrusques représentent si souvent

[1] Voy. Giovanelli, *Le antichità rezio-etrusche scoperte presso Matrai*, tav. I, fig. 8, p. 35.

[2] Il est à remarquer cependant qu'on observe un personnage barbu sur le miroir de Castelvetro.

sur leurs sarcophages et leurs miroirs. Malgré l'air de famille que la composition et l'exécution de ces scènes offrent avec les produits de l'art étrusque, on se trouve, en réalité, en présence de mœurs et d'habitudes différentes de celles des Étrusques. Rien, au demeurant, dans le mode de sépulture usité à Ateste et dans le pays où s'élevait Felsina, qui ressemble aux hypogées de l'Étrurie et au luxe qu'accusent les objets qu'ils renfermaient. C'est là une preuve que la population répandue de la Vénétie au Bolonais et au Modénais avant l'arrivée des Gaulois et des Romains, n'était pas identique à celle qui peuplait alors la Toscane, conquise par les Étrusques sur les Ombriens. Voilà pourquoi cette population ne saurait être appelée simplement du nom d'Étrusque. Elle devait être, comme je l'ai déjà dit, un mélange d'Étrusques et de descendants des tribus antérieurement établies dans le pays et entre lesquelles les Vénètes avaient la plus grosse part.

Les scènes que j'ai décrites dénotent une vie simple et plus voisine de celle de l'âge homérique que n'était l'existence des Étrusques au temps où les Romains abattirent leur puissance. On reconnaît là l'influence que la vieille civilisation grecque, pélasgique peut-être, avait exercée sur la population primitive de l'Italie et qui s'est fait sentir aussi bien en Étrurie que dans le Latium. Il y a d'ailleurs, dans les scènes qui décorent les situles d'Este et de la Chartreuse de Bologne, plus d'un trait qui nous ramène aux vieilles mœurs helléniques. L'accoutrement donné aux guerriers représentés sur ces deux vases a la plus grande analogie avec celui des anciens Grecs, tel que nous le décrit Homère et que nous l'offrent d'antiques monuments. Il suffit de rappeler les figures de guerriers qui se voient sur un très ancien vase trouvé à Mycènes[1] et sur d'autres d'une origine moins reculée, mais où les figures gardent un type archaïque. La situle de la villa Benvenuti nous montre le diphros ou char des temps héroïques, dont l'usage paraît avoir persisté longtemps dans l'Italie du Nord[2]. Le cheval a un harnachement qui n'est pas sans ressemblance avec celui qu'avaient adopté les premiers Hellènes.

Les armes qui se remarquent sur nos situles ne sont pas sans doute celles des beaux temps de la Grèce, mais elles n'en ont pas moins une physionomie hellénique, et elles répondent assez, comme je viens de le remarquer, aux descriptions de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. On voit là figurer la lance à la forte hampe (*δόρυ*), dont le guerrier prenait parfois

[1] Voy. Schliemann, *Mycènes*, trad. Girardin, p. 210, fig. 213.

[2] Voy. le bas-relief accompagné d'une inscription dite *euganéenne* dans Fabretti, *Glossarium italicum*, tav. III, fig. 27.

une paire avec lui[1], et la lance de jet (δολιχὸν ἔγχος). Une arme plus caractéristique est la hache d'armes, qui paraît avoir été fort employée chez les Vénéto-Étrusques, et dont l'usage persista parmi eux jusqu'à l'époque romaine. Dans un des tombeaux de la quatrième période d'Este, de la date comparativement la plus récente, on a recueilli deux *paalstabs* en fer[2]; ce qui montre que cette arme resta usitée à Ateste jusqu'au temps où se fit sentir l'influence romaine. Il est à croire que la hache avait été à Rome, dans le principe, beaucoup plus en usage qu'elle ne le fut vers la fin de la République. Les faisceaux des licteurs, officiers dont on faisait remonter l'institution aux Étrusques[3], en sont la preuve.

A l'armement des guerriers comme indice de parenté entre les mœurs et les habitudes des Vénéto-Étrusques et celles des anciens Grecs, viennent s'ajouter d'autres analogies plus frappantes encore. En effet, les scènes de lutte qui figurent sur nos situles et sur les fragments trouvés près de Matrai répondent tout à fait aux descriptions que nous donnent l'*Iliade* et l'*Énéide*[4], et où l'on voit de même les coupes et les bassins de métal proposés pour prix aux vainqueurs. Les monuments que nous avons décrits attestent que ces exercices gymniques, que ces concours qui jouaient un si grand rôle dans la Grèce, n'avaient pas moins d'importance dans la haute Italie, et il est très vraisemblable que c'était de la première de ces contrées qu'ils avaient passé dans la seconde. Il est vrai que les jeux, surtout les jeux célébrés en l'honneur des morts (*ludi*), tenaient aussi, chez les Étrusques de l'Étrurie, une grande place dans le culte; mais les scènes gravées sur nos situles rappellent beaucoup plus les habitudes de la Grèce que les représentations des monuments purement étrusques. Il y a donc lieu de supposer que les Vénéto-Étrusques avaient reçu de la Grèce l'usage de ces jeux gymniques et de ces concours solennels, et cela nous fournit une donnée chronologique sur l'âge auquel appartiennent les situles en question. Nous savons que ce fut à partir de la 26e olympiade environ que furent institués en Grèce les concours de musique[5]. Ainsi l'une des scènes de la situle de la Char-

[1] Ἄλκιμα δοῦρε, *Iliad.*, XI, 43.

[2] Voy. Helbig, *Bullettino dell' Instituto archeol.*, 1882, p. 76.

[3] Tit.-Liv., I, VIII.

[4] *Iliad.*, XXIII, 263 et suiv., 700 et suiv. *Æneid.*, V, 244, 339. Les bassins qui n'avaient point été passés au feu (λέβητ' ἄπυρον, *Iliad.*, XXIII, 885) étaient une des récompenses proposées dans les jeux gymniques. *Ex ære lebetas*, comme dit Virgile (*Æneid.*, V, 266). Il en était de même pour les trépieds, les urnes et les coupes de métal précieux.

[5] Voy. mon *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. II, p. 179 et suiv.; Pausanias (*Messen.*, XXXIII, § 3) prétend,

treuse de Bologne doit avoir été imaginée à une époque postérieure à cette date. Nous avons donc là, pour la fabrication de cette situle, une limite supérieure.

Ce ne sont pas seulement de pareils exercices qui, sur les vases ici mentionnés, rappellent la vie des anciens Hellènes; d'autres scènes nous y reportent également. La procession qui conduit au sacrifice un taureau et un bélier a notamment une grande ressemblance avec des pompes religieuses représentées sur des monuments grecs et romains[1].

L'habitude de décorer d'une suite de sujets exécutés en relief ou peints, quand la matière était d'argile, les vases destinés à recevoir les cendres du mort, à garnir son tombeau, aussi bien que les armes, les joyaux, les ustensiles des princes, des hommes riches et puissants, spécialement les objets de cette nature qui s'y prêtaient par l'étendue de leur surface, était essentiellement grecque. L'artiste s'inspirait, pour le choix des sujets, des traditions de la fable et des scènes qu'il avait sous les yeux. Ce luxe apporté dans l'ornementation des vases de métal, des cuirasses, des plastrons, des boucliers, des casques, des sceptres, des ceinturons, se répandit dans toute la région méditerranéenne. Les Phéniciens et les Cypriotes y allaient vendre des produits ainsi travaillés, qui ne tardaient pas à être imités[2]. Homère nous montre que les Grecs de son temps étaient déjà fort habiles à ce travail, dont nous avons un spécimen dans la description qu'il nous donne du bouclier d'Achille et de l'armure d'Agamemnon[3]. Les sujets qui y étaient représentés nous mettent sous les yeux des scènes du genre de celles que nous offrent les situles d'Este et de Bologne et le miroir de Castelvetro. Les découvertes de M. Schliemann à Mycènes prouvent d'ailleurs que le travail au repoussé et la ciselure des métaux, notamment l'usage d'orner les armes et les bijoux de figures en relief d'hommes et d'animaux, datent, en Grèce, d'une époque très reculée[4]. Une certaine catégorie de figures qui apparaissent sur la

toutefois sans grand fondement, faire remonter les concours de musique des Ithomées jusqu'à l'époque où vivait le poète cyclique Eumelus de Corinthe, ce qui reporterait la date de l'institution de cet usage en Grèce vers la 9e olympiade (744 av. J.-C.).

[1] Voy. le bas-relief représentant un suovetaurile et celui où l'on voit une marche de victimes, tous deux conservés au Musée du Louvre. Clarac, *Description du Musée des antiques du Louvre*, n° 176 et 228 (2e édit. Paris, 830). Cf. Zoega, *Bassi-rilievi di Roma*. Tav. CXIII, p. 278.

[2] Voy. ce que dit Homère (*Iliad.*, XXIII, 740 et suiv.) du magnifique cratère d'argent (ἀργύρεον κρητῆρα), œuvre des Sidoniens que les Phéniciens avaient porté à Lemnos, et qu'Achille propose pour le premier prix de la course.

[3] *Iliad.*, XVIII, 478 et suiv., XI, 15 et suiv.

[4] Voy. H. Schliemann, *Mycènes*, trad. J. Girardin, fig. 282, 295 à 300, 309,

situle de la Chartreuse de Bologne, sur les deux situles d'Este et sur le casque d'Oppeano [1], portent clairement l'empreinte d'une origine gréco-asiatique. Ce sont les animaux fantastiques, les monstres ailés, dont il a déjà été fait mention. Sur la situle de Bologne, ces êtres chimériques occupent, avec un cerf et deux lions, toute la quatrième zone; sur la situle de la villa Benvenuti, ces mêmes animaux fantastiques sont associés, dans la zone intermédiaire, à des animaux réels. On reconnaît là notamment le sphinx de la légende hellénique et des reproductions de ces créatures imaginaires souvent figurées sur de très anciens vases peints de la Grèce [2]. Plusieurs des objets découverts dans la nécropole d'Este, les fusaïoles par exemple, nous reportent également à l'art le plus ancien, à la plus vieille industrie des contrées que baigne la Méditerranée orientale [3]. Les scènes où interviennent les animaux fantastiques des situles ici décrites avaient certainement leur prototype sur des monuments apportés de cette région [4]. Tel doit avoir été le cas pour le sujet qui se voit à l'extrémité de la zone supérieure de la situle Benvenuti. Elle représente un personnage nu, les reins ceints d'une sorte de pagne ou caleçon, et dont l'attitude et la coiffure rappellent assez un Égyptien. Il tient d'une main un objet qui paraît être une guirlande, et dirige de l'autre une dague ou poignard contre un de ces animaux fantastiques dont je viens de parler. Un oiseau de dimension beaucoup moindre s'élève de terre en volant comme pour menacer l'assaillant. La présence de ces oiseaux volants est, au reste, une des particularités caractéristiques des scènes dont sont décorées nos deux situles. Sur la situle de Bologne, un pareil oiseau accompagne les cavaliers qui ouvrent la marche militaire de la première zone; d'autres oiseaux volants ou perchés sont figurés à côté des bœufs que conduit le laboureur.

J'ai signalé précédemment la ressemblance qu'offrent plusieurs des monuments découverts dans la haute Italie, aux localités dont il est ici question, avec ceux qu'on a rencontrés à Cære. C'est surtout pour les représentations du genre de celles où figurent de semblables sujets que l'analogie est frappante. On retrouve sur plusieurs des monuments de l'antique Agylla, qui se distinguent des produits de l'art purement étrusque, des processions de personnages et d'animaux d'une conception

310, 326, 327 et suiv. 334, 335, 337, 354, 458, 470, 471, 473, 481 (Paris, 1879).

[1] Pigorini, *Oggetti della prima età scoperti in Oppeano*, tav. VI, fig. 5, *a*.

[2] Voy. J. de Witte, *Étude sur les vases peints*, p. 37 et suiv. (Paris, 1865).

[3] Voy. Albert Dumont et J. Chaplain, *Les céramiques de la Grèce propre, vases peints et terres cuites*, part. I.

[4] Les figures de lion sont visiblement imitées de modèles exotiques.

analogue aux scènes dont sont décorées nos situles[1], celles de la villa Benvenuti et celle de Canevedo, celle de la Chartreuse de Bologne aussi bien que le casque d'Oppeano. Or ce ne sont pas seulement les animaux fantastiques, tels que sphinx, lions et taureaux ailés, oiseaux monstrueux, qui rappellent les scènes décrites plus haut; il y a une ressemblance très significative dans un détail qu'il importe de relever. Sur la situle de la villa Benvenuti, on voit sortir de la bouche du sphinx à tête humaine une grande fleur; sur la situle de Bologne, un des lions ailés tient dans sa gueule une jambe d'homme. Eh bien, sur le magnifique pectoral d'or de Cære[2], que décorent une multitude de figures disposées par zones, des animaux tiennent également dans leur bouche divers objets, des fleurons, des rameaux d'un type très voisin de celui qui s'observe sur les monuments qui nous occupent. Les oiseaux volants reparaissent aussi sur les monuments de Cære, où l'on voit pareillement, comme sur nos situles et sur les monuments congénères, des processions triomphales. Une coupe de Cære nous offre aussi un personnage monté sur un bige et accompagné de soldats armés de lances et de boucliers[3]. Ailleurs des scènes de chasse s'associent à des pompes militaires ou leur font pendant.

La parenté de l'art qu'accusent les sépultures d'Este de la seconde et de la troisième période, avec celui auquel on doit les monuments de Cære, est donc manifeste. Or dans ceux-ci on reconnaît la reproduction des types apportés de la région méditerranéenne dont il a été parlé plus haut. A une époque très reculée, un même art, dont nous commençons à distinguer les produits, était répandu dans les provinces littorales de l'Asie Mineure, dans l'Archipel et dans la Grèce. C'est à cette école que paraissent s'être mis les Étrusques. Chaque nation en modifia les principes suivant son génie. Mais, tandis que l'Étrurie proprement dite demanda aux progrès qu'avaient faits les Hellènes des éléments nouveaux pour agrandir et perfectionner son industrie, les Vénéto-Étrusques, comme les habitants de Cære et d'autres contrées de l'Italie, restèrent plus longtemps fidèles aux premiers enseignements qu'ils avaient reçus. La preuve en est que les sujets traités par les artistes de la région de la haute Italie, où dominaient les Étrusques, demeurèrent dans la manière et le goût archaïques, tandis que l'Étrurie propre, l'Étrurie méridionale, imprimait à ses œuvres un caractère de plus en plus original, tout

[1] Voy. L. Grifi, *Monumenti di Cere antica*, tav. I, II, V, VI, XI; *Musæum etruscum Gregorianum*, P. I, tav. VII, XI, LXIV, LXXXII, LXXXIII; P. II, tav. XC. (Roma, 1841.) — [2] Grifi, tav. I.

[3] *Musæum etruscum Gregorianum*, P. I, tav. LXIV, fig. 3; Grifi, tav. VIII.

en mêlant aux sujets figurés sur ses monuments des représentations tirées de la mythologie et de l'histoire héroïque de la Grèce.

On peut induire du contraste que nous offrent les scènes figurées sur les situles d'Este et de Bologne, sur le miroir de Castelvetro et les nombreuses images découvertes en Étrurie, que l'influence grecque demeura plus puissante dans la haute Italie que celle des Étrusques, qui en avaient pourtant fait la conquête. Ce dernier peuple ne paraît pas avoir imposé aux Vénéto-Étrusques sa mythologie et ses mœurs raffinées, et, jusqu'à l'arrivée des Gaulois, les tribus de la Vénétie et du Bolonais durent garder dans leur physionomie quelque chose de la simplicité des anciennes mœurs helléniques. De même, dans l'Italie méridionale, c'est l'influence grecque qui prévalut, malgré la domination qu'y exercèrent les Étrusques pendant un assez grand nombre d'années.

Si, comme le pense M. Helbig, les Vénètes se rattachent à ce groupe de populations illyriques d'où étaient sortis à la fois les Liburnes et les Messapiens, ils durent être congénères des tribus qui peuplèrent l'ancienne Épire, contrée où l'influence hellénique se fit toujours sentir. La civilisation du littoral de l'Adriatique se développa donc grâce aux Grecs, et ils durent y imprimer un caractère qui ne s'effaça que fort lentement. Ainsi, malgré le nom de Vénéto-Étrusques que l'on propose ici de donner à l'ensemble des tribus répandues, aux époques correspondant aux trois premières périodes de la nécropole d'Este, de la Rétie jusqu'au voisinage de l'Ombrie et aux pentes orientales de l'Apennin, il n'en faut pas moins voir en elles une race d'une physionomie distincte et ayant des liens de parenté avec plusieurs des tribus établies plus au nord et auxquelles les Celtes s'étaient mêlés. Cela expliquerait, indépendamment de l'action du commerce, les ressemblances que nous offrent divers objets découverts dans la Gaule, la Vindélicie et le Norique, avec ceux qui proviennent des plus vieilles populations de la haute Italie. Cette ressemblance paraît avoir frappé Polybe lui-même, quand il nous dit que les Vénètes s'éloignent peu des Celtes par les mœurs et l'accoutrement, mais qu'ils en diffèrent par la langue [1]. L'invasion des Gaulois en Italie, en interposant entre la dodécapole tyrrhénienne et les Vénéto-Étrusques une race nouvelle, dut contribuer à empêcher ce dernier peuple de suivre dans leur évolution sociale les Étrusques, qui l'avaient dominé, et le confiner ainsi dans l'état où il était depuis des siècles. Cette invasion celtique, dont les historiens anciens ne nous ont pas rapporté les événements, ne dut pas se produire sans une vive résistance de la part des in-

[1] Polyb., II, XVII.

digènes, et les captifs, que conduisent, sur la situle Benvenuti, un bouclier suspendu au cou, des guerriers victorieux, pourraient bien être des Gaulois faits prisonniers par les Vénéto-Étrusques dans un combat où ceux-ci avaient eu l'avantage.

En résumé, nous pensons que la qualification d'antiquités euganéennes ne répond pas bien à l'origine qui doit être attribuée à la nécropole d'Este; celle-ci représente pour nous les vestiges d'une population plus étendue que la nation dont le nom demeura attaché au pays qui avoisinait Ateste. Ce peuple devait comprendre tout un ensemble de tribus ayant subi déjà l'influence de la civilisation gréco-orientale quand les Étrusques vinrent s'établir sur son territoire.

ALFRED MAURY.

La Table de Bantia. — Traduction par M. Bücheler (dans les Fontes juris romani antiqui *de Bruns). — Traduction et commentaire, par M. Michel Bréal, dans les* Mémoires de la Société de linguistique (1881).

C'est en 1790 que fut découverte la Table dite *de Bantia*, et elle fournit encore aujourd'hui un sujet d'étude toujours nouveau. Elle porte, on le sait, un fragment d'inscription sur chacune de ses faces: d'un côté, une loi en langue latine; d'autre part, une loi en langue osque. On n'a pas encore déterminé d'une façon certaine s'il existe un rapport entre les deux textes, car les fragments conservés de part et d'autre ne se correspondent pas; mais on a pu les étudier séparément. La loi latine a fourni peu de renseignements intéressants; ce que nous en possédons contient seulement les dispositions finales; il y est question de sanctions générales et des serments que doivent prêter les magistrats. Mais l'inscription osque promettait d'importantes révélations. Elle devait contenir le droit municipal de Bantia, c'est-à-dire d'une ville libre alliée des Romains. On s'accorde en effet généralement pour reporter la loi latine à l'époque des Gracques, et la loi osque ne saurait être moins ancienne: or, à cette époque, Bantia était une cité libre.

Avant tout il fallait déchiffrer ce texte écrit dans une langue inconnue,

et cette restitution ne pouvait se faire qu'avec le temps, par les efforts répétés des philologues. Les tentatives ont succédé aux tentatives. Dernièrement M. Michel Bréal a publié, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, une traduction nouvelle de la loi osque, en la faisant suivre d'un ingénieux et savant commentaire. En général il a confirmé de sa haute autorité la version de M. Bücheler que Bruns a publiée dans ses *Fontes juris romani antiqui;* mais il l'a complétée et rectifiée sur bien des points.

Je voudrais essayer de montrer la portée véritable de certaines parties de la loi. Je me place au point de vue de l'histoire du droit et ne prétends point faire œuvre de philologue : je serai amené cependant à proposer, pour un mot important, une interprétation qui, si elle n'est pas complètement nouvelle, a été repoussée par les derniers traducteurs; mais j'y serai conduit par des considérations toutes juridiques.

Le principe qui me guide est des plus simples : c'est l'analogie qui devait exister entre les institutions de Bantia et les institutions romaines. Entre les lois de Rome et celles des autres cités italiques il exista dès l'origine une proche parenté, et, comme l'a dit un de nos maîtres regrettés, M. Charles Giraud : « L'assimilation de plus en plus complète « fut la tendance de tous les peuples italiques. Chacun, à un jour donné, « modifia ses institutions primitives, pour se mouler sur la constitution « romaine[1]. » Et M. Bréal applique cette idée à la Table même de Bantia : « Bantia, dit-il, est une république indépendante, un municipe, mais elle « reçoit ses lois de Rome, peut-être sur sa propre demande. Les écrivains « rapportent en maints endroits que tel personnage éminent de Rome « a donné des lois à telle ville d'Italie. . . La Table viendrait donc d'un « *præfectus* romain chargé de reviser la constitution du municipe de « Bantia. Si nous avions de Tite-Live quelques livres de plus, nous sau- « rions peut-être le nom du personnage romain dont l'œuvre traduite « en osque est venue jusqu'à nous[2]. »

Ce sont les paragraphes 2, 3 et 4 du texte donné par M. Bréal que je veux interpréter. Selon moi ils se réfèrent à un seul et même ordre d'idées, énonçant diverses règles d'une même procédure. Je commence par le paragraphe 3, qui est le point central de mes observations; en voici d'abord la traduction : « Si quis pro magistratu alteri *fundi* aut pecuniæ « diem dixerit, is comitia ne habeat nisi quum apud populum quater

[1] *Les bronzes d'Osuna*, nouvelles remarques, 1874, p. 90.

[2] *Mémoires de linguistique*, t. IV, p. 399 et 400. Pour ceux qui, comme M. Mommsen, ne voient dans la loi osque que la traduction d'une loi romaine, la force de mes raisonnements sera plus grande encore.

« oraverit sciens sine dolo malo, et definitum diem populus acceperit « quater, neve magis quinquies. »

Tout d'abord il est aisé de voir qu'il est question des causes jugées par le peuple assemblé en comices, des *judicia populi*. Mais, si l'on s'attache aux premiers mots, il s'agirait de tous les procès concernant un fonds de terre ou une somme d'argent, c'est-à-dire des procès civils; c'est bien là ce qu'admet M. Bréal : « Le sens du paragraphe 3, dit-il, « est que, dans tout procès relatif à un bien fonds ou à de l'argent, le « magistrat ne doit tenir l'assemblée qui rendra le jugement qu'après « avoir annoncé quatre fois l'affaire devant le peuple. » Cela me paraît difficile à admettre, et voici pour quels motifs.

Sans doute, dans l'histoire des législations primitives, il n'est pas sans exemple que les procès civils soient jugés par tous les hommes libres de la nation, si celle-ci est petite, ou du canton, si elle est trop grande. C'est le système que présentent les vieilles coutumes germaniques, et sous les Mérovingiens tous les hommes libres du *pagus* se réunissent encore au *mallus* où se rend la justice, et acclament les sentences civiles ou criminelles que proposent les *rachimbourgs*. Mais, à Rome, il n'en fut jamais ainsi en matière civile. Toujours au civil la justice fut rendue par le magistrat qui avait la *jurisdictio* : il tranchait lui-même la cause ou renvoyait les parties soit devant un collège de juges permanents (les *decemvirs* ou les *centumvirs*), soit devant un ou plusieurs jurés (*judex, arbiter, recuperatores*).

Mais, si à Rome l'assemblée du peuple ne participa jamais à la juridiction civile, pendant longtemps elle fut, au criminel, le juge ordinaire des citoyens romains. C'est bien une procédure criminelle que décrit le paragraphe 3 de la Table de Bantia. Il est aisé d'identifier cette procédure, car, dans notre texte, elle est désignée par les mêmes expressions techniques, elle apparaît avec les mêmes traits caractéristiques qui la distinguent chez les Romains. C'est l'accusation intentée par un magistrat contre un particulier devant l'assemblée du peuple : le magistrat détermine la peine dont il demande l'application et la propose au peuple, qui la confirme ou la repousse. Cette forme de procès a été souvent étudiée en France et à l'étranger[1]. M. Bréal a cité lui-même le texte capital en cette matière, le passage où Cicéron en traite *ex professo*[2].

[1] Voy. M. Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 137 et suiv.; Geib, *Geschichte des römischen criminal Prozesses*, p. 114-152; Zumpt, *Das Criminalrecht der römischen Republik*, t. I et II, p. 262 et suiv.; enfin l'ouvrage plus récent de M. Huschke, *Die Multa und das Sacramentum*, p. 214-246.

[2] *Pro domo*, XVII, 45.

Le procès débutait par une dénonciation solennelle, par laquelle le magistrat déclarait au particulier qu'il voulait tel jour l'accuser devant le peuple. Cela s'appelait *diem dicere alicui*[1]; et les mêmes mots se retrouvent dans notre texte : « Si quis pro magistratu . . . . . diem dixerit. » Le magistrat accusateur n'est point ici spécifié : le texte emploie l'expression large : « Si quis pro magistratu.... diem dixerit. » Si quelqu'un, « en qualité de magistrat, cite une personne[2]. » On a pris sans doute cette formule compréhensive parce que l'accusation pouvait être intentée par divers magistrats. Puis, au jour dit, le magistrat, devant le peuple assemblé et l'accusé présent, exposait l'affaire, développait l'accusation, indiquait ses preuves, faisait connaître la peine qu'il voulait demander; cela se disait *anquirere* (*anquisitio*).

L'accusé de son côté, entouré de ses amis et de ses clients, pouvait parler ou faire parler pour lui. Il y avait donc un débat contradictoire, et pour le désigner on emploie souvent l'expression *certare*[3]. Dans notre paragraphe 3, nous trouvons l'expression *orare* pour désigner l'accusation, l'action du magistrat; c'est un vieux sens du mot *orare*, qui se retrouve dans la loi des douze Tables[4]; au paragraphe 4, le débat contradictoire engagé avec l'accusé est indiqué par ces mots : « Cum reo « agito . . . quum postremum cum reo oraverit. »

Cette accusation devait d'ailleurs être renouvelée trois fois avant qu'on arrivât au jour du jugement : « Ter ante magistratus accuset in« termissa die quam multam irroget aut judicet[5]. » Les motifs de ces remises successives sont très clairs, quoique parfois on les ait cherchés bien loin[6]. On voulait, d'un côté, laisser un certain temps à l'accusé pour préparer sa défense; d'autre part, « en reculant ainsi le jour du jugement, « on voulait donner au peuple le temps de se former une opinion sur « la nature du crime et sur la punition [7]. » Enfin l'accusation était produite une quatrième fois, *quarta accusatio*. Cette fois le débat décisif s'engageait, les témoins étaient entendus; chaque partie usait de tous ses moyens : on allait passer au jugement. L'assemblée devait alors prendre

[1] Liv. II, 35, 52; III, 11, 56; IV, 21; VI, 20; X, 23; XXV, 4; XLIII, 8; Cic., *Pro Milone*, XIV, 31; *De harusp. resp.*, IV, 7; Valer. Max., VI, 1, §§ 7, 8, 11; VI, 5, §§ 2, 3.

[2] Cf. *Dig.*, 48, 4. « Eadem lege (Julia Majestatis) tenetur... quive privatus pro potestate magistratuve quid sciens dolo malo gesserit. »

[3] Cic., *De legibus*, III, 3 : « quum ma« gistratus judicassit irrogassitve per po« pulum multæ pœnæve certatio esto. » Cf. Liv., I, XXXVI; XV, III, IV; XXXVII, LVIII.

[4] Festus, *verbis* Adorare, Orare, Nec.

[5] Cic., *Pro domo*, *loc. cit.*

[6] Huschke, *op. cit.*, p. 221 et suiv.

[7] Laboulaye, *op. cit.*, p. 139.

un caractère différent de celui qu'elle avait eu lors des trois premières accusations : celles-ci avaient eu lieu dans une simple *contio*[1]; maintenant il fallait une réunion des comices avec l'observation de toutes les règles traditionnelles. Tout cela est rappelé dans la table de Bantia. « Si quis « pro magistratu alteri. . . diem dixerit, is comitia ne habeat, nisi cum « apud populum quater oraverit. » Jusqu'ici la concordance est parfaite avec la loi romaine; il est vrai que notre texte continue par ces mots : « et definitum diem populus acceperit quater, neve magis quinquies. » Il semble résulter de là qu'à Bantia il pouvait y avoir quatre remises de l'affaire, alors que les textes romains en mentionnent seulement trois, le terme final étant la *quarta accusatio*. M. Bréal a cherché à rétablir la concordance : « Si l'on compte, dit-il, à partir du commencement, c'est-« à-dire si l'on considère comme une citation régulière l'acte énoncé par « les mots *diei dictio*, on arrive à un total de quatre citations, et la *quarta* « *accusatio* est en réalité une *quinta*. Il y a donc accord entre la loi de « Bantia et la loi romaine[2]. » En faveur de cette opinion on pourrait faire observer que, selon toute vraisemblance, la *diei dictio* avait lieu elle-même devant le peuple assemblé, le magistrat faisant comparaître et au besoin traîner devant lui celui qu'il comptait accuser[3]. Cependant jamais les textes romains ne comptent la *diei dictio* parmi les accusations successives, et ce sont bien celles-ci qu'entend désigner la loi de Bantia. Nous donnerions au passage en question une autre portée. Si le jugement ne pouvait être rendu qu'après la *quarta accusatio*, il ne paraît pas qu'une nouvelle remise fût chose impossible et que le magistrat qui présidait l'assemblée ne pût la proroger à un autre jour, *diem prodicere*[4]. Cette faculté constituait un abus; par là le magistrat pouvait retarder ou même empêcher un acquittement prévu. La loi de Bantia, copiant peut-être une loi romaine, met un terme à ces pratiques en déclarant que la cinquième assemblée convoquée pour une accusation verra nécessairement la fin du procès.

Il est, je crois, suffisamment démontré que le paragraphe 3 de la Table règle l'accusation devant le peuple ou *anquisitio*, telle que la pratiquaient les Romains. S'il en est ainsi, l'objet de ce procès, l'objet de la

[1] Sur les *contiones*, voyez Mommsen, *Staatsrecht*, I, p. 193.

[2] *Op. cit.*, p. 394.

[3] On peut, dans ce sens, invoquer Tite-Live, XLIII, VIII : « Ii (tribuni) non « in senatu modo eum lacerarunt, sed « *in concionem etiam pertracto* multis « objectis probris diem dixerunt. » Cf. Huschke, *op. cit.*, p. 218.

[4] Liv., VI, XX; — Plutarque, *Camil.*, XXXVI : πολλάκις ἀναβάλλεσθαι τὴν δίκην; — Dionys., X, V-VIII. Voy. Huschke, *op. cit.*, p. 235. Voyez encore Liv., XXV, III; XXXVII, LVIII.

diei dictio, c'est la peine proposée par le magistrat, et les deux génitifs que sépare la conjonction *aut* et que régit *diem dixerit* doivent nécessairement désigner chacun une peine, qui peut être alternativement proposée à la décision populaire. L'un de ces génitifs, le second, qui est en osque *eituas*, est traduit par *pecuniæ*. Cela concorde très bien avec ce que nous savons par ailleurs : très souvent la peine proposée au peuple était une amende, *multa*, qui s'élevait parfois à un chiffre énorme. A la poursuite de ces peines pécuniaires se rapportent les expressions : *pecuniæ diem dicere, pecuniæ anquirere, pecuniæ judicare* [1], que nous offrent souvent les textes latins.

Le second génitif, que régit *diem dixerit* et qui doit désigner une nouvelle sorte de peine, est en osque *castrous*, et M. Bréal, comme ses devanciers, traduit ce mot par *fundi*. Quel rapport peut-il y avoir entre un fonds de terre et une peine? Faut-il voir ici une amende consistant à livrer un fonds de terre, au lieu de payer une somme d'argent? Cela paraît impossible, et ce serait une conception sans précédent; toute amende doit consister en une valeur fixe et bien connue d'avance. Sans doute les Romains n'ont pas toujours exprimé en argent leurs *multæ :* elles consistaient, à l'origine, en un certain nombre de bœufs ou de brebis [2] ; mais cela nous reporte à une époque où la monnaie métallique n'existait pas encore, et où les troupeaux, la richesse des peuples primitifs, fournissaient l'instrument d'échange; dans la suite, on saisit le moment où le vieux tarif en bétail est ramené à des estimations pécuniaires [3]. Dans ces vieux usages, communs sans aucun doute à tous les peuples italiques, on n'aurait pu songer à estimer une amende en biens-fonds; car ils nous reportent aussi à une époque où la propriété foncière, mal individualisée, apparaît comme la dotation de la famille ou de la tribu, difficilement aliénable par l'individu.

La législation romaine, il est vrai, connut la confiscation des biens; mais, sauf de rares exceptions, elle n'apparaît point comme *peine principale*. La confiscation des biens est la conséquence des *peines capitales*, c'est-à-dire de celles qui retranchent un citoyen de l'État : il y avait désormais un citoyen de moins et un patrimoine de moins dans la cité. Cela se produisait lorsque l'*aquæ et ignis interdictio* était prononcée contre un accusé [4], ou quand, avant le jour du jugement, le citoyen poursuivi

[1] Cic., *Pro Milone*, XIV, 36; Liv., XXVI, III; II, LII.

[2] Pline, *Hist. nat.* XVIII, III, 11; — Varron, *De re rustica*, II, I, 9; — Gell., XI, I, §§ 2, 3; — Cic., *De Rep.*, II, 9. — Festus, *verbis* Ovibus duabus, Peculatus.

[3] Festus, *verbo* Ovibus duabus.

[4] Liv., XXV, IV : « Si M. Postumius eo « die non respondisset, neque excusatus

s'exilait de lui-même, *exilii causa solum vertebat* [1]. Le paragraphe 5 de la Table de Bantia contient encore une application de la même idée, lorsqu'il déclare, conformément à la vieille loi romaine, que le citoyen qui se dérobe au *cens* est vendu comme esclave et que ses biens sont acquis à l'État : « At si quis in censum non venerit dolo malo et in eo convin- « citur, ipse in comitio vendatur prætoris magistratu populo præsente « sine dolo malo; et veneat cætera familia et is simul, quæ ejus fuerit, « quæ incensa fuerit, publica esto. » Enfin parfois à Rome, bien que très rarement, on voit le magistrat accusateur proposer aux comices, comme peine à prononcer contre un accusé, la confiscation de ses biens [2]. Mais toujours la confiscation apparaît comme l'attribution à l'État d'un *patrimoine entier* et non d'un objet isolé, compris dans ce patrimoine, d'un fonds de terre par exemple.

Il résulte de ces observations que le mot osque dont le génitif est *castrous* (ligne 14) et l'ablatif *castrid* (ligne 8) ne peut signifier *fundus;* mais alors que signifie-t-il? Le parallélisme des sources romaines va nous fournir la réponse.

Toujours, lorsque l'*anquisitio* ne porte pas sur une peine pécuniaire, elle porte sur une peine capitale, et nous trouvons alors les expressions : *capitis diem dicere* [3], *rei capitalis diem dicere* [4], *capitis anquirere*, *judicare* [5]. Peine capitale ou peine pécuniaire, voilà l'alternative que la loi impose au magistrat, et qui limite son choix. On ne peut cumuler ces deux peines, et l'on se demandait si, au cours des accusations successives, le magistrat pouvait passer de l'une à l'autre, sans recommencer toute la procédure. Voici les principaux textes qui établissent ce point:

Cicéron, *Pro domo*, XVII, 45 : « Cum tam moderata judicia populi « sint a majoribus constituta ut ne pœna capitis cum pecunia conjun- « gatur. »

Tite-Live, XXVI, III : « Bis est accusatus pecuniaque anquisitum : tertio « testibus datis. . . tanta ira accensa est ut capite anquirendum contio suc- « clamaret. De eo quoque novum certamen ortum : nam cum bis pecunia « anquisisset, tertio capitis se anquirere diceret, tribuni plebis appellati,

« esset, videri eum in exilio esse, bona- « que ejus venire, ipsi aqua et igni pla- « cere interdici. »

[1] Liv., III, LVIII; XXVI, III.

[2] Liv., IV, XXI; X, XXIII; XLIII, XVI.

[3] Liv., IV, XI : « Virginius. . . Cæsoni « capitis diem dicit. »

[4] Liv., XXV, IV.

[5] Liv., XXVI, III. Parfois on trouve *perduellionis diem dicere, judicare;* on désigne alors le crime capital, *perduellio*, au lieu de la peine capitale. Voyez Val. Max. VI, I, § 11; Liv. XXVI, III.

« collegæ negarunt se in mora esse, quominus, quod ei more majorum « permissum esset, seu legibus seu moribus mallet, anquireret, quoad vel « capitis vel pecuniæ judicasset privato. »

Tite-Live, II, LII : « In multa temperarunt tribuni quum capitis an- « quisissent. »

Tite-Live, XXV, IV : « Confestim Carvilii tribuni plebis omissa multæ « certatione rei capitalis diem Postumio dixerunt. »

Il résulte bien de là que les deux termes constamment réunis dans une alternative, pour indiquer l'objet possible de l'*anquisitio* sont *pecunia* et *caput* : nous sommes autorisés à conclure que, *eituas* se traduisant par *pecuniæ*, *castrous* doit se traduire par *capitis*; de cette façon la phrase reprend son sens naturel. Cette interprétation avait d'ailleurs été proposée dès 1853 par M. Lange[1], qui avait exposé sommairement quelques-uns des arguments juridiques invoqués plus haut.

Au point de vue de la philologie, cette traduction peut-elle se justifier? M. Lange fait venir *castrous* d'une racine *kad*, qui serait parfaitement reconnaissable en grec, et qui traduirait l'idée de proéminence[2] : elle aurait donné en osque notre mot et en latin *cacumen* et aussi *castra*, les camps généralement dominant la plaine[3].

On peut, croyons-nous, trouver dans la langue latine des références plus précises que celles invoquées par M. Lange.

Le mot osque dont le génitif est *castrous* et l'ablatif *castrid* nous ramène au latin *castrum*, c'est ce que tout le monde admet[4]. Or voici la remarque que fait Isidore de Séville sur le sens primitif du mot *castrum* : « *Castrum*

[1] Lange : *Die oskische Inschrift der Tabula Bantina und die römischen Volksgerichte*. Göttingen, 1853.

[2] *Op. cit.*, p. 24 : « Darum leitete ich « *castri* lieber von der Wurzel *kad* her, « die im griechischen *καίνυμαι* erhalten « ist. Die Grundbedeutung dieser Wur- « zel... ist, wie aus der Construction « des griechischen Verbs hervorgeht « (*ἐγχείῃ δ' ἐκέκασ7ο Πανέλληνας*, *Il.*, « II, 530) : übertreffen oder intransitiv « gefasst, hervorragen... Der Begriff « *Haupt* kann aber kaum passender be- « zeichnet werden als durch das Merkmal « des Hervorragens. »

[3] *Op. cit.*, p. 25 : « Auf derselben Wur- « zel *kad*, von der ich in diesem Bedeu- « tungszusammenhange *castri* ableitete, « beruht auch wohl skr. *kakud* « vertex « montis » (wozu vielleicht *cacamen* ge- « hört) und griech. *κώδεια* « caput » (*Il.* « XIV, 499). Ungezwungen kann man « dieselbe Bedeutung für lat. *castrum*, « *castra*, zu Grunde legen. Castelle wie « Lager werden an hervorragenden Plät- « zen angelegt : « ut regiones castris sub- « jaceant, » wie Hyginus, *De castris*, 56, « sagt : « Sie beherrschen die Gegend. »

[4] Mommsen, *Die unteritalische Dialekte*, p. 269; Michel Bréal, *Les Tables Eugubines*, p. 89.

« antiqui dicebant oppidum loco altissimo situm, quasi casam altam [1]. » Et ce témoignage semble bien confirmé par deux vers de Virgile [2]. Il résulte de là qu'à l'origine le mot *castrum* éveillait directement l'idée de cime, et de là à l'idée de tête il n'y a qu'un pas. Souvent dans une langue l'idée de cime est exprimée par un sens dérivé du mot qui, au propre, veut dire « tête. » Serait-il impossible que, dans les idiomes italiques, le mot *castrum* ait d'abord signifié la « tête, » et qu'ayant gardé son sens propre dans certains dialectes, il ne se présente plus dans d'autres dialectes qu'avec un sens dérivé? Les anciens Romains, en appelant *castrum* le bourg bâti sur une cime auraient employé la même figure de langage dont ils s'étaient servis lorsqu'ils appelèrent *Capitolium* la première citadelle de Rome [3]. Peut-être trouverait-on en latin une autre acception du mot *castrum* qui nous reporterait encore au sens primitif de tête; c'est quand on l'emploie suivi d'un nom de peuple au génitif pour désigner la capitale d'un pays, par exemple : *castrum Boïorum*, *castrum Britonum* [4].

Mais pourquoi a-t-on donné au mot *castrous* le sens que nous repoussons? C'est que, dans le texte ombrien des Tables Eugubines, si lumineusement interprétées par M. Bréal, on trouve un mot proche parent de celui-là, qui signifie « fonds de terre. » Le pluriel de ce mot, *castruo*, ne saurait avoir une autre signification : il figure dans une formule, plusieurs fois répétée, qui énumère les objets sur lesquels on appelle la bénédic-

[1] *Origines*, XV, II, § 1 (Lindemann, t. III, p. 469).

[2] *Æn.* VI, 774-775 :

Hi Collatinas imponent montibus arces,
Pometios, *Castrumque Invi*, Bolamque, Coramque.

[3] L'étymologie de Capitolium ne saurait être douteuse : c'est ainsi que Pausanias traduit en grec *Jovis Capitolii* par *Διὸς κορυφαίου* (liv. II, ch. IV, § 5) : *Ὑπὲρ τὸ θέατρόν ἐστιν ἱερὸν Διὸς* Καπετωλίου *φωνῇ τῇ Ῥωμαίων· κατὰ Ἑλλάδα δὲ γλῶσσαν κορυφαῖος ὀνομάζοιτ' ἄν.*

[4] Servius, commentant les vers de Virgile plus haut cités (*Æn.*, VI, 774-775), donne au mot *castrum* le sens de *civitas* : « Castrum autem civitas est. Nam castra « numero plurali dicimus, licet legeri« mus in Plauto, *castrum pœnarum*; quod « etiam deminutio ostendit, nam castel« lum dicimus. » — Dans la discussion sur le sens du mot *castrous*, on fait souvent intervenir un passage mutilé de Festus, *verbo* Samnitibus : « Samnitibus « nomen *factum ab hastis*, propter genus « *hastæ, quod σαυνία* appellent *Græci.* « *Alii aiunt* Sabinis vere *sacro voto, hoc* « *genus* hominum *extra fines ejectum* Co« mio Castronio *duce occupasse* collem, « cui nomen *Samnio a quo Samnites.* » Il est probable que le chef légendaire dont il est question, Comius Castronius, a un nom parlant. Ceux qui traduisent *castrous* par *fundus* pensent que *castronius* veut dire « celui qui s'occupe des « champs, » *der Feldmann* (Mommsen, *Die unterit. Dial.*, p. 269). Pour nous, il signifie « celui qui est à la tête, celui qui commande. » Voy. Lange, *op. cit.*, p. 25. M. Lange rapproche heureusement le nom du héros samnite du nom grec *Κάστωρ*, le vainqueur ou le chef.

tion d'un dieu, et il est placé après deux mots (*veiro*, *pecuo*) qui veulent dire *viros* et *pecudes*, et avant un mot (*fri*) qui signifie *fruges*[1]. Le singulier, *kastru*, désigne aussi un fonds de terre, peut-être une mesure agraire déterminée[2].

Cependant nous croyons avoir démontré que, dans la Table de Bantia, notre traduction est imposée par le contexte. Pour résoudre l'antinomie on peut supposer qu'il existait dans les dialectes italiques deux homonymes de sens différent : mais serait-il impossible que le même mot ait eu deux sens aussi éloignés, et ait désigné à la fois la tête et une mesure agraire, un fonds de terre d'une certaine étendue? L'invraisemblance de cette hypothèse ne disparaît-elle pas quand on songe au latin *caput*, et aux *capita* de l'impôt foncier ou *capitatio terrena* des Romains, dont la description était contenue au livre du cadastre ou *capitastrum*[3]?

Notre mot se retrouve, nous l'avons indiqué en passant, dans le paragraphe 2 de la Table de Bantia, où il est encore rapproché du mot *eituas*. Ici M. Bréal a éliminé une prétendue épithète *loufrud*, traduite jusqu'ici par l'adjectif *liber*, qui y était accolée[4]. Il a montré qu'au lieu de *loufrud*, il faut lire *loufit*, ce qui répond à la conjonction «ou.» Ce paragraphe 2 se rapporte, lui aussi, à l'*anquisitio*, et, avec la correction que nous avons proposée, voici comment il se traduit :

«Qui quandoque post hac comitia habebit magistratus de *capite* vel in «pecunias, facito ut populus jurati sententiam dicant, se de illis (rebus) «id sententiæ quod optimum publicum (censeat?[5]) esse, neve fecerit quo «quis de illa re minus juret dolo malo[6].»

[1] Table VI^a, 30, 32, 40, 52; VI^b, 13.

[2] Voy. M. Bréal, *Les Tables Eugubines*, p. 241, 243. M. Lange (*op. cit.*, p. 23) veut donner au mot ombrien le sens de «tête;» mais c'est une traduction inadmissible.

[3] Voy. Gothofred. ad leg. 2 *C. Th.*, XIII, 10 : «Capita dicuntur, nempe «prædia ex quibus ut fructus colliguntur «seu emolumenta prædii quis consequi«tur... ita et functiones tributariæ, an«nonæ et tributa præstantur, tanquam «capitis et sortis stricturæ.» — Il est vrai que le *caput* de l'impôt foncier n'était point (c'est du moins l'opinion la plus suivie) une mesure agraire invariable; représentant une valeur toujours uniforme pour l'assiette de l'impôt, il comprenait un nombre plus ou moins grand de *jugera* selon le degré de fertilité des terres, divisées, à cet égard, en plusieurs catégories. Voir, sur ce point, comme résumant les travaux antérieurs, Bernhard Matthias: *Die römische Grundsteuer und das Vectigalrecht*, 1882, p. 17 et suiv. Mais cela n'entame point notre raisonnement.

[4] Le mot se retrouve encore, avec la même traduction, dans la réédition des *Fontes* de Bruns que M. Mommsen a publiée en 1881 : voy. p. 47.

[5] Ce mot se trouve seulement dans les *Fontes* de Bruns, p. 47. M. Bréal laisse ici un vide dans sa traduction; mais le sens ne paraît pas douteux.

[6] Je néglige les dernières lignes du

Ce texte se réfère au dernier acte du procès criminel, au moment où les citoyens assemblés vont voter sur la peine. Il nous donne un détail curieux et important, que nous n'avions pas d'une manière certaine dans les sources romaines, et il confirme pleinement une conjecture émise par M. Huschke. «Le peuple, dit ce savant auteur[1], prêtait-il un serment «avant d'aller aux voix, comme cela eut lieu dans le procès de Coriolan «(Dionys., VII, xxxviii)? Cela n'est confirmé, à ma connaissance, par aucun «témoignage direct de l'époque postérieure. Mais, pour l'affirmative, on «peut invoquer l'usage général du serment dans les collèges judiciaires qui «représentent le peuple (en particulier pour les centumvirs, Phædr., III, x, «vers 40); et cela concorde bien avec ce fait, que chaque citoyen, dans «sa tribu, rendait sa sentence la tête découverte[2], et avec cet autre fait, que «l'accusé adjurait le peuple de son innocence au nom des dieux, se réfé«rant sans doute au serment que les citoyens avaient prêté[3].» Aujourd'hui le doute n'est plus possible : la loi de Bantia dit expressément que «populus jurati sententiam dicunt;» elle donne même la formule du serment. Ainsi le serment que prêteront les jurés des *quæstiones perpetuæ*[4] ne fera que continuer la tradition suivie dans les *judicia populi*.

Enfin le paragraphe 4 de la Table de Bantia éclaircit encore un autre point de l'*anquisitio*. Il résulte du passage du *Pro domo*, qui est le texte capital en cette matière, que les trois premières accusations devaient être séparées au moins par un jour d'intervalle, et qu'entre la troisième accusation et la quatrième, c'est-à-dire celle qui précède immédiatement le jugement, il devait se placer trois jours de marché : «Ter ante magis«tratus accuset *intermissa die* quam multam irroget aut judicet : quarta sit «accusatio trinum nundinum prodicta die, qua die judicium sit futu«rum[5].» C'était là une faveur accordée à la défense; on voulait aussi que les citoyens de la campagne, qui ne venaient guère à la ville que les jours de marché, pussent aisément prendre connaissance de la cause. Toutes les fois d'ailleurs, dans le vieux temps, que la plèbe était appelée à rendre une décision, on la convoquait pour le troisième jour de marché suivant[6].

paragraphe, qui contiennent la sanction pénale de cette prescription.

[1] *Op. cit.*, p. 234.

[2] Plaute, *Captiv*, III, i, 15 : «in tribu «capite aperto condemnant reos.»

[3] Festus, *verbo* Resecrare.

[4] Lex Acilia, lignes 36 et suiv.

[5] *Pro domo*, xvii, 45.

[6] Macrobe, *Satur.* I, xxvi : «Rutilius «scribit Romanos instituisse nundinas «ut octo quidem diebus in agris rustici «opus facerent, nono autem die, inter«misso rure, ad mercatum leges que «accipiendas Romam venirent; et ut «scita (plebiscita?) atque consulta fre«quentiore populo referrentur, quæ «trinundino die proposita a singulis «atque universis facile noscebantur.» —

Mais cette vieille façon de déterminer le délai dut disparaître dans la suite : « Dans l'ancien temps, dit M. Huschke, c'est-à-dire avant la loi « Hortensia, alors que toutes les assemblées de la plèbe avaient lieu au jour « du marché, *trinum nundinum die* voulait dire « au troisième jour de mar-« ché le plus proche. » Mais plus tard, quand tous les *jours de comices* (*dies « comitiales*) devinrent communs au peuple et à la plèbe, et qu'on ne tint « plus d'assemblée au jour du marché, on entendit cela d'un délai égal au « moins à l'intervalle compris entre trois jours de marché consécutifs[1]. » Nombre d'auteurs avaient soupçonné que ce délai dut être fixé à trente jours[2]. Ces trente jours, *triginta dies justi*, jouent un grand rôle dans les institutions romaines. C'était le délai qui devait s'écouler entre la convocation et le départ de l'armée, et, par suite, entre la convocation et la réunion des comices par centuries[3]; c'était le délai que la vieille loi civile laissait au débiteur condamné, avant de permettre qu'on exerçât contre lui la *manus injectio*[4]. Cette supposition est pleinement confirmée par le paragraphe 4 de la Table, dont voici la traduction :

« Cum reo agito (magistratus) priusquam judicationem dabit, et cum « postremum cum reo oraverit, ab illo die ad diem XXX proximum comi-« tium ne habeat. »

A. ESMEIN.

Cela indiquerait que l'*anquisitio* eut surtout lieu devant les comices par tribus.

[1] *Op. cit.*, p. 231.

[2] Huschke, *op. citat.*, pag. 232. — Zumpt, *op. cit.*, p. 196, 119 et note 52.

[3] Festus, *verbo* Justi dies; Macrobe, *Satur.* I, XVI.

[4] Gell. XV, XIII, § 11.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Joseph Liouville, membre de l'Académie des sciences, section d'astronomie, est décédé à Paris, le 9 septembre 1882.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Polyeucte dans l'histoire. Étude sur le martyre de Polyeucte d'après des documents inédits, par B. Aubé. Paris, Firmin-Didot, 1882, 116 pages in-8°.

Deux documents inédits sont la matière de cette étude : un texte grec et un texte latin, trouvés l'un et l'autre à la Bibliothèque nationale, dans les nos 1449 du fonds grec et 513 du fonds latin. M. Aubé donne ces deux textes, en accompagnant le grec d'une version latine et d'une version française. Celui-ci, qui est le plus considérable et paraît être le plus ancien, est une homélie prononcée, selon la conjecture de M. Aubé, dans quelque église d'Orient, au cours du IVe siècle. La date de la pièce n'est pas certaine; mais le style en fait clairement distinguer le genre littéraire. C'est bien une homélie narrative.

Quoique Pierre Corneille n'ait pas connu ces deux textes, la fable de sa tragédie s'accorde assez, en ce qui regarde Polyeucte, Pauline et Néarque, avec la tradition recueillie par l'auteur de l'homélie. Cela tient à ce que Pierre Corneille a suivi la légende publiée par Surius. Or cette légende est l'abrégé du texte latin aujourd'hui mis en lumière par M. Aubé, et ce texte latin a lui-même été rédigé sur le texte grec.

Quand il s'agit de Polyeucte, tout importe. On lira donc avec beaucoup d'intérêt les pièces pour la première fois produites par M. Aubé et la dissertation qui les précède. Il n'est plus maintenant douteux que Polyeucte n'appartienne vraiment à l'histoire, quoique Ruinard n'ait pas admis ses actes dans son recueil, quoique Eusèbe n'ait fait aucune mention de ce martyr. L'imagination des prédicateurs et des poètes a sûrement orné sa légende. Corneille confesse avoir inventé le personnage de Sévère, et l'on est en droit de supposer que l'auteur de l'homélie s'est permis, dans une intention pieuse, quelque autre invention; mais le fait principal ne sera plus contesté.

La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées (*324-222 av. J.-C.*), par

Auguste Couat, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux. Paris, librairie Hachette et C^ie, 1 vol. in-8° de XIII-525 pages.

Dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, du 1^er septembre 1843, à propos de la publication des *Analecta Alexandrina* de Meinecke, Sainte-Beuve signalait à l'attention des travailleurs et du public français la poésie alexandrine, si importante et si peu connue. M. Couat répond aujourd'hui à cet appel déjà lointain en présentant, dans un travail d'ensemble, les résultats de ses propres recherches et de celles de ses prédécesseurs sur la poésie de l'école d'Alexandrie. Il était déjà préparé à ce travail par son étude sur Catulle, thèse pour le doctorat ès lettres, publiée en 1875. Les poètes latins, au temps de César et d'Auguste, se sont en effet largement inspirés des poètes alexandrins, et nul, à cette époque, plus que Catulle, qui les a si souvent imités et même traduits. Callimaque, à qui l'auteur latin a emprunté son poème sur la Chevelure de Bérénice, tient la première place dans le livre de M. Couat, comme dans l'école d'Alexandrie, sinon pour le talent, car Théocrite est bien au-dessus, du moins pour l'influence. L'auteur consacre des chapitres spéciaux aux élégies, aux épigrammes et aux hymnes de Callimaque. Viennent ensuite Apollonius de Rhodes et ses Argonautiques, les Messéniennes, de Rhianus, et l'Hécate, de Callimaque, qui fournissent à M. Couat l'occasion d'étudier la poésie épique chez les Alexandrins. La poésie didactique fait bonne figure dans cette école avec les noms d'Ératosthène et surtout d'Aratus, que Cicéron a traduit, que Virgile, Ovide et Manilius ont imité. La poésie pastorale s'est personnifiée dans Théocrite, le plus grand, sans conteste, de tous les Alexandrins, et le dernier poète de génie qu'ait produit la Grèce. — Comme il a été également le plus étudié [1], M. Couat n'a pas cru, sans doute, devoir lui consacrer de longs développements; il a dit néanmoins l'essentiel sur le poète syracusain. Nous avons trouvé avec plaisir, dans l'ouvrage de M. Couat, en même temps qu'une connaissance approfondie des sources et une critique très sûre, un souci de la forme qu'on ne saurait trop louer. Ce n'est pas assurément faute d'érudition que pèche l'école philologique moderne; mais, quand on touche à ces œuvres charmantes du génie grec, à cette fleur exquise de la plus pure antiquité, il faut qu'apparaisse chez le critique lui-même un sentiment littéraire, qui n'est pas incompatible, M. Couat l'a prouvé, avec la plus consciencieuse érudition.

Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, par William B. Berend, élève diplômé de l'École des hautes études. Première partie. *Stèles, bas-reliefs et fresques*. Paris, Imprimerie nationale, librairie Vieweg, 1882, in-4° de VIII-104 pages avec dix planches héliographiques.

Le Musée égyptien de Florence, dont l'origine remonte à la fin du siècle dernier, s'est successivement enrichi d'acquisitions et de dons considérables; mais la majeure et la plus importante partie des monuments qu'il renferme provient des fouilles exécutées en Égypte, dans les années 1828 et 1829, pendant l'expédition dirigée par Champollion et Rosellini, sous les auspices des gouvernements français et toscan. Il suffira de citer parmi les objets les plus précieux de la collection : une tête, en calcaire blanc, de l'ancien empire, qui rivalise, pour la beauté de l'exécution, avec les trois célèbres statues de calcaire blanc, de la même époque, aujourd'hui conservées au Louvre; la stèle géographique d'Ousertasen I^er, rappelant les conquêtes

[1] Signalons surtout le récent travail de M. Jules Girard sur la Pastorale dans Théocrite. (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars et 1^er mai 1882.)

de ce roi, et la stèle de Nécho II, qui a servi à déterminer la durée du règne de ce prince et à établir définitivement la chronologie de la XXVIe dynastie. Le Musée égyptien de Florence, notablement accru depuis 1830, a fourni aux savants de nombreux sujets d'étude; Leemans, M. Lepsius et d'autres égyptologues ont publié plusieurs de ses monuments. Mais ces travaux isolés ne suffisaient pas pour faire connaître l'ensemble de ses richesses historiques. Répondant à un vœu souvent émis par le regretté Mariette, M. Berend a entrepris de décrire, d'après la méthode que s'était tracée ce savant maître, les principaux monuments du Musée égyptien de Florence, aujourd'hui réunis au musée étrusque dans le palais della Crocetta. Le volume qu'il vient de faire paraître comprend la première partie de l'ouvrage, consacrée à la description des stèles, bas-reliefs et fresques placés dans la principale salle du musée. L'auteur, qui dédie son travail à M. Maspero, dont il a été un des élèves les plus distingués, a apporté tous ses soins à l'exactitude des descriptions et à la pureté des textes, et il a fait preuve d'une remarquable sagacité toutes les fois qu'il a eu à restituer une légende altérée. Nous devons signaler cette belle et utile publication à l'attention des personnes vouées aux études égyptologiques.

La psychologie de l'enfant (les trois premières années), par Bernard Perez. Paris, imprimerie Derenne, librairie Germer-Baillière, 1 vol. in-12 de IV-348 pages.

L'histoire du développement graduel des facultés de l'enfant a de tout temps provoqué l'attention des philosophes et des physiologistes; mais c'est depuis ces dernières années surtout que les études sur ce sujet ont donné lieu à des observations plus fréquentes et mieux approfondies. On peut donc considérer comme venant à propos la tentative faite par M. Bernard Perez de réunir en un seul système les faits acquis dans cet ordre d'idées. L'auteur avait déjà abordé le côté pratique de la question dans un premier ouvrage, *L'Éducation dès le berceau*. On ne lira pas avec moins d'intérêt son livre sur la *Physiologie de l'enfant*, où sont retracées avec les plus grands détails les premières manifestations de la sensibilité et de l'intelligence chez les enfants.

Mémoires et recueils composés à l'aide de documents conservés dans les dépôts du département de l'Oise. I. Intervention royale dans l'élection d'Arthur Fillon, évêque élu de Senlis en 1522, par E. Coüard-Luys, archiviste du département de l'Oise. Beauvais, imprimerie de D. Pere, 1882, in-8° de 35 pages.

On sait que la Pragmatique Sanction de Bourges (1438), qui maintenait les chapitres dans le droit d'élire librement les évêques, fut remplacée par le Concordat de 1516, qui attribua ce droit au roi seul, et l'on connaît en même temps la longue et vive opposition que souleva dans les rangs du haut clergé, sous le règne de François Ier, l'application du nouveau régime.

Arthur Fillon, qui succéda, en 1522, à Jean Calveau sur le siège de Senlis, a-t-il été élu par les chanoines ou bien a-t-il été nommé par l'autorité royale? Les auteurs du *Gallia Christiana*, à défaut d'informations précises, se sont bornés à poser la question sans la résoudre. M. Coüard-Luys en a trouvé la solution dans les documents conservés aux archives de Senlis et de Beauvais. De son intéressante étude, accompagnée de textes décisifs, il résulte que le roi François Ier, sans se prévaloir du Concordat de 1516 pour nommer lui-même, en 1522, l'évêque de Senlis, permit au chapitre, dans cette circonstance, d'exercer ses anciens droits, et se contenta de recommander aux chanoines l'élection d'Arthur Fillon comme devant lui être particulièrement agréable. Voilà donc ce point obscur d'histoire ecclésiastique locale définitivement éclairci.

Les Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin, par B. Hauréau. Paris, librairie Pedone-Lauriel, 1882, VIII-220 pages in-8°.

Il s'agit, dans ce volume, des petites œuvres latines d'Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours, mort vers l'année 1133. M. Hauréau s'est surtout proposé de démontrer que cet Hildebert, poète très remarquable pour son temps, n'est aucunement l'auteur d'un très grand nombre de pièces médiocres qui ont été mises à son compte, soit par d'anciens copistes soit par de récents éditeurs. Ce travail a d'abord été imprimé dans les *Notices et extraits des manuscrits;* mais M. Hauréau ne le publie pas de nouveau sans y avoir fait des additions très considérables.

ALLEMAGNE.

Kritisch-exegetische Erörterungen zu Pindar, par le professeur J.-J. Schwickert. Trèves, 1882, in-4° de 21 pages.

Sous le titre d'*Éclaircissements* M. Schwickert publie les leçons qu'il consacre à l'œuvre de Pindare. Il s'est attaché particulièrement à préciser la théologie du poète thébain et à déterminer la *conception religieuse et morale du monde* (religiös-sittliche Weltanschaung) que s'était formée le chantre des *Olympiques*.

L'auteur a l'intention de traiter ce sujet en trois dissertations distinctes, dont la première vient de paraître. Il a tenté, non sans succès, de ramener à l'unité les mythes si variés et pleins d'un sens si profond que Pindare évoque dans chacun de ses hymnes; la toute-puissance des dieux, leur bonté souveraine, leur providence, sont en effet attestées à chaque vers. M. Schwickert a recueilli avec soin ces oracles de l'antique sagesse, qu'il oppose aux négations paradoxales de ses contemporains, MM. Schopenhauer et Hartmann.

La morale pindarique n'est pas moins digne d'être étudiée. M. Schwickert cite tous les passages où le prince de la poésie lyrique trace aux Grecs leurs obligations envers la patrie, et les devoirs pieux dont ils sont tenus à l'égard des ancêtres. On remarque surtout les pages où le savant professeur nous montre Pindare mesurant d'un regard sublime la grandeur des héros et rappelant à ces demi-dieux humains que le hasard n'a pas eu peut-être moins de part que le génie dans leur prodigieuse fortune.

M. Schwickert constate que ses études ont été jusqu'à présent appréciées surtout par les critiques « anglais, hollandais, russes et américains. » Nous aimons à croire que les lecteurs français accueilleront avec quelque faveur la dissertation qu'il vient de présenter au public.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 600 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1882.

Juliani imperatoris librorum contra christianos quæ supersunt. Collegit C.-J. Neumann, Lipsiæ, Teubner.

M. Neumann entreprend de publier tout ce qui reste des ouvrages composés en grec contre la religion chrétienne. Ce recueil formera trois volumes; le premier doit être consacré à Celse, le second à Porphyre et à Hiéroclès, le troisième à Julien. Comme il arrive quelquefois en Allemagne, M. Neumann a jugé bon de commencer par la fin, et de nous donner le troisième volume avant les deux autres. Ce n'est jamais une marche bien naturelle, et elle a ici un inconvénient particulier. Dans cette polémique passionnée que soutinrent les écrivains des deux cultes, beaucoup d'arguments semblables ont été plusieurs fois reproduits. Il importe de savoir quel est celui qui s'en est servi le premier. On ne peut se rendre compte de l'originalité véritable de chacun des combattants que si l'on connaît ce qu'ils ont emprunté à leurs prédécesseurs et ce qui leur appartient en propre. En commençant cette étude par Julien, le dernier de tous, nous sommes exposés à lui faire honneur de ce qui revient à Celse et à Porphyre. La comparaison se ferait entre eux d'elle-même, et chacun nous apparaîtrait mieux avec sa physionomie particulière, si M. Neumann avait suivi l'ordre des temps. Il est donc fâcheux qu'il ait consulté plutôt ses convenances personnelles que l'intérêt véritable du beau sujet qu'il entreprend de traiter.

C'est, du reste, à peu près le seul reproche que nous ayons à lui faire. Non seulement il a rempli son métier d'éditeur avec beaucoup de

soin, mais il a fait précéder les fragments de Julien de prolégomènes fort étendus, dont je vais donner une analyse rapide.

L'empereur Julien a composé son ouvrage contre les chrétiens dans les derniers mois de sa vie. Il avait depuis quelque temps le projet de l'écrire; nous voyons que, dans une lettre à Photin, il dit que, si les dieux et les déesses, les muses et la Fortune, lui viennent en aide, il montrera combien le culte nouveau est ennemi des lois, de la raison, des mystères sacrés, et qu'il dépouillera le dieu des Galiléens de l'éternité qu'ils lui attribuent[1]. Il exécuta son dessein dans ce séjour de neuf mois qu'il fit à Antioche avant de partir pour l'expédition contre les Perses. Nous savons par Libanius que, quoiqu'il fût alors très occupé des préparatifs de la guerre, il trouva le temps de juger beaucoup de procès, de promulguer beaucoup de lois, « et d'écrire des livres dans lesquels il pre« nait la défense des dieux[2]. » Ailleurs le même Libanius le montre passant les longues nuits d'hiver à réfuter les auteurs « qui prétendent faire « d'un homme de la Palestine un dieu, fils de Dieu[3]. » Devant cette affirmation formelle d'un témoin si bien informé, je ne crois pas qu'on doive prendre à la lettre ces mots de saint Jérôme : *libros in expeditione Parthica adversus Christum evomuit*[4], et en conclure, comme ont fait certains critiques, que le livre fut écrit pendant la guerre même et sous la tente. Saint Jérôme n'a pas voulu nous donner une date précise, il a tout simplement fait une phrase, ce qui n'est pas rare chez les écrivains de ce temps. Peut-être, en rapprochant de l'expédition où Julien devait périr la composition de son ouvrage sacrilège, a-t-il voulu, par un artifice d'éloquence, placer le châtiment plus près de la faute.

L'empereur, à ce moment, était fort irrité de la résistance que lui opposait le christianisme; il avait cru qu'il en aurait plus aisément raison. Ce mécompte lui causait une impatience et une colère qui ont laissé des traces dans sa correspondance. Elles devaient être plus visibles encore dans un livre de polémique où il lutte directement contre un ennemi détesté. Il n'est pas étonnant que la violence qui éclatait dans cet ouvrage lui ait donné un grand succès parmi les partisans des anciennes doctrines, et qu'elle ait entraîné les esprits indécis qui flottaient entre les deux cultes. Saint Cyrille dit en propres termes « que beaucoup furent « ébranlés en le lisant, et qu'il causa de grands dommages à la foi[5]. » Ce qui rendait cette attaque si redoutable pour le christianisme, ce n'était pas seulement le talent de l'auteur et sa haute situation, c'est qu'on voyait

[1] *Epist.*, 79 (édit. Hertlein).
[2] Libanius, I, 513 (édit. Reiske).
[3] *Id.* I, 581.
[4] S. Jer., *Epist.* 70.
[5] *Contra Julianum*, 3.

bien, à la manière dont il dirigeait les coups, qu'il connaissait à fond la religion qu'il entreprenait de combattre. Il lui avait longtemps appartenu; il était baptisé[1]; il avait lu publiquement les livres saints dans les églises. Il citait l'Évangile comme un clerc. Il était capable de discuter les doctrines des Apôtres. Cette connaissance donnait une grande autorité à la polémique de Julien. Elle était aussi de nature à jeter quelque trouble dans l'âme des gens de bonne foi, à qui l'on répétait que les païens n'étaient si obstinés dans leur erreur que parce qu'ils ne voulaient pas s'instruire, et qu'ils cesseraient d'être les ennemis du christianisme s'ils consentaient à le connaître. L'exemple d'un si savant homme, qui n'avait trouvé dans l'étude approfondie du christianisme que des raisons de le haïr davantage, répondait à cet argument d'une façon victorieuse.

Aussi s'empressa-t-on de divers côtés à combattre ce dangereux ouvrage : il en parut en peu de temps un grand nombre de réfutations. M. Neumann fait pourtant remarquer qu'aucune d'elles n'était écrite en latin. Seul de tous les grands docteurs occidentaux, saint Jérôme paraît avoir eu un moment la pensée de réfuter Julien, mais il est vraisemblable qu'il n'exécuta pas son projet. S'ils s'abstinrent tous de prendre part à la lutte, c'est qu'évidemment ils ne croyaient pas que l'ouvrage de l'empereur pût faire courir quelque péril à leurs églises. Je trouve dans ce fait une preuve de plus que la tentative de Julien fut purement grecque et qu'elle n'eut guère de contre-coup en dehors de l'Orient. Mais il faut croire que les églises orientales furent très émues de cette attaque, car leurs plus fameux docteurs prirent la plume pour y répondre. M. Neumann a consacré une grande partie de ses prolégomènes à chercher exactement quels furent ces docteurs et ce que nous savons de leurs ouvrages, qui pour la plupart sont perdus. Pour tout ce long développement, qu'il serait difficile d'analyser, je renvoie à son livre. Je veux seulement mentionner ce qu'il nous apprend de l'un d'entre eux, Macarius Magnès, moins connu que les autres, et qui nous touche de plus près, parce que c'est un Français qui l'a publié le premier.

[1] Mücke et Rode, dans les ouvrages qu'ils ont publiés sur la vie de Julien, regardent comme douteux qu'il ait été baptisé. Mücke va jusqu'à prétendre qu'aucun auteur ancien n'a parlé de son baptême. M. Neumann montre que c'est une erreur, et que saint Cyrille dit positivement «qu'il avait été jugé digne «du saint baptême.» Socrate (*Hist. eccl.*, V; 22) prétend qu'Alexandrie était la seule ville où l'on admît les catéchumènes comme les fidèles à faire au peuple la lecture des livres sacrés, et que partout ailleurs cet honneur était réservé aux fidèles seuls. Comme nous savons qu'on l'avait accordé à Julien, dans l'église de Nicomédie, il faut en conclure qu'il était un fidèle, c'est-à-dire qu'il avait été baptisé.

On sait que l'apologie du christianisme de Macarius Magnès, dont on ne possédait que quelques fragments, a été retrouvée à Athènes par un élève de l'École française, M. Blondel, dans un manuscrit qui avait appartenu au cardinal Bessarion, et qui faisait partie, au XVI^e siècle, de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. M. Blondel en prépara la publication, qui a été donnée, après sa mort, par son ami, M. Foucart. Depuis cette époque, M. l'abbé Duchesne en a fait le sujet d'une thèse qui a été soutenue en Sorbonne, en 1877. L'ouvrage de Macarius est un dialogue entre l'auteur et un philosophe païen. M. l'abbé Duchesne, ayant remarqué que les objections n'étaient pas du même style que les réponses, en a conclu naturellement qu'elles ne devaient pas être de la même main; il a donc pensé que Macarius s'était contenté de transcrire l'ouvrage d'un ennemi de l'Église pour le réfuter[1]. Mais quel pouvait être cet ennemi? M. Neumann entreprend de prouver que ce n'était pas Julien. La meilleure raison qu'il en donne; c'est que, lorsqu'il arrive que le philosophe de Macarius aborde une question qui se trouve traitée dans les fragments que nous avons de Julien, les arguments ne sont pas les mêmes et le ton de la discussion est très différent. Pour n'en citer qu'un exemple, tous les deux combattent aigrement ce précepte de Jésus, que saint Matthieu et saint Luc nous ont conservé : « Vendez vos biens et donnez-en « le prix aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel. » Pour prouver combien cette prescription est chimérique et dangereuse, le philosophe imagine une femme riche qui s'est laissé convaincre et s'est dépouillée de son bien; il la montre réduite à la dernière misère, tendant la main à ses anciens serviteurs, et se demande si sa conduite n'est pas le comble de la folie. Quoique la discussion soit, au fond, très vive, elle se poursuit sur un ton grave. Julien, au contraire, s'emporte dès les premiers mots : « Entendez-vous, dit-il, le beau précepte? Est-il possible de rien « imaginer de moins raisonnable! Mais, si tout le monde te croyait et se « faisait pauvre, resterait-il quelqu'un pour acheter le bien des autres? « Supposons qu'on t'obéisse, aucun peuple, aucune cité, aucune maison, « ne pourra rester debout. » Le choix des arguments et la manière dont ils sont exposés semblent bien montrer que nous avons ici deux auteurs différents, et M. Neumann a raison de croire que le païen dont Macarius Magnès reproduit les expressions ne peut pas être Julien. Il pense que

[1] M. Théodore Zahn appuie d'un argument nouveau cette conjecture de M. l'abbé Duchesne. Il fait voir que Macarius et le philosophe, quand ils citent le même passage des livres saints, ne le citent pas tout à fait de la même manière, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas sous les yeux le même texte, et aide à croire que c'étaient deux personnages différents.

c'est Porphyre, et qu'ainsi nous avons conservé une partie de l'ouvrage célèbre que le philosophe platonicien composa contre le christianisme. Si cette conjecture est fondée, il faut avouer que la découverte de ce Père de l'Église inconnu prend plus d'importance et qu'elle devient une bonne fortune pour l'histoire ecclésiastique des premiers siècles.

Le véritable ennemi de Julien, celui qui se donna la tâche de le réfuter pas à pas, comme Origène avait fait pour Celse, ce fut l'évêque d'Alexandrie, saint Cyrille. Du grand ouvrage qu'il avait composé à cette occasion, il nous reste dix livres entiers et quelques fragments des autres. Quand il le publia, il y avait plus de soixante-dix ans que Julien était mort et que le christianisme était entièrement maître de l'empire. M. Neumann se demande si la peine qu'il prenait n'était pas inutile et quelle raison il pouvait avoir d'écrire à ce moment un si long ouvrage. Je ne crois pas qu'on doive en chercher d'autre que celle qu'il nous donne lui-même dans sa préface. Il prétend que les attaques de Julien continuaient à troubler les esprits légers; selon lui, les partisans de l'ancien culte, quand ils discutaient avec un chrétien, ne manquaient pas de mettre en avant le livre de l'empereur, déclarant qu'il n'était pas possible d'y répondre. Il est vrai que ce passage paraît être en contradiction avec un texte de saint Jean Chrysostome, qui était de quelques années plus ancien que saint Cyrille. Il dit, en parlant des auteurs qui ont écrit contre le christianisme, qu'ils ont eu si peu de succès que leurs ouvrages sont perdus depuis longtemps et que la plupart de ces écrits ont péri presque en même temps qu'ils commençaient à vivre[1]. Ces paroles paraissent d'abord aussi formelles que possible; mais il faut remarquer qu'elles sont tirées d'un sermon, et ne pas oublier que, dans un sermon, l'orateur exagère quelquefois sa pensée pour produire plus d'effet sur ses auditeurs. Je ne crois donc pas qu'on doive tout à fait les prendre à la lettre, comme fait M. Neumann. Ce qui prouve que les livres de ce genre n'avaient pas aussi complètement disparu que le prétend saint Jean Chrysostome, c'est que plus tard Théodose le jeune fit une loi pour ordonner de saisir ceux de Porphyre partout où on les trouverait, et de les brûler. Évidemment il n'aurait pas pris la peine de les proscrire s'il avait pensé qu'ils n'existaient plus. Tout ce qu'on peut dire pour expliquer le mot de saint Jean Chrysostome, c'est qu'il parlait à des habitants de Constantinople, et que, dans cette ville improvisée par un empereur chrétien, l'ancienne religion n'avait guère d'adeptes. Au contraire, il en restait beaucoup à Alexandrie, dont saint Cyrille était évêque. Là, malgré

[1] Discours sur saint Babylas.

les édits, les sacrifices continuaient, quelques temples étaient encore ouverts, puisque saint Cyrille lui-même raconte des scandales qui se produisirent de son temps dans celui de Saturne[1]. Les gens qui se rendaient encore dans les temples, ou qui allaient entendre la belle Hypatie, étaient bien capables de conserver chez eux le pamphlet de Julien et de le lire quelquefois en cachette. C'est pour ceux-là que la réfutation de saint Cyrille a été composée. Dans tous les cas, il est fort heureux pour nous qu'il l'ait écrite, car, pour réfuter Julien, il est obligé de le citer, et de cette façon il a empêché son ouvrage de périr tout à fait[2].

Si nous voulons savoir exactement ce qu'il nous en a conservé, il faut nous demander d'abord quelle en était l'étendue. Ici encore nous rencontrons deux textes différents qu'il est très difficile de concilier. Saint Cyrille dit qu'il contenait seulement trois livres, et saint Jérôme, qu'il en avait sept[3]. Les critiques se partagent entre ces deux opinions. Quelques-uns, pour préférer le témoignage de saint Jérôme, font remarquer qu'il était presque le contemporain de Julien. Il raconte en effet qu'il avait assisté, pendant son enfance, à l'explosion de joie de toute la chrétienté quand on apprit la mort de l'Apostat[4]. Cependant M. Neumann n'hésite pas à se ranger à l'opinion de saint Cyrille, et je crois qu'il a raison. Si saint Jérôme est un peu plus rapproché de Julien par le temps où il vivait, saint Cyrille a étudié de plus près son ouvrage pour y répondre. Il n'est pas vraisemblable que, puisqu'il le trouvait si dangereux, il n'en ait réfuté qu'une partie; et, dans tous les cas, on ne comprendrait pas, s'il l'avait fait, qu'il n'eût pas dit pourquoi il ne croyait pas devoir s'occuper du reste. Il faut donc supposer, avec M. Neumann, que c'est saint Cyrille qui a raison, et que l'ouvrage de Julien n'avait que trois livres.

Une autre opinion de M. Neumann qui me paraît certaine, c'est que, dans la partie de l'ouvrage de saint Cyrille que nous avons conservée, il ne répondait qu'au premier livre de Julien. Ellies Du Pin l'avait déjà soupçonné; M. Neumann en a donné la preuve. Saint Cyrille réfutait le reste dans la suite de son ouvrage, mais cette suite est perdue et nous

[1] *Contra Jul.*, VII, p. 244.

[2] Saint Jean Chrysostome, dans le passage de son sermon sur saint Babylas que je viens de discuter, après avoir dit que les livres des ennemis de l'Église sont entièrement perdus, ajoute que, s'il en reste quelques débris, on les trouve chez les chrétiens qui les ont sauvés. Ceci est parfaitement vrai. Ils les conservaient pour les réfuter. Tout ce que nous avons du livre de Julien est dans saint Cyrille, et, sans Origène, nous ne connaîtrions rien de celui de Celse.

[3] Voyez Neumann, p. 96.

[4] *In Habacuc*, 3.

n'en avons malheureusement que de très courts fragments. M. Neumann a voulu au moins n'en laisser perdre aucun. Non seulement il a réuni avec soin tous ceux qui nous viennent des auteurs grecs, mais il en a trouvé de nouveaux dans les manuscrits syriaques du *Musée britannique* et les a fait traduire par M. Eberhard Nestle. Quelle était au juste l'étendue de l'ouvrage de saint Cyrille? Aucun écrivain ne nous le dit. Le dix-neuvième livre est le dernier dont il reste des fragments, mais M. Neumann pense qu'il y en avait d'autres. Il suppose que l'évêque d'Alexandrie, fidèle à ces habitudes de symétrie extérieure qui remplacent souvent l'ordre réel chez les écrivains antiques, aura consacré dix livres à réfuter chacun de ceux de Julien, ce qui l'amène à croire que son ouvrage, quand il était complet, se composait de trente livres. C'est une de ces conjectures qu'il est aussi difficile d'attaquer que de défendre. Je ferai pourtant remarquer que ce n'est pas tout à fait dix livres, mais neuf seulement, que saint Cyrille emploie à réfuter le premier de son adversaire. Celui par lequel il commence sa réfutation ne contient que des considérations générales qui s'appliquent à l'ouvrage entier. Il est visible aussi qu'à mesure qu'il avance il paraît se fatiguer un peu de la tâche qu'il s'est imposée, et qu'il lui arrive vers la fin d'abréger plus souvent ce qu'il appelle les bavardages de son auteur[1]. N'est-il pas possible que cette fatigue se soit accrue encore dans la suite, et qu'après avoir dépensé neuf livres à combattre le premier de Julien, il n'en ait plus employé que cinq pour chacun des deux suivants, ce qui réduirait l'ensemble de l'ouvrage à vingt livres? Ce n'est encore qu'une conjecture, mais peut-être paraîtra t-elle plus vraisemblable que celle de M. Neumann.

Ainsi la partie que nous avons conservée de saint Cyrille ne contient qu'un tiers de l'œuvre de Julien; mais ce tiers, nous sommes sûrs de l'avoir à peu près intact et comme il l'avait écrit. Saint Cyrille nous dit en termes exprès qu'il l'a transcrit mot à mot. Il affirme qu'il ne se permet que deux genres d'altérations : d'abord il supprime quelques expressions trop injurieuses dont Julien s'est servi en parlant du Christ; il ne veut pas, dit-il, reproduire des paroles qui souillent l'oreille qui les entend. Puis, comme Julien, dans son premier livre, a suivi quelquefois une marche assez peu régulière et qu'il a repris les mêmes raisonnements en divers endroits, son contradicteur a essayé de mettre plus d'ordre dans son argumentation et de grouper ensemble les idées éparses. Ainsi, quelques suppressions de mots trop vifs, quelques transpositions d'idées mal placées, voilà les seuls changements qu'il ait fait subir au texte de

[1] *Contra Jul.*, x, p. 351.

son adversaire. Joignons-y, pour être complet, ces quelques phrases, dont je viens de parler, par lesquelles, vers la fin surtout, il abrège et résume un développement trop long; tout cela n'est pas grave, et il nous est facile, en transposant quelques passages et en signalant quelques lacunes, de tirer de la réfutation de saint Cyrille l'ouvrage même de l'empereur. Un philosophe du dernier siècle, d'Argens, avait essayé ce travail. Sa publication, qui répondait aux passions du moment, fut accueillie avec faveur, puisqu'elle eut trois éditions en quatre ans. Elle n'était pourtant pas bonne : d'Argens savait médiocrement le grec, et il cherchait plus le scandale que la vérité. M. Neumann travaille uniquement dans l'intérêt de la science, et n'a d'autres préoccupations que de nous donner le texte le plus exact de son auteur. Il a consulté les meilleurs manuscrits de saint Cyrille, il a étudié de près le style de Julien pour le reproduire dans son originalité. Aussi nous donne-t-il une édition excellente où les fragments sont placés dans l'ordre le plus raisonnable, qui se lit de suite avec l'agrément le plus vif, et où l'on prend de l'ouvrage une idée plus exacte qu'on ne pouvait l'avoir quand les raisonnements de l'empereur étaient sans cesse interrompus par les interminables réponses de l'évêque.

Profitons-en pour donner ici une analyse rapide de ce premier livre de Julien tel que M. Neumann l'a tiré de la réfutation de saint Cyrille.

Il entre brusquement en matière, et commence d'une façon très vive : « Il me semble convenable d'exposer au monde entier les raisons qui « m'ont amené à croire que les doctrines des Galiléens ne sont qu'un « amas de mensonges, une invention de la mauvaise foi, où il n'ait're « aucune idée juste de la divinité; qu'ils spéculent sur la faiblesse on. s- « prits, sur leur goût pour les fables, et veulent nous donner des visions « pour des vérités. » Voilà la discussion vigoureusement entamée; toute la violence des sentiments de Julien se trahit dans ces quelques mots. Il divise ensuite son sujet (le sujet du premier livre bien entendu) en trois parties. Dans la première, il cherchera comment vient à l'homme la notion de Dieu; il comparera, dans la seconde, la manière dont les Juifs et les Grecs comprennent les choses divines; la troisième sera consacrée aux chrétiens, ou, comme Julien affecte de les appeler, aux Galiléens, auxquels il reproche de n'être restés fidèles ni aux opinions des Grecs ni même à celles des Juifs, et d'avoir formé une religion nouvelle qui réunit ce qu'il y a de moins bon dans les autres.

Nous n'avons rien ou presque rien conservé de la première partie; elle devait être très courte : Julien nous avertit qu'il n'a que quelques mots à dire, et, comme il s'agit de ces idées générales qui sont communes à toutes les philosophies et que toutes les religions peuvent ac-

cepter sans se compromettre[1], saint Cyrille, n'ayant pas à les combattre, ne s'est pas donné la peine de les rappeler. Avec la seconde partie la lutte commence. Julien va comparer les Juifs aux Grecs : il s'agit d'abord des idées religieuses de chacun des deux peuples; la comparaison s'étendra ensuite à tout le reste, mais c'est par la religion qu'il commence. Celle des Grecs semble d'abord assez difficile à défendre. Aussi Julien s'empresse-t-il de répudier certaines fables de la mythologie grecque qui lui semblent faire peu d'honneur à la divinité. Sa dévotion ne va pas jusqu'à tout accepter dans le paganisme; il ne veut croire qu'aux légendes que la philosophie a transformées en les expliquant, et dont elle a tiré des idées parfaitement morales et sensées. Il rejette donc tout ce qu'on raconte de Cronos dévorant ses enfants, de Zeus épousant sa mère ou sa sœur, enfermant son fils dans sa cuisse. Ce sont pour lui des contes qui ne méritent aucune croyance, *μύθοι ἄπιστοι καὶ τερατώδεις*. Mais ne s'en trouve-t-il pas de semblables dans les livres sacrés des Juifs? Que faut-il penser de ce Paradis planté par les mains de Dieu, de cet homme, de cette femme, qu'il a pris la peine de faire. « Dieu dit : Il n'est pas « bon que l'homme soit seul; faisons-lui une aide à sa ressemblance. Ce-« pendant cette aide, non seulement ne l'aide en rien, mais elle le trompe « et devient pour tous deux la cause de leur expulsion du Paradis. Voilà « qui est tout à fait fabuleux; car est-il raisonnable de croire que Dieu « ne sait pas que cette femme qu'il a créée pour venir au secours de son « mari le perdra et causera tous ses malheurs! Et le serpent dialoguant « avec Ève, de quelle langue dirons-nous qu'il se servit? Est-ce de celle « de tout le monde? Quelle différence voyez-vous donc entre ces fables « et celles des Grecs? » Il continue de ce ton, à propos de l'arbre du bien et du mal, et de la défense que Dieu avait faite à l'homme d'y toucher. Cette défense lui paraît une invention fort déraisonnable, « car peut-il y « avoir un être plus stupide que celui qui ne sait pas distinguer le mal « du bien, pour fuir l'un et chercher l'autre? Dieu était donc l'ennemi

[1] Nous pouvons citer un exemple curieux qui montre avec quelle facilité tous les cultes peuvent s'accommoder de ces idées générales. M. Neumann a placé dans la première partie un passage de Julien dans lequel il rappelle que tous les hommes en priant se tournent vers le ciel : *Οὐδεὶς ἔστιν ὃς οὐκ ἀνατείνει μὲν εἰς οὐρανὸν τὰς χεῖρας εὐχόμενος, ὀμνύων θεὸν ἤτοι θεοὺς, ἔννοιαν ὅλως τοῦ θείου λαμβάνων, ἐκεῖσε φέρεται.* (Cyr., *Contra Julianum*, II, 69.) Tertullien avait déjà exprimé la même pensée, presque dans les mêmes termes. Après avoir rappelé que l'homme, dans tous les accidents qui lui surviennent, invoque spontanément le nom de Dieu, il ajoute : *Denique pronuntians hæc, non ad Capitolium, sed ad Cœlum respicit. Novit enim sedem Dei vivi ab illo, et inde descendit.* (*Apol.* XVII.)

« du genre humain, puisqu'il lui refusait ce qui est le fond même de la « raison, et le serpent en était le bienfaiteur. »

Ceci l'amène à comparer le récit de la création dans la Bible et dans le *Timée*, et naturellement il met Platon bien au-dessus de Moïse. Il cite, il commente avec bonheur le fameux discours que Platon fait tenir par le Dieu suprême, le grand ouvrier de l'Univers, aux dieux inférieurs, ses subordonnés et ses coopérateurs. Ce qui lui plaît surtout dans ce discours, c'est qu'il lui fournit un moyen de concilier l'unité de Dieu avec le polythéisme, c'est-à-dire la religion des philosophes et celle du peuple. Ce rêve était celui de tous les païens éclairés qui voulaient rester des gens raisonnables et ne pas renoncer pourtant aux croyances de leurs aïeux. Pour tout accommoder, il suffisait de placer au-dessus des mille dieux de la mythologie le démiurge de Platon. « Le démiurge, dit « Julien, est le père commun et le maître de tous les hommes; mais il a « distribué les diverses nations à des dieux inférieurs, chefs des peuples « et des cités, qui administrent chacun à leur façon le pays auquel ils sont « préposés. » Cette combinaison le ravit, et il entasse les raisonnements pour prouver qu'elle est bien supérieure à toutes les conceptions de Moïse. D'abord, de Dieu supérieur, qui ressemble au démiurge de Platon, maître de tout l'univers, les Juifs n'en ont pas, quoi qu'ils prétendent. Le leur est un dieu local, comme il y en a tant dans le paganisme : il s'appelle lui-même le dieu d'Israël, et mérite ce nom. La seule différence qu'il y ait entre lui et les dieux helléniques qui sont si peu jaloux, si complaisants entre eux, c'est qu'il est l'ennemi des autres et qu'il défend de les adorer. Ici encore, selon Julien, l'avantage est aux Grecs sur les Juifs. La doctrine de Platon, qui admet un démiurge et des dieux inférieurs, explique tout et convient à tout. Son Dieu universel satisfait les exigences de la raison; l'existence des dieux subordonnés, préposés aux diverses nations, rend compte de la variété des aptitudes et des caractères parmi les peuples. Cette diversité, la Bible ne l'explique pas : c'est une lacune grave. Elle a seulement essayé de faire comprendre comment des peuples sortis de la même origine se sont mis à parler des langues différentes par la légende de la tour de Babel. Cette légende paraît à Julien assez pauvre, et il s'égaye à l'idée de ces gens qui veulent faire une tour qui monte jusqu'au ciel. « Quand vous ajoutez foi, « dit-il, à des fables pareilles, quand vous venez nous dire que Dieu a « eu peur des hommes, qu'il a craint qu'ils ne fussent plus forts que « lui s'ils avaient tous la même langue, de quel front osez-vous pré- « tendre que vous avez seuls la connaissance de Dieu? » C'est Platon, ce sont les Grecs, qui ont connu le vrai Dieu; et il conclut cette longue

discussion en disant « qu'il vaut mieux reconnaître le Dieu suprême, le « distinguer des dieux subordonnés et leur rendre à tous un culte que de « choisir un de ces dieux inférieurs qui sont préposés à une seule nation « et de prétendre lui donner la place de l'auteur de l'univers. »

La comparaison se poursuit, et Julien oppose aux règles du Décalogue celles des philosophes et des grands législateurs de la Grèce. Qu'y a-t-il dans la loi juive qui lui soit particulier? Deux prescriptions seulement : « Tu n'adoreras pas les dieux étrangers ; » et : « Souviens-toi de « respecter le jour du Sabbat; » or ces deux prescriptions Julien les trouve mauvaises. Les autres sont communes à tous les peuples et les Juifs les ont souvent exagérées et gâtées. Il insiste à ce propos sur la dureté, sur l'inhumanité des mœurs juives et affirme que c'est leur dieu qui leur donne l'exemple de tous ces défauts. Les philosophes grecs recommandent, comme première règle de la morale et première condition de la vertu, d'imiter les dieux; si les Juifs voulaient se conformer à ce précepte, que leur apprendrait leur Jéhova, sinon à être exigeants, soupçonneux, jaloux, implacables? Ce dieu si emporté, si difficile, qu'a-t-il donc fait pour son peuple, en échange de tout ce qu'il demande de lui? De quels dons a-t-il payé son obéissance? Par quelles faveurs a-t-il signalé sa protection? Ici commence un de ces parallèles où triomphent aisément les païens. Il leur était facile d'écraser cette petite nation si peu connue dans l'histoire profane, et qui a tenu une si petite place dans les révolutions des empires, de tout l'éclat de la Grèce et de Rome. Les Grecs ont inventé ou cultivé toutes les sciences; les Juifs n'ont jamais été que des ignorants. Les Grecs ont eu de grands artistes, de grands philosophes, de grands généraux; qu'est-ce qu'un David ou un Samson, si on les met à côté d'Alexandre? Salomon peut-il être comparé à l'un des sept sages, lui qui se laissa si sottement tromper par une femme? Que dire de la situation politique des Juifs et de leur puissance? « Ils « ont changé de fortune plus souvent que le caméléon ne change de « couleur. » Rome a fini par les soumettre, « et Jésus est né esclave de « César. » Avec ce parallèle, complaisamment poursuivi pendant plusieurs chapitres, finit la seconde partie.

La troisième l'amène aux chrétiens, c'est-à-dire au cœur même de son sujet; et il va être pour eux bien plus sévère encore que pour les juifs. Certes il a peine à comprendre qu'on cesse d'être Grec pour devenir Juif. Renoncer aux dieux de la Grèce, répudier Apollon, les Muses, qui guérissent l'âme, Esculape qui guérit les corps, pour suivre une doctrine sèche, dure, presque sauvage, c'est une véritable folie; mais les chrétiens vont plus loin encore. Après avoir quitté les Grecs,

ils se sont séparés des Juifs eux-mêmes, ce qui paraît à Julien un degré de plus dans l'erreur. Ils répondront sans doute que leur doctrine n'est pas la destruction mais le complément et l'achèvement de la loi, que cette transformation que devait subir la religion de Moïse avait été annoncée par Moïse même et par les prophètes. C'est un mensonge impudent. Moïse a toujours affirmé que la loi devait être éternelle, et quant aux prophètes, Julien se fait fort de montrer qu'il n'y a rien chez eux de ce qu'on leur fait dire. Il affirme qu'il n'est pas vrai qu'ils aient prédit la venue de Jésus-Christ, et discute les textes où l'on prétend trouver cette prédiction. Dans tout ce passage il prend plaisir à étaler la connaissance qu'il a prise des livres saints pendant qu'il faisait partie de l'Église. Il entasse les détails pour montrer combien les chrétiens se sont éloignés des prescriptions de la loi mosaïque. Saint Cyrille fait justement remarquer à cette occasion qu'après avoir très durement attaqué les Juifs dans la partie précédente, il leur devient ici beaucoup plus bienveillant et prend ouvertement leur parti contre ces fils ingrats qui les ont quittés. Ce changement de tactique était fort naturel, et il s'opérait à ce moment dans le monde entier. Les païens n'aimaient pas les Juifs; mais, comme les uns et les autres détestaient les chrétiens, cette communauté de haine leur faisait oublier leurs rivalités particulières, et ils s'unissaient ensemble contre un ennemi plus dangereux. Julien reproche donc aux chrétiens leurs nouveautés avec la même colère que s'il était un juif convaincu. Il montre qu'ils ne pratiquent plus les sacrifices ordonnés par la loi, qu'ils ne s'abstiennent pas des viandes prohibées, qu'ils ont renoncé à la circoncision. Dans leur besoin de changement ils ne sont pas même restés fidèles à leurs traditions particulières, ils ne respectent plus les doctrines de leurs maîtres. Pour le prouver, il affirme qu'aucun de leurs évangélistes, excepté saint Jean, n'a prétendu que le Christ était un dieu, et maintenant ils adorent non seulement le Christ, mais les saints et les martyrs, ils rendent un culte à des sépulcres, oubliant que Jésus, dans sa violente invective contre les scribes et les pharisiens, a dit que « les sépulcres, brillants au dehors, sont dans l'in« térieur remplis d'impuretés. » S'il en est ainsi, pourquoi remplacent-ils les autels par des tombes et célèbrent-ils sur elles leurs mystères?

Dans toute cette partie, et dans quelques passages de la précédente, il traite les chrétiens avec une violence extrême. Il leur reproche, comme Celse, ce qu'il y avait d'humble et d'obscur dans les débuts de leur religion. « Ni Jésus, dit-il, ni Paul, n'avaient prévu la fortune de « leur doctrine. Il leur suffisait de tromper des servantes et des esclaves, « et par eux des personnes comme Cornelius ou Sergius, parmi lesquels

« s'il en est un seul qui ait été connu de son temps je consens que vous « me regardiez comme le dernier des menteurs. » Celse, au moins, rend quelquefois hommage aux vertus des chrétiens; Julien les nie. Il les accuse de se mal conduire, et les compare « aux cabaretiers, aux publi« cains, aux danseurs et aux gens de cette sorte. » Pour prouver qu'ils ont toujours mal vécu, il se sert fort habilement d'un passage où saint Paul rappelle aux Corinthiens qu'ils étaient couverts de tous les crimes quand ils sont venus à la doctrine nouvelle, et qu'ils en ont été lavés par le baptême : ce qui donne à Julien l'occasion de plaisanter sur le baptême, « dont l'eau ne peut guérir ni la lèpre, ni les dartres, ni l'hydropisie, ni la « dysenterie, ni aucune maladie grande ou petite, mais qui efface le vol, « l'adultère et toutes les fautes de l'âme. » Loin que la nouvelle religion redresse les mœurs, comme elle s'en vante, et rende l'homme meilleur, il affirme intrépidement qu'elle ne peut qu'abaisser l'humanité. Toutes les qualités, toutes les vertus qu'elle se donne, il les lui refuse et les réclame pour les Grecs. « Tandis que, grâce à notre éducation, même « avec des aptitudes médiocres, on devient meilleur, de chez vous il ne « peut sortir ni un homme de cœur ni un sage..... Si les jeunes gens « que vous appliquez à la lecture de vos livres sacrés, arrivés à l'âge « d'homme, valent mieux que des esclaves, je consens à passer pour « un maniaque et un insensé. » Ces paroles emportées et empreintes d'une exagération si manifeste nous donnent le ton de sa polémique ordinaire.

Il nous a été facile de présenter l'analyse de ce premier livre de Julien que nous avons conservé presque tout entier. Que traitait-il dans les deux autres qui sont perdus? Pour le second, la réponse est assez aisée. Il annonce à plusieurs reprises qu'il y discutera les Évangiles, et les fragments qui nous restent se rapportent à ce sujet. Du dernier, nous n'avons plus rien. Mais M. Neumann pense qu'il devait s'y occuper des écrits des Apôtres, et cette conjecture est fort vraisemblable. On peut être sûr que saint Paul, pour lequel il semble éprouver une haine particulière, devait y être fort maltraité.

Il reste maintenant à M. Neumann à compléter sa collection et à nous donner les deux autres volumes qu'il nous promet. Celui qui doit contenir les fragments de Celse lui coûtera un peu moins de peine : on a déjà tenté de les recueillir en Allemagne et en France. Le travail sur le livre de Porphyre présentera plus de difficultés; mais, s'il parvient à nous rendre quelques parties de cette œuvre importante et si mal connue, il aura rendu un grand service à l'histoire religieuse.

Gaston BOISSIER.

Le Positivisme et la Science expérimentale, par M. l'abbé de Broglie. 2 forts volumes in-8°. Victor Palmé. Paris, 1881.

PREMIER ARTICLE.

Le plus grand service que nous puissions rendre à un ouvrage de cette importance, c'est de l'analyser, ce qui n'est plus guère d'usage aujourd'hui, où chaque œuvre n'est le plus souvent pour le critique qu'une occasion d'étaler ses idées. J'essayerai de faire connaître ce livre au moins dans son économie générale, et cela même n'est pas aisé. La contexture en est si savante et si compliquée, le plan si vaste et si délié, que l'on se sent en péril de trahir involontairement l'auteur par un simple compte rendu. De plus, il y entre une telle masse de notions scientifiques et philosophiques, accumulées pendant une vie d'études, que l'on peut difficilement en donner une idée, d'autant que l'auteur ne se résout pas volontiers au sacrifice d'un seul de ses documents. Rien que la composition de l'ouvrage représente un travail de plus de vingt années. Mais ce labeur intense et continu sur le même sujet avait été précédé d'une longue période de préparation. On sait qu'avant d'entrer dans les ordres, M. l'abbé de Broglie avait passé par la forte discipline de l'École polytechnique. Il apportait donc à son œuvre une double culture, celle des sciences et celle de la théologie, à laquelle il faut ajouter la philosophie, qui était pour lui comme une tradition de famille, et qui était devenue la préoccupation constante, l'entretien familier de son père, un témoin et un juge illustre des doctrines, attentif jusqu'à son dernier jour à suivre le mouvement des esprits et à noter les événements d'idées, presque aussi variables en notre temps que ceux de la politique.

L'auteur de cet ouvrage appartient donc à l'Église; mais, à part le ton de conviction absolue qui règne d'un bout à l'autre de l'ouvrage, et si l'on excepte les professions de foi qui apparaissent dans l'avant-propos et dans la conclusion, rien ne porte la marque d'une origine ou d'une méthode particulière; rien ne révèle les habitudes ou les procédés, pas même le langage de la théologie; tout, dans ce livre, procède d'un examen approfondi et libre des doctrines, tout est raisonnement pur, tout vient de la raison et y retourne. C'est non seulement une œuvre de sincérité absolue et d'érudition profonde, c'est, à un haut degré, une œuvre libé-

rale. Le vrai libéralisme, en philosophie, n'est pas l'accommodement facile à toutes les doctrines, l'acquiescement commode et paresseux aux idées souvent les plus contraires, qui n'est au fond que de l'indifférence polie; je le reconnais à ce signe qu'il choisit entre les doctrines jetées dans la controverse, et que celle qu'il a choisie par un assentiment réfléchi, il la défend par les seules armes de la science et de la raison; il a confiance dans l'amour naturel qu'ont tous les hommes pour la vérité, et c'est à cet amour raisonnable qu'il s'adresse pour tâcher de les amener à son opinion ou à sa foi. Pas un mot de déclamation dans ce livre; un appel perpétuel à la science bien interprétée, au bon sens, à la logique et à l'expérience. L'ardeur même de ses convictions n'égare jamais l'auteur; il est vif, il est pressant contre les doctrines qu'il combat; on n'a pas à lui reprocher un mot injuste et cruel contre ses adversaires; il les ménage, souvent même il ne cache pas l'admiration qu'il ressent pour leur talent; il n'est implacable que contre les erreurs ou ce qui lui semble tel. On peut dire qu'il n'a et ne veut avoir pour adversaires que des idées.

Tel qu'il est, ce livre fait grand honneur à l'Église dont il est sorti. Depuis l'apologétique du Père Gratry, je ne connais pas d'œuvre, ayant la même origine, qui dénote au même degré l'alliance de l'esprit scientifique et de l'esprit métaphysique. Ce n'est pas que je veuille rapprocher ces deux auteurs, sinon par une certaine analogie dans leur entreprise et par la communauté de leur foi. Chacun d'eux, à travers ces rencontres, garde son caractère original : l'un avec son éclat, sa fougue, l'audace de ses démonstrations, les éblouissantes surprises de sa dialectique, ses étonnantes inventions d'idées contestables et grandioses, ses ravissements dans la plus haute poésie alternés avec une sorte de mysticisme mathématique; prophète et poète, apôtre et savant, un cœur d'enfant, une tête toujours en fermentation d'idées, une âme brûlante de charité. L'autre, beaucoup plus serré dans la discussion, moins emporté du premier élan vers les hauteurs, moins habitué à jouer avec les éclairs et la foudre, avec autant de foi et moins de mysticisme, moins capable d'entraîner les âmes, plus capable d'agir sur les intelligences, parlant avec une remarquable justesse la langue philosophique, maniant avec exactitude celle des plus hautes sciences, n'en créant aucune à son usage, mais se servant à merveille de celle qui est dans le domaine des esprits cultivés, habile et patient, n'enlevant pas de haute lutte et par des coups d'éclat les positions de ses adversaires, les attaquant avec lenteur, avec ténacité, mais aussi tenant mieux la victoire quand il l'a obtenue. L'un dépasse, si je puis dire, la critique, il y échappe par l'imprévu, il la déconcerte; l'autre s'y offre tout naturellement, précisément parce qu'il

la pratique lui-même; il appelle la lutte ; d'avance il s'y soumet, en invoquant l'arbitrage seul de la raison.

C'est donc bien une œuvre de science qui se présente à nous, quel que soit d'ailleurs l'esprit intérieur d'où elle procède et qui l'inspire ; c'est à ce titre qu'elle s'impose à notre examen le plus attentif. Nous débuterons par une critique. L'auteur me paraît avoir mis sur le même plan presque toutes les parties de son livre ; il donne à chacune d'elles le même développement. Et cependant elles n'ont pas, à beaucoup près, le même degré d'importance et de nouveauté. Il y en a de très intéressantes, où se marque un esprit inventif; il en est d'autres, moins neuves, nécessaires, je le veux bien, à l'ordre de la démonstration, mais qui demandaient à être condensées. Elles n'auraient rien perdu à cette opération préliminaire, et l'ouvrage y aurait beaucoup gagné. Une conscience trop scrupuleuse a étendu un soin égal à toutes les questions successivement posées et résolues. Quelle erreur, même au point de vue de l'ordre et de la clarté, dans cette distribution uniforme de lumière ! La discussion va se perdre de temps en temps dans l'infini des détails, et, si elle se retrouve, malgré tout, dans l'impression continue de l'œuvre, c'est après s'être plus d'une fois obscurcie et voilée dans l'intervalle des idées principales et vraiment maîtresses du livre. C'était l'écueil, non du sujet précisément, mais de la méthode de l'auteur, qui veut tout résoudre, ou, du moins, tout éclaircir sur l'immense trajet qu'il parcourt, et qui ne laisse jamais un raisonnement à compléter au lecteur, une induction à tirer, une conclusion à dégager de la masse de documents et de faits accumulés sur chaque point. De là le caractère du livre, qui est un assemblage de traités spéciaux, tous, il est vrai, convergeant au même but, plutôt qu'une argumentation vive où chaque détail doit se proportionner à l'effet que l'on poursuit, où chaque partie doit n'exister qu'en vue du tout et n'être jugée que par rapport à ce tout.

Je voudrais d'abord mettre en lumière le trait principal de l'ouvrage, qui, dans son apparence, est critique, mais, dans la réalité, profondément dogmatique, puisqu'il contient une méthode et une doctrine, une philosophie tout entière. Pour être plus assuré d'être exact, je mêlerai le moins qu'il me sera possible mes idées et mon langage à ceux de l'auteur, auxquels je voudrais conserver leur accent, même dans un compte rendu rapide. Le sujet est la réfutation du positivisme par la comparaison entre la doctrine et la méthode des positivistes et celles de la vraie science expérimentale, qui, selon l'auteur, loin de s'accorder ensemble, répugnent entre elles. L'essence du positivisme consiste, selon lui, à rejeter dans l'inconnu inaccessible les substances et les causes, et

comme conséquence, à détruire radicalement la croyance aux choses invisibles. Il la détruit par la séparation du cognoscible et de l'incognoscible; il la détruit en éliminant du domaine de la connaissance l'ordre des questions qui traitent du *pourquoi* des phénomènes. Le *comment*, c'est-à-dire la liaison des faits et les lois, peut être connu; le *pourquoi*, c'est-à-dire la cause et la substance, est en dehors de la portée de l'esprit.

Comment le spiritualisme peut-il répondre à l'argumentation positiviste? Il y a deux tactiques, deux attitudes différentes à prendre et qui ont été prises en effet; la première est d'accorder aux positivistes que la science expérimentale ne connaît ni les causes ni les substances, qu'elle ne peut étudier que la surface du monde, les faits et les lois, et de réserver pour la métaphysique la connaissance intérieure et supérieure de la réalité, l'ordre entier des causes et des substances. L'auteur critique vivement ce système de défense, il le trouve inexact et plein de périls; il appelle même les doctrines qui l'adoptent un spiritualisme *semi-positiviste*. L'autre système établit que la science expérimentale, dans toutes ses recherches, atteint et saisit autre chose que des phénomènes, qu'elle manie des objets réels, qu'elle s'occupe de substances et de causes, et que, par conséquent, le positivisme, qui a le même contenu que la science expérimentale, est mal venu à s'isoler dans la prétendue contemplation des faits, en dehors de toute conception sur les réalités permanentes que ces faits expriment. De son côté, la métaphysique ne doit plus être séparée de la science expérimentale, elle en est la conclusion toute naturelle et l'achèvement logique; elle est garantie par son commerce avec la nature contre le grave péril d'être une science abstraite, sans aucun fondement dans le monde réel; elle pourra devenir elle-même, avec le progrès de ses connaissances, une métaphysique positive; elle y tend même, elle y aspire; elle deviendra, en tout cas, l'interprétation la plus haute du Cosmos, au lieu de doubler stérilement le monde réel d'un monde idéal qui n'en serait que la répétition monotone avec l'abstraction en plus.

Voilà l'attitude hardie que va prendre l'auteur dans son livre. Il poursuivra parallèlement deux buts : l'un purement polémique, qui est de montrer que le positivisme est contraire à la véritable expérience, l'autre, théorique, qui est de jeter les bases d'une philosophie vivante et concrète. Mais quelle méthode suivra-t-on pour cela? En face de l'anarchie croissante des intelligences, au milieu de ces excentricités de doctrines qui se produisent tous les jours et qui discréditent de plus en plus la spéculation, l'auteur sent vivement et il exprime d'une façon

péremptoire la nécessité de constituer une philosophie qui soit accessible à tous les esprits impartiaux. On ne peut se passer de philosophie; il en faut une, mais qui soit raisonnable et naturelle, qui ne choque pas durement les instincts et les habitudes de notre pensée, qui ne contrarie pas violemment l'expérience, qui ne soit pas une de ces fantaisies arrogantes et impérieuses, comme tant de philosophes contemporains en construisent, pour satisfaire à je ne sais quel plaisir d'artiste, et où ils se complaisent comme dans un beau système de combinaisons ou dans un beau rêve. Pour cela, il faut prendre son point de départ dans le bon sens, ce qui fera l'originalité de la philosophie nouvelle et la mettra en opposition avec la plupart des systèmes actuels, lesquels sont en guerre ouverte avec le bon sens, puisque leur premier article de foi est de nier la réalité du moi et la réalité des corps. C'est la seule méthode qui puisse nous aider à sortir de l'engrenage logique où les intelligences semblent se débattre infructueusement, comme si elles étaient condamnées à un mouvement perpétuel. En effet, quel est le procédé habituel des livres et des systèmes qui paraissent de nos jours? Toujours le même, nous dit-on, l'exposé des doctrines adverses et l'histoire des opinions philosophiques. C'est sur des ruines et avec des matériaux extraits des ruines que se font les constructions métaphysiques; mais qui ne voit qu'il y a là une véritable impasse et que c'est un jeu stérile, qui recommence sans cesse et qui semble n'avoir pas d'issue, d'une part de choisir soi-même ses définitions et ses axiomes pour bâtir là-dessus un édifice tout personnel que chacun fait à sa guise et à sa convenance; d'autre part, d'avoir perpétuellement recours à cet argument, si faible et si facile à rétorquer, qui consiste à appuyer la vérité d'un système sur l'insuffisance de tous les autres? S'il n'y avait dans ce monde que des philosophes, la difficulté serait insoluble, et il n'y aurait aucun moyen logique ni pratique de sortir de la cage d'écureuil dans laquelle tourne constamment la critique des systèmes. Heureusement il y a, outre les philosophes, des hommes chez qui se trouve un ensemble d'idées ou de croyances existant d'une manière pratique et réelle, un ensemble des expériences les plus simples, et aussi des principes évidents qui, par la spontanéité de notre raison, se dégagent des faits les plus vulgaires. Comme le dit spirituellement l'auteur, le bon sens, c'est la philosophie que nous faisons tous sans nous en douter, comme M. Jourdain faisait de la prose.

Or on oublie trop dans le monde des philosophes, et cela est étrange dans un temps où l'on veut tenir compte exclusivement des faits, que le bon sens, lui aussi, est un fait, une évidence qui, méconnue, ne par-

donne pas et se venge. Le premier de tous les faits, c'est l'existence chez tous les hommes de croyances pratiques communes. L'auteur essaye de démontrer ces deux assertions qui deviennent les principes de sa méthode, que le bon sens est un point de départ solide pour la vraie philosophie, et même qu'il doit être un moyen constant de contrôle. On aurait tort d'ailleurs de confondre cette doctrine avec celle que Lamennais a illustrée, il y a cinquante ans, par sa ténacité à la défendre et plus tard par sa facilité à l'abandonner, la doctrine du sens commun, autorité unique et indiscutable, qui dispense de toute autre évidence. L'auteur estime, au contraire, et soutient que la raison individuelle est pour chaque individu l'autorité dernière et souveraine. Il estime et soutient qu'on aurait tort de considérer le bon sens comme infaillible en soi et absolument exact; les données qu'il nous fournit ne doivent être considérées, en toute chose, que comme la première approximation de la vérité; elles doivent être soumises à ce procédé fort employé dans la science expérimentale, la méthode de correction par approximations successives. Corrigées par une analyse de plus en plus exacte, rectifiées, complétées par la science, ce n'est qu'à cette condition qu'elles peuvent aider puissamment au progrès méthodique de la philosophie. L'auteur tient à ce grand principe, qui est celui de la vraie logique, c'est que la raison individuelle est pour chaque individu la véritable autorité dont rien ni personne ne nous dispense. Mais comme, en fait, les raisons des différents hommes se ressemblent, les croyances qui sont communes, quand elles sont fondées sur l'accord de l'expérience et de la raison de chacun, sont plus incontestables que les autres. Cela ne veut pas dire, comme le voulait l'école de Reid, que la science humaine repose sur des jugements spontanés et aveugles qui ne peuvent être analysés et au delà desquels on ne peut remonter; bien au contraire, les notions de bon sens, quoique pratiquement primitives, peuvent être analysées, elles peuvent être corrigées; on peut en déduire des conséquences, et s'avancer au delà de ces données premières. Ainsi comprise et définie, l'évidence du bon sens ne peut être en contradiction légitime avec celle de la logique, expérimentale ou rationnelle; les deux procédés doivent s'unir dans la marche et le progrès de la philosophie. Mais leur rôle reste distinct comme leur origine l'a été. En toute question controversée, le bon sens prononce comme un juré, la logique comme un juge.

J'insiste sur cette théorie du bon sens, parce qu'elle est capitale dans le dessein de l'auteur. C'est à l'aide du bon sens, c'est avec ce point de départ et ce contrôle, mais c'est aussi avec toutes les lumières qu'il peut tirer de l'expérience positive, qu'il va poursuivre à la fois sa critique

du positivisme et l'établissement, au moins dans les grandes lignes, de sa philosophie personnelle. Les assertions qu'il essaye de démontrer par tous les moyens que la logique et la science peuvent lui fournir, se résument en une seule, la possibilité, contrairement aux propositions fondamentales du positivisme, de connaître les substances et les causes qui constituent la réalité totale. Elles se décomposent en deux thèses, qui distribuent naturellement l'immense matière de l'ouvrage : la première, c'est que l'observation atteint directement, saisit et constate de véritables substances; la seconde, c'est que l'induction, même dans la science, atteint de véritables causes. Si ces deux thèses sont démontrées, le double but de l'œuvre sera atteint : le positivisme n'aura plus de raison d'être, et la philosophie naturelle sera fondée.

Comment ces deux thèses se développent-elles? Celle de la substance d'abord. On commence par définir les substances d'après le bon sens, d'après la grammaire et le langage; on recueille les notions acquises, on les démêle, on les note, on les analyse; on oppose l'idée de substance à celle de phénomènes et de qualités, les personnes et les choses aux événements qui les modifient ou aux points de vue sous lesquels elles se manifestent. On analyse l'idée obscure des êtres collectifs, qui semblent repousser le caractère des substances, lequel suppose des individualités concrètes; on leur conserve le nom de substances seulement dans le cas où ils possèdent une unité et une permanence réelles; on étudie, à ce propos, les éléments premiers de la matière. Puis, ce premier travail fait, on essaye d'établir que nous avons la connaissance directe non seulement des phénomènes et des qualités, mais des substances elles-mêmes, soit du moi par la conscience, soit des corps par la perception, et que l'existence des personnes et des choses est une vérité scientifique et expérimentale, aussi bien qu'elle est une vérité de bon sens.

La connaissance du moi d'abord. Il s'agit d'examiner l'acte de conscience et de prouver que c'est le moi lui-même et non la pure sensation qui s'y manifeste. Une analyse approfondie est consacrée à l'analyse du témoignage du sens intime et au développement des conséquences que comporte ce témoignage bien interrogé. Or, non seulement il comporte la preuve directe, à savoir que l'idée du sujet est comprise dans l'état de conscience, et qu'une sensation sans sujet sentant est un mot vide de sens; il implique aussi la réponse aux objections issues des différentes écoles sensualistes, matérialistes ou simplement physiologiques, qui toutes ont ce caractère commun d'attaquer le fait de conscience, bien qu'en se plaçant à des points de vue très différents, les unes niant toute espèce de substance, les autres ne reconnaissant qu'un ordre de réalité,

les corps, et expliquant les phénomènes psychologiques par la physiologie. L'auteur défend contre tous ces adversaires l'expérience fondamentale de la conscience. Mais il reconnaît et constate qu'il ne peut répondre qu'à ceux des adversaires qui ne considèrent pas la question comme jugée d'avance; il ne parle que pour les esprits impartiaux qui cherchent la vérité sans prévention d'aucune sorte; il demande qu'on lui accorde avant tout que l'expérience psychologique est une véritable expérience, qu'on ne tranche pas une si importante question par un dédain injurieux ou un silence préventif. Il veut aussi qu'on sache, en philosophie, procéder avec la même patience que dans l'étude des sciences physiques, ce que précisément ne font ni les matérialistes ni les positivistes. Il faut, ici comme ailleurs, savoir ignorer, il faut savoir laisser des faits inexpliqués; il faut marcher du connu à l'inconnu. Or, comme il est facile de le voir, les métaphysiciens de notre temps et particulièrement leurs adversaires, ont des habitudes contraires. En même temps qu'ils s'écartent des faits d'ordre philosophique et rejettent leur contrôle, ils se croient obligés de tout savoir et de résoudre tous les problèmes à la fois par une seule formule.

Pour la connaissance réelle et substantielle des corps, la nature de la démonstration change. C'est par un appel simultané à la science positive, qui donne la matière des sensations, et à l'analyse des facultés de l'esprit, qui leur donne la forme, que l'auteur peut défendre l'expérience externe contre les sensualistes et les *dynamistes*. Il entreprend de démontrer que les corps sont l'objet direct de notre observation et qu'ils ne sont ni une illusion subjective ni une simple possibilité de sensation, comme on le prétend aujourd'hui. Il croit à la réalité de l'espace et à celle des substances physiques, comme il croit à l'âme et à la conscience, sous la caution de la même évidence. Mais le difficile n'est pas d'y croire, c'est d'amener à y croire ou les partisans de l'idéalisme critique de Kant ou les adeptes de Stuart Mill et de son école. C'est ici que l'auteur a fait son plus grand effort et qu'il a déployé toutes les ressources de sa dialectique savante. Il étudie à fond la nature, les procédés, les lois de la perception, en s'éclairant de toutes les lumières de la science moderne, en suivant particulièrement pas à pas, en ce qui concerne la vision, les indications de Helmholtz, dans son livre célèbre sur l'Optique physiologique. De sérieux résultats sont obtenus par cette analyse patiente.

Dans toutes ces questions si embrouillées, si obscures, qui touchent à la perception extérieure, il n'est pas exact, quoiqu'on l'ait prétendu, que le bon sens et la science soient opposés. Pour ne donner qu'un exemple,

le bon sens, cette première anticipation de la raison, ne déclare les couleurs objectives que sous certaines réserves, et, de son côté, la science ne déclare subjectives que les couleurs apparentes directement perçues. Le passage se fait tout naturellement du subjectif à l'objectif; l'objectivité du monde, pressentie par le bon sens, est confirmée par la raison et vérifiée par la science. Des faits scrupuleusement examinés nous amènent à distinguer deux espèces de perceptions, la perception des apparences et celle des corps. Dans la première espèce, nous observons une sensation subjective, et la science en découvre plus tard la cause externe et objective; dans la seconde espèce, les corps sont connus clairement, mais à travers des signes obscurs; nous saisissons un corps objectif et réel, et ce n'est que plus tard que la science découvre les sensations et les signes subjectifs au travers desquels l'observation s'est faite. Le monde apparent conduit donc nécessairement au monde réel. Le résultat de tous les travaux scientifiques modernes n'est-il pas de réduire tous les phénomènes à des mouvements physiques, à des vibrations, et ces mouvements peuvent-ils se concevoir sans des mobiles réels qui sont de vraies substances? L'auteur ne se paye pas de chimères; il n'a pas l'espoir, il le déclare, de convertir ceux qui ne croient pas à l'espace objectif ni à la réalité des corps, sur la foi d'un parti pris ou d'un raisonnement *a priori*. Il espère, en revanche, confirmer dans leur croyance ceux qui, se fiant à la nature de leur intelligence, se soumettent à l'évidence, quelle qu'elle soit, dès qu'elle leur apparaît. Il montre que, si l'on ne peut pas prouver l'existence des corps à ceux qui la nient par système, on peut tout au moins écarter tout motif raisonnable de doute sur ce point, et réduire la négation à une fantaisie toute personnelle.

La seconde partie de l'ouvrage a pour objet les causes et les manières de les connaître. C'est encore là une réponse au positivisme, qui élimine du domaine de la connaissance les causes au même titre que les substances. La cause, c'est une substance qui agit, un être réel qui produit un phénomène ou qui en détermine l'apparition. Les causes peuvent être observées; il y en a même une qui peut être observée constamment, c'est la cause que nous sommes nous-mêmes et dont la réalité est un fait permanent, présent à la conscience, comme sa liberté est un autre fait expérimental. Mais en général, selon l'auteur, les causes sont connues autrement, elles le sont par induction.

Nous percevons l'effet et nous devinons la cause. Son existence est certaine, parce qu'elle se révèle dans les effets produits. Ici encore la science positive ne vient-elle pas confirmer ce que le bon sens pressentait, ce que l'expérience de chaque jour nous montre? L'induction scien-

tifique, que fait-elle, sinon de découvrir des causes? Que fait le chimiste, quand il analyse un mélange, sinon de deviner des causes par leurs effets, par certains signes, par certains changements de couleur des liquides, par certains effets de lumière? Que fait l'analyse spectrale, sinon de découvrir, par leur effet sur la lumière, les substances qui composent les planètes? N'est-ce pas encore par induction que M. Le Verrier a découvert la planète Neptune, quand elle n'était encore pour lui qu'une cause conjecturée, pas encore une substance visible, puisqu'elle ne s'était encore montrée dans aucun télescope? Et l'éther intermoléculaire? Aucun instrument n'a pu le révéler jusqu'à ce jour à nos organes; il n'existe encore pour nous qu'à l'état de cause, puisque son existence n'est perçue que dans ses effets et qu'elle n'est qu'une conclusion de notre esprit; et pourtant, à l'heure qu'il est, personne dans le monde des savants n'en révoque en doute la réalité.

L'auteur, qui est toujours d'une parfaite bonne foi avec lui-même et avec son lecteur, convient qu'il y a ici une difficulté grave. Il ne s'agit, dans les exemples qu'il a donnés, que des causes simplement déterminantes; ce sont elles que la science expérimentale atteint et qui sont l'objet habituel de ses recherches. Il y a une autre catégorie de causes, les causes vraiment causes, les causes efficientes des phénomènes, celles qui répondent au dernier *pourquoi;* et celles-ci, la science expérimentale ne les atteint que rarement et difficilement; mais les questions de cet ordre ne touchent pas au fond de la thèse, et la connaissance scientifique des causes déterminantes réelles est déjà suffisante pour combattre le positivisme. La plus élevée de ces causes, la cause maîtresse des causes, la cause première est placée en dehors de la science expérimentale, puisque cette science s'arrête là où la vérification sensible des résultats devient impossible. C'est alors l'œuvre de la métaphysique qui commence, mais d'une métaphysique appuyée sur tous les résultats coordonnés du savoir positif, d'une métaphysique qui, bien que supérieure à la science expérimentale, ne lui est pas étrangère, qui ne se résout pas dans une spéculation abstraite et isolée, se mouvant à part des faits et dans un plan différent. Cette métaphysique, scientifique dans ses données, va plus loin que l'expérience, mais elle n'en interrompt pas le mouvement et l'élan, elle le continue à l'aide de la raison, en prolongeant la même route, allant de l'apparence à la réalité, des signes à la chose signifiée, du visible à l'invisible, donnant sa dernière application possible et toute son extension à ce principe de causalité déjà employé et comme essayé dans les sciences. D'ailleurs le philosophe ne quitte que le plus tard possible les faits visibles qui lui ont servi constamment de

contrôle et l'ont garanti contre l'abstraction ou la fantaisie. Quand il est enfin obligé de s'en séparer, à la place des faits sensibles qui lui ont révélé le vaste assemblage des substances distinctes du Cosmos, il trouve des faits d'un autre ordre, le sentiment moral, la conscience, les instincts religieux de l'humanité, qui lui ouvrent une issue vers les régions de l'au delà et servent comme d'une vérification supérieure à ses raisonnements.

Tel est le caractère de cette métaphysique dont on nous trace les lois et la méthode : elle doit prendre son appui dans les faits, comme agit l'âme par ses organes, dont elle ne se sépare pas, et par ses sensations, qui sont la matière sur laquelle elle travaille. Mais, de même que l'âme s'élève jusqu'à des actes immatériels supérieurs aux puissances organiques, de même la métaphysique s'élève à des problèmes supérieurs que la science expérimentale ne saurait résoudre. Usons de toute notre intelligence et de toute notre âme. Étudions à la fois les phénomènes et les substances, les lois et les causes, le *comment* et le *pourquoi* des faits observés. Toutes les sciences ont un même objet général et doivent être possédées par un sujet intelligent semblable. Il n'y a qu'un seul monde, objet de la science expérimentale et de la métaphysique, et tout homme qui veut aller jusqu'au bout de la raison doit être à la fois expérimentateur et philosophe.

L'ouvrage s'achève par la critique du positivisme, qui a été l'objet poursuivi à travers tout le livre et sous la diversité apparente des développements, et que l'auteur ramasse ici dans une argumentation spéciale. Il croit pouvoir distinguer, dans la philosophie positive, trois variétés principales : l'empirisme pur de M. Comte; la métaphysique négative et sensualiste de M. Stuart Mill; le monisme de M. Taine, toutes susceptibles de se ranger sous cette formule générale, à savoir qu'il n'y a pas d'autres objets de connaissance que les faits et les lois. Là éclate la différence capitale entre la formule positiviste, qui est de réduire tout aux faits, et la vraie formule expérimentale, qui est de partir des faits pour aller plus loin et plus haut. On nous montre la tendance inévitable du positivisme à se transformer en pur phénoménisme; d'où se développent plusieurs objections considérables que la logique impose aux philosophes de cette école, malgré tous leurs efforts pour s'y soustraire. La première, c'est la rupture de tout lien entre le passé et l'avenir et la négation de l'histoire, le lien réel que nous concevons entre les différents temps étant fondé sur la permanence des substances. Si tout s'écoule dans le fleuve fameux d'Héraclite, comment essayer de remonter un courant dans lequel nous sommes emportés avec l'univers entier?

L'histoire du passé s'écroule; mais le présent ne résiste pas davantage à ce mouvement de dissolution universelle. Ce n'est pas seulement à de grands intervalles de temps que les phénomènes se renouvellent, c'est à chaque instant; d'où l'absence de tout fondement raisonnable pour la permanence des lois naturelles, ce qui entraîne la négation des lois physiques, ces lois n'étant que les rapports entre les différentes substances et provenant des propriétés permanentes de ces substances; d'où, enfin, l'impossibilité de la prévision de l'avenir, même dans l'ordre physique. Une troisième conséquence, c'est la négation de la réalité du monde extérieur, et, par suite, de la valeur scientifique des sciences d'observation. Ôtez la substance, vous ôtez le fondement solide et réel de la perception; reste la sensation seule, l'objectif rentre dans le subjectif. Car à quels signes distinguez-vous l'objectif du subjectif, le réel de l'apparent, le monde extérieur de nos propres sensations? A ces deux signes, la concordance des diverses impressions reçues par les sens et la persistance des impressions. Or ces deux signes reposent sur la certitude que la réalité se compose de substances. Les deux dernières conséquences logiques du phénoménisme auquel se réduit la philosophie positive, c'est la réduction du moi humain à l'état d'une pure illusion, enfin la ruine de la distinction entre le vrai et le faux, et, par suite, la négation d'une science quelconque. La première conséquence se comprend d'elle-même; pour la seconde, il suffit de remarquer que, quand il n'y a plus de sujet réel connaissant ni d'objet réel connu, il n'y a plus lieu de dire que la connaissance est vraie, la vérité étant un rapport dont les termes sont évanouis. Elle ne se distingue plus de l'erreur. Toute sensation est également vraie pendant qu'elle est sentie, et nous revenons au vieil axiome sensualiste de Protagoras : Πάντων χρημάτων μέτρον ἄνθρωπος.

La théorie psychologique de M. Stuart Mill a rempli un si grand rôle dans la philosophie contemporaine, qu'il ne faut pas s'étonner si elle est prise à part et discutée dans un chapitre spécial, où le célèbre logicien anglais est accusé de revenir à une sorte de positivisme inconséquent en distinguant deux sortes d'objets, des sensations passagères et des possibilités de sensations qui sont permanentes, mais qui, considérées de près, ne sont pas autre chose que de fausses substances, des ombres de substances. Une dernière et fondamentale discussion est engagée sur le fondement du principe d'induction, qu'il est logiquement impossible, bien difficile au moins, pour les positivistes conséquents, d'admettre et d'expliquer. Suivant les positivistes français, et particulièrement M. Comte, ce principe est indémontrable et reste indémontré; on s'en sert parce qu'on ne peut pas faire autrement; on l'emploie, plu-

tôt qu'on ne le définit, par une sorte de nécessité intellectuelle qui ressemble fort à un acte de foi irrationnel. Pour M. Mill, ce n'est qu'un résultat de l'expérience comme les axiomes eux-mêmes. Enfin, selon M. Taine, positiviste par son origine, idéaliste et logicien par tempérament, ce principe n'est pas autre chose qu'une identité logique. Au fond, ces trois explications sont en opposition radicale les unes avec les autres; elles ne s'accordent que sur la négation des substances et des causes.

La conclusion du livre est toute préparée et sort logiquement de cette suite de discussion; c'est qu'il y a une différence profonde entre la méthode expérimentale et la méthode positiviste, que les vrais savants ne seront jamais positivistes, à moins de malentendu avec eux-mêmes et avec la logique; enfin, qu'il y a un accord légitime et naturel entre l'esprit de la science et la véritable philosophie, comme il y a une opposition formelle entre l'esprit scientifique et la philosophie négative de la plupart des penseurs contemporains.

L'ouvrage s'achève par un beau programme qui contient les perspectives de la synthèse future de la philosophie et des sciences, et qui en établit à grands traits les conditions.

Nous avons tenu à exposer, avec toute l'exactitude possible, l'ensemble de cette discussion considérable et la liaison des théories qui en sont à la fois l'inspiration et le résultat. Nous nous réservons, pour une autre fois, d'apprécier cette œuvre avec une liberté d'esprit égale à la sincérité de cette exposition.

E. CARO.

(La suite à un prochain cahier.)

Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par Victor Duruy, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 3,000 gravures, dessinées d'après l'antique, et de 100 cartes ou plans. Tomes II, III (César, Octave, — les commencements d'Auguste), et IV (d'Auguste à l'avènement d'Hadrien). Paris, Hachette, 1880, 1881 et 1882[1].

PREMIER ARTICLE.

L'*Histoire des Romains* de M. V. Duruy, depuis que j'ai commencé à en parler dans ce journal, a pris de telles proportions, qu'on ne peut l'embrasser dans toute son étendue, et qu'il faut savoir se réduire.

Le livre est au fond, d'ailleurs, son *Histoire* déjà connue et appréciée du public. La nouvelle édition a eu surtout pour objet de la mettre en valeur par la reproduction des monuments anciens, des cartes, des représentations de lieux; cependant il y a des points que l'auteur a revus avec plus de complaisance : je veux parler de ce qui regarde le progrès des institutions à Rome, le passage de la République à l'Empire, et l'influence que cette transformation exerça sur tout le système de l'administration de Rome et sur ses destinées. C'est aussi à ces parties-là que je veux particulièrement m'arrêter.

Déjà, au tome II, après les grandes guerres, après la destruction de Carthage et la réduction de l'Asie en province romaine, l'auteur avait donné un chapitre sur l'organisation des provinces, marquant l'étendue de la République vers l'an 130, les pouvoirs des gouverneurs, des questeurs, des légats, les obligations des provinciaux et les diverses catégories de villes provinciales. On retrouvait à peu près tout cela dans la première édition de son *Histoire*. J'en dirai autant du tableau qu'il nous présente de l'état moral de la Grèce au II^e^ siècle avant notre ère et de la révolution qui s'accomplit dans Rome quand ces mœurs étrangères et tout le luxe oriental y firent invasion à la suite de la conquête : affaiblissement de la religion nationale, popularité croissante des cultes orientaux, transformation de l'esprit romain dans la littérature par l'ascendant du génie grec. Qu'il me suffise d'indiquer les traits généraux de l'histoire contenue dans ce volume.

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahiers de mars, avril et mai 1879.

La constitution subsiste toujours, mais les bases en sont déjà bien ébranlées; car les conditions de la société sont changées, et ce changement entraînera des transformations politiques. Vainement Caton veut réagir. Sa censure, effort vigoureux en faveur des anciennes mœurs, fournit la preuve que nulle force désormais ne les fera revivre. Après Caton, les Gracques. Ce ne sont plus les anciennes mœurs à rétablir; ce sont des voies nouvelles ouvertes à la démocratie : tentative impuissante. La réaction aristocratique l'emporte; mais elle ne triomphera pas longtemps. Nous sommes arrivés à ces convulsions qui préparent l'établissement d'un régime nouveau : révoltes des esclaves, agitations populaires. Un homme du peuple, Marius, vainqueur de Jugurtha que les nobles avaient si mal combattu, vainqueur des Cimbres et des Teutons, est à la veille de s'imposer à Rome. Cependant les plébéiens, dont Marius est l'espoir, ne sont pas seuls à se plaindre; les Italiens sont bien plus opprimés. Ils protestent par les armes, et, quoique vaincus, conquièrent le droit de cité.

La guerre sociale avait suscité un rival à Marius dans Sylla. La guerre de Mithridate fait éclater cette rivalité. Marius fuit et revient, et son retour est accompagné de proscriptions. Sylla revient à son tour, grandi par la guerre de Mithridate, et son triomphe, en renouvelant les proscriptions, en fait comme la sanction de la guerre civile. Il abd[illegible] pourtant ce pouvoir acquis au prix de tant de sang. Mais son e[illegible] servit guère. Après son abdication, les mêmes révolutions vo[illegible] à la [illegible]veler avec d'autres personnages; car le mal tient au fond de la société même. C'est d'abord Pompée, si habile à recueillir le fruit des efforts des autres, qui achève la guerre de Sertorius après Metellus, celle des gladiateurs après Crassus; qui se fait donner déjà des pouvoirs énormes pour la guerre des pirates et, vainqueur sans grand péril, succède à Lucullus pour triompher encore de Mithridate. « Comme un oiseau de proie « lâche et timide, disait aigrement Lucullus, suit le chasseur à l'odeur du « carnage, il se jette sur les corps abattus par d'autres et triomphe des « coups qu'ils ont portés[1]. »

Mais Pompée, à son tour, va rencontrer un rival dans César.

Le tome III de l'ouvrage commence avec César et ne va guère au delà de la fondation de l'Empire. Dans une préface datée de 1880, M. Duruy rappelle qu'il a écrit pour les enfants cette histoire, il y a quarante ans. « Le temps, ajoute-t-il, l'étude, l'expérience des grandes affaires, *usus* « *rerum*, ne m'ont pas appris que je dusse changer les lignes générales

[1] Tome II, p. 807.

« de mes premiers récits. Aujourd'hui comme alors je pense que la liberté « de Rome n'avait rien de commun avec la nôtre, et que les républicains « des bords du Tibre étaient une oligarchie qui, après avoir conquis le « monde, ne sut pas le gouverner. » C'est le jugement de condamnation qu'il prononça et dont il va exposer les motifs.

Il y a une dernière conquête dont il veut parler cependant et qui l'intéresse à double titre, car elle nous touche et elle est l'œuvre de César : la conquête de la Gaule. C'est, pour l'auteur, une occasion de remonter aux origines des Gaulois et de mettre à profit tout ce que l'on a, depuis son récit d'il y a quarante ans, écrit sur les antiquités préhistoriques de nos contrées, sur l'âge de pierre, sur les monuments qu'on en a trouvés dans notre territoire : le musée de Saint-Germain a pu, à cet égard, largement contribuer à l'*illustration* du livre. Il prend la Gaule avec ses vastes forêts, sa forêt continue, avec sa faune, le bœuf sauvage, le castor, l'ours, le loup, le lynx, qui en sont les maîtres pendant que nos pères sont encore sur les hauts plateaux de l'Asie, et il suit ces peuples depuis la Bactriane jusqu'aux bords de l'Océan et au delà, jusqu'à l'extrémité de la grande île qui borde nos rivages : car les Celtes se sont avancés jusqu'aux extrémités de l'Écosse et de l'Irlande. Il les suit, de l'âge de la pierre à l'âge du bronze, à l'âge du fer, et décrit surtout, avec César, leur principal historien, celui qui les connaît le mieux pour les avoir le plus pratiqués, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs institutions civiles et politiques, et leur manière de s'armer et de combattre, même avant l'époque où il leur fit la guerre. Les Gaulois étaient déjà sortis de la Barbarie quand leur pays subit le premier contact des Romains. Ils cultivaient et exploitaient le sol; ils avaient une industrie assez variée et faisaient le commerce; « ils avaient, dit l'auteur, des finances organisées, « des douanes, des impôts de diverses sortes. » La monnaie grecque, importée dans leur pays, avait fourni des types à leur système monétaire : on en peut juger par les échantillons des tétradrachmes de Philippe ou de ceux de Thasos, mis en parallèle avec les médailles gauloises dans ce chapitre.

« La Gaule, dit M. Duruy, marchait donc d'elle-même et seule. Elle « était divisée, mais moins que ne l'avaient été l'Italie et la Grèce. On s'est « demandé ajoute-t-il, ce qu'elle serait devenue sans la conquête romaine, « si la perte de son indépendance a été un bien, enfin s'il ne devait pas « sortir des entrailles de la société gauloise, sous l'influence pacifique des « arts de la Grèce et de l'Italie, une civilisation plus originale et meilleure « peut-être que celle qui lui fut inoculée par Rome. » Question qui ne comporte que des solutions fort arbitraires, et que M. Duruy résout un

peu arbitrairement lui-même, sans craindre, d'ailleurs, d'être démenti par les faits, en disant : « Sans doute il est fâcheux que la Gaule ne soit « pas arrivée au complet développement d'une vie nationale; mais il « était impossible qu'elle y parvînt. Placée entre les Romains qui, pour « couvrir l'Italie, avaient besoin d'en posséder les approches, et les Ger- « mains qui, durant plus de vingt siècles, ont convoité la Gaule, ce pays « ne pouvait manquer d'être le champ de bataille des deux races enne- « mies [1]. » Il en conclut qu'elle devait succomber. Notons seulement qu'avec ce système de prendre possession du pays d'un voisin pour se couvrir, même quand on a déjà une frontière comme les Alpes, on peut aller bien loin, et qu'en allant si loin on se découvre bien plus, au grand péril de ce qu'on avait d'abord dans des conditions mieux assurées.

La Gaule fut donc vaincue. Il le fallait! Passons cette guerre et les conséquences qu'elle eut pour Rome. César n'en sort que pour commencer la guerre civile : guerre qui amena la défaite de Pompée et l'asservissement de Rome à son vainqueur. De la même manière qu'il avait prononcé d'avance sur le sort de la Gaule, l'auteur déclare que Rome aussi devait succomber; qu'elle ne pouvait plus échapper à la domination d'un seul, à la *monarchie*, c'est le titre du chapitre où il expose le gouvernement de César, l'*univirat*, comme on pourrait dire, pour employer la forme romaine, à l'imitation du *duumvirat*, du *triumvirat*. Mais la monarchie n'est pas encore assise : les derniers hommes de la République confisquée croient la tuer avec César. Le meurtre de César ne fait que rejeter Rome dans la guerre civile et la ramener par les vicissitudes d'un autre triumvirat, d'un autre duumvirat, à cette forme nouvelle de monarchie dont Octave est le fondateur et que nous nommons l'Empire.

Avant d'entrer dans l'étude de cette institution, M. Duruy veut régler le compte de la République en établissant ce qu'elle laisse à l'Empire. Pour un partisan de l'Empire, c'est un procédé loyal et bon à imiter en tout temps.

Je me borne à renvoyer au tableau qu'il retrace des provinces réunies au domaine de la République vers l'an 30 avant Jésus-Christ. La République les a conquises par la guerre, l'œuvre de l'Empire doit être de les garder en paix. C'est ce qu'il fit, il le faut reconnaître, pendant quatre siècles environ, mais non sans des révolutions intérieures qui n'assuraient point partout au même degré la paix publique. Ce tableau est tout à la fois géographique et historique, conformément au titre de

[1] *Histoire des Romains*, t. III, p. 138, 139.

l'ouvrage primitif, *Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination*, et nul ne se plaindra de cet aperçu des races diverses comprises dans ces vastes limites : de l'Euphrate à l'Océan; du Rhin et du Danube aux sables de l'Afrique. C'est d'ailleurs, dans l'édition dont nous parlons, une occasion de mettre sous nos yeux l'image des principaux sites de ces contrées et des monuments les plus précieux qui en couvrent le sol ou que des fouilles en ont tirés : temples, statues, bas-reliefs, figurines, vases et médailles. Après les provinces, les pays alliés ou tributaires; après les alliés ou tributaires, les voisins et ennemis; et des cartes, fort réduites sans doute, nous montrent l'ensemble du monde romain avec ses divisions et ses frontières. L'auteur termine par l'Italie pour en faire un tableau à part. En regard des beautés de la nature, il décrit le mal qui dévore ce pays prédestiné par sa position à dominer la Méditerranée et les vastes contrées qui l'entourent. « Il lui arrivait, dit-il, ce qui sera le « sort de l'Espagne sous Philippe II, de s'épuiser à élever une domination « colossale et de payer la gloire par d'incurables misères[1]. » Mais l'Espagne, après la maison d'Autriche, a pu se relever sous les Bourbons, et c'est à d'autres causes qu'il faut rapporter sa décadence actuelle. Le mal que signale M. Duruy en Espagne était un mal pour ainsi dire extérieur, causé par l'énormité des charges qui sont les suites d'une trop grande fortune. Quant au mal dont souffrait l'Italie, il était intérieur; et M. Duruy aurait pu en signaler plus énergiquement le principe dans l'anéantissement du travail libre miné par l'esclavage. Rome, par l'extension des *latifundia*, avait ruiné le travail libre en Italie, et sa plèbe, habituée, depuis les Gracques, à compter sur les distributions ou les ventes de blé à bas prix pour subsister, était une force toute prête à se vendre aux ambitieux. Il ne s'agissait, après les guerres civiles, que de continuer à la payer, à la nourrir, à l'amuser, pour en faire la plèbe de l'Empire. Et ce n'est pas seulement la plèbe, c'est le peuple entier que l'auteur a en vue quand il dit : « On voulait un maître qui donnât de l'ordre, on voulait « surtout un maître qui dispensât à tous la fortune publique[2]. »

Avant de passer de l'un des régimes à l'autre, M. Duruy porte ce jugement sur l'homme qui opéra la transition :

« On voit dans le triumvir et l'empereur deux hommes différents : c'est « le même. Octave n'était pas cruel par nature, mais par position. Jeté « avant vingt ans au milieu des plus grandes affaires, sans que personne « voulût le prendre au sérieux, il appela la sévérité sur son jeune visage, « et sa main, à peine assez forte pour tenir une épée, signa fermement

[1] *Hist. des Romains*, t. III, p. 664. — [2] *Ibid.*, p. 682.

« la liste des proscriptions. Alors il fallut bien croire à son énergie, à sa « puissance, et cesser de le traiter en enfant. Dans cette voie de sang « on ne s'arrête guère; il s'arrêta cependant au moment où il eût peut- « être tout perdu, s'il eût continué, de sorte qu'il eut le rare bonheur « de suffire à deux époques différentes d'une révolution[1]. » — Ne souhaitons à personne ce double bonheur-là!

En terminant ce chapitre, l'auteur se pose ces questions. De l'Euphrate à la Manche et des Alpes à l'Atlas, il n'y a plus qu'une autorité souveraine. L'Empire romain est fait, mais il y a, sous cette unité extérieure, des populations de mœurs et de coutumes les plus diverses. Les empereurs sauront-ils en faire une nation?

Dans tous ces pays, les gouvernements indigènes n'existent plus. L'Empire qui les remplace saura-t-il leur rendre une administration qui tienne lieu de celle qu'ils ont perdue?

Autour de ces peuples enveloppés dans la domination romaine, il y a une multitude de peuples barbares qui peuvent devenir menaçants. Il faut une force permanente pour protéger les premiers contre les autres. Cette force saura-t-elle accomplir la tâche sans menacer elle-même l'État?

Enfin Rome, qui tient la place de toutes les nations civilisées de l'ancien monde, saura-t-elle entretenir et accroître le foyer de cette civilisation dont elle a le dépôt[2]? C'est à toutes ces questions que le reste du livre doit répondre.

Mais d'abord il faut voir comment le gouvernement impérial s'organisa. La question de l'Empire était résolue dans l'esprit d'Octave, indépendamment de cette prétendue consultation où ses deux fidèles amis, Agrippa et Mécène, plaident la cause de l'un ou l'autre régime. Il ne licencia point ses troupes; il se fit donner par le sénat le nom d'*imperator*, qui l'autorisait à rester à leur tête : « Non pas, dit M. Duruy, ce simple « titre d'honneur que les soldats donnaient sur le champ de bataille aux « consuls victorieux, mais cette charge nouvelle, sous un vieux titre, « que César avait eue et qui conférait le commandement suprême de « toutes les forces militaires de l'Empire[3]. » Il reçut volontiers et garda le nom d'Auguste, sous lequel nous le désignerons désormais, nom que l'on donnait aux choses saintes, qui impliquait le respect, sans conférer aucun pouvoir ni par conséquent éveiller aucune susceptibilité dangereuse.

Le sénat était, depuis l'établissement de la République, le grand conseil de gouvernement. Devait-il l'abolir? Il s'en garda bien; mais le sénat

[1] *Hist. des Romains*, t. III, p. 685. — [2] *Ibid.*, p. 696. — [3] *Ibid.*, p. 707.

pouvait être renouvelé régulièrement par le censeur. Auguste, sans recourir au rétablissement de la censure, se fit donner, avec Agrippa pour collègue, tous les pouvoirs de cette magistrature, sous le titre de *préfet des mœurs;* et il procéda ainsi légalement à une épuration et à un remaniement qui firent disparaître les suspects et venir les amis à leur place. L'ordre équestre, fort avili, fut aussi reconstitué par ses soins et tout à son profit. Et le peuple ne fut pas moins à lui dans ses comices. Quant aux magistratures entre lesquelles se répartissait l'exercice des pouvoirs publics, il ne les abolit pas davantage, il les garda sous les noms et dans les formes où elles avaient été établies; il les brigua lui-même et les remplit dans les limites de temps qui leur étaient marquées, les partageant avec les collègues que lui donnait la loi : le consulat par exemple; mais la puissance consulaire, la puissance proconsulaire, la puissance tribunitienne, lui furent aussi conférées en dehors des fonctions de consul, de proconsul et de tribun. Elles lui furent offertes pour toujours, il ne les accepta que pour un temps : cinq ans, dix ans; seulement, à l'expiration du terme, elles lui étaient renouvelées. Cela devint comme une cérémonie publique, *sacra decennalia.* La République subsistait donc toujours, avec son sénat, ses comices, ses magistratures officielles et les honneurs rendus aux magistrats; mais tous les pouvoirs étaient en réalité réunis dans la main d'un seul homme. On parlait encore de la République et l'on était sous l'Empire.

Ce n'est pourtant point par ce titre d'*imperator,* donné à Auguste dans les conditions indiquées ci-dessus, qu'il voulut qu'on exprimât son rang dans l'État. Quoique s'appuyant sur l'armée, il aima mieux rattacher ses prérogatives à celles du corps qu'il allait dépouiller de la direction politique; et ici encore il ne fit que s'appliquer à lui-même un droit qu'il trouvait établi. Le premier inscrit sur la liste des sénateurs portait le nom de *princeps*, et l'usage était qu'il votât le premier. Auguste fut le premier inscrit, il avait donc en toute chose à donner son avis le premier. Qui eût osé opiner différemment? Ainsi son avis faisait loi, et cette prérogative de pure forme devenait un moyen de domination : ce ne fut donc pas sans raison qu'au nom d'Empereur, sous lequel on a justement désigné par la suite le chef du gouvernement nouveau, il préféra le titre de prince; et c'est encore par le nom de *principat* que l'on qualifie son règne aujourd'hui.

Par ce titre de prince il avait donc en fait la puissance législative dans le sénat; par la puissance tribunitienne il l'avait aussi dans les assemblées du peuple. C'était même, comme le montre fort bien M. Duruy, le principal instrument du despotisme impérial : « Auguste, dit-il, allait

« donc avoir le droit de proposer, c'est-à-dire de faire des lois; de recevoir et de juger les appels, c'est-à-dire la juridiction suprême; d'arrêter « par le *veto* tribunitien toute mesure, toute sentence, c'est-à-dire d'opposer partout sa volonté aux lois et aux magistrats; de convoquer le « sénat ou le peuple et de présider, c'est-à-dire de diriger à son gré les « comices d'élection [1]. »

La puissance consulaire achevait de lui donner dans la ville les droits que la puissance tribunitienne ne lui donnait pas; la puissance proconsulaire, la totalité du droit souverain dans les provinces. « Et ces prérogatives, ajoute M. Duruy, il les aura non pour une année, mais pour « la vie; non dans Rome seulement et jusqu'à un mille de ses murs, mais « par tout l'empire; non partagées avec dix collègues, mais exercées par « lui seul; enfin sans comptes à rendre, puisqu'il ne sort jamais de sa « charge. Nous voici donc en pleine monarchie, et l'on ne peut accuser « Auguste d'usurpation, car tout se fait légalement, même sans innovation « blessante. Il n'est ni roi ni dictateur, mais seulement prince au sénat, « *imperator* à l'armée, tribun au forum, proconsul dans les provinces. Ce « qui était autrefois divisé entre plusieurs est réuni dans les mains d'un « seul; ce qui était annuel est devenu permanent. Voilà toute la révolution. C'est l'inverse de celle qui s'était opérée après l'expulsion des « Tarquins. En quelques années, et sous l'habile conduite d'un seul « homme, Rome remontait la pente qu'elle avait mis cinq siècles à descendre. » (P. 717.)

Auguste avait partagé les magistratures avec les citoyens; il partagea aussi le gouvernement des provinces avec le sénat et d'une façon analogue. Il laissa au sénat les provinces de l'intérieur, celles qui, étant depuis longtemps pacifiées, semblaient offrir aux proconsuls le plus d'avantages et le moins de peine; il prit pour lui celles qui étaient aux frontières, qu'il fallait défendre contre l'ennemi : c'est là qu'étaient amassées toutes les troupes, et ainsi toute la force militaire se trouvait aux mains de ses lieutenants. Ajoutons qu'en vertu de la puissance consulaire et proconsulaire il avait, tant à la ville que dans toutes les provinces, le *jus edicendi* des consuls et des proconsuls : nouveau principe d'un pouvoir législatif illimité. Les *édits*, les *lettres*, les *rescrits impériaux*, devinrent la source la plus abondante où puisèrent les jurisconsultes de Justinien [2].

La puissance tribunitienne donnait déjà à Auguste un caractère inviolable; il y joignit, au point de vue religieux, un autre caractère sacré quand, après la mort de Lépide, il reçut le titre de *grand pon-*

[1] T. III, p. 716. — [2] *Ibid.*, p. 723.

tife. Ce titre, cette fois, était bien à vie et devait avoir d'autant plus de force que le prince l'avait respecté jusqu'à la fin dans celui qui en était revêtu.

M. Duruy a donc raison de dire en résumant toute cette partie : « Un « seul homme a, pour la vie, le pouvoir exécutif et la plus grande partie « de la puissance législative et judiciaire. Ce qui reste au sénat et au « peuple n'est qu'un abandon calculé du prince, qui leur laisse quelques « hochets pour amuser leurs loisirs et les aider à se tromper eux-mêmes. « Peut-être devrions-nous ne pas attacher plus d'importance qu'ils n'en « ont à ces droits menteurs. Mais faisons comme Auguste, qui entoure « de respects ces royautés tombées, et qui se garderait bien de parler « tout haut de leur déchéance.

« Que dis-je, leur déchéance? Mais le peuple fait des lois et donne « des charges; mais le sénat impérial a plus de prérogatives que n'en a « jamais eu le sénat républicain. Il gouverne une partie de l'empire et « reçoit les ambassadeurs des princes étrangers. Il a le trésor public sous « sa garde. Les décrets sont des lois, comme au bon temps de la toute-« puissance patricienne, et les grands coupables, soustraits au jugement « du peuple, relèvent de sa juridiction. Il décerne le triomphe, et plus « de trente généraux, en dix ans, l'ont déjà obtenu. Il est la source de « toute légalité, même pour l'empereur qui tient de lui ses pouvoirs, « et qui, par lui, se les fait proroger. C'est le sénat qui dispense des « prescriptions légales et qui, par sa sanction, érige en lois de l'Etat les « édits impériaux; c'est lui qui confirmera les empereurs élus par les sol-« dats, en nommera quelques-uns, ou déchirera au besoin leur testa-« ment, même la signature de Tibère. Mieux encore, il fait des dieux : « nous le verrons voter au prince mort l'Olympe ou les Gémonies. Que « lui manque-t-il donc? Ce ne sont assurément ni les droits ni les « titres, pas même la liberté de discussion, car Auguste s'enfuit plus « d'une fois de la curie pour échapper à d'interminables et violentes « altercations.

« Cependant, quel contraste dérisoire entre la pompe des formules et « le vide de la réalité. Le peuple souverain n'est qu'un ramas de men-« diants qui ont l'air de vouloir ce que veut celui qui les nourrit, les « amuse et les paye; et les Pères conscrits, les sénateurs de Rome, parlent « et votent comme peuvent le faire des hommes qui n'ont ni la dignité « personnelle, ni l'autorité du caractère, ni l'indépendance sociale. Créa-« tures du prince auquel ils tendent chaque jour la main pour échapper « à leurs créanciers, ils n'ont pas même, sous leur laticlave, cette liberté « que le pauvre garde avec ses haillons, de rire tout haut en face de

« cette grande comédie que jouent si gravement Auguste et la noblesse « romaine[1]. »

Et l'auteur montre l'administration véritable créée par Auguste en face des magistratures presque honorifiques du sénat : le préfet de la ville, et au-dessous de lui le préfet des vigiles et le préfet de l'annone; le conseil d'amis (Agrippa, Mécène, Valerius Messala, Statilius Taurus, etc.) d'où sortit le *consistoire* impérial; le collège des *prudents*, qui répondaient au nom du prince, réponses qui, lorsqu'ils étaient unanimes, faisaient loi pour le juge et les nombreux préposés aux impôts nouveaux, rendus nécessaires par l'établissement des armées permanentes.

M. Duruy consacre deux chapitres entiers, et ce ne sont pas les moins intéressants de son livre, à l'étude de cette administration, tant à Rome et en Italie que dans les provinces.

La République, sans confondre d'ailleurs les origines, avait élevé les plébéiens au partage des droits des patriciens, et les Italiens au rang des plébéiens dans la cité. Auguste, voulant établir le pouvoir d'un seul, s'efforça de créer une hiérarchie nouvelle dans l'État. La noblesse patricienne tenait la tête, avec le privilège d'exercer seule quelques fonctions religieuses; venait ensuite la noblesse sénatoriale, tendant à l'hérédité; puis la noblesse d'argent ou l'ordre équestre. J'ai dit que la noblesse sénatoriale tendait à l'hérédité : les fils de sénateurs formaient en effet une sorte d'intermédiaires entre les sénateurs et les chevaliers; ils prenaient le laticlave et le brodequin noir en même temps que la robe virile, assistaient aux séances du sénat et arrivaient de bonne heure à certaines charges qui leur étaient réservées; les jurisconsultes reconnaissent les droits de fils de sénateur à l'enfant conçu avant que son père eût été chassé du sénat. L'ordre équestre lui-même avait sa hiérarchie particulière : il y avait les chevaliers de noble origine, qui avaient le cens sénatorial, les *illustres*, pépinière du sénat, et les simples chevaliers de cens équestre. On gardait la tradition des six compagnies d'élite, *sex suffragia, equites equo publico;* et cet honneur du cheval public fut donné plus tard même à des enfants. Dans le peuple même M. Duruy compte une première classe à laquelle était réservé le privilège de former une quatrième décurie de juges, celle des ducénaires, et d'occuper les mille places de quartenier. Était-ce bien une classe? En tout cas, il reconnaît qu'elle devait être peu nombreuse et qu'on devait tendre à en sortir pour obtenir, à un degré plus haut, la faveur de l'anneau d'or, ou partager, à un degré plus bas, les distributions mensuelles avec les pro-

[1] *Histoire des Romains*, t. III, p. 728.

létaires. Quant à ceux-ci, Auguste s'efforça d'en diminuer le nombre (et l'on ne peut que l'en louer) en leur ménageant du travail ou les envoyant en colonies; mais il s'efforça aussi de limiter le nombre des citoyens en faisant obstacle aux affranchissements, et il établit une hiérarchie jusque dans le droit de cité; il créa même des degrés pour arriver au droit de cité. « Singulier contraste, disait M. Duruy dans sa « première édition, la République, qui proclamait l'égalité, avait abouti à « une étroite oligarchie; l'Empire, qui veut des rangs, des conditions, « mènera au nivellement le plus complet, sinon dans la société civile, « du moins dans la société politique[1]. » La République romaine n'avait point, que je sache, tant proclamé l'égalité; et l'Empire, si on le suit dans ses développements jusqu'à la fin, ne me paraît pas avoir tant nivelé la société romaine. Si l'auteur veut dire qu'au plus haut degré de la hiérarchie, on était, comme au dernier degré, sous la main du maître, cela est vrai; s'il entend qu'aux privilèges se joignirent des obligations telles qu'on eût voulu se dépouiller du privilège pour s'exonérer des obligations, j'en conviendrai encore; mais cela nous reporte à une époque plus tardive et demandera des explications; l'auteur a donc bien fait de retrancher ce paragraphe ici.

Le reste du chapitre de l'administration d'Auguste à Rome concerne les deux grands moyens de gouvernement, les deux charges capitales de l'empire à l'égard du peuple, *panem et circenses*, les distributions publiques et les jeux; disons aussi les grands travaux qui ajoutaient au bien-être de la ville : les aqueducs, les fontaines, les bains, et d'autres soins qui témoignent d'une administration éclairée; les mesures de sécurité publique, les précautions contre les incendies; enfin des tentatives de réformes morale et religieuse. Auguste était législateur, et il était grand pontife; il fit des lois sur le mariage, des lois contre le célibat, contre l'adultère; il rehaussa le culte des Lares, qu'il établit dans les carrefours, et à ce culte se rattacha celui du génie du prince, avec un sacerdoce nouveau, celui des Augustales; au fond, cela ne releva ni la religion ni les mœurs.

Ces lois étaient applicables à tout l'Empire; il y eut des mesures qui concernaient plus particulièrement les provinces : elles font l'objet du volume suivant.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] T. III, p. 193. Ce paragraphe est supprimé dans l'édition nouvelle.

LES REGISTRES D'INNOCENT IV; recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par M. Élie Berger. Fascicules I-III, p. 1-458.

Sinibalde de Fiesque, noble génois, devint pape, sous le nom d'Innocent IV, le 24 juin 1243, et mourut le 10 décembre 1254. Il siégea donc onze ans et demi. Comme l'usage de la cour romaine était de n'enregistrer qu'un certain nombre des pièces expédiées, on ne posséderait pas la série complète des actes d'Innocent IV alors même qu'on aurait tous les registres de son pontificat. Or on ne les a pas tous; on a perdu celui qui contenait les actes de la septième année. Ces lacunes et cette perte sont regrettables; cependant il reste encore un copieux ensemble de documents sur l'administration de ce pontife, puisque les registres conservés offrent environ huit mille six cents bulles.

M. Élie Berger, membre de l'École française de Rome, s'est imposé pour tâche de nous faire connaître ce que contiennent toutes ces bulles, et la presse a déjà mis entre nos mains une bonne partie de son travail : trois fascicules, dont le premier commence au 2 juillet 1243, dont le dernier finit au milieu de juin 1247. Voilà donc quatre années achevées, et quatre années durant lesquelles le nouveau pape, assiégé, comme tous les papes nouveaux, par une multitude de solliciteurs et de plaignants, n'a pas fait enregistrer moins de trois mille cinquante bulles. Combien d'affaires et, pour lui, combien d'ennuis; mais, pour son trésor, quels profits!

La méthode observée par M. Berger est celle de M. Potthast dans ses *Regesta*, la méthode analytique. Cependant il existe entre les deux recueils des différences qui doivent être signalées. Dans son recensement des actes d'Innocent IV, M. Potthast avait omis beaucoup de pièces; M. Berger les cite toutes, et, de plus, il en donne intégralement un assez grand nombre. Nous l'en remercions vivement, car très souvent l'analyse la mieux faite ne suffit pas. Nous croyons même devoir avertir le jeune éditeur que si, dans la suite de son travail, les reproductions intégrales deviennent plus fréquentes, nous ne nous en plaindrons aucunement. Il faut aussi remarquer, dans le recueil de M. Berger, le mérite particulier de l'ordonnance typographique. Ces impressions compactes dont l'Allemagne se contente ne révoltent pas seulement notre goût; elles fatiguent encore notre vue, notre esprit. Quand nous sommes en

train d'imiter en tout les Allemands, n'allons pas sacrifier à leurs artifices abréviatifs les règles et les belles qualités de notre art français.

On parcourt avec beaucoup d'intérêt la série des bulles analysées par M. Berger. Il est, en effet, très intéressant d'observer jour par jour, sinon tous, puisqu'on ne le peut, du moins presque tous les actes dont se compose la vie politique d'un pape tel qu'Innocent IV, ce vrai Lombard, à la fois vigilant, rusé, courageux, toujours aux prises avec quelque ennemi déclaré, toujours en négociation secrète avec quelque ami douteux. Ah! sans doute, le succès ou l'insuccès de ses desseins divers nous est aujourd'hui tout à fait indifférent; entre le pape et l'empereur, entre les alliés de l'empereur et du pape, également acharnés à leur perte réciproque, nous n'avons pas, agités de bien autres soucis, de choix à faire, et nous n'en faisons pas; mais le spectacle de leurs intrigues croisées nous plaît d'autant plus qu'il ne nous passionne nullement. Ainsi nous pouvons librement applaudir à tous les coups bien joués; ce qui nous arrive souvent, les deux acteurs principaux étant l'un et l'autre des gens habiles.

Innocent IV n'est pas, il est vrai, le plus fier. Il entend bien assurément, comme héritier direct de Grégoire VII, être en possession de toute l'autorité que ce grand pape s'est jadis attribuée aussi bien sur la société civile que sur la société religieuse; mais c'est une prétention qu'il semble plus tenir à dissimuler qu'à montrer. Si la menace de quelque pressant péril ne l'oblige pas à forcer le ton de ses remontrances, il discute, il argumente en légiste, il n'allègue pour plaider sa cause que les principes du droit commun. Souvent même, quand il peut le faire en ne contrariant que des gens de sa dépendance, des chanoines, des évêques, il recherche, il travaille à mériter les bonnes grâces des princes, des rois, s'empressant d'accorder à leurs favoris tous les honneurs, tous les avantages les plus indiscrètement sollicités. Si donc la papauté de Grégoire VII est toujours debout, elle ne projette plus sur les trônes, comme dit le poète, que l'ombre d'un grand nom.

Mais voilà ce qu'on lit dans toutes les histoires. Or il s'en faut bien que les huit mille six cents bulles d'Innocent IV concernent toutes ses débats, ses accords avec Frédéric II, avec Louis IX, avec les autres princes de son temps. De bien moindres affaires sont traitées dans la plupart des pièces. Cela veut-il dire que ces pièces soient, pour la plupart, indignes de quelque attention? Elles sont presque toutes, au contraire, diversement instructives. On est certainement curieux d'apprendre quelles étaient, au XIII[e] siècle, les occupations les plus ordinaires d'un pape et les misères de son gouvernement. Eh bien, c'est une curiosité

que doit pleinement satisfaire la lecture du recueil formé par M. Berger. Si l'on néglige les grandes pièces, qui sont depuis longtemps connues, pour ne regarder qu'aux petites, on y verra d'abord le plus étrange contraste. Nous avons un pape amoindri, qui se flatte encore, au fond de sa conscience, d'être omnipotent; mais cette omnipotence, que les princes ne veulent plus reconnaître, où leurs sujets l'appellent-ils à descendre? Les uns, avec une humilité que l'on peut croire sincère, demandent au pape de permettre ce qu'ils pourraient librement faire sans sa permission, à leur convenance, sous la protection de la loi civile; d'autres, plus astucieux que dévots, lui donnent à juger de mauvaises causes, qu'ils craignent de perdre devant le juge compétent. Et, le plus souvent, de quoi s'agit-il? Il s'agit des choses les plus futiles ou des plus bas intérêts. Cependant il faut que le pape se résigne, pour ne pas abdiquer son titre de justicier universel, à contenter de tels solliciteurs. Il ne saurait néanmoins leur expédier à cette fin que de vaines écritures, étant désormais incapable de rendre ses décisions exécutoires. Alors même que des cas plus graves lui sont, par hasard, déférés, il montre bien, dans ses réponses, qu'il ne peut plus ce qu'on lui dit qu'il peut encore. Le maire et les jurats de Bordeaux se plaignent de ce qu'un grand nombre de gens envahissent leurs navires jetés à la côte et les mettent au pillage. Sur quoi le pape écrit à l'abbé de Sainte-Croix et au prieur de Saint-Jacques, les chargeant d'avertir les pillards qu'ils doivent restituer les marchandises volées, et d'invoquer contre eux, au besoin, le secours du bras séculier (n° 1572). Mais le bras séculier, qui s'est jusqu'alors reposé, va-t-il désormais se mettre en mouvement pour complaire à l'abbé de Sainte-Croix ou bien au prieur de Saint-Jacques? Assurément le pape n'en a guère l'espoir, mais, puisqu'on lui demande une lettre, il écrit une lettre. Pourquoi donc l'importuner de toutes ces affaires, qui vraiment ne le regardent pas? C'est qu'ayant eu des torts, il les expie. Longtemps il a prétendu que toute justice émane de lui, et, s'il a plus d'une fois très heureusement appliqué ce principe, il en a plus d'une fois, d'autre part, abusé. Quand maintenant il l'invoque contre les forts, ceux-ci le contestent; mais les petits, à qui la puissance civile refuse ou néglige d'accorder ce qu'ils veulent, l'invoquent, en troublant son repos, contre lui.

Dans l'Église, le pape est toujours considéré comme ayant tous les droits d'un monarque absolu. Non seulement, on le reconnaît, tout débat entre clercs ne peut être terminé que par une sentence de sa suprême sagesse, mais aucune nouveauté ne peut être introduite dans un lieu quelconque où résident des prêtres, des moines, sans l'exprès consente-

ment de cet ordonnateur général. Cependant il est devenu rare qu'on lui donne à résoudre quelque grave question touchant la police ou la discipline. L'abaissement graduel de l'épiscopat a beaucoup simplifié le gouvernement de l'Église. Quand aujourd'hui l'on s'adresse au pape, c'est ordinairement pour lui demander des faveurs, et quelles faveurs! Le prieur et les religieux de Rochester, trouvant bien dur d'assister aux offices la tête découverte, sollicitent la permission de la couvrir. C'est affaire au pape de statuer sur cette grave question. Le pape accorde aux religieux la faveur qu'ils implorent, à la condition toutefois qu'ils resteront la tête nue durant l'élévation et la lecture de l'évangile (nº 883). Les chevaliers clercs de l'ordre Teutonique étaient vêtus comme les chevaliers laïques du même ordre; ce qui les humiliait. Pour les honorer, aux yeux de la foule, par une distinction méritée, le pape les autorise à dissimuler leurs autres habits sous des chemises blanches : *Super vestes alias camisiis albis utantur* (nº 461). La vanité joue un grand rôle dans les suppliques. Tous les abbés qui n'ont pas encore obtenu ce privilège, demandent le droit de paraître en public avec la crosse, la mitre et les autres ornements épiscopaux, et le nombre des bulles qui concèdent ce droit fait croire que le pape ne le refuse jamais. Mais la faveur la plus sollicitée, c'est encore le profit réel, palpable, l'argent. On ne saurait désigner toutes les bulles d'Innocent IV dont l'objet est d'autoriser des cumuls de bénéfices; elles sont vraiment innombrables, et, quand on voit avec quelle facilité le pape les signait, on n'est plus étonné des clameurs qu'elles ont provoquées. Ah! sans doute, le pur sentiment de la justice n'a pas inspiré toutes les plaintes qui se sont élevées contre cet abus; il est certainement permis d'en mettre une bonne part au compte de la convoitise et de l'envie; mais l'abus, il faut le reconnaître, existait. Et combien de procès à propos d'aumônes, d'offrandes, de fruits bénéficiaires! Voici, par exemple, un chanoine de Beauvais qui vient plaider contre son chapitre. Il a fait un voyage, et ses collègues lui refusent toute participation au produit des anniversaires célébrés en son absence. Mais, dit-il, son cas est particulier; il ne voyageait pas en un pays quelconque; il était venu visiter la ville de Rome. C'est pourquoi le pape se prononce pour lui (nº 839). Nous citons cette sentence au hasard, uniquement pour montrer la nature des causes. Chaque jour le pape a quelque résolution à prendre sur de semblables litiges, où l'un des plaideurs allègue à son profit un cas, dit-il, nouveau, jusqu'alors imprévu. Chaque jour, de toutes les régions de la chrétienté, arrivent à la cour des suppliques de clercs, de religieux, de moines, réclamant ou mendiant quelque gain. Les chartreux eux-mêmes aspirent à s'enrichir et

demandent qu'il leur soit permis d'accroître leurs exploitations agricoles. Combien les chartreux pourront-ils avoir de vaches dans chacun de leurs monastères? Soixante, répond le pape, et c'est la matière d'un décret (n° 370).

Parmi ces minimes affaires, dont la solution est souvent retardée par l'encombrement qu'elles causent au greffe de la cour, il ne faut pas omettre les immunités, les exemptions, les dispenses. Chacun veut être dispensé de subir quelque charge, d'observer quelque loi. Le privilège de ne pouvoir être excommuniés que par le pape appartenait depuis longtemps aux moines de Cîteaux; le 28 avril 1245, Innocent IV l'étend aux bienfaiteurs et même aux gens de service de l'abbaye, à quiconque travaille dans les fours, dans les moulins des moines (n° 1222). Un sous-diacre, pourvu d'une église, demande à la conserver sans recevoir les ordres, à la condition de la faire administrer par un vicaire (n° 719). Après ce sous-diacre, c'est l'évêque élu de Limoges qui sollicite, au moins pour quelque temps, une faveur semblable, et qui l'obtient aussi (n° 2154). Quelquefois pourtant elle est refusée. Il y avait huit ans que l'évêque élu de Trèves négligeait de se faire ordonner prêtre et percevait néanmoins tous les revenus de son évêché. Le pape décide enfin qu'il faut le sommer, après une délibération aussi longue, ou de quitter la place ou de l'occuper plus dignement (n° 864). La même injonction est faite aux chanoines de Saint-Timothée, au diocèse de Reims. Ils entendaient demeurer laïques et jouir de tous les privilèges cléricaux. Le pape ordonne à l'abbé de Saint-Rémi de confisquer, s'ils ne s'amendent pas, leurs opulents bénéfices (n° 527). Il y a d'ailleurs des dispenses de toute sorte. Un curé des environs de Strasbourg s'est engagé parmi les chevaliers teutoniques, à la condition que ceux-ci l'enverront étudier à Paris pendant cinq ans et lui fourniront une somme quelconque pour acheter des livres. Quoiqu'il fût alors malade, invalide, les chevaliers se sont empressés de l'accueillir, et, depuis six années, il fait partie de leur milice; mais, l'argent promis ne venant pas, il se lasse de l'attendre et demande au pape de rompre son engagement. Le pape ne saurait le lui refuser (n° 2033). Il en rompt même d'autres pour de moindres causes, lorsqu'il permet, par exemple, qu'un frère Prêcheur quitte sa robe et passe, à la recherche d'une vie plus douce, chez les chanoines réguliers (n° 903). Viennent ensuite les dispenses *pro defectu natalium*. Le nombre des naissances illégitimes était si considérable au XIIIe siècle, que nous ne saurions signaler particulièrement toutes les bulles où sont nommés des fils naturels de laïques, d'acolytes, de prêtres. Quelquefois même le pape, ne pouvant suffire à signer toutes les dispenses de ce genre, abdique son

droit et charge des évêques de l'exercer. C'est ainsi qu'il autorise l'évêque de Bayeux à légitimer en masse tous les prêtres, diacres, sous-diacres et autres bénéficiaires de son diocèse qui n'étaient pas nés dans les conditions prescrites par les canons (n° 260). Mais, de toutes les dispenses accordées par Innocent IV, celles qui, de nos jours, paraîtront sans doute les plus singulières ont pour objet les taxes communales. Si ces taxes étaient nombreuses, elles étaient légères, et, pour l'entretien des routes, la construction des ponts, des marchés, de tous les édifices publics, les communes avaient eu certainement le droit de les établir. Néanmoins Innocent en affranchit successivement tous les religieux qui n'en étaient pas encore exemptés. Ce sont d'abord ceux de Longpont, au diocèse de Soissons (n° 1458), ensuite ceux de Saint-Caprais et ceux d'Eysses, au diocèse d'Agen (n°s 1545, 1549), ceux du Mont-Saint-Éloi, au diocèse d'Arras (n° 1703), ceux de Vauchrétien, au diocèse de Soissons (n° 1796), ceux de Grandselve, au diocèse de Toulouse (n° 1858), etc. Il est certain qu'aujourd'hui ces dispenses-là n'auraient plus cours.

Nous avons aussi trouvé dans les bulles d'Innocent IV beaucoup de renseignements très précieux sur les mœurs de son temps. Si l'on compare le XIII^e^ siècle au XII^e^, sous le rapport des mœurs publiques, on est presque étonné du changement qui s'est fait. Les lois, longtemps ignorées, sont maintenant redoutées; les particuliers de toute condition, qui sentent davantage le frein de la discipline sociale, s'accoutument à le sentir, et les rapports des petits et des grands sont devenus bien meilleurs. On le reconnaît enfin, il convient que chacun règle sa conduite sur les principes de la justice, c'est-à-dire sur les maximes du droit écrit. La notion de ce droit, en tous lieux propagée par les nombreux disciples de tant de maîtres illustres, a fait aux esprits, dans le monde civil, une éducation nouvelle. Dans l'autre monde, dans l'Église, le perfectionnement des mœurs est, à la vérité, moins sensible. Là ce n'est pas l'empire de la loi qui s'est accru; c'est plutôt celui de la chose contraire, le privilège. Au commencement du siècle, un moraliste de beaucoup de sens, Gérald de Barri, l'archidiacre de Ménève, avait déjà signalé cette différence de plus en plus notable et s'en était alarmé. Quoi! disait-il, il est sans exemple que des comtes, des ducs, des marquis, prennent la liberté d'autoriser ce que la loi défend, et c'est là ce que font chaque jour les évêques, les papes. Les lois divines sont-elles donc moins respectables que les lois humaines [1]? Cependant, comme il est selon la nature des choses que les mœurs s'adoucissent d'elles-mêmes, au cours du

[1] Girald. Cambrensis, *Specul. eccl.*, dist. II, cap. XVI.

temps, cet adoucissement s'était produit même au sein de l'Église, malgré l'affaiblissement de l'autorité, malgré le relâchement de la discipline. Quand, indigné de tout ce qu'il voit, Gérald regrette le temps passé, il s'en fait une fausse idée. En réalité le temps présent vaut mieux, s'il ne vaut guère. Mais, en effet, il ne vaut guère, et il reste bien des mauvaises pratiques à corriger! Une des premières bulles d'Innocent IV (elle est du 30 juillet 1243) a pour objet de réprimer d'indignes excès, trop longtemps tolérés, sinon encouragés, par les légats du saint-siège. Le pape veut sans doute qu'on fasse à ses légats, en tous lieux, la réception la plus honorable; mais il défend expressément aux gens de leur suite, et particulièrement aux simples courriers, d'exiger en chemin, des uns ou des autres, plus que leur nourriture et celle de leurs chevaux. Ces courriers, dit le pape, avaient l'habitude de commettre toutes sortes d'exactions. Ils se comportaient en vrais brigands : *non cursores, sed prædones* (n° 43). Depuis longtemps sans doute, on se plaignait de leurs rapines; mais, étant au service de la cour romaine, ils avaient eu jusqu'alors le privilège de l'impunité. Et non seulement le souci constant du pape devait être de corriger ainsi, chaque jour, quelque vieil abus; mais combien de scandales nouveaux étaient, par surcroît, dénoncés à son impuissante justice! Le 21 décembre de la même année, il s'agit d'apaiser de grands troubles qui ont éclaté dans la ville de Cologne : les clercs, divisés en deux armées, en sont venus aux mains, et il n'y a pas eu seulement des coups donnés, il y a eu des maisons incendiées (n^{os} 353, 354). Il s'est passé dans la ville d'Aix des choses bien plus tristes encore. Un certain nombre de clercs et, à leur exemple, les habitants, se sont soulevés contre l'évêque, et l'ont chassé. La ville est en interdit; mais les offices n'y sont pas moins célébrés, et, jusqu'à ce jour, toutes les remontrances adressées aux insurgés n'ont fait que les pousser à des violences nouvelles (n° 201). A Winchester, dans l'intérieur de leur cloître, les moines se battent, et les uns, sous la protection de deux archidiacres, emprisonnent les autres (n° 137). Ces faits et bien d'autres semblables, qu'il vaut mieux taire, attestent clairement, comme il nous semble, que si les mœurs des clercs se sont en effet naturellement adoucies, elles ont encore beaucoup de rudesse.

A défaut de la loi, qu'on ne respecte pas assez, c'est le progrès des études qui va maintenant le plus contribuer au progrès moral de la société religieuse. L'Église avait d'abord proscrit, saisie d'effroi, la science, la vraie science, introduite dans l'école sous le nom d'Aristote; mais bientôt après, elle avait d'elle-même modifié, puis cassé la sentence, se repentant de l'avoir rendue. Heureux repentir! On aime à voir Inno-

cent IV favoriser ce développement des études. L'abbé de Clairvaux, honteux de l'ignorance de ses moines, voudrait en envoyer quelques-uns aux écoles de Paris; mais il faut que le pape y consente. Il y consent et fait plus; il profite de l'occasion pour écrire à tous les abbés cisterciens, qui ne demandent pas la même permission, qu'ils pourront agir, s'il leur plaît, comme l'abbé de Clairvaux (n° 897). Les historiens de l'Université de Paris citent trente-six lettres d'Innocent IV à son adresse. C'est un des papes qui se sont le plus occupés de ses affaires. Qu'il en soit loué!

Recherchons enfin les nouvelles additions ou corrections que l'on peut faire à l'*Histoire littéraire de la France* d'après les documents déjà produits par M. Berger. Nous avons entrepris autrefois une semblable enquête dans le recueil formé par les soins de M. La Porte du Theil; mais, ce recueil n'étant pas complet, M. Berger nous fournit aujourd'hui des informations qui nous ont alors manqué. Ainsi, dans les pièces négligées par M. La Porte du Theil, reparaît plusieurs fois le nom de Jacques de Dinant, archidiacre de Morinie, futur évêque d'Arras. Le 31 juillet 1243, le pape lui donne l'importante commission de réconcilier ou d'assigner devant le saint-siège le comte de Blois et les moines de Marmoutiers, qui, depuis longtemps brouillés ensemble, s'accablaient de dommages et d'injures réciproques (n° 45). Il le charge en outre, le 7 octobre, d'aller apaiser une autre querelle dans le diocèse de Reims (n° 169). Des pièces plus intéressantes concernent l'évêque de Cambrai, Guyard de Laon, ancien chancelier de l'Université de Paris, dont la notice est beaucoup trop courte dans l'*Histoire littéraire* et dans la *Gaule chrétienne*. Nous avons d'abord une plainte de lui. Des clercs de son diocèse étant, dit-il, en procès avec des laïques et ayant obtenu des lettres pontificales qui les recommandent à divers juges, vendent ces lettres aux gens qui plaident contre eux et néanmoins continuent à les poursuivre, bien que ces plaideurs intimidés aient pensé clore tout débat par l'achat des lettres; ce que l'évêque trouve à bon droit malhonnête. Il paraît cependant qu'il avait besoin de l'autorisation du pape pour mettre un terme à ces friponneries. Il l'obtient le 14 juin 1246 (n° 1920). Voici maintenant une requête formée contre lui. Était-il un des fougueux promoteurs d'une nouvelle croisade, ou bien travaillait-il impudemment, sous le prétexte de cette croisade, à beaucoup augmenter les revenus de son évêché? Toujours est-il que le duc de Lorraine et de Brabant se plaignit un jour au pape de ce que l'évêque de Cambrai, disant avoir mandat pour lever la dîme en ses terres, la levait à la rigueur sur toutes gens. L'évêque n'avait pas, comme il paraît, le mandat allégué. C'est pourquoi non seulement le pape lui défen-

dit d'inquiéter désormais aucune personne à propos dudit subside, mais de plus il lui donna l'ordre de verser en d'autres mains toutes les sommes indûment perçues. Deux lettres relatives à ce différend sont l'une et l'autre datées du 19 juillet 1246 (nos 2032, 2033). D'autres additions sont à faire à ce que nous avons dit sur le cardinal Eudes de Châteauroux. Un grand nombre de pièces nouvellement produites se rapportent à ses diverses légations. Enfin une bulle très curieuse concerne l'auteur de la *Biblionomie*, le célèbre Richard de Fournival. On savait qu'il était fils d'un médecin; mais, ce qu'on ne savait pas encore, c'est qu'il était lui-même chirurgien, et qu'après avoir été nommé chancelier de l'église d'Amiens, il continua de pratiquer son art, avec la permission du pape. Cette permission est du 29 septembre 1246 (n° 2199). Il est regrettable que M. Berger n'en ait pas donné le texte complet.

Comme on peut déjà l'apprécier, il importait de faire mieux connaître les registres d'Innocent IV, les pièces analysées et savamment annotées par M. Potthast n'ayant pas donné lieu d'y supposer une si grande variété d'utiles informations. Nous avons donc à remercier M. Berger d'avoir entrepris ce long et pénible travail. Que maintenant le public veuille bien, pour sa part, honorer de quelque attention une entreprise vraiment si méritoire; il encouragera certainement d'autres élèves de notre école romaine à suivre l'exemple de M. Berger. Ainsi nous pourrons avoir, après le recueil d'Innocent IV, celui de Boniface VIII, celui de Clément V, celui de Jean XXII. Quel avantage ce sera pour les futurs historiens !

B. HAURÉAU.

BERNARDI STADE *De populo Iavan parergon, patrio sermone conscriptum*, Giessen, 1880, gr. in-8° de 20 pages. Programme de l'Université de cette ville pour la fête de Louis IV, grand-duc de Hesse.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les Indiens donnent aux Grecs, en sanscrit, le nom de Yavana. Ce nom, qui a souvent, dans leurs écrits, un sens très vague, et qui prend le carac-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août 1882, p. 478.

tère d'une désignation générique des peuples de l'extrême Ouest[1], a eu une assez curieuse fortune. Lassen[2] a établi qu'il avait été d'abord employé pour désigner l'Arabie, d'où l'encens qui provenait de cette contrée, est appelé *yavâna*[3], et l'étain, une des marchandises d'échange qu'y portaient les Indiens, *yavaneschta*, « désiré des Yavanas. » Le poivre, qu'ils y transportaient également, est de même désigné par le nom de *yavanapriya*, « aimé des Yavanas[4]. » La Bible connaît aussi un Yâvân de l'Arabie méridionale, qui est formellement mentionné chez Yé'hezqêl, dans sa description du commerce de Çôr[5] :

> Vedân[6] et Yâvân de Oûzâl
> pourvoyaient tes marchés;
> le fer travaillé, la casse et la canne aromatique
> étaient échangés avec toi.
> Dedân trafiquait avec toi
> en couvertures pour s'asseoir à cheval.
> L'Arabie et tous les princes de Qêdâr trafiquaient avec toi,
> et faisaient le commerce en agneaux, en béliers et en boucs.
> Les marchands de Schebâ et de Ra'emâh trafiquaient avec toi;
> de tous les meilleurs aromates,
> de toute espèce de pierres précieuses et d'or
> ils pourvoyaient tes marchés.

Toutes les localités, tous les peuples nommés ici appartiennent à l'Arabie méridionale; l'expression *meûzâl* (faute évidente de ponctuation pour *miûzâl*, sur le sens duquel ne s'est mépris aucun des anciens interprètes), appliquée à *Yâvân*, le localise encore plus dans cette région,

[1] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 861.
[2] Même ouvrage, t. II, p. 729.
[3] Même ouvrage, t. I, p. 286.
[4] Voy. encore J. Halévy, *Revue orientale et américaine*, 1877, p. 318.
[5] XXVII, 19-22.
[6] *Vedân*, dont on ne trouve la mention que dans cet endroit, a fort embarrassé les commentateurs (voy. R. Smend, *Der Prophet Ezechiel*, p. 206). Ewald croit à une faute de copiste pour *Dedân;* mais c'est inadmissible, puisque le nom de Dedân vient à son tour dans le verset suivant. Rœdiger (dans ses additions au *Thesaurus* de Gesenius, p. 84) et Movers (*Allgemeine Encyclopædie* de Halle, III, XXIV, p. 355) voient dans ce nom 'Âden; mais le nom de cette ville a dans les inscriptions sabéennes un ע initial, *'Âdan* (Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. II, p. 10 et 28), que nous ne retrouvons pas ici. Et d'ailleurs il semble que ce soit lui qui figure un peu plus bas, au v. 23, sous la forme *'Édén* (Fr. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. II, p. 116). L'interprétation la plus probable de *Vedân* est donc celle qui y voit la ville de Waddân, située entre la Mecque et Médine (Istakhry, éd. Mœller, p. 12), par conséquent sur la route des caravanes qui allaient du Yémen à Tyr.

puisque la *Genes.*, x, 27, nous offre Oûzâl comme un des fils de Yâqtân établis dans le Sud de la péninsule arabique. Je ne saurais donc comprendre comment M. Stade et M. Friedrich Delitzsch[1] peuvent admettre que Yâvân, dans ce passage, désigne encore les Grecs, soit européens, soit asiatiques. Quant à croire, avec Tuch[2], qu'il s'agit de colonies de marchands grecs établis au milieu des Sabéens, ou d'une classe mixte d'interprètes qui s'y serait formée, comme en Égypte sous la xxvi^e dynastie, cela serait très possible et même vraisemblable à l'époque alexandrine; mais on ne saurait s'arrêter à cette idée pour une date aussi élevée que celle de Yé'hezqêl. Ce que mentionne le prophète est donc bien un *Yâvân* arabe, parallèle au *Yavana* arabe des Indiens. Et le nom paraît en être resté dans la géographie du Yémen, car le *Qâmûs*[3] y cite une ville de Yawan.

Les Indiens durent entendre parler des Grecs ou *Yauna* par les Perses d'assez bonne heure, au moins dès le début des guerres médiques. Dans l'armée que Khsayârsâ (Xerxès) conduisit contre la Grèce, il y avait des Indiens[4], c'est-à-dire des gens de la satrapie de *Hindus*, dans le bassin du fleuve Indus. Ayant connu les Grecs par les Perses, il est tout naturel qu'ils leur aient donné le nom par lequel ceux-ci les désignaient, et qu'ils aient assimilé ce nom de *Yauna* à celui de *Yavana*, dont ils se servaient déjà pour désigner un autre peuple également reculé dans l'ouest et sur lequel ils n'avaient que des notions assez confuses. Quand ils entrèrent en rapports directs avec les Grecs, à la suite des conquêtes d'Alexandre, sous ses premiers successeurs, et encore plus après la fondation de royaumes helléniques indépendants dans la Bactriane et dans certaines portions de l'Inde, ils continuèrent à les désigner par l'appellation de *Yavana*.

Dans le treizième des édits qu'il a fait graver en tant d'endroits de son empire, le roi Açoka Piyadasi appelle le Séleucide Antiochos II[5] *Amtiyoko* (var. *Amtiyoge*) *nâmâ yonaraja*, « le roi des Yonas nommé Antiochos[6]. » Dans le système de la chronologie brahmanique, huit rois Yavanas représentent la période des monarchies grecques[7]. Dans le *Mahâbhârata*, il est, en plus d'un endroit, question des Yavanas, qui figurent parmi les peuples de l'ouest alliés des Pândavas. On vante leur science universelle et leur héroïsme[8], leur goût pour les combats d'homme à

[1] *Wo lag das Paradies*, p. 248.
[2] *Com. ueber die Gen.*, 2^e éd., p. 165.
[3] T. II, p. 1817.
[4] Hérodote, VII, LXV.
[5] Sur la détermination de ce roi, voy. Lassen, *Ind. Alterthumsk.*, t. II, p. 241 et suiv.
[6] E. Sénart, *Les inscriptions de Piyadasi*, t. I, p. 270 et 310.
[7] Lassen, *Ind. Alterthumsk.*, t. II, p. 322 et 344.
[8] *Mahâbhârata*, VIII, 45, v. 2107.

homme ou μονομαχίαι[1]. Tous ces traits, et en général ceux qui caractérisent les Yavanas dans la grande épopée de l'Inde, sont directement inspirés par les mœurs des Grecs de l'âge classique; et nous avons dans les passages qui y mentionnent les Yavanas une des plus sûres preuves que la rédaction du *Mahâbhârata*, telle que nous la possédons, a été arrêtée d'une manière définitive seulement vers l'ère chrétienne; que de nombreuses additions aux rhapsodies primitives y ont été introduites à l'époque où des royautés grecques florissaient dans la Bactriane et dans certains pays indiens[2]. Un fait décisif prouve que, lorsqu'il y est parlé des Yavanas, il s'agit des Grecs successeurs d'Alexandre, devenus à leur tour des personnages légendaires et transportés dans une fabuleuse antiquité. Un roi de ce peuple est mentionné : il est appelé Dattâmitra, et les critiques s'accordent à voir dans son nom une altération de celui du puissant monarque grec Dêmêtrios, qui domina sur l'Arachosie et le cours méridional de l'Indus entre 175 et 165 avant J.-C[3].

On ne saurait faire remonter plus haut la mention des Yavanas, avec les Kambôdjas, les Çakas, les Pâradas et les Pahlavas, dans les *Lois de Manou*[4], comme appartenant aux races de Kchatriyas dégénérés, c'est-à-dire étrangers au brâhmanisme, et le morceau du *Râmâyana*[5] où tous ces peuples sortent, sur l'ordre de Vasischta, des différentes parties du corps de la vache Çabalâ pour anéantir l'armée de Viçvâmitra[6]. Tout cela ne peut dater que de l'époque où des États grecs entrèrent en contact habituel avec la société indienne et se mêlèrent à sa vie, et c'est par une illusion singulière que Pictet y a cherché un argument pour son insoutenable théorie, d'après laquelle le nom de *Yavana* remonterait jusqu'à la primitive époque aryaque et aurait alors désigné les tribus occidentales par rapport aux tribus orientales, auxquelles appartenait plus spécialement le nom d'*Aryas*[7]. Les Yavanas étaient si bien avant tout, dans les habitudes d'esprit et de langage des Indiens, les Grecs de la Bactriane et de l'Ariane, ceux avec lesquels ils avaient des relations journalières[8], que

[1] *Mahâbhârata*, XII, 101, v. 3739 et suiv.

[2] Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. III, p. 492.

[3] Tod, *Account of greek, parthian and hindu medals found in India*, dans les *Transact. of the R. Asiat. Society*, t. I, p. 320; Lassen, *Ind. Alterthumsk.*, t. I, p. 656; t. II, p. 344.

[4] X, 44.

[5] I, LIV, v. 18 et suiv.; t. I, p. 55 de l'édition de Gorresio.

[6] Voy. Lassen, *Ind. Alterthumsk.*, t. I, p. 721.

[7] *Les origines indo-européennes*, 1re édit., t. I, p. 59-67.

[8] Voy. encore, sur cette question des Yavanas dans les livres sanscrits et sur leur identité avec les Grecs de la Bactriane, Vivien de Saint-Martin, *Mém. présentés par div. sav. à l'Acad. des In-*

le grammairien Pànini emploie, pour désigner l'écriture nationale de ces contrées, celle qui, concurremment avec le grec, y forme les légendes des monnaies des rois hellènes ou indo-scythes, le terme de *yavanânî*, « écriture du pays des Yavanas, » c'est-à-dire du pays où règnent les Yavanas[1]. Quant aux livres des Yavanas sur l'astronomie, auxquels se réfère Varâha-Mihira[2], ce sont certainement des livres grecs, et non des livres chaldéens, comme Lassen l'avait pensé.

Si nous passons à l'Égypte, le copte nous offre le terme *Ueinin*, *Ueeinin*, *Ueein*, pour dire « Grec, » d'où l'abstrait *metaeinin*, *metaeeinin*, « hellénisme, langue grecque[3]. » La forme correspondante, dans le texte démotique des inscriptions de Rosette et de Philæ et du décret de Canope, est *Uinen* et *Uaiani*. Quand ce nom s'est-il introduit dans la langue des Égyptiens, à qui très probablement il a été communiqué par les Sémites? C'est ce qu'il est difficile de dire, car le nom en question ne se rencontre pas dans les documents de la belle époque pharaonique, et, même dans les bas temps, il n'a jamais été usité que dans le langage populaire; la langue des hiéroglyphes, langue classique et qui tenait aux formes anciennes, ne l'a pas adopté. Quand l'Égypte s'ouvrit aux Grecs, à l'avènement de la XXVI^e^ dynastie, et quand ils en furent devenus les maîtres, avec Alexandre le Grand d'abord, puis avec Ptolémée, fils de Lagos, les hiérogrammates reprirent pour les désigner, dans la vieille nomenclature géographique de l'âge des Pharaons, une appellation que l'on rencontre dès le temps du Moyen-Empire[4], et qui, à l'époque de la XVIII^e^ dynastie, se lit à la tête de la liste des « neuf peuples » [illegible] comme une sorte de résumé des principaux groupes des nations étrangères[5], ou bien du catalogue stéréotypé des pays sur lesquels sont censés s'étendre les exploits et le pouvoir du monarque d'Égypte[6]. Ce nom, dont les scribes ont fait, sous les Lagides, la désignation invariable des Grecs[7], n'avait sûrement point ce sens précis à l'époque des grandes con-

scriptions, 1^re^ série, t. V, 2^e^ part., p. 347; A. Maury, *Journal des Savants*, 1869, p. 350 et suiv.

[1] Lassen, *Zur Geschichte der griechischen und indoskythischen Kœnige*, p. 165; *Ind. Alterthumsk.*, t. I, p. 729.

[2] Lassen, *Zeitschr. f. d. Kunde des Morgenlandes*, t. IV, p. 335; *Ind. Alterthumsk.*, t. I, p. 729.

[3] A. Peyron, *Lexicog. ling. copt.*, p. 481.

[4] Lepsius, *Denkmæler aus Ægypten und Æthiopien*, part. II, pl. CL, *a*; voy. Brugsch, *Geographische Inschriften altægyptischer Denkmæler*, t. I, p. 48.

[5] Lepsius, *Monatsber. d. Berlin. Akad.*, 1865, p. 503 et suiv.; Brugsch, ouvr. cit., t. II, p. 18.

[6] Voy. cette liste et ses variantes dans Brugsch, ouv. cit., t. II, pl. XIII et XIV.

[7] En dehors des passages de la partie finale de l'inscription de Rosette et du décret de Canope sur la publication du

quêtes des rois thébains[1]. Il se lit *Ha-nebu* ou *Hau-nebu* « tous les *ha*, » c'est-à-dire toutes les plages et toutes les îles[2], s'appliquant à celles qui sont situées au nord, par delà le Ouats-our ou la mer Méditerranée, par conséquent à l'ensemble des îles grecques, depuis la Crète et Cypre, jusqu'aux côtes de la Grèce et de l'Asie Mineure, peut-être aussi à la pointe méridionale de l'Italie et à la Sicile. Le *Hau-nebu* égyptien correspond donc exactement au biblique *iyê haggôim*, « les îles des nations, » où la *Genes.*, x, 5, fait se répandre les descendants de Yapheth; ajoutons que le prophète Çephanyhâ[3] se sert des mêmes mots pour désigner les îles et les côtes baignées par la Méditerranée. Il faut encore y comparer le terme *iyîm*, « les îles, » employé si fréquemment par Yescha'yâhoû[4], deux fois par

texte en hiéroglyphes, en démotique et en grec, les exemples les plus caractéristiques de l'emploi de ce mot pour désigner les Grecs sont : 1° la phrase d'une stèle du Musée national de Naples, où un personnage qui avait servi dans l'armée des Perses, lors de la guerre d'Alexandre, dit au dieu Khnoum : *mâknekua em kherau en Hau-nebu t'er sekhefnek Mentiu*, « Tu m'as protégé dans « les batailles des Grecs, quand tu as « écrasé les Asiatiques » (Brugsch, ouvr. cit., t. I, p. 41); 2° celle de la stèle Harris sur Alexandrie, que cite également M. Brugsch, ouvr. cit., t. I, p. 40; *Dictionnaire géographique de l'ancienne Égypte*, p. 67 : *khunnu en sutenu Haunebu enti hir sopti Uat'-ur er mâ Amenti Aq enti ranf er Raqodi*, « La résidence des « rois grecs, qui est sur le bord de la « mer à l'ouest du nome Saïte et dont le « nom est Rhacotis; » 3° celle de la stèle dite d'Alexandre au Musée de Boulaq, où il est dit de Ptolémée Sôter : *arnef khunnuf pa-Subti-en-Aleksandros ranf hir Uat'ur Hau-nebuiu Raqodi rauf khont*, « Il a fait sa demeure de la ville appelée « Alexandrie, sur le bord de la mer des « Grecs et auparavant nommée Rhacotis. » (Brugsch, *Zeitschr. f. Ægypt. Spr. u. Alterthumsk.*, 1871, p. 2; *Dictionnaire géographique*, p. 67.) Au sujet des monuments hiéroglyphiques des Ptolémées qui mentionnent des victoires sur d'autres Grecs, *Ha-nebu*, d'Europe ou d'Asie, voy. Brugsch, *Geographische Inschriften*, t. II, p. 58.

[1] Voy. ce que disent Bunsen (*Ægyptens Stelle*, t. V, p. 441 et suiv.) et M. Brugsch (*Geographische Inschriften*, t. II, p. 19) en réfutant M. Lepsius, qui voulait appliquer ce nom spécialement aux Grecs dès le temps de la XVIII[e] dynastie (*Ueber den Namen der Ionier auf den Ægyptischen Denkmælern*, dans les *Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, année 1855).

[2] Voy. Brugsch, *Geographische Inschriften*, t. II, p. 19. Cette traduction paraît plus exacte que celle de M. E. de Rougé (*Mémoire sur l'inscription d'Ahmès*, p. 43) « les septentrionaux tous. » En tous cas, ce n'est pas sous les Ptolémées que le groupe hiéroglyphique des *Hau-nebu* a été appliqué aux Grecs, parce qu'il se prêtait à fournir le sens de « seigneurs septentrionaux, » ainsi que le pensait le grand égyptologue français. Sous le règne de Nekht-neb-f (XXX[e] dynastie) on relève déjà un exemple de son emploi avec cette signification de « Grecs » (Brugsch, ouvr. cit., t. III, p. 58).

[3] II, 11.

[4] XI, 11 (*iyê hayâm*); XXIV, 15; XL, 15; XLI, 1 et 5; XLII, 4, 10 et 12; XLIX, 1; LI, 5; LIX, 18; LX, 9.

les Psaumes[1] et à plusieurs reprises par Yé'hezqêl[2], pour indiquer les pays maritimes situés au loin[3], par delà les mers[4], les pays que l'on n'atteignait que par la navigation, c'est-à-dire les plages de la Méditerranée, si habituellement visitées par le commerce phénicien[5]. Le mot *îy, i*, en hébreu, comme *ha* en égyptien, veut dire le plus habituellement, au sens propre, une « île; » c'est ainsi que le livre d'*Esther*, x, 1, en faisant allusion à l'expédition de Khsayârsa (A'haschvêrôsch, Xerxès) contre la Grèce, oppose le continent, *hââréç*, aux îles de la mer, *îyé hayâm*. Yirmyah (Jérémie), XLVII, 4, appelle la Crète *îy Kaphtôr;* Je'hezqêl (Ezéchiel), XXVII, 6 et Yirmyah, II, 10, parlent des *îyé Kittim*. Yescha'yâhoû (Isaïe) XXIII, 2 et 6, qualifie les Tyriens de *yôschebé îy*, « les habitants de l'île, » à cause de la situation insulaire de leur cité. Mais, lorsque ce prophète, *Is.*, XX, 6, désigne le peuple d'Aschdôd comme *yôschêb hâîy hazzéh*, on ne peut traduire que « l'habitant de cette plage. » De même Ie'hezqêl, XXVII, 7, se sert de l'expression *îyé Elischâh* pour dire « les plages du Péloponnèse. » Quand le livre de Dânîêl[6] prophétise l'expédition d'Antiochos le Grand contre l'Asie Mineure, où sa puissance doit se briser à celle des Romains, il se sert des expressions *veyâschêb pânâyv leîyîm velâchad rabbîm*, « et il tour« nera sa face vers les provinces maritimes, et il en prendra plusieurs. » Il faut encore rappeler ce passage d'Yescha'yâhoû, XLII, 5, *schamtî nehârôth lâîyîm vaagammîm ûbîsch*, que l'on ne peut rendre qu'en : « je changerai les fleuves en plages fertiles, et je dessécherai les marais. »

Yâvân, Yavana, Yavna, Yauna, c'est-à-dire Ἰάϝονες, Ioniens, est donc l'appellation constante et générique des Grecs, en Europe comme en Asie, à quelque rameau qu'ils appartiennent et sans distinction d'Ioniens, d'Eoliens et de Doriens, chez tous les peuples de l'Asie antique. Ici, sans doute, l'emploi du nom de *Yavana* par les Indiens n'a en aucune façon l'importance historique que Pictet et M. Bergmann[7] ont cru pouvoir lui attribuer; nous avons vu que l'application de ce nom aux Grecs

[1] LXII, 10 (*malché Turschîsch veîyîm*); XCVII, 1.

[2] XXVI, 15 et 18; XXVII, 3 et 35; XXXIX, 6.

[3] *Is.* LXVI, 19 : *hâîyîm hâre'hôqîm*.

[4] Jerem., XXV, 22 : *hâîy aschér be-'êbêr hayâm*.

[5] Mais, quand Yé'hezqêl (XXVII, 15) dit à Çôr :

> Les fils de Dedân trafiquaient avec toi,
> le commerce de beaucoup d'îles passait par tes mains;
> on te fournissait en troc des défenses d'ivoire et du bois d'ébène,

la nature des marchandises et le rapprochement avec Dedân, de l'Arabie méridionale, prouve que les *îyîm rabbîm* sont les îles et les côtes du midi de la mer Rouge et du golfe Avalite, le Poun-t des monuments égyptiens.

[6] XI, 18.

[7] *Les peuples primitifs de la race de Iafète*, p. 52 et suiv.

était de date relativement assez récente et avait eu lieu d'après l'exemple du *Yauna* perse. Celui-ci, non plus, ne remonte pas à une haute antiquité; il n'est pas antérieur au VIe siècle avant notre ère, et l'adoption de ce nom comme désignation générale des Hellènes tient probablement à ce que l'empire médique d'abord, puis les Perses avec Kourous, ont eu leur premier contact avec les Ioniens des villes de la côte de l'Asie Mineure, du pays qui seul, aux temps classiques, avait gardé le nom d'Ionie. Il est possible, d'ailleurs, que, par les Mèdes aryens ou par les Perses, il ait été emprunté au *Yavnu*, *Yavanu* assyrien, qui remonte beaucoup plus haut.

En revanche, l'unanimité des peuples sémitiques à désigner les Grecs exclusivement sous le nom de *Yavan* est un fait capital et gros de conséquences historiques. Cette unanimité garantit, en effet, la haute antiquité du fait. Il doit se rattacher, non à un contact des ancêtres des Grecs avec les peuples de la famille de Schêm dans l'intérieur de l'Asie-Mineure, mais aux navigations des Phéniciens, qui, dès les temps reculés de la XVIIIe dynastie égyptienne, fréquentèrent habituellement les mers de la Grèce pour y faire à la fois le commerce et la course, et qui y entretinrent des relations suivies avec les riverains de la mer Egée, aussi bien ceux de la côte d'Europe que ceux de la côte d'Asie, et surtout avec les habitants des îles[1]. C'est à l'ensemble des Gréco-Pélasges maritimes avec lesquels ils commerçaient que les Phéniciens ont donné le nom de *Yavan*, adopté à leur exemple par tout le monde sémitique, et cela bien des siècles avant l'émigration qui, ramenant une partie des Ioniens (entendus comme un simple rameau de la race hellénique) sur la côte d'Asie Mineure, leur ancien point de départ, y fonda les cités auxquelles s'attacha plus tard spécialement et presque exclusivement le nom d'Ionie. S'ils leur appliquèrent cette appellation de *Yavan* = Ἰάϝων, qu'ils n'inventèrent pas, puisqu'elle n'est point sémitique, mais gréco-aryenne[2],

[1] Sur les navigations des Phéniciens dans les mers de la Grèce, les lieux où étaient établis leurs principaux comptoirs et les phases successives de leur commerce en ces contrées dans la haute antiquité, voy. surtout Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 203-286; Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. III, p. 32-35 et 42-48; *La légende de Cadmus et les établissements phéniciens en Grèce*, dans *Les premières civilisations*, t. II, p. 313-437; *Les antiquités de la Troade et l'histoire primitive des contrées grecques*, t. I, p. 45-61; E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 42-70.

[2] L'étymologie du mot Ἰάϝων est, du reste, fort difficile à établir. Pott (*Etymologische Forschungen*, t. I, p. XLI), Benfey (*Griech. Wurzel-Lexicon*, t. II, p. 206) et Lassen (*Ind. Alterthumsk.*, t. I, p. 730) l'assimilent au sanscrit *yavan*, zend *yavan*, latin *juvenis*. Mais la chose est inadmissible : l'équivalent grec de la racine latine *juv* de *juv-enis* est *hêb* dans ἥϐ-η (G. Curtius, *Grund-*

et qu'une portion des Grecs continua, dans les temps classiques, à s'en parer, c'est que c'était l'appellation que les habitants des côtes et des îles de la mer Égée, appartenant à la race helléno-pélasgique, se donnaient à eux-mêmes dans les temps reculés auxquels tout ceci nous reporte.

On voit combien elle appuie[1] la théorie entrevue jadis par Casaubon[2] et plus récemment par M. Bergmann[3], formulée pour la première fois d'une manière complète et développée avec autant de science que de talent par M. Ernest Curtius[4], qui l'a fait accepter presque universellement dans la science, théorie qui, avec Hérodote[5], identifie les Ioniens aux Pélasges, en fait les proto-Grecs et considère leur nom comme ayant été la plus vieille appellation nationale de la race pélasgo-hellénique, puis, toujours dans les temps primitifs, comme s'étant spécialisée pour la division orientale et maritime de cette race, tandis que l'autre division, devenue continentale dans les pays du nord-ouest, se constituait séparément sous le nom d'Hellènes. C'est cette théorie que son éminent auteur résume en des termes qu'il est bon de reproduire ici, de manière à faire voir combien ils cadrent heureusement avec l'ethnogénie biblique : « Le peuple grec, sur le plateau de la presqu'île d'Asie Mineure, « constitua, par le développement de ses institutions et de sa langue, un « rameau distinct de la race aryenne, lequel se subdivisa à son tour en « deux branches. L'une traversa l'Hellespont et la Propontide... ; l'autre « demeura en Asie et s'avança graduellement du plateau de l'intérieur, en « suivant les vallées fertiles que forment les rivières, jusque sur la côte où « elle s'établit à leur embouchure, rayonnant de là au nord et au sud. « On n'observe nulle part plus qu'en Asie Mineure le contraste de la ré- « gion de l'intérieur et de celle du littoral. Sur la côte, c'est comme une « terre d'une autre constitution et soumise à un autre régime. La côte de « l'Asie Mineure avait donc sa nature propre ; elle eut aussi sa population

züge der griechischen Etymologie, 4e édit., p. 118). MM. Ernest et George Curtius ont proposé de rattacher ce nom à la racine *ya*, « aller, » grec *iέναι*, latin *ire*; les Ioniens seraient, dans ce cas, « les « allants, les voyageurs. » Enfin Pictet (*Les origines indo-européennes*, 1re édit., t. I, p. 64 et suiv.) et M. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 254) préfèrent y chercher la racine *ju*, « protéger, défendre, » d'où le latin *juvare*, le zend *jaona*, « protégeant. »

[1] C'est ce qu'a très bien discerné M. A. Maury, *Journal des Savants*, 1869, p. 345-351.

[2] *Diatribe in Dionem Chrysostomum*, dans l'édition de Reiske, t. II, p. 465.

[3] *Les peuples primitifs de la race Iafète*, p. 54.

[4] *Die Ionier vor der ionischen Wanderung*, Berlin, 1855; *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 32-41.

[5] I, 56, cf. VII, 94 et 95.

« et son histoire particulières. C'est sur le littoral que s'établit l'une des « deux branches de la nation grecque, tandis que l'autre, s'avançant plus « à l'ouest, traversait l'Hellespont et mettait définitivement le pied dans les « vallées fermées et les plaines de l'intérieur de la Thrace et de la Macé-« doine, défendues par des montagnes. Ainsi déjà, sur la terre d'Asie, « s'étaient séparées les deux races grecques, les Grecs orientaux et les « Grecs occidentaux, autrement dit les Ioniens et les Hellènes, dans le « sens strict du mot. Dès une époque fort reculée, ce peuple occupa la « région environnant la mer Égée, qui devait devenir le principal théâtre « de son histoire. Les Ioniens s'avancèrent dès le principe jusqu'au bord le « plus extrême du continent asiatique, d'où ils se répandirent dans les îles; « les Hellènes, au contraire, se cantonnèrent dans la vaste contrée mon-« tagneuse située plus avant en Europe, et dans les vallées fermées où ils « se fixèrent; ils adoptèrent, par suite du développement de leurs mœurs, « un système de constitution cantonale (*Gauverfassung*). Plus tard, in-« quiétés dans leurs défilés par de nouvelles migrations, repoussés au « sud, ils vinrent s'abattre par masses successives dans la presqu'île euro-« péenne, sous les noms d'Éoliens, d'Achéens et de Doriens[1]. »

François LENORMANT.

[1] *Die Ionier*, p. 12 et suiv.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le mercredi 25 octobre 1882, sous la présidence de M. J.-B. Dumas, président de l'Académie française, assisté de MM. Girard, Jamin, Lenepveu et Paul Pont, délégués des Académies des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts et des

sciences morales et politiques, et de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, secrétaire actuel du bureau de l'Institut.

A l'ouverture de la séance, le président a prononcé un discours à la suite duquel a été lu le rapport sur le concours de 1882, pour le prix de linguistique fondé par M. de Volney. La commission a décerné ce prix à M. Rudolf Hoernle, pour son ouvrage intitulé : *A comparative grammar of the gaudian languages with special reference to the eastern hindi.*

La commission accorde, en outre, une médaille de la valeur de 300 francs au Rév. J.-G. Christaller, pour son *Dictionary of the Asante and Fante language called Tshi.*

La commission décernera, en 1883, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été adressés. « L'étude partielle ou d'ensemble, au point de vue comparatif et sur« tout historiquement comparatif, d'un ou de plusieurs idiomes, et celle d'une famille « entière de langues, seront également admises à concourir. Les règles, le but et les « moyens de la grammaire et de la philologie comparées sont maintenant bien éta« blis, les modèles abondent, et la commission n'a pas besoin de dire dans quelles « vues doivent être entrepris, d'après quelles méthodes doivent être exécutés les tra« vaux qui font l'objet du concours. Il n'est pas besoin non plus qu'elle recommande « aux concurrents, comme il a été sage autrefois de le faire, de ne pas se borner à « l'analyse logique ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale.* »

Les manuscrits et les ouvrages imprimés seront admis au concours, ces derniers, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1[er] janvier 1882. Ils ne seront reçus que jusqu'au 1[er] avril 1883.

Après la proclamation du prix Volney, la séance s'est terminée par la lecture des quatre morceaux suivants : *Les Chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église*, par M. Edmond Le Blant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *Les Explorations des grandes profondeurs de la mer faites à bord de l'aviso le Travailleur*, par M. Alphonse Milne Edwards, de l'Académie des sciences; *Les Origines du costume de la magistrature*, par M. Glasson, de l'Académie des sciences morales et politiques; *Le Don Juan de Mozart*, par M. Charles Gounod, de l'Académie des beaux-arts.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 21 octobre 1882, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Lenepveu.

Après l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le second premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Pierné, élève de M. Massenet, la séance a commencé par un discours du président, qui a été suivi de la proclamation des prix décernés et proposés par l'Académie.

Grand prix de peinture. — Le sujet du concours donné par l'Académie était : « Mathathias refusant de sacrifier aux idoles. »

Le grand prix a été remporté par M. Popelin (Gustave-Léon-Antoine-Marie), né à Paris, le 30 juillet 1859, élève de MM. Eugène Giraud et Ferrier.

Le premier second grand prix a été remporté par M. Pinta (Henri-Louis-Marius), né à Marseille, le 15 juin 1856, élève de M. Cabanel.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Leroy (Paul), né à Paris, le 29 décembre 1860, élève de M. Cabanel.

Sculpture. — Sujet du concours donné par l'Académie : « Saint Sébastien percé « de flèches. » Premier grand prix, M. Ferrary (Désiré-Maurice), né à Embrun (Basses-Alpes), le 8 août 1852, élève de M. Cavelier.

Premier second grand prix, M. Pépin (Édouard-Félicien-Alexis), né à Paris, le 21 novembre 1853, élève de M. Cavelier.

Deuxième second grand prix, M. Lombard (Henri-Édouard), né à Marseille, le 22 janvier 1855, élève de M. Cavelier.

Architecture. — Le programme donné par l'Académie était : « Un palais pour le « Conseil d'État. » Premier grand prix, M. Esquié (Pierre-Joseph), né à Toulouse, le 24 mai 1853, élève de M. Daumet.

Premier second grand prix, M, Tournaire (Joseph-Albert), né à Nice (Alpes-Maritimes), le 11 mars 1862, élève de M. André.

Deuxième second grand prix, M. Courtois-Suffit (Louis-Albert-Octave), né à Paris, le 12 juillet 1856, élève de MM. Suffit et Pascal.

Gravure en taille-douce. — L'Académie n'a pas décerné de grand prix. Elle a décerné le premier second grand prix à M. Sulpis (Émile-Jean), né à Paris, le 22 mai 1856, élève de M. Henriquel.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Barbotin (Joseph), né à l'île de Ré (Charente-Inférieure), le 25 août 1861, élève de MM. Bouguereau et Annedouche.

Composition musicale. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée *Édith.* L'Académie, n'ayant pas décerné le grand prix en 1881, a pu cette année accorder deux fois cette récompense.

Le premier grand prix a été décerné à M. Marty (Eugène-Georges), né à Paris, le 16 mai 1860, élève de M. Massenet.

Le deuxième premier grand prix a été remporté par M. Pierné (Henri-Constant-Gabriel), né à Metz, le 16 août 1863, élève de M. Massenet.

L'Académie a, en outre, accordé une mention honorable à M. Leroux (Xavier-Henry-Napoléon), né à Rome, le 11 octobre 1863, élève de M. Massenet.

Prix fondé par M^me^ veuve Leprince. — L'Académie, dans sa séance du 16 octobre 1847, a décidé que la fondation de M^me^ Leprince, consistant, à cette époque, en une rente de 3,000 francs à répartir, chaque année, entre les lauréats des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, serait rappelée tous les ans en séance publique. En conséquence, l'Académie déclare que M. Popelin, pour la peinture, M. Ferrary, pour la sculpture, M. Esquié, pour l'architecture, sont appelés, en 1882, à profiter de la généreuse donation de M^me^ veuve Leprince.

Prix Alhumbert. — M. Alhumbert, par son testament en date du 4 mars 1817, a légué à l'Académie des beaux-arts une rente perpétuelle sur l'État pour fonder un prix annuel destiné à récompenser les progrès faits dans les arts. Ce prix, de la valeur de 600 francs, est délivré chaque année, soit au pensionnaire graveur en médailles, soit au pensionnaire graveur en taille-douce, au moment de son retour de Rome. A défaut d'un graveur, le prix sera donné à un musicien ou à tout autre lauréat dans les mêmes conditions.

Le prix a été décerné cette année à M. Bottée, graveur en médailles.

Prix Deschaumes. — Ce prix, d'une valeur de 1,500 francs, a été fondé en vue d'encourager de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille. L'Académie, cette année, décerne le prix à M. Julien, élève architecte de l'École des beaux-arts, et elle offre, en outre, une médaille de 500 francs à l'auteur des paroles de la cantate pour le grand prix de musique, M. Guinand.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix, institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry en faveur d'artistes dont le talent déjà remarquable mérite d'être encouragé, sera décerné en 1883.

Prix fondé par M. Bordin. — La fondation de M. Bordin a pour objet de récompenser, à la suite de concours, sur un sujet donné, des œuvres écrites traitant de l'art, de la science ou de la littérature, ou même parfois des ouvrages ayant paru sur ces mêmes matières, en dehors des conditions spéciales des concours.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Notice biographique et critique sur la vie et les ouvrages de Coysevox. »

Elle a décerné le prix à M. Henri Jouin.

L'Académie propose, pour l'année 1884, le sujet suivant : « Étude sur les maîtres graveurs français du XVII^e siècle, depuis Jean Morin et Jean Pesne jusqu'à Gérard Audran inclusivement. Établir leur importance relative par des indications biographiques, par la succession chronologique de leurs travaux et par les caractères de leurs talents. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

Prix Jary. — M. Jary a établi en 1841 une fondation en faveur du pensionnaire architecte qui, avant de quitter l'Académie de France à Rome, aura rempli toutes les obligations imposées par le règlement. Le montant de cette fondation est dé[illegible] au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. M. Nénot a été appelé [illegible] année à jouir des bénéfices de cette fondation.

Prix fondés par M. le baron de Trémont. — M. le baron de Trémont a légué à l'Académie des beaux-arts une inscription de 2,000 francs de rente, pour la fondation de prix d'encouragement à décerner à divers artistes.

L'Académie décerne ces prix à MM. Péene et Gardet, sculpteurs, élèves de l'École des beaux-arts, et MM. Duprato et Deffès, compositeurs de musique.

Prix fondé par M. Georges Lambert. — Ce prix est décerné chaque année, par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à des hommes de lettres, à des artistes, ou à des veuves d'artistes ou d'hommes de lettres, comme marque publique d'estime. L'Académie partage ce prix entre M^mes veuves Caillé et Outwhaite, et MM. Patrois, Duquenne et Chambard.

Prix Achille Leclère. — M^lle Esther Leclère, au nom de son frère, M. Achille Leclère, membre de l'Académie, a fondé un prix de la valeur de 1,000 francs, destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie.

Le sujet du concours de 1882 était : « Un hippodrome et ses dépendances. »

L'Académie décerne le prix à l'auteur du projet n° 9, M. François Roux.

Elle accorde, en outre, une mention honorable à M. Delemer, élève de M. André.

Prix fondé par M. Chartier. — M. Chartier, voulant encourager la musique dite *de chambre*, a légué, à cet effet, une rente annuelle de 500 francs, en faveur d'un auteur qui se sera distingué dans ce genre de composition.

L'Académie décerne le prix à M. Widor.

Prix Troyon. — M^me^ Troyon, en souvenir de son fils, l'éminent paysagiste, a fondé un prix biennal à décerner par l'Académie à la suite d'un concours sur un sujet donné. Les concurrents doivent être Français et âgés de moins de trente ans au 1^er^ janvier de l'année du concours. Les tableaux destinés au concours ne doivent pas être signés. Ils doivent : 1° être marqués d'un signe, d'un mot ou d'une devise, reproduits sur l'enveloppe d'un pli cacheté qui contiendra le nom, l'adresse et l'extrait de l'acte de naissance du concurrent; 2° être encadrés d'une plate-bande dorée (mat) de la largeur de cinq centimètres.

Ils seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 15 septembre de l'année du concours.

Les dimensions de la toile seront : largeur, 1^m^,50; hauteur, 0^m^,90. Une exposition publique des tableaux aura lieu pendant les deux jours qui précéderont le jour du jugement et pendant les vingt-quatre heures qui le suivront.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1883 le sujet suivant, en doublant la valeur du prix, espérant ainsi augmenter la valeur du concours. « Des « bœufs attelés à une charrette, dirigés par un toucheur, descendent un chemin « creux, dans une forêt, au matin. »

Prix fondé par M. Duc. — M. Duc, membre de l'Académie des beaux-arts, a fondé un prix biennal destiné à encourager les *hautes études architectoniques*.

L'Académie a partagé le prix, cette année, entre MM. Louis Bernier et Wable.

Prix Jean Leclaire. — M. Jean Leclaire, par testament en date du 20 avril 1872, a légué à l'Académie une somme suffisante pour fonder, en faveur des élèves architectes de l'École des beaux-arts, un prix annuel de 1,000 francs ou deux prix de 500 francs, suivant les conditions et les formes que l'Académie jugera à propos d'adopter.

Les élèves qui sont appelés à jouir cette année des bénéfices du prix Jean Leclaire sont MM. Quatesous, élève de M. Pascal, et Yvon, élève de M. André.

Legs Chaudesaigues. — M^me^ veuve Chaudesaigues, par testament en date du 31 décembre 1868, a légué à l'Académie des beaux-arts une rente annuelle de 2,000 francs en faveur d'un jeune architecte, auquel cette somme sera remise après concours, afin qu'il puisse séjourner, pendant deux ans, en Italie, et y terminer ses études.

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 19 juin 1875, a déterminé les conditions de ce concours.

L'Académie, en 1881, a décerné le prix Chaudesaigues à M. Masqueray, élève de M. Ginain. Ce prix sera décerné de nouveau, s'il y a lieu, en 1883.

Legs de Caen. — Par testament en date du 17 septembre 1859, M^me^ la comtesse de Caen a pris les dispositions suivantes : « Les artistes peintres, sculpteurs ou ar- « chitectes envoyés à Rome par le gouvernement, auront chacun, après leur temps « fini, pendant trois ans, une rente de 4,000 francs; les architectes, qui ont moins « de frais pour leurs travaux, n'auront que 3,000 francs. Si un jeune peintre ou sculp- « teur fait une grande œuvre, le comité nommé par l'Institut des beaux-arts pourra lui « accorder une somme de 5,000 francs, mais pas plus. La plupart des jeunes gens,

« à l'expiration de leurs trois années à Rome, ont une commande du gouvernement, « mais on leur donne le sujet, ils sont obligés de s'y conformer ; c'est ce que je veux « éviter, car c'est entraver le génie. Dans aucun cas les sujets ne seront donnés ; cha- « cun fera ce qu'il sentira le mieux, c'est la seule manière d'avoir de véritables ar- « tistes, car, si le sujet ne convient pas à un artiste, même de talent, il ne fera jamais « ce qu'il serait capable d'exécuter. Il est même impossible qu'un homme de génie « puisse s'y conformer. On parle du feu sacré, mais c'est le moyen de l'anéantir. Les « artistes auxquels on donnera ces rentes seront obligés, pendant leur durée, d'ex- « poser au Salon une fois ; leurs ouvrages leur appartiendront, mais ils seront obligés « d'en faire un dans l'espace de trois ans, pour le musée que je fonde, si mieux ils « n'aiment décorer une partie de ce musée. Les sculpteurs feront un ouvrage aussi, « ainsi que les architectes. Si Dieu me laisse assez sur cette terre, je commencerai « cette œuvre, mais j'y tiens essentiellement, et je prie le gouvernement de vouloir « bien en faciliter l'exécution. Je ne donne que 4,000 francs et 3,000 francs à chaque « artiste, parce que c'est suffisant pour être au-dessus du besoin. Si des jeunes gens, « ayant bien fait en loge pour concourir au prix de Rome, n'avaient pas été admis, « on leur donnerait, pendant trois ans, un secours de 2,000 à 5,000 francs, répartis « par trois mois en trois mois. »

Prix Monbinne. — Par acte en date du 19 juillet 1876, MM. Eugène Lecomte et Léon Delaville-Le-Roulx, en souvenir de M. Théodore-Nicolas-Marie Monbinne, décédé le 21 mars 1875, ont fait don à l'Académie des beaux-arts d'une inscription de 1,500 francs de rente à l'effet de fonder un prix biennal qui portera le nom de *Prix Monbinne*, et qui sera décerné à l'auteur de la musique d'un opéra comique, en un ou plusieurs actes, que l'Académie aura jugé le plus digne de cette récompense, soit parmi les opéras comiques qui auront été représentés pour la première fois dans le cours des deux dernières années écoulées avant le jour où le jugement sera rendu, soit parmi ceux qui auront été, dans les quatre dernières années, soumis à l'examen de l'Académie à titre d'envois de Rome.

L'Académie, cette année, a partagé le prix entre MM. Poise, auteur de *l'Amour médecin*, et Maréchal, auteur de la *Taverne des Trabans*.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1884.

Prix Delannoy. — M. Delannoy, par son testament olographe en date du 17 septembre 1867, a légué à l'Académie une rente annuelle de 1,000 francs, afin que cette somme fût accordée, chaque année, sous le titre de *Prix Delannoy*, à l'élève qui aura remporté le grand prix de Rome en architecture.

M. Esquié a été appelé cette année à jouir du bénéfice du prix Delannoy.

Fondation Lusson. — M^me^ veuve Lusson, par une donation en date du 9 avril 1878, a institué, au profit de l'Académie des beaux-arts, une rente annuelle de 500 francs, à la condition que les arrérages de ce titre de rente seront délivrés tous les ans à l'élève architecte qui aura obtenu le second grand prix de Rome.

M. Tournaire a été appelé cette année à jouir du bénéfice de la fondation Lusson.

Prix Rossini. — M^me^ veuve Rossini, décédée au commencement de l'année 1878, était usufruitière d'une rente de 6,000 francs léguée par Rossini à l'Académie des beaux-arts. L'Académie, conformément au vœu du testateur, a pris la décision suivante : « Un concours entre les artistes français est ouvert pour la production d'une « œuvre poétique destinée à être mise en musique et dans les conditions indiquées « par le testateur :

« L'auteur de la composition de musique lyrique ou religieuse devra s'attacher « principalement à la mélodie. L'auteur des paroles sur lesquelles devra s'appliquer « la musique et y être parfaitement appropriée, devra observer les lois de la mo- « rale. »

Les manuscrits ont été déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er décembre 1880.

L'Académie, dans sa séance du 31 décembre 1880, a choisi la cantate intitulée : *Prométhée enchaîné*, par M. Camille du Locle, à qui un prix de 3,000 francs a été décerné. A dater du 1er janvier 1881, un concours avait été ouvert pour la musique à adapter à l'œuvre couronnée. Huit partitions avaient été déposées au secrétariat de l'Institut. L'Académie, en raison de la grande faiblesse musicale du concours, n'a pas décerné le prix. Elle a prorogé le concours au 1er octobre 1882, en maintenant pour sujet : « *Prométhée enchaîné.* » L'œuvre qui aura obtenu le prix sera exécutée, pendant l'année 1883, soit au Conservatoire de musique, soit à l'Institut.

Un concours pour la production d'une œuvre poétique destinée à être mise en musique sera de nouveau ouvert le 1er décembre 1882, et clos le 8 décembre, à 4 heures.

A dater du 1er janvier 1883, un concours sera ouvert pour la musique à adapter à l'œuvre couronnée. Une copie de cette œuvre sera remise à tous les compositeurs qui en feront la demande. Ledit concours sera fermé le 1er octobre 1883. Le jugement sera rendu dans un délai de trois mois, et l'auteur de la partition couronnée recevra une somme de 3,000 francs.

L'œuvre qui aura obtenu le prix sera exécutée pendant l'année 1884, soit au Conservatoire de musique, soit à l'Institut.

Prix Jean Reynaud. — Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de « son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France, » a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de 10,000 francs destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

L'Académie a décerné ce prix à M. Daumet, architecte du nouveau Château de Chantilly.

Prix Laboulbène. — Par son testament du 15 octobre 1879, Mme veuve Laboulbène a légué à l'Académie des beaux-arts une somme de 70,000 francs pour être affectée aux artistes peintres qui concourront pour le prix de Rome.

L'Académie, dans sa séance du 6 décembre 1879, a décidé que, conformément au vœu de la testatrice, les rentes de la somme léguée par Mme veuve Laboulbène seraient distribuées, tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours et lorsque les tableaux auront été livrés.

Fondations de Caylus et de Latour. — L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les prix fondés par le comte de Caylus (*tête d'expression*) et par le célèbre peintre au pastel de Latour (demi-figure peinte, dite du *torse*), seraient proclamés à la suite des prix de l'Académie.

M. Pichot, élève de MM. Cabanel et Bertrand, a obtenu le prix Caylus et le prix de Latour.

Grandes médailles d'émulation. — Les élèves de l'École des beaux-arts, qui, en 1882, ont obtenu ces médailles, sont : pour la peinture, M. Pichot, élève de MM. Ca-

banel et Bertrand; pour la sculpture, MM. Ferrary et Pépin, élèves de M. Cavelier; pour l'architecture, M. Quatesous, élève de M. Pascal.

Prix Abel Blouet. — Ce prix, institué par Mme veuve Blouet en exécution des dernières volontés de son mari, Abel Blouet, architecte, membre de l'Institut et professeur à l'École des beaux-arts, est décerné, chaque année, à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École.

M. Quatesous, élève de M. Pascal, a été appelé cette année à jouir des bénéfices de ce prix.

Prix Jay. — Ce prix, attribué tous les ans à l'élève qui a remporté la première médaille de construction, a été obtenu, cette année, par M. Mauerhofer, élève de M. André.

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. le vicomte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. Lefuel, membre de l'Académie.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale et dont l'auteur est M. Marty.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les grands écrivains de la France, nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut. — *Œuvres du cardinal de Retz*, nouvelle édition, revue sur les autographes et sur les plus anciennes impressions, et augmentée de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, de fac-similés, etc. Tome VII, par M. R. Chantelauze. Paris, typographie Lahure, librairie Hachette et Cie, 1882, in-8° de XL-603 pages.

L'excellente édition des *Œuvres du cardinal de Retz*, qui occupe une place si importante dans la collection des *Grands écrivains de la France*, comprenait jusqu'ici cinq volumes. Les éditeurs annoncent que, la réunion des pièces qui doivent composer le sixième demandant beaucoup de temps, ils se sont décidés à publier le tome VII avant le tome VI.

Ce septième volume, précédé d'un avertissement et d'une introduction étendue, renferme les *Lettres et Mémoires sur les affaires de Rome*, et se divise en trois parties: 1° Affaire de la garde corse et du duc de Créqui, ambassadeur de Louis XIV à Rome (1662, 1663); 2° Mission du cardinal de Retz à Rome au sujet de la doctrine de l'infaillibilité du pape; investiture du royaume de Naples, etc. (1665, 1666); 3° Mission du cardinal de Retz à Rome pour les conclaves où furent élus les papes Clément IX, Clément X, Innocent XI; sa vaine tentative pour se démettre

du cardinalat (1667 à 1676). Les pièces justificatives se rapportant à ces trois parties contiennent des lettres de M. de Lionne, de Louis XIV, de M. de Pomponne, du pape Clément X, de l'abbé Servient, du duc et du cardinal d'Estrée, et un mémoire du roi pour servir d'instruction au duc de Chaulnes, son ambassadeur extraordinaire à Rome.

Tous ces précieux documents ont été recueillis, il y a quelques années, par M. Chantelauze dans les archives du ministère des affaires étrangères, et déjà ce savant littérateur les a mis à profit, pour composer l'étude qu'il a publiée sous ce titre : *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome;* mais c'est aujourd'hui, pour la première fois, que l'ensemble des dépêches de Retz, avec les instructions de Louis XIV, de Lionne, etc., en appendice, est mis sous les yeux du public. Ces pièces, presque toutes inédites, ont été collationnées avec le plus grand soin sur les originaux, et la source de chacune d'elles a été indiquée de manière à rendre le contrôle facile. Les textes réunis dans ce volume se rapportent, comme on l'a vu plus haut, à la période de la vie de Retz comprise entre les années 1662 et 1676, c'est-à-dire à l'époque où le cardinal, réconcilié avec le roi, avait été chargé par lui, sans titre officiel, de régler avec le pape certaines affaires, la plupart très graves, dont nous venons d'indiquer les principales. L'habile négociateur se révèle, dans ces dépêches, avec toutes les qualités d'un diplomate de premier ordre et d'un écrivain fécond en ressources : ses lettres offrent donc un double intérêt. La valeur historique et philologique de ces pièces diverses est savamment appréciée par MM. Ad. Regnier et Chantelauze, et le commentaire est à lui seul une œuvre considérable, que nous recommandons particulièrement à l'attention de nos lecteurs.

La Navarre française, par M. G.-B. de Lagrèze, conseiller à la cour d'appel de Pau. Paris, Imprimerie nationale, librairie de H. Champion, 1881-1882, 2 vol. in-8° de XL-423 et 445 pages.

Un mémoire lu à la Sorbonne en 1867, et dont M. Amédée Thierry fit l'éloge la même année dans le compte rendu des séances des Sociétés savantes des départements, a été l'origine et le point de départ de l'ouvrage que vient de publier M. de Lagrèze, connu depuis longtemps par des travaux estimés sur le Béarn, sur le Bigorre, et principalement par son *Histoire du droit dans les Pyrénées.*

La description et l'histoire de la Navarre française ou basse Navarre, séparée de la Navarre espagnole depuis 1512, n'avaient été jusqu'ici spécialement traitées par aucun écrivain français moderne, bien que ce petit pays soit peut-être un des plus intéressants de la France par sa physionomie particulière et par ses souvenirs historiques. Le sujet choisi par M. de Lagrèze était donc neuf en grande partie, et il a dû, pour ce qui concerne les temps anciens, puiser les éléments de son travail soit dans les archives de Pau et de Pampelune, soit dans les manuscrits de nos grandes bibliothèques.

L'auteur a adopté, pour son ouvrage, trois grandes divisions : géographie, histoire, droit basque et navarrais. Le premier volume comprend les deux premières de ces divisions. Dans le premier livre, consacré à la géographie, M. de Lagrèze, après avoir déterminé les circonscriptions territoriales du royaume de Navarre, telles qu'elles étaient avant et depuis la séparation de 1512, décrit les productions du sol, nous fait connaître l'état de l'industrie et du commerce dans la Navarre française, puis étudie avec plus de développements les populations diverses d'origine et de langage groupées et mêlées dans cette contrée si restreinte : la noble race des Basques et les races maudites des Cagots et des Bohémiens. Ce chapitre sera lu avec

plaisir et profit. Ce n'est pas que l'auteur arrive à des conclusions absolument nouvelles; mais il a examiné de près diverses questions encore controversées sur un sujet souvent traité, et, s'il ne les a pas résolues, ses observations personnelles, ses recherches consciencieuses, méritent d'être prises en sérieuse considération. Le second livre contient un exposé historique très méthodique et très clair où M. de Lagrèze nous montre le royaume de Navarre, après avoir été soumis à des rois de race espagnole, passant successivement sous la domination des comtes de Champagne, des rois de France (de Philippe le Bel à Charles le Bel), des comtes d'Évreux et des maisons de Foix, d'Albret et de Bourbon. Parmi les pièces justificatives réunies à la fin de ce premier volume, nous signalerons une lettre inédite des États de Navarre à Jeanne, fille du roi Louis le Hutin, pour l'informer qu'ils l'ont reconnue reine de Navarre, une bibliographie de la Navarre et du pays basque, et un tableau généalogique des rois de Navarre.

L'histoire du droit en Navarre et dans le pays basque, suite et complément de l'*Histoire du droit dans les Pyrénées*, du même auteur, remplit tout le second volume et peut être considéré comme la partie la plus neuve et la plus importante de l'ouvrage. Cette histoire se subdivise en quatre chapitres : organisation politique et judiciaire; lois civiles; lois de procédure civile et d'instruction criminelle; lois féodales. Une étude approfondie des fors ou *fueros* de Navarre est la base de ce remarquable travail. M. de Lagrèze en recherche l'origine, en décrit les plus anciens textes manuscrits; il constate les transformations successives que ces textes ont subies depuis l'ère féodale jusqu'à la rédaction définitivement adoptée et publiée en 1686, et il a soin de rétablir toutes les dispositions qui avaient été supprimées dans cette dernière rédaction comme *malsonnantes* et *indécentes*. Ainsi restitués dans leur forme primitive, ces vieux monuments de la législation navarraise font revivre des traits de mœurs vraiment singuliers, et constituent une des pages les plus curieuses et les moins connues de l'histoire générale du droit au moyen âge. On trouve, dans l'appendice qui termine le tome second, le préambule des fueros de Navarre, supprimé en 1686, le texte primitif du serment imposé aux rois de Navarre, et une pièce inédite intéressante pour l'histoire du droit local : le testament de Pées, seigneur de Laxague, en 1392.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

A la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants parait par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1882.

SUR LES UNITÉS ÉLECTRIQUES.

A treatise on Electricity and Magnetism, by James Clerk Maxwel. Oxford, at the Clarendon press, 1873. — *Reports of the Commitee on electrical standard's appointed by the British Association for the advancement of science*, reprinted by permission of the council. London, E. et F.-N. Spon, 1873. — *Leçons sur l'électricité et le magnétisme*, par E. Mascart et J. Joubert. Tome I, Paris, G. Masson, 1882. — *Ueber die verschiedenen Maassysteme zur Messung electrischer und magnetischer Grossen*, von R. Clausius. Separat-Abdruck aus den Verhandlungen der naturhist. Vereins der preuss. Rheinlande und Westfalens, Band XXXIX, 1882. — *Sur les unités électriques*, par M. Maurice Levy, conférence faite à la Société d'encouragement. Paris, Gauthier-Villars, 1882. — *Des grandeurs électriques et de leur mesure en unités absolues*, par E.-E. Blavier. Paris, Dunod, 1881.

L'unité est une grandeur arbitraire à laquelle on compare, pour les mesurer, toutes les grandeurs de même espèce qu'elle; telle est la définition très correcte proposée dès le début des études mathématiques, souvent même dès la première leçon d'arithmétique; elle est irréprochable et ne souffre aucune exception. Les choix sont libres, non indifférents; il existe des raisons souvent évidentes, quelquefois plus cachées, pour établir une dépendance entre les unités. Un mauvais choix peut

compliquer les formules, faire disparaître, avec l'homogénéité, la mise en évidence des lois qui s'en déduisent, mais il n'entraîne aucune erreur.

La géométrie, par des exemples très élémentaires et très simples, peut rendre ces remarques plus précises et plus claires. Les longueurs, les surfaces et les volumes, sont le sujet des études, des mesures et des calculs géométriques. Trois unités sont donc arbitraires, aucune dépendance entre elles n'est nécessaire. Le mètre étant choisi pour unité de longueur, rien n'empêcherait d'y associer, comme unité de surface, la superficie du lac de Genève, et, pour unité de volume, celui du plus gros diamant connu. Les géomètres, les écoliers même, trouveraient facile de mettre les énoncés classiques en harmonie avec ces conventions nouvelles. On devrait dire, par exemple : la surface d'un triangle a pour mesure le produit de sa base par une fraction de sa hauteur dont la valeur numérique se calculerait aisément. La surface d'un cercle s'exprimerait par le carré du rayon multiplié par un nombre qui ne serait plus égal à π, et, pour mesurer le volume d'une sphère, on devrait multiplier le cube du rayon par un facteur différent de $\frac{4}{3}\pi$. Le savant auteur d'un rapport fait à l'Association britannique sur cette théorie des unités, si bien étudiée par elle, paraît voir dans l'introduction de ces facteurs, qu'on a depuis nommés parasites, un grave inconvénient qu'il faut avant tout éviter : chacun, dit-il, comprendra combien il serait absurde d'enseigner la géométrie en choisissant l'unité de capacité de telle sorte que le volume du cube fût mesuré par 6 fois $\frac{1}{4}$ le cube de son côté, et l'unité de surface telle qu'un rectangle fût égal à 0,000023 fois le produit de ses côtés. Ces coefficients, choisis au hasard par l'auteur, n'ont rien cependant qui soit plus incommode que le facteur π, par exemple, introduit dans la mesure classique du cercle. Qui a songé cependant à bannir le nombre π de la géométrie? Les géomètres ne le désirent nullement, fort heureusement, car leurs efforts seraient inutiles.

Lorsque les unités sont choisies, les formules sont déterminées, elles changent avec les unités; il y faut introduire des coefficients nouveaux. Le système adopté depuis Euclide, de son temps sans doute déjà fort ancien, permet cependant de changer l'unité de longueur sans qu'aucun des énoncés s'en ressente. C'est ainsi que la substitution du mètre à la toise a laissé subsister, sans changement aucun, les théorèmes et les formules de la géométrie; il n'en eût pas été de même, si, les longueurs étant mesurées en mètres, on avait voulu, pour unité de surface, conserver la perche ou l'arpent.

Ces vérités sont évidentes; si nous y insistons, c'est comme introduction

seulement à l'étude de cas plus compliqués. Ajoutons qu'une formule de géométrie, quelle qu'elle soit, l'unité de longueur y restant arbitraire, convient, par cela même, à un nombre infini de figures différentes. Si, par exemple, les côtés d'un triangle étant 3, 4, 5, on en déduit, par l'application d'une formule, que la surface est 6, cela prouve à la fois qu'un triangle dont les côtés sont quatre mètres, cinq mètres et trois mètres, a pour surface six mètres carrés, et que celui dont les côtés sont quatre kilomètres, cinq kilomètres et trois kilomètres, a pour surface six kilomètres carrés. On peut même affirmer, par cela même qu'il existe une formule indépendante de l'unité de longueur, que les triangles dont les côtés sont proportionnels ont leur surface dans le rapport du carré des côtés homologues.

En mécanique, les grandeurs en présence sont plus nombreuses; pour mesurer les longueurs, les temps, les forces, les masses, les vitesses et les accélérations, on serait en droit d'adopter six unités distinctes et indépendantes; les formules changeraient alors avec les choix que l'on voudrait faire. On pourrait obtenir, quelles que fussent les conventions, la durée de l'oscillation du pendule; mais, si l'on veut à la seconde, par exemple, prise d'abord pour unité de temps, substituer la minute, il faudra changer la formule et introduire un coefficient nouveau qui, naturellement, serait $\frac{1}{60}$. Dans la formule classique, ce changement s'accomplit de lui-même et résulte de la convention d'après laquelle, avec l'unité de temps, il faut changer l'unité de masse et par suite le nombre qui représente la gravité.

Les mécaniciens, dans leurs formules, laissent trois unités arbitraires dont les autres dépendent. Le nombre de ces unités fondamentales est lié aux principes mêmes de la science, on ne doit ni le diminuer ni l'accroître. M. Blavier, dans un savant ouvrage cité en tête de cet article, a écrit : le nombre des unités absolues doit être aussi restreint que possible. Si l'assertion était admise, elle conduirait à n'en adopter qu'une seule. Qui empêcherait en effet, après avoir adopté le mètre pour unité de longueur, de prendre, pour unité de temps, le temps employé par un point de l'équateur terrestre à parcourir, dans sa rotation diurne, un arc égal à l'unité de longueur, et pour unité de force le poids à l'équateur de l'unité de volume d'eau distillée? On définirait ensuite l'unité de masse et l'unité d'accélération, comme on le fait dans les livres classiques. Le mètre, dans ce système, serait la seule unité indépendante. Le savant auteur indique lui-même la possibilité d'une convention qui réduirait à deux le nombre des unités fondamentales ou indépendantes : « On aurait pu, dit-il, réduire à deux le nombre des unités fondamen-

«tales en faisant intervenir la loi de la gravitation universelle. Les unités «de longueur et de masse étant fixées, on aurait pris pour unité de «force celle avec laquelle s'attirent deux masses égales à l'unité situées à «l'unité de distance; puis, de l'unité de force, on aurait déduit l'unité «de temps; mais, en fait, on a adopté trois unités fondamentales.» On a eu pour cela d'excellentes raisons, et la règle doit être, contrairement à l'assertion que nous venons de rapporter, d'en adopter le plus grand nombre qui soit compatible avec la condition de pouvoir exprimer tous les théorèmes de la science par des formules indépendantes du choix de ces unités. Si l'on accroît plus qu'il ne convient le nombre des unités fondamentales, il faudra changer les formules avec les unités adoptées; si on le diminue plus qu'il n'est nécessaire, les formules, il est vrai, pourront subsister, quelles que soient les unités, mais la restriction inutilement imposée au choix qu'on peut faire de celle-ci restreindra sans nécessité la généralité des résultats exprimés par chaque formule. Si, par exemple, pour réduire le nombre des unités fondamentales à deux, l'unité de longueur et l'unité de masse, on adoptait l'unité de force indiquée plus haut, on ne pourrait plus faire varier l'unité de longueur sans changer avec elle l'unité de temps, le cube de l'une serait dans un rapport constant avec le carré de l'autre, et les formules de la science pourraient se partager en deux groupes, les unes dans lesquelles la convention nouvelle ne jouerait aucun rôle et qui resteraient vraies, quelles que fussent les unités de longueur et de temps, les autres qu'il faudrait changer avec le rapport du cube de l'une de ces unités au carré de l'autre.

La possibilité de disposer des unités dans l'application de toutes les formules et de représenter par les mêmes nombres les mesures relatives à des problèmes différents, fait apparaître avec une simplicité merveilleuse plus d'une loi importante de la science. Si l'on a, par exemple, déduit des équations de la mécanique la durée de l'oscillation d'une corde de longueur unité, tendue par un poids égal à l'unité et dont la masse entière soit égale aussi à l'unité de masse, ce problème résolu fournit immédiatement, non comme déduction, mais comme traduction pure et simple du résultat obtenu, la formule générale qui comprend tous les cas, et il ne peut en être autrement, puisque la longueur unité, la force unité et la masse unité, sont indépendantes et toutes trois arbitraires. Les conventions connues, en y rattachant l'unité de temps, fixent le sens du résultat. On pourrait contester l'intérêt de cette remarque; un cas particulier, en effet, dans un problème de ce genre, n'est pas moins difficile que le cas général, et l'on ne gagne rien à y réduire le problème.

Mais, pour ce cas particulier auquel tout se réduit, rien n'empêche d'interroger l'expérience, et, par une seule observation, de prévoir alors toutes les autres.

L'étude des unités, en mécanique comme en géométrie, peut être faite, on le voit, à deux points de vue distincts : la dépendance à établir entre les diverses unités et celles qui, restant arbitraires, sont nommées fondamentales, et le choix de ces unités arbitraires rattachées autant que possible à des grandeurs immuables aisées à retrouver à toute époque. Les savants français, dans le système métrique, ont donné le type le plus parfait des unités absolues pour la longueur et le poids. La seconde, liée à la durée du jour, remplit également toutes les conditions désirables; mais ces unités, adoptées quand la science du mouvement avait acquis déjà une grande perfection, n'ont conduit à changer aucune des formules ni l'énoncé d'aucune loi.

Pour la théorie de l'électricité, les conventions relatives aux unités ont été proposées dans un ordre inverse; on a choisi d'abord les unités nommées absolues qui, comme le mètre, le gramme et la seconde, inscrites en permanence dans la nature, peuvent être retrouvées et vérifiées à toute époque. Gauss et Weber, en les proposant, se préoccupèrent peu des changements qui pourraient résulter d'un choix nouveau des unités fondamentales. Un éminent géomètre anglais, Maxwell, a le premier, je crois, étudié cette dépendance, et, dans un ouvrage mémorable, *A treatise on Electricity and Magnetism*, il a donné le tableau de toutes les variations résultant du changement des unités.

Cette théorie présente une singulière anomalie : Deux systèmes sont offerts aux physiciens. Tous les auteurs les font connaître sans exprimer aucun étonnement. Ils sont inconciliables, mais on laisse le choix libre. La résistance, dans l'un d'eux, est assimilée à une vitesse; dans l'autre, à l'inverse d'une vitesse.

La résistance d'un circuit est une vitesse! Cette proposition, énoncée dans les ouvrages classiques par des auteurs dignes de toute confiance, a dû se poser comme une énigme à l'esprit de plus d'un lecteur; mais l'étonnement cesse quand, en examinant la proposition de plus près, on en explique le sens véritable : Toute grandeur étant mesurée par un nombre, et tout nombre représentant une vitesse, l'assimilation d'une résistance à une vitesse, si elle signifiait simplement qu'à chaque résistance correspond une vitesse numériquement égale, n'aurait véritablement aucun sens. Mais il y a plus : si l'on change l'unité de longueur et l'unité de temps, les conventions faites sur l'unité de résistance prescrivent de la remplacer par une unité nouvelle; le nombre qui sert de

mesure à la résistance d'un certain circuit sera changé; celui qui mesure la vitesse changera aussi, et, malgré ces changements, leur égalité subsiste. Mais cette égalité est purement numérique, elle a lieu entre les nombres qui représentent deux grandeurs absolument différentes, comme celle que l'on pourrait signaler entre dix kilogrammes et dix kilomètres, et qui persisterait, si l'on prenait pour unités successivement le gramme et le mètre, le milligramme et le millimètre, le centigramme et le centimètre. Aurait-on cependant le droit de dire, si une convention prescrivait, pour un motif quelconque, de prendre pour unité de longueur une fraction arbitraire du mètre, et pour unité de poids la même fraction du gramme, que les longueurs, par là, deviennent des poids? Ils le seraient ni plus ni moins que, dans le système qui nous occupe, les résistances des vitesses.

Pour faire comprendre plus clairement encore ce qu'un tel rapprochement a d'arbitraire, j'ai cherché, par une convention rationnelle, à faire naître, dans une théorie toute différente, un résultat de forme analogue.

La pression dans un gaz est, d'après la définition adoptée par les physiciens, la force normale exercée sur l'unité de surface de la paroi du récipient qui l'enferme.

On peut choisir un système d'unités qui donne le droit de dire, dans le sens, bien entendu, expliqué plus haut : *la pression, dans un gaz, est le carré d'une vitesse.*

Supposons, en effet, que, voulant embrasser dans les mêmes conventions, les théories chimiques et mécaniques à la fois, on se soit préoccupé tout d'abord de la loi de Gay-Lussac : les équivalents chimiques des gaz représentent, à la même température et à la même pression, des volumes égaux; si on les représente par des poids, ils sont proportionnels aux densités que l'on a droit de prendre pour leur mesure, et, si l'on choisit enfin pour équivalent unité celui de l'hydrogène, tous les autres deviendront des nombres absolus indépendants du choix des unités fondamentales. L'unité de masse, pour que les densités soient invariables, doit être proportionnelle à l'unité de volume. Les formules de la mécanique ne seront, par là, nullement altérées, et l'on pourra toujours, F, L, M, T, représentant une force, une longueur, une masse et un temps, écrire :

$$F = \frac{ML}{T^2},$$

par conséquent :

$$\frac{F}{L^2} = \frac{M}{L^3}\frac{L^2}{T^2}.$$

Le premier membre peut représenter une force rapportée à l'unité de surface, par conséquent la pression dans un gaz; le facteur $\frac{M}{L^3}$, par convention, est invariable quand les unités changent, et $\frac{L^2}{T^2}$ représente le carré d'une vitesse, ce qui conduit au théorème énoncé.

Dans ce rapprochement relatif à un ordre de phénomènes mieux connus et d'un mécanisme moins mystérieux que les transports électriques, personne, je crois, ne verra autre chose qu'une convention entièrement arbitraire comme le choix des unités qui la fait naître.

Lorsque, dans le choix d'un système d'unités, on se propose un but défini à l'avance, on doit exiger qu'il soit atteint. Si l'on veut, au contraire, se borner à définir les unités avec exactitude et précision, tous les systèmes sont légitimes. Aucun des auteurs de grande renommée et de grand mérite qui ont traité jusqu'ici la question ne paraît avoir énoncé formellement un principe général et un but à atteindre. Les conventions proposées peuvent dès lors être plus ou moins commodes; dans aucun cas il n'y a lieu de les déclarer fausses. Lorsque, passant en revue, comme on l'a fait, quelques-unes des lois mathématiques démontrées ou admises dans la science, le choix que l'on fait a pour but de simplifier les équations qui les expriment, le système peut changer avec les lois qu'on a choisies, sans cesser jamais d'être légitime.

L'action de deux masses électriques étant proportionnelle au produit des masses et inversement proportionnelle au carré de la distance, on choisit, par exemple, l'unité de masse électrique de telle sorte que, dans la formule qui exprime cette loi, le coefficient numérique soit réduit à l'unité; chaque unité, à son tour, se trouve définie en vue d'une équation acquise antérieurement à la science et dans laquelle elle réduit à l'unité un coefficient que la loi physique laisserait arbitraire. Une telle manière de procéder rend la contradiction impossible; mais si, prenant l'analogie pour guide, nous regardons comme désirables dans le système des unités électriques les conditions qui sont remplies pour les unités géométriques, mécaniques ou calorifiques, nous constaterons sans peine que, dans la théorie électrique, elles ne le sont pas.

Les divers systèmes adoptés, en dehors des théories électriques, sont tels, que les formules exprimant les lois de la science puissent rester invariables lorsqu'on change d'une manière arbitraire les unités fondamentales, laissées aussi nombreuses que possible.

Cette condition, par exemple, est remplie pour la mécanique; dans toutes les formules de la science, l'unité de temps, l'unité de longueur et l'unité de masse, sont arbitraires; elles peuvent varier, on en déduit

les autres suivant une loi connue, et les formules ne sont pas changées.

Les deux tableaux proposés par Maxwell et considérés depuis, par tous les auteurs, comme également acceptables, ne satisfont pas à cette condition. Il importe d'insister sur ce point.

Si, dans un système de conducteurs isolés ou parcourus par des courants, on se donne les forces électro-motrices mises en jeu, les résistances électriques des diverses parties de l'appareil, les courants d'induction qui prennent naissance, les forces d'attraction ou de répulsion mutuelles mises en jeu, toutes les circonstances enfin du phénomène, on pourra mesurer toutes les grandeurs par des nombres qui serviront de définition au système. Si l'on change les unités fondamentales, les nombres restant les mêmes, les grandeurs de tout genre qu'ils représentent, longueurs, temps, masses, forces, vitesses, intensités de courants, charges électriques, résistances, etc., changeront à la fois. Le système nouveau qu'elles définissent sera-t-il possible? Nous pouvons aisément démontrer le contraire, soit qu'on adopte le système électro-statique ou que l'on préfère celui qu'on a nommé *électro-dynamique*.

L'application des deux tableaux proposés par Maxwell, à un problème quelconque dans lequel figurent à la fois des actions électro-statiques et électro-dynamiques, montre en effet que, dans chacun des deux systèmes proposés, à un changement d'unité correspondent, pour la mesure de ces forces de nature diverse, des multiplicateurs différents. Sans reproduire ici le tableau tout entier, bornons-nous à rappeler que, dans le système électro-statique, on lit :

$$\text{Masse électrique} = F^{\frac{1}{2}} L,$$
$$\text{Intensité d'un courant} = F^{\frac{1}{2}} \frac{L}{T}.$$

Si donc l'unité de force, l'unité de longueur et l'unité de temps sont les unités fondamentales, il suffirait de changer l'unité de temps, en laissant les deux autres invariables, pour changer la mesure des intensités de courant, et, par conséquent, l'évaluation numérique des forces provenant des actions électro-dynamiques, sans altérer celle des forces dont l'origine est électro-statique. Le système nouveau, au point de vue mécanique, ne serait donc pas semblable à l'ancien, puisque, parmi les forces mises en jeu, quelques-unes restant invariables, les autres seraient multipliées par un facteur arbitraire.

Dans le système électro-dynamique, on lit :

$$\text{Masse électrique} = F^{\frac{1}{2}}\,T,$$

$$\text{Intensité d'un courant} = F^{\frac{1}{2}}.$$

et, si l'on change l'unité de temps, les mesures des forces électro-statiques seront multipliées par un facteur arbitraire, celles des forces électro-dynamiques restant invariables. Ces nombres nouveaux, si l'on revient aux unités anciennes, représenteront un système dont la similitude avec le système primitif est impossible. Quelle est la cause de cette déception? On pourrait se borner à répondre qu'en définissant le système des unités on ne s'est nullement proposé la condition que nous cherchons à vérifier; il n'y a donc pas à s'étonner qu'elle ne soit pas remplie; non seulement on n'a jamais prétendu rendre toutes les formules générales; mais les auteurs soigneux, en exposant cette théorie, ont expressément signalé les coefficients qui doivent varier dans certaines formules avec le choix des unités. Il ne saurait, par suite, être question ici d'erreur commise, mais de choix plus ou moins habile, et nous conservons le droit de chercher si l'on pourrait, par d'autres conventions, rendre *toutes* les formules indépendantes des unités fondamentales et mettre en évidence les lois de la similitude électrique. La réponse négative semble résulter de l'étude même tant de fois déjà reproduite; si les systèmes proposés exigent tous deux que, dans certaines formules, un coefficient change avec le choix des unités, c'est qu'il a été impossible de tout concilier. M. Maurice Lévy, dans le savant travail qu'il a consacré à cette question, signale en effet une relation nécessaire entre trois coefficients qui figurent dans le premier membre d'une équation dont le second est une vitesse. Tous trois ne peuvent donc pas rester invariables, et, si l'on change les unités, de manière à altérer l'expression numérique des vitesses, l'un des coefficients au moins doit changer.

En examinant cependant les formules mises tout d'abord en présence, on reconnaît que l'une d'elles, acceptée à la fois dans les deux systèmes comme restant invariable quelles que soient les unités, pourrait être supprimée sans inconvénient :

L'intensité d'un courant est mesurée par la quantité d'électricité qui, dans l'unité de temps, traverse une section du fil.

Ce principe, qu'il ne semble pas possible de vérifier expérimentale-

ment, est proposé comme un axiome, et c'est pour maintenir invariable, sans y introduire aucun coefficient numérique, l'exactitude de l'équation qui l'exprime, qu'on s'est interdit de rendre toutes les autres à la fois générales. En supposant même que l'on puisse justifier cette conception du courant et l'assimilation à un flux d'électricité, ou même à un double flux de deux masses égales et de signes différents, la proportionnalité, seule, non l'égalité des deux membres de l'équation, pourrait en résulter, et l'on aurait le droit d'introduire comme multiplicateur de l'un d'eux un facteur variable avec le choix des unités. M. Maurice Lévy en fait judicieusement la remarque, mais il ajoute : « On considérerait comme « très incommode d'avoir à faire usage d'un coefficient pour passer de « l'unité d'électricité à l'unité de courant; aussi le système qui l'exigerait « n'est pas utilisé. »

Ce système, cependant, est le seul qui puisse mettre en évidence la loi complète des similitudes électriques. On doit remarquer, en outre, que l'équation dont il s'agit ne figure en fait, et ne semble pouvoir figurer à aucun titre, dans la solution d'aucun problème. La quantité d'électricité qui, dans l'unité de temps, traverse la section d'un fil conducteur ne peut se présenter en effet, à côté de l'intensité, ni comme donnée ni comme inconnue; on ne la mesure directement dans aucun appareil, on ne cherche, dans aucun cas, à la déterminer par le calcul. Loin de pouvoir être considérée comme incommode, l'introduction d'un coefficient variable dans l'équation qui lie l'intensité à la masse électrique en mouvement resterait donc absolument inaperçue, et l'on pourrait, par conséquent, réduire à l'unité en même temps les deux coefficients dont un seul disparaît dans chacun des systèmes devenus classiques.

Le système ainsi obtenu, qui semble présenter plus d'avantage qu'aucun autre, ne différerait d'ailleurs de celui qu'on a nommé *électro-dynamique* que par le changement de l'unité d'électricité statique et des grandeurs qui en dépendent immédiatement.

Je ne puis terminer cet article sans parler d'une remarque, très singulière assurément, dont peut-être cependant, on a exagéré l'importance.

Si, après avoir choisi les trois unités fondamentales, de longueur, de temps et de force, on rapporte les grandeurs électriques successivement aux unités correspondantes dans les deux systèmes nommés *électro-statiques* et *électro-dynamiques*, on obtiendra pour chacune d'elles des mesures différentes. Le rapport de ces deux mesures peut, pour toutes les grandeurs, être assimilé à une vitesse ou à une puissance d'une vitesse dont l'exposant est 1, 2 ou — 1; cette vitesse, la même pour tous les rap-

ports, change d'expression numérique avec le choix des unités, mais représente toujours une même rapidité, que l'on peut calculer, et qui, chose singulière, diffère fort peu de la vitesse de la lumière.

Aucune explication plausible n'a été donnée de ce rapprochement réellement singulier, dans lequel on a vu la preuve d'une dépendance nécessaire, quoique cachée entre les deux théories. Y a-t-il vraisemblance, en suivant, sans aucune préoccupation des théories optiques, des conventions logiquement enchaînées relatives à l'électricité seulement, de rencontrer fortuitement la vitesse de la lumière ou, tout au moins, une vitesse peu différente? Une rencontre aussi imprévue a très justement attiré l'attention. Il faut remarquer cependant que, sur la route qui y conduit, se placent des conventions qu'on aurait pu ne pas faire. Le résultat, d'ailleurs, dans les systèmes adoptés ne répond, en dehors de la coïncidence des chiffres, à aucune conception physique.

Il en serait autrement si, adoptant le système d'unité qui permet de représenter toutes les formules sans introduire de coefficients variables, on renonçait à définir l'intensité du courant comme égale à la quantité d'électricité qui traverse, dans l'unité de temps, une des sections du fil. Les conventions seraient les suivantes : l'attraction de deux masses électriques étant démontrée *proportionnelle* à leur produit et en raison inverse du carré de la distance, on décide qu'elle est *égale* au produit des masses divisé par le carré de la distance, et par là se trouve définie l'unité de masse électrique.

L'action de deux éléments de courant étant supposée représentée par la formule même d'Ampère, sans adjonction d'aucun coefficient constant ou variable, l'unité d'intensité se trouve définie.

Ces conventions étant admises, si l'on regarde l'intensité d'un courant comme *proportionnelle* à la quantité d'électricité qui, dans l'unité de temps, traverse la section du fil, il n'est plus possible de transformer cette proportionnalité en égalité, et le flux électrique, dans cette hypothèse, se trouvera représenté par le produit de l'intensité par la vitesse de la lumière. Lors donc qu'on assimile le circuit voltaïque à un courant continu d'électricité, si l'on veut supposer la vitesse de celle-ci égale à la vitesse de la lumière, chaque unité de longueur du fil contiendra, à chaque instant, une masse électrique numériquement égale à l'intensité du courant.

La même conclusion s'appliquerait à l'hypothèse plus satisfaisante, quoique sujette encore à de grandes difficultés, dans laquelle on suppose deux courants d'électricité positive et négative cheminant en sens opposé avec des vitesses égales.

Dans la comparaison des deux systèmes qu'on a nommés *électro-statique* et *électro-dynamique*, le rapport des nombres qui représentent une même grandeur électrique se trouve, pour toutes successivement, intimement lié à une vitesse qui diffère peu de celle de la lumière. Cette circonstance soigneusement remarquée n'ajoute rien à l'importance, quelle que grande qu'on veuille la faire, du premier rapprochement. Les divers éléments électriques se rattachent, en effet, les uns aux autres par des relations simples qui peuvent servir de définition. Le produit de la résistance par le carré de l'intensité, par exemple, doit représenter un travail, et, comme conséquence, la variation du nombre qui représente l'intensité dépend nécessairement de celui qui représente la résistance. La force électro-motrice divisée par la résistance donne l'intensité; cette relation peut lui servir de définition, et, quand on change d'unités, les variations de deux des trois grandeurs ainsi enchaînées déterminent celles de la troisième. C'est pour cela que la vitesse de la lumière, introduite, fortuitement ou non, dans le rapport de deux mesures, ne pouvait manquer de se retrouver dans toutes les autres.

Nous indiquions quelques pages plus haut par quelles considérations un physicien aurait pu être conduit à adopter pour unité de masse la masse de l'unité de volume d'hydrogène, en laissant d'ailleurs indéterminées les unités de longueur et de temps. La pression d'un gaz dans ce système, c'est-à-dire la force exercée sur l'unité de surface, peut être assimilée numériquement, quelles que soient les unités fondamentales restées arbitraires, au carré d'une vitesse. Un calcul facile fait connaître cette vitesse, égale, pour l'air atmosphérique, à un kilomètre environ par seconde ($1,070^{m}$), peu différente, on peut le constater, de la moitié de la vitesse imprimée à un point de l'équateur solaire par la rotation de l'astre sur lui-même.

Loin de moi la pensée d'assimiler les deux cas; personne assurément n'oserait, sur un tel indice, chercher une dépendance entre la théorie des gaz et le phénomène de la rotation solaire, et, si la vitesse de la lumière, inopinément introduite dans l'étude des unités électriques, a mérité la plus soigneuse attention, c'est qu'indépendamment de ce rapprochement inexpliqué, les physiciens et les géomètres, depuis longtemps déjà, attendent des progrès de la science la fusion complète des deux théories.

J. BERTRAND.

Publications de l'École des langues orientales vivantes. — *Sefer-Nameh, relation du voyage de Nassiri Khosrau en Syrie, en Palestine, en Égypte, en Arabie et en Perse, pendant les années de l'hégire 437-444 (1035-1042)*[1], *publié, traduit et annoté par Charles Schefer.* (Paris, 1881, Ernest Leroux, LVII-348-97 pages grand in-8°.)

Les publications de l'École des langues orientales vivantes, autrefois détachées, sont devenues, grâce à l'initiative du savant administrateur de cette école, M. Schefer, un ensemble de travaux publiés dans le même format et jetant de vives lumières sur les points les moins connus de l'histoire et de la géographie de l'Asie. Le volume que nous annonçons aujourd'hui peut passer pour un des plus intéressants de cette précieuse collection. L'importance relative des parties diverses de la littérature persane ayant été tardivement aperçue, ce n'est guère que de notre temps qu'on a vu l'intérêt des œuvres de Nassiri Khosrau ou Nassir fils de Khosrou, écrivain du XI[e] siècle de notre ère, dont la réputation en Orient a subi les plus singulières vicissitudes. Comme poète et prosateur, Nassiri Khosrau n'a pas eu, à beaucoup près, autant de vogue que les auteurs classiques de la renaissance persane. Son renom d'hétérodoxie en fut sans doute la cause. Ce renom, d'un autre côté, lui a valu une légende des plus développées, d'où presque tout souvenir de biographie réelle a disparu, à ce point que, si l'on devait s'en tenir à certaines classes de documents, l'écrivain que d'autres louent pour la pureté de ses sentiments religieux ne serait plus qu'un mécréant, professant les doctrines les plus perverses, un matérialiste effréné, un puissant magicien. Pour tirer, des œuvres que l'on a sous le nom de Nassiri Khosrau et des rares données biographiques sérieuses que l'on possède sur son compte, un ensemble concordant, la critique la plus attentive est nécessaire. En Allemagne, M. Éthé[2], chez nous, M. Fagnan[3] et M. Schefer, ont abordé le problème, et, quoique toutes les difficultés ne soient pas résolues, des points importants sont désormais fixés; des doutes singuliers qui pouvaient venir à l'esprit sont au moins définitivement écartés.

[1] Il faut lire 1045-1052.

[2] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft,* 1879, p. 645 et suiv.; 1880, p. 428 et suiv. 617 et suiv. Cf. même recueil, 1882, p. 96 et suiv.

[3] *Journal asiatique,* janvier-février 1879, p. 164 et suiv.; *Zeitschrift* précitée, 1880, p. 643 et suiv.

La principale difficulté que rencontre la critique, quand il s'agit de Nassir, vient d'une prétendue autobiographie, qui troublerait toutes les idées, si elle était authentique. Cet ouvrage doit sûrement être classé parmi les compositions artificielles et romanesques auxquelles donna lieu l'espèce de demi-jour où resta la mémoire de Nassir. Les anachronismes y abondent, et, bien qu'il soit possible de tirer de ce document plus d'un profit pour l'histoire littéraire, M. Schefer et M. Éthé s'interdisent, avec raison, d'appuyer des conclusions critiques sur une base aussi fragile. Ce faux document écarté, il reste à expliquer l'unité des œuvres de notre auteur, malgré des contradictions apparentes. Il reste surtout à montrer comment un poète et un prosateur, dont les œuvres ne trahissent qu'une hardiesse modérée, est devenu, dans la tradition populaire, un chef de secte, un frénétique partisan d'Ali, un ennemi juré des vérités de l'islam.

Les poésies de Nassir, telles que nous les connaissons par les publications de M. Éthé[1] et de M. Schefer[2], présentent la largeur et la liberté d'esprit qui caractérisent les poètes persans; une partie de ces poésies est consacrée à la louange d'Ali. On conçoit que l'orthodoxie musulmane en ait été choquée, et, comme presque toutes les hétérodoxies se couvraient du manteau d'un grand zèle pour les prétentions alides, il est tout simple que l'auteur de ces ouvrages assez libres ait été classé parmi les sectaires dangereux. On s'attendrait, d'après cela, à trouver dans le *Sefer-Nameh*, que vient de publier M. Schefer, quelque trace des doctrines que les sunnites condamnaient. Il n'en est rien. Le *Sefer-Nameh* paraît être l'œuvre d'un musulman, sinon très pieux, du moins tout à fait orthodoxe. En divers endroits de la Syrie, à Tripoli, à Sour[3], à Tibériade, Nassir trouve des chiites; or, non seulement il ne sympathise pas avec eux, mais on voit que toutes ses relations sont avec les sunnites[4]. A Tibériade, il renonce à visiter un tombeau de haute sainteté aux yeux des sunnites, parce que les chiites cherchent querelle à ceux qui s'y rendent et que les enfants leur jettent des pierres. Quand on a lu attentivement ce curieux livre, on admet volontiers, comme l'auteur en fait l'aveu, qu'il a pu, avant son pèlerinage à la Mecque, se livrer à plus d'un libertinage; on reconnaît même qu'il conserva, malgré son appa-

[1] *Loc. cit.*

[2] Introduction du *Sefer-Nameh.*

[3] Il est remarquable que plusieurs de ces endroits sont précisément habités maintenant par les métualis chiites. D'ordinaire on rapporte l'établissement des métualis en Syrie à l'époque des croisades.

[4] *Sefer-Nameh,* introd. p. XXIV-XXV, 159, 303. Voir aussi ce qui concerne les Alides de Yemama, p. 223-224.

rente orthodoxie, un assez fort attachement pour l'astrologie et les raisonnements philosophiques[1]; on est assuré néanmoins, non seulement que l'auteur n'était pas chiite au moment où il écrivait, mais qu'il ne l'avait jamais été auparavant.

Si l'on joint à ces apparences contradictoires des divergences chronologiques d'où il résulterait que Nassir aurait vécu cent quarante ans, et certains indices d'après lesquels on pourrait croire qu'il aurait existé un *Sefer-Nameh* rédigé en vers, on conçoit que M. Charles Rieu et M. Fagnan aient été menés à l'idée qu'il fallait distinguer deux écrivains du nom de Nassir, le poète d'une part, et de l'autre le voyageur. M. Éthé a montré l'impossibilité de cette hypothèse[2]. Différents rapprochements ne permettent pas de douter de l'identité de l'auteur des poésies qu'on possède sous le nom de Nassir et de l'auteur du *Sefer-Nameh*. Les difficultés chronologiques ont été aplanies par une découverte faite simultanément par M. Schefer et M. Éthé : c'est que Nassiri Khosrau nous donne lui-même l'année de sa naissance, et que cette année répond à l'an 1003 de notre ère : « Il s'était écoulé, dit-il, 394 ans depuis l'hégire, quand ma mère « me déposa dans cette demeure poudreuse. Je grandis, ignorant de tout, « et semblable à une plante qui naît de la terre noire et de l'eau que l'on « verse sur elle goutte à goutte. Je passai de l'état végétatif à l'état animal, « et je fus pendant quelque temps comme un petit oiseau qui n'a pas « encore de plumes. C'est à la quatrième période que je sentis que j'ap- « partenais à l'humanité, quand mon être, voué à la tristesse, put arti- « culer des paroles. » Le reste de la biographie de Nassir s'édifie de la façon la plus plausible sur cette base fondamentale. Il vit la cour de Mahmoud le Ghaznévide et de son fils Maçoud[3]. Peut-être exerça-t-il dès lors quelque fonction. En 1045, un saint personnage lui apparut en songe et lui reprocha sa vie dissipée, ses erreurs, ses transgressions continuelles des lois divines. Nassir demanda quelle voie il devait suivre, et sur un signe qu'il crut lui indiquer la direction de la Mecque, il se démit de son emploi, rendit ses comptes et se mit en route, avec son frère et un petit esclave indien, pour un voyage qui devait durer sept ans. « La « voûte céleste avait mesuré pour moi quarante-deux ans; mon être, doué « de la parole, avait cherché à connaître la raison suprême; j'avais écouté « les leçons d'un savant sur l'ordonnance du firmament, la rotation des « jours et tout ce qui a été créé. J'avais lu tous les livres; je me trouvais « supérieur à tous mes semblables; mais je me dis qu'il devait y avoir un « être plus parfait que toutes les créatures : tel le faucon parmi les oi-

[1] P. 18, 262. — [2] *Zeitschrift*, 1879, p. 647, 648, 665. — [3] P. 157.

« seaux, le chameau parmi les animaux, le palmier parmi les arbres et « le rubis parmi les pierres; tel aussi le Coran parmi les livres et la Kaaba « parmi les édifices..... Le chagrin causé par l'ignorance avait donné « à mon visage la couleur de la rose jaune; il avait courbé prématuré- « ment comme une voûte le cyprès de ma taille..... Je quittai le lieu « où je résidais et j'entrepris un voyage. J'oubliai ma demeure, les jar- « dins et les pavillons de plaisance. J'avais, pour donner satisfaction à « mon désir, étudié le persan, l'arabe, l'indien, le turc, le sindien, le « grec, l'hébreu, la philosophie de Manès, les doctrines des sabiens et « des rationalistes.

« Souvent, dans le cours de mon voyage, je n'ai eu que la pierre pour « matelas et pour oreiller; souvent les nuages m'ont servi de tente et de « pavillon. Tantôt je descendais dans les profondeurs de la terre, jusqu'au « poisson qui la supporte; tantôt, sur les sommets des montagnes, je « m'élevais plus haut que les Gémeaux. Souvent, je parcourais des pays « sans route tracée; j'étais tantôt dans un endroit habité, tantôt dans un « désert de sable. Je traversais des rivières, je franchissais des défilés; « j'avais quelquefois, comme le chameau, une corde au cou; quelquefois, « comme le mulet, je fléchissais sous le poids d'une charge. J'allais de « ville en ville, questionnant et m'informant de la vérité, la cherchant « dans ma course, d'une mer à l'autre. »

Le voyage de Nassir eut donc lieu entre les années 1045 et 1052 de notre ère. Nassir mourut, selon M. Schefer, l'an 1088, une dizaine d'années, par conséquent, avant les croisades. C'est probablement après son pèlerinage qu'il s'engagea dans les intrigues du parti chiite. On a supposé qu'il prit en Égypte le germe de ses opinions hérétiques; mais, si cela était, la rédaction du voyage, qui dut être postérieure de quelque temps au voyage lui-même, en présenterait la trace. Dans ses dernières années, il devint un des principaux personnages de la secte ismaïlienne. Ce fut probablement très peu de temps après sa mort qu'un ardent chiite composa sur cette vie si accidentée l'autobiographie apocryphe dont nous parlions tout à l'heure. Ce tissu de fables fut pris au sérieux et provoqua, par une réaction naturelle, la colère des orthodoxes, qui enchérirent à leur tour et présentèrent Nassir comme un ismaïlien de la pire espèce, un affilié des nihilistes d'Alamout, versé dans les secrets de la nature et capable de tous les crimes.

Il faut, en général, beaucoup se défier des détails donnés par les écrivains orientaux dans les biographies traditionnelles des sectaires. Les Orientaux, en effet, ont l'habitude de concevoir les sectes selon certains types convenus, si bien que, dès qu'un homme sort quelque peu du cadre

de l'orthodoxie, il se trouve souvent avoir professé des hérésies contradictoires. La même chose se remarque dans les expositions que saint Epiphane et même saint Irénée nous donnent des doctrines gnostiques et ébionites. Chez les chrétiens comme chez les musulmans, il y avait un certain nombre d'erreurs, que l'on mettait sans discernement sur le compte de ceux qui avaient laissé un mauvais renom quant à la croyance.

M. Schefer a bien voulu me communiquer un texte qu'il ne connaissait pas lors de la publication de son volume, et qui a beaucoup d'importance, car il est de très peu postérieur à la mort de Nassir. Il est de l'imam Abou'l-Maly Mohammed ibn Obéid-Allah, qui composa, en 485, c'est-à-dire trois ans après la mort de Nassiri Khosrau, un ouvrage sur les différentes religions et les différentes sectes, auquel il donna le nom de *Kitâb el-Edian*. Il s'y étend assez longuement sur les doctrines des ismaïliens.

« Cette secte, dit-il, a pour base le nombre sept. Ses adhérents reconnaissent en apparence sept prophètes; mais, en réalité, ils les renient tous. Ils disent qu'il y a sept imams. Celui qui ne s'est point encore révélé et dont ils attendent la venue est nommé par eux *Vely ez-Zeman*. Le jour de la fête de la fin du ramazan, ils prélèvent sur chaque individu un dirhem et un dang, c'est-à-dire sept dangs. Ils ont dans toutes les villes un personnage chargé de recruter des adhérents. On le désigne sous le nom de *sahib djeridèh* (celui qui possède le diplôme ou le rôle). Il a sous ses ordres des missionnaires Day. Les prosélytes sont appelés *moustedjib* (celui qui agrée la demande).

« Il y a eu, à notre époque, deux personnages considérables qui avaient le rang de *sahib djeridèh*. L'un était Nassiri Khosrau, qui résidait à Yemgan et qui détourna une multitude de gens de la voie droite. C'est à Yemgan que sa secte prit naissance. L'autre était Hassan Sabbah, qui se fixa à Isfahan, puis alla à Rey et disparut. Il fit adopter ses erreurs à un grand nombre d'habitants du Khorassan et de l'Iraq. Il y avait à Ghaznin un individu nommé Mohammed Edib, qui était le missionnaire des Égyptiens. Il réussit à pervertir un grand nombre de gens de la ville et de la campagne. »

M. Schefer, avec cette critique de parfaite bonne foi qui ne cherche pas à supprimer les difficultés, reconnaît que bien des obscurités restent encore dans l'agencement de cette singulière biographie. Espérons que l'étude que nous a promise M. Éthé, et qui n'a point encore paru, atténuera quelques-unes de ces obscurités. Ce n'est pas seulement l'histoire littéraire qui s'y trouve intéressée; c'est aussi l'histoire si importante de la philosophie et de la théologie musulmanes. On voit très bien, dans les

intéressants passages recueillis par M. Schefer, le degré d'hypocrisie qu'imposait l'islam et aussi combien cette hypocrisie entravait peu l'essor de la libre pensée au XIe siècle.

Un certain mysticisme libre était la revanche de la raison contre la tyrannie du Coran. Le *Rouchenaï-Nameh* de Nassir, traduit par M. Éthé, donne une idée de ce mysticisme. Depuis la publication de son volume, M. Schefer a fait l'acquisition du *Zâd el-mousaffirin*, autre ouvrage du même auteur, également consacré à l'exposition de spéculations transcendantes. Les liens de ces premières apparitions du mysticisme persan avec le soufisme seront à discuter. Nassir, en tout cas, ne semble pas devoir prendre place dans l'histoire de la philosophie dite *arabe*. Il ne connut pas Avicenne, quoiqu'il eût trente-quatre ans quand mourut ce docteur, presque son compatriote; il vit seulement des gens qui l'avaient entendu ou affectaient de l'avoir entendu[1]. Il faut l'audace du faussaire qui a composé l'autobiographie apocryphe pour l'avoir mis en rapport avec Alfarabi[2], mort cinquante-trois ans avant la naissance de Nassir. Nassir se distingue des philosophes d'une manière qui n'est point à son avantage. Les philosophes dits *arabes* distinguent nettement la science vraie des Grecs de la science chimérique des magiciens orientaux. Nassir n'a pas le même discernement. Un sentiment de curiosité sincère l'animait cependant. A Qayn, la capitale du Kouhistan, il s'entretient sur l'infinité du monde avec un certain Mohammed-ibn-Dost. Ils arrivent à la conclusion que le monde est éternel, ce qui est la proposition la plus hétérodoxe aux yeux des musulmans. « Nous discutâmes longuement « sur de pareils sujets : « Cela a été pour moi, me dit-il, la cause « d'étranges perplexités. — Qui ne les a point éprouvées? lui répondis- « je[3]. »

L'immense intérêt d'une description de l'Orient faite, un demi-siècle avant les croisades, par un esprit de cette sorte, se laisse facilement apercevoir. Certes Nassir n'est pas exempt de ces inexactitudes auxquelles n'échappe aucun voyageur du moyen âge[4], ni de ce tour mesquin d'observation qui nous fait, chez les Orientaux, l'effet d'enfantillage. La justesse et la proportion lui manquent tout à fait; son attention est superficielle et peu soutenue. On peut lui trouver cependant l'esprit plus solide et

[1] Voir p. 9.
[2] Voir p. XVI.
[3] P. 262. Cf. p. 16.
[4] La grave inexactitude qu'on croit trouver à la page 40 sur Tripoli de Syrie s'explique si l'on considère que Nassir doit parler, à cet endroit, de la *mina* et non de la ville de Tripoli. Tripoli, avant les croisades, est présentée comme sise au bord de la mer. Le château date des croisés.

plus sagace qu'à Masoudi et aux polygraphes arabes, dont la foi religieuse est plus étroite que la sienne, et à qui manquent les idées les plus élémentaires en fait de possible ou d'impossible. La Mecque, malgré sa saintété, le laisse froid. Il préfère, à cette aridité, à cette barbarie, la civilisation matérielle du Caire et son luxe tout profane. Les contradictions mêmes de Nassir sont pleines d'intérêt pour nous montrer l'état d'âme bizarre où vivait un Persan du XI[e] siècle, tiraillé entre la sécheresse musulmane et des besoins mystiques et philosophiques bien plus impérieux que ceux de la race arabe.

Tantôt musulman pieux, tantôt pessimiste à la façon de Kheyyâm, initié même, quoique d'une manière superficielle, à la philosophie déjà créée par Alfarabi et Avicenne; tantôt sunnite loyal, tantôt dissimulant mal ses tendances hérétiques, Nassiri Khosrau est le type le plus parfait de ce qu'amena d'étrange et d'incohérent le réveil de l'antique génie persan qui se produisit sous forme musulmane au X[e] et au XI[e] siècle. Derrière ses tirades les plus pieuses, le fatalisme astrologique et la plus morne impiété ont peine à se dissimuler[1]. M. Schefer lui décerne sans hésiter un brevet d'orthodoxie; pour moi, je le crois plus sincère quand il fait des vers très peu différents, pour le sentiment, des quatrains de Kheyyâm et des parties les moins orthodoxes du *Schah-Nameh*. Ce qui paraît vrai, c'est qu'il varia beaucoup, et que les jugements opposés que portent sur lui les écrivains orientaux ont été fondés aux diverses époques de sa vie. C'est comme poète nihiliste qu'il est vraiment supérieur. La logique lui manque, certes, autant qu'il est possible; mais la fantaisie ne l'abandonne pas un seul instant. Cent ans après Masoudi, il offre le même genre d'intérêt que le grand anecdotier de Bagdad. On lit son récit de voyage comme un conte arabe. On a par lui la vision du monde musulman à son époque la plus florissante. Souvent le détail est matériellement faux; mais l'ensemble présente à l'imagination un tableau singulièrement vivant et animé.

La description de Jérusalem est peut-être la meilleure partie de l'ouvrage de Nassir. Elle offre des renseignements pleins d'intérêt pour l'histoire de l'art. Comme tous les musulmans, Nassir, malgré son culte pour Isa, n'a aucune dévotion pour l'église du Saint-Sépulcre, dont l'existence est en contradiction avec les idées musulmanes sur la mort du Christ. Il l'appelle بيعة القمامة, « l'église des immondices, » par un calembour ironique du genre qu'affectionnent les Orientaux, pour بيعة القيامة,

[1] Il mentionne, sans s'indigner, l'opinion d'après laquelle Abou'l-Ala aurait voulu faire la critique du Coran. P. 36.

« l'Église de la résurrection. » Cette église était toute neuve quand Nassir la vit. On sait qu'en 1009 l'église du Saint-Sépulcre fut rasée par l'ordre du calife Hakem-bi-amr-Allah. La restauration eut lieu en l'an 1037, par un accord entre l'empereur Michel le Paphlagonien et le calife Mostanser-Billah.

Les pages qui concernent le grand monument d'Hébron sont aussi du plus haut prix, puisqu'elles nous dépeignent ce grand centre de pèlerinage tel qu'il était avant les changements qu'y apportèrent les croisés. Il est remarquable que l'auteur se pose, sur cette singulière construction, la même question que les architectes modernes[1] : « On prétend, dit-il, « que primitivement le sanctuaire n'avait pas de porte et qu'il était im- « possible de pénétrer dans l'intérieur. On accomplissait les cérémonies « du pèlerinage dans une salle ouverte placée à l'extérieur. Mehdi, devenu « souverain de l'Égypte, donna l'ordre de percer une porte; puis on plaça « à l'intérieur du sanctuaire tout ce qui était nécessaire en fait de tentures « et de tapis pour le meubler[2]. » Certainement la porte qui donnait et donne encore aujourd'hui entrée dans le haram était antérieure à Mehdi, puisque, à l'époque byzantine, le haram contenait une église. Mais l'observation de Nassir n'en a pas moins sa valeur. Elle montre que la porte par laquelle on entre aujourd'hui lui fit l'effet d'une ouverture moderne étrangère au plan primitif de la construction juive. Nassir et ses contemporains pouvaient étudier l'édifice avec plus de suite que ne le peuvent, en présence d'un fanatisme jaloux, les voyageurs européens d'aujourd'hui. Son assertion qu'en dehors de la baie actuelle il n'y a pas d'entrée accusée d'une façon architecturale garde donc toute sa valeur.

On est frappé, en lisant le récit de Nassir, de l'admiration que lui cause l'état d'extraordinaire prospérité où il trouve la Syrie. Aucun texte historique ne montre mieux quel malheur l'insuccès des croisades a été pour ce pays. Le contraste de l'ancien islamisme, encore à peine organisé, relativement tolérant, et de la théocratie redoutable qui, à partir du XIV^e^ siècle, pèse sur l'Orient, apparaît aussi dans tout son jour. Un prince juste et appliqué à ses devoirs, une administration régulière, ne sont pas encore, au XI^e^ siècle, dans les pays musulmans, des rêves en dehors de la possibilité. L'honnêteté, la délicatesse des procédés, le respect du savoir, n'étaient pas non plus des faits trop rares[3]. Les chrétiens et les juifs arrivaient souvent à de grandes fortunes et vivaient en toute sécurité[4].

[1] Voir *Mission de Phénicie*, p. 802.
[2] P. 105.
[3] P. 180, 181, 183.
[4] P. 155-156.

L'Égypte se présente également, dans les descriptions de Nassir, comme réalisant un degré d'ordre, de justice et de richesse, qu'elle n'a peut-être jamais atteint depuis. Aucun point du monde, au XIe siècle, ne présentait une aussi brillante civilisation. Le tableau de la vie du Caire, tracé par Nassir, a quelque chose d'éblouissant; Bagdad était infiniment surpassé. Nous recommandons vivement aux personnes qui s'occupent de l'histoire des arts industriels le tableau des manufactures de l'Égypte et des arts variés qu'on y pratiquait[1].

On lira également avec intérêt ce qui est dit des Carmathes de Lahsa et de l'habile précaution prise par leur prophète pour prévenir les imposteurs qui auraient voulu, après sa mort, se faire passer pour lui. « Lorsque je reviendrai, leur dit-il, assénez-moi un coup de sabre « sur la nuque. Si c'est bien moi, je reviendrai à l'instant même à « la vie. » L'observation sur l'incrédulité des Arabes bédouins est de la plus parfaite justesse[2]. Ce qui est dit de la façon dont s'accomplissaient les transactions commerciales à Bassora, au moyen de billets payés par les banquiers, chez lesquels les marchands déposaient leur argent, mérite d'être signalé. C'est un curieux exemple de l'usage des chèques dès la première moitié du XIe siècle.

ERNEST RENAN.

Le Positivisme et la Science expérimentale, par *M. l'abbé de Broglie*. 2 forts volumes in-8°. Victor Palmé, Paris, 1881.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[3].

Nous avons essayé de faire ressortir dans notre analyse l'idée principale qui gouverne l'ouvrage de M. l'abbé de Broglie, et qui doit guider le lecteur dans la variété des détails. On a pu voir, même par le compte rendu, le défaut de composition du livre, sous une apparence bien ordonnée : il y a excès de développement dans les thèses secondaires, dont

[1] Sur les tissus de Tinnis, en particulier, voir p. 110-115. — [2] P. 233. — [3] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre 1882.

chacune, sans doute, a son importance relative, mais qui, précisément à cause de cela, aurait dû être proportionnée à sa nouveauté et à son prix. Pour un livre qui s'annonce comme une réfutation du positivisme, ces deux volumes et les 1,200 pages in-8° qu'ils contiennent dépassent vraiment la mesure utile. Il y a là quelque inexpérience d'un auteur qui veut être trop complet, épuiser les questions, ne laisser aucune place vide là où il peut intercaler quelque document qui l'intéresse, quelque notion. Il en résulte un effet d'encombrement, très sensible pour le lecteur attentif et compétent, et, bien qu'au fond ni l'ordre ni la méthode ne manquent, l'esprit se fatigue à chercher sa voie à travers une telle diversité de points de vue. Il la retrouve sans doute, mais il la perd plus d'une fois encore jusqu'au terme qu'il n'atteint pas sans quelque fatigue. L'effet de cette œuvre fortement méditée aurait été plus grand, je n'en doute pas, si l'auteur avait consenti à sacrifier un certain nombre d'idées moins importantes, plus faciles à comprendre, ou à les développer d'une manière moins complète.

La démonstration n'est pas seulement une science, elle est un art aussi; elle a ses conditions et ses règles esthétiques. Une des premières, c'est la proportion, c'est-à-dire, comme en tout art, la mesure. Il s'agit non pas de tout dire, mais de dire assez. Dire tout, c'est dire trop. Il faut laisser quelque chose à faire à l'intelligence du lecteur, qui ne manquera pas de vous en être reconnaissant. Il vous saura gré si, ayant établi votre méthode et vos arguments principaux, vous l'amenez, par une sorte de suggestion, à compléter votre pensée, à combler les lacunes que vous avez laissées à dessein, parce qu'elles sont aisées à remplir, et à se persuader, en achevant lui-même le mouvement que vous lui avez communiqué, qu'il est pour quelque chose dans votre œuvre et dans votre mérite.

Voici une critique qui a plus d'importance. En dépit des efforts de l'auteur pour être clair, pour bien diviser les questions, pour éclaircir tous les malentendus sur sa route, quand on est arrivé au terme de ces longues démonstrations et que l'on veut résumer la dernière impression qu'elles vous ont laissée, on éprouve une certaine indécision. On se demande si c'est bien là une réfutation définitive de ce que l'on est convenu d'appeler le positivisme, s'il ne s'y est pas mêlé d'autres questions, qui se rapprochent sans doute de la question principale, mais sans se confondre avec elle. La cause de cet embarras, que j'ai ressenti assez vivement pour ma part, me paraît être dans ce fait, que l'auteur poursuit à la fois la critique du positivisme et celle des doctrines récentes que l'on désigne sous un nom déjà ancien, le monisme. Quoique M. l'abbé

de Broglie s'efforce de les distinguer, il ne le fait pas avec assez de précision; il pense presque toujours à ces deux sortes d'adversaires simultanément; il les confond dans presque toutes ses critiques. Il fait du monisme le résultat logique et le terme où aboutit nécessairement la philosophie positive. Je crois qu'il y a là une erreur; le monisme a précédé le positivisme, et d'ailleurs ces deux tendances et les systèmes qui en résultent divergent beaucoup; la réfutation qui convient à l'un ne convient pas nécessairement à l'autre, et, pour préciser ma pensée par un nom propre, le genre d'arguments qui vaudrait contre M. Auguste Comte et M. Littré ne vaudrait pas nécessairement contre M. Taine, qui procède d'une autre origine et qui a reçu dans son esprit une tout autre empreinte. Hegel et Condillac sont ses pères intellectuels bien plutôt que M. Comte. Il est donc à craindre que, lorsque notre auteur essaye de réunir sinon exactement dans les mêmes lignes, au moins dans le même plan de réfutation, M. Taine et M. Comte, il n'y ait là une illusion d'optique qui se paye par quelque confusion dans les procédés de la critique et dans les résultats qu'elle doit produire. Malgré toutes les distinctions, les amendements et les restrictions qu'introduit l'auteur pour bien expliquer sa pensée, c'est l'occasion d'une incertitude que j'ai ressentie et dont je n'ai pu complètement me délivrer pendant la lecture de l'ouvrage. Bien qu'on nous accorde que ces deux systèmes sont souvent opposés entre eux et même logiquement se contredisent, ils tendent toujours à se rapprocher dans la pensée de l'auteur et dans les objections qu'il élève contre eux.

Cette prétendue filiation entre les deux systèmes n'existe pas. Quand on nous dit que c'est à l'un que l'autre vient aboutir, on se trompe sur la succession des faits. « Il est difficile aux positivistes, dit M. l'abbé de « Broglie, de se tenir rigoureusement dans leur formule primitive (la « possibilité de l'incognoscible, la possibilité d'un second plan inconnu). « Par une tendance naturelle à l'esprit humain, ils tendent à rétablir la « notion de cause et de substance, qu'ils ont d'abord éliminée, pour l'at- « tribuer à une cause et à une substance unique, qui serait en même « temps la loi primordiale et la totalité des faits. » Il y a là du vrai, mais il faut ajouter, pour être tout à fait exact, que, lorsqu'il arrive au positivisme de rétablir les substances et les causes, c'est toujours dans l'ordre physique. Le positivisme devient alors matérialisme. Or le matérialisme diffère par plusieurs points du monisme. C'est donc à tort, selon moi, qu'on déclare, à plusieurs reprises, que cette doctrine est issue de l'autre, qu'elle en est la conséquence logique; qu'elle n'en est que la transformation naturelle, qu'elle commence où le positivisme finit, admettant

comme données premières les conclusions où il est arrivé au terme de sa carrière. On l'appelle «le légitime enfant du positivisme,» quoiqu'on veuille bien reconnaître que l'enfant est quelque peu différent de son père.

Historiquement, cette généalogie n'est pas exacte. Il est possible qu'il y ait eu des rencontres d'influence et d'idée entre des représentants contemporains de ces deux tendances; mais l'une est beaucoup plus ancienne que l'autre. Sans remonter à Descartes lui-même, qu'une critique nouvelle essaye de ramener aux lois du monisme par une explication inattendue de son dualisme, ni même à Leibniz, qui s'en défendrait par sa doctrine de la pluralité des substances, ni à Wolff, bien qu'il soit l'inventeur du mot, il n'est guère douteux que, de Spinosa à Hegel et de Hegel à M. Geiger ou à M. Noiré, les représentants actuels en Allemagne de la philosophie monistique, la doctrine de l'unité de l'être n'ait été en se développant de plus en plus et se rapprochant des sciences de la nature, ce qui est un des traits du panthéisme actuel. Si l'on voulait le définir avec précision, on pourrait dire que c'est un spinosisme devenu naturaliste; ou encore l'idéalisme de Hegel se présentant non plus avec la dialectique abstraite de l'idée pure, mais avec une dialectique nouvelle, directement inspirée de la science et qui relie entre elles les plus hautes généralisations expérimentales. Spinosa et Hegel, interprétés par une génération scientifique, voilà les véritables origines du monisme actuel, tel qu'il a séduit l'Allemagne et entraîné, même en France, de belles intelligences dans ce double mouvement combiné de démonstration expérimentale et de spéculation philosophique. Donc, logiquement pas plus qu'historiquement, le monisme n'est l'enfant légitime du positivisme. Il a une métaphysique ambitieuse, hardie, en opposition directe avec l'esprit de la philosophie positive; il a au plus haut degré le caractère d'une affirmation dogmatique sur tous les grands problèmes, devant lesquels le positivisme déclare, théoriquement du moins, sa neutralité, et auxquels il s'efforce de ne pas penser, par une réserve qui tient au fond même de sa doctrine, et qui est une sorte de scepticisme prudent, limité aux objets de la métaphysique.

Il me paraît que le rapprochement de ces deux systèmes est forcé et qu'il a dû introduire quelque confusion dans la pensée de l'auteur, qui aurait gagné en netteté et en force si elle s'était restreinte rigoureusement à la critique d'un seul système, au lieu de poursuivre la réfutation de plusieurs à la fois.

C'est évidemment à la même préoccupation qu'il faut attribuer l'importance considérable attribuée par l'auteur à la question des substances

et des causes. Certes je ne nie pas que ce ne soit là un des traits de la philosophie que l'auteur a prise à partie; mais ce n'est pas le seul, et je dirai que ce n'est pas le plus significatif, celui qui la caractérise de la façon la plus précise et qui met sur elle un signe particulier. Bien d'autres que les positivistes ont nié, de nos jours, que nous puissions saisir aucune substance ni aucune cause. D'une part, Kant et les écoles issues de lui nous enferment inexorablement dans la région des phénomènes et nous interdisent toute excursion de la pensée au delà. On établit, au nom de l'empirisme critique et de l'analyse de la faculté de connaître, l'impossibilité de tout dogmatisme sur les corps ou les esprits, sur les atomes ou les monades, sur les noumènes, quels qu'ils soient; on nous interdit, comme des hypothèses invérifiables, tout jugement sur les choses en soi. On nous réduit donc à des états de conscience, au delà desquels toute recherche est stérile. D'autre part, les dynamistes arrivent, par un autre chemin, à des résultats analogues : ils ont commencé par réduire la matière et l'esprit à des forces, et ils ont fini par convertir ces forces en idées actives, qu'ils ont purgées avec soin de tout élément de matière; ils substituent les atomes formels aux atomes matériels, les atomes de métaphysique à ceux de la physique, si bien que la réalité des corps s'évanouit, et la réalité des esprits elle-même finit par se résoudre en purs phénomènes, dont la continuité et la liaison inexpliquées simulent la substance, sans qu'il y ait là autre chose qu'une illusion pure. Voilà donc un certain nombre d'écoles qui, sans être positivistes, déclarent que les substances et les causes sont pour nous hors d'atteinte, et qu'à supposer qu'elles existent, nous ne saurons jamais ce qu'elles sont et même si elles sont.

C'est à toutes ces doctrines que s'adresse l'ouvrage de M. l'abbé de Broglie, et non pas au seul positivisme. La négation des causes et des substances n'est pas la marque distinctive de cette philosophie; le positivisme se caractérise surtout par l'exclusion de toute recherche relative aux origines et aux fins des êtres. Cela seul le désigne dans la confusion des doctrines contemporaines; les unes déclarent, en effet, que la science positive tranchera un jour la question des origines, en prolongeant, par exemple, la chaîne de l'évolution en arrière, au delà de la première cellule; les autres affirment que l'humanité n'est qu'un phénomène cosmique, que la question des fins n'existe pas au regard de cet être unique, indivisible, dont tous les êtres sont les membres, que l'homme, devant ces visions, ne pense plus à lui et à la destinée de cet éphémère où il se reconnaît lui-même, « qu'il oublie sa mortalité et sa « petitesse, qu'il jouit par sympathie de cette infinité qu'il pense, et par-

« ticipe à sa grandeur. » Ce sont là des réponses explicites, affirmatives ou négatives, peu importe, au problème des causes premières, et toutes ces doctrines ont, sur ce point, une solution très nette. Seul, le positiviste se récuse, c'est son attitude propre. L'originalité de la thèse qu'il soutient, c'est que, ne connaissant expérimentalement ni le principe ni la fin des choses, il n'y a pas lieu pour lui de nier, non plus que d'affirmer rien sur cette origine ou sur cette fin; qu'il est, à cet égard, dans une ignorance absolue, ne niant pas une intelligence divine et ne l'affirmant pas, demeurant parfaitement neutre entre la négation et l'affirmation qui, au point où nous en sommes, se valent. Il reconnaît hautement qu'il n'est pas libre de penser ce qu'il veut des causes premières; il les déclare inconnues et inconnaissables, voilà tout. L'absence d'affirmation et l'absence de négation sont indivisibles, et l'on ne peut arbitrairement répudier l'absence d'affirmation pour s'attacher à l'absence de négation. On ne peut servir deux maîtres à la fois, le relatif et l'absolu. Concevoir une certaine connaissance là où l'on ne peut mettre rigoureusement que l'inconnu, c'est non pas concilier, mais juxtaposer des incompatibilités[1].

Si difficile que soit, dans la pratique, cette neutralité, elle n'en est pas moins le signe irrécusable de la philosophie positive, le seul qui fasse, en dernière analyse, son caractère propre, parce que c'est le seul qu'elle ne partage avec aucune autre doctrine. Encore une fois, bien d'autres systèmes nous refusent le droit d'atteindre les substances et les causes : l'empirisme, le criticisme, l'idéalisme. Or, à toutes ces doctrines la réfutation de M. l'abbé de Broglie convient également, puisqu'elle consiste à démontrer, contre la thèse qui leur est commune à toutes, que nous connaissons directement les substances par la perception, indirectement les causes par l'induction. Ce n'est donc pas là une réfutation spéciale au positivisme. Ce qui constituerait la vraie réponse à ce système, c'est d'abord la discussion historique de la théorie des trois états, d'après laquelle l'histoire aboutirait nécessairement à l'ère positive, d'où l'esprit humain ne doit plus sortir une fois qu'il en aura goûté la tranquille évidence. Là est le point central d'une réfutation utile et spéciale du positivisme; car c'est là qu'il s'établit comme dans sa conquête propre, qui est devenue, grâce à lui, « la propriété générale du XIX^e siècle. » C'est donc sur ce point qu'il faudrait d'abord porter ses forces. Peut-être n'est-il pas trop malaisé de démontrer, à l'encontre des assertions de M. Comte et de M. Littré, que cette théorie des trois états est fausse, si l'on prétend y voir trois âges successifs et exclusifs l'un de l'autre : l'un, le théologique,

[1] M. Littré.

l'âge de la raison concevant des volontés dans les choses et créant des dieux; l'autre, le métaphysique, l'âge de la raison mettant dans les choses les vues de l'esprit et créant des causes qui ne sont que des abstractions réalisées; le troisième enfin, l'âge positif, qui est celui où la raison puise dans les choses elles-mêmes ce qui doit être mis dans l'esprit et substitue aux conceptions des dieux et des causes l'idée unique de la loi, la relation toujours vérifiable des faits. On peut prouver et l'on a, en effet, prouvé contre les positivistes que ce sont là trois dispositions d'esprit très distinctes, et non pas trois périodes différentes de l'esprit humain, à savoir, l'aptitude religieuse, l'aptitude philosophique, l'aptitude scientifique, mais qui ne sont ni incompatibles dans l'histoire, ni inconciliables dans la psychologie d'une époque ou d'une nation, ni même dans la psychologie d'un seul homme. N'a-t-on pas vu M. Comte sortir de l'état positif pour revenir à une sorte de théologie confuse; ce qui montre à quel point M. Littré s'est trompé quand il a dit « qu'il n'y a jamais, ni « pour la théologie ni pour la métaphysique, de retour offensif? »

Cette démonstration faite, ce qui ruine du coup la prétention expérimentale et historique du positivisme, il resterait à traiter la question non plus au point de vue de l'histoire, mais au point de vue de l'analyse de l'esprit humain, de ses instincts, de ses facultés. Il y aurait à se demander s'il est vrai qu'on puisse lui interdire toute recherche sur les causes efficientes et finales, sur les origines et les fins, si aucun *veto* scientifique peut prévaloir contre les aspirations indomptables de la pensée, si les philosophes positifs eux-mêmes ne transgressent pas inévitablement leur programme d'une neutralité chimérique, s'il n'arrive pas toujours un moment où l'on peut les prendre en flagrant délit d'hypothèse sur les causes premières, soit pour les expliquer à leur façon, soit pour les nier; enfin si la raison ne porte pas en elle des instincts, des énergies, des impulsions invincibles, qui la jettent à la poursuite de ces problèmes sans qu'aucune objection puisse l'arrêter dans un sens ou dans un autre. Quand nous voyons tous les jours le positivisme briser de ses propres mains la barrière qu'il a élevée entre lui et ce formidable inconnu qui nous entoure, c'est sans doute que cet inconnu nous sollicite irrésistiblement, hommes, tous tant que nous sommes, positivistes ou non; c'est sans doute qu'il est dans la nécessité psychologique de l'esprit, et par conséquent dans sa destinée, de jeter un libre et ferme regard sur le monde, sur le rôle qu'il y remplit, sur la cause intelligente ou aveugle qui l'a produit.

En un mot, la métaphysique est-elle un droit pour l'esprit humain comme elle en est l'éternelle ambition? Si c'est une illusion (et il faudrait

le prouver), n'est-il pas certain que l'homme naîtra et mourra dans cette illusion nécessaire et qu'on n'a pas encore réussi à exorciser le spectre de l'absolu? Et pourquoi cela? — C'est dans cet ordre de considérations qu'il faudrait, à mon avis, se placer pour faire au positivisme une réponse qui ne convînt qu'à lui. Quand on a démontré, aussi bien que cela est possible, que nous saisissons non seulement des phénomènes, mais des substances réelles dans la perception extérieure, on n'a fait que la moitié de la tâche; on a répondu à trois ou quatre doctrines contemporaines, qui se réunissent pour nier la possibilité d'atteindre les substances, on n'a pas répondu spécialement à celle qui paraît être l'objectif principal du livre. Assurément la seconde partie de la tâche, que nous regrettons, était la plus délicate et la plus difficile.

Cette critique n'enlève rien à la valeur de l'œuvre, mais elle en détermine mieux le vrai caractère. Contrairement aux intentions et à la modestie de l'auteur, je n'hésite pas à dire qu'à mes yeux l'importance de son livre est dans la doctrine plutôt que dans la réfutation. Et ce n'est pas là une louange médiocre. Il restera de cette œuvre, à tant d'égards remarquable, un grand effort, décisif sur quelques points, en faveur de la réalité du monde contre toutes ces variétés de la philosophie contemporaine qui se résolvent dans le phénoménisme universel.

Certes c'est là un résultat qui a son prix. Beaucoup de philosophes et d'amis de la philosophie sont fatigués d'entendre répéter sans cesse, comme un axiome définitivement acquis à la science, que le monde n'est qu'un vaste phénomène à double face qui se développe dans l'infini du temps et de l'espace; qu'il est du dehors, par sa face objective, mouvement, du dedans, par sa face subjective, sensation; que partout où il y a mouvement, il y a commencement de sensation; qu'il n'y a rien au delà, pas un être, pas une réalité durable, pas une substance; que l'esprit n'est qu'une série d'états de conscience, le Cosmos une chaîne ininterrompue de mouvements; que tout ce qui est ou paraît être n'est que le développement de ce double facteur, qui n'est que le même phénomène diversifié seulement par le côté d'où on le considère; que tout le reste enfin n'est que la vieille ombre projetée sur le monde par les rêveries platoniciennes, qu'on devrait reléguer, une fois pour toutes, au fond du néant, ou par les entités scolastiques qui devraient disparaître avec le vieux dieu devant l'évidence du phénomène unique, le Fait souverain, générateur éternel du mouvement-sensation. Devant ces assertions impérieuses, dictées comme des oracles par la jeune métaphysique, qui, elle aussi, comme l'ancienne, a son ivresse et son délire, on conçoit l'appel énergique que fait M. l'abbé de Broglie à une autorité, pourtant

bien discréditée de notre temps, le bon sens. On a besoin parfois de reprendre terre après qu'on a été longtemps suspendu dans le vide où s'agitent ces subtiles spéculations. Il semble, à vivre longtemps dans ce milieu, que le monde se résolve dans une poussière d'idées sans consistance, quelque chose comme ce qu'un profond observateur, M. Tourguéneff, appelait un jour de ce mot expressif : *Fumée*.

C'est pour échapper à cette contagion du rêve, c'est aussi pour soustraire les esprits impartiaux à cet entraînement, qui est celui des nouvelles générations philosophiques, que l'auteur a tenté de démontrer la nécessité d'une méthode nouvelle, celle du bon sens, de l'établir comme un fait et comme une autorité pratique, d'y placer le point de départ et le contrôle de la vraie philosophie. Mais ici s'élèvent quelques difficultés, que l'auteur n'a pas complètement détruites, et qui me paraissent de nature à provoquer des explications plus précises. Pour fonder cette méthode, qui lui semble nécessaire dans notre état d'anarchie intellectuelle, il faut admettre avant tout l'infaillibilité préalable des croyances générales de l'humanité. Voilà qui est grave, et cela même, aux yeux de M. l'abbé de Broglie, ne peut être admis qu'avec bien des explications qui restreignent singulièrement la thèse pour la rendre plausible.

Voyons si quelques-unes de ces explications ne vont pas jusqu'à renverser la thèse dans son fondement. D'abord on accorde que le bon sens a besoin d'être rectifié et contrôlé à chaque instant; que l'évidence qui lui est propre est toujours accompagnée d'une certaine obscurité, qu'elle est formulée le plus souvent en termes inexacts, que les vérités qu'elle nous fait connaître sont approximatives et ne peuvent devenir exactes qu'à la suite d'approximations de plus en plus précises et par voie d'interprétation. Voilà bien des amendements à la thèse. Mais en voici un plus grave, et que j'ai peine à concilier avec elle. Le bon sens, nous dit l'auteur, est l'ensemble des vérités admises universellement. Mais son autorité ne repose pas sur le consentement universel; c'est la raison individuelle qui constate et découvre ces vérités. Ici j'avoue mon embarras. Qu'est-ce que cette autorité primitive et pratique de la croyance universelle qui vient se subordonner à la raison individuelle? Ce n'est plus la même méthode, ni la même logique, ni le même genre d'évidence.

Je devine bien quelle est la préoccupation de l'auteur. Il redoute une assimilation de sa théorie avec celle de Lamennais sur le consentement universel, et il est de fait qu'un rapprochement serait à craindre entre ces deux théories chez des lecteurs superficiels. M. l'abbé de Broglie déclare qu'il est très éloigné de la doctrine fondamentale de l'*Indifférence en matière de religion*, qui déclare la raison de chaque homme

incertaine et faillible, et qui n'accorde l'infaillibilité qu'au témoignage de l'humanité [1]. Contrairement à cette thèse, celle qu'il veut établir est que les vérités de bon sens sont communes à tous les hommes, mais qu'elles peuvent être directement connues avec certitude par la raison individuelle de chacun. Elles le peuvent et elles le doivent. C'est donc le sens particulier de chacun qui doit percevoir les vérités de bon sens. Il les perçoit avant toute analyse, avant tout travail conscient de l'intelligence. Soit, mais comment être assuré de l'accord qui existera entre le sens individuel et le sens universel de la vérité? S'ils sont, par hasard, en opposition, qui décidera entre eux? A quel criterium doivent-ils avoir recours? La distinction est très difficile à faire entre ces deux sens dès l'origine. On nous dit : « C'est en vous-même que « chacun de vous doit trouver ces données premières. » Cela n'est guère possible, car aucun homme ne commence lui-même son éducation intellectuelle; les premiers germes lui en sont transmis par les conversations qui éveillent sa pensée, par le langage, par les idées des autres, par les influences de toute sorte qui l'entourent. Mais tout cela n'est que la forme variée du sens universel, qui devient ainsi l'excitateur du sens individuel et va se confondre avec lui. Si la distinction est difficile à faire, à l'origine, entre la raison individuelle et la raison pratique universelle, se fera-t-elle plus tard? Si elle se fait, si elle se détermine par la réflexion ultérieure, vous établissez par là le droit de chacun à penser de son côté, et nous retombons dans l'anarchie intellectuelle que vous voulez éviter. Et que devient alors la méthode du bon sens, qui doit être, en tout ordre de connaissances, un guide et un contrôle? Si vous soumettez, au contraire, ce sens individuel au consentement universel, l'anarchie intellectuelle est évitée, mais en quoi alors votre théorie différera-t-elle de celle de Lamennais?

Il y a là un ordre de difficultés sérieuses, et je crois que ce point délicat mériterait d'être établi avec plus de netteté. Je suppose pourtant qu'il y a manière d'interpréter la pensée de l'auteur, en ne la pressant pas de trop près et en la prenant de haut. J'approuve ses protestations et j'applaudis même à ses colères métaphysiques contre les systèmes contemporains qui se sont mis directement en guerre contre le bon sens. Je consens qu'on en appelle à l'évidence immédiate et pratique contre ces brillants délires de l'utopie spéculative et de la fantaisie individuelle; mais le difficile est de transformer ces appels et ces protestations en une méthode régulière. Le bon sens, si l'on entend sous ce nom l'évidence immédiate

[1] *Livre préliminaire*, chap. IV, p. 23.

ou encore la forme élémentaire de la raison qui se trouve dans tous les hommes, le bon sens peut être un contrôle excellent, un frein; il peut donner des avertissements salutaires, placer des garde-fous sur la route bordée de précipices que parcourt la spéculation humaine; il ne peut être, dans le sens ordinaire du mot, ni un procédé de démonstration, ni une méthode philosophique. Tout cela est très délicat dans la théorie, plus peut-être que dans la pratique. Mais j'oserais demander à M. l'abbé de Broglie de donner satisfaction un jour aux critiques que cette partie de son livre ne manquera pas d'éveiller dans beaucoup d'esprits et qu'elle a déjà éveillées, je le sais.

J'ai indiqué le vrai caractère de cet ouvrage et ce qui en détermine la valeur, en disant que, malgré les apparences contraires, c'est une œuvre dogmatique plutôt que polémique. J'en donnerais volontiers pour preuve l'excellente analyse du fait de conscience ainsi que la déduction des conséquences qu'elle comporte et qui deviennent le plus solide appui d'un réalisme raisonnable, opposé aux exagérations du phénoménisme et de l'idéalisme. Encore plus volontiers en donnerais-je une preuve éclatante dans tout le quatrième livre qui termine le premier volume et qui contient, en deux cents pages, une théorie de la perception extérieure ainsi qu'une démonstration de la réalité objective du monde, qui s'y trouve fortement liée. Ce livre, où l'auteur a mis à profit un nombre considérable d'analyses savantes en les interprétant avec un sens philosophique supérieur, deviendra, je n'en doute pas, une source d'informations précieuses pour la psychologie, soit qu'elle admette, soit qu'elle combatte les doctrines de l'auteur, qui, alors même qu'elles ne seront pas admises, mériteront le plus sérieux examen de la part des adversaires, comme elles obtiendront la plus haute estime de tous ceux qui, dans cette question obscure, sont d'avance du côté de l'auteur. Après avoir nettement posé les conditions de la question, expliqué pourquoi il repousse le système de l'étendue subjective, distingué deux sortes de perception, celle des apparences et celle des corps, analysé les données de la science sur le son, sur la lumière, sur l'agent lumineux, sur la vision et la localisation des images, sur les causes naturelles de ce que l'on appelle les illusions des sens, l'auteur nous montre comment s'opère le passage du subjectif à l'objectif dans la perception, des signes aux notions; comment ce passage se fait par l'interprétation des signes, les sensations étant, pour notre conscience, des signes dont l'interprétation est livrée à notre intelligence. Il nous est impossible d'entrer dans le détail de cette savante théorie, peut-être un peu trop compliquée en apparence, trop surchargée de détails, trop minutieusement partagée en divisions et sub-

divisions dont on ne voit pas toujours la spécialité, mais où se révèlent de rares et fortes qualités, avec une érudition peu commune, d'un emploi nouveau et produisant des résultats du plus haut intérêt. Parmi tant d'idées neuves ou renouvelées, ingénieuses ou profondes, nous en avons remarqué plusieurs, l'une sur la double fonction des sens, une autre sur l'opposition du monde apparent et du monde réel, dont nous aimerions à présenter devant nos lecteurs le riche et original développement. L'auteur remarque que les sens ont deux rôles, celui d'avertir et celui de percevoir directement. En tant qu'ils avertissent, ils nous posent des problèmes; en tant qu'ils perçoivent, ils les résolvent. Dans la première fonction, l'homme est primitivement passif, puis il réagit; dans la seconde, il est primitivement et immédiatement actif. Tous les sens, suivant les circonstances, peuvent remplir cette double fonction; néanmoins il y a des différences. L'ouïe a pour fonction principale d'avertir, le tact de découvrir la réalité et de résoudre les problèmes posés par les autres sens. La vue réunit ces deux fonctions. L'odorat est aussi destiné à nous avertir, mais il sert encore à discerner les propriétés cachées des corps. Le goût avertit, mais seulement pour les fonctions de la vie animale; son rôle intellectuel est de discerner certaines propriétés cachées qui distinguent les substances l'une de l'autre [1]. Toute perception, quelle qu'elle soit, contient un élément subjectif et un élément objectif. La perception consiste essentiellement à interpréter certains signes sensibles, de manière à former des notions objectives correspondantes. L'objet de cette perception est une substance matérielle. Les corps, c'est-à-dire les substances matérielles, sont donc le premier objet de l'expérience. Cette donnée, qui est celle de l'instinct, et que la raison confirme, la science la vérifie. La concordance des perceptions entre elles, leur permanence, n'autorisent pas un doute sérieux, pratique, sur la réalité du monde extérieur. Pour passer des sensations à la connaissance des corps, pour entreprendre ce voyage du moi au non-moi, du connu à l'inconnu, il faut certains éléments fournis par la nature; il faut les organes, il faut les impressions faites sur les organes; il faut enfin le grand moteur, cette activité psychique dont parle Helmholtz, qui traduit les sensations en notions [2]. Même alors, l'esprit n'est pas au terme du voyage; mais plus il le poursuivra, plus il se confirmera dans ses premières anticipations de la réalité du monde extérieur. Le résultat des travaux modernes est d'accord avec toutes ces certitudes expérimentales, que nous avons signalées, et toutes les inductions qui viennent s'y joindre.

[1] Livre IV, chapitre IX. — [2] Livre IV, chapitre X.

Porté jusqu'à ce point par les informations directes ou indirectes de ses sens, l'homme est loin de connaître encore la nature intime du monde réel. Il a saisi des substances physiques, des corps distincts. Mais à l'intérieur même de ces formes géométriques solides, ou dans les intervalles qui les séparent, dans ce milieu atmosphérique où elles sont baignées, résident des causes inconnues, la chaleur, la lumière, l'électricité, etc. Or la science est arrivée, de nos jours, à une synthèse qui présente une surprenante similitude entre les causes des apparences diverses dont nos sens sont frappés. Toutes ces causes de nos sensations se réduisent à une seule espèce : ce sont des vibrations, des ondulations, des mouvements. La chaleur est un mouvement; la cause du son est une vibration de l'air; la lumière et les couleurs objectives ne sont que des ondulations d'un fluide plus subtil, l'éther intermoléculaire. Les actions chimiques, étant équivalentes mécaniquement à des quantités de chaleur produites ou anéanties, ou plutôt simplement transformées ou déplacées, se réduisent encore à des mouvements; c'est un résultat prévu, bien que la nature de ce mouvement soit encore inconnue[1]. Mais ce qu'il faut bien comprendre et ce que l'auteur montre avec force, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'un mouvement abstrait et géométrique; il s'agit d'un mouvement réel et physique. Mouvement réel, il suppose nécessairement des mobiles réels : quelque petits qu'ils soient, quelque innombrable que soit la quantité des unités vibrantes qui sont renfermées dans un espace donné, ce sont toujours des réalités. Les vibrations supposent des molécules vibrantes, qui sont de véritables substances. Ce qu'elles font, des abstractions géométriques seraient incapables de le faire. Les mouvements sans mobile, imaginés par nos idéalistes modernes, n'ont aucun rapport avec les vibrations calorifiques mesurées par M. Hirn et par M. Joule. Si le monde, aux yeux de la science, se décompose en une poussière invisible, c'est une poussière réelle, indestructible, et qui, par son groupement et ses vibrations, constitue de véritables corps. Mais alors, s'il n'y a rien autre chose dans le monde objectif que des variétés d'un seul et même phénomène unique et monotone, le mouvement, sur le fond obscur des substances ou unités vibrantes, s'il n'y a rien autre chose que des translations de mobiles infiniment petits, des rotations et des chocs, des attractions ou des répulsions d'unités physiques, d'où vient donc cette immense variété de phénomènes qui s'étalent devant nos sens? D'où cet étonnant contraste entre la première apparence du monde et sa réalité connue par la science? Ce sont nos sens qui créent cette diversité pro-

[1] Livre IV, chapitre XI.

digieuse d'apparence, ce sont leurs propriétés organoleptiques qui créent ce monde si brillant et si varié. La nature est une dans son perpétuel jeu d'atomes en mouvement, et pourtant elle semble nous parler simultanément plusieurs langues mystérieuses qui nous ravissent; mais c'est l'organisation de l'homme qui crée ces langues diverses par la diversité de ses sens. L'apparence et la diversité sont dans l'homme; d'où une solution ingénieuse et très naturelle de la fameuse question des *noumènes*. Le *noumène*, la chose en soi, c'est l'atome vibrant. Le *phénomène*, c'est le son, la couleur, la sensation musculaire. S'il n'y avait pas d'œil pour voir les teintes variées dont la lumière revêt le globe, ces merveilles de la couleur n'existeraient pas. S'il n'y avait pas d'oreille pour entendre le vent dans les arbres ou le bruit des vagues sur le rivage, ces harmonies n'existeraient pas; il y aurait un mouvement de l'air, mais aucun son. Ainsi, bien loin de contredire la thèse de l'objectivité du monde, la distinction que la science établit entre le monde réel, où il n'existe que des vibrations, et le monde apparent des couleurs et des sons, ne fait que la confirmer; en déterminant ainsi les causes des apparences, la science rend plus évidente encore la distinction du subjectif et de l'objectif. Elle affirme à la fois la réalité du monde et la justesse des pressentiments que la raison conçoit avant d'être altérée par les systèmes; elle convainc de plus en plus d'erreur la doctrine qui réduit les corps à n'être que des possibilités permanentes de sensations, et aussi bien celle qui les résout dans un monde d'abstractions, dans les fantômes intangibles d'un idéalisme qui prétend en vain se débarrasser de la matière.

Dans toute cette partie de l'œuvre, les connaissances positives de l'auteur viennent se mettre au service de sa doctrine réaliste; il appelle constamment en témoignage la science la plus récente, sans se laisser troubler par les fausses interprétations qu'on en fait autour de nous, ni par les assertions plus ou moins arrogantes des philosophies nouvelles. C'est ce caractère de dogmatisme scientifique que nous retrouverons profondément empreint dans tout l'ouvrage. On pourra en contester quelques applications; nul ne pourra méconnaître la parfaite compétence de l'auteur, aussi bien au courant des résultats scientifiques que des évolutions de la philosophie contemporaine.

Le même caractère se montre dans la deuxième partie de l'œuvre, relative à la distinction des causes et des lois, à la marche expérimentale de l'intelligence dans la recherche des liens élémentaires qui s'entre-croisent de mille manières dans la trame de l'univers, et enfin à l'induction. Parmi plusieurs chapitres qui pourront servir de matériaux à une logique de l'expérience, j'en ai remarqué un surtout, très intéressant, sur le rôle de

l'expérimentation. Après avoir montré que l'expérimentateur agit sur les causes, qu'il les isole, qu'il atteint directement le lien de dépendance causale entre un certain nombre de substances et certains phénomènes, l'auteur arrive à cette idée ingénieuse et neuve, que l'expérimentation constitue par elle-même un acte de causalité au premier chef, puisqu'elle est un acte de liberté. Expérimenter, c'est reproduire à son gré; c'est donc, avant tout, rompre la chaîne des causes secondes; or, pour rompre cette chaîne, il faut d'abord ne pas y être engagé soi-même, ce qui serait aussi impossible, nous dit-on dans une heureuse image, que de déplacer un bateau en prenant son point d'appui sur le bateau lui-même. Autant nous faisons d'expériences, autant nous produisons d'actes libres. — J'aurais aimé à citer aussi, avec une mention toute particulière, les chapitres sur l'induction, et en rapprocher, par une analogie toute naturelle d'idées, un autre chapitre qui est allé s'égarer vers la fin du volume et dont la vraie place serait ici, sur le fondement du principe d'induction selon les systèmes positivistes, où l'auteur démontre que ce fondement est ruineux, et que tout système qui n'admet pas la stabilité du monde et de l'ordre dans le monde, la permanence des substances, la fixité des essences, des rapports entre elles et des lois, se met dans l'impossibilité absolue de trouver un point d'appui à ce pouvoir merveilleux de l'induction, qui crée des prévisions infaillibles dans l'ordre des phénomènes cosmiques, qui, dans un individu, saisit un type, dans un seul fait une loi, dans un os fossile tout un genre d'animaux disparus, dans un seul cas bien examiné toute une histoire évanouie ou toute une histoire future.

On le voit, l'auteur a justifié son ambition, qui était de porter la lutte, au nom de la métaphysique, sur le terrain de la science, en se servant pour cela du langage moderne et des armes que la science, telle qu'elle existe aujourd'hui, peut fournir pour la défense de la vérité. Aussi le lecteur est-il tout surpris quand il rencontre, soit dans l'avant-propos, soit dans les appendices qui terminent le second volume, soit dans quelques théories de détail, un certain effort, quelque peu artificiel, pour adapter à l'édifice construit d'un seul jet les doctrines scolastiques et spécialement celles du péripatétisme thomiste. Je ne prétends pas qu'il y ait contradiction, mais il y a dissonance, au moins dans le style de l'œuvre et dans la note de l'architecture. Cette partie semble ajustée à l'ouvrage après coup; elle ne paraît pas avoir été conçue en même temps ni dans le même plan. J'aurais préféré, pour conserver à l'œuvre son vrai caractère, écarter ces amorces qui semblent vouloir y rattacher un ouvrage futur, une synthèse de construction philosophique sur les anciennes bases de la scolastique. Il valait mieux, à mon gré, distinguer

ces deux parties, ces deux moments, d'une vie intellectuelle. La démonstration de l'identité des idées sous la diversité des procédés et du langage n'est pas faite; de sorte que provisoirement cette fusion des deux œuvres n'a l'air que d'une hypothèse proposée ou d'une conclusion imposée. Trop d'intermédiaires sont franchis d'un seul coup d'aile pour que le lecteur ne pense pas avoir changé brusquement de région intellectuelle et de climat d'idées. Dans une seconde édition il faudrait aviser. M. l'abbé de Broglie pardonnera cette réflexion à notre haute estime pour l'auteur et à notre goût pour son œuvre, à laquelle nous voudrions conserver l'unité de son inspiration primitive.

E. CARO.

PHILOSTRATE L'ANCIEN. Une galerie antique de soixante-quatre tableaux, introduction, traduction et commentaire, par A. Bougot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, 1 vol. gr. in-8°, 4 planches et figures dans le texte. Paris, Renouard, 1881.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le livre de Philostrate dont M. Bougot vient de nous donner la traduction française est, on s'accorde à le reconnaître, le chef-d'œuvre du genre auquel il appartient; aucun des sophistes qui, dans les derniers jours du monde ancien, se sont essayés à donner des ouvrages d'art une description brillante et colorée ne paraît sentir aussi vivement que Philostrate les beautés de l'original qu'il se propose de mettre sous les yeux du lecteur, et ne fait preuve d'une aussi grande variété de tours, d'une imagination parfois aussi heureuse et aussi riche.

Si nous accordons cette louange à Philostrate, c'est que nous ne le comparons pas à Lucien, c'est que nous ne rangeons pas celui-ci dans la même catégorie que l'auteur des *Images*. La comparaison, s'il y avait lieu de l'instituer, ne tournerait pas à l'avantage de Philostrate. Comme l'ont bien vu MM. Bougot et Bertrand, Lucien est de beaucoup le plus

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 450.

fin connaisseur des deux. Fils d'un statuaire qui le destinait à manier, lui aussi, le ciseau, il a bien pu se laisser détourner de la sculpture par la passion des lettres; mais il n'en a pas moins tiré un profit très appréciable de cette éducation première et de cet apprentissage bientôt interrompu. Pour un homme qui veut parler des choses de l'art, c'est beaucoup que d'avoir, enfant et jeune homme, vécu et grandi dans un atelier; c'est beaucoup d'avoir vu poser le modèle, fût-ce pour ne pas le copier, et de s'être amusé, même pendant peu de temps, à tenir l'ébauchoir ou le pinceau. Celui qui veut parler avec quelque compétence des œuvres d'art gagnera toujours à fréquenter les gens du métier. Seulement qu'il se garde de les croire sur parole, quand ils jugent les œuvres de leurs émules, morts ou vivants! En les écoutant blâmer ou louer, presque toujours avec intempérance, le critique devra faire la part de ces antipathies et de ces engouements qu'ils savent si peu dissimuler; il devra démêler, dans ces appréciations le plus souvent excessives et même injustes, ce qu'il faut mettre au compte d'une vanité très chatouilleuse et toujours en éveil, toujours sur le qui-vive, qui provoque et qui craint en même temps les comparaisons; enfin il lui faudra tirer au clair et mettre à la portée de tous des jugements qui, lors même que, par exception, ils sont presque équitables, se présentent encore sous une forme trop technique ou bien sont purement instinctifs et ne donnent pas leurs raisons. Toutes ces précautions prises, le critique gagnera beaucoup en compétence et en autorité, s'il s'est arrangé pour avoir une connaissance exacte des procédés qu'emploient les différents arts et pour tenir compte du sentiment des artistes; c'est à cette condition seulement qu'il pourra ne point se contenter de faire de l'esprit à propos des statues et des tableaux, et qu'il aura le droit d'avoir un avis sur ce qui fait le principal intérêt d'un ouvrage d'art, sur les défauts, sur les qualités et sur les caractères particuliers de l'exécution.

Telle fut à peu près la situation de Lucien; c'est ce qui le distingue de ceux de ses contemporains dont nous interrogeons aussi les écrits pour y trouver quelques renseignements sur la sculpture et la peinture des anciens. Les autres nous font tous l'effet de gens de lettres, qui parlent d'un tableau comme ils parleraient d'un sujet quelconque d'histoire, de philosophie ou de morale. Pas de préparation technique, aucune trace d'études et de connaissances spéciales. Il en est autrement de Lucien. « Quoiqu'il ne se donne que pour un simple amateur, on voit, dit très « bien M. Bertrand, qu'il est quelque chose de plus. . . . .; il sait ce qu'on « admire dans les ouvrages les plus parfaits. Dans l'*Aphrodite de Cnide*, c'est « la beauté de la taille, les cheveux, le front, les sourcils bien tracés, le

« regard où brille une grâce humide; dans l'*Aphrodite des jardins* d'Alca-« mène, c'est le modelé du visage et le beau dessin des mains; dans la « *Lemnienne* de Phidias, c'est le visage et la finesse de son ovale, c'est la « délicatesse des joues et les proportions du nez; dans son *Amazone*, c'est « la grâce de la bouche et la rondeur du cou; enfin, dans la *Sosandra* de « Calamis, c'est la pudeur d'un fin sourire et la dignité du vêtement. Il loue « dans Polygnote l'art avec lequel le maître sait jeter une draperie et en « disposer les plis élégants, ici rassemblés avec goût, là flottant gracieuse-« ment. Il connaît les douces nuances dont le même peintre a animé les « joues de sa *Cassandre*, les tons dont Euphranor a peint la chevelure de « son *Héra*, et la superbe coloration qu'Apelle a su trouver pour le corps « de sa *Pacaté*, dont les chairs sont vivantes[1]. »

Si donc il avait pris fantaisie à Lucien de choisir et de développer un thème semblable à celui sur lequel se sont exercés Philostrate et ses imitateurs, il l'aurait facilement emporté sur tous ses rivaux; mais il ne lui a pas plu de tenter la lutte. On peut dire qu'il a, lui aussi, sa galerie; mais les morceaux de choix qui la composent ne sont pas, comme chez Philostrate, réunis dans le cadre unique et artificiel d'un ouvrage composé tout exprès pour les exposer et les faire valoir; ils sont épars dans toute l'œuvre de Lucien; ils s'y présentent à l'improviste, parfois là où vous vous attendez le moins à les rencontrer. C'est un nom prononcé comme au hasard, c'est un fait quelconque qui vient tout d'un coup servir de prétexte à la mention de l'œuvre d'art[2]. Celle-ci, quelquefois, fournit seulement la matière d'une comparaison sommaire et d'un rapprochement qui éclaircissent la pensée de l'auteur; mais, d'autres fois, l'écrivain, qui aime à parler d'art, se donne plus libre carrière; il saisit l'occasion et la met à profit pour offrir au lecteur la description d'un monument des grands siècles créateurs et féconds, de quelqu'un de ces beaux ouvrages que l'on se sentait alors incapable d'égaler, mais que la Grèce savait encore admirer et louer dignement.

Toutes les œuvres dont il parle sont d'ailleurs des œuvres de maîtres connus, des œuvres signées et datées; c'est même là un des traits qui distinguent les descriptions de Lucien de celles de Philostrate et des autres sophistes. Chez Lucien, le jeu d'esprit et le désir de briller peuvent parfois percer dans tel ou tel détail; mais au moins se sent-on toujours, avec lui, sur un terrain solide, sur celui de l'histoire et de la réalité.

[1] E. Bertrand, *Un critique d'art dans l'antiquité*, p. 225-226.

[2] Voir les observations que fait à ce propos M. Bougot, dans son *Introduction*, p. 180-181.

C'est ce que M. Bougot, avant M. Bertrand, avait très bien remarqué et mis en lumière. « Lucien, dit-il, nous fait connaître un grand nombre « de peintures antiques, les *Centaures* de Zeuxis, le *Borée* et le *Tithon* du « même peintre, le *Mariage d'Alexandre et de Roxane* par Aëtion, la *Ca-* « *lomnie* d'Apelle, la *Campaspe* du même artiste, la *Cassandre* de Poly- « gnote, le *Cheval se roulant dans la poussière* de Pauson..... Non moins « nombreuses sont les statues qu'il décrit ou qu'il mentionne; c'est l'*Aphro-* « *dite des jardins*, aux doigts ronds et effilés, œuvre d'Alcamène; c'est la « *Sosandra* de Calamis, avec la grâce divine de son demi-sourire, la « *Lemnienne* de Phidias, dont le visage était modelé avec autant de déli- « catesse que de fermeté, et son *Amazone*, à la bouche gracieusement « entr'ouverte; c'est le *Poseidon* de Lysippe, le *Discobole* de Myron, le *Pé-* « *lichos* de Démétrios, l'*Héra*, le *Diadumène*, le *Doryphore* de Polyclète, les « statues exécutées par Scopas pour le tombeau de Mausole, et l'*Artémis* du « même statuaire; c'est enfin l'*Aphrodite de Cnide*, chef-d'œuvre de Praxi- « tèle, dont Lucien reprend plusieurs fois la description enthousiaste, dé- « couvrant chaque fois en elle de nouveaux mérites, admirant ses belles « proportions, la délicatesse des contours, la pureté des lignes, la grâce « humide des yeux brillants, le doux sourire des hanches[1], enfin la vie « sourde et prête à se manifester du marbre amolli.[2] »

On voit, par cette rapide énumération, combien la critique moderne a pu trouver chez Lucien de renseignements précieux sur tant de monuments perdus sans retour; Lucien a surtout rendu de grands services aux érudits qui se sont proposé la tâche difficile de juger et de classer tous ces peintres grecs dont il ne nous est rien resté. Philostrate, quoiqu'il nous décrive avec le plus minutieux détail jusqu'à soixante-quatre tableaux dont les sujets sont très variés, Philostrate est bien loin d'être aussi instructif; les historiens de l'art n'ont pu, jusqu'ici, tirer de toute son œuvre qu'un bien faible parti. C'est que l'on en est encore à se demander si les peintres qu'il prétend décrire ont jamais existé, si sa galerie n'est pas toute imaginaire. De savants archéologues, dont M. Bertrand a résumé les arguments avec beaucoup de soin, ont discuté la question, mais sans arriver, ni les uns ni les autres, à une solution qui s'impose[3].

Avec Welcker et Brunn, M. Bertrand se prononce pour l'authenticité; il croit que Philostrate a eu sous les yeux, réunies dans un portique de

[1] Cette expression, d'une recherche un peu précieuse, se trouve dans les *Amours*, § 14 : *τῶν δὲ τοῖς ἰσχίοις ἐνεσφραγισμένων ἐξ ἑκατέρων τύπων οὐκ ἂν εἴποι τις ὡς ἡδὺς ὁ γέλως.*

[2] *Une galerie antique*, p. 174 et 175.

[3] E. Bertrand, *Un critique d'art*, etc. ch. IV : *Philostrate et les savants allemands*.

Naples, toutes les œuvres dont il nous parle; M. Bougot refuse de se prononcer[1], il écarte en quelque sorte la question comme secondaire et presque sans intérêt. M. Bertrand nous semble ici plus affirmatif, plus sûr de son fait que ne le comportent les données du problème, et, d'autre part, la question nous paraît avoir plus d'importance que M. Bougot n'incline à le croire.

Avant même d'examiner les raisons alléguées par les deux partis, nous serions disposé à douter de l'existence réelle des peintures. Ce qui nous ferait pencher de ce côté, c'est ce que nous savons du tour d'esprit de Philostrate et des rhéteurs dont il est l'élève, l'émule ou le maître. Ce qui distingue tous ces beaux esprits de la décadence grecque, ou, pour mieux dire, ce qui les définit le mieux, c'est le mépris qu'ils ont pour l'histoire; elle ne les intéresse que par les beaux thèmes qu'elle leur fournit; ils sont indifférents à la vérité; le vraisemblable et le spécieux leur suffisent. Ce dédain de l'histoire se fait jour jusque dans la préface de Philostrate : « Mon intention, dit-il, n'est pas de nommer des peintres ou de « raconter leur vie, mais d'expliquer des tableaux variés; c'est une con- « versation composée pour des jeunes gens, *en vue de leur apprendre à « s'exprimer et de former leur goût*. Voici à quelle occasion ces discours « ont été prononcés. » Il raconte ensuite comment il s'est trouvé conduit, pendant un séjour qu'il faisait dans la ville de Naples, à examiner ces peintures et à les décrire, puis il ajoute, en parlant de la salle où il est censé les admirer : « Revêtu des plus beaux marbres que recherche le « luxe, ce portique tirait son principal éclat des tableaux encastrés dans « ses murs et choisis, comme il me le semblait, avec un soin tout parti- « culier; *ils témoignaient, en effet, du talent d'un grand nombre de peintres.* »

Je le demande à tout esprit non prévenu : ne sent-on pas dans tout ce langage, surtout dans les phrases que nous avons soulignées, combien peu Philostrate, au fond, se soucie de la valeur des tableaux et du mérite ou des défauts de leurs auteurs? Les tableaux ne sont pour lui qu'un prétexte, qu'un point de départ, qu'une *matière de discours*, comme nous dirions; ce qu'il veut, c'est s'en servir pour apprendre aux jeunes gens *à bien s'exprimer*. La description des œuvres d'art étant alors, comme l'ont très bien montré MM. Bertrand et Bougot, un des exercices les plus à la mode parmi les rhéteurs, il décrit des tableaux, comme il décrirait des batailles, des paysages, tout ce qui prête au développement. De qui sont ces tableaux? Peu lui importe. *D'un grand nombre de peintres de talent,*

[1] P. 195-7. — Une note, la seconde de la page 196, montre que M. Bougot serait pourtant disposé à être du même avis que M. Bertrand.

dit-il; ni lui ni ses auditeurs n'en demandent davantage. Ce seraient tous œuvres de barbouilleurs, que personne ne s'en tourmenterait. Le rhéteur n'en aurait que plus d'honneur; les richesses et les finesses de son style suppléeraient aux qualités qui manqueraient à l'original[1]. Dans ces cercles de lettrés où la Grèce vieillie savoure jusqu'à l'ivresse le charme de sa propre parole, de

> Ce langage sonore aux douceurs souveraines,
> Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines,

nul n'a cure de ce que sont vraiment les choses; pour ces esprits à la fois débiles et raffinés, elles n'ont d'autre existence et d'autre valeur que celle qui leur est prêtée par le talent du sophiste, par les effets et la magie de son style.

Pourquoi ces observations générales, et quelle conclusion prétendons-nous en tirer? Celle-ci, que Philostrate n'a pas pu, dans ses descriptions, s'imposer le devoir rigoureux d'une exactitude dont il ne sentait pas le mérite, c'est que chaque tableau n'a été pour lui que l'occasion et le prétexte d'un morceau brillant, d'un air de bravoure, comme on dit au théâtre. Est-ce à dire qu'il ait tout inventé, les sujets, la composition générale et les détails? Non certes. L'effort aurait été trop grand, il aurait coûté trop de peine et trop de temps. M. Bougot a d'ailleurs démontré, avec beaucoup de science et de goût, par de nombreux rapprochements avec les peintures murales de Rome et de la Campanie, que, dans les descriptions de Philostrate, il n'y avait rien qui ne convînt aux habitudes et au goût de l'art *hellénistique*, comme on appelle aujourd'hui cet art dont on a cherché les origines dans les capitales du monde gréco-oriental, du monde des successeurs d'Alexandre. Ces analyses et ces comparaisons, qui témoignent de longues recherches et d'une sérieuse étude des monuments, le conduisent à reconnaître que « les tableaux « décrits par Philostrate, s'ils ont été exécutés, appartiennent à une « époque qui est très postérieure à l'âge classique[2]. »

Partant de ces données, qui nous paraissent bien établies, voici donc quelle idée nous nous ferions de la composition du livre. La réunion de

[1] Chez tous ceux qui ont cultivé ce genre de l'*ecphrasis* ou description oratoire, on trouve cette idée, que, pour faire voir les objets, la parole a plus de puissance que la plastique. Il nous suffira de citer, d'après M. Bougot (p. 182), ce passage d'Himérios : « Tout ce que « peuvent les peintres, le discours le « peut aussi; ou plutôt l'art imite plus faiblement que le discours. »

[2] P. 462, note 2.

tous ces tableaux dans une seule et même galerie n'est autre chose qu'une fiction, destinée à fournir au sophiste le cadre dont il avait besoin; mais, toujours ou presque toujours, il prend comme thème quelque tableau qu'il se souvient d'avoir vu jadis, ou qu'il a sous les yeux dans une de ces villes dont toutes les maisons avaient leurs murs couverts de fresques; rappelez-vous Pompéi, Herculanum et Stabies. Philostrate était un amateur; il avait beaucoup vu, beaucoup regardé de peintures; il n'aurait pas prêté à un peintre des artifices de composition, des manières de grouper et de caractériser ses personnages, qui n'auraient pas été dans les habitudes de l'art contemporain. Nous admettons donc très volontiers que ses descriptions aient cette couleur générale de vérité qu'a si bien fait ressortir M. Bougot; mais il y a loin de là à penser que chacune d'elles soit fidèle dans le détail, comme le serait aujourd'hui un catalogue descriptif soigneusement rédigé par un homme de métier. A lire le livre de Philostrate, on croirait que tous les tableaux de sa galerie sont des chefs-d'œuvre; il n'en est pas un où il signale des lacunes et des défauts, pas un à propos duquel il ne s'extasie et ne pousse des cris d'admiration. Ne nous en étonnons pas; en décrivant tous ces tableaux, il les a refaits, arrangés, complétés à son gré, y mettant souvent tant d'intentions, tant de finesses, une composition si compliquée et si chargée, que les commentateurs modernes les plus attachés à l'authenticité sont dans un grand embarras pour faire tenir autant de choses dans un espace si étroit. Qu'ensuite Philostrate trouve tous ces ouvrages excellents, quoi de plus naturel? Il en est, dans une très large mesure, le véritable auteur, et n'est-ce pas un des traits qui distinguent le rhéteur, que d'être toujours content ou plutôt ravi de son œuvre?

Notre opinion sur cette question tant débattue serait donc assez différente de celle que M. Bertrand professe avec une très ferme conviction et vers laquelle M. Bougot incline avec plus d'hésitation et de réserve. Si l'opinion que nous croyons la mieux fondée vient à prévaloir, le résultat acquis n'aura-t-il pas son importance? On se mettra d'accord, entre archéologues, pour reconnaître que l'historien de l'art ne peut se servir des *images* de Philostrate que par exception et pour y trouver comme l'appoint et la preuve indirecte des données que lui fournissent les monuments; ceux mêmes qui trouveront plaisir à lire ce petit livre, auquel ne manque pas un certain agrément, admettront que le profit à en tirer sera toujours très médiocre. Il est possible sans doute que telle de ces peintures anonymes ait été décrite par le rhéteur trait pour trait, telle qu'il l'a vue, tandis que telle autre aura été, sinon inventée, tout au moins arrangée et embellie par lui, au gré de sa fantaisie; mais

comment ferons-nous la distinction? Comment saurons-nous que telle figure ou tel détail a réellement eu sa place dans un tableau, mais que tel autre, qui nous paraît, en lui-même, tout aussi acceptable, est de l'invention du rhéteur? Pour se prononcer, ce sera toujours au témoignage et au contrôle des monuments qu'il faudra recourir.

En fait, c'est ainsi qu'ont toujours procédé Welcker, MM. Brunn et Bougot; leur préoccupation constante a toujours été de chercher dans les monuments une confirmation plus ou moins directe des assertions de Philostrate. Ils sont arrivés, nous ne saurions le nier, à rendre sensible une certaine conformité générale de style et de goût entre les *Images* du sophiste et les fragments conservés de la décoration peinte des villes gréco-romaines; mais ont-ils réussi à obtenir que le livre du sophiste porte désormais en lui-même, aux yeux de la critique, son autorité et sa garantie propre? Peut-on dire que, dès maintenant, Philostrate, quand il est seul à nous attester un fait, soit accepté comme un témoin suffisant par les esprits un peu exigeants, par tous ceux qui ont vraiment la méthode et le sens critique? Nous ne le croyons pas, et nous serions presque tenté de trouver que tant de recherches et d'efforts ont été en pure perte, si, comme il arrive souvent, la controverse n'avait eu d'autres résultats que ceux auxquels elle paraissait tendre. Non, certes, la question d'authenticité n'a pas été inutilement soulevée et débattue entre les plus compétents des archéologues de l'Allemagne, et les travaux de MM. Bertrand et Bougot porteront aussi leur fruit. En examinant de près les descriptions de Philostrate et en les comparant aux monuments, pour se rendre compte des différences et des ressemblances, on a mieux analysé et mieux défini les caractères que l'œuvre plastique présentait dans l'antiquité et particulièrement au temps de l'empire romain; on a étudié de plus près et avec plus de soin ceux de ces sophistes de l'époque impériale dans lesquels on a reconnu, non peut-être sans forcer et sans fausser un peu la valeur des termes, les devanciers de nos *critiques d'art*. L'archéologie et l'histoire littéraire ont également profité des observations que l'on a faites à ce propos; Philostrate et les nombreux écrivains auxquels il a servi de modèle, jusqu'en pleine civilisation byzantine, ont été mieux compris et mieux jugés; l'attention a été appelée sur toute une part du legs de l'antiquité qui, jusqu'ici, avait été tout à fait négligée et délaissée.

Pour nous, en tout cas, nous y avons gagné un livre dont la lecture est à la fois très agréable et très instructive. Nous n'adresserons à M. Bougot qu'un reproche. Comment se fait-il que, dans un ouvrage signé par un professeur de littérature ancienne, le grec soit imprimé d'une ma-

nière si incorrecte? Dans les phrases et dans les mots de l'original que l'auteur a l'occasion de citer en note, quand il discute les leçons ou le sens du texte, les fautes d'esprit et d'accent se rencontrent presque à chaque ligne; parfois aussi c'est une lettre mise pour une autre. On est d'autant plus surpris de ce laisser-aller que ces notes mêmes suffisent à montrer avec quel soin M. Bougot a étudié le texte qu'il traduit et qu'il commente; elles témoignent d'une connaissance de la langue grecque qui ne permet point de mettre ces fautes sur le compte de l'ignorance. Le livre ne s'imprimait ni sous les yeux de l'auteur, à Dijon, ni à Paris, dans une de ces deux ou trois imprimeries qui possèdent encore des correcteurs sachant bien le grec; pressé de paraître, M. Bougot aura trop souvent hésité à redemander une troisième ou une quatrième épreuve. Il est pourtant appliqué et consciencieux, comme le prouvent la méthode avec laquelle a été conduite toute son enquête, et l'exactitude de ses citations et de ses renvois; pourquoi n'a-t-il pas été aussi exigeant pour son imprimeur qu'il l'était pour lui-même, et s'est-il exposé, afin de gagner quelques jours, à s'entendre taxer de négligence? L'accusation serait, au fond, très injuste; mais on pourrait, avec un peu de bonne ou plutôt de mauvaise volonté, lui donner une apparence de fondement; il serait facile de dresser, pour le grec seulement, un *errata* qui tiendrait plusieurs pages.

Nous ne voulons pas quitter M. Bougot sur cette critique; nous aimons mieux terminer cette étude en appelant l'attention sur des mérites que nous n'avons peut-être pas signalés avec assez d'insistance au cours de cette discussion. Par son *Essai sur la critique d'art au XVIIIe siècle*, que l'Académie française avait honoré d'une de ses récompenses, M. Bougot avait acquis déjà la réputation d'écrivain très expert à parler des choses de l'art, qu'il aime avec passion et qu'il sait fort bien. Les mêmes qualités se retrouvent, avec plus de fermeté peut-être et de maturité, dans ce nouveau livre; il nous serait facile d'en détacher plus d'une page qui ferait grand plaisir aux gens de goût. Nous nous contenterons d'en citer quelques lignes où l'auteur, voulant définir le style de Philostrate, se montre critique littéraire très subtil et très exact. Philostrate, dit-il, met sa coquetterie à paraître écrire comme on parle, à se donner les apparences d'une improvisation familière : « A une certaine simplicité, « il mêle une affectation singulière. Il est riche en mots et en tournures « poétiques; mais la phrase, dans son allure générale, conserve un air « de négligence. Ses expressions sont souvent empruntées à Euripide et « à Pindare; mais souvent aussi la construction grammaticale se brise, « comme dans Xénophon. Vainement on cherche des mots dont la pré-

« sence serait nécessaire, sinon pour la clarté, du moins pour la régula-
« rité. La phrase, au lieu de former un cercle parfait où chaque membre
« soit à sa place, semble se compléter, à mesure qu'elle se déroule, ad-
« mettant de nouvelles pensées, comme rencontrées sur la route. C'est
« sans doute pour cette raison que Suidas vante la grâce de Philostrate.
« Cet éloge nous fait sourire, quand nous pensons à son atticisme exagéré
« et à son luxe d'expressions poétiques; mais il est mérité si nous consi-
« dérons uniquement la structure de la période. Le sophiste veut pa-
« raître abondant et brillant sans effort; il cherche un contraste piquant
« entre deux qualités de la forme qui paraissent s'exclure, la sévérité et
« l'éclat. C'est un procédé un peu puéril, si l'on veut, et qui, par lui-
« même, manque de simplicité; mais il le manie en maître[1]. »

On ne saurait mieux dire; tout en vivant, pendant plusieurs années, dans le commerce quotidien et comme dans l'intimité de Philostrate, M. Bougot n'a pas conçu pour lui une de ces admirations qui ont rendu légèrement ridicules les traducteurs trop amoureux de leur modèle; mais il a aussi évité de tomber dans un autre excès. Parfois, à voir les gens de trop près et trop longtemps, lorsqu'ils sont médiocres d'intelligence ou de cœur, on finit par sentir trop vivement leurs défauts, par en être agacé au point de ne plus rien expliquer ni pardonner; on prend en grippe ceux que l'on avait d'abord trouvés des compagnons très supportables. Ici, le critique a conservé toute sa liberté d'esprit, toute l'indépendance de son jugement; il s'est tenu à une égale distance de l'engouement et de la dureté, équilibre qu'il n'est pas toujours aisé de garder, sage modération qu'il est plus facile de louer que d'imiter. Quant à moi, il m'est arrivé quelquefois d'avoir, pour le besoin de mes études, à lire et à traduire quelques pages d'un de ces mauvais écrivains de décadence qui parlent longuement pour ne rien dire et qui cherchent laborieusement à cacher sous l'enflure des mots le vide de leur pensée; après avoir achevé cette lecture, je me sentais toujours, je l'avoue, pris d'une sorte de colère et de ressentiment tenace contre le malheureux qui n'avait, après tout, d'autre tort que de n'être pas né deux ou trois cents ans plus tôt, dans un de ces siècles heureux où ceux qui ne sont pas des génies écrivent du moins simplement et clairement. L'auteur des *Images* n'est pas un sot; mais, comme tous ses confrères en rhétorique et en sophistique, il est singulièrement infatué de son talent et de son rôle; il a certaines qualités de style, mais peu d'idées et beaucoup de prétention. Si j'avais dû traduire tout entier l'un de ses ouvrages, peut-

[1] P. 192.

être n'aurais-je pas eu autant de vertu que M. Bougot; je ne sais vraiment point si je n'aurais pas un peu gardé rancune à Philostrate de toute la peine qu'il m'aurait donnée et de l'effort que j'aurais dû faire pour rendre fidèlement ce qui ne méritait pas toujours d'être écrit.

GEORGES PERROT.

AUGUSTE COUAT. — *La Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées (324-222 avant J. C.).* Paris, 1882; un vol. in-8° de XIII et 525 pages; librairie Hachette et C^ie.

M. Couat, aujourd'hui doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, s'est fait connaître, dès 1875, par deux thèses, soutenues avec honneur devant la Faculté des lettres de Paris, l'une, *De Horatio veterum latinorum Poetarum judice*, et l'autre, *Étude sur Catulle*, qui annonçaient un philologue également apte à l'érudition et à la critique littéraire.

La seconde de ces deux thèses, consacrée à l'un des imitateurs les plus notoires de la poésie alexandrine, le conduisait naturellement à des recherches plus étendues sur l'école des poètes grecs qui furent les maîtres de Virgile, d'Horace et des élégiaques romains, mieux encore que ne le furent les grands classiques de la Grèce. Telle est l'origine du livre que nous avons sous les yeux, livre bien composé, bien écrit, plein de vues ingénieuses sur l'ensemble du sujet, de remarques fines et délicates sur le détail, et où l'auteur ne pèche guère que par l'excès même de ses bonnes qualités.

D'abord, il faut louer M. Couat de n'avoir pas entrepris son ouvrage sans une connaissance préalable des principaux et divers écrits dont la littérature alexandrine a fourni la matière. A cet égard, il est difficile de le prendre en défaut. Peut-être n'a-t-il pas pu (et qui le pourrait à sa place?) connaître ou se procurer toutes les dissertations spéciales publiées depuis un demi-siècle sur Callimaque, Théocrite, Aratus et Apollonius; par exemple, la thèse latine de M. E. Roux, *De Theocriti Idylliis* (1846), le Mémoire de M. Adert (Genève, 1843), sur plusieurs questions relatives à la vie du même poète et à ses prédécesseurs. Parmi les livres d'un caractère plus général, nous l'excuserons bien volontiers de n'avoir pas cité celui de M. Matter (1821), qui, même dans la seconde

édition (1848), laisse tant à désirer sous tous les rapports, et ne dispense, on peut le dire, d'aucune information nouvelle sur les divers sujets que comprend l'histoire de l'École d'Alexandrie. Sur Théocrite, pour y revenir, M. Couat aurait eu certainement à citer les observations si précises de notre confrère M. Rossignol, s'il avait pu deviner que ces observations se trouvent dans un ouvrage qui a pour titre *Virgile et Constantin le Grand* (Paris, 1845). Cet important travail du philologue français est resté inconnu même aux derniers éditeurs de la *Bibliotheca Scriptorum classicorum* (Leipzig, 1880). Mais ne nous attardons pas à ces remarques préliminaires, et arrivons au livre même de M. Couat.

Le titre nous indique qu'il n'a pas voulu embrasser l'ensemble de la poésie alexandrine, et qu'il se borne aux œuvres publiées sous le règne des trois premiers Ptolémées. Cela ne lui interdisait pas de jeter parfois un coup d'œil sur la seconde période de l'Alexandrinisme, qui, d'ailleurs, continue à peu près la tradition de la première. Ainsi l'ouvrage, sans s'étendre jusqu'à la conquête de l'Egypte par les Romains, suffit à développer devant nous le tableau assez complet de la vie littéraire en Égypte, sous le patronage des Lagides. Ce mot même de patronage nous indique par où devait commencer et par où commence, en effet, le récit de M. Couat. La fondation d'Alexandrie et celle du célèbre Musée, dont le nom a fait fortune dans tout l'Occident, mais avec un sens différent du sens primitif, la création de la bibliothèque, ou plutôt des deux bibliothèques, où les volumes se comptèrent bientôt par cent mille; c'était là le sujet naturel des premiers chapitres de M. Couat. Il en avait publié quelques pages déjà dans les *Annales de la Faculté de Bordeaux*[1]. Je n'ose pas dire que ces premiers chapitres offrent beaucoup de nouveautés, après les mémoires de Parthey[2] et de Ritschl[3]. Sur le détail, pourtant, et en particulier sur la chronologie des bibliothécaires d'Alexandrie, l'auteur est arrivé, en serrant de très près les témoignages, à un surcroît remarquable de précision. Cette faculté de rapprochement et d'induction précise paraît même un des caractères de son talent, et je crains que parfois elle ne l'égare à la poursuite de certaines découvertes, auxquelles il serait plus prudent de renoncer, vu l'insuffisance des secours dont nous disposons aujourd'hui. Autant je suis frappé des heureux succès de M. Couat, dans sa chronologie des œuvres de Calli-

[1] Années 1879 et suiv.

[2] *Das Alexandrinische Museum* (Berlin, 1838, in-8°), dont Letronne a rendu compte dans le *Journal des Savants*, 1838, p. 356; article réimprimé dans le tome Ier de ses *Œuvres choisies* (Paris, 1881).

[3] *Die Alexandrinischen Bibliotheken*, tome Ier des *Opuscula philologica*, Lipsiæ, 1866.

maque, autant je doute du résultat de ses efforts, en ce qui touche à la rivalité de ce poète avec Apollonius, sujet traité dans les dernières pages de son livre. Il y a vraiment des problèmes qu'il faut renoncer à résoudre, et de ce nombre sont peut-être encore les questions qui touchent à l'élégie alexandrine, bien entendu je songe à l'élégie proprement dite, dont il nous reste, en vérité, si peu de fragments, qu'on n'est guère autorisé à fonder sur de tels débris un jugement solide. On ne reprochera pas à M. Couat l'analyse minutieuse qu'il a faite des vers d'Hermésianax ou de Phanoclès; encore moins celle qu'il nous donne de la versification des hymnes de Callimaque[1]. C'est là le témoignage d'une critique qui ne recule pas devant les études purement grammaticales; et c'est là, en même temps, une garantie pour les jugements que M. Couat n'a pas eu le temps d'appuyer sur la citation de textes plus nombreux. On voit, par exemple, que, s'il ne cite pas plus souvent Apollonius de Rhodes ou Aratus dans leur propre langue, ce n'est pas faute de les avoir lus dans les textes les plus purs que nous en possédions. Le lecteur aimerait peut-être à le voir montrer, par la citation de quelque texte grec, les emprunts d'Apollonius à la langue homérique; et la richesse douteuse des mots qu'il y ajoute, et les erreurs qu'il commet dans l'usage de cette vieille langue, que personne alors ne pratiquait plus; on aimerait à voir aussi discuter, preuves en main, l'existence des deux recensions qu'Apollonius publia de son poème[2]. Mais, pour peu qu'on ait lu les *Lectiones Apollonianæ* de Gerhard (Lipsiæ, 1816), ainsi que la savante édition de ce poète et de ses scholiastes, par MM. Merkel et Keil (Lipsiæ, 1853), on sait sur quel fond solide s'appuie l'élégante appréciation de M. Couat. Cette fois, comme souvent, la critique allemande lui laissait, par la sûreté de ses travaux philologiques, toute liberté de mouvement pour l'analyse littéraire. Le livre même de Weichert[3], et la belle étude de Sainte-Beuve sur la Médée d'Apollonius comparée à la Didon de Virgile, excitaient l'émulation du jeune critique, plutôt encore qu'ils ne le

[1] P. 255 et suiv. et, avec plus de développement, dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 4e année, n° de mars-avril 1882.

[2] On peut citer ici : 1° Mots étrangers à la langue d'Homère, et qui paraissent pour la première fois dans Apollonius : IV, 144, *μεταλδήσκω*; IV, 382, *χαλεψάμενος*; I, 22, *ὑποφήτορες*. 2° Formes pronominales homériques employées à faux par Apollonius : II, 128, *περί σφισιν*. Schol : *ἔδει εἰπεῖν περὶ ἀλλήλοις (πίπlοντα)· οὐ γὰρ περὶ ἑαυτά. Τὸ δὲ ἁμάρτημα τῶν μεθ' Ὅμηρον.* — III, 140 et 167, deux faux emplois de *ἑός*. Cf. 327, 395, 511, 600, 622, 784, 796, 1227. — 3° Sur les témoignages relatifs aux deux éditions du poème, voir surtout Gerhard, p. 71 de ses *Lectiones Apollonianæ*.

[3] *Ueber das Leben und Gedicht des Apollonius von Rhodus*, Meissen, 1821.

dispensaient d'un nouveau développement sur l'œuvre d'Apollonius. Callimaque était pour lui un sujet plus neuf; il s'y est complu avec raison et à notre grand profit. Mais je ne sais s'il convenait d'accorder tant de pages aux *Messéniaques* de Rhianus, malgré l'autorité des récits de Pausanias, qui renferment comme un abrégé de ce poème épique. Il me semble surtout que M. Couat abuse ici, comme il l'a fait ailleurs pour Apollonius [1], des comparaisons avec l'art homérique. La poésie d'Homère a quelque chose de si franchement naturel, de si spontané dans sa riche expression de la réalité, qu'elle n'admet guère la comparaison avec les procédés artificiels de l'Alexandrinisme.

Sur un autre point, on ne peut se défendre d'un dissentiment avec M. Couat. Il revient, à plusieurs reprises, sur une différence qu'il croit voir entre la lyrique et l'élégie des âges classiques, et celle des poètes d'Alexandrie. Les Alcée, les Sappho, les Simonide, les Pindare, auraient, selon lui, le privilège d'un caractère éminemment national et patriotique; l'esprit des poètes alexandrins serait surtout personnel, étranger aux grandes inspirations du patriotisme, renfermé dans les calculs de la vanité littéraire, jaloux des succès de cour et d'académie. Rien n'est plus vrai que ce portrait d'un Callimaque, d'un Philétas, d'un Théocrite. Mais, est-ce que la poésie des Archiloque, des Sappho, des Anacréon, de Pindare lui-même, est uniquement inspirée par l'amour de la grande patrie hellénique? La lyrique éolienne surtout, et la lyrique ionienne de l'Asie Mineure, autant que nous pouvons les connaître par les fragments qui nous en sont parvenus, ne sont-elles pas dominées par les passions personnelles, surtout par les passions de l'amour, et d'un amour sans nom dans le langage des honnêtes gens? Cela même a paru si sensible qu'on a volontiers appliqué l'épithète de *subjective* à la poésie érotique de ces molles sociétés de l'Orient. Pindare, à son tour, s'il a les pieuses illusions du païen des vieux âges, s'il a les sentiments généreux de l'hellénisme, n'est pourtant pas, lui non plus, un Thébain uniquement dévoué à l'honneur de sa ville natale; et, quand il promène sa religieuse poésie d'Argos à Locres, de Locres à Syracuse, de Syracuse à Cyrène; quand il organise les magnifiques cérémonies dont sa poésie, avec la musique qui l'accompagne, doit être le principal ornement, Pindare ne nous semble pas constamment ravi hors du cercle des vanités personnelles.

L'opposition n'est donc pas, à ce point de vue du moins, aussi absolue que le croit notre auteur, entre l'école classique et l'Alexandrinisme. Elle ne l'est pas non plus entre les épigrammatistes du temps de Périclès

[1] Voir, entre autres passages, les pages 315 et 340.

et ceux du temps des Ptolémées, que, d'ailleurs, M. Couat nous fait apprécier par un heureux choix d'exemples et d'ingénieuses critiques. Au temps de Simonide, l'épigramme n'est ni moins variée ni moins licencieuse peut-être qu'au temps des Philétas et des Théocrite; seulement elle n'occupe pas sur la scène poétique une aussi large place, ni aussi brillante. Que l'on ouvre un recueil des fragments de Simonide, on y trouvera peu de pièces érotiques, sans doute, parmi maintes courtes poésies qui célèbrent l'héroïsme guerrier, les victoires olympiques ou pythiques, ou qui marquent en traits saisissants les joies éphémères et les douleurs de la vie humaine; mais on y trouvera aussi cette épitaphe d'Anacréon, épitaphe où les grâces du style ne cachent pas une indulgente faiblesse pour les vices qui déshonoraient la poésie du chantre ionien :

« Sur la terre de Théos, sa patrie, cette tombe a reçu le poète Ana-« créon, immortel par les Muses, qui de ses chants inspirés des Grâces « et des amours, fit un concert aux attraits de la belle jeunesse. Mainte-« nant, il souffre de vivre seul, dans l'Achéron, non pas pour avoir « quitté le soleil et trouvé là le séjour de l'oubli, mais parce qu'il a laissé « le gracieux et florissant Mégistée, et l'amour de Smerdée, le Thrace. « Du moins il n'oublie pas le chant aux gracieux accords; et, même « au sein de la mort, il n'a pas endormi sa lyre. » (N° 49 des *Analecta* de Brunck.)

Dans sa brièveté, un tel témoignage en vaut beaucoup d'autres. Mais, durant le même siècle, la tragédie, la grande comédie politique, l'épopée des Antimaque et des Panyasis devait bien éclipser l'épigramme. Au contraire, à la cour des Attales et des Ptolémées, à la cour d'Hiéron, l'épigramme érotique, satirique ou simplement descriptive, gagne en attrait pour la curiosité publique, à côté d'œuvres secondaires, comme les élégies, les poèmes bucoliques, et même les épopées. Bien plus, ce qui n'avait pas échappé à Sainte-Beuve, et ce que M. Couat démontre plus nettement encore, les mignardises de l'épigramme pénètrent à tout propos dans l'épopée d'Apollonius, où elles altèrent singulièrement le caractère de ses héros.

Ce qui précède suffit, je l'espère, à faire connaître les traits principaux du livre de M. Couat, l'intérêt sérieux et souvent le charme qu'on trouve à le lire, même quand on ne partage pas précisément, tantôt son indulgence et tantôt sa sévérité pour tel ou tel poète alexandrin [1]. Il y

[1] Inutile d'insister sur de menues erreurs de détail : p. 25, un renvoi obscur aux *Moralia* de Plutarque; p. 176, l'auteur n'a pas su que sa conjecture est justifiée par la découverte de deux ou trois pièces anthologiques sous des pein-

aurait plaisir pour nous, et peut-être pour les lecteurs du journal, à prolonger cette analyse, surtout si nous l'éclairions en citant quelques-unes des excellentes pages de l'auteur, entre lesquelles nous n'aurions que l'embarras du choix. Mais nous voudrions passer maintenant à des observations générales sur le rôle de l'Alexandrinisme, observations que nous suggèrent les conclusions mêmes de l'auteur.

Le livre, en effet, se termine par quelques pages où M. Couat résume nettement les caractères et l'esprit de l'Alexandrinisme. Placé, nous dit-il, dans l'ordre des idées, comme il l'est dans l'ordre des temps, entre la littérature classique de la Grèce et la littérature latine de l'âge romain, l'Alexandrinisme avait rassemblé, avec des soins presque superstitieux, l'héritage de la poésie et de la langue helléniques antérieures aux Ptolémées. Par le culte, trop absolu peut-être, «de la forme, de l'art pour «l'art,» par tous les raffinements de l'érudition poétique, il avait préparé une école nouvelle de poésie. Ainsi il ne marquerait pas une décadence, mais plutôt une transformation du génie littéraire. A cette pensée, M. Couat n'est pas loin de rattacher l'esprit même de notre poésie contemporaine, si active à renouveler l'art classique de nos ancêtres par tous les procédés d'une métrique savante, par les efforts de la méditation et du sentiment personnels appliqués, soit à la peinture du monde extérieur, soit à l'analyse et à l'expression des drames intérieurs de l'âme. Cette conception de l'Alexandrinisme, et la peine qu'il prend pour la mettre en lumière, me semblent l'avoir détourné de certaines vues, qu'il ne faut point négliger dans l'étude du monde hellénique, au temps des Attales et des Ptolémées.

Et d'abord, le Musée et la Bibliothèque d'Alexandrie, l'école des hymnographes, des élégiaques, des bucoliques et des épiques alexandrins, font un peu méconnaître à M. Couat un autre et bien considérable mouvement de la pensée humaine, durant ces trois siècles, je veux dire le progrès des sciences physiques et mathématiques, de la mécanique rationnelle et appliquée. Comment le nom d'Ératosthène et le sujet de son poème sur Hermès, le dieu par excellence des inventions,

tures murales de Pompéi; p. 294, la citation d'Apollonius se lit à la p. 151 (non à la p. 3), t. Ier, des *Rhetores Græci* de Walz; p. 309, pourquoi *ἀστράγαλος* est-il traduit par *dé* et non par *osselet?* p. 352, erreur de renvoi à l'*Iliade*, chant XIV. C'est le vers 429 qu'il fallait citer au lieu de 409; de plus, il ne faut pas supposer que les compagnons d'Hector «le descendirent de cheval,» ce qui, d'ailleurs, est contraire à l'usage homérique; p. 501, dans la traduction d'une épigramme de l'Anthologie (XI, 322), il faut lire *poètes* et non pas *poésie*, car les punaises ne rongent pas des livres.

comment le poème d'Aratus et, en général, le genre didactique, dont il a si bien parlé, ne lui ont-ils pas rappelé la grande famille des géomètres, des géographes et des ingénieurs, qui honorent le siècle des Ptolémées, Aristarque de Samos, Euclide, Archimède, Ctésibius, Héron et Philon? Le hardi explorateur Pythéas, bien qu'il soit Marseillais de naissance, appartient à cette grande famille d'esprits courageux et puissants, qui poursuivaient dans tous les sens l'observation de notre globe et celle des espaces célestes, sondaient à la fois l'abstraction et le monde physique, élargissaient le domaine du savoir et, par là même, détournaient de la grande poésie une partie des forces de la pensée humaine. Cette action prédominante de la science nous aide à comprendre un certain affaissement de la poésie dans le domaine de l'Alexandrinisme. Par ce côté, l'histoire des sciences touchait au sujet traité par M. Couat, et n'en devait pas être absolument séparé.

D'autre part, il semble que le génie poétique, en passant de son antique foyer sur les bords du Nil, y pouvait trouver de nouvelles et fécondes inspirations.

Bien avant la fondation d'Alexandrie, les Grecs avaient pénétré en commerçants et en curieux jusqu'au fond de l'Égypte, parcouru ses plaines fertiles, observé ses monuments, interrogé ses sanctuaires. A partir des Ptolémées, ils échangent sans cesse avec les Égyptiens leurs idées et leur langage, leurs croyances et le culte de leurs divinités. Ils partagent dans les temples les fonctions sacerdotales. Le chef de la chancellerie ptolémaïque, qui est en même temps le chef suprême de l'administration religieuse, est un Grec[1]; les actes officiels sont presque tous publiés en double rédaction, l'une grecque et l'autre égyptienne. Par tous les côtés, les deux civilisations semblent se pénétrer profondément l'une l'autre. Et cependant, les savants du Musée restent, pour ainsi dire, étrangers à ce rapprochement de l'hellénisme avec l'Égypte pharaonique. A peine peut-on citer un ou deux Égyptiens qui, comme Manéthon, aient usé de la langue grecque pour apprendre aux érudits du Musée l'histoire des Pharaons; deux ou trois Grecs qui, comme Chérémon, aient essayé d'expliquer à leurs compatriotes les mystères de l'écriture et de la langue égyptiennes. Les *interprètes* de profession étaient nombreux pour le service des tribunaux et de la chancellerie ptolémaïques; mais ils étaient les seuls intermédiaires entre les deux races. N'est-ce pas chose étrange que cette indifférence des philologues du Musée pour

[1] Letronne, *Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. Ier, p. 279 et suiv., et p. 358 et suiv.

tant de problèmes qui devaient intéresser leur curiosité, et cette indifférence des poètes pour les quarante siècles de culture savante, pendant lesquels l'Égypte avait prodigué, sous toutes les formes, les richesses de son génie original? En vérité, lorsque l'on songe à un tel contraste, on ne peut s'empêcher de taxer d'un étroit pédantisme tous ces grammairiens qui s'attachaient exclusivement à la lettre d'Homère ou d'Hésiode; tous ces poètes qu'un de leurs contemporains appelait, avec raison peut-être, de « charmants oiseaux enfermés par le roi dans la volière des « Muses[1]. » Que n'avaient-ils donc l'idée d'ouvrir un peu leur prison, pour chercher, dans le lointain des âges et dans le secret des sanctuaires, tant de nobles sujets d'étude, tant de sources d'inspiration poétique?

Tandis que l'empire des Séleucides, par la conquête de la Palestine, pénétrait au centre du judaïsme, le judaïsme, par la traduction de ses livres saints, exécutée dans Alexandrie, conviait les studieux historiens et les poètes du Musée à interroger les documents bibliques, à en faire sortir une veine précieuse de méditations sur les origines du monde, à y chercher des aliments nouveaux pour le sentiment religieux et poétique. Il n'en a rien été. Sans doute on a cru trouver à Théocrite de lointains ancêtres dans les auteurs du *Livre de Ruth*, du *Cantique des Cantiques*, et de quelques autres pages où les livres saints représentent, avec une naïveté charmante, la vie pastorale du Sémite. On a même supposé que, par les soldats et les pâtres carthaginois qui occupèrent si longtemps la Sicile, Théocrite avait pu recueillir quelques accents lointains de l'idylle orientale[2]. C'était là une illusion, à laquelle la critique a depuis longtemps renoncé. La rude poésie des pamphlétaires sibyllistes paraît être la seule qui témoigne de quelque fusion entre l'éducation hellénique et l'éducation juive, au sein d'Alexandrie; mais la stérilité même d'un rapprochement qui ne fut jamais une alliance est un fait bien digne d'être constaté par l'observateur philosophe.

Le nom même d'Alexandrie et l'histoire de sa fondation, où M. Couat reconnaît, avec tous les historiens, une pensée de haute politique, nous ramène de l'Asie occidentale aux profondeurs de l'Asie orientale, que le conquérant macédonien n'avait pas seulement traversée d'une course aventureuse, mais où il avait laissé tant de monuments durables de son génie civilisateur. Or la conquête macédonienne produisit, dans le monde hellénique, deux effets différents et presque contraires. D'une

[1] Timon le Sillographe, dans Athénée, liv. I[er], p. 22, *d.*, fragment LX de la collection de Wachsmuth.

[2] Voir l'article *Poésie bucolique*, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*.

part elle ouvrit des horizons nouveaux à la science, à l'astronomie en particulier, à la géographie, à l'histoire naturelle; et en même temps, par un étrange contraste, elle fit, en matière d'histoire humaine, reculer pour ainsi dire l'esprit critique, une de ces facultés de la raison qui, depuis Aristote, suivait un progrès constant et rapide. L'ébranlement que reçut l'imagination hellénique, par suite de cette prodigieuse conquête, fit naître autour du héros macédonien et de ses capitaines toute une poésie de légendes qui, de la Grèce, devait passer aux Romains, et de là à tous les peuples chrétiens du moyen âge[1]. Comment se fait-il que l'Alexandrinisme, que la raison savante de cette École, où la poésie n'était guère qu'une œuvre d'art, et où chaque poète était doublé d'un philologue, n'ait pas arrêté ce flot de fictions? Comment se fait-il qu'un Mégasthène, ambassadeur des Séleucides auprès des royautés riveraines du Gange, n'ait pas non plus rapporté à ses compatriotes, les Grecs de l'Égypte, quelques notions précises sur ces grands peuples de l'Inde, dont les ancêtres avaient produit une si riche moisson de poésie et de philosophie?

Voilà autant de questions que nous ne voulons ni ne pouvons examiner ici en détail. M. Couat ne manquera pas de s'y arrêter, dans la suite de ses études, par lesquelles il vient déjà de prendre une place honorable entre les critiques français qui se sont voués à l'histoire des lettres grecques et latines.

É. EGGER.

[1] Voir nos *Mémoires de Littérature ancienne*, n° XIII, *L'Histoire et la Poésie légendaire*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 17 novembre 1882, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. J. Girard.

La séance s'est ouverte par un discours du président, annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix ordinaire. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, la question suivante : « Faire connaître les versions de la Bible en langue d'oïl, totales ou par-« tielles, antérieures à la mort de Charles V. Étudier les rapports de ces versions « entre elles et avec le texte latin. Indiquer toutes les circonstances qui se rattachent « à l'histoire de ces versions (le temps, le pays, le nom de l'auteur, la destination « de l'ouvrage, etc.). »

L'Académie a décerné le prix à M. Samuel Berger, secrétaire de la Faculté de théologie protestante de Paris.

Elle a accordé, en outre, une récompense de 1,000 francs à M. Jean Bonnard.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné trois médailles : la première à M. J. Guiffrey, pour son *Histoire générale de la tapisserie* (Paris, 1878, in-f° avec planches); la deuxième à MM. Héron de Villefosse et Thédenat, pour leurs *Notes sur quelques cachets d'oculistes romains* (Paris, 1882, in-8°); la troisième à M. Kohler, pour son *Étude critique sur le texte de la vie de sainte Geneviève de Paris* (Paris, 1881, 48e fascicule de la Bibliothèque des hautes études.)

L'Académie accorde, en outre, six mentions honorables : la première à M. Héron, pour sa publication des *Œuvres de Henri d'Andeli, trouvère normand du XIIIe siècle* (Paris, 1881, in-8°); la deuxième à M. Ch. Molinier, pour son ouvrage : *l'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle* (Paris, 1881, in-8°); la troisième à M. Perroud, pour ses *Origines du premier duché d'Aquitaine* (in-8°); la quatrième à M. de la Chauvelays, pour son *Étude sur les armées des trois premiers ducs de Bourgogne* (Paris, 1881, in-8°); la cinquième à M. Charles Fierville, pour ses *Docu-*

ments inédits sur Philippe de Commynes (Paris, 1881, in-8°); la sixième à M. Pagart d'Hermansart, pour son *Étude sur les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer* (Saint-Omer, 1879, 1881, in-8°).

Prix de numismatique. — Le prix biennal de numismatique fondé par M^me veuve Duchalais et destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge publié depuis le mois de janvier 1880, a été décerné cette année à M. Stanley Lane Poole, pour le cinquième volume de son catalogue intitulé : *Coins of the Moors of Africa and Spain in the British Museum* (Londres, in-8°).

Prix fondé par le baron Gobert. — « Pour le travail le plus savant et le plus pro-« fond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. » Le premier prix a été décerné à M. Viollet pour son ouvrage sur les *Établissements de saint Louis*, 2 vol. (Paris, 1881, in-8°).

Le second prix a été décerné à M. Fréd. Godefroy, pour son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^e au XV^e siècle*, tome I^er (Paris, 1881, in-4°).

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé pour l'année 1882 : « Étudier les do-« cuments géographiques et les relations de voyage publiés par les Arabes du III^e au « VIII^e siècle de l'hégire inclusivement; faire ressortir leur utilité au point de vue de « la géographie comparée au moyen âge. »

L'Académie n'a pas décerné le prix, mais elle a accordé, à titre d'encouragement, une récompense de 1,500 francs à l'auteur de l'unique mémoire envoyé au concours, M. Marcel Devic, professeur d'arabe à la Faculté de Montpellier.

Prix Brunet. — M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de 3,000 francs pour « un ouvrage de bibliographie savante « que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus « digne de cette récompense. »

L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Bibliographie aristotélique. »

Ce prix a été décerné à M. Schwab.

Prix Stanislas Julien. — En faveur du « meilleur ouvrage relatif à la Chine. » L'Académie a partagé le prix entre M. Léon de Rosny (*Les Peuples orientaux connus des anciens Chinois*) et M. Imbault-Huart (*Recueil de documents sur l'Asie centrale*).

Prix Delalande-Guérineau. — L'Académie avait décidé qu'en 1882 elle décernerait le prix, s'il y avait lieu, à des travaux sur la philologie antique, comprenant l'étude des monuments écrits de toute nature.

Le prix est décerné à M. Louis Havet, pour son ouvrage : *De saturnino Latinorum versu* (Paris, 1880, in-8°).

PRIX PROPOSÉS.

Annonces des concours dont les termes expirent en 1883, 1884 et 1885. — *Prix ordinaire de l'Académie.* — L'Académie avait prorogé à l'année 1882 le sujet suivant, qui avait été d'abord proposé pour l'année 1879 :

« Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de « Charles V. »

Un seul mémoire a été envoyé au concours. L'Académie n'a pas décerné le prix;

elle retire la question et la remplace par le sujet suivant : « Exposer la méthode « d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un an- « cien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en « France avant le XIII^e siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris « comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour « la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'his- « toire ecclésiastique. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie avait aussi prorogé à l'année 1882 la question suivante : « Classer et « identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'Occident de l'Europe « qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le X^e siècle jusqu'à la fin du « XV^e. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, « avec signes de doute s'il y a lieu. »

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge de nouveau, et la remet au concours pour l'année 1884.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1883.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 le sujet suivant, qu'elle avait déjà prorogé à l'année 1880 :

« Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Ca- « lifat. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1883.

Elle rappelle aussi qu'elle a proposé pour le concours de 1884 :

« I. Examen historique et critique de la bibliothèque de Photius.

« II. Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, com- « parée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jus- « qu'au temps des Antonins. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1883.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1885, le sujet suivant : « Étude sur « l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans « la société religieuse et dans la société civile en ce qui regarde la connaissance des « lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommaire- « ment le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particu- « lièrement du XI^e siècle au XV^e siècle. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. — L'Académie avait prorogé à l'année 1882 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1880 : « Étude historique et critique sur la vie et « les œuvres de Christine de Pisan. »

Un seul mémoire, insuffisant, ayant été déposé, l'Académie proroge de nouveau la question et la remet au concours pour l'année 1884.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie avait aussi prorogé à l'année 1882 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1879 :

« Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les « Arabes. Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à « caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; ap- « précier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyp- « tiennes, ont pu exercer sur l'hellénisme. »

Un seul mémoire ayant été déposé et n'ayant pas été jugé digne du prix, l'Académie retire la question du concours en la remplaçant par le sujet suivant : « Étude « critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque. Origines de cet art; « influence qu'il a eue sur l'art romain. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1884.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1883 le sujet suivant, qui avait été d'abord proposé pour l'année 1881 :

« Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance, pratiquées par les « commerçants et banquiers français ou résidant dans les limites de la France actuelle « avant le XV^e siècle. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1884 : « I. Étudier le Râ- « mayana au point de vue religieux. Quelles sont la philosophie religieuse et la mo- « rale religieuse qui y sont professées ou qui s'en déduisent? Ne tenir compte de la « mythologie qu'autant qu'elle intéresse la question ainsi posée. II. Étude sur la langue « berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette « langue, — insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme « verbal, — s'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces der- « nières années, — indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles lin- « guistiques. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1883.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1885, la question suivante : « Exa- « miner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui « éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute « de la République jusqu'à la fin du règne de Septime-Sévère.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1884.

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Le prix fondé par M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1884.

Prix la Fons-Mélicocq. — Un prix triennal de 1,800 francs a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq, « en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de « la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris). »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1884; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1881, 1882 et 1883, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1883.

Prix Brunet. — M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de 3,000 francs pour « un ouvrage de bibliographie savante « que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus « digne de cette récompense. »

L'Académie propose pour le concours de 1885, la question suivante : « Relever,

« sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé *Fihrist*, toutes les traductions « d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les do- « cuments imprimés et manuscrits. »

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits et devront être d'une date postérieure à la clôture du dernier concours.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1884.

Prix Delalande-Guérineau. — L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en « 1884, au meilleur ouvrage de critique sur les documents imprimés ou manuscrits « relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge. »

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1883.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix sera décerné pour la seconde fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1885.

Délivrance des brevets d'archivistes paléographes. — L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par décret du 16 février 1882, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette école, sont : MM. de Ghaine de Bourmont (Marie-Adolphe-Armand), Lecestre (Alexandre-Joseph-Jules-Léon-Charles-Henri-Amédée), Moris (Charles-Henri-Louis-Marie), Berthelé (François-Marie-Joseph).

Hors concours comme appartenant à la promotion de l'année précédente : MM. Guilhiermoz (Paul-Émilien), Mortet (François-Auguste-Paul).

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Paulin Paris, membre de l'Académie.

M. Heuzey a terminé la séance par la lecture de l'introduction au Catalogue des figurines de terre cuite du musée du Louvre.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 18 novembre 1882, l'Académie des beaux-arts a élu M. Falguières à la place vacante, dans la section de sculpture, par le décès de M. Jouffroy.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 11 novembre 1882, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Mignet, démissionnaire.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, traduits ou recueillis et mis en ordre par H. Sauvaire. (Extrait du *Journal asiatique*.) Paris, Leroux, 1 vol. in-8°, 367 pages.

Le domaine de la numismatique tend tous les jours à s'accroître. Ce n'est plus seulement le classement chronologique ni la description historique des monnaies qui attire l'attention des savants; il s'agit maintenant d'étudier ces monuments dans leurs rapports avec l'art, l'histoire et l'économie financière. C'est sous ces trois aspects différents que M. Sauvaire a poursuivi les intéressantes études dont il vient de publier la première partie, la *Monnaie*. Les documents dont il nous donne soit la traduction littérale, soit l'analyse, ont été puisés aux meilleures sources. Les jurisconsultes musulmans, depuis Abou Hanîfa jusqu'aux rédacteurs du *Moultaka*, les historiens arabes les plus accrédités, depuis Mas'oudi jusqu'à Makrizi, les meilleures relations de géographes ou de voyageurs arabes publiées en France et en Hollande, telles sont les autorités dont les noms se trouvent cités à chaque page. Que l'auteur n'ait pas eu la pensée de faire un livre, c'est ce que dit assez clairement le titre modeste de *Matériaux*. Mais il a su du moins introduire l'ordre et la lumière dans cet énorme entassement de dates, de noms et de faits ignorés.

M. Sauvaire commence par étudier les origines de l'histoire monétaire sous les premiers successeurs du Prophète; il passe en revue les types principaux, monnaie d'or, *dînar*, monnaie d'argent, *dirhem*, cuivre, *fels*, etc., en Orient et en Espagne. Un paragraphe spécial est consacré aux noms et qualifications des monnaies ; cet inventaire, par ordre alphabétique, de cent quarante types différents, est un document précieux pour l'histoire économique de l'islamisme et pour l'intelligence des chroniques arabes, en même temps qu'il enrichit la lexicographie d'une foule de termes techniques inconnus ou mal expliqués. Les derniers chapitres traitent avec beaucoup d'autorité des poids, titre, change, etc.

On voit ce qu'il a fallu de patiente érudition et de lectures laborieuses pour répondre aux exigences d'un programme aussi détaillé. L'auteur s'est acquitté de sa tâche avec succès, on pourrait ajouter avec une rare abnégation, se tenant toujours dans son rôle d'auxiliaire qui apporte les matériaux et laisse à d'autres le soin de les mettre en œuvre.

Dès à présent l'ouvrage de M. H. Sauvaire a droit à l'estime et aux remerciements du monde savant. C'est surtout par des travaux de ce genre qu'on peut apprécier les progrès accomplis par les études orientales et les services qu'on peut désormais attendre d'elles.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1882.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et C^ie^, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1882.

Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par Victor Duruy, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 3,000 gravures, dessinées d'après l'antique, et de 100 cartes ou plans. Tomes II, III (César, Octave, les commencements d'Auguste), et IV (d'Auguste à l'avènement d'Hadrien). Paris, Hachette, 1880, 1881 et 1882.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

« Auguste, dit M. Duruy, entendait mettre dans l'Empire l'ordre qu'il « faisait régner à Rome en organisant les provinces de manière à y étouffer « les troubles intérieurs et à prévenir les attaques du dehors. Pour cela « des mesures de deux sortes étaient nécessaires : les unes militaires, les « autres administratives; » et l'auteur commence par l'administration[2].

On a vu qu'il y avait deux sortes de provinces, les provinces du peuple et les provinces de l'empereur. Les premières, dont le gouvernement était conféré par le sénat à de hauts dignitaires qui avaient le titre, les honneurs et les pouvoirs de proconsul; et ces honneurs étaient les mêmes que jadis, mais les pouvoirs en fait étaient moindres, puisqu'il n'y avait pas d'armées dans les limites de ces gouvernements. Les secondes, que

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 583. — [2] *Histoire des Romains*, t. IV, p. 1.

l'empereur faisait administrer par des lieutenants avec le titre de propréteurs, magistrats moins élevés en dignité, mais qui n'en avaient pas moins tous les pouvoirs de gouverneurs avec le commandement des troupes cantonnées dans leur ressort. En outre, tandis que les proconsuls étaient renouvelés tous les ans, eux, n'étant que les lieutenants d'un gouverneur perpétuel, pouvaient être maintenus plusieurs années de suite dans leur charge, au grand profit des administrés, de l'administration et aussi sans doute de l'administrateur. Le gouverneur devait ménager les peuples au milieu desquels il avait plus longtemps à vivre; et du reste, même dans les provinces du sénat, le proconsul ne pouvait plus être tenté d'imiter Verrès : car il y avait dans le sénat un homme assez puissant pour leur faire rendre compte, de la même sorte qu'il surveillait ses propres agents et savait au besoin les punir. Il y en eut des exemples que cite M. Duruy[1]. Le proconsul avait son questeur; le propréteur avait auprès de lui, pour l'administration des finances, un procurateur; en quelques provinces plus petites, le procurateur tint même lieu de propréteur, avec la puissance du glaive, comme Ponce-Pilate en Judée. De plus, dans les provinces de l'une et l'autre sorte on voit s'étendre et se régulariser des offices qui devinrent les modèles de l'administration dans les temps postérieurs jusqu'à nous. Mais toute la vie alors n'était pas dans l'administration : « Auguste, dit M. Duruy, ne comprenait pas l'Em- « pire autrement que le sénat ne l'avait d'abord compris et constitué à « l'égard des sujets : avec la plus énergique centralisation politique, mais « aussi la plus entière liberté administrative, avec une volonté souveraine « à Rome, pour la vie générale de l'empire, avec une complète indépen- « dance dans les provinces pour la gestion des intérêts locaux. Les villes « provinciales gardaient et garderont encore pendant trois siècles leur re- « ligion, leurs coutumes ou lois particulières et leurs magistrats, leurs « assemblées publiques, leurs revenus et leurs propriétés. Souvent même « les laissait-on se réunir pour des fêtes religieuses; de sorte qu'à les voir « s'administrer elles-mêmes à leur guise et renouer leurs liens d'autrefois, « on les eût prises pour des petits États auxquels il ne manquait que le « droit de troubler la paix publique et de se déchirer par des guerres con- « tinuelles comme au temps de leur liberté[2]. »

Auguste ne regarda pas comme un vain titre la puissance proconsulaire qui lui avait été donnée. Des dix-huit premières années qui suivirent la bataille d'Actium, il en passa onze à visiter les provinces. D'abord la Gaule et l'Espagne : la Gaule qui réclamait une administration vigilante

[1] *Histoire des Romains*, t. IV, p. 8. — [2] *Ibid.*

au milieu de tant de peuplades dont l'union n'avait jamais eu lieu que dans leur résistance à la conquête : pour les mieux tenir, il établit dans une ville nouvelle, à Lyon, le centre du gouvernement; l'Espagne, où il multiplia les colonies et se fit si bien accueillir que sa venue dans le pays marqua une ère qui s'y perpétua dans les actes publics jusqu'à la fin du moyen âge. Revenu à Rome après ce voyage en Occident, il visita les provinces orientales à leur tour, à commencer par la Sicile, la Grèce, l'Asie (plus tard seulement l'Égypte); nous ne l'y suivrons pas avec M. Duruy. Bornons-nous à relever les grands traits de sa politique à l'égard des populations réunies à l'Empire : libéral envers les villes, mais avare du droit de cité, qu'il n'accordait que pour créer une sorte d'aristocratie dans leur sein, comme il faisait à Rome; tolérant à l'égard des religions; peu exigeant pour le service militaire, et assez modéré même pour les impôts; la réduction des impôts en nature, remplacés autant que possible par des impôts en argent, supprima bien des abus et soulagea les provinces, sans rien faire perdre au trésor. Ce qu'il y prodiguait, c'étaient les travaux publics, ces grandes voies que les Romains regardaient comme les rênes de leur gouvernement : voies militaires, voies commerciales aussi, car le commerce usait à son profit des facilités créées pour les armées; et des relais d'hommes puis de voitures, un véritable service de postes, assurèrent les communications de Rome avec les points les plus éloignés de son Empire. Aussi M. Duruy ne résiste-t-il pas à l'envie de nous tracer un tableau presque lyrique de cet Empire, dont la Méditerranée n'était bien littéralement qu'un lac, «cercle lumineux où «chaque point ne brillera pas seulement de la lumière qui lui est propre.» Mais, pour bien faire comprendre l'image, j'aurais dû commencer par établir le premier terme de la comparaison prise de la lumière réfléchie par un miroir[1].

M. Duruy nous donne ici des détails plus prosaïques, mais non moins intéressants, sur l'extension du commerce des Romains dans les diverses parties du monde et sur les produits divers importés en Italie, ce qui nous montre à quels titres divers et de quelle façon Rome, à son tour, était tributaire des pays qu'elle avait conquis[2].

«Ainsi, dit l'auteur, sous la protection d'une administration vigilante, «les lois de la vie civilisée et l'agriculture s'étendaient; des routes étaient «ouvertes, les postes établies, et les peuples prenaient ou retrouvaient «l'habitude de ces fructueux échanges dont la population grecque et les «anciens sujets des Carthaginois connaissaient depuis longtemps les avan-

[1] *Histoire des Romains*, t. IV, p. 70. — [2] *Ibid.*, p. 73 et suiv.

« tages, dont les Romains, depuis un siècle et demi les banquiers, je de-
« vrais dire les usuriers du monde, étaient accoutumés à partager les profits.
« Cette prospérité générale, deux choses l'assuraient : un gouvernement
« qui laissait beaucoup faire et beaucoup passer, une paix profonde que
« ne maintenaient ni la force ni la crainte[1]. »

Et il recueille les témoignages qui prouvent que ces bienfaits étaient sentis :

« Il faut se défier, ajoute-t-il, des démonstrations officielles de la reconnaissance publique. Tous les pouvoirs en ont eu, même à la veille de « leur chute ; car la puissance est entourée d'un éclat qui fascine et attire « la foule sur son passage. Mais, si les temples, les autels consacrés au génie « d'Auguste, les jeux quinquennaux institués par toutes les villes en son « honneur, étaient la preuve de l'adulation universelle, ils étaient aussi le « gage de sentiments sincères, et Virgile, attestant le bonheur de Rome au « sein de la paix profonde et de la sereine grandeur qu'Auguste lui a données, était l'écho sincère de l'opinion publique. Lorsqu'il montre les « innombrables victimes immolées aux autels des trois cents temples que « le prince a relevés, les femmes qui font retentir d'hymnes religieux les « parvis sacrés, Auguste assis sur le seuil de la demeure d'Apollon et passant en revue les captifs des nations, ou faisant suspendre aux colonnes « des temples les dons des peuples et des rois, il semble qu'on entende la « ville entière tressaillir de joie et de reconnaissance[2]. »

Toute cette prospérité réclamait une garantie : la sécurité des frontières. Mais les frontières étaient bien loin alors, et les peuplades qui les bordaient eussent été bien hardies de les franchir, comme autrefois les Cimbres et les Teutons, pour porter la guerre à l'intérieur de l'Empire. Il fallait y veiller pourtant, ne fût-ce que par devoir envers les riverains, et M. Duruy trace le programme qu'Auguste avait à remplir :

« En Europe, il fallait fortifier la barrière du Rhin, enfermer les Alpes « dans l'Empire et porter au Danube les avant-postes des légions ; en Asie, « placer l'Arménie sous l'influence romaine et intimider les Parthes ; en « Afrique, contenir les nomades et rouvrir dans ce vieux monde les anciennes routes de commerce suivies par Carthage et les Ptolémées[3]. »

Le chapitre que M. Duruy consacre à l'accomplissement de cette tâche est l'histoire des campagnes qui se continuèrent — sur la ligne de l'Euphrate, en Asie, aux confins de l'Egypte et de l'Éthiopie, en Afrique, et d'autre part en Europe, dans la chaîne septentrionale des Alpes et sur le Rhin, — pour consolider la puissance romaine et la mettre à l'abri de toute

[1] *Histoire des Romains*, p. 89. — [2] *Ibid.*, p. 92-93. — [3] *Ibid.*, p. 95.

insulte. Avec cette tâche, signalée par des succès jusqu'à la défaite imprévue et bientôt réparée de Varus, un autre soin occupa les dernières années d'Auguste, c'est le règlement de son immense succession. Auguste n'avait pas osé établir l'hérédité dans sa maison, et il voulait pourtant y prendre son successeur. N'ayant point de fils, il n'avait à choisir qu'entre les époux ou les fils de sa fille et les fils de sa femme. C'est naturellement du côté de sa fille qu'il avait penché d'abord. Julie avait épousé le fils d'Octavie, Marcellus, le rêve trop tôt évanoui de Rome et de Virgile,

Tu Marcellus eris!

Elle avait, après Marcellus, épousé Agrippa, et, après Agrippa, Auguste l'avait mariée à Tibère : c'était en quelque sorte lui réserver la succession à laquelle il avait paru désigner les précédents époux de Julie : fils de sa femme, époux de sa fille, Tibère avait même un double titre que les autres n'avaient pas. Mais Julie avait eu d'Agrippa trois fils, Caius, Lucius et Agrippa Posthumus. C'était son propre sang, aussi était-ce vers eux que paraissaient incliner davantage les préférences de l'empereur; et Tibère, blessé de cette prédilection, se retira à Rhodes, où le prince le laissa sept ans sans paraître y prendre garde. Les espérances d'Auguste furent trompées encore; Caius et Lucius moururent l'un après l'autre, à la fleur de l'âge, et Agrippa Posthumus était indigne d'une telle succession. Auguste toutefois l'adopta en même temps que Tibère, mais bientôt il le relégua dans une île, à l'exemple de sa mère et de sa sœur, la deuxième Julie. Tibère restait donc seul, et il semble que le prince aurait pu lui épargner l'injure de l'associer, dans son adoption, à l'indigne fils d'Agrippa, car il ne s'était encore signalé que par ses services; il en rendit d'autres plus éminents encore, en l'an 13 de Jésus-Christ, dans la guerre de Pannonie. Auguste, sentant sa fin prochaine, ne tarda plus à se l'associer dans les principales prérogatives qui faisaient le fond du pouvoir impérial; ce n'était pourtant pas sans une vive répugnance, et il le connaissait bien, s'il est vrai qu'il ait dit en mourant : « Sous quelle « lourde mâchoire je laisse l'Empire romain. »

M. Duruy ne pouvait pas faire l'histoire du règne d'Auguste sans parler du *Siècle d'Auguste : les lettres, les sciences et les arts au temps d'Auguste,* revue rapide qui, rappelant à notre mémoire nos auteurs favoris, lui donne l'occasion de replacer sous nos yeux, dans les illustrations de son livre, quelques-uns des monuments dont les ruines subsistent encore aujourd'hui; et il y en a qui nous restent en entier, par exemple le Panthéon d'Agrippa, dont il dit :

« A l'intérieur, ce temple rond étonne par la hardiesse de sa voûte, « la plus vaste qui soit au monde et qui paraît reposer sur le sol comme, « aux extrémités de l'horizon, la voûte du ciel semble reposer sur la terre. » — L'image est grande; mais j'interrogeais mes souvenirs avec quelque étonnement, quand, en jetant les yeux au bas de la page, je lus : « La « voûte ne descend pas jusqu'au sol, elle s'appuie sur un *podium* ou mur « circulaire, haut de 22m,50 [1]. » — C'est en effet la vérité.

Ce chapitre est trop bref pour qu'il convienne de le résumer encore. Il est suivi d'un chapitre intitulé : *L'Œuvre d'Auguste et le caractère du nouvel Empire*, auquel nous devons au contraire nous arrêter.

L'Œuvre d'Auguste : non pas seulement ce qu'il a fait, mais ce qu'il aurait dû faire! Ici l'auteur ne pouvait trop recourir, non pas seulement à sa science d'historien, mais à « l'expérience des grandes affaires, « *usus rerum*, » dont il parle dans la préface de son troisième volume. Montrer comment on devait organiser un empire qui eût duré, non pas quatre siècles, comme l'Empire romain, mais jusqu'aux temps modernes, d'Auguste à Napoléon peut-être, c'est un problème difficile. L'auteur déclare qu'Auguste n'était pas l'homme qui pouvait faire cela. Il reconnaît ses titres à la gratitude des contemporains : « Car c'était « une grande chose que d'avoir donné au monde une paix demi-sécu« laire[2]. » Mais ses éloges ne vont guère au delà : « Ainsi, dit-il, nous ap« prouvons Auguste d'avoir repris la tâche de César; nous le louons de sa « libéralité d'esprit et de son goût pour les lettres et les arts, de son admi« nistration honnête, de son habileté à faire passer les Romains de leur « liberté anarchique au repos d'une paix qui aurait pu devenir féconde. Mais « un fondateur d'empire est responsable, même pour ce qu'il n'a point « fait. Quand on monte si haut, c'est afin de regarder au loin, surtout du « côté où l'avenir approche. Le premier empereur a-t-il eu ces vues larges « et profondes de l'homme supérieur? Après la mort d'Antoine, il pouvait « tout, qu'a-t-il fait de ce pouvoir? Occupé du soin unique de sauver sa « fortune en la cachant, il vécut au jour le jour, pour lui seul, sans souci « du lendemain, replâtrant çà et là le vieil édifice au lieu de le prendre « d'une main puissante et de l'asseoir sur des fondements nouveaux qui « l'eussent porté des siècles [3] ! »

L'Empire, en effet, avait des conditions de durée exceptionnelles : « Quel État fut jamais préparé comme celui des Césars, par la nature et « les hommes, pour une forte et glorieuse existence? Des frontières faciles « à défendre contre des ennemis alors peu dangereux, et derrière ce rem-

[1] *Hist. des Romains*, t. IV, p. 209. — [2] *Ibid.*, p. 228. — [3] *Ibid.*, p. 230.

« part de grands fleuves, de déserts et de hautes montagnes, des popula« tions qui, heureuses de leur obéissance parce qu'elles y trouvaient le « repos et la richesse, ne savaient désigner le pouvoir placé au-dessus « d'elles que par le beau nom de la paix romaine, *pax romana*[1]. Ainsi, du « dedans et du dehors, nul péril à craindre; tout le mal, puisqu'il n'était « ni dans l'ennemi ni dans les sujets, s'est donc trouvé dans la constitu« tion de l'État; et une cruelle expérience vient de nous prouver ce qu'une « organisation habile et ferme, qui ne laisse se perdre aucune parcelle de la « force nationale, peut donner à un peuple de succès inespérés, tandis que « le courage, le dévouement, le patriotisme, toutes les ressources d'un « pays industrieux et riche, sont paralysés ou rendus inutiles par une or« ganisation insuffisante[2]. »

Ce qui fit que « l'Empire tomba si vite, » c'est « qu'il n'eut pas d'autres *institutions* d'État que la volonté de l'empereur[3]. » L'Empire fut la dictature, non pas la dictature temporaire, comme Rome elle-même l'avait pratiquée en des jours de péril, mais la dictature permanente, et de là un double danger pour le prince : danger de folie dans l'enivrement d'un tel pouvoir; danger de mort dans son isolement en présence de tant de passions ou de ressentiments accumulés. L'institution impériale d'Auguste fut donc fatale aux empereurs d'abord; elle fut ensuite fatale à l'Empire, et c'est ici que l'auteur présente son programme :

« Il fallait donc, dans l'intérêt de chacun, peuple et souverain, trouver, « pour fonder la monarchie impériale, autre chose que la concentration « dans les mains d'un seul homme, de tous les vieux pouvoirs républi« cains, avec leur inévitable cortège d'irritants et dangereux souvenirs « de liberté. Il fallait encore, puisque « la Ville était devenue un Univers[4], » « préparer la formation du nouveau peuple de l'Empire qui remplacerait « l'ancien peuple de la cité. Or, pour concevoir cette organisation nou« velle, il n'était pas nécessaire de recourir à des idées que le temps « n'aurait permis ni d'avoir ni de réaliser. Lorsque nous aurons montré « les institutions existantes qu'une prévoyance habile pouvait développer « et les funestes résultats produits par quelques-unes de celles qui furent « fondées, l'histoire, qui trop souvent se contente de saluer le succès ou de « pleurer sur ses ruines, sans rechercher si l'un était légitime, et les

[1] Ce ne sont pas les sujets qui appelaient ainsi la domination romaine, mais bien ceux qui la leur imposaient : *Omnes considera gentes in quibus pax romana desinit, Germanos dico*, etc. Sen. *Dial.* I, IV, 14.

[2] *Hist. des Romains*, t. IV, p. 231.

[3] *Ibid.*, p. 370.

[4] Urbem fecisti quod prius orbis erat.
(Rutilius, *Itin.*, 66.)

« autres inévitables, aura le moyen de prononcer son verdict sur le pre« mier des Césars[1]. »

Parmi les institutions existantes qu'Auguste eut le tort de négliger, l'auteur signale deux points : l'un qui touche à la constitution du pouvoir, l'autre à l'extension du droit de cité.

« Si, dit-il, la révolution accomplie à Actium et acceptée par tous avait « pour conséquence obligatoire la concentration de l'autorité, elle n'en « demandait ni la possession viagère et absolue qui expose l'État au péril « d'être gouverné par une main débile ou passionnée, ni l'hérédité qui lui « fait courir le risque d'avoir des chefs mineurs par l'âge ou par la rai« son[2]. » Mais il y avait à Rome l'usage de l'adoption dans la loi civile; il y avait l'usage de l'adrogation dans le droit public pour certaines charges. Auguste essaya timidement, et ne sut pas constituer ce droit qui valut à l'Empire le siècle des Antonins.

Voilà pour le pouvoir, il fallait aussi songer au peuple; et l'ancienne Rome avait su l'accroître par l'extension progressive du droit de citoyen. C'est ainsi qu'Albe, c'est ainsi que les villes voisines de Rome, puis l'Italie tout entière, étaient entrées dans la cité; c'est ainsi que la cité s'était encore accrue de tous ceux qui, venus à Rome par l'esclavage, étaient rendus à la liberté par l'affranchissement. Mais Auguste s'effraya de ce mouvement comme d'un flot qui menaçait de l'envahir. Il ne voyait dans les nouveaux citoyens que des prolétaires de plus à nourrir aux frais de l'État; il mit obstacle aux affranchissements qui avaient donné déjà, qui pouvaient donner encore les hommes les plus intelligents à leur nouvelle patrie; il fut avare du droit de cité, même pour les hommes qui tenaient les premiers rangs en province. Le droit de cité donné à tout l'Empire fut l'œuvre de Caracalla[3] : il était trop tard. « Auguste, dit « M. Duruy, concevait l'État romain d'une manière aussi exclusive que « certains patriciens des anciens jours, et quatre siècles plus tôt il aurait « sans doute applaudi aux paroles de Manlius menaçant de poignarder « le premier Latin qui oserait venir siéger au sénat. De l'ancienne so« ciété romaine il voulait restaurer tout, excepté sa grande politique et « ses libres institutions; par là nous avons la mesure de ce génie étroit « qui ne sut lire ni dans le passé pour y prendre des conseils, ni dans « l'avenir pour en prévoir les nécessités. Cherchez bien dans la longue « énumération de ses actes qu'il fit graver sur l'airain pour éterniser sa « gloire, et vous n'y trouverez pas une seule pensée politique; preuve

[1] *Histoire des Romains*, t. IV, p. 232. — [2] *Histoire des Romains*, t. IV, p. 233. — [3] *Ibid.*, p. 376.

« qu'il n'avait point une conception nette de l'œuvre dont les événements « l'avaient fait l'instrument nécessaire [1]. »

« Un grand État, ajoute-t-il, ne peut subsister et se défendre qu'à la « condition d'avoir des idées qui réunissent beaucoup de citoyens dans « un même sentiment, avec des institutions qui dirigent beaucoup de « volontés vers un même but et arment beaucoup de bras pour un même « effort. Ces institutions générales, Auguste aurait pu les donner à l'Em- « pire, et ces idées communes, une administration plus habile aurait « cherché à les faire naître [2]. »

Quelles étaient donc ces institutions? L'auteur reconnaît que « les « anciens, qui ont si parfaitement organisé la *cité*, n'ont jamais eu qu'une « très insuffisante conception de l'*État* [3]. » Cependant (et ici je suis obligé de reprendre son édition antérieure pour retrouver tout le développement de sa pensée, resserrée un peu dans l'édition illustrée par la place que tiennent les gravures) il rappelle que « l'antiquité n'était pas aussi « ignorante qu'on le suppose du régime représentatif, c'est-à-dire de la « souveraineté exercée par délégation [4]; » il cite les Lyciens, les Cariens, les réunions des cités gauloises à diverses époques, etc. Voilà, selon lui, le modèle qu'il fallait suivre : « César l'eût fait assurément, dit-il, lui qui « avait si bien compris que Rome devait élargir ses institutions, comme « elle avait agrandi son empire; qui avait envoyé de nombreuses colonies « au delà des mers pour latiniser les vaincus, donné à des millions d'é- « trangers les droits des citoyens, appelé au sénat beaucoup de provin- « ciaux, et décoré quantité de leurs villes de ces monuments qu'Auguste « réservait pour Rome seule. Il n'aurait pas manqué d'utiliser, comme « souverain, ces assemblées dont en Gaule, en Espagne, en Cilicie, etc., « il avait, comme général, tiré si bon parti pour ses propres affaires. Au- « guste, esprit sans étendue, agit en sens contraire. Il négligea cette salu- « taire institution qui, développée avec intelligence, lui aurait fourni le « point d'appui qu'il ne trouvait nulle part dans une société troublée « par tant de guerres, décimée par tant de proscriptions, et où rien de « fort n'est resté debout, si ce n'est la crainte de guerres et de proscriptions « nouvelles. Il vit surtout Rome dans l'Empire, et dans Rome le sénat, « qu'il aurait voulu ramener au chiffre de trois cents membres, pour « conserver le gouvernement du monde dans les mains de l'aristocratie « romaine; quant aux députés des provinces, il ne leur demanda que de « venir brûler de l'encens sur son autel [5]. »

[1] *Hist. des Romains*, t. IV, p. 236.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 237.
[4] Édition in-8°, 1877, t. III, p. 377.
[5] *Ibid.*, p. 378.

N'abordons-nous pas ici l'Empire d'Utopie? M. Duruy poursuit son organisation. Entre le prince représentant l'État par sa volonté souveraine, et les mille cités, il lui faut un corps intermédiaire. Il le trouve dans le sénat recruté dans les aristocraties de province et relié lui-même aux sénats provinciaux : « S'il avait rattaché, dit-il, par quelque lien le « sénat de Rome aux sénats de province, de manière à faire de cette as- « semblée le conseil suprême de la nation, il eût substitué à la constitu- « tion purement municipale de l'Empire une forte et vivante organisation « d'État.

« Alors, ajoute-t-il, au lieu d'être une pyramide qui n'avait que le « sommet et la base, sans les assises intermédiaires [1], l'Empire eût formé « une construction harmonieuse, et, pour des siècles, indestructible. « Faute d'un lien, toutes les villes restèrent isolées, indifférentes aux in- « térêts généraux, et, par conséquent, privées de cette « vie de relation, » « qui fait d'une réunion d'atomes un être existant par lui-même et ca- « pable de se défendre contre les influences dangereuses du dehors [2]. »

Puis, résumant toute sa théorie : « Pour conserver et défendre cette im- « mense domination qui devait subir un jour de si furieux assauts, Auguste « avait à choisir entre deux systèmes : ou bien des institutions libres « de cités, de provinces et d'État, qui auraient fait l'union de bas en haut, « et au cœur même du pays ; ou bien une pure monarchie savamment

[1] Cette figure ne se soutient pas très bien ; aussi l'auteur l'a-t-il laissée tomber de son édition illustrée.

[2] Éd. in-8°, t. III, p. 379 et éd. ill. t. IV, p. 237 et suiv. « Chose digne de « remarque, dit-il encore, les deux plus « grandes nations de l'antiquité, les « Grecs et les Romains, souffrirent du « même mal : en Grèce, la division du « territoire en une foule de villes étran- « gères les unes aux autres ou ennemies ; « dans l'Empire, l'isolement des com- « munes avec l'autorité absolue du prince. « Au dernier moment de leur existence, « les deux peuples recoururent aussi au « même remède pour se sauver, en es- « sayant de constituer enfin l'État, l'un « par des ligues, l'autre par une sorte de « gouvernement fédératif. Ils n'y réussi- « rent point. Mais que serait-il arrivé pour « les uns, si Philippe de Macédoine avait « trouvé devant lui la ligue achéenne « étendue à toute la Grèce, et pour les « autres, si, quatre siècles et demi avant « Honorius, Auguste avait conservé une « institution qui était alors vivante « dans tous les esprits et dans tous les « cœurs. » (Édition in-8°, t. III, p. 381 ; édition illustrée, t. IV, p. 239.) Et prenant encore Auguste à partie : « C'est « que le prince entendait, comme l'an- « cien sénat, gouverner le monde, de « Rome, et par Rome ; tout se concentra « dans la capitale et tout en partit : là « battra le cœur de l'Empire, mais trop « vite. Aussi est-ce au bord du Tibre « que nous trouverons le premier exemple « de ces cités fameuses qui, attirant à « elles toute la vitalité du pays, sont « sujettes à des désordres périodiques « dont le reste du corps social souffre « douloureusement. » (Édition in-8°, t. III, p. 381 ; édition illustrée, t. IV, p. 241.)

« organisée, avec des agents du prince présents partout, ou l'union se « faisant de haut en bas par des liens administratifs. Il n'essaya ni l'un ni « l'autre système, conserva en l'améliorant celui que la conquête avait « produit, et se contenta de donner une tête à la République, un maître « à ses proconsuls. Le pillage des provinces fut arrêté, mais la force et « la durée de l'Empire ne furent pas garanties[1]. » M. Duruy reconnaît pourtant qu'on peut lui demander comment on aurait trouvé moyen « de faire vivre de la même vie les Coptes des bords du Nil et les « Gaulois des bords de la Seine, » et il avoue « qu'il se peut bien que « ces institutions n'eussent pas sauvé l'Empire, » mais il ajoute « qu'elles « auraient hâté la formation des grandes nations modernes, et celles-ci « organisées, armées, disciplinées, seraient devenues assez fortes pour ré- « sister d'elles-mêmes à l'invasion[2]. »

Ainsi l'Empire aurait bien pu périr : la théorie de M. Duruy ne le sauve pas et ne fait que nous soustraire aux Germains et au moyen âge. Est-ce bien certain? On n'a aucun moyen de soutenir le contraire, mais l'auteur a peut-être moins de raison encore de l'affirmer.

Le reste du chapitre est une appréciation détaillée des différentes réformes d'Auguste et de l'état comparé de la République et de l'Empire. Au fond, c'est bien la décadence (il est forcé de le reconnaître) dans les institutions qui faisaient la vie et la force de Rome autrefois. Il y avait un sentiment commun sous la République, *civis romanus sum*[3]; il y avait une vie réelle dans le sénat, dans l'aristocratie patricienne et plébéienne à la fois, dans le peuple. Sous Auguste, ce n'est plus, en somme, qu'une aristocratie d'argent, et les poètes d'Auguste la bafouent[4]; le sénat, c'est une ombre de lui-même, et le peuple, on peut le dire sans restriction, une vile multitude. Que reste-t-il des institutions propres d'Auguste? les armées permanentes; mais, dans cet état de l'esprit public, c'est moins encore une défense contre l'ennemi du dehors qu'à l'intérieur un foyer permanent de révolutions. Quant aux mesures qu'il prit, dans le dessein de restaurer les mœurs et les croyances de l'ancienne Rome, l'auteur a le regret de n'en pouvoir constater l'efficacité : « A Rome même, dit-il, « il échoua; à plus forte raison dans l'Empire. Il y avait beaucoup de « raisons pour qu'il en fût ainsi, celle entre autres que Dave donne à « son maître, quand il reproche à Horace de vanter à tout propos les « temps anciens et d'être incapable de les imiter[5]. »

[1] Édit. illustrée, t. IV, p. 242.
[2] *Ibid.*, p. 242.
[3] *Ibid.*, p. 244.
[4] *Ibid.*, p. 250.
[5] *Ibid.*, p. 258.

« Pour réformer les mœurs, ajoute-t-il avec Montesquieu, il faut en « avoir; et les amis, les conseillers d'Auguste, Auguste lui-même, n'en « avaient pas. »

Quant à la religion, Varron écrivait sous Auguste[1] : « L'État est plus « ancien que les dieux, de même que le peintre existe avant son tableau, « et le maçon avant la maison. » — « S'il s'agissait de refaire toutes ces di- « vinités, on s'y prendrait mieux; » mais il faut garder des mannequins que la foule adore, et des cérémonies absurdes qui lui plaisent, « parce qu'il « y a des vérités qu'il est bon que le peuple ne sache pas, et des mensonges « qu'il importe que le peuple prenne pour des vérités. »

« L'Olympe, ajoute M. Duruy dans un langage beaucoup plus familier « que d'habitude, n'était donc plus qu'un magasin de bric-à-brac, rempli « de costumes, de figures, de machines de théâtre, qui faisaient peur « encore aux enfants et aux femmes, et où le politique, le poète, suivant « les besoins du moment, venait prendre le *burattino* nécessaire au meil- « leur effet d'une ode ou d'un discours[2]. »

« Ainsi, ajoute M. Duruy, accentuant plus fortement ses griefs, au mo- « ment où nous sommes, les temps de Rome étaient finis et ceux du « monde commençaient. Auguste ne les vit que confusément[3]. Héritier « d'une révolution, et chargé de la faire triompher en l'organisant, il « regarda[4] en arrière et non pas en avant. Il avait vaincu l'oligarchie, il « s'était fait nommer tribun perpétuel, et il essaya de fonder une nouvelle « aristocratie. A une époque où les besoins de l'État exigeaient l'égalité « des droits, il établit comme règle du gouvernement impérial la sépara- « tion des citoyens et des provinciaux en deux peuples qu'il ne fallait pas « mêler. A la veille du jour où le christianisme n'allait plus distinguer la « saie de l'esclave de la toge patricienne, il rendit les affranchissements « plus difficiles, comme il rendait la concession du droit de cité plus rare. « Il s'efforçait donc de remonter le courant que le monde descendait; « où plutôt, sans avoir la grande ambition d'entrer en lutte avec son « temps, il crut, petitement, qu'il suffisait, pour sauver Rome et l'Empire, « d'y mettre de l'ordre, à l'aide de vieilles idées et d'institutions men- « songères. Il dépensa ainsi près d'un demi-siècle d'efforts à essayer de « faire revivre l'ancienne société romaine avec ses magistrats, ses ordres

[1] Édit. illustrée, t. IV, p. 254.

[2] *Ibid.*, p. 260.

[3] L'auteur ajoutait dans son édition in-8° : « Un autre fondateur d'empire di- « sait à la dernière heure, celle où sou- « vent la vérité se révèle : « Je suis la « Révolution, moi! » Et il avait refait « l'ancien régime, qui, autant que son « ambition, le précipita. »

[4] Dans l'édition in-8° : « Comme Na- « poléon. »

« de citoyens, ses costumes, ses fêtes religieuses, tout en lui ôtant son « principe de liberté, pour lui imposer un principe contraire qui lui était « mortel, celui du pouvoir absolu d'un monarque irresponsable[1]. »

Tout l'État dans un homme, et cet homme élevé au-dessus des hommes, proclamé Dieu! « Ne nous récrions pas, dit M. Duruy; sous une « autre forme, nous faisons la même chose en proclamant des hommes « providentiels. » Il en cite un[2]; il en avait connu un autre et il aurait pu nous dire où ces hommes-providences conduisent parfois un peuple qui s'est donné aveuglément à eux.

« En résumé, dit-il, l'Empire était nécessaire et inévitable; mais à « l'unité de commandement devait correspondre l'unité de l'État :

« Unité politique, par des institutions générales et libres, ayant leurs « racines dans les cités et s'élevant de degré en degré jusqu'au chef de « l'Empire;

« Unité militaire, par une organisation qui intéressât chacun à la dé« fense de tous;

« Unité morale, par la communauté des idées et des sentiments[3]. »

Sans craindre de trop se répéter, il redit qu'Auguste ne comprit rien à ce difficile problème, qu'il ne sut ni le résoudre ni même le voir[4]. » Pour accomplir cette évolution dans l'ancien monde, « un grand homme « était nécessaire, et l'on n'eut qu'un homme habile[5]. » Voilà le cas qu'il fait du politique; il n'estime guère plus sa personne, et, pour marquer dans une dernière phrase combien il regrette que le fondateur de l'Empire n'ait pas mieux conçu la politique impériale : « L'Empire mieux « constitué, dit-il, c'eût été l'invasion contenue, le moyen âge supprimé, « et, pour l'esprit humain, dix siècles de lumière, peut-être de liberté, par « conséquent de progrès, au lieu de dix siècles de ténèbres et de servi« tude, durant lesquels la civilisation s'est arrêtée et recula[6]. »

Les tentatives d'Empire universel aux temps modernes n'ont pas mieux servi les intérêts de la civilisation.

J'ai analysé des récits et discuté des points qui se trouvent déjà dans la première édition du livre de M. Duruy, et quelquefois avec plus d'étendue. Je ne puis que signaler en deux mots ce qui fait le mérite de l'édition nouvelle : je veux parler de cette illustration splendide, de cette

[1] Édition illustrée, t. IV, p. 264.

[2] « Ne vient-on pas de voir un chef « d'invasion et de pillage prendre le ciel « pour complice de ses iniquités et at« tester chaque jour la mission qu'il ac« complissait avec l'aide et par la grâce « de Dieu? » Édition illustrée, tome IV, p. 264.

[3] *Ibid.*, p. 267.

[4] *Ibid.*, p. 267.

[5] *Ibid.*, p. 268.

[6] *Ibid.*, p. 270.

multitude de gravures dont le texte est (le mot n'a rien d'excessif) *enrichi*. Ce système, qui a tant de succès aujourd'hui, a bien quelques inconvénients. Les figures ne peuvent pas toujours venir à leur place, et alors, au lieu d'aider à l'intelligence du récit, elles en détournent. Que font, par exemple, au tome III (p. 12 et 13) ce cheval de course et cette danseuse au milieu de la conjuration de Catilina? L'ouvrage se publiant par livraison, il faut bien que chacune ait son lot d'images. Les convenances du graveur dominent trop souvent aussi, dans la mise en page, l'ordonnance et la suite des faits exposés par l'historien. Mais l'œuvre elle-même n'en garde pas moins son prix. On aura dans cette édition de l'*Histoire des Romains* la représentation des monuments les plus importants soit de Rome, soit des pays avec lesquels Rome a été en contact, c'est-à-dire de l'antiquité tout entière. On ne peut donc que hâter de ses vœux l'achèvement d'un travail qui complétera cette riche collection.

H. WALLON.

Les Pygmées d'Homère, d'Hérodote, d'Aristote, de Pline, d'après les découvertes modernes. — Au cœur de l'Afrique 1868-1871, voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, par le Dr George Schweinfurth, traduit par Mme H. Loreau, 1875. — *Les Akkas, par M. le comte Miniscalchi-Erizzo*, 1878. — *Essai de coordination des matériaux récemment recueillis sur l'ethnologie des Négrilles ou Pygmées de l'Afrique équatoriale, par le Dr E. T. Hamy*, 1879. — *Mémoires et notes de divers savants.*

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

LES NÉGRILLES OU PYGMÉES D'AFRIQUE.

I.

Les petits hommes d'Afrique entrevus par les anciens, et dont l'existence très réelle a donné lieu à tant de fables, n'ont été retrouvés que

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1881, p. 94; pour le deuxième, le cahier de juin, p. 345; pour le troisième, celui d'août, p. 457.

bien tard par les modernes. En 1625, Battel fit le premier connaître quelques faits recueillis par lui dans le Loango[1].

A huit journées à l'est du cap Négro[2] se trouve, d'après lui, le territoire de Mani Kesock, et au nord-est de celui-ci « habite une nation de pyg-« mées qui se nomment *Matimbas*, de la hauteur d'un garçon de douze « ans, mais tous d'une grosseur extraordinaire. Leur nourriture est la « chair des animaux, qu'ils tuent à coups de flèche. Ils payent à Mani « Kesock un tribut de dents et de queues d'éléphant. Quoiqu'ils n'aient « rien de farouche dans le caractère, ils ne veulent point entrer dans les « maisons des Marambas, ni les recevoir dans leurs villes... Leurs femmes « se servent de l'arc et des flèches avec autant d'habileté que les hommes; « elles ne craignent point de pénétrer seules dans les bois sans autre dé-« fense que leurs flèches empoisonnées[3]. »

Sans faire connaître les sources auxquelles il a emprunté ses renseignements, Dapper donne des détails analogues sur les *Mimos* ou *Bakké-Bakkés*, qu'il semble placer un peu plus au sud, au cœur du Loango[4].

Des observations toutes récentes, et dont la plus ancienne ne paraît pas remonter au delà de 1861[5], sont venues confirmer ces anciennes données. Les membres d'une expédition allemande ont retrouvé dans le Loango, sous le nom de *Babonkos*, les Backé-Backés de Dapper, et en ont rapporté des portraits, des photographies[6]. M. le docteur Touchard a signalé la disparition récente d'une population gabonaise, les *Akoas*[7], dont un petit groupe était pourtant encore, en 1868, cantonné dans les bois, au nord de la rivière de Nazareth. Si bien que l'amiral Fleuriot de Langle

[1] André Battel, marin anglais, fait prisonnier par les Portugais en 1589, fut conduit au Congo, où il demeura captif pendant près de dix-huit ans. Il a publié ses aventures dans le recueil de Purchas. Walckenaer en a donné un résumé détaillé, après avoir fait ressortir les caractères de véracité que présente cette relation. (*Hist. générale des Voyages*, t. XIII, p. 12 et 434.)

[2] Il ne s'agit pas ici du cap Negro, situé au sud du Benguela par 16° 3′ de latitude sud et 9° 34′ de longitude est (Malte-Brun). Le cap Négro de Battel borne à l'ouest la baie de Mayomba et est peut-être le cap Yumba que Malte-Brun place à 3° 30′ de latitude sud.

[3] *Hist. gén. des Voy.*, t. XIII, p. 441.

[4] *Description de la Basse Éthiopie.*

[5] F. Touchard, *Notice sur le Gabon*, dans la *Revue maritime et coloniale*, t. III, p. 9, cité par M. Hamy dans son *Essai de coordination des matériaux récemment recueillis sur l'ethnologie des Négrilles ou Pygmées de l'Afrique équatoriale.* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1879, p. 82.)

[6] *Zeitschrift für Ethnologie*, 1874. — R. Hartmann, *Die Negritier*, pl. XIII. J'emprunte au travail de M. Hamy ces indications bibliographiques ainsi que la plupart des suivantes relatives à l'histoire des Négrilles occidentaux.

[7] *Notice sur le Gabon* (*Revue maritime et coloniale*, t. III, p. 9).

a pu photographier un de ses représentants[1]. Cet Akoa était un véritable nain. Il en est de même des *M'Boulous*, *Chekianis* ou *Osiékanis*, visités par MM. Touchard[2] et Marche[3]. Étouffés entre les Fans et les Pongoués, ceux-ci sont en voie de disparaître comme leurs frères les Akoas.

En groupant les renseignements divers empruntés à ces photographies, à ces descriptions, M. Hamy a pu tracer le portrait à peu près complet de quelques-uns de ces nains d'Afrique. L'Akoa étudié par l'amiral Fleuriot « paraissait âgé d'environ quarante ans et mesurait de 1m,39 à 1m,40. « Il était admirablement pris dans sa petite personne.... Il avait la tête « assez belle, les cheveux bien plantés et moins laineux que ceux des Nè- « gres proprement dits, le nez droit, la commissure des lèvres bien pro- « noncée, sans rien offrir de ce masque bestial que présentent certains « types africains[4]. » La photographie justifie ces appréciations. La tête est globuleuse, mais relativement forte. Sa hauteur, comparée à la hauteur totale, doit être bien près du rapport déjà signalé par M. Hamy chez un Babongo (1/6)[5]. La face est à peine un peu prognathe. Les masses musculaires du thorax et des membres supérieurs ont des contours à la fois arrondis et solides; pourtant les membres inférieurs s'amaigrissent, les pieds sont manifestement plats, et la saillie des talons est un peu trop forte[6].

M. Marche attribue à ses M'Boulous un teint d'un brun terreux[7]. L'amiral Fleuriot se borne à dire que ces nains sont moins foncés que leurs voisins de grande taille.

On vient de voir que l'amiral n'a parlé de la taille de son Akoa que d'une façon approximative. M. Marche aussi se borne à dire que les M'Boulous ne dépassent guère 1m,60. Le docteur Falkenstein a été plus précis. Le Babonko adulte photographié par lui était âgé d'environ quarante ans, et mesurait 1m,365[8]. La moyenne des quatre nombres dont nous disposons serait 1m,428; mais, deux de ces nombres étant des

[1] *Croisières à la côte d'Afrique*, 1868 (*Tour du Monde*, 1876, p. 279, et figure p. 283). Par suite de quelque méprise, cet *Akoa* ou *Akoua* (Fleuriot) est désigné comme étant un *Obongo*.

[2] *Loc. cit.*, p. 9.

[3] *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, p. 106.

[4] Lettre de l'amiral citée par M. Hamy, *loc. cit.*, p. 84.

[5] Ce rapport est le plus élevé qui ait encore été signalé dans une race humaine. Les Négrilles l'emporteraient, sous ce rapport, sur les Négritos.

[6] Hamy, *loc. cit.*, p. 84.

[7] Hamy, *l. c.*, p. 86. Ces M'Boulous sont généralement chétifs au lieu d'être robustes comme les Akoas. M. Marche voit dans ce fait la conséquence du milieu très malsain où ils sont confinés.

[8] L'autre était un jeune homme de 15 ans dont la taille était seulement de 1m,025. (Hamy, *loc. cit.*, p. 82.)

maxima, il est permis de penser que le résultat est trop fort. Au point de vue de la taille, les Négrilles de ces régions seraient donc un peu inférieurs aux Négritos et se rapprocheraient des Boschismans, qui sont peut-être la plus petite race humaine, et dont la taille moyenne descend à 1m,370[1].

Mais les Négrilles diffèrent des Boschismans par un caractère anatomique des plus essentiels. Ces derniers sont franchement dolichocéphales ou sous-dolichocéphales[2]. Au contraire, les Akoas, les Bongos, . . . etc., sont brachycéphales ou au moins sous-brachycéphales[3]. Les mesures prises sur les crânes rapportés par l'amiral de Langle, par M. Marche, . . . etc., ont mis hors de doute ce fait qui ressort, du reste, d'un simple coup d'œil jeté sur les photographies[4].

M. Hamy ne s'est pas contenté de reconnaître et de caractériser le type négrille chez les tribus restées plus ou moins pures du Gabon, du bas Ogooué, du Loango. Il l'a suivi bien plus loin et a montré que ce type a joué un rôle ethnologique important très réel dans la formation de plusieurs populations des mêmes contrées et des contrées voisines, populations dont l'ensemble se rattache d'ailleurs au type nègre proprement dit. Mettant encore à profit les renseignements de toute nature, il a fait voir que le croisement entre les Nègres dolichocéphales et brachycéphales pouvait seul rendre compte du mélange de caractères et surtout des différences morphologiques de la tête constatées d'individu à individu chez diverses tribus des bassins de l'Ogooué, du Fernand-Vaz[5]. Je ne saurais entrer ici dans le détail des observations d'où ressort le résultat général. Je me borne à citer un seul fait. A leur retour du périlleux

[1] Nous verrons plus loin que les Akkas semblent être inférieurs aux Boschismans sous ce rapport.

[2] Leur indice horizontal moyen, 77.45, les place dans cette dernière catégorie. (*Crania ethnica*, p. 398.)

[3] Leur indice horizontal moyen, 83.23, les place à la limite supérieure de la sous-brachycéphalie. (*Crania ethnica*, p. 350.)

[4] Entre autres, sur celle qui est reproduite dans l'ouvrage de l'amiral de Langle, cité plus haut.

[5] Je dois rappeler entre autres l'étude faite par M. Hamy des résultats craniométriques obtenus par M. Owen sur une collection rapportée de ces régions par M. du Chaillu. Le savant anglais avait publié les chiffres bruts. Notre compatriote calcula les indices et montra que, sur 93 têtes osseuses qui composaient cette collection, 49 seulement étaient dolichocéphales ou sous-dolichocéphales; que 33 étaient mésaticéphales; 11 sous-brachycéphales et 2 brachycéphales. L'intervention d'un élément ethnique appartenant à ce dernier type ressortait clairement de cette discussion, qui a été, pour M. Hamy, le point de départ de tous ses travaux sur le même sujet. (*Note sur l'existence de Nègres brachycéphales sur la côte occidentale d'Afrique*, dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. VII, p. 210.)

voyage que couronna la découverte de l'Alima et de la Licona, MM. de Brazza et Ballay recueillirent dans une île du haut Ogooué quatre crânes et un squelette complet, aujourd'hui déposés dans la galerie anthropologique du Muséum. Or, de ces cinq têtes osseuses, il en est deux dont l'indice horizontal moyen monte à 82.24, et se trouve, par conséquent, tout près de la brachycéphalie vraie[1]. Les trois autres sont dolichocéphales. Les premières sont des têtes de Négrilles, les secondes des têtes de Nègres.

Ajoutons que les observations recueillies par M. Marche chez les N'Javis, les Apindjis, les Okotas, les Okoas, montrent que, chez ces populations à crânes relativement arrondis, la taille est, en outre, sensiblement réduite[2]. Chez les N'Javis elle n'atteint pas 1m,60. Chez les Okoas, la moyenne des hommes est de 1m,50 à 1m,52, celle des femmes de 1m,40 à 1m,43[3]. En même temps, le teint s'éclaircit, le prognathisme diminue, les formes sont élégantes, surtout chez les femmes, dont la figure, un peu ronde, est assez agréable. Évidemment le type nègre proprement dit est ici modifié par places par un élément ethnologique distinct; et nous pouvons considérer toute cette région comme ayant été jadis, comme étant encore jusqu'à un certain point, un centre de population négrille. Je reviendrai plus loin sur cette distinction à faire entre le passé et le présent.

Je crois devoir considérer comme un autre centre de même nature, mais situé bien plus au nord et plus à l'ouest, le Tenda Maié, pays peu étendu, renfermé dans un coude que forme le Rio-Grande. Voici ce qu'en dit Mollien, qui visita ces contrées en 1818 : « Il y a peu d'uniformité « dans le caractère général de la physionomie de ces Nègres. Mais les « habitants du village de Faran sont remarquables par la petitesse de

[1] Hamy, *Note sur l'existence de Nègres brachycéphales, etc.*, p. 96.

[2] M. Hamy rattache aux tribus précédentes les *Obongos* rencontrés par du Chaillu près de Niembouai dans le pays des Ashangos (1° 58′ 54″ de latitude sud et 11° 56′ 38″ de longitude est). Ces Obongos rentrent en effet dans ces groupes de populations de très petite taille que nous étudions. Le jeune homme adulte mesuré par le voyageur n'avait que 1m,366; une des femmes, 1m,340. Mais la couleur jaune sale, et surtout la chevelure très courte et croissant en petites touffes naturellement frisées avaient fait rapprocher ces nains des Boschismans. Toutefois le voyageur n'a signalé, chez aucune des femmes qu'il a vues de près, ni la stéatopygie ni le tablier caractéristiques. Il peut donc rester, relativement aux affinités ethniques des Obongos, quelques incertitudes, que lèveraient seules des mesures crâniennes. (Du Chaillu, *l'Afrique sauvage*, p. 260.

[3] Marche, *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, p. 342.

« leur taille, la faiblesse de leurs membres et la douceur de leur voix. « Ce sont réellement les Pygmées de l'Afrique [1]. » En dépit de tout ce qu'a d'incomplet cette brève indication, il est aisé de voir que le Tenda Maié nourrit une population mélangée, dont ces Pygmées sont un élément.

Bien que le Tenda Maié soit assez éloigné du point où les Nasamons d'Hérodote furent faits prisonniers, il est difficile de ne pas rattacher les petits hommes dont parle l'historien grec et les *Pygmées* de Mollien. Les hauts bassins du Rio-Grande et du Niger ne sauraient être fort éloignés l'un de l'autre, et il est facile d'admettre qu'ils aient jadis nourri les mêmes races d'hommes.

Le Gabon, l'Ogooué, le Loango, sont bien loin du Tenda Maié; et, entre les deux points extrêmes, on n'a pas encore signalé de traces de Négrilles. Je suis pourtant bien disposé à admettre que toutes ces populations de petite taille se rattachent les unes aux autres. Nous savons que toute la région guinéenne a été le théâtre d'invasions successives qui ont amené au bord de la mer des conquérants venus de l'intérieur. Le sens dans lequel marchaient ces flots de tribus, leurs habitudes meurtrières, dont les Dahomans donnent, de nos jours encore, un exemple trop connu, expliquent aisément comment une race relativement faible a pu, a dû nécessairement disparaître sur une aire considérable. Nous venons de voir cette disparition s'accomplir, de nos jours et sous nos yeux, chez quelques-unes de ses tribus. C'est là sans doute une des dernières scènes d'un drame dont les premiers actes remontent bien loin dans le passé.

Sans entrer dans de plus longs détails, je crois pouvoir conclure de l'ensemble des faits, que les Négrilles du Rio-Grande et ceux du fond du golfe de Guinée sont proches parents, et que les uns et les autres se rattachent aux petits hommes signalés à Hérodote par les Nasamons.

II.

Presque directement à l'est du groupe pygméen gabonais, en pleine Afrique centrale, existe bien probablement un grand centre de population négrille dont les anciens n'ont pu avoir connaissance. Les renseignements recueillis par Stanley auprès d'Ahmed, fils de Djoumah [2], me semblent être trop précis pour ne pas avoir un fond de vérité

[1] *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie*, 2e édition, tome II, p. 216. Le village de Faran est situé vers 14° 45' de longitude ouest et 10° 68' de latitude nord.

[2] *A travers le continent mystérieux*, t. II, p. 114.

Ce trafiquant d'ivoire avait vu les petits hommes dont il parlait; il avait eu à les combattre; il avouait avoir été vaincu par eux, et ses dires concordent avec tous les autres renseignements recueillis par le grand voyageur américain. De l'ensemble de ces témoignages il résulte que, vers le centre de la région comprise dans la grande courbe de Livingstone, on trouve une population de nains appelés *Vouatouas*, très nombreuse, répandue sur un vaste espace et ayant conservé une indépendance complète[1]. A son passage à Ikoundou[2], Stanley fit prisonnier un individu appartenant soit à cette tribu, soit à une tribu voisine. Ce Vouatoua mesurait 1m,41; il avait la tête grosse, la face entourée de favoris inégaux et d'une teinte chocolat clair. Comme les petits Nègres de Battel, ces Vouatouas sont chasseurs d'éléphants et se servent de flèches empoisonnées. Cet ensemble de caractères physiques et sociaux les rattache évidemment aux Négrilles dont nous avons déjà parlé. Nous allons retrouver des traits tout semblables chez leurs frères, les descendants des Pygmées d'Homère et de Pomponius Mela.

La tradition relative à ces derniers ne s'est jamais perdue. Elle a été conservée en particulier chez les géographes arabes, qui ont placé au sud de l'Abyssinie une *rivière des Pygmées*. Le R. P. Léon des Avanchers pense pouvoir identifier cette rivière avec un cours d'eau qui prend naissance aux monts Anko, un peu au nord de l'équateur. C'est dans cette région et sous le trente-deuxième degré de longitude orientale, que l'éminent missionnaire a placé ses *Wa-Bérikimos*[3], appelés aussi *Cincallès*, ce qui veut dire *quelle merveille!* L'éminent missionnaire a vu lui-même, dans le royaume de Géra, plusieurs de ces « nains, êtres difformes, trapus, à grosse tête, ayant tout au plus quatre pieds de haut » (1m,30 environ)[4].

Les renseignements recueillis par M. d'Abbadie auprès d'Amace, ambassadeur du roi de Kullo, et auprès d'une femme originaire des contrées voisines de Kaffa[5], confirment les faits précédents. Les *Malas* ou

[1] Sur la grande carte de Stanley, cette région est placée vers le troisième degré de latitude sud et le dix-neuvième degré de longitude est. Le voyageur ajoute que les Vouatouas sont aussi appelés *Vouakouaangas*, *Vouakoumas* et *Vouakoumous*.

[2] Ikoundou est à 2° 53′ de latitude.

[3] *Esquisses géographiques des pays Oromo ou Galla, dits pays Somali et de la côte orientale d'Afrique*, avec une carte, extrait d'une lettre à M. A. d'Abbadie. (*Bulletin de la Société de géographie*, 4e série, t. XVII, 1879, p. 163.)

[4] *Lettre à M. A. d'Abbadie*, avec une carte. (*Bulletin de la Société de géographie*, 5e série, t. XII, 1866, p. 171.)

[5] Environ 6° de latitude nord et 34° de longitude est. (*Carte* du R. P. Léon des Avanchers, *loc. cit.*)

Mazé-Maléas auraient un peu plus de 1^{m},50 de haut; ils sont noirs et rarement rougeâtres (*taym*)[1].

Les données qu'a bien voulu me communiquer mon éminent confrère me semblent reporter un peu plus au nord l'habitation de ces petits Nègres. Mais cela même indiquerait qu'ici, comme dans l'Afrique occidentale, ils sont disséminés sur un espace plus ou moins étendu, et que leurs tribus portent des noms différents. Tout indique donc qu'il existe au sud des pays Gallas un centre de population négrille, et je crois ne pas être trop hardi en rattachant ces tribus orientales aux Pygmées de Pomponius Mela, comme j'ai rapproché des petits hommes d'Hérodote les nains de la Sénégambie. Je crois inutile de reproduire, à l'appui de cette opinion, les arguments que j'ai indiqués plus haut.

Mais on sait que ce sont les Pygmées d'Homère, habitant les régions marécageuses du Nil qui ont plus particulièrement attiré l'attention des commentateurs. J'ai déjà rappelé les opinions émises sur ce point par Buffon et par Roulin. On trouvera dans le mémoire de l'abbé Banier un résumé des diverses interprétations proposées par d'autres savants qui, regardant aussi la tradition comme reposant sur quelque chose de réel, ont cherché à identifier les nains de la mythologie avec quelqu'une des populations connues des anciens[2]. Il est presque inutile d'ajouter que ces conjectures, dépourvues de toute base précise, ne pouvaient conduire à aucun résultat sérieux, et l'on comprend que les meilleurs esprits aient repoussé comme étant peu fondé, tout ce qui avait été dit à ce sujet. Les explorations modernes devaient seules donner une autre direction à cette étude et conduire à des conclusions positives.

En effet, à mesure que les voyageurs avançaient peu à peu vers le haut Nil, ils recueillaient de nouveaux témoignages relatifs à des populations de très petite taille. L'existence de véritables Pygmées devint ainsi de plus en plus probable, si bien que, dans les *Instructions* rédigées par une commission de l'Académie des sciences pour l'expédition projetée par M. d'Escayrac de Lauture, le rapporteur crut devoir appeler sur ce point l'attention du voyageur[3]. Mais, on le sait, les Européens

[1] *Communication manuscrite* de M. d'Abbadie et note du même. (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 3e série, t. II, p. 100.)

[2] *Dissertation sur les Pygmées* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome V, p. 101). L'auteur cherche à montrer que les Pygmées ont bien réellement existé, que l'on doit les chercher dans l'ancienne Éthiopie, et il les identifie avec les Péchiniens de Ptolémée.

[3] *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, séance du 10 novembre 1856 et *Bulletin de la Société de géographie*, 4e série, t. XII, p. 267. La commission

eurent beau remonter le Nil et atteindre ses sources, ils ne rencontrèrent pas les petits hommes. Speke seul vit à la cour de Kamrasi un nain difforme dont il a donné le portrait. Mais ce dessin et les détails qui l'accompagnent montrent que Kyménia, loin d'appartenir à une race de Pygmées, ne connaissait même pas l'existence de ces petits Noirs[1].

C'est Schweinfurth qui a eu l'honneur de démontrer ce que le mythe d'Homère cachait de réalité, et de justifier les paroles d'Aristote. Mais il dut pour cela quitter le bassin du Nil, gagner celui de l'Ouellé, dépasser le pays des Niams-Niams et arriver jusque chez les Mombouttous, qu'il a visités le premier. C'est à la cour de Mounza qu'il découvrit cette race naine, encore appelée dans le pays du nom d'Akkas, que Mariette avait lu à côté du portrait d'un nain, sur un monument de l'ancien empire égyptien.

Des renseignements donnés à l'éminent voyageur par Adimokoû, chef de la petite colonie que Mounza entretient près de sa résidence royale, il résulte que la patrie des Akkas ou Tikki-Tikkis[2] est située vers le troisième degré de latitude nord et le vingt-cinquième degré de longitude est. Ce pays est probablement assez vaste. Bien vus des populations environnantes et protégés par leur puissant voisin, les Akkas semblent occuper ici une aire continue et comptent neuf tribus distinctes ayant chacune son roi ou chef particulier[3]. Lors du passage de Schweinfurth, ces tribus étaient soumises, au moins en partie, à Moûmméri, un des vassaux de Mounza, qui était venu rendre hommage à son suzerain, à la tête d'un véritable régiment de ces petits Nègres, si bien que le voya-

se composait de MM. Daussy, Cordier, Élie de Beaumont, Moquin-Tandon, Montagne, Is. Geoffroy Saint-Hilaire, Valenciennes, J. Cloquet et Jomard.

[1] *Les Sources du Nil, Journal de voyage du capitaine J. H. Speke*, p. 496, figure p. 497.

[2] Mounza employait le mot Akka pour désigner ces petits Noirs. Moûmmeri, leur suzerain, les nommait Tiki-Tikis.

[3] Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, p. 110. — Ce voyage est un des plus remarquables parmi ceux qui ont si rapidement fait progresser nos connaissances sur l'intérieur de l'Afrique. Il a duré des premiers jours de juillet 1868 aux premiers jours de novembre 1871. La plus grande partie avait été accomplie dans des contrées jusque-là absolument inexplorées par les Européens. Le voyageur avait recueilli de riches collections de toutes sortes, de très nombreuses observations, des notes, des dessins, des cartes. Presque toutes ces richesses scientifiques ont péri dans un incendie. On comprend la profonde douleur du savant réduit à raconter ses voyages presque uniquement avec ses souvenirs. Son travail n'en est pas moins des plus précieux pour la connaissance de régions jusque-là entièrement inconnues.

geur européen eut à la fois sous les yeux plusieurs centaines de ces guerriers nains [1].

En échange d'un de ses chiens, Schweinfurth avait obtenu de Mounza un de ces Akkas dont il a donné le portrait [2]; il comptait l'amener en Europe; mais le pauvre Nsévoué mourut de la dysenterie à Berber, au sud de Khartoum. Peut-être son squelette, retrouvé par quelque voyageur, figurera-t-il un jour dans un de nos musées et fournira-t-il à la science les données anatomiques qui lui manquent encore.

En effet, les renseignements que nous avons relativement aux Akkas ont tous été recueillis sur des individus vivants; ces individus sont peu nombreux. Les mesures, les notes prises par Schweinfurth ont péri dans le fatal incendie qui dévora le fruit de trois ans de travaux et d'études; et il n'était rien moins que facile de combler en partie cette perte. Pourtant M. Marnõ eut l'heureuse chance de rencontrer dans ses voyages deux esclaves Akkas du sexe féminin, une jeune fille et une femme adulte [3]. Une autre femme adulte, envoyée en Italie par Gessi-Pacha, Saïda, a été sommairement étudiée par M. Giglioli [4]. M. Chaillé-Long-Bey a aussi eu sous les yeux une femme venue au pays des Niams-Niams en compagnie d'une sœur de Mounza [5]. M. Vossion, vice-consul de France à Khartoum, a brièvement décrit un homme adulte dans une lettre encore inédite et qu'il m'a été permis de consulter. Mais, quoique se confirmant les uns les autres et se complétant sur quelques points, ces témoignages auraient laissé par trop à désirer, si une circonstance des plus heureuses n'avait fourni aux anthropologistes européens le moyen d'étudier par eux-mêmes la curieuse race humaine dont nous parlons.

[1] Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, p. 115.

[2] *Id.*, p. 64. Schweinfurth a donné le portrait en pied d'un autre Akka nommé Bômbi. (*Id.*, p. 121.)

Depuis que Mounza a appris la valeur des Akkas comme objet de curiosité, il en donne de temps à autre aux gros traitants d'ivoire qui viennent le trouver chaque année. C'est ainsi qu'un individu de cette race est arrivé à Khartoum, envoyé au gouverneur du Soudan par Émin-Bey (docteur Schnitzer). C'est lui que M. Vossion, vice-consul de France, a sommairement décrit dans une lettre dont je donne un extrait plus loin.

[3] Les notes de M. Marnõ ont été insérées dans les *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien*, t. V, et analysées dans l'*Archivio per l'Antropologia et la Etnologia*, t. IV, p. 461, ainsi que dans le travail de M. Hamy, *loc. cit.*, p. 98.

[4] *Gli Akka viventi in Italia* (*Archivio*, t. X, p. 404).

[5] (*Voyage au lac Victoria Nyanza et au pays des Niams-Niams; Bulletin de la Société de géographie*, 6e série, t. X, p. 363) et *Central Africa*, p. 263, avec figures dans le texte, p. 264, et une planche, p. 267. Dans cette dernière, une femme Akka est placée entre deux Niams-Niams et leur arrive à peine à l'épaule.

Un voyageur plus courageux que savant, Miani, avait suivi les traces de Schweinfurth et était arrivé aussi chez les Mombouttous. Moins heureux que son prédécesseur, il succomba aux fatigues du voyage et mourut, léguant à la Société de géographie italienne deux jeunes Akkas qu'on lui avait cédés contre un chien et un veau[1]. Après quelques vicissitudes, Tébo et Chairallah furent recueillis par un homme de science et de cœur, le comte Miniscalchi-Erizzo, qui les fit élever sous ses yeux. Ils purent ainsi être suivis et étudiés à loisir, en même temps que leurs photographies, libéralement répandues par la Société de géographie, allaient provoquer de toutes parts les observations des anthropologistes[2].

Cet ensemble de documents a eu pour résultat d'abord de dissiper certains doutes émis au sujet de la réalité de la découverte de Schweinfurth. Quelques personnes regardaient les premiers individus mesurés par les voyageurs comme de jeunes sujets, et ne voulaient voir dans Tébo et Chairallah que des enfants destinés à grandir[3]. Les observations précises de Marnö, celles de MM. Giglioli et Chaillé-Long sur trois femmes, celles de M. Vossion sur un homme, ont répondu à la première hypothèse; et au moins un des deux Akkas de Miani, en vieillis-

[1] *Les Akkas*, par le comte Miniscalchi-Erizzo. (*Congrès international des sciences géographiques*, session de Paris, 1879, t. I, p. 299.) L'auteur a reproduit trois photographies représentant Tébo de face et de profil, Chairallah de face seulement.

[2] Déjà, à leur arrivée au Caire, Tébo et Chairallah avaient été examinés par Colucci-Pacha, Régny-Bey, docteur Gaillardot et par MM. Schweinfurth, Owen, Cornalia et Panceri, que le hasard réunissait dans la capitale de l'Égypte. Leurs observations ont paru dans les *Bulletins de l'Institut égyptien* en 1873 et 1874. Ces petits Nègres ont d'ailleurs donné lieu à bien des publications. Voici les titres des principales : *Examen des deux Nègres pygmées de la tribu des Akkas ramenés par Miani du fleuve Garbon*, par M. Richard Owen; — *Remarques* sur cette communication par MM. Broca, Hamy et de Quatrefages (*Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1874, p. 255.); — *Sur les Akkas*, par M. Panizza (*id.*, p. 463); — *Observations sur les races naines africaines à propos des Akkas*, par A. de Quatrefages (*id.*, p. 500 et *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1874, p. 1518); — *Les Akkas, race pygmée de l'Afrique centrale*, par Paul Broca (*Revue d'anthropologie*, 1874, p. 279); — *I due Akka del Miani*, par MM. P. Mantegazza et A. Zannetti (*Archivio per l'antropologia e la etnologia*, t. III, 1874, p. 137), avec un *Appendice* (p. 158) comprenant trois lettres écrites du Caire par MM. Owen, P. Panceri et E. Cornalia; — *Lettre* du professeur E. Cornalia *sur les Akkas de Miani* avec des remarques par MM. Giglioli et Zannetti (*Archivio*, 1874, p. 428); — *Gli akka del Miani*, par Z..., (*Archivio*, t. IV, 1874, p. 249); — *Alteriori notizie intorno ai Negriti; gli akka viventi in Italia*, par le professeur E. Hilliger Giglioli (*Archivio*, t. X, p. 404).

[3] Panizza, *loc. cit.*, page 464. La Société anthropologique de Madrid semble avoir partagé les doutes du médecin romain.

sant sans dépasser, sans même atteindre le maximum de taille indiqué par Schweinfurth, a réfuté la seconde[1].

Le voyageur russe avait mesuré six hommes adultes; aucun, dit-il, ne dépassait 1m,50[2]. L'homme de M. Vossion, âgé de trente-deux ans, n'a que 1m,31. Tébo, l'aîné des Akkas de Miani, a pris les caractères de l'adulte, et paraît s'être arrêté après avoir atteint la taille de 1m,41, c'est-à-dire la moyenne des trois nombres[3]. La femme de vingt à vingt-cinq ans mesurée par Marnö avait 1m,36[4], celle de Chaillé-Long 1m,216 au plus, Saïda 1m,34[5], ce qui donne pour moyenne 1m,302. La moyenne des deux sexes serait 1m,356. Ces nombres placent les Akkas, au point de vue de la taille, sensiblement au-dessous des Mincopies et même un peu au-dessous des Boschismans, regardés jusqu'ici comme la plus petite race humaine. Mais le nombre des mesures prises jusqu'ici sur les Pygmées intertropicaux est trop peu considérable pour que l'on puisse regarder ce résultat comme décidément acquis[6].

Schweinfurth attribue aux Akkas une tête très forte, un crâne large et presque sphérique[7]. Ce dernier détail est à coup sûr exagéré. L'indice le plus élevé, mesuré directement, est celui qui résulte des mesures de Marnö; il n'atteint que 82.85, ce qui revient à environ 80.85 sur le crâne sec. La moyenne, pour trois jeunes sujets, est 78.03, c'est-à-dire encore plus de 76.00 pour le crâne sec[8]. Nous voilà encore loin de la

[1] Il s'est élevé quelques doutes sur la pureté du sang des Akkas de Miani, et M. Hamy a fait, sur ce point, des réserves formelles (*loc. cit.*, p. 97). Ces réserves ont peut-être quelque chose de fondé en ce qui concerne Chairallah. D'une part, son indice céphalique était assez bas (77.52), d'autre part, dans leur beau travail sur ces Akkas, MM. Mantegazza et Zannetti, se fondant sur l'âge présumé des deux sujets et sur les lois de croissance, avaient prédit que Tébo s'arrêterait à une taille inférieure à celle de Chairallah (*loc. cit.*, p. 144). L'événement a confirmé cette prévision. Chairallah, grandissant encore, avait déjà 1m,41; Tébo, avec tous les caractères d'un adulte, et dont la croissance paraît avoir cessé, s'est arrêté à 1m,42 (Giglioli, *loc. cit.*, p. 406). En outre, ce dernier a un indice très élevé (80.23). Si donc on peut conserver quelques doutes sur Chairallah et penser qu'il a peut-être quelque peu de sang emprunté aux races nègres proprement dites, il ne saurait en être de même en ce qui concerne Tébo.

[2] *Loc. cit.*, p. 151.

[3] Giglioli, *loc. cit.*, p. 406.

[4] *Loc. cit.*, p. 461.

[5] *Loc. cit.*, p. 410.

[6] Cette réserve est d'autant plus justifiée qu'aucun Akka n'a encore présenté un minimum aussi faible que la Boschismane mesurée par Barrow (1m,14) et surtout que l'individu de même race auquel le Dr Weisbach attribue 1 mètre seulement.

[7] *Loc. cit.*, p. 124.

[8] M. Hamy, tenant compte du peu de développement des muscles temporaux dans les jeunes sujets, ne diminue que

véritable dolichocéphalie des Nègres proprement dits, et nous retrouvons, au contraire, les chiffres que nous avons vus caractériser les Négrilles.

Le teint des Akkas, d'après Schweinfurth, rappelle la couleur du café légèrement brûlé. Les observations faites sur Tébo et Chairallah confirment assez bien cette appréciation. Mais le comte Miniscalchi a remarqué que ce teint, plus foncé en été, pâlissait beaucoup en hiver [1]. La chevelure est à peu près de même couleur, plus claire chez Chairallah que chez Tébo. Chez tous les deux elle est franchement laineuse et forme des glomérules. La barbe, qui a poussé, chez Tébo, au menton et à la lèvre supérieure, présente les mêmes caractères [2].

Schweinfurth a représenté Nsévoué comme très prognathe avec un nez à profil aquilin, mais dont l'extrémité est comme noyée dans l'épaisseur de la lèvre supérieure [3]. Chez lui le menton est assez avancé. Il est, au contraire, très fuyant chez Bômbi, dont le nez est aussi plus détaché [4]. La photographie de Tébo se rapproche, sur ces deux points, du dernier type plutôt que du premier [5]. Les lèvres sont d'ailleurs moins épaisses que chez les Nègres, et sont même indiquées comme minces par M. Vossion aussi bien que par Schweinfurth.

Toutes les descriptions s'accordent pour attribuer aux Akkas, hommes ou femmes, un développement abdominal exagéré, qui fait ressembler les adultes à des enfants nègres ou arabes [6]. Dans les photographies de Tébo et de Chairallah, ce trait est des plus prononcés. M. Panizza, étudiant en anatomiste, au moyen de l'auscultation, les causes de ce développement, l'attribue aux dimensions inusitées que présentent le lobe gauche du foie et la rate, ainsi qu'à la forte proportion de graisse accumulée dans le mésentère [7].

Cette exagération du contenu de l'abdomen entraîne des conséquences anatomiques qui ont aussi attiré l'attention de tous les observateurs. La poitrine, relativement étroite et aplatie dans le haut, se dilate en bas pour enfermer cette énorme panse [8]. D'autre part, la saillie de l'abdomen exige, pour le maintien de l'équilibre, que le bas de l'épine dorsale se porte également en avant. De là résulte, chez les Akkas, l'ensellure

d'une unité le rapport obtenu sur le vivant pour le ramener à ce qu'il serait sur le crâne sec. Il regarde donc la moyenne dont il s'agit comme devant être au moins 77.00 (*loc. cit.*, p. 98).

[1] *Loc. cit.*, p. 301.

[2] Giglioli, *loc. cit.*, p. 405.

[3] *Loc. cit.*, p. 64.

[4] Schweinfurth, *loc. cit.*, p. 121.

[5] Miniscalchi, *loc. cit.*, p. 300.

[6] Schweinfurth, *loc. cit.*, p. 123; Marnō, *loc. cit.*, p. 461; Vossion, lettre inédite. Toutefois le portrait de Bômbi ne présente pas ce caractère.

[7] *Loc. cit.*, p. 465.

[8] Schweinfurth, *loc. cit.*

remarquable qui a fait comparer à un S la courbe décrite par l'épine dorsale [1].

Mais il est évident que le développement anormal de l'abdomen n'est pas, chez les Akkas, un véritable caractère de race, et qu'il tient en grande partie à leur genre de vie, à la qualité de leur nourriture, peut-être aussi aux conditions générales de leur habitat. Ce fait résulte des observations du comte Miniscalchi, qui a vu, au bout de quelques semaines, sous l'influence d'un régime sain et régulier, « le développement excessif de l'abdomen disparaître et la colonne vertébrale reprendre son état normal [2]. » Le même changement s'est effectué chez Saïda [3].

Pour terminer ce portrait physique des Akkas, il reste à parler des membres. Les supérieurs sont longs et terminés par des mains d'une extrême finesse [4]. Les inférieurs sont courts relativement au tronc et légèrement courbés en dedans. Les pieds aussi sont tournés, dans le même sens, plus que ceux des autres Africains [5].

Les femmes Akkas paraissent ressembler beaucoup à leurs maris. M. Giglioli parle de Saïda comme ayant la taille épaisse, le cou court, les bras ni grêles ni longs, les mains plutôt grandes que petites. Le teint de cette Akka est, comme celui de Chairallah, assez semblable à celui d'un mulâtre; les cheveux, d'un noir fuligineux, forment des glomérules moins nettement isolés; le prognathisme est assez prononcé [6]. Cette description concorde fort bien avec les figures de M. Chaillé-Long. Ce der-

[1] Cette conformation a donné naissance à une singulière méprise, qui a entraîné bien des discussions. Dans une communication faite à l'Institut égyptien (séance du 5 décembre 1873), Schweinfurth avait comparé la courbure de la colonne vertébrale à un C. L'éminent voyageur n'avait évidemment voulu parler que de la portion inférieure de cette colonne, et entendait bien que la concavité du C était placée en arrière. Mais, sous l'influence d'idées préconçues et dans l'espoir de trouver chez les Akkas ce chaînon entre l'homme et les singes, après lequel on court depuis si longtemps, quelques esprits aventureux admirent qu'il s'agissait de la colonne vertébrale entière, que la concavité du C était tournée en avant, et que, par conséquent, les Akkas ressemblaient, sous ce rapport, aux singes anthropomorphes. Avant même d'avoir vu les photographies, j'avais combattu, à la Société d'anthropologie et ailleurs (*loc. cit.*, p. 1519), cette interprétation incompatible avec le mode de locomotion de l'homme et avec l'agilité que tous les renseignements attribuaient aux Akkas. Broca (*loc. cit.*, p. 284) aussi bien que MM. Mantagozza et Zannetti (*loc. cit.*, p. 148) ont, plus tard, développé les mêmes arguments à l'appui de l'opinion qui nous est commune et que justifient toutes les données aujourd'hui acquises.

[2] Miniscalchi, *loc. cit.*, p. 299.

[3] Giglioli, *loc. cit.*, p. 410.

[4] Schweinfurth, *loc. cit.*, p. 124. Les photographies de Tébo et de Chairallah ne justifient pas ces éloges, non plus que le moulage pris sur Tébo.

[5] Schweinfurth, *loc. cit.*, p. 123.

[6] *Loc. cit.*, p. 410.

nier ajoute que, chez sa Tiki-Tiki, les seins étaient très tombants, bien qu'elle assurât n'avoir jamais eu d'enfants [1].

Les caractères physiologiques des Akkas sont ceux de la plupart des races sauvages. Ils possèdent à un haut degré l'acuité des sens, et Schweinfurth insiste à diverses reprises sur leur agilité extraordinaire. Au dire des Mombouttous, ces petits Nègres bondissent dans les hautes herbes à la façon des sauterelles[2]. Nsévoué avait en partie conservé cette allure pendant son séjour auprès de Schweinfurth, et n'a jamais pu porter un plat sans en renverser plus ou moins le contenu [3].

Les Akkas sont très courageux. « Ce sont des hommes, et des hommes « qui savent se battre, » disait Moûmméri en parlant de ceux qui l'accompagnaient [4]. Ils sont grands chasseurs d'éléphants; ils les attaquent avec un arc très court et des lances à peine plus longues qu'eux-mêmes [5]. Long-bey confirme tous ces détails et ajoute que les femmes sont aussi guerrières que les hommes, ce qui rappelle de tous points les renseignements donnés par Battel [6].

Schweinfurth fait un assez triste tableau du caractère et de l'intelligence de Nsévoué. Il le représente comme aimant à voir souffrir les hommes et les animaux, comme n'ayant pu apprendre ni l'arabe ni aucun des dialectes du pays [7]. Au contraire, le comte Miniscalchi a trouvé dans Tébo et Chairallah des élèves affectueux, reconnaissants et très disposés à s'instruire. Tous deux, mais surtout Tébo, avaient de véritables dispositions pour la musique. Deux ans après leur arrivée en Europe, ces deux Akkas savaient lire et écrire. Leur père adoptif a mis sous les yeux de ses collègues, en 1879, deux lettres écrites et rédigées par eux sans aucune aide, et dont le fac-similé a été inséré dans les actes du Congrès [8]. Ils n'avaient pas pour cela oublié leur langue maternelle. M. Miniscalchi a pu recueillir auprès d'eux plusieurs centaines de mots, et rédiger, d'après leurs dires, une grammaire de ce langage, qu'il regarde, comme étant la même que celle des Niams-Niams [9].

Que sont devenus ces Akkas sous l'influence du climat européen et d'une éducation appliquée pour la première fois à des représentants de

[1] *Loc. cit.*, p. 269. Toutefois ce voyageur lui attribue des pieds et des mains très petits.

[2] *Id.*, p. 114.

[3] *Id.*, p. 123.

[4] Schweinfurth, p. 115.

[5] Voir le portrait de Bómbi, *loc. cit.* Schweinfurth ne dit pas que leurs flèches soient empoisonnées. — [6] Long-Bey, *loc. cit.*, p. 269.

[7] *Loc. cit.*, p. 125.

[8] *Loc. cit.*, p. 302 et 303.

[9] M. Miniscalchi usait avec eux de la langue arabe, qu'ils parlaient couramment.

cette antique race, toujours sauvage et constituée à deux ou trois degrés de l'équateur? On comprend tout l'intérêt qui s'attache à cette question, et nous devons savoir grand gré à M. Giglioli d'y avoir répondu avec détail [1].

Tébo a toujours parfaitement supporté les hivers habituellement froids de Vérone. Chairallah a eu les fièvres, a toussé assez souvent et a souffert de rhumatismes pendant les deux ou trois premières années. Tous deux sont aujourd'hui parfaitement acclimatés [2]. Il en est de même de Saïda [3].

Tébo a été moulé, et son buste est au Muséum. En le comparant aux photographies qui datent de 1874, on voit qu'il a perdu de son air enfantin; son front est moins bombé, sans être devenu fuyant comme chez Nsévoué. A cet égard il se rapproche plutôt de Bômbi. Le prognathisme est un peu plus accusé. Les autres traits sont peu modifiés [4].

Le caractère général des deux Akkas est resté impressionnable, mobile, et rappelle celui de nos enfants [5]. Ils aiment à jouer; leurs mouvements sont prompts; quand ils se promènent, ils vont volontiers au pas de course [6].

Tébo est plus affectueux, plus appliqué à ses devoirs; sa conduite a toujours été excellente. Chairallah, plus intelligent, a laissé voir quelques instincts de haine et de vengeance. Toutefois ils n'ont jamais eu de querelles avec leurs jeunes compagnons, et ils s'aiment tendrement.

Tous deux ont été baptisés et montrent une certaine dévotion dans les pratiques religieuses. Toutefois leur directeur spirituel ne paraît pas regarder leurs convictions comme bien profondes [7].

Tous deux ont complètement oublié leur langue maternelle et presque entièrement l'arabe. Ils parlent parfaitement l'italien, mais ont eu, dans le principe, beaucoup de peine à prononcer les mots où se rencontrent deux *z* (*bellezza*, *carezza*).

[1] *Gli Akka viventi in Italia, loc. cit.* Ce mémoire a été écrit en 1880, par conséquent cinq ans après celui du comte Miniscalchi.

[2] *Id.*, p. 407.

[3] M. Giglioli a cru reconnaître à vue d'œil que la tête s'est quelque peu allongée; l'examen du buste et les mesures, forcément bien approximatives, que j'ai prises sur ce plâtre, ne m'ont pas laissé cette impression.

[4] Giglioli, *loc. cit.*, p. 410.

[5] *Loc. cit.*, p. 409.

[6] Tout ce qui précède paraît pouvoir s'appliquer à Saïda; toutefois celle-ci n'a pas été traitée comme ses compatriotes. Elle est restée servante, mais n'a appris ni la lecture ni l'écriture. Elle parle couramment l'italien et un peu l'allemand, qui est la langue de sa maîtresse; elle est parfois capricieuse et aime beaucoup à jouer avec les enfants. (Giglioli, *loc. cit.*, p. 411.)

[7] *Id.*, p. 409.

Tous deux éprouvent vivement le sentiment de l'émulation. Dans leurs classes, ils se sont montrés supérieurs à leurs compagnons d'études européens âgés de dix à douze ans. Les notes que leur professeur a mises sous les yeux de M. Giglioli prouvent qu'ils s'étaient remarquablement bien tirés des épreuves qu'ils avaient subies en composition, en arithmétique, en analyse grammaticale et en dictée [1].

La comtesse Miniscalchi a donné des leçons de musique à Tébo. M. Giglioli a entendu cet Akka jouer sur le piano, avec assez de sentiment et beaucoup de précision, deux morceaux d'une certaine difficulté [2].

On le voit : malgré leur petite taille, leurs bras relativement longs, leur gros ventre et leurs jambes courtes, les Akkas sont bien de véritables hommes; et ceux qui avaient cru trouver en eux des demi-singes doivent être aujourd'hui pleinement désabusés.

III.

L'ensemble des faits que je viens d'exposer me semble conduire à quelques considérations générales que je résumerai brièvement.

Et d'abord, en marchant de la Sénégambie et du Gabon vers le pays des Gallas et des Mombouttous, nous avons constaté l'existence de groupes humains tous caractérisés par une petite taille, par une tête relativement grosse et arrondie, par une teinte moins foncée que celle des Nègres proprement dits, par des instincts et des mœurs presque semblables. Avec M. Hamy nous reconnaîtrons dans ces groupes autant de représentants d'une race spéciale, la race des Négrilles, qui représente en Afrique la race des Négritos asiatiques et mélanésiens.

Il est évident que les anciens ont eu sur ces Négrilles comme sur les Négritos des données plus ou moins précises, qu'ils en ont fait leurs Pygmées africains; mais ils les ont placés sur trois points géographiques où ils n'existent pas aujourd'hui; c'est bien plus loin de l'Europe qu'il faut aller pour les trouver. En outre, ces Pygmées nous apparaissent comme formant des centres de populations isolés et fort éloignés les uns

[1] Chairallah avait obtenu 10 (chiffre maximum) pour la dictée et la calligraphie; Tébo, 10 pour la dictée. Les autres notes sont 8/10 et 9/10, sauf pour la solution des problèmes d'arithmétique, où la note de Chairallah descend à 7/10 et celle de Tébo à 6/10. On retrouve ici le fait général de l'infériorité des races nègres au point de vue des aptitudes scientifiques.

[2] *Id.*, p. 209. Malheureusement l'éducation de Tébo et de Chairallah a été interrompue. Tous deux font aujourd'hui partie de la domesticité dans la famille Miniscalchi. (Giglioli, *loc. cit.*)

des autres. Enfin, dans l'un de ces centres au moins, nous assistons à la décadence de la race et à sa fusion avec les populations voisines toujours plus grandes et plus fortes.

Tous ces faits rappellent trop ce que nous avons vu s'être passé et se passer encore chez les Négritos, pour ne pas tenir aux mêmes causes. Tout concourt à faire penser que les Négrilles ont été jadis plus nombreux, qu'ils ont formé des populations plus denses, plus continues, et qu'ils ont été refoulés, morcelés, par des races supérieures. Leur histoire, si nous la connaissions, présenterait à coup sûr bien des ressemblances avec celle de leurs frères orientaux.

Or nous avons vu qu'en Orient tout porte à faire regarder les Négritos comme ayant précédé, sur le sol où nous les retrouvons encore, les races qui les ont opprimés, dispersés et souvent à peu près anéantis. Quand il s'agit des Négrilles, des faits analogues entraînent une conclusion toute semblable. Nous sommes ainsi conduits à admettre comme extrêmement probable que les Nègres de petite taille et brachycéphales ont occupé, au moins, une grande partie de l'Afrique, antérieurement aux Nègres proprement dits caractérisés par une taille plus haute et par la dolichocéphalie. Ces derniers sont les Papouas de l'Afrique comme les Négrilles en sont les Négritos.

Ces rapprochements ne résultent pas seulement d'un examen superficiel des Nègres africains et indo-mélanésiens. Ils sont justifiés par l'étude détaillée des têtes osseuses. Cette étude met en évidence des ressemblances extrêmement frappantes entre les deux grandes formations anthropologiques qui représentent le type nègre aux deux extrémités de notre continent [1].

D'où peuvent venir ces rapports étroits entre des populations séparées par de si vastes espaces, par tant de races si différentes? En particulier ces ressemblances, ces rapports, tiennent-ils à une communauté d'origine? Cette question et bien d'autres ont été formulées, même avant la découverte des Négrilles, qui les pose bien plus impérieusement. Malheureusement, je ne pense pas que la science actuelle puisse aborder encore ce problème, assurément un des plus curieux de ceux que soulève la distribution géographique des races humaines [2].

[1] *Crania ethnica.*

[2] Logan a développé avec beaucoup de savoir, et en examinant la question à divers points de vue, l'opinion que les Nègres, originaires d'Afrique, ont pénétré en Asie et en Mélanésie par suite d'une infiltration lente s'effectuant par mer. Il fait jouer un rôle considérable aux populations de Madagascar (*The ethnology of the Indian archipelago; The Journal of the Indian archipelago and Eastern Asia*, t. IV, et *Ethnology of the Indo-*

L'étude des petites races nègres suggère une dernière réflexion.

En parlant de leurs Pygmées, les anciens avaient mêlé à des faits vrais bien des exagérations et des fables. La science moderne, parfois égarée par sa sévérité, s'est longtemps arrêtée uniquement à ce qu'il y avait d'inacceptable dans ce que la tradition rapportait des petits hommes d'Asie ou d'Afrique et a rejeté le tout en bloc. Nous venons de voir qu'elle avait eu tort, et de là même on peut tirer un enseignement.

Quand il s'agit des traditions et des légendes de peuples moins savants que nous, et surtout de peuples sauvages, quelque étranges ou bizarres qu'elles nous paraissent, il est bon de les étudier de près. Bon nombre de ces récits renferment des faits intéressants et très réels, masqués par des superstitions, par des méprises, par des habitudes de langage, par de simples interprétations erronées. La tâche de l'homme de science devient alors semblable à celle du mineur qui sépare l'or de sa gangue. Bien souvent lui aussi, avec un peu d'étude et de sage critique, retirera de cet amas d'erreurs quelque importante vérité.

A. DE QUATREFAGES.

pacific Islands, t. VII.) — Flower est disposé à admettre que la petite race noire, développée dans les régions méridionales de l'Inde, s'est répandue à l'est et à l'ouest, peuplant la Mélanésie et l'Afrique. C'est d'elle que seraient sortis les nègres de grande taille. (*On the osteology and affinities of the natives of the Andaman Islands; The Journal of the anthropological Institut*, t. IX.) — Allen tire aussi de l'Asie les Nègres africains et cherche à montrer qu'ils ont laissé des traces de leur passage sur plusieurs points des contrées intermédiaires. (*The original rang of the Papua and Negrito races; The Journal of the anthropological Institut*, t. VIII.) — Le professeur Seeley admet que la race nègre occupait jadis une bande de terre aujourd'hui submergée, et qui s'étendait de l'Afrique jusqu'en Mélanésie (cité par Allen; *loc. cit.*, p. 40).

The New Phrynichus being a revised text of the Ecloga of the Grammarian Phrynichus, with introductions and commentary, by W. Gunion Rutherford, M. A. of Balliol college, etc., London, Macmillan and co., 1881, in-8° de XI, 539 pages.

M. W. Gunion Rutherford, qui se présente comme candidat pour une chaire de langue grecque à Édimbourg, a obtenu et a publié à part les témoignages d'un grand nombre de philologues anglais. Depuis, il en a obtenu deux autres, qui ne sont pas les moins importants, ceux de MM. Cobet et Egger. Tous ces savants lui reconnaissent les qualités requises pour un bon professeur, et signalent comme une œuvre du plus grand mérite une nouvelle édition de l'*Ecloga* de Phrynichus qu'il vient de publier à Londres avec un commentaire et des compléments rédigés en anglais. C'est cet ouvrage que nous allons faire connaître au lecteur.

Dans l'étude difficile et délicate qu'il voulait entreprendre sur la langue attique, M. Gunion Rutherford s'est attaché avant tout à rechercher jusqu'à quel point était fondée la réputation conquise par certains savants. Pour y arriver, il a pensé qu'il devait établir un point de départ rigoureusement scientifique et une méthode plus intelligente et d'une plus facile application que les précédentes. Ces recherches préliminaires l'ont conduit à des résultats tels, qu'il les a jugés dignes d'être publiés, parce qu'ils sont d'ailleurs de nature à favoriser l'exécution d'un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, celui de faire un travail définitif sur le langage attique.

Phrynichus de Bithynie, écrivain de la seconde moitié du deuxième siècle de notre ère, est auteur d'un ouvrage qui se prête admirablement à ce genre d'étude. Cet ouvrage est intitulé Ἐκλογὴ ἀττικῶν ῥημάτων καὶ ὀνομάτων, *Choix de noms et de verbes attiques*. Bien que rempli de lacunes et de passages altérés, il fournit la preuve que Phrynichus considérait le grec attique à un point de vue plus exact que la plupart des grammairiens plus récents.

Le travail de Lobeck sur cet écrivain était regardé, à juste titre, comme un modèle de goût et d'érudition; mais, remontant déjà à l'année 1820, il se trouvait nécessairement arriéré. M. Rutherford a compris tout le parti qu'on pouvait tirer des travaux de la critique moderne sur les auteurs classiques, et il a pensé avec raison qu'il rendrait un grand service

à la science en donnant une nouvelle édition de l'*Ecloga* de Phrynichus, édition dans laquelle il fondrait ses propres recherches.

M. Rutherford, ainsi qu'il en prévient le lecteur, n'a pas l'intention de reprendre un laborieux examen du texte grec. Sans doute une exactitude rigoureuse est exigée de tout éditeur qui s'occupe de grec, mais elle doit se combiner avec une appréciation relative des faits. La précision de l'érudit est une chose, et celle du commentateur en est une autre. Les détails n'ont de valeur que comme base de généralisation, et l'étude de phénomènes isolés, sans aucune référence aux principes généraux, dégénère en puérilités. La recherche grammaticale se trouve nécessairement aux prises avec une difficulté inconnue dans le laboratoire du chimiste et du physisien. A une loi de nature il n'y a point d'exception, mais une règle grammaticale rencontrera infailliblement des infractions, et cela arrivera tant que l'esprit humain sera sujet à erreur.

Il y a des erreurs de grammaire dans tous les auteurs grecs. Faites disparaître les innombrables et grossières corruptions qui nous ont été transmises à travers les siècles par la main des copistes, et le texte des écrivains attiques présentera aussi peu de fautes de syntaxe que les meilleurs classiques français. Quant à la syntaxe elle-même, le jugement du professeur Godwin sera généralement considéré comme définitif. Dans la préface de son fameux ouvrage sur les modes et les temps grecs, il réfute G. Hermann avec une grande force de sens commun, qui montre toute son érudition. L'obscurité qui règne sur ce sujet est due à la tendance de quelques savants à traiter la syntaxe grecque plutôt métaphysiquement que d'après les lois du sens commun. C'est ce qu'on remarque dans beaucoup de traités de grammaire employés en Angleterre et en Amérique.

L'*Ecloga* de Phrynichus a une grande importance. Quoique le plan n'en soit pas complètement satisfaisant et prouve que l'auteur ne s'est pas acquitté de sa tâche à un point de vue assez élevé, le ton général montre qu'il avait les instincts d'un véritable savant. Sa préface à Cornelianus contient la profession de foi d'un pur philologue. « Quant à « nous, » dit-il, « nous ne nous attachons pas aux locutions fautives « (*διημαρτημένα*), mais à celles qui sont complètement approuvées « (*δοκιμώτατα*) par les anciens. » Il revient plusieurs fois sur cette idée dans le cours de son ouvrage. Il s'agissait pour lui d'une règle pratique et non d'une simple théorie. Phrynichus discute rarement les questions de syntaxe. Son attention se porte principalement sur l'emploi des mots et leur forme naturelle. A ce point de vue, son témoignage a beaucoup de valeur, parce qu'il a recueilli un grand nombre d'expressions qui se sont perdues plus tard et parce qu'il a vécu à une époque où il

était encore possible de découvrir, à l'aide des manuscrits, la leçon employée par l'écrivain original. M. Rutherford s'est servi des renseignements fournis par notre grammairien, en y ajoutant tout ce qui pouvait provenir d'une autre source et en essayant par ce moyen de réduire le plus possible cette masse énorme de formes corrompues qui défigurent tous les textes des écrivains classiques. Beaucoup de savants philologues ont déjà suivi cette voie, comme il le reconnaît lui-même. Il y a aujourd'hui, et l'on est heureux de le constater, une tendance évidente à revenir aux vieilles traditions représentées par les écrits de Bentley, de Porson, d'Emsley et de Dawes, en associant à l'étude de la syntaxe une étude scientifique des mots et de l'orthographe des mots. Dans la préface de son ouvrage sur les verbes grecs irréguliers, le docteur William Veitch a indiqué les moyens de se guider dans une pareille recherche, et, dans le livre lui-même, il fournit une foule de matériaux sans le secours desquels cette recherche serait impossible.

Telles sont, en résumé, les observations préliminaires que M. Rutherford a mises en tête de son savant ouvrage sous forme de préface. Il termine par l'expression de sa reconnaissance envers un savant philologue qui occupe une des premières places, sinon la première, dans la critique grecque, et dont l'influence se fait sentir souvent dans cette nouvelle édition de Phrynichus. J'ai nommé M. Cobet.

Cette préface est suivie d'une longue et intéressante dissertation sur l'origine du dialecte attique, travail important dans lequel M. Rutherford émet une foule d'idées neuves et originales. Nous mettrons en relief les principales, en les dégageant des développements qui les accompagnent et les justifient.

Il cite d'abord le célèbre fragment de la première pièce d'Aristophane, intitulée *Δαιταλεῖς*. On sait qu'il s'agit d'un campagnard des environs d'Athènes, très désappointé en voyant la singulière éducation que son fils a reçue à la ville. Le jeune garçon, au lieu de labourer, comme on le lui demande, montre ses mains, qui ne sont point habituées à ce genre de labeur, mais bien à tenir une flûte et une lyre, et il emploie des mots que son père ne comprend pas. Ce fragment sert à M. Rutherford pour montrer que beaucoup d'expressions d'Homère étaient devenues inintelligibles à un Athénien des meilleurs temps; ce qui arrive également aux nations modernes qui ont une littérature remontant à une certaine antiquité. Le vers épique n'a pas négligé l'usage des mots que le chantre de l'*Iliade* avait jugés les mieux adaptés au génie du vers hexamètre, et, même dans la comédie, on ne craignait pas d'introduire de vieux mots et de vieilles formes inusitées dans le langage attique du jour.

La poésie chorique prit naissance chez les Doriens, et le dorique servit de véhicule à des expressions employées dans tous les vers du chœur et dans la comédie non moins que dans la tragédie. Les odes du chœur furent toujours écrites en dorique. D'où l'on a découvert que c'est dans la tragédie qu'a bien pu se perdre la chaîne entre l'ionique propre et cette modification qui en dérive sous le nom d'*attique*. Il ne faut pas oublier toutefois que la poésie tragique des Athéniens, comme celle de toutes les autres nations, contenait des mots, des expressions, des métaphores qu'il serait ridicule d'employer dans d'autres genres de compositions ou dans le cours de la conversation ordinaire. En grec cependant, c'était spécialement le cas. La tragédie était intimement liée au culte et s'était développée au moyen d'un sévère cérémonial religieux. En outre, les personnages étaient des dieux, des demi-dieux; aussi le poète prenait-il à tâche d'élever sa diction au-dessus de celle de la vie ordinaire, tandis que, de son côté, l'acteur cherchait à accroître les proportions de sa figure et la sonorité de sa voix. C'est là une vérité qui ressort de la comparaison attentive de la diction d'Hérodote avec celle des auteurs tragiques.

Ainsi un auteur tragique employait à plaisir certaines formes de mots inconnues dans la comédie ou dans la prose, mais régulières en ionique, comme *κεῖνος* pour *ἐκεῖνος*, *ξυνός* pour *κοινός*, etc. Il existe une autre classe importante de mots usités dans la tragédie et dans l'ionique sous leur simple forme, mais qui, en attique, sont invariablement composés. C'est ainsi qu'*ἐναντιοῦμαι* a pris la place d'*ἀντιοῦμαι*. On pourrait en dire autant d'*ἐνοχλῶ* pour *ὀχλῶ*, *ἐπαινῶ* pour *αἰνῶ*, etc. D'un autre côté, les écrivains ioniques et les auteurs tragiques se servent souvent de mots composés dans les cas où un prosateur attique aurait préféré la forme simple. Plus une langue a de maturité et plus sa sensibilité est développée, plus elle est portée à inventer des mots plus expressifs en les composant avec une préposition. Ce procédé de langage existait encore dans l'attique vers la fin du VIᵉ siècle et devint une des manies de la composition tragique, à une époque où une pareille tendance avait déjà disparu de la langue employée dans les conditions ordinaires de la vie. M. Rutherford examine ici le rôle de certaines prépositions dans les verbes où elles entrent en composition, puis il s'occupe des mots rares en prose qui se rencontrent dans Hérodote et dans les poètes tragiques; ce qui revient à dire que des mots usités dans le langage commun en attique, à l'époque où la tragédie devint un style distinct, conservèrent une situation littéraire, aussi longtemps que le drame tragique continua, quoique ces mots fussent tombés en désuétude dans l'attique parlé et écrit. Tel est, par exemple, l'adverbe *κάρτα*, que l'on rencontre si fréquem-

ment dans l'ionique et dans la tragédie, mais rarement dans la comédie ou la prose. Et à ce propos M. Rutherford examine des passages de Platon et d'Aristophane où les emplois de ce mot sont soumis à une nouvelle critique.

Le côté pittoresque de la métaphore est une qualité qui n'est pas aussi inhérente à la tragédie attique, mais qui est due à la tendance du langage à l'époque de la formation de la diction tragique. Dans une spéculation de ce genre il est bien difficile d'arriver à la certitude. Aussi les citations que M. Rutherford réunit à ce propos servent à montrer que, dans l'usage métaphorique, les mots ioniques particuliers et du dialecte tragique s'appuient sur eux-mêmes. Les auteurs tragiques sont les seuls chez lesquels on découvre un pareil usage.

Des mots qui, comme le témoigne la tragédie, ont été employés dans le vieil attique et qui ne sont pas restés dans l'ionique propre, furent, dans le dialecte de l'attique arrivé à sa maturité, remplacés par d'autres termes. Ces nouveaux mots viennent de la même source que les primitifs ou ont une origine entièrement distincte. Si, dans le premier cas, la substitution s'explique naturellement, il n'en est pas de même dans le second. Et cependant le fait existe incontestablement. Un exemple bien frappant est le composé *ἀμφίπολος*. Il est constamment employé dans Homère avec le sens de « servante; » mais on n'en trouve pas la moindre trace dans la prose attique ni dans la comédie, bien qu'il ait survécu dans l'ionique et qu'on le rencontre encore dans la tragédie. C'est le terme *θεράπαινα* dont on se sert toujours. Un mot plus instructif est *ὄργια*, que les Attiques ont remplacé par *μυστήρια* et *τελεταί*. On pourrait citer une foule de substantifs, d'adjectifs et d'adverbes, qui ont également disparu de la langue attique. La même loi de parcimonie a été appliquée aux synonymes pendant toute la période où les Athéniens ont à nouveau modifié leur langage.

Tels sont en partie les résultats obtenus par M. Rutherford, grâce à l'étude rigoureusement scientifique qu'il a faite des phénomènes de la langue grecque.

A la suite de cette dissertation il a mis, sous le titre de *The lessons of comedy*, une série d'observations d'un haut intérêt philologique sur le théâtre comique des Athéniens. Ce sont comme autant de preuves qui viennent confirmer les idées émises précédemment, preuves tirées d'une étude approfondie des onze pièces complètes d'Aristophane et des fragments de ce maître et des autres poètes comiques.

Le langage de la comédie est celui de la vie quotidienne; mais, quand il s'agit du théâtre athénien, ce fait a une signification particulière.

Aucun citoyen n'y est représenté comme abusant de sa langue maternelle. Les esclaves ont à la bouche un excellent attique; mais, quand un étranger est introduit sur la scène, il est toujours produit comme parlant la langue de la nation à laquelle il appartient, ou bien comme modifiant le langage attique par certaines particularités vocales de son pays. Un pareil système donne toujours de la couleur à une composition comique, et Aristophane aurait eu peu d'égards pour ses concitoyens si le langage de ses personnages avait contenu des étrangetés, soit dans leur vocabulaire, soit dans leur prononciation. Le gouvernement athénien était une démocratie qui ne doit pas être prise dans le sens ordinaire du mot. Il n'y avait pas un seul membre qui n'eût considéré comme un affront à sa dignité la proposition de donner aux esclaves et aux étrangers une voix dans l'État et de les mettre au niveau d'un citoyen d'Athènes. De là vient qu'un poète comique athénien n'avait pas d'occasion de se soustraire aux exigences de l'attique littéraire en donnant une fidèle représentation de sa contrée. Dès lors le témoignage d'un écrivain comme Aristophane a ici beaucoup plus de poids que dans toute autre circonstance. Et de fait, sans la comédie, il serait impossible de décider certaines questions qui touchent à la pureté du dialecte attique. La prose des écrivains fut corrompue et interpolée impunément dans les générations suivantes par l'ignorance des critiques et la négligence des copistes. Grâce aux règles de la métrique, le philologue peut, dans beaucoup de cas, découvrir les dernières altérations dans les poètes, mais il n'a pas les mêmes ressources pour le texte des écrivains en prose.

M. Rutherford fait observer qu'à l'égard de la comédie attique, quelques philologues comme Veitch [1] se sont trompés en s'attachant à la lettre indépendamment de l'esprit; aussi leur jugement a-t-il peu de valeur. Plus d'une fois Veitch insiste sur les mots, les expressions, les constructions qui, dans la comédie, se rencontrent à travers le grec attique; mais il serait facile de démontrer qu'il n'y a pas là des variations de l'usage attique. Une série d'exemples établit sûrement ce fait littéraire, qui intéresse le grec comme ensemble, et sur lequel est fondée la théorie de la diction tragique exposée précédemment.

Le chœur repose sur cette modification littéraire du dorique dans lequel toute la poésie chorique fut toujours écrite. Ce dialecte n'eut pas toujours des limites aussi étroites, car on voit que les Athéniens acceptèrent d'abord les formes doriques relativement aux arts, dont les Doriens furent les maîtres reconnus, et renoncèrent ensuite à ces formes pour

[1] *Greek Verbes, Irregular and Defective*, 3e édition, p. 536.

les mettre en harmonie avec les lois de leur propre langage. Le vers hexamètre était, par tradition et par nécessité, pour ainsi dire privilégié, et admettait des mots et des formes de mots inconnus au pur attique. Quant à l'anapeste, il comportait peu d'irrégularités. Rien, du reste, ne peut en rendre l'évidence plus concluante que l'existence simultanée, dans la même pièce, de trois ou quatre dialectes littéraires différents. C'était là, pour un Athénien, un fait tout naturel, et le changement de plusieurs formes grammaticales en d'autres formes était pour lui aussi facile à opérer que celui d'un système de métrique en un autre. En effet, il n'était pas plus extraordinaire, pour un citoyen d'Athènes, d'entendre un chœur en dorique que de voir sur la scène un Dorien parlant sa langue maternelle, d'écouter un personnage de tragédie se servant, dans une comédie, d'une phraséologie surannée, que de comprendre les ionismes d'un habitant des îles venant traiter d'affaires au Pirée. L'habileté à conserver tous ces différents styles indique un sens de langage hautement développé et constitue un fait qu'on devrait toujours avoir en vue dans l'étude critique de la littérature grecque.

L'examen des mots et des phrases non attiques dans Aristophane est avantageux à deux points de vue. Il montre avec évidence que la diction de la tragédie était essentiellement une espèce de survivant et non un mode d'expression éminemment poétique; d'un autre côté, il fait voir comment une diction formulée dans un siècle fut rapidement négligée dans un autre.

Aristophane laisse rarement échapper l'occasion de se moquer d'Euripide. D'où Cratinus a forgé le mot *εὐριπιδαριστοφανίζειν* pour exprimer une critique implacable. Il est vrai qu'Euripide a introduit dans ses vers plusieurs formes modernes, mais en même temps il a cherché à déguiser ces innovations en leur donnant un cachet ancien.

La méthode adoptée par Aristophane est la parodie. Il y aurait là une question intéressante à traiter, celle de la parodie dans la comédie attique, en la considérant comme un ensemble. Il faudrait examiner non seulement les passages dans lesquels la tragédie est caricaturée, mais aussi d'autres moins nombreux où les styles épique et lyrique sont introduits dans les mètres réguliers avec l'intention d'un effet comique. Il en serait de même de la parodie dans les chœurs, qui se rencontre occasionnellement dans Aristophane et dans d'autres poètes comiques. Mais, comme ces questions ont été déjà souvent traitées et n'intéressent point directement la présente étude, M. Rutherford aime mieux s'occuper d'une autre plus importante, celle qui concerne les genres de parodies que l'on rencontre dans le système des mètres réguliers de la comédie.

La diction de la tragédie est parodiée de deux manières. Ou bien des passages sont cités sans altération d'après des poètes tragiques, dans un contraste plaisant avec les circonstances dans lesquelles ils sont associés, ou bien le dialecte de la tragédie est mis dans la bouche de l'auteur tragique, d'un dieu ou d'un héros. Occasionnellement aussi, des expressions sont employées uniquement pour ridiculiser le style emphatique d'un plus ancien rival en fait de comédie sur le théâtre attique. Dès lors, le meilleur moyen pour reconnaître le dialecte présenté par la parodie dans le langage comique est de fixer l'usage des mots incertains. Dans tous les cas, on verra que des modes d'expressions inadmissibles en prose l'étaient également dans la comédie, excepté lorsqu'ils étaient admis dans une intention malicieuse. On trouve aussi quelques métaphores exceptionnellement forcées et quelques mots pompeux contre l'usage, qui sont choisis par le poète comme ridicules.

On pourrait également justifier par de bonnes raisons chacune des formes ou expressions tragiques qui se rencontrent dans la comédie; mais la question rentre dans l'étude du grec attique. Du reste, il n'est pas rare de voir, en pareil cas, les critiques les plus habiles s'appuyer sur une altération fournie par tous les manuscrits, uniquement parce qu'ils n'ont jamais tenu compte, comme l'a fait M. Rutherford, de la facilité merveilleuse avec laquelle un Athénien de la meilleure époque se tirait d'affaire au milieu des différents dialectes qui existaient de son temps.

Les parodies en vers hexamètres ont peu d'importance comparativement à celles qui sont fournies par les *senarii*. Elles sont nombreuses néanmoins et ne manquent point d'intérêt, mais le savant éditeur ne croit pas utile de leur consacrer ici une étude sérieuse, non plus qu'à la pureté du dialecte attique dans la comédie. La présence d'un mot dans un vers hexamètre comique ne suffit pas pour qu'il puisse être naturalisé comme attique. Par conséquent, il serait difficile d'indiquer les passages où les excentricités de l'hexamètre sont exagérées.

M. Rutherford aurait voulu faire voir combien le langage prématuré de l'attique s'était pour ainsi dire cristallisé dans ses noms de places, dans ses formules religieuses, dans ses dénominations officielles, non moins que dans la diction tragique; mais, suivant lui, rien ne peut mieux donner une idée d'une pareille cristallisation qu'un dicton populaire. Aussi la plupart des proverbes qui se trouvent dans Aristophane contiennent-ils des mots qui ne sont plus usités dans le dialecte attique développé.

La présence d'un mot ou forme de mot dans un vers anapestique d'une comédie n'est pas une preuve de son caractère attique, et, s'il y a

moins d'irrégularités épiques dans les anapestes que dans les hexamètres, il est encore plus facile de les reconnaître.

Dans ces recherches, M. Rutherford avait pour but de montrer que la comédie ne doit pas être considérée comme ne présentant absolument que des formes, des mots et des constructions attiques. Les passages choriques d'un côté, les hexamètres et les anapestes d'un autre, ont chacun des sympathies littéraires sans affinités avec l'attique, et, même dans les parties ïambiques et trochaïques, on rencontre nécessairement des phrases, des mots et des formes non attiques. Mais ces conditions ne sauraient être classées avec trop de soin. Une pareille classification a cet avantage non seulement de garantir d'erreurs celui qui étudie le dialecte attique, mais aussi de lui dévoiler de nouveaux aspects de langage, en lui donnant des éclaircissements sur l'histoire et la nature de ce dialecte. Elle lui fournit, en outre, des règles au moyen desquelles il peut mettre à néant plusieurs des corrections proposées par de savants critiques et qui, jusqu'ici, paraisssaient incontestables.

Nous avons cherché à faire connaître le plus brièvement possible le genre et la nature des idées théoriques que M. Rutherford a développées dans les deux dissertations placées en tête de sa nouvelle édition de Phrynichus. Il nous reste à parler de l'édition elle-même.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'éditeur n'a pas eu la prétention de recommencer une étude critique et approfondie du texte grec. Nous signalerons simplemement une innovation. L'ouvrage est divisé en deux sections comprenant 411 articles. Le 234e commence avec la seconde section. Le travail personnel de l'éditeur est le commentaire qui accompagne chacun des articles de Phrynichus. Il nous serait difficile de donner une idée suffisante des richesses philologiques qu'il a dépensées dans ce commentaire. Les citations nombreuses, trop nombreuses peut-être, qu'il tire des auteurs classiques, et qui justifient ou combattent les opinions du grammairien atticiste, lui fournissent l'occasion de discuter les corrections proposées par divers savants et de ramener les mots à leur forme régulière d'après les règles sagement établies. C'est ainsi qu'il est conduit à examiner longuement et savamment les vraies formes de l'optatif dans le grec attique.

Il apprécie dignement le mérite de ses devanciers et cite textuellement certaines notes de Lobeck [1] et de Veitch. Il est au courant de tous leurs

[1] Dans la note de Lobeck, reproduite p. 249 à propos du mot ἀνατοιχεῖν, il faut lire : *Sed ἀνατοιχεῖν*, au lieu d'ἀντιτοιχεῖν, qui a été reproduit deux fois par erreur. Le nom de Lobeck a été oublié à la fin de la petite note citée à la suite du mot νοσσός, p. 269.

travaux et des discussions philologiques qu'ils amènent, et il intervient lui-même dans ces discussions en les résumant, comme il l'a fait à propos de celle de Veitch avec M. Cobet sur le verbe *ἀγορεύω* et ses composés.

Les nombreux intermédiaires qui ont existé entre les textes originaux des auteurs anciens et les textes tels que nous les possédons aujourd'hui ont créé de grandes difficultés à la critique, et il a fallu l'habileté et la science de M. Rutherford pour arriver à dégager des règles certaines au milieu de toutes ces confusions. On comprend, en effet, quand il s'agit de mots presque entièrement pareils, ne différant l'un de l'autre que par le changement, l'addition ou la suppression d'une seule lettre, tels que *κάκκαβος* et *κακκάβης*, *βόλβιτον* et *βόλιτον*, *λίτρον* et *νίτρον*, *Διονυσεῖον* et *Διονύσιον*, etc., on comprend la tendance des copistes à substituer à la forme attique celle qui avait cours de leur temps. De là les nombreuses modifications introduites dans le vocabulaire attique.

Une langue qui a été parlée pendant tant de siècles a subi nécessairement de nombreuses modifications non seulement dans le sens, mais aussi dans l'orthographe des mots. Aussi la critique doit-elle tenir compte des époques. C'est un des mérites de M. Rutherford d'avoir soin de distinguer ces époques avant d'établir une règle grammaticale, et il prend souvent pour lignes de démarcation avant et après l'archontat d'Euclide, avant et après la conquête macédonienne.

Phrynichus est souvent regardé comme un bon guide à suivre quand les manuscrits sont insuffisants. Mais il ne doit être consulté qu'avec précaution. Son ouvrage a subi le sort de tous les dictionnaires; il s'est modifié par suite des copies successives qui en ont été faites; aussi est-il souvent très difficile de reconnaître ce qui est de sa main ou d'une main postérieure. Son texte nous est arrivé tantôt réduit et tantôt augmenté par les additions marginales, et bien des gloses s'y sont introduites qui trahissent une plume maladroite. Plusieurs grammairiens atticistes l'ont copié, entre autres Thomas Magister, qui l'a corrompu par ignorance. Il serait donc peu juste de rendre Phrynichus responsable de toutes les erreurs que l'on rencontre dans son ouvrage, et nous trouvons Lobeck trop sévère quand il le qualifie de *nauseator*. En parlant ailleurs de son *contractor*, il avoue par cela même que nous n'avons pas la véritable physionomie de cet écrivain.

Quoi qu'il en soit, la critique a, en partie du moins, le moyen de s'y retrouver, grâce aux manuscrits de l'*Ecloga* que l'on a conservés. Le meilleur appartient à la Laurentienne de Florence; tous les articles qui y ont été ajoutés doivent être considérés comme des *spuria*. Indépen-

damment de ce moyen de contrôle, il est facile de reconnaître certains éléments étrangers. Je citerai, par exemple, l'article suivant, qui certainement n'est pas de Phrynichus, ainsi que le fait remarquer M. Rutherford : *Ἡμίκακον, οὐχ οὕτως ἀλλ' ἡμιμόχθηρον φάθι*[1]. « Il ne faut pas dire « *ἡμίκακος*, mais *ἡμιμόχθηρος*. » Les deux adjectifs sont également bons, comme le prouvent les citations du *Thesaurus* reproduites par l'éditeur. A ces citations à propos du mot *ἡμίκακος* j'en ajouterai une nouvelle qui n'est pas sans intérêt, parce qu'elle est tirée d'une parole inédite attribuée à Diogène le Cynique.

On sait que l'ouvrage d'Élien, intitulé *Ποικίλη ἱστορία*, *Histoires variées*, ne nous est pas parvenu en entier. Tel que nous le possédons, il contient quatorze livres, mais on en connaît d'autres fragments cités par divers écrivains. Cet ouvrage n'est qu'une compilation souvent curieuse, et l'auteur aurait donné beaucoup plus de prix à son livre s'il avait indiqué les sources où il puisait. Toutefois il nous fournit des renseignements précieux sur les personnages de l'antiquité. J'ai découvert, il y a déjà un grand nombre d'années, des extraits provenant de la collection, alors qu'elle était complète. Plusieurs sont inédits et très intéressants. En attendant que je les publie, ce qui, j'espère, ne tardera pas, voici la parole attribuée à Diogène :

Διογένης καλὴν γυναῖκα μικρὰν ἰδὼν, « Τοῦτό *ἐστιν, ἔφη, τὸ καλούμενον ἡμίκακον.* »

« Diogène, voyant une belle petite femme, dit : Voilà ce qu'on peut appeler un demi-mal. »

Dans une autre anecdote également inédite, le même philosophe joue sur le mot *κακός* pris dans un sens analogue :

Δείξαντός ποτε αὐτῷ γυναῖκα τινὸς ὑπὸ ποταμοῦ φερομένην καὶ εἰπόντος, « *Σώσωμεν αὐτὴν,* » *φησὶν,* « *Ἔα τὸ κακὸν ἐκεῖνο πολυθρύλλητον φέρεσθαι ὑπὸ κακοῦ κακῶς.*

« Quelqu'un lui montrant une femme emportée par un fleuve lui disait : « Sauvons-la. » Il répondit : « Laissons cette méchante chose si vantée « être méchamment emportée par un méchant. »

Ce qui rappelle la fable de La Fontaine :

> Je ne suis pas de ceux qui disent : « Ce n'est rien,
> C'est une femme qui se noie. »

[1] Aux citations données par le *Thesaurus* à propos de ce mot on peut ajouter Germ. CPol. cod. gr. Par. Coisl. 278, fol. 195 r°.; cod. gr. Par. 436, fol. 83 v°; et Ang. Mai, *Spicil. Rom.*, t. X, p. 107.

Enfin, à propos des mots *κακός*, *μοχθηρός* et *πονηρός*, ayant le même sens, je citerai le contresens que tous les chrétiens récitent chaque jour dans leurs prières. Ils terminent le *Pater* en disant : *mais délivrez-nous du mal*, *sed libera nos a malo*, *ἀπὸ τοῦ πονηροῦ*. On devrait dire comme les protestants : *mais délivrez-nous du malin* ou *du démon*, véritable sens de *πονηρός*. Plusieurs philologues allemands ont, je crois, déjà signalé l'erreur.

Nous pourrions augmenter le nombre des citations fournies par l'éditeur, mais il est déjà si considérable que nous aimons mieux nous abstenir. Hâtons-nous de dire que, si M. Rutherford a profité naturellement du *Thesaurus* et des index d'auteurs qui ont été publiés, ses citations prouvent qu'il a une immense lecture personnelle et qu'il a étudié, la plume à la main, tous les auteurs anciens. Il est aussi fort au courant de la bibliographie savante, surtout de celle qui concerne l'épigraphie attique, si précieuse dans la question. La lexicographie existante des écrivains classiques ne lui aurait pas fourni des ressources suffisantes pour traiter à fond un pareil sujet. Les index laissent encore beaucoup à désirer. Comprend-on que, pour Démosthène [1], on en soit encore réduit à celui de Reiske, qui est si incomplet? Nous comptons sur notre célèbre helléniste M. H. Weil pour combler cette lacune.

La distinction entre la langue attique et classique et la langue commune est assez difficile à faire. Dans la confusion des renseignements qui régnait à cet égard, les faiseurs de dictionnaires se trouvaient très embarrassés et étaient dans l'obligation de donner confusément les mots avec les différentes significations qu'ils ont eues à diverses époques. Grâce aux recherches de M. Rutherford, ils auront une méthode plus sûre pour déterminer l'usage de beaucoup de ces mots appartenant à la langue classique ou attique. Le savant éditeur est, en effet, très habile à saisir les particularités et les nuances du langage qui allèrent se perdant et s'oubliant chaque jour dans une confusion inévitable. Il s'est montré maître consommé pour le discernement des synonymies les plus délicates.

La règle toutefois n'est pas aussi absolue qu'on pourrait le croire. Ainsi Xénophon peut très bien s'être servi quelquefois du dialecte commun, et tel mot employé par cet écrivain n'appartient pas toujours nécessairement et exclusivement au langage attique. Il ne faut pas non plus oublier que le dialecte commun s'est plu souvent à se servir d'expressions poétiques comme *γεννήματα* pour *καρποί*. Ce sont là des nuances qu'il est très important d'observer.

[1] L'édition de Londres reproduit textuellement l'index de Reiske.

A ce point de vue, Phrynichus est trop méticuleux. Il prend souvent Ménandre à partie et le critique de ce qu'il n'emploie pas le vocabulaire attique. Sans doute le célèbre poète comique employait sans scrupule des mots et des constructions inconnus au dialecte attique; mais son grec était son bien propre, son style était facile, élégant et n'était pas, comme celui de son critique, une imitation confuse et maladroite des bons modèles.

Le nouveau Phrynichus se termine par deux appendices et des tables. Le premier appendice est consacré aux manuscrits et aux éditions[1], dont M. Rutherford donne toutes les variantes. Le texte grec d'un abrégé de l'ouvrage du grammairien atticiste d'après un manuscrit de Florence forme le second appendice. Des trois tables, nous ne dirons pas qui complètent, mais qui enrichissent ce volume, la première donne les mots cités par l'auteur et discutés ou éclaircis par l'éditeur. La seconde contient la liste des écrivains dont ce dernier invoque le témoignage. Cette liste est singulièrement écourtée. Nous ne nous expliquons pas non plus pourquoi les auteurs cités par Phrynichus ont été omis. Enfin la troisième table, également très exiguë, renvoie aux plus importantes questions littéraires ou grammaticales traitées dans le commentaire : diction d'Antiphon, d'Apollonius de Rhodes, d'Euripide, de Lysias, de Thucydide, de Xénophon, etc., histoire du mot *παραστάς*, etc.

En résumé, la nouvelle édition de Phrynichus fait honneur à l'érudition de M. Rutherford. Peut-être trouvera-t-on que sa critique a parfois trop de finesse, et qu'il est d'un purisme exagéré. Mais on ne pourra lui refuser les qualités éminentes d'un habile philologue et une connaissance approfondie de la langue qu'il est chargé d'enseigner.

E. MILLER.

[1] La première édition a été publiée à Rome en 1517, par un Grec, Zacharias Calliergi. On trouvera une description de ce rarissime volume, p. 153 de l'utile ouvrage que M. Legrand publie en ce moment sous le titre de *Bibliographie hellénique*.

MONUMENTA FRANCISCANA; t. I, edited by J. S. Brewer, 1858; t. II, edited by Richard Howlett, 1882, in-8°.

Ces deux volumes appartiennent à l'importante collection qui a pour titre : *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores*. Le premier, publié, en 1858, par M. Brewer, contient la chronique de Thomas d'Eccleston, frère Mineur, pleine de curieux détails sur l'établissement de son ordre en Angleterre; une longue suite de lettres écrites par Adam *de Marisco*, en français, peut-être, Adam du Marais, ami de Robert Grossetête et de Roger Bacon, personnage considérable en son temps, aujourd'hui peu connu; enfin un assez grand nombre de pièces diverses, diplômes, vers, extraits de registres et d'annales, toutes pièces relatives aux Mineurs anglais. Le second volume nous offre d'abord des additions de M. Howlett à la chronique de Thomas d'Eccleston, que M. Brewer avait donnée d'après un texte imparfait, et ensuite d'autres fragments, d'autres diplômes.

Thomas d'Eccleston est un écrivain que l'on flatterait en l'appelant médiocre. Il n'est, d'ailleurs, aucunement ce que nous entendons par un historien. Ce n'est pas même un témoin assez intelligent pour apprécier l'intérêt des choses qu'il a vues et qu'il raconte. Cependant, comme c'est un témoin fidèle, on peut faire, dans sa chronique, une assez riche moisson de renseignements utiles. Celui-ci, par exemple, mérite bien d'être recueilli. En 1224, arrivent en Angleterre neuf Mineurs, dont quatre clercs et cinq laïques. Arrivant sans être appelés, ils n'ont pas de gîte, ils mendient, et souvent sans succès, leur costume nouveau n'inspirant pas beaucoup de confiance. Mais, vingt-trois ans après, quel changement! L'ordre de Saint-François compte alors en Angleterre douze cent quarante-deux profès, et tant de maisons que ces douze cent quarante-deux profès ne les peuvent remplir. Voici un autre fait très digne de remarque. Qui, de l'aveu d'un franciscain, se montra le plus favorable au premier établissement de ses confrères? Non pas, en général, les clercs séculiers et non pas les moines; mais d'autres religieux, mendiants comme eux, ces religieux de Saint-Dominique dont ils seront plus tard, en tous lieux, les constants adversaires. Eh bien, si, durant le long cours de leurs luttes sans trêve, les dominicains ont partout ailleurs obtenu l'avantage sur les franciscains, ils leur sont toujours restés inférieurs en Angleterre; inférieurs non seulement par le nombre, mais

encore par le mérite : pourrait-on citer un dominicain anglais dont la gloire soit comparable à celle du très subtil et très vaillant Duns Scot, à celle du très cauteleux et, osons le dire, très sage Guillaume d'Ockam, qui, sortis l'un et l'autre de la même école, l'école d'Oxford, professèrent sous la même robe, la robe franciscaine, les deux systèmes de philosophie les plus opposés? Telle fut donc la récompense de ce bienveillant accueil dont Thomas d'Eccleston rapporte tout le détail avec une simplicité qui ne permet aucun soupçon d'ironie. Mais, quand il introduit en scène le général des Prêcheurs, frère Jordan, disant qu'il a vu le diable, et que les confidences du diable l'ont rempli d'estime pour les Mineurs (t. II, p. 21), on trouve que frère Jordan a manqué, s'il a tenu ce propos, de clairvoyance.

Le naïf chroniqueur nous fait assister aux commencements de l'illustre école d'Oxford. Ils furent très modestes. Deux des Mineurs, l'un prêtre, l'autre acolyte, s'étant rendus dans cette ville, y sont d'abord hébergés par les Prêcheurs, durant huit jours. On les voit ensuite y louer un humble gîte, et s'y faire une sorte d'ermitage en attendant les compagnons qui leur doivent être envoyés. Ces compagnons enfin venus, toute la bande va s'établir dans une maison plus vaste, qui bientôt après est dite conventuelle, et réclame, à ce titre, une école. Mais, pour ouvrir une école, il faut d'abord avoir un maître, et, parmi les religieux, qui sont tous plus ou moins illettrés, personne ne se trouve capable d'enseigner même la grammaire. Alors on appelle à remplir cette charge un jeune clerc, de très basse condition, qui, venant de Paris, devait tout savoir et savait, en effet, beaucoup de choses; c'était Robert Grossetête. M. Daunou n'ayant rien dit de cela dans sa biographie de Robert[1], l'omission doit être signalée. Ce pauvre clerc, qui fait son entrée dans la vie comme régent de quelques novices, ce sera plus tard un grand évêque, au cœur fier et vraiment indomptable, qui, pour enseigner le respect des traditions, des lois méconnues, n'hésitera pas à braver tantôt un pape, tantôt un roi. Un tel contraste n'est certes pas sans intérêt. A la vérité, le moyen âge est le temps des contrastes, et tout justement l'occasion nous est offerte d'en faire observer de plus bizarres encore. Il est reconnu que, dès la seconde moitié du XIII^e^ siècle, les deux ordres mendiants étaient, à beaucoup près, les plus lettrés de tous les ordres; le mérite, la gloire bien acquise de leurs docteurs éclipsait tout; ces docteurs étaient les maîtres que venait entendre, des plus lointaines régions du monde latin, tout clerc régulier qui voulait être un jour compté

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 437.

parmi les théologiens, parmi les philosophes. Eh bien, nous venons d'assister aux débuts des Mineurs à Oxford. C'est un séculier qu'ils ont été contraints d'inviter à les instruire. Et c'est là ce qu'avaient dû faire aussi les Prêcheurs, quand ils étaient venus s'établir à Paris. Bien qu'ils fussent au nombre de trente, pas un d'eux, pas un seul, ne pouvait être réputé théologien, et les premières leçons de théologie qui furent données dans leur couvent, c'est un séculier qui les donna, Jean de Barastre, doyen de Saint-Quentin. De si bas s'élever si vite et si haut, n'est-ce pas merveilleux?

Cet Adam *de Marisco*, dont la correspondance suit la chronique de Thomas, serait né, selon les bibliographes anglais, au comté de Somerset. Mais de cela, dit M. Brewer, on n'a pas la preuve. Notre savant confrère, M. Charles Jourdain, le croit plutôt Normand, et lui donne pour lieu natal le Marais, près de la ville d'Eu, dont le nom latin était *Mariscum*[1]. C'est un point douteux, que ses lettres n'éclaircissent pas. Déjà docteur, ayant une chaire (t. I, p. 542) dans une école fréquentée, il était compté parmi les clercs opulents. C'est pourquoi le chroniqueur dit qu'il entra dans son ordre par goût pour la pauvreté. Nous n'hésitons pas à le croire. Assurément il ne se fit pas religieux par aversion pour le tracas des affaires; on voit en effet dans ses lettres que, même en religion, les affaires du siècle l'occupèrent beaucoup. A la vérité, ce goût de la pauvreté n'était pas, au XIII[e] siècle, très commun; cependant il était alors bien moins rare que de nos jours, parce qu'on l'honorait encore, et que maintenant on le juge un travers. Il ne faudrait pas, d'ailleurs, se faire une fausse idée de la pauvreté franciscaine. Pour aucun religieux pourvu d'une dignité quelconque, ce n'était la misère mendiante; pour un docteur, c'était une aisance modeste, sans superfluités, mais sans douloureuses privations.

Roger Bacon fait le plus grand éloge de maître Adam : il aurait été dit-il, un des promoteurs les plus méritants de la science vraie, la science des choses, un des adversaires les plus résolus de la fausse, celle des logiciens et des rhéteurs. Mais on sait qu'il ne faut pas toujours se fier au témoignage de Roger Bacon. Si Roger Bacon était, sans contredit, un homme supérieur, il avait un détestable caractère. Dominé par une très vilaine passion, l'envie, il a dénigré l'un après l'autre tous les docteurs renommés de son temps et placé bien au-dessus d'eux quelques régents obscurs dont rien ou presque rien n'est resté. Pour ne parler

[1] *Discussion de quelques points de la biographie de R. Bacon*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1863, p. 311.

ici que de maître Adam, Bacon a certainement trop vanté son savoir, son mérite. Ses lettres sont du plus mauvais style; l'esprit y manque, et les barbarismes emphatiques y surabondent; quand la matière n'en est pas tout à fait banale, elles offrent un si grand nombre de mots inconnus, accumulés pêle-mêle en des phrases si bizarrement construites, qu'il est vraiment très pénible d'en lire une seule tout entière. On n'y rencontre, d'ailleurs, aucun indice d'instruction littéraire, nous voulons dire aucune citation d'auteur profane. Quant à ce réformateur des études, où donc est-il? Nous avons deux cent quarante-six lettres de maître Adam, et vainement nous avons cherché dans une seule quelque allusion à ces études réformées; il ne s'y montre pas plus naturaliste que métaphysicien. Nous doutons même qu'il ait mérité d'être signalé comme un théologien profond, quand nous ne le voyons en commerce qu'avec un ou deux des Pères latins. Si rien ne fait connaître les penchants d'un homme aussi bien que ses lettres, Adam du Marais doit être compté, non parmi les savants, mais parmi les mystiques, et parmi les mystiques de la catégorie des désolés, lui pour qui l'Antéchrist va venir, s'il n'est déjà venu, et qui croirait à la fin très prochaine de ce monde pervers, si les prophéties de l'abbé Joachim, qu'il suppose divinement inspirées, ne lui donnaient quelque espoir d'un âge meilleur (lettre 43). Comment donc s'expliquer le crédit qu'il paraît avoir eu dans les conseils de plusieurs évêques et même de plusieurs princes? On se l'explique par le renom de sa grande piété, par la dignité de sa vie, par la droiture et la stoïque fermeté de son caractère, mais pas autrement.

Les documents publiés dans le second tome des *Monumenta franciscana* nous conduisent jusqu'au milieu du XVIe siècle. Mais la plupart de ces documents ont peu d'importance. Nous espérions y rencontrer quelque information nouvelle sur les illustres régents de cette grande école d'Oxford où l'erreur et la vérité furent tour à tour professées avec tant d'éclat. Il n'y a rien qui les concerne. C'est ce que nous constatons avec un vif regret. Mais était-il bien nécessaire de publier dans ce volume, à défaut de pièces plus intéressantes, une traduction de la règle des Mineurs en anglais, un texte des statuts promulgués à Barcelone en 1451, etc., etc.? On a le tort, aujourd'hui, d'imprimer tout ce qu'on trouve. Il nous semble qu'on devrait plus épargner le papier. Un très grand nombre de ces documents dont on prend la peine de multiplier les exemplaires n'intéresseront jamais personne, et il suffirait, en tout cas, d'indiquer quelles archives les possèdent, ces archives étant devenues presque toutes d'un accès facile. Laissant donc le second volume, revenons au premier, à qui nous devons la découverte dont nous allons parler.

Bale rapporte, après Leland (*Script. Brit., centur. IV, cap.* LV), que saint Bonaventure, général des Mineurs, écrivit une lettre à Roger Bacon sur les trois articles de la règle franciscaine qui concernent la pauvreté, le travail manuel et l'étude des livres; mais cette lettre, dit un récent historien[1], est perdue. Et nous aussi nous avons cru cette perte réelle et probablement irréparable. Eh bien, la lettre existe, et, quand nous l'aurons fait connaître, on la jugera certainement très intéressante. Mais voici d'abord comment nous l'avons retrouvée. Dans le premier tome des *Monumenta*, p. 533, on lit à la fin d'une courte notice sur Jean de Parme : *Hic etiam scripsit fratri Rogero Bakon tractatum qui incipit : Innominato magistro. Innominato magistro*, voilà donc l'*incipit* d'une lettre écrite à Roger Bacon. Mais qui nous atteste qu'elle est de Jean de Parme? Un nomenclateur de la fin du XV[e] siècle, qui n'a pas, en conséquence, beaucoup d'autorité. Or c'est le même *incipit* qu'un bibliographe du même temps, Jean de Tritenheim, donne à un traité de saint Bonaventure sur les trois articles de la règle ci-dessus désignés, et ce traité, mis par tous les critiques au nombre des écrits les plus authentiques de saint Bonaventure, est dans toutes les éditions de ses œuvres, où il commence par : *Innominato magistro Frater Bonaventura spiritum intelligentiæ veritatis!* Ainsi le nom de l'auteur se lit dans le texte même du traité. Ce n'est donc pas Jean de Parme, c'est très sûrement saint Bonaventure; mais à la notice fautive sur Jean de Parme nous devons cette information précieuse : le maître anonyme est Roger Bacon. Il est vrai que Luc Wadding l'avait depuis longtemps soupçonné, ayant, dit-il, trouvé cette clef de l'énigme dans un ancien manuscrit : *In codice vetusto manuscripto invenio magistrum hunc innominatum fuisse Rogerum Bachon*[2]. Mais Luc Wadding a commis tant d'erreurs qu'on ne l'interroge plus. Qu'est, d'ailleurs, devenu cet ancien manuscrit? Des nombreux éditeurs de saint Bonaventure aucun ne paraît l'avoir connu, et l'on ne le signale aujourd'hui ni dans les bibliothèques d'Oxford ni dans celles de Paris. C'est pourquoi nous ignorions, ainsi que M. Charles, ce qu'un des textes publiés par M. Brewer vient de nous apprendre.

Tu me demandes, dit Bonaventure au maître dont il ignore le nom, tu me demandes de t'expliquer trois articles de la règle des Mineurs qui, pour plusieurs raisons, t'inspirent des doutes. Ces articles concernent la pauvreté, le travail manuel et le régime des études. Quand, en effet, la règle dit que nos frères ne doivent posséder aucune chose, aucun lieu,

[1] M. Émile Charles, *Roger Bacon*, p. 26.

[2] Wadding, *Script. Minor.*, au mot *Bonaventura*.

tu t'étonnes de leur voir des livres, des maisons. En outre, l'obligation du travail manuel te semble tyrannique, lorsque les laïques eux-mêmes, comme tu l'assures, font ce qu'ils peuvent pour s'en affranchir. Enfin, tu juges contraire au principe de l'égalité monastique qu'il y ait parmi nos frères des écoliers et des maîtres. Je vais m'efforcer de lever les scrupules de ta conscience.

Voilà donc les objections de Bacon soit à la règle, soit à l'observance des Mineurs. La dernière paraîtra surtout bizarre à qui connaît imparfaitement le personnage. Il a le titre de maître, et craint, admis dans l'ordre, de le perdre; il faut qu'on lui donne l'assurance qu'il ne le perdra pas. En ce qui regarde le travail manuel, la règle, il le sait bien, ne le prescrit aucunement; mais, comme elle dit qu'il vaut mieux travailler de ses mains qu'être oisif, il veut être certain qu'on n'abusera pas de ce précepte pour l'assujettir à des occupations mécaniques. Enfin, s'il a des inquiétudes en ce qui touche la propriété personnelle, c'est qu'il possède des livres, qu'il s'est procurés à très grands frais [1], et qu'il est très jaloux de conserver.

La réponse de Bonaventure est subtile, ingénieuse. Les rigoristes de son ordre ne l'ont pas sans doute jugée très correcte. On le soupçonne, car elle est, au fond, très sensée. Mais nous ne croyons pas devoir la reproduire ici, même en abrégé; tout ce qu'il nous importe d'en tirer, c'est ce qui touche Roger Bacon. Quoiqu'on ait déjà beaucoup écrit sur cet homme singulier, bien des circonstances de sa vie sont encore mystérieuses. On ignore, par exemple, quand il prit la résolution de quitter le siècle et d'entrer chez les Mineurs. Suivant les uns, c'est avant 1234; suivant d'autres, c'est peu de temps après; Bale, Cave, Oudin, s'accordent à conjecturer que c'est vers 1250 [2]; enfin M. Jourdain, s'appuyant sur un texte dont il propose une interprétation nouvelle, descend jusqu'à l'année 1257 [3]. C'est l'opinion de M. Jourdain que confirme la dernière phrase de la lettre. La voici : « Je t'en supplie, très cher maître, n'abonde « pas trop dans son sens, ne te crois pas plus sage et meilleur que tous « ceux qui sont venus, appelés par Dieu, embrasser notre genre de vie, « et, s'il t'y appelle à ton tour, ne lui résiste pas; *et, si vocaverit te, non « recuses.* » Il est donc bien évident que Roger Bacon hésitait encore à s'engager dans l'ordre des Mineurs, quand il posa les trois questions et reçut les trois réponses. Or, si l'on n'est pas en mesure d'établir que cet échange de lettres ait suivi l'abdication de Jean de Parme, en 1256, et

[1] M. E. Charles, *Roger Bacon*, p. 22.
[2] *Ibid.*, p. 21.
[3] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1873, p. 322.

l'élection de Bonaventure comme général, on est, du moins, certain qu'il ne précéda pas l'année 1250, le futur général n'ayant paru dans aucune chaire avant cette année; on tient même pour vraisemblable que Bonaventure devait professer depuis quelque temps et s'être fait, quoique jeune encore, un certain renom de science et de sagesse, quand les trois questions lui furent adressées par le maître anonyme. On est donc ainsi conduit à rapporter sa lettre environ à l'année 1255; ce qui prouve que M. Ch. Jourdain a bien compris le passage obscur de l'*Opus tertium* qui l'a fait dater de l'année 1257 l'entrée de Bacon chez les frères Mineurs.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du jeudi 7 décembre 1882, l'Académie française a procédé à l'élection de deux membres pour remplir les places vacantes par suite du décès de MM. Charles Blanc et de Champagny. Elle a élu M. Pailleron, en remplacement de M. Charles Blanc, et M. de Mazade, en remplacement de M. de Champagny.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Platon à l'Académie; fondation de la première école de philosophie en Grèce, par C. Huit, professeur de philosophie. Paris, Ernest Thorin, 1882.

L'auteur de ce savant et intéressant écrit s'est proposé de remplir autant que pos-

sible une lacune de l'histoire de la philosophie ancienne. On se borne généralement à dire, en parlant de l'Académie : « Platon ouvrit une école en ce lieu. » Mais quelles circonstances l'amenèrent à concevoir ce dessein? Comment la réalisation lui en devint-elle possible? Qu'était à Athènes cette Académie, appelée à une si durable célébrité? Que savons-nous du régime intérieur de l'institution naissante? Quelles vicissitudes eut-elle à traverser du vivant de son fondateur? Voilà les questions auxquelles M. C. Huit a cherché une réponse. Il a dû le plus souvent, en l'absence de textes assez nombreux et assez étendus, procéder par voie de conjecture. Il l'a fait, du moins, avec beaucoup de prudence et de critique. Son ouvrage mérite une place parmi les meilleurs de ceux qui traitent de Platon et du platonisme. Il est écrit dans un style élégant et clair. On exprime seulement le regret que M. C. Huit n'ait pas cité l'article *Académie*, très bien fait, du *Dictionnaire des Antiquités* de MM. Daremberg et Saglio; mais nous sommes certain qu'il réparera cet oubli dans une autre édition.

Chronique normande du XIVe siècle, publiée, pour la Société de l'histoire de France, par MM. Auguste et Émile Molinier. Paris, librairie Renouard, 1882, in-8° de LXXV-408 pages.

Ce titre de *Chronique normande* ne veut pas dire que la chronique ne concerne que la Normandie; il signifie que, suivant la conjecture des éditeurs, l'auteur était normand. Les événements qui sont ici relatés se rapportent en effet, pour la plupart, à l'histoire générale de la France; les affaires des Normands intéressent l'auteur plus que celles des Bourguignons et des Gascons, mais elles l'intéressent moins que celles de la France et du roi.

Il n'était, pense-t-on, ni clerc ni moine; il était soldat et de petite noblesse. Il ne faut donc pas s'étonner, d'une part, qu'il soit peu lettré, et, d'autre part, qu'il n'ait guère raconté que des faits militaires. Quoi qu'il en soit, on a depuis longtemps reconnu que ses récits sont généralement exacts. Il faut donc savoir gré à MM. Molinier de les avoir donnés au public d'après les meilleurs manuscrits qui nous aient été conservés. Une savante introduction, un appendice et un sommaire très étendu, qu'accompagnent des notes plus étendues encore, ajoutent tant au mérite qu'à l'utilité de cette édition.

Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis, publiés par A. Longnon, d'après un manuscrit de Peiresc conservé à la bibliothèque de Carpentras. Paris, Champion, 1882, 66 pages in-8°.

L'éditeur s'explique d'abord sur la nature de ces documents. Dans un manuscrit de Peiresc que possède aujourd'hui la bibliothèque de Carpentras, sont réunies sous ce titre commun, *Mémoires pour la vie de saint Louis*, un assez grand nombre de pièces qui n'ont pas toutes un égal mérite. L'éditeur n'a cru devoir en tirer que les descriptions et les reproductions de peintures, maintenant détruites, qui se trouvaient autrefois, les unes chez les Cordelières de Lourcines, les autres dans l'église basse de la Sainte-Chapelle, et de miniatures empruntées au livre d'heures, pareillement détruit ou perdu, de Jeanne II, reine de Navarre, fille de Louis le Hutin. Les descriptions sont de Peiresc; les documents existaient encore au temps où vivait ce savant magistrat. Les dessins sont de mains diverses; tous ne paraissent pas fidèles au même degré.

On doit remercier M. Longnon de s'être un instant détourné de travaux plus sérieux, qui doivent l'intéresser lui-même bien davantage, pour former et publier ce curieux recueil.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1882.

M. de Quatrefages.

L'archéologie préhistorique, par M. le baron J. de Baye. Paris, 1880.

2e article, mars, 147-158.
3e et dernier article, avril 224-237.
(Voir, pour le 1er article, le cahier de décembre 1881.)

Les Pygmées d'Homère, d'Hérodote, d'Aristote, de Pline, d'après les découvertes modernes.— Au cœur de l'Afrique, 1868-1871, voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, par le Dr Georges Schweinfurth, traduit par Mme H. Loreau, 1875. — Les Akkas, par M. le comte Miniscalchi-Errizo, 1878. — Essai de coordination des matériaux récemment recueillis sur l'ethnologie des Négrilles ou Pygmées de l'Afrique équatoriale, par le Dr E-T. Hamy, 1879. — Mémoires et notes de divers savants.

2e article, juin, 345-363.
3e article, août, 457-478.
4e et dernier article, décembre, 694-712.
(Voir, pour le 1er article, le cahier de février 1881.)

M. Caro.

La parole intérieure, essai de psychologie descriptive, par Victor Egger, chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy. Paris, 1881.

Juin, 313-329.

Le positivisme et la science expérimentale, par M. l'abbé de Broglie. 2 forts volumes in-8°, Paris, 1881.

1er article, octobre, 570-582.
2e et dernier article, novembre, 641-656.

M. Ch. Lévêque.

Les maladies de la mémoire, par Th. Ribot, directeur de la Revue philosophique. 1 vol. in-18 de II-169 pages, Paris, 1881.

2e article, janvier, 42-53.
3e article, février, 91-97.
4e et dernier article, avril, 204-214.
(Voir, pour le 1er article, le cahier de novembre 1881.)

Les Manuscrits de Léonard de Vinci. — Le manuscrit A de la Bibliothèque de l'Institut, publié en fac-similés (procédé Arosa), avec transcription littérale, traduction française et table méthodique, par M. Ch. Ravaisson-Mollien. 1 vol. in-folio de 31 pages, 64 folios (recto et verso) et 14 pages pour la table. Paris, 1881.

Juillet, 373-386.

M. E. Miller.

Bibliothèque grecque vulgaire, publiée par Émile Legrand, répétiteur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes. Paris, 1880-1881, 3 vol. in-8°. Tome Ier, de XXXIV-339 pages; t. II de CVIII-400 pages; t. III, de XLVII-448 pages.

Février, 65-79.

Juliani imperatoris librorum contra christianos quæ supersunt. Collegit C.-J. Neumann. Lipsiæ.

Octobre, 557-569.

M. B. Hauréau.

Sur les poèmes latins attribués à saint Bernard.

1er article, février, 106-113.
2e article, mars, 166-179.
3e article, mai 280-294.
4e et dernier article, juillet, 400-415.

Les registres d'Innocent IV; recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par M. Élie Berger. Fascicules I-III, p. 1-458.

Octobre, 594-602.

Monumenta Franciscana; t. I, edited by J. S. Brewer, 1858; t. II, edited by Richard Howlett, 1882, in-8°.

Décembre, 726-732.

M. R. Dareste.

Les aqueducs de Rome, par M. Lanciani.

Février, 114-118.

Code musulman, par Khâlil. (Rite malékite. Statut réel. Texte arabe et nouvelle traduction, par N. Seignette, interprète militaire, licencié en droit.) 1 vol. in-8°, Constantine, Alger et Paris, 1878.

Mai, 253-265.

Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques, par M. R. Cagnat, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1882, 1 vol. in-8°.

Septembre, 497-509.

M. Georges Perrot.

An history of Greek sculpture, from the earliest times down to the age of Pheidias, by A. S. Murray, of the department of Greek and Roman antiquities, British Museum. Murray, 1880, 1 vol. in-8°, avec figures. (Histoire de la sculpture grecque, depuis les origines jusqu'au temps de Phidias, par A.-S. Murray, conservateur adjoint des antiques au Musée britannique.)

1er article, janvier, 53-59.
2e article, mars, 180-188.
3e et dernier article, mai, 273-280.

Philostrate l'Ancien. Une galerie antique de soixante-quatre tableaux, introduction, traduction et commentaire, par A. Bougot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. 1 vol. gr. in-8°, 4 planches et figures dans le texte. Paris, 1881.

1er article, août, 450-456.
2e article, novembre, 656-666.

LIVRES NOUVEAUX.

Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés, publié par Ulysse Robert. Paris, 1879-1881, deux fascicules in-8°, ensemble de XI-288 pages.

Janvier, 63-64.

Annales de la Société entomologique de France. 5ᵉ série, t. X, année 1880. Paris, in-8° de CLII-656 pages.

Janvier, 64.

Zoologie élémentaire, par Félix Plateau. Mons, in-12 de 528 pages.

Février, 128.

Σειρὰ πλήρης γαλλικῆς κ. τ. λ. Cours complet de grammaire française, etc., à l'usage de tous les Grecs, par B. Nicolaïdy. Paris, 1882, gr. in-8°, de XIX-541 pages.

Mars, 189-190.

Œuvres choisies de A.-J. Letronne, membre de l'Institut, assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index, par E. Fagnan. Paris, 1881, 2 vol. in-8° (t. I, XXIII-520 pages; t. II, 600 pages).

Mars, 190-191.

Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, texte critique, par Léon Gautier. 2ᵉ édition. Paris, 1881, XXIV-262 pages in-18.

Mars, 192.

Arnaud de Verdale. Catalogus episcoporum Magalonensium, édition d'après les manuscrits avec une traduction française, par M. A. Germain, membre de l'Institut. Montpellier, 1881, 412 pages in-4°.

Mars, 192.

Histoire de la notation musicale depuis ses origines, par MM. Ernest David et Mathis Lussy. Paris, 1882, in-4° de I-VIII-212 pages, avec de nombreux exemples de musique et fac-similés intercalés dans le texte.

Mars, 192.

L'Astronomie. — Revue mensuelle d'astronomie populaire, de météorologie et de physique du globe, publiée par M. Camille Flammarion. Paris, 1882.

Avril, 249.

Archives de l'Orient latin, publiées sous le patronage de la Société de l'Orient latin. Paris, t. I, de 841 pages, gr. in-8°.

Avril, 249-250.

Histoire de Philippe II, par M. H. Forneron. Paris, 1881, 1882, 4 vol. in-8°.

Avril, 250.

Histoire de la ville de Bressuire, par M. Bélisaire Ledain, 2ᵉ édition, suivie de

Esquisse sommaire de la mythologie slave, par Louis Leger, professeur à l'École des langues orientales. Paris, 1882, in-8°, 24 pages.

Juillet, 432.

Essai sur le verbe néo-celtique, en irlandais ancien et dans les dialectes modernes; son caractère, ses transformations, par J. Loth, agrégé de l'université. Paris, 1882, VI-92 pages, in-8°.

Juillet, 432.

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, suite du Mariage de Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse de Ruble. Paris, 1881-1882, 2 volumes in-8° de XI-446 et 505 pages.

Août, 492-493.

Jacob-Rodrigues Pereire, premier instituteur des sourds-muets en France, sa vie et ses travaux, par Ernest La Rochelle. Paris, 1882, in-8°.

Août, 493.

Les catacombes de Rome, histoire de l'art et des croyances religieuses pendant les premiers siècles du christianisme, par Th. Roller, 1881.

Août, 494.

Commentar zu Kants Kritik der reinen Vernunft (Commentaire sur la Critique de la raison pure de Kant), par le docteur Waihinger. Stuttgard, 1881 et 1882; in-8° de XVI-505 pages.

Août, 494-495.

Poetæ latini ævi Carolini. Recensuit Ernestus Duemmler. Berlin, 1881, tome I^er^, in-4°.

Août, 495.

Togail Troï, The destruction of Troy, transcribed from the fac-simile of the Book of Leinster, and translated, with a glossarial index of the rarer words, by Whitley Stokes, correspondent of the Institute of France. Calcutta, 1882, XV-188 pages, in-8°.

Août, 495-496.

Polyeucte dans l'histoire. Étude sur le martyre de Polyeucte d'après des documents inédits, par B. Aubé. Paris, 1882, 116 pages in-8°.

Septembre, 553.

La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées (324-222 av. J.-C.), par Auguste Couat, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux. Paris, 1 vol. in-8° de XIII-525 pages.

Septembre, 553-554.

Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, par William B. Berend, élève diplômé de l'École des hautes études. Première partie. Stèles, bas-reliefs et fresques. Paris, 1882, in-4° de VIII-104 pages avec dix planches héliographiques.

Septembre, 554-555.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique annuelle des cinq Académies; prix Volney, octobre, 611-612.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Mort de M. Charles Blanc, janvier, 61. — Mort de M. A. Barbier, février, 119. — Réception de M. Sully-Prudhomme, mars, 188. — Réception de M. Pasteur, avril, 248. — Mort de M. le comte de Champagny. Réception de M. Cherbuliez, mai, 310. — Élection de Mgr Perraud, evêque d'Autun, juin, 371. — Séance publique, prix decernes et proposes, juillet, 424-428. — Élection de MM. Pailleron et de Mazade, décembre, 732.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. de Longperier, janvier, 59-61. — Mort de M. de Longpérier et de M. Thurot, janvier, 61. — Élection de MM. H. Weil, Albert Dumont et Siméon Luce, mars, 189. — Mort de M. Guessard, mai, 310. — Élection de M. Senart, juillet, 428. — Seance publique, prix décernes et proposes, novembre, 675-679.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élection de M. Gaudry, janvier, 61. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, fevrier, 119-127. — Mort de M. Decaisne, février, 127. — Élection de M. P. Bert, avril, 249. — Élection de M. de Freycinet, mai, 310. — Élection de M. Schlœsing, juin, 371. — Mort de M. Liouville, septembre, 553.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Mort de MM. Charles Blanc et G. Dupre, janvier, 61. — Élection de M. Millais et de M. du Sommerard, mars, 189. — Mort de MM. Lehmann et Drake, avril, 249. — Élection de M. G. Boulanger, juin, 371. — Mort de M. Jouffroy, juillet, 428. — Seance publique, prix decernes et proposés, octobre, 612-618. — Élection de M. Falguière, novembre, 679.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élection de MM. Glasson et Arthur Desjardins, février, 128. — Élection de M. Courcelle-Seneuil, mars, 189. — Mort de M. Emerson, mai, 310. — Séance publique, prix proposes et decernes, août, 486-491. — M. Jules Simon, élu secrétaire perpétuel, M. Mignet, démissionnaire, novembre, 679.

TABLE.

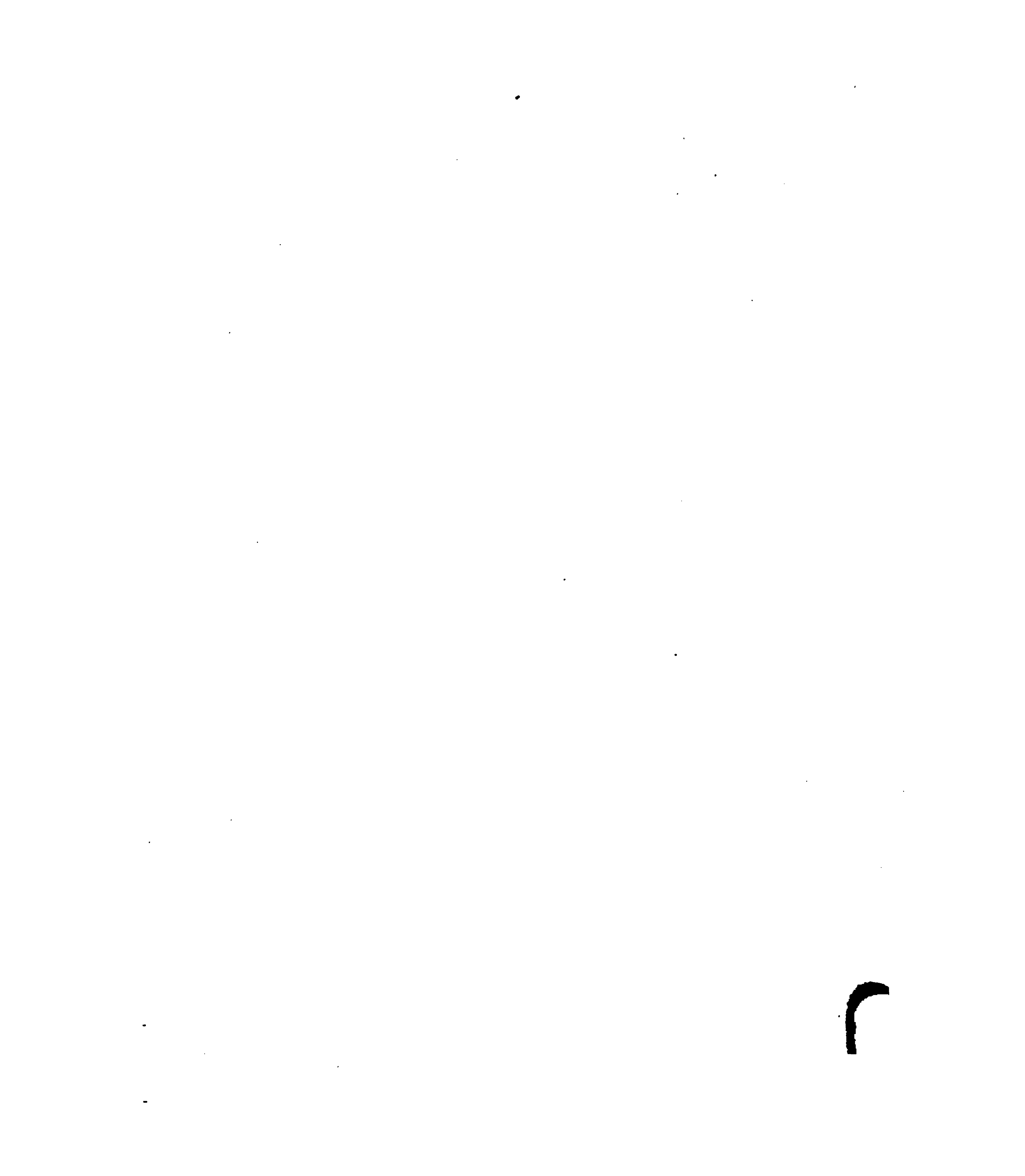

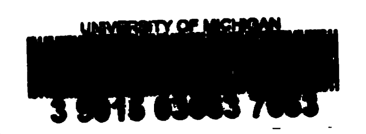
UNIVERSITY OF MICHIGAN